MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberté Égalité Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 6, 8 avril 1885, 30 décembre 1887 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 6, 8 avril 1885, 30 décembre 1887 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME VI

(8 AVRIL 1885-30 DÉCEMBRE 1887)

688

BIBLIOTHÈQUE 57683

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXIV

5g F 11

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME VI

(8 AVRIL 1885-30 DÉCEMBRE 1887).

cs 177940

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1RE SÉRIE (1871-1900)

TOME VI

(8 AVRIL 1885-30 DÉCEMBRE 1887)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE Nº 57.683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXIV

AVANT-PROPOS.

Le VIe volume des Documents relatifs aux Origines de la Guerre commence au troisième retour de M. de Freycinet au Quai d'Orsay en avril 1885 et finit avec l'année 1887, un mois à peine après l'avènement du président Carnot, quinze jours après l'entrée en fonctions du Cabinet Tirard; la direction des Affaires étrangères reste aux mains de M. Flourens qui en a la charge depuis le 11 décembre 1886.

A la différence du Ve volume où 168 pièces sur 650 conduisaient le lecteur en Indochine, celui-ci ne l'entraîne qu'exceptionnellement hors d'Europe ou des pays riverains de la Méditerranée. C'est le cas en avril et mai 1885 où la rivalité traditionnelle de l'Angleterre et de la Russie en Asie devient un moment inquiétante.

D'autres causes de mécontentement et de rivalité ne manquent pas dans le monde. Il y a peu d'époques où l'inquiétude ait assiégé plus souvent l'esprit de ceux qui ont à veiller sur la défense de leur pays et sur la paix générale.

A la veille d'élections législatives qui passionnaient tous les partis, la France paraissait avoir renoncé pour longtemps aux expéditions coloniales et représenter plus que jamais un élément pacifique et pacificateur. Nos voisins avaient accueilli avec faveur la présence de M. de Freycinet aux Affaires étrangères.

La question d'Égypte tenait à cœur à l'homme d'État français de qui elle avait entraîné la chute en 1883, et il cherchait à obtenir qu'une date fût fixée pour le retrait des troupes anglaises. Il aurait voulu faire partager ses vues à l'Allemagne qui ne se souciait guère de le suivre. Très visiblement la politique du Chancelier allemand l'incline de plus en plus vers l'Autriche.

Les documents nous montrent le comte Kalnoky sur le chemin de Kissingen et de Gastein, le comte Robilant et Crispi heureux d'y aller à leur tour et les diplomates se demandent si des conventions militaires ne complètent pas les accords politiques et si la nouvelle Triple Alliance n'a pas un caractère agressif. La confiance n'est pas absolue en Europe et la France est souvent dans l'angoisse.

Le langage officiel est presque toujours courtois; le Chancelier et

son fils ne ménagent pas les bonnes paroles à un Ambassadeur comme M. de Courcel, de qui la mission prend fin au mois d'août 1885; mais la presse officieuse allemande est souvent menaçante. Elle redouble ses attaques chaque fois que son inspirateur demande au Reichstag l'augmentation des crédits militaires ou qu'un homme politique français se livre à quelque manifestation tapageuse. Les violations de frontière, les chicanes, les procès d'espions ou de membres de la Ligue des patriotes devant la cour de Leipzig se multiplient et émeuvent l'opinion. L'année 1887 est marquée par deux incidents particulièrement graves, en août par l'affaire Schnaebelé, en septembre par l'incident de Vexaincourt, où deux chasseurs français sont blessés, l'un d'eux mortellement.

Si le Chancelier ne se refuse pas à reconnaître les torts de fait dont il ne saurait nier l'évidence, il lui en coûte visiblement de prononcer des paroles vraiment conciliantes. Son attitude ne se détend un peu, dans les derniers jours de 1887, que parce qu'il est inquiet lui-même des changements qui peuvent se produire en Allemagne, lorsque Guillaume Ier achèvera de s'éteindre et qu'il se demande si quelque nouveau groupement politique ne se prépare pas en Europe.

Tandis que les grandes Puissances méfiantes ou irritées les unes contre les autres évitent la guerre parce qu'elles n'ont rien à gagner ou trop à perdre, les petits États des Balkans sont toujours prêts à prendre les armes et deviennent le foyer d'une agitation qui préoccupe l'Europe. On remarquera le grand nombre de pièces qui sont consacrées dans le présent volume à la Bulgarie, à la Serbie, à la Grèce. Ces États sont encore petits, mais ils traversent une crise de croissance. La Bulgarie doit son existence et son organisation militaire à la Russie; elle ignore ou veut ignorer qu'Alexandre III a gardé la vision et l'horreur des champs de bataille de 1877 et ne tirera plus jamais l'épée. Quand Alexandre de Bulgarie entre en Roumélie et que Milan de Serbie lui déclare la guerre, les Serbes sont vaincus à Slivnitza, mais le Tsar désavoue les vainqueurs, parce qu'il ne veut pas que le sang coule dans les Balkans. Les Grecs n'entendent pas que la carte de la Péninsule soit modifiée sans que l'on pense à eux; ils mobilisent à leur tour. Les grands signataires du traité de Berlin en réclament le maintien et la France ne se sépare pas d'eux, se réservant toutefois de ne pas prendre part à la démonstration navale contre les Grecs qu'elle a contribué à affranchir. Elle ne rompt pas avec éclat avec Alexandre de Battenberg,

comme fait le Tsar, mais elle ne prend pas parti pour lui, elle ne reconnaît ni la grande assemblée de Tirnova ni l'élection de Ferdinand de Saxe-Cobourg; en janvier 1887, elle tient aux délégués bulgares un langage qui donne satisfaction à Pétersbourg.

Il ne saurait être encore question de rien qui ressemble à une alliance entre l'autocrate de toutes les Russies et la République française. Il y a entre les deux Gouvernements des difficultés pour ainsi dire congénitales; un incident imprévu les complique parfois, et il arrive que la gérance des ambassades soit confiée à de simples chargés d'affaires, mais la Bulgarie a été le terrain où la France et la Russie se sont rencontrées. Elles y maintiennent chacune leur position tandis que l'Autriche reconnaît le Prince de Cobourg et que l'Allemagne, qui proteste contre la violation du traité de Berlin, laisse faire son alliée. Un déplacement se prépare sur l'échiquier politique, avec lenteur toutefois, et M. Flourens, qui ne paraît pas avoir connu plus que les autres diplomates français le traité de contre-assurance germano-russe, sent très bien cependant qu'il ne faut rien brusquer dans un pays où l'Empereur, qui dispose seul de la décision, ne rentre pas de Copenhague à Gatchina sans passer par Berlin pour saluer Guillaume I^er^ et maintient au Pont-aux-Chantres M. de Giers qui n'est pas hostile à l'Allemagne, tout en comblant d'égards M. Katkoff, le chef des panslavistes. Mais la Russie, qui n'a pas été insensible à l'attitude de la France dans les Balkans, témoigne au Gouvernement français des égards qui promettent pour l'avenir. Le 24 décembre 1887 l'Empereur exprime au nouvel Ambassadeur de France, M. de Laboulaye, la sympathie qu'il éprouve pour notre pays.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. RAPPORTS DES PUISSANCES ENTRE ELLES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE.		
1885.				
11 avril.	Berlin à Paris......	Vœux de bienvenue du Chancelier allemand à M. de Freycinet. Espoir de bonnes relations avec la France.	T.	6
30	Paris à Berlin......	Échange de vues entre la France et l'Allemagne sur les questions pendantes en Afrique occidentale et en Océanie.	D.	18
24 mai.	Berlin à Paris......	Confidences du Chancelier sur la santé de l'Empereur et l'avènement peut-être très proche du Prince impérial.	D.	27
4 juin.	*Idem*.............	Entretien avec M. de Hatzfeldt sur la délimitation des possessions françaises et allemandes en Afrique.	T.	34
10 juill.	*Idem*.............	Mode de remplacement du maréchal de Manteuffel en Alsace.	D.	44
5 sept.	Paris à Berlin......	Incursions de militaires allemands entre Sainte-Marie-aux-Chênes et Saint-Ail.	D.	60
25	Berlin à Paris......	L'Allemagne satisfaite de l'attitude de la France devant les complications balkaniques	T.	72
1er oct.	Paris à Berlin......	Entretien de M. de Freycinet et du prince de Hohenlohe sur les relations franco-allemandes.	D.	79
10	Berlin à Paris......	Négociations de l'Allemagne avec le Maroc.	D.	89
17	Paris à Berlin......	Directions données à M. de Courcel pour sa visite à Friedrichsruhe.	D.	96
22	Berlin à Paris......	Conversation de M. de Courcel avec le Chancelier. Rapports de l'Allemagne et de la France.	D.	103
31	*Idem*.............	Attentat contre M. de Freycinet............	D.	109
25 nov.	*Idem*.............	Conversation avec le comte Herbert de Bismarck sur la côte occidentale d'Afrique.	T.	120
28	*Idem*.............	Voyage du prince de Hohenlohe dans son gouvernement d'Alsace-Lorraine.	D.	123
29	*Idem*.............	Projet de convention sur les affaires coloniales.	T.	124
24 déc.	*Idem*.............	Signature des protocoles coloniaux avec l'Allemagne.	T.	150
1886.				
5 janv.	*Idem*.............	Attentions de la famille impériale pour l'Ambassadeur de France.	T.	159
13	Circulaire.........	Ouverture d'une exposition universelle à Paris en 1889.	T.	167

[1] Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
27 janv.	Paris à Berlin......	Dépôt de la Convention sur la côte occidentale d'Afrique.	T.	173
2 févr.	Berlin à Paris......	Conversation avec le comte Herbert de Bismarck sur le projet d'exposition pour 1889.	D.	178
3	*Idem*............	Publication du protocole colonial franco-allemand.	T.	179
9	*Idem*............	Création d'une école de sous-officiers à Neuf-Brisach.	D.	184
11	*Idem*............	Transfert des corps des prisonniers français morts en 1871. Égards des Allemands.	D.	187
8 mars.	Affaires étrangères à amb. d'allemagne.	Adhésion de la France aux propositions allemandes relatives à la ratification de l'acte général de la Conférence de Berlin.	N	205
23	Paris à Berlin......	Manifestation contre des Allemands de passage à Belfort.	T.	213
26	Berlin à Paris......	Malveillance, probablement approuvée par le Chancelier, de la presse allemande contre la France. Relations franco-germaniques.	D.	217
31	Paris à Berlin......	Punitions infligées après l'incident de Belfort.	T.	219
3 avril.	Berlin à Paris......	L'incident de Belfort. (Lettre du comte Herbert de Bismarck à M. Raindre.)	D.	221
17	Paris à Berlin......	Approbation législative de l'arrangement colonial franco-allemand.	T.	228
30	Berlin à Paris......	Décision de l'Allemagne de ne pas inviter d'officiers étrangers aux prochaines manœuvres en Alsace.	D.	235
10 mai.	Paris à Berlin......	Entretien de M. de Freycinet et du comte Münster sur la situation générale et les relations franco-allemandes.	T.	244
14	Berlin à Paris......	Conversation avec le prince de Bismarck, langage plus rassurant du Chancelier.	T.	246
17	Paris à Berlin......	L'affaire des îles Comores................	T.	247
14 juin.	*Idem*............	Signature de l'acte final relatif à Zanzibar...	T.	259
25	Circulaire.........	Notification de l'établissement du protectorat français sur la Grande Comore.	T.	262
27	Berlin à Paris......	Dispositions agressives et soupçonneuses de la presse allemande.	D.	263
15 juill.	*Idem*............	Élections municipales de Strasbourg et de Metz.	D.	267
20	*Idem*............	Félicitations de Guillaume I^er aux électeurs de Metz; espoirs des Allemands.	D.	270
2 août.	*Idem*............	Accueil exceptionnel fait au marquis Tseng en Allemagne.	D.	275
6	M. de Courcel à M. de Freycinet.	Optimisme relatif.........................	L.	279
23	Berlin à Paris......	Attaques de la *Gazette de Cologne* contre les populations francophiles du Haut-Rhin.	D.	294
26	Paris à Berlin......	Félicitations à M. de Courcel pour sa nomination de chevalier de l'Aigle Noir.	T.	297
31	Berlin à Paris......	Fin de l'ambassade de M. de Courcel. Propos obligeants du Chancelier.	T.	303
24 sept.	M. de Florian à M. Francis Charmes	Confidences d'un diplomate allemand sur la politique générale de son pays.	L.	316

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
27 sept.	Paris à Berlin......	Fausses interprétations d'honneurs militaires rendus devant la statue de Strasbourg.	T.	318
18 oct.	Berlin à Paris......	Première entrevue entre M. Herbette et le comte Herbert de Bismarck.	T.	325
23	*Idem*............	Présentation par M. Herbette de ses lettres de créance à Guillaume Ier.	T.	329
13 nov.	*Idem*............	Première audience du Chancelier. Entretien très confiant sur la politique russe dans les Balkans, sur la maladresse du général Kaulbars et celle de M. Gladstone. Ton très conciliant du prince de Bismarck.	D.	350
26	Londres à Paris....	L'Angleterre ne s'oppose pas aux revendications allemandes à Zanzibar.	T.	361
2 déc.	Berlin à Paris......	Conversation avec M. de Bleichroeder sur la question égyptienne et l'appui moral que l'Allemagne donnerait à la France.	T.	365
7	*Idem*............	Conséquences de la chute du ministère Freycinet.	T.	368
15	*Idem*............	Berlin très satisfait des déclarations de M. Flourens.	T.	372
17	Paris à Berlin......	Dispositions pacifiques de la France; les craintes de guerre allemandes s'expliquent par le désir de faire voter la loi militaire par le Reichstag.	T.	375
19	Berlin à Paris......	Attitude de la presse allemande due au désir de faire voter la loi militaire. Raisons sérieuses du Chancelier pour tenir au maintien de la paix.	D.	378
21	*Idem*............	Entretien amical avec le comte de Bismarck sur l'arrestation d'un officier français, l'attitude de la presse allemande, l'accueil fait à Berlin aux délégués bulgares.	T.	380
24	*Idem*............	Assurances pacifiques données par M. de Bleichroeder.	T.	383
27	*Idem*............	Mise en liberté du lieutenant Letellier.....	T.	384
1887.				
1er janv.	M. Herbette à M. Flourens.	Situation destinée à rester stationnaire jusqu'au vote des crédits militaires.	L.	389
4	Berlin à Paris......	Conversation avec le comte de Bismarck; apparences de détente.	T.	390
12	*Idem*............	Déclarations assez pacifiques du Chancelier au Reichstag.	T.	394
14	*Idem*............	Dissolution du Reichstag après le vote contre le septennat.	T.	397
14	M. Flourens à M. Herbette.	Satisfaction des déclarations pacifiques de M. de Bismarck.	L.	398
15	Berlin à Paris......	Opinions divergentes sur les sentiments de l'Allemagne pour la France.	T.	399
23	*Idem*............	Commentaires de presse sur les prétendus préparatifs militaires de la France.	T.	404
23	M. Flourens à M. Herbette.	Gravité de la situation. Inquiétudes françaises. Efforts de M. Flourens pour calmer le général Boulanger.	L.	406

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
25 janv.	Berlin à Paris......	Panique de Bourse à Berlin et à Paris. Conversation avec M. de Bleichroeder.	T.	408
29	*Idem*.............	Entretien avec le Chancelier. Ses assurances pacifiques.	D.	415
2 févr.	Paris à Berlin......	Demande de renseignements précis sur les armements de l'Allemagne.	T.	418
2	Berlin à Paris......	Propos pacifiques du Chancelier sous réserve de l'accession du général Boulanger à la présidence.	T.	419
3	Paris à Berlin......	Approbation du langage tenu par M. Herbette au Chancelier le 28 janvier.	T.	421
3	Paris à Pétersbourg.	Assurances pacifiques envers la France données à la Russie par Guillaume Ier et le Chancelier.	T.	422
4	Berlin à Paris......	Panique à la Bourse de Berlin provoquée par des propos controuvés sur de nouvelles dépenses militaires.	T.	423
4	Constantinople à Paris.	Propos rassurants de M. de Radowitz sur les rapports de la France et de l'Allemagne.	T.	424
5	Paris à Berlin......	Difficultés de la situation. Conseils à M. Herbette.	T.	425
6	Berlin à Paris......	Détente au moins temporaire de la situation.	T.	426
s. d.	M. Flourens à M Herbette.	Approbation de la démarche de M. Herbette auprès du comte de Bismarck.	L.	427
7	M. Herbette à M. Flourens.	Remerciements de la lettre de M. Flourens.	L.	428
8	Paris à Berlin......	M. Flourens se félicite de la détente........	T.	429
9	Rome à Paris......	Langage très pacifique de M. de Keudell, Ambassadeur d'Allemagne à Rome.	D.	431
10	Berlin à Paris......	Entretien avec le comte de Bismarck. Silence quant au vote des crédits militaires extraordinaires français.	T.	433
10	Rome à Paris......	Témoignage de sympathie donné à l'Italie à propos des événements d'Abyssinie.	T.	434
10	M. Herbette à M. Flourens.	M. Herbette croit à la solution pacifique de la crise mais à la nécessité d'une attitude prudente surtout du général Boulanger et de ses officiers.	L.	435
11	Pétersbourg à Paris.	Commentaires sur une audience de l'Ambassadeur d'Allemagne chez Alexandre III. Bonne impression de M. de Laboulaye.	T.	436
12	M. Flourens à M. Herbette.	Inquiétudes de M. Flourens...............	L.	437
14	M. Herbette à M. Flourens.	Ton assez modéré de la presse allemande....	L.	439
15	Berlin à Paris......	Langage optimiste du comte de Bismarck....	T.	440
17	*Idem*.............	Voyage à Berlin de l'Ambassadeur d'Allemagne à Rome.	T.	443
17	Pétersbourg à Paris.	Impression optimiste de M. de Giers quant à l'état d'esprit de M. de Bismarck.	T.	444
22	Berlin à Paris......	Défaite des progressistes aux élections générales.	T.	448

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
1er mars.	Berlin à Paris.....	Poursuites contre M. Peyramont. Scandaleuses exhibitions du carnaval de Cologne.	T.	451
1er	Circulaire.........	Attitude éventuelle de la Belgique en cas de guerre franco-allemande.	D.	452
1er	Berlin à Paris......	Bon accueil réservé à Berlin à M. de Lesseps..	D.	453
s. d.	M. Flourens à M. Herbette.	La paix est-elle assurée par le résultat des élections?	L.	454
3	Berlin à Paris......	Les élections en Alsace et en Lorraine et la presse allemande.	D.	455
4	*Idem*............	Explications et regrets du Chancelier sur les incidents de Cologne.	T.	456
4	*Idem*............	Invitation de l'Impératrice Augusta à M. de Lesseps.	T.	457
4	*Idem*............	Passage du général d'Abzac à Berlin; il donne des assurances pacifiques à l'Empereur.	T.	458
4	M. Herbette à M. Flourens.	Optimisme et confiance croissants de M. Herbette.	L.	459
6	Berlin à Paris......	Impressions très rassurantes du général d'Abzac.	T.	461
8	*Idem*............	Le comte de Bismarck compare les inconvenances du *Grelot* et du *Pilori* avec celles du carnaval de Cologne.	T.	463
10	Paris à Berlin......	Refus de permis de chasse aux Alsaciens ayant opté pour la France.	D.	464
10	M. Herbette à M. Flourens.	Réflexions sur l'inconvenance des plaisanteries allemandes.	L.	466
12	Berlin à Paris......	Visites du Chancelier à M. Herbette et à M. de Lesseps. Ses propos pacifiques.	T.	467
12	Bucarest à Paris....	Visite du Roi et de la Reine de Roumanie à Berlin pour le 90e anniversaire de Guillaume Ier.	D.	468
s. d.	M. Flourens à M. Herbette.	Propos rassurants du comte Münster; malaise persistant de M. Flourens.	L.	470
17	Paris à Pétersbourg.	Caractère inoffensif du voyage de M. de Lesseps à Berlin.	T.	472
18	Berlin à Paris......	Retour sur le voyage de M. de Lesseps.....	T.	473
20	*Idem*............	Transmission des félicitations du Gouvernement français pour l'anniversaire de Guillaume Ier.	T.	476
20	*Idem*............	Invitation de la France à l'exposition de 1889; accueil douteux de l'Allemagne.	T.	477
23	*Idem*............	Dîner chez le Chancelier; réception de Cour chez l'Empereur.	T.	480
26	M. Herbette à M. Flourens.	Impressions personnelles de M. Herbette sur la situation.	L.	483
26	Berlin à Paris......	Construction de nouvelles voies ferrées de caractère stratégique dans le Grand-Duché de Luxembourg.	D.	484
3 avril.	M. Herbette à M. Flourens.	Nécessité de redoubler de prudence avec l'Allemagne.	L.	486
3	Berlin à Paris......	Conversation délicate avec le Chancelier sur la réception du général Willoughby à Berlin.	D.	487

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
4 avril.	Paris à Berlin......	Nécessité de réfuter la théorie du Chancelier sur le droit des tiers à ne pas respecter une convention *inter alios acta*.	T.	488
7	Rome à Paris......	Tentatives de l'Allemagne pour mettre Léon XIII dans son jeu dans la question d'Alsace.	T.	492
s. d.	M. Flourens à M. Herbette.	Inquiétudes de M. Flourens sur l'attitude du Chancelier.	L.	494
19	Berlin à Paris......	Inconvénients de poser des questions à Berlin sur la présence des officiers français en Alsace-Lorraine.	T.	496
19	M. Herbette à M. Flourens.	M. Herbette s'explique la mauvaise humeur du Chancelier par l'attitude de la Russie et les perspectives d'un changement de règne en Allemagne.	L.	497
21	Paris à Berlin......	Arrestation de M. Schnaebelé, commissaire spécial à Pagny-sur-Moselle, par la police allemande.	T.	498
22	Berlin à Paris......	L'opinion allemande ne s'émeut pas de la santé du Prince impérial.	T.	499
22	Paris à Berlin......	Démarche de l'Ambassadeur allemand à propos de l'arrestation de M. Schnaebelé, accusé de haute trahison.	T.	500
23	Berlin à Paris......	Publication de deux notes incolores dans les journaux allemands sur l'incident Schnaebelé.	T.	501
23	Paris à Berlin......	L'enquête française démontre que M. Schnaebelé a été arrêté sur le territoire français.	T.	502
24	*Idem*............	Envoi de deux lettres du commissaire allemand M. Gautsch demandant un rendez-vous à M. Schnaebelé.	T.	504
24	Berlin à Paris......	Les journaux allemands situent l'arrestation sur le territoire français.	T.	505
24	*Idem*............	Première conversation amicale avec le comte de Bismarck sur l'affaire Schnaebelé.	T.	506
25	Paris à Berlin......	M. Flourens persuadé que Berlin, saisi des lettres de M. Gautsch, ne maintiendra pas l'arrestation obtenue par de tels procédés.	T.	508
25	Berlin à Paris......	Remise au comte de Bismarck des documents du Quai d'Orsay. Entretien sur ces documents.	T.	509
25	*Idem*............	Le Chancelier voit surtout dans l'incident actuel un duel entre policiers.	T.	510
26	Paris à Berlin......	Il y a lieu de discuter la légitimité de l'arrestation et non la culpabilité de M. Schnaebelé.	T.	511
26	Berlin à Paris......	Le dossier de l'enquête allemande n'est pas encore arrivé à Berlin, mais le langage du comte de Bismarck est encourageant.	T.	512
26	*Idem*............	Le comte de Bismarck fait entrevoir la mise en liberté de M. Schnaebelé. L'arrestation a eu lieu sur le territoire français.	T.	513

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
27 avril.	Berlin à Paris.....	Démarches du comte Münster auprès de l'office de la Justice de l'Empire pour obtenir une solution rapide de l'incident Schnaebelé.	T.	514
27	Paris à Berlin......	Nécessité de hâter la fin de l'incident.......	T.	515
27	Berlin à Paris......	Réflexions du comte de Bismarck sur le redoublement d'espionnage qui s'est produit depuis l'avènement du général Boulanger.	T.	516
27	*Idem*.............	Communication de l'enquête allemande. Solution prochaine.	T.	517
28	*Idem*.............	Le Chancelier demandera l'approbation de l'Empereur pour la libération de M. Schnaebelé.	T.	518
28	Paris à Berlin......	Déplacement prochain de M. Schnaebelé et du chef du service des renseignements.	T.	519
29	Berlin à Paris......	Instructions données pour la mise en liberté de M. Schnaebelé.	T.	520
29	*Idem*.............	Utilité de mander M. Schnaebelé à Paris et de lui imposer le silence.	T.	521
29	*Idem*.............	Mise en liberté de M. Schnaebelé. Traduction du texte allemand.	T.	522
29	Rome à Paris......	Sympathies italiennes pour la France dans l'affaire Schnaebelé.	D.	523
30	Paris à Berlin......	Remerciements du Gouvernement français au comte de Bismarck.	T.	524
4 mai.	Pétersbourg à Paris.	Le Gouvernement russe satisfait de la solution de l'affaire Schnaebelé.	T.	525
23	Berlin à Paris......	Procès de haute trahison de Klein et consorts devant la cour de Leipzig.	D.	527
28	*Idem*.............	La santé du Prince impérial et l'opinion allemande.	D.	532
28	*Idem*.............	Répugnance de l'Allemagne à envoyer une mission militaire aux grandes manœuvres françaises.	D.	533
31	*Idem*.............	Conversation avec le comte de Bismarck sur le ministère Rouvier et la convention anglo-turque.	T.	536
6 juin.	Paris à Berlin......	Nécessité de s'enquérir des intentions de la chancellerie sur l'envoi d'une mission militaire en France.	D.	540
7	Berlin à Paris......	Conversation avec le comte de Bismarck sur la convention anglo-turque. Répugnance à contrarier des amis sincères pour faire plaisir à des voisins peu sûrs.	T.	541
9	M. Herbette à M. Flourens.	Santé de l'Empereur et du Prince impérial..	L.	543
9	Berlin à Paris......	Polémique provoquée par la publication du général Le Flô dans le *Figaro*.	D.	544
15	Paris à Berlin......	Arrestation de deux employés de la Compagnie de l'Est à Montreux-Vieux.	D.	547
19	Berlin à Paris......	Sévérité du Tribunal d'Empire à l'endroit des membres de la Ligue des patriotes.	T.	548

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
21 juin.	Berlin à Paris.....	Conversation avec le comte de Bismarck sur la situation de M. Koechlin Claudon, condamné comme membre de la Ligue des patriotes.	T.	551
27	*Idem*............	Jugement du tribunal d'Empire contre M. Koechlin Claudon.	D.	554
28	*Idem*............	Refus du Gouvernement allemand d'envoyer des officiers aux manœuvres françaises.	T.	555
28	Paris à Berlin......	Retour sur les violations de la frontière de l'Est.	D.	556
5 juill.	Berlin à Paris......	Conversation avec le comte de Bismarck sur les relations franco-allemandes.	T.	558
8	*Idem*............	Violences de la presse allemande contre la France.	D.	562
12	*Idem*............	Conversation amicale avec le Secrétaire d'État sur les rapports franco-allemands.	T.	563
19	*Idem*............	Libération, moyennant caution, des employés de la Compagnie de l'Est.	T.	568
22	Paris à Berlin......	Nécessité de donner des instructions spéciales aux autorités militaires des départements frontières.	D.	569
26	Berlin à Paris.....	Entretien amical avec M. de Berchem sur le cas de M. Koechlin.	T.	571
28	*Idem*............	Arrestations d'Alsaciens-Lorrains qui croient, à tort ou à raison, avoir conservé la qualité de Français.	D.	572
17 août.	Paris à Berlin......	Désir de connaître les dispositions prises par le Cabinet de Berlin pour l'anniversaire de Mars-la-Tour.	T.	586
17	Berlin à Paris.....	La chancellerie allemande d'accord avec la France sur l'inconvénient d'une manifestation à Mars-la-Tour.	T.	587
18	M. Flourens au comte de Leyden.	Le 9ᵉ corps est désigné pour recevoir les missions étrangères à l'époque des manœuvres.	L.	590
3 sept.	Berlin à Paris.....	Guillaume Iᵉʳ empêché par son état de santé d'aller aux manœuvres à Koenigsberg.	D.	596
9	Paris à Berlin.....	Présence fréquente de militaires et fonctionnaires allemands sur notre territoire. Indication de plusieurs cas.	D.	599
14	Berlin à Paris.....	La santé du Prince impérial..............	D.	601
26	Paris à Berlin.....	Deux chasseurs français frappés à Vexaincourt par des balles tirées du territoire allemand; mort de l'un d'eux.	T.	604
26	Berlin à Paris.....	Regrets exprimés par le comte de Bismarck à propos de l'affaire de Vexaincourt.	T.	605
27	Paris à Berlin.....	M. Flourens accueille avec satisfaction les déclarations du comte de Bismarck.	T.	606
28	*Idem*............	Envoi de l'enquête du procureur général de Nancy.	T.	607
28	Berlin à Paris.....	Rapport du procureur général de Colmar....	T.	608
29	Paris à Berlin.....	Envoi de l'enquête complète faite en France, celle de Colmar étant incomplète.	T.	609

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
29 sept.	Berlin à Paris.....	Nouvelle conversation avec le comte H. de Bismarck; inconvénient des polémiques violentes de la presse française.	T.	610
30	Berlin à Paris.....	Décision du Chancelier d'attribuer une indemnité pécuniaire à la veuve du mort de Vexaincourt.	T.	611
30	Paris à Berlin.....	Remerciements à offrir pour l'initiative prise par le Chancelier.	T.	612
3 oct.	*Idem*............	Position prise par M. Flourens dans l'affaire de Vexaincourt. Apaisement désirable; propos déplacés d'un officier allemand à Saverne.	T.	615
9	Berlin à Paris.....	Examen du dossier de l'enquête; essai de reconstitution du drame; le soldat allemand a eu, en tout cas, le tort de ne pas se montrer.	D.	620
13	Paris à Berlin.....	Remise par l'Ambassadeur d'Allemagne d'un chèque de 50.000 marks et d'une note confirmant les regrets du Gouvernement allemand.	T.	622
16	Berlin à Paris.....	Publication de la note du comte Münster sur l'incident de Vexaincourt.	T.	624
18	Pétersbourg à Paris.	Mauvaises nouvelles du Prince impérial....	T.	626
19	Berlin à Paris.....	Conversation amicale avec le comte de Bismarck sur les incidents de frontière et les moyens de les prévenir.	D.	627
25	*Idem*............	Un entretien de M. de Bleichroeder avec le prince de Bismarck.	D.	630
31	*Idem*............	Visite du comte Münster. Dispositions pacifiques, envers la France, du Chancelier allemand qui est inquiet de l'attitude de la Russie.	D.	631
6 nov.	Pétersbourg à Paris.	Mauvaises nouvelles de l'Empereur Guillaume.	T.	636
8	Berlin à Paris.....	Adhésion probable de l'Allemagne à la convention anglo-française. Mauvais état de santé du Prince impérial.	T.	637
10	M. Herbette à M. Flourens.	Le prince de Bismarck tout à la conciliation devant l'état de santé des membres de la famille impériale	L.	639
12	Paris à Berlin.....	Sympathie à témoigner aux malades de la famille impériale.	T.	640
13	Berlin à Paris.....	Nouvelles de plus en plus mauvaises des malades princiers.	T.	641
16	Berlin à Paris.....	Entretien avec le comte de Bismarck sur les moyens d'améliorer les rapports de voisinage entre les deux pays.	T.	643
24	*Idem*............	Caractère très pacifique du message impérial.	T.	650
25	*Idem*............	Audience de présentation du commandant Hue. Guillaume Ier regrette la retraite de M. Grévy.	T.	652
30	Paris à Berlin.....	Délai d'un mois accordé à la demande de l'Allemagne à trois de ses nationaux expulsés.	D.	655

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887. 12 déc.	Berlin à Paris.....	Cris d'alarme de la presse qui n'aboutiront pas à la guerre, mais qui sont des indices de mécontentement contre la Russie.	D.	661
13	*Idem*.............	Remise de la lettre d'avènement de M. Carnot. Tentative du comte Herbert de Bismarck pour mettre la France en défiance contre la Russie.	T.	662
22	Paris à Berlin.....	Émotion provoquée à Paris par la nouvelle que l'auteur de l'attentat de Vexaincourt ne serait pas poursuivi.	T.	666
22	Berlin à Paris.....	Le retour de l'Impératrice à Berlin impose plus de réserve au jeune Prince Guillaume.	D.	667
27	*Idem*.............	Renvoi devant le conseil de guerre de l'auteur de l'attentat de Vexaincourt.	T.	672
		2° LA FRANCE ET L'AUTRICHE.		
1886. 24 août.	Vienne à Paris.....	Remise des lettres de créance de M. Decrais à François-Joseph.	T.	295
1887. 2 févr.	*Idem*.............	Inquiétudes du comte Kalnoky sur la situation. Assurances pacifiques de la France.	T.	420
23	*Idem*.............	François-Joseph se dit satisfait de la situation.	D.	449
6 avril.	*Idem*.............	Propos rassurants du comte Kalnoky sur les dispositions de l'Allemagne à l'endroit de la France.	T.	489
15	*Idem*.............	Le Ballplatz satisfait des assurances données à Saint-Pétersbourg au prince Lobanoff.	T.	495
16 mai.	*Idem*.............	Optimisme du comte Kalnoky............	T.	526
20 août.	*Idem*.............	Articles élogieux de la presse de Vienne sur le discours de M. Rouvier.	T.	591
24 sept.	*Idem*.............	Assurances données par le comte Kalnoky des dispositions pacifiques du prince de Bismarck.	D.	603
26 déc.	*Idem*.............	Échange d'assurances pacifiques entre la Russie et l'Autriche.	T.	670
		3° LA FRANCE ET L'ITALIE.		
1885. 9 avril.	Rome à Paris......	Impression produite par la crise ministérielle.	D.	4
11 juin.	*Idem*.............	Entretien amical avec M. Mancini sur l'incident provoqué à Tunis par le général Boulanger.	T.	35
2 juill	*Idem*.............	M. Depretis prend l'intérim des Affaires étrangères.	T.	41
16 oct.	Constantinople à Paris.	Nomination du comte de Robilant à la Consulta.	T.	93
17	Rome à Paris.....	Déclarations amicales du comte Robilant....	T.	95
6 déc.	Le Caire à Paris..	Prise de possession de Massaouah par les Italiens.	T.	131
10	Paris à Constantinople.	*Idem*	T.	139

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
5 janv.	Berlin à Paris.....	Établissement des Italiens à Massaouah. Désintéressement de l'Allemagne.	T.	161
14 févr.	Constantinople à Paris.	Tentative de l'Italie en Abyssinie..........	T.	188
9 mai.	Rome à Paris.....	Satisfaction témoignée à M. Rouvier par le Ministre et par le Roi après la signature de l'accord commercial.	D.	243
11	*Idem*.............	Mainmise de l'Allemagne sur l'Italie........	D.	245
5 août.	*Idem*.............	Visite de M. de Robilant à M. de Moüy. Son désir d'établir des relations amicales avec la France malgré la persistance des désaccords économiques.	D.	278
8 oct.	*Idem*.............	Appréciations flatteuses du comte de Robilant sur le discours de M. de Freycinet à Toulouse.	T.	321
28	*Idem*.............	Éventualité de la dénonciation du traité de commerce de 1881.	D.	338
2 nov.	Paris à Rome.....	Rechercher les entrevues avec M. Depretis mieux disposé pour la France que M. de Robilant.	T.	340
20	M. de Moüy à M. de Freycinet.	Nouvelle théorie des Italiens sur la connexité de la question maritime et de la dénonciation du traité de commerce.	L.	355
28	Rome à Paris.....	Remise par M. de Moüy de ses lettres de créance au Roi.	T.	364
1887.				
20 janv.	Le Caire à Paris...	Les Italiens menacés par les Abyssins......	T.	401
28	Rome à Paris.....	Réserve du comte de Robilant dans l'affaire bulgare.	T.	411
28	*Idem*.............	Conversation avec le comte Robilant sur l'Abyssinie.	T.	412
28	*Idem*.............	Envoi de renforts italiens à Massaouah.....	T.	413
9 févr.	*Idem*.............	Langage très pacifique de M. de Keudell....	D.	432
29 avril.	*Idem*.............	Sympathies de l'Italie pour la France dans l'affaire Schnaebelé.	D.	523
19 juin.	Rome à Paris.....	Réponse italienne à l'invitation à l'exposition de 1889.	T.	549
8 oct.	*Idem*.............	Déclarations de M. Crispi sur l'entrevue de Friedrichsruhe.	T.	619
16	*Idem*.............	Divergences d'impressions des négociateurs italiens à l'égard du traité de commerce.	T.	625
18 nov.	Paris à Rome.....	Remerciements à M. Crispi pour son adhésion à la convention de Suez et sa courtoisie.	D.	645
21	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Crispi sur son voyage à Friedrichsruhe. Déclarations rassurantes et protestations d'amitié du Ministre, mais aucune offre de concessions commerciales.	D.	648
28	*Idem*.............	Audience royale. Langage très pacifique du Souverain.	T.	653

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		4° LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.		
1885.				
8 avril.	Londres à Paris...	Rentrée de M. de Freycinet au quai d'Orsay..	T.	1
18 juin.	Paris à Londres...	Démission de M. Gladstone. Avènement de Lord Salisbury.	D.	37
26	Londres à Paris...	Dispositions amicales de Lord Salisbury...	T.	38
4 juill.	Circulaire.........	Prolongation des négociations de Terre-Neuve et du protectorat français sur Raïatea.	D.	42
23 déc.	*Idem*.............	Signature d'un traité franco-malgache......	T.	147
23	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury sur l'affaire de Zanzibar.	T.	148
28	M. de Freycinet à Sir John Walsham.	Prolongation de l'arrangement sur Raïatea..	L.	154
1886.				
11 mars.	Circulaire.........	Ratification du traité conclu entre la France et Madagascar.	T.	207
13	Paris à Londres...	Erreur d'appréciation de Lord Rosebery sur la question du canal de Suez qui est internationale.	D.	208
18	Londres à Paris...	Notification à l'Angleterre du traité franco-malgache.	T.	211
10 avril.	Circulaire.........	Négociations relatives à Terre-Neuve et prolongation du protectorat sur Raïatea.	D.	225
8 août.	Paris à Londres...	Projet de voyage de M. Herbert de Bismarck en Angleterre pour des fins politiques.	T.	280
13	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury sur les questions coloniales et sur la situation générale.	D.	284
26	*Idem*.............	Entretien avec Lord Salisbury sur la situation du prince Alexandre de Bulgarie.	T.	298
23 sept.	*Idem*.............	Opposition du vice-consul anglais de Tananarive à l'exécution du traité franco-malgache.	T.	315
1887.				
26 mai.	Paris à Rome.....	Attitude satisfaisante de l'Angleterre et malveillante de l'Italie dans la question de l'exequatur des Consuls étrangers à Madagascar.	T.	531
25 oct.	Circulaire.........	Entente avec Lord Salisbury sur la neutralisation du canal de Suez.	T.	629
		(Voir aussi pour les rapports entre la France et l'Angleterre la section III : La question d'Égypte.)		
		5° LA FRANCE ET LA RUSSIE.		
1885.				
25 déc.	Pétersbourg à Paris.	Félicitations de M. de Giers pour l'arrangement franco-malgache. Méfiance du Tsar à l'endroit du Prince Alexandre.	T.	151
25	M. de Mohrenheim à M. de Freycinet.	Accord entre la France et la Russie.........	L.	152

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
13 janv.	Paris à Pétersbourg.	Impossibilité d'excepter Krapotkine d'une mesure de grâces générales.	T.	166
7 févr.	Pétersbourg à Paris.	Refus de la Russie de prendre part à l'exposition de 1889.	T.	183
19	Paris à Pétersbourg.	Rappel du général Appert; sa promotion dans la Légion d'honneur.	T.	192
19 févr.	Pétersbourg à Paris.	Accusé de réception de la nouvelle du rappel de l'Ambassadeur.	T.	193
20	Amb. de Russie à Aff. étrangères.	Communication de télégrammes de M. de Giers	N.	194
1er mars.	Paris à Pétersbourg.	M. de Freycinet compte sur le patriotisme du général Appert.	T.	198
2	Pétersbourg à Paris.	Le général Appert n'a rien fait pour gêner la nomination de son successeur.	T.	200
8	*Idem*.............	Situation devenue pénible du général Appert.	T.	202
10	*Idem*.............	Dispositions patriotiques du général Appert.	T.	206
15	Paris à Pétersbourg.	Envoi des lettres de rappel du général Appert.	T.	209
23	Pétersbourg à Paris.	Arrivée des lettres de rappel du général Appert.	T.	212
5 avril.	*Idem*.............	Conversation avec M. de Giers sur les conséquences du rappel du général Appert.	D.	224
3 mai.	Paris à Pétersbourg.	Le Ministre prie M. Ternaux-Compans de soumettre au Tsar la nomination du général Billot comme Ambassadeur.	T.	237
6	*Idem*.............	Reprise de la polémique sur le rappel du général Appert.	T.	239
6	Pétersbourg à Paris.	Tentative de M. Ternaux-Compans pour introduire la candidature du général Billot.	D.	241
8 juin.	*Idem*.............	La Russie et l'expulsion des Princes d'Orléans du territoire français.	D.	256
5 juill.	Paris à Pétersbourg.	Acceptation de la démission de M. Ternaux-Compans.	T.	264
7	Pétersbourg à Paris.	Désir de M. de Giers de rétablir des relations diplomatiques normales avec la France.	D.	265
14	*Idem*.............	Première entrevue de M. d'Ormesson avec M. de Giers.	T.	266
16	Paris à Pétersbourg.	Instructions à M. d'Ormesson. Réserve nécessaire.	T.	268
16	Paris à Pétersbourg.	Indépendance de la politique intérieure française à l'endroit du Gouvernement russe comme de tout autre.	D.	269
23	Pétersbourg à Paris.	Présence du général Frederiksz à la cérémonie de Nouart en l'honneur du général Chanzy. Voyage de M. Paul Déroulède en Russie.	T.	271
24	*Idem*.............	Inconvénients de la présence de M. Déroulède à Pétersbourg.	T.	272
6 août.	M. de Courcel à M. de Freycinet.	L'Allemagne inquiète d'un rapprochement éventuel de la France et de la Russie.	L.	279
21	Pétersbourg à Paris.	Bon accueil fait à la mission militaire française du général de la Hayrie.	D.	289
27	*Idem*.............	Caractère littéraire du banquet Déroulède..	T.	299

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
8 sept.	Pétersbourg à Paris.	Entretien assez vague avec M. de Giers sur le rétablissement des relations diplomatiques normales entre la Russie et la France.	T.	307
9	Paris à Pétersbourg.	Dispositions conciliantes du Gouvernement français.	T.	309
23	Pétersbourg à Paris.	Arrivée prochaine de M. de Mohrenheim à Pétersbourg; la question de l'ambassade de France.	T.	314
9 oct.	Munich à Paris...	Départ de M. de Mohrenheim pour Pétersbourg.	D.	322
11	Paris à Pétersbourg.	Conduite à tenir par M. d'Ormesson vis-à-vis de M. de Mohrenheim.	T.	323
20	Pétersbourg à Paris.	La Russie disposée à recevoir un Ambassadeur français.	T.	327
22	*Idem*.............	Prochain retour de M. de Mohrenheim à Paris.	T.	328
23	M. d'Ormesson à M. de Freycinet.	Du choix à faire d'un Ambassadeur; des avantages de l'envoi d'un militaire en Russie.	L.	330
26	Paris à Pétersbourg.	Reprise des relations normales avec la Russie. Nomination de M. de Laboulaye.	T.	333
27	Pétersbourg à Paris.	Agrément donné à la nomination de M. de Laboulaye.	T.	337
20 nov.	*Idem*............	Prise de possession de l'ambassade par M. de Laboulaye.	T.	353
21	*Idem*............	Prochaine audience de M. de Laboulaye chez l'Empereur.	T.	356
24	Berlin à Paris....	La Russie aurait demandé à l'Allemagne d'assumer la protection de ses nationaux en Bulgarie avant de s'adresser à la France.	T.	359
25	*Idem*............	Partage amiable de la protection des sujets russes en Bulgarie.	T.	360
26	Pétersbourg à Paris.	Remise des lettres de créance de M. de Laboulaye en audience solennelle.	D.	362
1887.				
29 janv.	Paris à Pétersbourg.	Volonté de paix de la France. Réserve à garder envers la Russie tout en désirant qu'elle recouvre sa liberté d'action.	T.	414
31	Pétersbourg à Paris.	M. de Laboulaye se tiendra sur la réserve...	T.	417
8 févr.	M. de Laboulaye à M. Flourens.	M. de Laboulaye se tiendra sur la réserve quant aux relations franco-allemandes. Le Tsar apprécie l'influence pacifiante exercée par le Président Grévy.	L.	430
13	Paris à Pétersbourg.	Remerciements à M. Flourens pour son télégramme du 11 février. La France désire que la Russie garde sa liberté d'action.	T.	438
15	M. Flourens à M. de Laboulaye.	Importance pour la France de l'attitude que prendra la Russie.	L.	441
20	Constantinople à Paris.	Rapport de l'Ambassadeur ottoman à Pétersbourg sur la politique russe.	T.	446
20	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. de Giers au reçu de la lettre angoissée de M. Flourens. Assurances très satisfaisantes du Ministre russe.	T.	447

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
13 mars.	Pétersbourg à Paris.	Projet d'envoi d'une épée au général Boulanger par un cercle slavophile.	T.	469
17	Paris à Pétersbourg.	Aucune portée politique dans le voyage de M. de Lesseps à Berlin.	T.	472
18	*Idem*............	Félicitations à offrir au Tsar pour avoir échappé à une tentative d'assassinat.	T.	474
20	Pétersbourg à Paris.	Remerciements de M. de Giers pour les félicitations du Gouvernement français à l'occasion d'un attentat dirigé contre l'Empereur.	T.	479
23	*Idem*............	Remerciements de l'Empereur pour la démarche de sympathie du Gouvernement français à l'occasion d'un attentat contre sa personne.	D.	481
6 avril.	*Idem*............	Réception par Alexandre III de M. Katkoff à Gatchina.	T.	490
7	Paris à Pétersbourg.	Refus courtois de la Russie de prendre part à l'exposition de 1889.	T.	491
7	Pétersbourg à Paris.	Ménagements d'Alexandre III pour M. Katkoff; M. de Giers reste cependant en fonctions.	D.	493
23	M. de Laboulaye à M. Flourens.	Partage d'influence entre M. Katkoff et M. de Giers.	L.	503
4 mai.	Pétersbourg à Paris.	Condamnation des auteurs de l'attentat du 13 mars.	T.	525
24	*Idem*............	Émotion produite par la publication de la note Havas relative à la publication du général Le Flô.	T.	528
25	Paris à Pétersbourg.	L'impossibilité de ne pas blâmer la publication du général Le Flô explique la note Havas.	T.	529
25	Pétersbourg à Paris.	Persistance de la Russie dans son attitude relative à la Bulgarie et à l'Égypte.	T.	530
2 juin.	Paris à Pétersbourg.	Réserve à garder envers le général Boulanger si l'ancien Ministre va en Russie.	T.	538
4	Pétersbourg à Paris.	Inopportunité d'un voyage du général Boulanger en Russie.	T.	539
8	*Idem*............	Désir du Gouvernement russe de ne pas voir le général Boulanger en Russie.	T.	542
21	*Idem*............	Disgrâce du général Bogdanovitch et de M. Sabouroff. Succès de M. de Giers.	D.	552
23	M. de Laboulaye à M. Flourens.	Retour sur la disgrâce du général Bogdanovitch et la disgrâce indirecte de M. Katkoff.	L.	553
13 juill.	Pétersbourg à Paris.	Conversation avec M. de Giers sur l'élection de Tirnova.	T.	566
8 août.	*Idem*............	Mort de M. Katkoff......................	D.	575
9	*Idem*............	Interdiction de publier les discours de M. Déroulède.	T.	577
17	*Idem*............	Satisfaction du Gouvernement russe après la communication française.	T.	588
20	Berlin à Paris....	Entretien avec le comte Schouvaloff sur l'illégalité de l'élection du prince de Bulgarie et l'attitude des Puissances.	D.	592

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
24 août.	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. de Giers très satisfait des conseils donnés par la France à la Porte sur l'attitude à prendre envers le Prince de Cobourg.	T.	593
			T.	595
1er sept.	*Idem*............	Groupement des Puissances déterminé par la question de Bulgarie.	L.	598
9	M. d'Ormesson à M. Flourens.	Les relations de la Russie avec la France et avec l'Allemagne; deux courants contradictoires dans la presse.	T.	621
12 oct.	Pétersbourg à Paris.	Le toast du Grand-Duc Nicolas............	L.	628
22	M. d'Ormesson à M. Flourens.	Les conséquences de l'affaire Caffarel et du nouvel incident Boulanger.	T.	632
2 nov.	Pétersbourg à Paris.	Prochain retour du Tsar par Berlin. Adhésion de principe de M. de Giers à l'accord anglo-français sur Suez.	T.	638
9	*Idem*............	Ajournement du retour de l'Empereur. Adhésion probable de la Russie à l'accord anglo-français.	T.	642
13	Berlin à Paris....	L'Ambassadeur de France à Berlin s'inscrira chez le Tsar.	T.	649
23	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. de Giers sur le passage du Tsar à Berlin et sur la situation intérieure de la France.	D.	651
24	Berlin à Paris....	Vivacité de l'entretien entre le Tsar et le Chancelier allemand accusé par Alexandre III d'avoir agi contre lui en Bulgarie. Le Chancelier se serait dit victime d'un faux.	T.	654
30	Pétersbourg à Paris.	Désir de M. de Giers de s'entendre avec M. Flourens sur la question de Suez.	T.	657
4 déc.	*Idem*............	Bon accueil fait par M. de Giers à la nouvelle de l'élection de M. Carnot.	T.	659
7	*Idem*............	Détente entre Pétersbourg et Berlin.......	D.	660
9	*Idem*............	Toast du Tsar à Guillaume Ier le plus ancien chevalier de Saint-Georges. Méfiances des Bourses de Berlin et de Vienne.	T.	664
22	Berlin à Paris....	Inquiétudes provoquées à Berlin par la tension entre l'Autriche et la Russie. On craint l'influence des panslavistes sur Alexandre III.	T.	665
22	Paris à Pétersbourg.	Remerciements à exprimer au Tsar pour les services rendus par son père et par lui-même à la France qui voit en lui l'arbitre du maintien de la paix.	T.	668
24	Pétersbourg à Paris.	Audience impériale. Sympathie d'Alexandre III pour la France.	T.	669
26	Paris à Pétersbourg.	Utilité d'obtenir l'adhésion de la Russie à la convention de Suez et de dissiper les dernières méfiances du Tsar.	T.	673
30	Berlin à Paris....	Démenti donné à deux nouvelles qui auraient marqué un renouveau d'intimité entre l'Allemagne et la Russie.		

(Voir aussi pour les rapports entre la France et la Russie la section II : Les questions balkaniques.)

6° LES RELATIONS ENTRE LES TROIS EMPEREURS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
22 août.	Pétersbourg à Paris.	Départ du Tsar pour Kremsier...........	D.	53
28	Vienne à Paris...	Entrevue de François-Joseph et du Tsar à Kremsier.	D.	57
5 sept.	*Idem*.............	Conversations du comte Kalnoky sur l'entrevue de Kremsier et son voyage à Varzin.	D.	61
1er nov.	*Idem*.............	Relations des trois Empereurs. Solidité de l'alliance austro-allemande.	T.	110
1886.				
31 janv.	M. Foucher de Careil à M. de Freycinet.	Conversation amicale de François-Joseph avec le prince Lobanoff.	L.	176
3 août.	Pétersbourg à Paris.	Voyage de l'Archiduc Charles-Louis à Péterhof.	T.	276
6	M. de Courcel à M. de Freycinet.	Éventualité de discussions commerciales à Kissingen et à Gastein.	L.	279
23 août.	Berlin à Paris......	Projet de rencontre entre le Chancelier allemand et de M. de Giers à Egra.	T.	290
2 nov.	Circulaire..........	Rappel simultané du général de Werder et du prince Dolgorouki.	D.	341
8	Berlin à Paris......	Renseignements sur les successeurs du général de Werder et du prince Dolgorouki.	D.	345
24	*Idem*.............	Légers indices de détente entre Berlin et Pétersbourg.	T.	359
1887.				
8 janv.	Berlin à Paris......	Démenti donné par le comte Schouvaloff aux bruits de rapprochement germano-russe.	T.	391
10	M. Herbette à M. Flourens.	Retour sur le démenti du comte Schouvaloff aux bruits de rapprochement germano-russe.	L.	393
12	Berlin à Paris......	Avances verbales du Chancelier à la Russie et à l'Allemagne.	T.	395
22	Pétersbourg à Paris.	Le parti slavophile désireux de voir la Russie se dégager d'une pseudo-alliance avec les Puissances germaniques.	D.	403
27	*Idem*.............	Expiration de l'alliance des trois Empereurs.	T.	410
16 févr.	Berlin à Paris......	Lettre d'Alexandre III à Guillaume Ier.....	T.	442
12 sept.	*Idem*.............	Démenti donné par la légation russe aux bruits d'entrevue entre Guillaume Ier et Alexandre III.	T.	600
5 nov.	Constantinople à Paris.	Fixation au 7 novembre du départ du Tsar de Copenhague. Entrevue probable avec Guillaume Ier.	T.	635
19	Berlin à Paris......	Passage du Tsar à Berlin. Dîner de gala....	T.	646
21	*Idem*.............	Audience du Chancelier allemand chez le Tsar de passage à Berlin.	T.	647
23	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. de Giers sur le passage du Tsar à Berlin.	T.	649

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		7° LA TRIPLE ALLIANCE.		
1885.				
9 août.	Vienne à Paris.....	Départ du comte Kalnoky pour Varzin......	T.	48
1886.				
30 juill.	*Idem*...	Entrevue de Kissingen entre le Chancelier allemand et le comte Kalnoky.	D.	273
1er août.	Rome à Paris......	Bruits d'un voyage possible du comte de Robilant en Autriche et en Allemagne.	T.	274
5	Vienne à Paris.....	Entrevue de Gastein entre les deux Empereurs du Centre fixée au 9 août.	T.	277
9	Berlin à Paris......	Commentaires sur les entrevues de Gastein et de Kissingen.	D.	281
18	Vienne à Paris.....	Déclarations rassurantes du comte Kalnoky sur l'entrevue de Gastein.	T.	287
1887.				
24 févr.	Berlin à Paris......	Divulgations de la presse allemande sur certaines clauses de la Triple Alliance.	D.	450
18 mars.	Rome à Paris......	Nomination dans l'ordre de l'Aigle Noir du comte de Robilant qui est muet sur les accords de l'Italie et de l'Allemagne.	T.	475
20	Berlin à Paris......	Conversation avec les Ambassadeurs de Turquie et d'Italie sur l'accord italo-allemand.	T.	478
24	Rome à Paris......	Retraite de M. de Keudell................	T.	482
29	Berlin à Paris......	Préoccupations du Corps diplomatique de Berlin relatives à la Triple Alliance.	T.	485
24 avril.	Rome à Paris......	Les engagements de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche.	D.	507
24 juill.	Vienne à Paris.....	Prochaine entrevue des Empereurs autrichien et allemand à Gastein.	T.	570
9 août.	*Idem*.............	Visite de François-Joseph à Gastein les 6 et 7 août.	D.	579
18	Constantinople à Paris.	Désir de la Turquie de voir le prince de Bismarck et le comte Kalnoky se rencontrer à Kissingen.	T.	589
22 sept.	Vienne à Paris.....	Visite du comte Kalnoky au prince de Bismarck.	D.	602
1er oct.	Rome à Paris......	Nouvelle de l'arrivée imminente de M. Crispi à Friedrichsruhe.	T.	613
2	Vienne à Paris.....	Note du *Fremdenblatt* sur le voyage de M. Crispi et l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande.	D.	614
3	Paris à Berlin......	Demande de renseignements sur le voyage de M. Crispi.	T.	616
4	Constantinople à Paris.	Bruit répandu à Rome que M. Crispi avait été appelé à Friedrichsruhe pour parler de la Bulgarie.	T.	617
5	Berlin à Paris......	La presse allemande et l'entrevue de Friedrichsruhe.	D.	618
15	Circulaire.........	Bruits de signature de convention militaire entre MM. Crispi et de Bismarck en vue d'un conflit franco-allemand.	D.	623

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887. 1er déc.	Berlin à Paris......	Révélations de la *Gazette de Cologne* sur la Triple Alliance.	D.	656
20	*Idem*.............	Entretien avec Sir E. Malet qui dément l'adhésion de l'Angleterre à la Triple Alliance sans convaincre absolument M. Herbette.	T.	663

8° L'ALLEMAGNE ET L'ESPAGNE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885. 19 août.	Paris à Berlin......	Impression produite à Madrid par l'établissement des Allemands aux Carolines.	D.	51
5 sept.	*Idem*.............	M. de Freycinet veut être renseigné sur le différend germano-espagnol.	D.	59
16	*Idem*.............	Tentatives de rapprochement entre l'Espagne et l'Allemagne.	T.	64
25	Rome V. à Paris....	Ouvertures de l'Allemagne au Pape pour un arbitrage dans l'affaire des Carolines.	T.	73
27	*Idem*.............	Arbitrage offert au Pape par Berlin et Madrid.	T.	76
3 oct.	*Idem*.............	Situation du Ministre de Prusse auprès du Vatican.	D.	82
4	Berlin à Paris.....	Solution prochaine de la question des Carolines.	D.	83
18 déc.	Rome V. à Paris...	Signature de l'accord sur les Carolines......	D.	145
1886. 16 janv.	*Idem*.............	Lettre de Léon XIII au prince de Bismarck sur l'arbitrage des Carolines.	D.	168
30 mars.	*Idem*.............	Départ de Rome de M. de Schlötzer. Difficultés entre Rome et Berlin.	T.	218
4 avril.	Madrid à Paris.....	La presse espagnole et l'insurrection marocaine.	T.	222
21	Paris à Madrid.....	Efforts du Cabinet de Madrid pour décider la Porte à installer une légation au Maroc.	T.	229
10 nov.	Paris à Tunis......	Instructions données à M. Paul Cambon....	T.	346
1887. 9 août.	Rome V. à Paris...	Félicitations et présents de Guillaume Ier à Léon XIII à l'occasion de son jubilé sacerdotal.	D.	578

II. LES QUESTIONS BALKANIQUES.

1° EN 1885.

a. *Bulgarie, Serbie, Turquie.*

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885. 12 avril.	Paris à Constantinople.	La France verrait une violation des traités en vigueur dans une alliance éventuelle de la Turquie et de l'Angleterre.	T.	8
10 sept.	Sofia à Paris.......	Rapprochement du Prince de Bulgarie et de la Russie.	D.	63
16	Pétersbourg à Paris.	Déclaration de guerre du Roi Milan à la Bulgarie.	T.	65
18	Sofia à Paris.......	Réunion de la Roumélie à la Bulgarie.......	T.	66
21	Circulaire.........	Arrivée d'Alexandre de Bulgarie en Roumélie.	T.	67
21	Belgrade à Paris...	Retour du Roi Milan. Enthousiasme des Serbes.	T.	68
21	Sofia à Paris.......	Le Tsar désavoue le Prince de Bulgarie.....	T.	69
24	Pétersbourg à Paris.	Protestation de la Porte contre les événements de Roumélie.	T.	70
25	Circulaire.........	Appréhensions de la France devant la crise bulgare.	T.	71
25	Sofia à Paris.......	La Bulgarie réclame l'intervention des Puissances et celle du Sultan.	T.	74
26	Berlin à Paris......	Conseils de modération du prince Chancelier à Belgrade et à Athènes.	T.	75
28	*Idem*.............	Langage sévère de l'Allemagne à la Bulgarie.	T.	77
28	Londres à Paris....	Adhésion de Lord Salisbury à la proposition russe d'une conférence d'Ambassadeurs à Constantinople.	T.	78
2 oct.	Berlin à Paris......	Conseils à donner aux Grecs et aux Bulgares pour maintenir le calme dans les Balkans.	T.	80
3	Berlin à Paris......	Désir du Chancelier allemand de localiser le conflit bulgare.	T.	81
5	Constantinople à Paris.	Projet de déclaration des Puissances pour inviter les Bulgares à maintenir la paix.	T.	85
5	Sofia à Paris.......	Avertissement de M. de Giers au Prince Alexandre et aux Bulgares.	T.	86
9	Berlin à Paris......	Volonté du Gouvernement russe de rétablir le *statu quo* en Bulgarie et dans les Balkans.	T.	87
10	M. de Kotzebue à M. de Freycinet.	Mode de communication de la décision des Puissances aux belligérants.	L.	88
12	Pétersbourg à Paris.	Volonté formelle de la Russie de maintenir le traité de Berlin dans les Balkans.	T.	90
14	Circulaire.........	Remise d'un nouveau texte à la Porte......	T.	91
16	Londres à Paris....	Lord Salisbury favorable à l'union personnelle de la Bulgarie et de la Roumélie.	T.	94
19	Amb. de Russie à Aff. étrangères.	Communication des conseils donnés par la Russie au Sultan.	N.	97

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885. 19 oct.	M. de Mohrenheim à M. de Freycinet.	La communication précédente doit être considérée comme strictement verbale.	L.	98
19	Berlin à Paris......	Nécessité de réunir une conférence à Constantinople pour assurer le maintien du traité de Berlin.	T.	99
19	Sofia à Paris.......	Réponse du Gouvernement bulgare aux Ambassadeurs.	T.	100
23	Circulaire.........	Programme de la future conférence de Constantinople.	T.	104
24	*Idem*.............	Acceptation de l'invitation à la Conférence sur les affaires de Roumélie.	T.	105
24	Belgrade à Paris...	Remise de la note collective à Belgrade.....	T.	106
24	Vienne à Paris.....	Déclarations de François-Joseph aux Délégations; son espoir de rétablir l'ordre de choses légal dans les Balkans.	T.	107
28	Pétersbourg à Paris.	Complicité possible de l'Angleterre et de l'Autriche avec les Bulgares.	T.	108
1er nov.	Vienne à Paris.....	Déclarations du comte Kalnoky à la Délégation hongroise. Solidité de l'alliance austro-allemande. Désir de rétablir le *statu quo* dans les Balkans.	T.	110
2	Paris à Londres....	M. Guéchoff, agent du Prince de Bulgarie, demande à être reçu par M. de Freycinet.	T.	111
5	Pétersbourg à Paris.	Radiation du Prince de Bulgarie des cadres de de l'armée russe.	T.	112
5	Constantinople à Paris.	Première séance de la Conférence..........	T.	113
13	Pétersbourg à Paris.	Inquiétudes russes sur l'attitude de la Conférence, les dispositions de la Turquie et de l'Angleterre.	T.	114
14	Paris à Constantinople.	Le Ministre de Serbie annonce l'entrée en guerre de son Gouvernement.	T.	115
16	Sofia à Paris.......	Entrée en campagne des Serbes...........	T.	116
17	Berlin à Paris......	Le comte de Bismarck voit avec philosophie l'entrée des Serbes en campagne.	T.	117
19	Sofia à Paris.......	Échec des Serbes à Slivnitza...............	T.	118
24	M. de Mohrenheim à M. de Freycinet.	Désir du Tsar d'arrêter l'effusion du sang...	L.	119
27	Sofia à Paris.......	Nouvelle victoire des Bulgares à Pirot.......	T.	121
30	*Idem*.............	Suspension des hostilités entre Bulgares et Serbes.	T.	125
2 déc.	Berlin à Paris......	L'Allemagne favorable à l'action des délégués ottomans en Roumélie.	T.	126
3	Sofia à Paris.......	Le Prince Alexandre invité à respecter le *statu quo*.	T.	127
5	Pétersbourg à Paris.	Satisfaction de M. de Giers des efforts faits par la France pour empêcher la reprise des hostilités entre Serbes et Bulgares.	T.	130
7	Circulaire.........	La Porte demande à la France de nommer un délégué à Philippopoli.	T.	132
8	Vienne à Paris.....	Désir du comte Kalnoky de faire fixer par une commission militaire les conditions d'un armistice serbo-bulgare.	T.	133

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885. 8 déc.	Berlin à Paris......	Caractère des délégués européens à Philippopoli.	T.	134
8	Pétersbourg à Paris.	Ordre du jour du Tsar sur le rôle des officiers russes dans les Balkans.	D.	135
9	M. de Mohrenheim à M. de Freycinet.	Désir de l'Autriche d'amener la signature d'un armistice.	L.	136
10	Belgrade à Paris...	Refus des Serbes d'accepter les conditions des Bulgares.	T.	138
11	Berlin à Paris......	Sentiment du prince de Bismarck sur le peu d'efficacité du rôle des officiers européens en Bulgarie.	T.	140
12	Circulaire.........	Sentiment de la France sur la situation dans les Balkans.	T.	141
14	Belgrade à Paris...	Le Gouvernement serbe accepte les décisions de la Commission militaire.	T.	142
14	Londres à Paris....	Adhésion de Lord Salisbury aux vues de M. de Freycinet sur la question bulgare.	T.	143
22	Vienne à Paris.....	Signature de l'armistice serbo-bulgare.....	T.	146
23	Pétersbourg à Paris.	Signature de l'armistice serbo-bulgare. Satisfaction à Pétersbourg.	T.	149
29	Sofia à Paris.......	Conversation de M. Flesch avec le Prince Alexandre.	T.	155
		b. *La Grèce.*		
26 sept.	Berlin à Paris......	Conseils de modération du prince Chancelier à Belgrade et à Athènes.	T.	75
5 oct.	Londres à Paris....	Démonstration navale à faire au Pirée.......	T.	84
15	Athènes à Paris....	Émotion du Président du Conseil grec devant l'excitation de l'opinion publique.	T.	92
22	Berlin à Paris......	Conversation de M. de Courcel et du Chancelier sur la situation dans les Balkans.	D.	103
28 nov.	Paris à Athènes....	Fin de la mission du général Vasseur en Grèce.	T.	122
		2° EN 1886.		
		a. *Bulgarie, Serbie, Turquie.*		
1886. 1er janv.	Circulaire.........	La Turquie demande à la France de s'unir aux Puissances pour faire respecter le traité de Berlin.	T.	156
6	M. de Mohrenheim à M. de Freycinet.	Démarche demandée par la Russie pour obtenir la démobilisation dans les Balkans.	L.	162
7	Constantinople à Paris.	Démarches de la Russie pour provoquer la démobilisation.	T.	163
9	Circulaire.........	Dispositions de la France dans la question de la démobilisation balkanique.	T.	164
19	Sofia à Paris.......	La Bulgarie accepte Bucarest comme siège des négociations de paix avec la Serbie.	T.	169
25	Circulaire.........	La France s'associe à la nouvelle démarche collective projetée à Sofia, Belgrade et Athènes.	T.	170

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
26 janv.	Berlin à Paris......	Accord de la France avec les Puissances sur les démarches à faire dans les Balkans, mais réserve nécessaire.	T.	172
28	Pétersbourg à Paris.	Envoi d'instructions au Ministre russe à Bucarest.	T.	175
4 févr.	Paris à Bucarest....	Contrôle officieux à exercer à Bucarest sur les négociations entre la Serbie, la Bulgarie et la Turquie.	T.	180
4	Paris à Constantinople.	Conditions d'un arrangement entre la Porte et le Prince de Bulgarie.	T.	181
6	Paris à Belgrade...	Recommandation aux Gouvernements ottoman, serbe et bulgare de respecter dans leurs négociations le traité de Berlin.	T.	182
10	Sofia à Paris.......	Inquiétudes du Prince de Bulgarie devant la mobilisation des Serbes.	T.	185
16	Paris à Vienne.....	Conseils de modération donnés à Belgrade..	T.	189
16	M. de Mohrenheim à M. de Freycinet.	Réserves de la Russie sur l'union personnelle de la Bulgarie et de la Roumélie.	L.	190
24	Circulaire.........	Arrangement turco-bulgare, éventualité d'une entente.	T.	195
24	*Idem*.............	Texte du traité de paix serbo-bulgare......	T.	196
26	*Idem*.............	Projet de texte d'accord franco-bulgare.....	T.	197
2 mars.	Bucarest à Paris....	Signature imminente du traité de Bucarest..	T.	199
5	Sofia à Paris.......	Démobilisation de la Bulgarie..............	T.	201
7	Paris à Constantinople.	Autorisation conditionnelle donnée à M. Hanotaux de prendre part à la conférence turco-bulgare.	T.	203
25	Pétersbourg à Paris.	Objections du Prince Alexandre contre certaines dispositions de l'arrangement turco-bulgare.	T.	215
26	Athènes à Paris....	Appel de nouvelles classes de réserve.......	T.	216
2 avril.	Sofia à Paris.......	Reconnaissance du Prince Alexandre envers la France.	T.	220
5	Constantinople à Paris.	Fin de la conférence balkanique. Arrangement bulgaro-rouméliote.	T.	223
4 juin.	Sofia à Paris.......	Voyage du Prince Alexandre à Bucarest.....	T.	254
13	Constantinople à Paris.	Attitude à tenir par la Turquie en cas de l'union des deux Bulgaries.	T.	258
14	Sofia à Paris.......	Ouverture de la Chambre bulgare; union des deux Bulgaries.	T.	260
18	Bucarest à Paris....	Visite du Prince de Bulgarie à Bucarest......	D.	261
11 août.	Constantinople à Paris.	Échange de télégrammes amicaux entre Pétersbourg et Thérapia sur la question bulgare.	T.	282
21	Sofia à Paris.......	Abdication du Prince Alexandre...........	T.	288
23	Berlin à Paris......	La nouvelle révolution de Bulgarie envisagée avec calme à Berlin.	T.	291
23	Pétersbourg à Paris.	Satisfaction du Tsar à la nouvelle des événements de Bulgarie.	T.	292
23	Belgrade à Paris...	Attitude expectante du Gouvernement serbe devant les événements de Bulgarie.	T.	293
25	Rome à Paris......	Remise à la Consulta de la protestation circulaire de la Porte contre la révolution de Sofia.	T.	296

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
28 août.	Vienne à Paris.....	Désir du Prince Alexandre de rentrer en Bulgarie.	T.	300
30	Pétersbourg à Paris.	Inquiétudes provoquées en Russie par les intentions du Prince Alexandre.	T.	301
30	Sofia à Paris.......	Bon accueil fait au Prince Alexandre........	T.	302
1er sept.	Bucarest à Paris....	Passage du Prince Alexandre à Bucarest.....	D.	304
3	Constantinople à Paris.	Échange de télégrammes entre Alexandre de Battenberg et Alexandre III. Irritation du Tsar.	T.	305
7	Sofia à Paris.......	Abdication solennelle d'Alexandre de Battenberg.	T.	306
8	Pétersbourg à Paris.	Attitude de la Russie devant les événements de Bulgarie.	T.	308
18	*Idem*.............	Mission du général Kaulbars à Sofia........	T.	312
5 oct.	Berlin à Paris......	*Idem*..............................	T.	320
24	Sofia à Paris.......	Déclaration du général Kaulbars sur l'illégalité de l'assemblée de Tirnova.	T.	332
20 nov.	Pétersbourg à Paris.	La rupture de la Russie avec la Bulgarie n'ira pas jusqu'à l'occupation de la principauté.	T.	353
20	Sofia à Paris.......	Départ du général Kaulbars..............	T.	354
22	Paris à Berlin......	La France assume la protection des sujets russes en Bulgarie et en Roumélie.	T.	357
4 déc.	Pétersbourg à Paris.	Refus du Tsar de recevoir la délégation bulgare.	T.	366
5	M. de Mohrenheim à M. de Freycinet.	L'Autriche rappelle à la Porte que la question bulgare est une question européenne.	L.	367
11	*Idem*	L'Allemagne disposée à contrarier la politique russe en Bulgarie.	L.	369
12	Vienne à Paris.....	Accueil bienveillant fait à Vienne aux députés bulgares.	T.	370
14	Paris à Berlin......	Précautions à prendre pour la visite des délégués bulgares.	T.	371
16	Vienne à Paris.....	Négociations des délégués bulgares avec le Prince Ferdinand de Saxe-Cobourg.	T.	374
17	Berlin à Paris......	Conversation avec le comte de Bismarck sur l'affaire de Bulgarie et les conseils donnés au Sultan relativement à l'affaire d'Égypte.	T.	376
23	*Idem*.............	Légère détente entre l'Allemagne et la Russie.	T.	382
30	Pétersbourg à Paris.	M. de Giers désire la démission de la régence bulgare.	T.	385
30	Londres à Paris....	Détails sur la réception des délégués bulgares au Foreign Office.	D.	386
31	Berlin à Paris......	Répugnance de l'Allemagne à servir de médiatrice entre la Russie et la Bulgarie.	T.	387
		b. *La Grèce.*		
4 janv.	Athènes à Paris....	Protestation de la Grèce contre un règlement balkanique où elle serait oubliée.	T.	157
10	*Idem*.............	M. de Moüy sollicité de se joindre aux représentants des Puissances pour agir sur le Gouvernement grec.	T.	165

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
26	Circulaire.........	Inquiétudes de la Turquie devant l'attitude de la Grèce.	T.	171
27	*Idem*.............	Envoi de la flotte anglaise dans les eaux grecques, abstention de la France.	T.	174
31	Berlin à Paris......	Entretien avec le comte Herbert de Bismarck sur la nécessité de prévenir une attaque des Grecs contre les Turcs.	D.	177
11 févr.	Paris à Athènes....	Conseils de sagesse donnés à la Grèce.......	T.	186
17	Constantinople à Paris.	Rapprochement de l'Allemagne et de l'Angleterre et isolement de la Russie dans l'affaire bulgare.	D.	191
16 avril.	Athènes à Paris....	Réponse ambiguë de la Grèce............	T.	227
21	Londres à Paris....	Insistance de Lord Rosebery sur l'action à exercer sur la Grèce.	T.	230
22	Paris à Londres....	Impossibilité pour la France de prendre part au blocus de la Grèce.	T.	231
22	Paris à Athènes....	Démarche active à faire auprès de M. Delyannis.	T.	232
27	Athènes à Paris....	Circulaire modérée du Gouvernement grec..	T.	233
28	Paris à Athènes....	Désir de Lord Rosebery de voir M. Delyannis céder aux conseils de la France.	T.	234
2 mai.	Athènes à Paris....	Résistance de M. Delyannis à l'ultimatum...	T.	236
4	Paris à Athènes....	Instructions au Ministre de France.........	T.	238
6	Athènes à Paris....	Remise de la note à M. Delyannis...........	T.	240
8	*Idem*.............	Notification du blocus au Gouvernement grec.	T.	242
14	Berlin à Paris......	M. de Bismarck très satisfait de la solution imminente de l'affaire grecque.	T.	246
21	Athènes à Paris....	Formation du ministère Tricoupis.........	T.	249
26	Paris à Athènes....	Retour prochain de M. de Moüy à Athènes..	T.	251
27	Paris à Constantinople.	Recommandations faites à la Grèce de désarmer rapidement.	T. T.	252 252
2 juin.	Pétersbourg à Paris.	M. de Giers disposé à mettre fin au blocus de la Grèce.	T.	253
8	Athènes à Paris....	Levée du blocus........................	T.	255
1er oct.	Copenhague à Paris	Départ du Roi de Grèce pour la France.....	T.	319

3° EN 1887.

a. *Bulgarie, Serbie, Turquie.*

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
9 janv.	Constantinople à Paris.	Prochain départ de M. Zankoff (chef du parti russo-bulgare) pour Constantinople.	T.	392
13	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar témoigne sa satisfaction du langage tenu par M. Flourens aux délégués bulgares.	T.	396
19	Vienne à Paris.....	Transaction possible entre la Russie et la Bulgarie, au jugement du comte Kalnoky.	T.	400
22	Berlin à Paris......	Importance présumée des futurs pourparlers de Constantinople sur la Bulgarie.	T.	402
23	*Idem*.............	Satisfaction du comte de Bismarck de voir la France disposée à hâter la fin de l'incident bulgare.	T.	405

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
24	Paris à Pétersbourg.	Désir de la France de s'entendre avec la Russie dans la question bulgare.	T.	407
25	Belgrade à Paris...	Émotion produite par les déclarations du Chancelier allemand sur la question orientale.	D.	409
5 mars.	Pétersbourg à Paris.	Déclaration du Gouvernement russe après l'insurrection bulgare de Silistrie.	T.	460
7	Berlin à Paris.....	Entretien avec le comte de Bismarck sur l'attitude prise par la France en Bulgarie.	T.	462
11 juin.	Sofia à Paris.....	Convocation de la grande assemblée à Tirnova.	T.	545
7 juill.	*Idem*.............	Élection du Prince de Cobourg...........	T.	560
12	Vienne à Paris....	Adhésion de l'Autriche à l'élection du Prince de Cobourg.	T.	564
12	Constantinople à Paris.	La Bulgarie demande la reconnaissance de l'élection de Tirnova.	D.	565
2 août.	Vienne à Paris....	Ignorance des résolutions du Prince Ferdinand.	T.	573
8	Constantinople à Paris.	Refus officiel de l'Allemagne de reconnaître le Prince de Cobourg.	T.	574
8	Pétersbourg à Paris.	Bruits de départ du Prince de Cobourg pour la Bulgarie en dépit des conseils contraires qu'il a reçus.	D.	576
10	Circulaire.........	Transmission des instructions envoyées au Consul de France à Sofia.	T.	580
10	Pétersbourg à Paris.	Projet de protestation russe contre l'entrée en Bulgarie du Prince de Cobourg et la violation du traité de Berlin.	T.	581
12	Vienne à Paris....	Le Prince de Cobourg notifie aux Ambassadeurs des Puissances à Vienne son départ pour la Bulgarie.	T.	582
13	Paris à Pétersbourg.	Refus de la France de reconnaître tout gouvernement qui s'établirait en Bulgarie en violation du traité de Berlin.	T.	583
14	Sofia à Paris......	Arrivée du Prince de Cobourg à Tirnova et prestation de serment.	T.	584
16	Berlin à Paris.....	Réserve de l'Allemagne après la notification du Prince de Cobourg.	D.	585
24	*Idem*.............	Conversation amicale avec le comte de Berchem sur l'illégalité de l'élection du Prince de Cobourg et de sa prise de possession.	D.	594
4 sept.	Rome à Paris.....	La Turquie demanderait la médiation de l'Allemagne et de l'Europe dans l'affaire bulgare.	T.	597
4 déc.	Sofia à Paris......	Réception à titre privé des diplomates autrichien, italien, anglais, grec et serbe par la Princesse Clémentine.	T.	658
27	Constantinople à Paris.	Retard apporté à la signature de la convention de Suez. Désir de l'Angleterre d'entrevoir un désaccord entre la France et la Russie.	T.	671

III. LA QUESTION D'ÉGYPTE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885. 9 avril.	Paris à Berlin.....	L'Allemagne et le projet de traité pour le canal de Suez.	T.	3
12	*Idem*.............	M. de Freycinet inquiet comme M. de Bismarck des projets d'alliance anglo-turque.	T.	9
12	Berlin à Paris.....	Vues de l'Allemagne sur l'action britannique à Constantinople.	T.	10
14	Paris à Londres...	Envoi de deux projets de convention sur l'usage du canal de Suez.	D.	13
3 mai.	Le Caire à Paris...	Reprise des relations officielles avec le Gouvernement égyptien.	T.	20
8	Berlin à Paris.....	Protestation germano-austro-russe contre le prélèvement des retenues sur les fonds de la Dette égyptienne.	T.	22
10	*Idem*.............	Désir du prince de Bismarck de mener en Égypte une action parallèle à celle de la France et de peser avec elle sur les Anglais.	D.	23
11	Londres à Paris...	Avances de M. Gladstone dans l'affaire d'Égypte; il songerait à l'évacuation.	D.	24
12	*Idem*.............	Déclarations de Lord Hartington aux Communes sur un projet d'évacuation du Soudan.	D.	25
24	Berlin à Paris.....	Conversation avec le Chancelier sur la situation, sur les chances d'une entente franco-allemande et d'une action commune en Égypte.	D.	27
27	*Idem*.............	Nouvelle conversation sur l'Égypte avec M. de Hatzfeldt.	D.	28
28	*Idem*.............	Tendance du Chancelier à se rapprocher de l'Angleterre en Égypte.	D.	29
29	Paris à Berlin......	Nécessité pour la France d'être plus prudente que l'Allemagne pour l'affaire de Suez.	D.	30
31	Paris à Londres...	Ratification par la Chambre française de la convention financière égyptienne.	T.	31
1er juin.	Berlin à Paris.....	Le Chancelier comprend que la France ne peut pas jouer le *grand jeu* dans la question égyptienne.	T.	32
3	Londres à Paris...	Entretien officieux avec Lord Granville sur la neutralisation possible de l'Égypte.	D.	33
15	Paris à Berlin.....	Mise au point de l'attitude de la France dans ses rapports avec l'Angleterre dans la question égyptienne.	D.	36
27	Berlin à Paris.....	Communication au comte Herbert de Bismarck des travaux de la commission de Paris sur le canal de Suez.	D.	39
6 juill.	Paris à Berlin.....	Sentiments du nouveau Cabinet anglais et des Puissances sur l'affaire d'Égypte.	D.	43
15	Circulaire.........	Adhésion de la France au projet d'émission d'emprunt égyptien.	T.	45

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
26 juill.	Le Caire à Paris...	Mort du Mahdi..........................	T.	47
13 août.	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury sur la situation de l'Égypte et la mission de Sir H. Drummond Wolff.	T.	49
21	Constantinople à Paris.	Communication au Grand Vizir des vues de la France sur les projets de Nubar Pacha.	T.	52
24	M. de Ring à M. de Freycinet.	Protestations du Gouvernement britannique contre un prétendu projet de protectorat en Égypte.	T.	54
26	Le Caire à Paris...	Entretien avec Tewfik Pacha sur les tentatives de protectorat britannique et l'attitude compromettante de son Premier Ministre.	T.	56
1er sept.	Constantinople à Paris.	Audience de Sir H. D. Wolff chez le Sultan..	T.	58
20 oct.	*Idem*............	Arrangement de Sir H. D. Wolff avec la Porte.	T.	101
21	*Idem*............	Proposition de la Porte de réunir une conférence à Constantinople.	T.	102
4 déc.	Berlin à Paris.....	Désir de la France de ne pas ajourner *sine die* les négociations relatives à Suez.	D.	128
5	Le Caire à Paris...	Les avant-postes anglais tournés par les rebelles.	T.	129
9	*Idem*............	Mort d'Aboubekr........................	T.	137
17	Paris à Berlin.....	Désir de la France de reprendre les négociations relatives à Suez d'accord avec l'Allemagne.	T.	144
26	Berlin à Paris.....	Le Chancelier encore indécis sur la question de Suez.	D.	153
1886.				
4 janv.	Paris à Londres...	Utilité d'un accord entre la France et l'Angleterre pour le projet de réglement du canal de Suez.	T.	158
5	Paris au Caire.....	Encouragement à donner à Mouktar Pacha..	T.	160
7 mars.	Paris à Londres...	Attitude inquiétante de Lord Rosebery....	T.	204
15	Londres à Paris...	Vues très libérales de M. Gladstone sur l'Égypte.	T.	210
14 avril.	Paris au Caire.....	Nécessité de donner une allure plus active à notre politique en Égypte.	T.	226
17 mai.	Paris à Constantinople.	Communauté des vues de la France et de la Porte sur la question d'Égypte.	T.	248
25 mai	Le Caire à Paris...	Désir des Turcs d'occuper Souakim........	T.	250
9 juin.	Paris au Caire....	Adhésion de la France à l'occupation de Souakim par les Turcs.	T.	257
17 août.	Constantinople à Paris.	Interruption d'une négociation secrète turco-russe sur les affaires d'Égypte.	T.	286
15 sept.	Berlin à Paris.....	Maintien vraisemblable du *statu quo* dans la Méditerranée.	D.	311
18	Londres à Paris...	Prétendue mission de l'Angleterre sur les bords du Nil.	D.	313
27	Paris à Londres...	Manœuvres de l'Angleterre en vue de se maintenir en Égypte.	T.	317
16 oct.	Londres à Paris...	Vues actuelles du Ministère anglais sur l'Égypte.	D.	324

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
20 oct.	Berlin à Paris....	Conversation avec le comte de Bismarck sur la Bulgarie et l'Égypte.	T.	326
24	*Idem*.............	Conversation avec le comte de Bismarck sur la situation respective de la France et de l'Angleterre en Égypte.	T.	331
26	*Idem*.............	Refus du Chancelier allemand d'intervenir en Égypte. Chances d'accord anglo-turc.	T.	334
27	Paris à Berlin.....	Utilité de suspendre les conversations sur l'Égypte.	T.	335
27	Berlin à Paris.....	Attitude moins malveillante du Chancelier dans l'affaire d'Égypte.	T.	336
31	*Idem*.............	Conversation avec M. de Bleichroeder sur la Bulgarie et l'Égypte.	T.	339
3 nov.	Londres à Paris...	Conversation amicale mais vague avec Lord Salisbury sur la question égyptienne.	T.	342
4	Berlin à Paris.....	M. Herbette a fait connaître au comte de Bismarck les intentions réelles de la France sur l'Égypte.	D.	343
7	Sofia à Paris......	Persistance du Gouvernement russe à ne pas reconnaître l'assemblée de Tirnova.	T.	344
10	Paris à Londres...	Conversation avec Lord Lyons sur l'Égypte. Dispositions conciliantes de M. de Freycinet.	D.	347
11	Constantinople à Paris.	Envoi d'un rapport de Mouktar Pacha au Grand Vizir sur l'Égypte.	T.	348
12	Berlin à Paris.....	Conversation avec le Chancelier sur l'Égypte. Offres d'appui de l'Allemagne que M. Herbette ne relève pas.	T.	349
14	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Iddesleigh sur le memorandum de M. de Freycinet et les possibilités d'évacuation de l'Égypte.	T.	351
16	Paris à Constantinople.	Résumé des vues de la France sur l'Égypte...	T.	352
23	Londres à Paris...	Conversation avec Lord Salisbury sur l'Égypte. Nécessité de fixer une date pour l'évacuation.	D.	358
27	Paris à Londres...	Bases des négociations anglo-turques sur la question égyptienne.	T.	363
15 déc.	Berlin à Paris.....	Désir de l'Allemagne d'appuyer la France en Égypte.	T.	372
16	Paris à Londres...	Nécessité pour M. Waddington de parler de la question d'Égypte avec M. de Hatzfeldt.	T.	373
17	Berlin à Paris.....	Conversation avec le comte de Bismarck sur l'affaire de Bulgarie et les conseils donnés au Sultan relativement à l'affaire d'Égypte.	T.	376
19	Paris à Londres...	Nécessité de faire sentir à Lord Salisbury que l'Allemagne ne s'éloignera pas du point de vue français dans l'affaire d'Égypte......	T.	377
20	Londres à Paris...	Entretien avec M. de Hatzfeldt; langage peu encourageant du diplomate allemand.	T.	379
22	Paris à Berlin.....	Étonnement de M. Flourens devant l'attitude malveillante du comte de Hatzfeldt.	T.	381

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
1er janv.	Constantinople à Paris.	Signature d'une convention entre l'Égypte et la Compagnie de Suez pour l'élargissement du canal.	T.	388
29	Le Caire à Paris...	Arrivée de M. Stanley, ses projets d'aller rejoindre Emin Bey.	D.	416
2 févr.	Berlin à Paris.....	Ouvertures de Sir E. Malet sur la possibilité d'une entente franco-anglaise sur l'Égypte.	T.	419
19	Paris au Caire....	Défense à M. Soumagne de quitter Massaouah.	T.	445
10 mars.	Le Caire à Paris...	Fin de la mission de Sir H. Drummond Wolff.	T.	465
16	*Idem*.............	Accord de principe entre Sir H. D. Wolff et la Porte sur une date d'évacuation de l'Égypte.	T.	471
29 mai.	Constantinople à Paris.	Communication du texte de la convention égyptienne.	T.	534
30	Paris à Pétersbourg.	Le Gouvernement français refuse d'adhérer à la convention communiquée par le Gouvernement turc.	T.	535
31	Constantinople à Paris.	Protestation de la Russie contre la convention anglo-turque.	T.	537
11 juin.	*Idem*.............	Longue audience chez le Sultan. Conversation sur la convention anglo-turque. Le Grand Vizir hostile à la thèse française.	T.	546
21	*Idem*.............	Effet très sérieux produit sur le Sultan par la protestation de la France contre la convention anglo-turque.	T.	550
1er juill.	Rome à Paris......	Convention anglo-italienne sur Massaouah..	T.	557
7	Paris à Constantinople.	Contradiction entre les propos officiels du comte de Bismarck et l'action exercée par M. de Radowitz dans l'affaire de la convention anglo-turque.	T.	559
8	Paris à Pétersbourg.	Situation encore indécise à Constantinople. Pression de l'Allemagne.	T.	561
16	M. de Mohrenheim à M. Flourens.	Adhésion conditionnelle de la Russie et de la France à un projet de convention anglo-turque modifié.	L.	567
3 nov.	Paris à Constantinople.	Efforts à faire pour empêcher le Sultan d'adhérer à la Triple Alliance.	T.	633
4	M. de Montebello à M. Flourens.	Conversation fort utile avec le Sultan dans le sens indiqué par M. Flourens; le Souverain bien mieux disposé que ses Ministres.	L.	634
17	Rome à Paris.....	Adhésion de l'Italie au projet de convention anglo-française.	T.	644

IV. RAPPORTS DES PUISSANCES EN ASIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° RELATIONS FRANCO-CHINOISES.		
1885. 16 juill.	Berlin à Paris.....	Reprise des relations diplomatiques sino-françaises.	T.	46
1886. 24 mars.	Paris à Berlin.....	Correspondance avec l'Ambassadeur de France au Vatican sur le protectorat français en Chine.	D.	214
12 août.	Paris (Mont-sous-Vaudrey) à Rome V.	Congé d'office à prendre par M. Lefebvre de Béhaine si le Pape nomme un délégué à Pékin.	T.	283
14	Rome V. à Paris...	Désir d'entente de Léon XIII sur la protection des chrétiens en Chine.	T.	285
13 sept.	M. Lefebvre de Béhaine à M. de Freycinet.	Dénouement de l'affaire de Chine..........	L.	310
		2° L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE EN ASIE.		
1885. 9 avril.	Pétersbourg à Paris.	Échange de coups de feu entre Afghans et Turkomans.	T.	2
10	Londres à Paris...	Émotion produite à Londres par les nouvelles d'Afghanistan.	T.	5
11	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et le conflit anglo-russe......	T.	6
12	Pétersbourg à Paris.	Demande d'explications du Gouvernement britannique sur le combat de Penjdeh.	T.	7
13	Paris à Constantinople.	Berlin et Vienne d'accord avec Paris ponr tenir la Turquie à l'écart du conflit anglo-russe.	T.	11
13	Berlin à Paris.....	Optimisme du Chancelier allemand à l'endroit de l'affaire de Penjdeh.	D.	12
18	Londres à Paris...	Apaisement dans la Cité après l'émotion des premiers jours.	T.	14
21	*Idem*............	Refus du Gouvernement russe de procéder à une enquête sur les faits du 30 mars.	T.	15
22	*Idem*............	Demande de crédits formulée par M. Gladstone.	T.	16
24	*Idem*............	Émotion à Londres, craintes de guerre......	T.	17
3 mai.	Londres à Paris...	Nouvelle phase du différend anglo-russe....	T.	19
3	Pétersbourg à Paris.	Chances d'arrangement avec l'Angleterre..	T.	21
20	Londres à Paris...	Envoi d'un *Blue Book* sur le conflit anglo-russe en Afghanistan.	D.	26
30 juin.	Paris à Berlin.....	Adhésion de l'Allemagne à la reconnaissance de l'indépendance du Sultan de Zanzibar.	D.	40
13 août.	Londres à Paris...	Adhésion de l'Angleterre à une proposition russe relative à Zoulfikar.	T.	50
24	Pétersbourg à Paris.	La mission de Sir Drummond Wolff et la question afghane.	D.	55
10 sept.	Londres à Paris...	Signature du protocole mettant fin à l'incident de Zoulfikar.	T.	62
1887. 4 mai.	Pétersbourg à Paris.	Délimitation de la frontière d'Afghanistan..	D.	525

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

1^{RE} SÉRIE. — TOME VI.

1.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 8 avril 1885, 12 h. 45, soir.*

(*Reçu* : 3 heures, soir.)

Je viens de recevoir le télégramme par lequel vous m'annoncez que vous avez pris possession du portefeuille des Affaires étrangères. Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me mettre au courant le plus tôt possible de l'état des négociations avec la Chine [1]. J'en suis réduit aux affirmations contradictoires des journaux et je ne sais comment répondre aux questions qui me sont adressées. Lord Granville rentre de la campagne demain et je le verrai dans l'après-midi. Aurai-je quelques communications à lui faire de votre part?

[1] M. de Freycinet répond le même jour à 8 h. s. : «Il est exact que des préliminaires de paix ont été signés à Paris le 4 avril, mais l'arrangement ne doit avoir d'effet que si un décret impérial ratifiant la Convention du 11 mai est promulgué à Pékin».

2.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 9 avril 1885, 1 heure, matin.*

(*Reçu :* 8 heures, matin.)

L'engagement que je vous ai annoncé aurait eu lieu non le 30 mars, comme me l'avait dit M. de Giers à mon étonnement, mais le 5 avril. Voici les renseignements qui seraient parvenus au ministère de la Guerre (1) :

Des coups de fusils ayant été échangés aux avant-postes entre les Afghans et les Turcomans, une partie d'Afghans s'est portée au secours des grand' gardes. Le général Komaroff a aussitôt engagé l'action avec 1.400 hommes environ de troupes russes et des Turcomans commandés par Alikanoff. Les Afghans étaient au nombre d'environ 4.000. Cinquante Russes auraient été tués ou blessés et parmi eux un lieutenant-colonel. Les pertes des Afghans s'élèveraient à 500 hommes. Les Russes leur auraient pris 15 canons. Pendant le combat, le général Komaroff a aperçu un groupe de soldats indous avec plusieurs officiers anglais qui se tenaient à l'écart. Les officiers anglais, se trouvant menacés par les Afghans, voulaient les obliger à prendre part au combat. Ils

(1) Le général Appert avait écrit le 7 avril (dép. n° 23) : «J'ignore le chiffre exact des effectifs, mais j'estime le total de ces troupes à une quinzaine de mille hommes». Le même jour il dit encore (dép. n° 24) : «D'après des renseignements que je crois sûrs, le Gouvernement britannique aurait été très fâcheusement impressionné par la réponse de la Russie». Parlant ensuite de deux Secrétaires d'ambassade anglais, M. Kennedy et M. Grosvenor, dont le dernier est arrivé à Pétersbourg porteur d'une lettre du Prince de Galles pour l'Impératrice, il ajoute : «Sans tenir aucun compte des règles ordinaires de l'étiquette, l'Impératrice a voulu voir ces messieurs et a eu avec eux un long entretien. Elle leur a parlé de l'Afghanistan, ne leur dissimulant nullement l'inquiétude et la tristesse que lui causait la tournure que prenaient les choses et qualifiant de «*disgusting question*» cette affaire des frontières qui entre véritablement dans une phase aiguë». Le 7, à 10 h. 30 du soir, le général télégraphiait : «Je crois savoir que le Gouvernement de la Grande-Bretagne a rejeté la proposition russe qui consistait à tracer «une ligne d'investigation» partant de Zoulfikar, passant par Ak Rabat pour se diriger horizontalement sur Moirghab et englobant le Penjdeh... Les négociations ne sont pas encore rompues, mais entrent dans une voie très difficile. Si les Gouvernements russe et anglais persistent dans leurs prétentions respectives, dans l'espoir que chacun d'eux amènera son adversaire à composer, le conflit peut devenir imminent». Voir aussi *La Politique extérieure de l'Allemagne*, tome IV, n°s 756 et 757; (*Die Grosse Politik*, tome IV, n°s 763 et 764). Le 10 avril, à 7 h. 55 du soir, M. de Freycinet prie le général Appert, «au moment où les événements d'Afghanistan font craindre une rupture entre la Russie et l'Angleterre», de surseoir à ses projets de voyage en France.

envoyèrent au général Komaroff un parlementaire pour lui demander assistance. Le général Komaroff leur aurait aussitôt envoyé son escorte, mais, quand elle est arrivée sur le lieu occupé par les Anglais, les Afghans les avaient déjà dirigés au loin. Des prisonniers faits par les Russes assurent que les Afghans auraient massacré les officiers anglais. Le général Komaroff, après avoir battu l'ennemi, s'est replié sur les positions qu'il occupait et a évacué Penjdeh.

Le bruit court que l'Angleterre va déclarer la guerre. On me dit également que l'Empereur a fait appeler le comte Adlerberg et qu'il aurait l'intention de lui donner le portefeuille des Affaires étrangères. Je transmets ces dernières nouvelles à Votre Excellence sous toutes réserves.

3.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 9 avril 1885, 8 h. 30, soir.*

J'ai appris confidentiellement que M. de Derenthall avait communiqué à sa chancellerie le projet de traité que nous avons présenté à la Commission pour le canal de Suez. Le prince de Bismarck se propose de ne lui donner des instructions à ce sujet qu'après que nous aurons provoqué un échange de vues.

Il serait regrettable que le commissaire allemand ne pût, faute d'instructions, participer aux discussions qui s'ouvriront probablement lundi. Je vous prie de conférer d'urgence avec le comte de Hatzfeldt sur l'ensemble du projet français et de le prier de mettre le plus tôt possible son délégué en mesure de nous donner son appui.

J'ai lieu de croire que la Sublime Porte, à l'instigation du Cabinet de Londres, a fait des réserves, à Berlin et ailleurs, sur l'atteinte que porteraient selon elle à ses droits de souveraineté certaines dispositions de notre projet, dispositions qui stipulent une garantie collective pour la surveillance de la liberté du canal. Le Cabinet anglais a fait également des réserves, auprès de mon prédécesseur, sur ces mêmes points. Vous pourriez faire remarquer que le projet français ne fait qu'ajouter une sanction à la servitude que la Sublime Porte a consentie elle-même, dès le début, pour la préservation de la liberté du canal, et que rien dans ce travail n'est incompatible tant avec la circulaire de Lord Granville du 3 janvier 1883 qu'avec les principes de droit public consacrés par des traités auxquels l'Angleterre elle-même a participé.

J'ajoute que la convention financière égyptienne ne sera pas ratifiée avant le retour des Chambres qui se sont séparées avant d'en avoir abordé l'examen.

4.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Rome, 9 avril 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 15 avril.)

La chute du Cabinet présidé par M. Ferry a produit dans le monde gouvernemental et parlementaire d'Italie une émotion extrêmement vive. Plus qu'en aucun autre pays peut-être on se préoccupe ici de savoir à qui est confiée la direction des affaires de la République, j'entends des affaires intérieures aussi bien que des extérieures. Les premières, par le retentissement qu'elles ont et par l'influence qu'elles peuvent exercer dans tout le royaume, tiennent l'attention du Gouvernement sans cesse éveillée. Quant à notre politique extérieure, elle est un des constants soucis de l'opinion publique. La plupart des hommes d'État de la Péninsule sont convaincus, il faut bien le dire, que les amis de l'Italie sont rares en France, surtout dans les sphères officielles. C'est leur propre conscience qui leur dicte sans doute ce jugement. Ils ont donc peur, à chaque changement de Cabinet, que les influences hostiles à l'Italie ne prévalent dans le nouveau ministère.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Dès que le nom de M. Brisson a été prononcé pour la présidence du conseil, il a été accueilli aussitôt avec une grande faveur. La presse a rappelé les sentiments sympathiques que l'ancien Président de la Chambre avait professés en toute occasion pour l'Italie libérale, telle que la révolution l'a faite, et il n'est personne, je crois, qui n'ait fait des vœux pour le succès de la combinaison parlementaire qui vient de réussir si heureusement. Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Brisson a paru particulièrement bien inspiré en s'adjoignant un collaborateur aussi favorablement connu que vous l'êtes, Monsieur le Ministre, de cette même Italie libérale et démocratique. Le jour même où la dépêche qui a fait connaître la composition du Cabinet Brisson a été publiée, le *Diritto,* qui est l'organe de la Consulta, s'est empressé de manifester sa satisfaction. J'envoie à Votre Excellence la traduction de l'article qui la concerne ainsi que M. Brisson. Il ne vous échappera pas que le ton n'est point celui d'une politesse banale, et qu'il indique un contentement réel.

Au surplus, M. Mancini, que j'ai eu l'occasion de voir hier, m'a prié de vous adresser ses félicitations. Il espère que, sous votre ministère, les rapports de la France et de l'Italie deviendront de plus en plus intimes et cordiaux, étant donné les principes libéraux ainsi que les intérêts multiples qui sont communs aux deux pays. Il a mis une chaleur particulière dans l'expression

de ses vœux. Je l'en ai remercié en lui donnant l'assurance que je serai son interprète auprès de vous.

C'est un bon point de départ. Nous verrons, par la suite, ce qu'il adviendra de ces protestations amicales dont l'Italien est prodigue. Mais j'ai vu avec plaisir, moi, qui commence à être fait aux nuances de langage dont se sert M. Mancini, qu'il y avait quelque chose de sincère dans la cordialité qu'il a témoignée à l'égard du ministère du 7 avril.

5.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 10 avril 1885, 12 h. 12, matin.*

(*Reçu :* 2 heures, matin.)

Les nouvelles de l'Afghanistan [1] arrivées ce matin ont causé une profonde impression à Londres et la guerre avec la Russie paraît maintenant inévitable [2]. M. Gladstone a déclaré ce soir au Parlement que le Gouvernement considérait l'attaque russe à Penjdeh comme faite sans provocation. Il a ajouté toutefois que l'Empereur et M. de Giers avaient manifesté l'espoir que cet incident fâcheux n'empêcherait pas de poursuivre les négociations; cette déclaration du Ministre a été accueillie par des rires et des exclamations d'étonnement. M. Gladstone a aussi annoncé que le Gouvernement avait reçu hier de la Russie des propositions plus acceptables que celles d'il y a huit jours; à la Cité, les fonds russes sont tombés de 95 à 84.

Lord Granville m'a dit que la dépêche anglaise venue de Hérat présentait l'incident sous un jour tout autre que celle des Russes et n'hésitait pas à attribuer l'initiative de l'attaque au colonel russe Alikanoff. Ce dernier aurait dit aux commissaires anglais que son Gouvernement lui avait laissé toute liberté d'attaquer les Afghans. On suppose que l'incident était connu à Pétersbourg depuis plusieurs jours; le télégramme anglais par Téhéran a été coupé.

[1] Le conflit s'était aggravé à la suite des difficultés qui s'étaient élevées entre les généraux Lumsden et Komaroff. Il s'agit ici d'un engagement qui avait eu lieu, le 5 avril, sur la frontière afghane : «A la suite de coups de feu échangés entre les Turcomans et les avant-postes afghans, le général Komaroff a attaqué et emporté un camp établi par les troupes de l'Emir au sud de Penjdeh sur les deux rives du Kouchk» (dép. n° 88, Paris, 9 avril). Le 11 avril, M. Waddington va au Foreign Office : «Il n'y a aucun incident nouveau et l'on m'a confirmé que la réponse russe n'était pas attendue avant plusieurs jours» (télégr. 6 h. 45 s.).

[2] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne*, tome IV, n° 756; (*Die Grosse Politik*, tome IV, n° 763).

Lord Granville, tout en disant qu'il a encore l'espoir d'une solution pacifique, était fort inquiet et préoccupé.

L'Ambassadeur d'Allemagne [1] et celui d'Italie regardent la guerre comme inévitable. L'Ambassadeur russe, très partisan de la paix, la croit encore possible, mais il est très découragé.

6.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 11 avril 1885, 6 h. 3, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

L'examen auquel la chancellerie allemande soumet notre projet de règlement pour le canal de Suez n'est pas encore terminé; mais le comte de Hatzfeldt a télégraphié à M. de Derenthall pour lui recommander de nouveau d'appuyer en général nos propositions, et, dans les cas douteux, de se ranger à notre avis.

Confidentiel. Je viens de voir le prince de Bismarck chez la princesse sa femme. Il m'a chargé de vous transmettre ses compliments personnels, et de vous exprimer la confiance que les rapports établis dans ces derniers temps entre la France et l'Allemagne ne subiraient aucune altération. Il s'est un peu étendu sur ce thème, dans un sens qui doit nous rassurer sur son bon vouloir général à l'égard de notre pays et de notre politique en ce moment. Il m'a aussi parlé assez longuement des chances de conflit entre les Anglais et les Russes dans l'Asie Centrale [2]. Il est convaincu que ni l'Angleterre, ni le Gouvernement russe ne désirent la guerre, et il en voit la preuve dans le langage relativement calme tenu par les deux partis depuis l'incident de Penjdeh. Toutefois, il se montre très préoccupé des efforts que fait actuellement l'Angleterre pour s'assurer l'alliance de la Turquie.

«Il y a quelque temps, m'a-t-il dit, lorsque se discutait l'arrangement

(1) «Nous n'avons en ce moment dans les Indes, disait l'Attaché militaire anglais à Berlin au commandant de Sancy, que 20.000 hommes, rassemblés à une distance telle que nous ne pourrons arriver à Hérat avant les Russes. Or l'occupation de Hérat sera pour l'Angleterre le signal de la guerre, nous l'avons toujours dit, et le sentiment de la nation anglaise sera tellement difficile à contenir que M. Gladstone lui-même, quoiqu'il n'aime pas la guerre, se verra forcé de plaider pour elle devant les chambres anglaises». (Lettre du commandant de Sancy, du 12 avril, annexée à la dépêche de Berlin du 13 avril, n° 103.)

(2) Voir ci-dessus, n° 2 et 5.

financier relatif à l'Égypte, l'Angleterre a voulu agir sur le Sultan par intimidation; elle suivait l'inspiration de l'Ambassadeur de Turquie à Londres qui cherche à renverser le Grand Vizir, et elle a parlé avec une grande brutalité. A cette occasion, j'ai conseillé à la Russie et à l'Autriche de s'unir à moi pour soutenir la Turquie contre les menaces de l'Angleterre; mais elles ne m'ont pas écouté, et je crois que maintenant elles s'en repentent. Aujourd'hui, les Anglais promettent au Sultan de l'argent; ils pèsent sur le Khédive pour l'engager à se soumettre absolument à l'autorité de la Porte. Ce qu'ils veulent obtenir de la Turquie en échange de ces avantages c'est l'ouverture des Détroits; or, l'ouverture des Détroits, c'est la guerre. Je ne doute pas que si la Turquie se laissait entraîner à une attitude hostile contre la Russie, celle-ci ne trouvât l'Autriche prête à s'entendre avec elle sur les moyens de conjurer le péril. Ce serait la fin de la Turquie, le partage de l'Empire ottoman, *Finis Poloniae*. A quoi peut servir au Sultan l'Égypte que les Anglais lui offrent, si on lui prend Constantinople? A moins que ce ne soit pour se retirer au Caire et y vivre comme Calife. J'espère que la Turquie aura la sagesse de rester neutre et de ne pas risquer son existence. Je le lui conseille, d'accord avec la Russie et l'Autriche, et je pense que nos avis pourront la retenir, surtout si l'Ambassadeur de France y joint les siens. J'ai expliqué au Sultan qu'il dépendait de lui de localiser le conflit entre la Russie et l'Angleterre, si ce conflit doit éclater, et de limiter le théâtre de la lutte, ce qui sera impossible s'il ouvre à l'Angleterre les Détroits. »

Je me suis borné à répondre que je ne doutais pas que le marquis de Noailles ne recommandât à la Turquie une attitude prudente, mais que vous n'aviez sans doute pas eu le temps encore de vous mettre au courant de la situation générale pour envoyer à notre Ambassadeur à Constantinople des instructions précises.

Je vous serai reconnaissant de m'informer du langage tenu par le marquis de Noailles, s'il a eu l'occasion d'aborder avec les Ministres du Sultan la question de la neutralité de la Turquie, et de m'instruire des directions que vous jugeriez convenable de lui donner à l'occasion des efforts tentés par l'Angleterre pour entraîner la Porte dans son alliance.

Je dois revoir le comte de Hatzfeldt demain à trois heures, et, si je pouvais transmettre par son intermédiaire quelque indication utile au prince de Bismarck, je pense que ce dernier vous en saurait gré.

7.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 12 avril 1885, 11 heures, matin.*

(*Reçu :* 4 heures, soir.)

Le Gouvernement britannique, à la suite du combat de Penjdeh, a chargé son Ambassadeur de faire de sérieuses représentations au Gouvernement impérial et de lui demander des explications (1). M. de Giers, qui avait fourni spontanément à Sir E. Thornton les renseignements qui lui étaient parvenus sur cet incident, a promis d'en réclamer de complémentaires. Le général Komaroff a été interrogé par le télégraphe et l'on attend sa réponse ce soir ou demain matin. Les négociations se continuent et l'incident de Penjdeh ne paraît pas devoir les interrompre.

Le Gouvernement impérial, dans l'espoir de faciliter un accord, a substitué à sa dernière proposition un nouveau projet qui consiste à tracer deux lignes un peu au Sud et un peu au Nord des points extrêmes occupés par les troupes russes (Zoulfikar et Ak Rabat) et qui déterminerait la zone en discussion. Le Gouvernement anglais n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Les dispositions restent les mêmes. Le désir d'éviter un conflit est réciproque, sans qu'il soit toutefois possible de préjuger si les efforts tentés pour sauvegarder la paix pourront aboutir.

L'Empereur s'est entretenu hier assez longuement à la soirée de l'ambassade avec mon collègue d'Angleterre.

Le comte Schouvaloff (Paul), commandant de la garde, et frère de l'ancien Ambassadeur à Londres, vient d'être nommé Ambassadeur de Russie à Berlin.

8.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. *Paris, 12 avril 1885, 5 h. 20, soir.*

Veuillez voir personnellement le Grand Vizir de ma part et dites-lui que j'entends parler d'une alliance éventuelle entre l'Angleterre et la Turquie, d'après laquelle l'Égypte recevrait des troupes turques et les Dardanelles

(1) Voir ci-dessus, n° 6 et note 2.

seraient ouvertes aux vaisseaux de guerre. Ces actes seraient à nos yeux une violation directe des traités, qui ne nous laisserait pas indifférents, et entraînerait, selon nous, la Turquie dans une voie très dangereuse. Faites-lui part, très amicalement, de notre sentiment qui pourra, le cas échéant, influer utilement sur les délibérations de la Porte ottomane [1].

9.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. Confidentiel. *Paris, 12 avril 1885, 5 h. 40, soir.*

Veuillez remercier le prince de Bismarck des compliments personnels qu'il a bien voulu m'adresser par votre entremise et auxquels je suis très sensible [2]. Dès mon arrivée au ministère mon attention s'est portée sur la situation fort grave que créerait une alliance entre l'Angleterre et la Turquie dans les termes où on la présente. Je n'ai pas laissé ignorer à notre Chargé d'affaires à Constantinople qu'une telle violation des traités ne saurait nous laisser indifférents et je l'ai engagé à faire entendre à la Turquie, avec tout le tact que la situation comporte, des conseils de grande circonspection. Je constate avec satisfaction que le sentiment du prince de Bismarck est le même à cet égard; il est permis d'espérer que la similitude de langage des grandes Puissances produira un effet salutaire sur l'esprit des Ministres du Sultan [3].

(1) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne*, tome IV, n°s 758, 760, 761; (*Die Grosse Politik*, tome IV, n°s 765, 767, 768).

(2) Voir ci-dessus, n° 6.

(3) Dans un télégramme du même jour, 11 h. m., M. de Freycinet insistait sur ce qu'il avait appris de l'action du Gouvernement anglais à Constantinople. Elle s'exercerait, indiquait-il, «en vue d'une entente qui ouvrirait les Dardanelles et le Bosphore aux vaisseaux de guerre de la Grande-Bretagne». Et il ajoutait : «Veuillez en conférer avec M. de Hatzfeldt; au moment où les circonstances menacent l'Europe de difficultés qui s'imposent à la sollicitude de tous les Cabinets, il importe que nous sachions quel fond nous pourrions faire sur les dispositions de l'Allemagne pour le règlement de questions où les deux pays ont des intérêts similaires».

10.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 12 avril 1885, 7 h. 3, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Mon télégramme confidentiel d'hier [1], relatant ma conversation avec le prince de Bismarck, et que vous n'aviez sans doute pas encore reçu quand vous m'avez expédié votre dépêche de ce matin, répond d'une manière complète à votre désir de connaître les vues de l'Allemagne concernant l'action que le Gouvernement britannique exerce en ce moment à Constantinople pour déterminer la Turquie à ouvrir les Détroits aux vaisseaux anglais. Le prince de Bismarck m'a dit à deux reprises, en termes positifs : « L'ouverture des Détroits, c'est la guerre » [2]. Il a ajouté que la Turquie, en acquiesçant à la demande de l'Angleterre, donnait le signal de sa propre dissolution et provoquait la Russie à s'entendre immédiatement avec l'Autriche pour le partage de l'Empire ottoman. La netteté avec laquelle ce programme m'a été exposé semble refléter une assurance fondée sur des arrangements préexistants; elle est sans doute la conséquence des pourparlers qui ont eu lieu l'automne dernier entre les trois Empereurs à Skierniewice.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne est tellement disposée à un accord avec nous dans les questions qui vous préoccupent, qu'elle recherche elle-même avec empressement notre concours, et demande que le marquis de Noailles appuie à Constantinople les conseils d'abstention et de neutralité absolue que les trois Cours impériales donnent à la Porte ottomane. Il me paraît important que vous informiez le plus tôt possible le Cabinet de Berlin du sens dans lequel le marquis de Noailles est autorisé à s'exprimer. Le comte de Hatzfeldt, à qui je rapportais que le prince de Bismarck m'avait dit hier qu'il dépendait de la Turquie de localiser en Asie le champ de la lutte entre l'Angleterre et la Russie, au cas où une guerre viendrait à éclater, m'a répondu : « Je vais plus loin, et je dis : il dépend de la Turquie aujourd'hui d'empêcher qu'il n'y ait une guerre ».

Cette grave question domine donc aujourd'hui la situation générale et l'affaire d'Égypte elle-même. Le comte de Hatzfeldt, de chez qui je sors, se rend parfaitement compte que nous ne devons pas permettre à l'Angleterre

(1) Voir ci-dessus, n° 6. — (2) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome IV, n° 757; (*Die Grosse Politik,* tome IV, n° 764).

d'offrir au Sultan l'occupation de l'Égypte comme prix de sa complaisance à ouvrir les Détroits aux flottes britanniques. A cette proposition (*sic*) nous avons éclairci ensemble un point de détail sur lequel une rectification ne me semble pas inutile. Ce n'est pas l'Angleterre qui a stipulé que l'entrée des troupes turques en Égypte n'impliquerait aucune dérogation aux traités; c'est Musurus Pacha, qui, en acceptant pour son Gouvernement la mission d'occuper militairement l'Égypte, sous la condition que le Khédive renoncerait désormais *à rien signer* sans l'autorisation du Sultan, a déclaré que pour tout le reste, l'ordre établi par les traités et les firmans serait respecté. Cette formule, dont vous caractérisez parfaitement la valeur, appartient donc à l'Ambassadeur de Turquie à Londres, qui paraît jouer dans les conjonctures actuelles un rôle actif et quelque peu ambigu.

Quant au fond des choses, le comte de Hatzfeldt croit nécessaire de bien distinguer les ouvertures captieuses que l'Angleterre fait en ce moment à la Turquie, dans des vues immédiatement intéressées, de la solution qu'il convient de préparer pour la question militaire en Égypte. Si les Anglais se retirent, dit-il, que mettrons-nous à leur place?

Je répondis que c'était là une question sur laquelle nous pourrions nous concerter avec l'Allemagne, mais qu'à première vue, et sans vouloir préjuger votre opinion, je croyais qu'il serait bon de rester autant que possible dans les termes des firmans et des arrangements internationaux qui avaient réglé la situation légale de l'Égypte, afin de ne pas faire table rase et de ne pas nous trouver en face d'un pays sans loi et sans direction; qu'en conséquence la solution la plus naturelle me paraîtrait être l'organisation d'un effectif égyptien constitué sous les ordres du Khédive avec l'assistance du Sultan, recruté grâce au bon vouloir de ce dernier avec des Circassiens et des Albanais et formé au besoin par des instructeurs européens de n'importe quelle nationalité; les troupes égyptiennes feraient officiellement partie comme autrefois de l'armée ottomane, le Sultan demeurant le souverain de l'Égypte et le Khédive étant son lieutenant et son vicaire, dans les conditions prévues par les firmans; de la sorte on pourrait s'assurer utilement l'appui moral du Sultan en donnant à la Turquie les satisfactions d'amour-propre auxquelles elle tient beaucoup et en conservant cependant l'ordre légal établi avant l'occupation anglaise.

Le comte de Hatzfeldt m'a paru ne pas repousser le programme général ainsi exprimé; il a insisté particulièrement sur l'utilité qu'il y aurait à accorder des satisfactions aux Turcs pour les rallier, et il m'a dit qu'il serait sans doute nécessaire de remanier un peu à ce point de vue la rédaction du projet soumis par la France à la Commission pour le canal de Suez, tout en louant d'une façon générale le fond des idées de ce projet, sur lequel il s'est réservé de revenir encore avec moi.

11.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. *Paris, 13 avril 1885, 11 h. 45, matin.*

Je suis informé que les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et même, je crois, aussi de Russie ont reçu des instructions qui leur feront donner, à l'occasion, des conseils analogues aux vôtres pour détourner la Turquie de prendre parti dans le conflit anglo-russe [1].

12.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Berlin, 13 avril 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

Depuis l'origine des difficultés [2] qui se sont élevées dans l'Asie Centrale entre l'Angleterre et la Russie, l'Allemagne a gardé sur les questions débattues une extrême réserve, et elle n'a pas manqué une occasion de faire savoir qu'elle n'intervenait pas dans la discussion pendante entre les deux Puissances. Le prince de Bismarck qui, sans doute, appréhende le trouble qui pourrait résulter pour la situation générale de l'Europe d'un conflit déclaré, s'est prononcé jusqu'ici avec beaucoup de persistance pour la probabilité d'une solution pacifique. Cette opinion optimiste, quoique atténuée dans une certaine mesure par la nécessité de faire la part des complications imprévues ne s'est pas démentie, même après l'incident sanglant de Penjdeh. Le Chancelier allemand paraît penser que, quels que soient les dangers dont le voisinage de la Russie menace la domination britannique dans les Indes, l'Angleterre reculera devant une guerre si elle est réduite à la faire uniquement sur terre, à une distance énorme de la métropole au centre de l'Asie. Or, c'est ce qui arriverait si la Turquie, maîtresse des Dardanelles et du Bosphore, tenait ces détroits fermés aux

[1] «J'apprends de l'Ambassadeur d'Allemagne, télégraphie M. Imbert, le 14 avril à 1 h. 52 du matin, qu'il a, en effet, conseillé à la Sublime Porte d'observer la neutralité dans l'hypothèse d'un conflit entre l'Angleterre et la Russie.»

[2] Voir ci-dessus, n°s 2 et 5.

flottes anglaises et couvrait ainsi le point le plus vulnérable de l'Empire russe. C'est d'après cet ordre de considérations que le comte de Hatzfeldt me disait hier qu'il dépendait de la Turquie aujourd'hui non seulement de localiser mais même d'empêcher la guerre.

Ce qui semble donner raison à l'appréciation du Cabinet de Berlin, c'est d'une part les efforts considérables tentés par l'Angleterre pour entraîner la Turquie dans son alliance, d'autre part l'extrême inquiétude, on pourrait même dire la tristesse manifestée par les agents anglais de tout ordre à la pensée d'une guerre dans laquelle ils ne pourraient pas compter sur l'ouverture des Détroits et sur la possibilité d'aller de nouveau attaquer la Russie par mer à Odessa et à Sébastopol.

[Entretien entre les Attachés militaires français et anglais sur le conflit anglo-russe.]

13.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 95. *Paris, 14 avril 1885.*

Vous savez que la Conférence du canal de Suez a été invitée par les représentants du Gouvernement de la République d'une part, et par les délégués anglais de l'autre, à examiner deux projets de convention qui ont chacun pour objet d'assurer le libre usage du canal. J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli ces documents auxquels je joins deux notes échangées entre Lord Lyons et mon prédécesseur au sujet d'une prétendue incompatibilité qui existerait entre le projet français et les principes posés dans la circulaire anglaise du 3 janvier 1883 [1]. J'ai lieu de croire, en outre, que la Porte ottomane, peut-être à l'instigation du Gouvernement britannique, a introduit des réserves auprès de plusieurs Cours relativement à l'atteinte que porterait, selon elle, à ses droits de souveraineté certaines dispositions de notre projet qui stipulent une garantie collective pour la surveillance de la liberté du canal; mais, comme vous ne manquerez pas de le constater en prenant connaissance de la réponse de M. Jules Ferry, nos propositions peuvent se concilier aussi bien avec la

[1] «Le comte Kalnoky, télégraphie de Vienne M. de Montmarin, le 15 avril à 6 h. 35 du soir, m'a indiqué qu'il était très difficile de ne pas tenir grand compte des vues du Gouvernement britannique.» «M. de Giers, dit le général Appert (télégr. du 18 avril, 5 h. 45, s.), vient de me dire que, sauf quelques points de détail sur lesquels il ne soulèverait pas d'ailleurs d'objection dirimante, il approuve l'ensemble du projet français destiné à assurer la liberté du canal de Suez».

circulaire de Lord Granville qu'avec les principes de droit public consacrés par des traités auxquels l'Angleterre elle-même a participé.

Vous trouverez également sous ce pli une épreuve du protocole de la première séance de la commission plénière et le procès-verbal de la première séance de la sous-commission.

14.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 18 avril 1885, 3 heures, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Les chances de paix augmentent très sensiblement depuis deux jours. L'opinion publique se calme aussi bien dans la Cité que dans le monde politique. La presse de toutes les nuances fait une évolution en faveur d'un dénouement amiable du différend afghan.

Les journaux conservateurs se résignent à une solution qui leur semble désormais dictée par les circonstances. En effet, on se rend compte qu'il est trop tard pour commencer une guerre. L'affaire du 30 mars a eu pour résultat d'ouvrir la route d'Hérat; en cas de rupture les forces russes se rendraient maîtresses de cette place avant que les troupes anglaises n'eussent le temps d'arriver pour la défendre. En conséquence, l'opinion commence à accepter l'idée d'un arrangement qui, dans les conditions actuelles, ne peut manquer d'être un échec pour l'amour-propre de l'Angleterre.

Je crois que le ministère est très désireux de passer l'éponge sur l'affaire du 30 mars, de façon à pouvoir arriver à un accord sur le fond du litige et la majorité du Parlement paraît dans les mêmes dispositions.

L'isolement politique dans lequel se trouve actuellement l'Angleterre a beaucoup contribué à ce résultat. Je crois tenir de bonne source que les efforts de l'Angleterre pour conclure avec la Turquie un accord qui lui ouvrirait les Dardanelles ont totalement échoué. D'autre part, il est certain que l'amitié et le dévouement de l'Émir de l'Afghanistan sont fort sujets à caution dans les circonstances actuelles. L'Ambassadeur de Russie a de fréquentes entrevues avec Lord Granville et j'estime qu'on finira par s'entendre. Mais la Russie maintiendra ses exigences et c'est l'Angleterre qui devra faire les plus grosses concessions. Penjdeh devra sans doute être abandonné à la Russie.

Les armements continuent d'ailleurs du côté de l'Angleterre. Lundi ou mardi prochain le Parlement devra être saisi de l'ordonnance de la Reine convoquant les réserves de la milice ainsi que d'une demande de crédit dont le chiffre n'est pas encore connu.

15.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 21 avril 1885, 5 h. 33, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

L'Ambassadeur de Russie vient de recevoir la réponse de son Gouvernement à la demande du Cabinet de Londres dont je vous ai entretenu par mon premier télégramme de ce jour. Cette réponse est un refus de procéder à une enquête sur les faits du 30 mars [1]. Elle est rédigée en termes qui n'impliquent pas une fin de non-recevoir absolue, mais qui, cependant, ne laissent que bien peu de champ à une discussion ultérieure sur ce point.

L'Empereur, dans cette question qu'il considère comme exclusivement militaire, n'aurait pris conseil que du Ministre de la Guerre et du chef d'État-major de l'armée. M. de Giers n'aurait été consulté que d'une façon accessoire.

Néanmoins, je tiens de l'Ambassadeur de Russie qu'il n'est nullement question de la retraite de ce dernier.

Il est probable que le Gouvernement va faire tout à l'heure au Parlement une déclaration ayant trait à cette nouvelle difficulté.

J'apprends à l'instant qu'un nouveau rapport de Sir P. Lumsden sur l'incident du 30 mars vient d'arriver ici. L'agent anglais y confirme entièrement ses précédentes assertions. Le Parlement en sera sans doute avisé ce soir.

16.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 22 avril 1885, 12 h. 42, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 15, soir.)

La demande de crédits formulée par M. Gladstone devant la Chambre a été écoutée avec un silence recueilli; l'orateur était visiblement ému et pesait toutes ses expressions.

[1] Voir ci-dessus, n° 14.

Sa déclaration ainsi que celle de Lord Granville à la Chambre des Lords dénote le souci de ménager les susceptibilités russes.

La discussion du crédit à la deuxième Chambre aura lieu lundi prochain et le Gouvernement devra alors s'expliquer sur sa politique.

Il ressort de la déclaration du Cabinet que l'armée du Soudan pourra être retirée et employée contre la Russie.

Le rapport du général Lumsden arrivé hier est une réponse point par point aux assertions du général Komaroff et tendant à les réfuter. Je vous enverrai ce document par la poste ce soir. Les journaux de ce matin commentent la demande de crédits et le rapport de l'agent russe dans des termes peu favorables au maintien de la paix. Néanmoins, il est encore trop tôt pour mesurer l'impression produite par la séance d'hier au Parlement. Votre Excellence remarquera que le Gouvernement n'a pas fait allusion à la demande d'enquête adressée à la Russie, à l'encontre de ce que prévoyait l'Ambassadeur russe, soit que l'on espère ici que la réponse de l'Empereur Alexandre n'est pas un dernier mot, soit que M. Gladstone veuille, avant de faire une telle révélation, se rendre compte de la façon dont l'opinion envisage le dissentiment qui ressort du rapport du général Lumsden.

17.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 24 avril 1885, 1 h. 47, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

La déclaration de M. Gladstone à la Chambre des Communes, d'où il résulte que le Gouvernement britannique est engagé avec le Cabinet de Pétersbourg dans une correspondance d'une extrême gravité [1], produit une impression

[1] « D'après les renseignements qui m'ont été donnés ce matin même confidentiellement par le baron Jomini, télégraphie le général Appert le 22 avril à 5 h. 54 du soir, le Gouvernement britannique et le Gouvernement impérial ne seraient plus éloignés d'un accord sur la question même de la ligne frontière et les moyens de procéder à sa délimitation. Ils craignent seulement que les divergences existant entre les rapports des généraux Lumsden et Komaroff ne rendent cet accord bien problématique. » « Depuis l'incident de Penjdeh et l'envoi des rapports du général Komaroff, dit le général Appert dans un autre télégramme du 22 avril, 3 h. 15 s., nous en sommes réduits pour apprécier l'état des négociations à la communication télégraphique des comptes rendus du Parlement anglais. Les pourparlers se poursuivent dans le plus grand secret sans que l'on puisse préjuger leur issue. M. de Giers et Sir E. Thornton se refusent absolument à tout éclaircissement sur l'état des choses. »

profonde sur la presse de ce matin. Les journaux envisagent la guerre comme l'issue presque inévitable de l'impasse où se trouve actuellement l'Angleterre. Leur ton est plutôt résigné que menaçant vis-à-vis de la Russie.

L'Ambassadeur de Russie était très sombre ce matin ; son langage ne permet guère d'espérer qu'une concession suffisante soit faite à l'amour-propre anglais dans l'affaire de Penjdeh. «On voudrait nous faire désavouer Komaroff, m'a-t-il dit, mais nous l'aurions déféré à un conseil de guerre s'il n'avait pas agi comme il l'a fait.» Ces paroles, de la part de M. de Staal, qui est notoirement modéré, ont leur signification (1).

18.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 88. Confidentiel. *Paris, 30 avril 1885.*

L'Ambassadeur d'Allemagne à Paris est venu m'entretenir, le 22 de ce mois, de l'intérêt que le Gouvernement impérial attacherait à ce que l'ensemble des questions touchant à des titres divers à la situation de la France et de l'Allemagne sur la côte occidentale d'Afrique ou en Océanie fût, soit à Paris, soit à Berlin, l'objet d'un seul et même échange de vues.

La procédure ainsi suggérée par le Gouvernement impérial devait soulever d'autant moins d'objections de notre part, que, en vous confiant le soin de suivre le règlement des questions pendantes entre nous et l'Allemagne à la côte occidentale d'Afrique, vous vous trouviez avoir satisfait par avance au désir du Cabinet de Berlin.

J'ai tenu toutefois à répondre dans ce sens au prince de Hohenlohe, à préciser à ses yeux la distinction qu'il convient de maintenir entre les pourparlers engagés entre les deux Gouvernements, relativement aux affaires de l'Afrique occidentale et les communications que nous avons cru devoir faire incidemment, par votre entremise, à la chancellerie impériale pour l'aviser de la situation créée actuellement à la France sur certains points du Pacifique par ses négociations avec l'Angleterre. Vous trouverez ci-joint copie de la note que j'ai adressée à cet effet à l'Ambassadeur d'Allemagne.

(1) «Le comte Münster, dit M. Waddington dans un télégramme très confidentiel du 27 avril, 9 h. 30 du soir, m'a confirmé qu'effectivement M. de Staal avait reçu pour instruction de temporiser et de gagner du temps. De son côté, Lord Granville m'a dit qu'en laissant la porte ouverte à un arrangement, le Gouvernement anglais voulait se montrer modéré jusqu'au bout de façon à avoir l'opinion anglaise tout entière avec lui, s'il était obligé de faire la guerre.»

19.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Londres, 3 mai 1885, 2 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le différend anglo-russe vient d'entrer dans une nouvelle phase. Le Gouvernement anglais a reçu hier la réponse aux propositions qu'il avait faites. La Russie accepte la médiation relativement à l'interprétation de l'arrangement du 17 mars, mais non pas relativement à la conduite de ses généraux, lors de l'attaque contre Penjdeh [1]. C'est donc une concession platonique et une satisfaction d'amour-propre seulement que le Gouvernement russe accorde au Cabinet anglais; mais elle a une importance réelle parce qu'elle montre l'effet produit au dehors par le grand discours de M. Gladstone et le vote unanime qui l'a suivi. De plus, elle permet de reprendre les négociations sur le fond de la question, la délimitation des frontières.

Le Cabinet anglais a accueilli la concession faite par la Russie avec une visible satisfaction; quel que soit le résultat de la médiation et sans l'attendre, il voudrait reprendre les négociations, fixer à Londres les principaux points de la frontière et ne laisser aux commissions opérant sur les lieux qu'un travail purement topographique. Il est probable que l'accord entre les deux Gouvernements se fera sur ce terrain. Le médiateur désigné est naturellement l'Empereur d'Allemagne, mais on ne sait pas encore s'il acceptera et l'Ambassadeur d'Allemagne répète avec une certaine affectation qu'il ne le croit pas; au cas où l'Empereur Guillaume refuserait, on a mis en avant le Roi de Danemark, mais ceci n'est qu'un bruit.

Au fond, cela n'a pas une grande importance, le Gouvernement anglais tenant surtout à la concession de principe, mais M. de Staal croit que l'Empereur acceptera. Je tiens tous ces renseignements directement de Lord Granville et de l'Ambassadeur de Russie avec qui j'ai passé la soirée hier. Tous les deux se montraient soulagés et pleins d'espoir pour le maintien de la paix. Le changement d'attitude était complet.

Sans doute, il y a encore bien des difficultés à résoudre, notamment les

[1] Le 5 mai, à 7 h. 42 du soir, M. Waddington télégraphie encore : «D'accord sur la question de médiation, les deux Gouvernements ne le sont pas encore sur le choix du médiateur» et plus loin : «Le comte Münster, que je viens de voir, admet qu'il y a un temps d'arrêt sérieux, mais il ne croit pas toutes les difficultés écartées; il dit que les Russes ne prendront jamais d'engagement au sujet de Hérat».

engagements que le Gouvernement anglais cherchera à obtenir de la Russie au sujet de Hérat. Mais je crois pouvoir vous affirmer que les chances de paix ont considérablement augmenté. Pour ma part, c'est la première fois depuis deux mois que je vois arrêter le courant irrésistible qui entraînait les deux nations vers la guerre.

20.

M. Saint-René Taillandier, gérant l'agence et le consulat général de France en Égypte,

À M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 3 mai 1885, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 35, soir.)

Je suis heureux d'annoncer à Votre Excellence que nos relations officielles sont reprises avec le Gouvernement égyptien.

Hier soir, à la gare du Caire, un maître des cérémonies du Khédive m'a souhaité la bienvenue au nom de Son Altesse.

Ce matin, Nubar Pacha, en uniforme, est venu m'exprimer les regrets et les excuses de son Gouvernement. Je l'ai reçu, assisté de M. Bailly, de M. Lequeux, de M. Tailler, du commandant et d'un officier du *Seignelay*. Le Premier Ministre a prononcé une formule d'excuses conformément aux indications données par M. Waddington à Lord Granville. Je me suis hâté de l'interrompre.

L'entrevue a été des plus courtoises.

Je me suis rendu aussitôt après chez le Khédive. Le poste du Palais m'a rendu les honneurs militaires. Le Khédive a paru sensible au soin que j'ai eu de marquer notre satisfaction et notre désir d'entretenir avec lui de bons rapports.

Je suis allé enfin chez Nubar Pacha où l'entretien, étranger à la politique, a été exempt de tout embarras.

La réouverture de l'imprimerie aura lieu aujourd'hui à quatre heures par les soins de M. Tailler [1]. J'en rendrai compte à Votre Excellence.

[1] Le 21 mai, à 4 h. 45 du soir, M. Saint-René Taillandier télégraphie : «La réapparition du *Bosphore* a eu lieu hier sans incident».

21.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 3 mai 1885, 8 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 40, soir.)

Je ne puis savoir le détail de ce qui s'est passé dans les conseils de l'Empereur hier et avant-hier, mais je sais de source certaine que l'impression générale est dans le sens d'un arrangement dont on cherche les termes. L'Empereur, toujours très calme, est convaincu qu'il est dans son droit; il ne veut pas la guerre, et il ne la fera que si on l'y force [1]. Il ne veut pas non plus que l'on discute l'honneur de ses généraux. Il est convaincu que le général Komaroff a été forcé de faire ce qu'il a fait le 30 mars. On finira par le reconnaître, dit-il, et alors il sera possible de s'entendre pour le surplus [2].

22.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 8 mai 1885, 7 h. 34, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

Le comte de Hatzfeldt m'a annoncé aujourd'hui que le Chancelier d'Allemagne, après entente avec l'Autriche et la Russie [3], avait envoyé des instructions à l'agent allemand au Caire pour protester contre le décret du Khédive

[1] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne*, tome IV, n° 757; (*Die Grosse Politik*, tome IV n° 764).

[2] Le 6 mai, à 6 h. 30 du soir, le général Appert télégraphie : «D'après ce que vient de me dire M. de Giers, les chances d'un arrangement pacifique avec l'Angleterre sont très grandes aujourd'hui»; le 13, à 6 h. 16 du soir : «M. de Giers, que j'ai vu aujourd'hui, m'a assuré que les négociations au sujet de la délimitation des frontières se poursuivaient entre les Cabinets de Londres et de Pétersbourg et qu'il ne prévoyait pas de difficultés. Ces négociations seront longues, car il n'existe pas de cartes exactes des délimités...».

[3] Dès le 4 mai M. de Courcel avait annoncé (télégr. de Berlin, 11 h. 30), que «le Gouvernement allemand avait reçu de Vienne et de Pétersbourg l'assurance que les Cabinets d'Autriche et de Russie étaient d'accord avec lui et avec nous pour considérer comme incorrecte la perception des retenues sur les fonds destinés au service de la Dette égyptienne tant que la convention de Londres n'était pas ratifiée».

qui ordonne la perception anticipée, sur les fonds affectés au service de la Dette publique égyptienne, des retenues autorisées par la convention non encore consentie, signée à Londres le 18 mars.

Le prince de Hohenlohe est chargé de vous donner avis de cette démarche à laquelle on pense ici que l'agent français sera autorisé à s'associer.

23.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 122. Confidentiel. *Berlin, 10 mai 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Le prince de Bismarck, ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, a bien voulu m'accorder audience aujourd'hui à deux heures et demie. Il avait été préalablement averti par le comte de Hatzfeldt de la possibilité que j'entreprisse un prochain voyage à Paris pour aller prendre vos instructions et vous porter en même temps l'expression directe des observations que j'ai eu occasion de faire ici depuis votre avènement au ministère [1]. Je lui annonçai en l'abordant que, d'après vos directions, je comptais partir demain lundi et je le remerciai d'avoir consenti à me recevoir avant mon départ afin que je fusse en mesure de vous rendre compte avec exactitude de sa manière de voir sur les questions pendantes et de dissiper ainsi, comme je le croyais utile, toute incertitude entre les Cabinets de Paris et de Berlin sur leurs dispositions mutuelles.

«Ce n'est pas seulement utile, me dit le prince, mais très désirable. Il semble se produire en effet, depuis quelque temps, dans l'allure de votre Gouvernement, certaines hésitations qui nous donnent à penser. Je crois qu'il sera bon que vous exposiez à Paris les raisons qui recommandent la continuation du système que nous avons pratiqué depuis douze mois et dont nos deux pays se sont bien trouvés jusqu'ici. Je serais très fâché qu'après avoir adopté de commun accord une certaine manière de procéder, nous fussions amenés, par le désir de conciliation qui peut animer votre Gouvernement envers l'Angleterre, à suivre la tactique qui me paraît la plus fâcheuse

[1] M. de Courcel avait parlé dans un télégramme du 9 mai, 11 h. 20 du soir, de la crainte éprouvée par la chancellerie allemande de ne pas être d'accord avec nous sur certaines nuances et de l'inconvénient qu'il y aurait à laisser se développer cette impression. «Sans doute, comme on semble le penser ici, avait-il ajouté, quelques explications suffiraient à la dissiper. Si vous êtes de cet avis, vous jugerez peut-être utile que je me rende auprès de vous pour vous exposer de vive voix, mieux que je n'ai pu le faire par écrit, ce que j'ai observé.»

à l'égard de ceux avec qui on discute, celle de faire des concessions qui encouragent l'adversaire à demander davantage [1]. Je me suis toujours trouvé bien en affaires de ne présenter que des demandes modérées, de m'abstenir de réclamer tout ce qui pouvait paraître désirable, et de me borner à n'exiger que le nécessaire, après avoir bien pesé ce qui était en effet nécessaire. Mais céder à ceux en face de qui l'on se trouve une partie de ce qu'on a commencé par demander, c'est leur inspirer la confiance qu'en continuant d'insister ils obtiendront de plus en plus, et c'est se placer dans une très fausse situation. Je demande à la France de ne pas me mettre avec elle dans une position semblable. Je vois que votre Gouvernement, après avoir présenté un projet pour l'institution d'une commission internationale sur le canal de Suez, est disposé à le retirer ou à le modifier foncièrement parce qu'il déplaît à l'Angleterre. Vous nous avez communiqué un amendement que nous aurions pu sans doute accepter dès le principe, s'il vous convenait, mais qui, aujourd'hui, constitue l'abandon en faveur des Anglais d'une position primitivement adoptée après entente entre nous. Si l'on doit être arrêté chaque fois que l'on se trouve en désaccord avec l'Angleterre seule, il est évident qu'au lieu de discuter avec elle pour faiblir après discussion, il vaut mieux se ranger tout de suite à son point de vue et s'abstenir de toute controverse. Dans ce cas, une délibération internationale est inutile. Je préfère pour mon compte ne pas m'en mêler; notre dignité s'en trouvera mieux. »

Le Chancelier me lut alors le projet transactionnel que j'avais communiqué au comte de Hatzfeldt, et il le soumit, phrase par phrase, à une critique rigoureuse, tendant à démontrer que la surveillance internationale sur le canal de Suez, pratiquée dans les conditions prévues par ce projet, serait illusoire et ne tarderait pas à être réduite à une complète impuissance ou, pour mieux dire, à cesser d'être exercée. Il me donna ensuite lecture d'un rapport qu'il venait de recevoir à ce sujet du prince de Hohenlohe et qui rendait compte des conversations de cet Ambassadeur soit avec vous, soit avec M. Barrère, ainsi que des informations qu'il avait pu se procurer de différents côtés. Quoique ce rapport fût écrit avec une grande modération, et portât témoignage de votre désir de ne pas vous guider dans cette conjoncture d'après les seules convenances de l'Angleterre, mais bien d'après une appréciation désintéressée du meilleur système à appliquer, il n'en résultait pas moins que, suivant l'Ambassadeur, l'influence anglaise s'était fait sentir au sein de la commission par l'organe de M. de Lesseps, uniquement préoccupé du bien de son canal, et obligé de tenir compte, à ce titre, de l'opinion anglaise plus encore que de l'intérêt de la France. Par cette entremise entraînante, on avait été induit à penser que l'Angleterre, déjà mortifiée par les concessions

[1] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome IV, n^{os} 770 et 771; (*Die Grosse Politik,* tome IV, n^{os} 702 et 703)

qu'elle s'était vue contrainte de faire en Afghanistan, se refuserait absolument à accepter sur le canal de Suez un régime que le sentiment public anglais considérerait avec unanimité comme une ingérence illégitime dans l'administration intérieure de l'Égypte.

Arrivé à ce passage de la dépêche, le prince de Bismarck s'interrompit et dit :

«Qu'est-ce que cela veut dire? Comprenez-vous les Anglais se plaignant d'une ingérence étrangère en Égypte? Que font-ils donc depuis trois ans avec leur armée et leur main-mise arbitraire sur les services publics? Ce qu'ils veulent dire, c'est qu'ils considèrent l'Égypte comme une province anglaise et qu'ils n'y veulent pas d'étrangers. L'intervention qu'ils repoussent c'est l'intervention dans une Égypte anglaise. Quel est d'ailleurs ce raisonnement qu'on fait pour eux? Est-ce que, parce qu'ils auraient eu des déboires en Afghanistan ou ailleurs, l'Europe leur doit une compensation de ce chef, et est-ce à nous d'en payer les frais? Mais il n'est même pas vrai qu'ils aient tant à se plaindre des affaires d'Afghanistan. Ils s'en sont tirés à bon compte. En tout cas, ils ont obtenu d'être débarrassés de ce côté d'une mauvaise affaire, et ce serait une raison pour eux d'être, non pas exigeants, mais conciliants envers les Puissances sur un autre point, où ils peuvent faire des concessions sans que leur amour-propre ou leur sécurité soient en jeu.»

Le Chancelier acheva ensuite de lire le rapport du prince de Hohenlohe qui rendait compte du langage tenu par cet Ambassadeur conformément à ses instructions. Il releva seulement un passage où il était mentionné que le général Menabrea avait eu connaissance du projet transactionnel. «Avec le rôle que joue maintenant l'Italie, me fit-il observer, ce que sait son Ambassadeur, on peut compter que l'Angleterre le sait également et, s'il en est ainsi, il est clair qu'elle refusera obstinément de souscrire à une rédaction qui lui est désagréable, étant informée qu'on tient en réserve une autre rédaction destinée à lui plaire davantage.»

Le prince de Bismarck entra alors dans quelques développements sur la politique que suit l'Allemagne en Égypte. Il m'exposa qu'après l'Angleterre c'était la France qui avait le plus d'intérêts engagés dans ce pays, qu'il était très disposé à soutenir ces intérêts et à nous assurer l'appui de l'Autriche et de la Russie, en même temps que celui de l'Allemagne.

«Mais il faut pour cela, dit-il, que nous sachions bien ce que vous voulez et qu'après être convenus d'une chose, nous ne nous retirions pas devant une apparence de mauvais vouloir ou de mauvaise humeur de l'Angleterre. Je ne puis pas, après avoir sollicité les Cours de Vienne et de Pétersbourg, de se prononcer dans un certain sens, parce que la France le désire, intervenir quelque temps après auprès des mêmes Cours pour les inviter à adopter un

avis différent parce que la France a changé sur les sollicitations de l'Angleterre. Ce n'est pas à moi à défendre votre premier avis contre vous-mêmes et à montrer plus de fermeté que vous dans votre propre sens. Je ne puis pas être plus français que les Français en Égypte. Quant à l'Allemagne, elle n'a pas d'intérêts sur les bords du Nil qui ne puissent se trouver bien d'un accommodement avec l'Angleterre. Une entente avec les Anglais garantira toujours suffisamment ce dont nous avons à nous préoccuper par là. Il s'agit donc de savoir si nous devons marcher avec la France et compter sur sa persévérance, ou si nous devons nous arranger avec les Anglais.»

Je répondis que je n'avais reçu de vous aucune indication qui me permît de supposer que vous voulussiez changer de politique. Sur certains points de détail, vous pouviez avoir des vues différentes de celles de votre prédécesseur. Il était possible, par exemple, que le projet préparé par M. Jules Ferry pour la Commission du canal de Suez ne répondît pas complètement, dans sa rédaction, à vos vues personnelles, et que certains amendements vous parussent désirables. Il était possible aussi que certains conseils, comme ceux d'un homme aussi éminent que M. de Lesseps, ne vous trouvassent pas insensible lorsqu'il s'agissait de régler des questions pratiques. Enfin, vous aviez sans doute à compter, comme tout Ministre nouveau, avec les sentiments et les idées qui fermentaient au sein d'une majorité encore peu sûre d'elle-même. Un Cabinet parlementaire devait toujours prendre en considération les courants de l'opinion, tels qu'ils se révélaient dans les Chambres.

«Beaucoup de députés, dis-je, ne jugent les questions de politique extérieure que par ce qu'ils en apprennent dans les journaux. Vous savez ce qui s'imprime couramment dans un grand nombre de feuilles publiques, et vous me pardonnerez de vous le répéter, parce que ce sont des manifestations dont M. de Freycinet est obligé de tenir compte. On nous dit que la politique de l'Allemagne est d'opposer en Égypte la France à l'Angleterre, afin de brouiller ces deux Puissances, tout en se tenant elle-même à l'écart et en évitant de se compromettre. Quel que soit le sentiment personnel de M. de Freycinet, il suffit qu'un certain nombre de députés soient influencés par la voix des journaux pour que le Cabinet français doive mettre dans son action de la réserve, quelquefois même, si vous voulez, de l'hésitation, tant qu'il n'est pas maître d'une majorité compacte et dont l'éducation soit faite dans le sens de sa politique propre.»

«Je sais, reprit le Chancelier, que l'on m'accuse de vouloir semer la division tantôt entre la France et l'Angleterre, tantôt entre l'Angleterre et la Russie. Mais que puis-je avoir à gagner à des dissensions pareilles? L'Allemagne a maintenant une position suffisamment forte, et elle se trouve dans une situation pleinement satisfaisante par suite de ses rapports actuels avec les deux Empires limitrophes. Elle ne demande qu'à vivre en paix avec tous ses voisins.

Il n'est aucun d'eux à qui elle ait intérêt à prendre quelque chose. Du côté de la Russie, nous n'avons que trop de Polonais et nous ne voudrions certes pas en acquérir davantage. Du côté de l'Autriche, pourrions-nous désirer de nous annexer les Tchèques de la Bohême, ou les Viennois? Ils nous causeraient bien des embarras. Du côté de la France, vous savez que dans mon opinion nous avons déjà pris trop de terrain français. Pourrions-nous aspirer à conquérir quelque chose sur la France, la Belgique, la Hollande? Nous trouverions là des nations récalcitrantes. Ce sont des éléments dont nous n'avons que faire. De quelque côté que nous nous tournions autour de nos frontières, tout gain serait une perte, tout accroissement une cause de faiblesse.

« Ce n'est donc pas l'ambition de conquêtes nouvelles qui nous dirige, mais le souci de nos relations avec les différentes Puissances. A l'égard de l'Angleterre, nous avons le choix entre deux façons de nous conduire. Nous pouvons marcher d'accord avec elle, car nos intérêts ne sont divergents sur aucun point, si ce n'est dans les questions coloniales pour lesquelles elle a eu la maladresse de se mettre en antagonisme avec nous, mais qu'il serait facile en définitive de régler à l'amiable. Ou bien nous pouvons chercher à contrebalancer sa prépondérance maritime par une union des Puissances continentales. C'est ce que nous nous efforçons de faire en ce moment, notamment à propos des affaires d'Égypte. Mais le concours de la France est nécessaire. Si la France s'entend avec l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie n'ont pas à se mettre à la traverse pour s'efforcer de résoudre les questions égyptiennes autrement qu'il ne plaît à ces deux Puissances. Au reste, si vous recherchez les bonnes grâces de l'Angleterre et que vous vouliez établir une émulation avec nous à ce sujet, c'est un terrain sur lequel nous pourrons vous disputer l'avantage. En effet, la France ne saurait offrir à l'Angleterre que ce que celle-ci possède déjà surabondamment, un contingent de puissance maritime et coloniale, tandis que l'Allemagne est en mesure de lui fournir le point d'appui continental dont elle a besoin. Quoi qu'il en soit, en attendant que nous soyons fixés avec plus de certitude sur la ligne de conduite de votre Gouvernement, il ne devra pas être surpris que nous gardions de notre côté un peu plus de réserve. »

Devant une série de dilemmes aussi carrément posés, je me bornai à répéter au prince de Bismarck ce que je lui avais dit déjà, c'est que je n'avais aucune raison sérieuse de présumer qu'il entrât dans vos intentions de suivre un plan de conduite nouveau et de répudier les bons offices de l'Allemagne. « La preuve, dis-je, que M. de Freycinet attache toujours du prix à se trouver d'accord avec vous, c'est qu'il s'enquiert avec sollicitude de votre manière de voir sur tous les points qui nous intéressent. Ainsi, à l'occasion des instructions que vous venez d'envoyer au Caire pour protester contre les retenues opérées par ordre du Vice-Roi sur les fonds destinés au service de la Dette

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

égyptienne, il me demande si vous comptez vous borner à une simple déclaration, ou si vous entendez réclamer le retrait du décret du Khédive et le remboursement des sommes indûment retenues sur le coupon payé aux créanciers le 1er de ce mois».

«C'est là, me dit le prince de Bismarck, une question qui regarde les tribunaux. Il s'agit d'une illégalité semblable à celle qui a été commise l'automne dernier, et qui doit être réprimée par les mêmes voies.»

«Mais, repris-je, n'y a-t-il pas lieu de craindre que les tribunaux ne recourent cette fois encore aux mêmes moyens dilatoires, et qu'ils ne remettent la cause de prorogation en prorogation jusqu'au moment où la convention qui autorise les retenues pourra être régulièrement ratifiée? Il ne s'agit en somme que d'une formalité diplomatique à accomplir. Si l'on veut empêcher l'effet du décret du Khédive, le mieux ne serait-il pas d'en demander le retrait par l'organe de nos agents?»

«Il faut faire les deux choses, dit le Chancelier. Sans doute nous devons demander le retrait du décret et le remboursement des sommes retenues; mais, de cette façon, nous n'obtiendrons pas gain de cause. Nubar Pacha refusera de nous écouter, tant qu'il se sentira soutenu par les Anglais. Nous devons donc saisir en même temps les tribunaux. S'ils ne nous rendent pas justice, à quoi sont-ils bons? Autant vaut renoncer tout de suite à cette organisation judiciaire. La convention de Londres a autorisé les retenues, c'est vrai; mais cette convention n'est pas en vigueur; elle n'est pas ratifiée. Il faut qu'elle passe encore devant les Parlements, et, si un seul Parlement refuse de l'approuver, comme il y a des motifs de le penser, la convention tombe. La perception anticipée des retenues est donc absolument sans excuse, et c'est le commencement de l'arbitraire.»

Après cet échange de vues sur le point particulier que vous m'aviez recommandé par votre télégramme de ce matin, je quittai le prince de Bismarck en lui exprimant l'espoir de le revoir très prochainement et de lui rapporter de votre part des déclarations satisfaisantes. Il me dit qu'il ne partirait pas de Berlin avant une dizaine de jours et qu'il irait prendre les bains à Kissingen. Je lui demandai l'autorisation d'aller l'y trouver au besoin, dans le cas improbable où je serais retenu à Paris plus longtemps que je ne croyais. Il me marqua son assentiment et je pris congé de lui.

P.-S. — Pour mesurer la portée du langage que m'a tenu le prince de Bismarck, il n'est pas indifférent de constater que, depuis quelques semaines, l'Angleterre fait les plus grands efforts afin de se rapprocher de l'Allemagne et de terminer à l'amiable toutes les contestations pendantes entre les deux pays. Le comte de Hatzfeldt me l'a déclaré positivement et, ce qui est plus significatif, j'en tiens l'aveu de l'ambassade anglaise elle-même. Les Anglais

reconnaissent qu'ils sont prêts maintenant à accorder au prince de Bismarck toutes les concessions qu'il réclame dans les affaires d'outre-mer et qu'ils renoncent à lui opposer des difficultés, soit en Océanie, soit à la côte de Zanzibar, soit ailleurs. Afin de couvrir leur complaisance d'une couleur honorable, ils affectent de n'avoir aucune foi dans l'avenir des entreprises coloniales allemandes, et de dire qu'aucune concurrence sérieuse ni durable n'est à craindre pour eux de ce côté.

A ces dispositions de la part de l'Angleterre correspondent, dans la presse officieuse allemande, des avances caractérisées, bien qu'enveloppées encore d'une certaine rudesse. J'ai remarqué en particulier deux articles de source manifestement autorisée qui ont paru, l'un dans la *Post* du 6 mai, l'autre dans la *Gazette de Cologne* du 8; tous deux, par conséquent, sont antérieurs à mon entretien avec le Chancelier. Ils vous ont sans doute été signalés; je crois cependant, pour plus d'exactitude, devoir les joindre sous ce pli. Le premier combat les journalistes qui, à propos du conflit anglo-russe, s'échauffent contre l'Angleterre, et il expose que l'Allemagne a toute raison de garder une stricte impartialité, en se souvenant du proverbe : celui qui ne peut pas me servir comme ami peut me nuire comme ennemi. Le second, beaucoup plus explicite, indique à quelles conditions de fidélité et de solidité l'Angleterre peut acquérir l'alliance de l'Allemagne; les Allemands, quant à eux, ne désirent rien tant que d'être les amis d'une nation à laquelle l'affinité de race les rattache; et pour les Anglais, ils ont besoin de l'aide d'une grande Puissance militaire et continentale pour lutter soit contre la force massive de la Russie, soit contre une rivale aussi dangereuse que la France.

24.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 59. Strictement confidentiel. *Londres, 11 mai 1885.*

Je viens d'avoir avec M. Gladstone un important entretien sur lequel j'appelle toute votre attention.

Cet après-midi, au «lever» du Prince de Galles, le Premier Ministre m'a pris à part et m'a demandé où en était la ratification de la convention financière égyptienne par le Parlement français. Je lui ai répondu que vous aviez déposé la convention sur le bureau de la Chambre il y a déjà quelques jours, que la Commission avait été nommée dans les bureaux, que l'affaire suivait son cours normal et qu'on ne prévoyait pas chez nous d'opposition sérieuse.

«Aussitôt, m'a dit M. Gladstone, que cette affaire sera réglée, je voudrais

reprendre avec vous la question de la neutralisation de l'Égypte». — «Vous songez donc, lui dis-je, à évacuer ce pays». — «Certainement, répondit-il, je le désire de tout mon cœur et je voudrais terminer cette affaire ou tout au moins la mettre en bonne voie avant ma retraite définitive qui aura lieu bientôt. Je persiste à croire que les deux Puissances occidentales sont les plus autorisées et les mieux en état de mener à bonne fin cette difficile question. Mon âge, l'état de ma santé, les conseils réitérés de mes médecins, m'ont déterminé à ne prolonger en aucun cas ma carrière politique au delà du Parlement actuel et à n'affronter ni la dissolution, ni le Parlement nouveau. J'ai servi la Reine et le pays pendant cinquante-trois ans et j'ai droit à quelque repos avant de mourir. Nous pouvons être renversés par un vote parlementaire avant les élections générales; mais, quoi qu'il arrive, mon parti est pris!»

Après quelques paroles d'affectueuse sympathie, qu'autorisaient mes anciens rapports personnels avec M. Gladstone, je lui demandai s'il était en mesure de m'indiquer d'une façon générale ses idées sur la neutralisation de l'Égypte et les garanties qu'elle comportait. Il me dit qu'il ne pouvait entrer dans les détails aujourd'hui et que, d'ailleurs, sur bien des points, son opinion n'était pas encore arrêtée; mais que l'idée générale était de confier au Sultan le maintien et la défense de cette neutralité, soit dans le cas de troubles intérieurs, soit dans l'éventualité d'une agression venue du dehors, mais sans aller jusqu'à l'occupation permanente de l'Égypte par les troupes ottomanes; que les négociations avec le Sultan étaient fort difficiles à cause du caractère fantasque et ombrageux de ce Souverain, mais que cependant le Gouvernement anglais espérait arriver à une entente avec lui. Il termina en me répétant combien il désirait pouvoir assurer l'évacuation de l'Égypte avant de quitter le pouvoir.

Cette conversation montre que M. Gladstone a toujours été sincère, lorsqu'il déclarait dès le printemps de l'année dernière qu'il désirait hâter autant que possible l'évacuation de l'Égypte par l'armée anglaise. Sans doute, la mort de Gordon, le résultat négatif de la marche sur Khartoum, les difficultés et les déboires de toute sorte que les Anglais ont éprouvés au Soudan et en Égypte, ont fortement enraciné, dans l'esprit du premier Ministre, la conviction que l'Angleterre a tout intérêt à se dégager le plus tôt possible d'une aventure qui n'a tourné ni à son honneur, ni à son avantage; mais il ne faut pas méconnaître que les hommes politiques anglais sont fort divisés sur la question, que le parti libéral lui-même est loin d'être unanime et que le parti conservateur en masse incline plutôt vers le protectorat et, dans tous les cas, s'opposerait à toute évacuation prochaine. Il y a donc lieu pour nous, à mon avis, de prendre en très sérieuse considération cette première ouverture, de se montrer disposés à en suivre le développement, à accueillir avec intérêt les propositions plus précises qui pourraient être faites ultérieurement, et à les

examiner dans un esprit amical. C'est peut-être la dernière chance qui s'offrira à nous, pendant assez longtemps, d'obtenir l'évacuation de l'Égypte par l'initiative même de l'Angleterre et de concert avec un Cabinet dont le chef la désire personnellement. Je n'ai pas besoin d'ajouter que toute notre politique en Égypte doit être subordonnée à ce but suprême : le départ de l'armée anglaise; par le seul fait de ce départ, la France reprendra l'influence légitime et naturelle que lui assurent sur les bords du Nil les anciennes sympathies qu'elle y conserve, l'usage de sa langue, la profonde empreinte dont elle a marqué les institutions de l'Égypte moderne, les services rendus par tant de ses enfants.

On peut aussi conclure des paroles de M. Gladstone que Hassan Fehmi Pacha emporte avec lui les propositions du Gouvernement anglais au sujet de la neutralisation et de l'évacuation de l'Égypte. Ainsi que je vous l'ai déjà indiqué dans mes précédentes communications, le Sultan a toujours insisté pour qu'il y ait en Égypte des troupes ottomanes à titre *permanent*, quelque restreint que soit leur nombre et il cédera difficilement sur ce point.

Je vous prie de me faire savoir, dès que vous le pourrez, quelle attitude vous comptez prendre dans cette question et quel accueil je dois faire aux nouvelles ouvertures qui pourraient être faites par le Cabinet de la Reine.

25.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 60. *Londres, 12 mai 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 15 mai.)

Lord Hartington a fait hier soir à la Chambre des Communes une importante déclaration au sujet de la politique que le Cabinet anglais compte suivre à l'égard du Soudan. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence le texte même du discours prononcé par le Ministre de la Guerre.

Depuis plusieurs jours déjà j'avais été avisé que des discussions sérieuses étaient engagées entre les différents membres du Cabinet sur l'opportunité d'une évacuation presque immédiate du Soudan. Sans insister sur les motifs exposés hier au Parlement et qui ont pesé sur la nouvelle politique adoptée par les Ministres de la Reine, je sais de bonne source qu'il y a eu ces jours derniers de très vives discussions avec l'autorité militaire, notamment avec les officiers généraux anglais engagés dans la campagne du Soudan. Lord Wolseley et son lieutenant, le général Buller, se sont opposés de la façon la plus vive à une évacuation aussi prompte de ce pays.

Les intérêts de politique générale, tels qu'ils sont compris par le Premier Ministre, ayant prévalu, Lord Hartington a fait, au nom du Cabinet, l'importante déclaration qui prouve un changement complet de politique de la part de l'Angleterre au Soudan, comme l'a admis du reste M. Chamberlain, au cours de la discussion qui a suivi, en répondant à Lord G. Hamilton : «Vous nous accusez d'avoir changé notre politique sur cette question; je l'admets, mais je dis qu'auparavant les circonstances ont aussi changé».

Les principaux points importants du discours qui vient d'être prononcé et sur lesquels je tiens de suite à appeler votre attention sont les suivants : D'abord sur la question de savoir à quel point on pouvait établir la frontière de la Haute-Égypte, Lord Hartington a indiqué Assouan avec Ouadi Halfa et Korosko, occupés comme avant-postes par une brigade de troupes de toutes armes et soutenus par un certain nombre de bateaux placés au-dessus et en deçà de la seconde cataracte du Nil. Cette première décision a été prise d'accord avec le général Wolseley. Ensuite, l'intention d'abandonner le chemin de fer à peine commencé de Souakim à Berber qui devait aider aux opérations militaires du général Graham.

Enfin, un dernier point qui n'est pas le moins important est la décision d'évacuer aussi Souakim dès qu'un arrangement ultérieur pour l'occupation de ce port aura été conclu avec une autre Puissance civilisée.

26.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 64. *Londres, 20 mai 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 22 mai.)

J'ai eu l'honneur d'adresser avant-hier au Département un exemplaire du dernier *Blue book* paru sur le conflit anglo-russe en Afghanistan. Pour compléter cet envoi, j'annexe à la présente dépêche trois autres exemplaires de la publication précitée, accompagnés de quatre recueils de cartes indiquant les différentes phases des négociations poursuivies entre les Cabinets de Londres et de Pétersbourg, en vue de régler la question de la frontière afghane [1].

[1] Le général Appert télégraphiait le 20 mai à 6 h. 50 du soir : «M. de Giers vient de m'assurer qu'il avait une entière confiance dans la paix et qu'il était convaincu que les négociations actuellement poursuivies à Londres aboutiront à un accord. Les difficultés ne subsistent plus que pour la possession d'un défilé situé dans le voisinage de Zoulfikar, occupé actuellement par les troupes russes, et que la Russie entend conserver, ainsi que pour quelques terrains du district de Penjdeh; mais ces questions ne paraissent pas offrir de gravité».

Cette publication a produit au sein du Parlement et dans le public une impression assez profonde. L'amour-propre anglais est froissé et une sourde irritation se fait jour de plus en plus contre le ministère qu'on accuse de faiblesse. On se sent humilié et, d'une façon irréfléchie, on s'en prend à tout le monde des mécomptes essuyés dans l'Asie centrale. L'Angleterre isolée se sent impuissante contre son nouveau voisin qu'elle ne s'attendait pas à rencontrer aussi tôt et, dans son dépit, elle accuserait volontiers l'Europe entière de l'avoir plongée dans les embarras où elle se trouve aujourd'hui.

On peut, dès à présent, prévoir que le peuple anglais, humilié par la politique du Cabinet à l'égard de la Russie, cherchera à prendre sa revanche ailleurs; nous pourrons voir alors, en cas de difficulté sérieuse entre l'Angleterre et une Puissance quelconque, l'opinion publique imposer au Gouvernement de la Reine une politique d'autant plus vigoureuse qu'elle a été plus molle dans le conflit anglo-russe. Les forces vives de ce pays — il ne faut pas l'oublier — n'ont pas diminué depuis dix ans et son abaissement moral momentané n'a pas affaibli sa puissance matérielle. L'Angleterre d'aujourd'hui menée par la main ferme d'un Beaconsfield reprendrait aisément une place prépondérante dans les conseils de l'Europe.

La publication des dépêches échangées entre Londres et Pétersbourg a fait avant-hier l'objet d'une discussion à la Chambre des Communes. M. Gladstone vivement attaqué par Lord Randolph Churchill et interrompu à tout propos par les membres de l'opposition a, à deux reprises différentes, déclaré dans un mouvement d'impatience que sa carrière politique touchait à sa fin. «Mon intervention dans les luttes parlementaires, s'est-il écrié, se mesurera désormais par des semaines plutôt que par des mois et à coup sûr par des mois plutôt que par des années.»

Un certain mystère paraît en ce moment planer sur les négociations entamées entre Lord Granville et M. de Staal au sujet de la délimitation de la nouvelle frontière afghane. La vérité est que ces négociations ne font pas de progrès. La discussion roule aujourd'hui sur la valeur de certains points géographiques. Chose assez bizarre à constater, depuis l'arrivée de M. Condie Stephen à Londres et du chef d'État-major du général Komaroff à Pétersbourg, les pourparlers ont pris un caractère plus mesquin. Chacun d'eux a apporté à son Gouvernement une carte ou une série de cartes dont l'examen a modifié l'opinion que l'on avait de l'importance stratégique des points en litige. C'est ainsi qu'on semble avoir beaucoup trop exagéré en Angleterre l'importance de Zoulfikar. Quant aux Paropanisades que l'on avait représentées comme une chaîne de montagnes imposante, elles ne se composeraient que d'une suite de collines peu élevées laissant entre elles des passes nombreuses permettant de marcher sans difficulté sur Hérat.

En résumé, les négociations se poursuivent avec une lenteur qui ne laisse pas prévoir la conclusion d'un accord avant une quinzaine de jours, de l'aveu même de M. de Staal.

27.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

À M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 132. Confidentiel. *Berlin, 24 mai 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 2 juin.)

Ma dépêche télégraphique du 20 de ce mois vous a rendu compte de l'entrevue que j'ai eue avec le comte de Hatzfeldt dès le lendemain de mon retour de Paris [1], et des explications que je lui ai transmises de votre part touchant les différents points qui avaient paru donner au Gouvernement allemand quelque incertitude sur les tendances de votre politique dans les affaires d'Égypte. J'ai passé en revue avec le Ministre la question de la mise en délibération parlementaire et de la ratification ultérieure du traité pour la garantie internationale de l'emprunt égyptien projeté, l'entente établie entre l'Allemagne et nous sur l'illégalité du décret du Khédive ordonnant la perception anticipée des retenues autorisées en principe par ce traité non encore ratifié, enfin la marche des travaux de la Commission d'études de Paris chargée de préparer un règlement international pour le canal de Suez.

Le prince de Bismarck se trouvait absent de Berlin au moment de mon retour. Il était allé visiter avec son fils aîné, le comte Herbert, le domaine patrimonial de Schönhausen qui vient d'être racheté, comme vous savez, au moyen d'une souscription publique, pour lui être offert comme don national à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance. Il n'est rentré en ville que jeudi dans la soirée, afin de recevoir Lord Rosebery, membre du Cabinet anglais, qui, sous prétexte de rendre une visite au comte Herbert, est venu passer quelques jours auprès du Chancelier d'Allemagne et s'entretenir avec lui des questions pendantes, en première ligne sans doute, comme on le suppose généralement, des questions relatives à l'Égypte.

Hier samedi, le prince de Bismarck m'a fait exprimer son désir de me voir. Le comte de Hatzfeldt lui avait rapporté ma conversation du 20 mai, et je l'ai trouvé par conséquent préparé à tout ce que j'avais à lui dire de votre part, à la suite de ma rapide excursion à Paris. «Comment avez-vous trouvé, me demanda-t-il, le langage de M. de Freycinet?»

[1] Voir ci-dessus, n° 23 et note.

Je répondis que j'étais revenu pleinement satisfait de vos déclarations, car elles impliquaient le désir de persévérer dans la voie d'accord avec l'Allemagne sur toutes les questions où des intérêts communs entre ce pays et la France pourraient être constatés, et spécialement sur la question d'Égypte, aujourd'hui posée d'une manière si pressante devant l'Europe. J'ajoutai que si, sur certains détails d'exécution, vous aviez vos vues personnelles, la franchise avec laquelle vous croyiez devoir les manifester était le meilleur gage de la sincérité que vous apportiez dans l'orientation générale de votre politique. «Un nouveau ministère, ai-je dit, est obligé plus qu'un autre à tenir compte de certaines dispositions qui peuvent se faire jour autour de lui et qui, pendant quelque temps au moins, lui imposent de la prudence, de la réserve même, avec quelque résolution qu'il entende suivre la voie qu'il s'est tracée d'avance. Dans les pays parlementaires, un changement de Cabinet ne va pas sans une certaine fermentation des esprits et les hommes d'État qui arrivent au pouvoir doivent ménager cette situation à laquelle leur existence gouvernementale est attachée. M. de Freycinet échappe d'autant moins à cette loi commune que nous sommes à la veille, en France, d'élections générales. Dès aujourd'hui le monde politique chez nous est en proie à l'agitation électorale, et les députés qui entourent et soutiennent le Gouvernement ne sont plus guère sensibles qu'aux considérations d'où leur réélection peut dépendre. Dans un tel état de choses, les allégations, les insinuations de journaux obtiennent plus de crédit qu'en toute autre circonstance. C'est l'heure des récriminations et des défiances mutuelles. Les partis s'imputent réciproquement d'être dupes. Sans doute le pays, dans son ensemble, est satisfait de la politique loyale pratiquée à l'égard de l'Allemagne. Il approuve les liens que la communauté d'intérêts constatée forme entre les deux Cabinets. Mais vous connaissez, mon prince, le langage que tiennent certaines feuilles. Elles disent au Gouvernement : l'Allemagne vous engage peu à peu dans la question d'Égypte, mais vous laisse dans l'ignorance de son but final. Son désir est de vous séparer de l'Angleterre, et, quand les deux Puissances occidentales seront divisées, elle vous abandonnera pour s'entendre avec votre rivale. Quelle assurance avez-vous de ses intentions? Vous a-t-elle promis de poursuivre d'accord avec vous l'évacuation de l'Égypte par les troupes anglaises? Savez-vous même si cette solution lui convient?»

Le prince Chancelier, évitant de répondre directement à la question qui lui était soumise sous cette forme détournée, entama des considérations rétrospectives sur l'origine des difficultés actuelles en Égypte. «Nous nous étions accommodés volontiers, me dit-il, du régime du dualisme, parce que nous croyions les intérêts de l'Europe garantis par la diversité même des intérêts des deux nations qui se trouvaient en présence. Mais vous avez abandonné votre part dans cette association, il n'y a donc pas à y revenir. Je constate

seulement que le régime fondé sur l'accord de la France et de l'Angleterre en Égypte n'excitait pas notre jalousie. Maintenant vous voulez trouver autre chose, et vous vous demandez si je suis prêt à entreprendre avec vous l'établissement d'un régime nouveau. Jusqu'ici nous avons examiné un à un, au fur et à mesure qu'ils se présentaient, les divers incidents de la question égyptienne. Nous avons pu nous mettre d'accord, et je me suis prêté avec plaisir à soutenir votre politique. Je suis disposé à le faire encore suivant que l'occasion s'en offrira. Quant à nous entendre d'avance pour des perspectives plus lointaines, c'est une affaire de confiance mutuelle, et les fréquents changements qui se produisent chez vous rendent la tâche plus difficile. Si vous aviez une dynastie, on aurait chance de compter sur une politique suivie et sur votre persistance dans des plans concertés avec vous. Si même vos ministères étaient durables, on pourrait encore s'engager avec vous pour une période de temps raisonnable. Mais êtes-vous en mesure de me garantir qu'un ministère français, avec lequel je traiterais, restera seulement cinq ou six ans au pouvoir? J'éprouve avec vous la même difficulté que j'ai éprouvée avec l'Angleterre. Il y a quelques années je m'entendais parfaitement bien avec Lord Beaconsfield; nous étions en communauté d'idées sur une série de questions quand il a été renversé du pouvoir et une autre politique a été inaugurée. Les mêmes conditions ne subsistant plus, je n'ai pu persévérer à l'égard de l'Angleterre dans la même ligne de conduite, ou du moins prévoir avec elle les événements et nous concerter dans cette prévision.

«En France, me dites-vous, je dois trouver une garantie dans les dispositions de la nation. Je reconnais avec vous que le gros du pays est favorable à une politique pacifique et conservatrice. Mais ce n'est pas la nation qui conduit vos affaires. Elle est conduite elle-même et entraînée par les Parisiens. Ce que j'appelle les Parisiens, c'est une classe bruyante et mobile, avide de nouveauté, aimant le mouvement et la vantardise, toujours prompte à se mettre en avant, à exciter et à exploiter les passions populaires, à sacrifier les hommes et les systèmes de la veille pour de nouveaux systèmes et des personnages nouveaux. Il y a beaucoup de Parisiens même en province, où ils entretiennent l'agitation et l'effervescence des esprits. Vous me répondez qu'à Paris aussi il y a beaucoup de Français qui conservent le sens calme et rassis de la province, qui aiment le travail et la paix. Mais ils sont dominés. Ce n'est pas eux, ce sont les Parisiens que je viens de décrire qui font les révolutions et les guerres et qui changent vos Gouvernements. Si j'étais sûr, même avec les changements de personnes, de pouvoir traiter toujours avec des Ministres fermes comme M. de Freycinet et M. Ferry, je m'arrangerais certainement avec eux. Mais qui me garantira que je ne me trouverai pas un matin devant un ministère Déroulède?

«Vous me dites que la situation parlementaire et l'approche des élections

imposent en ce moment à M. de Freycinet certains ménagements et que c'est là une affaire de quelques semaines, au bout desquelles la politique du nouveau Cabinet se dessinera plus librement, de sorte que je pourrai la juger par les faits. J'ai pleine confiance, je vous le répète, dans la bonne volonté et la loyauté de M. de Freycinet; mais, avec le courant d'idées dont votre Gouvernement est obligé de tenir compte, il peut se produire chez vous, d'un jour à l'autre, un revirement en faveur d'une entente avec l'Angleterre, malgré l'action commune qui, pendant un certain temps et sur certains points de détail, aura été suivie entre la France et l'Allemagne. Je suis dans la nécessité de régler ma conduite en conséquence.

«Votre Gouvernement, m'assurez-vous, désire l'évacuation de l'Égypte par l'armée anglaise, et ce but qui détermine la tendance de sa politique garantit en même temps la persévérance avec laquelle il s'attachera à conserver le concours des Puissances qui poursuivraient le même objet. Mais, dès aujourd'hui, il semble disposé à renoncer aux moyens qui pouvaient être mis en usage pour rendre difficile aux Anglais le maintien de leur position en Égypte. Vous me dites que vous avez des motifs spéciaux de souhaiter le prompt succès des travaux de la Commission d'études de Paris. Vous craignez que, si la Commission n'aboutissait pas à un résultat immédiat, le principe de la liberté de passage dans le canal de Suez ne fût compromis [1]. Je ne veux pas discuter vos motifs; mais il me paraît que vous vous créez une appréhension vaine. Il n'y a jamais eu désaccord sur le principe de la liberté de transit à travers le canal. Toutes les Puissances, à l'envi, ont rendu hommage à la règle du passage libre, et je ne vois pas comment on pourrait revenir sur un point qui a été si publiquement mis hors de discussion, quand même les Cabinets ne s'accorderaient pas sur les questions secondaires de surveillance et autres, sur lesquelles la Commission est chargée de délibérer. Enfin c'est votre affaire et je ne ferai pas plus de difficultés que vous. Si vous désirez que la Commission aboutisse promptement, ce n'est pas moi qui retarderai le terme de ses travaux. Je me rendrai sans peine à votre avis.

«Seulement, j'avoue ne pas comprendre cette hâte d'arriver à une solution qui vous désarme. Si vous recherchez véritablement un règlement nouveau des affaires égyptiennes, il me semble que le plus sûr moyen serait d'amener dans le pays une situation générale dont l'Angleterre ne pourrait plus se tirer qu'en se jetant entre les bras de l'Europe. Vous désapprouvez tous les actes arbitraires commis en Égypte depuis le bombardement d'Alexandrie. Ne convient-il pas dès lors de faire table rase afin de construire à nouveau? Pourquoi fournir aujourd'hui à l'Angleterre des ressources qui l'aident à gouverner l'Égypte? Les arrangements de Londres, auxquels se rattache le

[1] La Commission chargée de réglementer le libre passage du canal de Suez venait de recevoir, d'une sous-commission d'études, un projet d'arrangement qu'elle se préparait à examiner.

mandat de la Commission de Paris, lui sont nécessaires pour qu'elle puisse administrer l'Égypte. Si ces arrangements tombent ou sont tenus en suspens, elle est dans l'impossibilité de marcher; il faut qu'elle invoque l'aide et le concours de l'Europe, qui alors peut lui demander ce qu'elle fait en Égypte, à quel titre elle y est et quand elle compte en sortir.

« Cette question pouvait se poser déjà dans la Commission de Paris. Mais vous préférez tout d'abord dégager le terrain en ce qui concerne la liberté du canal de Suez, sauf ensuite, me dites-vous, à mettre en avant la Turquie. Soit. J'admets que vous vouliez échapper à la responsabilité de poser à Paris même des questions embarrassantes pour vos voisins. Je crois aussi comme vous que le nom de la Turquie pourra être utilement invoqué lorsque vous jugerez le moment venu d'interroger l'Angleterre. Mais il ne faut pas compter sur la Turquie pour faire toute seule vos affaires. La Turquie du temps de Soliman, sans doute, aurait la force d'aller en Égypte et de prendre de grandes déterminations. Mais aujourd'hui, c'est un corps inerte. Elle ne rend que ce qu'on lui donne, n'a d'énergie et de vie que ce qu'on y met.

« Je ne vous donne pas de conseils. Ne croyez pas que je veuille prendre avec vous le rôle de séducteur. S'il ne vous plaît pas de jouer la grande partie, jouons ensemble la petite. Allons au jour le jour, et j'accepterai volontiers ce que vous déciderez. J'examine avec vous les ressources que la situation générale pouvait vous offrir pour l'accomplissement de vos désirs; mais c'est à vous à choisir votre plan. Je m'y conformerai sans rancune, ni prévention. Le mieux aujourd'hui sera donc, puisque vous le voulez, de terminer tranquillement les travaux de la Commission de Paris, et puis de nous tenir tranquilles jusqu'à l'automne. On verra alors. »

En indiquant le terme de l'automne prochain, le Chancelier avait sans doute en vue l'époque où la question de la ratification de la convention de Londres pour la garantie de l'emprunt égyptien se posera devant les Parlements. Jusque-là, dans sa pensée, la France et l'Angleterre pourraient faire de la liberté d'appréciation et d'action, qu'elles inclinent à se réserver mutuellement, l'usage qu'elles jugeraient à propos. Sans rien me dire de désobligeant ni de trop direct, il était bien clair que le prince Chancelier entendait retenir pour son compte la faculté d'oscillation dont la France lui paraissait vouloir user, dans ses relations de Cabinet à Cabinet entre Berlin et Londres. Lorsqu'il m'a exprimé l'idée qu'un revirement ministériel ou parlementaire, ou même une simple impulsion de l'opinion *parisienne*, pourrait amener la France à chercher dans les affaires d'Égypte une entente avec l'Angleterre, la conclusion non exprimée, mais bien manifeste de sa pensée était que devant une velléité pareille, qui ne saurait échapper à sa perspicacité, le Chancelier d'Allemagne devrait se retourner lui-même vers l'Angleterre, et qu'il n'aurait pas de peine à nous gagner de force et de vitesse.

Le voyage de Lord Rosebery à Berlin donne assurément à cette réflexion tacite un surcroît d'opportunité. Je ne pense pas que, dans l'état où sont les choses, le Ministre anglais obtienne dès aujourd'hui du Gouvernement allemand des assurances positives telles qu'il s'est peut-être flatté d'en recueillir ici, grâce à ses liens d'intimité personnelle avec le fils du prince Chancelier. Mais nous devons nous attendre à ce que le prince de Bismarck ne néglige pas l'occasion qui s'offre si spontanément à lui de planter quelques jalons, mis aux bons endroits pour marquer le chemin le plus court vers un nouvel accord avec l'Angleterre, en se réservant d'en profiter le jour où il concevrait sérieusement le soupçon que nous songeons à lui fausser compagnie, séduits par le mirage d'un accommodement sur les affaires d'Égypte qui nous permettrait de nous passer du concours de l'Allemagne.

Pour rendre mon récit plus clair et plus bref, je vous ai relaté les paroles du prince de Bismarck sans noter les interruptions ni les digressions dont notre dialogue a nécessairement été entrecoupé. Je me suis borné à rapporter l'essentiel, avec le plus de fidélité possible quant au sens, et souvent même en reproduisant les expressions textuelles de mon interlocuteur; mais j'ai cru inutile, la plupart du temps, de vous rendre compte de mon propre langage, m'étant appliqué à le conformer exactement à vos instructions.

28.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135. Confidentiel. *Berlin, 27 mai 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 2 juin.)

J'ai vu hier le comte de Hatzfeldt, que je n'avais pas réussi à joindre depuis mon entretien de samedi avec le prince de Bismarck. Il me dit que le Chancelier lui avait rapporté cet entretien, et, comme je lui demandais quelle impression le Chancelier lui paraissait en avoir conservée, il répondit : «Une bonne impression», mais en accompagnant ces mots d'un geste qui indiquait plutôt quelque restriction, ou tout au moins un sentiment d'incertitude. Comme je le pressais davantage, il dit : «Eh bien, le Chancelier, pour employer son expression même, trouve que vous ne voulez pas jouer le grand jeu».

«Effectivement, repris-je, c'est bien là le terme dont il s'est servi, mais je ne me suis pas très bien rendu compte de la portée qu'il y attachait ni du plan de conduite qu'il avait en vue. Je n'ai pas compris, par exemple, pourquoi il était nécessaire de faire table rase en Égypte — le Chancelier a même parlé

de faire le chaos — ni comment la consécration définitive du principe de la liberté du canal de Suez pourrait entraver l'action de l'Europe dans la réorganisation de l'Égypte sur la base de l'internationalité. »

Je me suis appliqué alors à démontrer que la question du libre transit sur le canal pouvait parfaitement être scindée de celle de la réorganisation intérieure de l'Égypte; qu'il y avait intérêt pour l'Europe à établir cette séparation, afin d'arriver à dégager la situation en Égypte d'un élément de discussion sur lequel tout le monde au fond pouvait assez facilement se mettre d'accord, si l'on recherchait vraiment une entente; que les Anglais, une fois l'esprit en repos quant à la sécurité de leurs communications avec l'Inde, grâce à la proclamation d'un principe qui importait à toutes les nations commerçantes, mais qui leur importait à eux-mêmes infiniment plus qu'à toute autre, se montreraient, selon la probabilité, beaucoup plus coulants, beaucoup plus disposés aux concessions envers l'Europe dans les questions égyptiennes proprement dites, lesquelles ne présentaient pour l'Angleterre qu'un intérêt relatif.

Je dus constater à regret que cette argumentation n'avait pas le don de persuader mon interlocuteur. M. de Hatzfeldt me déclara qu'à son avis les Anglais seraient bien plus intraitables, bien moins enclins à abandonner leur position en Égypte, le jour où ils ne se sentiraient plus sous le coup d'une revendication collective des intérêts européens sur le canal, et où ils auraient obtenu que le contrôle du transit sur cette voie de communication fût constitué dans des conditions conformes à leurs vues personnelles. Selon lui, l'Angleterre, après qu'elle serait parvenue à réduire la surveillance internationale du canal à des proportions qui la rendraient parfaitement inoffensive en fait pour la Puissance qui tiendrait l'Égypte et dirigerait le Gouvernement du Khédive, aurait un motif de plus pour désirer de s'assurer et de conserver sur les bords du Nil cette situation dominante; c'était donc un faux calcul que de lui garantir dès à présent le libre passage avec un système de surveillance atténuée qui, en désarmant les autres Puissances, lui créerait pour elle-même un intérêt majeur à s'implanter en Égypte et à y rester définitivement.

Le comte de Hatzfeldt termina, du reste, comme le prince de Bismarck, en me donnant à entendre que c'étaient là des affaires dont nous étions meilleurs juges que personne, et que, s'il nous convenait, dans un esprit de conciliation qu'il n'avait pas à discuter, de nous dessaisir de nos moyens d'action, l'Allemagne ne nous en ferait pas un reproche, mais saurait s'accommoder pour son compte d'un régime que nous accepterions pour nous-mêmes.

Je m'efforçai de combattre l'idée que nous pussions songer à désarmer l'Europe et à nous priver nous-mêmes de nos moyens de pression sur la politique anglaise. J'informai le Ministre allemand, d'après les indications

que vous aviez bien voulu me fournir par votre télégramme du 23 mai, des démarches que vous faisiez à Londres afin d'agir sur l'Angleterre, et de l'amener à accepter, sur le canal de Suez, l'institution d'une surveillance internationale sérieuse, à la fois collective et préventive.

M. de Hatzfeldt se réserva d'apprécier, d'après l'événement, les résultats auxquels nous mènerait notre ligne de conduite.

Il serait difficile de nous dissimuler que ce que l'on considère à Berlin comme un certain manque de fermeté ou de constance dans notre attitude, comme l'abandon volontaire d'une politique suivie et d'une vue d'ensemble relativement à la question égyptienne, cause ici quelque surprise et aussi, parmi ceux qui désirent un rapprochement politique entre l'Allemagne et la France, quelque désappointement. Le langage de M. de Hatzfeldt n'était pas sans trahir ce sentiment, bien que restant toujours bienveillant pour notre pays. Le Ministre me fit valoir la solidité, l'esprit de suite, avec lesquels nous avions été soutenus par l'Allemagne et par l'Europe entière dans les discussions de la Commission de Paris; il s'étonna que cet accord si ferme ne nous inspirât pas confiance, et que nous, qui manifestions toujours la crainte de ne pas être suivis par l'Europe dans notre politique égyptienne, nous donnassions le signal d'un délaissement de la position commune, précisément dans une affaire où nous trouvions de la part des autres Puissances tout l'appui désirable.

Malgré ce jugement porté sur notre façon d'agir le Cabinet de Berlin s'attache à ne nous marquer ni défiance ni tiédeur ostensible. Il tient évidemment à ce que nous ne puissions pas lui adresser le reproche de défection, et à ne mettre aucun tort de son côté. D'après tous les indices que je puis recueillir, l'accueil fait ici à Lord Rosebery s'est ressenti de l'influence de cette considération. Il n'est pas douteux que le Ministre anglais n'ait cherché, dans ses entretiens avec le prince Chancelier, un terrain commun d'entente et de rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne. Mais on paraît lui avoir témoigné du côté allemand une grande réserve, et ne pas lui avoir permis de sortir de l'ordre des considérations générales. Pour ce qui concerne la question d'Égypte, Lord Rosebery n'a guère pu formuler, si mes informations sont exactes, que des récriminations vagues sur la dureté de la politique allemande à l'égard de l'Angleterre, et l'impression qu'on en a éprouvée ici n'aurait pas été très favorable.

Néanmoins la position où se maintient l'Allemagne lui permet toujours de se retourner vers l'Angleterre et d'accepter l'entente qu'on lui offre, ou, pour mieux dire, que l'on sollicite aujourd'hui avec tant d'empressement du côté anglais. Le jour où le Cabinet de Berlin serait convaincu d'un changement de notre part, et où les oscillations de notre politique mettraient les apparences contre nous, quelque engagée que soit aujourd'hui l'Allemagne

dans un sens contraire aux intérêts britanniques en Europe et hors d'Europe, elle aurait toute facilité pour saisir la main qu'on lui tend de Londres, et il est probable qu'elle s'évertuera d'autant plus à réserver sa liberté d'action à cet égard qu'elle concevra des doutes sur nos tendances véritables.

Actuellement la situation reste intacte. L'Allemagne n'a pas modifié son attitude envers la France. Elle n'a pas atténué son antagonisme à l'égard de l'Angleterre. Peut-être l'indifférence avec laquelle Lord Rosebery a été accueilli à Berlin doit-elle s'expliquer par la froideur naturelle que le prince de Bismarck éprouve en face d'un membre du Cabinet Gladstone et par l'espoir secret d'un prochain changement de ministère en Angleterre. Mais, dans le cas où un Cabinet tory arriverait aux affaires, la faveur avec laquelle son avènement pourrait être salué à Berlin tiendrait peut-être à la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité morale, où se trouveraient des hommes tels que Lord Salisbury et Lord Randolph Churchill de ne pas accentuer la politique anglaise dans les affaires de l'Asie centrale et de ne pas relever le gant jeté à l'Impératrice des Indes par la Russie. Une évolution inspirée par de semblables considérations ne devrait guère être envisagée comme avantageuse aux intérêts permanents de la nation britannique.

P. S. — 29 mai. Je persiste à vous envoyer cette dépêche, malgré le changement notable de la situation tel qu'il résulte de mon entretien d'hier matin avec le prince de Bismarck et des renseignements qu'il m'a donnés lui-même sur ses entretiens avec Lord Rosebery.

29.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n°. Strictement personnel et confidentiel pour le Ministre.

Berlin, 28 mai 1885.

(*Reçu :* Cabinet, 30 mai; dir. pol., 2 juin.)

Le prince de Bismarck m'a fait demander ce matin d'aller le voir. A mon arrivée il me dit ce qui suit :

« J'ai à vous parler de choses d'une nature confidentielle et intime que je désire confier à votre discrétion intelligente. Vous jugerez vous-même, par la nature de ce que j'ai à vous dire, de la réserve que je dois vous demander. L'Empereur est malade. Le dimanche de la semaine dernière (le 17 mai) la Grande-Duchesse de Bade a voulu le mener à l'église pour l'y montrer entouré

de son affection filiale; il n'y était pas allé depuis plusieurs semaines. Ce jour-là la température était mauvaise, l'Empereur a pris froid. C'est encore la Grande-Duchesse qui l'a fait aller, le lendemain lundi, au dîner que lui offrait le comte de Hatzfeldt, quoiqu'il fût enroué et indisposé. Depuis ce temps l'Empereur a gardé la chambre; mais avant-hier des troubles sont survenus à la vessie, et l'Empereur a rendu du sang. Ce n'est pas la première fois qu'il a des atteintes de ce genre, mais nous étions habitués à voir de tels accidents survenir seulement lorsque l'Empereur s'était exposé à quelque fatigue trop forte pour son âge, par exemple après qu'il avait passé plusieurs heures à cheval pour inspecter ses troupes. Ce qui est inquiétant cette fois-ci, c'est que ce mal soit arrivé en plein repos et sans que l'Empereur ait fait aucune imprudence ni faute de régime; nous nous réjouissions même qu'un léger refroidissement l'eût empêché d'assister comme d'habitude aux deux grandes revues de la semaine dernière et eût servi de prétexte pour lui épargner cette fatigue. L'Empereur est couché depuis deux jours. Hier il a souffert assez vivement et l'on m'a dit qu'il était mal le soir. La nuit a été meilleure; il a un peu dormi; mais c'est par suite de l'emploi de la morphine, à laquelle on a eu recours plusieurs fois. Il est très affaibli. Il est donc possible que nous perdions prochainement notre vieux Monarque et que nous devions nous préparer à un changement de règne.

«Les mauvaises nouvelles d'hier soir ont fort dérangé la tranquillité de ma nuit par toutes les réflexions qu'elles m'ont fait faire. Vous êtes assez au courant de la situation pour vous rendre compte du changement profond qu'entraînerait l'avènement d'un autre Empereur. Je ne sais pas s'il me conviendrait de conserver la direction des affaires dans ces conditions nouvelles, et, en admettant que je le voulusse, je ne sais pas si je le pourrais. Le Prince impérial a le désir d'innover. Vous connaissez sa disposition particulière; c'est un esprit de critique joint à l'ignorance de la réalité des choses. Il est de ceux qui aiment à dire : j'avais bien prévu que les choses iraient mal, qu'elles tourneraient de telle ou telle façon! Il n'a pas beaucoup d'idées personnelles. La Princesse, qui a une grande influence sur lui, ne craint rien tant que de se mettre en opposition avec les idées de sa mère, au moins tant que le testament de la Reine Victoria n'est pas exécuté. Je ne crois pas que le tempérament de la Reine soit particulièrement autoritaire, mais elle a un souvenir très vif de ceux qui lui manquent et il ne fait pas bon affronter sa rancune. On dit qu'elle a amassé une fortune particulière considérable, je ne veux pas dire que ses enfants y comptent, mais je sais que ses gendres et petits-gendres font leurs calculs en conséquence. Nous devons nous attendre à une ère des Cobourg; leur influence est destinée à grandir en Europe dans les temps prochains, je veux dire, par exemple, l'influence du Roi des Belges. On m'assure de bonne source que le Prince impérial d'Autriche est

soumis de plus en plus aux conseils de sa femme. Quant à notre Princesse impériale, elle est Cobourg elle-même. La Reine Victoria l'est par son mariage, et à ce qu'il y a déjà dans sa famille elle ajoute le Battenberg!

«Je pense bien que je pourrais rester aux affaires comme Chancelier, avec la direction de la politique extérieure; notre Constitution permettrait un arrangement de ce genre. Mais il arriverait alors que, contre mon gré, l'on m'imputerait la responsabilité de mesures désapprouvées par moi. Le public ne voudrait pas croire que, sur des questions autres que celles dont je resterais spécialement chargé, je pusse être mis en minorité dans un ministère quelconque. Je devrais donc couvrir par ma présence et par mon assentiment apparent des actes que je croirais funestes à l'Empire. Si j'avais vingt ans de moins, je n'hésiterais pas à entreprendre la tâche d'amener graduellement un nouveau Souverain à la connaissance du véritable intérêt de sa couronne et de son pays, mais il faut du temps pour cela. Je l'ai fait avec notre vieux Roi qui, lui aussi, dans les commencements, a voulu essayer d'un ministère libéral. Mais il a bien vite reconnu quelles étaient les conditions du Gouvernement; il est devenu et il est resté depuis lors aussi réactionnaire que les circonstances le lui ont permis. Recommencer ce que j'ai fait avec lui, je ne le pourrais pas aujourd'hui. Pendant des années, je ne l'ai pas perdu de vue un moment sur les vingt-quatre heures de chaque jour. Je le suivais partout, à la chasse, aux manœuvres, au spectacle, en voyage, à la campagne comme à la ville. Mes forces n'y suffiraient plus maintenant, je n'en n'ai plus la santé. Je me sens donc sensiblement déchiré entre le désir que je dois avoir de ne pas priver mon pays du capital amassé de mon expérience et de mon savoir-faire, et le doute où je suis de la possibilité pour moi de persévérer.

«Ce qui est à prévoir dans le cas d'un changement de règne, c'est certainement une tendance de la nouvelle Cour à complaire à l'Angleterre et à favoriser tout ce qui tient à ce pays; on y sera d'autant mieux vu qu'on parlera plus anglais. Cela influera nécessairement sur notre politique. Ce n'est pas qu'elle soit aujourd'hui hostile à l'Angleterre. Nous ne sommes ni bien ni mal avec l'Angleterre, mais nous sommes bien avec vous, et nous cherchons à contrebalancer avec votre aide l'excès de la prépondérance maritime des Anglais. De votre côté, vous soutenez nos intérêts contre eux dans la mesure où vous pouvez compter sur l'appui des Puissances continentales en ayant soin de ne pas marcher trop en avant, afin de ne pas vous trouver seuls, brouillés avec l'Angleterre. Ce système pourra être un peu modifié. Je vous en avertis confidentiellement, pour que vous vous y prépariez au besoin et que vous évitiez de trop compromettre vos propres relations à l'égard des Anglais. Si je suis amené à quitter les affaires, je ne souhaite pas de laisser à mon remplaçant une succession qui serait rendue plus difficile par des malentendus entre l'Allemagne et la France. Or, je crains qu'un changement de direction de

notre côté, tenant aux circonstances dont je viens de vous parler, ne produise chez vous un mouvement de surprise et d'irritation. Cela serait contraire au but que je poursuis depuis quatorze ans, qui est de cicatriser les blessures qui séparent nos deux pays. Il est désirable pour l'Allemagne que de pareils sentiments ne surgissent pas chez vous.

«Je ne sais pas jusqu'où l'on voudra aller dans la prédilection qu'on pourra marquer à l'Angleterre. Je ne puis croire cependant qu'on fasse aux Anglais le plaisir de se charger pour eux de faire la guerre à la Russie, et de détourner sur l'Allemagne le péril qui les menace du côté de l'Inde. Ce serait une folie, et j'espère bien qu'on ne la commettra pas. Mais la Russie pour sa part, dans le pressentiment d'un changement de règne et de système chez nous, sera nécessairement moins ferme pour résister aux exigences de l'Angleterre, elle craindra d'être moins soutenue qu'à présent, de pouvoir moins compter sur l'Allemagne; son attitude ne peut tarder à s'en ressentir.

«Si notre vieil Empereur nous était conservé et que nous pussions envisager la continuation du système actuel de Gouvernement, il n'y aurait rien de changé. Je vous garantirais la même politique que nous avons pratiquée jusqu'ici. Mais je désire, comme je l'ai toujours désiré, qu'il n'y ait point de méprise entre nous, et que vous puissiez avoir confiance en ma parole. Je tiens à ce que vous soyez prévenu, parce que j'ai considéré comme loyal et comme nécessaire de vous indiquer toujours jusqu'à quel point et jusqu'à quel moment nous pouvions marcher ensemble. Je vous conseille donc de prendre en considération ce qui peut arriver, afin d'avoir peut-être certains ménagements envers l'Angleterre. Je pense qu'il n'en coûtera pas à M. de Freycinet de tenir compte de cet avis. Depuis qu'il est au ministère, il m'a paru que l'action de votre Gouvernement était plus molle à l'égard des Anglais. Je m'en aperçois à la marche de la Commission de Paris pour le canal de Suez. Je l'ai senti aussi dans l'affaire du *Bosphore égyptien*, où vous avez fait patte de velours; il n'y avait pas de griffes. Le changement des personnes et des tempéraments ne m'arrête pas; si je pouvais compter sur la continuation du même système... Enfin je crois que vous agirez prudemment en usant de modération aujourd'hui. Ne dites pas tout cela comme venant de moi. La situation vous est assez connue. Si vous faites votre rapport, présentez ces réflexions comme de vous-même, et comme inspirées par ce que vous voyez de l'état de choses ici.

«Du reste, comme je le disais ces jours derniers à Lord Rosebery, l'Angleterre a tout intérêt à s'entendre avec vous dans les affaires d'Égypte. On a cru que je voulais mettre en antagonisme la France et l'Angleterre dans ce pays. C'est une erreur. Je n'ai jamais poursuivi un but semblable, ni cru qu'une solution pût être obtenue sans un accord entre les deux Puissances.

Lord Rosebery me demandait mon avis sur la question égyptienne. Je lui ai demandé à mon tour quelles étaient les intentions de son Gouvernement, car avant de donner un conseil il faut savoir ce que veut celui qui vous le demande. Il m'a répondu que le Gouvernement anglais désirait organiser un Gouvernement égyptien en Égypte, et se retirer lui-même du pays aussitôt qu'il serait possible. C'était répondre pour ne rien dire. La question était de savoir quelle sorte de Gouvernement égyptien on entendait constituer, et ce qu'on voulait dire par : aussitôt que possible. L'Égypte ne peut pas se gouverner toute seule, il lui faut un soutien étranger. L'Angleterre ne peut pas y laisser des troupes, d'abord parce qu'elle n'en a pas, et puis parce que ses soldats ne supportent pas le climat. Elle n'y voudrait pas de soldats français, et la France n'y tolérerait pas de soldats italiens. Il n'y a donc que la Turquie pour tenir la place. J'ai dit à Lord Rosebery : entendez-vous avec la France sur les conditions dans lesquelles les deux Puissances peuvent accepter que l'Égypte soit organisée, et puis, pour les troupes, adressez-vous à la Turquie. La Turquie n'a pas d'argent, c'est ce qui la gêne; mais la question financière n'est pas faite pour arrêter l'Angleterre ni la France, et, lorsqu'elles seront d'accord, elles tiendront la Turquie par là, et sous son nom, gouverneront l'Égypte à leur guise.

« La Russie aussi donnera son assentiment à un tel arrangement; car il convient beaucoup à la Russie, si je ne me trompe, que l'Égypte ne soit pas séparée du bloc de la future succession ottomane. En outre, plus la puissance de la Turquie s'étend vers l'Afrique, plus son centre de gravité est éloigné de la mer Noire, et c'est ce qui convient à la Russie. Si l'Égypte et la Syrie étaient détachées de l'Empire ottoman, les Turcs se cramponneraient à leurs provinces du Nord, où tous les restes de leur domination seraient concentrés, et cela ne ferait pas l'affaire des Russes.

« La France et l'Angleterre ont donc toute faculté de s'entendre l'une avec l'autre et de s'arranger ensemble en Égypte au moyen des Turcs. Il n'y a que des troupes turques ou arabes qui puissent défendre l'Égypte, et il leur faut des officiers musulmans. Bien conduites par leurs coreligionnaires, elles se battent à merveille, comme elles ont fait pendant des mois et des mois à Kassala. Sous des officiers anglais, elles perdent toute ardeur et toute valeur; il ne leur faut pas de commandement européen.

« Voilà ce que j'ai dit à Lord Rosebery lorsqu'il m'a demandé conseil. Du reste je ne crois pas qu'il fût chargé d'aucune mission de son Gouvernement. Il est venu ici pour son propre compte, afin de connaître l'Allemagne et d'y chercher, si je ne me trompe, un appui personnel beaucoup plutôt qu'un appui national. Je ne lui en veux pas. C'est un homme agréable et intelligent, et qui, je le crois bien, arrivera. C'est avant tout un ambitieux. Il veut être un jour Ministre dirigeant dans son pays. Il a épousé une Rothschild, très froide-

ment, et s'est procuré ainsi ce qui est le préliminaire indispensable pour réussir dans la politique en Angleterre, une grosse fortune.

« Il m'a expliqué la nécessité de gouverner l'Angleterre par le parti libéral. Du reste, il ne m'a parlé que d'Égypte, et aussi de Zanzibar et des affaires coloniales; mais nous n'avons pas dit un mot des discussions de l'Angleterre avec la Russie, sauf quelques allusions faites en passant sous forme de plaisanterie. »

Après être entré avec moi dans ces détails sur ses conversations avec Lord Rosebery, le prince de Bismarck est revenu à son premier objet, la santé de l'Empereur, et la tournure nouvelle qu'une issue fatale de la crise actuelle pouvait imprimer à la politique allemande. « Ces mauvaises nouvelles d'hier soir, me dit-il, m'ont fait faire toutes les réflexions que je vous communique et m'ont brusquement arrêté moi-même dans mes plans. Avant-hier, après le départ de Lord Rosebery, je me préparais à écrire à Saint-Pétersbourg et à Vienne, afin de mettre les deux Cabinets au courant de mes conversations avec le Ministre anglais et de leur proposer de continuer dans la même voie que nous avons suivie jusqu'ici, sans rien changer à notre allure. Mais sous l'impression d'hier j'ai tout suspendu. »

Nous échangeâmes alors nos informations sur la maladie de l'Empereur. Bien que je tinsse les miennes d'une personne de l'entourage le plus intime du vieux Souverain, je n'avais pas grand'chose à apprendre au prince Chancelier, qui est renseigné heure par heure, par les aides de camp ou d'autres personnes du service de l'Empereur sur tout ce qui se passe au palais. L'Empereur souffre, comme plusieurs fois déjà, d'une formation de gravier dans la vessie. Il en résulte des périodes douloureuses de rétention d'urine, et de l'hématurie. Comme l'Empereur refuse absolument de se laisser sonder, on ne peut le soulager que par des piqûres de morphine ou par des applications de calmants, qui lui procurent du sommeil. Si le gravier formé n'est pas trop gros, il s'éliminera naturellement, et la crise se passera d'elle-même, au prix de quelques jours de grande fatigue et d'un certain épuisement de forces. Le seul danger, qui, d'après les antécédents, paraît peu probable, c'est que l'obstruction soit due à une pierre trop volumineuse pour sortir de la vessie, et conformée de façon à causer des lésions intérieures accompagnées d'une inflammation aiguë.

Comme j'examinais cette dernière hypothèse avec le Chancelier, au moment de le quitter, il s'écria : « Ce serait un coup foudroyant pour moi! Voilà un quart de siècle que je n'ai quitté l'Empereur. Pendant vingt-cinq ans il a fait pour moi le bon et le mauvais temps. Si je le perdais, le monde ne serait plus le même pour moi! » Et je vis son menton s'agiter d'un tremblement convulsif, ses joues s'injectèrent de rougeur, ses yeux se mouillèrent de larmes.

Il est facile de concevoir et il serait vain de contester l'émotion sincère et profonde que la perspective prochaine de la mort de l'Empereur Guillaume doit inspirer au prince de Bismarck. Les grandes choses qu'ils ont faites ensemble, la sûreté absolue qu'ils ont trouvée pendant bien des années dans leurs rapports mutuels créent des liens à la force desquels aucune nature humaine ne saurait se soustraire. D'un autre côté les réflexions et les doutes que doit inspirer au prince Chancelier l'avènement entrevu d'un Souverain tel que le pourra être le Prince impérial sont trop fondés sur la réalité même des choses et le caractère des hommes pour ne pas mériter une large créance. Mais cette part faite aux sentiments naturels et aux observations que la situation provoque, nous devons nous demander ce qu'il faut penser pour les intérêts de la France et pour la conduite de nos affaires des confidences du Chancelier d'Allemagne. Ce qu'elles ont d'inattendu, peut-être d'amical et même de flatteur, et en tout cas de dramatique dans la forme ne doit pas nous en dissimuler la portée véritable.

Le comte de Hatzfeldt, à qui j'ai raconté dans l'après-midi quelque chose des ouvertures du prince Chancelier et du ton sur lequel elles m'avaient été faites, s'en est montré tout d'abord surpris. Il m'a dit qu'il ne croyait ni l'Empereur si malade, ni le prince de Bismarck si éloigné de s'entendre avec le Prince impérial en ajoutant que, voulût-il quitter le pouvoir après un changement de règne, il ne le pourrait en vérité pas.

Je n'insiste pas sur cette appréciation dont ce n'est pas ici le lieu de scruter les motifs ou la justesse; mais le langage non concerté de M. de Hatzfeldt prouve qu'il y avait dans la mise en scène employée avec moi par le Chancelier quelque chose de plus que ce que l'état réel des choses pouvait comporter.

Ce qu'il y a de saisissable derrière ce décor tragique, c'est l'évolution annoncée immédiate de la politique allemande.

Le prince de Bismarck revient aujourd'hui, dans l'affaire d'Égypte, à sa politique de 1882 : abandonner l'Égypte à l'Angleterre, à la condition qu'elle s'entende avec la Turquie, et renvoyer la France à s'entendre elle-même avec l'Angleterre. C'est cette politique que le Chancelier exposait il y a peu de mois sous forme rétrospective, dans un de ses plus remarquables discours au Reichstag, pendant la session qui vient d'être close. Son exposé était bien évidemment calculé pour servir à la fois d'appât à l'Angleterre, à qui l'on montrait le chemin du retour, et d'avertissement à la France dont il s'agissait d'aiguillonner le zèle et d'enchaîner la fidélité.

Nos hésitations, les contre-coups de notre politique intérieure, le manque de confiance dans notre constance ont-ils déterminé le Chancelier à un brusque revirement, et, après une période de mûr examen, lui ont-ils fait prendre son parti avec la rapide décision qui le caractérise? Faut-il voir

dans son attitude nouvelle un résultat du voyage de Lord Rosebery [1], et le ministre libéral a-t-il réussi à le convaincre, malgré ses préventions contre le Cabinet Gladstone, qu'il trouverait du côté de l'Angleterre plus d'empressement, plus de docilité, plus de sûreté, et des concessions plus utiles que du côté de la France?

Quoi qu'il en soit, il est évident que les conclusions de ma dépêche confidentielle d'hier (n° 135) [2] ne sont déjà plus justes La situation n'est plus intacte. Le choix du Chancelier est fait.

Le Chancelier s'était proposé de susciter contre l'Angleterre, avant le changement de règne, une vaste coalition d'intérêts, qui engageât les grandes rivalités, et par voie de conséquence la politique allemande dans une direction sur laquelle il ne serait plus possible de revenir. L'Empire britannique était exposé, par la réalisation de ce dessein, à la plus formidable épreuve qu'il ait peut-être encore affrontée. Il y risquait la perte, non seulement de l'Égypte, mais de l'Inde et de tout son système colonial. L'étoile de l'Angleterre l'a sauvé. Ni la France ni la Russie ne se sont laissé entraîner à des résolutions qui auraient lié leur politique, peut-être pour plusieurs années. L'Empereur Guillaume vieillissait. La Princesse impériale d'Allemagne venait de faire la preuve de son énergie, de son intelligence et de la direction qu'elle entendait imprimer un jour à la politique de l'Allemagne, par la manière dont elle avait réussi à conjurer le conflit anglo-russe, et à assurer une nouvelle Paix des Dames. Le prince de Bismarck s'est retourné vers le soleil levant. C'est ce qu'il appelle l'ère des Cobourg, le triomphe des idées du feu Roi Léopold et du feu Prince Albert, deux des plus persévérants et des plus dangereux ennemis de la France que l'histoire moderne ait montrés.

30.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 120. Confidentiel. *Paris, 29 mai 1885.*

J'ai lu avec tout l'intérêt qu'elle comporte votre dépêche confidentielle du 24 courant [3], qui relate l'entretien que vous avez eu, à votre retour de Paris, avec le prince de Bismarck.

[1] «D'après ce qui m'est rapporté, avait télégraphié M. de Courcel, le 26 mai à 11 h. 8 du soir, Lord Rosebery proteste qu'il est venu à Berlin sans être chargé d'aucune mission et l'on m'assure qu'il n'a, en effet, traité ici aucune affaire particulière. Il a déclaré d'une manière générale que l'Angleterre ne désirait rien tant que de marcher d'accord avec l'Allemagne et d'agir dans toutes les questions suivant le sens qui conviendrait le mieux à la politique allemande.»

[2] Voir ci-dessus, n° 28.

[3] Voir ci-dessus, n° 27.

Je laisse de côté les réflexions en quelque sorte humoristiques et les déclarations académiques du Chancelier; j'en viens à la partie essentielle, à savoir la politique à suivre en Égypte. Sur le but, nous sommes pleinement d'accord, nous voulons hâter le départ des troupes étrangères et rendre l'Égypte à elle-même, dans les conditions des traités et sous la garantie collective de l'Europe. Nous sommes malheureusement moins complètement d'accord sur les moyens. Le prince de Bismarck estime que, pour atteindre le résultat que nous avons en vue, il convient de faire avorter la Commission du canal de Suez et empêcher la mise en vigueur de la convention financière. J'avoue que cette combinaison politique est quelque peu nouvelle pour moi. Je m'étais efforcé très sincèrement jusqu'ici de faire aboutir les deux mesures auxquelles la France et l'Allemagne avaient pris une si grande part, et il me semblait que cette conduite, en apparence fort naturelle, était en même temps conforme à nos intérêts. Le prince de Bismarck n'envisage pas l'hypothèse où ses prévisions seraient déjouées et où les embarras provenant de l'échec des arrangements en cours auraient pour résultat non d'amener l'évacuation de l'Égypte, comme il l'espère, mais de déterminer l'Angleterre à régler toute seule cette question. Qu'est-ce qui nous prouve qu'elle ne préférerait pas, de guerre lasse, assumer la totalité de l'emprunt, ainsi qu'elle en avait eu la pensée, et laisser indéfiniment en suspens le régime du canal, qui lui importe, après tout, moins qu'à nous-mêmes puisqu'elle jouit du rôle privilégié de quasi-occupant? Qu'est-ce qui nous prouve même qu'elle ne se déciderait pas à affirmer son protectorat sur l'Égypte, comme le lui conseille un parti considérable qui a failli récemment arriver au pouvoir et qui peut y arriver demain? Je comprends que cette éventualité ne préoccupe pas outre mesure le Chancelier de l'Empire d'Allemagne. Il a fréquemment déclaré que la question d'Égypte, n'avait pour lui qu'un intérêt direct bien secondaire et il l'a prouvé en faisant en quelque sorte l'offre de ce pays aux hommes d'État anglais. Il est donc vraisemblable qu'en présence de l'éventualité que j'examinais et qu'il est toujours prudent de prévoir, le prince de Bismarck accepterait le fait accompli et se bornerait à se faire attribuer sur d'autres points des compensations utiles à sa politique générale. Quant à nous, notre situation ne serait pas la même, elle serait aussi mauvaise que possible. Nous nous trouverions profondément atteints dans nos intérêts et dans notre prestige et nous n'aurions pas même pour excuse d'avoir suivi une politique susceptible d'être comprise et approuvée par l'opinion publique. En effet, on ne s'expliquerait pas très bien en France, où l'on aime les idées simples et claires, cette méthode compliquée qui consiste à travailler secrètement contre le résultat qu'on poursuit ouvertement; on ne verrait qu'une chose, c'est qu'en faisant échouer la Commission de Suez et l'arrangement financier, nous avons amené la prise de possession de l'Égypte par l'Angleterre, et l'on nous reprocherait notre maladresse en même

temps que notre défaut de sincérité. L'extrême habileté que nous aurions déployée se retournerait précisément contre nous, on nous en ferait grief, en présence de l'insuccès. Combien notre situation ne sera-t-elle pas meilleure si, pour nous justifier d'une issue fâcheuse, nous pouvons dire, du moins, que nous avons courageusement lutté jusqu'au bout, et que notre conduite en tout a été franche et loyale!

Le prince de Bismarck peut se placer au-dessus de telles hypothèses. D'une part, le faible intérêt qui est pour lui en jeu, et, d'autre part, le succès constant de sa politique le garantissent contre toute défaveur de l'opinion. Notre position est plus modeste, en même temps que plus difficile. Nous devons, non seulement nous assurer contre des mécomptes qui auraient pour notre pays une portée plus grave, mais aussi prévenir les jugements sévères qui pourraient être portés sur la politique du Gouvernement de la République. Aussi me crois-je tenu d'insister, quelque restreint que cet horizon paraisse au Chancelier, pour que le Cabinet de Berlin veuille bien ne pas contrarier la marche des deux affaires qui nous préoccupent actuellement et qu'il joigne ses efforts aux nôtres afin d'amener la conclusion de la convention de Suez.

Je me plais à espérer que ces considérations présentées à propos, avec le tact et la mesure que vous savez y mettre, influeront probablement sur les vues du prince de Bismarck. Vous saurez également prévenir ou dissiper la fâcheuse impression que peuvent produire sur un esprit comme le sien des divergences d'avis auxquelles il n'est peut-être pas très habitué.

31.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 31 mai 1885, 3 heures, soir.*

La Chambre des députés a voté hier sans opposition la convention financière égyptienne [1]. L'urgence avait été déclarée sur ma demande [2].

[1] Le Sénat la vota le 7 juillet (télégr. de Paris, 7 juillet, 5 h. 30 du soir).

[2] Le 29 mai, Lord Granville s'était plaint à M. Waddington du retard apporté à la ratification de la convention financière. (Dép. confidentielle n° 67 de M. Waddington, du 29 mai.)

32.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 1er juin 1885, 3 h. 35, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

J'ai reçu aujourd'hui seulement par la poste votre lettre chiffrée du 29 mai[1], exposant vos objections contre une politique qui consisterait à tenir en suspens les questions posées en Égypte jusqu'au moment où l'Angleterre serait réduite, soit à tenter isolément une solution illégale et à se mettre ainsi en opposition violente avec l'Europe entière, soit à implorer le concours amiable des Puissances, aux conditions fixées par celles-ci. Le compte rendu très confidentiel de mon second entretien avec le prince de Bismarck [2] compris dans l'envoi qui a dû parvenir entre vos mains samedi, vous a fait connaître déjà que le Chancelier d'Allemagne, prenant en considération les tempéraments qui s'imposent à votre politique, admettait la renonciation de votre part à ce qu'il avait appelé le *grand jeu* dans la question égyptienne, et, loin de nous pousser aux rigueurs extrêmes envers l'Angleterre, nous conviait maintenant lui-même à régler, dans un esprit de ménagement et de conciliation, les difficultés pendantes entre cette Puissance et nous. Pour pratiquer avec succès le plan esquissé par le Chancelier, il aurait fallu une action très serrée, combinée entre la France et l'Allemagne et fondée sur un degré de confiance mutuelle que les Gouvernements des deux pays n'ont pas réussi à s'inspirer, et que les circonstances ne comportaient sans doute pas. Le prince de Bismarck a donc suivi vos préférences. D'après ce qu'il m'a dit des instructions adressées à M. de Derenthall, j'ai tout lieu de croire que vous le trouverez, comme vous le désirez, disposé à ne pas contrarier la marche des affaires qui vous préoccupent actuellement et même à joindre ses efforts aux vôtres pour amener la conclusion de la convention de Suez.

33.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. Très confidentiel. *Londres, 3 juin 1885.*
(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 7 juin.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu hier avec lui, Lord Granville a abordé spontanément la question de la neutralisation de l'Égypte. Il a entamé la

[1] Voir ci-dessus, n° 30.
[2] Voir ci-dessus, n° 29.

conversation en me disant qu'il venait de recevoir une lettre de M. Gladstone, en ce moment à la campagne, dans laquelle celui-ci fait allusion à la conversation qu'il a eue avec moi à un lever du Prince de Galles, et dont je vous ai rendu compte dans ma dépêche n° 59 du 11 mai dernier [1].

Après m'avoir répété que le Cabinet anglais persistait dans sa ferme volonté d'évacuer l'Égypte aussitôt qu'il le pourra honorablement, il me demanda si j'étais en mesure de lui dire quel accueil trouveraient auprès de nous les idées générales exprimées par M. Gladstone et quelles étaient vos vues personnelles. Il eut soin d'ajouter que notre entretien ne pouvait avoir qu'un caractère officieux, l'heure des communications officielles sur ce sujet n'était pas encore venue. Je lui dis que, de mon côté aussi, la conversation ne pouvait être qu'un échange de vues officieux et amical [2].

«L'ouverture qui m'a été faite par M. Gladstone, dis-je à Lord Granville, était plutôt l'indication d'une ligne générale de conduite qu'un programme susceptible de discussion. Néanmoins, il y a quelques points sur lesquels M. Gladstone s'est exprimé avec une certaine précision et sur lesquels je crois connaître la pensée de M. de Freycinet. Ainsi, des deux côtés, on est d'accord pour faire intervenir la Turquie comme Puissance suzeraine, sans toutefois enlever à l'Égypte l'autonomie dont elle jouit depuis si longtemps, sans vouloir en aucune façon en faire un vilayet turc ni toucher aux prérogatives et à la quasi indépendance du Khédive, telles qu'elles résultent des firmans. Des deux côtés, on repousse l'idée d'installer en Égypte une fraction organisée de l'armée turque, pas même un régiment ottoman; mais on admettrait la formation d'une petite armée égyptienne composée d'indigènes ou d'Arabes et ayant des cadres musulmans empruntés aux meilleurs éléments militaires de l'Empire ottoman, Albanais, Circassiens ou autres.»

Lord Granville me dit que ces idées étaient bien celles du Gouvernement anglais; que, selon lui, une petite force régulière bien disciplinée et conduite par de bons officiers musulmans suffirait pour garantir la Haute-Égypte contre les attaques du Mahdi dont l'influence lui paraissait d'ailleurs décliner ,et qui ne pourrait jamais entraîner aussi loin de leurs territoires respectifs les tribus

[1] Voir ci-dessus, n° 24.

[2] Dans un télégramme confidentiel du 9 juin, 4 h. 45 du soir, M. de Freycinet informe M. de Courcel d'une conversation qu'il avait eue à la suite d'un dîner chez Lord Lyons avec M. Chamberlain. «J'avais développé au Ministre anglais qui accusait la France de mauvaises dispositions à l'égard de l'Angleterre que nous ne nourrissions aucun sentiment de ce genre, loin de là; que l'unique pierre d'achoppement entre les deux pays était la question égyptienne; que, si les Anglais se décidaient à évacuer l'Égypte et à replacer cette contrée dans les conditions d'autonomie et d'indépendance relative où elle était avant les événements de 1882, tout antagonisme disparaîtrait entre les deux nations, mais que, jusque là, nous étions obligés de défendre fermement notre cause qui était en même temps celle de l'Europe. J'avais ajouté que nous n'avions aucune visée personnelle sur l'Égypte, que nous n'aspirions nullement à y remplacer l'Angleterre, que nous étions opposés à ce qu'aucune autre nation s'y substituât à elle...»

soudaniennes qui le soutiennent aujourd'hui. Avec cette petite armée et une bonne police, la tranquillité et la sécurité de l'Égypte seraient assurées. «Rendre l'Égypte purement et simplement aux Turcs, M. Gladstone n'y consentirait jamais; il est trop profondément *chrétien* pour faire un pareil pas en arrière». Lord Granville m'exprima alors toute la satisfaction qu'il éprouvait en voyant qu'il y avait un terrain commun entre M. Gladstone et vous, et il me dit qu'il espérait vivement que plus tard, lorsque le moment serait venu, l'accord s'affermirait et s'étendrait.

Il me parla ensuite de la Conférence sanitaire de Rome et me dit qu'elle manifestait des exigences auxquelles le commerce anglais ne pourrait consentir et qui lui paraissaient dépasser la mesure des précautions qui s'imposent à tous. «Avec ce système, me dit Lord Granville, nos bâtiments auraient avantage à reprendre la route du Cap, et alors que deviendraient les actionnaires du canal de Suez?»

Nous avons ensuite parlé de la retraite de M. Gladstone. «Le Premier Ministre, me dit Lord Granville, était parfaitement sincère lorsqu'il vous a tenu ce langage. Il me parle souvent ainsi. Il est fatigué et aspire après le repos. Mais je vous préviens qu'il aura à subir une forte pression dans le sens opposé et que le parti libéral voudra le conserver à sa tête. Du reste, ce ne sera qu'après les élections générales que la question sera décidée.»

A Hatfield, chez Lord Salisbury, où je viens de passer trois jours, et où j'ai rencontré plusieurs des chefs du parti tory, l'impression était que M. Gladstone serait nommé pair et irait siéger à la Chambre des Lords; tel serait le désir de Mrs. Gladstone qui craint pour la santé de son mari.

J'ai constaté dans toutes les conversations que j'ai eues à Hatfield qu'au fond le parti tory s'attend à être battu aux élections générales, les conservateurs vont livrer bataille partout; ils prétendent qu'ils gagnent du terrain dans les villes, mais ont évidemment peu de confiance dans les nouveaux électeurs ruraux.

Lord Salisbury a été très réservé sur la politique extérieure, du moins en ce qui concerne l'Égypte; il n'attachait pas d'importance au voyage de Lord Rosebery, mais il condamnait amèrement toute la politique du Gouvernement dans la question afghane.

34.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 4 juin 1885, 12 h. 31, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

J'ai eu hier déjà l'entretien projeté avec le comte de Hatzfeldt et M. Kusserow au sujet de la délimitation des possessions françaises et allemandes à la côte occidentale d'Afrique[1].

Il me paraît de toute impossibilité de déloger M. Colin des établissements qu'il occupe dans la région du Rio Pungo et qu'il a placés sous le protectorat allemand. Il est trop tard pour réagir maintenant contre une possession de fait dans des territoires qui étaient, il y a quelques années encore, à notre portée immédiate, mais dont nous avons négligé de nous assurer en temps utile la possession légale.

Sur la côte des Esclaves, l'Allemagne revendique avec obstination Porto Seguro où elle déclare avoir planté son pavillon dès le mois de septembre 1884, et j'ai eu grand peine à sauver le Petit Popo au sujet duquel les grands négociants de Hambourg ont créé depuis un an une agitation qui gêne beaucoup le Gouvernement allemand.

Les arrangements douaniers ne concernent que les territoires allemands et français contigus de ce côté. Rien de semblable n'a été stipulé dans le golfe de Biafra, où la limite du Campo n'a pas été mise en question entre nous.

Je dois recevoir vendredi un projet d'arrangement général pour que j'en étudie la rédaction, et samedi, je suis convenu d'avoir une nouvelle conférence avec MM. de Hatzfeldt et Kusserow. Il est entendu que nous n'accepterons rien de part et d'autre que *ad referendum*. Je compte partir pour Paris lundi ou mardi et je porterai avec moi le projet d'arrangement pour vous le soumettre[2].

(1) M. de Freycinet avait télégraphié le 3 juin à 9 h. 20 du soir : «Le Ministre de la Marine verrait de graves inconvénients à laisser l'Allemagne s'établir soit au Dubréka, soit au Petit Popo, soit même à Porto Seguro. Il jugerait préférable de lui céder la partie du littoral de Biafra comprise entre le Rio Campo et le Rio San Benito, contre l'abandon par elle de ses renvendications sur les trois points ci-dessus mentionnés».

(2) Le 23 juin (dép. n° 140), M. de Freycinet communique à M. de Courcel différents rapports rendant compte au Ministre de la Marine de la proclamation du protectorat français au Grand Popo, à Agoué et au Petit Popo.

35.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 11 juin 1885, 1 heure, matin.*
(*Reçu :* 3 heures, matin.)

M. Mancini devra, dans une des prochaines séances de la Chambre, répondre à une question qui lui sera adressée touchant l'incident de Tunis [1]. Il m'a donné, spontanément, l'assurance, au cours d'un entretien que j'ai eu l'occasion d'avoir avec lui, qu'il s'expliquerait dans les termes les plus propres à calmer les esprits. » C'est une affaire malheureuse, m'a-t-il dit, qui intéresse également nos deux Gouvernements, puisqu'il s'agit du respect dû aux décisions de la justice. J'ai d'ailleurs pleinement confiance dans les sentiments équitables et bienveillants qui inspirent la politique de M. de Freycinet vis-à-vis de l'Italie. Ce que je voudrais, c'est qu'il prît l'initiative de quelques mesures libérales dont je pusse faire part à la Chambre. Ne pourrait-on pas notamment accorder au prévenu le bénéfice de la liberté provisoire jusqu'à l'arrêt de la cour d'Alger? Je ne le demande pas, mais je serais heureux que la chose fût possible. »

J'ai profité du caractère amical de la conversation pour m'exprimer dans le sens que Votre Excellence a bien voulu m'indiquer par son télégramme d'hier et ses récentes dépêches. Je dois dire que j'ai trouvé M. Mancini dans des dispositions d'esprit raisonnables et qui ne trahissaient que l'embarras où le mettait l'interpellation dont la Chambre doit être saisie.

Au reste, l'incident ne me paraît pas passionner l'opinion publique, et le langage tenu en général par la presse française produit une bonne impression [2].

[1] A la suite d'une altercation qui avait eu lieu au théâtre, et de la condamnation à six jours de prison d'un Italien qui avait frappé au visage un lieutenant du 4e régiment de chasseurs, le général Boulanger avait publié un ordre du jour enjoignant aux officiers de dégainer à la moindre provocation des Juifs ou des Italiens, puisque les Français ne sont plus suffisamment protégés contre leurs attaques. Le procureur de la République avait d'ailleurs fait appel *a minima* devant la cour d'Alger. Le 9 juin, à 4 heures du soir, M. de Freycinet avait télégraphié à M. Decrais : « L'Ambassadeur d'Italie, dans un langage très amical d'ailleurs, s'est plaint à moi samedi, avec beaucoup de force de l'ordre du jour du général Boulanger dans lequel il relevait : 1° des expressions blessantes, selon lui, pour la nation italienne; 2° la constatation de l'insuffisance des garanties offertes, de l'aveu même du général Boulanger, aux résidents européens par la justice française ».

[2] Le 11 juin, le général Menabrea, Ambassadeur d'Italie à Paris, écrivait à M. de Freycinet : « Je reçois de M. Mancini un télégramme qui me charge d'appeler l'attention de Votre Excellence sur l'article 113 du Code d'instruction criminelle français, lequel porte que : *la liberté provisoire est de droit* lorsque la

36.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 137. *Paris, 15 juin 1885.*

[Allusion à un différend entre l'Allemagne et le Sultan de Zanzibar.]

Vous exprimez l'opinion que le Chancelier ne nous a point vus sans déplaisir renoncer à nous associer jusqu'au bout à sa politique à l'égard de l'Angleterre. Vous ajoutez toutefois qu'ayant la conviction que «nos avances» au Gouvernement de la Reine étaient inspirées par des motifs de tactique parlementaire, il ne nous en tiendra pas trop rigueur. Enfin, sous une forme moins accusée que dans vos précédentes dépêches, vous laissez entrevoir l'idée que nous aurions volontairement perdu une occasion de régler à notre satisfaction la question d'Égypte.

Je tiens essentiellement, M. le baron, à ce que dorénavant ces appréciations ne planent point sur les affaires que nous aurons à traiter avec l'Allemagne.

En ce qui concerne d'abord notre attitude générale vis-à-vis de l'Allemagne, je conteste qu'elle ait révélé de notre part la moindre hésitation à agir de concert avec M. de Bismarck dans toutes les questions où nos intérêts sont connexes avec ceux de l'Empire [1]. C'est ainsi que nous avons insisté comme lui auprès de la Porte pour qu'elle fît respecter la neutralité des Dardanelles, sans nous préoccuper de savoir comment cette démarche serait jugée à Londres. C'est ainsi encore que nous avons protesté contre la retenue sur le coupon de la Dette égyptienne sans rechercher si elle avait ou non été effectuée avec

peine prononcée par la loi est inférieure à deux ans d'emprisonnement. L'article 116 établit ensuite à qui et dans quelle forme la mise en liberté provisoire doit être demandée dans le *cas d'appel* contre une sentence d'une cour ou d'un tribunal.

«Cela étant, M. Mancini prie Votre Excellence de télégraphier à *Alger* pour que ces dispositions de la loi soient appliquées en faveur de l'Italien dernièrement condamné à Tunis à six jours de prison, pour cause de sévices contre un officier français. M. Mancini exprime le désir d'avoir une réponse aujourd'hui même *avant midi*, car cette question de la *liberté provisoire* sera aujourd'hui l'objet d'une interpellation à notre Chambre.

«Je passerai ce matin au ministère pour avoir cette réponse, à moins que Votre Excellence ne préfère m'écrire quelques mots que je puisse télégraphier à M. Mancini.» M. de Freycinet répond le même jour à 9 h. 15 m. que c'est à la cour d'Alger exclusivement qu'il appartient de statuer si le détenu demande sa liberté provisoire. «Des instructions sont envoyées à notre procureur général pour qu'il ne fasse pas opposition à cette demande de mise en liberté provisoire.»

[1] Voir ci-dessus, n[os] 29 et 32.

l'assentiment de l'Angleterre. N'ai-je point, d'ailleurs, déclaré tout récemment à la tribune de la Chambre que nous ne nous séparerions pas des Puissances quant à la suite que comporte cette affaire?

Notre attitude dans la Commission du canal de Suez n'a pas été moins nette. Bien qu'il me parût possible de trouver, pour la constitution de l'autorité appelée à surveiller l'exécution du traité, une formule susceptible de calmer les inquiétudes anglaises et de sauvegarder, en même temps, tous les intérêts en jeu, les délégués français n'ont pris à cet égard aucune initiative. Et, bien que nous eussions, à diverses reprises, reçu de Berlin l'assurance que l'Allemagne se rallierait finalement à toute rédaction qui nous semblerait acceptable, j'ai laissé la commission plénière clore ses travaux sur l'adoption au moins provisoire d'un projet qui n'avait pas obtenu l'adhésion de l'Angleterre.

Peut-on, en bonne conscience, voir dans notre conduite en ces diverses conjonctures « des avances » au Gouvernement britannique?

Notre seule action — et nous n'avons pas à nous en défendre — c'est d'avoir rompu avec le système des tracasseries gratuites et des provocations inutiles à l'adresse de l'Angleterre, tracasseries et provocations qui pouvaient favoriser les visées secrètes de certaine politique, mais qui compromettaient sans compensation les bons rapports de la France avec son alliée naturelle.

Pour prix de notre complicité dans ses projets d'abaissement de la puissance britannique, que nous promettait le prince de Bismarck ? pas même la libération de l'Égypte puisque, de votre propre avis, il songerait à rétablir la domination turque dans la vallée du Nil. La présence d'une armée anglaise en Égypte est un état de fait, qui s'est produit en dehors de nous et qui prendra fin d'un jour à l'autre. Travailler de nos propres mains à ramener les Turcs dans ce pays, dont l'indépendance et l'autonomie sont l'œuvre maîtresse de la politique française en Orient depuis cinquante ans, serait une humiliation dont je ne veux à aucun prix partager la responsabilité.

Je ne vous dirai qu'un mot de la supposition d'après laquelle le Cabinet dont j'ai l'honneur de faire partie se laisserait guider dans la direction de sa politique extérieure par des considérations de tactique parlementaire, en d'autres termes par le désir de se maintenir aux affaires. Cette supposition, si elle existait réellement dans certains esprits, serait aussi injurieuse que mal fondée, mais elle ne m'atteindrait pas. Car en 1882, comme en 1880, j'ai prouvé que je sais quitter le pouvoir plutôt que de consentir à suivre, au dehors ou au dedans, une politique contraire à mes convictions sur les véritables intérêts du pays.

37.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 156. *Paris, 18 juin 1885.*

Il résulte de votre télégramme de ce jour que la situation créée par la démission de M. Gladstone et du ministère dont il était le chef toucherait à sa fin. Lord Salisbury (1) vous a annoncé en effet qu'il avait formé un Cabinet et qu'il restait seulement à régler quelques points de détail avec les membres du parti opposé pour que la solution devînt définitive.

Je vous remercie du soin avec lequel vous m'avez tenu au courant des différentes phases de la crise qui paraît ainsi devoir aboutir à la constitution d'un ministère conservateur. L'empressement même de Lord Salisbury et les termes dans lesquels il vous a fait connaître le résultat de ses efforts, en vous annonçant ses intentions de se réserver le portefeuille des Affaires étrangères, sont assurément d'un bon augure pour l'avenir des relations entre les deux pays. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le nouveau Cabinet nous trouvera, pour notre part, dans des dispositions qui ne pourront que lui faciliter la tâche.

38.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 26 juin 1885, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Lord Salisbury vient de recevoir officiellement tout le Corps diplomatique. Dans l'entretien que nous avons eu, il m'a chargé de vous dire que vous le trouverez animé des meilleures dispositions (2); qu'en terme général, la

(1) Le Cabinet Gladstone avait été battu le 9 juin à la Chambre des Communes et avait envoyé sa démission à la Reine qui était en Écosse. Dans un télégramme du 18 juin 12 h. 5 du soir, M. Waddington disait : «J'ai écrit hier à Lord Salisbury pour lui demander s'il prenait les Affaires étrangères; il a passé hier l'après-midi auprès de la Reine à Windsor et il vient de me répondre qu'il avait formé un Cabinet; qu'il comptait prendre les Affaires étrangères, mais qu'il avait encore à régler quelques questions avec ses adversaires avant que la solution devienne définitive. Dans sa lettre, il me rappelle nos anciennes relations et se félicite de les renouveler».

(2) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome IV, n° 775; (*Die Grosse Politik,* tome IV n° 779).

politique qu'il compte suivre est celle qui est consignée dans les dépêches échangées entre les deux Gouvernements à la suite du Congrès de Berlin en 1878; pour les questions pendantes, il désire m'en entretenir dans le courant de la semaine prochaine, aussitôt qu'il aura eu le temps de se mettre au courant des détails. Lord Lyons est attendu ce soir. Je crois qu'il y a intérêt à faire vote la Convention égyptienne par le Sénat sans retard de façon à ce que cette portion de la question soit close en ce qui nous concerne.

39.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 156. *Berlin, 27 juin 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juin; Dir. pol., 2 juillet.)

Au reçu de la dépêche circulaire en date du 24 juin, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 142 de la série politique, je me suis rendu chez le comte Herbert de Bismarck, Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne, et je lui ai fait la communication que vos instructions me prescrivaient. Après avoir brièvement rappelé le résultat des travaux de la commission réunie à Paris pour réglementer le libre usage du canal de Suez, et avoir constaté l'esprit conciliant dont les membres de cette commission avaient fait preuve au cours de leurs délibérations, j'ai signalé les quelques divergences de détail qui avaient subsisté entre eux et qui demeuraient consignées dans le projet d'arrangement préparé pour être soumis en leur nom à l'appréciation des Gouvernements intéressés, notamment la plus importante de ces divergences, portant sur la rédaction de l'article 9, relatif au mode de surveillance internationale à instituer pour la garantie de la liberté du canal. J'ai exposé qu'il appartenait maintenant aux Gouvernements qui avaient envoyé leurs délégués à la commission de Paris, de mener à bonne fin, par voie d'entente directe, l'œuvre élaborée dans la commission et d'assurer la réalisation du programme primitivement concerté entre eux, au moyen d'un accord définitif sur le texte de l'arrangement projeté. Le Gouvernement de la République, ai-je dit, croyait s'acquitter pour sa part du rôle qui lui incombait en soumettant officiellement aux différents Gouvernements les questions posées devant eux par l'œuvre de la commission de Paris, et en les conviant à exprimer leur opinion sur la combinaison à adopter pour aplanir les difficultés d'ordre secondaire qui seules en retardaient encore la solution finale.

Le comte Herbert, après avoir pris note de ma communication, m'a promis d'en référer au prince Chancelier de l'Empire, et je lui ai dit que je reviendrais dans quelques jours m'informer auprès de lui de la réponse qu'il serait en mesure de me donner au nom du Gouvernement impérial allemand.

Le prince Chancelier, comme le sait Votre Excellence, est en ce moment à Kissingen, où il prend les eaux. Il doit revenir à Berlin vers la fin de la semaine prochaine; mais il n'y séjournera guère que quarante-huit heures, devant repartir aussitôt pour assister, à la campagne, au mariage de son second fils, le comte Guillaume, avec M[lle] d'Arnim-Kröchlendorf. De là il se rendra directement à Friedrichsruhe et il n'est pas probable qu'à moins d'événements imprévus il reparaisse de plusieurs mois dans la capitale de l'Empire. Son absence retardera forcément les communications que nous aurions à attendre en réponse à l'ouverture que j'ai été chargé de faire au Cabinet allemand.

J'ajoute que, suivant mon impression personnelle, le Chancelier ne sera pas très pressé, dans les conjonctures actuelles, d'exprimer un avis positif sur les différentes questions qui se rapportent à l'Égypte [1]. Il me semble qu'on désire attendre ici, avant de se prononcer soi-même, de savoir quelle ligne de conduite le nouveau ministère anglais se propose d'adopter à l'égard de ces questions, et aussi quelle attitude il prendra en général à l'égard des Puissances européennes, particulièrement de la France et de l'Allemagne. Si je ne m'abuse, c'est surtout la politique expectante qui sera en faveur ici jusqu'à nouvel ordre, ce qui d'ailleurs ne comporte nullement l'indifférence, mais bien une observation attentive.

[1] Dans la dépêche n° 160 du 2 juillet, M. de Courcel, qui avait vu la veille le comte Herbert de Bismarck, écrit : «Le Chancelier exprime l'avis que, pour se prononcer officiellement sur les quelques points qui n'ont pas encore reçu leur solution dans le programme des Puissances, relativement à la consécration pratique du principe de la liberté du canal de Suez, il conviendra d'attendre que le Cabinet qui vient de se constituer à Londres ait indiqué sa ligne de conduite». M. de Freycinet répondra le 8 (télégr. de 7 h. 50 s.) : «Nous sommes entièrement d'accord avec le prince de Bismarck sur la convenance d'attendre que le nouveau Cabinet anglais ait indiqué sa ligne de conduite». Le 9, M. de Freycinet dira à M. Waddington (télégr. 9 juillet, à 9 h. s.) : «Lord Lyons est venu me voir hier à son retour de Londres. Il m'a apporté l'expression des sentiments très cordiaux de Lord Salisbury et de sa satisfaction de se retrouver en rapports officiels avec moi. Le Premier Ministre a été *très reconnaissant* du langage que j'ai tenu à M. Waddington et à M. Walsham. Il a été particulièrement touché du soin que j'ai mis à ménager les susceptibilités anglaises en m'abstenant de toute apparence de pression pour amener la solution de la question égyptienne.»

40.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 144. *Paris, 30 juin 1885.*

Le Chargé d'affaires d'Allemagne est venu le 27 de ce mois, pendant que j'étais absent du ministère, annoncer à M. le baron de Ring que son Gouvernement était prêt à adhérer à la déclaration par laquelle la France et l'Angleterre se sont réciproquement engagées, le 10 mars 1862, à respecter l'indépendance du Sultan de Zanzibar, si toutefois Saïd Bargasch se montrait de son côté disposé à reconnaître les droits légitimement acquis par l'Allemagne dans l'Afrique orientale [1]. En donnant au Directeur des affaires politiques communication des pièces dont vous trouverez les copies ci-annexées, le baron de Rotenhan a ajouté que le Gouvernement impérial désirait, afin de prévenir tout conflit avec le Zanzibar, que les frontières de cet État fussent précisées par une entente entre les trois Puissances. Une communication du même genre avait dû être faite au Gouvernement anglais par l'ambassade d'Allemagne à Londres ou était sur le point de l'être.

Le baron de Ring a répondu au baron de Rotenhan qu'il allait me transmettre ces informations et qu'il ne supposait pas que le Gouvernement de la République pût avoir des objections contre le projet d'éclaircir la question jusqu'ici fort obscure et embrouillée des frontières du sultanat de Zanzibar. Il lui a avoué en même temps que les archives du ministère des Affaires étrangères ne possédaient à cet égard que des renseignements incomplets et a émis la supposition qu'il doit en être de même des archives du Foreign Office. «Mais, a ajouté le Directeur politique, les représentants des deux États accrédités à Zanzibar disposent sans doute d'informations plus étendues, et en tout cas Saïd Bargasch lui-même serait probablement en mesure de produire des documents administratifs, tels que rapports de gouverneurs, états de comptabilité, etc. d'après lesquels on pourrait juger des limites réelles de sa domination. Au surplus il faudra, sur bien des points douteux, s'en rapporter à la commune renommée; car, dans les pays peu avancés en civilisation, il n'existe pas, le plus souvent, d'autre critérium de la vérité. Je crois d'ailleurs

[1] Dans une dépêche confidentielle du 11 juin, M. de Courcel avait rapporté à M. de Freycinet les confidences que lui avait faites le comte Herbert de Bismarck, Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères, sur les difficultés qui s'étaient élevées entre l'Allemagne et le Sultan de Zanzibar, à propos de la contrée d'Oussagara, située sur les grands lacs à peu près sous la même latitude que Zanzibar, et sur un territoire situé plus au Nord à la hauteur de Lamou.

être l'interprète des sentiments de mon Gouvernement en ajoutant que celui-ci examinera la question de Zanzibar de concert avec le vôtre et celui de Sa Majesté britannique, dans un esprit d'impartialité et en tenant un juste compte des intérêts engagés. »

Le langage tenu par le baron de Ring aura sans doute déjà permis au Chargé d'affaires d'Allemagne de faire prévoir à son Gouvernement que nous serions tout disposés à nous entendre avec les Cabinets de Berlin et de Londres pour élucider la question des limites des États de Saïd Bargasch et pour préciser ainsi l'étendue des territoires qui font l'objet des engagements auxquels l'Allemagne se déclare prête à s'associer. Vous pourrez de votre côté vous exprimer dans le même sens; vous trouverez ainsi l'occasion de faire connaître au prince de Bismarck ou au Secrétaire d'État la satisfaction avec laquelle j'ai pris acte des dispositions conciliantes que le Cabinet de Berlin manifeste vis-à-vis du Souverain du Zanzibar. Cette communication vous permettra également de demander au Chancelier ou à son substitut quels seraient, d'après eux, les moyens les plus pratiques de procéder aux constatations qui doivent faciliter l'entente désirée par le Gouvernement impérial et auxquelles nous sommes pour notre part tout disposés à nous prêter.

J'ajouterai, pour votre information personnelle, que j'ai invité par le télégraphe notre représentant à Zanzibar à aviser confidentiellement le Sultan de la démarche du baron de Rotenhan en recommandant à Sa Hautesse d'user d'une extrême prudence dans ses relations avec les agents allemands et les officiers de la marine impériale.

J'ai, d'autre part, prié M. Waddington de me tenir au courant de l'accueil que les ouvertures du Cabinet de Berlin auront trouvé auprès du Foreign Office, et de m'informer de la façon dont Lord Salisbury envisage la solution de la question de fait posée par le Gouvernement impérial au sujet de l'étendue des territoires véritablement soumis à la souveraineté du Sultan.

41.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 86. *Rome, 2 juillet 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

M. Depretis a pris hier la direction par intérim du ministère des Affaires étrangères [1]. Il a bien voulu m'en informer par une lettre dont vous trouve-

[1] En remplacement de M. Mancini, démissionnaire après la séance de la Chambre des députés de Rome du 14 juin.

rez ci-joint la copie. Elle m'a paru n'être pas aussi banale que le sont d'ordinaire les communications de ce genre. Il m'a semblé qu'elle appuyait avec intention sur les rapports amicaux de la France et de l'Italie.

J'annexe en même temps à cette dépêche la copie de la réponse que j'ai faite à la lettre de M. Depretis.

ANNEXE.

M. Depretis, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, par intérim,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome.

L. *Rome, 1er juillet 1885.*

Sa Majesté le Roi ayant daigné me conférer dans le Cabinet qui vient de se reconstituer sous ma présidence l'*intérim* du portefeuille des Affaires étrangères, j'ai pris, aujourd'hui même, la direction du Département. Mes efforts, dans l'accomplissement de la tâche que Sa Majesté a bien voulu me confier, seront constamment dirigés à consolider et à raffermir de plus en plus les liens d'amitié heureusement existants entre l'Italie et la France. N'hésitant pas à compter pour atteindre ce but sur la bienveillante coopération de Votre Excellence, je me félicite des rapports personnels que mes nouvelles fonctions m'appellent à entretenir avec Votre Excellence, et je saisis cette occasion pour lui renouveler, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance, etc.

42.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à l'Amiral Galiber, Ministre de la Marine et à M. Jagerschmidt, premier délégué à la Commission des pêcheries de Terre-Neuve.

D. n° 2. *Paris, 4 juillet 1885.*

Le Chargé d'affaires d'Angleterre à Paris m'annonce que, les négociations relatives aux Pêcheries de Terre-Neuve n'étant pas encore terminées [1], le Cabinet de Londres consent à une nouvelle prorogation de trois mois du protectorat français sur Raïatea à dater du 30 juin dernier.

[1] L'éternelle discussion sur les pêcheries de Terre-Neuve avait recommencé, comme il arrivait chaque fois que l'Angleterre et la France étaient en difficulté sur un autre point du globe, et avait donné lieu à une longue dépêche de M. de Freycinet à M. Waddington du 17 juin (dép. n° 155). D'autre part, M. Waddington avait télégraphié le 2 juillet à 6 h. 55 du soir : «Lord Salisbury m'a déclaré que son Cabinet, n'étant aucunement sûr de rester au pouvoir après les élections générales, était bien décidé à ne pas se lancer dans des voies nouvelles en fait de politique étrangère, qu'il ne cherchait pas à faire de coups d'éclat, mais à terminer les affaires pendantes de la manière la plus amicale».

Pour Marine et Commission de Terre-Neuve : La communication de Sir John Walsham se réfère à la correspondance précédemment échangée à ce sujet entre les deux Gouvernements. J'ai l'honneur de vous en adresser ci-joint copie.

Pour Londres seulement : Vous connaissez le point de vue auquel nous nous sommes placés en ce qui concerne le maintien du *statu quo* aux îles Sous-le-Vent de Tahiti; je n'ai pas à vous le rappeler en vous adressant pour votre information une copie de la communication de Sir John Walsham.

43.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 194. *Paris, 6 juillet 1885.*

Par vos dépêches n^{os} 156 et 157 de la série politique, vous m'avez fait connaître les premières impressions qu'il vous a été possible de recueillir sur les dispositions actuelles du Gouvernement allemand dans la question égyptienne. La réserve dans laquelle se renferme la chancellerie impériale s'explique suffisamment par l'incertitude qui règne encore sur les résolutions du Gouvernement anglais. Elle n'en méritait pas moins d'être relevée.

Il semble que le Cabinet de Saint-Pétersbourg ait jugé moins nécessaire d'attendre les événements pour prendre une attitude. Tel est du moins le sens d'une conversation que le général Appert a eue récemment avec M. de Giers, et dont vous trouverez, ci-joint, le compte rendu. Le Gouvernement russe paraît partager entièrement notre manière de voir sur la plupart des questions pendantes.

M. Waddington a eu avec Lord Salisbury un premier entretien dont je vous envoie l'analyse. De mon côté, j'ai été amené, par une conversation toute fortuite avec le Chargé d'affaires d'Angleterre à Paris, à lui faire connaître, en termes généraux, notre sentiment sur les affaires d'Égypte, et la nécessité qui me paraissait s'imposer de l'évacuation prochaine de ce pays par les troupes anglaises. J'ai ajouté qu'à mon avis la France, ni aucune autre Puissance, pas même la Turquie, ne devrait remplacer l'Angleterre en Égypte[1]. Mais je me suis gardé de donner à cet échange de vues accidentel le caractère d'une communication proprement dite. Je tiens, en effet, tout en faisant connaître à l'occasion l'opinion du Gouvernement français, à ménager les susceptibilités de la Grande-Bretagne, et à éviter tout ce qui pourrait présenter l'apparence

[1] Voir ci-dessus, n° 33 et note.

d'une mise en demeure. Nous attendons avec confiance que le Cabinet dirigé par Lord Salisbury ait eu le temps de préparer des solutions et nous fasse connaître ses vues.

Ces indications vous permettront de rectifier, le cas échéant, les interprétations erronées qui pourraient se faire jour autour de vous.

44.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 162. *Berlin, 10 juillet 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

Depuis la mort du maréchal de Manteuffel, la question du mode de son remplacement a été discutée avec vivacité, non seulement dans les journaux allemands, mais dans le monde politique de Berlin. Deux courants opposés se trouvaient en présence. Les uns étaient d'avis de donner au défunt maréchal un successeur dans ses fonctions de lieutenant de l'Empereur d'Allemagne en Alsace-Lorraine, sans rien innover d'ailleurs à l'état de choses qui avait été établi en dernier lieu dans les trois départements détachés de la France depuis 1871. Les autres, considérant comme peu satisfaisants les résultats de l'épreuve tentée par le maréchal, prônaient le retour au système bureaucratique suivi antérieurement, et le rétablissement à Strasbourg d'un président supérieur (Oberpräsident) tel que l'avait été M. Möller, chef suprême de l'administration des trois départements, mais soumis au contrôle et obéissant à la direction d'un office ministériel spécial institué à Berlin.

Les partisans du premier système étaient plus disposés à tenir compte des sentiments des populations séparées par la guerre de la communauté française, à respecter leur autonomie, et à recommander comme le meilleur moyen de les accoutumer à la conquête les ménagements dus à leur position particulière. La difficulté était de trouver un personnage propre à remplacer le maréchal de Manteuffel. On s'aperçut bien vite qu'aucun autre n'était en mesure d'apporter, avec une position aussi considérable, les rares qualités qui distinguaient le maréchal, sa fermeté militaire, son autorité morale, jointes à un esprit éminemment souple, son habileté dans le maniement des hommes, son originalité pleine de séductions, les ressources infinies de son éloquence familière, son prosélytisme ardent de chevalier teutonique, tempéré par le tact et la bonne grâce de l'homme du monde. Les noms les plus divers furent

mis en avant : d'abord le Prince Guillaume de Prusse, petit-fils de l'Empereur et héritier présomptif de sa couronne, ou bien le Prince Albert, neveu de l'Empereur et commandant militaire du Hanovre; puis le comte de Stolberg, grand Chambellan, ancien vice-Chancelier de l'Empire, recommandé à la fois par sa grande position personnelle et par l'aménité de son caractère. Ensuite on passa en revue les principaux Ambassadeurs, le Prince de Reuss, le prince de Hohenlohe; on parla même du comte de Hatzfeldt. Par des motifs divers, aucune de ces candidatures, imaginaires ou réelles, ne parut satisfaisante.

L'autre système, consistant à supprimer la lieutenance de l'Empereur en Alsace-Lorraine, passait pour avoir les préférences du prince de Bismarck. Ce n'était un secret pour personne en effet que le Chancelier, tout en respectant la position faite au maréchal de Manteuffel, ne s'accommodait pas toujours de l'indépendance de ses allures, et le trouvait parfois trop indulgent pour l'humeur réfractaire des provinces conquises; il aurait voulu la férule, là où le maréchal se bornait à l'exhortation bienveillante.

Après un examen attentif de la situation, qui a fait l'objet d'entretiens prolongés du Chancelier avec l'Empereur et avec le Prince impérial, on s'est arrêté à un moyen terme, qui n'a encore qu'un caractère provisoire, mais qui, selon toute probabilité, est fait pour durer longtemps, car il constitue une transaction relativement satisfaisante. On renonce pour le moment à donner un successeur au maréchal de Manteuffel, sans toutefois que la charge de lieutenant de l'Empereur soit légalement abolie. L'exercice des attributions de ce haut personnage est confié, jusqu'à nouvel ordre, au Secrétaire d'État de l'Alsace-Lorraine, résidant à Strasbourg, de sorte que le Gouvernement du pays reste dans le pays même, sauf quelques cas spéciaux expressément réservés à l'initiative impériale.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte et la traduction de l'ordonnance en date d'Ems, du 29 juin dernier, qui consacre cet état de choses.

Les attributions d'ordre militaire qu'avait le maréchal de Manteuffel sont passées, pour la majeure partie, au général Heuduck, commandant le 15^e^ corps de l'armée allemande.

Quant au Gouvernement civil, on peut espérer qu'aux mains du Secrétaire d'État Hoffmann, qui était le chef du ministère du maréchal Manteuffel, il continuera à être conduit dans un esprit de tolérance relative, et d'après les traditions du défunt statthalter. Cependant l'influence de la chancellerie impériale s'exercera certainement d'une façon plus directe et dans un sens plus conforme aux routines de la dure administration prussienne.

Nous ne saurions nous dissimuler, d'autre part, qu'armée légalement des plus formidables moyens d'action, l'autorité allemande fait en Alsace-Lorraine, par la force des choses et la puissance de la possession, de très réels progrès, surtout parmi le peuple des campagnes, et sur les jeunes générations. Nos

anciens compatriotes appartiennent à une race plus docile que réfractaire, plus laborieuse que rebelle aux réalités de la vie, douée d'une admirable fidélité de cœur, mais en même temps d'un sens pratique assez incapable d'illusion. Nous pouvons compter sur la touchante persistance de leurs sentiments, mais non sur leur initiative dans la révolte et la lutte. Que pourraient-ils entreprendre d'ailleurs contre un système administratif dont la force massive les écrase, qui pèse sur leur existence de chaque jour, cherche dans tous les détails de la vie des moyens de pression et de propagande et, à l'aide de règlements draconiens se sert même des liens les plus sacrés de la famille pour enchaîner l'obéissance des corps et préparer la soumission des esprits?

Quelle que soit l'organisation qu'adopte pour le Gouvernement de nos malheureuses provinces l'Allemagne conquérante, elle est assurée d'un ascendant qui, à la longue, sera irrésistible, et que pourrait seule contre-balancer la perspective d'une force semblable également organisée, également disciplinée, également persévérante, agissant à son heure en sens inverse.

45.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Londres, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 15 juillet 1885, 8 h. 15, soir.*

Lord Lyons vient de me dire qu'à la demande de Lord Salisbury les trois Cabinets de Berlin [1], Vienne et Rome consentaient à ce que le Gouvernement égyptien rendît le décret prévu par la Déclaration de Londres du 17 mars. Il suppose que le Cabinet de Saint-Pétersbourg adhère aussi et il m'a demandé si nous adhérions nous-mêmes. J'ai répondu que, si toutes les Puissances consentaient, nous ferions comme elles. A ce propos, j'ai cru devoir faire remarquer à Lord Lyons que ce consentement de notre part à la promulgation du décret n'entraînait pas notre garantie effective à un emprunt, à moins que

[1] «La chancellerie allemande, avait écrit M. de Courcel le 14 juillet (dép. n° 166), a répondu que, pour sa part, elle était disposée à autoriser dès à présent l'émission de l'emprunt projeté, sans attendre l'approbation parlementaire de la Convention de garantie, si les Puissances donnaient leur assentiment à ce mode de procéder.» Le 8 juillet, M. Waddington avait écrit à M. de Freycinet : «Lord Salisbury... a déjà obtenu l'assentiment de l'Autriche et de l'Italie à l'émission immédiate de l'emprunt, il n'a pas encore reçu la réponse de l'Allemagne et de la Russie». (Londres, 7 h. 10, s.)

toutes les Puissances engagées n'aient donné également leur garantie. Car, ai-je ajouté, la loi qui a été votée par le Parlement français n'a d'effet que dans les limites prévues par la Convention du 18 mars, c'est-à-dire dans le cas où les six Puissances sont simultanément garantes. Nous ne sommes pas autorisés à accorder notre garantie si nous n'étions que trois ou quatre Puissances ou même cinq. Il faut que nous soyons *six*.

Cette réserve m'a paru nécessaire en présence du doute où j'étais, et où Lord Lyons était lui-même, sur le point de savoir si les trois Puissances dont les Parlements ne se sont pas encore prononcés, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, étaient disposées néanmoins à accorder dès maintenant leur garantie.

46.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 16 juillet 1885, 11 heures, soir.*

(*Reçu :* 17 juillet, 1 heure matin.)

Le Ministre de Chine à Berlin, Hsu-Ching-Cheng, est venu me voir aujourd'hui; il m'a demandé de vous annoncer officiellement que, M. Patenôtre s'étant rendu à Pékin pour établir la légation de France dans cette résidence, il avait lui-même reçu de son Gouvernement l'ordre d'aller à Paris afin de renouer les relations diplomatiques de la Chine avec le Gouvernement de la République française.

Hsu, étant retenu à Berlin en ce moment par différentes affaires, ne compte guère pouvoir se rendre en France avant le commencement d'août.

Il désire savoir si, à cette époque, il pourra être reçu en audience par M. Grévy, soit à Paris, soit dans quelque autre lieu. Son intention serait de passer environ un mois et de revenir ensuite à Berlin après avoir accrédité à Paris un Chargé d'affaires.

Dès son arrivée à Paris, le Ministre de Chine se présentera naturellement à vous. Il m'a prié de vous faire connaître d'avance ses dispositions amicales pour notre pays et son vif désir de contribuer à la consolidation des bons rapports que le traité de paix a pour objet de faire régner entre la France et la Chine.

Je vous serai reconnaissant de me fixer le plus tôt possible sur les intentions du Président de la République relativement à l'audience.

47.

M. Saint-René Taillandier, gérant l'agence et le consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 26 juillet 1885, 11 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 10, soir.)

La nouvelle de la mort du Mahdi se confirme. D'après un télégramme que M. Egerton a reçu hier soir de Souakim, elle est considérée comme certaine dans le camp d'Osman Digma. Le général Stephenson a reçu de son côté une dépêche par laquelle le général Grenfell lui annonce qu'il vient de voir des derviches qui prétendent avoir assisté à l'enterrement du Mahdi.

48.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 9 août 1885, 11 h. 36, matin.*

(*Reçu :* 12 h. 30, soir.)

Le comte Kalnoky part mardi prochain pour Varzin [1].

[1] M. Raindre, à qui l'Ambassadeur d'Autriche à Berlin avait parlé de ce voyage, télégraphiait le 6 août à 12 h. 2 du soir que l'objet principal de l'entretien serait la conclusion d'arrangements douaniers entre les deux Empires.

49.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Londres, 13 août 1885, 8 h. 3, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Aujourd'hui au cours de notre entretien, Lord Salisbury m'a dit qu'au sujet de l'Égypte, il ne pourrait faire aucune communication avant de connaître le résultat de la mission Wolff à Constantinople [1], mais qu'il saisirait la première occasion de vous faire connaître ses vues; qu'il ne voulait rien cacher, et qu'il n'y avait rien de mystérieux dans les instructions données à Wolff. «Je reconnais pleinement les droits et les intérêts de la France en Égypte, mais, après le sang versé et l'argent dépensé par l'Angleterre dans ce pays, il est juste qu'on tienne compte aussi de nos intérêts et de nos désirs; l'opinion publique en Angleterre ne comprendrait pas une autre politique».

Je l'ai beaucoup engagé à vous faire part de ses vues et à entamer la conversation le plus tôt possible, et je lui ai fait sentir, dans un langage très amical du reste, combien il importait qu'en France on ne crût pas que l'Angleterre poursuivait une politique occulte contre nous en Égypte. Plus l'Angleterre jouerait cartes sur table, plus il serait facile de s'entendre.

Musurus Pacha, que j'ai aussi vu aujourd'hui, a reconnu enfin qu'il savait quelque chose de la mission Wolff. «Elle a pour but, m'a-t-il dit, de nous faire les gardiens du Soudan et les protecteurs de la frontière égyptienne; il serait question d'envoyer des troupes turques à Souakim, à Ouadi Halfa, peut-être à d'autres points; mais j'ai dit à Lord Salisbury que Lord Granville nous avait

[1] Le retour au pouvoir de Lord Salisbury avait déterminé l'envoi de Sir Henry Drummond Wolff en Égypte. Il devait passer par Constantinople. «Plus j'étudie la question, avait dit Lord Salisbury à M. Waddington (dép. n° 87 de Londres, du 21 juillet), plus je suis persuadé que la solution de la question militaire en Égypte doit être cherchée dans la constitution d'une force musulmane, sans pour cela remettre le pays sous le joug d'un pacha turc.» La Sublime Porte, d'après un télégramme de M. de Noailles du 11 août, 11 h. 16 du soir, consulta le Cabinet de Berlin sur les propositions qui lui furent faites. Elle voulait demander que l'époque de l'évacuation fût fixée et revendiquer la liberté de ramener les Soudanais dans la voie de l'ordre et traiter les Égyptiens en sujets. L'Allemagne fit une réponse dilatoire, disant qu'elle ne pouvait se fâcher avec l'Angleterre ni avec d'autres pour des questions pareilles (télégr. Thérapia, du 12 août, 11 h. 5 m.).

déjà fait des offres analogues, et que la Porte les a toujours déclinées[1]. Quant à une alliance plus large en vue d'un conflit avec la Russie, nous nous en garderons bien; nous ne voulons pas prendre parti entre les deux».

50.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 13 août 1885, 8 h. 3, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Lord Salisbury m'a informé aujourd'hui qu'on lui annonçait de Pétersbourg une proposition relative à Zoulfikar qui serait acceptée par le Gouvernement anglais[2]. Il paraît croire que le Gouvernement russe désire manifestement arriver à un arrangement et terminer la négociation.

51.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 174. Confidentiel. *Paris, 19 août 1885.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre information, copie d'une lettre que l'Ambassadeur de France à Madrid m'a adressée le 12 de ce mois[3].

Ainsi que vous le verrez, M. le baron des Michels me signale l'impression

[1] Le 21 août Lord Salisbury répondit à une question de Musurus Pacha que la mission de Sir D. Wolff consistait à négocier avec la Sublime Porte pour résoudre et terminer la question d'Égypte par une entente exclusive avec la Turquie. Lord Salisbury était en mesure de dire que la Turquie serait satisfaite et contente de l'envoi de cet agent. (Télégr. de M. de Noailles de Thérapia, 25 août, 11 h. s.)

[2] Le 16 juillet, M. Waddington avait parlé (télégr. de Londres, 17 h. 50 s.) de troupes massées par les Russes aux abords de Zoulfikar et des craintes que l'on éprouvait à Londres de voir surgir un incident analogue à celui de Penjdeh. Le 30 juillet, M. Ternaux-Compans avait télégraphié de Pétersbourg à 6 h. 40 du soir : «Les négociations relatives au règlement de la question afghane menacent de se prolonger».

[3] L'Ambassadeur de France à Londres avait appris dès le 10 août l'établissement du protectorat allemand sur les îles Palaos et les îles Carolines (télégr. de Londres du 10 août, 7 h. 30 s.).

produite sur les Ministres du Roi Alphonse et dans la presse madrilène par la nouvelle de l'établissement du protectorat allemand sur les îles Carolines [1].

Je vous prie de me faire parvenir les renseignements que vous aurez été à même de recueillir sur les conditions dans lesquelles l'occupation des Carolines aura été effectuée.

52.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères [2].

T. Personnel. *Thérapia, 21 août 1885, 5 h., soir.*

(*Reçu :* de Vevey, le 24, à 3 h. 10. soir.)

Il m'a paru que nous pouvions difficilement laisser ignorer au Grand Vizir les informations venues d'Égypte [3]; je les lui ai donc communiquées confidentiellement en lui faisant observer qu'il n'y avait pas encore de certitude acquise.

Il n'est pas impossible qu'à la suite de cette communication on ne vienne nous demander ce que nous ferions si les intentions prêtées à Nubar passaient dans le domaine des faits [4].

De singulières rumeurs circulent du Palais. On a prétendu que Sir H. D. Wolff avait des accointances secrètes, disposait de sommes considérables et que, si le Sultan n'acceptait pas les propositions qui allaient être faites, son refus pouvait lui coûter son trône. Il n'est pas impossible que des agents intéressés ou trop zélés aient cherché à intimider le Sultan. Je n'ai pas l'habitude de vous entretenir des rumeurs du palais dont je fais peu de cas; j'ai cru pouvoir faire exception pour cette fois, afin de ne vous laisser rien ignorer.

(1) Le Ministre d'État espagnol, informé confidentiellement dès le 6 août par le comte de Solms, Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, avait tout de suite protesté. Le 12 août, il chargea son représentant à Berlin de «manifester de la façon la plus solennelle et la plus explicite le regret avec lequel le Gouvernement de Sa Majesté reçoit la nouvelle inattendue de la déclaration du protectorat de l'Allemagne sur les îles Carolines et Palaos qui, depuis des temps si reculés, appartiennent à l'Espagne...»

(2) M. de Freycinet était alors à Vevey.

(3) Voir ci-dessus, n° 49.

(4) «Si l'on vous demande, répond M. de Freycinet, ce que nous ferons dans le cas où les projets de Nubar passeraient dans le domaine des faits, vous répondrez que nous y ferons une opposition absolue, que nous réserverons notre entière liberté d'action et que nous ne négligerons rien pour détruire un ordre de choses établi en violation des traités internationaux.» (Télégr. de Vevey du 23 août réexpédié de Paris à 11 h. 30 m.)

Je ne comprends pas tout le bruit qui s'est fait autour du nom de M. Hanotaux. Je n'ai jamais demandé de congé. J'ai écrit seulement dans une lettre particulière que je me verrais dans la douloureuse nécessité de demander une courte permission. J'espère que les nouvelles craintes de famille que j'avais à cette époque ne se réaliseront pas.

53.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 53. *Saint-Pétersbourg, 22 août 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 août; Dir. pol., 1er septembre.)

L'Empereur, au retour de son voyage de Finlande, ainsi que je l'ai annoncé précédemment à Votre Excellence, s'est rendu au camp de Krasnoïé-Sélo où il a assisté à des manœuvres qui se sont terminées mercredi dernier. Il part ce soir pour Kremsier (1) où il doit se rencontrer avec l'Empereur d'Autriche. L'Impératrice, le Grand-Duc héritier et son frère, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse Wladimir et la plupart des hauts dignitaires de la Cour l'accompagnent. L'Impératrice d'Autriche et l'Archiduc Rodolphe doivent également assister à cette entrevue. Elle était dans l'ordre naturel des choses et l'Empereur Alexandre ne pouvait pas manquer d'aller rendre à l'Empereur François-Joseph la visite que ce Souverain lui avait faite l'an dernier. Toutefois il est certain que les deux Empereurs ont tenu à donner à la fois à cette réunion un caractère d'étroite sympathie et une signification politique que la présence des hommes d'État qui s'y rencontreront démontre clairement.

L'Empereur Alexandre a eu trop à se louer pendant le cours de cette année du rapprochement qui s'est établi l'an dernier à Skierniewice avec l'Empereur François-Joseph, grâce aux efforts de l'Empereur Guillaume, pour ne pas désirer qu'une entente si profitable s'affermisse sur des bases de plus en plus solides. La conquête pacifique du Turkestan a été pour la Russie le bénéfice de l'accord intervenu entre les trois Souverains qui avait pour objet la délimitation plus ou moins précise des sphères d'action où la politique de chacun d'eux pourrait se mouvoir avec l'appui moral des deux autres. Il est certain, si l'on se reporte aux relations très tendues qui existaient précédemment entre la Russie et l'Autriche, que l'Angleterre aurait trouvé à cette époque un terrain plus favorable à ses résistances que celui qu'elle a rencontré depuis. Il va de

(1) Par télégramme de Vienne du 18 août, 5 h. 39 du soir, M. de Montmarin avait annoncé que l'entrevue aurait lieu les 25 et 26 août.

soi que l'Empereur Alexandre doit désirer la continuation d'un état de choses qui lui a été si propice et qu'il sera d'autant plus disposé à l'affermir que la question afghane, qui n'est pas encore complètement apaisée, n'est pas de celles qui ne puissent redevenir aiguës.

L'Empereur d'Autriche, de son côté, ne peut voir de mauvais œil l'activité de la Russie se porter vers l'Asie centrale et l'exposer à un contact qui n'est pas sans danger et qui doit forcément la contenir sur d'autres points où ses intérêts se trouvent en compétition directe avec les intérêts autrichiens.

L'entrevue qui va s'effectuer doit donc être considérée comme une confirmation de la politique inaugurée à Skierniewice l'an dernier et dont la correspondance de l'ambassade a essayé à plusieurs reprises d'indiquer les tendances.

54.

M. DE RING, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Paris, 24 août 1885, 9 h. 20, soir.*

Sir John Walsham est venu m'apporter les remerciements de Lord Salisbury pour la démarche de courtoisie que j'avais faite auprès de lui samedi dernier. Il m'a dit que son Gouvernement en était très reconnaissant non seulement à vous personnellement, mais aussi au Gouvernement de la République.

Le Chargé d'affaires britannique m'a ensuite donné lecture d'un télégramme du Premier Ministre de la Reine, qui porte en substance que, l'agence Havas ayant publié des informations d'après lesquelles les Ministres du Khédive auraient agité la question de l'établissement du protectorat anglais en Égypte[1], fait qu'elle semble considérer comme provoqué par l'Angleterre, le Gouvernement de Sa Majesté déclare n'avoir à aucun moment, ni en Égypte, ni ailleurs, mis en avant l'idée d'un tel protectorat. M. Walsham a ajouté, à titre de commentaire personnel, que Sir H. D. Wolff avait été chargé de demander à la Porte l'envoi de troupes ottomanes destinées à défendre la partie du Soudan la plus voisine de l'Égypte; que le Gouvernement anglais pour sa part n'aurait

[1] Le 19 août, M. Saint-René Taillandier avait télégraphié d'Alexandrie, à 5 h. 25 du soir : «D'après un renseignement qui me paraît digne de créance, le Khédive, dans un conseil tenu il y a quelques jours, aurait décidé de solliciter l'établissement du protectorat anglais sur l'Égypte». M. de Freycinet avait prié ses Ambassadeurs à Londres et à Berlin de tâcher de savoir ce qu'on pensait de cette démarche à Londres et à Berlin. (Télégr. de Paris, 21 août 6 h. s.)

pas vu d'inconvénient à ce que l'occupation turque s'étendît à une portion de l'Égypte elle-même, mais qu'il s'était interdit, *par égard pour la France*, de faire aucune ouverture dans ce sens à Constantinople. J'ai profité de l'occasion pour expliquer en détail à Sir John dans quelle mesure le Gouvernement français approuverait l'emprunt à la Turquie d'éléments militaires capables d'apporter de la solidité à l'armée égyptienne. Il a paru très frappé des considérations que j'ai développées à ce sujet.

J'ai aussi eu la visite du prince de Hohenlohe qui est venu m'apprendre que le représentant du protectorat allemand au Togo avait planté le pavillon de l'Empire dans les contrées situées en arrière des deux Popos. Mais il m'a déclaré en même temps, d'ordre de son Gouvernement, que celui-ci ne ratifiait pas l'acte du délégué allemand.

[Communication à faire à M. Patrimonio.]

55.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Saint-Pétersbourg, 24 août 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 août; Dir. pol., 1er septembre.)

La mission que remplit en ce moment Sir Drummond Wolff sollicite ici l'attention pour le moins autant qu'en France. L'objectif de la Russie, toutefois, est différent, et c'est au point de vue de la question afghane que cette mission la préoccupe. Si avancés que soient les pourparlers avec l'Angleterre, si peu importantes que puissent être les divergences qui subsistent encore entre les deux pays, il n'en est pas moins vrai qu'aucun accord n'étant encore conclu, un brusque revirement se produisant de la part de l'Angleterre serait chose possible dans le cas où une alliance lui fournirait la faculté de le prendre de plus haut avec son adversaire. La presse russe examine cette hypothèse sans cependant s'en montrer alarmée. Elle est unanime à considérer la mission Drummond Wolff comme vouée à un avortement presque certain. Le Soudan ne lui paraît pas une offre assez séduisante pour entraîner la Turquie dans les difficultés égyptiennes à la remorque de l'Angleterre, et elle ne croit pas davantage que la Porte soit disposée à accueillir des propositions d'un autre ordre qui lui seraient faites par un Cabinet d'existence aussi précaire que le Cabinet Salisbury.

Aux feuilles étrangères, qui insinuent que l'Allemagne est sur le point d'évoluer dans un sens favorable à la politique anglaise, *le Nord* répond avec assurance que «l'avènement d'un ministère tory en Angleterre n'a rien changé et ne changera rien à la cordialité des rapports entre les trois Gouvernements impériaux», s'associant ainsi au langage du *Fremdenblatt* qui déclare, de son côté, que l'entrevue de Kremsier «démontrera que l'on veut maintenir ce qui, en peu de temps, a conduit à des résultats foncièrement heureux et féconds en espérances».

Le comte Greppi, qui vient de partir en congé, m'a dit ces jours-ci, que, d'après des télégrammes qu'il avait reçus de Vienne, Sir Drummond Wolff, à son passage dans cette ville, se serait attaché, dans ses entretiens avec les hommes d'État autrichiens, à bien établir que sa mission n'avait pas le caractère qu'on lui prêtait, et qu'elle était avant tout une mission d'observation. Je me borne à répéter cette confidence à Votre Excellence sans apprécier la valeur des déclarations dont elle était l'objet.

Sir Edward Thornton quitte décidément Saint-Pétersbourg pour prendre possession de son nouveau poste de Constantinople. Il attend le retour de l'Empereur qui doit avoir lieu dans les premiers jours de septembre pour lui remettre ses lettres de rappel. M. Morier, son successeur, qui est en ce moment aux eaux en Allemagne, ne tarderait pas à venir le remplacer.

Les négociations entre l'Angleterre et la Russie, au sujet des frontières afghanes, paraissent se poursuivre malgré l'absence de M. de Giers.

Le Gouvernement impérial pousse activement les travaux du chemin de fer transcaspien. Le prolongement sur Askhabad, auquel travaillent plus de 8.000 ouvriers, serait terminé au mois de septembre et la nouvelle ligne atteindra Merv au printemps prochain. Le général Annenkoff qui préside à la construction de ces voies ferrées ajourne son retour annoncé comme prochain, et c'est d'un de ses secrétaires venus ici en misssion que je tiens les informations qui précèdent.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* a inséré successivement ces jours-ci deux publications qui contrastent avec le caractère pacifique de la voie dans laquelle la question afghane semble être entrée. L'une a trait à l'hivernage des flottes de guerre de la Baltique qui se rendraient dans les ports de Finlande pour échapper, en cas d'hostilités, à l'inconvénient d'être immobilisées par les glaces dans la rade de Cronstadt. L'autre est un règlement qui vient d'être sanctionné par l'Empereur et qui détermine dans quelles conditions s'effectuerait l'établissement des crédits destinés, en cas de guerre, à subvenir aux dépenses militaires. Ce règlement prévoit le cas où l'Empereur se trouverait absent. Je joins à ce rapport ces deux documents dont la publication, en ce moment paraît assez intempestive à moins qu'elle ne soit une sorte de réponse à la mission secrète que l'on prête à Sir Drummond Wolff.

56.

M. Saint-René Taillandier, gérant l'agence et le consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Alexandrie, 26 août 1885, 8 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 27 août; 1 heure, matin.)

Je suis allé ce matin voir le Khédive qui doit quitter Alexandrie après demain pour rentrer au Caire après un voyage de cinq jours dans la Basse-Égypte.

Au cours de notre entretien auquel je me suis appliqué à donner un caractère de confiance et de cordialité, Tewfik Pacha a mis de lui-même sur le tapis la question du pétitionnement en faveur du protectorat britannique. Il m'a exprimé la tristesse avec laquelle il avait appris par Chérif Pacha que plusieurs représentants des Puissances croyaient à la réalité de cette tentative et en faisaient même remonter jusqu'à lui la responsabilité. J'ai aussitôt déclaré qu'un tel soupçon était injurieux pour le Khédive; quant à moi, il ne m'avait pas même effleuré. J'ai rejeté bien loin la pensée qu'un Prince aussi soucieux que lui de sa dignité, de ses devoirs et des aspirations de son peuple, pût vouloir s'offrir spontanément au joug de l'Angleterre. J'ai ajouté que le bruit qui vient de se répandre à ce sujet, et dont s'émeuvent les Puissances, aurait trouvé partout la même incrédulité si, malheureusement, Son Altesse n'avait auprès d'elle un Premier Ministre qui la compromet par son hostilité envers l'Europe, et spécialement envers la France. Je me suis plaint du mauvais vouloir évident que je rencontre chez Nubar Pacha dans toutes les affaires, petites ou grandes, que je suis amené à traiter avec lui; j'ai rappelé différentes mesures qu'il vient de prendre et dont l'ensemble constitue une véritable campagne contre tout ce qui est français en Égypte. Je me suis efforcé enfin de faire sentir au Khédive les dangers que cette situation entraînerait pour lui en se prolongeant, et surtout de le convaincre que, la France étant bien décidée à n'accepter sous aucune forme la domination de l'Angleterre sur l'Égypte, tout ce qui serait fait pour amener ce résultat menacerait son trône et accroîtrait les chances des prétendants.

Tewfik Pacha m'a écouté attentivement avec une grave tristesse. Il m'a remercié de lui tenir un langage dont il m'a dit qu'il reconnaissait la justesse.

Je tâche de recueillir des renseignements sur la tentative de Nubar Pacha. Dès à présent, il est manifeste qu'elle a misérablement échoué devant la ferme opposition des Ulémas. L'irritation du Premier Ministre est grande; il s'est vengé de son échec sur l'agence Havas dont il a supprimé la subvention.

57.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 43. *Vienne, 28 août 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

La visite du Tsar à l'Empereur d'Autriche vient d'avoir lieu à Kremsier [1], en Moravie, suivant le programme qui avait été arrêté à l'avance et sans qu'aucun incident en ait troublé l'éclat. La position géographique de cette petite ville, le nombre restreint de sa population qui rendait la surveillance plus aisée, enfin la belle résidence qu'y possède le prince archevêque d'Olmütz et qui pouvait, non toutefois sans aménagements préalables fort dispendieux, se prêter à une réception fastueuse, tels sont les motifs qui paraissent avoir déterminé le choix du Gouvernement austro-hongrois. Il importait avant tout de veiller à la sécurité de l'hôte illustre, mais quelque peu embarrassant à recevoir, qui était attendu.

C'est le 25 août que Leurs Majestés russes, accompagnées de l'Empereur d'Autriche et du Prince héréditaire qui s'étaient portés à leur rencontre jusqu'à une station voisine, sont arrivées à Kremsier. L'Impératrice Élisabeth les attendait à la gare et les Souverains ont échangé les témoignages de la plus affectueuse cordialité. Pendant les trente-six heures que l'Empereur et l'Impératrice de Russie ont passées sur le territoire autrichien [2], les divertissements se sont succédé sans relâche. Il y a eu représentation théâtrale, chasse à tir dans une forêt dépendant des vastes domaines du cardinal archevêque, dîners de gala. Au milieu de tant de distractions accumulées, il semble qu'il y ait eu peu de temps pour traiter des hautes questions politiques touchant aux intérêts des deux Empires. Ce soin a dû être laissé, en grande partie au moins, aux Ministres des Affaires étrangères des deux pays, dont la présence ajoutait encore au caractère solennel de la visite du Tsar. Ce dernier est reparti, le 26 au soir, pour rentrer directement dans ses États tandis que François-Joseph se rendait, de son côté, à Pilsen pour assister aux grandes manœuvres qui ont lieu, cette année, dans le voisinage de cette ville.

Si courte qu'ait été l'entrevue des deux Souverains ou pour mieux dire des

[1] L'Empereur, l'Impératrice, le Prince héritier étaient partis pour Kremsier dans la nuit du 22 au 23 août. (Télégr. de Pétersbourg du 23 août, 6 h. 15 s.)

[2] De Kremsier les Souverains russes se rendirent à Kief, puis à Peterhof d'où ils repartirent pour Copenhague dans la nuit du 3 au 4 septembre. (T. Pétersbourg, 23 août, 6 h. 15, s.)

deux familles impériales, l'impression qu'elle a laissée a été entièrement favorable.

Au point de vue général, sans qu'il convienne d'accorder une importance exagérée à la visite du Tsar, puisqu'elle ne paraît devoir apporter, en réalité, aucun élément nouveau aux relations déjà établies entre les deux, ou plutôt entre les trois Empires, il serait difficile de lui refuser une très sérieuse signification politique. En même temps, en effet, qu'une démarche de haute courtoisie de la part d'Alexandre III qui tenait à rendre à l'Empereur d'Autriche, sur son propre territoire, la visite qu'il en avait reçue l'année dernière, cette nouvelle rencontre des deux monarques voisins est une confirmation éclatante du rapprochement qui s'était opéré à Skierniewice au mois de septembre 1884, entre l'Autriche et la Russie, et dont le résultat le plus apparent a été de faire cesser la froideur et presque la tension de rapports qui existait il y a deux ans, et qui menaçait de compromettre la paix générale dans un avenir qui pouvait n'être pas éloigné. Depuis lors, la lutte d'influence dans la péninsule des Balkans n'a pas été supprimée; elle ne pouvait pas l'être; elle demeure au fond de toutes les questions qui s'agitent dans cette contrée, mais elle a pris un caractère adouci et presque amical. La récente entrevue donne la preuve qu'il n'y a pour le moment aucun conflit à redouter entre les intérêts russes et austro-hongrois; elle inspire la confiance que, s'il venait à surgir quelque difficulté, on serait, de part et d'autre, tout disposé à l'écarter par un arrangement amiable. Tout porte à croire, en même temps, qu'elle est un nouveau gage de la paix européenne, une garantie solennelle donnée à la prolongation du *statu quo* et fondée sur la bonne entente qui unit les trois Empires.

Il n'est pas permis de douter, en effet, surtout après le voyage du comte Kalnoky à Varzin, qui n'a précédé l'entrevue que de quelques jours et d'où il a dû revenir tout pénétré des idées et des leçons du grand maître de la diplomatie européenne, que l'Empire allemand n'ait été virtuellement présent à Kremsier aussi bien que l'Autriche et la Russie.

On assure que des télégrammes ont été échangés le 26 août, entre les trois Empereurs, ainsi qu'entre les deux Ministres dirigeants et le prince de Bismarck, afin d'accentuer la communauté de vues et d'intentions des trois Gouvernements. Le fait est très probable; ne fût-il pas exact que leur situation réciproque n'en serait pas atteinte. L'absence d'un représentant spécial de l'Empereur allemand à Kremsier porte, d'ailleurs, le témoignage qu'il n'y a pas été question d'inaugurer une politique nouvelle.

Ainsi l'alliance austro-allemande, plus intime et plus étroite que jamais, se trouve aujourd'hui complétée par l'accession de la Russie qui paraît avoir entièrement supplanté l'Italie, reléguée désormais à un plan très inférieur. Elle est purement défensive, pour le moment, et tous les organes officieux

proclament que son but principal est de veiller au maintien de la paix sur les bases déterminées par le traité de Berlin. Aussi longtemps que ce programme sera maintenu, l'union des trois Empires devra être regardée comme un bienfait pour l'Europe; mais comment se défendre d'une certaine appréhension en songeant avec quelle facilité les dispositions présentes peuvent se transformer et en considérant qu'un si formidable faisceau de forces militaires pourrait, à un moment donné, subir une seule et même impulsion dans un sens très différent?

P. S. — Je n'ai pas pu voir le Ministre des Affaires étrangères depuis son voyage à Varzin. A peine était-il de retour qu'il est allé à Kremsier et de là, sur une invitation spéciale de l'Empereur, il s'est rendu aux manœuvres de Bohême qui ne seront pas terminées avant plusieurs jours. Aussitôt qu'il sera rentré à Vienne, je ne manquerait pas de chercher l'occasion de l'entretenir.

58.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 1er septembre 1885, 1 h. 3, soir.*

(*Reçu : 4* heures, soir.)

L'audience privée que Sir H. D. Wolff a eue avant-hier du Sultan a duré six heures, de 3 heures à 9 heures du soir [1].

Le Sultan a su éluder la discussion sur les questions d'Égypte et du Soudan et s'est maintenu dans les généralités de la politique. Il a dit à l'envoyé de la Reine qu'il désignerait un de ses Ministres pour conférer avec lui.

Le Sultan a d'ailleurs été extrêmement gracieux pour Sir H. D. Wolff et l'a comblé de prévenances; il lui a montré ses collections, l'a promené dans son palais, a fait de la musique avec lui. Il a cependant oublié de le faire dîner.

On dit Sir H. D. Wolff sous le charme de l'accueil impérial.

[1] Voir ci-dessus, n° 49 et notes.

59.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 5 septembre 1885, 5 h. 30, soir.*

Tenez-moi très exactement au courant de l'impression produite à Berlin par les nouvelles de Madrid et communiquez-moi les renseignements que vous pourrez recueillir sur les intentions du Gouvernement impérial. J'appelle toute votre attention sur la réserve et la prudence dont l'opinion et, sauf de rares exceptions, les journaux de toute nuance font preuve en France dans l'appréciation du différend hispano-allemand [1].

60.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 182. *Paris, 5 septembre 1885.*

Je reçois communication, par l'intermédiaire du Ministre de l'Intérieur, d'un procès-verbal d'enquête établissant qu'un certain nombre de militaires allemands, dont un sous-officier, ont pénétré le dimanche 23 août dernier sur le territoire français entre Sainte-Marie-aux-Chênes et Saint-Ail.

M. Allain-Targé s'est également assuré que des soldats allemands empruntent fréquemment, pour se rendre de Sainte-Marie à Vernéville, le chemin de Saint-Ail et d'Habouville, afin d'éviter le détour que comporte le trajet par Amanvillers. Les pièces que j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli et que je vous serai obligé de vouloir bien me renvoyer vous permettront de vous rendre compte de la nature de la violation de frontière qui est ainsi commise à notre préjudice.

Sans avoir l'intention d'exagérer l'importance de ces incidents, je crois qu'il serait utile de réclamer des autorités impériales une surveillance plus exacte

[1] Voir ci-dessus, n° 51. M. Raindre télégraphie le 14 septembre à 4 h. 15 du soir : «Ce que m'a dit le comte de Bismarck, relativement à la proposition d'arbitrage, témoigne du prix qu'attache le Gouvernement allemand à ce que des conseils *unanimes* soient donnés à Madrid pour recommander l'arbitrage».

à l'égard des troupes placées à proximité de notre territoire, afin d'éviter toute cause de conflit entre la population française et les militaires allemands.

Je vous serai obligé de me faire savoir dans quelle forme vous aurez cru devoir signaler ces faits au ministère des Affaires étrangères de Berlin et de m'informer de l'accueil qu'aura reçu votre communication.

61.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 45. Confidentiel. *Vienne, 5 septembre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 septembre.)

C'est hier que j'ai eu pour la première fois l'occasion de causer avec le Ministre des Affaires étrangères, depuis l'entrevue de Kremsier[1] et même depuis le voyage qu'il a fait à Varzin vers le milieu du mois dernier. Après les premiers mots échangés, le comte Kalnoky, comme cela lui est assez habituel et sans attendre les questions que j'aurais pu lui adresser, a pris la parole à peu près dans les termes qui suivent : «La situation générale de l'Europe, m'a-t-il dit, demeure très calme, et j'espère que rien ne viendra la troubler. J'ai vu tout récemment, comme vous le savez, l'Empereur de Russie et M. de Giers à Kremsier; ils m'ont paru animés des intentions les plus pacifiques, ainsi que nous le sommes nous-mêmes. Le principal résultat de l'entrevue sera donc la continuation de la paix générale sur la base du *statu quo* et des traités existants.

«Le différend anglo-russe au sujet de l'Afghanistan, a-t-il continué, est bien près d'être aplani; je ne doute pas qu'on n'arrive bientôt à un accord complet et j'espère beaucoup que l'arrangement définitif subsistera d'une manière durable. Au fond, il n'y a pas de motifs vraiment graves qui s'opposent à ce que l'Angleterre et la Russie entretiennent des rapports de bon voisinage sur ces vastes territoires de l'Asie centrale où leur double influence peut s'exercer à l'aise[2].»

Le Ministre a pris soin d'indiquer que l'esprit de modération conciliante,

[1] Voir ci-dessus, n° 57.

[2] «Il y a quelques semaines à peine, écrit de son côté M. Ternaux-Compans le 8 septembre (Dép. n° 59 de Pétersbourg), l'entente entre la Russie et l'Angleterre paraissait ajournée à une époque indéterminée et peut-être même subordonnée au succès de certaines négociations. Cette situation s'est promptement modifiée et, comme je l'ai télégraphié à Votre Excellence, il y a trois jours, en sortant de chez M. de Vlangali, l'accord serait sur le point de se faire.»

dont avait fait preuve Lord Salisbury, avait beaucoup contribué à faciliter l'entente des deux Gouvernements. Il a insisté, à ce propos, en disant que la ligne de conduite observée par le chef du nouveau ministère anglais, depuis son arrivée aux affaires, était de tout point sage et correcte, qu'elle ne pouvait que rencontrer l'approbation de tous les Cabinets.

[La question d'un rapprochement douanier entre l'Autriche et l'Allemagne.]

62.

M. D'AUBIGNY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 10 septembre 1885, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Le protocole mettant fin aux difficultés relatives à Zoulfikar et déterminant les points principaux de la frontière à établir entre le Turkestan et l'Afghanistan, de l'Oxus à l'Heri Roud, a été signé aujourd'hui par l'Ambassadeur de Russie et l'un des fonctionnaires du Foreign Office. Le Gouvernement anglais avait accepté, sans restriction aucune, la dernière proposition russe au sujet de Zoulfikar, dont je vous avais entretenu par ma lettre du 1er de ce mois. La Commission de délimitation doit commencer ses travaux dans deux mois.

63.

M. FLESCH, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SOFIA,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 148. *Sofia, 10 septembre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 17 septembre.)

L'entretien prolongé qui a eu lieu entre le Prince Alexandre et M. de Giers, après l'entrevue des Empereurs de Russie et d'Autriche, à Kremsier (1) est considéré ici comme un présage de bon augure indiquant que les dispositions du Tsar tendent à affecter un caractère plus amical à l'égard du jeune Souverain de la Bulgarie. On attribue même à Son Altesse le projet de se rendre bientôt à Saint-Pétersbourg, pour y voir l'Empereur et dissiper ainsi les

(1) Voir ci-dessus, n° 57 et n° 61.

derniers vestiges de mauvais vouloir que celui-ci pourrait continuer d'entretenir contre elle.

Je ne sais jusqu'à quel point ces suppositions peuvent être fondées, mais, dans tous les cas, l'agent russe vient d'être mandé à Saint-Pétersbourg. Les uns prétendent que M. Koïander dont l'attitude, vis-à-vis du Prince Alexandre, a toujours revêtu une certaine hostilité, serait remplacé prochainement; d'autres croient savoir que le Tsar tient à ce que son agent à Sofia se trouve auprès de lui, pendant le séjour du Prince de Bulgarie en Russie.

Quelle que soit la véritable cause du départ de mon collègue de Russie, il n'en est pas moins certain que les divers symptômes, sur lesquels je prends la liberté d'attirer l'attention de Votre Excellence, peuvent être envisagés comme offrant une signification favorable, au point de vue de la nature des relations qui semblent être en voie de s'établir entre la Cour de Saint-Pétersbourg et le Prince de Bulgarie dont la situation se trouverait, par suite, sensiblement consolidée.

Sans aucun doute, les arrangements intervenus à Kremsier entre l'Empereur de Russie et l'Empereur d'Autriche, et d'après lesquels la Russie consentirait à détourner momentanément son attention immédiate de la péninsule du Balkan, pour la concentrer plus particulièrement sur l'Asie, ont dû exercer une action considérable à l'effet d'amener un pareil revirement; mais il se pourrait aussi que le récent succès remporté par le Gouvernement bulgare contre l'opposition libérale, grâce à l'accord existant, aujourd'hui, entre le Prince et son Cabinet ne fût pas non plus absolument étranger à ce résultat. La Russie ne se soucierait peut-être pas d'attaquer directement le Prince Alexandre lorsque celui-ci s'est borné, en définitive, à se renfermer strictement dans son rôle de Souverain constitutionnel et surtout lorsqu'il se trouve soutenu par Karaveloff, l'homme qui sait réunir pour l'instant le plus de partisans en Bulgarie.

64.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Paris, 16 septembre 1885, 8 h. 40, soir.*

J'ai fait connaître cet après-midi au prince de Hohenlohe que notre Ambassadeur à Madrid, se conformant au désir manifesté par le Cabinet de Berlin, avait saisi l'occasion d'entretenir M. Canovas de la question de l'arbitrage en indiquant que, d'après lui, il y aurait peut-être là un terrain d'entente pour

les deux Gouvernements [1]. M. Canovas, sans repousser définitivement cette suggestion, a paru peu disposé à la discuter en ce moment. En conséquence le baron des Michels n'a pas insisté, se réservant, ai-je dit au prince de Hohenlohe, de revenir, s'il y a lieu, sur la question à un moment plus favorable. J'ai marqué que notre Ambassadeur avait voulu éviter soigneusement tout ce qui pourrait avoir l'air d'une pression exercée sur le Cabinet de Madrid.

65.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 16 septembre 1885, 7 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Je viens de voir, ce matin, M. de Giers. Il avait connaissance de votre manière de voir relativement à la déclaration de guerre faite par le Roi Milan [2]; il trouve votre opinion fondée en droit, mais il craint qu'une intervention armée de la Turquie ne résolve nullement la question; il en revient toujours à la nécessité selon lui du rétablissement du *statu quo;* il voudrait que la Conférence dans sa séance d'aujourd'hui affirmât de nouveau le respect du traité de Berlin et le retour au *statu quo,* et qu'elle enjoignît au Prince Alexandre de rester à Sofia, et alors, dit-il, le Roi Milan, n'ayant plus de prétexte à une agression, rentrerait chez lui.

Je doute que cet espoir soit fondé. Pas de nouvelle du côté de la Grèce. La nouvelle du rappel du général Horvatovitch, Ministre de Serbie à Pétersbourg, n'est pas fondée, quant à présent.

66.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 18 septembre 1885, 9 h. 5, soir.*
(*Reçu :* 19 septembre; 5 h. 15, matin.)

Le Président du Conseil bulgare a autorisé les agents étrangers à faire savoir à leurs Gouvernements respectifs que la réunion de la Roumélie à la Bulgarie

(1) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. IV, n^{os} 783 et 784; (*Die Grosse Politik,* tome III, n^{os} 707 et 708).

(2) En fait, la guerre ne fut déclarée que le 14 novembre (voir ci-dessous n° 115). Mais dès le 9/21 septembre le Roi Milan mobilisait l'armée active et la seconde classe; le 1er octobre il réunissait la Skoupchtina à Nich et lui exposait la gravité de la situation.

est accomplie, que le Prince bulgare a accepté et qu'il est parti de Varna aujourd'hui pour Philippopoli où il arrivera demain.

Une assemblée de plus de 3.000 personnes vient de se tenir sur la place du Palais à Sofia; il y a été résolu : 1° de prier le Prince bulgare de protéger la Roumélie et d'y envoyer des troupes bulgares; 2° de demander à l'Empereur de Russie de prêter son appui. A Sofia, beaucoup d'enthousiasme parmi la population, mais jusqu'à présent l'ordre le plus parfait [1].

67.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Berlin, Londres, Rome, Saint-Pétersbourg, Vienne.

T. *Paris, 21 septembre 1885, 11 h. 55, matin.*

Je vous envoie pour votre information les deux télégrammes suivants que je viens de recevoir :

Philippopoli, 20 septembre.

«D'après une proclamation qui vient d'être affichée à Philippopoli, le Prince de Bulgarie arriverait ici demain matin. Un *Te Deum* serait célébré demain à deux heures. Les réserves rouméliotes sont concentrées à Philippopoli et envoyées à la frontière.» Boysset.

Sofia, 20 septembre.

«Le Prince de Bulgarie est entré en Roumélie. Il s'est arrêté à Kazanlik. Il arrivera demain à Philippopoli. On signale l'envoi de soldats rouméliotes et bulgares en Macédoine [2].» Flesch.

(1) M. Raindre télégraphie le 20 septembre à 5 h. 25 s. : «Le comte de Bismarck m'a dit... que les incidents de Sofia et de Philippopoli avaient surpris tout le monde et probablement la Russie elle-même», et M. Ternaux-Compans, le même jour, à 8 h. 20 s. : «M. Vlangali m'a affirmé avec beaucoup d'insistance qu'on ne prévoyait pas ici les événements qui viennent de se produire». Le 21, M. Ternaux-Compans dit encore à 5 h. 45 s. : «Le comte Wolkenstein vient de m'affirmer, comme l'a fait hier M. Vlangali, qu'il n'avait pas été question à Kremsier de l'éventualité de la réunion de la Roumanie à la Bulgarie». M. Foucher de Careil télégraphie de Vienne, le 21 septembre, à 5 h. 40 s. : «Il ressort... du langage tenu hier soir par le chef de la section politique que le Gouvernement austro-hongrois a été complètement surpris par les nouvelles du mouvement insurrectionnel qui a éclaté en Roumélie orientale, aussi bien que par les décisions énergiques du Prince de Bulgarie».

(2) M. de Noailles télégraphie de Thérapia, le 22 septembre, à 5 h. 40 du soir : «On assure que le Prince de Bulgarie a adressé au Sultan un télégramme reçu hier et portant que le Prince a été poussé par la volonté populaire, qu'il supplie le Sultan, dans son inépuisable bonté, de lui accorder la Roumélie au même titre que la Bulgarie».

68.

M. de Reverseaux, Ministre de France à Belgrade,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Belgrade, 21 septembre 1885, 4 heures, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.)

Le Roi vient de revenir. On lui a fait une ovation à la gare. Il règne une grande agitation patriotique en Serbie et un désir unanime de ne pas rester spectateur des événements de la Bulgarie. Les Ministres m'ont déclaré qu'à aucun prix la Serbie ne pouvait admettre l'agrandissement de la Bulgarie.

La frontière serbe a été violée près de Zaïetchar par des bandes bulgares; deux bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie ont été envoyés de suite de Nich à Zaïetchar.

69.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 21 septembre 1885, 7 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

L'Empereur de Russie vient de faire savoir qu'il désapprouve le mouvement rouméliote et l'attitude du Prince de Bulgarie.

Le Ministre de la Guerre se retire et reste provisoirement attaché à l'agence de Russie à Sofia. Cette Puissance défend aux officiers russes de participer au soulèvement. Ces nouvelles ne sont pas encore répandues dans le public. Le Prince est arrivé à Philippopoli vers une heure aujourd'hui.

Le colonel Caffarel me charge de prier Votre Excellence de faire savoir au Ministre de la Guerre qu'il est à Sofia d'où il lui adresse rapport par la poste.

70.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 24 septembre 1885, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

M. Vlangali a reçu ce matin communication de la protestation de la Porte dont Votre Excellence vient de me donner connaissance.

Il rend justice à la correction de ces démarches et à la modération du Gouvernement turc [1]. Il ne peut me faire connaître encore la réponse du Gouvernement impérial, l'Empereur n'ayant pas encore eu le temps de se prononcer, mais il m'a laissé entendre que l'idée d'une conférence des Ambassadeurs à Constantinople aurait sans doute des chances d'être agréée ici.

M. Vlangali venait de recevoir d'assez graves nouvelles. Les émigrés serbes internés en Bulgarie se sont réunis en bande pour soulever les districts serbes voisins de la Bulgarie. Les partisans de Karageorgevitch s'agitent. Une insurrection générale est possible et la fidélité des troupes du Roi Milan est incertaine.

71.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Londres, Constantinople, Rome, Vienne, Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 25 septembre 1885, 2 heures, soir.*

La réserve que nous avons gardée jusqu'ici dans l'appréciation des événements de Bulgarie ne nous a pas empêchés de les suivre avec une grande attention. D'après les derniers renseignements parvenus nous n'envisageons pas sans quelque appréhension les effets d'une prolongation de la crise. Chaque jour augmente, selon nous, les difficultés de la situation et peut faire naître de nouvelles occasions de conflit. Il serait désirable, à notre sens, que les Puissances se concertassent sans retard pour rechercher les moyens d'écarter les

[1] M. Ternaux-Compans télégraphie à 10 h. 40, après avoir vu le baron Jomini : «La Turquie, après de longues hésitations, vient d'occuper un village rouméliote pour affirmer ses droits par un acte tout en protestant près des Puissances».

périls de l'heure actuelle et de préparer les éléments d'une solution satisfaisante. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à participer à toute délibération qui s'ouvrirait dans ce but et je vous autorise à en informer le Gounement.

Pour Berlin : allemand.
Pour Londres : anglais.
Pour Constantinople : ottoman
Pour Rome : italien.
Pour Vienne : austro-hongrois.
Pour Saint-Pétersbourg : russe (1).

72.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 25 septembre 1885, 6 h. 48, 7 h. 19, 10 h. 44, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 10, soir.)

J'ai communiqué au comte de Bismarck, que j'ai pu entretenir ce matin seul, la substance de vos derniers télégrammes. Il m'a témoigné sa satisfaction de voir la France disposée, comme les autres Puissances, à employer ses efforts pour assurer le respect dû aux traités et pour circonscrire le cercle des désordres qui se sont produits. Aux yeux du Gouvernement allemand, le danger de la situation consiste moins dans le trouble local qui vient d'éclater à Philippopoli que dans l'extension possible du mouvement insurrectionnel à la Macédoine. Il a répondu en conséquence à la communication du Gouvernement turc qu'il était trop tard maintenant pour faire entrer des troupes en Roumélie et que la Porte, loin de songer à dégarnir la Macédoine, devait concentrer ses forces dans cette province afin d'y empêcher un soulèvement qui pourrait avoir les suites les plus graves. Il a fait valoir la nécessité de ne pas rendre trop difficile par l'emploi de mesures violentes à l'égard des Bulgares la position de l'Empereur Alexandre III, dont la modération personnelle ne s'est pas démentie jusqu'ici, malgré l'intérêt qu'il porte à la nationalité bulgare, et qui n'a pas hésité à désavouer de la manière la plus formelle l'acte inconsidéré du

(1) M. Ternaux-Compans annonce (25 septembre, à 6 h. 45 s.) l'adhésion du Gouvernement russe.

Le 25 septembre, à 2 h. du soir, M. de Freycinet prescrit à ses agents de faire une démarche pressante à Belgrade, à Bucarest, à Athènes : «Il importe extrêmement, dans la crise actuelle, que le mouvement soit circonscrit à la Roumélie et à la Bulgarie».

Prince de Bulgarie. Enfin l'Allemagne a conseillé à la Turquie de s'en remettre du règlement de la question bulgare et du maintien du traité de Berlin aux Puissances signataires de cet acte et de borner ses soins, quant à présent, à assurer la tranquillité des provinces non encore atteintes par le mouvement.

D'après ce que m'a dit le comte Herbert, ces conseils ont été appuyés par l'Autriche, et les deux Cours impériales sont d'accord pour insister fortement afin que la Porte y conforme sa conduite. Elles ont du reste bon espoir d'être écoutées à Constantinople.

Le Sous-Secrétaire d'État a donné en même temps de grands éloges à la fermeté et à la sagesse des résolutions spontanément prises par l'Empereur Alexandre III. De Copenhague, où il se trouve en ce moment sans ministre ni conseiller, le jeune monarque a fait connaître son mécontentement de la violation des traités commise par les Bulgares; il a fait quitter immédiatement l'armée bulgare à tous les officiers russes, ce qui a jeté un grand froid parmi les fauteurs du coup d'État et il a refusé d'accueillir l'adresse des Bulgares qui, par le télégraphe, avaient réclamé sa protection. «Mais, a ajouté le comte de Bismarck, il importe de ne pas rendre à l'Empereur sa tâche trop pénible, car, lorsqu'il sera retourné en Russie, il se retrouvera dans un milieu accessible aux excitations panslavistes. Il est donc désirable, d'une part, que la Turquie s'abstienne d'actes qui pourraient provoquer une réaction du sentiment national parmi les Russes, d'autre part, que l'on parvienne à empêcher la conflagration de s'étendre.»

Quant à la conduite diplomatique de l'affaire, le Sous-Secrétaire d'État allemand m'a fait savoir que la Russie avait proposé de la confier non à une conférence proprement dite, mais à la réunion des représentants des Puissances à Constantinople. L'Allemagne appuie cette proposition, afin d'éviter la complication et la perte de temps qui proviendraient d'un échange de dépêches entre capitales.

Il paraît du reste qu'un accord unanime s'est déjà fait ou est sur le point de se faire à ce sujet. Cette indication répond au télégramme que je reçois de vous à l'instant et dans lequel vous vous déclarez prêt à participer à toute délibération internationale ayant pour but la prompte pacification de la péninsule des Balkans.

Après les explications relatées ci-dessus, j'ai demandé à mon interlocuteur quelle suite avait été donnée à l'ouverture de l'Autriche concernant la démarche collective à faire à Sofia, pour détourner le Prince Alexandre de tout encouragement à des menées révolutionnaires en dehors de la Roumélie orientale. Le comte Herbert me répondit que l'Allemagne s'était empressée d'acquiescer à cette suggestion, mais qu'il ne savait pas encore si toutes les Puissances y avaient également répondu. Je lui rendis compte ensuite des conseils de prudence que vous aviez donnés à la Serbie en recevant la communication de

M. Marinovitch, et j'ajoutai qu'à votre avis il serait bon que les Puissances s'entendissent pour recommander le calme, dans les circonstances présentes, à la fois à la Serbie, à la Grèce et à la Roumanie. Le comte Herbert me répondit que, pour la Serbie, c'était déjà fait; que cela regardait spécialement l'Autriche, de même que l'état de la Bulgarie intéressait plus directement la Russie. « Quant à la Grèce, ajouta-t-il, mon père a pensé que c'était plutôt l'affaire de l'Angleterre qui peut plus facilement, grâce à sa marine, se faire écouter à Athènes, et nous lui avions demandé si elle n'était pas disposée à agir de ce côté; mais Lord Salisbury ne s'est pas encore décidé; il a dit qu'il craignait de surexciter les esprits au lieu de les calmer par une démarche prématurée.

« Pour la Roumanie mon père ne m'en a pas parlé; je ne crois pas qu'il y ait pensé, mais je lui ferai part de la suggestion de M. de Freycinet. »

Cette façon de répondre marquait une tendance significative à localiser sur certains points l'action de certaines Puissances déterminées, à l'exclusion des autres. Sans discuter la théorie de l'intérêt prépondérant de telle ou telle Puissance, dans telle ou telle partie de la péninsule des Balkans, je fis observer au comte Herbert que les petits États dont il s'agissait, après avoir reçu les conseils d'une Puissance, ne manqueraient jamais d'interpeller les agents des autres afin de savoir si toutes étaient bien d'accord et s'ils ne pourraient pas profiter d'une fissure de quelque côté; il était donc utile selon moi, que le langage de toutes les Puissances fût concerté d'avance et bien concordant sur chacun des points qui nous préoccupaient afin de déjouer les intrigues.

Devant mon insistance le comte Herbert promit d'entretenir le Chancelier de votre proposition, et il m'indiqua comme probable qu'à Belgrade et à Athènes tout au moins l'Allemagne ferait entendre les recommandations que nous jugions utiles.

Très confidentiel. — J'ai su, par une autre source, qu'en effet ces recommandations avaient été déjà formulées par l'Allemagne aussi bien à Athènes qu'à Belgrade.

En ce qui concerne la Grèce, mon collègue d'Angleterre m'a confié que les suggestions du prince de Bismarck avaient été jusqu'à demander au Cabinet de Londres de faire avancer la flotte anglaise devant Athènes, mais que Lord Salisbury avait fait observer qu'une semblable démonstration navale pourrait donner de l'ombrage à la Russie; le Chancelier d'Allemagne avait insisté en disant que la Russie serait d'autant plus zélée à soutenir la Turquie dans ses embarras qu'elle verrait l'Angleterre venir de son côté en aide au Sultan.

73.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 25 septembre 1885, 6 heures, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

D'après ce que vient de me dire le Secrétaire d'État, c'est l'Allemagne qui a pris l'initiative des ouvertures à faire au Pape pour l'arbitrage dans la question des îles Carolines [1]. Aux premières communications dont le Chargé d'affaires de Prusse a saisi, il y a deux jours, le Cardinal Jacobini, il a été répondu que le Saint-Père ne refuserait pas ses bons offices entre les deux parties, si l'Espagne croyait, de son côté, devoir les lui demander. A Madrid, on a exprimé le désir que le Souverain Pontife voulût bien accepter d'être non *arbitre,* mais *médiateur;* l'Allemagne y a consenti. Cependant le Cardinal Jacobini a télégraphié à Madrid que Léon XIII accepte la *médiation.* Son Eminence ne m'a pas paru éprouver la grande joie dont on m'avait parlé hier; tout en appréciant la haute importance de l'acte fort inattendu auquel s'est décidé le Cabinet de Berlin, le Cardinal ne m'a pas dissimulé qu'il se souvient du proverbe : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

74.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 25 septembre 1885, 7 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 26 septembre, 3 h. 35, matin.)

Le Ministre des Affaires étrangères, conformément à la décision prise hier par la Chambre, vient d'adresser à tous les agents étrangers une circulaire pour les prier d'informer d'urgence leurs Gouvernements respectifs que la nation bulgare réclame l'intervention active et bienveillante des Puissances auprès du Sultan, afin de le décider à reconnaître l'union et de prévenir un conflit avec l'armée ottomane en Roumélie.

[1] Le 23 septembre, à 10 h. soir, M. Lefebvre de Behaine avait télégraphié : «A l'ambassade d'Espagne on dit n'avoir reçu aucune communication relative à l'arbitrage qui, d'après les journaux allemands, serait offert au Pape par les Cabinets de Berlin et de Madrid, en vue de résoudre la question des Carolines».

75.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 26 septembre 1885, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Je viens d'avoir un entretien avec le prince de Bismarck. Il m'a donné avec quelques détails dont je vous rendrai compte ultérieurement les mêmes informations que j'avais reçues hier du comte H. de Bismarck et que je vous ai aussitôt transmises [1]. Il m'a annoncé que l'Allemagne avait, comme vous le proposiez, fait entendre des conseils de modération à Belgrade et à Athènes. Quant à Bucarest, il juge que ce n'est pas utile en ce moment parce que les Roumains observent une attitude prudente et calme; ils ont refusé d'accueillir les suggestions des Serbes. L'ultimatum du Prince de Bulgarie relatif au désarmement des bandes musulmanes de la Roumélie orientale a produit mauvais effet ici. Le prince Chancelier a télégraphié à Sofia que l'Allemagne, loin d'encourager la Turquie à prendre l'initiative d'un conflit, cherchait à la détourner de l'emploi de mesures coercitives, mais que, d'autre part, on ne pouvait admettre que le Prince de Bulgarie fît usage de la force dans un pays où il n'avait pas de juridiction légale, et qu'il serait tenu responsable de l'effusion du sang.

Le Chancelier, en me faisant connaître le sens de cette dépêche, m'expliqua que, si le Prince Alexandre entrait en lutte avec les bandes de musulmans qui ont pris les armes dans la Roumélie orientale, il serait bien difficile de retenir plus longtemps le Sultan et qu'il naîtrait ainsi une situation qui obligerait la Russie à intervenir à son tour. C'est précisément le danger qu'il s'agit de prévenir. Faisant allusion à la réunion des représentants des Puissances à Constantinople, à laquelle la Russie propose de remettre l'examen de la question bulgare, le Chancelier s'exprima familièrement en ces termes : «Pour empêcher que la crise ne prenne un caractère aigu, nous allons tâcher d'embourber la question dans les délibérations d'une conférence diplomatique».

[1] Voir ci-dessus n° 72.

76.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 27 septembre 1885, 2 h. 25, soir.*
(*Reçu :* 4 h. 15, soir.)

L'entente s'est réalisée hier entre le comte de Solms et le Cabinet de Madrid au sujet de l'arbitrage à offrir au Pape. Le marquis de Molins est en ce moment chez Sa Sainteté. M. de Schlötzer, dont le départ a été signalé de Berlin le 17, n'était pas encore ici hier soir.

On me dit que le Secrétaire d'État est profondément heureux et qualifie cet incident de providentiel. Des observateurs qui voient plus loin se demandent au contraire si l'hommage ainsi rendu par le prince de Bismarck, à propos d'une question politique, à la souveraineté du Pape, ne sera pas fécond en conséquences dont plusieurs, en Espagne comme en Allemagne, pourraient bien n'être pas favorables au Saint-Siège.

77.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T *Berlin, 28 septembre 1885, 4 h. 45, soir.*
(*Reçu :* 7 h. 50, soir.)

Mon télégramme de samedi soir vous a fait connaître le langage sévère tenu par l'Allemagne au Prince de Bulgarie à propos de sa velléité de désarmer par la force les musulmans de Roumélie [1]. Devant un semblable avertissement qui met directement sa responsabilité en cause, il est peu probable que le Prince Alexandre passe outre. Je ne puis savoir du reste en ce moment si l'Allemagne compte faire une réponse particulière à la nouvelle circulaire de la Porte ottomane. Le prince de Bismarck est parti hier pour Friedrichsruhe et le comte Herbert l'a accompagné pour quelques jours. M. le comte de Hatzfeldt ayant pris un congé indéfini, il n'y a littéralement personne à Berlin.

L'Allemagne désire que la question bulgare se traite à Constantinople entre les représentants des Puissances qui pourront se réunir à cet effet chez leur doyen, M. le comte Corti, sans se constituer officiellement en conférence; c'est

[1] Voir ci-dessus n° 75.

ainsi que l'on interprète ici la proposition russe. Le prince de Bismarck a conseillé à la Porte, non seulement de s'abstenir de faire entrer des troupes en Roumélie orientale, mais de s'en remettre patiemment aux délibérations des Puissances pour l'aplanissement des difficultés qui ont surgi. On témoigne ici une inquiétude assez vive au sujet de l'attitude des Grecs dont on craint les intrigues en Macédoine. On attache moins d'importance aux échauffourées qui pourront avoir lieu entre les Serbes et les Bulgares.

78.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 28 septembre 1885, 8 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 29 septembre, 2 h. 15, matin.)

Lord Salisbury a avancé de huit jours son retour en Angleterre. Il est arrivé hier et je viens d'avoir un entretien avec lui aujourd'hui.

Le Gouvernement anglais a accepté la proposition russe d'une conférence d'ambassadeurs à Constantinople, mais il désire ne pas lui donner trop de solennité et voudrait porter le moins d'atteinte possible au traité de Berlin (1). Les instructions envoyées à l'Ambassadeur d'Angleterre portent de changer le moins possible les constitutions respectives de la Bulgarie et de la Roumélie, mais de consentir à l'union des deux provinces sous le Prince Alexandre. Le Gouvernement anglais tient à conserver ce Prince, d'abord, parce qu'en le détrônant on ferait le jeu de la Russie, ensuite parce qu'il serait extrêmement difficile de trouver un autre Prince qui réunirait les conditions nécessaires. «Le Prince de Battenberg, m'a dit Lord Salisbury, est au moins autant un Prince international qu'un Prince bulgare.» Lord Salisbury est persuadé que la Cour de Russie, comme toutes les autres Cours, a été désagréablement surprise par l'incident bulgare, mais il croit que cet incident, très habilement préparé, est le résultat des menées russes entreprises au moment où la guerre entre la Russie et l'Angleterre semblait imminente, menées dont le Gouvernement russe n'a pas pu ou n'a pas su arrêter le développement, et qui ont été reprises et complétées par le parti national bulgare,

(1) Le général Appert télégraphie de Pétersbourg, le 29 septembre, à 6 h. 50 s. après un entretien avec M. Vlangali : «Toutes les Puissances ont adhéré à la proposition de la réunion à Constantinople des Ambassadeurs de toutes les Puissances signataires du traité de Berlin qui échangeraient les vues de leurs Gouvernements sous la présidence de leur doyen; il est probable, m'a-t-il dit, que la première séance de cette réunion aura lieu demain».

non sans la complicité de quelques fonctionnaires russes. Il espère que le mouvement n'ira pas plus loin, mais il n'est pas sans inquiétude du côté de la Serbie et il m'a dit qu'il avait demandé à l'Autriche, la seule Puissance qui puisse agir efficacement de ce côté, de peser énergiquement sur les Serbes. Il a été heureux d'apprendre que vous aviez donné les mêmes conseils à Belgrade et à Athènes. Je lui ai dit que, sans aller jusqu'à une nouvelle guerre de Crimée, vous désiriez agir de concert avec lui. «Nous aussi, m'a-t-il dit, en riant, nous serions bien embarrassés de faire une nouvelle guerre de Crimée.» J'ai également vu le Chargé d'affaires de Grèce, et je lui ai fait valoir toutes les raisons qui doivent faire à ce pays un devoir de ne pas compliquer les affaires par une intervention inconsistante, et je lui ai dit tout le prix que vous attachiez à ce qu'on s'en rendît bien compte à Athènes.

79.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 191. Très confidentiel. *Paris, 1er octobre 1885.*

J'ai eu hier une longue conversation avec le prince de Hohenlohe. Bien que cette conversation ait eu plutôt un caractère intime, je vous la rapporte néanmoins, parce qu'elle peut avoir sur les relations des deux pays une influence sérieuse. Elle répond d'ailleurs à l'entretien que vous avez eu vous-même avec le prince de Bismarck et dont votre lettre particulière du 26 septembre me donne un aperçu.

Après m'avoir parlé du chagrin profond que sa famille éprouvait à quitter Paris [1], le prince de Hohenlohe m'a dit, avec un accent de gravité et de mélancolie qui ne lui est pas familier : «Je pars pour Strasbourg avec appréhension; car je sens bien qu'on se fait en Allemagne des idées qui vont me gêner beaucoup. J'aurais voulu gouverner tranquillement et avec douceur, mais l'on me poussera aux mesures énergiques parce qu'on croit que la population est devenue plus difficile, plus hostile; on redoute les excitations qu'elle reçoit de ce côté (la France) où il y a une recrudescence des idées de revanche». — «Ce que vous me dites, lui répliquai-je, me montre une fois de plus combien on juge inexactement les choses dans votre pays. Je suis vraiment étonné que le prince de Bismarck, avec ses grandes capacités, avec tous les moyens dont il dispose se trompe aussi étrangement sur ce qui se passe en France.» — «La disposition vient, me dit le prince, de ce que, depuis quelque temps, les

[1] Voir *Mémoires* de Clovis de Hohenlohe, t. III, page 142.

incidents pénibles se sont multipliés; il y a eu les incidents de la Ligue des patriotes, ceux de la presse, les candidatures alsaciennes, les Carolines, etc., etc. » — « Eh bien! puisque vous en parlez, allons au fond des choses; il me sera facile de vous prouver que dans tout cela, il n'y a rien ou à peu près rien. La Ligue des patriotes! Tenez je sais qu'un de vos principaux griefs a été la présentation officielle de M. Déroulède aux autorités helvétiques par notre Ambassadeur à Berne au concours général de tir. Or, justement, ce fait est faux, matériellement faux. Je m'en suis assuré moi-même en Suisse, au mois d'août. Non seulement M. Arago n'a pas présenté M. Déroulède, mais il l'a empêché de parler. Celui-ci a été inscrit en sa qualité de simple tireur, comme tout le monde. (Le prince fit un signe de satisfaction.) Je sais aussi, continuai-je, que vous vous plaignez des encouragements officiels que la Ligue reçoit. C'est absolument imaginaire. J'ignore si M. Campenon ou M. Allain-Targé (ce sont les Ministres que vous citez), ont adhéré à la Ligue quand ils étaient simple sénateur ou député, comme c'était leur droit, mais, depuis qu'ils sont Ministres, ils n'ont aucun contact avec elle, ils ne l'ont encouragée en rien; je puis même vous confier qu'au Mans le général Campenon a formellement refusé de laisser parler M. Déroulède. Quant à moi, je n'ai jamais voulu en faire partie, quoique ma participation à la défense nationale m'ait rendu l'objet de bien des instances; mais je prévoyais qu'à un moment donné il en pourrait résulter des difficultés. Je sais encore que vous avez été très ulcérés de la décoration récente d'un Alsacien, M... » — « M. Freihinsholz, dit le prince. » — « Justement; vous avez cru y voir de noirs desseins, un encouragement à des conspirations. » — « C'est qu'en effet, dit le prince, M. Freihinsholz est signalé comme le centre d'un groupe d'agitateurs. » — « Comment vouliez-vous que je m'en doutasse? M. Freihinsholz m'a été proposé avec une trentaine d'autres à la suite de l'exposition. Il m'était signalé par le Ministre de l'Agriculture comme exposant. Vous avouerez qu'il n'y avait là rien de bien belliqueux. Néanmoins, j'ai recommandé qu'on consultât votre Gouvernement. » — « C'est vrai, interrompit le prince, c'est moi qui m'en suis chargé. » — « Eh bien, il s'est trouvé, c'est du moins ce que j'ai appris après coup, qu'on n'avait pas mis un intervalle assez grand, que plus tard, trop tard, des objections étaient venues de Berlin alors que la liste générale était publiée. Franchement, ce sont là des incidents de bureau, on ne saurait me les imputer. » — « C'est juste, répéta le prince; du reste, cette affaire je la prends à mon compte. Malheureusement, à côté de ces détails, que nous pourrions arranger entre nous, il y a la presse, ou du moins une partie de la presse, qui alimente le feu contre nous. » — « Réellement vous n'êtes pas justes. La guerre de plume, ce sont vos journaux qui la font. Avez-vous oublié cette levée de boucliers, il y a deux mois, à propos d'un article bien inoffensif du *Temps*? Je me suis enquis de cet article auprès des Hébrard,

qui sont mes amis. Ils étaient stupéfaits du bruit qu'ils avaient fait sans s'en douter. C'était un article de spécialiste, conçu d'ailleurs en termes modérés. Jamais la direction du journal ne s'occupe de ces sortes d'articles; on laisse les spécialistes se battre entre eux; on n'y attache aucune importance politique. Là-dessus, vous avez pris feu... » — « C'est, dit le prince, que chez nous on croit toujours que vous voulez recommencer la guerre. » — « Savez-vous à quoi vous me faites penser? Vous me faites penser à ces maris soupçonneux qui accusent toujours leur femme et qui interprètent les démarches les plus innocentes comme des indices de rendez-vous. » Le prince se mit à rire franchement et me dit : « Vous avez raison; il y a du vrai là-dedans, mais je vous assure que nous ne voulons pas troubler la paix du ménage ». — « Alors, cessez vos soupçons et prenez confiance. Voyons, ajoutai-je en redevenant sérieux, en somme que pouvez-vous nous reprocher? Est-ce que, dans tout ce que j'ai fait depuis que je suis rentré au ministère, il y a eu une démarche, un acte, une parole qui ait dénoté de la malveillance ou quelque arrière-pensée? Est-ce que je n'ai pas été franc du collier avec vous? Est-ce que vous ne m'avez pas retrouvé tel que vous m'avez connu en 1882 et en 1880? Est-ce que vous avez observé le moindre changement dans ma politique? » — « Oh! ce n'est pas de vous que nous nous plaignons, vous êtes tout à fait en dehors. » — « C'est déjà beaucoup, dis-je, que je sois tout à fait en dehors et que vous n'ayez rien à reprocher à celui qui est chargé de la politique extérieure, de cela je prends acte. » — « Ce qui nous préoccupe, dit le prince, ce sont les dispositions de votre pays. » — Là-dessus, il tira de sa poche une lettre particulière, que je compris être du prince de Bismarck, et me lut ce passage : « Je continuerai à faire ce que je pourrai, pour entretenir de bonnes relations avec la France, mais je crains de n'y pas réussir... » — « Ainsi, à propos des Carolines, ajouta le prince de Hohenlohe, nous nous disions que, si la guerre éclatait avec l'Espagne, vous seriez tentés d'en profiter, et que, dans cette prévision, nous serions obligés de masser de grandes troupes sur votre frontière. De votre côté, vous auriez été amenés à en faire autant, pour vous garantir, et en pareil cas, quand deux armées sont en présence, les coups s'échangent bien vite! » — « Vous êtes évidemment hantés, lui répondis-je, d'idées imaginaires. Vous auriez massé des troupes, et pourquoi? Parce que vous croyiez que nous voulions prendre part à la guerre? Eh bien, vous vous trompez; la France n'y songeait pas. » — « C'est là ce qu'on ne veut pas croire à Berlin. Les journaux... » — « Nos journaux ont été absolument calmes et convenables. Ce sont les vôtres qui ont été souverainement injustes, en nous prêtant des visées que nous n'avions pas, en prétendant que nous entretenions l'agitation en Espagne... Mais, j'en reviens à ce que je disais. Évidemment à Berlin vous vous faites les idées les plus fausses, les plus contraires à l'état de ce pays. Dites donc bien à vos hommes politiques qu'ils sont le jouet d'illusions;

le pays, je vous l'affirme, est pacifique. Ne nous méprenons pas sur mes paroles. Certes, si l'honneur ou les intérêts de la France étaient en jeu, nous ne serions pas pacifiques. Mais ce pays, livré à lui-même, exempt de toute provocation, veut la paix; il la veut d'autant plus sincèrement qu'en ce moment il trouve que certaines expéditions lui ont coûté un peu cher. Il se recueille et fait ses comptes. Vous déclarez d'ailleurs que vous avez confiance en moi. Eh bien, soyez convaincu que je représente l'opinion de l'immense majorité de mes concitoyens. Si l'on a été satisfait de me voir revenir ici, si ma présence dans ce fauteuil donne quelque sécurité, c'est parce que ce pays sait très bien que je fais *sa* politique, et non une autre. Or, je vous le répète, la politique de ce pays est pacifique, pourvu que sa dignité et ses droits soient respectés; ses vues sont élevées et loyales, il ne machine rien contre personne. Quant à moi, je ne vous ferais pas cette déclaration, si je n'étais pas absolument sincère. Je puis me taire, garder une pensée pour moi, mais je suis incapable d'affirmer le contraire de la vérité. Je ne l'ai jamais fait, je ne le ferai jamais; que ma parole vous serve de garantie!» Là-dessus nous nous levâmes. Le prince était ému, mais visiblement satisfait. Il me remercia à plusieurs reprises. Il me dit qu'il allait écrire au prince de Bismarck et qu'il était heureux de la force que je venais de lui donner pour convaincre son Gouvernement; que son vœu, avant de quitter la France, était de dissiper les malentendus.

J'espère, mon cher Ambassadeur, que cette entrevue n'aura pas été stérile, et que, de votre côté, elle vous fournira des éléments pour écarter de funestes causes de complication.

80.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 2 octobre 1885, 12 h. 49, 3 h. 15, 5 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 45, 5 heures, 10 heures, soir.)

Je me suis rendu ce matin, muni de vos dernières instructions, chez le comte de Bismarck. Il m'a dit que M. Delyannis avait déclaré aux représentants des Puissances à Athènes que les Grecs se trouvaient dans la nécessité de réclamer des compensations si l'Europe ratifiait les événements de Philippopoli, et avait fait entrevoir comme probable, en vue de cette éventualité, une action de la Grèce du côté de l'Épire et de la Macédoine; que le prince de Bismarck, informé de ce langage, en avait immédiatement instruit les Ambassadeurs d'Allemagne auprès des Puissances en les chargeant de demander

aux Gouvernements près desquels ils étaient accrédités s'ils n'étaient pas d'avis de renouveler leurs démarches à Athènes pour recommander avec instance à la Grèce de garder une attitude calme; l'Angleterre et l'Italie avaient déjà répondu à cette ouverture affirmativement; Lord Salisbury avait même agi spontanément et avec beaucoup de fermeté auprès du Cabinet de Grèce [1]; il avait fait entendre aux Grecs que s'ils ne se tenaient pas tranquilles, non seulement ils n'obtiendraient rien de la... [2] mais qu'ils auraient à subir de grands déboires et des traitements pénibles.

J'ai rapporté au comte de Bismarck le langage non moins ferme, quoique courtois et bienveillant, que vous aviez tenu de votre côté au Chargé d'affaires de Grèce à Paris, et j'ai pris sur moi de l'assurer que vous vous associeriez volontiers à la nouvelle démarche proposée par le prince de Bismarck, si elle devait être faite par toutes les Puissances. J'ai exposé que, dans les circonstances actuelles, qui n'étaient pas sans vous causer des préoccupations sérieuses, vous attachiez beaucoup de prix à deux choses, l'unanimité des Puissances et la célérité de leur action.

Qu'à la vérité, la France n'était pas aussi directement intéressée que d'autres nations, comme la Russie ou l'Autriche, aux incidents qui pourraient se produire dans l'intérieur de la péninsule des Balkans; qu'elle avait pourtant un double motif de ne pas rester indifférente aux conséquences qui risquaient d'en découler : d'abord, l'intérêt de premier ordre qu'elle attache au maintien de la paix en Europe, intérêt qui lui est commun avec l'Allemagne et qui l'amène à se trouver sur bien des points en accord de vues et de conduite avec cette Puissance; puis sa position sur la Méditerranée, qui lui impose une politique naturellement conservatrice du *statu quo* méditerranéen; que, sous l'empire de ces considérations, non seulement elle était prête à se joindre aux efforts des autres Puissances pour porter remède à la situation actuelle, mais qu'elle désirait une action prompte, afin que les populations dont les intérêts et les passions étaient en jeu ne pussent pas arguer de l'inertie de l'Europe; qu'elle croyait également nécessaire que cette action des Puissances fut simultanément identique, parce que, si les États auxquels on avait à s'adresser croyaient apercevoir une trace d'hésitation ou de divergence dans les conseils et dans les résolutions des Puissances, ils concevraient aussitôt des soupçons sur la sincérité de l'une ou de l'autre, nourriraient l'espoir d'obtenir de quelque côté des appuis secrets et se flatteraient, grâce au sentiment de leur finesse et de leur dextérité supérieures dont les populations

[1] Le 3 octobre, à 9 h. 25 m. M. de Freycinet télégraphiait au Chargé d'affaires à Athènes : «Si vos collègues des diverses Puissances croient devoir renouveler leur démarche auprès du Gouvernement hellénique, je vous autorise à vous y associer...».

[2] Lacune de déchiffrement.

orientales sont en général imbues, de profiter de quelques fissures pour procurer des satisfactions à leurs aspirations les moins dignes d'encouragement; qu'à la vérité, certaines Puissances, par suite de leur situation géographique ou d'autres circonstances, sembleraient appelées à exercer un ascendant en même temps direct sur quelques-uns des États ou des groupes de population en cause, mais qu'il y avait cependant, à nos yeux, une importance capitale à ne pas autoriser, par des nuances de langage ou une inégale répartition d'efforts, des doutes sur l'accord unanime des volontés entre tous les Cabinets.

M. le comte Herbert prit note de ce que je lui exposai au sujet de l'utilité d'une action prompte et identique des Puissances, et me remercia de l'adhésion que je lui promettais à la proposition du prince Chancelier d'Allemagne concernant les recommandations à renouveler à Athènes. Il m'a dit que les Ambassadeurs tiendraient probablement dès aujourd'hui leur première réunion à Constantinople, M. de Radowitz ayant débarqué hier et tous ses collègues étant, comme lui-même, munis d'instructions; que l'objet de cette première conférence serait sans doute de s'entendre sur l'attitude à observer à l'égard de la Porte ottomane; que le Gouvernement turc trahissait déjà certaines susceptibilités, parce qu'il ne pouvait admettre d'être en quelque façon traduit à la barre des Puissances pour exposer ses griefs contradictoires avec un vassal insoumis, et pour recevoir ensuite de l'Europe une sorte de verdict judiciaire; que ces préoccupations paraissaient pour tous (*sic*) et qu'il y aurait, par conséquent, certaines questions de procédure à examiner dans un esprit de juste courtoisie à l'égard du Sultan. Je demandai au comte Herbert s'il avait quelque nouvelle de l'entretien qui avait eu lieu avant-hier entre son père et M. de Giers.

Il me répondit que le Ministre russe avait surtout posé des questions et cherché à connaître l'opinion du Chancelier allemand, mais qu'il avait évité de se prononcer lui-même, alléguant sa longue absence de Pétersbourg et la nécessité où il se trouvait de prendre avant tout les ordres de l'Empereur son maître, auprès de qui il se rendait à Copenhague.

Je demandai encore si l'on avait à Berlin quelque indication donnant à penser que la Russie voulût persister dans son mauvais vouloir envers le Prince Alexandre de Bulgarie et, dans le plan qu'on lui prêtait, de poursuivre la déchéance de ce Prince.

J'indiquai que l'Autriche semblait plus indulgente à son égard.

Le Sous-Secrétaire d'État répondit qu'en effet d'autres Puissances jugeaient sévèrement la conduite du Prince Alexandre, que l'Ambassadeur d'Autriche à Berlin était venu lui exposer que, si l'on passait condamnation sur la conduite du Prince, il y avait espoir que, satisfait désormais des avantages acquis et de la popularité qui en résultait pour lui parmi son peuple, il s'attacherait à ne

pas compromettre sa position par une seconde aventure, tandis qu'un nouveau venu aurait toujours besoin de fonder son prestige personnel par quelque coup d'éclat; qu'à la vérité cette argumentation n'était pas irréfutable; mais que, d'autre part, l'Angleterre se montrait assez zélée à prendre en main la cause du jeune Prince; que le ministère tory, peut-être plus accessible qu'un Cabinet libéral à certaines influences de Cour, plaidait en sa faveur les circonstances atténuantes, et que Lord Salisbury avait même pris, dans une conversation toute récente avec le Chargé d'affaires d'Allemagne à Londres, l'initiative d'une suggestion confidentielle consistant à investir le Prince de Bulgarie des fonctions de Gouverneur de la Roumélie orientale, en laissant subsister d'ailleurs l'ordre légal établi par le traité de Berlin; qu'une semblable combinaison ne serait pas sans offrir certains avantages; qu'elle rendrait notamment plus acceptable au Sultan l'acceptation des faits accomplis, puisqu'il pourrait présenter aux populations de son Empire les événements de Philippopoli comme ne changeant en rien les conditions d'existence de la Turquie, et comme aboutissant simplement à une substitution de personne opérée en Roumélie orientale, au profit d'un nouveau Gouvernement moins agréable et moins docile à la Russie que le précédent.

Je parlai enfin au comte Herbert du bruit, répandu depuis quelques jours dans l'intérêt de la Serbie, et imputant à l'Autriche l'intention de favoriser dans une certaine mesure l'extension territoriale de ce royaume. Je signalai cette rumeur comme une de ces manifestations dangereuses dont je lui avais parlé dans la première partie de notre entretien, et dont le but était de diviser les Puissances en attribuant à l'une d'elles telle ou telle clientèle, telle ou telle prédilection particulière, et, par conséquent, telle ou telle politique séparée.

Le Sous-Secrétaire d'État répondit qu'un agrandissement de la Serbie ne pourrait avoir lieu qu'aux dépens de la Bulgarie et que, dans ces conditions, la Russie ne le permettrait pas.

81.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Berlin, 3 octobre 1885, 6 h. 19, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, revenant de Friedrichsruhe, où il est allé rendre visite au prince Chancelier[1], me dit que le prince de Bismarck

[1] Le 6 octobre, à 11 h. 25 s., dans un télégramme très confidentiel, M. de Courcel dira : «Il est exact que le comte Széchényi, en se rendant à Friedrichsruhe, avait pour mission d'exposer au prince de Bismarck le grand intérêt que croit avoir l'Autriche à ne

persiste à indiquer comme but principal à atteindre la localisation de la difficulté bulgare, et qu'il a bon espoir d'arriver à une solution pacifique. Parlant de l'excitation de la Grèce, le prince Chancelier déclare qu'il suffira de deux navires français devant le Pirée, ou d'une démonstration anglaise pour en avoir raison. Quant à la Serbie, le Cabinet de Vienne, d'après ce qu'assure mon collègue, a obtenu la promesse qu'elle ne commettrait aucun acte de violence avant le moment où les Puissances réunies pourront régler les questions qui la préoccupent; c'est sous cette condition que les arrangements destinés à venir en aide à ses embarras financiers ont pû être pris [1].

Le comte Széchényi proteste que son Gouvernement a fait au Roi Milan les recommandations les plus sérieuses pour le maintenir dans le calme. Le Roi a exposé que si la Serbie ne recevait pas les compensations auxquelles elle croit avoir droit dans certaines éventualités, il risquerait d'être renversé du trône. Comme l'Autriche est satisfaite de ses relations actuelles avec ce Prince, et qu'elle redoute une révolution en Serbie, elle a promis de porter la parole en faveur des Serbes dans les délibérations des Puissances, sous la réserve, bien entendu, qu'ils tiendraient jusque-là une conduite sage et sans d'ailleurs garantir aucunement le succès de ses démarches [2].

Cette confidence explique et complète celle qui vous a été faite hier par M. Ressmann. Je dois mentionner encore que l'Ambassadeur d'Autriche s'est exprimé avec moi en termes très favorables à la proposition mise en avant par Lord Salisbury, de consacrer l'union personnelle de la Bulgarie et de la Roumélie orientale au profit du Prince Alexandre de Battenberg.

Parmi les avantages de cette combinaison, il a signalé en particulier les arguments qu'elle fournirait pour combattre les aspirations ambitieuses et les désirs de changement que manifestent les Serbes et les Grecs, puisqu'elle permettrait aux Cabinets de représenter à ces populations qu'aucune modification du *statu quo* légale ou territoriale dans la péninsule des Balkans n'était sanctionnée.

pas s'aliéner le Roi Milan et à ne pas contrarier les aspirations nationales de la Serbie, dont elle s'est assuré la clientèle au prix de grands efforts poursuivis avec persévérance depuis cinq ans. Le Chancelier d'Allemagne a fait observer à l'Ambassadeur d'Autriche qu'il n'était pas bien dans le rôle du Cabinet de Vienne de se mettre à la remorque de la Serbie; que c'était à lui, au contraire, à tracer à ce petit royaume la politique qui lui convenait».

(1) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. IV, n° 787 (*Die Grosse Politik,* t. V, n° 958).

(2) M. Foucher de Careil télégraphiait de Vienne le 3 octobre, 5 h. s. : « [Le comte Kalnoky] m'a longuement entretenu du discours au Roi Milan qu'il m'a dit être un Roi intelligent et *maniable*». Il ajoutait : «Dites à M. de Freycinet que nous continuerons à exercer une pression sur la Serbie pour l'empêcher d'aller trop loin».

82.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 118. Déchiffrement. *Rome, 3 octobre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 7 octobre.)

Le langage du Ministre de Prusse près le Saint-Siège est en harmonie parfaite avec l'attitude de la presse de Berlin et de Vienne que je signale à Votre Excellence dans mon précédent rapport.

En sortant de chez le Pape, avant-hier, M. de Schlötzer est venu me voir et m'a parlé sur un ton familier et satisfait de la médiation de Sa Sainteté entre l'Allemagne et l'Espagne.

Après avoir pris soin de me dire qu'il a passé huit jours à Varzin dans l'intimité du prince de Bismarck chez lequel il s'est rencontré avec le comte Kalnoky, mon collègue a abordé la question des changements importants qui vont avoir lieu dans le haut personnel diplomatique allemand par suite du départ de Paris du prince de Hohenlohe. Je me réserve de communiquer à Votre Excellence dans une lettre particulière et confidentielle certains détails curieux que j'ai recueillis à ce sujet. Aujourd'hui, il me suffira de vous dire qu'en réponse à un mot de moi sur l'espoir qu'il peut sans doute entrevoir soit de quitter Rome pour occuper un grand poste, soit de devenir ici même Ambassadeur, M. de Schlötzer ne m'a opposé qu'une très faible dénégation, disant : « Déjà, il y a trois ans, si ces Messieurs du Vatican l'avaient bien voulu, la chose aurait pu se faire; mais, dans ce cas, il s'agirait de modifier le caractère de notre représentant près le Saint-Siège; la légation de Prusse serait transformée en ambassade de l'Empire d'Allemagne ».

Je crois superflu d'insister sur l'importance qu'aurait un pareil fait pour le Saint-Siège.

Quelques heures après que j'avais recueilli cette curieuse indication, je constatais que la même idée était exprimée dans une correspondance adressée de Berlin au *Vaterland* de Vienne.

83.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 179. Confidentiel. *Berlin, 4 octobre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 7 octobre.)

Les difficultés, qui ont surgi entre l'Allemagne et l'Espagne à propos de la prise de possession d'une île du groupe des Carolines par le capitaine d'un navire allemand, sont en voie de s'aplanir, et le choix qui a été fait du Pape comme médiateur entre les deux Puissances assure désormais le règlement amiable du différend.

L'Allemagne a certainement montré une grande et habile longanimité dans la discussion d'une affaire qui a soulevé à si haut point les susceptibilités espagnoles. Elle a commencé par éliminer, le plus promptement possible, le débat relatif à la réparation des outrages commis par la populace de Madrid ameutée devant l'hôtel du comte de Solms. Le journal officiel de Berlin a publié ces jours derniers une note adressée par le Cabinet espagnol à son Ministre en Allemagne, et contenant l'expression de ses regrets. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte allemand et la traduction française de l'insertion faite dans le *Reichsanzeiger*. Il implique de la part de l'Allemagne que cette Puissance reconnaît avoir reçu satisfaction suffisante et considère l'incident comme vidé.

Sur le fond de l'affaire en litige, le langage que m'a tenu le prince de Bismarck autorise à penser qu'aucune difficulté sérieuse n'est désormais à craindre. Ce langage est assez significatif, et assez curieux à plus d'un titre, pour que je croie devoir vous le reproduire aussi exactement que possible.

«Nous avons proposé aux Espagnols, m'a dit le prince, de prendre le Pape pour décider la question. J'ai cherché à leur offrir un arbitre qu'ils ne pussent pas récuser. Le Pape était le seul, car, sous différents points de vue, toutes les Puissances auxquelles nous aurions pu penser donnaient lieu à des objections. Le Pape tranchera du reste comme il voudra la question de souveraineté. Elle m'est, au fond, très indifférente. Dans tout ce groupe des îles Carolines, il y en a une seule qui présente de l'intérêt pour la navigation, et elle est grande tout au plus comme la ville de Berlin. La principale maison allemande qui s'y est établie ne fait pas d'opérations de telle nature qu'il soit indispensable de la couvrir du drapeau allemand. Notre commerce peut être suffisamment protégé par d'autres combinaisons. En ce qui concerne la priorité de prise de possession, je suis prêt à céder sur les termes. Le capitaine allemand qui

a hissé son pavillon à Yap avait l'ordre de n'agir ainsi que là où il ne trouverait pas un autre pavillon déjà planté. Quant il est arrivé, il y avait là un navire espagnol qui avait débarqué des matériaux pour construire la maison d'un gouverneur, mais qui n'avait pas planté de drapeau. L'officier allemand, suivant ses instructions à la lettre, a cru devoir hisser les couleurs allemandes. Je ne ferai pas difficulté de reconnaître qu'il y avait là une exécution trop littérale de ses ordres, et que le débarquement de matériaux de construction pour la demeure d'un gouverneur valait bien, au point de vue de la prise de possession, le fait de mettre un pavillon au haut d'un mât planté en terre. Pourvu que l'Espagne accorde à mes nationaux le maintien de la liberté de trafic qui a existé jusqu'à ce jour, le droit de libre établissement, l'immunité de toutes les taxes ou pratiques pouvant gêner le commerce, je reconnaîtrai volontiers sa prise de possession et sa souveraineté. Au fond il n'y a que trois nations intéressées à ce qui se passe dans ces îles lointaines, l'Angleterre, les États-Unis et nous. L'Angleterre est disposée à reconnaître la souveraineté espagnole dans les mêmes conditions que nous-mêmes. J'ai fait interroger à ce sujet le Gouvernement des États-Unis. Toute autre nation, d'ailleurs, qui voudrait passer un arrangement semblable avec l'Espagne, et reconnaître de la même façon ses droits, pourrait accéder à notre convention. Si la France le juge à propos, nous n'aurons pas d'objection à élever.

«Ainsi vous le voyez, nous pouvons compter sur un accommodement qui terminera la difficulté».

[Réflexions du Chancelier sur la folie des Espagnols. Assurances données par M. de Courcel du bon vouloir de la France dans cette affaire. M. de Bismarck parle du mécontentement des Italiens de voir choisir le Pape pour arbitre entre l'Allemagne et l'Espagne; il a passé outre.]

84.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 5 octobre 1885, 12 h. 22, soir.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

L'Ambassadeur d'Allemagne m'a dit hier qu'il était chargé de faire auprès de Lord Salisbury une démarche l'engageant à envoyer des bâtiments au Pirée; l'Ambassadeur croit que la démarche doit être faite auprès des autres

Puissances, et que l'Allemagne est prête à y prendre part. Il ne s'agirait que d'une démonstration à effet moral pour peser sur le Gouvernement grec et donner la force de résister aux entraînements de l'opinion. Le comte Münster fera la démarche cette après-midi (1).

85.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 5 octobre 1885, 10 heures, soir.*

(*Reçu :* 6 octobre, 3 heures, matin.)

Voici la déclaration que nous proposons à nos Gouvernements de communiquer aux deux parties (2) :

« Invités par leurs Gouvernements respectifs, sur la proposition du Cabinet de Pétersbourg, à se réunir pour concerter le langage à tenir au nom de l'Europe, en vue de sauvegarder la paix menacée par les événements survenus en Bulgarie orientale, de prévenir l'effusion du sang et de donner aux Puissances le temps d'aviser, les représentants de l'Italie, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de la Grande-Bretagne se sont mis unanimement d'accord sur la déclaration suivante :

« Appréciant la haute sagesse dont vient de faire preuve S. M. I. le Sultan et persuadés qu'elle continuera de faire tout ce qui est compatible avec les droits de sa souveraineté, pour ne pas recourir à l'emploi des forces dont elle dispose, les Puissances signataires du traité de Berlin ont résolu d'accueillir favorablement la demande qui leur a été adressée par Sa Majesté impériale d'intervenir pour faire cesser les troubles qui divisent une des provinces de son Empire, et pour y faire renaître l'ordre et la prospérité. Elles condamnent la violation des traités existants et ne peuvent que sévèrement blâmer la présence illégale des troupes bulgares dans la Roumélie orientale. Elles rendront responsables ceux qui détiennent le pouvoir sur l'un et l'autre versant des Balkans de tout acte qui tendrait à propager l'agitation dans les régions

(1) M. Waddington télégraphiait, le 6 octobre, à 7h. 35 s., que Lord Salisbury « ne considérait pas cette démonstration comme opportune, à moins que l'Autriche n'en fît une semblable du côté de la Serbie en mobilisant des troupes sur sa frontière ».

(2) M. de Noailles avait télégraphié le 3 octobre, à 10 h. 48 m. : « Les représentants des Puissances accrédités auprès du Sultan se réuniront demain samedi chez leur doyen, le comte Corti ». Le 6 octobre, à 4 h. 20 s., il dira : « Vous voudrez bien, je l'espère, considérer que, dans les circonstances données, il nous était difficile de faire davantage ».

voisines et de toute provocation qui obligerait S. M. I. le Sultan, fermement résolu à ne pas tolérer de nouveaux désordres, à sévir contre les coupables.

« Le maintien de la paix étant la volonté unanime des grandes Puissances européennes, elles sont amenées à la faire respecter dans toute l'étendue de la péninsule des Balkans. Elles invitent les chefs des forces bulgares à éviter les concentrations inutiles de troupes sur la frontière rouméliote où elles ne peuvent que créer des dangers, et à suspendre des armements intempestifs qui deviendraient une cause de ruine pour la richesse naissante du pays. Elles appellent la sérieuse attention des populations bulgares sur la responsabilité qui leur incombe et les mettent en garde contre un entraînement irréfléchi dont elles subiraient les conséquences, sans avoir à espérer aucun appui du dehors. »

Sauf incident imprévu, nous suspendons nos réunions jusqu'à réception d'instructions ultérieures.

86.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 5 octobre 1885, 10 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 6 octobre, 5 heures, matin.)

Voici à peu près le texte du télégramme que M. de Giers vient d'adresser au Prince Alexandre par l'intermédiaire de l'agent russe :

« Puisque Votre Altesse assure que ce mouvement a été une surprise pour elle, *je n'ose* en douter, mais je dois lui signaler les dangers de l'aventure dans laquelle les Bulgares se sont engagés si légèrement. »

D'un autre côté, l'Empereur de Russie a déclaré à la députation bulgare qu'il conservait ses sympathies aux Bulgares, mais qu'il blâmait leur procédé [1]. Dans les circonstances actuelles, les observations de l'Empereur ne paraîtraient pas devoir produire l'effet habituel, l'influence russe ayant considérablement diminué. La présence de l'agent anglais à Philippopoli, l'inaction des Turcs, et la neutralité absolue de la Russie semblent en effet encourager maintenant les Bulgares et fortifier la situation du Prince Alexandre.

L'agent austro-hongrois vient d'arriver à Sofia et ne se rendra pas, quant à présent du moins, à Philippopoli.

On continue à se préoccuper ici des dispositions des Serbes qui concentrent leurs forces vers Nich et paraissent ainsi menacer la Bulgarie.

[1] C'est aussi ce que le général Appert télégraphie le 5 octobre, à 9 h. 40 s.

87.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 9 octobre 1885, 9 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 59, soir.)

La situation générale a subi un revirement complet en conséquence de l'attitude adoptée par la Russie. Le Cabinet russe persiste à se montrer absolument contraire à l'idée d'une union personnelle de la Roumélie orientale avec la Bulgarie sous le Prince Alexandre de Battenberg. Il déclare qu'il sera impossible de contenir les Serbes et les Grecs, si les Puissances admettent que la moindre dérogation aux clauses du traité de Berlin leur soit imposée par un mouvement insurrectionnel. Il n'y a donc à ses yeux, de solution acceptable et de remède possible aux difficultés actuelles que le retour aux stipulations du traité et le rétablissement de l'ordre de choses légal du *statu quo ante*. Après que tout aura été remis en place, il appartiendra aux Puissances d'examiner ensemble s'il leur paraît expédient de modifier certaines combinaisons du Congrès de Berlin.

Tel est le point de vue que M. de Giers a été chargé par l'Empereur Alexandre III de faire prévaloir. Il l'a exposé mercredi au prince de Bismarck chez qui il s'est arrêté quelque temps en venant de Copenhague. Il a entretenu dans le même sens hier M. le comte Herbert.

Le prince Lobanoff a été mandé de Vienne pour recevoir de la bouche de M. de Giers les ordres de l'Empereur son maître. M. le comte Schouvaloff et M. de Mohrenheim qui se trouvaient de passage à Berlin ont naturellement été nantis des mêmes directions.

D'après ce que le comte Herbert de Bismarck a bien voulu me dire, il a été convenu que le prince Lobanoff, qui est parti ce matin pour Vienne en même temps que M. de Giers pour Pétersbourg, négocierait avec le comte Kalnoky un accord sur les dispositions à adopter pour le rétablissement du *statu quo ante*. Lorsque l'Autriche et la Russie se seront entendues à cet égard, ce qui peut être l'affaire de quelques jours, elles communiqueront les bases de leur entente aux autres Puissances, et celles-ci ne pourront qu'y adhérer, car elles ne sauraient désirer rien de mieux que le maintien du traité qu'elles ont signé.

Très confidentiel.

On croit ici que la conduite de la Russie est surtout inspirée par de très vifs ressentiments contre le Prince A. de Battenberg. Malgré le langage abso-

lument pacifique de M. de Giers, je ne suis pas absolument rassuré sur l'innocuité des moyens auxquels il sera possible de recourir pour rétablir l'état antérieur des choses dans la Roumélie orientale. Il me revient que le prince de Bismarck qui tient avant tout au maintien de l'accord entre les trois Empires comme à la garantie essentielle de la paix de l'Europe éprouve quelque souci des tiraillements causés d'abord par les complaisances compromettantes de l'Autriche envers la Serbie, puis par les résolutions hautaines mais inattaquables au point de vue légal dans lesquelles la Russie se retranche.

88.

M. DE KOTZEBUE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE RUSSIE À PARIS,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 10 octobre 1885.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-après à Votre Excellence un télégramme confidentiel que j'ai reçu du ministère impérial et qui renferme une proposition de M. de Nélidoff, notre Ambassadeur à Constantinople, relativement à la manière dont devrait être communiquée aux deux parties la déclaration convenue entre les Ambassadeurs des Puissances.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien m'informer du sentiment à cet égard du Cabinet français [1].

ANNEXE.

T. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 septembre/9 octobre 1885.*

Nélidoff télégraphie qu'on n'a pas traité encore le mode de communication de la déclaration aux deux parties, vu que plusieurs des Ambassadeurs tenaient à en abandonner décision aux Cabinets. S'il y a échange de vues sur cette matière, M. de Nélidoff propose de remettre à Sofia et à Constantinople un texte de déclaration par simple note de transmission collective que les Ambassadeurs pourraient rédiger en commun et dont ils communiqueraient texte aux agents de Bulgarie. Quelle est l'opinion du Cabinet français?

[1] M. de Freycinet répondit le 11 octobre qu'il aurait été d'avis d'étendre la communication de la déclaration aux Gouvernements de Serbie et de Grèce, mais que, si la combinaison du Gouvernement russe obtenait l'adhésion des autres Puissances, il s'y rallierait également.

89.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 182. *Berlin, 10 octobre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Dans un récent entretien avec le comte Herbert de Bismarck, j'ai pris texte de certaines nouvelles répandues par la voie de la presse, pour lui demander s'il était vrai que l'Allemagne négociât un traité avec le Maroc et qu'elle réclamât des facilités en vue de l'établissement d'un dépôt de charbon sur la côte du Rif ou sur un autre point des côtes marocaines. Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne m'a donné en réponse les indications suivantes, que je crois intéressant de vous transmettre.

Il est exact que l'Allemagne est entrée en pourparlers avec l'Empire du Maroc pour la négociation d'un traité de commerce semblable à ceux que d'autres nations ont conclus déjà avec cet Empire. La Belgique notamment a un traité de commerce avec le Maroc, et c'est celui que l'Allemagne songerait à prendre comme type pour elle-même. Le nouveau Ministre allemand à Tanger, M. Testa, précédemment premier drogman à Constantinople, et très versé dans toutes les affaires orientales, est chargé de conduire ces négociations avec l'aide de son prédécesseur, M. Weber; ce dernier, qu'un long séjour au Maroc a familiarisé avec les mœurs et avec le personnel administratif du pays, a consenti, bien que déjà à la retraite, à retourner pour quelques mois à son ancien poste, en compagnie de M. Testa.

Quant à l'établissement d'un dépôt de charbon allemand sur un point des côtes marocaines, il n'en est aucunement question. L'Allemagne, m'a dit le comte Herbert de Bismarck, ne saurait qu'en faire; sa marine n'en a nul besoin.

90.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 12 octobre 1885, 7 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

M. de Giers est rentré hier soir (1); je l'ai vu ce matin. Son premier mot a été : «Eh! bien, ces maudits événements de Bulgarie m'ont empêché de

(1) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne,* tome IV, n° 789 (*Die Grosse Politik,* t. V n° 959.)

terminer ma cure», et il a continué : «J'étais bien tranquille et plein de confiance dans l'avenir, lorsqu'est venu me surprendre ce coup de théâtre. Je ne suis pas sans inquiétude en présence de ces armements de la Serbie [1] et de la Grèce.

«La déclaration des Ambassadeurs à Constantinople n'est pas suffisamment accentuée. Il faut qu'elle exprime que le traité de Berlin a été violé et que les Puissances veulent, autant que possible, rétablir le *statu quo*. Lorsque les Puissances seront d'accord sur la rédaction, on la fera connaître à la Turquie qui sans doute l'acceptera, et alors toutes les Puissances signataires du traité de Berlin se réuniront en conférence pour régler de nouveau la question. Nous désirons nous maintenir sur le terrain légal; hors de là c'est l'inconnu et, malgré nos anciennes préférences pour la Bulgarie, nous désirons le maintien du traité de Berlin.

«Je crois savoir, a ajouté M. de Giers, que l'Angleterre patronne beaucoup le Prince Alexandre et qu'elle serait disposée à soutenir en sa faveur l'union personnelle.»

91.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DE FRANCE À BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, VIENNE, ROME, LONDRES.

T. *Paris, 14 octobre 1885, 11 h. 10, matin.*

J'apprends à l'instant que les Ambassadeurs à Constantinople se sont mis d'accord sur un texte modifié, et que la nouvelle déclaration [2] sera remise par eux à la Porte aujourd'hui. Dès que ce texte me sera parvenu, je vous le communiquerai.

[1] M. de Reverseaux avait télégraphié de Nich le 11 octobre, à 9 h. 45, m. : A la demande d'explications adressée par le Ministre de Turquie, le Gouvernement serbe a répondu que la mobilisation de son armée était motivée par l'atteinte portée à l'équilibre de la presqu'île des Balkans à la suite du coup d'État de Philippopoli».

[2] Modifiée «conformément au désir exprimé par l'Autriche». (Télégr. de Saint-Pétersbourg, 14 octobre, 6 h. 30 s.).

92.

M. de Moüy, Ministre de France à Athènes,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Athènes, 15 octobre 1885, 11 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 16 octobre, 8 h. 30, matin.)

Le Président du Conseil, avec qui j'ai eu cette après-midi un long entretien, m'a paru extrêmement inquiet de la situation et surtout de la surexcitation vraiment très grande de l'opinion publique dans toute la Grèce. Après avoir écouté attentivement les conseils de prudence que je lui faisais entendre dans la forme la plus amicale, il m'a dit que je parlais à un converti, qu'il me remerciait des avis affectueux que je lui donnais de votre part, mais qu'il redoutait que les circonstances ne deviennent les plus fortes. Je lui ai développé alors les périls d'une politique aventureuse; il m'a répondu que, en ce moment, il se bornait à des concentrations de troupes, mais qu'il ne pouvait répondre de rien, si l'Europe acceptait le fait accompli en Roumélie ou bien si la Serbie entrait en campagne. L'une ou l'autre de ces deux hypothèses, a-t-il ajouté, produirait en Grèce un mouvement irrésistible, et il a insisté sur les manifestations populaires qui se multiplient, sur les adresses impérieuses qui lui viennent de toutes les provinces, sur les enrôlements volontaires de plus en plus nombreux, sur les influences contagieuses de l'impunité accordée aux Bulgares. Je lui ai dit que ces considérations ne pouvaient lui faire oublier le danger d'une politique belliqueuse, que j'espérais lui voir user de toute son autorité morale pour éviter de semblables extrémités et attendre les décisions de l'Europe.

En résumé, le Premier Ministre ne m'a donné aucune assurance; il désire évidemment une solution pacifique, mais ne semble pas l'espérer. Les Grecs ne sont momentanément retenus que par l'espoir du rétablissement du *statu quo ante* en Bulgarie et aussi par la préparation de leur armée et de leur marine et le mauvais état de leurs finances. On peut même dire qu'ils envisagent sans crainte la perspective d'une défaite pour sauvegarder au moins leur situation vis-à-vis de l'hellénisme et dans la conviction que l'Europe alors prendrait intérêt à leur cause.

93.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 16 octobre 1885, 1 heure, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

La nomination du comte de Robilant [1] peut donner un nouveau ressort à la politique italienne. L'ancien Ambassadeur à Vienne a l'amitié de son Souverain et du prestige aux yeux de ses compatriotes. M. Depretis, malade, lui laissera sans doute une grande liberté d'action. Il a l'ardeur de la famille de Savoie sans en avoir peut-être toute la prudence. Il n'aime ni la France, ni la République, mais il aime encore moins le prince de Bismarck. Il est bien probable cependant qu'il s'appuiera sur les trois Empereurs. S'il y a le moindre remaniement territorial en Orient, l'on peut tenir certain qu'il se jettera sur la Tripolitaine. En tout cas, étant aux affaires, il y voudra laisser souvenir de lui.

Ces appréciations sont de bonne source.

94.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Londres, 16 octobre 1885, 7 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

J'ai vu aujourd'hui Lord Salisbury qui n'était pas venu à Londres depuis quelques jours et qui, hier, a prononcé un grand discours à Brighton. Il était préoccupé de la tournure que prenaient les affaires des Balkans, et il m'a dit qu'il venait d'apprendre que les trois Puissances du Nord étaient probablement tombées d'accord pour laisser le champ libre à la Turquie et lui permettre de réprimer par la force tout mouvement des Bulgares [2]. Ces Puissances demanderaient ensuite aux autres signataires du traité de Berlin de ratifier ce qui aurait été fait par la Porte. « C'est de la politique comme au

[1] Au portefeuille des Affaires étrangères; la nomination datait du début d'octobre.

[2] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome IV, n° 789; (*Die Grosse Politik,* t. V, n° 959.)

Congrès de Vérone, ajouta Lord Salisbury; mais, nous autres occidentaux, qui sommes des Gouvernements d'opinion publique, nous ne pouvons pas nous associer à un écrasement des jeunes races chrétiennes dans les Balkans. Je me défie beaucoup de la conférence qu'on nous propose pour régler les affaires des Balkans et je n'irai qu'à bon escient et sachant bien d'avance ce qu'on veut y faire».

Ce langage est curieux dans la bouche du chef du parti tory, et montre à quel point les événements ont modifié l'attitude de ce parti depuis le traité de Berlin. Lord Salisbury maintient son opinion que la meilleure solution est toujours l'union personnelle sous le Prince Alexandre; mais il semble que les trois Empires n'ont pas pu se mettre d'accord pour la recommander ou l'accepter et se rabattent sur le maintien du *statu quo*. Il ne faut pas oublier que l'opinion publique en Angleterre est favorable à l'union des deux Bulgaries, qu'elle considère maintenant comme devant former une barrière contre la Russie. De plus, la Reine appuie chaudement la cause du Prince Alexandre, frère de son gendre, le Prince Henri de Battenberg.

95.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 17 octobre 1885, 7 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

J'ai vu aujourd'hui pour la première fois le comte de Robilant qui m'a dit en substance :

« Je désire resserrer le plus possible les liens qui unissent l'Italie et la France. Je vous prie d'en donner l'assurance à M. de Freycinet. Dites-lui de ne pas voir dans l'expression de ce désir une simple phrase de courtoisie diplomatique. C'est sérieusement que je parle. Je suis un soldat qui se souvient du passé et, en souhaitant que les relations des deux pays soient tout à fait cordiales, j'envisage les éventualités de l'avenir». J'ai été, je l'avoue, très favorablement impressionné par le langage du général[1].

Je vous ferai connaître le détail de notre entretien dans une lettre qui partira par le prochain courrier.

[1] «Je tiens à vous dire immédiatement, télégraphie M. de Freycinet le 18 octobre, à 11 h. 15 du matin, toute la satisfaction que m'a causée la déclaration du comte de Robilant. Je vous prie de saisir la première occasion de lui exprimer mon sentiment à cet égard et de l'assurer que les dispositions manifestées par lui sur les relations des deux pays répondent

96.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 198. *Paris, 17 octobre 1885.*

Par votre télégramme particulier du 14 courant, vous m'annoncez votre prochaine visite à Friedrichsruhe et vous me demandez mes directions pour l'entretien que vous aurez avec le prince de Bismarck.

Il me paraît difficile de nous faire un cadre à l'avance et je pense que le mieux est que vous vous laissiez aller au cours de la conversation, n'ayant pas d'initiative à prendre et vous tenant prêt seulement à répondre sur les divers sujets où vous pourrez être interrogé.

En ce qui concerne la politique intérieure de la France, vous n'avez pas, ainsi que vous le sentez très bien vous-même, d'explications à fournir. Vous vous bornerez à déclarer, si vous y êtes amené, que les dernières élections ne changent rien à la politique extérieure. La forme du Gouvernement n'est point visée; les élections sont une réaction contre la politique suivie dans ces dernières années, mais la République n'est point en cause. Parmi les trois cent soixante-dix ou trois cent quatre-vingts républicains de toute nuance qui vont arriver à la nouvelle Chambre, il sera toujours possible de dégager une majorité de trois cent vingt à trois cent trente membres gouvernementaux avec lesquels on fera une politique raisonnable et modérée. Il n'y a rien là qui doive préoccuper les Gouvernements étrangers. La réélection assurée de M. Grévy leur est un nouveau gage du caractère et de la solidité de nos institutions. Quant à nos rapports avec l'Allemagne, vous vous tiendrez sur le terrain de mon dernier entretien avec le prince de Holenlohe [1]. Vous y pui-

à des dispositions entièrement semblables de notre part». M. Decrais donne des renseignements sur la personne et les opinions de M. de Robilant dans sa dépêche n° 118 du 18 octobre.

«Ceux qui le connaissent bien et depuis longtemps affirment que ce serviteur passionné de la Maison de Savoie, à laquelle il appartient, dit-on, par les liens du sang (il passe pour le fils naturel de Charles-Albert dont il est physiquement la vivante image), a au fond du cœur pour la Maison de Habsbourg une aversion héréditaire. Il m'a été assuré que, si le Gouvernement italien n'avait pas fait en ces derniers temps de certains sacrifices que demandait l'Autriche, c'était à l'opposition du comte de Robilant qu'on le devait. Il aurait montré auprès du Cabinet de Vienne autant de fierté que M. Mancini déployait de condescendance. Nul n'aurait ressenti, notamment, avec plus de vivacité que lui, l'injure faite à son Roi, par la Cour autrichienne, lorsque François-Joseph a fait savoir à Humbert Ier qu'il ne pourrait pas lui rendre sa visite à Rome et, dans les pourparlers qui ont eu lieu à la suite de cet incident, lorsque le Cabinet de Vienne proposait et que celui du Quirinal était sur le point d'accepter une autre ville que la capitale, c'est encore le comte de Robilant qui, en envoyant sa démission, a empêché son Gouvernement de commettre un acte de faiblesse que le pays n'aurait pas pardonné. Je ne puis pas douter de l'exactitude de ce dernier renseignement, puisque je le tiens de l'Ambassadeur d'Autriche lui-même.»

[1] Voir ci-dessus, n° 79.

serez les arguments nécessaires pour répondre aux griefs spéciaux et toujours exagérés, sinon imaginaires, allégués par nos voisins. Je suis surpris qu'un homme de la hauteur du prince de Bismarck s'arrête à de pareilles vétilles et ne sache pas mieux discerner le véritable état des esprits dans notre pays. S'il voyait les choses exactement et impartialement, il reconnaîtrait que l'attitude de la France vis-à-vis de l'Allemagne est plus correcte et plus cordiale que celle de l'Allemagne à l'égard de la France. Est-ce que notre presse s'adonne systématiquement à des attaques contre l'Empire germanique? Est-ce qu'elle désigne nominativement les hommes d'État de ce pays pour les décrier et les déprécier? Est-ce qu'elle oppose les hommes qui ne sont plus au pouvoir à ceux qui s'y trouvent pour exalter les premiers et annoncer leur retour prochain? Est-ce que nous offrons surtout rien de comparable à ce débordement d'injures contre la personne du chef de l'État dont vous m'avez adressé naguère un odieux spécimen dans un des journaux qui passent pour recevoir les inspirations de la chancellerie de Berlin? Est-ce que la personne de l'Empereur Guillaume a jamais été traitée de la sorte? Mais je n'insiste pas. J'aime mieux parler des relations officielles entre les Gouvernements qui offrent un sujet plus calme et moins pénible. Est-ce que notre attitude depuis que je suis au ministère n'a pas été parfaitement convenable? Est-ce que je n'ai pas fait identiquement la même politique qu'en 1880 et en 1882, qu'on trouvait alors entièrement satisfaisante? Je n'ai rien changé *dans mes rapports,* quoique je me sois parfaitement aperçu de la réserve caractérisée qu'on a gardée vis-à-vis de nous à Berlin depuis plusieurs mois et des injustes défiances qu'a manifestées la presse officieuse. J'ai voulu les ignorer et je ne me suis pas départi un instant du même calme et de la même sérénité. Je me suis dit que, le moment de mauvaise humeur passé, on reviendrait sans doute à une appréciation plus équitable. Et qu'est-ce qui pouvait avoir occasionné cette mauvaise humeur? Rien, sinon peut-être que je m'étais efforcé de rendre notre politique un peu plus indépendante qu'elle ne l'avait été sous le ministère précédent. Et pourquoi m'étais-je appliqué à reprendre cette indépendance? Est-ce pour contrecarrer, pour gêner l'Allemagne? Nullement. C'était uniquement en vue de supprimer les froissements auxquels nous étions exposés vis-à-vis d'autres Puissances. Je n'ai pas voulu me brouiller avec l'Allemagne, tant s'en faut; mais je n'ai pas voulu me brouiller non plus avec d'autres pays. J'ai voulu faire une politique essentiellement pacifique et en même temps digne vis-à-vis de tout le monde. Il n'est pas possible que le prince de Bismarck, au fond de son âme, ne rende pas justice à cette attitude qui est celle d'un bon patriote et d'un honnête homme. Mis à ma place, il aurait suivi la même ligne de conduite avec plus de talent, je l'admets, mais non avec des intentions meilleures. Il ne saurait me garder longtemps rancune de ce qui, en réalité, me donne droit à son estime, et il ne tardera pas à

reprendre avec nous des rapports de confiance réciproque à défaut d'une entente intime que rend malheureusement impossible l'obstacle que l'Allemagne a créé elle-même en 1871.

Je voudrais que vous vous missiez dans cet ordre d'idées, que votre âme s'imprégnât de ces sentiments pour pouvoir à l'occasion dire ce qui est de nature à dissiper tout malentendu et à présenter les choses sous leur vrai jour. Si le prince de Bismarck veut bien voir les choses comme elles sont et ne pas nous prêter des arrière-pensées que nous n'avons pas, il admettra que les deux pays, nonobstant les circonstances auxquelles je viens de faire allusion, peuvent encore marcher d'accord dans nombre de questions où leur intérêt n'est pas divergent, où parfois même il est semblable. Les deux pays peuvent travailler de concert aux solutions qui intéressent la paix générale de l'Europe ou les droits collectifs des Puissances, comme dans les Balkans ou en Égypte. Ils peuvent se prêter un mutuel concours pour aider à la cause du progrès et de la civilisation. C'est dans ces dispositions que je n'ai pas cessé d'être; c'est dans ces dispositions que je ne désespère pas de trouver bientôt le Chancelier de l'Empire d'Allemagne.

97.

Communication de l'ambassade de Russie [1].

19 octobre 1885.

Conseillons au Sultan de répondre à la déclaration identique en demandant avant tout le maintien du droit sur la base des traités et la convocation d'une conférence à Constantinople.

Le prions de nous communiquer ses vues définitives quant à la solution qu'il proposerait en conférence et qui s'éloignerait le moins possible du *statu quo ante,* afin d'ôter tout prétexte à revendications gréco-serbes.

Dans notre pensée, une pareille solution pourrait être basée sur une sommation préalable au Prince Alexandre d'évacuer le territoire rouméliote envahi au mépris des traités et des droits du Sultan, sauf à se concerter ensuite avec la Porte sur les véritables mesures d'apaisement qu'il croirait pouvoir accorder.

Cette sommation serait portée à Philippopoli par un délégué de la conférence au nom de l'Europe, en y joignant la déclaration catégorique que les Puissances ne pourraient plus, en cas de refus, protéger les Bulgares contre les conséquences de leurs actes.

Les mesures ultérieures pour l'exécution de ce programme devraient être discutées par la conférence selon la situation.

[1] Note verbale remise par le baron de Mohrenheim à 2 heures du soir.

98.

M. LE BARON DE MOHRENHEIM, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 19 octobre 1885.*

Il va sans dire que ma petite notice, qui n'avait d'autre destination que celle de me servir à moi-même d'*aide-mémoire* pendant notre entretien [1], ne constitue nullement une communication écrite. Veuillez donc la considérer comme strictement *verbale*. Je suis donc censé vous l'avoir simplement *dit*, pour vous tenir au courant de notre pensée.

99.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 19 octobre 1885, 8 h. 31, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

En me parlant aujourd'hui de la réponse de la Turquie à la déclaration des Ambassadeurs, le comte H. de Bismarck m'a dit :

«Il est remarquable que cette réponse ne contienne précisément pas ce qu'on attendait d'y trouver, la proposition de réunir une conférence à Constantinople. Au surplus, a-t-il ajouté, cela importe peu [2]; si la Turquie ne prend pas l'initiative de cette proposition, l'Autriche ou la Russie la prendra. Ce qui importe, c'est que la conférence se réunisse et se mette à l'œuvre sur la base du retour au traité de Berlin, que le Prince de Bulgarie vient déjà de se déclarer prêt à accepter, au moins en principe. Quand les représentants des Puissances seront assemblés, ils pourront examiner s'il y a lieu d'apporter à la lettre du traité quelques modifications, afin de mieux assurer le maintien de l'ordre et de la paix. Mais il n'est pas indispensable que tous les Cabinets

(1) Le dimanche 18 octobre, M. de Mohrenheim avait demandé à M. de Freycinet de lui réserver le lendemain quelques minutes d'entretien.

(2) «M. de Giers, télégraphie le général Appert le 21 octobre, à 6 h. s., m'assure que les Gouvernements d'Allemagne et d'Autriche ont envoyé à leurs Ambassadeurs à Constantinople des instructions pour qu'ils conseillent au Sultan de répondre à la déclaration dans le sens indiqué par votre télégramme du 19.»

se soient d'avance mis d'accord sur tous les points et toutes les phases de la délibération. C'est ce que nous avons fait observer aux Autrichiens et aux Anglais, qui insistaient pour une entente préalable et complète. Votre collègue d'Angleterre me disait à ce sujet samedi que, si l'on n'arrêtait pas d'avance le programme de la conférence, on risquerait de ne pas aboutir, et de voir la conférence échouer. Mais ce ne serait pas la première fois que pareille chose arriverait. Il y a eu pendant les dernières années plusieurs conférences qui se sont séparées sans avoir achevé leur tâche. Dans les circonstances actuelles, la réunion seule d'une conférence présenterait un avantage sérieux; elle équivaudrait à la non-intervention dans la péninsule des Balkans. On gagnerait également du temps, et l'on obtiendrait le moyen de pourvoir aux besoins de la situation en évitant une complication européenne. Si, au contraire, il fallait d'avance se concerter sur toute chose et régler jusque dans le moindre détail les arrangements à prendre, ce qui réduirait la conférence à n'être qu'une pure formalité, il est probable que dans ces négociations préalables bien des divergences se produiraient, les difficultés s'aggraveraient sur les lieux, et la bonne entente que l'on doit s'efforcer avant tout de conserver entre les grandes Puissances se trouverait compromise. »

Je demandai au comte H. de Bismarck s'il croyait que les Serbes attaqueraient les Bulgares, et je lui rapportai à ce propos les sages conseils que vous avez donnés la semaine dernière à M. Marinovitch. Il répondit, en me rappelant ce qu'il m'avait déjà dit de la mission du comte de Bray à Nich, qu'une agression des Serbes contre les Bulgares serait certainement fâcheuse, mais qu'elle créerait moins de danger en tout cas qu'une attaque contre les Turcs; qu'on devait l'envisager comme un *moindre mal*. Il me dit qu'il considérait comme une faute, de la part de la Porte, d'avoir déclaré qu'à ses yeux une attaque dirigée contre la Bulgarie, dépendance de l'Empire ottoman, serait une attaque contre la Turquie même. En effet, si la Porte entrait en conflit avec la Serbie, elle aurait immédiatement sur les bras les Grecs en même temps que les Serbes. Le comte Herbert me parla alors dans le sens du communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'hier matin, s'élevant avec véhémence contre ces petits États qui s'imaginaient que l'Europe, en leur distribuant diverses parcelles de territoire, avait agi dans leur intérêt propre, tandis qu'elle avait été guidée uniquement par le désir de maintenir la paix générale et d'éviter des compétitions entre les grandes Puissances. A ce point de notre conversation, je ne manquai pas de faire ressortir le langage que vous aviez tenu au Chargé d'affaires de Grèce à Paris, lorsque vous lui aviez fait savoir que les grandes Puissances n'admettaient pas la thèse de l'équilibre particulier de la péninsule des Balkans, invoquée par les Serbes et les Grecs, mais se réservaient le droit exclusif d'interpréter, de modifier au besoin le traité de Berlin.

Le comte H. de Bismarck me témoigna une grande satisfaction de vos déclarations; il me dit qu'elles ne manqueraient pas de produire une impression particulière à Athènes, où la France, à cause de son philhellénisme traditionnel, conservait un ascendant considérable. Je fis observer à mon interlocuteur que votre avis avait été certainement empreint de bienveillance pour la Grèce, mais que vous aviez attaché une importance spéciale à maintenir l'unité de vue et de langage entre la France et l'Europe.

100.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 19 octobre 1885, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 20 octobre, 9 heures, matin.)

Voici la substance de la réponse définitive du Gouvernement bulgare à la note collective transmettant la déclaration des Ambassadeurs :

«Les troupes de Roumélie se trouvant, comme celles de la Principauté, sous les ordres directs du Prince, chef suprême de ces dernières, le Prince de Bulgarie tiendra les chefs des différents corps responsables de tout acte de nature à créer des dangers sur les frontières voisines où, sans faire de concentration, on se borne à entretenir les troupes nécessaires pour assurer la sécurité. D'autre part, le Gouvernement estime que les troupes actuellement réunies suffisent à maintenir l'ordre dans le pays et vient en conséquence de suspendre les armements.

«Enfin, le Gouvernement, persuadé que la seconde partie de la déclaration des Puissances s'applique aux populations bulgares en dehors du territoire actuel de la Bulgarie, constate avec satisfaction qu'il a réussi, depuis assez longtemps, à faire comprendre à ces populations la responsabilité qui leur incomberait si elles ne résistaient pas à des entraînements de nature à troubler la tranquillité. Aussi le Gouvernement bulgare compte sur le concours des Puissances pour obtenir du Sultan la reconnaissance et le maintien de l'union.»

Il est à remarquer que le chiffre des troupes bulgares et rouméliotes, régulières ou irrégulières, dépasse actuellement 70.000.

Le Prince Alexandre, parti hier soir de Sofia, vient d'y rentrer précipitamment après avoir passé six heures à Radomir. Ce retour précipité serait dû aux dispositions des Serbes qu'on s'attend à voir franchir la frontière.

101.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 20 octobre 1885, 2 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

Je dois à l'extrême amabilité de Sir H. D. Wolff la communication du texte intégral de l'arrangement intervenu entre lui et la Porte [1].

Je vous prie de considérer cette communication comme absolument personnelle et toute confidentielle.

Dans plusieurs conversations que j'ai eues avec lui, Sir H. D. Wolff m'a toujours parlé de la France dans les termes les plus amicaux et exprimé le désir d'un rapprochement sincère.

Ce sont les événements de la Roumélie qui ont amené un revirement dans la politique ottomane. Le précédent ministère était fermement résolu à ne négocier avec l'Angleterre que sur la base d'un arrangement formel d'évacuer à date fixe.

Les renseignements confidentiels que je vous ai communiqués montrent tous les efforts que, même sous le ministère actuel, le Cabinet anglais a dû employer pour amener les Turcs à un arrangement : promesses, menaces, ultimatum.

L'arrangement tel qu'il est conclu est raisonnable. Les firmans et les engagements internationaux seront maintenus. La réorganisation militaire sera à peu près conforme à vos vues.

Il n'y aura pas de régiments ottomans en Égypte ; les officiers seront pris dans l'armée turque et on lui empruntera en outre, un certain nombre de soldats («volontaires ou rédifs») qui seront disséminés dans les régiments égyptiens, dans la proportion approximative de 8 p. 100. Ces derniers détails m'ont été donnés verbalement par Sir H. D. Wolff.

Je commence à croire, pour la première fois, que les Anglais songent sérieusement à retirer leurs troupes d'Égypte, s'il ne survient ni incident nouveau, ni perturbation européenne. Ce qui est regrettable, c'est que le Cabinet

[1] M. Waddington avait demandé, le 8 octobre, à Lord Salisbury des renseignements précis sur les négociations de Sir H. D. Wolff. Il avait répondu : «Après bien des tiraillements, après avoir presque abandonné les négociations plusieurs fois, nous les avons reprises et nous croyons être arrivés à un accord qui sera peut-être signé dans quelques jours». (Télégr. de Londres, 8 octobre, 9 h. 53, s.)

anglais ne nous ait pas associés, au moins dans une certaine mesure, à cette tentative de règlement de la question égyptienne.

Les articles dont le texte suit n'ont dû être formellement arrêtés qu'avant-hier, car hier matin, Sir H. D. Wolff m'a montré la minute raturée dont il n'avait pas encore de copie. L'article final sur la traite des esclaves a été inséré au dernier moment.

Voici le texte :

(Noms des commissaires).

«Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants, adoptés sur la base et dans les limites des firmans impériaux actuellement en vigueur.

«Le commissaire ottoman avisera de concert avec Son Altesse le Khédive, ou avec le fonctionnaire qui sera désigné à cet effet, aux moyens les plus propres à apaiser le Soudan par des voies pacifiques. Le commissaire ottoman et Son Altesse le Khédive tiendront le commissaire anglais au courant des négociations, et, comme les mesures à arrêter se rattachent au règlement général des affaires égyptiennes, elles seront mises à exécution d'accord avec le commissaire anglais.

«Les deux commissaires réorganiseront, de concert avec Son Altesse le Khédive, l'armée égyptienne et le Gouvernement impérial accordera, dans ce but, les facilités qui seront reconnues nécessaires.

«Les deux commissaires, de concert avec Son Altesse le Khédive, examineront toutes les branches de l'administration égyptienne et pourront y apporter les modifications qu'ils jugeront nécessaires dans les limites des firmans impériaux.

«Dès que les deux commissaires auront constaté que la sécurité des frontières, le bon fonctionnement et la stabilité du Gouvernement égyptien sont assurés, ils présenteront un rapport à leurs Gouvernements respectifs qui aviseront à la conclusion d'une convention permettant le retrait des troupes britanniques de l'Égypte dans un délai convenu [1].

«Les deux commissaires, après s'être concertés avec Son Altesse le Khédive, adresseront un rapport à leurs Gouvernements, quant aux meilleures dispositions à prendre pour assurer la défense de la traite des esclaves en conformité de la convention existante.»

[1] M. de Noailles télégraphie le 22 octobre, à 4 h. 20 du soir : «Le Sultan voudrait que d'ores et déjà il fût stipulé que les troupes anglaises quitteront l'Égypte *ipso facto* dès que les commissaires (anglais et ottoman) auront adressé leur rapport constatant que la sécurité des frontières et le bon fonctionnement ainsi que la stabilité du Gouvernement égyptien sont assurés et que le Sultan aura sanctionné les mesures administratives proposées par les susdits commissaires».

102.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 21 octobre 1885, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Je viens de recevoir un avis circulaire de la Porte portant à la connaissance des représentants des six grandes Puissances que le Gouvernement ottoman vient d'adresser un télégramme à ses Ambassadeurs contenant la demande de la réunion d'une conférence à Constantinople.

Cette décision du Gouvernement ottoman est prise en présence de la gravité de la situation dans la Roumélie orientale et de l'attitude de plus en plus belliqueuse de la Grèce et en particulier de la Serbie.

La solution des difficultés qui ont surgi en Roumélie orientale se trouve dans le maintien du traité de Berlin en conformité des droits du Sultan.

La conférence se réunira à la condition de s'occuper exclusivement de la question de la Roumélie orientale.

103.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 187. Confidentiel. *Berlin, 22 octobre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 29 octobre.)

Ainsi que je vous l'ai annoncé déjà [1], je me suis rendu, le 20 de ce mois, sur l'invitation du prince de Bismarck, à Friedrichsruhe, près de Hambourg, où il réside en ce moment. J'y suis arrivé le soir. Le prince, étant venu au-devant de moi à la station du chemin de fer, dès que nous fûmes en voiture, me dit : «Eh bien, et les élections?» Je m'empressai de lui donner les détails que je pouvais connaître, et je lui dis qu'ils confirmaient votre pronostic, tracé à la veille du scrutin; que, dans la nouvelle Chambre, telle que les élections de ballottage la constituaient, vous comptiez pouvoir disposer d'une majorité gouvernementale de plus de trois cents membres, à l'aide de laquelle il serait possible de maintenir la conduite des affaires dans une

[1] Par un télégramme du 22 octobre, 11 h. 4 du matin.

voie sage et modérée. Ces indications satisfirent la curiosité du Chancelier, manifestement très éveillée sur nos affaires.

La soirée s'acheva sans que nous ayons eu occasion d'aborder de nouveau aucun sujet politique.

Le lendemain, après son travail du matin, le prince vint me trouver dans l'appartement qui m'avait été assigné, et entra immédiatement en matière. Il me parla à peu près en ces termes :

«Les événements de Philippopoli ont mis la Russie dans un grand embarras. Le mouvement bulgare était fait en dehors d'elle, et même contre elle, par des gens qui cherchaient à s'affranchir de son influence. Si elle le sanctionnait, elle donnait la main à la perte de son ascendant et consacrait l'émancipation d'un peuple resté jusqu'alors dans sa clientèle. Si elle le combattait, elle démentait la politique qu'elle a suivie depuis trente ans et plus. Aussi a-t-elle hésité tout d'abord sur la voie qu'elle devait suivre. Elle s'est enfin décidée pour le rétablissement du *statuo quo ante*, et nous a demandé de l'aider à faire respecter le traité de Berlin. Du moment où l'on se bornait à nous proposer le maintien d'un traité que nous avons signé, notre conduite n'était pas douteuse. Nous ne pouvions refuser de faire honneur à notre signature.

«L'Autriche et l'Angleterre éprouvent plus de scrupules à consacrer le simple retour au passé. Elles font la réflexion que la Bulgarie, unie à la Roumélie orientale, sera plus forte pour résister à la domination de la Russie et plus désireuse de s'y soustraire. Elles ne voient donc plus les choses sous le même point de vue qu'au temps du Congrès de Berlin, et elles accepteraient volontiers une modification du traité dans un sens qu'elles croient plus favorable à l'indépendance de la Bulgarie. A mon avis, elles s'exagèrent l'effet qu'il faut attendre d'un pareil changement. Même avec l'accroissement qu'on pourrait donner à la Bulgarie, celle-ci ne ferait jamais qu'un petit pays de cinq à six millions d'âmes au maximum, trop faible par conséquent pour résister à la pression d'une grande Puissance.

«Ce que veulent l'Angleterre et l'Autriche, c'est fermer aux Russes l'accès de Constantinople. Les Russes déclarent, il est vrai, qu'ils ne songent pas à y aller. C'est néanmoins leur idée fixe d'y parvenir, et ils pourront y arriver par d'autres chemins que la Bulgarie. Leur ambition traditionnelle les y pousse. Cependant Constantinople n'a plus la valeur que cette position pouvait offrir autrefois. Les Détroits ne sont plus infranchissables. Par terre, d'ailleurs, Constantinople est toujours facile à aborder et à prendre. L'Autriche peut y arriver directement. Une flotte anglaise peut débarquer un corps de troupes en avant des Dardanelles et tourner ainsi les défenses des Détroits. Il faudra aux Russes une armée de 100.000 hommes pour garder Constantinople. Et puis ils auront du mal à la gouverner, à l'administrer. Le personnel

convenable leur fera défaut, surtout s'ils se privent volontairement de l'excellente pépinière d'administrateurs exacts et probes qu'ils trouvaient dans les provinces baltiques. Depuis deux siècles, tout ce qu'ils ont eu de bon dans l'entourage de leurs Empereurs et dans les fonctions gouvernementales venait de la noblesse allemande de Livonie et de Courlande. Ils veulent maintenant détruire ce corps de noblesse, l'absorber dans la race russe. Ils lui inoculeront seulement les vices de cette race, et ils ne se doutent pas du résultat qui les attend. Ils ne connaissent pas notre énergie teutonique. Le Russe vole au jour le jour, dans la mesure de ses besoins. Mais l'Allemand, une fois corrompu, vole par prévoyance, pour le lendemain, pour ses enfants... Quant à moi, je ne peux rien pour ces Allemands des provinces baltiques. Ils sont trop loin; ils sont sous les portes de Pétersbourg. Ils étaient une ressource précieuse pour la Russie. Celle-ci trouve bon de s'en priver; je crois qu'elle méconnaît son propre intérêt, mais il ne dépend pas de moi d'aller à l'encontre.

« Pour revenir à nos affaires balkaniques, l'Autriche a encore une cause particulière et bien naturelle de préoccupation, c'est le sort de la Serbie. La Serbie est dans les entrailles mêmes de l'Autriche; celle-ci reçoit le contrecoup immédiat des événements qui se passent dans ce pays. Le Roi Milan a fait des armements peut-être avec un peu de promptitude et de prodigalité. On le dit intelligent, en tout cas il a de l'ardeur. Dans la circonstance actuelle il s'est cru obligé de marcher afin de garder sa popularité et de sauver son trône. Il se trouve dans une position très embarrassée, car, si le *statu quo ante* est maintenu dans la Roumélie orientale, il n'a plus de prétexte pour combattre, et alors il est obligé de rentrer dans ses foyers sans avoir rien fait, après avoir dépensé beaucoup d'argent pour mettre son armée sur pied. Le désappointement et le mécontentement de son peuple peuvent être cause d'une révolution. Je conçois que l'Autriche ne soit point indifférente à cette perspective et qu'elle se soucie peu d'avoir une république serbe sur ses frontières... »

Je souris à ce mot, et je dis qu'il me semblait plus probable, en cas de renversement du Roi Milan, qu'il serait remplacé par le Prince Karageorgevitch, chef de la dynastie rivale, et soutenu par la Russie.

« Le véritable candidat de la Russie, reprit le prince de Bismarck, ce n'est pas Karageorgevitch, c'est son beau-père le Prince de Monténégro. Celui-là, le Prince de Monténégro, est le plus fort de tous ces ambitieux de la péninsule des Balkans; il est extrêmement avisé et rusé; il a la grande ambition; il rêve d'aller à Constantinople. Il s'est fait l'instrument docile et souple de la Russie, parce qu'il a besoin d'elle, et il le restera tant qu'il gardera l'espoir d'être aidé par elle dans la réalisation de ses desseins sauf à lui tourner le dos quand ses aspirations seront satisfaites, ou qu'il trouvera mieux son compte d'un autre côté. C'est ainsi qu'en a usé Milan, c'est ainsi qu'ils en

useront tous. C'est une loi générale. Vous en savez quelque chose par l'exemple de l'Italie. Le résultat est inévitable, et l'expérience que les Russes ont faite en Serbie, ils la feront ailleurs.

« Aujourd'hui les Serbes, délivrés par la Russie de la dépendance où ils se trouvaient à l'égard des Turcs, sont prêts, en combattant pour le maintien du traité de Berlin, à défendre les Turcs contre les Bulgares, clients de cette même Russie. C'est une étrange ironie de la destinée des peuples. J'avais proposé à l'Autriche et à la Russie d'utiliser cette ardeur des Serbes en la dérivant au profit de nos vues, et, puisque nous sommes d'accord pour maintenir le traité de Berlin, de charger le Roi Milan de l'exécution militaire contre le Prince de Battenberg et les Bulgares, s'ils se montraient récalcitrants aux volontés de l'Europe. Mais les Empereurs n'ont pas voulu; ils n'ont pas de sens pour l'ironie, quoique l'histoire en soit pleine.

« Il sera cependant impossible, si les Bulgares résistent, qu'on laisse aux Turcs le soin de les réduire. L'entrée des troupes turques dans la Roumélie orientale soulèverait le sentiment panslaviste en Russie et serait une source de graves dangers. On reviendra peut-être à mon idée. Elle offre encore l'expédient le moins sujet à objection. Que les Serbes et les Bulgares s'entretuent, ce sont gens de même race, de même religion, il n'y a point là de quoi mettre en branle le fanatisme national ou religieux des panslavistes. On pourra le déplorer, mais personne ne sera entraîné à prendre fait et cause pour l'une des deux parties, comme cela arriverait inévitablement si l'ennemi héréditaire, l'infidèle, égorgeait des chrétiens. Au besoin, si les choses allaient trop loin, on pourrait charger les Roumains d'y mettre ordre. Les Roumains sont de bons soldats; ils ont fait leurs preuves pendant la guerre; leur armée est bien tenue; ils seraient parfaitement propres à ce rôle. Je me suis assuré qu'ils l'accepteraient.

« C'est une chose remarquable combien ce que nous appelons en Allemagne l'esprit particulariste a de profondes racines parmi les Slaves, malgré le sentiment commun qu'invoquent les panslavistes. Les moindres différences amènent parmi eux des contrastes et des antagonismes irrémédiables. Les Tchèques ne veulent pas entendre parler des Polonais. Les uns et les autres refusent de se laisser confondre avec les Slovaques. Les Croates et les Serbes sont absolument la même race; ils parlent la même langue, quoiqu'ils l'écrivent avec des caractères différents, les Croates sont des Serbes catholiques, comme les Serbes sont des Croates orthodoxes; impossible de les rapprocher. De même la rivalité entre Serbes et Bulgares.

« L'Europe ne doit pas entrer dans toutes ces disputes; elle n'en sortirait pas. Les populations qui se partagent la péninsule des Balkans exploitent au profit de leurs ambitions de clocher la crédulité des grandes Puissances. Fonder une politique sur leur reconnaissance est pure illusion. Si les Puis-

sances épousaient leurs querelles, elles se verraient entraînées par les divisions de toutes ces races, Bulgares, Serbes et Grecs; l'union des Puissances et la paix de l'Europe seraient bientôt compromises. Il faut donc faire entendre bien nettement à tous ces voleurs de moutons que les Gouvernements européens n'ont pas à s'atteler à leurs convoitises et à leurs rivalités, qu'ils ont charge et souci d'intérêts plus élevés, et qu'il ne dépend pas de tel ou tel petit État remuant de mettre en question l'ordre établi par les grandes Puissances. Si nous cédions à leurs sollicitations aujourd'hui, et que nous leur accordions quelque chose, ce serait à recommencer demain; nous aurions sans cesse à nous défendre contre leurs agitations. Notre fermeté sera la garantie de notre repos dans l'avenir et la meilleure assurance de la paix de l'Europe.»

Le Chancelier continua pendant quelque temps à développer ce thème, le variant sous des formes diverses, et y revenant toujours avec insistance. C'était manifestement l'idée dominante de son discours. Comme il me répétait que les Puissances avaient le devoir d'assurer la tranquillité du lendemain en évitant, dans la crise actuelle, toute compromission avec les menées de populations inquiètes et intéressées, toute recherche vaine de popularité, toute complaisance qui serait un encouragement, je lui dis :

«Mon prince, vous devez être content de M. de Freycinet, car dès le début il s'est montré très net, il s'est placé sur le terrain que vous indiquez, il a pris l'initiative de démarches dont la portée n'était pas ambiguë.»

Le Chancelier me répondit : «Oui, j'ai confiance en M. de Freycinet, je crois qu'il est dans la bonne voie.»

Puis, considérant sans doute ce sujet comme épuisé, après une pause, il reprit :

«Que dites-vous du Pape? On a été surpris de voir que je le proposais comme arbitre dans notre discussion avec les Espagnols. Mais j'étais bien aise de montrer que j'avais confiance en son caractère. Ce qu'il y a de singulier, c'est que, pendant que je lui faisais cette politesse, malgré nos difficultés dans les affaires ecclésiastiques allemandes, l'Espagne, la nation catholique par excellence, élevait des objections. Elle n'a pas voulu de l'arbitrage du Pape, et n'a accepté son entremise qu'à titre de médiation. Aujourd'hui, elle fait tout ce qu'elle peut pour réduire à néant l'intervention du Pape et rendre illusoire le rôle que nous lui avons déféré. Il faut cependant que nous lui laissions quelque chose à décider, et je ne demande pas mieux que de m'en remettre à son appréciation sur certains points (la priorité de la prise de possession de l'île Yap), sauf à lui donner amicalement à entendre dans quels termes nous sommes disposés à transiger. Mais les Espagnols veulent avoir tout de suite et directement de nous satisfaction sur toutes leurs prétentions. Ils ont conduit cette affaire de la manière la plus folle. Leur Gouvernement a excité lui-même le sentiment public contre nous, cherchant à lutter

de popularité avec les partis révolutionnaires et à se mettre à la tête de l'effervescence nationale, au lieu d'expliquer tranquillement et avec clarté à la nation, qui ne s'en doute pas, ce dont il s'agissait. Ce sont des gens avec lesquels je ne veux plus avoir affaire. Ils sont parfaitement déraisonnables. »

Ici, je voulus m'assurer si le Chancelier d'Allemagne comprenait dans sa réprobation M. Canovas, pour lequel je savais qu'il avait longtemps professé des sentiments d'estime et d'amitié. Il s'écria :

« Que penser d'un homme qui dément sa parole parce qu'elle est purement verbale, et non consignée par écrit; qui soutient que les déclarations données par le Président du Conseil ne lient pas, parce que le Ministre des Affaires étrangères est le seul organe officiel du Gouvernement espagnol dans ses rapports avec les représentants étrangers? » Après quelques appréciations non moins sévères sur le compte de M. Elduayen, le Chancelier dit : « J'aime autant voir l'Espagne en république ».

A ces mots, je lui fis observer que, pour notre part, nous n'avions nul désir de voir une révolution éclater chez nos voisins, que nous tenions beaucoup à la tranquillité sur nos frontières, et que nous appréhendions tout changement qui pourrait la compromettre. Le Chancelier répliqua que, d'après les rapports qui lui parvenaient sur la santé du Roi Alphonse XII, il n'y avait plus à faire fond sur la vie de ce Prince, qu'il le considérait comme perdu, et qu'il le regrettait fort, parce que le Roi était le seul honnête homme avec lequel il eût eu affaire en Espagne.

La conversation se porta alors sur les risques de conflit déclaré qui avaient pu surgir un moment entre l'Allemagne et l'Espagne. Le Chancelier me dit que la jeune marine allemande avait eu grande envie *de se faire les dents* sur la marine espagnole; que l'issue d'une telle lutte n'était pas douteuse, que c'eût été un exercice de tir à boulet, dont on a rarement l'occasion, et que cela était toujours plus utile pour des marins que de simples exercices à poudre; que néanmoins, il avait contenu cette ardeur d'instruction professionnelle; qu'il avait fait examiner les choses, et s'était rendu compte que le commerce entier de l'archipel des Carolines ne représentait guère qu'un demi-million par an, tandis que l'entretien des forces navales nécessaires à une guerre coûterait à l'Allemagne, pour une seule semaine, au moins le double de cette somme.

Je me trouvai naturellement amené ainsi à entretenir le prince de Bismarck de l'impression pénible, et en même temps de la surprise, que vous aviez ressenties, lorsque le prince de Hohenlohe était venu vous parler de la possibilité qu'il y avait que la France fût enveloppée et entraînée dans le conflit de l'Allemagne avec l'Espagne. Je dis que vous n'aviez pas pu vous expliquer par quelle marche de raisonnement le Chancelier d'Allemagne avait été amené à des conclusions aussi inattendues, que vous en aviez été fort ému, et que

vous aviez vu dans une semblable déclaration un témoignage de défiance imméritée.

Le prince protesta aussitôt qu'il n'éprouvait aucune défiance contre vous, qu'il croyait à l'entière sincérité de vos intentions pacifiques, mais qu'au fond de la nation française il y avait des sentiments qui pouvaient dominer inopinément le Gouvernement. Il me répéta ensuite, bien qu'en termes affaiblis et avec beaucoup moins d'insistance, les observations qu'il m'avait déjà fait entendre à Berlin le 26 septembre[1] et que l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris avait été chargé de vous transmettre vers la même époque[2]. Comme je persistais à affirmer qu'un tel ordre d'idées nous était tout à fait étranger, et que personne en France ne s'était certainement imaginé de compter sur l'Espagne comme sur une alliée utile pour une guerre contre l'Allemagne, le prince de Bismarck reprit :

«Il aurait suffi que le branle fût donné; les passions populaires se seraient allumées; on les aurait vite enflammées en parlant, par exemple, de la solidarité des races latines...»

Je lui fis observer ici, avec quelque vivacité, que ce mot de races latines était une invention des savants allemands; dans un esprit de polémique, ces savants avaient lancé une classification dont la portée, à leurs yeux, était à la fois injurieuse pour nous et destructive de notre histoire.

Le prince dit : «Vous avez cependant l'union latine monétaire...», et à ce propos, il entama une digression assez longue touchant la question monétaire, dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte dans une dépêche spéciale sous le timbre commercial.

A la suite de cet épisode, je remis l'entretien sur la question des rapports de l'Allemagne avec la France, et je développai de mon mieux les considérations exposées dans votre dépêche particulière du 17 octobre. Elles ont fait, à n'en pas douter, une impression favorable sur le prince de Bismarck qui, à plusieurs reprises, exprima sa confiance dans votre personne et sa satisfaction de la ligne politique où vous vous tenez, Les questions qu'il me posa de son côté trahissaient un vif désir d'être renseigné sur les modifications qui pouvaient être apportées à la marche des affaires chez nous par nos dernières élections. Le résultat numérique de ces élections avait évidemment fait une grande impression sur son esprit, et il ne savait trop qu'en augurer. Sa principale préoccupation m'a paru être que l'antagonisme déclaré des partis ne poussât le Gouvernement de la République à des résolutions extrêmes, et que les opinions exagérées ne l'emportassent, dans la direction de nos affaires, sur les opinions moyennes. Il m'a interrogé notamment avec sollicitude sur l'appui que les idées modérées pouvaient attendre de la nombreuse minorité envoyée à la Chambre sous l'étiquette conservatrice.

[1] Voir ci-dessus, n° 75. — [2] Voir ci-dessus, n° 79.

Résumant alors ses propres vues, le prince de Bismarck me dit :

« Les manifestations opposantes me semblent surtout imputables chez vous aux classes rurales. Je suppose qu'il existe au fond, parmi ces classes, chez vous comme chez nous, un mécontentement qui tire son origine de ce qu'elles ont été systématiquement négligées ou maltraitées depuis longtemps par la législation. En Allemagne, elles forment plus de la moitié de la population totale; en France, elles doivent bien constituer à peu près la moitié. Elles sont loin de compter dans les Parlements un chiffre de représentants proportionnel à leur nombre et à la masse de leurs intérêts. Je parle, non de citadins qui se promènent à la campagne et se font donner la voix des paysans, mais de représentants véritablement ruraux, empruntés à la classe qui vit de l'agriculture, qui produit et vend du blé et des bestiaux. L'industrie agricole est la première et la plus importante de nos pays; c'est la moins représentée, celle dont on s'occupe le moins, et sur laquelle on laisse retomber les plus lourdes charges. On se préoccupe du commerce, de l'industrie manufacturière, mais non de l'industrie de la terre. Il y a là, de nos jours encore, un mauvais reste d'idées fausses du XVIII^e^ siècle ».

Passant ensuite à un autre sujet de mécontentement exploité par l'opposition, le Chancelier d'Allemagne me parla de notre politique coloniale. Il me rappela que déjà il y a deux ans, à pareille époque et en pareil lieu [1], il m'avait signalé comme une cause de difficultés et de faiblesse la dissémination de nos forces et la multiplicité de nos entreprises sur des points éloignés.

« Je ne comprends pas, me dit-il, que si vous vouliez des colonies, vous n'ayez pas concentré tous vos efforts sur l'Afrique. Vous avez là, vis-à-vis de vos rivages, à vos portes, un magnifique champ à ouvrir à la civilisation, sans efforts disproportionnés, sans l'image du lointain qui effraie vos populations. Vous possédez déjà l'Algérie, Tunis... vous pouvez centraliser les routes commerciales de l'intérieur de l'Afrique. Il y a quelques années vous aviez étudié une grande œuvre, la traversée du Sahara, qui pouvait relier vos possessions actuelles au Soudan... »

Le Chancelier ne définit pas d'une façon plus précise les horizons qui, suivant lui, pouvaient s'ouvrir devant nous en Afrique, et comme je gardais le silence, il n'insista pas davantage sur ce sujet.

Notre entretien se termina peu après. Pendant le reste de la journée, je n'eus guère occasion de reprendre d'une manière suivie, sur des questions d'ordre politique, la conversation avec mon hôte. Je dois noter cependant que, deux ou trois fois, il trouva matière à s'exprimer en termes amicaux sur votre compte. A un certain moment, comme je faisais allusion à la surprise que l'on éprouvait parfois, dans la vie internationale, à se voir l'objet de défiances qu'on

(1) Voir *Documents diplomatiques français,* 1^re^ série, tome V, n° 166.

croyait ne pas mériter et dont on ne comprenait pas bien l'intention, le Chancelier dit : « Il y a telles manifestations qu'on attribue à des préoccupations d'avenir, et qui sont tout simplement motivées par des faits appartenant au passé. J'ai pour principe de toujours crier quand on me marche sur le pied, même si l'on ne m'a pas fait mal ».

Le soir, au moment où je prenais congé de lui, le prince de Bismarck, revenant sur l'un des points de sa conversation du matin qui lui tenait apparemment le plus à cœur, me dit : « Croyez-moi, pas de faiblesse pour les *voleurs de moutons*! Il faut les maintenir dans l'ordre légal. C'est le gage de notre sécurité pour l'avenir ».

104.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, LONDRES, ROME, CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 23 octobre 1885, 8 heures, soir.*

Le baron de Mohrenheim vient de me donner spontanément des explications sur le mandat de la future conférence au sujet duquel, m'a-t-il dit, les trois Cabinets de Berlin, Vienne et Pétersbourg sont entièrement d'accord; le premier acte de la conférence, d'après lui, consisterait, ainsi que la récente suggestion russe le donnait à prévoir, à adresser une sommation au Prince Alexandre pour qu'il ait à se soumettre et à rentrer dans le *statu quo ante* (1). Le second acte, si le Prince n'obtempérait pas, serait de concerter avec la Porte les mesures d'exécution militaire. Enfin, comme troisième et dernier acte, la conférence délibérerait sur les modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter au traité de Berlin touchant la Roumélie en vue de préserver l'avenir.

Le baron de Mohrenheim ayant bien voulu me demander mon sentiment sur ce programme, je lui ai répondu qu'il ne m'appartenait pas encore d'engager le Gouvernement de la République, le Conseil des Ministres ne devant

(1) Le général Appert avait rapporté à M. de Freycinet, dans une lettre particulière du 22 octobre, des propos que lui avait tenus M. de Giers après son entrevue à Franzensbad avec le Prince Alexandre. « Le Prince est resté chez moi, m'a dit M. de Giers, durant quatre heures, me demandant d'oublier le passé, me suppliant de le réconcilier avec l'Empereur... ». « En quittant Franzensbad, M. de Giers s'était rendu à Méran, c'est là qu'il apprit la révolution de Philippopoli. Le Prince lui télégraphia qu'il avait été surpris par les événements auxquels il ne s'attendait nullement, lorsqu'il l'avait vu quelques semaines auparavant... C'est un effronté menteur, ajouta M. de Giers; il a du sang polonais dans les veines et il en est toujours ainsi avec eux. »

délibérer que demain sur la proposition turque, mais que j'allais lui parler en mon nom personnel avec une entière franchise.

Sur le troisième acte, ai-je dit, je n'ai aucune objection, je suis prêt à délibérer où et quand on voudra sur les modifications éventuelles au traité de Berlin. Quant aux deux premiers actes, il en est autrement. A mon sens, la sommation au Prince Alexandre doit être faite par la Porte. C'est une œuvre de pouvoir exécutif et non de conférence. Les choses, selon moi, devraient se passer ainsi : 1° La Porte usant du droit souverain qu'elle tient des traités ferait la sommation; 2° aussitôt après, vingt-quatre heures après si l'on veut, les Ambassadeurs à Constantinople, procédant comme pour la déclaration du 13 octobre, enverraient à Sofia une note collective par laquelle ils avertiraient le Prince Alexandre que, la Porte ayant décidé d'user de ses droits souverains, il exposera son pays aux plus grands malheurs, s'il ne rentre pas dans l'obéissance, les Puissances ne devant lui prêter aucune sorte d'appui. En conséquence elles l'invitent solennellement à se soumettre dans le délai fixé.

Ces deux actes accomplis, la conférence se réunirait immédiatement. L'essentiel, ai-je dit, c'est que les deux tâches soient disjointes, celle qui incombe à la Turquie, d'une part, et qui ne met les Cabinets en mouvement qu'au point de vue de l'humanité, et, d'autre part, celle qui incombe à la conférence, à savoir la délibération sur les modifications au traité. Par là on aurait un double avantage : 1° on respecterait les principes et on éviterait de créer un précédent qui peut, à un moment donné, avoir ses dangers; 2° on placerait les responsabilités là où elles doivent être. Je n'ai pas dissimulé au baron de Mohrenheim qu'avec les conséquences inattendues que pouvait avoir une exécution militaire, et eu égard à l'effet qu'elles pouvaient produire sur l'opinion publique, je ne tiendrais nullement à étendre le rôle de la France hors de ses limites normales.

L'Ambassadeur de Russie a bien voulu me dire que ces considérations le frappaient par leur justesse, que la marche que je suggérais lui semblait de nature à *remettre l'affaire sur les rails* et à vaincre les hésitations qui pouvaient subsister. Enfin il a déclaré qu'il allait en faire part à son Gouvernement en lui exprimant sa propre opinion.

Je vous ferai connaître ultérieurement la décision qui sera prise demain en Conseil des Ministres.

105.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, LONDRES, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME.

T. *Paris, le 24 octobre 1885, 7 heures, soir.*

Le Gouvernement de la République, après en avoir délibéré ce matin, a décidé d'accepter l'invitation de la Porte à une conférence sur les affaires de Roumélie. Il y participera en se plaçant dans l'ordre d'idées que je vous ai exposé dans mon télégramme d'hier. Nous estimons que la sommation au Prince Alexandre, si elle a lieu, doit être faite par la Porte et non par la conférence. Nous pensons également que l'appui moral que les Puissances peuvent être amenées à donner à cette sommation doit revêtir la forme d'une déclaration des Ambassadeurs analogue à celle du 13 octobre et non d'une résolution adoptée en conférence.

Afin de bien marquer la disjonction entre ces actes préliminaires et la conférence proprement dite, nous désirerions que la conférence ne se réunît qu'après. Toutefois, si les Puissances se prononcent pour la réunion immédiate, notre Ambassadeur ne refusera pas d'occuper sa place afin de montrer notre bon vouloir. Mais si la délibération s'ouvre sur le point précis d'une sommation à effectuer par la conférence, ou de mesures militaires à concerter avec la Turquie, il devra déclarer qu'il n'est pas muni de pouvoirs suffisants pour participer à cette délibération spéciale et il devra aussitôt m'en référer.

J'ai fait connaître ce matin, au sortir du Conseil, à Essad Pacha la détermination du Gouvernement de la République et la ligne générale de conduite que nous nous proposons de suivre.

106.

M. de Reverseaux, Ministre de France à Belgrade,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Belgrade, 24 octobre 1885, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

La note collective accompagnant la déclaration des Ambassadeurs à Constantinople vient d'être remise au Cabinet de Belgrade, signée par mes collègues d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre, d'Italie, de Russie et par moi [1].

107.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 24 octobre 1885, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 25, soir.)

Le discours prononcé aujourd'hui par l'Empereur en réponse aux allocutions que lui ont adressées les présidents des Délégations autrichiennes et hongroises, contient sur la politique extérieure et les affaires de Bulgarie les passages suivants :

« La visite que nous ont faite Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice de Russie à Kremsier nous a paru être un précieux témoignage de la durée de ces étroites et confiantes relations entre les trois grands Empires voisins, dont je vous ai déjà signalé précédemment la haute importance pour la paix de la Monarchie et de l'Europe entière.

« Les autres Puissances européennes soutiennent et encouragent nos efforts sérieux, en vue de maintenir intact, à l'abri de toute atteinte, l'état de choses établi par les traités comme base de la paix et de l'ordre public.

« Cette unanimité de grandes Puissances, en vue d'assurer les intérêts pacifiques, constitue la plus solide garantie du succès final.

(1) M. de Reverseaux télégraphie la réponse de la Serbie le 27 octobre, à 9 h. 40 du soir : « Fidèle observatrice du grand pacte international qui a posé les bases nécessaires à son développement, la Serbie, lit-on dans ce document, sans se démentir un seul jour, ne s'est jamais posée sur un autre terrain que celui qui est occupé dans cette question par les Puissances : le respect absolu du droit et des traités au prix même de lourds sacrifices matériels ».

« Dans cet espoir, mon Gouvernement s'efforce, d'accord avec les autres Puissances signataires du traité de Berlin, de rétablir au sein des Balkans l'ordre de choses légal, dont la violation si inattendue provoque de sérieux dangers pour le repos et le bien-être des populations de la péninsule balkanique. »

108.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 28 octobre 1885, 6 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Peu de nouvelles aujourd'hui. Le Prince Alexandre est revenu de Philippopoli accompagné du Consul d'Angleterre qui semble être son conseil en toute occasion.

Le Roi Milan a déclaré que, si l'union était consacrée, il s'emparerait de dix ou douze villages serbes qui sont en Bulgarie [1].

Les journaux slavophiles de Moscou sont depuis quelques jours très violents contre l'Autriche qu'ils accusent de duplicité.

109.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 191. *Berlin, 31 octobre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 novembre; Dir. pol., 4 novembre.)

Les journaux allemands ont manifesté non moins de sollicitude que de surprise à la nouvelle de l'attentat qui vient d'être dirigé contre votre personne [2]. Rapprochant cette tentative criminelle, heureusement non suivie

[1] Dès le 22 octobre (télégr. de 7 h. 52 s.), le général Appert avait télégraphié : « On s'attend à apprendre d'heure en heure que le Roi Milan a franchi la frontière bulgare. »

[2] Le 29 octobre, un coup de revolver avait été tiré, sans l'atteindre, sur la voiture de M. de Freycinet. L'attentat parut être l'œuvre d'un fou. Le Président du Conseil italien fit une démarche auprès de l'Ambassadeur de France pour témoigner sa sympathie. (Télégr. de Rome, 1er novembre, 3 h. 25 s.) Lord Lyons se fit aussi l'interprète des félicitations et de la sympathie du Gouvernement britannique.

d'effet, de celle dont le Président du Conseil des Ministres de Danemark a été l'objet tout récemment, ils se sont demandé avec inquiétude quelles étaient l'origine et la portée de cette recrudescence de mœurs sauvages avec laquelle le monde politique pouvait avoir à compter. Ils en ont pris d'ailleurs occasion pour s'exprimer à votre égard avec beaucoup de sympathie. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte et la traduction de l'article consacré à cet événement par la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* qui, à raison de ses attaches bien connues, doit être considéré comme la feuille la plus importante de Berlin.

110.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 1er novembre 1885, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Le comte Kalnoky, répondant hier aux questions posées par la Délégation hongroise relativement à la politique extérieure, a déclaré que rien n'était changé depuis l'année dernière dans les relations de l'Autriche avec l'Allemagne et dans celles de ces deux Empires avec la Russie; l'alliance austro-allemande, a-t-il ajouté, repose sur des bases trop solides pour qu'un accident isolé puisse suffire à les ébranler. Questionné sur une union réellement accomplie entre la Bulgarie et la Roumélie, il a répondu que le fait accompli (si tant est que l'on puisse parler ainsi) n'a été reconnu par personne, que nul ne songe à le reconnaître, que tout ce qui a été fait est purement accidentel, ne créant aucune apparence de droit et que, par suite, il n'y a pas lieu de demander des compensations pour d'autres États.

En ce qui touche la conférence, le Ministre a dit qu'il n'était pas en état d'entrer dans des explications, ni de faire connaître l'attitude qui y serait adoptée par l'Autriche. Questionné sur la signification du rétablissement du *statu quo ante,* il a répondu que son Gouvernement entendait par là le rétablissement complet de l'état de choses créé par le traité de Berlin et l'exécution pure et simple de ce traité dans sa plénitude et son intégrité. Le comte Albert Apponyi ayant demandé si l'on était disposé à protéger, quoi qu'il arrive, les intérêts de la Serbie, le comte Kalnoky a fait observer que répondre affirmativement, ce serait autoriser cette dernière à tenter les aventures les plus dangereuses, et que le Gouvernement s'était cru obligé de lui déclarer de la façon la plus formelle que, si elle s'engage de sa propre initiative dans une action militaire, elle le ferait naturellement à ses risques et périls.

A d'autres questions posées subsidiairement par les délégués, le comte Kalnoky a répondu en substance que le statut organique de la Roumélie ne faisant pas partie intégrante du traité de Berlin, il peut être modifié, mais qu'il ne saurait l'être sans le consentement de la Turquie.

111.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Petiteville, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. *Paris, 2 novembre 1885, 7 h. 30, soir.*

M. Guéchoff qui se dit chargé d'une mission spéciale par le Prince de Bulgarie en Angleterre et en France me demande une audience. Veuillez me faire savoir s'il est exact qu'il ait été reçu par Lord Salisbury (1).

112.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 5 novembre 1885, 4 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 10, soir.)

Le *Journal officiel* de ce matin publie le décret suivant :

«Le lieutenant général Prince Alexandre de Bulgarie est rayé des cadres de l'armée russe. Le treizième bataillon de chasseurs, qui portait son nom, s'appellera désormais treizième bataillon de chasseurs (2).»

(1) «M. Guéchoff a été reçu à plusieurs reprises par Lord Salisbury, mais à titre purement privé, et il n'a pas été traité par le Foreign Office en qualité d'agent officiel du Prince de Bulgarie.» (Télégr. de Londres, 3 novembre, 6 h. 15, s.)

(2) Le général Appert avait télégraphié le 1er novembre, à 5 h. 35 s. : «Je reçois d'Odessa la nouvelle que les officiers russes au service de la Bulgarie rentrent tous en Russie.»

113.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 5 novembre 1885, 10 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

La première séance de la Conférence a eu lieu aujourd'hui [1]. Le bureau a été constitué. La seconde séance fixée à samedi.

114.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 13 novembre 1885, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

On regrette beaucoup ici de voir les séances de la Conférence se passer en propositions qui ont l'air d'être faites pour gagner du temps sans amener de solution pratique. «Nous désirons avant tout, m'a dit M. de Giers, le rétablissement du *statu quo ante,* sauf à modifier ensuite le statut organique de la Roumélie; mais, pour obtenir ce résultat, il faut l'accord des Puissances.»

On croit deviner qu'il se prépare un accord entre la Turquie et le Prince Alexandre sous la pression de l'Angleterre [2]. Les nouvelles de la Serbie sont toujours très mauvaises et le conflit devient à chaque instant plus imminent. Les troupes serbes ont reçu l'ordre de se concentrer à Pirot.

[1] M. de Freycinet avait télégraphié à M. de Noailles le 26 octobre à 10 heures du matin : «Je vous invite formellement à faire savoir à la Porte que le Gouvernement de la République accepte la proposition de la conférence qui lui a été adressée».

[2] M. de Noailles avait télégraphié de Thérapia le 10 novembre à 1 h. 50 du matin que les plénipotentiaires ottomans avaient, sans se concerter avec les Ambassadeurs de Russie, d'Autriche et d'Allemagne, proposé :

1° D'user d'indulgence envers le Prince de Bulgarie s'il consent à évacuer avec ses troupes la Roumélie orientale.

2° De nommer un vali.

3° D'employer la persuasion pour obtenir du Prince Alexandre qu'il rentre en Bulgarie.

115.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 14 novembre 1885, 4 h. 30, soir.*

Le Ministre de Serbie à Paris m'informe que son Gouvernement, se fondant sur des agressions qui auraient été commises par les avant-postes bulgares contre les troupes serbes, a télégraphié à Sofia qu'il se considère comme en état de guerre avec la principauté de Bulgarie à partir de ce matin six heures [1]. Je vous autorise à déclarer à la Sublime Porte que, si elle juge à propos de faire respecter contre le Roi Milan l'intégrité de son territoire, le Gouvernement de la République n'aura, en ce qui le concerne rien à y objecter. Cette attitude est du reste conforme à celle que nous avons constamment observée dans les affaires bulgares.

116.

M. FLESCH, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SOFIA,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Sofia, 16 novembre 1885, 1 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 17 novembre, 9 h. 10, matin.)

Trn est pris, Dragoman franchi, les Serbes sont devant Slivnitza, Son Altesse s'y rend. Le Gouvernement bulgare invoque sa situation de vassal, réclame l'assistance du Sultan et l'intervention des Puissances.

[1] M. René Millet avait télégraphié le même jour (télégr. de Belgrade, 11 heures, m.) : «La guerre est déclarée. Le Roi est parti cette nuit pour Pirot, et les troupes ont franchi la frontière sur trois points». M. de Freycinet lui avait répondu le 14 novembre à 4 h. 30 du soir : «Je vous prie de faire connaître à M. le Ministre des Affaires étrangères du Roi Milan la pénible impression que nous a causée cette nouvelle».

117.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 17 novembre 1885, 6 h. 34, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Le comte H. de Bismarck m'a entretenu presque gaiement de l'état actuel des affaires des Balkans. Bien qu'il connût votre opinion relativement à la précipitation avec laquelle les Serbes ont eu recours à la force, il n'a pas eu un mot de blâme pour ce hâtif appel aux armes [1]. Sans toutefois s'approprier l'excuse, il a fait observer que le Roi Milan a dû se considérer comme contraint de brusquer des événements préparés au prix d'une ruineuse mobilisation. Passant aux premières phases connues de la lutte, le Sous-Secrétaire des Affaires étrangères a parlé avec quelque dédain de l'armée bulgare et indiqué que la supériorité des forces serbes, si elle se confirmait, contribuerait à abréger un conflit dans lequel la Turquie venait de refuser d'intervenir.

Il m'a appris, en effet, que la Porte avait décliné de secourir le Prince Alexandre, en lui déclarant que son immixtion dans les affaires de la Roumélie avait surtout déchaîné les difficultés actuelles; le Prince devait d'abord évacuer la Roumélie orientale, et, cela fait, la Serbie n'ayant plus rien à réclamer, la lutte devrait cesser, et le Roi Milan n'aurait plus qu'à rentrer chez lui.

J'ai fait alors allusion aux garanties que la Serbie se croirait fondée à réclamer, en outre du rétablissement du *statu quo*.

Le comte H. de Bismarck a paru penser que la question serait à examiner en son temps. Sans doute la Russie aurait quelque répugnance à laisser attribuer aux Serbes un lambeau de la Bulgarie, mais dans ce cas, «les Serbes prendraient quelques moutons aux Bulgares à titre d'indemnité !»

Le Sous-Secrétaire des Affaires étrangères, rappelant la déclaration de la Conférence de Constantinople d'après laquelle elle n'interromprait pas son œuvre en présence de la lutte des Serbes et des Bulgares, a dit qu'il fallait attendre que le plénipotentiaire anglais eût reçu des instructions relatives aux propositions actuellement soumises à la Conférence.

Les élections anglaises une fois faites, et les événements militaires une fois dessinés, les Ambassadeurs reprendraient leurs délibérations dans des conditions meilleures. Sur une question relative à la Grèce : «La Grèce, a répondu le comte H. de Bismarck, ne peut guère bouger; la Turquie a pris de son côté des précautions militaires tout à fait rassurantes.»

[1] Voir ci-dessus, n° 115 et n° 116.

« Je vois, ai-je dit, que vous envisagez la question avec un calme parfait. » La réponse a été nettement affirmative.

L'impression qui m'est restée de cet entretien est que l'on n'a été, à Berlin, ni surpris ni peut-être même mécontent de voir la crise prendre le caractère d'une lutte armée entre les Gouvernements de Belgrade et de Sofia.

A moins de donner à ce fait des explications singulièrement compliquées et inquiétantes, il faut admettre que le Chancelier se croit assuré de maintenir entre les trois Empires une entente suffisante pour que le conflit reste localisé, et il attendrait avec tranquillité que, le sort des armes ayant prononcé, les éléments fussent préparés pour une solution que la seule diplomatie serait aujourd'hui impuissante à faire prévaloir. Le comte H. de Bismarck s'est, paraît-il, exprimé plus explicitement dans ce sens avec un des Ministres accrédités à Berlin, qui m'en a fait aujourd'hui la confidence. J'ajouterai que, sous certaines réticences du comte H. de Bismarck, j'ai cru entrevoir cette pensée que le ministère tory, s'il survivait aux élections, serait peut-être plus maniable après qu'avant le scrutin.

118.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 19 novembre 1885, 10 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 22 novembre, 1 h. 30, matin.)

Les Serbes ont été repoussés avec succès sur toute la ligne aujourd'hui, à Slivnitza et aux environs. Le combat a duré dix heures [1].

119.

M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. Urgent. *Paris, 24 novembre 1885.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 novembre.)

Je reçois le télégramme suivant :

« L'Empereur considère comme un devoir d'humanité d'arrêter l'effusion du sang entre les Serbes et les Bulgares, en amenant un armistice par une

[1] M. René Millet annonce l'échec des Serbes le 20 novembre, à 10 h. 20 du matin : « Ils avouent officiellement qu'ils ont été repoussés. »

pression énergique et concertée de la Porte et des Puissances[1]. L'équilibre militaire étant à peu près rétabli entre les deux parties, et la décision de la Conférence de ramener la situation de droit du traité de Berlin rendant sans objet une prolongation de la lutte, le moment semble opportun. Veuillez inviter le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité à s'associer à cette démarche urgente en munissant d'instructions en conséquence ses agents à Constantinople, Belgrade et Sofia.»

Cette dépêche est une circulaire adressée à tous les Ambassadeurs de Russie auprès des Puissances. Je serais heureux si Votre Excellence voulait bien me mettre un moment plus tôt en mesure de faire part au Gouvernement impérial de la réponse de celui de la République[2].

120.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 novembre 1885, 4 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.)

J'ai eu ce matin avec le comte H. de Bismarck un long entretien au sujet de nos négociations concernant la côte occidentale d'Afrique. Il m'a communiqué le projet d'arrangement que le Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris doit vous remettre. Je ne lui ai pas laissé espérer que nous puissions l'accepter dans sa teneur actuelle, et j'ai énoncé les réserves éventuelles que nous demanderions tout au moins à y insérer, en admettant que le Conseil des Ministres, auquel vous auriez à en référer, fût d'avis de traiter sur les bases proposées par le Gouvernement allemand. J'ai mentionné une clause qui garantirait les droits et prérogatives du Roi Mensah et lui maintiendrait à titre

[1] La Porte avait proposé au Prince Alexandre de s'interposer pour inviter la Serbie à suspendre les hostilités, et le Prince avait répondu que la Serbie ayant déclaré la guerre et violé impunément, de la part de la Cour suzeraine, le sol de la Principauté, son devoir sacré envers ceux qui étaient tombés sur le champ de bataille et son honneur militaire l'obligeaient de ne proposer et n'accepter aucun armistice avant l'évacuation complète de la Bulgarie, et de n'accéder à la conclusion de la paix qu'après qu'il se trouverait sur le sol ennemi (T. Péra, 23 novembre, 9 h. 40, s.). M. René Millet fait savoir, le 24 novembre, à 5 h. 20 du soir, que les Serbes avouent un nouvel échec, et le général Appert annonce le 25, à 9 h. 10 du soir que «le Prince Alexandre, enorgueilli de ses succès, ne veut pas entendre parler de suspension d'armes avant d'avoir repoussé les Serbes hors de son territoire».

[2] M. Decrais télégraphie le 24 novembre, à 10 h. 40 du soir, que les Ambassadeurs de Russie et d'Autriche ont fait à la Consulta une démarche analogue à celle de M. de Mohrenheim au Quai d'Orsay.

personnel, sa vie durant, la qualité de protégé français. J'ai réclamé également pour les commerçants français à Porto Seguro et au Petit Popo le bénéfice du traitement qui serait fait aux nationaux allemands et la conservation des avantages dont ils jouissent actuellement. Le Sous-Secrétaire des Affaires étrangères n'a pas opposé d'objection à ces réserves, et j'ai l'espoir qu'elles pourront être admises. Il a été convenu que je rédigerais et lui remettrais un texte nouveau amendant ou complétant, sur les points où cela paraîtrait nécessaire, le projet de M. de Kiderlen. Je vous prierai de me faire connaître le plus promptement possible, les termes que vous jugerez devoir être employés pour la fixation de la limite entre Agoué et le Petit Popo, dans l'hypothèse de la cession du Petit Popo à l'Allemagne. D'après la rédaction proposée par M. de Kiderlen, la chancellerie allemande comprend que le pays de Gridji doit devenir allemand. Je ne sais si vous entendez les choses ainsi; mais en tout cas, il est nécessaire d'adopter une rédaction qui ne donne pas lieu plus tard à des équivoques, surtout pour ce qui concerne la région située en arrière du littoral.

Bien que le langage du comte Herbert de Bismarck ait été constamment courtois et conciliant, il ne m'a pas dissimulé l'impatience du Gouvernement allemand d'en finir avec cette négociation, et l'ensemble de notre entretien m'a laissé l'impression que, si nous n'aboutissons pas à une conclusion prochaine, des difficultés sérieuses seraient à redouter sur les différents points où nos intérêts coloniaux sont en contact avec ceux de l'Allemagne.

121.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 27 novembre 1885, 12 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 28 novembre, 9 h. 30 matin.)

Les Bulgares étaient ce matin à quatre kilomètres de Pirot, où ils doivent avoir pénétré maintenant, après une nouvelle victoire sur les Serbes. Des troupes, de l'artillerie et des munitions continuent de partir dans la direction de la Serbie[1].

[1] A 2 h. 20 du soir, M. René Millet avait télégraphié de Belgrade que le Prince Alexandre n'avait pas accepté l'armistice proposé par le comte Khevenhüller, d'ordre du comte Kalnoky.

122.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Ministre de France à Athènes.

T. *Paris, 28 novembre 1885, 8 h. 30, soir.*

Veuillez faire parvenir au général Vasseur le télégramme suivant de M. le Ministre de la Guerre.

«En cas de déclaration de guerre de la Grèce à une Puissance quelconque [1], considérez votre mission comme terminée; donnez-en alors connaissance au Gouvernement hellénique par les soins du Ministre de France et, conformément aux articles 5 et 16 de la Convention du 17 octobre 1884, rentrez sans délai en France avec vos officiers».

123.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 202. *Berlin, 28 novembre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 1er décembre.)

Dans une revue de la presse qui porte la date du 23 de ce mois, M. Raindre a communiqué à Votre Excellence la teneur d'un toast prononcé par le prince de Hohenlohe à Metz [2]. Continuant son voyage dans les provinces dont le Gouvernement vient de lui être confié, le lieutenant de l'Empereur d'Allemagne a été accueilli à Colmar par un discours empressé du bourgmestre de cette ville, M. Schlumberger, qui lui a souhaité le concours des Alsaciens-Lorrains pour mener son œuvre à bonne fin.

Le prince de Hohenlohe a constaté dans sa réponse la chaleur de cette réception, qui a peut-être dépassé son attente, et justifiait sa satisfaction

[1] M. de Moüy avait écrit le 15 novembre à M. de Freycinet (lettre particulière) : «Tout embarrassés que soient les Grecs sur la conduite à tenir, ils continuent à s'armer... Le Gouvernement, aussi bien que l'opposition, voit bien que c'est une ruine, mais ils sont d'accord pour persévérer dans les préparatifs, très persuadés que les troubles de l'Orient ne sont pas près de finir, que de gros événements vont se produire et qu'ils trouveront moyen, dans le tumulte, de sortir avantageusement de la situation où ils se sont engagés».

[2] Voir Clovis de Hohenlohe, *Mémoires,* t. III, livre VII, page 153.

comme sa reconnaissance. Le même soir, il prononçait, à la préfecture, un discours dans lequel il faisait ressortir le caractère de sa première tournée en Alsace-Lorraine, destinée surtout à lui faire connaître *de visu* les dispositions et les vœux de la population qu'il est appelé à gouverner au nom de l'Allemagne.

Je crois devoir envoyer sous ce pli à Votre Excellence le texte et la traduction de ces allocutions, qui ont été publiées dans la *Gazette de Voss* du 27 novembre.

Vous serez sans doute frappé comme moi de l'extrême habileté du langage tenu par le prince de Hohenlohe et destiné à attirer à lui la confiance des habitants du pays, sans éveiller l'inquiète susceptibilité des fonctionnaires allemands auxquels l'ingérence personnelle du maréchal de Manteuffel avait si souvent porté ombrage.

124.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 29 novembre 1885, 1 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 4 heures, soir.)

Le courrier de Pétersbourg, qui a passé hier à Berlin, vous porte un projet de convention sur les affaires coloniales que j'ai préparé de mon côté, après mon entretien avec le comte H. de Bismarck. Il sera peut-être de quelque utilité que vous le compariez avec la rédaction que vous comptez soumettre au Conseil des Ministres et qu'annonce le télégramme que j'ai reçu de vous hier soir. Je dois noter que l'Allemagne n'insiste pas pour régler, dans une convention séparée et ultérieure, les conditions du régime douanier commun applicable aux territoires français et allemand de la côte des Esclaves. Elle demande même que le principe tout au moins des arrangements à prendre à ce sujet soit consigné dans la convention territoriale. À mon avis, il serait préférable de nous borner, en effet, quant à présent, à insérer le principe en question dans la convention que nous négocions actuellement et qu'il y a intérêt à conclure sans retard. Nous nous réserverions ainsi le temps nécessaire pour étudier mûrement, avec l'avis des intéressés, les clauses de l'arrangement douanier, et nous aurions plus de facilité pour n'adopter ces stipulations spéciales qu'à titre d'essai en quelque sorte, et pour une période limitée, ce qui serait plus prudent sans doute que de les inscrire dans un traité d'un caractère nécessairement permanent, destiné à régler des questions territoriales. Si vous partagez mon avis à cet égard, nous pourrions insérer

les deux paragraphes suivants après l'engagement qui garantit à nos nationaux le maintien du traitement dont ils jouissent actuellement à Porto Seguro et au Petit Popo.

« Ils conserveront notamment la faculté de transporter et d'échanger librement leurs marchandises entre leurs comptoirs ou magasins de Porto Seguro et au Petit Popo et le territoire français limitrophe, sans être astreints au payement d'aucun droit.

« Les Gouvernements de France et d'Allemagne se réservent d'ailleurs de se concerter, après enquête faite sur les lieux, afin d'arriver à l'établissement de règlements douaniers communs pour les deux pays entre les possessions anglaises de la Côte d'Or à l'Ouest, de Dahomey à l'Est. »

125.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 30 novembre 1885, 10 heures, soir.*

(*Reçu :* 1^{er} décembre, 4 h. 15, matin.)

Les hostilités sont définitivement suspendues entre Bulgares et Serbes, à Vidin comme partout ailleurs [1].

126.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 2 décembre 1885, 11 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 3 décembre, 1 heure, matin.)

J'ai demandé aujourd'hui au comte Herbert de Bismarck de quelle manière le Gouvernement allemand entendait se comporter à l'égard des deux délégués ottomans envoyés en Roumélie orientale. Il m'a répondu que la mission de ces délégués consiste à s'enquérir des sentiments de la population et à travailler à l'apaisement des esprits; l'Allemagne croyait désirable de seconder

[1] M. René Millet avait annoncé l'acceptation de l'armistice par le Prince Alexandre dès le 28 novembre, à 7 heures du soir.

leur démarche et d'agir ainsi dans le sens des vœux émis par la majorité des membres de la conférence de Constantinople; en conséquence, M. de Radowitz était autorisé à [envoyer] auprès des délégués ottomans un de ses secrétaires pour recommander aux Rouméliotes de les bien accueillir. Le comte Herbert a d'ailleurs reconnu, comme vous-même, qu'il n'y avait pas eu décision de la Conférence et que les délégués devaient se présenter uniquement au nom du Sultan, comme Souverain de la Roumélie orientale.

Quant à l'aspect général de la situation de la Péninsule, le comte Herbert m'a dit qu'à son avis, il convenait maintenant d'attendre, d'une part, le résultat de la mission des délégués ottomans en Roumélie orientale, d'autre part et surtout, les conditions de la paix que les Bulgares et les Serbes avaient à conclure entre eux.

127.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 3 décembre 1885, 12 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

[Discussions entre Serbes et Bulgares sur les conditions de l'armistice.]

Les choses étant dans cet état, le Prince bulgare vient de recevoir un télégramme de ce jour du Grand Vizir pour l'informer que la Porte a désigné, pour remplir provisoirement les fonctions de vali en Roumélie, un commissaire qui se rend incessamment à son poste, et qu'elle espère en conséquence que Son Altesse veillera attentivement à ce qu'il ne se produise en Bulgarie aucun incident de nature à porter atteinte au traité de Berlin.

A ce [sujet], le Ministre des Affaires étrangères donne l'assurance formelle que le Prince tiendra la promesse qu'il a faite au Sultan et qu'il n'influera en aucune manière les décisions de la population rouméliote. Mais M. Tsanoff ajoute que Son Altesse ne se trouve pas plus aujourd'hui qu'auparavant en droit de décider du sort de la Roumélie et que, par suite, le Prince ainsi que son Gouvernement estiment que le meilleur moyen d'atteindre le but poursuivi par les Puissances serait de retarder l'envoi du commissaire ottoman jusqu'à la conclusion de la paix entre la Bulgarie et la Serbie.

128.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 205. *Berlin, 4 décembre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

Par une dépêche en date du 19 du mois dernier, Votre Excellence a bien voulu me faire connaître ses vues relativement à l'opportunité de reprendre les négociations engagées pour définir le régime du canal de Suez [1], et qui ont été interrompues depuis que s'est séparée la commission internationale réunie à Paris dans le courant de cette année.

Je n'ai pas manqué d'entretenir le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le sens que me traçait votre communication. Je lui ai indiqué notre désir de dégager notre responsabilité à l'égard des Puissances en nous acquittant des démarches nécessaires pour arriver à un résultat définitif; j'ai fait connaître que le Cabinet de Londres ayant exprimé le vœu d'ajourner un nouvel échange d'explications jusqu'après les élections pour le Parlement anglais, nous nous étions montrés disposés à déférer à son sentiment.

Le comte de Bismarck m'a répondu que le Gouvernement impérial allemand n'avait pas d'objections contre l'adoption du délai prévu par nous, et dont Lord Salisbury avait mentionné l'utilité dans son entretien avec M. Waddington.

129.

M. Saint-René Taillandier, gérant l'Agence et le Consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 5 décembre 1885, 12 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 4 h. 5, matin.)

D'après un renseignement que Sir H. D. Wolff m'a confirmé lui-même, des bandes de rebelles ont réussi à tourner les avant-postes anglais et à couper le chemin de fer sur leurs derrières entre Akacheh et Ouadi Halfa.

[1] Dès le 17 novembre, M. de Freycinet en avait informé par dépêche-circulaire les représentants de la France à l'étranger.

Il est difficile de connaître la vérité sur les forces des Soudaniens et sur le résultat des rencontres qui paraissent avoir eu lieu ces jours-ci, mais une certaine préoccupation règne dans l'État-major de l'armée anglaise et quelques bataillons de renfort sont dirigés vers le Haut Nil.

130.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 5 décembre 1885, 9 h. 49, soir.*

(*Reçu :* 6 décembre, 1 heure, matin.)

M. de Giers a appris avec une vive satisfaction que le Gouvernement français avait déjà invité ses représentants à Sofia et à Belgrade à adresser des observations aux Gouvernements serbe et bulgare dans le but d'empêcher la reprise des hostilités, et il a télégraphié au comte Kalnoky pour lui demander le moyen le plus efficace d'agir sur ces deux Gouvernements, soit par des observations collectives, faites au nom de toutes les Puissances, soit par des observations individuelles.

On a reçu ici de Philippopoli la nouvelle que les commissaires turcs avaient annoncé sous forme d'avertissement aux populations bulgares et rouméliotes que la Turquie avait 100.000 hommes prêts à entrer en Roumélie.

Avant-hier soir, la Société slavophile de Pétersbourg s'est réunie au nombre de 2.000 personnes. On a prononcé plusieurs discours en faveur de la Bulgarie et l'on a acclamé le général Ignatieff l'auteur du traité de San-Stéfano, qui est le défenseur le plus actif des idées slaves. Ce meeting n'a produit aucun effet sur l'opinion publique. Il indique cependant des tendances sympathiques aux Bulgares.

131.

M. Saint-René Taillandier, gérant l'Agence et le Consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 6 décembre 1885, 7 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

La nouvelle de la prise de possession complète de Massaouah par les Italiens est parvenue ce matin seulement au Khédive [1] qui en a aussitôt référé à la Porte. Tewfik Pacha se montre très affecté de l'événement et un vif mécontentement règne dans les hautes sphères indigènes.

132.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome.

T. *Paris, 7 décembre 1885, 3 h. 45, soir.*

Essad Pacha est venu hier me demander de nommer un délégué français qui appuierait dans leur mission les délégués ottomans à Philippopoli. Il m'a dit que l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Russie avaient nommé des délégués pour cette mission et que l'Italie, à laquelle avait été faite quarante-huit heures avant nous une demande analogue à celle qu'il me présentait, y avait adhéré et avait aussi nommé un délégué. Aucune ouverture du même genre n'avait été et ne paraissait devoir être faite à l'Angleterre.

J'ai répondu à l'Ambassadeur de Turquie que je ne pouvais pas lui donner de réponse avant d'avoir soumis la question au Conseil des Ministres et que j'avais besoin de savoir, tout d'abord, quel était exactement le mandat des délégués ottomans à Philippopoli et quel devait être dans la pensée de son Gouvernement celui des délégués nommés par les Puissances. Essad Pacha m'a fait connaître en termes très généraux qu'il s'agissait de rendre exécutoires les résolutions qui ont été arrêtées par la majorité des Ambassadeurs à Constantinople, mais qui n'ont pas reçu la sanction définitive de la Conférence.

[1] M. Decrais l'avait télégraphiée de Rome le 6 décembre à 12 h. 20 du matin, et M. Saint-René Taillandier avait annoncé l'arrivée de l'amiral Noce à Massaouah avec un cuirassé et un aviso dès le 5 décembre. (Télégr. du Caire de 12 h. 55 m.)

J'aurais besoin d'informations plus complètes avant de saisir de la question le Conseil des Ministres. Je vous prierai donc de prendre discrètement ces informations auprès du Gouvernement

Pour Berlin : allemand
Pour Vienne : austro-hongrois
Pour Saint-Pétersbourg : russe
Pour Rome : italien

et de me dire, s'il est possible, qui a pris l'initiative de l'envoi des délégués des Puissances, quelles délibérations ont précédé la désignation de ces délégués, quelles considérations l'ont déterminée, enfin quel mandat ces délégués ont reçu. Il importerait surtout de savoir si ce mandat a été fixé par un échange d'explications suffisamment précis entre les Puissances déjà adhérentes et par des engagements assez nets entre elles pour qu'il ne puisse pas être modifié en cours d'exécution.

Vous voudrez bien prendre ces informations en termes assez réservés pour qu'on n'y voie pas de notre part, à un degré quelconque, une adhésion préalable au point de vue des quatre Puissances, de manière à ce que nous conservions notre pleine liberté d'attitude jusqu'au moment où le Conseil des Ministres aura été à même de se prononcer.

133.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Vienne, 8 décembre 1885, 6 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Le comte Kalnoky m'a entretenu aujourd'hui de la situation des armées serbe et bulgare et de l'impossibilité de laisser les belligérants débattre plus longtemps les conditions d'un armistice, si l'on veut aboutir à la conclusion de la paix. Il a donc, d'accord avec l'Italie, proposé de charger une commission militaire de ce travail. Cette commission, dont le Roi Milan réclamera l'intervention, sera composée des Attachés militaires des grandes Puissances à Vienne[1]. Elle aura à s'occuper exclusivement de la question militaire, c'est-à-dire, des conditions d'un armistice et de limitation de frontières.

[1] M. de Freycinet télégraphiait le 10 décembre à 11 h. 40 du matin : «Désireux de favoriser toute tentative ayant pour but une solution pacifique, nous adhérons volontiers à la proposition du Cabinet austro-hongrois tendant à charger les Attachés militaires des Puissances à Vienne de régler, au point de vue technique, les conditions d'un armistice entre les armées serbe et bulgare».

Je vous prie de me faire connaître si, le cas échéant, le Gouvernement français accepterait cette proposition.

J'apprends que le comte Nigra vient de prévenir son Attaché militaire, le colonel Cerrutti, qu'il ait dès à présent à se tenir prêt à partir pour Belgrade. De mon côté, je viens de faire savoir au colonel de Salles, qui se trouve actuellement en permission en France, que je pourrai lui demander de revenir d'un moment à l'autre.

Quant à la question relative aux délégués des Puissances qui seraient adjoints aux délégués ottomans, suivant l'Ambassadeur de Turquie, soulevée par votre télégramme du 7 [1], je crois pouvoir vous affirmer que le comte Kalnoky m'a donné spontanément des explications qui ne semblent pas concorder tout à fait avec celles d'Essad Pacha, mais, comme il s'est référé aux derniers protocoles de la Conférence que je n'ai pas encore reçus, et que j'attends demain, vous me permettrez de différer ma réponse de quelques heures.

134.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 8 décembre 1885, 7 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

J'ai entretenu le comte Herbert des questions posées dans votre télégramme d'hier soir relativement aux délégués désignés par les quatre Puissances pour assister les commissaires ottomans à Philippopoli. Voici la substance des éclaircissements qu'il a bien voulu me donner sur les divers points spécifiés par vous :

1° L'initiative officielle de l'envoi des délégués remonte à la demande dont les Puissances ont été saisies par la Porte ottomane, demande semblable à celle qui vous a été soumise par Essad Pacha. L'origine première de cette démarche se rattache aux suggestions présentées par l'Angleterre à la conférence de Constantinople et tendant à ouvrir une enquête sur les dispositions des populations de la Roumélie orientale. La France ayant fait observer que le soin d'aviser à des mesures de ce genre rentrait dans les prérogatives du Sultan et les autres Puissances s'étant ralliées à cette manière de voir, l'initiative de la Porte a paru justifiée.

2° Les délibérations qui ont précédé la désignation des délégués des Puissances sont principalement celles qui ont eu lieu au sein de la Conférence

[1] Voir ci-dessus, n° 132.

même ou entre les Ambassadeurs à Constantinople. Les considérations qui ont déterminé cette désignation sont le désir d'affermir l'autorité morale du Sultan dans la Roumélie orientale, le souci de l'apaisement des esprits et l'intention de favoriser le rétablissement du régime fondé par le traité de Berlin.

3° Le mandat donné aux délégués est général et consiste à appuyer dans leur action les commissaires de la Porte.

4° Il n'y a pas eu, entre les quatre Puissances et la Porte, un échange d'explications précisant d'une manière spéciale le mandat des délégués. Après m'avoir fourni des indications, le comte Herbert les a complétées par des données de fait concernant particulièrement l'Allemagne. Comme il ne se trouve pas de consul allemand à Philippopoli, M. de Radowitz a été autorisé à déléguer auprès des commissaires ottomans un membre de son ambassade; mais on n'a pas encore reçu à Berlin l'avis qu'il ait usé de cette autorisation. L'on sait seulement que l'Ambassadeur a demandé au Consul d'Autriche de se charger provisoirement de représenter en tant que besoin l'Allemagne auprès des commissaires turcs en Roumélie orientale. Au reste, d'après les dernières nouvelles, les deux commissaires de la Porte n'ont fait dans cette province qu'un court séjour; ils l'ont déjà quittée, le premier pour prendre des fonctions à Sofia, le second pour retourner à Constantinople où il doit présenter son rapport au Sultan, avant qu'il ne soit donné d'autre suite à la mission dont ils faisaient partie. Les délégués désignés par certaines Puissances n'ont eu en conséquence jusqu'ici qu'un rôle purement muet et en quelque sorte négatif.

135.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 69. *Saint-Pétersbourg, 8 décembre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

L'Empereur a adressé au Ministre de la Guerre l'ordre du jour suivant :

«Sa Majesté l'Empereur, ayant consacré une attention toute spéciale aux nouvelles reçues du théâtre de la guerre dans la presqu'île des Balkans, s'est convaincu avec plaisir des résultats brillants dus aux travaux consciencieux et utiles des officiers russes chargés de la formation et de l'instruction des troupes de la Bulgarie et de la Roumélie orientale.

« Quoique profondément affligé de la guerre fratricide entre peuples slaves, Sa Majesté l'Empereur trouve néanmoins que la bravoure, le dévouement, la constance et le respect de l'ordre manifestés par les troupes bulgares et rouméliotes sont dignes du plus grand éloge [1].

« S'étant convaincu de l'activité sage et pleine de dévouement des officiers russes qui ont su inculquer à ces jeunes troupes les qualités du soldat et l'esprit militaire désirable, Sa Majesté a fait exprimer sa reconnaissance au général major prince Cantacuzène, du corps d'État-major, ancien Ministre de la Guerre de la Principauté de Bulgarie et sa bienveillance à tous les généraux et officiers supérieurs et subalternes qui ont servi dans les rangs des troupes bulgares et rouméliotes. »

18 novembre/1er décembre 1885. (Messager officiel.)

Dans cet ordre du jour, l'Empereur félicite et remercie les officiers russes qui ont été depuis six ans les instructeurs de l'armée bulgare, et en même temps il adresse des éloges à cette jeune armée et déplore la lutte fratricide entre peuples slaves.

J'avais pensé que cet ordre du jour lancé à travers l'Europe était une sorte d'ouverture au Prince Alexandre de Bulgarie, afin qu'il fît d'une manière quelconque une démarche pour rentrer en grâce auprès de l'Empereur, et je me figurais que cette démarche eût été le commencement d'une évolution dans la manière d'être du Gouvernement russe à l'égard de cette question bulgaro-rouméliote, mais il paraît qu'il n'en est rien. M. de Giers avec lequel je me suis entretenu assez longuement m'affirme que cet ordre du jour de l'Empereur est un acte purement militaire et qu'il ne faut y voir aucune intention ou arrière-pensée politique.

D'un autre côté, je savais que les slavophiles s'agitaient autant qu'on peut s'agiter en ce pays, qu'ils disaient timidement que l'Empereur sacrifiait trop à la bonne entente des trois Empires et que le moment leur paraissait venu de reprendre la politique slave dans les Balkans, etc. A ce propos M. de Giers m'a dit que l'Empereur n'avait en rien modifié ses idées; qu'il se maintenait fermement sur le terrain du traité de Berlin, voulant avant tout et surtout rester fidèle aux engagements convenus à Skierniewice et à Kremsier et s'en tenir au *statu quo ante* dans les Balkans; qu'il ne demandait plus la déposition du Prince Alexandre de sa principauté de Bulgarie, mais que c'était là la seule concession qu'il voulait faire; qu'il n'accepterait pas l'union personnelle en sa faveur, si elle était demandée par la Commission d'enquête chargée de connaître les vœux de la population rouméliote.

[1] De leur côté, les membres de l'« Association des anciens gardes de corps » prussiens avaient envoyé une adresse au Prince de Bulgarie, membre d'honneur de cette société, pour affirmer leur communauté d'origine et leur camaraderie avec lui.

Quoi qu'il en soit, il me revient de tous côtés que l'on regrette dans les sphères moyennes de voir l'Empereur persister dans sa mauvaise humeur contre le Prince Alexandre. La plupart des généraux et des officiers ont pardonné à ce Prince son équipée révolutionnaire, qu'il a rachetée d'ailleurs par la victoire, et ils verraient avec satisfaction l'Empereur reprendre la direction du mouvement slave dans les Balkans. Il leur pèse de se sentir en quelque sorte sous la main de l'Allemagne et ils disent que la Russie a tort de se fier à l'Autriche qui, de tout temps, a été l'ennemie des Slaves et qui a certainement poussé le Roi Milan dans sa lutte fratricide.

Les journaux russes imprimés à Moscou tiennent un langage analogue et on les laisse dire; c'est là un symptôme dont il est intéressant de suivre le développement et que je ne manquerai pas de faire connaître à Votre Excellence.

136.

M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, mercredi matin* [*9 décembre 1885*].

(*Reçu :* Dir. pol., 11 décembre.)

Hier, tard dans la soirée, j'ai reçu le télégramme suivant :

« L'Autriche insiste sur l'urgence d'une énergique pression surtout sur le Prince Alexandre, en vue d'arrêter la reprise imminente des hostilités [1]. Elle croit que les deux parties désireraient au fond en finir, mais sans vouloir l'initiative de concession. En conséquence, elle propose d'envoyer des agents militaires étrangers résidant à Vienne pour imposer l'armistice et pour offrir leur médiation afin d'en régler les conditions. L'Empereur y a adhéré. Avons donné ordres en conséquence, et aimons à espérer concours de toutes les Puissances. »

Ce télégramme de Saint-Pétersbourg est circulaire.

Je compte profiter de votre jour de réception pour venir recueillir votre opinion à cet égard.

[1] Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome IV, n° 804; (*Die Grosse Politik*, tome V, n° 969.)

137.

M. Saint-René Taillandier, gérant l'Agence et le Consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 9 décembre 1885, 7 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

M. Henry m'annonce, sans me donner aucun détail, que Aboubekr est mort dimanche. Avec lui disparaît le traité secret qui nous assurait éventuellement la possession de Zeïla. Cet événement est donc très favorable aux projets que l'Italie, déjà maîtresse de Massaouah, paraît avoir sur Zeïla et le Harrar, et dont le succès, si nous ne réussissons à le prévenir, sera fatal à notre colonie d'Obok.

138.

M. René Millet, Ministre de France à Belgrade,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Belgrade, 10 décembre 1885, 3 heures, matin*

(*Reçu :* 5 heures, matin.)

Une circulaire du Ministre des Affaires étrangères, reçue cette nuit, informe les représentants des Puissances que les conditions des Bulgares n'ont pu être acceptées par l'État-major serbe, soit au point de vue militaire, soit comme préjugeant la paix définitive au préjudice des droits de la Porte. Le Gouvernement serbe ne voit pas d'utilité à continuer les négociations directement. La Serbie, respectueuse de la volonté des grandes Puissances, ne rompra pas elle-même la trêve et décline la responsabilité de la rupture qui viendrait des Bulgares. Le Gouvernement royal se prêtera avec empressement à toute solution pratique conseillée par les Puissances qui serait compatible avec la dignité et les intérêts bien entendus du royaume.

139.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. Confidentiel. *Paris, 10 décembre 1885, 5 h. 30, soir.*

L'Ambassadeur de Russie m'a demandé hier, dans ma réception hebdomadaire, comment le Gouvernement français envisageait la «prise de possession» de Massaouah par les Italiens. Je lui ai fait remarquer que, selon la propre déclaration du Gouvernement italien, ce n'était pas une prise de possession, mais un complément d'occupation. J'ai ajouté que le Khédive en ayant référé au Sultan, nous attendrions, pour nous prononcer, la communication que la Porte ne pouvait manquer de nous faire. Le baron de Mohrenheim m'a dit alors que, suivant son opinion personnelle, les Gouvernements, sur la communication de la Porte, devraient prendre acte de la déclaration du Cabinet de Rome et envisager la présence des Italiens sur la mer Rouge comme un fait du même ordre que la présence des Anglais en Égypte, «de telle sorte que les premiers devraient évacuer en même temps que les seconds, si même ils ne l'avaient pas fait auparavant». J'ai répondu au baron de Mohrenheim qu'à première audition je croyais que mon Gouvernement serait disposé à se rallier à cette manière de voir, mais qu'il serait correct que l'initiative en vînt de la Porte comme Puissance suzeraine du territoire. Mon interlocuteur en tombant d'accord avec moi sur ce dernier point ne m'a pas caché que son Gouvernement, s'il partageait — comme il l'espérait — son opinion, saurait suggérer cette initiative à la Porte ottomane.

De votre côté je vous engage, si l'occasion s'en présente dans vos entretiens avec les Ministres du Sultan, à vous exprimer dans le même sens. Toutefois votre suggestion devra conserver un caractère purement personnel et n'aura point la forme d'une démarche de votre Gouvernement.

140.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 11 décembre 1885, 3 h. 58, soir.*

(*Reçu*: 5 h. 30 soir.)

Le Gouvernement allemand ne voulant pas paraître s'abstenir d'une tentative proposée dans une vue de pacification a envoyé, comme nous, à son

représentant à Vienne l'autorisation nécessaire pour que l'Attaché militaire de l'ambassade concourre à la discussion des conditions de l'armistice entre les Serbes et les Bulgares. Toutefois le prince de Bismarck n'attend pas de cette intervention un résultat bien utile. Il fait observer que les officiers étrangers, envoyés pour aplanir les difficultés qui retardent un accord entre les belligérants, ne pourront rien décider par eux-mêmes mais devront en référer aux Ambassadeurs de qui ils relèvent et ceux-ci à leurs Gouvernements.

Au surplus on est d'avis ici que les arrangements débattus entre la Serbie et la Bulgarie ont une importance très secondaire, car il ne dépend pas de ces petits États de modifier par leurs conventions particulières le régime du traité de Berlin, ni de préjuger en aucune façon les accords qui peuvent intervenir entre les Puissances signataires du traité.

Le comte H. de Bismarck m'a annoncé avec satisfaction que le Prince de Bulgarie avait promis de se conformer aux décisions des Puissances.

141.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, SAINT-PÉTERSBOURG, BERLIN, VIENNE, CONSTANTINOPLE, ROME, BELGRADE, SOFIA.

T. *Paris, 12 décembre 1885, 11 heures, matin.*

Vous savez que, dès le début du mouvement rouméliote, nous ne nous sommes pas dissimulé que le rétablissement du *statu quo ante* serait une solution insuffisante et éphémère; nous n'y avons adhéré, au cours de la Conférence, que pour ne pas nous mettre en désaccord avec la majorité des Puissances; mais nous nous serions bien plus volontiers ralliés, selon nos idées primitives, à une combinaison de nature à concilier les droits du Sultan avec les aspirations légitimes des populations. Aujourd'hui, la plupart des Cabinets semblent se rapprocher de ce point de vue. Sans vouloir nous départir de la réserve que nous avons observée depuis l'origine de cette affaire qui n'est pas, pour nous, de première importance, et, par conséquent, sans penser à prendre actuellement aucune initiative, je crois le moment venu de mettre plus en lumière nos propres appréciations, et je vous invite à le faire, en vous inspirant, dans les entretiens que les circonstances amèneront, des considérations développées dans ma circulaire du 3 décembre [*].

[*] Annotation du Département : 15 décembre 1885. — *Ce télégramme a été expédié également par ordre du Ministre, ce jour d'hui, 15 décembre à 5 h. 50 du soir à Madrid, Berne, Munich, Bruxelles, Copenhague, Athènes, La Haye, Lisbonne, Bucarest, Raguse, Stockholm et Rome (Saint-Siège).*

142.

M. René Millet, Ministre de France à Belgrade,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Belgrade, 14 décembre 1885, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Afin d'éviter tout malentendu, le Cabinet de Vienne a demandé au Gouvernement serbe de prendre l'engagement formel de se soumettre à la décision de la commission militaire internationale. Le Ministre de Russie a reçu l'ordre d'agir dans le même sens. Le Ministre des Affaires étrangères vient de faire savoir officiellement aux représentants des Puissances que le Gouvernement serbe accepte d'avance les décisions de la commission sur les conditions militaires de l'armistice, en dehors de toute considération politique, sous la réserve que le Gouvernement bulgare fera préalablement la même déclaration (1). Rien ne s'oppose donc plus, en ce qui concerne la Serbie, à l'arrivée des commissaires.

143.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 14 décembre 1885, 9 h. 17, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 20, soir.)

Je viens d'entretenir Lord Salisbury de votre manière d'envisager la question bulgare, conformément à votre télégramme du 12. Je lui ai dit en substance que, sans vouloir prendre l'initiative dans une question où nous n'avons pas d'intérêt direct engagé, vous étiez disposé à tenir compte des faits accomplis et à appuyer toute solution qui tiendrait un compte raisonnable des vœux des populations, en portant le moins d'atteinte possible au traité de Berlin et à la situation de la Porte. Lord Salisbury m'a manifesté la satisfaction qu'il éprouvait à marcher d'accord avec vous sur cette question. L'Ambassadeur de

(1) «Le comte Kalnoky, télégraphie de Vienne M. Foucher de Careil le 16 décembre, à 3 h. 50 du soir, m'a dit qu'il allait adresser à ses Ambassadeurs, pour être communiquée aux grandes Puissances, une note par laquelle il prend acte de l'adhésion de la Bulgarie à la proposition de l'Autriche-Hongrie et répond à ses réserves».

Russie que j'ai vu aujourd'hui ne m'a pas caché que, selon lui, les événements militaires avaient trop profondément modifié la situation pour que l'union de la Bulgarie et de la Roumélie ne s'accomplisse pas sous une forme à déterminer. Il est persuadé d'ailleurs et, je crois, avec raison, que cette union tournera finalement à l'avantage de la Russie.

144.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 17 décembre 1885, 12 h. 50, soir.*

Ainsi que je vous en ai informé par ma circulaire du 17 novembre dernier, j'ai cru devoir, sur la demande de Lord Salisbury, ajourner jusqu'après les élections anglaises la reprise des pourparlers relatifs à l'établissement du régime international du canal de Suez (1). Ces élections étant aujourd'hui un fait accompli, le moment me paraît venu de donner suite au projet que j'annonçais et que tous les Cabinets intéressés ont d'ailleurs approuvé en principe. Toutefois, avant de formuler des ouvertures d'une manière précise, je tiendrais particulièrement à savoir comment le Cabinet de Berlin, avec lequel nous avons constamment marché d'accord en cette question, envisage la procédure qui devrait être adoptée. Admet-il que les divergences secondaires qui subsistent encore entre les Puissances sont susceptibles d'être aplanies par des pourparlers directs entre les Cabinets? En ce cas estime-t-il que la France devrait, à raison de l'initiative qui semble découler pour elle du fait que la conférence s'est tenue à Paris, présenter des formules de solution? Si tel était le sentiment du Chancelier d'Allemagne, nous lui demanderions de vouloir bien, de concert avec le Cabinet de Londres, nous aider dans l'élaboration de ces formules que nous lui soumettrions en projet avant de les communiquer officiellement aux Puissances.

Je vous prie de vouloir bien entretenir confidentiellement le prince de Bismarck de cette suggestion et de nous faire connaître son sentiment à cet égard (2).

(1) Voir ci-dessus, n° 128 et note.

(2) M. de Courcel répond le 19 décembre, à 4 h. 38 du soir, que le prince Chancelier, souffrant, garde la chambre et que l'impression du comte Herbert est que son père laissera toute initiative à la France en cette matière dont il s'est désintéressé depuis le printemps dernier.

145.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 152. *Rome, 18 décembre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

Hier a été signé au Vatican l'instrument du traité conclu par suite de la médiation du Pape entre l'Allemagne et l'Espagne en vue de régler le différend auquel avait donné lieu la question des îles Carolines[1].

Comme j'ai eu l'honneur de vous le mander dans mon rapport n° 148, en me référant aux renseignements que je devais à l'obligeance de mon collègue de Prusse, l'acte qui a été revêtu hier des signatures du Cardinal Jacobini, du marquis de Molins et de M. de Schlötzer se compose de deux parties distinctes : la première où se trouve énoncé l'avis émis par Léon XIII sur la question qui divisait les Cabinets de Berlin et de Madrid. Cette première partie qui est, pour ainsi dire, le préambule du traité et où le Pape affirme la souveraineté de l'Espagne sur les îles Carolines a été signée par le Cardinal Jacobini seul.

Dans la seconde partie du protocole se trouve l'arrangement en six articles par lequel l'Allemagne qui reconnaît les droits que l'Espagne tient de la priorité de l'occupation des îles Carolines et Palaos se voit, par contre, assurer dans ces parages des privilèges particuliers en ce qui regarde la navigation, la liberté du commerce, le droit de propriété, etc. Cette seconde partie a été signée par le marquis de Molins pour l'Espagne, par M. de Schlötzer, Ministre de Prusse, pour l'Allemagne.

Il semble, à en juger par l'attitude du Cardinal Secrétaire d'État et des deux plénipotentiaires que les négociations ont abouti à un résultat également satisfaisant pour tous les intéressés. L'allégresse qu'on éprouve au Vatican donne en tous cas un nouveau relief à l'initiative qu'a prise le prince de Bismarck il y a trois mois, en conviant l'Espagne à s'unir à l'Empereur Guillaume pour solliciter la médiation de Léon XIII. Dès le premier moment du reste la haute portée de cet incident a été appréciée aussi bien par les détracteurs ordinaires du Saint-Siège que par les amis les plus fervents du Pape.

Pour célébrer la conclusion du traité qui avait été signé à midi, le Cardinal Jacobini a convié hier soir à sa table tous les chefs de mission accrédités auprès du Saint-Siège. L'Ambassadeur d'Autriche, en sa qualité de doyen du

[1] Voir ci-dessus, n° 83.

corps diplomatique, a porté un toast au Souverain Pontife, en le félicitant d'avoir su mettre «fin aux dissensions» de l'Allemagne et de l'Espagne. Le Cardinal Jacobini, prenant à son tour la parole, a remercié le comte Paar d'avoir proclamé l'utile influence que le Pape avait su exercer en usant de sa haute autorité morale pour amener un événement qui sera un des faits heureux du pontificat de Léon XIII. Son Éminence a fini en portant un toast aux chefs des États représentés auprès de la Cour du Vatican.

146.

M. Marchand, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 22 décembre 1885, 3 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Le colonel de Salles vient de m'adresser le télégramme suivant :

«Armistice signé jusqu'au premier. Néanmoins, évacuation réciproque. La Serbie commence. Zone neutralisée six mille mètres largeur. Commissaires paix à nommer immédiatement».

147.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Rome Saint-Siège, Constantinople, Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 23 décembre 1885, 10 heures, soir.*

J'ai reçu hier un télégramme, qui m'a été transmis de Zanzibar, et par lequel M. Patrimonio, que j'avais chargé d'une mission particulière à Madagascar, m'informe que l'amiral Miot et lui ont signé le 17 décembre avec un plénipotentiaire malgache un traité sous réserve de ratification par les deux Gouvernements. En voilà les principales clauses :

Un résident français est nommé à Tananarive. Il sera l'intermédiaire obligé des relations de la Reine de Madagascar avec les Puissances étrangères, de sorte que toute la politique extérieure du Gouvernement malgache passera par nos mains.

Nous respecterons l'autonomie du peuple hova, nous réservant de le diriger par nos conseils et notre exemple dans les voies de la civilisation, sans nous

immiscer dans son administration intérieure. Des baux à durée indéterminée pourront être conclus par les Français, et renouvelés au seul gré des parties, sans que le Gouvernement hova puisse s'y opposer.

Nous nous sommes réservé le droit d'occuper la baie de Diego Suarez, et d'y faire des installations à notre convenance.

Le Gouvernement hova s'engage à payer la somme de dix millions de francs, applicables tant au règlement des réclamations françaises liquidées antérieurement au conflit survenu entre les deux parties qu'à la réparation de tous les dommages causés aux particuliers étrangers par le fait de ce conflit.

L'examen et le règlement de ces indemnités sont dévolus au Gouvernement de la République. Jusqu'au parfait payement de ladite somme de dix millions, Tamatave sera occupée par nos troupes.

Enfin, nous ne pouvions pas perdre de vue l'intérêt particulier qui s'attache pour nous aux peuplades du Nord-Ouest de l'île; nous avons obtenu du Gouvernement hova qu'il prît l'engagement exprès de traiter avec bienveillance les Sakalaves et les Antankares, et de tenir compte des indications qui lui seraient fournies, à cet égard, par le Gouvernement français.

Ces dispositions sont de nature à nous donner les satisfactions que nous cherchions à Madagascar. J'ai été amené hier soir, par une question qui m'a été adressée, à en donner connaissance à la Chambre des députés; la grande majorité les a accueillies avec des marques de la plus vive approbation.

148.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Londres, 23 décembre 1885, 7 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 15, soir.)

Je viens d'entretenir Lord Salisbury de l'affaire de Zanzibar. A la date d'aujourd'hui, il n'avait reçu aucun avis du commissaire anglais à Zanzibar relatif à l'incident signalé par M. Raffray, ni aucune communication du Gouvernement allemand. Mais il m'a dit qu'au cours des pourparlers qui ont amené l'envoi des commissaires des trois Puissances, le Gouvernement allemand lui avait fait part des instructions qu'il remettait à son représentant et que ces instructions portaient défense de reconnaître la souveraineté de Saïd Bargasch sur aucun point de la terre ferme(1). Le Gouvernement anglais a refusé d'introduire la même clause dans ses propres instructions et a fait observer que

(1) Tout l'incident est là. M. Raffray avait signalé les prétentions injustifiées de l'Allemagne.

le but de la commission était précisément de délimiter l'étendue de cette souveraineté, que personne jusqu'à présent n'avait contestée en principe.

Lord Salisbury m'a déclaré que le point de vue du Gouvernement anglais ne s'était pas modifié, que certainement le commissaire anglais n'admettrait pas les prétentions allemandes. Je lui ai alors demandé si le Gouvernement anglais maintiendrait en tout état de cause le principe de la souveraineté territoriale de Saïd Bargasch, sauf à lui assigner des limites plus ou moins étendues. Il m'a répondu qu'il était convaincu de la réalité de ces droits, mais que si, par impossible, la commission était *unanime* à reconnaître qu'ils n'existaient pas, le Gouvernement anglais accepterait la décision de la commission.

Il a ajouté que le Gouvernement indien n'attachait plus la même importance qu'autrefois aux affaires de Zanzibar et tendait à *s'en désintéresser de plus en plus sans vouloir cependant abandonner un ancien allié.* En somme, je n'ai pas trouvé Lord Salisbury très chaud pour le Sultan de Zanzibar. Il y a évidemment de ce côté un certain changement d'attitude amené par les prétentions allemandes. Il m'a confirmé que le traité de commerce entre l'Allemagne et Zanzibar avait été signé et que le traité anglais presque identique le serait incessamment. Il m'a dit qu'il n'y avait rien dans le traité allemand qui pût soulever des objections de la part du Gouvernement anglais. Il contient une clause qui accorde aux Allemands le droit d'établir une station navale dans un port de la terre ferme, ce qui, a fait remarquer Lord Salisbury, paraît certainement impliquer la reconnaissance de la souveraineté de Saïd Bargasch sur la côte.

149.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 23 décembre 1885, 7 h. 48, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

La nouvelle de la conclusion de l'armistice entre la Serbie et la Bulgarie a été accueillie ici avec une immense satisfaction ainsi que l'ordre du jour adressé par le Prince Alexandre à son armée dans lequel «il reconnaît avec gratitude que l'armée bulgare est redevable de ses succès aux soins constants qu'a eus pour elle l'Empereur de Russie et à l'activité exemplaire des instructeurs russes».

Cet acte du Prince Alexandre est considéré comme le présage d'un rapprochement entre l'Empereur et lui. M. de Giers ne sait pas encore comment

l'Empereur a accueilli cette nouvelle qui est arrivée ici cette nuit et je m'empresserai de vous tenir au courant de ce que j'apprendrai à ce sujet.

« C'est à la Turquie, maintenant, m'a dit M. de Giers, à prendre l'initiative et à présenter ce qu'elle entend faire pour la Roumélie; mon opinion est que l'union complète est préférable à l'union personnelle, qui ne serait jamais qu'une solution précaire. Quant à la question du Prince, nous en parlerons plus tard. Aujourd'hui je ne peux rien vous en dire ».

Mon opinion personnelle est qu'un arrangement finira par intervenir dans le sens que vous avez indiqué dans votre circulaire du 3 décembre.

150.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 24 décembre 1885, 2 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Je viens de procéder avec le comte H. de Bismarck à la signature du protocole et à l'échange des notes consacrant nos arrangements coloniaux avec l'Allemagne.

151.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 25 décembre 1885, 7 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

M. de Giers qui a reçu la nouvelle de la paix conclue avec le plénipotentiaire malgache me charge de vous adresser toutes ses félicitations. Il paraît, m'a-t-il dit, que l'on est mécontent à Nich comme à Sofia des arrangements de la commission militaire internationale, chacun trouve qu'ils sont trop avantageux à son adversaire. L'ordre du jour du Prince Alexandre n'a pas modifié jusqu'à présent les sentiments de l'Empereur Alexandre à son égard. L'Empereur persiste à déclarer qu'il n'a aucune confiance dans tout ce qu'il peut dire ou faire dire. Si l'Europe veut le confirmer dans sa position de Prince de Bulgarie, nous ne ferons pas d'opposition, mais c'est tout ce que nous entendons faire. Nous n'avions jamais demandé d'ailleurs sa..... [1]

[1] Lacune de déchiffrement.

152.

M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Paris, 25 décembre 1885.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 décembre.)

Je ne saurais avoir l'indiscrétion de briguer l'avantage d'être reçu par Votre Excellence, la sachant occupée d'intérêts trop graves pour empiéter sur ses précieux instants. Mais, venant de recevoir ce matin un courrier de Saint-Pétersbourg, je ne saurais résister au grand plaisir de m'acquitter, un moment plus tôt, de l'agréable mission de lui faire part des termes mêmes dont M. de Giers vient de se servir pour constater l'heureux accord de nos Cabinets.

Dans sa lettre du 8/20 courant, M. de Giers m'écrit :

« Nous rendons pleine et entière justice à l'attitude si parfaitement loyale et correcte de M. de Freycinet dans toute la phase parcourue et à l'empressement avec lequel il s'est associé à tout ce qui pourrait contribuer à un apaisement de la crise. Veuillez lui exprimer combien nous apprécions les assurances qu'il s'est plu à vous donner de ses sentiments envers la Russie. Quant à la solution finale, vous verrez que notre point de vue est complètement d'accord avec celui exprimé par M. de Freycinet, et dont M. le général Appert nous a fait également part. Le Cabinet impérial a rempli un devoir en se maintenant sur le terrain du traité de Berlin. L'unanimité nécessaire n'ayant pu s'établir, il attendra le développement des événements, prêt à examiner toute solution qui serait proposée et qui assurerait une paix solide et durable, en conciliant les droits du Sultan avec les besoins des populations et les intérêts généraux. Nous sommes charmés de cette conformité de vues entre nous et le Gouvernement français, et nous aimons à espérer que nous continuerons à marcher d'accord ».

Il ne m'appartient, M. le Ministre, que de me féliciter d'être l'intermédiaire de ces sentiments mutuels en vous priant, etc.

153.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 215. *Berlin, 26 décembre 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 décembre; Dir. pol., 30 décembre.)

J'ai demandé au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne s'il avait entretenu le prince Chancelier de l'Empire des questions relatives à l'établissement d'un contrôle international sur le canal de Suez dont je l'avais saisi d'après vos instructions du 17 décembre. Il m'a répondu qu'il avait pris en effet les directions du prince Chancelier; que celui-ci ne se trouvait pas en état de décider si les difficultés encore subsistantes dans cette question pouvaient être aplanies par voie de pourparlers entre les Cabinets, parce qu'à son avis la solution de ces difficultés dépendait surtout d'une entente entre les Cabinets de Paris et de Londres; qu'il recevrait volontiers nos communications et ne se refuserait pas à prêter ses bons offices s'ils étaient demandés, mais qu'il ne pourrait en aucun cas s'agir d'une pression à exercer de la part de l'Allemagne.

Je remerciai le comte Herbert de Bismarck de ces indications et je lui promis de vous les rapporter; je crus devoir lui faire observer que vous n'aviez nullement manifesté le désir d'amener le Cabinet de Berlin à exercer sur le Cabinet de Londres une pression dans un sens déterminé; que vous m'aviez chargé auprès du Chancelier allemand d'une démarche toute de courtoisie et de prévenance, en recherchant son avis et ses convenances relativement à la marche d'une affaire dans laquelle les antécédents mêmes de la négociation, bien plutôt qu'un intérêt exclusif ou même prépondérant de la France, vous avaient assigné l'initiative.

154.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à Sir John Walsham, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 28 décembre 1885.*

En vous référant à la correspondance que j'ai eu l'honneur d'échanger avec vous les 30 septembre et 3 octobre derniers, au sujet de la question des îles Sous-le-Vent de Tahiti, vous avez bien voulu m'annoncer, par votre lettre en

date du 24 de ce mois, que, les négociations relatives aux pêcheries de Terre-Neuve n'étant pas encore terminées, le Gouvernement de la Reine donnait son consentement à une prolongation du protectorat français à Raïatea, pour une période de trois mois, à partir du 31 décembre 1885.

Je m'empresse de vous accuser réception de votre communication.

155.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 29 décembre 1885, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 30 décembre, 9 heures, matin.)

Le Prince Alexandre m'ayant fait savoir qu'il désirait causer avec moi, je lui ai demandé une audience qui m'a été immédiatement accordée hier même. Son Altesse avait été informée d'une manière fort incomplète, à Pirot, des communications que Votre Excellence m'avait autorisé à transmettre au Gouvernement bulgare et elle voulait avoir, à ce sujet, des renseignements plus précis et plus détaillés. J'ai dit en substance au Prince que la France poursuivait un but absolument désintéressé, ayant avant tout en vue la conservation de la paix et qu'elle souhaiterait, par conséquent, que la Bulgarie pût s'entendre avec la Turquie, tout en se réconciliant avec la Russie. J'ai expliqué en même temps que le Gouvernement de la République était partisan de l'annexion de la Roumélie à la Bulgarie, à la condition expresse que la Principauté ainsi augmentée demeurât sous la suzeraineté de la Porte, en versant un tribut dont le payement serait assuré par le droit, pour le Sultan, d'occuper militairement certains points de la Roumélie, et que les autres stipulations de l'article 15 du traité de Berlin seraient maintenues et même développées au besoin.

Après m'avoir écouté attentivement, Son Altesse n'a pas hésité à déclarer que les dispositions de la France étaient plus judicieuses et plus favorables que celles de la plupart des autres Puissances qui semblaient vouloir se rallier à l'union personnelle et elle m'a demandé, à ce propos, si la France interviendrait en faveur de la Bulgarie dans le sens que je venais d'indiquer.

J'ai répondu que je ne pensais pas que le Gouvernement français prît l'initiative d'aucune combinaison, mais qu'il appuierait, selon toute apparence, une proposition semblable à celle dont j'avais exposé le caractère.

Le Prince Alexandre a paru fort satisfait et a abordé aussitôt la question

d'un rapprochement avec la Russie, me donnant à entendre que le Ministre des Affaires étrangères lui avait laissé entrevoir l'espoir que le Gouvernement français consentirait peut-être à interposer ses bons offices à cet effet. J'ai cru devoir répéter presque textuellement les termes du télégramme de Votre Excellence du 14 de ce mois, ainsi que ceux de la dépêche que je lui ai adressée en réponse, le 18, d'après l'opinion exprimée par M. Tsanoff. Le Prince a paru regretter que son Ministre des Affaires étrangères n'eût pas mieux rendu sa pensée et son désir, et il m'a dit : «En même temps que je publiais mon premier ordre du jour à Pirot, j'ai, d'après l'avis du général Kaulbars, écrit à l'Empereur de Russie une lettre à peu près conçue dans le même esprit. J'attacherais, en conséquence, du prix à ce que la France fît parler pour moi à Pétersbourg. Vous me feriez plaisir en télégraphiant dans ce sens à votre Gouvernement et en lui exprimant toute ma reconnaissance».

En résumé, le Prince Alexandre serait heureux de pouvoir obtenir l'union complète aux conditions spécifiées par Votre Excellence dans sa circulaire du 3 et de pouvoir compter, à cet effet, sur le suffrage de la France. D'un autre côté, Son Altesse désirerait que le Gouvernement français pût l'aider à se rapprocher de l'Empereur de Russie. Mais le Prince ne m'a pas caché que, quoi qu'il advînt, la Russie ne pourrait jamais reprendre en Bulgarie la situation qu'elle y occupait auparavant, ainsi, par exemple, que les Bulgares n'accepteraient plus un Ministre de la Guerre russe.

156.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Rome, Constantinople, Vienne, Saint-Pétersbourg.

T. Confidentiel. *Paris, 1er janvier 1886, 8 h. 15, soir.*

Dans le cours de la réception diplomatique du 30 décembre, l'Ambassadeur de Turquie a appelé mon attention sur deux dépêches de son Gouvernement dont il m'avait laissé copie les jours précédents, et qui portent les dates, l'une du 13 et l'autre du 22 décembre. La première le charge de nous inviter à nous unir aux autres Puissances signataires du traité de Berlin pour maintenir l'observation de ce traité et y ramener le Prince de Bulgarie. La seconde a pour objet de nous amener à donner des instructions à notre agent à Belgrade pour qu'il appuie auprès du Gouvernement serbe le principe d'une compensation pécuniaire à payer à la Bulgarie.

J'ai répondu à Essad Pacha que je ne manquerai pas de faire connaître aux Ambassadeurs de la République auprès des Puissances signataires du traité de Berlin la double suggestion dont il s'est fait l'interprète. Je lui ai rappelé que le Gouvernement français s'était toujours prêté à joindre ses efforts à ceux des autres Gouvernements pour rétablir une paix durable dans les Balkans. Nous resterons fidèles à cette ligne de conduite dans l'esprit de la circulaire du 3 décembre. Pour ce qui est d'une compensation pécuniaire à accorder au Prince de Bulgarie, je n'en ai pas écarté le principe, mais j'ai exprimé quelques doutes sur le point de savoir si le Prince Alexandre s'en contenterait comme conclusion des derniers événements.

J'ai ajouté que nous n'avions en cette matière aucune initiative à prendre, mais que nous serions toujours prêts à marcher d'accord avec les autres Cabinets, tout en laissant à ceux qui ont un intérêt plus direct dans les affaires des Balkans le soin d'arrêter les propositions qui seront ensuite soumises au concert européen.

157.

M. de Moüy, Ministre de France à Athènes,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Athènes, 4 janvier 1886, 4 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

La circulaire que j'ai annoncée à Votre Excellence par mon télégramme du 30 décembre a été expédiée. J'ai pu la lire ce matin à titre confidentiel. Le Chargé d'affaires de Grèce vous en donnera lecture jeudi. Le Gouvernement hellénique rappelle sa déférence pour les conseils des Puissances. Il indique la situation «pleine de périls» qui résulterait d'un règlement des affaires des Balkans où la Grèce serait oubliée et il invoque la sollicitude bienveillante des grandes Cours.

Ce document est rédigé en termes très mesurés, mais les cercles officiels le considèrent comme une démarche solennelle.

L'opinion ici croit de plus en plus que la guerre serait inévitable si l'Europe négligeait entièrement les intérêts grecs [1].

[1] Quelques jours plus tard, le comte H. de Bismarck parlait avec quelque inquiétude, à M. de Courcel de «l'agitation des Grecs qui se croient ou se prétendent soutenus par certaines Puissances». (T. Berlin, 8 janvier, 8 h., s.)

158.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 2. *Paris, 4 janvier 1886.*

J'ai consulté officieusement divers Cabinets sur le mode qui semblerait le meilleur pour arriver à un accord sur les points restés en suspens dans le projet de règlement du canal international de Suez. L'opinion dominante paraît être qu'il conviendrait que la France et l'Angleterre, comme étant les Puissances les plus intéressées, se concertassent tout d'abord sur les termes d'une formule. Il y a lieu de croire que cette formule, une fois arrêtée entre elles, serait adoptée sans grande modification par les autres États représentés à la Conférence tenue à Paris au mois d'avril.

Je vais en conséquence préparer et je vous enverrai très prochainement une rédaction qui me semblerait acceptable par l'Angleterre. Vous la soumettrez officieusement à Lord Salisbury pour qu'il veuille bien vous présenter ses observations. J'espère que l'accord ne tardera pas à s'établir.

Je vous prie d'informer Sa Seigneurie de la marche que nous nous proposons de suivre et qui, je me plais à le croire, aura son assentiment.

159.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Personnel. *Berlin, 5 janvier 1886, 12 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 45, soir.)

Pendant les fêtes données pour l'anniversaire de l'avènement de l'Empereur Guillaume au trône de Prusse, bien que, à la différence des autres grandes Puissances, je fusse chargé d'un simple message verbal, j'ai été comblé d'attentions particulières par l'Empereur, l'Impératrice et leur entourage. Tous deux m'ont à plusieurs reprises témoigné leur satisfaction de la réélection de M. Grévy (1). Je n'ai d'ailleurs observé, pendant le cours de ces fêtes à Berlin, aucune parole, aucune manifestation dont notre susceptibilité aurait pu être

(1) Réélu Président de la République le 28 décembre 1885.

blessée. Quoique nos défaites, comme celles des Autrichiens et des Danois, aient contribué pour la principale part à l'éclat de ce règne d'un quart de siècle, on a mis ici un soin très marqué à éviter tout ce qui pourrait réveiller chez les vaincus de pénibles souvenirs, de manière à conserver à la célébration de l'anniversaire, sans aucune dissonance, le caractère d'un hommage rendu à la popularité personnelle et à la vieillesse honorable de l'Empereur Guillaume.

Je crois devoir vous signaler ces circonstances parce qu'il me paraît important pour les rapports entre la France et l'Allemagne qu'au moment où la presse de tous les pays de l'Europe retentit d'adulations intéressées en l'honneur du vieil Empereur, il ne se produise pas chez nous quelques-unes de ces récriminations amères ou ironiques qui ont le don de blesser si profondément le sentiment national allemand.

160.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aunay, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 5 janvier 1886, 7 heures, soir.*

Vous devez accueillir avec cordialité mais sans risquer de provoquer des ombrages du côté anglais les ouvertures de Mouktar Pacha [1]. Encouragez-le dans l'idée que le soin le plus urgent est de réorganiser une armée indigène solide. Il n'est pas nécessaire pour cela que la Porte autorise officiellement l'enrôlement de soldats turcs, mais il suffirait qu'elle n'interdît pas à des agents du Khédive de procéder à des engagements individuels tant en hommes qu'en officiers [2]. Je vous recommande d'ailleurs de ne rien négliger auprès de Sir D. Wolff pour l'amener à ce même point de vue, car c'est là un terrain sur lequel les deux commissaires pourraient être rapprochés au profit de notre propre intérêt.

[1] Mouktar Pacha était envoyé par le Sultan en mission en Égypte et M. d'Aunay avait eu un entretien avec lui, le 4 janvier (Tél. du Caire, du 4 janvier, 8 h. 25 s.).

[2] M. de Freycinet renouvela et précisa les mêmes recommandations dans un télégramme du 10 janvier, 4 h. 35, s.

161.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 5 janvier 1886, 11 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 6 janvier, 6 heures, matin.)

L'Ambassadeur de Turquie à Berlin a entretenu aujourd'hui même le comte H. de Bismarck de l'établissement des Italiens à Massaouah [1]. Le comte H. de Bismarck lui a donné à entendre que le Cabinet de Berlin était incomplètement renseigné sur cette affaire et ne songeait pas à y intervenir. Il a ajouté que, du moment que la Turquie n'avait pas la pensée de se brouiller avec les Italiens à ce propos, elle ferait mieux de s'arranger à l'amiable avec eux et de chercher sa satisfaction dans la déclaration du comte de Robilant, portant que l'installation des autorités italiennes à Massaouah ne préjugeait pas la question de souveraineté.

En parlant avec le Sous-Secrétaire des Affaires étrangères de votre conversation avec Essad Pacha sur ce sujet, je me suis borné à dire que vous aviez fait observer à l'Ambassadeur de Turquie que l'occupation de Massaouah par l'Italie était une des conséquences de l'occupation de l'Égypte par les Anglais. J'ai d'ailleurs exprimé l'opinion que, si la Turquie donnait son assentiment à l'établissement des Anglais en Égypte, ainsi qu'il semblait résulter de l'arrangement conclu avec Sir D. Wolff, elle se trouverait dans une position fausse pour réclamer contre les empiètements des Italiens à Massaouah. Le comte H. de Bismarck me dit à ce propos qu'il ne distinguait pas bien l'intérêt si grand que les Anglais avaient attaché à obtenir l'envoi d'un délégué du Sultan en Égypte; qu'en dehors de l'avantage de donner une consécration légale en quelque sorte à leur entreprise, l'envoi de Mouktar Pacha devait avoir pour eux beaucoup d'inconvénients, car le prestige et l'habileté de ce personnage ne manqueraient pas de faire, au détriment de l'influence anglaise, un centre de ralliement pour les populations égyptiennes; que déjà Sir D. Wolff s'inquiétait de ce voisinage qui tendait à le mettre dans l'ombre et s'apercevait de l'imprudence qu'il avait commise en attirant un tel rival en Égypte.

Cette conversation m'amena à rapporter au comte Herbert un propos du général anglais Wolseley qui est venu à Berlin pour les fêtes de l'anniversaire

[1] Dans un télégramme circulaire du 1er janvier, 8 h. 55, s., M. de Freycinet disait : «L'Ambassadeur de Turquie m'a laissé copie d'une dépêche de son Gouvernement, en date du 26 décembre, relative à l'établissement des Italiens à Massaouah. Dans cette dépêche, le Ministre ottoman des Affaires étrangères fait ressortir la contradiction entre le langage et la conduite des Italiens».

de l'Empereur Guillaume. Ce général m'avait déclaré qu'il était contre l'occupation de l'Égypte par les Anglais, parce que l'effectif de 15 ou 16.000 hommes que l'Angleterre était actuellement obligée d'entretenir dans ce pays imposait à l'armée anglaise une charge beaucoup trop lourde en divisant ses forces. Le comte Herbert me dit que Lord Wolseley s'était exprimé dans le même sens avec le prince de Bismarck par qui il avait été reçu.

162.

M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 6 janvier 1886.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 janvier.)

J'ai reçu ce matin le télégramme circulaire ci-joint, dont je ne crois pas pouvoir tarder à communiquer aujourd'hui même la teneur à Votre Excellence.

Si son temps précieux lui permettait de m'accorder un moment plus tôt la possibilité de recueillir son avis quant à la suggestion du Cabinet impérial, je n'ai pas besoin de lui dire tout le prix que j'y attacherais.

ANNEXE.

M. de Giers, Ministre des Affaires étrangères de Russie,
à M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie a Paris.

T. secret. *Saint-Pétersbourg, 25 décembre 1885/6 janvier 1886.*

Le désir d'une issue pacifique des complications orientales a été manifesté par toutes les Puissances. Bien qu'un accord unanime n'ait pu se produire à la conférence de Constantinople sur la solution pratique de la crise, l'action des Cabinets s'est exercée efficacement en commun pour arrêter les hostilités entre la Bulgarie et la Serbie. Cette action reste incomplète aussi longtemps que les États de la presqu'île des Balkans maintiendront leurs armements dans l'attente des éventualités qu'il s'agirait de prévenir. Une démobilisation générale écarterait ce péril et permettrait de rechercher avec plus de sécurité une solution pacifique des difficultés actuelles. Le Cabinet impérial en a le sincère désir[1]. Il croit que cela répondrait aux vœux et aux intérêts de l'Europe, aussi bien qu'à ceux des États balkaniques qui s'épuisent par la prolongation d'une attitude réciproquement menaçante. Dans

(1) On trouve une suggestion analogue dans une note remise le 6 janvier au Ministre des Affaires étrangères par l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

cette conviction le Cabinet de Saint-Pétersbourg propose aux Puissances de s'associer à lui pour faire une démarche collective énergique auprès des Gouvernements de Belgrade, Sofia et Athènes, en vue d'une démobilisation générale et simultanée que la Porte ne refuserait pas d'imiter. Vous êtes prié de communiquer cette proposition au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. En cas d'adhésion, veuillez l'inviter à munir sans délai ses représentants sur les lieux des instructions nécessaires pour une action collective et immédiate dans le sens susindiqué.

163.

M. Hanotaux, Chargé d'affaires de France à Constantinople, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 7 janvier 1886, 11 h. 33, soir.*

(*Reçu :* 8 janvier, 2 heures, matin.)

Au cours de la visite que je lui ai faite à l'occasion de mon entrée en fonctions comme Chargé d'affaires, M. de Nélidoff m'a donné lecture d'une circulaire qu'il venait de recevoir de son Gouvernement.

Le Cabinet de Pétersbourg prend l'initiative de démarches qui seraient faites d'un commun accord par les agents des grandes Puissances auprès des Cabinets d'Athènes, de Belgrade et de Sofia pour provoquer une «démobilisation [1] ».

On considère que les armements excessifs auxquels se sont laissé entraîner les divers Gouvernements sont une cause d'épuisement pour eux-mêmes et une menace pour la paix européenne. Quant à la Porte, on pense qu'elle s'empressera d'imiter les mesures de désarmement prises par ces Gouvernements sur l'avis des grandes Puissances.

M. de Nélidoff m'a dit (et ce renseignement m'est confirmé d'autre part) que cette démarche du Cabinet de Pétersbourg est le résultat d'une entente avec le Cabinet de Vienne. Il n'a pas cru devoir jusqu'ici en faire l'objet d'une communication à la Sublime Porte et il m'a dit avoir télégraphié à son Gouvernement pour solliciter de lui des instructions plus précises sur la procédure à suivre à l'égard du Gouvernement ottoman «à la fois juge» comme grande Puissance et «partie» comme étant aussi en état de mobilisation. Il pense que la réponse de son Gouvernement ne lui parviendra qu'après un échange de vues entre les divers Cabinets. M. de Nélidoff, en me faisant cette communication à titre officieux, a ajouté qu'il considérait cette initiative prise

[1] Voir ci-dessus, n° 162 et annexe.

par son Gouvernement comme le premier acte des négociations qui devaient rétablir définitivement la paix dans la péninsule des Balkans. Il m'a paru particulièrement mécontent de l'attitude des Grecs.

164.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME, CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 9 janvier 1886, 3 h. 30, soir.*

L'Ambassadeur de Russie m'a laissé copie d'un télégramme en date du 6 janvier, qu'il avait reçu de M. de Giers, et qui a pour objet de faciliter la solution pacifique des difficultés survenues en Orient [1]. Les armements que continuent de faire les États balkaniques sont pour eux une cause d'épuisement dans le présent, et un danger pour l'avenir, où ils rendent de nouveaux conflits d'autant plus à craindre [2]. Dans cette conviction le Cabinet de Saint-Pétersbourg propose aux Puissances de s'associer à lui pour faire une démarche collective énergique auprès des Gouvernements de Belgrade, Sofia et Athènes en vue d'une démobilisation générale et simultanée que la Porte ne refuserait pas d'imiter.

J'ai répondu au baron de Mohrenheim que, sans me faire beaucoup d'illusions sur l'efficacité d'une telle démarche, je me plaisais à reconnaître la pensée humanitaire qui l'avait inspirée. J'ai ajouté que, si les Puissances se mettaient d'accord pour l'accomplir, nous étions tout disposés à nous unir à elles.

A la même date, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie m'a remis une note conçue dans l'esprit de la proposition russe, et d'où il résulte que son Gouvernement est prêt, en ce qui le concerne, à s'associer à de semblables démarches dont il semble même vouloir partager l'initiative.

Je vous prie de demander au Ministre des Affaires étrangères quel accueil il compte réserver à la communication du Gouvernement russe, et vous lui ferez connaître les dispositions dans lesquelles nous-mêmes l'avons reçue.

(1) Voir ci-dessus, n° 162 et annexe.

(2) Il faut noter aussi que le Prince Alexandre avait décrété que les lois judiciaires de la Bulgarie seraient applicables à la Roumélie, à dater du 1er janvier 1886.

165.

M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Athènes, 10 janvier 1886, 4 h. 40, soir.
(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Les représentants des grandes Puissances ont tous reçu hier de leurs Gouvernements ordre de faire «une démarche énergique et collective» auprès du Gouvernement grec «en vue d'un désarmement» également proposé aux Gouvernements serbe et bulgare.

Les instructions autrichienne, italienne et russe ajoutent que la Porte «ne se refuserait pas à s'y associer».

Mes collègues attendent pour faire cette démarche sous forme de note collective que j'aie reçu vos directions [1].

166.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 13 janvier 1886, 6 h. 45, soir.*

Le Président de la République, à l'occasion de sa réélection, a décidé de grâcier tous les condamnés pour crimes et délits politiques. Il n'était naturellement pas possible d'excepter de cette mesure générale le prince Krapotkine. Vous voudrez bien, à l'occasion, vous exprimer dans ce sens auprès de M. de Giers [2].

[1] Voir *Livre jaune,* 1886, pièce 330. Affaires de Roumélie et de Grèce. Le 10 janvier M. de Mohrenheim transmettait à M. de Freycinet deux télégrammes de M. de Giers insistant auprès de la France sur la nécessité de cette démarche collective. M. Flesch télégraphiait le 10 janvier à 3 h. 20 soir que ses collègues à Sofia avaient reçu l'ordre de faire ladite démarche auprès du Gouvernement bulgare. M. de Moüy la fit à Athènes, le 11 janvier, son collègue à Belgrade la fit également. Tél. de Sofia du 12 janvier 3 h. 30, s.)

[2] D'une note du 14 janvier de M. Herbette, directeur du Cabinet de M. de Freycinet, qui fut chargé de faire une démarche dans ce sens auprès de M. de Mohrenheim, il résulte que l'Ambassadeur de Russie n'éleva aucune protestation : «C'est une mesure d'ordre intérieur, m'a-t-il dit, et nous n'avons pas à nous en mêler. Du reste, la grâce n'a pas les mêmes effets que l'amnistie qui aurait effacé la *culpe.*» M. de Giers, au contraire, ne cacha pas au général Appert «qu'il recevait la nouvelle de la mise en liberté par anticipation avec un grand déplaisir.» (Tél. de Saint-Pétersbourg, du 17 janvier, 10 h. 45 s.). Le 21 janvier le général Appert commence ainsi une lettre particulière à M. de Freycinet : «L'incident Krapotkine, fort désagréable d'abord, passera comme toutes choses qui ne durent jamais longtemps ici. Je sais que l'Empereur a commencé par être furieux; mais, en y réfléchissant un peu, il s'est calmé, m'a-t-on dit.»

167.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Londres, Saint-Pétersbourg, Madrid, Vienne, Rome, Constantinople, Berne, Bruxelles, La Haye, Washington, Athènes, Lisbonne, Copenhague, Stockholm, Munich, Bucarest, Belgrade.

D. s. n^{os}. *Paris, 13 janvier 1886.*

Le Gouvernement de la République s'est occupé de savoir s'il convenait de faire, en 1889, une exposition à Paris et si cette exposition serait universelle. Avant de résoudre définitivement cette seconde question, il importerait d'être fixé sur l'accueil que l'idée d'une exposition de cette nature recevrait dans les différents pays appelés à y prendre part. Je vous prie, en conséquence, de pressentir quelle pourrait être à ce sujet l'opinion du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

La date de 1889 a fait naître dans quelques endroits des préventions sur lesquelles je crois utile de s'expliquer avec franchise. On y a vu seulement un anniversaire à la glorification duquel nous voudrions associer le monde entier, bien que l'événement qu'il rappelle ne soit pas jugé partout de la même manière. Il vous sera facile de faire entendre que nous n'avons pas eu à choisir cette date et qu'elle s'imposait à nous en quelque sorte. Nous avons eu une exposition universelle en 1855, une autre en 1867, une troisième en 1878. Une tradition déjà établie a ramené chez nous ces expositions peu après la fin de chaque période de dix années, d'où il résulte qu'à moins de renoncer à ces grands concours de l'industrie internationale, nous étions presque obligatoirement amenés, le dernier ayant eu lieu en 1878, à fixer le prochain à 1889.

Nous ne pourrions chercher à éviter cette date sans une affectation peu convenable, presque un désaveu de notre histoire, que personne assurément n'attendait de notre part.

Nous l'avons acceptée telle que les circonstances nous l'offraient, sans avoir d'ailleurs la prétention de croire que les pays et les Gouvernements étrangers qui voudraient bien prendre part à notre exposition feraient, par cela seul, acte d'adhésion à tous les sentiments que 1789 nous inspire, et que nous sommes bien loin de répudier. Mais quels que soient ces sentiments, la susceptibilité des autres nations ne saurait en être froissée. Si nous reculions notre exposition de quelques années, nous rencontrerions des anniversaires qui pourraient soulever, j'en conviens, des objections plus spécieuses. La Révo-

lution française est devenue malheureusement sanglante au dedans et démesurément conquérante au dehors; à ce double point de vue, ses conséquences immédiates ont provoqué des critiques amères; mais, en 1789 même, on a pu croire et on a cru que le mouvement qui emportait les esprits était purement généreux, qu'il tendait à la réforme et non pas à la révolution violente. Cette date ne saurait donc être comprise dans la réprobation dont on enveloppe parfois celles qui l'ont suivie, et, si nous nous y arrêtons avec quelque complaisance, elle ne mérite pas que d'autres prononcent contre elle une condamnation générale et absolue.

Pour Washington : En tout cas, ce n'est pas en Amérique, dans ce pays à l'affranchissement duquel nous avons coopéré avant de travailler au nôtre, dans cette grande République qui nous a donné tant d'exemples et de leçons que ce sentiment pourrait légitimement se produire.

Pour tous les postes : Vous exposerez, sans avoir l'air d'en faire une justification, ces considérations et celles du même genre que votre propre esprit vous suggérerait au Ministre des Affaires étrangères. Nous n'avons pas l'intention de faire de notre exposition future une manifestation politique internationale, encore moins une œuvre de propagande républicaine. Le respect de certaines convenances et même notre dignité nous empêchent de nous proposer à l'imitation de personne. La France s'est donné les institutions qui lui conviennent de même que chaque pays choisit selon son droit les siennes. Ce que nous voudrions pour l'année 1889, ce serait, en laissant de côté toute préoccupation trop personnelle, rapprocher les produits de l'industrie universelle dans une arène de concorde et de paix. Je vous prie de me faire savoir si le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité serait disposé à se rendre à l'appel que nous aurions l'honneur de lui adresser.

168.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. *Rome, 16 janvier 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 janvier; Dir. pol., 25 janvier)

L'histoire enregistrera sans doute, parmi les actes les plus mémorables sinon les plus heureux, du présent pontificat, la lettre que Léon XIII a adressée le 31 décembre 1885 au prince de Bismarck. Votre Excellence en trouvera, ci-joint, le texte latin et la traduction française. Ce grave document achève de donner un singulier relief à l'ingénieuse pensée qu'a eue le Chancelier de

l'Empire allemand de recourir à la médiation du Pape pour liquider l'affaire des Carolines, de façon à couper court aux susceptibilités de l'orgueil castillan, tout en procurant au Cabinet de Berlin, en ce qui concerne la politique coloniale, de solides avantages et de brillantes satisfactions [1].

Que vaudra au Chef suprême de l'Église l'hommage solennel et presque attendri qu'il a cru devoir rendre à la prépotence de l'homme d'État qui personnifie, quoiqu'il s'en soit quelquefois défendu, le système d'hostilité à la religion romaine auquel on donne partout aujourd'hui le nom de Kulturkampf.

Léon XIII, dans cette circonstance, n'a pas seulement oublié les griefs du Saint-Siège contre la Prusse; il s'est exposé à froisser bien des cœurs dans les divers pays qui, durant les vingt dernières années, ont eu, pour leur malheur, à payer les frais de l'unité germanique.

Quant à l'Espagne, dont le silence en ce moment n'est pas sans inquiéter l'esprit prudent et attentif du Cardinal Jacobini, il y a lieu de se demander si son orgueil, ménagé d'abord par le Pape avec une bonté toute paternelle, ne sera pas atteint péniblement par un acte qui est, en quelque sorte, le chapitre final de la médiation, en même temps que la consécration éclatante du nouveau succès remporté par la diplomatie prussienne.

Comment le Pape, après avoir eu la haute sagesse de se refuser à intervenir dans les arrangements de détail stipulés entre M. de Schlötzer et le marquis de Molins, s'est-il résigné à perdre, aux yeux des populations espagnoles, tous les bénéfices de cette sagesse? Il y a là une sorte de phénomène psychologique qu'il faut, sans doute, attribuer au plaisir trop intense qu'aura causé à Sa Sainteté la réussite d'une campagne diplomatique dans laquelle le pontificat romain était convié à manœuvrer de compte à demi avec la redoutable Puissance dont l'humeur, dominatrice autant qu'ombrageuse, pèse aujourd'hui si lourdement sur les destinées du monde.

Mais, si l'on s'explique les illusions sentimentales de Pie VII, allant sacrer Napoléon Ier à Paris, après la signature du concordat, il est moins aisé de comprendre l'entraînement auquel Léon XIII s'est abandonné en comblant de ses grâces le prince de Bismarck, toujours armé de ces lois de mai qui sont, avec la constitution civile du clergé, la plus formidable machine de guerre qu'on ait inventée en ce siècle contre l'organisme vital de l'église catholique.

ANNEXE.

LETTRE DE LÉON XIII AU PRINCE DE BISMARCK.

Les conditions que Nous avons proposées au sujet des îles Carolines ont eu pour résultat un heureux accord; aussi avons-Nous eu soin que l'auguste Empereur d'Alle-

[1] Voir ci-dessus, n° 145.

magne fût informé de la grande joie que Nous avons ressentie à la suite de ce résultat. Mais à vous aussi, très puissant prince, Nous voulons faire part des sentiments de joie dont Nous sommes animé, à vous qui, en suivant votre propre jugement et votre propre inspiration, avez été cause que ce différend fût soumis à Notre médiation. Oui Nous reconnaissons, conformément à la vérité, que si on a réussi à surmonter les multiples difficultés que présentait cette affaire, on le doit en grande partie à la bonne volonté et au zèle avec lesquels vous avez, du commencement à la fin, secondé Nos efforts.

Aussi Nous vous témoignons nos sentiments de gratitude en raison de ce que c'est essentiellement grâce à votre conseil que Nous a été offerte l'occasion tant désirée d'employer au service de la paix un ministère vraiment noble, un office qui, s'il n'est pas nouveau dans l'histoire de ce Siège apostolique, n'a pas été du moins sollicité depuis longtemps, bien qu'il réponde si parfaitement à la nature et à l'essence du pontificat romain.

Vous avez noblement suivi votre inspiration, en envisageant la question selon sa propre essence et non selon l'opinion des autres et la coutume. Vous n'avez pas hésité un moment à la confier à Notre impartialité et en cela vous avez eu l'assentiment ouvert ou tacite de tous ceux qui jugent impartialement, mais surtout l'assentiment particulier des catholiques de l'univers tout entier, qui certes ont dû tous se réjouir d'une façon particulière de l'honneur fait à leur Père et suprême Pasteur.

N'est-ce pas votre sagesse politique qui a été le moteur principal de la grandeur puissante de l'Empire allemand que tous connaissent et reconnaissent? et comme de juste, vous consacrez tous vos soins à consolider et à faire fleurir de plus en plus cet Empire, en le pourvoyant pour l'avenir de puissance et de force. Il n'a pu, non plus, échapper à votre sagesse que le pouvoir que Nous exerçons est d'une grande force pour l'intégrité de l'ordre public de l'État, surtout quand Nous pouvons exercer ce pouvoir sans le moindre obstacle et quand Nous jouissons d'une entière liberté.

Qu'il Nous soit donc donné de présager ici l'avenir et, en envisageant ce qui a été déjà fait, d'y puiser de nouvelles espérances pour le reste.

Afin que vous ayez un souvenir de ce que Nous avons fait et de ce que Nous désirons, Nous vous nommons, par les présentes lettres, chevalier de l'ordre de la milice du Christ, dont Nous vous faisons parvenir les insignes en même temps que cette lettre. Finalement, Nous vous souhaitons tout bien de tout Notre cœur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 décembre de l'année 1885, la huitième année de Notre pontificat.

169.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 19 janvier 1886, 9 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 20 janvier, 1 heure, matin.)

A la suite des démarches des représentants de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Autriche, le Gouvernement bulgare [1] vient d'accepter Bucarest comme lieu de réunion des délégués pour la négociation de la paix entre la Bulgarie et la Serbie.

170.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Sofia et Belgrade.

T. *Paris, 25 janvier 1886, 4 h. 45, soir.*

Le Gouvernement russe a fait une proposition tendant à ce que les Puissances fassent une nouvelle démarche collective à Belgrade, Sofia et Athènes [2], pour signifier catégoriquement que, si une agression survient de la part d'un des États balkaniques, l'Europe se prononcera contre l'agresseur et en faveur de la partie attaquée et n'admettra aucun agrandissement territorial comme conséquence de cette agression. Dans le cas où les représentants de toutes les Puissances à

Pour Belgrade : Belgrade
Pour Sofia : Sofia

recevraient des instructions dans ce sens, je vous autorise à vous associer à la démarche collective susmentionnée.

[1] M. Flesch avait donné, le 19 janvier, à 7 h. 50 du soir, le sens de la réponse du Gouvernement de Sofia à la note collective relative au désarmement : «Le Gouvernement bulgare est prêt à démobiliser, pourvu que la Serbie s'engage formellement à démobiliser de son côté, et que les Puissances garantissent que le territoire de la Bulgarie ne sera pas attaqué et envahi de nouveau.» Voir aussi *Livre bleu,* Turquie, n° 2, juin, 1886, n° 185 et pièce incluse.

[2] M. de Mohrenheim avait transmis le 22 janvier une circulaire de M. de Giers relative à la proposition faite par le Gouvernement anglais de faire savoir immédiatement et collectivement à Athènes qu'une attaque navale contre la Turquie ne serait pas tolérée. «Nous avons déjà fait parvenir à notre Ministre en Grèce, disait M. de Giers, l'ordre de se joindre à ceux de ses collègues qui seraient autorisés à s'associer à la démarche collective proposée par l'Angleterre.» Voir aussi *Livre bleu,* Turquie, n° 2, juin 1886, n° 106.

171.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, ROME, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, ATHÈNES [1].

T. *Paris, 26 janvier 1886, 10 heures, soir*

L'Ambassadeur de Turquie m'a remis aujourd'hui copie d'une dépêche du Ministre ottoman des Affaires étrangères au sujet de l'effervescence des esprits en Grèce, et de l'utilité qu'il y aurait à ce que les grandes Puissances renouvelassent, dans l'intérêt de la paix, leurs démarches auprès du Gouvernement du Roi Georges. Saïd Pacha se montre à la fois inquiet et irrité de l'attitude de la Grèce [2]. Il déclare que le Gouvernement ottoman est prêt à relever le défi qu'on lui adresse et exprime même l'idée que la Porte peut déjà exiger une compensation pour les graves préjudices matériels que les arrangements de la Grèce lui ont causés.

[M. de Freycinet a rappelé à Essad Pacha les démarches récentes des Puissances et n'a pas dissimulé au Chargé d'affaires de Grèce les appréhensions qu'inspirait la politique imprudente de son Gouvernement.]

172.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 26 janvier 1886, 11 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 27 janvier, 7 heures, matin.)

Dans une conversation que j'ai eue aujourd'hui avec le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne, je me suis inspiré de vos deux télégrammes du 23 et du 25 de ce mois [3] pour faire ressortir la complète

[1] Expédié à Athènes, le 27 janvier, 10 h. 45, matin.

[2] M. Hanotaux, Chargé d'affaires de France à Constantinople, disait le 25 janvier (Tél. très confidentiel de 7 h. 37, s.) : «Aujourd'hui, jour de la réception hebdomadaire au ministère des Affaires étrangères, j'ai trouvé la Porte dans un état d'agitation qui m'a frappé. On avait reçu dans les journées d'hier et d'aujourd'hui une série de télégrammes d'Athènes dont lecture m'a été donnée à titre confidentiel. C'était d'abord le texte de la réponse faite aux représentants des Puissances par M. Delyannis. C'était ensuite des télégrammes annonçant qu'une manifestation très hostile à la Turquie et à l'Europe avait eu lieu hier à Athènes et que le Roi avait cru devoir répondre sur le ton le plus énergique».

[3] Adressés à Athènes, Belgrade et Sofia pour influer sur les décisions des Gouvernements grec, serbe et bulgare.

harmonie de vues qui n'a cessé de régner entre la France et les autres grandes Puissances relativement aux démarches que les Cabinets ont jugé opportun d'entreprendre dans l'intérêt du maintien de la paix auprès des Gouvernements de Serbie, de Bulgarie et de Grèce.

Le comte Herbert s'est félicité avec moi de cet accord satisfaisant. Il a loué l'attitude du Prince de Bulgarie, qui a fait preuve de déférence envers les Puissances en déclarant qu'il se soumettait à leur avis, sous la seule réserve d'un désarmement simultané de la Serbie et d'une garantie contre des attaques nouvelles. Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est montré plus sévère dans le jugement qu'il a porté sur la conduite et les dispositions du Gouvernement serbe. Quant à la Grèce, il considère son attitude comme très imprudente et croit qu'elle irait au-devant d'un désastre si elle entrait en conflit avec l'armée ottomane.

A propos des démarches diplomatiques auxquelles nous venons de nous associer, j'ai confié au comte Herbert que, pour différentes raisons d'ordre général, il nous serait difficile d'aller jusqu'à l'emploi de la force matérielle et de concourir à des mesures de coercition qui pourraient prendre le caractère de faits de guerre. Ni l'opinion, ni le Parlement en France ne sanctionneraient de pareilles extrémités, quelqu'intérêt que nous portions, d'ailleurs, au maintien de l'ordre légal en Orient et surtout à la conservation de la paix européenne. Notre sollicitude pouvait se traduire par une certaine prudence dans notre adhésion aux actes proposés par d'autres Cabinets, mais elle n'avait nullement pour effet de nous séparer de la ligne suivie par les Puissances dont les intentions pacifiques nous inspiraient une confiance entière. Nous prenions, d'ailleurs, le plus grand soin pour que les Gouvernements auxquels devaient s'adresser nos représentations n'eussent aucun soupçon de nos préoccupations intimes et ne connussent pas l'ordre de pensée qui pouvait nous retenir en deçà de certaines limites.

Le comte Herbert proteste que, dans toute cette affaire, l'Allemagne ne cherchait d'autre intérêt que celui du maintien de la paix. Il ajoute qu'à sa connaissance aucune Puissance n'avait l'idée de pousser les choses jusqu'aux coups de canon, quoique la communication adressée au Cabinet d'Athènes portât qu'on ne permettrait pas à la Grèce d'attaquer la Turquie par mer.

Je me bornai à faire observer que c'était une tradition anglaise de ne jamais négliger de couler un bâtiment appartenant à une marine étrangère, lorsqu'une occasion honnête s'offrait; pour notre part, nous ne pouvions pas participer à un acte de ce genre.

Le comte Herbert me demanda alors si nos scrupules nous empêcheraient d'unir notre pavillon à celui des autres Puissances dans la démonstration navale qu'il s'agissait d'organiser afin de tenir les Grecs en respect.

Je répondis que je ne connaissais pas vos intentions à cet égard, qu'à la

vérité la démonstration navale inoffensive, combinée il y a quelques années devant Dulcigno, n'avait pas laissé un brillant souvenir, mais que je vous ferais part du désir que le Cabinet de Berlin paraissait éprouver de voir la France ne pas manquer, dans la conjoncture présente, au rendez-vous pris par les marines des autres Puissances.

J'interrogeai alors le comte Herbert sur les dispositions adoptées par l'Allemagne. Il me dit que la frégate *Frédéric-Charles* était en armement, mais ne serait pas prête avant cinq ou six jours et qu'il lui faudrait ensuite douze jours pour se rendre dans les eaux de la Grèce.

173.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 27 janvier 1886, 5 h. 45, soir.*

Vous pourrez informer le comte Herbert de Bismarck que je compte déposer la convention pour la côte occidentale d'Afrique sur le bureau de la Chambre des députés samedi prochain 30 courant[1] ou à la prochaine séance qui suivra cette date, s'il n'y a pas séance samedi.

174.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME, CONSTANTINOPLE, ATHÈNES.

T. *Paris, 27 janvier 1886, 6 h. 15, soir.*

Lord Lyons vient de m'informer de la part de son Gouvernement que la flotte anglaise a reçu ordre de se rendre dans les eaux grecques[2]. Les instructions données à son commandant portent que, s'il rencontre des navires grecs disposés à transgresser la défense des Puissances, il doit en premier lieu leur notifier cette défense et, dans le cas où ils voudraient passer outre, il doit employer les moyens nécessaires pour les arrêter. Lord Lyons m'a demandé

[1] Le 30 à 9 h. 15 du matin, M. de Freycinet télégraphie : «Il n'y a pas de séance aujourd'hui à la Chambre des députés; j'y déposerai le projet de loi lundi prochain.»

[2] Le 26 janvier (Tél. de 7 h. 45 s.), M. Decrais avait annoncé le départ de trois bâtiments de guerre italiens pour les eaux de la Crète. Le 27 à 1 heure du soir, M. Foucher de Careil télégraphie que le comte Kalnoky vient de lui apprendre que son Gouvernement a décidé de prendre part à la démonstration navale.

si nous ne comptions pas envoyer des vaisseaux aux côtés de la flotte anglaise, à laquelle s'étaient déjà réunis des navires d'autres Puissances. Je lui ai répondu que jusqu'ici nous n'avions pas donné d'ordres semblables et que nous n'étions pas encore préparés à en donner; j'ai ajouté que dans ma pensée une mesure de coercition qui aurait été tout aussi efficace que l'emploi des navires européens contre les Grecs sans avoir les mêmes inconvénients eût consisté à signifier au Cabinet d'Athènes que, si la Grèce attaquait la Turquie par mer, les Puissances ne mettraient nul obstacle à ce que la Turquie attaquât la Grèce par terre. Je n'ai pas caché à Lord Lyons qu'il nous répugnerait profondément, après avoir pris les armes autrefois pour la Grèce, de les prendre aujourd'hui éventuellement contre elle, tandis qu'il était fort naturel de la laisser subir les conséquences d'une agression dont on aurait tout fait pour la détourner et que personne ne pouvait trouver mauvais que la Turquie se défendît. L'Ambassadeur de Sa Majesté, sans faire d'ailleurs aucune réflexion sur la valeur intrinsèque du moyen que je suggérais, m'a dit qu'il en ferait part à son Gouvernement.

175.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 28 janvier 1886, 7 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

M. de Giers a adressé aujourd'hui ses instructions au Ministre de Russie à Bucarest. Elles lui enjoignent de se mettre d'accord avec ses collègues des autres Puissances afin qu'ils tiennent un langage identique aux membres de la conférence qui doit se réunir prochainement dans cette ville pour régler les conditions de la paix entre la Serbie et la Bulgarie. Ces instructions portent que la conférence n'a pas à s'occuper de la question rouméliote dont la solution doit appartenir en dernier lieu aux Puissances signataires du traité de Berlin. La conférence doit prendre pour base de ses résolutions le maintien du *statu quo* territorial entre la Serbie et la Bulgarie [1] en admettant toutefois

[1] Tél. de Saint-Pétersbourg du 17/29 janvier, communiqué par M. de Staal, au marquis de Salisbury : «Pensons qu'avant l'ouverture des négociations à Bucarest il serait nécessaire que les Cabinets s'accordassent à notifier aux Gouvernements serbe, bulgare et turc que, tout en réservant aux parties en cause de conclure la paix, les Grandes Puissances entendent que cette paix soit prompte, sérieuse, qu'elle ne s'écarte pas de la situation existante avant la guerre en vertu du traité de Berlin, sauf règlement du différend antérieur sur certains points de la frontière, et qu'elle ne touche pas aux questions politiques dont la solution appartient exclusivement à l'Europe.» *Livre Turquie,* n° 2, juin 1886, n° 111.)

la possibilité d'une rectification de frontière entre les deux pays, de manière à donner à l'un comme à l'autre certaines satisfactions réclamées depuis longtemps, en attribuant à la Bulgarie quelques villages bulgares situés actuellement en territoire serbe et réciproquement; cette question accessoire devrait être étudiée sur place par une commission mixte désignée par les Gouvernements turc et serbe.

Quant à la question d'une indemnité pécuniaire il est préférable disent les instructions, qu'elle soit écartée comme n'étant pas plus justifiée d'un côté que de l'autre.

176.

M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Vienne, 31 janvier 1886.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 février.)

Au dernier bal de la Cour, l'Empereur a tenu un cercle comme d'habitude. J'étais placé à côté du prince Lobanoff, Ambassadeur de Russie. L'Empereur s'est approché de lui et lui a dit à haute voix de manière que je ne perdais aucune de ses paroles : «Le Tsar se porte bien? Je suis heureux du parfait accord qui existe entre nous; c'est une garantie que l'ordre ne sera pas troublé». Puis il lui a parlé de la Grèce, de la situation du Roi qui était difficile, etc.

Ces paroles étaient empreintes de la cordialité la plus vive.

J'ai cru devoir vous les rapporter parce qu'elles sont de nature à jeter quelque lumière au milieu des obscurités de l'heure présente.

177.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14. *Berlin, 31 janvier 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 8 février.)

Je n'ai pas manqué d'entretenir le comte Herbert de Bismarck des informations contenues dans vos trois télégrammes du 27 de ce mois, concernant l'attitude de la Grèce et les démarches des Puissances.

La chancellerie allemande a reçu comme vous communication de la dépêche de Saïd Pacha où étaient exposés, en termes assez vifs, les griefs de la Porte ottomane contre les Grecs [1], son désir de voir les Puissances renouveler leurs démarches auprès du Roi Georges, et son intention de relever pour sa part des actes qu'elle considérait comme constituant à son égard un défi; le Sous-Secrétaire d'État allemand, après avoir pris connaissance de ce document auquel il s'est abstenu, d'ailleurs comme vous-même, de donner une réponse écrite, a fait observer à l'Ambassadeur de Turquie à Berlin que les Puissances, par l'action collective qu'elles exerçaient en ce moment même à Athènes, allaient aussi loin que possible dans le sens désiré par la Porte, qu'elles étaient sur le point d'appuyer leurs déclarations par une démonstration navale et que, dans ces conditions, le mieux que la Porte pût faire était de s'en remettre aux Cabinets aux-mêmes du soin de poursuivre ce qu'ils avaient commencé.

En développant avec l'Ambassadeur de Turquie cet ordre d'idées, le comte de Bismarck était allé au-devant des préoccupations du Gouvernement russe telles que le baron de Mohrenheim vous les a indiquées. Dans son opinion, les conseils qu'il a fait parvenir à Constantinople sont de nature à détourner la Porte ottomane des projets comminatoires qu'elle nourrissait à l'égard de la Grèce, et qui éveillaient à juste titre la sollicitude du Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Les instructions que vous avez adressées à ce sujet à M. Hanotaux, de même que le langage si ferme et si persuasif à la fois que vous avez tenu à M. Criésis [2], témoignent de l'accord de vos vues avec celles des Cabinets qui s'appliquent à maintenir la paix dans le Levant. Le comte de Bismarck, à qui je l'ai fait remarquer, a constaté avec satisfaction le concours prêté par la France à l'œuvre d'apaisement poursuivie de concert par les Puissances dans les questions orientales.

J'ai dû toutefois, conformément aux données de votre conversation avec Lord Lyons, déclarer au représentant de la chancellerie allemande que vous n'étiez pas préparé à vous joindre aux mesures coercitives proposées par l'Angleterre contre la Grèce et qu'il répugnerait à la France de tourner aujourd'hui les armes contre une nation qu'elle avait contribué à affranchir. J'ai dit qu'il vous paraissait beaucoup plus simple, et cependant non moins efficace, de signifier aux Hellènes que s'ils attaquaient la Turquie par mer, les Puissances ne mettraient pas obstacle à ce que la Turquie les attaquât par terre ce qui,

(1) M. de Mohrenheim avait dit à M. de Freycinet « qu'il était question de l'envoi d'un ultimatum de la Porte à la Grèce et que cet ultimatum, dans les circonstances actuelles, succédant à la démarche collective des Puissances, achèverait de blesser les Grecs et les pousserait à la collision qu'on cherche à éviter. » (Tél. de M. de Freycinet à M. Hanotaux, du 27 janvier, 8 h. s.)

(2) Chargé d'affaires de Grèce à Paris, Voir ci-dessus, n° 171.

grâce à la supériorité écrasante de l'armée ottomane, constituerait un mode de sanction suffisamment énergique.

Le Sous-Secrétaire d'État répliqua qu'il allait de soi que, si les Grecs faisaient une attaque par mer, les Turcs auraient toute liberté d'attaquer sur terre; ce serait là un acte de légitime défense, une conséquence naturelle de l'état de guerre que les Grecs auraient créé; il n'était pas besoin d'une déclaration expresse des Puissances à ce sujet. Ce qu'il importait, c'était d'empêcher un conflit, en prévenant l'agression là où les Grecs la préparaient, c'est-à-dire sur mer. Ce devait être là le but, et ce serait assurément l'effet de la démonstration navale des Puissances.

Je dis alors que les instructions données au commandant de la flotte anglaise, et communiquées à Paris par Lord Lyons, vous avaient fait voir dans la mesure projetée, non une simple démonstration, mais la perpective d'actes de coercition pouvant aller jusqu'à la destruction de navires grecs; que le Gouvernement de la République ne croirait pas pouvoir se justifier devant le pays de concourir à de telles mesures de violence, ni assumer la responsabilité de faire lui-même la guerre à la Grèce pour empêcher une guerre entre la Grèce et la Turquie, que d'ailleurs la ruine de la marine grecque qui pouvait entrer dans les vues de l'Angleterre ne nous paraissait être dans l'intérêt d'aucune autre Puissance.

Le comte Herbert me répondit que, si les Grecs se montraient récalcitrants, il suffirait de leur couler deux ou trois bâtiments et qu'on les tiendrait ainsi en respect. Il me parla d'eux et de leurs agitations en termes assez durs, et, d'une manière générale, témoigna peu de sympathie pour cette nation. Puis il ajouta qu'à son avis notre abstention de la démonstration navale n'en compromettrait pas l'effet, car les forces réunies des autres nations représenteraient un effectif imposant et d'ailleurs la déclaration que nous avions faite au Cabinet d'Athènes, de concert avec les autres Puissances, avait prouvé l'unanimité de l'Europe dans la désapprobation infligée à la politique agressive de la Grèce.

Dans la suite de notre conversation, comme je demandais au comte Herbert pourquoi il attachait tant d'importance à prévenir entre les Grecs et les Turcs un conflit dont le caractère demeurerait purement local et qui, selon toute apparence, serait promptement terminé, il dit que, si la guerre éclatait entre Turcs et Grecs, il était à redouter que la Serbie ne reprît les armes pour s'en mêler et ne se jetât sur la Turquie, malgré la crainte salutaire qu'inspiraient aux Serbes les souvenirs de 1877. Il y aurait dès lors un réveil de toutes les questions que les Puissances s'étaient efforcées d'assoupir et que l'issue de la lutte avec les Bulgares avait simplifiées.

Cette observation m'amena à demander à mon interlocuteur où en était l'affaire de Bulgarie. Il me dit que des pourparlers directs se suivaient entre

la Porte ottomane et le Prince de Battenberg, qu'ils étaient en bonne voie, et qu'ils semblaient devoir aboutir à une solution qui constituerait une union personnelle entre la Bulgarie et la Roumélie orientale au profit du Prince Alexandre, celui-ci recevant de la Porte le titre et l'investiture de Gouverneur général de la Roumélie orientale; les difficultés qui retardaient une entente définitive portaient surtout sur la durée du mandat qui serait conféré par le Sultan au Prince Alexandre, parce que ce dernier trouvait peu conforme à sa dignité d'être nommé pour un terme de cinq ans comme un simple vali de province; il demandait une investiture à vie ou du moins pour un temps indéterminé.

« C'est sans doute pour obtenir cet accord favorable au Prince de Battenberg, à qui elle porte un si vif intérêt, que l'Angleterre, dis-je, après avoir montré au début certaines sympathies pour les Grecs, prend avec tant de chaleur aujourd'hui le parti du Sultan et le soutient si fortement contre les aspirations helléniques ? »

Le comte de Bismarck répondit qu'à son avis l'empressement chaleureux témoigné en ce moment pour les intérêts de la Turquie par l'Angleterre devait être attribué surtout aux embarras que les affaires d'Égypte causaient à cette Puissance et à son désir de se concilier de ce côté le concours du Sultan.

Je demandai ensuite quelle était l'attitude de la Russie en présence des négociations du Prince Alexandre de Battenberg avec la Porte ottomane, négociations qui paraissaient conduire à un résultat si contraire au programme adopté primitivement par le Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Le comte Herbert qui m'avait donné à entendre que la combinaison de l'union personnelle serait acceptée non seulement par l'Angleterre, mais aussi par l'Allemagne, ce qui impliquait l'acceptation de l'Autriche et celle de l'Italie, me dit que, quant à la Russie, elle avait virtuellement abandonné son programme primitif de rétablissement du *statu quo ante* et qu'elle faisait déclarer par son Ambassadeur à Constantinople qu'à ses yeux l'union entre la Bulgarie et la Roumélie orientale était un fait accompli. D'autre part, le prince Lobanoff à Vienne, avouait que son Gouvernement ne ferait pas obstacle à l'union personnelle des deux Bulgaries sous le Prince Alexandre, que cette solution ne répondait pas à ses préférences et qu'il ne l'aurait pas recommandée, mais qu'il la subirait.

Je dis ici que la répugnance de la Russie contre la combinaison qui se préparait au profit du Prince Alexandre venait peut être moins d'une prévention insurmontable contre la personne de ce Prince que de la difficulté pour la Russie de s'accommoder avec le parti sur lequel il s'appuyait depuis quelques mois, et qui avait fomenté la révolution de Philippopoli.

Le comte Herbert exprima au contraire, l'opinion que le Gouvernement russe s'entendrait plus facilement avec Karaveloff et ses partisans qu'avec le

Prince Alexandre de Battenberg; que l'aversion de l'Empereur Alexandre III contre ce dernier n'avait en rien diminué et qu'elle était le véritable obstacle à un accord dans lequel entrerait aujourd'hui la Russie. Il fallait donc, me dit-il, attendre que le temps et la situation acquise fissent leur œuvre. On pouvait espérer du Cabinet de Saint-Pétersbourg à la longue du moins un acquiescement tacite à des faits qui lui déplaisaient. Le langage de M. de Giers autorisait cette manière de voir. «Nous ne pouvons dissimuler, disait ce Ministre, que la solution favorable au Prince Alexandre est contraire à nos vœux. Ne nous demandez donc pas de nous y rallier explicitement. Ne nous pressez pas...»

C'est donc par des atermoiements que la chancellerie allemande espère triompher des répugnances de la Russie, et c'est avec le temps pour auxiliaire qu'elle compte assurer la solution pacifique des questions posées naguère sous une forme si aiguë dans la péninsule des Balkans.

178.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 16. *Berlin, 2 février 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 5 février.)

Conformément à vos instructions du 13 janvier, sous le n° 8[1], j'ai entretenu la chancellerie allemande dès mon retour à Berlin, du projet d'exposition universelle à Paris pour l'année 1889 dont le Gouvernement de la République s'occupe et à l'égard duquel il désirerait connaître l'impression des Gouvernements étrangers. J'ai dit au comte Herbert de Bismarck, en lui exposant les vues développées à ce sujet dans votre dépêche, que l'usage s'était introduit de mettre un intervalle de dix années franches entre chacune des grandes expositions convoquées périodiquement à Paris; qu'ainsi après l'exposition de 1867 avait été organisée celle de 1878 et que l'application de cette règle ou de cette coutume amenait le Gouvernement français à prévoir pour 1889 l'échéance d'une nouvelle solennité du même genre; qu'à la vérité la coïncidence de cette date avec le centenaire des événements de 1789 pouvait être envisagée, suivant les points de vue, avec des sentiments différents, que nous n'aurions nullement la pensée de discuter ces sentiments avec des étrangers, mais que d'autre part, le Gouvernement de la République, quelqu'éloigné qu'il soit de toute intention de propagande, n'aurait pu, sans

[1] Voir ci-dessus, n° 167.

prendre une attitude qui ne lui convenait pas, éviter avec affectation la date que les précédents lui indiquaient.

J'ajoutai que le Gouvernement de la République n'était pas encore décidé sur le point de savoir si l'exposition de 1889 serait universelle, comme celles qui avaient eu lieu antérieurement à Paris, ou si elle aurait un caractère restreint bien qu'international, ou enfin si elle serait purement française. Avant d'arrêter ses plans à ce sujet, le Gouvernement attachait du prix à connaître la manière de voir des autres nations.

Le comte Herbert de Bismarck ne fit aucune réflexion sur la date de 1889 et sur les événements historiques qu'elle pouvait rappeler. Mais il me dit que, d'une manière générale, le Chancelier de l'Empire allemand n'était pas favorable aux expositions universelles; que les commerçants eux-mêmes étaient très divisés sur la question de savoir si de semblables réunions leur étaient véritablement profitables et que, vu les discussions soutenues à ce sujet, il lui paraissait en tout cas préférable de s'abstenir d'encourager de telles entreprises.

«D'ailleurs, continua-t-il, nous croyons éviter des embarras au Gouvernement français en ne déployant pas le drapeau allemand à Paris. Si l'Allemagne participait à votre exposition, elle devrait y paraître avec ses emblèmes nationaux et personne ne peut répondre qu'au milieu de la grande foule qui se presse en pareilles occasions, il ne se glisserait pas un jour ou l'autre des gens mal intentionnés qui provoqueraient un scandale et donneraient lieu à des incidents très pénibles pour les Gouvernements de l'un et de l'autre pays. C'est un risque qu'il vaut mieux ne pas courir.»

Je rappelai qu'en 1878 l'Allemagne avait organisé à Paris une exposition artistique qui avait obtenu un vif succès, non seulement parmi les artistes mais auprès de tout le public, et qu'aucun incident fâcheux n'était venu troubler l'impression satisfaisante causée par cette coopération partielle à notre grand concours international.

«En 1878, reprit le comte de Bismarck, il ne s'est agi que de l'envoi de quelques tableaux et cette mesure a été décidée au dernier moment. Cela est bien différent d'une participation officielle et complète à une exposition universelle comprenant des produits de toutes sortes auxquels ne s'intéresse pas seulement un public de choix. Nous ne saurions nous dissimuler que, depuis cette époque et spécialement depuis deux ans, les sentiments d'animosité contre l'Allemagne ont pris en France une vivacité beaucoup plus grande, sans que nous puissions apprécier les motifs de cette recrudescence. Nous devons tenir compte de ces sentiments et ne pas en provoquer gratuitement l'explosion. Le moindre prétexte pourrait les faire éclater. Rappelez-vous ce qui s'est passé à Paris lors du voyage du Roi d'Espagne. A un autre moment, souvenez-vous de l'exaspération qu'a produit dans la foule la vue seule du

drapeau allemand arboré à l'Hôtel Continental, non par des mains allemandes, mais par le maître de l'hôtel et sans intention particulière. On a presque démoli la maison».

Je dis que ces faits malheureux avaient été bien exagérés; qu'il courait en Allemagne à ce sujet une sorte de légende; que d'ailleurs des incidents embarrassants pouvaient surgir à l'improviste partout, et qu'il n'appartenait pas aux Gouvernements de les grossir ni de s'en exagérer à eux-mêmes l'importance; qu'il m'arrivait bien souvent à Berlin de voir et d'entendre des choses dont je feignais de ne pas m'apercevoir, parce que ma mission était d'atténuer et d'apaiser, non d'aigrir; que j'étais persuadé que telle aussi était la pensée du Gouvernement allemand et qu'en conséquence nous devions éviter de commun accord d'appuyer sur les souvenirs pénibles. Trois années encore au surplus nous séparaient de l'ouverture de l'exposition projetée. Dans cet intervalle, les scrupules qui arrêtaient aujourd'hui le prince Chancelier d'Allemagne pouvaient disparaître, et quant à présent nous avions entendu faire acte de courtoisie en nous informant de son sentiment à l'égard de notre projet d'exposition, non seulement avant de lancer des invitations formelles, mais avant même d'avoir fixé nos propres vues sur le caractère que l'exposition devait revêtir. Dans ces conditions, le comte Herbert de Bismarck jugerait sans doute opportun d'en référer à son père en lui rendant compte de ma demande.

Le comte Herbert me dit que, suivant mon désir, il parlerait au prince Chancelier de l'ouverture dont j'avais été chargé; mais il me donna à entendre qu'il serait inutile d'insister pour modifier le sens de la réponse qu'il m'avait faite, parce que nous nous trouvions en face d'une opinion arrêtée d'avance et mûrement réfléchie.

179.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 3 février 1886, 10 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 50, matin.)

Le protocole colonial teuto-français a été communiqué hier au Parlement allemand, et le texte allemand en est reproduit ce matin dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ainsi que dans les autres journaux de Berlin.

180.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COUTOULY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. *Paris, 4 février 1886, 7 heures, soir.*

Le Gouvernement russe a proposé et divers Cabinets ont accepté que les représentants des Puissances à Bucarest fussent munis d'instructions en vertu desquelles ils exerceraient une sorte de contrôle officieux sur les négociations qui vont s'ouvrir entre la Serbie, la Bulgarie et la Turquie. Le but de cette entremise serait d'empêcher que les négociations ne s'égarent sur un terrain réservé au concert européen et de rappeler, le cas échéant, aux trois États que les arrangements doivent porter exclusivement sur les intérêts locaux qui les concernent; la question d'indemnité de guerre et celle du sort de la Roumélie orientale en seraient exclues. Enfin, les représentants à Bucarest tiendraient les Ambassadeurs à Constantinople au courant de ces pourparlers.

Les indications qui me sont parvenues de divers points ne me permettent pas de définir ce mandat avec plus de précision. Je désire cependant que vous ne restiez pas à l'écart de vos collègues et je vous autorise à vous joindre à eux pour accomplir cette tâche aussi bien que les circonstances le permettront. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'y apporter beaucoup de circonspection et de mesure.

181.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HANOTAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 4 février 1886, 7 h. 45, soir.*

Essad Pacha m'a remis copie de la circulaire de la Porte qui contient les conditions de l'arrangement conclu directement entre le Prince Alexandre et le Sultan et le recommande à l'approbation des Puissances (1). Ainsi que je vous

(1) M. Flesch avait télégraphié, le 3 février, 4 h. 40, s. : «La nouvelle de la conclusion de l'arrangement entre la Turquie et le Gouvernement bulgare pour consacrer l'union de la Bulgarie avec la Roumélie paraît avoir été accueillie ici en somme avec satisfaction. On semble regretter cependant que la nomination du Prince, en qualité de lieutenant du Sultan, soit limitée à cinq ans seulement.»

en ai informé récemment, si toutes les Puissances acceptent cet arrangement, nous l'accepterons aussi, ayant surtout à cœur de ne pas rompre l'accord des Cabinets. Mais, si quelque Puissance élève des objections, nous reprendrons notre liberté d'appréciation d'autant que cet arrangement, maintenant qu'il nous est connu dans son texte, nous paraît comporter certaines réserves.

182.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Millet, Ministre de France à Belgrade.

T. *Paris, 6 février 1886, 3 h. 30, soir.*

Le Gouvernement russe a récemment appelé notre attention sur l'utilité qu'il y aurait à ce que les Cabinets se missent d'accord pour faire savoir aux Gouvernements ottoman, serbe et bulgare « que les Puissances, tout en leur réservant de conclure définitivement la paix, entendent que cette paix soit prompte et durable [1]; qu'elle ne s'écarte pas de la situation créée par le traité de Berlin, sauf à régler les différends antérieurs sur certains points de la frontière et qu'elle n'aborde pas les questions politiques dont la solution appartient exclusivement à l'Europe » [2].

Je me suis tout d'abord prononcé pour que les Puissances laissent les négociations ouvertes à Bucarest suivre leur cours, sauf à réunir ensuite une conférence qui évoquerait le traité de paix entre la Serbie et la Bulgarie qu'elle consacrerait après l'avoir amendé au besoin.

La Russie ayant insisté pour une entente préalable entre les Cabinets par la voie diplomatique, je n'ai pas renouvelé ma propre suggestion. Je ne puis qu'attendre maintenant les ouvertures qui nous seraient faites en vue de la démarche collective que conseille votre télégramme du 5 février, 3 h. 20 soir.

Le cas échéant, vous pourrez vous joindre à vos collègues dans le sens de la proposition du Gouvernement russe.

(1) Voir ci-dessus, n° 181.

(2) Voir aussi *Livre bleu* Turquie, n° 2, juin 1886, n° 141 et annexe.

183.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 7 février 1886, 4 h. 49, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

J'ai répondu il y a plusieurs jours à Votre Excellence au sujet du projet de l'exposition universelle en 1889 (1), mais je n'ai pas cru pouvoir envoyer la dépêche par la poste; elle vous parviendra par le prochain courrier. La réponse du Gouvernement russe n'est pas favorable.

L'Empereur, m'a dit M. de Giers, lui a répondu qu'en sa qualité de représentant de la monarchie absolue, il ne pouvait s'associer même indirectement à une manifestation qui, dans son esprit, est la glorification d'une époque qui marque le début de la révolution; il ne peut donc se faire représenter à l'exposition universelle, inséparable, selon lui, de la célébration du centenaire de 1789.

Je suis d'avis, par conséquent, qu'il n'y pas lieu d'adresser un appel au Gouvernement russe qui certainement déclinerait l'invitation.

184.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Berlin, 9 février 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Depuis plusieurs années, comme vous savez, l'administration militaire présente régulièrement au Parlement impérial allemand, dans son projet de budget, une demande de crédit pour la fondation d'une école de sous-officiers à Neuf-Brisach, en Alsace. Ma correspondance et celle de mon prédécesseur ont fait ressortir à différentes reprises l'importance exceptionnelle que le Gouvernement allemand attache à cette création. Malgré ses efforts le Parlement impérial a toujours repoussé jusqu'ici la demande du Ministre de la Guerre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'hier soir publie à ce sujet un article dans lequel sont résumés avec une insistance marquée les arguments les plus

(1) Voir ci-dessus, n° 167.

propres à faire impression sur une assemblée allemande. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte et une traduction de cet article qui est bon à lire, parce qu'on y voit clairement exposés les moyens sur lesquels la Prusse compte afin d'assurer dans l'avenir sa conquête et l'ensemble de procédés auxquels elle a recours pour assimiler les provinces détachées de la France.

La fondation d'une école de sous-officiers à Neuf-Brisach n'a pas seulement pour but, comme on se plaisait à le dire d'abord, de tirer de son abandon et de son dénuement actuels une malheureuse petite ville, privée aujourd'hui des ressources qui, sous le régime français, grâce à la présence d'une garnison et d'un nombreux personnel administratif, faisaient subsister les habitants. Elle vise surtout à détourner au profit de l'Allemagne l'excellent fonds de sous-officiers que la population alsacienne semble particulièrement apte à fournir et qui, si longtemps, a contribué à la solidité des troupes françaises. Quand on aura dérivé ce courant vers l'armée allemande, la jeunesse virile de l'Alsace cessera de poursuivre dans les rangs de notre armée nationale les satisfactions d'amour-propre et les perspectives de carrière militaire qu'une vieille tradition la pousse à rechercher toujours sous le drapeau tricolore. Ses aspirations et ses regards ne seront plus tournés du côté de la France.

On attend d'autres effets encore de cette transformation de la population si foncièrement militaire de l'Alsace, transformation qu'on espère opérer dans l'intérêt de l'Allemagne, grâce au régime strict, absorbant de la discipline prussienne, imposé à la docilité des jeunes générations. Ces enfants élevés militairement dans le culte de l'Allemagne, aprè savoir servi comme sous-officiers, trouveront dans la vie civile des situations sûres et lucratives mises libéralement à leur disposition, suivant la méthode prussienne. Dans ces positions de gardes champêtres, gardes forestiers, douaniers, employés d'administration, etc., ils seront en contact direct avec la population rurale ou citadine de l'Alsace; l'exemple de leur sort heureux, non moins que les doctrines dont on les aura nourris dès le premier âge, fera d'eux au bénéfice de la cause allemande autant d'agents de propagande journalière.

Tel est le tableau que déroule dans son article instructif la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Les espérances de la Prusse y sont dépeintes en couleurs brillantes. On y voit en même temps la jalousie profonde qu'inspirent aux conquérants la multiplicité et la ténacité des liens individuels qui n'ont pas cessé d'unir à la patrie française tant de familles alsaciennes.

P.-S. — La *Gazette de Cologne* de ce jour publie un article inspiré des mêmes idées que celui de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et également curieux à lire. Je le joins sous ce pli.

185.

M. FLESCH, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SOFIA,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Sofia, 10 février 1886, 7 heures, soir.*
(*Reçu :* 11 février, 7 h. 45, matin.)

Le Prince de Bulgarie m'a fait appeler ce matin et m'a demandé de télégraphier à Votre Excellence que la Serbie réunit ses troupes et les dirige vers la frontière bulgare (1). En présence de ces dispositions, qui sont du reste confirmées par l'attitude des délégués serbes à Bucarest, le Gouvernement bulgare se voit forcé de prendre à son tour des précautions et vient de décider que l'armée sera de nouveau mobilisée le 19 février.

Son Altesse exprime l'espoir que d'ici là le Gouvernement français voudra bien agir énergiquement auprès du Cabinet de Belgrade afin d'obliger la Serbie à abandonner ses intentions agressives et à conclure la paix, d'autant plus que la Bulgarie renonce à réclamer une indemnité de guerre. Le Prince de Bulgarie a ajouté qu'il va prier les autres représentants des grandes Puissances de transmettre d'urgence des communications analogues à leurs Gouvernements respectifs.

Son Altesse paraît être convaincue qu'il y a entente entre la Grèce et la Serbie et que ce dernier pays ne veut pas écouter l'Autriche. Le Prince ne m'a pas dissimulé d'autre part que la Russie continue d'être hostile et qu'elle refuse d'admettre la plupart des clauses de l'arrangement conclu avec la Porte pour la Roumélie. Néanmoins, d'après l'opinion de Son Altesse, le Cabinet de Pétersbourg ne serait pas disposé à se séparer des autres Puissances et il n'y aurait pas lieu dès lors, pour la Bulgarie, de faire de nouvelles avances à l'Empereur de Russie.

J'ai cru découvrir que le Prince compte sur l'appui de l'Angleterre et que l'Allemagne et l'Autriche lui auraient également donné quelque espoir. Quoi qu'il en soit, la population de la Roumélie ne serait pas satisfaite partout, et Stransky se serait même permis d'exprimer son mécontentement à Son Altesse.

(1) Voir dans le recueil anglais cité plus haut la pièce 158. Sir Frédéric Lascelles écrit le 9 février au comte de Rosebery. «Dans un entretien que je viens d'avoir avec le Prince Alexandre, Son Altesse m'a parlé des grands préparatifs militaires de la Serbie; la frontière a été fortifiée sur toute sa longueur, les troupes serbes concentrées à Pirot et le long de la ligne du Timok, les réserves de première et de seconde ligne rappelées, et ces dernières n'avaient pas encore été mises en ligne. Ceci étant, le Prince Alexandre ne pouvait pas différer plus longtemps les mesures qu'il importe de prendre pour la défense de la Bulgarie, et cela d'autant plus que la note collective, présentée par les représentants des grandes Puissances à Belgrade, n'insistait pas sur la démobilisation de l'armée serbe, et continuait d'envisager la possibilité d'une reprise des hostilités.»

186.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Moüy, Ministre de France à Athènes.

T. *Paris, 11 février 1886, 1 h. 25, soir.*

M. Delyannis étant venu hier à ma réception hebdomadaire, je lui ai fait part de la communication de Lord Lyons d'après laquelle, comme vous le savez, le Cabinet de M. Gladstone a confirmé les instructions précédemment données aux agents britanniques par le Cabinet Salisbury à l'égard de la Grèce [1]. J'en ai profité pour reproduire avec une grande énergie les conseils que j'ai déjà donnés au Cabinet d'Athènes. Au nom de notre amitié traditionnelle pour la Grèce, amitié qui vient de s'affirmer encore par l'attitude réservée que nous avons gardée jusqu'ici au regard de la démonstration navale [2], j'ai adjuré M. Delyannis de bien faire comprendre à son Gouvernement qu'il n'avait aucune illusion à se faire sur la ferme volonté des Puissances de réprimer toute agression, et sur la résolution prise par elles de recourir collectivement ou par certaines d'entre elles aux moyens nécessaires pour faire respecter la décision de l'Europe. Je lui ai dit que de notre part non seulement aucun appui moral n'était à espérer, mais que notre blâme le plus énergique était assuré à toute tentative belliqueuse. J'ai ajouté que la Porte avait près de 150.000 hommes à jeter sur la Grèce en cas d'attaque de celle-ci et je n'ai pas eu de peine à faire comprendre à mon interlocuteur que son pays courrait au devant d'un désastre par terre et par mer [3]. M. Delyannis m'a promis de télégraphier immédiatement ces observations à son Gouvernement.

De votre côté, je vous prie de tenir le même langage aux Ministres de Sa Majesté hellénique [4].

[1] Voir *Livre jaune*, déjà cité, n° 422.

[2] M. Waddington avait télégraphié, le 9 février à 8 h. 55 du soir : «Dans l'entrevue que j'ai eue avec lui ce matin au sujet des Nouvelles-Hébrides, Lord Rosebery a pris l'initiative de parler des affaires de Grèce et m'a renouvelé, de la part de M. Gladstone, le désir déjà exprimé par Lord Salisbury de voir le pavillon français associé à celui de l'Angleterre dans une démonstration contre la Grèce.»

[3] M. Decrais télégraphie, le 12 février à 7 h. 35 du soir, qu'il a fait connaître à M. de Robilant le langage que M. de Freycinet a tenu à M. Delyannis. «Il m'en a paru éprouver une vive satisfaction.»

[4] M. de Moüy ne fit la démarche que le 22 février, M. Delyannis ayant été souffrant; il lui déclara «qu'il valait mieux céder à des conseils amis qu'à la force, puisqu'il était évident que la Grèce finirait par céder. Le Président du Conseil n'a pas contredit cette dernière observation, mais il m'a dit que le Gouvernement attendrait ce que feraient les escadres combinées... L'escadre grecque n'a pas été, comme on le croyait, en Eubée, elle a pris son mouillage dans le golfe d'Eleusis.» (Tél. Athènes, 22 février, 10 h. 40, soir.)

187.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 22. *Berlin, 11 février 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 15 février.)

Suivant les instructions que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre le 24 octobre dernier, le lieutenant-colonel de Sancy, premier Attaché militaire de l'ambassade, s'est rendu à Cologne pour assister, le 27 janvier à la cérémonie de la translation des corps de prisonniers français morts en captivité pendant l'hiver de 1870 à 1871 au camp de Wahn. Des ordres avaient été transmis de Berlin, par le Ministre de la Guerre, pour la réception du colonel de Sancy. Cet officier n'a eu qu'à se louer de l'accueil qui lui a été fait par les autorités militaires de Cologne, ainsi que de la façon digne et de tous points convenable dont a été conduite la triste cérémonie dans laquelle il avait mission de représenter l'uniforme français.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le rapport que le colonel de Sancy m'a adressé au retour de son voyage. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien le transmettre au Ministre de la Guerre; c'est, en effet de son Département que sont émanées les communications qui ont motivé votre dépêche du 24 octobre 1885, et il attachera du prix à être mis au courant de la manière dont s'est accomplie la translation des restes de nos soldats captifs.

Avec mon premier Attaché militaire, le Consul de France à Dusseldorf et le Vice-consul de Cologne ont assisté à cette solennité funèbre. M. Jacquot m'a écrit à ce sujet la dépêche ci-jointe. J'annexe également au présent envoi le texte et la traduction d'un article de la *Gazette de Cologne* qui ajoute quelques détails à ceux que vous trouverez dans les rapports de ces deux agents.

Il peut être utile pour nous de conserver ces différentes indications, afin de guider l'administration française dans le cas où elle aurait à pourvoir, à l'égard des corps des soldats allemands morts sur notre territoire, à des soins semblables à ceux dont l'autorité militaire prussienne vient de s'acquitter dans le voisinage de la place de Cologne.

En considération des égards témoignés dans cette circonstance à la mémoire de nos malheureux compatriotes et des marques de courtoisie qui ont été données à la France, Votre Excellence jugera sans doute convenable de m'autoriser à transmettre à la chancellerie impériale allemande l'expression spéciale de ses remerciements et de ceux du Ministre de la Guerre.

188.

M. Hanotaux, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 14 février 1886, 2 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 10 heures, matin.)

Au cours de ma conversation avec le Grand Vizir, passant en revue quelques-uns des points sur lesquels la France et la Turquie avaient des intérêts communs, nous avons parlé de l'Égypte. Le Grand Vizir m'a prié d'attirer toute votre attention sur les tentatives de l'Italie en Abyssinie. Il m'a dit savoir que la mission italienne, qui est sur le point de se rendre auprès du Roi Jean, a pour objet de négocier avec lui l'échange d'un port qu'on lui céderait contre deux provinces qu'il abandonnerait à l'Italie dans l'intérieur, le tout sous les auspices de l'Angleterre. Le Grand Vizir désire que, si cela nous est possible, nous éclairions le Roi d'Abyssinie sur le péril d'une pareille combinaison et qu'en tout cas nous surveillions très attentivement les agissements des Italiens de ce côté.

189.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Foucher de Careil, Ambassadeur de France à Vienne.

T. *Paris, 16 février 1886, 11 heures, soir.*

J'ai télégraphié hier à M. Millet pour l'autoriser à se joindre, si elle avait lieu, à une démarche collective de ses collègues ayant pour but de conseiller au Roi Milan de cesser des armements qui provoquent naturellement le Prince Alexandre à mobiliser, et qui augmentent les dangers de conflit. Je lui ai recommandé de faire sentir au Gouvernement serbe la responsabilité qu'il assumerait vis-à-vis de l'Europe, si on pouvait attribuer à son initiative la reprise des hostilités. En donnant ces instructions à notre Ministre à Belgrade, j'ai été au-devant du désir que vous a exprimé le comte Kalnoky.

Pour ce qui est du Prince Alexandre, il a fait connaître aux Puissances son projet de mobiliser à partir du 19 février. Le fait qu'il n'ait pas encore passé à l'exécution de ce projet ne veut donc pas dire qu'il y ait renoncé. Il y a lieu de croire, au contraire, qu'il persiste dans cette résolution, car un télégramme

de notre Consul à Philippopoli m'informe qu'un ordre du Ministre de la Guerre appelle sous les drapeaux tous les officiers en congé et les hommes valides âgés de dix-huit à trente ans.

La situation est donc assez inquiétante. Le péril en est augmenté, comme vous l'a dit le comte Kalnoky, par la lenteur des négociations à Bucarest (1). M. de Coutouly m'a signalé parmi les principales causes de mésintelligence la prétention des Bulgares d'obtenir une indemnité que la Serbie refuse, et la prétention de la Serbie elle-même de faire insérer dans la convention une clause relative à un traité de commerce à intervenir entre les deux pays. M. de Coutouly ajoutait que l'opinion unanime des représentants des Puissances à Bucarest était qu'il y avait lieu d'agir auprès des deux Gouvernements bulgare et serbe pour les inviter à renoncer chacun à une prétention inacceptable pour l'autre. J'ai immédiatement donné des instructions à MM. Flesch et Millet pour qu'ils se joignissent à leurs collègues, si la démarche suggérée par les représentants des Puissances à Bucarest venait à se produire.

Je partage l'opinion du comte Kalnoky en ce qui concerne la clause de l'arrangement entre la Bulgarie et la Porte qui est relative à une alliance militaire. Si elle doit être conservée, elle serait mieux placée en dehors de l'instrument principal, puisqu'elle concerne les devoirs naturels du vassal et du suzerain l'un à l'égard de l'autre. Notre Consul général à Sofia me télégraphie, d'autre part, en date du 15 février, que le Président du Conseil lui a dit la veille que la clause en question serait supprimée dans l'arrangement pour la Roumélie.

190.

M. DE MOHRENHEIM, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 16 février 1886.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 février.)

Votre Excellence voudra bien me permettre, pour plus de précision, de soumettre par écrit à sa haute appréciation les réserves sous lesquelles le Gouvernement impérial jugerait possible d'adhérer, pour sa part, aux conditions de l'arrangement à conclure pour la solution de la question rouméliote,

(1) «Quant aux négociations entamées à Bucarest, avait télégraphié M. Foucher de Careil, le 15 février à 7 h. 45 du soir, il [le comte Kalnoky] m'a paru mécontent des retards qu'elles subissent, retards qui ne sont pas imputables à la Porte seulement, mais aux divers contractants. La Serbie, tout en disant qu'elle ne veut pas attaquer la Bulgarie, mobilise. La Bulgarie menace d'en faire autant sans avoir toutefois, jusqu'à l'heure présente, passé à l'exécution, ainsi que le Ministre a pris soin de me le faire observer.»

telles qu'elles ont été déférées par la Porte aux Cabinets. Ces conditions, pour être acceptées par le Cabinet impérial, devraient, ce lui semble, être modifiées de la manière suivante :

1° Le gouvernement général de la Roumélie devrait être confié par le Sultan au Prince gouvernant la Bulgarie, sans désignation de personne ni de terme. Si le terme de cinq années devait être maintenu, le renouvellement ne pourrait se faire qu'avec l'assentiment des Puissances.

2° La clause militaire devrait être supprimée comme inutile, si c'est une formalité découlant des droits souverains et suzerains du Sultan, et comme dangereuse et contraire à toutes traditions, si elle doit être effective. Jamais les États chrétiens vassaux du Sultan n'ont été astreints à une assistance militaire. Ce serait une alliance de guerre qui ne se conclut qu'entre États indépendants et responsables. Elle aurait pour conséquence des contre-alliances qui perpétueraient une situation de guerre, ou de paix armée, dans la presqu'île des Balkans. Le Cabinet impérial ne saurait y adhérer.

3° La sanction définitive de l'arrangement devrait être subordonnée, comme de raison, à la revision du statut organique de la Roumélie avec la participation ou sous le contrôle de l'Europe, tenue à s'assurer préalablement que les vœux et les besoins administratifs, financiers et autres des populations elles-mêmes reçoivent satisfaction nécessaire pour garantir leur prospérité et leur tranquillité.

C'est, M. le Président du Conseil, dans ce sens que le Cabinet impérial est prêt à se prononcer à Constantinople et à revêtir de la sanction européenne une entente qui s'établirait entre les Puissances sur ces bases.

Votre Excellence connaît trop bien tout le prix que le Gouvernement de l'Empereur attache à se retrouver d'accord avec celui de la France dans cette laborieuse question, où ils se sont constamment trouvés marcher de concert, pour qu'il me soit nécessaire de l'assurer une fois de plus de la vive satisfaction qu'il éprouverait à savoir son point de vue approuvé et partagé par le Cabinet français, en vue d'aboutir à une solution favorable, efficace et prompte.

191.

M. Hanotaux, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. *Péra, 17 février 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 février; Dir. pol., 25 février.)

La huitaine qui s'achève aujourd'hui a vu s'accomplir une évolution qui paraît devoir influer sur le dénouement de la crise actuelle. Tandis que dans

la période antérieure, la Russie, appuyée sur l'Allemagne, conduisait la campagne diplomatique contre l'Angleterre isolée, la chute du Cabinet Salisbury et la conclusion de l'arrangement turco-bulgare ont tout à coup transposé les rôles. Maintenant la Russie est seule. L'Allemagne s'est visiblement rapprochée de l'Angleterre[1]. Ce sont ces deux dernières Puissances qui prennent l'initiative des démarches nouvelles et qui les voient appuyées les unes après les autres par les Gouvernements des grandes Puissances.

Cette disposition nouvelle de la politique européenne a eu sa contre-partie ici même. M. de Nélidoff n'est sorti de son mutisme des temps derniers que pour poser à la Porte la série des objections que j'avais l'honneur de détailler à Votre Excellence dans mon télégramme du 13 de ce mois. On l'a écouté avec attention; on a fait quelques remarques sur ses propositions; mais on n'est certainement pas avec lui dans les termes de cordialité, sinon réelle, du moins apparente, où l'on se trouvait autrefois. C'est lui, aujourd'hui, qui est la partie adverse. C'est avec lui qu'on discute; on ne le consulte plus par conséquent. Et comme, malgré tout, on a besoin de conseil, c'est ailleurs qu'on va les chercher.

A ce point de vue, il est évident que la situation prépondérante ici appartient, actuellement, à M. de Radowitz. On peut se demander si le Gouvernement allemand ne considère pas que le moment est arrivé, pour lui, d'interposer ses bons offices et au besoin d'imposer sa direction. Il y a quelques jours encore, je causais de cette situation avec M. de Radowitz. Nous observions l'un et l'autre que la politique européenne actuellement sans boussole risque de tomber dans des complications que tout le monde au fond désirerait éviter, et comme je lui demandais pourquoi le Cabinet de Berlin ne profitait pas de sa situation spéciale entre les Puissances rivales pour les pousser vers une entente, il me répondit : «C'est un métier dangereux. Ces opérations, qui ont leur source dans les meilleures intentions du monde, en général, ne rapportent guère. On risque pour le moins de se brouiller avec l'une ou l'autre des deux parties. Je ne dis pas, ajoutait-il, que le prince de Bismarck ne s'y emploiera pas. Mais l'heure n'est pas encore sonnée».

On peut croire que l'heure est sonnée aujourd'hui. Car, ainsi que j'avais l'honneur de le dire plus haut à Votre Excellence, pour tout ce qui concerne les négociations relatives à l'arrangement turco-bulgare, c'est l'Allemagne qui fait écouter sa voix à Constantinople.

(1) On consultera dans le recueil anglais déjà cité dans une annexe à la pièce 221 (lettre de Sir W. White au comte de Rosebery), une déclaration lue à Sir W. White par Saïd Pacha, Ministre des affaires étrangères du Sultan. On y lit : «Nous comptons, par conséquent, sur les bons offices du Cabinet du Gouvernement de Sa Majesté britannique, [Sa Majesté impériale de Berlin] pour amener la Russie à adhérer à notre programme ainsi modifié et à charger son Excellence M. de Nélidoff de prendre part à la conférence qui doit se réunir le plus tôt possible pour confirmer définitivement le programme en question. Constantinople, le 18 février 1886.»

Non pas l'Allemagne seule, mais l'Allemagne avec le concours de l'Angleterre. La démarche qui a été faite hier pourrait à bon droit être qualifiée d'anglo-allemande. La première idée en est certainement venue de Berlin et même il s'est passé ici ce fait assez curieux que M. de Radowitz, dans son empressement à exécuter les ordres de son Gouvernement, a distancé Sir William White et qu'il a appuyé auprès de la Porte, dès le lundi, une proposition qui ne devait être faite par son collègue que le lendemain mardi. De l'ensemble de la situation actuelle, comme de ce petit incident, il ressort que l'avènement du Cabinet Gladstone a été le signal d'un rapprochement entre l'Allemagne et l'Angleterre, du moins en ce qui concerne la question rouméliote.

La situation de cette dernière Puissance a bien varié depuis le début de la crise. Elle a d'ailleurs suivi, en sens inverse, les péripéties accomplies par la politique russe, elle a profité de tout ce que celle-ci a perdu.

Elle en a profité en Bulgarie, d'abord et jusqu'à compromettre sa situation à Constantinople, alors que, la Russie menant le chœur du *statu quo ante*, les conseils de celle-ci étaient seuls écoutés. A cette époque l'Angleterre était considérée comme l'adversaire irréductible; ses rapports avec la Porte étaient des plus froids. Mais, la situation étant changée par le rapprochement du souverain et du vassal, elle évolua habilement. Elle rompit la glace en prenant l'initiative de la démonstration navale contre la Grèce, et aujourd'hui, poursuivant son succès avec autant d'habileté que de bonne grâce, elle accule sa rivale au texte de l'arrangement turco-bulgare.

Il faut reconnaître que les objections élevées jusqu'ici par la Russie sur les articles de cet arrangement sont plutôt le signe de sa mauvaise humeur que les indices d'une politique claire et résolue. C'est avec une sorte d'hésitation que M. de Nélidoff les a énumérées ici. Il les présentait et les retirait en même temps. La Turquie cependant, sur les conseils de l'Allemagne et de l'Angleterre, va le jeter probablement dans un cruel embarras; elle paraît se préparer à lui accorder tout ce qu'il désire.

La principale difficulté était celle relative au secours militaire réciproque. Sir W. White et, après lui, tous les autres Cabinets de l'Europe ont conseillé à la Turquie de céder sur ce point. Elle cèdera certainement.

Mais au moment où le Ministre d'Angleterre faisait auprès de Saïd Pacha la démarche relative à ce point particulier, celui-ci lui posait une question qui, par dessus sa tête, s'adressait à la Russie. Il lui demandait si l'on pouvait donner à la Porte l'assurance que cette modification était la seule et que la Russie n'insisterait pas sur les autres difficultés qu'elle avait faites tout d'abord.

M. de Nélidoff sait combien ces autres objections sont peu importantes. Il comprend que, s'il n'a rien de plus à dire, l'entente va se faire; que, pour l'obtenir, on en passera même par ses exigences; mais que du moins on veut

aujourd'hui en connaître la liste tout entière, pour ne laisser à sa mauvaise humeur aucune ressource, aucun prétexte. Il s'est montré alors très embarrassé. Il n'a pas osé s'engager et, hier soir, il m'a dit qu'il venait de télégraphier à Pétersbourg pour demander des instructions nouvelles et qu'il n'était pas sûr lui-même de la réponse qu'il devait recevoir.

En un mot, si l'on en croyait les apparences, nous serions à la veille d'un arrangement au moins en ce qui concerne l'affaire rouméliote. La Russie à bout d'arguments serait obligée de donner, elle aussi, son adhésion. On pourrait conclure de là que toutes les autres difficultés ne tarderaient pas à s'aplanir.

Mais ces apparences peuvent être trompeuses. La Russie n'a pas encore dit son dernier mot. Tout dépend d'elle aujourd'hui, mais je ne sais si elle se rend clairement compte elle-même de quoi dépend sa politique.

192.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 19 février 1886, 10 h. 59, matin*

Veuillez, je vous prie, me faire savoir, par le télégraphe, si vous avez reçu une lettre particulière que je vous ai adressée le 11 de ce mois au sujet de votre prochain rappel qui coïncidera avec votre promotion à la Grand-Croix de la Légion d'honneur [1].

193.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 19 février 1886, 7 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

J'ai reçu votre lettre particulière du 11 de ce mois [2] qui m'a profondément troublé et affligé, et à laquelle je répondrai par le prochain courrier. Je suis certainement très reconnaissant de la grande distinction que vous voulez bien me faire accorder.

(1) Voir Edmond Toutain, *Alexandre III et la République française,* chapitre IV.

(2) Il n'y a pas trace de cette lettre. Sur le fond, voir ci-dessous n° 194.

194.

Communication de l'ambassade de Russie.

20 février 1886.

(*Reçu :* Dir. pol., 23 février.)

Télégrammes de M. de Giers, Ministre des Affaires étrangères de Russie, à M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris.

N° 1. *Saint-Pétersbourg, 8/20 février 1886.*

[Note sur le blocus éventuel de la flotte grecque.]

N° 2. *Saint-Pétersbourg, 8/20 février 1886.*

[Point de vue suisse sur l'arrangement turco-bulgare.]

N° 3. *Saint-Pétersbourg, 5/17 février 1886.*

Espérons nouvelle donnée par journaux de prochain rappel du général Appert dénuée de fondement. Général Appert possède haute estime et complète confiance de l'Empereur, qui verrait son remplacement avec beaucoup de peine. D'ordre de notre Auguste Maître, vous donnerai détails par lettre. L'Empereur vous charge d'obtenir sursis.

195.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 24 février 1886, 7 h. 40, soir.*

D'après l'ensemble de mes informations, l'accord serait à peu près complet sur l'arrangement turco-bulgare, sauf sur le renouvellement quinquennal des pouvoirs du Prince Alexandre. La Turquie voudrait prononcer ce renouvellement de sa seule autorité tandis que la Russie voudrait que les Puissances

fussent consultées chaque fois aux termes du traité de Berlin [1]. Il me semble qu'un moyen de transaction pourrait être, ainsi que j'en ai déjà indiqué la pensée, que la Turquie prononçât le renouvellement sans consulter les Puissances, il est vrai, mais en agissant en vertu d'une délégation que les Puissances lui donneraient une fois pour toutes. Je vous autorise à vous exprimer dans ce sens auprès du Ministre des Affaires étrangères, mais sans en faire l'objet d'une proposition formelle.

196.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, BERLIN, VIENNE, LONDRES, ROME, BUCAREST, BELGRADE, SOFIA.

T. *Paris, 24 février 1886, 8 h. 15, soir.*

Le Ministre de Serbie vient de me remettre le texte de l'article unique que son Gouvernement propose pour le traité de paix. Ce texte, conforme aux indications qui m'étaient parvenues, est ainsi conçu :

« L'état de paix qui a cessé d'exister entre le royaume de Serbie et la principauté de Bulgarie, le 2/14 novembre 1885 est rétabli à partir de l'échange des ratifications du présent traité qui aura lieu à Bucarest ».

Je ne verrais, pour ma part, aucun inconvénient à ce que cet article fût adopté. On aurait ensuite le loisir nécessaire pour régler les autres conditions [2].

Le texte remis par M. Marinovitch est précédé d'un *Attendu* qui témoigne de la mauvaise humeur du Gouvernement serbe. Je n'ai pas caché à M. Marinovitch mon regret d'en voir l'expression dans un document de cette nature.

[1] C'est ce qui ressort d'une lettre adressée le 23 février par M. de Mohrenheim à M. de Freycinet; l'Ambassadeur de Russie y indiquait le sens d'un télégramme adressé par son Gouvernement au représentant de la Russie à Constantinople. Voir aussi le recueil anglais précité, n° 229. M. de Staal a indiqué à Lord Rosebery les conditions de la Russie, l'une d'elles est ainsi libellée : « Contrôle ou sanction de l'Europe à la revision du statut organique. Pour éviter toute perte de temps l'arrangement ainsi modifié pourrait être accepté en principe, sauf à réserver la consécration définitive par la conférence après que le statut revisé aurait été examiné et sanctionné par les Puissances ».

[2] Le général Appert annonce le 24 février à 7 h. 25 du soir que l'on annonce de Bucarest que la conférence est sur le point d'aboutir. « M. de Giers se déclare très satisfait de ces projets d'arrangement qui respectent autant que possible les stipulations du traité de Berlin. Il a reçu la nouvelle que la flotte grecque venait de rentrer au mouillage de Salamine. »

197.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ROME, CONSTANTINOPLE, VIENNE, BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, LONDRES, BELGRADE, SOFIA, BUCAREST.

T. *Paris, 26 février 1886, 11 heures, soir.*

L'Ambassadeur d'Italie m'a écrit hier que son Gouvernement jugeait utile de donner, sans retard, une forme positive à l'entente faite désormais entre les Cabinets au sujet de l'accord turco-bulgare [1]. Pour constater cette entente le Gouvernement italien est d'avis que les représentants des Puissances à Constantinople devraient remettre une déclaration à la Porte et il propose le texte suivant qui serait complété par l'insertion du texte de l'accord turco-bulgare avec les modifications convenues entre les Cabinets.

«Les Puissances acceptent, dès à présent, les dispositions contenues dans l'accord intervenu entre la Sublime Porte et la Bulgarie, modifiées comme il appert par le texte ci-joint, et consentent à ce qu'il soit, sous cette forme, immédiatement promulgué. Les Puissances se réservent cependant de donner, dans une conférence qui devra se réunir à Berlin, leur sanction formelle et définitive audit acte lorsqu'elles seront à même de sanctionner aussi dans cette occasion, le statut revisé de la Roumélie orientale».

J'ai répondu au général Menabrea que j'étais disposé à entrer dans les vues de son Gouvernement et à m'associer à la démarche qu'il propose de faire à Constantinople si les autres Puissances y adhéraient également [2].

Pour Constantinople :

En conséquence, je vous autorise à vous unir à vos collègues s'ils reçoivent des instructions analogues pour remettre à la Porte la déclaration dont le texte m'a été soumis par l'Ambassadeur d'Italie.

Pour les autres postes :

En conséquence, j'ai envoyé des instructions à M. Hanotaux pour qu'il s'unisse aux représentants des autres Puissances s'ils reçoivent des instructions analogues et pour remettre à la Porte la déclaration dont le texte m'a été soumis par l'Ambassadeur d'Italie.

(1) Voir aussi dans le recueil anglais précité le n° 238, lettre du comte de Rosebery à Sir J. S. Lumley.

(2) M. de Courcel répond le 27 février à 10 h. 50, s. : «La proposition italienne que vous m'avez communiquée par votre télégramme de la nuit dernière a été acceptée par le Gouvernement allemand, sauf la disposition relative à la réunion ultérieure d'une conférence à Berlin sur laquelle le prince Chancelier ne se prononce pas encore.» M. de Courcel annonce que le Gouvernement allemand est informé de l'adhésion de la Russie et de l'Autriche à la proposition italienne.

198.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 1er mars 1886, 8 h. 30, soir.*

Votre promotion dans la Légion d'honneur a été insérée hier au *Journal Officiel* (1).

J'ai trop de confiance dans votre sentiment des convenances professionnelles et des devoirs patriotiques comme dans votre esprit de discipline, pour croire que vous soyez pour quelque chose dans les objections du Gouvernement russe contre la désignation immédiate de votre successeur (2). J'ai tenu néanmoins à vous faire connaître cette situation pour le cas où elle vous aurait échappé.

199.

M. DE COUTOULY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bucarest, 2 mars 1886, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Les trois plénipotentiaires sont d'accord pour déclarer que rien ne s'oppose plus à la conclusion de la paix. Le traité sera probablement signé demain (3). Il est définitivement rédigé comme suit : «La paix est rétablie entre le royaume de Serbie et la principauté de Bulgarie, à dater du jour de la signature du présent traité. Le présent acte sera ratifié et les ratifications seront échangées à Bucarest dans un délai de quinze jours, ou plus tôt, si faire se peut».

(1) Voir ci-dessus, n° 192.

(2) Voir ci-dessus, n° 194.

(3) Le 2 mars M. de Freycinet avait été prévenu par Lord Lyons — qui transmettait un message de Lord Rosebery — que le Gouvernement serbe signerait la paix immédiatement et serait le premier à démobiliser, si l'on retranchait du texte suggéré par la Porte les deux mots «relations amicales». L'Allemagne avait reçu une communication analogue (Tél. de Berlin du 2 mars, 10 h. 20 s.). M. de Courcel, qui en donne avis à M. de Freycinet, ajoute : «Si j'ai bien compris, le Sultan désire aussi la convocation à Constantinople de la conférence qui donnera aux arrangements intervenus la sanction finale... L'Allemagne applaudit à cette combinaison ne voulant pas de conférence à Berlin.»

200.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 2 mars 1886, 6 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Je viens de recevoir votre télégramme du 1er mars[1]. Je ne m'explique pas ce qui le motive. J'affirme que je ne suis pour rien dans l'opposition qui peut être faite à la nomination de mon successeur. Toute ma vie proteste hautement contre un doute à cet égard. Votre Excellence n'avait donc pas besoin de faire appel aux sentiments de discipline et de patriotisme qui ont toujours été la règle constante de ma conduite, pour m'éclairer sur mes devoirs[2].

Je m'en tiens aux termes de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 20 février, et suis prêt à me soumettre à votre décision.

201.

M. FLESCH, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SOFIA,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Sofia, 5 mars 1886, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

Le Prince de Bulgarie vient de signer le décret de démobilisation.

[1] Voir ci-dessus, n° 198.

[2] M. de Freycinet répond à ce télégramme le 3 mars à 5 heures du soir. «Je n'ai jamais eu la pensée de mettre en doute vos sentiments de discipline et de patriotisme. J'ai voulu simplement appeler votre attention sur les commentaires regrettables que pouvaient provoquer dans le public en France certains articles de journaux officieux russes comme le *Nord*». Il compte laisser le général en Russie jusqu'au 14 mars, date à laquelle il rentrera en France en congé, après avoir accrédité M. Ternaux comme Chargé d'affaires.

202.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 7 mars 1886, 12 h. 48, matin.*
(*Reçu :* 3 h. 30, matin.)

Je suis satisfait que Votre Excellence veuille bien ne pas douter de mes sentiments de discipline et de patriotisme [1]. Je n'ai pas à me préoccuper des commentaires de la presse qui apprécie ma conduite de façons fort diverses. Je regrette toutefois qu'un journal semi-officieux comme le *Nord* ait pu se méprendre sur la réserve et la correction que j'ai toujours apportées dans l'accomplissement de la mission qui m'a été confiée par le Gouvernement de la République et qu'il ait pu attribuer à une attitude différente l'estime dont m'honore l'Empereur.

Votre Excellence me dit que, par ménagement pour mes intérêts, elle compte ne pas mettre fin à ma mission avant quelques semaines et elle m'invite à rester à mon poste jusqu'aux fêtes du 14 mars. Cette date est celle de l'anniversaire de l'avènement au trône de l'Empereur actuel. Elle ne donne lieu à aucune démonstration officielle à laquelle je doive prendre part et ne doit pas, par conséquent, influer sur les résolutions de Votre Excellence. J'ajoute que je prie Votre Excellence de ne point se préoccuper de ma personne plus que je ne le fais moi-même et de ne pas se laisser diriger dans ses décisions par des considérations autres que celles des intérêts de la France. Si votre Excellence, par des raisons gouvernementales, désire me maintenir provisoirement à mon poste, je suis prêt à m'incliner et à rester ici jusqu'à la date qu'elle m'assignera. Mais je la prie d'observer qu'en me soumettant à cette décision, je lui donne un nouveau témoignage de mes sentiments de discipline et de patriotisme auxquels elle a déjà fait appel. La situation qui m'est faite est ici des plus pénibles et des plus fausses; interrogé chaque jour sur les résolutions auxquelles s'est arrêtée Votre Excellence, je suis obligé de me renfermer dans une réserve de langage qui, en se prolongeant, devient de plus en plus embarrassante pour tous.

Je manquerais à mes devoirs envers Votre Excellence, si je lui laissais ignorer que, dans ma conviction, les difficultés qui se produisent dépassent la proportion d'une question de personne. Il appartient à Votre Excellence d'en apprécier la portée, d'en mesurer les conséquences, et de prendre en connaissance de cause telle résolution que lui dicteront son dévouement au pays

(1) Voir ci-dessus, n° 200, note.

comme à la République et son expérience d'homme d'État. Quant à moi, après avoir rempli jusqu'au bout les devoirs que m'impose ma conscience, en appelant votre attention sur les considérations qui précèdent, je me déclare prêt à déférer aux ordres que je vous prie de me donner, en faisant cette fois abstraction complète de mes convenances personnelles.

203.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HANOTAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 7 mars 1886, 6 h. 45, soir.*

Essad Pacha vient de me donner communication d'une circulaire de son Gouvernement tendant à ce que je vous autorise à prendre part à la conférence qui sera chargée d'approuver l'arrangement turco-bulgare modifié conformément aux observations des Puissances (1). J'ai dit à Essad que je ne faisais nulle difficulté de vous envoyer cette autorisation, sous la réserve, toutefois, que satisfaction nous serait donnée en ce qui concerne la douane rouméliote.

[M. de Freycinet insiste sur cette réserve.]

204.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. Confidentiel. *Paris, 7 mars 1886, 7 h., soir.*

Je suis étonné du délai que met Lord Rosebery à vous fournir la réponse si simple que vous lui avez demandée touchant le canal de Suez (2). Ce peu d'empressement n'est pas de nature à nous donner grande confiance dans

(1) M. Hanotaux avait télégraphié, le 20 février, à 12 h. 40 s. à M. de Freycinet : «M. de Nélidoff remet aujourd'hui à la Porte une note précisant les observations présentées par le Gouvernement russe sur le texte de l'arrangement turco-bulgare. Les représentants de toutes les Puissances ont reçu l'ordre d'appuyer cette démarche, sauf l'Ambassadeur d'Autriche».

(2) Voir ci-dessus, n° 158. Ce fut seulement le 22 février que M. Waddington put adresser à Lord Rosebery une note pour lui témoigner le désir du Gouvernement français de reprendre la négociation relative à la neutralisation du canal de Suez. (T. Londres, 1er mars, 2 h. 20 s.)

les projets du nouveau Cabinet à l'égard de l'Égypte. Je crains d'y voir la confirmation de bruits qui circulent avec une certaine persistance et qui représentent le Gouvernement anglais comme glissant sur la pente de l'annexion [1]. On assure que Lord Rosebery qui, par son alliance avec la maison Rothschild, se trouve avoir indirectement de grands intérêts engagés en Égypte est d'avance acquis à cette solution et que M. Gladstone ne résiste que faiblement. Le rapport récent de Sir Drummond Wolff serait conçu, dit-on, dans ce sens.

Il importe que notre attitude ne puisse pas être interprétée à aucun moment comme un acquiescement plus ou moins résigné à un dénouement aussi contraire à nos légitimes espérances qu'aux déclarations formelles de M. Gladstone. Je vous prie de saisir la première occasion d'entretenir le chef du Cabinet de cette question. Vous déclarerez en termes amicaux, mais très nets à M. Gladstone que jamais la France ne consentira à l'annexion de l'Égypte par une Puissance quelconque, et que nous nous y opposerons par tous les moyens en notre pouvoir.

Si cet entretien vous laisse, en effet, l'impression que le Gouvernement anglais incline dans le sens que je viens d'indiquer, je me réserve d'orienter dès maintenant notre politique de façon à y faire obstacle autant qu'il dépendra de nous.

Subsidiairement, je vous prie d'insister pour avoir une prompte réponse relativement au canal de Suez. Cette réponse sera pour nous un indice qu'il convient de ne pas négliger.

205.

Note pour l'ambassade d'Allemagne.

8 mars 1886.

Par son office du 1er de ce mois, Son Excellence l'Ambassadeur d'Allemagne a bien voulu faire connaître à M. de Freycinet que le délai, fixé pour la ratification de l'acte général de la conférence de Berlin concernant les affaires de la côte occidentale d'Afrique, est expiré depuis le 26 février et que le Gouvernement impérial a reçu aujourd'hui l'adhésion de toutes les Puissances qui ont

(1) M. Waddington répond, le 8 mars à 4 heures du soir : «Votre télégramme d'hier soir m'a un peu surpris. Ici, rien n'indique une velléité d'annexion de la part du Gouvernement anglais... M. Gladstone s'est expliqué formellement pendant les élections, et Lord Salisbury m'a tenu presque le même langage. La difficulté reste toujours la même, à savoir l'organisation d'une force indigène suffisante pour protéger l'Égypte».

Le 10 mars, à 4 h. 30 du soir, M. de Freycinet télégraphie à M. Waddington qu'il vient de «prier Lord Lyons de vouloir bien provoquer une réponse prochaine.»

pris part aux travaux de la Conférence, à l'exception de l'Autriche-Hongrie et des États-Unis d'Amérique.

Le Cabinet de Washington n'a pas encore déclaré s'il avait l'intention de ratifier l'acte général de la Conférence. Quant au Gouvernement austro-hongrois, il a fait savoir que des nécessités parlementaires l'avaient seules empêché de se maintenir dans les termes du délai fixé pour les ratifications par l'article 38 de l'acte général, mais qu'il serait très prochainement en mesure d'envoyer sa ratification, et il a demandé que ce délai fût prolongé en sa faveur.

Pour déférer à ce vœu, le Gouvernement allemand a dû s'assurer du consentement préalable des États qui ont pris part à la Conférence. Il se propose, en conséquence, de convier les représentants des Puissances contractantes accréditées à Berlin à signer, conformément à l'article 38, § 5 de l'acte général, un protocole dressant l'acte de dépôt des instruments de ratification. On pourrait convenir de laisser au Gouvernement des États-Unis, pour le cas où il enverrait ultérieurement sa ratification, la faculté de participer à ce protocole.

En réponse au désir que l'Ambassadeur d'Allemagne a été chargé de lui exprimer à cet égard, M. de Freycinet s'empresse de faire savoir à Son Excellence le comte Münster que le Gouvernement de la République adhère volontiers, pour ce qui le concerne, aux propositions du Cabinet de Berlin.

206.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 10 mars 1886, 1h. 45, matin.*

(*Reçu :* 8 h. 55, matin.)

Ce n'est pas pour moi que je crains les apparences d'une disgrâce personnelle [1] et je ne me suis jamais préoccupé que des conséquences pour le Gouvernement et le pays de la situation que vous avez créée. Si vous ne voulez pas mettre fin immédiatement à ma mission en m'envoyant mes lettres de rappel, ce que je préférerais de beaucoup, je suis prêt, par patriotisme et pour ne pas

[1] En répondant au télégramme du général Appert du 7 mars (Voir ci-dessus n° 202), M. de Freycinet lui avait télégraphié le 8 à 7 h. 15 du soir : «En vous demandant de ne pas quitter Pétersbourg avant le 14 mars, je me proposais d'éviter que votre retour en France n'eût l'apparence d'un rappel précipité ou d'une mesure de disgrâce.»

augmenter les embarras de la situation, à subir le congé obligatoire que vous m'imposez, désirant qu'il vous soit possible de pourvoir promptement à mon remplacement définitif. Dans les circonstances actuelles, je ne puis quitter Pétersbourg sans demander une audience à l'Empereur. D'autre part, il m'est impossible de lui laisser ignorer que c'est sur votre invitation formelle que je pars en congé. Il me demandera certainement des explications. Il vous appartient de me dicter le langage que je devrai tenir. Je solliciterai une audience au reçu de votre réponse, et je transmettrai à l'Empereur telle explication que vous jugerez à propos de lui faire parvenir. M. de Giers vient de me dire qu'en aucun cas, je ne pourrai avoir d'audience avant lundi prochain, et, d'autre part, que l'anniversaire du 14 mars ne donnerait très probablement pas lieu cette année plus que les années précédentes à une réception du Corps diplomatique.

207.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Washington, Bruxelles, Copenhague, Madrid, La Haye, Lisbonne, Stockholm, Zanzibar, Santiago du Chili, Rio de Janeiro.

T. *Paris, 11 mars 1886, 3 h. 50, soir.*

Le traité conclu entre la France et Madagascar le 17 décembre 1885 a été successivement ratifié par les Gouvernements des deux pays et inséré au *Journal officiel* du 7 courant (1). Ce traité est donc désormais la règle définitive des rapports internationaux entre le Gouvernement hova et les Gouvernements étrangers. Je vous prie de vouloir bien en donner avis, dans une démarche courtoise, à M. le Ministre des Affaires étrangères.

(1) Convention d'amitié signée en rade de Tamatave, le 17 décembre 1885. L'article essentiel est l'article 1er. Le Gouvernement de la République représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures.

208.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 42. *Paris, 13 mars 1886.*

Votre lettre du 11 de ce mois m'annonce qu'en réponse à la note que vous lui aviez remise le 22 février relativement à la reprise des pourparlers pour la réglementation du canal de Suez [1], Lord Rosebery vous a fait connaître que des «considérations diverses» le déterminaient à ajourner l'examen de cette question [2].

Je ne puis attribuer qu'à un véritable malentendu la réponse que vous a faite Lord Rosebery. Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de S. M. britannique semble, en effet, avoir perdu de vue que la question du régime du canal de Suez n'appartient ni à la France ni à l'Angleterre et qu'il n'est loisible à aucune de ces deux Puissances de l'éluder. Cette question appartient à l'Europe entière qui l'a prise en main pratiquement au commencement de l'année 1885, sur l'initiative de la Grande-Bretagne elle-même. Un acte international a été signé à Londres le 17 mars 1885. Aux termes de cet acte, les Puissances se sont engagées, d'une part, à faciliter et à garantir un emprunt que l'Égypte était dans la nécessité de contracter, d'autre part, d'assurer par une convention spéciale, le régime du canal de Suez. La première de ces deux tâches, qui avait pour l'Angleterre un intérêt particulier, a été accomplie; la seconde qui intéressait le monde entier a été entamée : une commission dans laquelle l'Angleterre avait ses représentants s'est réunie à Paris le 30 mars; après deux mois et demi de délibérations, elle a abouti le 13 juin à la double rédaction que vous connaissez. A ce moment, les travaux ont été non pas abandonnés, mais suspendus à raison de la retraite du Cabinet de M. Gladstone. Les Puissances consultées par nous sur la suite à donner à l'affaire ont été d'avis que les négociations pour arriver à un texte commun pourraient être continuées de Cabinet à Cabinet et que finalement il conviendrait que la France et l'Angleterre présentassent aux autres Puissances une rédaction sur laquelle elles se seraient mises préalablement d'accord. C'est donc un devoir

[1] Voir ci-dessus, n° 204 et note.

[2] Dans une note du 10 mars jointe à la dépêche n° 40 de Londres du 11 mars, Lord Rosebery donne à M. Waddington l'assurance que le Gouvernement de sa Majesté désire s'entendre avec la France sur cette importante question. «But there are various considerations wich seem to them to point to the conclusion that the present time would not be a favourable one for the resumption of negociations on the subject.» «Mais il y a des considérations diverses qui semblent les obliger à conclure que l'heure présente n'est pas favorable à la reprise des négociations sur ce sujet.»

pour les deux Cabinets d'établir cette formule transactionnelle ou tout au moins de le tenter.

Dans ce but, nous avons, à diverses reprises depuis le mois de juin, offert au Cabinet anglais de travailler de concert à rédiger cette formule et même nous avons proposé de lui soumettre un texte sur lequel il n'aurait plus qu'à présenter ses observations. Le Cabinet de Lord Salisbury acceptant en principe ce mode de procéder nous a priés d'en différer l'application pour des motifs dont il était difficile de contester la valeur. D'abord la date récente de son avènement au pouvoir, ensuite les complications qui sont survenues en Europe, finalement les élections anglaises et l'imminence d'un changement ministériel ne permettaient guère à Lord Salisbury d'aborder l'examen d'une aussi grave affaire. Les mêmes raisons ne sauraient subsister pour le Cabinet de M. Gladstone. Son chef est familier avec une question dont il a été lui-même l'initiateur et dont il retrouve l'élaboration au point où il l'a laissée; l'Europe est plus tranquille qu'elle ne l'a été depuis un an; le nouveau Cabinet est installé depuis un assez long délai pour avoir pris possession de toutes les affaires importantes qui lui incombent, on ne s'expliquerait donc pas un nouvel ajournement formulé sans motif ni sans délai. L'Europe serait en droit de nous demander compte du mandat qu'elle a remis entre nos mains et qu'elle n'a sans doute pas eu l'intention de laisser en souffrance.

Nous avions trop le sentiment de notre propre responsabilité pour rester dans cette situation mal définie. Nous prions le Cabinet de S. M. britannique de vouloir bien la préciser. S'il n'a besoin que de quelques jours encore pour reprendre cette étude nous sommes tout prêts à remettre à une date ultérieure l'envoi du texte transactionnel que nous avons élaboré et que nous croyons de nature à satisfaire à toutes les convenances du Gouvernement anglais. Si, au contraire, pour des motifs que nous n'avons pas à approfondir, le Cabinet de M. Gladstone croit devoir refuser une telle négociation, nous aurons à faire connaître la situation aux Puissances qui ont participé aux travaux de la commission de Paris, et à les mettre en mesure d'adopter telle ligne de conduite qu'elles jugeront convenable.

Vous pourrez si vous le jugez utile donner lecture de cette dépêche à Lord Rosebery[1] et même lui en donner copie s'il le désire.

[1] C'est ce que fit M. Waddington. Lord Rosebery observa : « 1° que vous lui aviez laissé bien peu de temps depuis son arrivée aux affaires pour étudier une aussi grosse question, et que nous avions été plus larges avec son prédécesseur; 2° qu'il ne trouvait pas que l'Europe était dans un état si tranquille et si favorable aux négociations délicates... La conversation s'est ensuite engagée sur le fond... Il m'a dit que M. Gladstone lui avait fait part de la conversation que nous avions eue avant-hier, et de son désir de se rapprocher de nous dans les questions d'Égypte. J'ai donc, m'a-t-il dit, autorisé Lord Lyons à entrer en communication confidentiellement avec M. de Freycinet au cas où ce dernier aurait de nouvelles propositions à nous faire ou de nouvelles formules à nous suggérer. » (Tél. de Londres, 18 mars, 12 h. 7 du m.)

209.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 15 mars 1886, 5 h. 15 soir.*

D'après les préférences que vous m'aviez exprimées par télégramme du 10 de ce mois, je n'ai pas cru devoir insister pour que vous prissiez un congé. Un décret en date de ce jour a mis fin à votre mission et je vous adresse aujourd'hui même vos lettres de rappel; vous pourrez les présenter à l'Empereur dès qu'elles vous seront parvenues, et rentrer immédiatement en France, après avoir accrédité M. Ternaux comme Chargé d'affaires. Je me réserve de soumettre prochainement à l'agrément de Sa Majesté le choix de votre successeur.

Puisque vous avez bien voulu me demander de vous indiquer le langage que vous auriez à tenir à l'Empereur en prenant congé de lui, voici, pour ce qui me touche personnellement, les paroles que je vous prie de prononcer : «Mon Gouvernement, en me rappelant en France, n'a été guidé par aucune considération politique. Il attache le plus grand prix aux bonnes relations existant entre les deux pays et auxquelles j'ai été heureux de me trouver associé dans ces dernières années. Il emploiera tous ses soins à les consolider encore davantage s'il est possible dans l'avenir et il espère que ces sentiments seront appréciés de Votre Majesté».

210.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Londres, 15 mars 1886, 7 h. 13, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 15, soir.)

Je viens de voir M. Gladstone qui va mieux mais qui n'a pas pu venir dîner à l'ambassade.

Il m'a surtout parlé des affaires d'Irlande qui le préoccupent presqu'exclusivement. Puis il a abordé les affaires d'Égypte et m'a autorisé à vous informer confidentiellement que son Gouvernement renonce définitivement à toute

tentative de reprendre Dongola et que la limite de l'occupation anglaise est fixée provisoirement à Assouan; plusieurs régiments vont être rappelés [1]. Il s'est montré peu satisfait de la mission de Mouktar Pacha et de Drummond Wolff et m'a dit que tout ce qu'on y avait gagné jusqu'à présent c'était d'avoir installé en Égypte un gros fonctionnaire turc dont il serait difficile de se débarrasser. Il m'a rappelé notre conversation de l'année dernière au sujet de l'organisation de l'armée égyptienne et il a regretté le refus du Sultan de se prêter à des enrôlements d'officiers et de sous-officiers pour l'armée égyptienne. Il m'a dit qu'il avait toujours déploré que l'arrangement politique conclu en 1884 entre Lord Granville et moi n'ait pas abouti à cause des difficultés financières.

Je lui ai dit alors que nous regrettions le refus que nous a opposé Lord Rosebery au sujet de la reprise des négociations relatives à la liberté du canal. Je lui ait dit qu'il me semblait que la divergence d'opinion entre les deux Gouvernements sur le fond de la question n'était pas insurmontable et que j'espérais qu'il verrait bientôt jour à reprendre les négociations. Je n'ai rien dit de plus, n'ayant pas encore reçu vos instructions. Il m'a répondu qu'il ne croyait pas le moment opportun venu et que la situation en Égypte était encore trop compliquée.

Il m'a paru d'ailleurs aussi opposé que jamais à toute idée d'annexion. M. Childers, Ministre de l'Intérieur me disait encore hier soir que le principe de l'évacuation était accepté par tous les partis en Angleterre. La solution que vient de recevoir la question de Dongola est certainement un indice dans le même sens. A la fin de l'entretien j'ai vivement insisté auprès de M. Gladstone, comme je l'ai fait tous ces jours-ci auprès de ses collègues, pour qu'il usât de toute son influence pour faire voter la convention par l'Assemblée de Terre-Neuve. Aujourd'hui, il y a eu lever du Prince de Galles et demain il y a Conseil des Ministres. Si je ne puis voir Lord Rosebery demain, je le verrai certainement mercredi.

[1] D'après M. d'Aunay (Tél. du Caire, 14 mars, 7 h. 20 s.) «six régiments anglais, c'est-à-dire 4.000 hommes environ, auraient reçu l'ordre de quitter l'Égypte. Les troupes britanniques se retireraient jusqu'à Assouan et les forces égyptiennes occuperaient seulement le territoire s'étendant de la première à la seconde cataracte où serait reportée la ligne de frontière».

211.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 18 mars 1886, 2 h. 5, matin.*

(*Reçu :* 5 h. 30, matin.)

J'ai annoncé aujourd'hui à Lord Rosebery que le traité avec Madagascar avait été ratifié et qu'il avait été inséré au *Journal officiel* du 7 [1]. J'ai ajouté que ce traité serait désormais la règle des rapports entre le Gouvernement hova et les Gouvernements étrangers. Lord Rosebery s'est borné à prendre note de ma déclaration en disant : «Désormais vous serez les intermédiaires entre les Hovas et les autres Gouvernements.»

212.

Le général Appert, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 23 mars 1886, 12 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Les lettres de rappel sont arrivées par la valise dimanche à midi [2]. J'ai fait demander hier une audience à l'Empereur pour les lui remettre; j'attends la réponse d'un moment à l'autre, et je vous la ferai connaître aussitôt qu'elle me parviendra. Je remettrai le service à M. Ternaux le lendemain du jour de mon audience. J'aurai ensuite à faire les visites obligatoires aux membres de la famille impériale et à mes collègues [3].

[1] Voir ci-dessus, n° 207.

[2] M. de Freycinet avait télégraphié le 22 mars à 11 h. 55 du matin : «Je vous prie de me faire savoir par télégramme si vous avez reçu vos lettres de rappel, quel jour vous les avez présentées ou devez les présenter, et à quelle date vous comptez remettre le service à M. Ternaux.»

[3] Le 25 mars à 6 h. 45 du soir, le général télégraphie encore : «L'Empereur me recevra demain vendredi en audience pour la remise de mes lettres de rappel. J'accréditerai demain matin, auprès de M. de Giers, M. Ternaux en qualité de Chargé d'affaires et je lui remettrai le service le samedi 27.» Le 26, à 7 h. 35, il annonce que les deux démarches sont accomplies. (Voir aussi Toutain, *Alexandre III et la République française,* ch. IV.)

213.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. Très urgent. *Paris, 23 mars 1886, 8 heures, soir.*

Le Ministre de l'Intérieur vient de recevoir et me communique à l'instant un rapport sommaire duquel il résulte que cinq Allemands, venus de Mulhouse à Belfort, et qui assistaient dimanche à la musique militaire sur la promenade, se sont vus tout à coup l'objet d'une manifestation malveillante. Le rapport ne contient d'ailleurs aucune explication sur les causes de ce fait absolument insolite. Le Ministre de l'Intérieur envoie ce soir même un délégué spécial sur les lieux pour faire une enquête et mande à Paris l'administrateur de Belfort pour lui fournir des explications. Je n'ai pas voulu attendre les résultats de cette enquête pour vous prier de donner au Gouvernement allemand l'assurance que, si les faits sont confirmés, rien ne sera négligé pour lui fournir une légitime satisfaction.

Je viens d'écrire dans le même sens au comte Münster.

214.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 35. Très confidentiel. *Paris, 24 mars 1886.*

J'ai eu l'honneur de vous envoyer par la dernière valise la copie d'une dépêche que M. le comte Lefebvre de Béhaine m'a adressée de Rome le 19 de ce mois, et dans laquelle il me rend compte d'un de ses récents entretiens avec le Cardinal Jacobini. Ainsi que vous l'aurez remarqué, les paroles de Son Éminence sont de nature à nous convaincre que, si le Cabinet de Pékin emploie tous ses efforts à obtenir le concours du Vatican pour la suppression de notre protectorat en Chine, le Saint-Siège est bien résolu à ne rien sacrifier de nos droits et de nos intérêts. Le Cardinal n'a pas dissimulé toutefois à notre Ambassadeur la surprise que lui cause l'insistance de la Cour de Pékin à ce sujet et les inquiétudes qu'elle lui inspire. Il incline à penser que la Chine est «poussée» à nous susciter des embarras en vue de complications générales, susceptibles d'affecter notre sécurité, qui pourraient prochainement surgir, et

son langage ne diffère pas de celui de deux personnages de l'entourage intime du Pape qui ont manifesté dernièrement les mêmes préoccupations. Bien que les appréhensions du Cardinal Jacobini ne reposent que sur des symptômes très vagues et indéterminés et qu'elles ne soient d'ailleurs pas partagées par le Saint-Père, ainsi que M. Lefebvre de Béhaine en a reçu l'assurance, elles méritent cependant de retenir notre attention et j'ai cru utile de vous les signaler.

215.

LE GÉNÉRAL APPERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1886, 2 h. 18, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

M. de Giers m'a dit hier soir que le Gouvernement russe est toujours d'avis de passer outre aux objections du Prince Alexandre et que les représentants des Puissances signataires du traité de Berlin doivent s'entendre pour signer le protocole de l'adhésion des Puissances à l'arrangement turco-bulgare. D'un autre côté le Prince Alexandre continue à ne pas accepter la clause du projet portant renouvellement de ses pouvoirs comme gouverneur général de la Roumélie tous les cinq ans et avec la sanction des Puissances, conformément à l'article 17 du traité de Berlin. Il veut sa nomination de gouverneur général sans conditions. Si le Sultan n'accepte pas sa nouvelle proposition, il déclare qu'il rompra les négociations, proclamera l'union de la Roumélie avec la Bulgarie et rappellera ses troupes sous les armes.

216.

M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Athènes, 26 mars 1886, 4 h., soir.*

(*Reçu :* 4 h. 45, soir.)

Le *Journal officiel* publie à l'instant une ordonnance royale appelant sous les drapeaux deux nouvelles classes de la réserve, celles de 1857 et 1858. Dix jours ont été donnés aux réservistes pour se présenter aux bureaux d'enrôlement.

217.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n° Très confidentiel. *Berlin, 26 mars 1886.*

M. Raindre vous a transmis avec exactitude les principaux articles de la presse allemande, malveillants ou même menaçants pour la France, qui ont paru dans l'intervalle de ma récente absence de Berlin. Durant les quelques jours que je viens de passer en Allemagne à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur Guillaume, les mêmes attaques ont continué encore, bien qu'un peu atténuées dans la forme, et en quelque sorte à l'état dispersé, parmi des journaux d'arrière-garde.

Nous nous trouvons donc en face d'un ensemble de symptômes qui ne sauraient ni être considérés comme purement fortuits, ni être envisagés par nous avec indifférence. En pareille conjoncture, car dans le cours de ma mission en Allemagne je me suis vu plusieurs fois déjà aux prises avec ces pénibles impressions, je n'ai jamais négligé de relever, auprès de la chancellerie allemande, les manifestations dont nous avions lieu de nous plaindre. Il m'a paru que, dans la circonstance présente, je ne devais pas agir différemment, et cela d'autant plus que mon voyage à Berlin m'avait valu, tant de la part de l'Empereur que du Chancelier, des témoignages de bon vouloir personnel très ostensibles. Il m'importait que la bonne grâce du Souverain et les marques d'amitié de son Premier Ministre ne fussent pas interprétées comme des démonstrations pouvant donner le change à mon Gouvernement ou à moi-même sur les tendances de leur politique et sur leurs sentiments effectifs à l'égard de notre nation.

Je vous ai rendu compte par le télégraphe des affaires que j'ai pu traiter avec le comte Herbert de Bismarck dans une entrevue que j'ai eue avec lui mardi, à la veille de quitter de nouveau Berlin [1]. Comme j'étais au moment de prendre congé de lui, je lui dis qu'ayant terminé notre conversation officielle, je désirais ajouter quelques mots à titre tout personnel et privé.

«Lisez-vous quelquefois les journaux? lui dis-je. Le moins possible, je le suppose car c'est une besogne bien ennuyeuse... cependant vous n'êtes pas sans vous être aperçu sans doute de toutes les choses désagréables que les feuilles allemandes contiennent depuis les dernières semaines à l'adresse de la France; je parle de feuilles qui comptent, comme la *Gazette de Cologne* et la

[1] Conversations relatives aux affaires d'Afrique et à l'incident de Belfort, relatées dans deux télégrammes de Berlin du 24 mars, 11 h. m.

Gazette de l'Allemagne du Nord. A quoi faut-il attribuer ces sorties virulentes? Je ne me les explique pas. Du reste, si vous poursuivez par cette voie quelque but détourné, intéressant soit votre politique intérieure, soit votre politique extérieure, ne croyez pas que je veuille vous demander vos secrets. Il est possible que pour des motifs de tactique parlementaire, ou autres analogues, vous teniez à attirer l'attention du peuple allemand sur certaines questions internationales présentées sous un certain aspect. Il est possible encore qu'il vous convienne pour des raisons particulières d'accentuer, aux yeux de l'Europe, les causes de division qui persistent entre la France et l'Allemagne. Si cela est, je ne prétends pas pénétrer, et encore moins discuter vos mobiles, quoiqu'il soit un peu pénible pour la France d'être choisie comme tremplin... »

A ces mots le comte Herbert de Bismarck protesta que le Gouvernement allemand n'avait nulle intention de faire indirectement servir la France à des desseins cachés. Il s'éleva contre l'expression de *tremplin* et m'assure que son pays était sans arrière-pensée. Puis il me répéta, mais brièvement, ce que son père et lui m'avaient plusieurs fois allégué, depuis les derniers mois, au sujet d'une prétendue recrudescence du *chauvinisme* en France.

« Eh bien, repris-je, si cette campagne de la presse allemande ne s'explique pas par des vues secrètes devant lesquelles je m'inclinerais en silence, si elle a pour unique objet d'agir sur l'opinion française, permettez-moi de vous déclarer qu'elle manque entièrement son but, car l'opinion française ne comprend pas ce que vous voulez. Je ne vous parle pas officiellement, mon Gouvernement ne m'a rien dit ni écrit de ce déchaînement de vos journaux, et je ne suis chargé en aucune façon de vous en entretenir. Je vous parle en mon propre nom, comme quelqu'un dont vous connaissez de longue date les sentiments et les procédés, et qui se considère ici comme agissant en communauté d'idée et d'intérêt avec vous, comme poursuivant un même but, l'apaisement entre nos deux pays. Vous voulez bien me témoigner confiance. Croyez donc à mes observations. J'ai eu occasion, pendant cet hiver, de séjourner plusieurs fois à Paris. J'y ai vu du monde de toutes les classes et de toutes les nuances. Je vous assure que je n'ai rencontré personne pour qui vos articles de journaux ne fussent une énigme, car on a bien conscience de ne point mériter leurs accusations. On est occupé à tout autre chose en France qu'à des pensées de guerre ou de vengeance. On se demande donc ce que vous cherchez, et, comme on ne trouve rien, on hoche la tête et l'on passe. Cependant, si l'impression est fugitive, soyez persuadé qu'elle n'est pas bonne. Tout en s'effaçant vite, elle laisse derrière elle de mauvais germes, une amertume latente, une méfiance vague, qui peut devenir dangereuse un jour. Ce ne peut pas être là ce que vous voulez. Pourtant, c'est ce que vous produisez. Les Français se disent : à quoi visent donc ces Allemands? Ils nous ont pris ce qu'ils ambitionnaient; que ne nous laissent-ils tranquilles maintenant?

Faudra-t-il sans cesse attendre d'eux une nouvelle querelle? Ainsi se développent, parmi les plus honnêtes gens et les plus modérés, ces sentiments d'aigreur que vous déplorez, mais que vous vous exagérez et que vous propagez par la façon même dont vous les dénoncez».

Le comte Herbert revint aux thèses que vous connaissez déjà, concernant le désir de revanche contre l'Allemagne qui réunit en un seul sentiment commun toutes les classes de la population et tous les partis en France, d'ailleurs si profondément divisés; la popularité de M. Déroulède, son succès relatif aux dernières élections, la facilité avec laquelle il a obtenu les suffrages d'électeurs appartenant à une fraction dont la modération et la sagesse inspiraient naguère de la confiance à l'Allemagne, l'influence d'hommes tels que M. Paul Bert; l'attitude ou les relations de certains personnages appartenant ou touchant de près au Gouvernement; les mesures que prend le Ministre de la Guerre, et qui révèlent de sa part des idées de patriotisme militant, jointes à beaucoup d'initiative et de capacité, le rôle que l'ambition du général Boulanger peut l'appeler à jouer un jour en France, si les institutions actuelles s'affaiblissent.

Sauf les insinuations assez inattendues à l'adresse du Ministre de la Guerre, les développements dans lesquels le Sous-Secrétaire d'État allemand est entré avec moi ne contenaient rien qui ne fût très rebattu déjà. L'argumentation à laquelle il a eu recours nous est familière depuis que le prince de Bismarck, dans ses entretiens confidentiels des derniers mois, me l'a exposée et plusieurs fois reproduite. Mais ce que nous ne saurions nous dissimuler, et ce qui constitue un symptôme grave, c'est d'une part qu'elle est devenue plus pressante, loin de s'atténuer devant nos raisonnements et devant l'évidence des faits, et d'autre part qu'au moyen de la campagne de presse qui vient d'être ouverte le public a été pris à témoin des griefs allégués contre nous.

Je n'ai pas laissé de discuter un à un les faits et les arguments divers produits par mon interlocuteur. Après avoir réfuté de mon mieux, dans le détail, ses appréciations erronées sur ce qui se passe en France : «Ce n'est pas, lui ai-je dit que je prétende que les ressentiments créés par la dernière guerre soient aujourd'hui éteints. La Prusse malheureusement nous a fait en 1870 beaucoup de mal. Le démembrement a laissé derrière lui des regrets, et aussi des aspirations qu'il serait vain de nier et qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme vivant d'étouffer. Moi-même qui vous parle, je m'estimerais bien mauvais Français, si je ne les partageais pas; et pourtant mes sentiments à votre égard ne vous sont pas suspects. Sans doute, si la France avait gardé ses frontières naturelles, tout serait beaucoup plus facile entre elle et l'Allemagne et tant d'intérêts qui doivent rapprocher les deux pays feraient sentir leur poids. Cela n'est pas possible dans l'état actuel des choses. Du moins n'est-ce pas à vous de vous plaindre du rôle que les circonstances vous ont

fait. Le fruit de votre victoire se trouve entre vos mains; vous êtes en possession. Ce que vous nous reprochez, c'est le prix d'une situation que vous avez voulue... Excusez la franchise de mon langage; elle est d'un collaborateur de bonne volonté et de bonne foi qui, dans la tâche commune d'apaisement à laquelle nous travaillons tous deux, croit de son devoir d'envisager et de vous montrer froidement les difficultés contre lesquelles nous avons à lutter, et que notre mission n'est ni de dissimuler ni d'aggraver. A côté de ces regrets et de ces espérances que j'avoue, et que vous ne sauriez nous interdire, car au commencement de ce siècle vous en avez nourri de semblables et vous les manifestiez alors avec une véhémence et une amertume dont nous n'approchons pas aujourd'hui, à côté de ces sentiments douloureux et naturels, il en est d'autres qui doivent vous rassurer. Pouvez-vous méconnaître l'ardent, l'impérieux besoin de paix dont sont pénétrées toutes les classes de la population française? Voilà le contrepoids des sentiments que nos cœurs renferment, et qui vous blessent. Vous êtes assez exactement renseignés sur l'état réel de notre pays pour savoir que personne n'y croit sérieusement à la possibilité d'une guerre; que si, par hasard, un homme avait la pensée d'engager la nation dans une voie semblable, elle se refuserait à suivre le téméraire et réprouverait son aberration avec unanimité. N'est-ce pas une loi fatale qu'après une secousse aussi violente que celle de 1870 une longue période de repos s'impose aux plus agités? Je ne vous dis pas qu'il n'y aura plus jamais de guerre entre la France et la Prusse. C'est là le secret de l'avenir et l'avenir ne nous appartient pas. Peut-être y aura-t-il encore des guerres entre nous, peut-être n'y en aura-t-il plus. Qui peut prévoir les transformations de l'Europe? Qui peut dire quels intérêts, quelles passions domineront les générations destinées à nous suivre? Quels changements l'histoire ne nous montre-t-elle pas dans l'ordre des préoccupations humaines? Combien de fois les fils ne sont-ils pas passés à côté des problèmes qui troublaient le plus leurs pères, soit parce que ces problèmes, venant à se poser tout autrement, avaient perdu leur acuité, soit parce qu'eux-mêmes à leur tour étaient absorbés par des soucis nouveaux et plus pressants. Laissons donc l'obscurité des temps futurs. Efforçons-nous de jeter un pont, en quelque sorte, par dessus l'intervalle qui nous sépare de ces temps lointains et incertains. Si nous sauvons le présent, si nous gagnons des années, si nos deux pays arrivent sans catastrophe à l'âge qui suivra le nôtre, nous aurons rempli notre tâche. Eh bien, dans le présent, je vous l'affirme, la France ne veut pas de guerre, cela seul importe véritablement aujourd'hui».

Le comte Herbert de Bismarck reproduisit alors la distinction que fait si volontiers son père entre la nation française prise dans sa généralité, nation laborieuse, raisonnable, sensible aux réalités et aux nécessités de la vie, sincèrement attachée à la paix, et les Parisiens, foule présomptueuse, impressionnable autant qu'ignorante, agitée autant qu'indifférente aux conséquences de

ses actes, toujours capable, par son effervescence, d'entraîner à des résolutions funestes la masse silencieuse du peuple. «Si nous étions assurés, ajouta-t-il, de voir M. de Freycinet toujours maître de la situation, notre préoccupation serait moindre. Nous connaissons ses sentiments modérés; nous savons surtout que nous pouvons avoir foi en sa loyauté. Ses actes sont d'accord avec ses paroles».

Le reste de notre conversation demeura confiné dans le cercle d'idées que je viens de vous décrire. J'ai tenu à vous rapporter en détail, et avec le plus d'exactitude possible, les parties principales du dialogue. Je n'ai pas cru inutile notamment de bien préciser le terrain sur lequel je m'étais placé pour faire entendre, avec les précautions de langage nécessaires, nos plaintes légitimes. Toutes les fois, depuis plus de quatre ans, que les circonstances m'ont imposé d'aborder avec les représentants de la chancellerie allemande le thème de notre démembrement et des sentiments qu'il a suscités en nous, j'ai usé, en mon nom personnel de la même liberté de parole, et je dois reconnaître qu'on ne m'a pas su mauvais gré à Berlin de ce que j'avais cru devoir à notre dignité non moins qu'à la vérité. Mais si la phase devant laquelle nous nous trouvons n'est pas sans précédents, il n'en est pas moins d'un vif et pressant intérêt pour nous de rechercher les causes qui ont pu l'amener et les conséquences auxquelles elle peut aboutir.

Il était presque passé en habitude, il y a quelques années, de voir le Chancelier d'Allemagne évoquer l'apparition d'une France menaçante et belliqueuse toutes les fois qu'il voulait, soit triompher de l'opposition d'un parti sur quelque point déterminé, soit faire accepter par le Parlement un accroissement des charges militaires. Aujourd'hui encore, il est vrai, le prince Chancelier se trouve en présence de partis qu'il s'applique à réduire. Il poursuit contre M. Windthorst et le centre catholique une tentative de désagrégation pour laquelle toutes les armes lui sont bonnes : négociations directes avec Rome, captation des populations catholiques dont on s'efforce d'éteindre les scrupules religieux par l'abandon ou la réforme des lois persécutrices de l'Église, surexcitation du sentiment national et unitaire de l'Allemagne au moyen de virulentes apostrophes dirigées contre les Polonais, les Alsaciens, les Guelfes, et doublées de mesures administratives impitoyables. Cependant il serait difficile au prince de Bismarck d'identifier la cause du centre avec celle de la France contemporaine, et les ressources qu'il a par ailleurs à sa disposition le dispensent de recourir à un moyen d'action qui, dans la circonstance donnée, serait si contestable. Quant aux dépenses pour l'armée, il est vrai que la Prusse songe à les accroître dans une proportion notable, les rapports du colonel de Sancy ont, à cet égard, fourni au Gouvernement des informations complètes et concluantes. Mais les projets de l'administration militaire ne rencontrent pas jusqu'ici d'opposition sérieuse. Il faut d'autres motifs pour

justifier l'application du gros levier que nous voyons mettre en œuvre chez nos voisins.

Il n'est guère permis de douter en effet qu'il ne s'agisse d'une attaque sérieuse, poussée à fond contre nous, avec l'assentiment, ou, pour mieux dire, sous l'impulsion du Chancelier allemand, de propos délibéré par conséquent, et en vue d'un but positif. Je n'ai pas manqué de m'enquérir à Berlin des impressions provoquées de différents côtés par les manifestations de la presse officieuse. Tandis qu'une partie du public et quelques-uns de mes collègues n'y voyaient que la répétition d'un phénomène périodique, dont le retour était dû à des causes générales, l'opération en quelque sorte régulière d'un des rouages de Gouvernement du nouvel Empire, d'autres, observateurs plus scrupuleux ou mieux renseignés, n'ont pas hésité à exprimer leurs appréhensions. J'ai reçu à ce propos une confidence significative. Une personne appartenant à l'entourage de l'héritier de la Couronne m'a donné à entendre que Son Altesse Impériale désapprouvait ces procédés, qu'elle en comprenait tout le danger, et qu'il ne lui déplaisait pas que l'Ambassadeur de France connût ses sentiments.

[Hypothèses de M. de Courcel sur les raisons qui ont dicté cette attitude. Conversation avec M. de Bleichroeder. Conversation avec le prince de Bismarck sur la politique intérieure de l'Allemagne.]

218.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 30 mars 1886, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 45, soir.)

Appelé d'urgence à Berlin, hier soir, M. de Schlötzer a quitté Rome ce matin. Une difficulté susceptible de compromettre le succès des négociations entre le Saint-Siège et la Prusse pour le rétablissement de la paix religieuse a surgi au dernier moment, d'après ce que vient de me dire le Cardinal Jacobini. Le Cabinet de Berlin exigerait de nouvelles concessions que le Vatican ne croit pas pouvoir faire.

219.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Paris, 31 mars 1886, 3 h. 45, soir.*

A la suite des enquêtes que nous avons prescrites sur l'incident de Belfort dont vous a rendu compte mon télégramme du 23 mars [1], les punitions suivantes ont été infligées :

Un lieutenant présent à la manifestation, et qui n'a pas pris l'initiative de faire retirer les soldats, a eu huit jours d'arrêt.

Deux agents de police, qui ont fait preuve d'une certaine mollesse au début, ont été suspendus de leurs fonctions pendant huit jours.

L'administrateur civil et le général commandant les troupes ont été blâmés pour n'avoir pas avisé assez promptement leurs Ministres respectifs.

Enfin les militaires de tout grade de la garnison ont reçu les instructions les plus sévères pour l'avenir.

Vous pourrez donner connaissance de ces faits au comte Herbert de Bismarck, et vous lui exprimerez de nouveau les regrets que cet incident nous a causés.

220.

M. Flesch, Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 2 avril 1886, 11 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 3 avril, à 2 h. 45, matin.)

Je viens de voir le Prince de Bulgarie à qui j'ai communiqué la substance du télégramme que Votre Excellence m'a adressé hier [2] et dont la teneur a paru lui causer une vive impression. Son Altesse ne m'a pas dissimulé que ces avertissements d'un caractère particulièrement grave offraient à ses yeux un intérêt d'autant plus sérieux qu'ils étaient évidemment dictés par un senti-

(1) Voir ci-dessus, n° 213.

(2) Le 1er avril, à 5 h. 15 du soir, M. de Freycinet disait notamment : «L'ensemble des nouvelles que je reçois me fait envisager avec une vive appréhension la persistance du refus du Prince Alexandre... Faites auprès de lui une dernière et pressante tentative que justifie, indépendamment de notre intérêt sincère pour sa personne, notre souci de la paix européenne gravement compromise par la situation actuelle».

ment de véritable sollicitude à son égard. Le Prince de Bulgarie, visiblement ému, m'a prié d'être auprès du Gouvernement français l'interprète de sa sincère reconnaissance.

[Le Prince attend une communication du Grand Vizir. M. Flesch estime que les autres Puissances auraient dû avoir pour le Prince les mêmes ménagements que la France.]

221.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 53. *Berlin, 3 avril 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 avril; Dir. pol., 7 avril.)

Je n'ai pas manqué de donner connaissance au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne des indications que Votre Excellence a bien voulu me faire tenir par le télégraphe, le 31 mars, relativement aux punitions ou au blâme officiel infligés à certains militaires ou fonctionnaires français, à la suite de l'enquête concernant les manifestations dont plusieurs sujets allemands ont récemment été l'objet dans les rues de Belfort[1].

Le comte de Bismarck m'a répondu par lettre particulière.

[Analyse de la pièce ci-dessous. Détails complémentaires.]

ANNEXE.

M. H. de Bismarck, Sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

L. Personnel (traduction). *Berlin, 2 avril 1886.*

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'écrire hier, au sujet des mesures qui ont atteint les personnes engagées dans le récent incident de Belfort; je n'ai pas manqué d'en porter le contenu à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur.

La prompte décision avec laquelle M. de Freycinet a agi de sa propre initiative dans cette affaire a été reconnue avec satisfaction par mon Gouvernement, et je dois vous prier d'exprimer ses sincères remerciements à M. le Ministre des Affaires étrangères pour la promptitude avec laquelle il nous a mis au courant, par votre intermédiaire, des dispositions prises par le Gouvernement français.

[1] Voir ci-dessus, n° 219.

222.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 4 avril 1886, 3 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 8 heures, soir.)

La presse espagnole se préoccupe de l'insurrection marocaine et plusieurs journaux poussent le Gouvernement à prendre des précautions contre la France. M. Moret m'a dit que le Ministre d'Espagne à Tanger retournerait à son poste dans une huitaine de jours, mais qu'il ne pensait pas pour le moment à aucune autre mesure parce qu'il nourrissait la confiance que, conformément à l'accord intervenu entre les deux pays en 1884, le Gouvernement français ferait connaître au Gouvernement de Madrid les raisons et les intentions qui le guident dans l'envoi de troupes à la frontière marocaine[1].

Le marquis de Villa Antonia a annoncé son prochain retour; il n'ira pas dans l'Andorre[2].

223.

M. Hanotaux, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

T. *Péra, 5 avril 1886, 5 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 8 heures, soir.)

La Conférence a achevé sa tâche. La séance réglée à l'avance n'a présenté aucun incident. Le protocole d'adhésion vient d'être signé. L'acte a été désigné sous le nom d'*arrangement* et non d'*accord*. Après l'échange des signatures, tous les plénipotentiaires ont décidé d'envoyer aux agents à Sofia et à Athènes deux télégrammes identiques conçus en ces termes : «La Conférence vient de confirmer l'arrangement relatif aux affaires de la Roumélie orientale. Nous espérons qu'en vue de cette solution le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité ne tardera pas à se rallier au vœu unanime de l'Europe». On a ajouté pour Athènes : «Au vœu unanime de l'Europe en faveur du maintien de la paix»[3].

(1) M. de Freycinet répond le 5 avril à 8 heures du soir : «Nous n'avons d'autre intention que de faire respecter par les bandes marocaines notre territoire actuel».

(2) Il avait été question d'envoyer le marquis de Villa Antonia en Andorre pour calmer l'agitation qui y régnait.

(3) Les Cabinets de Rome et de Londres étaient déjà d'avis de prendre des mesures contre la Grèce si elle persistait dans son attitude. (Télégr. de Rome, 5 avril, 7 h. s.). Voir aussi *Livre bleu* précité, n° 437.

224.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 5 avril 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 avril; Dir. pol., 15 avril.)

M. de Giers m'a parlé, dans l'entretien que j'ai eu avec lui avant son départ pour la Crimée, où il va rejoindre l'Empereur, des regrets qu'il éprouverait, si le rappel de M. le général Appert venait à susciter des méprises et à influer en quoi que ce soit sur les bonnes relations qu'il désirait voir se perpétuer entre la Russie et la France. Dans cet ordre d'idées, il ne s'inquiète plus aujourd'hui que d'effacer de l'esprit de l'Empereur toute trace du mécontentement que lui a causé le départ d'un Ambassadeur qui possédait toute son estime, de dissiper les erreurs d'appréciation qui pourraient se manifester dans la presse au sujet de cet incident et de faciliter, autant qu'il dépendra de lui, la tâche de l'Ambassadeur que désignera Votre Excellence.

« Je ne saurais vous dissimuler, m'a-t-il dit, que les vues personnelles de l'Empereur et ses principes en matière de Gouvernement s'accordent assez peu avec le régime que la France a adopté comme avec les tendances actuelles de la politique républicaine, mais ce serait se méprendre sur les véritables dispositions de l'Empereur que de ne point les considérer comme très favorables à la France et de lui attribuer tout autre sentiment qu'une amitié réelle pour elle, basée sur la conscience des intérêts qui sont communs aux deux pays. Je sais, a-t-il ajouté, que j'aurai à combattre des préventions chez l'Empereur, mais je ne désespère pas de lui démontrer que les difficultés de votre situation intérieure proviennent du fractionnement des partis au sein de la Chambre, d'une instabilité dans la majorité qui crée d'immenses difficultés au Cabinet et oblige, pour être équitable, à montrer beaucoup de réserve dans l'appréciation que l'on peut porter sur ses actes. »

J'ai cru devoir reproduire aussi exactement que possible la forme même donnée par M. de Giers à cette confidence. Son intention évidente était qu'en en faisant part à Votre Excellence, je pusse la convaincre que ce langage ne lui était dicté que par l'unique souci d'une situation délicate qu'il désirait voir prendre fin le plus tôt possible.

J'admets volontiers que le principal objectif de M. de Giers fût de me mettre en mesure d'éclairer Votre Excellence sur ses véritables dispositions personnelles dans les circonstances présentes, mais je dois dire que l'accent qu'il a

mis dans ses paroles, en me parlant de l'importance qu'il attachait à l'intimité de la France et de la Russie, m'a semblé indiquer chez lui une autre préoccupation.

[Commentaires sur les intentions de M. de Giers.]

225.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Aube, Ministre de la Marine, et à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. s. n°, n° 74. *Paris, 10 avril 1886.*

L'Ambassadeur d'Angleterre à Paris m'annonce que, les négociations relatives aux pêcheries de Terre-Neuve n'étant pas encore terminées, le Cabinet de Londres consent à une nouvelle prorogation de trois mois du protectorat français sur Raïatea, à dater du 31 mars dernier [1].

Pour Londres : La communication de Lord Lyons se réfère à la correspondance précédemment échangée à ce sujet entre les deux Gouvernements; j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie en me référant moi-même à mes communications antérieures.

Pour la Marine : La communication de Lord Lyons, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie, se réfère à la correspondance précédemment échangée à ce sujet entre les deux Gouvernements.

226.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aunay, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte.

T. Confidentiel. *Paris, 14 avril 1886, 10 h. 30, matin.*

J'approuve les vues contenues dans votre dépêche 52 du 4 courant. Elles vont au-devant des instructions que je me proposais de vous adresser. Je crois le moment venu de modifier l'attitude d'observation que vous avez, peut-être avec un peu trop de réserve, gardée jusqu'ici. Maintenant que le terrain vous est bien connu, il faut imprimer à notre politique une allure plus active.

[1] Voir ci-dessus n° 154.

Vous devez, d'une part, entretenir des relations avec les personnalités marquantes de l'Égypte, soit indigènes, soit étrangères, prendre la tête de notre colonie, constituer l'agence française en un centre d'influence, de manière à ce qu'en toute occasion importante les regards se tournent vers vous. Vous devez, d'autre part, guetter les affaires où vous pouvez exercer utilement l'initiative de la France et faire sentir votre main sans qu'on l'aperçoive trop clairement; vous devez grouper autour de vous tous les concours, notamment ceux de vos collègues, qui peuvent faire bloc contre l'action envahissante de l'Angleterre. En un mot, il faut que, tout en ayant de bonnes relations personnelles avec les agents britanniques et sans qu'on puisse vous accuser de mauvais vouloir ou de parti pris, vous soyez le contrepoids naturel de l'Angleterre et le point d'appui des Égyptiens. Cherchez par les voies légales et régulières tous les moyens de circonscrire la sphère d'action des Anglais et d'élargir la vôtre. Appliquez-vous particulièrement, mais sans affectation, à favoriser la mission de Mouktar et à aider à sa réussite. C'est là surtout que, par une action habile et soutenue quoique discrète, vous pouvez avancer l'époque de l'évacuation.

Le rôle que je vous indique et que vous pressentez vous-même doit être d'autant plus facile que vous avez été plus réservé depuis votre arrivée. Sous ce rapport, l'inactivité apparente dont je me suis plaint quelquefois peut, aujourd'hui, vous servir très opportunément.

227.

M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Athènes, 16 avril 1886, 10 h., 30, soir.*

(*Reçu :* 17 avril, 1 h. 30, matin.)

Le Gouvernement grec nous a envoyé ce soir sa réponse à la communication collective du 13. En voici le texte [1] :

«Le Gouvernement royal, animé du désir de se conformer aux vœux des grandes Puissances [2], pénétré du sentiment que le pays a tout intérêt au maintien de la paix, n'a rien fait jusqu'ici de nature à troubler la paix générale

[1] Voir *Livre jaune* cité, n° 584.

[2] Conformément à un télégramme de M. de Freycinet du 6 avril 1 h. 45, s., M. de Moüy s'était entendu avec ses collègues pour exprimer l'espoir, en transmettant à M. Delyannis le texte de l'arrangement de Constantinople, «que le Gouvernement hellénique ne tarderait pas à se rallier aux vœux unanimes de l'Europe en faveur du maintien de la paix». (D. Athènes, 13 avril, n° 28.)

ou à entraver les efforts de l'Europe en vue de pacifier la péninsule des Balkans. Si le Gouvernement royal ne peut renoncer au désir d'obtenir pour le Royaume les frontières indiquées par la conférence de Berlin, frontières que les grandes Puissances lui ont elles-mêmes attribuées, c'est que non seulement il est obligé de se conformer à la volonté nationale, mais qu'il est, en outre, convaincu que l'obtention des susdites frontières pourrait être considérée comme rétablissant l'équilibre déjà compromis dans les diverses races de la presqu'île balkanique et consoliderait en même temps la paix dans ces contrées. »

228.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 17 avril 1886, 4 h. 5, soir.*

La Chambre des députés vient d'adopter presque sans discussion, dans sa séance d'aujourd'hui, le projet de loi portant approbation de l'arrangement franco-allemand sur les affaires coloniales [1]; ce projet sera immédiatement soumis au Sénat.

229.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. Très confidentiel. *Paris, 21 avril 1886, 7 h. 15, soir.*

D'après des renseignements de source secrète mais dont la précision ne permet pas de mettre en doute l'exactitude, le Cabinet de Madrid, d'accord avec la chancellerie allemande, a, dans le courant du mois dernier, vivement incité la Porte ottomane à installer une légation turque au Maroc. Parmi les raisons mises en avant par M. Moret figure la nécessité de tenir, grâce à l'influence musulmane, le Gouvernement chérifien en garde contre les visées ambitieuses de la France. Le Sultan aurait d'ailleurs répondu que, bien que

[1] Il s'agit d'un protocole signé à Berlin le 24 décembre (Voir ci-dessus n° 150). Cet arrangement était relatif aux droits respectifs de protection de l'Allemagne et de la France sur des territoires de la côte occidentale d'Afrique et des îles Sous-le-Vent en Océanie.

disposé à se faire représenter d'une façon permanente auprès de la Cour de Fez, il n'entendait y servir les intérêts d'aucune tierce Puissance.

Il m'a paru nécessaire de vous signaler, pour votre information strictement personnelle, cette intrigue qui nous édifie sur la valeur que M. Moret attache aux engagements pris vis-à-vis de nous par son Gouvernement en 1884.

L'initiative regrettable du Ministre d'État ne saurait se justifier par notre attitude vis-à-vis de l'insurrection d'Oudjda. Nous nous sommes si peu préoccupés de cet incident que notre colonne d'observation vient d'être disloquée sans avoir jamais franchi la frontière.

230.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Londres, 21 avril 1886, 6 h. 42, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Lord Rosebery vient de m'informer que son projet de note à adresser au Gouvernement grec a été accepté par l'Italie et l'Allemagne; il attend d'un jour à l'autre l'acceptation de l'Autriche. Il compte sur le concours effectif de ces trois Puissances. Il croit que la Russie s'associera à la présentation de la note [1]. Il m'a déclaré que le moment d'agir était venu et qu'il était décidé à agir. L'Ambassadeur de Russie m'a dit hier que son Gouvernement ne cesserait pas de tenir au Cabinet grec le langage le plus énergique dans le sens du désarmement. L'Ambassadeur de Turquie au contraire se montre très méfiant à l'égard de la Russie. L'Ambassadeur d'Italie m'a dit que son Gouvernement s'était rallié à la note anglaise sans hésitation et avec empressement.

[1] La Russie adhérait à l'ultimatum et au blocus, «mais sous cette réserve que le commandant des forces russes conserverait sa pleine liberté d'action». (Pétersbourg, Tél. 21 avril, 6 h. 2, s.)

231.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 22 avril 1886, 10 h. 30, soir.*

Lord Lyons m'a remis le projet de note collective [1] que vous m'aviez annoncé et dont vous connaissez vraisemblablement le texte.

[Discussion des termes de la note.]

Lord Lyons m'a demandé ensuite ce que ferait le Gouvernement français relativement au blocus éventuel et au rappel des agents [2]. Je lui ai dit que, pour le blocus, le sentiment public en France ne nous permettrait pas d'y prendre part, que, quant au rappel de M. de Moüy, nous examinerions, tout au moins nous lui donnerions un congé et nous rappellerions du même coup nos missions militaire et navale [3].

232.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Ministre de France à Athènes.

T. *Paris, 22 avril 1886, 10 h. 30, soir.*

Je vous prie de demander immédiatement une entrevue officielle à M. Delyannis et de lui remettre copie, après lui en avoir donné lecture, de la déclaration suivante [4] :

« La France a donné à la Grèce des marques non équivoques de son amitié. Dans ces derniers temps, elle lui a adressé, à diverses reprises, des conseils dictés par la plus sincère sympathie. Aujourd'hui, sous l'influence du même sentiment, elle croit devoir lui faire entendre un solennel avertissement.

(1) Voir ci-dessus, n° 230.

(2) Lord Rosebery avait demandé, le 10 mars, à M. Waddington ce que ferait le Gouvernement français au cas où les Puissances rappelleraient d'Athènes leurs agents diplomatiques. (D. Londres, 11 mars n° 43.)

(3) M. de Courcel télégraphie de Berlin, le 23 avril, à 5 h. 10 du soir : « Si la Grèce n'obtempère pas à la demande des Puissances, l'Allemagne se contentera de donner un congé à son Ministre à Athènes, comme vous vous proposez de faire pour M. de Moüy ». M. de Moüy annonce le 25 avril, à 8 h. 30 du soir « que le Conseil des Ministres a donné son adhésion complète à la communication française. Je recevrai ce soir un mot écrit de M. Delyannis constatant ce résultat ».

(4) Voir ci dessus, n° 231. Voir aussi *Livre jaune* cité, n° 605.

«L'attitude actuelle de la nation grecque l'expose aux plus graves périls. En y persistant, elle court au devant d'une catastrophe ou d'une humiliation. Sans vouloir préjuger les résolutions de l'Europe, nous sommes certains qu'elle opposera une barrière aux entreprises que la Grèce pourrait former contre la Turquie. Bientôt sans doute les Puissances notifieront cette volonté au Cabinet hellénique et le mettront en demeure de renoncer à ses armements. A ce moment, quelle sera sa situation? Ne sera-t-il pas obligé, un peu plus tôt ou un peu plus tard, d'obtempérer à cette injonction ?

«Nous voudrions éviter cette pénible extrémité à la Grèce. C'est pourquoi nous venons dire à son Gouvernement : Rendez-vous à l'évidence. Écoutez la voix d'une Puissance amie. Suivez des conseils qui n'ont rien de blessant pour votre amour-propre. Prenez, pendant qu'il en est temps encore, une initiative dont vous êtes les maîtres et dont vous aurez tout le mérite.

«Nous ajouterons que, si des jours plus favorables doivent luire pour la Grèce, son Gouvernement les préparera par cette attitude prévoyante dont l'Europe entière lui saura gré. Nous-mêmes, nous n'oublierons pas qu'en déférant à nos vœux, la Grèce nous aura épargné le chagrin de nous associer à des démarches d'un tout autre caractère auxquelles notre constant souci de la paix générale nous interdit de refuser notre concours.»

233.

M. de Moüy, Ministre de France à Athènes,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Athènes, 27 avril 1886, 10 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 28 avril, 5 heures, matin.)

Le Gouvernement grec adresse ce soir à ses agents à l'étranger une circulaire disant en substance, que, suivant les conseils de la France, la Grèce a abandonné spontanément la politique des armements qui était considérée comme susceptible de troubler la paix de l'Europe. Il pensait qu'on lui en saurait gré. Le Cabinet hellénique se disposait à préparer la démobilisation en y apportant les ménagements nécessaires pour l'ordre public et les considérations militaires, lorsqu'il a reçu un ultimatum qui lui enlève sa liberté d'action.

La remise de cet ultimatum modifie la situation, puisque le Gouvernement n'agissait plus spontanément mais sous une menace des escadres.

Dans cette situation, le Gouvernement décline un désarmement qui serait dangereux; mais, si les Puissances le laissaient libre, il remplirait loyalement les engagements qu'il a pris.

234.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. *Paris, 28 avril 1886, 10 h. 20, matin.*

Le sentiment général des Puissances paraît être que la communication de M. Delyannis à leurs représentants à Athènes n'a pas été suffisamment explicite[1]. Voici textuellement ce que me fait télégraphier Lord Rosebery : «Que M. Delyannis déclare nettement et sans ambages que, *cédant aux conseils de la France* (mots soulignés dans l'original), il prend l'engagement de désarmer à bref délai, et je me tiens pour satisfait. L'essentiel pour nous est que la déclaration soit catégorique et ne laisse pas la porte ouverte à de nouvelles revendications». La conduite de M. Delyannis me semble toute tracée. Il doit, à mon sens, s'appropriant les mots mêmes du Ministre anglais, adresser immédiatement à vos collègues la déclaration demandée. Son amour-propre ne peut en souffrir, car il constate par là même que sa résolution était prise et son engagement de désarmement remis entre les mains de la France avant toute intervention des Puissances et en dehors d'elles. En se maintenant au contraire sur le terrain si malencontreusement choisi de sa note protestative mentionnée dans votre télégramme du 27 courant, 10 h. 40 du soir, il replace son pays dans la fausse situation d'où nous avions réussi à le tirer et l'expose aux plus graves périls. Le salut, selon nous, est dans la proclamation nette et franche de l'attitude adoptée dimanche dernier, à la suite de nos démarches et en suivant rigoureusement et avec entrain toutes les conséquences de cette attitude. Les irrésolutions, les retours en arrière, les demi-affirmations, les mesures lentes ou timides contiennent en germe non seulement la chute du Cabinet Delyannis mais encore d'irréparables malheurs pour la Grèce. Je vous autorise à communiquer confidentiellement ce télégramme au Président du Conseil[2].

(1) Voir *Livre jaune* cité, n° 650.

(2) M. Waddington adresse, le 29 avril à 7 h. 25 du soir un télégramme confidentiel : «Je viens de lire à Lord Rosebery le télégramme que vous avez adressé à M. de Moüy et pressant M. Delyannis de s'exécuter franchement... Lord Rosebery m'a répété que rien ne pouvait être plus utile à la cause commune que votre télégramme et qu'il espérait vivement le succès de votre démarche...». Dans le cours de la conversation, Lord Rosebery dit à M. Waddington «qu'il se demandait si M. Delyannis avait perdu la tête, ou s'il avait cherché à tromper M. de Moüy pour gagner du temps».

235.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 64. *Berlin, 30 avril 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 4 mai.)

Vous n'ignorez pas que les manœuvres impériales de l'armée allemande doivent avoir lieu l'automne prochain en Alsace-Lorraine. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a reproduit hier un avis déjà inséré dans la *Gazette de Cologne* et annonçant que l'on n'inviterait pas d'officiers étrangers à ces manœuvres, contrairement à l'usage ordinairement suivi en pareille circonstance. Il n'est guère permis de douter de l'exactitude de la nouvelle ainsi donnée par deux feuilles qui passent pour recevoir du Cabinet de Berlin des inspirations directes. L'avis officieux justifie la décision qui a été prise par l'administration militaire en faisant valoir différentes raisons plus ou moins plausibles. Il est probable, et c'est ce que d'autres journaux ne craignent pas d'avouer ouvertement, que le véritable motif doit être cherché dans le désir d'éviter, de la part de la France, un refus d'envoyer des officiers de son armée à des manœuvres exécutées par les troupes allemandes dans les territoires arrachés à la mère-patrie. Il y a quelques années, en effet, les officiers français, conviés aux manœuvres du corps d'armée stationné en Alsace-Lorraine, ont décliné de faire voir à nos anciens compatriotes l'uniforme français dans la suite de l'Empereur Guillaume.

On annonce d'autre part que, bien que des missions militaires spéciales ne doivent pas être invitées cette année, les Attachés militaires des missions diplomatiques régulièrement accréditées à Berlin seraient peut-être admis à suivre les manœuvres impériales; mais ce renseignement n'est présenté encore sous aucune forme authentique.

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, le texte et la traduction de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

236.

M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Athènes, 2 mai 1886, 5 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

Malgré mes vives instances et tout en m'exprimant sa haute gratitude envers Votre Excellence [1], M. Delyannis maintient que, tant qu'il sera sous le coup de l'ultimatum, il ne peut prendre aucune mesure d'exécution. Je lui ai objecté à plusieurs reprises que ces premières mesures ne seraient que la conséquence naturelle de son adhésion antérieure à l'ultimatum. Il persiste à soutenir que l'ultimatum ne lui laisse plus sa liberté d'action. J'ai maintenu notre conseil avec la plus grande énergie, mais en vain. Le journal inspiré par M. Tricoupis déclare ce matin que l'opposition, si elle était au pouvoir, non seulement ne donnerait aucune explication complémentaire, mais se refuserait même à sanctionner la réponse donnée par M. Delyannis aux Puissances [2]. Je crains de très graves complications si les Puissances, sans tenir compte de la situation du pays, repoussent les explications fournies par la réponse grecque.

237.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TERNAUX-COMPANS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 3 mai 1886, 11 h. 30, matin.*

Quand l'Empereur et M. de Giers seront rentrés à Pétersbourg, ou avant, si vous trouvez le moment favorable, vous voudrez bien proposer à l'agrément de Sa Majesté le général Billot comme Ambassadeur de France [3].

(1) Voir *Livre jaune* cité, n° 679. Dès le 28 avril, M. de Moüy avait prévenu M. de Freycinet que la crise provoquée à Athènes par l'ultimatum et la présence des bâtiments paraissait s'aggraver. (T. 2 h. 30, s.)

(2) M. Decrais télégraphie de Rome le 2 mai à 11 h. 15 s. : «Le comte de Robilant ne cesse de tenir au Ministre du Roi Georges à Rome un langage extrêmement sévère»; M. d'Aubigny, de Londres le 3 mai, à 6 h. 52 du soir : «Lord Rosebery, que j'ai pu voir un instant cet après-midi à un lever tenu par le Prince de Galles, m'a dit qu'il était très contrarié de ne pas recevoir de M. Delyannis de déclaration plus nette que sa réponse première à l'ultimatum, laquelle est considérée comme insuffisante par les Cabinets».

(3) Voir Toutain, op. cit., ch. 10.

M. Billot est assez connu pour que je n'aie pas besoin de m'étendre sur son compte.

Sénateur, commandant de corps d'armée, ancien Ministre de la Guerre, homme du meilleur monde, marié à une femme distinguée et charmante, il réunit toutes les qualités pour nous représenter dignement et à la satisfaction de la Cour impériale.

238.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. *Paris, 4 mai 1886, 5 h. 10, soir.*

Dans le cas où les représentants des Puissances quitteraient Athènes, vous n'auriez pas à les suivre ni à faire aucun préparatif de départ. Toutefois, si vous jugiez qu'une absence momentanée fût opportune, vous pourriez me demander un congé [1].

En ce qui concerne, au contraire, nos missions militaire et navale, le Gouvernement estime qu'elles devront cesser leurs fonctions aussitôt après la rupture des relations diplomatiques des Puissances avec la Grèce. Il importe en effet que nous n'ayons pas l'air de participer à la résistance. Au surplus, les termes mêmes des engagements de ces missions prévoient une semblable éventualité. M. Delyannis ne se méprendra pas sur les motifs qui nous font agir et vous donnerez des instructions en conséquence aux chefs de ces missions pour que la mesure que je vous indique soit exécutée sans aucun retard.

Vous apprécierez d'ailleurs la convenance de mettre vos collègues au courant de ces dispositions.

(1) Le 10 mai (télégr. de 4 h. 10 s.), M. de Freycinet confiera à M. de Courcel : «Mon télégramme du 4 à M. de Moüy n'avait pas pour but de provoquer notre Ministre à prendre un congé, mais simplement de lui laisser toute liberté à cet égard. Le rappeler soudainement aujourd'hui, alors que lui-même n'en parle pas, pourrait avoir un grave inconvénient. Nous risquerions qu'on attribuât son départ à une sorte de regret de la démission de M. Delyannis, laquelle précisément entraînerait un dénouement pacifique. Or, ce dénouement a toujours été dans nos vœux, à travers les phases diverses de l'affaire grecque».

239.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TERNAUX-COMPANS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 6 mai 1886, 3 h. 30, soir.*

La polémique relative aux causes du rappel du général Appert vient de reprendre dans la presse réactionnaire avec une acuité nouvelle. Certains journaux, sous une inspiration que je désire ignorer, ne craignent pas de mettre en relief des incidents propres à éveiller les susceptibilités de l'Empereur. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de hâter la démarche que vous a prescrite mon télégramme d'avant-hier [1]. Procédez avec circonspection et n'engagez rien avant d'avoir consulté officieusement M. de Giers.

240.

M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Athènes, 6 mai 1886, 4 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

La note [2] a été remise ce matin au Gouvernement grec. J'ai vu sur le champ M. Delyannis et je ne puis exprimer avec quelle véhémence, pendant une entrevue qui a duré plus d'une heure, je l'ai adjuré de donner une réponse satisfaisante.

J'ai invoqué vos conseils décisifs, je lui ai même lu le passage le plus significatif de votre dernier télégramme; j'ai repris les considérations si émouvantes de votre dépêche du 2 mai. Je lui ai exposé les périls de la situation, le devoir qui s'impose à lui de sauver son pays de cette crise. Je lui ai rappelé que l'on ne lui demandait pas une démarche nouvelle, mais le simple éclaircissement de ses déclarations antérieures, et que, pour une question de faux point d'honneur, il ne lui était pas permis de compromettre le présent et l'avenir de la Grèce, de décourager même ses meilleurs amis.

(1) Voir ci-dessus, n° 237.

(2) Des grandes Puissances (France exceptée), invitant une dernière fois M. Delyannis à fournir des explications plus catégoriques et plus précises. Voir *Livre jaune* cité n° 694.

Tout a été inutile. Le parti pris du Président du Conseil était visible. Il m'a déclaré que, sans l'ultimatum et l'escadre, il était prêt à donner toutes les explications, mais que la dignité de la Grèce ne lui permettait pas de céder devant la violence et d'admettre une ingérence étrangère. Il est profondément blessé d'ailleurs, m'a-t-il dit, par la défiance que les Puissances témoignent au Gouvernement grec.

La note de mes collègues *l'invitant* à donner les explications requises *dans la journée,* il considère ces différences (*sic*) comme aggravant l'ultimatum.

Il répondra aujourd'hui en se référant simplement à sa précédente communication.

On parle de sa démission prochaine. Il serait dit-on, remplacé par M. Rikaki, Président de la Chambre, qu'on prétend disposé à toutes les concessions exigées.

241.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 6 mai 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Je remercie Votre Excellence de la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner en m'informant, par un télégramme du 3 de ce mois, de son intention d'appeler M. le général Billot au poste d'Ambassadeur à Saint-Pétersbourg[1] et en me laissant en outre le soin d'apprécier s'il convenait de soumettre ce choix à l'agrément immédiat de l'Empereur ou s'il était préférable d'attendre son retour de Livadia.

J'ai déjà eu l'honneur d'indiquer à Votre Excellence, dans le premier rapport que je lui ai adressé à la date du 5 avril, en prenant l'intérim, les difficultés qu'il y aurait à ramener l'Empereur à une appréciation plus exacte de la situation et à dissiper chez lui les dispositions défavorables dont il est animé.

Nul indice n'indique jusqu'à présent que ces dispositions se soient modifiées. J'ai vu aujourd'hui même M. Vlangali, je lui ai rappelé les promesses que M. de Giers m'avait faites en partant, et je lui ai demandé s'il n'avait rien reçu de lui qui pût nous engager à tenter quelque ouverture. Sa réponse a été malheureusement négative. M. de Giers ne lui a pas encore écrit un mot à ce sujet.

Je lui ai fait part confidentiellement des intentions de Votre Excellence. Je

[1] Voir ci-dessus, n° 237.

me suis attaché à le bien pénétrer des graves conséquences que pourrait provoquer, pour les deux pays, la durée d'une situation si peu conforme à leurs véritables intérêts. Je lui ai représenté que le choix fait par Votre Excellence ne pouvait en lui-même que rencontrer l'assentiment impérial. J'ai ajouté que le bruit qui s'était fait dans la presse autour du rappel de M. le général Appert donnait à présumer qu'à la rentrée des Chambres il se produirait sans doute une interpellation qu'il était aussi opportun de prévoir que de prévenir. Je lui ai fait observer que, si cette éventualité devait se réaliser, Votre Excellence n'aurait aucun embarras à expliquer sa conduite et à établir devant la Chambre qu'elle n'avait jamais eu l'intention de froisser l'Empereur, et que le rappel du général Appert n'avait été motivé que par des considérations dont un Ministre des Affaires étrangères est et doit rester seul juge. J'ai invoqué de nombreux précédents, entre autres celui du prince Orloff qui, malgré les sympathies dont il était entouré à Paris, avait été subitement déplacé pour être envoyé à Berlin. Je me suis efforcé de lui démontrer qu'au contraire l'Empereur n'avait aucune raison valable à produire devant l'opinion, qu'il serait obligé d'invoquer des considérations politiques d'ordre général qui auraient bien peu de valeur, puisqu'aucun fait saillant ne s'est produit en France depuis le départ de M. le général Appert, qu'au reste un pareil débat serait déplorable, qu'il ne pourrait que profiter à l'Allemagne, qu'elle se félicite déjà du désaccord survenu et qu'elle en tirerait très certainement bénéfice, s'il s'aggravait et devenait public. J'ai fait remarquer à M. Vlangali que, si les choses devaient en arriver là, l'Empereur se couperait pour ainsi dire toute retraite, et que, si l'avenir lui ouvrait les yeux, il lui serait bien difficile de revenir sur sa décision, sans donner à la reprise régulière des relations une importance qui fournirait à l'Allemagne l'occasion de s'alarmer.

M. Vlangali a reconnu la justesse de toutes ces considérations. Il m'a dit qu'il partageait mes appréhensions et qu'il jugeait comme moi indispensable d'obtenir de l'Empereur un retour à d'autres sentiments. Il ne m'a pas caché que ce serait extrêmement difficile d'y parvenir, et que l'opiniâtreté de l'Empereur était telle que le succès restait fort douteux.

J'ai continué en le priant d'observer que, les Chambres opérant leur rentrée le 25 de ce mois, nous n'avions devant nous qu'une vingtaine de jours pour prévenir l'éventualité possible d'une interpellation.

L'Empereur ne devant revenir ici que du 15 au 20 mai, style russe, c'est-à-dire du 27 mai au 1er juin de notre style, M. Vlangali a pensé qu'il était préférable d'écrire à M. de Giers pour le mettre dès à présent au courant de ma démarche et il m'a demandé la permission de le faire en lui répétant mes paroles. J'y ai volontiers consenti, en le priant toutefois d'ajouter que j'avais toute confiance dans mon instinct de la situation, que je n'avais nullement l'intention de l'entraîner à une démarche qu'il considérerait comme

prématurée et condamnée à demeurer stérile, et que je préférais le laisser juge de ce qu'il devait dire et faire, me bornant, quant à présent, à lui fournir des arguments et à l'éclairer sur toutes les faces de la question, telles que je les entrevoyais.

M. de Jomini, avec qui je me suis entretenu, après avoir quitté M. Vlangali, est plus anxieux encore. Il entrevoit de mauvais symptômes. Il m'a confié que M. de Mohrenheim avait positivement reçu l'ordre de ne pas prolonger son séjour à Nice et de quitter le territoire français. Il est attendu ici vers l'époque à laquelle arrivera l'Empereur. Il paraît qu'il a déjà fait valoir la plupart des arguments que j'ai moi-même invoqués et qu'il a consignés dans un long rapport. L'Empereur, en en prenant connaissance, aurait écrit en marge que les appréhensions de son Ambassadeur étaient exagérées, et qu'il était décidé à ne pas transiger avec ses principes. Tel paraît être le terrain sur lequel se place l'Empereur. Il est dans l'état d'esprit d'un homme dont la conscience se révolte contre des compromis trop nombreux, et qui saisit presque avec empressement l'occasion qui s'offre à lui de reconquérir sa propre estime. L'Empereur n'est plus aujourd'hui le Souverain débutant et timide qui se résignait, dans les premières années de son règne, à se laisser guider par les conseils d'hommes plus expérimentés. Déjà dans la question afghane, et plus encore dans la question bulgare, il a pris l'habitude de ne suivre que ses propres inspirations. La tâche de ses conseillers devient donc de jour en jour plus délicate.

L'auteur de la «Société de Saint-Pétersbourg» que vient de publier la *Nouvelle Revue,* trace de l'Empereur un portrait très ressemblant. Je demande la permission à Votre Excellence de lui en citer quelques lignes qui sont tout à fait en situation. «Il n'a donc pas, dit l'auteur, de coup d'œil politique, n'embrasse pas les conséquences favorables d'un fait ou d'une chose. Mais il a de la ténacité, de l'obstination, de la suite dans les idées... » Et plus loin : «Il ne comprend ni les besoins de son époque ni ceux de son pays. Très entier, ce qu'on appelle en français «tout d'une pièce», il n'admet pas la moindre concession à l'esprit de son temps ni le moindre compromis sur le principe autocratique qu'il représente».

Tel est bien le petit-fils de Nicolas qui n'a d'autre ambition que d'imiter en toutes choses son aïeul. M. de Giers aurait une belle occasion de lui donner une leçon d'histoire en lui rappelant la série des fautes commises par son modèle et inaugurée par la rupture des relations avec la Monarchie de juillet. Il pourrait la compléter en l'accompagnant devant les murs de Sébastopol qui se relèvent à peine de leur ruine après trente ans. Mais M. de Giers n'a pas l'autorité nécessaire pour prendre de pareilles libertés. Il est toujours resté un premier commis humble et dévoué. L'Empereur lui donne assurément sa confiance; il lui reconnaît du tact, de la perspicacité et de l'honnêteté,

mais les violentes sorties qu'il a faites à son Ministre, à plusieurs reprises, et dont les échos sont parvenus au public, ont dû convaincre aujourd'hui M. de Giers qu'un autocrate de Russie n'entend compter qu'avec Dieu et sa conscience. Un Chancelier pourrait seul venir à bout de cet absolutisme et peser à un moment donné de son poids sur cette volonté sans limites, mais ce frein n'existe plus et c'est là un des grands défauts du régime actuel.

Je demande pardon à Votre Excellence de cette longue digression, mais elle m'a paru indispensable pour la bien pénétrer des difficultés de la situation.

Je tiens, avant de terminer, à dire à Votre Excellence que le choix de M. le général Billot n'est pour rien dans les dispositions de l'Empereur. M. de Giers, qui pressentait les intentions de Votre Excellence, me l'avait déjà dit et M. Vlangali me l'a répété. Assurément, au début, ce choix n'avait pas eu les sympathies. Avec la légèreté que l'entourage de la Cour apporte dans ses jugements, on s'était prononcé contre ce général que l'on représentait, sans qu'on pût dire pourquoi, comme ayant des idées ultra-radicales. M. de Giers, M. Vlangali, le Grand-Duc Wladimir qui a rencontré le général Billot chez Mme Adam, le général Annenkoff et d'autres officiers russes qui tiennent en haute estime les mérites militaires du général Billot n'ont pas tardé à rectifier ces appréciations, qu'avec le concours de tous les membres de l'ambassade je me suis toujours efforcé de déraciner.

M. de Jomini partage avec tous les gens sensés l'opinion qui s'est établie aujourd'hui sur le compte du général Billot. Toutefois, il considère que le premier nom mis en avant, et par la presse et par la rumeur publique, lorsque l'Empereur subissait la première impression produite par le rappel de M. le général Appert, risquait de faire les frais de la campagne et qu'il serait peut-être désirable, dans l'intérêt de l'accord, que le choix de Votre Excellence se portât sur une autre personnalité. Je crois qu'en tenant ce langage, M. de Jomini est préoccupé d'ouvrir à l'Empereur une porte de sortie. Il paraît croire que si l'Empereur, contrairement à ses prévisions, renonçait à se retrancher derrière une question de principe, il n'aurait d'autre échappatoire, pour motiver sa conduite, que de la justifier en prétextant une question de personne qui, en réalité, n'a jamais été au fond de sa pensée. J'ai cru devoir signaler à Votre Excellence cette appréciation qui n'est peut-être que personnelle à M. de Jomini, afin qu'elle puisse dès à présent envisager ce qu'elle aurait à faire, si l'Empereur s'emparait de cette idée comme d'un moyen de transaction.

J'ignore si Votre Excellence a pu voir le Grand-Duc Wladimir pendant les courts instants qu'il vient de passer à Paris, se rendant auprès de la Grande-Duchesse. S'il repassait par Paris, comme je le crois, d'ici à peu de temps, Votre Excellence pourrait peut-être chercher à influencer cet esprit beaucoup plus éclairé que celui de son frère, et à se concilier en lui un puissant auxiliaire.

P.-S. — Ce rapport était déjà écrit quand m'est parvenu votre second télégramme du 6 de ce mois, m'invitant à agir avec beaucoup de circonspection et à laisser à M. de Giers une grande part d'appréciation dans la question délicate qu'il s'agit de résoudre. Je suis heureux de n'avoir rien eu à changer à la ligne de conduite que j'avais adoptée et qui s'est trouvée conforme à celle que me prescrit Votre Excellence.

242.

M. de Moüy, Ministre de France à Athènes,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Athènes, 8 mai 1886, 8 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

Le blocus a été notifié ce matin au Gouvernement grec par les Chargés d'affaires des cinq Puissances [1].

Il ne s'applique qu'au pavillon grec et s'étend du cap Matapan à Volo, puis au golfe de Corinthe et à l'Eubée. Les Cyclades et les Ioniennes n'y sont pas comprises.

243.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. *Rome, 9 mai 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 13 mai.)

[Conclusion d'un accord commercial entre la France et l'Italie.]

Après la signature de l'instrument définitif, qui a eu lieu mercredi matin à la Consulta, le comte de Robilant, sans vouloir, a-t-il dit, faire un discours a prononcé de courtes paroles pour se féliciter de l'heureuse issue de ces longues et laborieuses négociations. Il a dit le prix qu'il attachait à la conclusion d'une convention dont le plus grand mérite à ses yeux était de maintenir les liens d'amitié qui unissaient depuis tant d'années l'Italie et la France.

[1] Les Ministres étaient partis le 7 mai à l'exception du Chargé d'affaires de Russie (télégr. Athènes, 7 mai 7 h. 10 m.).

Je dois ajouter que la courtoisie obligée de ce langage a été relevée par l'accent chaleureux et convaincu qu'il y a mis et qui n'est pas banal chez lui.

Le lendemain jeudi, nous dînions à la Cour. Le Roi avait à cœur de remercier M. Rouvier de la bonne volonté et du puissant concours qu'il avait apportés à l'accomplissement de sa mission (*sic*). Sa Majesté, suivant son habitude, n'a eu pour la France que des paroles extrêmement gracieuses. La presse italienne s'est peu occupée du traité du 30 avril. Tout entière à la lutte électorale, elle s'est bornée à publier le rapport du Roi qui en fait connaître les dispositions principales.

244.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 10 mai 1886, 4 h. 40, soir.*

Le comte Münster est venu m'entretenir hier du Zanzibar [1]. Il m'a parlé ensuite de l'affaire grecque. Peu à peu la conversation est devenue plus générale. Nous avons envisagé la situation de l'Europe et les chances de paix. Nous nous sommes trouvés d'accord pour exprimer le désir et l'espoir que la paix ne fût pas troublée entre les Puissances. J'ai saisi cette occasion pour faire allusion aux défiances qu'on persiste à entretenir contre nous de l'autre côté du Rhin et qui sont si peu justifiées. Je lui ai répété que tant que je serais au pouvoir la paix ne serait pas troublée par le fait de la France, pourvu que sa dignité fût respectée. Il en est pleinement convaincu. Il m'a remercié de le lui affirmer de nouveau. Il m'a dit qu'en effet dans son pays on attachait une grande importance à mille incidents qui, il le voyait bien, n'en avaient aucune. Nous avons cité le livre *Avant la bataille*. A Berlin on est persuadé qu'il a une origine quasi officielle. J'ai protesté contre cette complète erreur. De même pour plusieurs autres faits au sujet desquels, m'a-t-il dit, il s'est appliqué à réagir pendant son dernier voyage à Berlin. On croit également là-bas que nous sommes menacés de verser dans l'anarchisme (*sic*). Lui-même reconnaît combien ces idées sont mal fondées; il constate que nos révolutionnaires sont moins dangereux qu'ailleurs, que l'ordre matériel est parfaitement assuré. Bref il s'est montré fort satisfait de mes déclarations et très désireux de contri-

[1] Le 16 mai à 4 h. 50 du soir, M. de Courcel dira : «Le prince Chancelier vient de m'envoyer son gendre, le comte de Rantzau, pour m'entretenir de nouveau des affaires de Zanzibar, qui paraissent lui tenir très particulièrement à cœur».

buer à dissiper les malentendus. De votre côté ne négligez aucune occasion de les faire disparaître. Je sais que vous y avez beaucoup travaillé. Ne vous rebutez pas. La France ne menace personne. Elle est sincère dans ses protestations. Elle ne demande qu'une chose : qu'on respecte ses droits et qu'on ménage sa juste fierté. Pourvu que cette règle élémentaire des rapports entre nations civilisées soit observée, on n'aura pas à se plaindre de nous. Notre politique se fait au grand jour; elle n'a ni dessous ni arrière-pensées. Voilà ce dont il serait bien désirable qu'on fût convaincu une bonne fois à Berlin.

245.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 71. *Rome, 11 mai 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 15 mai.)

Votre Excellence a été tenue au courant par M. Lefebvre de Béhaine des négociations qui ont abouti à un véritable traité de paix et d'amitié entre l'Allemagne et le Vatican. Je ne puis rien ajouter à ce que l'Ambassadeur de la République auprès du Saint-Siège vous a mandé au sujet d'un événement politique de cette gravité. Mais il m'appartient de vous faire savoir quelle a été l'impression du Gouvernement royal et de l'opinion publique en Italie. Il est évident que ce qui s'est passé ces jours-ci et ce qui, depuis plus d'un an, s'est préparé entre le prince de Bismarck et Léon XIII n'est pas pour plaire à Humbert Ier et à son Gouvernement. Il y a, en effet, dans les rapports devenus si intimes de la Curie et du Cabinet de Berlin, quelque chose d'irritant et même d'inquiétant pour l'Italie, étant donné qu'elle n'a pas d'adversaire plus redoutable et plus implacable que le Pape régnant. De la situation nouvelle il découle pour le prince de Bismarck la nécessité, non à coup sûr de se tourner contre l'Italie, mais tout au moins de garder vis-à-vis d'elle une certaine réserve, de s'abstenir de démonstrations trop ouvertement amicales, de façon à ne pas froisser les susceptibilités si vives du Pontife en tout ce qui regarde le Quirinal.

Le fait est que les Allemands se gênent de moins en moins avec les Italiens. Deux écrivains qui ne sont pas les moins considérés dans leur pays, MM. Grimm et Gregorovius, ont soulevé dernièrement une question qui a passionné le monde politique et le monde savant, la presse et les universités. Ils ont protesté dans des écrits très vifs contre la transformation que subit la ville de

Rome, contre les embellissements prétendus et les trop réelles mutilations qu'un goût peu éclairé lui inflige, contre la destruction de quelques-uns de ses monuments les plus vénérables, et ils ont soutenu qu'ils avaient le droit de faire entendre leurs griefs parce que la Ville éternelle était la ville universelle et que les Italiens en avaient seulement le dépôt. Cette conception d'une Rome internationale, qui, dans les rêves de l'historien des papes du Moyen-âge, est destinée peut-être à devenir une des forces, une des gloires du saint Empire germanique, n'a pas été du goût des Italiens. Une vive polémique s'est engagée à l'occasion des lettres de MM. Grimm et Gregorovius, et, dimanche dernier, dans une séance solennelle de l'académie des Lincei à laquelle assistaient Leurs Majestés, le professeur Linciani ayant pris pour texte de son discours la «destruction de Rome», a relevé avec une vivacité éloquente et fort applaudie les assertions impertinentes de ses confrères allemands. Les journaux du Vatican n'ont pas manqué d'applaudir, sinon aux vues historiques, du moins aux protestations de ceux-ci, et ils ont envenimé la querelle en prétendant que, d'après leurs informations, l'Empereur Guillaume lui-même avait écrit à M. Grimm pour le féliciter de sa campagne anti-italienne. Cette lettre impériale existe-t-elle et, dans ce cas, a-t-elle vraiment la portée que lui donne le *Moniteur de Rome,* ou bien n'est-elle qu'une simple politesse transformée en approbation formelle pour les besoins de la cause? C'est, entre amis et ennemis du Quirinal, l'objet d'une controverse à laquelle la production de la lettre pourrait mettre fin, si tant est qu'il y ait eu lettre. Mais jusqu'ici le texte n'a pas été produit aux débats.

Quoi qu'il en soit, ces incidents et d'autres encore, rapprochés de l'échange de cadeaux et de compliments qui vient d'avoir lieu entre le Pape et l'Empereur, ne sont pas faits pour rendre aimable et léger le joug allemand qui pèse et sur la Cour d'Italie et sur le Gouvernement royal. Je sais par des confidences échappées à une impatiente mauvaise humeur combien importune est souvent en haut lieu la politique dominatrice de Berlin. Je sais aussi qu'on n'envisage pas sans inquiétude les conséquences du grand changement qui s'est produit dans les relations du Vatican et de l'Allemagne, et dont le but et la portée véritables sont encore entourés de mystère.

Mais il ne faudrait pas se hâter de conclure que le Gouvernement italien se détache de l'Empire germanique, qu'il ira demander ailleurs un appui à sa faiblesse, ou qu'il cherchera à recouvrer son indépendance. L'alliance avec Berlin reste et restera longtemps encore la base de la politique extérieure de l'Italie. Ce n'est pas, dans tous les cas, l'Italie qui dénoncera le traité, et, s'il est possible que l'Allemagne, par égard pour le Pape, lui témoigne une froideur plus apparente que réelle, je n'imagine pas que M. de Bismarck consente à se priver d'une alliée si docile à ses desseins et si soumise à ses volontés.

246.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 14 mai 1886, 6 h. 16, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Averti de mon prochain départ pour Paris, le prince de Bismarck m'a fait demander d'aller le voir aujourd'hui. Je l'ai trouvé en très bonne disposition. La solution imminente de l'affaire grecque paraît lui causer une satisfaction réelle. Il a très bien accueilli toutes les explications que je lui ai données sur notre conduite dans cette affaire; il semble s'être convaincu, depuis le rappel de M. de Moüy [1], que loin d'avoir voulu nous séparer de l'Europe nous avions toujours entendu, par nos conseils amicaux au Cabinet d'Athènes, servir la cause de la paix et les intérêts communs des Puissances.

J'ai profité de l'occasion de cet entretien pour m'acquitter des instructions transmises par votre télégramme du 10 mai [2] et pour parler au prince de Bismarck dans le sens de votre conversation récente avec le comte Münster. L'impression produite m'a paru être favorable; le Chancelier m'a certainement tenu cette fois, au sujet des relations entre l'Allemagne et la France, un langage plus rassurant que lors de ma dernière entrevue avec lui.

247.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 17 mai 1886, 1 heure, soir.*

J'attendrai, comme vous me le conseillez, votre retour à Paris avant de m'engager dans la question des îles Comores [3]. Le comte Münster m'a remis, il y a quatre ou cinq jours, une note à ce sujet, dans laquelle le Gouvernement

[1] M. de Freycinet avait télégraphié le 11 mai à 11 h. 45 matin : «Les dernières nouvelles reçues me déterminent à mander M. de Moüy à Paris immédiatement. Vous pouvez l'annoncer, sans affectation d'ailleurs».

[2] Voir ci-dessus, n° 244.

[3] M. de Courcel avait télégraphié de Berlin le 16 mai, 2 h. 35 du soir, que le Chancelier l'avait prié de parler à M. de Freycinet des îles Comores. «Au lieu de donner suite à une demande de protectorat adressée à l'Allemagne par le Sultan de l'île Anjouan, il préfère nouer avec nous une entente qui déterminerait la ligne de conduite de nos deux nations dans ces parages et tout particulièrement à l'égard de Zanzibar».

allemand exprime le désir de savoir si le Gouvernement de la République française a connaissance de prétentions élevées par le Sultan de Zanzibar sur les îles Comores et s'il entre dans nos idées de faire valoir des droits sur quelques-unes ou sur la totalité de ces îles. Je n'ai pas jusqu'ici répondu à cette communication et je ne le ferai qu'après vous avoir vu.

M. Lemaire ne m'a encore rien envoyé de Zanzibar. Les instructions que je lui ai données à son départ sont très exactement celles qui avaient été communiquées au Gouvernement allemand et acceptées par lui. Je me suis borné à recommander à notre agent de les exécuter dans un grand esprit de conciliation. Si l'on estime à Berlin qu'il y a lieu de changer quelque chose à ces instructions nous ne nous refuserons pas à l'examiner.

Dans le cas où l'on vous demanderait, conformément à la note que m'a remise le comte Münster, quelle est notre manière de voir au sujet des Comores, répondez que vous n'avez pas d'instructions à ce sujet, mais qu'il est à votre connaissance personnelle que le Gouvernement français a toujours considéré ces îles comme indépendantes et comme devant rentrer dans sa sphère d'action et qu'au surplus vous devez en causer avec moi.

248.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montholon, chargé de la direction de l'ambassade de France à Constantinople.

T. Confidentiel. *Paris, 17 mai 1886, 4 h. 50-5 h. 15.*

Puisque vous devez voir le Sultan demain [1], je crois nécessaire de compléter les instructions que je vous ai données hier par télégramme [2].

Vous connaissez d'ailleurs notre manière d'envisager la question d'Égypte. Le but commun que la Porte et nous devons poursuivre dans un intérêt de complète solidarité politique est de faciliter l'évacuation par les Anglais et d'enlever tout prétexte à l'ajournement de cette mesure. C'est ce que Mouktar Pacha a parfaitement compris et l'attitude qu'il a prise en Égypte a été universellement appréciée de tous ceux qui désirent que ce pays soit rendu le

[1] M. de Montholon l'avait annoncé à M. de Freycinet par télégramme du 17 mai, 1 h. 30 soir.

[2] Le 16 mai, à 3 h. 30 du soir, M. de Freycinet avait envoyé à M. de Montholon un télégramme plus court, en réponse à celui de Constantinople du 15, et où il lui disait notamment : «Mais dès maintenant je tiens à appeler votre attention toute particulière sur l'opportunité de resserrer vos relations avec la Porte en vue de l'Égypte».

plus tôt possible à lui-même, sous la haute suzeraineté de la Porte. C'est ce que vous aurez à dire en observant toutefois la discrétion nécessaire pour ne pas compromettre Mouktar en prenant trop chaudement sa défense.

Les instructions données au délégué ottoman et que vous m'avez confidentiellement transmises sont excellentes. Sur un point seulement, j'aurai des observations à présenter. La Porte semble croire que l'organisation de l'armée doit être en quelque sorte le couronnement de l'édifice administratif et politique dont Mouktar a été chargé. Je crois, au contraire qu'il faut y voir le fondement même de l'édifice et que c'est par là qu'il convient de commencer. Lorsque l'armée sera réorganisée, l'Angleterre devra renoncer au plus important motif par lequel elle explique la difficulté qu'elle éprouve à évacuer l'Égypte. Que l'on fasse cette réorganisation, et tout ce que la Porte désire suivra par voie de conséquence. L'armée doit être, suivant nous, exclusivement commandée par des officiers musulmans. Cette réforme suffira pour préparer l'apaisement du Soudan par ces voies quasi pacifiques qui ont été visées dans la convention anglo-turque.

Dès lors, l'occupation de Dongola redeviendra possible, tandis que la Porte ne l'obtiendra jamais de l'Angleterre, aussi longtemps que la présence d'officiers européens dans l'armée compliquera la situation et rendra l'entreprise plus difficile par le fait de la présence d'officiers européens et chrétiens. L'Angleterre le sent si bien qu'elle se refuse obstinément à reporter les frontières égyptiennes au delà de Ouadi Halfa. C'est tout le Soudan perdu pour la Porte.

Insistez beaucoup sur ce point et tâchez de faire comprendre au Sultan que tout le reste en dépend. La réorganisation administrative de l'Égypte deviendra aisée lorsque l'incontestable solidité d'une armée ottomane aura rendu l'évacuation inévitable. Vous connaissez confidentiellement les vues de la Porte; cela vous permet de diriger votre conversation de manière à entrer comme de vous-même dans un ordre d'idées sympathique au Sultan.

Dites lui bien que nous sommes toujours fidèles à la politique traditionnelle de la France qui consiste à maintenir l'Empire ottoman dans son intégrité, et à nous prêter l'un à l'autre un mutuel appui. Nous venons d'en donner une preuve nouvelle dans l'affaire grecque, où nous avons cherché par les procédés qui nous ont paru les plus efficaces, à résoudre la situation d'une manière pacifique, conforme aux intérêts de la Porte. Il en sera de même en Égypte où l'entente des deux Gouvernements nous paraît commandée non seulement par les circonstances mais par une véritable permanence d'intérêts communs.

249.

M. Deschamps, Chargé d'affaires de France à Athènes,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Athènes, 21 mai 1886, 12 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

M. Tricoupis a constitué son ministère [1]. Les nouveaux Ministres viennent de prêter serment. M. Tricoupis a la Guerre et les Finances. M. Dragoumis, Ministre des Affaires étrangères.

M. Tricoupis a, m'assure-t-on, manifesté l'intention de publier dès aujourd'hui les premières mesures de démobilisation, sans toutefois faire de communication directe aux Puissances. Il est possible que les engagements d'avant-postes qui continuent sur la frontière lui fassent ajourner ce projet.

250.

M. d'Aunay, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 25 mai 1886, 12 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 15, soir.)

Mouktar Pacha en me rappelant aujourd'hui que la Porte avait refusé, il y a quelque temps, d'occuper Souakim, s'est attaché à me démontrer les avantages qu'il pourrait y avoir maintenant à ce que cette Puissance se décidât à prendre possession du port susmentionné. Suivant lui, le Gouvernement ottoman en s'établissant sur ce point pourrait d'une part entrer en relations directes avec les partisans du Mahdi, ce qui faciliterait la pacification du Soudan, et de l'autre, empêcher que l'influence anglaise ne devienne prépondérante sur le littoral de la mer Rouge au détriment de la neutralité éventuelle du canal de Suez.

[1] Il avait été élu Président de la Chambre par 139 voix contre 78 à M. Delyannis (télégr. 20 mai, 12 h. 40 s.). Le 10 mai, à 4 h. 20 du soir, M. de Moüy avait télégraphié : «On assure que le Roi s'est décidé à accepter la démission de M. Delyannis. Il a fait appeler M. Tricoupis».

L'envoyé du Sultan voudrait amener son Gouvernement ainsi que le Cabinet de Londres, à se mettre d'accord pour reconnaître l'opportunité d'envoyer des troupes turques à Souakim et il espère que nous appuierons ses vues à Constantinople.

Mouktar Pacha m'a paru plus confiant dans le succès de sa mission ici et se montre toujours très disposé à me mettre au courant des négociations qu'il poursuit.

J'ai eu bien soin de ne pas lui laisser supposer que j'avais connaissance des instructions dont vous avez bien voulu me communiquer la substance.

251.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DESCHAMPS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ATHÈNES.

T. *Paris, 26 mai 1886, 10 h. 15, soir.*

M. de Moüy partira vendredi pour Athènes. Vous pourrez l'annoncer autour de vous, sans affectation d'ailleurs.

252.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTHOLON, CHARGÉ DE LA DIRECTION DE L'AMBASSADE DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. Confidentiel. *Paris, 27 mai 1886, 3 heures, soir.*

J'ai vu le Ministre de Grèce à Paris et j'ai insisté auprès de lui pour que le désarmement fût pratiqué avec sincérité et poussé avec activité. Je ne lui ai pas laissé ignorer que, si les Grecs prenaient l'offensive sur un point quelconque de la frontière, les généraux turcs avaient l'ordre de la prendre à leur tour énergiquement. J'espère que ce langage aura produit une impression salutaire en vue de la paix. Il m'a paru plus efficace de parler au Ministre de Grèce à Paris que de charger M. Deschamps de faire une démarche à Athènes. M. Deschamps, en effet, n'a peut-être pas une autorité suffisante; mais M. de Moüy part demain pour rejoindre son poste et je l'ai spécialement chargé d'agir sur le Gouvernement hellénique suivant le désir qui vous a été exprimé par le Grand Vizir et par Saïd Pacha.

253.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 2 juin 1886, 9 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

M. de Giers qui est revenu depuis quelques jours vient de me dire qu'à son avis le moment était venu de mettre fin au blocus des côtes de Grèce[1]. Le Gouvernement britannique serait disposé à se rallier à cette manière de voir, à la condition toutefois que les conflits ne se reproduisent pas à la frontière, et que les Grecs évacuent immédiatement Zygos dont ils se sont emparés. D'après les télégrammes communiqués à M. de Giers par le Chargé d'affaires de Grèce, le Gouvernement grec serait tout disposé à souscrire à cette dernière condition, et il aurait déjà fait offrir au commandant des forces turques de réoccuper ce point[2]. Le combat qui a eu lieu sur la frontière a été, paraît-il, très meurtrier, les Grecs auraient eu plus de 500 tués ou blessés, les Turcs 149 tués.

254.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 4 juin 1886, 9 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 4 h. 45, soir.)

Il paraît être à peu près certain, bien que le Gouvernement bulgare ait prétendu le contraire, que le Prince Alexandre quittera demain Roustchouk pour aller à Bucarest. On continue d'attribuer ce voyage au désir de Son Altesse et du Président du Conseil de se rapprocher de la Russie, le Roi de Roumanie devant servir d'intermédiaire dans cette occasion. M. Lascelles semble être en effet assez préoccupé.

(1) M. Waddington écrivait le 1er juin (dép. n° 84) : «Le Ministre de Grèce m'a communiqué confidentiellement ce matin la circulaire de M. Tricoupis en date du 31 mai, annonçant aux Puissances le fait du licenciement d'une grande partie de l'armée grecque, circulaire qui a dû vous être communiquée ce matin par le Ministre de Grèce à Paris».

(2) Le 4 juin, 3 h. 30, s., M. de Freycinet télégraphie à M. de Montholon, à Constantinople : «Conformément à mes instructions, M. de Moüy s'est appliqué à faciliter le rapprochement des deux Gouvernements [grec et turc]. J'ai invité surtout M. Tricoupis, dit M. de Moüy, «à appliquer ses soins à l'établissement de bons rapports avec la Turquie en lui rappelant tout l'intérêt d'une entente amicale et de bon voisinage». (T. Athènes, 3 juin, 6 h. 40, s.)

255.

M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Athènes, 8 juin 1886, 4 heures, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Les Chargés d'affaires d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre et d'Italie, ont notifié hier soir au Gouvernement grec la levée du blocus.

256.

M. TERNAUX-COMPANS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 21. *Saint-Pétersbourg, 8 juin 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juin; Dir. pol., 16 juin.)

Votre Excellence sait avec quelle attention le Gouvernement impérial et l'opinion suivent en Russie les manifestations de la politique française.

La question de l'expulsion des Princes et les débats auxquels elle donne lieu dans la presse française ont ici beaucoup de retentissement [1]. Le sentiment qui se dégage de tout ce que j'entends dire autour de moi, de tout ce que je lis dans les journaux, est un découragement profond de voir le Gouvernement de la République s'engager de plus en plus dans la voie où l'attirent les sollicitations de l'extrême gauche.

Les Princes d'Orléans sont peu connus en Russie et le régime qu'ils représentent n'y compte pas de partisans déclarés; aussi, n'est-ce point précisément de leur sort et de leur avenir qu'on se préoccupe, mais des tendances que révèle la campagne engagée contre eux comme des conséquences d'un acte dont on ne discerne pas l'opportunité. L'expulsion est considérée ici, non comme une mesure justifiée par un péril qu'encourait la République, mais comme une concession de plus accordée au parti radical qui trouvera dans cette victoire un encouragement à des revendications nouvelles.

L'opinion moyenne ferait ici assez bon marché, je crois, de la forme gouvernementale en France, pourvu que cette forme assurât à notre pays une stabilité intérieure et une force capable d'offrir à la Russie le point d'appui qui

[1] Voir Toutain, op. cit., ch. V, *passim*.

lui manque pour se dérober aux nécessités d'une alliance austro-allemande. De même que cette opinion se réjouit de tout événement qui paraît consolider en France l'autorité gouvernementale, de même elle s'afflige et s'inquiète chaque fois que surgit une circonstance qui semble de nature à affaiblir le pouvoir et à le faire glisser entre les mains des radicaux. L'expulsion des Princes apparaît ici comme présentant un triple inconvénient. On ne doute pas qu'elle n'ait pour résultat d'envenimer la lutte des partis en France, de subordonner de plus en plus le Gouvernement à l'influence des radicaux et de paralyser par suite son influence extérieure. Chacun, d'ailleurs, se rend compte de l'impression que cette mesure produira sur l'esprit de l'Empereur et redoute qu'elle n'accentue encore en lui son antipathie pour le Gouvernement de la République.

Les aspirations nationales de la Russie, les obstacles que susciteront à leur réalisation les deux grands Empires voisins devraient logiquement conduire un Empereur aussi pénétré de sa mission que l'est l'Empereur Alexandre III, à rechercher une alliance française. Malheureusement sa conscience de Souverain parle plus haut que les intérêts de sa politique, et sa haine du radicalisme est telle qu'elle le rive pour ainsi dire malgré lui à l'Allemagne. De là, une situation faussée, compromettante pour l'œuvre qu'il poursuit et qui l'oblige à louvoyer entre l'écueil de l'impopularité et celui de l'isolement où le confinerait une politique indépendante.

Sous la pression d'un danger national, l'Empereur aurait pu, malgré ses préventions, se rapprocher d'un Gouvernement républicain modéré qui, avec une alliance d'occasion, lui aurait offert les moyens de s'affranchir du joug allemand. Mais sa foi monarchique et religieuse est si vive qu'il préférera affronter seul la lutte, le jour où il se révoltera contre la sujétion à la Puissance allemande, que de transiger avec sa conscience en faisant un pacte avec une France gouvernée par un parti dont les doctrines sont en opposition absolue avec tout ce qui est, à ses yeux, la base même d'une société organisée.

Je doute cependant, qu'à l'heure présente, l'Empereur fasse nettement des vœux pour le retour de la monarchie en France avec les Princes d'Orléans ou avec les représentants de la dynastie impériale. La monarchie parlementaire comme le césarisme démocratique ne sauraient s'accorder avec ses conceptions gouvernementales. Il paraît probable toutefois que, sous l'influence des événements, il se laisserait entraîner à accorder ses préférences, si elles ne lui étaient déjà acquises, au Prince qui représente à ses yeux le principe de la légitimité. Une alliance récente l'unit déjà à la branche cadette de Bourbon, et cette circonstance aussi bien que les dispositions favorables du Grand-Duc Wladimir et son crédit auprès de son frère ne peuvent manquer d'éveiller en lui des sympathies marquées pour la cause des Princes d'Orléans.

Le prince de Bismarck doit trop bien connaître le fond du caractère de

l'Empereur pour ne pas se réjouir d'un événement qui seconderait si bien ses vues et aurait le double avantage d'accentuer l'acharnement de la lutte des partis en France et d'imprimer peut-être un caractère définitif au refroidissement passager survenu entre ce pays et la Russie. Les meilleurs amis de la France appréhendent cette extrémité, et déplorent amèrement la part d'influence que les conditions parlementaires procurent à l'élément radical du pays, et qui leur semble hors de toute proportion avec son importance numérique.

Je joins à l'appui de ces considérations quelques extraits des articles que la presse russe a consacrés à l'appréciation de l'importante question sur laquelle les Chambres françaises sont appelées à se prononcer en ce moment.

257.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aunay, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte.

T. *Paris, 9 juin 1886, 8 h. 45, soir.*

Vous pouvez assurer à Mouktar Pacha que nous verrions d'un très bon œil l'occupation de Souakim par les troupes turques, et que nous appuierons cette solution à Constantinople [1].

258.

M. de Montholon, chargé de la direction de l'ambassade de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 13 juin 1886, 4 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Saïd Pacha m'a entretenu hier de la situation en Bulgarie et m'a demandé ce que devait faire le Gouvernement ottoman si l'Assemblée de Sofia proclamait l'union réelle des deux Bulgaries. Je lui ai répondu qu'il devait se

[1] M. de Montholon télégraphie de Constantinople le 13 juin à 4 h. 30 du soir : «Suivant un télégramme que m'adresse notre représentant en Égypte, Mouktar Pacha désirerait avoir l'adhésion de la Porte et de l'Angleterre au projet qu'il aurait de faire occuper Souakim par des troupes turques»

borner à en référer aux Puissances signataires de la convention du 4 avril et éviter soigneusement d'agir militairement sans une entente absolue avec elles. J'ai ajouté que cette opinion m'était tout à fait personnelle. Le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il s'appliquerait le cas échéant à la faire prévaloir devant ses collègues.

259.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Paris, 14 juin 1886, 5 h. 15, soir.*

Le comte Münster est venu ce matin me faire part de l'entente établie entre les trois commissaires de Zanzibar et de la signature de l'acte final, dont j'avais été, d'ailleurs, directement informé par M. Lemaire.

Le comte Münster a ajouté qu'en ce qui concerne les Comores, son Gouvernement avait été saisi d'un traité passé entre un de ses nationaux et l'un des chefs du pays, mais que le prince de Bismarck avait refusé de reconnaître ce traité, considérant les Comores comme placées sous le protectorat de la France. J'ai prié le comte Münster de remercier le prince de Bismarck de cette déclaration cordiale, et je lui ai annoncé que très prochainement nous notifierons notre protectorat officiel sur ce groupe d'îles aux Puissances signataires de l'acte de Berlin de 1885.

260.

M. Flesch, Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Sofia, 14 juin 1886, 3 heures, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.)

L'ouverture de la Chambre vient d'avoir lieu. Dans son discours, le Prince cite comme une preuve de l'union complète et définitive des deux Bulgaries le fait qu'une seule et même assemblée va examiner les questions relatives aux intérêts de la patrie commune.

D'après l'opinion générale, si la Turquie ne protestait pas et si les Puissances ne soulevaient aucune objection contre une pareille déclaration, la reconnaissance de l'union pure et simple de la Roumélie à la principauté serait absolument obtenue et la sanction par la revision du statut organique deviendrait désormais sans objet. On a remarqué que le commissaire ottoman n'assistait pas à l'ouverture. L'opposition paraît devoir être plus nombreuse à la Chambre qu'on ne l'avait supposé, de telle sorte que la session pourrait bien être assez agitée. Mon collègue d'Angleterre vient de me faire savoir qu'il a enfin reçu des instructions à l'effet de s'associer à nos démarches pour la question des teskérés.

261.

M. de Coutouly, Ministre de France à Bucarest,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. Confidentiel. *Bucarest, 18 juin 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

Ainsi que vous le savez, le Prince de Bulgarie a fait une courte visite au Roi de Roumanie[1]. Arrivé à la résidence royale de Cotroceni, près de Bucarest, le 7 juin dans la matinée, il en est reparti le même jour à dix heures du soir, sans s'être montré en ville. Comme pendant toute son excursion en Roumanie le public ne l'a pas aperçu, aucune manifestation populaire n'a pu se produire sur son passage. Dans l'entretien que j'ai eu avec M. Bratiano le lendemain de mon retour de Paris, le premier Ministre du Roi m'a dit que les manières et le langage du Prince Alexandre avaient inquiété Sa Majesté. «Pour ce qui me concerne, a continué M. Bratiano, j'ai gardé de sa visite une impression très pénible. Je l'ai trouvé grisé par sa grande aventure, et je m'attends à le voir bientôt se laisser entraîner à quelque folie, dangereuse non seulement pour son peuple et pour lui, mais pour tout le monde. Il croit à son étoile, et il a pris le goût des aventures héroïques. Cela est fâcheux pour la paix dans notre petit coin du monde. Les qualités dont il a fait preuve ne pouvaient qu'augmenter avant sa visite les sympathies qu'inspirait sa personne; mais loin de nous paraître contagieux, son enthousiasme nous a un peu refroidis, à cause des dangers qu'il peut faire naître.»

[1] Voir ci-dessus, n° 254.

262.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À WASHINGTON, SAINT-PÉTERSBOURG, BERLIN, LONDRES, ROME, VIENNE, MADRID, CONSTANTINOPLE, BRUXELLES, COPENHAGUE, LA HAYE, LISBONNE, STOCKHOLM.

T. *Paris, 25 juin 1886, 8 h. 30, soir.*

En vertu de traités en date des 6 janvier, 21 et 26 avril 1886, ratifiés par décret du 24 de ce mois, les îles de la Grande Comore, d'Anjouan, de Mohéli, et leurs dépendances sont placées sous la protection de la France. Le texte de ces conventions sera incessamment publié. Bien que, aux termes de l'acte de Berlin, les règles instituées par la Conférence ne visent expressément que la côte même d'Afrique, nous avons tenu cependant, à raison de la proximité de ces îles du continent, et par un sentiment de courtoisie envers les Puissances signataires, à leur notifier sans retard l'établissement de notre protectorat sur l'archipel des Comores; je vous prie d'en aviser, dans une démarche amicale le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

263.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 84. *Berlin, 27 juin 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juin; Dir. pol., 4 juillet.)

Si les événements bavarois ont un peu détourné le public de s'occuper de nous pendant quelques jours[1], Votre Excellence a pu voir, par les extraits de journaux que j'ai eu l'honneur de lui adresser sous la date des 12, 16 et 18 de ce mois, que la presse officieuse n'a pas néanmoins voulu nous négliger tout à fait. On tient évidemment à ne pas laisser oublier un instant que nous ne sommes pas «à la mode» à la chancellerie impériale. «Ce n'est pas, dit à ce sujet la *Post,* dans les incidents de la politique intérieure française que l'Allemagne trouve des motifs particuliers de mauvaise

[1] Louis II, Roi détrôné de Bavière, s'était noyé le 13 juin dans le lac de Starenberg; le Roi Otton lui avait succédé le même jour sous la tutelle du Prince Luitpold, régent depuis le 10 juin.

humeur. Qu'importent à l'Allemagne les luttes de parti qui se produisent au delà des Vosges? Monarchistes et républicains s'y efforcent à l'envi de lui nuire; il faut laisser à l'expérience le soin de démontrer lesquels en auront davantage le pouvoir; provisoirement le rôle des Allemands est de laisser courir les événements, les bras croisés, jusqu'au moment où les circonstances exigeront que l'on agisse pour se défendre.»

Mais, en attendant, quelle vigilance déployée pour n'être pas surpris ! Les moindres faits suspects sont enregistrés et dénoncés. Si, lors d'une fête à Nantes, un maire prononce devant nos Ministres de la Guerre et de l'Instruction publique le mot d'Alsace-Lorraine, la *Gazette de Cologne* ne manque pas d'en conclure qu'« en France, tous les discours tenus dans des fêtes respirent la haine contre l'Allemagne et l'espoir de reconquérir les provinces perdues.»

A Limoges aussi, la feuille rhénane, en sa qualité de sentinelle du Rhin, suit d'un œil soupçonneux le général Boulanger et lui reproche d'avoir loué l'aménagement d'un cercle militaire où la carte d'Alsace-Lorraine est voilée d'un crêpe noir, et accompagnée de la copie d'un ordre du jour invitant les officiers à ne pas oublier les provinces détachées de la mère patrie.

Sans doute, les journaux prussiens se félicitent de nous voir rendus moins dangereux par notre isolement et, à l'occasion, ils ne nous épargnent pas leur ironie à ce sujet. Ils ne négligent pas, d'ailleurs, d'imprimer ce qu'ils jugent propre à contribuer à cet isolement en soulevant les défiances contre nous. C'est dans cet esprit que divers articles, dont l'article ci-joint de la *Gazette de Cologne,* présentent l'affaire des Nouvelles-Hébrides sous le jour le plus propre à inquiéter l'opinion anglaise. Les Français ont déclaré, dit en substance la gazette rhénane, qu'il savaient débarqué aux Hébrides seulement pour châtier une offense et ils ont promis de se retirer une fois l'ordre rétabli. Ces belles explications rassureront peu l'Angleterre qui, pour en avoir donné autrefois d'analogues au sujet de sa descente en Égypte, sait mieux que personne ce que valent de tels engagements.

[La presse allemande et les affaires orientales.]

264.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 4 [1]. *Paris, 5 juillet 1886, midi 30.*

En présence de votre télégramme du 3 de ce mois, je ne puis qu'accepter dès à présent votre démission [2]. Pour vous remplacer à Pétersbourg en qualité de Conseiller d'ambassade et de Chargé d'affaires, j'ai désigné M. le comte d'Ormesson, ancien attaché d'ambassade et ancien préfet; il partira d'urgence pour son poste. Je profite volontiers de votre offre de rester à Saint-Pétersbourg pour mettre votre successeur au courant du service [3].

265.

M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Saint-Pétersbourg, 7 juillet 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

Je sors de chez M. de Giers qui vient de m'entretenir de la politique suivie par le Cabinet que préside Votre Excellence et de son influence sur les relations du Gouvernement de la République et du Gouvernement impérial.

M. de Giers a abordé ce sujet de lui-même. Il m'a fait part de la déception qu'il éprouvait de voir se prolonger la situation anormale dans laquelle se trouve placée la représentation de la France à Saint-Pétersbourg.

Il m'a dit que, pendant son séjour à Livadia, selon la promesse qu'il m'avait

(1) A partir du 1er juillet 1886, les télégrammes sont numérotés.

(2) M. Ternaux-Compans expliquait dans ce télégramme qu'il était bien décidé à se retirer, et que c'était pour atténuer l'impression qui pourrait résulter de sa retraite volontaire qu'il s'était borné d'abord à demander provisoirement sa mise en disponibilité.

(3) Le 1er juillet à 4 h. du soir (télégramme privé), M. de Freycinet avait dit à M. Ternaux-Compans : «Je désirerais vivement, en considération des excellents services que vous avez rendus à mon Département, que votre détermination de renoncer à la carrière diplomatique ne fût pas définitive». Par contre le Ministre avait télégraphié le 3 juillet à 6 h. 35 du soir (télégr. n° 3) : «Je viens de recevoir la lettre en date du 26 juin dans laquelle M. de Voize se porte juge de la politique du Gouvernement. Je ne puis dans ces conditions accepter la démission de cet agent. Il est purement et simplement relevé de ses fonctions». Voir Toutain, op. cit., chap. v.

faite[1], il s'était activement employé à apaiser l'irritation qui s'était manifestée chez l'Empereur à l'occasion du rappel de M. le général Appert. Les arguments produits par M. de Giers auraient, paraît-il, exercé une certaine impression sur l'esprit de Sa Majesté. La conviction du Ministre, à son retour de Crimée, était que l'Empereur, satisfait d'avoir marqué son déplaisir, ne persisterait pas longtemps encore dans sa résolution de n'agréer aucun Ambassadeur.

M. de Giers m'a confié qu'il avait été très heureux de ce premier résultat et qu'il avait espéré que nos mutuels efforts finiraient par aboutir à un succès complet. Malheureusement, depuis lors, les dispositions de l'Empereur se sont de nouveau modifiées sous l'influence des récentes décisions prises par les Chambres à l'initiative du Gouvernement actuel, et j'ai eu le regret d'apprendre aujourd'hui de M. de Giers que désormais il était impossible de prévoir le moment où les deux Gouvernements pourraient reprendre les négociations sur le choix d'un nouvel Ambassadeur.

266.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. *Saint-Pétersbourg, 14 juillet 1886, 6 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Je sors de chez M. de Giers auquel M. Ternaux-Compans a bien voulu me présenter, ainsi qu'il avait été convenu entre eux[2]. Je n'ai eu qu'à me louer de l'accueil courtois du Ministre qui m'a surtout entretenu de ma situation personnelle, en maintenant la conversation sur un ton de réserve dont je n'ai pas cru devoir, dans une première entrevue, chercher à la faire dévier. Il n'a donc été question ni de la politique générale du Gouvernement de la République, ni des Princes, ni de la situation actuelle de l'ambassade. M. de Giers s'est borné à manifester ses sympathies pour la personne de M. Ternaux-Compans. Le Ministre a terminé en me disant qu'en ce moment les relations de l'Empire avec le Gouvernement français ne donnaient lieu à aucune question, et qu'il y avait eu accord au sujet de l'Égypte comme au sujet de Batoum[3]. S'étendant un peu sur ce dernier point, M. de Giers a constaté avec une certaine satisfaction, m'a-t-il semblé, que la France avait, des premières, répondu à la communication russe à laquelle toutes les

[1] Voir ci-dessus, n° 224.

[2] Voir ci-dessus, n° 264.

[3] L'Empereur avait supprimé le port franc créé à Batoum en 1878. Sur cette question, voir *La Politique extérieure de l'Allemagne*, tome IV, n°s 821, 822, 823; (*Die Grosse Politik*, tome. V, n°s 973, 974, 975).

Puissances, la Turquie comprise et l'Angleterre exceptée, avaient maintenant répondu.

Suivant l'usage établi ici, j'ai prié le Ministre de solliciter pour moi une audience de Leurs Majestés. Il m'a répondu qu'en général les Conseillers et les Chargés d'affaires étaient présentés lorsqu'une occasion survenait, que d'ailleurs l'arrivée prochaine de la Reine de Grèce et d'autres personnages princiers pourrait peut-être la faire naître prochainement.

L'Empereur est rentré hier à Péterhof.

Je reçois votre dépêche n° 43, Direction politique; je m'en inspirerai à l'occasion et vous communiquerai, suivant votre invitation, mes impressions personnelles sitôt que j'aurai pu les arrêter.

Je vais maintenant pouvoir commencer mes visites d'arrivée au Corps diplomatique et au monde officiel.

267.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Berlin, 15 juillet 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

Les résultats des élections municipales qui ont eu lieu dimanche dernier à Strasbourg et à Metz sont accueillis, à Berlin, avec une satisfaction extrême. Les journaux prussiens voient dans le succès d'un certain nombre de candidats allemands l'inauguration d'une ère nouvelle et féconde succédant à l'«ère stérile de la protestation». Suivant ces feuilles, les enfants de sang teuton, séparés de leurs frères pendant deux siècles avant d'être ressaisis par leur patrie naturelle, se détacheraient petit à petit des souvenirs de la domination étrangère. La renaissance de l'esprit national serait sensible parmi la génération qui a été française; parmi la génération suivante, elle serait désormais certaine sinon complètement accomplie encore.

Ces élans d'enthousiasme sont exagérés sans doute; néanmoins et, bien que l'épreuve électorale doive être complétée par des scrutins de ballottage, il faut reconnaître que l'opinion allemande a, dès à présent, motif de se réjouir.

A Strasbourg, grâce au fractionnement de la ville en sections, neuf candidats, établis dans le pays depuis la conquête et représentant le nouvel état de choses, ont réussi à se faire proclamer au premier tour.

En même temps qu'eux ont été élus vingt-trois Alsaciens dont dix protestataires, cinq autonomistes, quatre cléricaux et quatre candidats sans couleur politique. Il ne reste à procéder qu'à quatre scrutins de ballottage.

Parmi les désignations acquises au premier tour figure celle de M. Back qui dirigeait précédemment l'administration de la ville de Strasbourg en vertu d'une délégation du Gouvernement de l'Alsace-Lorraine et en l'absence d'un conseil municipal élu; jusqu'à présent, on le sait, le lieutenant de l'Empereur avait dû établir ce régime exceptionnel, ayant estimé imprudent, depuis l'annexion, de laisser à l'ancien chef-lieu du Bas-Rhin l'exercice de ses franchises municipales.

A Metz les Allemands immigrés, qui occupaient précédemment quatre sièges, en ont conquis treize au premier tour de scrutin. L'ancien bourgmestre, M. Halm, est au nombre des élus. Il reste vingt scrutins de ballottage à opérer pour lesquels des candidats allemands se trouveront en lutte avec des protestataires. Quel que soit le résultat définitif de ces scrutins, et on paraît compter ici qu'une partie d'entre eux tournerait au profit des candidats allemands, le renouvellement du conseil de Metz aura révélé un sensible affaiblissement du parti de la protestation.

268.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

À M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 6. Confidentiel. *Paris, 16 juillet 1886, 11 h. 15, matin.*

J'ai reçu votre télégramme du 14 courant 6 h. 15 soir(1). Abstenez-vous, avec M. de Giers ou ses suppléants, de toute démarche ou même de toute allusion relativement à la nomination de notre Ambassadeur. Si M. de Giers aborde le sujet, vous suivrez votre interlocuteur dans la stricte mesure où il se tiendra lui-même. Invitez M. de Sermet à s'abstenir également de toute allusion. Nous laisserons au temps le soin de changer des dispositions dans lesquelles nous n'avons aucune responsabilité. Conservez d'ailleurs à vos relations le caractère de courtoisie et de cordialité que permettront les circonstances. Pour le moment votre principale tâche doit être de vous faire bien venir personnellement. Je vous adresse aujourd'hui une dépêche qui vous indique l'esprit dans lequel vous devrez recevoir les réflexions qui pourraient vous être faites soit au point de vue de notre représentation diplomatique soit au point de vue des incidents de notre politique intérieure qui paraissent avoir influencé le Gouvernement russe. En attendant, vous éviterez ces sujets.

(1) Voir ci-dessus, n° 266.

269.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 46. *Paris, 16 juillet, 1886.*

J'ai pris connaissance de la dépêche en date du 7 courant par laquelle votre prédécesseur, M. Ternaux-Compans, rendait compte de la conversation qu'il venait d'avoir avec M. de Giers, relativement à la représentation diplomatique de la France et de la Russie[1].

Tout en rendant hommage aux efforts cordiaux faits par M. de Giers pendant le séjour de l'Empereur à Livadia, pour ramener cette représentation sur le pied où elle n'aurait jamais dû cesser d'être et tout en étant fort sensible à la sympathie qu'il a de nouveau manifestée pour notre pays, nous ne pouvons accepter le point de vue auquel semble vouloir se placer le Gouvernement russe pour déterminer ses rapports avec la République française. Les griefs allégués dans la conversation de M. de Giers sont des faits d'ordre purement intérieur qui ne concernent que le Gouvernement français et qui ne sauraient donner à aucun Gouvernement étranger le droit de modifier son attitude vis-à-vis de nous. Le rappel de l'honorable général Appert ne visait aucunement, il est à peine besoin de le dire, le caractère de nos relations internationales. Il était motivé par l'appréciation que nous portions sur son aptitude à occuper plus longtemps un poste aussi important que celui de Pétersbourg, dans les conjonctures difficiles que traversait la question d'Orient. Si ce rappel a pu, au premier abord, paraître un peu brusque, le Gouvernement russe n'ignore pas, depuis longtemps, que cela tient à la hâte avec laquelle le général Appert a, sur le moment, divulgué un avis confidentiel qui devait lui laisser six ou sept semaines pour préparer autour de lui les esprits à son départ. Les explications que j'ai moi-même données successivement au baron de Mohrenheim et au Grand-Duc Wladimir n'ont pu laisser subsister aucun doute à cet égard. Quant aux mesures prises par les Chambres françaises vis-à-vis des Princes d'Orléans, c'est un point sur lequel je ne puis même accepter la conversation[2]. Nous ne nous sommes jamais enquis des démêlés qui ont pu surgir entre les membres des familles régnantes sur les divers États du continent et nous ne devons compte à personne des précautions que la République française croit devoir prendre pour assurer sa sécurité intérieure.

Nous n'avons pas cessé et nous ne cesserons pas de professer pour la Russie

[1] Voir ci-dessus, n° 265. — [2] Voir ci-dessus, n° 256.

les sentiments de la plus vive amitié. Nous serons toujours prêts à rendre à nos rapports diplomatiques l'intimité qui leur convient et que désire, croyons-nous, la population des deux pays; mais notre dignité nous interdit, M. de Giers sera le premier à le comprendre, de renouveler des démarches qui ont été jusqu'ici si peu couronnées de succès. Nous attendrons patiemment que le Gouvernement russe mieux éclairé en revienne à une appréciation plus exacte des hommes et des choses de notre pays. Ce retour, que nous désirons, nous paraît inévitable, car il est commandé par la logique et la vérité, en même temps que par l'intérêt bien entendu des deux nations.

270.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. *Berlin, 20 juillet 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

Pendant que les électeurs allemands s'occupaient à rechercher dans une réunion publique les meilleurs moyens de compléter les succès qu'ils avaient obtenus lors du premier tour de scrutin aux élections municipales [1], le bourgmestre a donné lecture à l'assemblée d'un télégramme qu'il venait de recevoir de l'aide de camp de service auprès de l'Empereur Guillaume. C'est de l'île de Mainau au cours de son voyage vers Gastein que le vieux Souverain a songé à envoyer cet encouragement aux impérialistes messins.

« Sa Majesté l'Empereur, était-il dit dans le télégramme, a pris connaissance avec un vif intérêt des résultats électoraux déjà acquis et cela dans l'espoir qu'ils auront d'heureuses conséquences pour l'administration de la cité. »

Rien ne pouvait enflammer davantage le zèle des comités allemands que cette marque de la sollicitude impériale. Leurs efforts ainsi stimulés n'ont d'ailleurs pas été infructueux. Comme je le faisais connaître sous la date du 15 de ce mois, après le premier tour, il restait à procéder à vingt scrutins de ballottage. Dimanche dernier, les Allemands immigrés ont obtenu six de ces vingt sièges, ce qui leur donne en tout, avec dix-neuf voix, la majorité absolue dans le conseil. Les treize messins élus, en outre des immigrants allemands, n'appartiennent pas au parti de la protestation qui a renoncé à la lutte après sa défaite au premier tour; ils représentent un élément d'opinions modérées avec lequel l'administration de la province d'Empire pourra réussir avec certaines précautions à entretenir des relations relativement faciles.

A Strasbourg, le scrutin de ballottage a désigné un Allemand immigré, un

[1] Voir ci-dessus n° 267.

candidat du comité alsacien et deux cléricaux. En définitive, le conseil comprendra : dix Allemands immigrés, dix protestataires, six autonomistes, six cléricaux et quatre conseillers sans couleur politique bien déterminée. Comme on le voit, les protestataires ne forment qu'une assez faible minorité, dix conseillers sur trente-six.

L'administration du prince de Hohenlohe ne doit pas désespérer de s'entendre au prix de quelques efforts et de quelques concessions avec une assemblée municipale ainsi composée; la presse berlinoise s'exprime à cet égard avec une certaine confiance et, quant à l'ensemble des élections urbaines, avec une profonde satisfaction.

Je détache de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* le commentaire officieux que lui inspire ce premier succès de l'idée allemande, dans la province d'Empire. Suivant ce journal, les Alsaciens-Lorrains auraient l'amour des franchises municipales à un degré qu'ignorent les Français façonnés par leurs traditions à la centralisation administrative.

La *Gazette* laisse entrevoir discrètement le parti que l'on pourrait tirer de cette tendance pour réconcilier les provinces reconquises avec l'Allemagne dont lès lois et les mœurs comportent un large développement des libertés communales.

271.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 10. *Saint-Pétersbourg, 23 juillet 1886, 4 h. 48, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 45, soir.)

Dans une note d'allure officieuse le *Journal de Pétersbourg* rectifie ce matin le caractère attribué par la presse française à la présence du général Fredericks à Nouart [1] en qualifiant de déplacés les commentaires faits à ce sujet. Il répète que les souvenirs laissés en Russie par le général Chanzy avaient seuls motivé la présence de l'Attaché militaire russe à cette solennité, et termine en disant qu'il est inutile d'ajouter que la politique du grand Empire n'est pas à la merci d'incidents comme celui de Nouart [2].

[1] Lors de l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire du général Chanzy. Voir Toutain, op. cit., chap. v.

[2] «Le Gouvernement français, répond M. de Freycinet, le 24 juillet à 9 h. 45 du matin (télégr. n° 8), est resté absolument étranger à l'invitation qui a été directement adressée par le maire de Nouart à l'empereur de Russie, pour l'inauguration de la statue du général Chanzy, ainsi qu'aux commentaires dont le discours du général Fredericks a été l'objet.»

Des commerçants français établis à Moscou ont offert un banquet à M. Paul Déroulède[1]; notre Consul s'est abstenu d'y assister. M. Déroulède est attendu à Pétersbourg où un groupe slavophile songerait, paraît-il, à profiter de sa présence pour se livrer à des manifestations patriotiques franco-russes.

272.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Saint-Pétersbourg, 24 juillet 1886, 4 h. 42, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.)

Les projets de manifestations bruyantes et publiques à l'occasion de l'arrivée prochaine de M. Déroulède à Pétersbourg me sont confirmés de plusieurs côtés[2]. L'initiative viendrait d'un groupe sérieux d'hommes politiques et de littérateurs du parti slavophile. On irait recevoir M. Déroulède à la gare; il est certain que cette manifestation serait très mal vue du Gouvernement russe, et l'on m'assure même qu'il n'hésiterait pas à prendre une mesure d'expulsion si des attaques contre l'Allemagne se reproduisaient ici comme à Moscou, où celles-ci n'ont pas eu toutefois de publicité.

Ne conviendrait-il pas de faire appel au patriotisme de M. Déroulède et d'essayer de le dissuader de venir à Pétersbourg[3]? Le mieux serait dans ce cas, vu l'urgence, d'agir dans ce sens par l'intermédiaire de notre Consul à Moscou. Et, dans tous les cas, ne faudrait-il pas dégager à l'avance notre responsabilité vis-à-vis de M. de Giers?

(1) Voir encore Toutain, chap. v. Voir aussi *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome IV, n° 825 du 22 juillet; (*Die Grosse Politik,* tome VI, n° 1199).

(2) Voir ci-dessus, n° 271.

(3) M. de Freycinet disait de son côté à M. d'Ormesson (télégr. confidentiel n° 9 du 24 juillet, 11 h. 15, m.) : «Si M. Déroulède organise quelque manifestation à Pétersbourg, vous veillerez à ce qu'aucun agent français n'y assiste». M. Déroulède était passé par Athènes et Constantinople. M. de Freycinet avait télégraphié à M. de Moüy le 12 mai à 5 h. 30 du soir : «Il convient que la légation ainsi que le personnel de nos missions se tiennent dans la plus grande réserve à son égard». M. de Montholon avait écrit de Constantinople (dép. n° 48 du 23 juin) qu'à un banquet d'une trentaine de couverts offert par les notables de la colonie, M. Déroulède avait «prononcé un discours modéré». Il s'était présenté à la légation et M. de Montholon n'avait pas cru «devoir décliner une conversation académique avec lui».

273.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. Confidentiel. *Vienne, 30 juillet 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 août; Dir. pol., 9 août.)

Le comte Kalnoky est revenu tout récemment de son voyage à Kissingen (1). Dans la courte entrevue que j'ai eue hier avec lui, il a bien voulu me donner presque spontanément, quelques indications générales sur ses entretiens avec le Chancelier de l'Empire allemand et je m'empresse de les transmettre à Votre Excellence.

«Cette année, comme les années précédentes, m'a dit le Ministre, j'ai trouvé le prince de Bismarck dans les dispositions les plus pacifiques. Maintenir la paix européenne sur la base du *statu quo,* éviter qu'elle ne soit troublée sur un point quelconque, entretenir de bonnes et amicales relations avec toutes les Puissances, consolider l'œuvre de sa vie en évitant toute complication nouvelle, telle est sa principale et constante préoccupation. Vous savez que c'est là aussi notre ardent désir et que c'est sur cette base qu'est établie notre alliance intime avec l'Allemagne.

«Pour ce qui concerne la France, a continué le comte Kalnoky, le Chancelier souhaite avant tout de vivre en bons rapports avec elle et il n'a aucune velléité de lui chercher querelle. Sans doute il s'inquiète parfois de l'attitude des groupes avancés et l'explosion des idées de revanche n'est pas sans lui causer quelque irritation, mais il ne confond pas certaines personnalités bruyantes et exaltées avec le Gouvernement et il m'a paru convaincu de la sincérité de ses intentions pacifiques».

En remerciant le Ministre du langage amical qu'il venait de me tenir, je lui ai donné l'assurance que les vues de Votre Excellence étaient entièrement d'accord avec celles qu'il m'avait exposées lui-même et que le Gouvernement de la République n'avait pas moins à cœur la prolongation de la paix générale et le maintien des bonnes relations avec tous les États que l'Autriche et que l'Allemagne.

P. S. L'Archiduc Charles-Louis a quitté Vienne, hier, pour aller passer quelques jours auprès de l'Empereur de Russie.

(1) Il avait annoncé son départ à M. de Montmarin le 20 juillet (télégr. de Vienne, n° 5, 6 h., s.).

274.

M. GÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 31. Confidentiel. *Rome, 1er août 1886, 5 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.)

La presse s'occupe activement du voyage éventuel du comte de Robilant en Autriche et peut-être en Allemagne. Il est à présumer que le comte de Robilant ne fera pas cette démarche de son propre mouvement et sans y être invité par les hommes d'État de Vienne et de Berlin (1).

Les démentis, un peu mous, donnés à cet égard par la Consulta permettent de supposer qu'en ce moment le Cabinet italien sonde l'opinion tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Le Ministre, en tout cas, est à Rome lundi; il y restera sans doute jusque vers la fin de la semaine.

275.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. *Berlin, 2 août 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 août; Dir. pol., 6 août.)

Le marquis Tseng a été reçu en Allemagne avec une solennité exceptionnelle. Salué à la frontière par les autorités administratives, il a voyagé dans un wagon-salon mis à sa disposition par le ministère des Travaux publics. A Kissingen, il a été accueilli par le prince de Bismarck avec des égards très flatteurs; à son arrivée à la gare de Berlin, un conseiller de l'office impérial des Affaires étrangères a été le complimenter officiellement. Il a été ensuite installé, au Kaiserhof, dans des appartements de gala, à l'aménagement desquels le ministère des Affaires étrangères avait donné ses soins. Le Prince impérial l'a enfin invité à venir à Potsdam, où il a été reçu avec distinction.

(1) «Il n'est question pour le moment, dira M. de Montmarin le 14 août (télégr. n° 10 de Vienne, 5 h. 5 s.), de la venue du comte de Robilant ni en Autriche-Hongrie, ni en Allemagne. Par contre, M. de Giers est aux eaux de Franzensbad, en Bohême, depuis trois jours. Je tiens de la bouche même du comte Kalnoky que cet homme d'État ne rentrera pas, selon toute probabilité, en Russie, avant de s'être rencontré avec lui et d'avoir fait visite au prince de Bismarck.»

Le Ministre de Chine en Angleterre, qui n'avait aucune qualité officielle en Allemagne, y a ainsi obtenu des honneurs qui ont dépassé toute mesure.

Ces flatteries ne sont sans doute pas désintéressées, et à ce titre elles méritent d'autant plus d'être observées.

Il a été dit que l'objet de la visite du marquis Tseng au prince Chancelier se rattacherait à l'institution d'une représentation pontificale à Pékin. Sans doute, le sujet a dû être agréable à envisager pour les deux interlocuteurs. Si l'intéressant article de la *Gazette de Cologne* dont je place sous ce pli le texte et la traduction doit être considéré comme répondant aux sentiments de la chancellerie impériale, il en faudrait conclure que l'Allemagne ne serait pas fâchée de prêter son concours au Pape et au Gouvernement chinois pour supprimer la tutelle que la France exerce sur les missions catholiques dans le Céleste Empire. C'est la première fois qu'un grand journal allemand s'efforce de démontrer que notre protection étendue sur les catholiques chinois, faisant considérer nos clients comme français aux yeux du Gouvernement de Pékin, appellerait sur eux la persécution, et aurait eu déjà pour résultat de réduire des trois quarts le nombre des catholiques. Pour arrêter ce désastre, il suffirait, pense le journal, de l'initiative que pourrait prendre une grande Puissance européenne, l'Allemagne par exemple, qui inviterait ses Consuls à délivrer des passeports aux missionnaires allemands.

Ces insinuations coïncident assez étrangement avec la visite du marquis Tseng à Kissingen. Il paraît néanmoins probable que la protection sur les missions catholiques et le projet de création d'une nonciature n'a dû former qu'accessoirement l'objet de la conversation du prince Chancelier avec le Haut-Mandarin.

Il y a lieu en effet de croire à l'exactitude des indications d'après lesquelles la principale question traitée dans ces entretiens aurait été celle du concours que pourrait demander la Chine à l'industrie allemande lorsque le Gouvernement du Céleste Empire se décidera, à une époque plus ou moins prochaine, à développer sa flotte militaire et à créer ses premiers chemins de fer. On sait qu'en ce qui touche la marine chinoise les chantiers allemands ont déjà trouvé l'occasion de bénéfices importants.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* disait un jour que la nation européenne chargée de constituer le matériel chinois en navires, ponts en fer, télégraphes et chemins de fer, serait en quelque sorte à l'abri des crises industrielles et sociales pour de longues années.

Une telle perspective vaut bien quelques égards sans doute.

Il resterait à savoir ce que le marquis Tseng a pu promettre en échange de ces politesses, et ce qui sera tenu, en définitive, de ces promesses de mandarin.

276.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 12. *Saint-Pétersbourg, 3 août 1886, 4 heures, soir.*
(*Reçu* : 9 heures, soir.)

Le voyage de l'Archiduc Charles-Louis, frère de l'Empereur d'Autriche, arrivé samedi soir à Péterhof avec l'Archiduchesse, donne lieu à de nombreux commentaires de la part de la presse russe. Celle-ci lui attribue généralement une portée politique sérieuse, quoiqu'il fût annoncé depuis un mois déjà et qu'il s'explique suffisamment par des relations d'intimité, nouées à l'époque du couronnement, entre l'Empereur et l'Archiduc, et surtout entre l'Impératrice et l'Archiduchesse. Sans aller aussi loin et sans reconnaître à l'Archiduc une mission politique bien déterminée, il y a lieu de remarquer l'opportunité de ce voyage princier au lendemain de l'entrevue de Kissingen et au moment où l'on parle le plus de refroidissement entre la Cour de Russie et les Cabinets de Vienne et de Berlin.

M. de Giers partira à la fin de la semaine pour la Bohême où il retrouvera sa famille et assistera au mariage de sa fille. Il paraît probable qu'il profitera de ce déplacement pour se rencontrer avec le prince de Bismarck et le comte Kalnoky, sinon de suite, tout au moins avant de rentrer en Russie.

277.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 8. *Vienne, 5 août 1886, 6 h. 45, soir.*
(*Reçu* : 11 h. 15, soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a dit aujourd'hui que le 9 août était le jour fixé pour l'entrevue qui doit avoir lieu à Gastein entre l'Empereur d'Autriche et l'Empereur d'Allemagne [1]. Il doit y assister ainsi que le prince de Bismarck qui est à Gastein depuis trois jours et qui doit y faire une cure de plusieurs semaines.

[1] Sur cette entrevue de Gastein, voir Pribram, *Les Traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie*, tome I, page 234.

Le comte Kalnoky m'a donné l'assurance que cette rencontre n'avait pas d'objet spécial, qu'elle résultait avant tout de l'intimité existant entre les deux Souverains et entre les deux Gouvernements et qu'on ne devait y voir qu'une garantie nouvelle de la paix générale.

Au cours de l'entretien, le Ministre m'a dit que la situation de M. Tisza comme Président du Conseil des ministres hongrois n'était point ébranlée, que les attaques dirigées contre lui par l'opposition extrême et par certains journaux de Pest n'avaient pas d'importance sérieuse et, qu'en réalité, il n'était nullement question de son retrait.

278.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. *Rome, 5 août 1886.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 8 août.)

Ma dépêche d'hier vous a fait connaître le caractère exclusivement intime de ma première entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères [1]. M. de Robilant est venu me rendre ma visite aujourd'hui, et j'ai vu, dès les premiers mots, qu'il désirait cette fois donner à notre conversation un sens politique. Prenant texte de nouveau des sentiments sympathiques que j'étais assuré de trouver auprès du Gouvernement italien, le Ministre des Affaires étrangères s'est longuement étendu sur la nécessité de relations de plus en plus intimes entre les deux peuples. Arrivant ainsi au véritable objet qu'il avait en vue, il a déclaré que les difficultés auxquelles donne lieu le rejet de la convention de navigation ne devaient avoir aucune influence sur nos rapports politiques. Il est revenu à plusieurs reprises sur ce point, avec une véritable insistance, en me priant de vous redire ses paroles. Il était donc évident que le fond de son entretien et, si je puis dire, le résumé de sa pensée actuelle à notre égard est de distinguer complètement les affaires économiques de toutes les autres, de telle sorte, que, contrairement à des rumeurs propagées par certains journaux et dont le général de Robilant m'a parlé avec quelque impatience, il soit bien avéré que l'amitié de l'Italie et de la France n'est en rien altérée par les dissentiments actuels.

[1] M. de Moüy, à qui était échue la succession de M. Decrais, était arrivé à Rome le 2 août. Dès le 4 août, il avait été reçu et très amicalement par le comte de Robilant, mais la conversation n'avait pas eu de caractère politique.

Le Ministre des Affaires étrangères a cité, à l'appui de sa thèse, l'exemple de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie : «Certes, m'a-t-il dit, il n'y a pas d'alliance plus complète, et les deux pays, si je puis m'exprimer ainsi, s'«emboîtent» parfaitement, et cependant non seulement ils ne sont point d'accord sur le terrain économique, mais en outre ils se font une véritable guerre. A plus forte raison sommes-nous fondés à considérer que nos divergences ne nuiront en rien aux excellentes relations que nous désirons entretenir toujours avec vous».

M. de Robilant, avec une certaine volubilité de paroles et me laissant à peine le temps de répondre par quelques phrases sympathiques à ses considérations multipliées sur l'affection réciproque qui doit unir la France et l'Italie, me fit alors une sorte de profession de foi personnelle, un exposé de ses sentiments «français» auxquels il m'est bien agréable de croire et qui, à coup sûr, étaient développés dans les meilleurs termes. Il traita la question des rapports des deux pays au triple point de vue ethnographique, historique et politique, fit allusion aux affinités de race, au souvenir des services rendus par la France à l'Italie, aux similitudes de nos principes libéraux. Il affirma qu'entre les deux pays il y a une manière commune d'envisager les choses, de comprendre, de penser même, et que cette disposition morale, si favorable à leur bonne entente, ne pouvait exister avec les pays du Nord.

En entendant ces dernières observations, qui peuvent être fort justes en théorie, mais dont la conduite de l'Italie n'a point, jusqu'à présent, paru s'inspirer, je me demandais si elles n'indiquaient pas un sentiment d'incertitude sur les avantages que peut rapporter à l'Italie son accession à l'alliance austro-allemande. Peut-être aussi, et à tout hasard, M de Robilant a-t-il voulu se montrer assez indifférent à cet accord et à son renouvellement éventuel, au moment où il faisait montre des plus amicales dispositions envers nous.

Quoi qu'il en soit, après ces observations générales, le Ministre des Affaires étrangères, revenant sur la convention de navigation, m'a dit qu'il ne doutait pas qu'après quelque temps d'épreuve les deux pays seraient également éclairés sur la nécessité d'une entente, que l'expérience atténuerait les divergences réciproques, ferait disparaître de part et d'autre quelques préventions, et que bientôt, il l'espérait, on serait en mesure de reprendre les négociations et d'arriver à un résultat satisfaisant.

J'ai répondu aux paroles de M. de Robilant par les assurances de tout mon bon vouloir et des intentions affectueuses de mon Gouvernement. Je lui ai dit que nous nous plaisions à regarder avec lui les difficultés économiques comme ne devant pas affecter les bonnes relations des deux pays, que nous estimions toutefois à toute sa haute valeur l'intérêt qui s'attache à ce que ces difficultés soient aplanies et que l'Italie trouverait toujours chez nous, et (si j'osais parler des sentiments du nouvel Ambassadeur de France) dans mes inclinations

personnelles, le plus vif désir d'un accord sur les questions de tout ordre et le plus grand empressement à les résoudre.

En résumé, j'aime à penser que l'accueil que j'ai reçu à la Consulta, non seulement de la part du Ministre, mais des hauts fonctionnaires de son administration, est aussi sincère qu'il a été cordial, et je ne puis, d'après cette première impression, que bien augurer de la mission que le Gouvernement de la République a bien voulu me confier.

279.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 6 août 1886.*

Depuis mon retour à Berlin je me suis appliqué surtout à me rendre compte de la situation générale et du courant des idées à l'égard de notre pays. Je n'ai pu que constater partout une grande accalmie. Aussi bien parmi mes collègues et les divers membres du Corps diplomatique qu'à la chancellerie impériale, j'ai rencontré des dispositions optimistes. L'impression universelle paraît être que l'année finira pacifiquement, et que les points noirs dont l'horizon n'est pas exempt ne grossiront pas assez pour devenir, avant longtemps, des nuages chargés de tempêtes.

Les questions balkaniques sont momentanément assoupies. La commission pour la revision du statut organique de la Roumélie orientale traînera nécessairement les choses en longueur, on n'a pas l'air ici de vouloir en précipiter l'allure. Quant au ministère Salisbury, qui s'efforcera sans doute, comme l'an dernier, de transporter sur les Balkans et le Bosphore le théâtre de sa rivalité traditionnelle avec la Russie, il n'est pas encore assez constitué ni assez solidement établi sur son terrain pour que son initiative soit à craindre de quelque temps. Il me semble d'ailleurs qu'à Berlin, jusqu'à nouvel ordre du moins, on préfère maintenir et localiser en Asie centrale la scène du conflit entre Anglais et Russes. Or dans cette région la célèbre lutte de la baleine contre l'éléphant peut demeurer assez longtemps à l'état platonique.

Ce n'est pas que la perspective de cette lutte, de ce conflit paraisse improbable ou soit négligée ici. On la prévoit au contraire, et l'on s'y prépare, mais comme pour une échéance encore reculée. On semble considérer que c'est un éclat de la rivalité anglo-russe qui formera le prochain incident destiné à occuper les Cabinets et qui décidera des positions occupées par les différentes Puissances quand les affaires reprendront, c'est-à-dire dans plusieurs mois.

Il va sans dire que, sous le couvert de l'alliance des trois Empereurs, tous les vœux, en Allemagne, comme en Autriche, seront contre la Russie, que l'on désire voir occupée loin d'Europe et loin de Constantinople et que la politique austro-allemande se servira secrètement, mais énergiquement de John Bull pour ébranler ce qui reste encore du prestige de la Russie dans la péninsule des Balkans.

Aussi se préoccupe-t-on déjà des efforts que fait la Russie pour mettre le Sultan de son côté, et l'on paraît surveiller avec une certaine sollicitude les démarches de la diplomatie moscovite à Constantinople, que l'on prétend avoir redoublé d'activité dans les derniers temps.

Avec plus de sollicitude encore on porte son attention sur l'éventualité d'un rapprochement entre la Russie et la France, parce qu'on imagine qu'un tel rapprochement, même s'il visait d'abord la seule Angleterre, conduirait bientôt les deux Puissances à prendre une attitude hostile contre l'Allemagne. Un article de M. Katkoff, qui contenait dernièrement quelques insinuations dans ce sens, a été très remarqué ici, et a déplu.

En attendant ces futurs contingents, que l'on discute d'une façon assez oisive encore, il semble que les soins de la chancellerie allemande se portent surtout du côté des questions économiques et que le prince de Bismarck s'applique en ce moment à faire tourner les avantages de sa situation politique au profit des intérêts industriels et commerciaux de l'Allemagne. Divers indices, sans me donner une certitude absolue, m'induisent à penser que les entrevues de Kissingen et de Gastein entre les Ministres allemand et autrichien et entre leurs deux Souverains sont principalement motivées par la mise en délibération d'arrangements commerciaux. Bien des difficultés, vous le savez, s'opposent à une entente des deux Empires alliés sur ce terrain. Le fameux article 11 du traité de Francfort, si souvent et si imprudemment maudit en France, constitue l'une de ces difficultés; mais il n'est assurément pas la seule. Si l'habileté du prince de Bismarck parvient à en triompher, la politique prussienne pourra enregistrer, sur un plus large théâtre, un succès comparable à celui que lui a valu autrefois la fondation du *Zollverein* allemand; et peut-être la nouvelle étape de cette politique envahissante ne sera-t-elle pas moins féconde en conséquences. Quand on tient aujourd'hui une nation par des intérêts matériels, on est bien près de la tenir tout à fait.

A l'égard de la Russie, la chancellerie allemande use également, et d'une façon assez vive, de son ascendant, pour pousser ses intérêts commerciaux. L'on m'assure de bonne source que déjà l'Allemagne a extorqué du Cabinet de Saint-Pétersbourg la promesse de renoncer aux élévations de tarifs qu'il projetait sur les fers et les charbons. Mais cette concession de principe ne suffit pas. On veut lier la Russie par un engagement ferme, portant sur une durée d'un certain nombre d'années, et fixant un maximum de droits.

Le même informateur, fort compétent pour ce qui concerne les nouvelles de Russie, m'a annoncé hier que M. de Giers se décidait à faire le voyage de Gastein, et que vers le 12 ou le 15 de ce mois, c'est-à-dire dans huit ou dix jours, il se rendrait directement auprès du prince de Bismarck. Nul doute, si ce voyage s'accomplit, que le Chancelier allemand tiendra la dragée assez haute au Ministre russe dans les questions politiques, sauf à s'humaniser moyennant finance, c'est-à-dire moyennant concessions douanières.

C'est encore au même ordre de préoccupations, comme vous l'a très justement exposé M. Raindre, qu'il faut attribuer l'accueil si extraordinairement empressé qu'on a fait ici au marquis Tseng. Depuis le télégramme que je vous ai expédié hier, j'ai obtenu à ce sujet des détails précis. Il s'est formé un consortium financier et industriel allemand sous le patronage de trois grands établissements, la Société d'escompte, la banque allemande, et l'usine Krupp, pour soumissionner une entreprise de chemin de fer à construire en Chine, et enlever le bénéfice de cette opération, non seulement aux industriels français, peu en mesure malheureusement de tirer parti de nos stipulations particulières avec la Chine, mais surtout aux industriels anglais, concurrents plus sérieux.

Vous savez avec quelle énergie et quelle persévérance, dans des vues à la fois économiques et militaires, le Gouvernement impérial d'Allemagne soutient, depuis plusieurs années, et à travers diverses phases critiques, l'usine Krupp, considérée ici comme une grande fondation d'intérêt national. C'est en faveur de cet établissement surtout, bien menacé aujourd'hui par les conséquences funestes d'un excès de production et par la crise de l'industrie métallurgique dans tous les pays du monde, que le Gouvernement allemand a déployé tant d'artifices pour capter les bonnes grâces du marquis Tseng et pour obtenir, par son entremise que l'on croit toute puissante, le bénéfice des commandes du Gouvernement chinois au profit de l'industrie allemande.

Tel est, M. le Président, le résumé rapide des observations que j'ai pu recueillir à Berlin depuis le commencement de cette semaine. Veuillez en excuser la forme un peu hâtive, et agréer l'hommage de mes bien dévoués sentiments.

280.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 21. *Paris, 8 août 1886, 10 h. 30, matin.*

J'apprends de source assez sérieuse que le prince de Bismarck se proposerait d'envoyer son fils Herbert en Angleterre, sous prétexte de bains de mer, mais

en réalité pour attirer le nouveau Cabinet dans une alliance intime. Lord Rosebery aurait conseillé cette mission, qui trouve un grand appui dans le clan sémitique. En revanche Lord Randolph Churchill et même, quoique à un degré moindre, Lord Salisbury, seraient peu favorables à cette alliance et y résisteraient tout à fait, s'ils croyaient le Cabinet français assuré de durer. Il pourrait y avoir intérêt à vérifier le fait et à tenir, au besoin, auprès des Ministres anglais un langage de nature à inspirer la confiance nécessaire.

281.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 8. *Berlin, 9 août 1886.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 août.)

L'entrevue qui a lieu aujourd'hui même à Gastein entre les Empereurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, assistés de leurs Ministres des Affaires étrangères[1], a suscité par avance, dans le monde des affaires et dans la presse, des commentaires multiples. Venant après les conférences qui ont récemment eu lieu entre le prince de Bismarck et le comte Kalnoky, elle ne pouvait être envisagée comme un événement indifférent. L'intimité même qui règne depuis huit ans entre les Cours de Berlin et de Vienne devait rendre inutile une démonstration entourée de tant d'apprêts, s'il ne s'était agi que d'un échange ordinaire de témoignages d'amitié. La présence à Gastein de fonctionnaires supérieurs des deux chancelleries impériales, et en particulier celle du comte Herbert de Bismarck, mandé tout exprès par son père, donne à penser que cette réunion solennelle a un objet plus sérieux qu'une démarche de simple courtoisie.

Les employés du ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, restés en ce moment à Berlin, observent à l'égard des rencontres de Kissingen et de Gastein une discrétion extrême. Les rares indications échappées à leur réserve cadrent assez exactement avec les données générales d'une lettre de Berlin, insérée dans la *Correspondance politique* de Vienne du 5 août. J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-annexé pour ordre, le texte de cette lettre, dont l'origine officieuse ne saurait faire doute, et sur laquelle votre attention n'aura pas manqué de se porter déjà. En dehors des protestations habituelles d'attachement à la paix et de sincère désir de la raffermir qui sont l'accompagnement

[1] Voir ci-dessus, n° 277.

obligé de toutes les manifestations de la politique allemande depuis 1871, les passages les plus saillants de la lettre en question sont les suivants :

«Le fait que l'entrevue impériale a lieu cette fois avec l'assistance des hommes d'État dirigeants des deux Empires indique des motifs d'une nature particulière. Il a paru conforme aux rapports d'amitié établis depuis de longues années déjà entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie d'imprimer à ces rapports mêmes un caractère plus officiel en présence des courants divers et des tentatives multiples d'agitation qui se produisent et de rappeler aux aventuriers politiques que les deux États sont de toute façon fermement unis, et bien décidés à tenir ferme l'un à côté de l'autre, au cas où quelque avalanche se mettrait en mouvement dans le Sud-Est ou dans l'Ouest de l'Europe. Cette rencontre contribuera à remettre dans la bonne voie l'opinion publique du reste de l'Europe et aidera ainsi essentiellement à réaliser le vœu du maintien de la paix, qui anime d'une manière effective les Gouvernements monarchiques. Il n'y a d'ailleurs aucun symptôme d'une menace sérieuse pour la paix, quoiqu'il ne manque pas de courants cachés qui portent à la guerre. Dans les cercles dirigeants et dans les chefs des États gouvernés monarchiquement, le désir de conserver la paix et de résoudre par la voie de l'entente diplomatique toutes les difficultés qui viendraient à surgir est trop sincère pour que le but pacifique de la politique austro-allemande puisse actuellement être mis en question».

La *Gazette Nationale* de Berlin du 8 août contient un article qui n'est que le développement de la lettre de la *Correspondance politique* et que je crois devoir vous signaler au même titre. Votre Excellence en trouvera le texte ci-joint.

L'absence de tout représentant autorisé de la Russie aux conférences de Kissingen et de Gastein est le fait qui a le plus vivement et le plus justement frappé l'attention publique. Malgré quelques phrases de politesse à l'adresse de la Cour de Saint-Pétersbourg, les publications que j'ai l'honneur de vous transmettre n'affaiblissent en rien la portée de ce symptôme significatif. On ne s'attache nullement à dissimuler que l'intimité vraie, la communauté effective d'intérêts et de tendances régnent exclusivement entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, et que dans la prétendue alliance des trois Empires la Russie doit se contenter du rôle modeste d'un ami de second degré. L'expression de cette situation est assez nette pour pouvoir être considérée comme un avertissement véritable donné à la Russie d'avoir à modérer désormais ses ambitions traditionnelles et de ne pas songer à entraver l'expansion de l'Autriche sur le chemin de l'Orient.

Mais ce ne sont pas les aspirations panslavistes seules que vise ce langage assez rude employé par la *Correspondance* officieuse à propos de ceux qu'elle appelle les «aventuriers politiques». Elle a soin de dire que l'avalanche qui

menace la paix du monde, mais qui viendrait se briser contre l'obstacle solide de l'alliance austro-tudesque, peut partir de l'Ouest aussi bien que du Sud-Est de l'Europe. Afin qu'aucun doute ne puisse subsister sur son intention, elle a soin de finir en répétant par deux fois que les États sincèrement attachés à la paix sont les États gouvernés monarchiquement.

Cette insinuation transparente peut être comprise à la fois comme une formule de courtoisie et de consolation pour la Russie, et comme une tactique habile pour séparer sa cause de celle de la France. La politique prussienne, vous le savez, ne néglige rien pour exciter entre ses voisins de l'Est et de l'Ouest de mutuelles défiances, pour faire ressortir les causes de divergence qui peuvent exister entre eux, enfin pour les disjoindre les uns des autres et les tenir isolés aux deux extrémités de l'Europe.

On annonce maintenant que M. de Giers va rendre visite au prince de Bismarck. La Russie s'efforcera naturellement de sauver les apparences et de prouver au monde qu'elle demeure un facteur essentiel de l'alliance des trois Empires, apprécié comme tel à sa juste valeur. Au fond, il est permis de penser que le coup dirigé contre elle à Gastein aura porté, et qu'en faisant bonne mine à mauvais jeu elle se soumettra aux convenances de ses trop puissants alliés. Sa docilité dans les conjonctures actuelles lui est dictée par la sagesse. Nous-mêmes, sous peine de nous voir exposés à de redoutables contre-coups, nous devons souhaiter que la Russie renferme dans son sein ses aspirations et ses ressentiments, éloigne autant qu'il dépendra d'elle l'ère des réactions violentes, et ne compromette pas dans des conflits prématurés les chances que l'avenir peut lui réserver. Les menaces à peine voilées que la *Correspondance politique* nous adresse, sans présager aucun péril immédiat, indiquent assez que, dans le cas d'une commotion européenne, nous nous flatterions en vain de ne pas être pris à partie. Ce danger, purement éventuel encore, ne doit pas être exagéré; mais il serait imprudent à nous de le perdre de vue et bien coupable de l'aggraver ou de le rapprocher par une action ou même par des attitudes inconsidérées.

Ce que je viens de dire de l'effet d'intimidation que les auteurs de l'entrevue de Gastein peuvent attendre de cette rencontre ne suffit sans doute pas à en expliquer complètement les particularités. L'Allemagne et l'Autriche n'avaient pas besoin d'un concours aussi nombreux de personnages politiques pour en imposer, aussi bien à leurs alliés qu'à leurs rivaux. L'affirmation de leur prépondérance n'exige ni écritures ni stipulations nouvelles. Si donc, comme on doit le présumer d'après la qualité de quelques-unes des personnes présentes, des documents ont été rédigés et des signatures échangées entre les deux chancelleries impériales, cette circonstance indiquerait que certains articles additionnels sont venus affermir et étendre le pacte d'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche. Une supposition que j'ai entendu émettre et que

certains symptômes pourraient corroborer, c'est que les bases d'un arrangement commercial auraient été négociées entre le comte Kalnoky et le prince de Bismarck, et que, grâce à ce travail préparatoire, une entente sur les questions d'ordre économique, consacrée par l'assentiment personnel des deux Empereurs, serait substituée à l'état de tension et de rivalité douanière qui s'était produit depuis quelque temps entre l'Autriche et l'Allemagne. L'avènement d'un nouveau Ministre du Commerce à Vienne et la récente circulaire dans laquelle le marquis de Bacquehem s'est déclaré partisan du système des traités de commerce, en opposition avec le système jusqu'alors préconisé de l'indépendance des tarifs et de la retorsion, semblent cadrer assez avec l'hypothèse que je vous rapporte.

282.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. *Thérapia, 11 août 1886, 3 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Je vous envoie par la valise de ce jour, le texte de deux télégrammes échangés récemment entre la Porte et son Ambassadeur en Russie.

Voici la substance de ces deux documents dont j'ai eu connaissance à titre strictement confidentiel :

Pétersbourg, 6 août.

M. de Giers, ayant mandé auprès de lui l'Ambassadeur ottoman, l'a dépêché de télégraphier ce qui suit à la Sublime Porte et de demander une réponse.

La Bulgarie est, actuellement, un échiquier entre les mains de l'Angleterre. Tous les efforts de la Russie, en vue de maintenir le traité de Berlin, ont été contestés, grâce aux suggestions de l'Angleterre. L'arrangement sanctionné par la dernière conférence est également sans valeur, grâce aux menées anglaises. Le Prince Alexandre et ses Ministres veulent l'union complète. La Russie ne peut tolérer ce manque d'égards envers elle et envers le Sultan. Elle est prête à aider la Turquie dans la défense de ses droits, son avis formel étant de maintenir, dans leur état actuel, les lois et règlements qui régissent la Roumélie Orientale. Quelles sont les dispositions de la Porte? L'Empereur incline à *rendre la pareille à l'Angleterre pour son audace* (sic). Il est désireux de savoir s'il peut compter sur l'amitié du Gouvernement ottoman. Suivant la réponse de la Sublime Porte, les propositions de la Russie seront définitivement formulées. Chakir Pacha ajoute qu'il a compris, par le ton de la conversation du Ministre, qu'une querelle formidable était sur le point de naître

entre la Russie et l'Angleterre au sujet de la Bulgarie. Il demande les instructions de la Porte.

Voici la réponse de Saïd Pacha :

Constantinople, 8 août.

Bien que le Gouvernement du Sultan ait fait quelques concessions aux Bulgares par amour de la paix, il ne prendra jamais aucune décision contraire à l'arrangement sanctionné par la Conférence. C'est dans ce sens que la Porte a donné des instructions au délégué ottoman chargé de reviser le statut organique, de l'approuver. S'il se produisait quelques dissentiments entre la Turquie et la Bulgarie, la première réglerait ce différend, *sans intermédiaire*, en vertu de son droit de suzeraineté.

Sa Majesté le Sultan est extrêmement touchée des sentiments bienveillants du Tsar. Toutefois, ajoute Saïd Pacha, « il me paraît, quant à moi, excessivement difficile ou même impossible, à une époque où l'on recherche le maintien de la paix générale, de donner une réponse au sujet de la ligne de conduite expliquée par le Ministre et fondée sur ses suppositions, ou de se mêler de cette affaire ».

Je serai très prochainement en mesure de vous communiquer la teneur d'un télégramme que la Porte vient également de recevoir de son Ambassadeur à Londres au sujet de la question bulgare.

283.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LEFEBVRE DE BÉHAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE.

T. n° 12. *Mont-sous-Vaudrey, 12 août 1886, midi 15.*

Aussitôt que le Pape aura nommé à Pékin un délégué diplomatique, vous prendrez d'office un congé d'une durée indéterminée. Il sera bon que ces instructions soient connues autour de vous.

Puisque nous approchons vraisemblablement du terme malheureux de cette longue affaire, je tiens à dégager une dernière fois ma responsabilité et celle de mon Gouvernement dans les conséquences que je prévois. Ces conséquences, il ne faut pas se le dissimuler, seront graves et feront naître plus d'un regret parmi ceux qui les préparent si allègrement aujourd'hui. On nous dit : Pourquoi la France se montrerait-elle ulcérée? La mesure prise à son égard ne lui causera pas de préjudice. Je réponds : De préjudice direct et matériel, c'est possible; il y a même des gens qui pensent que ce sera pour la France un souci de moins. Mais là n'est pas la question. Ce qui est certain, c'est qu'à tort

ou à raison, ce sera pour la France, dans l'opinion des nations, une diminution de prestige et par suite d'influence. Si on en doute, il n'y a qu'à examiner quels sont ceux qui se réjouissent à l'avance de la détermination prise par le Pape. Sont-ce des amis ou des ennemis de la France? Ce qui est non moins certain, c'est qu'amis et ennemis s'accorderont pour regarder cette initiative du Pape comme une manifestation peu bienveillante, j'allais dire un acte d'hostilité envers notre pays. Personne ne pensera qu'un esprit aussi élevé que celui du Saint-Père se laisse aller, pour satisfaire une vaine gloriole, à blesser une amie séculaire. Tout le monde croira que le profond politique, qui s'appelle Léon XIII, avait des griefs contre la France et a voulu les venger. Ce défi sera soigneusement relevé par les ennemis de l'Église, et ils sont nombreux. La suppression de l'ambassade du Vatican sera la première réponse. Bien légers seraient ceux qui croiraient que les choses en resteront là. Je me dispense de compléter le tableau.

Dans mes différents ministères, j'ai donné assez de preuves de ma modération et de mon esprit conciliant pour que j'aie le droit d'être écouté quand je parle de conflits et de mon désir de les éviter. Eh bien, ces conflits, je les vois, je les prévois dans un avenir prochain. Et non seulement il ne me sera pas possible de les apaiser, mais je doute même que j'aie beaucoup de propension à le tenter, car moi aussi je suis péniblement impressionné de constater que nos respectueuses observations n'aient pas été mieux accueillies et que, nonobstant les avis des amis les plus éclairés et les moins suspects du Vatican, le Pape ait marché invariablement à son but, sans paraître plus se soucier des convenances de la France que de celles d'un étranger. Ce n'est pas l'exemple tiré du Portugal qui suffira pour nous faire oublier l'amertume du procédé.

Je désire que ces réflexions parviennent au Secrétaire d'État et, s'il est possible, au Saint-Père lui-même, avant que la décision soit irrévocablement prise. Cela fait, si l'on passe outre, il ne nous restera plus qu'à dire : *alea jacta est,* en pensant, pour alléger nos regrets, que du moins nous n'avons pas la responsabilité.

284.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. Très confidentiel. *Londres, 13 août 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 16 août.)

J'ai eu hier soir un long entretien avec Lord Salisbury. Nous avons commencé par passer en revue les différentes questions pendantes entre nos deux Gou-

vernements : canal de Suez, Terre-Neuve, Iles Sous-le-Vent, et Nouvelles-Hébrides. Je lui ai exposé l'état actuel de ces trois affaires à peu près dans les mêmes termes que dans l'entretien que j'avais eu la veille avec Lord Iddesleigh, et dont je vous ai rendu compte précédemment. En outre, je lui ai rappelé l'engagement qu'il avait pris lors de son précédent ministère d'envoyer un commissaire à la côte Somali, engagement qui a été répudié par son successeur Lord Rosebery. Je me suis plaint des atermoiements perpétuels de ce dernier et j'ai exprimé l'espoir qu'il n'en serait plus de même sous le nouveau ministère.

Lord Salisbury m'a promis de s'occuper personnellement de ces différentes affaires et d'en conférer avec Lord Iddesleigh. Il attribue le *non possumus* de Lord Rosebery au peu d'influence qu'il exerçait sur ses collègues des Colonies et des Indes et à l'abdication presque complète de M. Gladstone qui ne s'occupait que de l'Irlande. Lui-même se montre plein de confiance et le pays, m'a-t-il dit, est las de l'agitation de ces dernières années; il a été surmené par M. Gladstone, et il veut un peu de repos; nous avons de grandes difficultés à surmonter, mais j'ai bon espoir. La réélection du Ministre de l'Intérieur, M. Matthews, à Birmingham, a été un grand succès pour le ministère. Le concurrent du Ministre a abandonné la partie au dernier moment, s'étant assuré qu'il allait au devant d'une défaite certaine.

[Réflexions sur l'attachement de la France à la République.]

Je lui ai alors parlé de votre vif désir de maintenir les meilleurs rapports avec le Gouvernement anglais : «Mais, ai-je ajouté, il est urgent de donner satisfaction aux justes et légitimes réclamations que nous poursuivions depuis six mois, sans pouvoir obtenir une solution. Autrement l'opinion en France s'aigrira de plus en plus, et déjà il est facile d'apercevoir des signes d'impatience.» Je lui ai alors rappelé la loyauté de votre conduite dans l'affaire du prince Myn-Goon, que Lord Rosebery semblait avoir complètement oubliée. Lord Salisbury s'est empressé de reconnaître que vous aviez agi loyalement et amicalement dans cette occurrence. «J'espère, m'a-t-il dit, que M. de Freycinet restera au pouvoir, et que vous n'aurez pas de crise ministérielle. Nous venons de faire nous-mêmes l'expérience des difficultés qu'entraîne toujours l'instabilité des Cabinets».

Je lui ai ensuite demandé comment il envisageait la politique des trois Empires et la situation dans les Balkans. «Je suis inquiet de ce qui se passe en Macédoine, m'a-t-il répondu, on nous signale l'activité de la propagande russe de ce côté. Quant aux entrevues de Gastein, je ne sais qu'une chose, c'est que leur but a été le maintien de la paix en Europe; de Berlin et de Vienne, on nous donne l'assurance qu'il ne s'y est rien passé qui ne puisse nous être communiqué sans réserve, et je prends cette assurance pour ce qu'elle vaut;

mais j'ignore s'il y a été pris quelque résolution vis-à-vis de la Russie». Ainsi que vous le voyez, Lord Salisbury a été fort réservé sur les entrevues de Gastein. Mon impression a été qu'il ne savait pas encore grand chose à ce sujet et qu'il se méfiait plutôt d'un rapprochement entre les deux Empires allemands et la Russie; mais ceci n'est qu'une impression.

Jusqu'à présent, je n'ai entendu parler nulle part d'une mission d'Herbert de Bismarck en Angleterre [1]. Il y vient généralement à cette époque de l'année pour les chasses; mais je sais de source certaine qu'il n'est pas encore complètement remis de sa maladie. Du reste, le comte de Hatzfeldt, qui a la confiance du Chancelier est ici, et m'a dit qu'il ne comptait pas s'absenter prochainement.

Je reverrai Lord Salisbury dans une dizaine de jours, avant de prendre mon congé.

285.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 23. *Rome, 14 août 1886, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Le Pape m'a fait demander hier soir de venir le voir aujourd'hui à midi. Au moment où j'allais me retirer après un entretien de plus d'une heure, il m'a dit : «Vous pouvez télégraphier à M. de Freycinet ceci : *l'époque du départ du représentant pontifical en Chine n'étant pas encore arrêtée, rien n'empêche le Gouvernement français de faire parvenir ses observations au Saint-Siège en vue d'une entente* [2] ».

Ces paroles témoignent de l'effet produit au Vatican par l'ordre que me donne Votre Excellence de prendre dans certains cas, un congé d'office [3]. Dans quelle mesure sera-t-il tenu compte de nos désirs? J'incline à croire qu'à cet égard rien n'est décidé; mais je constate qu'aujourd'hui l'idée d'un légat extraordinaire chargé d'une mission spéciale n'a pas été repoussée par le Pape qui m'a engagé spontanément à revenir là-dessus avec le Secrétaire d'État.

Le langage de quelques journaux, disant qu'*en principe* rien n'est encore fixé,

(1) Voir ci-dessus, n° 280.

(2) Le 17 août M. de Freycinet répondit à cette invite par une note que Rome accepta en principe (télégr. de Rome-V., 7 h. s., 26 août).

(3) Voir ci-dessus, n° 283.

a causé une vive amertume au Pape, qui est au contraire bien résolu, dit-il, de maintenir le *principe*. Il s'est montré particulièrement blessé des articles du *Matin;* mais je n'ai pas eu de peine à dégager la responsabilité du Gouvernement et la mienne, en invoquant le texte de mon télégramme n° 16. Sa Sainteté a reconnu que je vous avais exactement reproduit ses paroles.

286.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 64. Très Confidentiel. *Thérapia, 17 août 1886, minuit.*

(*Reçu :* 2 heures, matin.)

Je sais de très bonne source que le Sultan a conduit personnellement avec le Cabinet de Londres par l'intermédiaire de Rustem Pacha une négociation secrète relative à un arrangement à intervenir entre l'Angleterre et la Porte au sujet des affaires d'Égypte, en dehors de toute intervention de la France[1]. Ces négociations ont été interrompues, il y a deux jours, par le Sultan lui-même. Ce brusque arrêt serait dû à l'influence de la Russie qui semble depuis quelques jours reprendre du terrain auprès de Sa Majesté.

287.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 11. Confidentiel. *Vienne, 18 août 1886, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 15, soir.)

Dans un nouvel entretien que j'ai eu hier avec lui, le comte Kalnoky m'a déclaré que l'entrevue de Gastein[2] n'avait absolument rien changé aux relations précédemment établies entre l'Autriche, l'Allemagne et la Russie. Il m'a fait observer que les trois Empires n'avaient qu'à se féliciter de la bonne entente qui existait entre eux, qu'il avait pu, notamment, faire l'expérience

[1] M. de Freycinet télégraphie à ce sujet, de Mont-sous-Vaudrey, à M. Francis Charmes, le 18 août à 10 heures du matin : «Je crois qu'il serait bon d'engager M. de Montebello à saisir la première occasion de déclarer nettement que tout arrangement fait par la Porte au sujet de l'Égypte, en dehors de nous, ne sera pas reconnu par nous et que nous agirons en conséquence.»

[2] Voir ci-dessus, n° 281.

des avantages qu'elle présentait lors des événements survenus en Bulgarie à la fin de l'année dernière. Les grosses difficultés soulevées à cette occasion, qui s'étaient trouvées accrues par le mécontentement personnel que le Tsar avait ressenti à l'égard du Prince Alexandre, avaient pu finalement être aplanies grâce à la bonne volonté qu'ils avaient réciproquement manifestée. En fait, le repos de l'Europe n'avait été troublé que dans une mesure très restreinte. Aujourd'hui, les trois Gouvernements ont le plus grand intérêt à maintenir cette unité dont ils connaissent tout le prix et ils veulent y demeurer fidèles.

En terminant, le Ministre m'a donné de nouveau l'assurance que cet accord des trois Empires sur les grandes lignes de la politique à suivre dans les affaires européennes n'avait d'autre but que de sauvegarder la paix générale et de la préserver de toute atteinte.

288.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. *Sofia, 21 août 1886, 11 h. 10, matin.*
(*Reçu :* 27 août, 10 h. 25 matin.)

Le Prince Alexandre, renversé par un mouvement militaire, a abdiqué; il a été dirigé vers la frontière. On vient de former un Gouvernement provisoire composé de l'évêque Clément, Président du Conseil, de Zankoff, Ministre de l'Intérieur, de Tsanoff, Affaires étrangères, Radoslavoff, Justice, Bourinoff, Finances et Nikiforoff, Guerre.

Ordre et calme complets règnent jusqu'à présent.

289.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Saint-Pétersbourg, 21 août 1886.*
(*Reçu :* Cabinet, 30 août; Dir. pol., 31 août.)

[Indications sur les tendances de la presse russe. Grandes manœuvres militaires à Krasnoïé-Sélo.]

P.-S. le 24 août.

Le général de la Hayrie, que je viens de voir à l'issue des manœuvres, m'a confirmé le bon accueil qu'il a reçu, ainsi que les autres membres de la mission

française; l'Empereur, l'Impératrice, les Grands-Ducs et les Grandes-Duchesses ont également bien traité les diverses missions étrangères invitées à Krasnoïé mais le caractère de notre chef de mission, ses brillants états de service, ses quarante-deux campagnes connues dans l'armée russe lui ont peut-être valu quelque chose de plus. L'Empereur s'est entretenu à diverses reprises avec le général et les autres officiers français. Plusieurs fois, M. de la Hayrie s'est assis à la table impériale et il a eu l'honneur d'être placé près de l'Impératrice. Les Souverains lui ont demandé des nouvelles du général Appert et l'ont chargé de leur souvenir pour notre ancien Ambassadeur dont ils ont été heureux d'entendre parler. L'Empereur n'a d'ailleurs fait dans aucune circonstance la moindre allusion ni aux choses politiques, ni à la reprise de nos relations diplomatiques normales.

J'enregistre donc avec satisfaction le bon accueil fait à notre mission, mais sans y trouver d'indication de nature à modifier en quoi que ce soit la ligne de conduite que Votre Excellence m'a tracée et que j'indiquais également dans ma dépêche du 10 de ce mois, adressée à Mont-sous-Vaudrey.

Le général, en adressant son rapport au Ministre de la Guerre, demande diverses décorations pour des généraux et officiers russes avec lesquels la mission s'est trouvée en rapport. J'estime qu'il serait opportun, dans le moment actuel, de faire ce qu'il sollicite et d'accorder les diverses croix, notamment celle de Grand-Officier, demandée pour le chef d'État-major du Grand-Duc Wladimir. Le Prince y sera sensible.

La note insérée au *Messager Officiel* et dont j'ai télégraphié le texte hier au Département, est une réponse du Gouvernement impérial au langage des journaux de Pétersbourg et de Moscou que je relève dans cette dépêche.

Je vois aussi dans un télégramme de Cologne que le général de Werder aurait été invité à suivre l'Empereur en Lithuanie. Cette invitation aurait un caractère tout à fait exceptionnel et, à ce titre, devrait être remarquée.

290.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. Confidentiel. *Berlin, 23 août 1886, 1 heure, matin.*

(*Reçu :* 7 heures, matin.)

J'ai appris, il y a quelques jours, d'une source indirecte, que le prince de Bismarck, à son retour de Gastein, comptait faire un détour pour rencontrer M. de Giers à Egra en Bohême. Le comte de Berchem m'a confirmé ce soir ce projet, en me demandant d'en garder le secret jusqu'à nouvel ordre.

Cette démarche courtoise du prince Chancelier et le langage qu'on tient à Berlin au sujet de la nouvelle révolution de Bulgarie (1) prouvent de la part de l'Allemagne la volonté d'user en ce moment de grands ménagements envers la Russie. On peut y voir aussi l'indication du prix que le prince de Bismarck attache à la conservation de la paix, qui eût été certainement compromise, ainsi que me faisait observer le comte de Berchem, si les Russes avaient débarqué une armée en Bulgarie, car l'Angleterre n'aurait pas pu accepter un défi aussi blessant sans le relever, et l'Autriche sans doute, bien qu'on ait évité de me parler d'elle à la chancellerie allemande, n'aurait pas accepté davantage une semblable éventualité, sous peine de perdre tout son crédit auprès des populations de la péninsule des Balkans.

C'est donc à l'intérêt supérieur de la paix que les Cabinets de Berlin et de Vienne se sont décidés à sacrifier le Prince Alexandre. L'irritation de la Russie contre ce Prince, dont il ne me paraît pas d'ailleurs qu'on ait pleinement été satisfait à Berlin, avait pris dans les derniers temps des proportions alarmantes. Afin de la calmer et de détourner le péril dont elle menaçait le repos de l'Europe, la politique allemande a eu recours d'abord, dans les entrevues de Kissingen et de Gastein, à une démonstration éclatante, destinée à manifester la force et l'intimité de l'union de l'Allemagne avec l'Autriche et à faire réfléchir quiconque serait tenté de se heurter à cette masse compacte. Puis, par un procédé qui lui est familier, elle fait succéder à la démonstration comminatoire les concessions gracieuses. Il est probable que l'Europe va assister à une glorification nouvelle de l'alliance des trois Empereurs.

291.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. Confidentiel. *Berlin, 23 août 1886, 1 heure, matin.*

(*Reçu :* 7 heures, matin.)

La nouvelle révolution de Bulgarie (2) est envisagée ici avec beaucoup de calme. Le comte de Berchem, que je viens de voir, considère la déposition du Prince Alexandre comme une simplification. Le malheur de ce Prince, dit-il, était de n'inspirer confiance à personne pas même à son Ministre Karaveloff qui a pris les devants contre lui. Cette solution est préférable à une exécution

(1) Voir ci-dessus, n° 288. — (2) Voir ci-dessus, n° 288.

militaire de la Russie et à un débarquement de 30.000 Russes en Bulgarie [1]. L'Angleterre, qui avait des sympathies pour la personne du Prince Alexandre, ne saurait réagir contre les faits accomplis sans violer le principe de non intervention qui est une règle constante de sa politique. Elle n'est d'ailleurs pas disposée actuellement à provoquer une guerre. On peut donc dire que la situation n'offre aucun objet d'inquiétude et qu'au contraire avec le Prince Alexandre disparaît une cause d'irritation et de rivalité entre les Cabinets, dont la présence, à la longue, pouvait mettre la paix générale en péril. Quant à l'Allemagne, elle n'a pas d'intérêt direct dans cette affaire. La recherche d'un des membres d'une des familles princières d'Europe, pour monter sur le trône de Bulgarie, ne saurait passionner beaucoup les Cabinets ni diviser les Puissances [2]. On a parlé précédemment du Prince Valdemar de Danemark. Quant au choix d'Aleko Pacha, dont on a parlé aussi, ce ne serait encore qu'un expédient provisoire.

Tel est le langage de la chancellerie allemande. Il cadre entièrement avec celui que tiennent dès ce soir la *Gazette de la Croix* de Cologne (*Sic*) et d'autres feuilles officieuses.

D'après les arrangements pris dès la semaine dernière et sur lesquels il est impossible de revenir maintenant à cause des projets arrêtés pour l'emploi du temps de l'Empereur Guillaume jusqu'à la fin de septembre, je dois être reçu en audience par Sa Majesté mardi prochain pour la remise de mes lettres de rappel [3]. Mais il est convenu avec la chancellerie impériale que je continuerai à expédier les affaires à titre officieux jusqu'à mon départ de Berlin. Quoique mon intention soit de partir le 31 août, comme je vous l'ai annoncé, je n'hésiterais pas à prolonger mon séjour ici, au cas où vous le jugeriez nécessaire, et où les événements de Bulgarie donneraient lieu à quelques complications internationales. Je me suis explicitement entendu dans ce sens avec le comte de Berchem ce soir même.

[1] Le 23 août à 11 h. 10 m., M. de Courcel dira : «On présume que l'Empereur de Russie, satisfait de la chute d'un Prince contre lequel il nourrissait des sentiments d'antipathie personnelle, se montrera accommodant sur les conditions de la réorganisation de la Bulgarie et n'aura pas d'exigences inacceptables pour l'Angleterre ou pour l'Autriche».

[2] «Le Cabinet impérial et royal, [dit le comte Kalusky] (télégr. de Vienne n° 12, du 23 août, 6 h. 25 s.), ne peut que regretter la chute d'un Prince qui semblait disposer d'une autorité assez forte dans un pays désorganisé et qui, à ce point de vue, offrait des garanties sérieuses».

[3] M. de Courcel se préparait à quitter Berlin où il aurait pour successeur M. Herbette. Voir ci-dessous, n° 297.

292.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 18. *Saint-Pétersbourg, 23 août 1886, 4 h. 27, soir.*
(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Au reçu de votre télégramme [1] je suis allé au camp de Krasnoïé où est l'Empereur afin de recueillir directement les impressions de son entourage. La nouvelle des événements de Bulgarie est parvenue à Sa Majesté avant-hier. Hier, l'Empereur s'est peu montré. Aujourd'hui, il paraît très satisfait. Il vient de recevoir au cours des manœuvres une dépêche de Sofia lui apportant l'expression du repentir du peuple bulgare et sollicitant la protection de la Russie. Je vais chez M. Vlangali et vous télégraphierai après.

293.

M. Millet, Ministre de France à Belgrade,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Belgrade, 23 août 1886, 10 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 24 août, 4 h. 30, matin.)

La nouvelle de la déposition du Prince Alexandre a pris au dépourvu le Gouvernement royal. Le Président du Conseil est actuellement à l'étranger. On assure que le Roi est plus préoccupé du contre-coup que cet événement peut exercer sur sa position personnelle que satisfait de la chute de son adversaire. La prépondérance des Russes à Sofia ne manquera pas d'encourager ici l'opposition dont toutes les sympathies sont slaves. Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin sous la présidence du Roi et a décidé que le Gouvernement devait garder une attitude expectante et se réserver d'agir suivant les circonstances. Le Roi, qui devait s'absenter, a remis son départ.

[1] Le 22 août, M. de Freycinet avait télégraphié de Mont-sous-Vaudrey à M. Francis Charmes : «Recueillez et transmettez-moi toutes les informations qui vous parviendront sur les événements bulgaro-rouméliotes».

294.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. *Berlin, 23 août 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 août; Dir. pol., 31 août.)

La *Gazette de Cologne* du 21 de ce mois publie une correspondance de Strasbourg où il est longuement question de la résistance que les populations de l'ancien département du Haut-Rhin opposent à l'absorption allemande. De telles dénonciations éditées dans la feuille qui, depuis plus d'un demi-siècle, a pour mission spéciale de combattre sur la rive gauche du Rhin les sympathies françaises et d'extirper tous les souvenirs de la France, semble être le prélude de mesures de rigueur nouvelles contre nos anciens compatriotes. Je crois de mon devoir de vous les signaler.

295.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vienne, 24 août 1886, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 45, soir.

Je viens de remettre mes lettres de créance à l'Empereur qui a bien voulu me recevoir avec une grande bienveillance. Au cours de l'audience, parlant des événements de Bulgarie, Sa Majesté les a envisagés de la même façon que son Ministre l'avait fait la veille et a déclaré également qu'ils avaient causé à Vienne une vive surprise [1].

[1] Le «mouvement révolutionnaire, disait M. Decrais le 23 août (télégr. n° 12 de 6 h. 25 s.), qui a éclaté à Sofia, paraît avoir été une surprise pour le Cabinet de Vienne.»

296.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 42. *Rome, 25 août 1886, 1 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 5 heures, matin.

L'Ambassadeur de Turquie a remis aujourd'hui à la Consulta la note circulaire par laquelle la Porte, tout en protestant contre la révolution de Sofia, déclare vouloir rester en harmonie avec l'Europe. M. le comte de Robilant après avoir exprimé sa satisfaction sur la teneur de ce document a répondu que, faute de nouvelles plus complètes et plus précises, il ne lui était pas permis de formuler encore une opinion, mais que son premier souci serait de s'entendre avec les divers Cabinets pour sauvegarder la paix.

Le Gouvernement royal, de fait, s'est empressé de se renseigner sur les dispositions des Puissances et la conversation que j'ai eue à ce sujet avec le marquis Cappelli me met à même de résumer les résultats de son enquête. Le calme presque indifférent de la chancellerie de Berlin, la résignation un peu forcée du Cabinet de Vienne laissent supposer que les événements de Bulgarie avaient été prévus et que l'Allemagne avait, non sans peine peut-être, réussi à les faire accepter. La Russie affecte une grande réserve. Elle a recommandé à son agent à Sofia une abstention absolue. L'Angleterre, dans les déclarations très générales de Lord Iddesleigh, met en avant le désir et le besoin de la paix. La Porte enfin, bien que redoutant l'intervention de la Russie, cherche à se dispenser d'agir elle-même. Ces dispositions, a ajouté M. le marquis Cappelli, ne sont et ne demeureront telles que si la révolution est un fait accompli. L'éventualité d'une résistance, d'une guerre civile entre Bulgares en modifierait le caractère. La Consulta craint en outre une agitation en Serbie et surtout en Grèce. Le Ministre des Affaires étrangères à Athènes aurait déjà laissé augurer de prochaines revendications.

Quant à la politique même de l'Italie, elle restera sans doute en cette circonstance comme dans les précédentes intimement liée à la politique austro-allemande.

297.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 25. Personnel. *Paris, 26 août 1886, s. h.*

Je vous félicite de l'accueil qui vous a été fait et de la haute distinction qui vous a été accordée[1]. Je vous remercie de votre offre de prolonger votre séjour au delà du 31 courant; je n'hésiterai pas à faire appel à votre dévouement, si cela me paraît nécessaire. Pour le moment je n'aperçois pas d'empêchement à l'exécution de vos projets primitifs, et je serai heureux de causer le plus tôt possible avec vous.

298.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 26. Très confidentiel. *Londres, 26 août 1886, 7 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 27 août, 7 heures, matin.)

Je viens d'avoir avec Lord Salisbury un entretien dont voici le résumé; il m'a d'abord informé que le Gouvernement anglais avait reçu directement de Darmstadt la nouvelle que le Prince Alexandre était en route pour cette ville et qu'il y était attendu. Ainsi tombent les bruits relatifs à son internement en Russie après son débarquement à Reni[2] : «Le Prince, m'a dit Lord Salisbury, vient sans doute consulter ses proches et se rendre compte des mouvements d'opinions provoqués en Europe par les derniers événements. Ce n'est qu'en arrivant à Darmstadt qu'il connaîtra exactement ce qui s'est passé en Bulgarie depuis l'enlèvement dont il a été l'objet, et dont il faudrait remonter loin dans l'histoire pour retrouver le pendant. La première question qui se pose est celle de savoir s'il désire retourner en Bulgarie où il sera reçu avec enthousiasme, ou si, le désirant, il trouvera opportun de le faire».

(1) M. de Courcel venait de recevoir les insignes de l'ordre de l'Aigle Noir (télégr. Berlin, 23 août, 2 h. 32 s.).

(2) M. de Montebello avait rapporté le 25 août (télégr. n° 87, midi), un propos du représentant de la Roumanie à Constantinople : «Le Prince Alexandre a été embarqué hier à Rachova sur son yacht commandé par des officiers russes et débarqué à Reni pour être conduit prisonnier en Russie». M. d'Ormesson disait le 25 (télégr. n° 21, 7 h. 30, s.) : «On ignore encore généralement ici ce qu'est devenu le Prince de Battenberg et les bruits les plus contradictoires sont enregistrés par la presse et circulent dans le public».

J'ai fait observer à Sa Seigneurie que le retour triomphal du Prince à Sofia serait un véritable échec pour le prestige de la Russie dans les Balkans, qu'elle mettra certainement tout en œuvre pour l'empêcher.

«Sans doute, me répondit-il, la pilule paraît dure à avaler, mais j'estime qu'à la suite des derniers événements, des deux côtés, on aura mis de l'eau dans son vin. La Russie aura acquis la certitude que le Prince a, dans la Bulgarie, une popularité beaucoup plus grande qu'on ne le croyait généralement, et que sa situation est une de celles avec lesquelles il faut absolument compter; l'attentat qui vient d'être commis aura singulièrement affermi le prestige du Prince, s'il retourne à Sofia, chose que la Russie ne peut empêcher que par la force, et en imposant par la violence un autre chef aux Bulgares. Si le Prince ne juge pas à propos de retourner, soit maintenant, soit plus tard, il faudra procéder à son remplacement dans la forme prévue par les traités, c'est-à-dire, élection par les Bulgares, approbation par la Porte et sanction par l'unanimité des grandes Puissances. Or il est évident que le candidat proposé par la Russie sera rejeté par nous et réciproquement. Il en résulterait que la Bulgarie resterait pendant un temps indéterminé dans une situation violente, en dehors du droit consacré par les traités. Un pareil état de choses serait grave, pour tout le monde, menaçant pour la paix dans la péninsule des Balkans et de nature à faire réfléchir l'Empereur de Russie. D'un autre côté, le Prince de Bulgarie a dû reconnaître sa position comme très précaire, tant qu'il sera en butte à l'hostilité ouverte de la Russie. Il est impossible[1] donc qu'il recherche les éléments d'un rapprochement de ce côté, rapprochement qu'il a désiré lui-même et qui a été empêché par l'animosité personnelle de l'Empereur contre lui.

«Ainsi, à prendre les choses telles que je les vois aujourd'hui, je crois que la meilleure solution serait le retour du Prince à Sofia, et je considère toutes les autres comme pleines de danger pour la paix de l'Orient.» Je demandai alors à mon interlocuteur ce qu'il avait répondu à la circulaire de la Porte, demandant l'avis et les conseils des Puissances. «Nous avons répondu, me dit-il, que nous désirions d'abord connaître les événements plus exactement, et ensuite savoir ce qu'en pensent les autres Puissances.»

Lord Salisbury a ensuite critiqué sévèrement l'attitude de la Porte depuis l'origine des événements de Bulgarie. Il reproche au Sultan ses tergiversations, ses hésitations perpétuelles, sa crainte des conspirations contre sa personne. «Il ne dépendait que de lui de soutenir carrément le Prince Alexandre et de créer ainsi une véritable barrière contre la Russie, barrière qui venait s'ajouter à celle formée par la Roumanie; mais il n'a jamais su prendre un parti et s'y tenir.» A ce propos, j'ai demandé à Sa Seigneurie s'il était vrai que le Duc

[1] Lire évidemment : *possible*.

d'Edimbourg devait aller à Constantinople. Il m'a répondu qu'il en avait été question en effet, qu'ayant rendu visite au Khédive, il serait difficile au Duc de ne pas en faire autant vis-à-vis du Sultan, et que dans tous les cas, ce ne serait qu'une pure démarche de courtoisie. En fait il n'est pas dans les habitudes du Gouvernement anglais de confier des missions diplomatiques aux Princes de la famille royale et je ne crois pas que le Sultan doive s'en émouvoir.

Nous sommes ensuite revenus aux entrevues de Gastein. Lord Salisbury, qui ne paraît pas avoir été initié au secret de ces conférences, croit que la situation du Prince Alexandre y a été certainement discutée. Il aurait été convenu que, si le sacrifice du Prince devenait nécessaire, les Puissances allemandes n'y feraient pas obstacle plutôt que de se brouiller avec la Russie. Mais il ne croit pas que l'attentat de Sofia ait été connu d'avance et approuvé par l'Empereur Alexandre. « Cet acte a été commis par la Russie non officiellement, mais c'est toujours de cette façon que procèdent les Russes. »

L'empressement du prince de Bismarck à aller rendre visite à M. de Giers [1] indique, selon Lord Salisbury, que le prince attache une sérieuse importance aux derniers événements et veut s'entendre immédiatement avec la Russie à ce sujet, d'autant plus que la contre-révolution en Bulgarie a pu modifier les vues acceptées à Gastein. Aux dernières nouvelles, la presse et la diplomatie allemande marqueront manifestement leur contentement d'une façon non équivoque « parce que, m'a dit Lord Salisbury, elles ont cru que l'abdication du Prince leur ôterait une épine du pied, mais aujourd'hui il n'en est plus de même, et j'ai lieu de croire que l'Autriche n'est pas sans inquiétude. Le prince de Bismarck fera tout son possible pour éviter des froissements entre la Russie et l'Autriche et pour maintenir la paix. C'est là le but principal de sa politique. » En somme j'ai trouvé Lord Salisbury assez optimiste et nullement décontenancé par les affaires de Bulgarie, mais reconnaissant qu'on n'était encore qu'au début et préférant attendre avant de se prononcer d'une façon explicite.

Avant de le quitter, j'ai encore passé en revue avec lui les différentes questions pendantes entre nos deux Gouvernements, et j'ai insisté pour qu'il nous fît enfin donner des solutions.

Il m'a promis son concours et a reconnu lui-même les inconvénients de laisser en suspens si longtemps des questions qui peuvent devenir irritantes.

J'ai reçu aujourd'hui la visite du Ministre de Grèce. Il craint que, si la question bulgare n'est pas promptement résolue, l'agitation ne s'étende à la Grèce et à la Macédoine.

L'Ambassadeur de Turquie, qui sort d'ici, m'a dit que la solution désirée par la Porte était le retour du Prince Alexandre; que le statut organique de la Roumélie ne fût pas trop modifié.

[1] Voir ci-dessus, n° 290.

299.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. *Saint-Pétersbourg, 27 août 1886, 5 h. 27, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 50, soir.)

Le banquet Déroulède [1] a eu lieu sans incident et a conservé un caractère plutôt littéraire, la note du *Messager officiel* ayant dérangé toute la combinaison des organisateurs et les événements de Bulgarie l'ayant relégué au second plan comme intérêt. M. Déroulède annonce son prochain départ pour Paris.

300.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne.

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. *Vienne, 28 août 1886, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Le Prince Alexandre serait décidé à rentrer en Bulgarie, et il a dû partir aujourd'hui à deux heures de Lemberg pour Sofia par Bucarest et Giurgiu. Je tiens ce renseignement de l'Ambassadeur d'Angleterre qui me l'a donné comme certain.

301.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 27. *Saint-Pétersbourg, 30 août 1886, 7 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

On considère généralement ici dans les cercles politiques comme dans la presse le retour du Prince comme une grave complication de la question de Bulgarie. Dans les régions officielles on affecte toujours la sécurité, et je tiens

[1] M. Déroulède était arrivé à Saint-Pétersbourg «sans aucun éclat» (télégr. n° 17, 5 h. 53, soir, de Pétersbourg, du 20 août).

de source officieuse que le Gouvernement russe n'aurait pas modifié ses intentions pacifiques. Le départ du général Dolgorouki a été contremandé sur les nouvelles venues de [Leopol (?)] et de Bucarest; de Varsovie et de... [1] on ne me signale aucun mouvement de troupes. Il faut se tenir en garde contre les bruits d'occupation et les rumeurs belliqueuses qui circulent. Jusqu'ici la note gouvernementale reste pacifiquement expectante. Rien n'a encore transpiré au sujet de l'entrevue du prince de Bismarck et de M. de Giers.

302.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Sofia, 30 août 1886, 11 heures, matin.*

(*Reçu :* 31 août, 7 h. 30, matin.)

Toute la correspondance adressée à notre agence ou expédiée par elle depuis le 21 paraît avoir été systématiquement interceptée, en violation des conventions internationales, car j'ai envoyé quinze télégrammes et six rapports à Votre Excellence sans recevoir aucune réponse.

La nouvelle de l'arrivée du Prince à Roustchouk et de son retour à Sofia a été accueillie ici en général avec plaisir [2]. On est porté à envisager cette décision de Son Altesse comme une revanche éclatante de l'Angleterre contre la Russie. Mais les trop nombreuses arrestations opérées au nom du Prince par le général Moutkouroff, commandant en chef de l'armée, produisent une impression regrettable. Cet officier général vient d'arriver à Sofia qu'il occupe avec des troupes indisciplinées de la Roumélie.

Son Altesse doit passer par Sistow, Tirnovo et Philippopoli avant de rentrer à Sofia. Il est à craindre qu'en l'absence du Prince, Moutkouroff ne compromette la situation par ses répressions excessives. Karaveloff lui-même avait été emprisonné, mais il a été relâché.

Le Roi de Serbie vient d'adresser des félicitations au Prince de Bulgarie.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) M. Flesch avait mandé le 28 août à 10 h. 20 du soir (télégr. n° 15) : «Le Prince Alexandre aurait télégraphié aujourd'hui de Lemberg qu'il arrive demain à Roustchouk pour marcher ensuite sur Sofia».

303.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Berlin, 31 août 1886, 10 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Je quitte Berlin aujourd'hui, après avoir accrédité M. Raindre en qualité de Chargé d'affaires auprès de M. le comte de Berchem.

J'ai pris congé hier soir du Chancelier, chez qui j'ai dîné. Au cours de la conversation il m'a confirmé sa confiance dans le maintien de la paix européenne. Il ne croit pas que les Russes entrent en Bulgarie, quelle que soit la tournure des événements. M. de Giers lui a annoncé sa visite à Berlin pour le 2 septembre.

En quittant le Chancelier, je lui ai demandé de reporter sur mon successeur encore inconnu les sentiments de bon vouloir qu'il m'avait témoignés. «A quelque parti qu'il appartienne, me répondit-il, je l'accueillerai bien, parce qu'il représentera pour moi non un parti mais la France.»

Je passerai au ministère, pour vous voir, demain mercredi dans l'après-midi.

304.

M. de Coutouly, Ministre de France à Bucarest,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Sinaïa, 1er septembre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

Après un voyage terriblement dramatique, le malheureux Prince de Bulgarie, Alexandre de Battenberg, est arrivé à Bucarest dimanche dernier, 29 août, à neuf heures et demie du matin. Il en est reparti à onze heures pour faire au milieu de l'après-midi sa rentrée triomphale dans la ville de Roustchouk où, le dimanche précédent, la nouvelle de l'attentat dont il a été victime avait provoqué des manifestations d'enthousiasme, aussi bruyantes et presque aussi unanimes en apparence que celles qui ont salué son retour.

Dès que le Roi Charles avait eu la nouvelle de l'entrée du Prince Alexandre sur le sol roumain, il lui avait envoyé son train royal, et dans toutes les stations

du chemin de fer, de la frontière à Bucarest, les autorités civiles et militaires avaient reçu l'ordre de se présenter pour lui souhaiter la bienvenue. A Bucarest même, à la gare du Nord, M. Bratiano et tous ses collègues présents dans la capitale, MM. les Ministres de la Guerre, des Finances, du Commerce et des Travaux publics l'attendaient avec le général Cretziano, aide de camp du Roi et maréchal du Palais. Ils étaient en tenue officielle de gala, et, après avoir complimenté le Prince au nom du Souverain, du Gouvernement et du peuple de la Roumanie, ils lui ont offert un déjeuner dans la salle d'attente réservée pour Leurs Majestés le Roi et la Reine.

Bien que, deux jours auparavant, il eût conseillé au Roi de retourner à Sinaïa pour n'être pas forcé de se compromettre au cas où le Prince Alexandre traverserait Bucarest, et qu'il se fût absenté lui-même dès que cette éventualité était devenue probable[1], M. Bratiano s'était donc, au dernier moment décidé à donner un caractère officiel à la réception faite dans la capitale roumaine au voyageur dont les aventures ont tant ému l'Europe entière depuis dix jours. Votre Excellence trouvera plus loin l'explication de ce changement d'attitude. L'agent de la principauté bulgare en Roumanie qui, pendant toute la durée du voyage forcé de son Souverain, avait puissamment, aidé M. Stambouloff à improviser la contre-révolution, l'honnête, énergique et intelligent M. Natchévitch se trouvait aussi à la gare avec sa famille, et toute l'assistance a été émue quand le Prince a longuement embrassé ce loyal serviteur.

Quant au Corps diplomatique, il n'était représenté que par Sir William White et par M. Kennedy, secrétaire de deuxième classe à Constantinople, qui, depuis environ quatre mois, a géré la légation d'Angleterre à Bucarest en l'absence du titulaire de ce poste. Quelques-uns de mes collègues, entre autres le Ministre d'Italie, M. le comte Tornielli, avaient émis l'opinion que nous pourrions, sans nous compromettre, nous joindre aux Ministres du Gouvernement territorial pour présenter nos hommages au Souverain reconnu d'un pays voisin, traversant la ville de notre résidence; mais, comme aucun n'était sûr de voir arriver les autres à la gare, tous ont fini par prendre le parti de l'abstention. Pour moi, j'avais déclaré tout de suite que j'irais volontiers saluer le Prince Alexandre, si le Ministre d'Allemagne croyait devoir se présenter à Son Altesse, et je n'ai définitivement renoncé à ce plaisir qu'à huit heures du matin, après avoir interrogé M. Busch et reçu de lui l'assurance que «sous aucun prétexte il ne se montrerait dans le voisinage de la manifestation». Au reste, nos collègues anglais n'ont que faiblement cherché à nous

[1] A Belgrade on n'avait pas hésité à se déclarer pour le Prince de Bulgarie. «Le Roi, télégraphie M. Millet, le 28 août à 3 h. 40 du soir, exprime hautement ses sympathies pour la cause du Prince Alexandre qui est, dit-il, celle de tous les Souverains de la presqu'île des Balkans.»

entraîner, et ils se sont peut-être présentés au Prince moins en leur qualité d'agents de leur Gouvernement qu'en celle de représentants de la Reine Victoria, qui professe une admiration enthousiaste pour le héros de Slivnitza et beaucoup d'amitié pour tous les jeunes Battenberg.

[Attitude sympathique de la population roumaine. Tristesse du Prince Alexandre de Battenberg. Attitude de M. Bratiano.]

Il me reste maintenant, M. le Ministre, à vous rendre compte des observations que j'ai pu faire sur l'attitude assez significative des légations d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. Le langage de M. Busch n'a pas varié un seul instant pendant toute la semaine. Quel que fût son interlocuteur, le Ministre d'Allemagne a déclaré dès le début de la crise et répété depuis lors constamment, même après la rentrée triomphale du Prince Alexandre, que la personne si sympathique de ce jeune Souverain devrait être sacrifiée à la grande cause du maintien de la paix, que cela paraît même nécessaire et que, par conséquent, cela sera probablement fait. Il ajoute assez volontiers, paraît-il, qu'au fond, le véritable danger pour la paix de l'Europe ne résulte pas des crises qui éclatent dans la péninsule des Balkans, mais de l'hostilité persistante de la France contre l'Allemagne. Le secrétaire de la légation, M. le comte de Wallwitz, développant sans doute la pensée du Ministre, disait presque publiquement, il y a quelques jours, qu'il serait en somme assez facile de «liquider» la question d'Orient et de s'entendre à cet effet, même avec l'Angleterre, mais qu'il faudrait auparavant «liquider» la France, beaucoup trop forte pour qu'*on* ose marcher sans avoir assuré ses derrières en la réduisant à l'impuissance. J'ignore, bien entendu, si les allusions de mon collègue à la question franco-allemande et les indications moins discrètes que laisse échapper son secrétaire sont inspirées par la chancellerie allemande, ou s'il faut les juger comme un simple écho des articles de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, mais je crois devoir les signaler parce qu'elles ont produit à Bucarest une impression désagréable.

Quant à l'attitude du Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie, M. le chevalier de Heidler-Egeregg, elle a été, s'il est permis de s'exprimer ainsi, *franchement équivoque*. Pendant que cet agent tenait en public le même langage que M. Busch, il était en communication intime et constante avec M. Natchévitch, et, s'il s'en cachait vis-à-vis de son collègue de Russie et du Ministre d'Allemagne, il dédaignait de prendre des précautions avec les légations de France et d'Angleterre.

[Discussion entre M. de Heidler et M. Natchévitch.]

Tous les Roumains qui m'ont parlé des derniers événements, aussi bien ceux qui figurent dans l'opposition que les membres du Cabinet sont d'avis qu'au fond leur tournure doit plaire aux Français, parce qu'elle est gênante

pour la Triple Alliance. Ils ajoutent presque tous que de semblables surprises ne seraient pas possibles si la France élevait encore la voix dans les conseils de l'Europe.

305.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 99. *Thérapia, 3 septembre 1886, 6 heures, soir.*

M. de Nélidoff a reçu hier soir un télégramme en clair de son Gouvernement lui transmettant le texte de deux télégrammes échangés entre le Prince Alexandre et l'Empereur de Russie. Voici la substance de ces deux télégrammes :

Le 29 août, le Prince Alexandre à peine débarqué à Roustchouk télégraphie à l'Empereur pour le remercier de la présence du gérant du consulat de Russie à sa réception; la Russie a démontré ainsi qu'elle désapprouvait la révolution du 21. Le Prince exprime sa reconnaissance à l'Empereur de l'envoi du prince Dolgorouki en Bulgarie et le prie de donner au Commissaire impérial l'ordre de se rendre sans retard auprès de lui en vue d'arriver à une entente; le Prince proteste de son dévouement inaltérable envers l'Empereur, déclare qu'il tient sa couronne de la Russie et qu'il est prêt à la déposer entre les mains de son Souverain.

L'Empereur répond à la date du 1er septembre : « Je désapprouve votre retour en Bulgarie, connaissant les conséquences sinistres auxquelles il donnera lieu. Je ne me mêlerai pas des affaires de la Bulgarie tant que Votre Altesse s'y trouvera. Je ne puis croire qu'elle veuille aggraver la situation déjà si malheureuse de ce pays (1).

« La mission du prince Dolgorouki devient inutile. Je me réserve de faire ce que me commandent la mémoire vénérée de mon père, les intérêts de la Russie et la paix de l'Orient. »

On pense à la Porte que le télégramme du Prince Alexandre lui a été dicté par l'agent anglais à Bucarest.

(1) Le 3 septembre M. Flesch télégraphie de Sofia (télégr. n° 19 de 11 h. m.) : « Le Prince Alexandre a été accueilli avec enthousiasme par la population de Sofia, mais il semblait être profondément affecté du télégramme que l'Empereur de Russie vient de lui envoyer ». M. d'Ormesson disait le 4 septembre (télégr. de Pétersbourg n° 32 de 5 h. 30 s.) : « Le journal *Novosti* publie en supplément une dépêche de Sofia disant que le Prince Alexandre a reçu hier un télégramme du prince de Bismarck lui conseillant de s'abstenir de toute entreprise ultérieure et de se soumettre à la volonté de la Russie ». Au contraire, M. Millet télégraphiait de Belgrade le 3 septembre à 6 h. 30 du soir : « Des télégrammes très cordiaux ont été échangés entre le Roi et le prince Alexandre... On paraît très déconcerté ici par la nouvelle tournure que le télégramme de l'Empereur de Russie donne aux affaires bulgares ».

306.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 23. *Sofia, 7 septembre 1886, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 8 septembre, 3 h. 45 ,soir.)

Le Prince de Bulgarie vient de quitter Sofia au milieu de l'émotion générale après avoir abdiqué solennellement (1); il avait déjà pris congé hier de l'armée et avait ensuite fait ses adieux ce matin au Corps diplomatique, qui a tenu également, sans en excepter le représentant de Russie, à assister à son départ, à quatre heures. Son Altesse a confié la régence à Stambouloff, Karaveloff et Moutkouroff. Ces trois personnages accompagnent jusqu'à Lom-Palanka le Prince qui est escorté en outre par un détachement de cavalerie.

307.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 34. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 8 septembre 1886, 6 h. 46, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Je viens de voir M. de Giers, et, au cours de mon entretien, j'ai introduit la question de nos relations diplomatiques en me tenant exactement sur le terrain que Votre Excellence m'a indiqué, et en m'inspirant des termes de ses deux télégrammes du 31 août et du 3 septembre.

Sans aborder la question à fond et sans toucher à aucun point précis, M. de Giers m'a répondu qu'il s'en préoccupait, qu'à cet effet il avait mandé le baron de Mohrenheim à Pétersbourg, que celui-ci y serait vers la mi-septembre, qu'à ce moment, il examinerait la situation de concert avec lui et verrait

(1) Dès le 5 septembre (télégr. de Berlin n° 16 de 3 h. 55 s.), le comte Herbert de Bismarck disait au Chargé d'affaires de France que le Prince avait annoncé aux agents d'Allemagne et de Russie «son intention de quitter le pays après avoir constitué un conseil de Régence». M. Flesch télégraphie de Sofia (télégr. n° 21 du 6 septembre, 10 h. 30 s.) : «Le Gouvernement russe aurait déclaré formellement n'avoir aucune intention de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Bulgarie, du moment que le Prince Alexandre se retire».

s'il y avait lieu d'en saisir l'Empereur avec lequel jusqu'ici il n'en a point parlé.

M. de Giers partant ce soir pour rejoindre l'Empereur en Lithuanie, il lui était difficile d'aller plus loin. Mon impression est que le Ministre des Affaires étrangères est toujours favorable à la reprise de nos relations normales, qu'il y songe et serait heureux d'aboutir, jugeant sans doute, comme nous, le moment actuel favorable; mais la situation dépend *entièrement* de l'Empereur et son sentiment *présentement* n'a même pas été pressenti. Il serait donc prématuré de formuler une prévision sur l'issue éventuelle des négociations que nous engagerions; je crois pouvoir dire seulement aujourd'hui qu'au retour de M. de Giers et de l'Empereur, dans une quinzaine de jours au plus tard, la question pourra être reprise utilement.

Un rapport plus détaillé partira par la valise de demain.

308.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 35. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 8 septembre 1886, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 15, soir.)

M. de Giers vient de me lire quelques passages d'une dépêche qu'il adresse à M. de Kotzebue pour le mettre à même de bien préciser vis-à-vis de Votre Excellence l'attitude du Gouvernement russe dans les affaires de Bulgarie [1] : «Jusqu'au départ du Prince, m'a dit le Ministre des Affaires étrangères, nous n'avions pas à intervenir et c'est pour cela que nous n'avions pas à échanger de vues avec le Gouvernement français; notre politique a surtout comme objectif le maintien de l'ordre et de la paix, et nous serons heureux si vous la secondez».

La composition du Gouvernement provisoire ne satisfait pas le Gouvernement russe; les noms de MM. Karaveloff, Stambouloff et Radoslavoff lui inspirent de la défiance, celui de M. Guéchoff le rassurerait davantage. Rien n'est encore décidé au sujet du départ du prince Dolgorouki. On ne paraît pas pressé de poser la question de succession, et, comme je vous l'ai télégraphié hier, on semble encore maintenant redouter quelque coup de tête du Sobranié.

[1] Voir ci-dessus, n° 306.

309.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. D'ORMESSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 20. *Paris, 9 septembre 1886, midi.*

J'ai reçu votre télégramme n° 34. Pour éviter que les questions de personne soient, dans une mesure quelconque, un obstacle à la solution de l'affaire, écrivez à M. de Giers, dans un *billet personnel,* que vous avez oublié, au cours de votre dernier entretien, de lui dire que le choix du Gouvernement de la République n'est actuellement arrêté sur aucun nom, et qu'à cet égard l'entente ne sera pas difficile à établir [1].

310.

M. LEFEBVRE DE BÉHAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. Confidentiel. *Rome, 13 septembre 1886.*

Serez-vous très satisfait du dénouement de nos négociations avec le Saint-Siège, au sujet de l'affaire de Chine [2] ! J'aurais voulu mieux encore. Pour le présent, nous sommes débarrassés d'un grave ennui; mais il y a l'avenir.

Je n'attends que la réponse de Votre Excellence à la note du Cardinal Jacobini d'hier pour solliciter un congé, désirant me rendre en France dès que j'aurai liquidé quelques affaires que la question de Chine m'a obligé de laisser en souffrance. Aussitôt après mon arrivée à Paris, dans la première quinzaine

(1) M. d'Ormesson demande le 10 septembre à 3 h. 47 s. (télégr. n° 36), la permission d'ajourner la démarche prescrite jusqu'au moment où le Ministre aura pu lire son rapport parti le 9 au matin par la valise. «J'estime, dit-il, étant donné le ton de mon entretien avec M. de Giers, qu'elle pourrait être prématurée et offrir en ce moment plus d'inconvénients que d'avantages; elle sera au contraire tout indiquée au retour de M. de Giers...»

(2) M. Lefebvre de Béhaine avait télégraphié de Rome le 12 septembre, 7 h. 25 du soir (télégr. n° 46) : «Le Pape a résolu de suspendre le départ de son représentant en Chine, et je viens d'en recevoir l'avis officiel par une note du Cardinal Jacobini, dont je vous adresserai demain la traduction intégrale». M. de Freycinet répondra le 16 septembre à 1 h. 30 du soir (télégr. n° 27) : «Je vous prie de remettre au Cardinal Jacobini la note ci-après, en réponse à celle qu'il vous a adressée le 12 courant. «Le Gouvernement français a appris avec une vive satisfaction par la note du Cardinal Jacobini, en date du 12 septembre que le Saint-Père, prenant en considération l'ensemble des circonstances actuelles, a décidé que l'envoi d'un délégué en Chine reste suspendu».

d'octobre, je me mettrai à votre disposition pour reprendre le dialogue que vous avez bien voulu entamer en m'adressant votre lettre particulière du 7 mai dernier.

P.S. — Dans mon rapport en date de ce jour, j'ai dû ne pas dissimuler le ton sec de la note pontificale. A l'instant cependant, j'apprends par Monseigneur Averardi, qui sort du Vatican, que le Pape s'est exprimé sur sa décision en termes très satisfaisants pour nous. Cet ajournement est *sine die*. Sa Sainteté, après avoir proclamé son droit, n'en usera pas. Seulement, il importe que nos journaux ne chantent pas victoire. Succès pour nous, oui, et succès incontestable. Mais Léon XIII ne veut pas qu'on puisse lui reprocher d'avoir capitulé. Tel est l'état réel des choses.

311.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. Déchiffrement. *Berlin, 15 septembre 1886.*

Je me suis exprimé auprès du comte Herbert de Bismarck dans le sens de votre télégramme d'hier [1]. Le Ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'il n'avait aucune information lui permettant de deviner sur quels indices les inquiétudes auxquelles il faisait allusion se seraient éveillées à Constantinople.

« Les événements de Bulgarie, a fait observer le Ministre des Affaires étrangères, ne semblent pas de nature à fournir à n'importe quelle Puissance un prétexte pour chercher une compensation dans une extension de son domaine méditerranéen. En Bulgarie, le seul changement survenu en fait dans ces dernières années, est le départ des officiers russes. En admettant même que les circonstances fissent maintenant renvoyer quelques-uns de ces officiers dans la principauté, ce ne serait, en somme, que le retour à un état de choses précédent.

« Quant aux décisions de la conférence de Constantinople arrêtées à la suite des événements de Philippopoli, elles ont été prises de concert entre toutes les Puissances et ne sauraient offrir, après coup, un prétexte à des réclamations ou à des demandes de compensation de la part de l'une d'elles.

(1) M. de Freycinet avait télégraphié, le 14 septembre, à Berlin n° 34, Pétersbourg n° 25, Vienne n° 14, Constantinople n° 56 : « On paraît se préoccuper vivement à Constantinople, de l'idée qu'aurait telle ou telle Puissance de chercher dans une extension de son domaine méditerranéen la contre-partie des événements qui accomplissent dans les Balkans ».

« Vous le voyez, a dit le comte Herbert de Bismarck, je réfléchis tout haut pour chercher le sens exact de votre communication ».

Le Ministre des Affaires étrangères m'a ensuite demandé si la dépêche de Votre Excellence faisait connaître quelle serait la Puissance dont les visées présumées auraient inspiré les préoccupations nées à Constantinople.

Comme je répondais négativement, le comte Herbert a fait remarquer que l'Italie, parfois inquiète dans les questions méditerranéennes, n'avait, à sa connaissance, donné, dans ces derniers temps, aucune marque visible d'impatience.

Quant à l'Angleterre, elle semblait, pour le moment, peu portée aux aventures [1].

J'ai dit au comte Herbert que je rapporterais ses paroles à Votre Excellence, qui apprécierait si, d'après ces données, elle croirait utile de m'inviter à reprendre la conversation. En tout cas le Gouvernement allemand comprendrait sans peine que des indications même peu précises concernant l'équilibre méditerranéen aient dû provoquer notre sollicitude; nous nous étions appliqués, à l'occasion des événements de Bulgarie, à ne pas sortir de la sphère de nos intérêts directs et à prêter simplement notre concours pour faciliter les solutions pacifiques dont les Puissances les plus immédiatement engagées dans les affaires des Balkans croiraient utile de prendre l'initiative. Mais le Gouvernement français avait toujours laissé sentir au contraire combien il se [trouvait] immédiatement intéressé au maintien dans la Méditerranée d'un *statu quo* qui comprend, légalement annoncée, la cessation d'une occupation étrangère de l'Égypte et la liberté conventionnelle du canal de Suez.

M. le comte Herbert m'a dit en dernier lieu que, si vous lui en faisiez exprimer le désir, il demanderait volontiers à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople de rechercher à notre intention sur quoi reposeraient les indications qui ont éveillé votre sollicitude. J'ai remercié le Ministre des Affaires étrangères en lui annonçant que je ne manquerais pas de faire mention de cette offre éventuelle de service.

[1] M. d'Ormesson télégraphie de son côté le 16 septembre à 10 heures matin (télégr. s. n° confidentiel) : « M. Vlangali m'a confirmé l'inquiétude qui règne à Constantinople relativement aux intentions de l'Angleterre, inquiétude un peu vague et plutôt instinctive, sans objet bien précis, résultant tout à la fois du voisinage de forces navales considérables sous les ordres du Duc d'Edimbourg et de l'expérience que l'on a du caractère et des procédés habituels à Lord Salisbury, et, par contre, du manque d'énergie du Sultan ».

312.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. *Saint-Pétersbourg, 18 septembre 1886, 1 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

Le *Messager Officiel* annonçant la nomination du général Kaulbars à Sofia ajoute : «Le général Kaulbars aura à étudier en détail la situation des affaires en Bulgarie et à aider par ses conseils les Bulgares pour les faire sortir de la crise que traverse leur pays».

Je me conformerai exactement aux instructions contenues dans votre télégramme n° 26 (1).

313.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n° *Londres, 18 septembre 1886.*
(*Reçu :* Cabinet, 19 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

Hier à la Chambre des Communes le Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères, à l'occasion du crédit demandé dans le budget pour la mission de Sir Henry Drummond Wolff, a fait au sujet de l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre certaines déclarations que je signale à l'attention de Votre Excellence.

Il a dit que l'Angleterre avait une mission à accomplir sur les bords du Nil avant de les quitter. Il s'est appliqué à faire ressortir que des progrès ont déjà été réalisés, mais il s'est refusé à fixer le moment où la Grande-Bretagne abandonnerait l'Égypte.

A la fin de son discours, il a été un peu plus explicite. «J'espère, a-t-il dit, que l'Égypte sortira graduellement de son état de dégradation et de misère et que, lorsque notre mission sera accomplie, — ce qui j'espère, n'est pas loin, — on reconnaîtra universellement que notre tutelle sur l'Égypte aura tourné au profit de ce pays.»

(1) M. de Freycinet avait télégraphié, le 17 septembre, à 10 h. 5 du matin, à M. d'Ormesson : «Ce que vous avez dit à M. Vlangali (de la question de l'équilibre méditerranéen) suffit pour le moment; il est préférable que vous n'en parliez pas le premier à M. de Giers».

La Chambre des Communes, à s'en rapporter au compte rendu du *Times*, dont Votre Excellence trouvera ci-joint le texte, a bien accueilli l'annonce que le terme de la mission de l'Angleterre en Égypte pourrait bien ne plus être de longue durée.

314.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 40. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 23 septembre 1886, 6 h. 50, soir.

(*Reçu :* 10 h. 20, soir.)

Le baron de Mohrenheim ayant prolongé son séjour en Bavière, à la suite du départ de M. de Giers pour la Pologne, le Ministre des Affaires étrangères m'a dit, à sa réception, qu'il allait le mander à Pétersbourg, où il serait avant peu. Le retour de l'Ambassadeur coïncidera à peu près avec celui de l'Empereur, et alors vraisemblablement, la question des relations diplomatiques entre la Russie et la France se trouvera posée; la solution, je ne saurais trop le répéter, dépendra des dispositions personnelles de l'Empereur à ce moment [1]. Parlant des affaires de Bulgarie, le Ministre m'a confirmé le retard du général Kaulbars retenu à Vienne par des affaires privées et m'a laissé entendre que les élections à l'Assemblée nationale ne sauraient avoir lieu de sitôt; il ne croit pas que le duc d'Edimbourg ait été chargé d'une mission spéciale à Constantinople, ni que l'Angleterre puisse mettre à exécution les divers projets qu'on lui a prêtés, notamment en Égypte où la France a de si grands intérêts «intérêts prépondérants et dont j'ai pu jadis me rendre compte sur place», a-t-il ajouté; enfin, à propos de la nomination de M. Herbette à Berlin, «nomination bien commentée dans le monde diplomatique», il m'a donné l'assurance que notre nouvel Ambassadeur trouverait le prince de Bismarck «dans des dispositions très pacifiques» sur lesquelles il a insisté.

[1] Le 29 septembre, à 8 h. 10 du soir, dans un télégramme confidentiel (n° 42), M. d'Ormesson dit encore : «Les journaux russes ont reproduit ces jours derniers, d'après les journaux allemands, et sans commentaires d'ailleurs, la nouvelle de la prochaine rentrée de M. de Mohrenheim à Paris et de la nomination d'un ambassadeur de la République à Pétersbourg. Dans les régions officieuses, on déclare ce double bruit inexact ou tout au moins prématuré; tel est le langage tenu notamment par M. de Jomini. Quant à M. de Giers, il m'a encore dit, tout à l'heure, qu'il avait écrit au baron de Mohrenheim de revenir ici et qu'il l'attendait et qu'alors on verra, mais sans rien de plus; je crains que les ajournements successifs ne soient un indice des mauvaises dispositions de l'Empereur auxquelles son Ministre des Affaires étrangères, bien intentionné, craint de se heurter».

315.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 47. *Londres, 23 septembre 1886, 7 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

Lord Iddesleigh revenu hier, j'ai pu le voir aujourd'hui.

Je l'ai entretenu conformément à votre télégramme n° 37 du rôle que joue par rapport à l'exécution de notre traité le Vice-consul d'Angleterre à Tananarive.

J'ai fait ressortir qu'en agissant ainsi, il rendait à la Reine de Madagascar et à l'indépendance du pays le plus mauvais service, car la France serait amenée à employer les moyens de s'assurer un traité plus explicite. J'ai exposé que l'article 2 du traité actuel donnait au Résident français le droit d'assister aux entretiens que les agents étrangers pouvaient avoir avec la Reine et le Ministre [1], que M. le Myre de Vilers n'avait pas encore cru devoir user de cette prérogative, donnant ainsi une preuve de confiance envers les Consuls dont ceux-ci seraient mal fondés à abuser. J'ai fait enfin appel au bon vouloir de Lord Iddesleigh pour qu'il fût donné suite à la demande si légitime de Votre Excellence.

Lord Iddesleigh est peu parleur, il m'a seulement demandé si j'avais des griefs précis à articuler; je lui ai fait la même réponse qu'à Sir J. Fergusson.

Il n'a pas insisté davantage et m'a dit en terminant que je pouvais annoncer à Votre Excellence qu'il allait faire son possible pour que l'attitude de l'agent anglais à Tananarive soit à l'avenir plus conciliante et plus conforme à nos désirs [2].

[1] «Son droit va plus loin, répond M. de Freycinet (Télégr. de Paris, 24 septembre, 7 h. 30 s., n° 50). Aux termes des articles 1 et 2 du traité, il est chargé des relations extérieures de Madagascar et par conséquent doit servir d'intermédiaire.»

[2] M. de Freycinet répond, le 24 septembre à 4 h. 40 du soir : «Je vous prie de remercier Lord Iddesleigh de l'assurance qu'il a bien voulu vous donner qu'il allait faire son possible pour que l'attitude de l'agent anglais à Tananarive soit à l'avenir plus conciliante et plus conforme à nos désirs».

316.

M. de Florian, Secrétaire d'Ambassade à Londres,

à M. Francis Charmes, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Londres, 24 septembre 1886.*

Puisque vous avez bien voulu me dire que ma dernière lettre vous avait intéressé, je vous envoie, pendant que ma mémoire est encore fraîche, le résumé d'une conversation que je viens d'avoir avec le Conseiller de l'ambassade d'Allemagne qui est ami intime du comte Herbert de Bismarck et son ancien collègue à Londres.

Voici en quels termes il m'a parlé de la politique actuelle de l'Allemagne :

« Son but est de maintenir avant tout son entente d'une part avec l'Autriche, et de l'autre avec la Russie, laissant à chacune de ces deux Puissances la liberté la plus complète d'accomplir le développement de leur politique en Orient de la manière qui leur conviendra et selon les circonstances (1).

« L'Allemagne n'a pris aucun engagement vis-à-vis de l'Autriche, ni envers la Russie, de les soutenir l'une ou l'autre dans une question dont elle (l'Allemagne) se désintéresse complètement .Elle n'a donc par conséquent pas eu à faire accepter aux deux Empires un partage d'influence comme on s'est plu à le représenter de divers côtés.

« Dans ces dernières semaines la situation a été extraordinairement difficile pour les personnes d'État qui dirigent la politique autrichienne, car ils avaient *librement* à prendre un parti immédiat : soit d'entamer une politique agressive à l'égard de la Russie, soit d'accepter une politique pacifique qui entraînait la reconnaissance d'une sphère d'influence à la Russie dans les Balkans au moins égale à celle de l'Empire austro-hongrois. L'Autriche a choisi la politique pacifique, elle a donc accepté les conséquences de cette politique qui est l'abandon de la Bulgarie et nous pouvons ajouter la Roumélie orientale à la sphère d'influence russe. Maintenant s'ensuit-il comme on l'a dit que cela entraîne dans peu de temps la prise de Constantinople par la Russie? Tout ce que je puis répondre dès aujourd'hui, c'est que l'Allemagne n'y mettra pas d'obstacle, ce n'est là que le développement possible d'une question qui n'intéresse en aucune façon l'Allemagne directement.

« Pour le moment, l'Autriche cherche sincèrement à faire accepter à la Hongrie la politique qu'elle vient d'adopter.

« A Sofia, le retour du Prince Alexandre est impossible à cause, dans la

(1) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome IV, nos 838, 839, 840; (*Die Grosse Politik,* Tome V, nos 985, 986, 987).

situation actuelle, de l'intérêt trop marqué que lui porte l'Angleterre; de plus le Prince Alexandre est lui-même parfaitement décidé à n'y pas retourner même dans le cas improbable qu'il serait choisi. Enfin l'Allemagne est d'accord avec l'Autriche pour laisser à la Russie le champ libre du choix de son candidat ainsi que le moment le plus opportun pour le faire nommer. C'est pour cette raison que la Russie cherche à gagner du temps.

« Quant à l'Angleterre, depuis le commencement de cette nouvelle crise la presse tout entière a faussé et continue à fausser l'opinion publique en faisant croire que ce pays n'a plus aucun intérêt du côté de Constantinople et dans les Balkans.

« De plus le Cabinet anglais est divisé pour le moment entre l'abandon ou la reprise de la politique traditionnelle. Combien de temps cet état de choses peut-il durer? C'est impossible à savoir; en tout cas pas avant qu'un très fort mouvement d'opinion ne se dessine dans un autre sens et dont la presse ait à tenir compte. En ce moment, rien ne fait encore prévoir ce revirement.

« L'Angleterre a eu le plus grand tort au début de vouloir que l'Allemagne prenne en main la question des Balkans, qui ne l'intéresse pas, et si le Cabinet anglais, au lieu de continuer à récriminer, avait su avoir plus de décision, elle aurait, si elle l'avait voulu, pu empêcher le Prince Alexandre d'être renversé, et peut-être que les autres Puissances intéressées auraient suivi et changé ainsi complètement l'aspect de la question. Mais cela encore c'était l'affaire de l'Angleterre et non la nôtre.

« Il y a aussi une autre question qui vous intéresse au premier chef et dont l'opinion en France paraît s'émouvoir de nouveau à juste titre. Avec l'arrivée du Cabinet tory revenu à la suite des élections générales, votre Gouvernement semble penser que le moment est venu de reprendre les négociations suspendues pour la neutralisation du canal de Suez et la fixation du départ des troupes anglaises de l'Égypte. Puisque la France paraît attacher un grand prix à la solution de cette question, on partage à Berlin l'avis que le moment est favorable pour le pousser vigoureusement. Du reste mon impression est que, si M. Herbette a pour mission de sonder notre Gouvernement à ce sujet, j'ai tout lieu de penser qu'il recevra de bienveillantes assurances de notre appui moral pour l'action que voudra prendre la France dans cette direction.

« L'appui de la Russie ne saurait vous faire défaut, et je crois enfin que la Porte est toute prête à agir sous l'impulsion et la direction de la France; la Turquie a autant d'intérêt que votre pays à ne pas laisser plus longtemps une grande Puissance européenne s'établir en Égypte. Plus on attendra maintenant et plus ce sera difficile de faire partir les Anglais, qui déjà cherchent tous les prétextes pour prolonger une occupation qui n'a plus de raison d'être. »

Ainsi que vous le remarquerez, il résulte des termes de cette conversation

que l'Allemagne se bornera encore une fois à nous donner un bienveillant appui moral dans une question qui, ravivée en ce moment, pique au vif l'Angleterre, qui n'est que trop portée à se rattraper de ce côté pour adoucir aux yeux de l'opinion ses récentes déceptions. L'appui moral d'un Cabinet comme celui de Berlin n'est certes pas à dédaigner mais est-ce suffisant pour nous permettre de soutenir une querelle sérieuse avec l'Angleterre, et puis, une fois la question d'Égypte engagée par nous à fond, ne sera-ce pas le moyen le plus efficace dans la pensée de l'Allemagne pour contraindre l'Angleterre à se rapprocher d'elle et l'obliger à prendre une ligne dans la politique active plus conforme aux vues du grand Chancelier? C'est précisément le langage que me tiennent dans ces derniers jours mes collègues du Foreign Office, opinion que je retrouve du reste dans toutes les conversations que j'ai en ce moment avec les hommes politiques anglais. Actuellement les organes du Gouvernement continuent à dire au public que l'Angleterre n'a pas besoin d'alliés pour sauvegarder ses intérêts qu'elle ne croit pas menacés par les événements actuels. Le désir de remplacer Thornton par White à Constantinople est le seul indice sérieux d'une réaction possible de la politique du Gouvernement anglais; aussi, bien que les apparences soient contraires aujourd'hui, le jour où un mouvement d'opinion se fera, je ne puis vous cacher que j'éprouve des craintes sérieuses de voir l'Angleterre chercher à donner à l'Allemagne toutes les satisfactions qu'elle croira nécessaires pour tourner les cartes de son côté; il y aura donc peut-être un moment à saisir plus prochain qu'on ne le pense (et si nous avons gardé toute notre liberté d'action) pour tenter un dernier effort d'entente directe avec l'Angleterre au moment où on sentira que cette évolution est prête à se faire.

J'ajoute ces quelques impressions personnelles qui n'ont d'autre portée que de compléter par certaines indications ce que je suis à même d'entendre autour de moi.

317.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. n° 51. *Paris, 27 septembre 1886, 1 h. 15, soir.*

Je viens d'avoir connaissance d'une lettre de M. de Florian [1], qui relate une intéressante conversation avec un de vos collègues, en position d'être bien informé. Il en résulte que le Gouvernement anglais manœuvre activement

[1] Voir ci-dessus n° 316.

en vue de se maintenir en Égypte. D'autre part, nous avons acquis la preuve que, nonobstant les déclarations que vous a faites Sir J. Fergusson, Lord Iddesleigh a demandé à la Porte l'autorisation d'établir à Mytilène, à Chio ou à Thasos de soi-disant dépôts de charbon, qui ne seraient qu'une occupation déguisée. Dans ces conditions il me paraît nécessaire de ne pas différer davantage la conversation dont je vous avais parlé dans mon télégramme du 16, n° 45. Toutefois il conviendra que cette conversation n'ait l'air de viser aucun fait déterminé, qu'elle ne paraisse pas commandée par votre Gouvernement, mais qu'elle se présente sous forme de réflexions occasionnelles, basées sur la connaissance que vous avez des sentiments de votre pays. En un mot il ne doit y avoir là rien qui ressemble à une menace, mais au contraire un avis amical destiné à faire connaître une situation telle qu'elle est, et à prévenir ainsi toute fausse induction. Dans le même ordre d'idées, il me paraîtrait utile que l'ambassade eût, en quelque sorte, le mot d'ordre de dire en toute rencontre que la France n'acceptera jamais la mainmise sur l'Égypte par une Puissance quelconque et que, si l'Angleterre était bien inspirée, elle écarterait d'elle-même cette pierre d'achoppement à une entente cordiale qui s'établirait tout naturellement entre les deux pays, et dont l'Angleterre pourra avoir à regretter l'absence dans les complications graves qui se préparent [1].

318.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 40. *Paris, 27 septembre 1886, 1 h. 40, soir.*

Quelques journaux ont raconté que le général Riu, passant sur la place de la Concorde avec une colonne d'infanterie, a fait porter les armes devant la statue de Strasbourg. Voici comment, en réalité, les faits se sont passés. La colonne du 31e régiment d'infanterie, venant de Longjumeau et ayant à sa tête le général Riu, s'est trouvé croiser en route, à la hauteur de la place de la Concorde, les gardes et postes dont on faisait le relèvement (*sic*); de

[1] Dans une conversation avec Lord Iddesleigh, dont il rend compte le 29 septembre (télégr. n° 52, 6 h. 49, s.), M. d'Aubigny lui déclare : «Jamais la France n'acceptera la mainmise d'une Puissance quelconque sur ce pays (l'Égypte).» Et plus loin : «Je fis ensuite ressortir les avantages que l'Angleterre retirerait en mettant fin d'elle-même à cette occupation (de l'Égypte). Il y aurait immédiatement un grand rapprochement de la France vers l'Angleterre et tout obstacle à une entente cordiale disparaîtrait».

là des honneurs rendus par les deux troupes, coïncidence qui a pu faire croire à quelques promeneurs que ces honneurs s'adressaient à la statue de Strasbourg. A l'occasion, et si vous le jugiez utile, vous rétabliriez l'exactitude des faits [1].

319.

M. Thomson, Ministre de France à Copenhague,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. Confidentiel. *Copenhague, 1er octobre 1886, 5 heures, soir.*
(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Le Roi de Grèce part aujourd'hui avec la Reine et leurs enfants pour Lubeck. Sa Majesté me fait savoir confidentiellement qu'elle se rend directement à Paris où elle descendra à l'hôtel Bristol et où elle passera quelques jours avant de rentrer à Athènes. On ignore encore ici cette résolution dans le public et même dans l'entourage de la Cour. Le Roi Georges prendra pour prétexte le choléra qui sévit sur toutes les côtes de la Méditerranée sauf sur celle de France. Mais il m'a chargé de dire à Votre Excellence que le but de son voyage à Paris est, tout en gardant le plus strict incognito, de vous voir à votre retour du midi pour vous exprimer sa reconnaissance et vous entretenir de la situation actuelle. La Reine de Danemark part en même temps pour Lubeck d'où elle se rendra à Gmunden où des raisons d'ordre privé l'appellent auprès de sa fille Duchesse de Cumberland.

320.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 21. *Berlin, 5 octobre 1886, 4 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck m'a exprimé au sujet des incidents qui marquèrent la mission du général Kaulbars [2], des appréciations assez rassurantes. Il lui semble que le général a un peu fermé les oreilles pour ne pas entendre

[1] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome IV, n° 851; (*Die GrossePolitik,* tome VI, n° 1227.) — [2] Voir ci-dessus, n° 312.

les injures qui lui ont été adressées dans une réunion publique et aussi un peu fermé les yeux quand on a battu deux ou trois sujets russes. Le général ne chercherait donc pas une occasion quelconque de conflit. D'autre part, le comte Herbert de Bismarck serait porté à expliquer le voyage projeté par le général Kaulbars dans l'intérieur de la Bulgarie, en ce sens que le Gouvernement russe aimerait autant voir son représentant en dehors de l'effervescence de Sofia pendant l'agitation électorale (1). J'ignore sur quoi reposent les impressions ainsi formulées que je dois me borner à reproduire.

321.

M. GÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 59. *Rome, 8 octobre 1886, 1 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

J'ai vu hier soir le comte de Robilant revenu à Rome depuis deux jours.

Il s'est exprimé en termes sympathiques et flatteurs sur le discours de Toulouse qui de même, je l'ai su d'autre part, a été accueilli à Monza avec une grande faveur (2).

Des tentatives sont faites ici par le Gouvernement anglais pour engager le Gouvernement italien dans une politique commune contre l'action russe en Bulgarie.

Le Gouvernement royal cependant ne paraît pas disposé à sortir de sa réserve.

(1) Le 9 octobre, à 5 h. 45 du soir, M. Raindre télégraphie encore de Berlin (T. n° 22) : «On continue à la chancellerie impériale à marquer une certaine indifférence relativement aux incidents provoqués en Bulgarie par la mission du général Kaulbars, et l'on n'y veut voir rien de menaçant pour un prochain avenir.» De Vienne, M. de Montmarin écrit (dép. 22 du 13 octobre) : «Le sentiment public se prononce d'une manière de plus en plus marquée en Autriche contre l'attitude qu'a prise la Russie à l'égard de la Bulgarie, et en particulier contre les procédés du général Kaulbars. Le comte Kalnoky n'a pas hésité hier, dans une entrevue que j'ai eue avec lui, à critiquer vivement la politique suivie par le Gouvernement du Tsar.»

(2) «J'ai transmis les remerciements de Votre Excellence au général de Robilant, écrira M. Gérard, le 20 octobre, dans une lettre particulière, qui en a été très touché. Le discours de Toulouse a paru ici une réponse très opportune à toutes les insinuations qui représentaient le Gouvernement de la République comme prêt à étendre son empire africain aux dépens et au mépris de l'Italie».

322.

M. Mariani, Ministre de France à Munich,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Confidentiel. Déchiffrement. *Munich, 9 octobre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 octobre; Dir. pol., 13 octobre.)

M. le baron de Mohrenheim est parti avant-hier pour Saint-Pétersbourg à la réception d'une lettre de M. de Giers. Il laisse sa famille à Tegernsee près Munich et si, comme tout porte à le croire, son Gouvernement l'autorise à revenir *prochainement* en France, il se propose de la conduire dans le Midi avant de rejoindre son poste. Il se demande seulement si l'Empereur ne jugera pas opportun de nommer un nouvel Ambassadeur à Paris, dans le cas où les relations régulières seraient reprises entre les deux Gouvernements français et russe.

323.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 27. *Paris, 11 octobre 1886, 8 h. 45, soir.*

Il est désirable que vous trouviez une occasion de vous mettre en rapport avec le baron de Mohrenheim, et je pense que cela vous sera facile; mais vous ne devez pas avoir l'air de la provoquer, ni faire à M. de Mohrenheim une visite qui manifesterait trop d'empressement [1].

[1] Le 14 octobre, M. de Freycinet dira à M. d'Ormesson (tél. 28, 7 h. 30, s.) : «Vous pouvez faire une visite au baron de Mohrenheim. Ne prenez l'initiative d'aucune allusion à votre situation réciproque».

324.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. Confidentiel. *Londres, 16 octobre 1886.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 octobre)

Hier, dans le cours d'une conversation, j'ai amené le Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères à m'exposer sommairement ses vues sur l'occupation anglaise en Égypte. En provoquant ses confidences, j'avais moins pour but de sonder les dispositions actuelles du ministère Salisbury que de me rendre compte des objections d'ordre spécial que les bureaux du Foreign Office peuvent élever contre l'abandon de l'Égypte par l'Angleterre.

Sir Julian Pauncefote a dans ses attributions la direction des affaires égyptiennes, et Votre Excellence sait combien ses avis sont écoutés par les Ministres de la Reine. Ses vues sur un pareil sujet méritent donc de vous être rapportées.

D'après lui, l'Angleterre n'a pas aujourd'hui les moyens d'établir en Égypte un état de choses assez stable pour qu'elle puisse sans danger quitter ce pays [1].

[Sir J. Pauncefote indique les réformes qui lui paraîtraient d'abord nécessaires.]

J'ai en vain cherché à m'éclairer auprès de lui sur les propositions que Sir H. D. Wolff fait en ce moment au Gouvernement de la Reine, par rapport

[1] A la fin de septembre, M. d'Aubigny avait eu une conversation avec Sir Philippe Currie qui remplaçait Sir Julian Pauncefote, alors en congé : «L'occupation de l'Égypte, lui avait dit le haut fonctionnaire anglais, est une cause d'affaiblissement constant dont nous souffrons et que nous ne demanderions pas mieux que d'écarter le plus tôt possible. Mais nous ne pouvons sortir de ce pays que la tête haute avec la conscience de laisser derrière nous des réformes salutaires, un ordre de choses bien établi, un prince consolidé. Or, toute votre politique, depuis que nous sommes sur les bords du Nil, a tendu à nous susciter des obstacles et à paralyser nos efforts... Changez votre tactique, ne nous créez plus d'embarras en Égypte; au lieu de chercher à former contre nous une coalition à Constantinople, facilitez-nous notre tâche, et nous serons heureux de quitter plus tôt l'Égypte; croyez-moi, vous ne pouvez nous faire quitter les bords du Nil que par de bons procédés. Autrement je ne vois pas d'autre moyen de nous mettre dehors que la guerre. Les menaces ne feront que mettre en jeu notre amour-propre national et nous retenir en Égypte». (Dép. confidentielle n° 18 de Londres, du 1er octobre.

à l'Égypte, et dont m'entretenait le télégramme de Votre Excellence n° 54; nous devons espérer qu'elles ne s'inspirent pas des vues que Sir Julian Pauncefote m'a exposées [1].

325.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 24. *Berlin, 18 octobre 1886, 7. h., soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Je viens de rendre visite au comte Herbert de Bismarck pour lui demander quand je pourrais remettre à l'Empereur mes lettres de créance. Il m'a répondu que S. M. reviendrait à Berlin jeudi prochain, mais que ses médecins lui imposeraient sans doute un repos de deux ou trois jours. Mon entrée en relations officielles avec la chancellerie impériale est ainsi ajournée à la semaine prochaine.

Toutefois, le comte Herbert m'a, de lui-même, engagé à venir le voir quand j'aurais quelques communications à lui faire, en ajoutant que ces rapports, pour être officieux, n'auraient pas moins leur utilité réelle [2]. En dehors des congratulations d'usage, j'ai eu la satisfaction de constater que l'idée qu'on se fait ici de votre confiance en moi me sera d'un puissant secours. Le comte Herbert m'a répété deux ou trois fois que son père vous tenait en haute estime et qu'il appréciait l'habileté et la netteté de votre politique.

J'en ai profité pour lui dire que, formé à votre école, je me sentais peu de goût pour la politique spéculative, et que je me plaçais beaucoup plus volontiers sur le terrain des faits et des solutions pratiques.

« C'est là ce qu'aime mon père, m'a répliqué le comte, et je suis convaincu qu'il sera enchanté de vous voir dans ces dispositions. »

Le tour de la conversation m'a permis alors de poser quelques jalons en vue de nos entretiens ultérieurs; à propos de l'Égypte, le comte Herbert

[1] Dans le télégramme n° 54 du 12 octobre, 12 h. 40, s., M. de Freycinet faisait allusion à des propos de Sir H. D. Wolff, selon lesquels le Gouvernement britannique « s'engagerait peut-être, *sous certaines conditions,* à évacuer l'Égypte dans un délai assez limité. »

D'autre part, dans une dépêche s. n° du 4 octobre, M. Raindre relatait les propos d'un étranger au service de l'Égypte : « Il a causé avec différents personnages appartenant au monde politique et financier allemand et m'a dit avoir été frappé de l'unanimité avec laquelle on lui a représenté l'occupation britannique en Égypte comme destinée à se prolonger sans limites possibles à prévoir ».

[2] Voir ci-dessous, n° 349, la première entrevue de l'Ambassadeur avec le Chancelier.

ne croit pas que les Anglais aient l'idée d'y accentuer leur politique. «Ils sont très prudents et très timorés, m'a-t-il dit, plus que je ne le serais à leur place.»

«Il est heureux alors que vous ne soyez pas Anglais, lui ai-je répondu, en riant, car nous ne nous entendrions pas sur cette question. Nous autres Français, nous ne saurions admettre une modification quelconque de l'équilibre méditerranéen. Tel est le pivot actuel de notre politique extérieure, il correspond non seulement à nos intérêts, mais encore à nos sentiments.

«Si l'Allemagne nous aidait à obtenir l'évacuation de l'Égypte, je suis persuadé que l'on aurait fait un grand pas vers une détente qui se fait attendre depuis quinze ans.»

Le comte Herbert m'écoutait avec une grande attention, mêlée d'une certaine curiosité; je n'insistai pas davantage et je dis un mot de la question Zorilla [1] afin de juger à quel degré la chancellerie impériale l'avait à cœur. J'ai vu avec plaisir, au langage très net du comte Herbert, que les trois Empereurs ont considéré comme un devoir de galanterie envers une malheureuse Reine, très effrayée des derniers événements révolutionnaires, la démarche concernant L. Ruiz Zorilla, mais qu'étant aujourd'hui en règle avec leur conscience de monarque, ils s'en tiendront là. Le comte Herbert m'a déclaré en propres termes qu'il comprenait très bien votre réponse.

En résumé, j'ai emporté une bonne impression de cet entretien. A moins d'incidents, je n'essaierai pas de revoir le comte Herbert avant l'audience impériale.

(1) A la suite de troubles qui avaient éclaté en Espagne en septembre 1886, notre représentant à Madrid avait annoncé que le Gouvernement espagnol était décidé à nous demander l'expulsion de M. Zorilla et avait demandé aux Cabinets de Vienne et de Berlin d'appuyer sa démarche (télégr. de Madrid du 1er octobre, 1 h. 12 s.).

M. de Freycinet prévient le Directeur des Affaires politiques (télégr. à chiffrer du 2 octobre, 11 h. m.) qu'il est disposé à faire savoir à M. Zorilla par un ami sûr qu'il nous obligerait en allant passer quelques semaines à Londres.

«Je suis sûr que la chose étant demandée comme un service à M. Zorilla, il l'accorderait volontiers, son départ prenant en ce cas un caractère tout privé et spontané.

«Quant à son expulsion, c'est une autre affaire. Si elle m'est demandée avec accompagnement de pression de la part de Cabinets étrangers, je ne l'examinerai même pas, et le fait de cette pression indiscrète et déplacée sera un motif suffisant pour l'écarter.»

Le 13 octobre M. Albareda, Ambassadeur d'Espagne à Paris, vient parler à M. de Freycinet de l'opportunité d'expulser M. Zorilla. «Sans opposer un refus formel, que le caractère de la démarche ne comportait pas, télégraphie M. de Freycinet à son représentant à Madrid le 14 octobre (télégr. n° 13, 6 h. 30, s.), je ne lui ai pas caché les difficultés d'ordre intérieur qui entravaient sur ce point ma bonne volonté à l'égard du Cabinet de Madrid.» M. Moret, le nouveau Ministre d'État, accepta assez mal les explications de l'ambassade de France.

L'Ambassadeur d'Allemagne, les Chargés d'affaires d'Autriche et de Russie firent auprès de M. de Freycinet la démarche demandée par la Régente, elle eut le résultat qu'avait annoncé M. de Freycinet.

326.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. *Berlin, 20 octobre 1886, 12 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 45, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck est venu chez moi hier; sa visite était de pure courtoisie. Il a abordé incidemment la question bulgare pour me dire que la situation s'améliorait au profit des Russes, et que le général Kaulbars avait reçu des instructions pour «mettre des gants de velours sur ses mains de fer».

M. de Bleichroeder, que j'ai vu dans la journée, a été plus explicite. Il pense que l'on introduira dans le Gouvernement provisoire de la Bulgarie de nouveaux membres dévoués à la Russie, ce qui permettrait à cette Puissance de se soustraire pour un temps plus ou moins long à l'obligation de trouver un candidat au trône qui fût accepté par l'Angleterre.

Relativement à l'Égypte, il m'a spontanément affirmé que le Cabinet de Londres ne pensait, pour le moment du moins, ni à l'annexion, ni au protectorat. Lord Churchill n'a vu personne ici, pas même l'Ambassadeur d'Angleterre; on suppose que, néanmoins, il était venu avec l'intention d'obtenir l'assentiment du prince de Bismarck à la conversion de la Daïra d'Égypte, mais il aurait renoncé à cette démarche sur un avis venu de Londres.

J'ai catégoriquement répondu à mon interlocuteur qu'en ce cas le Gouvernement de la Reine avait été bien inspiré. Car des mesures qui auraient pour effet de modifier l'organisation contractuelle de l'Égypte et d'éliminer les éléments non anglais qui existent encore dans l'administration du pays, n'auraient aucune chance d'être agréées par la France.

On croit à un voyage du prince de Bismarck à Berlin pour voir l'Empereur, vers le 1er novembre. Peut-être pourrai-je en profiter pour entrer en relations avec lui, sans montrer trop d'impatience.

327.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 51. *Saint-Pétersbourg, 20 octobre 1886, 10 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 21 octobre, 9 h. 30, matin.)

Je sors de chez M. de Giers que je n'ai pu voir que tardivement aujourd'hui, à cause d'une audience de présentation chez la duchesse d'Oldenbourg. Le Ministre, dans un entretien prolongé très cordial, dans la forme comme dans le fond, et auquel il a tenu à conserver un caractère tout à fait intime, analogue à celui de mes précédentes conversations, m'a déclaré qu'il croyait le moment venu de songer à la reprise de nos relations normales, qu'il en avait causé avec le baron de Mohrenheim et avec l'Empereur lui-même, et qu'il avait amené le Souverain à partager son avis; qu'en conséquence, le Gouvernement impérial était prêt à accueillir les propositions que nous aurions à lui faire pour la nomination d'un Ambassadeur, en reprenant les choses au point où elles étaient restées après le départ du général Appert, qu'il n'avait assurément pas à suggérer d'indications de personnes au Gouvernement de la République, mais qu'il comptait que l'on comprendrait à Paris toute l'importance qu'a cette question dans un pays comme la Russie, et en présence de certaines susceptibilités à ménager.

M. de Giers pense que Votre Excellence pourra utilement conférer à ce sujet avec M. de Kotzebue qui a toute sa confiance, en conservant aux négociations qui s'ouvriront un caractère plutôt personnel et privé qui les faciliterait; il est prêt à agir de même ici avec moi.

Le baron de Mohrenheim restera en congé un mois encore environ pour régler ses affaires privées; puis il retournera à Paris et M. de Giers pense que la nomination du nouvel Ambassadeur de la République coïnciderait utilement avec la rentrée à Paris du représentant de l'Empereur.

Il est entendu que nous n'ébruiterons pas pour le moment les négociations engagées.

Or, je dois faire connaître à Votre Excellence que j'ai reçu aujourd'hui la visite de M. de Cyon, directeur de la *Nouvelle Revue*, qui a même dû vous télégraphier [1]; il serait à désirer qu'il n'y eût, ni de ce côté, ni d'autre, d'indiscrétion anticipée qui pourrait tout à la fois nous gêner et déplaire au Gouvernement impérial.

[1] Voir Élie de Cyon, *Histoire de l'Entente franco-russe*, chap. vi.

Au cours de la conversation et incidemment, M. de Giers m'a laissé entendre que son Gouvernement nous saurait gré de ce que nous pourrions faire, dans la mesure que comportent nos institutions et les exigences du régime parlementaire, pour la surveillance des réfugiés russes en France.

Le baron Jomini que j'ai vu un moment seulement avant d'entrer chez le Ministre, en m'annonçant la communication qui allait m'être faite par M. de Giers, a ajouté que, si le choix du Gouvernement de la République se portait, comme il l'avait entendu dire, sur la personne de l'amiral Jauréguiberry ou sur celle du général Gaillard [1], ces deux nominations seraient fort bien accueillies ici.

Je n'avais qu'à écouter ces insinuations pour les transmettre à Votre Excellence, et non à discuter les nominations. Je me suis donc borné à assurer le baron Jomini que, le principe de la reprise de nos relations antérieures une fois admis, la question de personne se réglerait facilement, le Gouvernement de la République étant désireux de faire un choix agréable à la Cour de Russie. Si Votre Excellence le juge opportun, je pourrai par le baron Jomini obtenir des indications officieuses que M. de Giers hésite à me donner.

J'attendrai d'ailleurs votre instruction avant de rien faire de plus.

Au sujet de la Bulgarie, le Ministre m'a dit que la situation restait stationnaire sans s'améliorer encore. Au contraire, dans le public comme à la Bourse, il y a depuis hier une certaine détente.

328.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 54. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 octobre 1886, 4 h. 18, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.)

J'ai reçu la visite du baron de Mohrenheim que j'avais été voir le premier, il y a quelques jours, sans le rencontrer [2]. L'Ambassadeur m'a entretenu, à titre tout à fait officieux et personnel, m'a-t-il répété plusieurs fois, de son prochain retour à Paris et de la nomination de notre représentant en Russie; il pense pour sa part que celle-ci devrait avoir lieu aussi promptement que possible; lui-même passera quelques jours encore à Pétersbourg et sera à Paris dans un mois environ; il estime en ce qui concerne la reprise de nos relations que la question de personne, dans les circonstances actuelles, a une

(1) Général de brigade, ancien Attaché militaire en Russie. — (2) Voir ci-dessus, n° 323.

importance toute particulière qui n'échappera pas à Votre Excellence. Il ne m'a pas dissimulé que certains noms parmi ceux mis en avant par la presse dans ces derniers temps susciteraient les plus grandes difficultés, et, tout en me répétant que la désignation regardait exclusivement le Gouvernement de la République et en assurant que son représentant serait bien accueilli ici à quelque catégorie qu'il appartînt, m'a laissé entendre qu'un candidat militaire plairait davantage à l'Empereur «qui a pour les officiers de marine une sympathie et une estime toute particulière».

Je continue, en attendant les instructions de Votre Excellence, à recueillir d'une façon tout officieuse les indications qui me sont données spontanément, sans les provoquer, et tout en gardant personnellement la réserve que ma situation me commande.

329.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 28. *Berlin, 23 octobre 1886, 7 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Hier soir, j'ai été officiellement informé que l'audience impériale pour la remise de mes lettres de créance était fixée à aujourd'hui. On s'était réservé de me prévenir au dernier moment afin de ne pas risquer d'être obligé par la santé de l'Empereur de contremander cette audience. Elle vient d'avoir lieu avec le cérémonial ordinaire. L'Empereur m'a reçu debout, au milieu d'un grand salon; il ne vacillait pas, mais il paraissait craindre de faire le moindre mouvement. Je lui donnai lecture de mon allocution. Puis il a donné sa réponse à lire au comte Herbert de Bismarck, en s'excusant de ne pouvoir le faire lui-même à cause d'un «enrouement». En voici le texte :

«M. l'Ambassadeur, vous avez exprimé ma pensée en disant que l'Allemagne et la France ont de nombreux intérêts communs et qu'elles pourraient y trouver un terrain d'entente profitable aux deux nations voisines.

«Grâce à votre grande habitude des affaires et à votre connaissance profonde des intérêts que la France a en commun avec l'Allemagne, vous réunissez toutes les qualités qui sont nécessaires pour collaborer avec mon Gouvernement au maintien des bons rapports entre les deux pays. Aussi, je me félicite sincèrement du choix que M. le Président de la République a fait en vous désignant aux hautes fonctions que vous allez remplir.

«Soyez convaincu, M. l'Ambassadeur, que mon concours ne vous fera jamais

défaut pour appuyer toute mesure tendant au but conciliant et pacifique que vous venez d'indiquer. »

Cette lecture terminée, l'Empereur m'a parlé dix minutes environ. Sa parole, plus encore que son aspect extérieur, m'a donné l'impression que j'étais en face d'une lampe qui s'éteint faute d'huile, mais qui reprend par instant des lueurs fugitives; les idées, les souvenirs et les mots étaient d'une succession difficile. J'ai fait de mon mieux pour dissimuler au comte Herbert de Bismarck, qui me surveillait de près, l'effet pénible que me produisait la vue de ce vieillard s'imposant une fatigue au-dessus de ses forces pour me recevoir selon l'étiquette la plus rigoureuse. On sent, en effet, chez tous ceux qui appartiennent au monde de la Cour et même dans le public, une réelle appréhension que l'Empereur soit près de sa fin, et le désir d'être, ne fût-ce qu'artificiellement, rassurés à cet égard.

Quoi qu'il en soit, tout ce que m'a dit S. M. était empreint d'un très visible bon vouloir pour le maintien de l'entente entre les deux pays. J'y ai trouvé le commentaire significatif de sa réponse à mon allocution. Cette réponse est, de l'avis de tous ceux qui en ont pris connaissance, plus nette et plus catégorique que ne le sont d'ordinaire les documents de ce genre.

Ce soir, je dîne en petit comité chez le comte Herbert de Bismarck. Si j'en trouve l'occasion, je lui parlerai de la nouvelle que mentionne ce matin, peut-être comme ballon d'essai, la *Gazette Nationale,* qui ne reçoit d'ailleurs que par intermittence des inspirations de la chancellerie impériale. Il s'agirait d'un accord entre l'Angleterre et la Russie qui, pour avoir les mains libres en Bulgarie, s'engagerait à ne pas contrecarrer les plans du Cabinet de Londres en Égypte. Il ne serait pas impossible que cette question eût été l'une de celles qui ont motivé les deux voyages que l'Ambassadeur de Russie vient de faire coup sur coup à Varzin et celui que le comte Herbert de Bismarck m'a annoncé l'intention d'accomplir lui-même auprès de son père à très bref délai.

330.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. Personnel et confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 octobre 1886.*

(*Reçu :* Dir. pol, 2 novembre.)

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par la voie télégraphique de la communication qui m'a été faite par M. de Giers, relativement au prochain rétablissement de nos relations diplomatiques respectives sur le pied normal, et de la visite subséquente que j'ai reçue du baron de Mohrenheim, Ambassadeur

de Russie à Paris [1]. Si Votre Excellence veut bien me le permettre, je compléterai aujourd'hui sous une forme moins officielle l'exposé de la situation, et je lui communiquerai le résumé de mes impressions intimes et personnelles, ainsi d'ailleurs qu'à diverses reprises j'en ai reçu l'invitation de votre Cabinet.

Comme je l'ai déjà marqué dans mes télégrammes précités, on attache ici une importance toute particulière au choix du futur titulaire de l'ambassade de la République, et M. de Giers a toute confiance en Votre Excellence pour cette désignation qui, il le déclare hautement, appartient exclusivement au Gouvernement français. Mais, d'autre part, il n'est plus douteux actuellement pour moi qu'un Ambassadeur militaire plaira davantage en haut lieu qu'un Ambassadeur civil. J'en ai recueilli le témoignage au cours de divers entretiens intimes et autorisés tout à la fois, où mes interlocuteurs ont cru pouvoir se départir un peu de la réserve officielle que ses hautes fonctions commandent à M. de Giers. Je n'ai pas besoin d'indiquer les motifs de cette préférence : ils se laissent aisément sous-entendre, étant donné le caractère du pays, son régime politique, et plus encore les idées personnelles du Souverain régnant. Il est non moins certain que parmi nos officiers généraux de terre ou de mer, il en est quelques-uns, plus connus ici, directement ou seulement de réputation, qui seraient *persona gratissima*; j'ai déjà eu, à titre de simple information, l'occasion de vous indiquer certains noms qui ont été intentionnellement prononcés devant moi; et je ne crois pas qu'il soit dans mon rôle d'en dire davantage, à moins que Votre Excellence ne juge à propos de m'interroger à ce sujet. Ce que je dois seulement ajouter, pour être complet, c'est que les Russes se rendent parfaitement compte qu'ils ne peuvent songer à influer sur le choix du Gouvernement de la République, et qu'en outre certaines objections d'ordre intérieur puissent être formulées contre telle ou telle personnalité qui leur serait sympathique.

Mais le point auquel je crois devoir m'attacher plus particulièrement dans ce compte rendu est celui-ci : étant admis en principe, qu'en ce moment, à la Cour de Russie, on désire voir la République française représentée par un Ambassadeur de carrière militaire, avons-nous avantage, en nous plaçant au point de vue exclusif de nos intérêts, et abstraction faite du désir que nous pouvons avoir nous-mêmes de donner à la Russie un témoignage non équivoque de notre bon vouloir, avons-nous avantage, dis-je, à être représentés par un diplomate militaire plutôt que par un diplomate civil? C'est la question que je me suis posée dans mon for intérieur dès mon arrivée et que j'ai cherché depuis lors à élucider. Or j'ai été amené à la résoudre en une opinion un peu complexe que je vous demande la permission de développer brièvement ici, à titre de renseignement.

[1] Voir ci-dessus, n° 327 et 328.

Il est tout d'abord indubitable que les rapports sont plus directs et plus fréquents entre l'Empereur et un Ambassadeur militaire; à tout instant des parades, des revues, des solennités militaires, donnent à un général-ambassadeur l'occasion d'approcher le Souverain, d'échanger au moins quelques paroles avec lui [1]. Or, c'est là le point sur lequel je me permets d'appeler toute votre attention, en aucun pays d'Europe peut-être, les rapports entre le Corps diplomatique et la Cour ne sont aussi rares qu'en Russie. Pour vous faire apprécier l'exactitude de ce que j'avance, je préciserai : jamais ou presque jamais le Corps diplomatique n'est invité aux solennités nationales; jamais un ambassadeur n'est admis à la table impériale, sauf après la remise de ses lettres de rappel; jamais les diplomates, sauf à titre individuel, ne sont conviés aux réceptions intimes du palais Annitchkoff où demeure habituellement l'Empereur pendant ses séjours dans la capitale, ni à Gatchina, ni à Péterhof, non plus que chez les Grands-Ducs; bref, autant que possible, les diplomates étrangers sont tenus à l'écart de la Cour, exception n'étant faite précisément que pour les chefs de missions militaires, tels que le général de Schweinitz, Ambassadeur d'Allemagne ou le général de Kiaer, Ministre de Danemark. Il y a dès lors, en principe, avantage indéniable pour une grande Puissance à choisir son représentant dans une catégorie qui le rapproche de la personne impériale.

Mais d'un autre côté, étant donné le tempérament bien connu du Souverain régnant, ces occasions de rapprochement sont-elles bien toujours à désirer? Ici, je l'avoue, il peut y avoir doute. Evidemment, si l'Ambassadeur réussit à plaire, s'il ne se produit aucun incident dans les rapports internationaux, ce sera tout profit; mais, comme il faut bien admettre aussi le cas contraire, tenir compte d'éventualités possibles, il est nécessaire avec un caractère tel que celui de l'Empereur Alexandre III de prévoir des sorties, de brusques manifestations de mauvaise humeur, que l'intermédiaire d'un Ministre des Affaires étrangères prudent, temporisateur et conciliant, tel que M. de Giers, évite, ou tout au moins adoucit dans la forme. Je me résumerai sur ce point en disant qu'il y a évidemment là des chances à courir, et, pour conclure d'une façon générale, je crois pouvoir dire que l'Empereur comme la Cour désirent un militaire, que celui-ci sera à l'heure actuelle accueilli avec plus de faveur qu'un civil, au moins dans ce milieu, qu'il se trouvera placé par rapport à ses collègues, les Ambassadeurs d'Allemagne et de Turquie, sur un pied d'égalité, par rapport à ses collègues d'Angleterre, d'Autriche et d'Italie dans une position privilégiée, et par rapport à l'Empereur enfin dans une situation qui dépendra tout à la fois de sa personne et des événements futurs.

(1) Voir aussi de Cyon, op. cit., chap. VI, *passim*.

En soumettant à Votre Excellence les réflexions qui lui sembleront peut-être offrir quelque intérêt au moment où elle va être appelée à arrêter son choix, je crois devoir lui dire également ce que j'ai pu connaître des circonstances où s'est opéré un revirement favorable dans l'esprit de l'Empereur, et des conditions où se trouvera notre nouvel Ambassadeur à son arrivée ici.

Quand, il y a quelques jours, le baron de Mohrenheim a été reçu par l'Empereur à Péterhof, il m'est revenu de plusieurs côtés à la fois qu'il était sorti de l'audience impériale assez peu satisfait, et ne dissimulant guère à ses interlocuteurs que son retour à Paris n'était pas encore proche. Je ne m'en suis pas ému, pas plus que des autres racontars, plus ou moins sérieux, dans le même ordre d'idées, qui circulaient en ville depuis un certain temps. Je persistai à attendre du développement de la politique internationale la solution que nous désirions. Et, en effet, M. le Président du Conseil, ce qui s'est passé justifie pleinement la ligne de conduite que vous m'aviez tracée lors de mon arrivée à Saint-Pétersbourg, et confirme également l'opinion que j'ai émise à plusieurs reprises dans mes rapports au Département. Une attitude digne et réservée de notre part, sans affectation ni raideur, mais sans trop d'empressement non plus, devait à un moment donné, en se combinant avec l'appui des circonstances extérieures amener un revirement dans l'esprit de l'Empereur, préparé par les conseils de son Ministre des Affaires étrangères, tandis qu'au contraire, en voulant brusquer les choses, nous eussions risqué de le buter. Les affaires de Bulgarie se compliquant, l'Empereur a fini par comprendre qu'il ne pouvait s'obstiner plus longtemps dans une bouderie injustifiable, sans compromettre les intérêts de sa couronne.

Du reste, tout ce que j'ai recueilli ici des conditions dans lesquelles s'est opéré et a été apprécié le départ du général Appert me prouve qu'il y faut voir surtout le résultat d'une intrigue de salon et de Cour, comme en comporte encore un pays de régime absolu et de Gouvernement personnel tel que la Russie. C'est ce que M. de Giers lui-même m'avait laissé entendre à plusieurs reprises, et ce qu'il m'a répété encore l'autre jour avec la réserve et les réticences voulues. Je veux bien admettre que le Gouvernement impérial, désireux de rentrer dans une voie régulière de rapports amicaux, cherche à atténuer les impressions du passé et à amoindrir le caractère du dissentiment qui nous a momentanément séparés; je n'en reste pas moins convaincu qu'il y a beaucoup de vrai dans cette appréciation; au lieu de se laisser guider par des considérations politiques, l'Empereur déjà mal disposé, il est vrai, a obéi à des considérations sentimentales, subi certaines influences féminines de son entourage immédiat.

Du jour où l'on saura que l'Empereur a agréé la nomination d'un Ambassadeur de la République française, le monde officiel et la Cour qui tiennent

tant de place ici, et qui observaient une réserve de commande, se détendront et la situation au point de vue des rapports sociaux — les seuls que je puisse examiner aujourd'hui, pour ne pas me laisser entraîner trop loin — redeviendra ce qu'elle était. Déjà ces derniers jours, j'ai pu constater quelque chose de ce revirement dans l'accueil qui m'a été fait chez la Princesse d'Oldenbourg et chez le Grand-Duc Nicolas; l'une et l'autre ont été extrêmement gracieux pour le représentant intérimaire de la République.

En m'excusant du développement de cette lettre, il ne me reste plus, M. le Président du Conseil, qu'à vous signaler une légère divergence d'appréciation entre les diverses hautes personnalités du ministère des Affaires étrangères impériales quant au mode de notre rapprochement. Tandis que M. de Giers m'a semblé préférer ne vouloir rien ébruiter avant d'avoir abouti, le baron Jomini estime qu'il serait mieux, au point de vue des tiers surtout, de préparer peu à peu l'opinion, afin que la nouvelle n'éclate pas trop brusquement. Votre Excellence appréciera. Du reste, plus vite les négociations seront menées, plus tôt elles aboutiront, et mieux, je crois, cela vaudra dans l'intérêt des deux pays.

331.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29. *Berlin, 24 octobre 1886, 12 h., soir.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck s'est prêté de très bonne grâce à me parler d'affaires hier soir; je lui ai donc demandé s'il savait quelque chose du prétendu accord entre la Russie et l'Angleterre dont un journal du matin avait lancé la nouvelle. Il m'a répondu négativement en ajoutant : «Mais vous-mêmes, n'êtes-vous pas en voie d'arrangement avec le Cabinet de Londres sur la question d'Égypte? on m'a télégraphié de Paris et d'ailleurs que M. Waddington avait reçu des instructions dans ce sens [1].»

«Il y a là très certainement, un malentendu, lui ai-je répliqué, sans hésitation. Il est possible, probable même que notre Ambassadeur ait été invité

[1] On lit dans un télégramme de M. d'Aubigny, daté de Londres, 21 octobre, 7 h. 40 du soir : «De quelques paroles du Ministre (Lord Iddesleigh) il semble ressortir que l'Angleterre voudrait introduire certaines réformes dans l'administration des finances et de l'armée égyptienne avant de quitter les bords du Nil. Dans ce but, elle ferait appel au concours de la France en première ligne et ensuite à celui des autres Puissances».

à ne pas dissimuler au Gouvernement de la Reine que notre point de vue, quant à l'évacuation de l'Égypte dans un délai déterminé, n'a pas changé et qu'il s'est plutôt affermi dans ces derniers temps. Mais de là à une entente directe il y a loin; nous n'avons au surplus noué aucun pourparler avec aucune grande Puissance sur la question de l'Égypte, pas plus avec la Russie qu'avec une autre. Nous voudrions d'abord savoir ce qu'en pense le Chancelier dont l'avis a un si grand poids à Constantinople comme partout, et pouvoir compter pour la suite de l'affaire égyptienne, je ne dis pas sur son initiative, ou sa coopération active, mais sur sa neutralité bienveillante, sinon sur quelque chose de plus».

J'ai alors exposé brièvement les heureux résultats qu'aurait, pour les rapports ultérieurs entre les deux pays, le bon vouloir que le prince de Bismarck nous montrerait, non plus seulement sur le terrain colonial, où son concours a été, injustement sans doute, considéré parfois comme une sorte de piège, mais dans une question à laquelle l'opinion publique en France attache un intérêt presque passionné. Le comte Herbert de Bismarck dont l'esprit est très vif et très ouvert m'a paru bien comprendre ce que je lui disais, et m'a promis de le répéter fidèlement à son père. Je ne manquerai pas d'y revenir moi-même quand je serai reçu par le prince. On est aujourd'hui moins sûr que ce dernier fasse, au commencement du mois prochain, le voyage de Berlin. C'est ce qui m'a décidé à aborder le sujet de l'Égypte avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères qui doit se rendre ces jours-ci à Varzin.

332.

M. Lanel, gérant le Consulat général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 59. *Sofia, 24 octobre 1886, 10 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 25 octobre, 1 heure, matin.)

Le général Kaulbars a adressé aujourd'hui au Ministre des Affaires étrangères une note qu'il vient de communiquer aux représentants des Puissances et dont voici la substance :

«En réponse à votre note du 10/22 octobre, je crois devoir déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur, ayant reconnu illégale l'assemblée qui va s'ouvrir à Tirnova[1], n'acceptera aucune de ses décisions, de quelque nature qu'elle soit.»

M. Natchévich partira pour Tirnova demain.

[1] La grande Assemblée nationale.

333.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 54. *Paris, 26 octobre 1886, 6 h., soir*

Dans la réception hebdomadaire de demain, vous voudrez bien exprimer à M. de Giers la satisfaction que nous éprouvons de voir nos relations diplomatiques remises sur un pied normal et en harmonie avec les sympathies qui existent entre les deux pays [1].

Nous avons cru préférable, dans les circonstances présentes, de choisir notre futur Ambassadeur dans la carrière et, après avoir pressenti le Cabinet de Pétersbourg par l'intermédiaire de M. de Kotzebue, nous avons proposé M. de Laboulaye, actuellement Ambassadeur à Madrid.

Je saisis cette occasion de vous remercier du concours que vous nous avez prêté en cette affaire.

334.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 31. *Berlin, 26 octobre 1886, 5 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Je viens de voir le comte Herbert de Bismarck qui est revenu de Varzin aujourd'hui pour sa réception hebdomadaire du Corps diplomatique. Après avoir traité quelques affaires courantes, je lui ai demandé s'il avait entretenu le Chancelier de la question égyptienne. «Oui, m'a-t-il dit, mais, je dois vous le dire, mon père croit que l'Allemagne a trop peu d'intérêts en Égypte pour qu'il ne laisse pas les Puissances plus directement intéressées se débrouiller entre elles. Il reconnaît que la France est du nombre de ces Puissances, et il n'est pas surpris qu'elle poursuive une solution conforme à ses désirs. Ses dernières informations étaient, au surplus, qu'il y avait tendance à un accord sur l'Égypte entre le Cabinet de Londres et la Porte.» «Rien ne serait assurément plus souhaitable, ai-je dit. Mais prenons l'hypothèse inverse,

[1] Voir Edmond Toutain, *Alexandre III et la République française*, chap. VII. Voir aussi ci-dessus, n°s 327 et 328.

et supposons que l'Angleterre se montre récalcitrante; évidemment, nous ferons le possible et l'impossible pour vaincre sa résistance. Un de nos moyens serait d'accepter ou même de rechercher toutes les coopérations. Jusqu'ici, nous nous sommes tenus sur la réserve. Nous n'avons exprimé notre sentiment qu'à Constantinople et à Londres, et nous n'en n'avons encore rien dit à Pétersbourg, afin de n'être pas suspectés d'intrigues secrètes ou d'avances intempestives. Le jour où nous serions amenés à nous assurer le concours de la Russie dans la question d'Égypte, nous en préviendrions le Chancelier pour éviter tout malentendu, car nous n'avons d'arrière-pensées d'aucune sorte. »

Le comte Herbert de Bismarck m'a chaleureusement remercié de la franchise de mes explications.

A peine rentré à l'ambassade, j'ai reçu la visite de l'Ambassadeur de Turquie, qui m'a raconté ce que venait de lui dire le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Aujourd'hui même, Sir Edward Malet a fait connaître au comte Herbert de Bismarck que Sir W. White avait pour instruction de conclure avec le Gouvernement ottoman un arrangement au sujet de l'Égypte. Tewfik Bey pense qu'il serait indispensable *de battre le fer pendant qu'il est chaud.*

Il m'a donné comme certaine la nouvelle de l'arrivée de deux bâtiments de guerre russes à Varna sans avoir l'air d'attacher beaucoup d'importance à ce qui se passe en Bulgarie.

335.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 48. *Paris, 27 octobre 1886, 10 h. 30, matin.*

Pour M. Herbette seul.

Il me semble que la question égyptienne ne s'engage pas très bien. Il conviendrait, à mon sens, de mettre un temps d'arrêt et d'attendre un entretien avec le Chancelier lui-même [1], à moins que le comte Herbert ne prenne l'initiative vis-à-vis de vous. Il ne faudrait pas qu'on pût supposer que votre envoi à Berlin a eu pour motif cette question spéciale. Amitiés.

[1] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. IV, n° 851; (*Die Grosse Politik,* tome VI, n° 1227) et ci-dessus, n° 334.

336.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 32. *Berlin, 27 octobre 1886, 11 h 15, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Voici mon sentiment réfléchi sur la situation. Le Chancelier est maintenant édifié sur la sincérité de notre politique [1]. A divers symptômes et notamment d'après le langage de la presse, je le crois sensiblement *détendu.* Sans doute il ne nous promet pas son appui dans la question d'Égypte, mais il ne nous dissuade pas de prendre en main nos propres intérêts, et l'Ambassadeur de Turquie a fait hier la même remarque en ce qui concerne son Gouvernement.

Il me semble, dès lors, que, sans avoir à redouter, de ce côté, un coup de Jarnac, nous pourrions laisser la Porte aller de l'avant. Toutefois, le moment ne me paraît pas venu de nouer une action commune avec la Russie à Constantinople. Si même nous pouvions encore rester dans la coulisse, le dénouement n'en serait peut-être que plus facile, l'amour-propre du Cabinet de Londres étant moins directement en jeu. Il importerait, dans tous les cas, que M. de Montebello fût très vigilant. Sir W. White est un habile homme. Pour rétablir l'influence de son pays auprès du Sultan, il sera peut-être tenté de faire une ouverture trop large à la Puissance suzeraine dans les affaires intérieures de l'Égypte. Un condominium anglais-turc au Caire serait aussi préjudiciable à nos intérêts et aussi difficile à extirper que la domination de l'Angleterre.

En un mot, je considère que l'agitation de ces derniers temps n'a pas été sans utilité; elle inquiète l'Angleterre, et lui a ôté l'idée que nous nous résignerions peu à peu à sa prédominance en Égypte. Mais nous ferons bien de jouer serré à Constantinople, pour ne pas risquer d'être dupés.

[1] Voir ci-dessus, n° 334.

337.

M. D'ORMESSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 61. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 octobre 1886, 7 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

M. de Giers vient de m'exprimer la satisfaction personnelle que lui cause le choix de M. de Laboulaye [1], il a eu avec lui des relations qui lui ont laissé la meilleure impression et il fait grand cas de son caractère. Le Ministre m'a répété que l'Empereur avait agréé avec plaisir la présentation faite par le Gouvernement de la République. Je serai reconnaissant à Votre Excellence de me dire si je puis maintenant annoncer officieusement la nomination prochaine de notre Ambassadeur [2]. La prompte insertion du décret à l'*Officiel* sera bien vue ici. Le baron de Mohrenheim sera reçu vendredi en audience de congé par l'Empereur. Son retour à Paris aura toujours lieu au plus tard dans les délais que j'ai précédemment indiqués.

L'envoi des deux croiseurs à Varna, très commenté par le personnel, est apprécié au ministère des Affaires étrangères comme une mesure de protection locale et ... [3].

Le Gouvernement impérial maintient sa ligne... [4] et persiste dans ses désirs de non-occupation [5]; toutefois, il est obligé de prévoir certains cas où il aurait la main forcée, tels que celui du retour effectif du Prince de Battenberg (jugement [6] peu probable pourtant) ou encore celui où la Régence bulgare édicterait des mesures sommaires contre les officiers dévoués à la Russie, éventualité que l'on semble redouter davantage.

(1) Par télégramme confidentiel n° 58, du 27 octobre, M. d'Ormesson avait transmis une lettre de M. de Giers : «Je m'empresse de vous informer que votre Gouvernement nous a proposé M. de Laboulaye comme Ambassadeur, et que ce choix a été agréé avec plaisir par l'Empereur».

(2) M. de Freycinet télégraphie, le 28 octobre à 5 h. 55 du soir (n° 51) : «Laboulaye est nommé Ambassadeur à Pétersbourg et Cambon à Madrid».

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) De la Bulgarie.

(6) Lire sans doute : *événement*.

338.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 23. *Rome, 28 octobre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre; Dir. pol. 3 novembre.)

L'idée de la dénonciation du traité de commerce conclu en 1881 et qui lie la France et l'Italie jusqu'en 1892 s'étant déjà fait jour il y a quelque temps dans notre Chambre des députés, il était tout à fait dans le tempérament italien qu'elle fût reproduite ici sous une forme agréable aux amours-propres et aux susceptibilités toujours en éveil. Il était assez naturel que certains esprits voulussent avoir l'air de désirer eux-mêmes prendre les devants, d'autant plus que le protectionnisme, qui est une opinion contagieuse, a de nombreux adhérents dans la presse et dans les groupes du Parlement. C'est à ce point de vue surtout que j'avais regretté, quelques jours avant mon départ pour Rome, de voir cette question soulevée en France. Bien qu'elle ait été momentanément ajournée, je ne doutais pas qu'une idée aussi contraire aux vues générales de notre politique italienne n'ait ici un fâcheux retentissement.

Je n'avais donc pas été étonné du premier article de l'*Opinione* que Votre Excellence a cité dans son télégramme du 23, et ce n'est pas sans inquiétude que j'avais lu, dans le même journal, quelques jours après, un second paragraphe conçu dans le même esprit, et même, ainsi que vous le verrez, par le texte ci-joint, rédigé en termes fort aigres. L'*Opinione* ayant des attaches avec le ministère des Affaires étrangères et cet article étant notoirement de M. Luzzatti, vice-président de la Commission des douanes, j'étais en droit d'y attribuer une certaine valeur, et le télégramme de Votre Excellence répondait sur ce point, le jour même, à mes propres préoccupations.

J'ai saisi l'occasion que j'avais hier de voir dans la journée le Président du Conseil, et le soir le Ministre des Affaires étrangères, pour les pressentir, sans affectation, et sans avoir l'air d'attacher trop d'importance à cette polémique. Avec M. Depretis, à qui je faisais une simple visite de courtoisie, je me suis borné à des termes généraux, lui développant notre désir d'entretenir avec l'Italie, soit au point de vue politique, soit au point de vue commercial, qui lui est connexe, quoi qu'on dise, les relations les plus cordiales. J'ai eu la satisfaction de voir, à mesure que notre entretien devenait plus intime, le Président du Conseil répondre de plus en plus à ma pensée et m'exprimer à

plusieurs reprises sa satisfaction de mon langage, la confiance qu'il lui inspirait et l'intention de nous témoigner une amitié sincère. Avec M. de Robilant, j'ai indiqué, comme incidemment, au cours de la conversation, les discussions qui s'étaient produites dans la presse au sujet du traité de commerce. en lui demandant quelle était la portée réelle de ces diverses considérations, Mon télégramme d'hier vous a fait connaître qu'en attribuant aux projets de dénonciation prêtés au Cabinet de Vienne l'embarras où se trouverait éventuellement l'Italie en ce qui nous concerne, le Ministre des Affaires étrangères n'a cependant point paru penser que le Gouvernement italien fût disposé, en ce moment du moins, à entrer dans l'ordre d'idées que les protectionnistes à outrance recommandent à sa politique.

Au surplus, la question ne semble pas, jusqu'à présent, dépasser le cercle d'une polémique de presse. Tandis que l'*Opinione* s'est déclarée favorable à la dénonciation, la *Tribuna*, le *Piccolo*, le *Diritto* font ressortir les périls qu'une guerre de tarifs avec la France ferait courir aux intérêts italiens; enfin le *Popolo Romano*, organe du Président du Conseil, s'est prononcé contre toute modification des situations réciproques dans un article évidemment inspiré dont j'ai l'honneur de vous envoyer le texte ci-joint. J'y ai retrouvé trace des sentiments favorables que M. Depretis m'avait témoignés la veille, et j'aime à penser que la publication immédiate de ce travail a été amenée par le désir de me donner un témoignage de bon vouloir.

Quoi qu'il en soit, il demeure certain que l'opinion publique en Italie, très indécise sur la question commerciale, n'a accueilli qu'avec beaucoup de défiance les suggestions protectionnistes, et qu'un parti très considérable les repousse avec énergie. Quant aux craintes particulières que les projets attribués à l'Autriche paraissent avoir inspirées à M. de Robilant, elles ne se sont pas manifestées dans la presse où l'on n'en est encore qu'à un échange d'idées académique. Je regarde néanmoins que les tendances favorables à la dénonciation du traité de 1881 sont de nature à nous préoccuper, d'autant plus qu'elles coïncident avec les lenteurs qu'on m'oppose pour le traité de navigation. J'envisage les unes et les autres avec un certain souci, sans m'en exagérer l'importance, mais très attentif à ces divers symptômes dont il faut que le sens réel se dégage pour l'orientation de notre politique italienne.

339.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 37. *Berlin, 31 octobre 1886, 11 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 15, soir.)

La persistance du Cabinet de Pétersbourg à se plaindre de prétendus désordres en Bulgarie est considérée ici comme ayant pour but de préparer les Puissances à une occupation russe (1).

«Le Chancelier, m'a dit hier M. de Bleichroeder qui était revenu le matin même de Varzin, espère toujours que cette éventualité ne se produira pas, mais il manifeste la certitude la plus absolue que l'occupation russe de la Bulgarie n'amènerait aucune complication sérieuse de la part de l'Autriche ni de l'Angleterre».

M. de Bleichroeder m'a ensuite parlé spontanément de l'Égypte. Il s'en est entretenu avec le prince de Bismarck qui lui aurait répété que l'Allemagne n'a pas de grands intérêts dans la question, et aurait ajouté qu'il ne s'agissait que d'une chose, empêcher que les affaires d'Égypte ne devinssent une cause de conflit entre la France et l'Angleterre, ce qui ne manquerait pas de nuire considérablement à l'Empire allemand. M. de Bleichroeder lui aurait insinué qu'il devrait nous aider de sa neutralité *amicale* dans le sens de l'évacuation. «*Mais je suis neutre*», aurait repris le Chancelier, et, comme il ne disait rien de plus, son interlocuteur n'aurait pas osé insister.

Je me défie de plus en plus de la sincérité de M. de Bleichroeder. Il fait de la politique par un goût naturel à sa race et aussi dans un intérêt financier. Or, il est en affaires avec les gros banquiers de tous les pays, dont il est le *courtier honnête*. C'est lui qui a lancé ces jours-ci par le correspondant du *Standard* la nouvelle hasardée qu'il n'y aurait pas en 1887 de commission d'enquête internationale pour l'Égypte, le budget de ce pays étant en équilibre, Il a fait beaucoup de tapage de l'article du *Temps;* et, comme je lui lisais un passage de votre télégramme n° 52, il m'a dit d'un air fin : «*J'aurais cru que c'était un article inspiré*».

Quoi qu'il en soit, j'ai répondu en termes très vagues que, si l'Allemagne avait si peu d'intérêts directs en Égypte, elle en a un indirect qui a sa valeur, celui d'y trouver un terrain où elle pourrait, sans aucun sacrifice quelconque,

(1) Un télégramme de Pétersbourg du 27 octobre (n° 60) 11 h. 50 m., débute ainsi : « Le journal officiel annonce le départ de deux croiseurs pour Varna afin de protéger les sujets russes... »

montrer son bon vouloir pour la France. J'ai terminé en disant que l'évacuation de l'Égypte était maintenant inscrite à l'ordre du jour; qu'il faudrait bien qu'elle vînt en discussion; que nous n'y apporterions ni impatience ni lenteur; et que nous n'aurions aucun regret de voir la question résolue sur l'initiative d'une autre Puissance que la France, pourvu que la solution fût satisfaisante.

Ici M. de Bleichroeder m'interrompit pour me dire : « Vous avez raison, il ne faut pas négliger de savoir, par exemple, à quelles conditions l'accord s'établirait entre la Porte et l'Angleterre ».

« C'est simplement affaire de vigilance, ai-je répondu, et je puis vous assurer qu'elle ne nous fera pas défaut ».

M. de Bleichroeder me fit observer que, dans ces conditions, l'affaire traînerait encore un certain temps; qu'il avait cru comprendre, d'après votre langage que vous étiez décidé à pousser immédiatement à l'évacuation, qu'il vous avait alors conseillé lui-même de différer la question du canal de Suez, dont la neutralisation découlerait naturellement de l'évacuation de l'Égypte. Celle-ci étant réservée, peut-être conviendrait-il de s'occuper dès à présent du canal de Suez.

« Je ne sais, ai-je dit, quelles sont les intentions de M. de Freycinet, mais je sais qu'il a été frappé de votre propre remarque que si les Anglais nous donnaient satisfaction sur la neutralisation du canal de Suez, il serait peut-être plus difficile de les presser de quitter l'Égypte ».

Notre entretien a, d'ailleurs, été très amical.

340.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 71. Très confidentiel. *Paris, 2 novembre 1886, midi 30.*

J'ai lieu de croire que M. Depretis est mieux disposé que le comte de Robilant, soit au point de vue de la négociation de nos traités (1), soit même au point de vue de la politique générale. Je vous engage donc, lorsque vous trouverez des résistances à la Consulta, de faire en sorte de rencontrer amicalement M. Depretis et de lui demander d'agir sur son collègue. Des personnes connaissant bien la place m'assurent que ce moyen aura souvent de bons résultats.

(1) Voir ci-dessus, n° 338.

341.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 123, s. n°. *Paris, 2 novembre 1886.*

La presse allemande a signalé, vers le mois de juillet dernier, des décisions simultanément prises à Berlin et à Saint-Pétersbourg à l'égard du général de Werder, d'une part, qu'on a relevé de la mission qu'il remplissait en Russie, et du prince Dolgorouki, d'autre part, qui a été rappelé de la Cour d'Allemagne [1]. Comme vous le savez, la position qui avait été faite à ces officiers généraux par le Souverain près duquel chacun d'eux était accrédité, excédait de beaucoup celle des Attachés militaires ordinaires; en effet, ils avaient respectivement la qualité de représentants personnels de l'Empereur Guillaume à Pétersbourg et de l'Empereur Alexandre à Berlin, et pour mieux marquer, d'ailleurs, le genre de fonction qui leur était attribué, le général de Werder avait été nommé aide de camp du Tsar en même temps que le prince Dolgorouki recevait le même titre auprès S. M. Guillaume I^er^.

En raison des avantages que présentait un pareil état de choses et des facilités qu'il donnait pour maintenir des rapports particuliers d'entente et d'intimité entre les deux Souverains, on est en droit de se demander si le rappel de ces deux officiers généraux serait l'indice d'une modification dans les relations des deux Cours impériales, ou s'il ne faut y voir simplement qu'un changement de personnes. Je vous serai donc obligé de vous appliquer à savoir si le Gouvernement

Pour Berlin : allemand

Pour Saint-Pétersbourg : russe

Pour les deux postes : paraît disposé à confier à quelqu'autre personnage des fonctions semblables à celles dont était investi

Pour Berlin : le général de Werder à Saint-Pétersbourg

Pour Saint-Pétersbourg : le prince Dolgorouki, à Berlin

Pour les deux postes : et de me faire connaître, en tout cas, votre appréciation sur l'interruption actuelle de la mission spéciale dont il était chargé.

(1) Voir Toutain, *Alexandre III et la République française*, chap. VII, *in fine*.

342.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. Très confidentiel. *Londres, 3 novembre 1886, 9 h. 55, soir.*
(*Reçu :* 4 novembre, 1 heure, matin.)

Je viens d'avoir avec Lord Salisbury un long entretien qui a roulé presque exclusivement sur les affaires d'Égypte; il a d'abord parlé de l'arrangement relatif au canal de Suez et m'a dit que la réponse anglaise devait maintenant être entre vos mains : «Les points de divergence ont une importance sérieuse à nos yeux; néanmoins je suis persuadé que nous arriverons à une entente; j'y tiens beaucoup, parce que le règlement de cette question exercera une influence favorable sur l'ensemble de la question égyptienne, et montrera que, sur un point des plus importants, la France et l'Angleterre auront pu se mettre d'accord».

Nous avons ensuite parlé de la reconstitution d'une armée égyptienne et nous avons discuté l'idée si souvent mise en avant d'une forte infusion d'officiers et de sous-officiers empruntés à l'armée turque. Je l'ai trouvé moins disposé que Lord Iddesleigh à entrer dans cette voie [1] :

«J'étais d'avis autrefois, m'a-t-il dit, que cette combinaison était peut-être la meilleure, et nous l'avons soutenue à Constantinople, lors de la mission de Sir H. D. Wolff, mais le Sultan s'y est opposé formellement et depuis, nous avons acquis la certitude qu'elle serait mal accueillie par les Égyptiens qui n'aiment pas les Turcs, et par le Khédive qui craindrait l'hostilité d'un État-major turc. Toutefois, je n'écarte pas absolument cette combinaison qui aurait l'avantage de ne pas coûter cher. Le comte d'Aunay, lorsque je l'ai vu récemment à Dieppe, m'a parlé du maintien d'une certaine proportion d'officiers anglais dans les régiments égyptiens. Ce serait la meilleure garantie contre le désordre et contre des *pronunciamentos* militaires après le départ de nos troupes. Je ne me prononce pas sur ce point; mais il me semble que vous

[1] «Dès l'instant que Lord Iddesleigh a abordé lui-même la question égyptienne, avait télégraphié le 2 novembre M. de Freycinet à M. Waddington (télégr. n° 67, 9 h. 45, s.), et notamment la réorganisation de l'armée du Khédive à l'aide de cadres ottomans, il y a un grand intérêt à ne pas laisser tomber le sujet.»

Le 8 novembre, revenant sur ce sujet dans une dépêche confidentielle (n° 144), M. de Freycinet écrit : «Cette conversation (entre M. Waddington et Lord Salisbury) est la première où la question ait été posée dans ses véritables termes, abordée nettement par votre interlocuteur, et où l'on se soit préoccupé pratiquement de la marche à suivre pour aboutir au résultat que nous souhaitons».

devez rechercher, au moins autant que nous, une solution qui assure la tranquillité publique après notre départ et par suite la prospérité de l'Égypte, et la certitude de lui voir remplir les obligations financières qu'elle a contractées. Vos porteurs de bons de la Dette égyptienne seraient les premières victimes de nouveaux troubles en Égypte».

Je lui répondis que je n'étais pas en mesure de lui dire la pensée de mon Gouvernement sur ces différents points, mais que la réorganisation de l'armée égyptienne était un point capital; tant qu'elle ne sera pas abordée franchement et sérieusement, personne en France ne croirait à la sincérité du Gouvernement anglais, lorsqu'il affirme son désir de préparer l'évacuation.

«On se trompe grandement chez vous, s'écria Lord Salisbury, lorsqu'on croit que nous voulons rester indéfiniment en Égypte; nous ne cherchons que les moyens d'en sortir honorablement; les troupes que nous avons là nous seraient bien plus utiles aux Indes, et c'est l'avis de nos meilleurs généraux». Il me répéta alors ce que m'avait déjà dit Lord Iddesleigh, que l'Angleterre s'appliquait surtout en ce moment à assurer la sécurité des frontières du côté du Soudan et à mettre les finances égyptiennes sur un bon pied. Il croit que les forces agressives du côté du Soudan diminuent de jour en jour et que cette grande explosion de fanatisme musulman est en train de s'éteindre. En ce qui touche le revenu, il maintient qu'il y a déjà un grand progrès, que l'Égypte peut d'ores et déjà suffire à ses charges, mais que, le jour où l'influence européenne avec ses garanties d'ordre et de probité viendrait à disparaître, elle retomberait bien vite dans le gâchis financier. Il m'a dit que la récente découverte de pétrole apporterait un appoint sérieux au budget égyptien.

Arrivant enfin à l'évacuation, Lord Salisbury me dit spontanément[1] : «Nous sommes décidés à évacuer, je ne puis préciser davantage; mais je vous préviens que, lorsque nous déclarerons l'époque de notre évacuation, nous demanderons à l'Europe de fixer un terme pendant lequel nous aurions le droit de rentrer en Égypte dans des conditions déterminées, si de nouveaux désordres y éclataient. Je suis convaincu que sans cette précaution l'œuvre

[1] Le 28 octobre (tél. n° 61, 8 h. 20, s.), Lord Iddesleigh avait dit à M. Waddington : «Il n'y a absolument rien de changé dans notre situation en Égypte. Nous y sommes par suite de circonstances qu'il est inutile de récapituler et qui ne sont pas du fait du ministère actuel; mais je ne connais pas d'homme d'État anglais qui ne désire mettre un terme à une occupation qui est pour nous une grande responsabilité et une source de dépenses considérables.

«Nous voulons faire trois choses en Égypte : y établir une sérieuse administration qui puisse se soutenir elle-même sans l'intervention d'aucune Puissance étrangère; y constituer une force armée indigène capable de maintenir l'ordre intérieur et la sécurité du territoire; y mettre les finances sur un pied qui permette à l'Égypte de remplir tous ses engagements et de développer sa prospérité intérieure.

«... Quant à convertir l'occupation en un protectorat ou une annexion, il n'en est pas question, et je ne connais pas de Ministre qui songe à la proposer.»

de réorganisation pourrait être promptement mise en péril. Il y aura nécessairement une période de transition à surveiller de près avant que l'Égypte puisse être abandonnée à elle-même».

«Avez-vous communiqué cette idée à d'autres», lui demandai-je.

«Non, vous êtes la première personne à qui j'en parle. Mais il faudra qu'elle soit discutée; vous savez quelles difficultés parlementaires de toutes sortes nous avons ici et combien on s'émeut facilement ici aussi bien que chez vous lorsqu'il est question de l'Égypte».

Cette déclaration de Lord Salisbury a été le point capital de l'entretien. Il est évident que, stipulant la faculté de rentrer en Égypte en cas de troubles, Lord Salisbury veut couvrir sa retraite et ménager l'opinion publique en Angleterre. Une fois sortis de l'Égypte, on peut être sûr qu'ils n'y rentreront pas; sans parler de l'opposition qu'il nous serait facile alors de leur susciter en Europe, je suis bien convaincu qu'après les expériences qu'ils viennent de faire, aucun Ministre anglais ne proposerait jamais de réoccuper l'Égypte.

Vous devez considérer cette ouverture comme absolument confidentielle quant à présent. Toute cette négociation sera nécessairement longue et difficile. Mais il y a espoir qu'elle aboutira pourvu que l'opinion publique en France ne s'emporte pas, comme elle a l'habitude de le faire.

J'ai demandé à Lord Salisbury comment il entendait négocier les arrangements relatifs à l'Égypte : «Officiellement, m'a-t-il répondu, avec le suzerain c'est-à-dire le Sultan, que nous ne pouvons laisser de côté; mais en réalité par un échange de vues avec la France, avec qui nous désirons vivement nous mettre préalablement d'accord» (1).

Je lui ai dit qu'effectivement il y aurait un grand intérêt à ce que les deux Gouvernements pussent tenir à Constantinople un langage analogue.

L'entretien a toujours été fort amical, et j'en suis sorti avec la conviction que Lord Salisbury désire sincèrement régler la question avec nous et qu'il le fera, pour peu qu'on ne lui rende pas la tâche trop difficile.

(1) «D'ores et déjà, écrit M. de Freycinet à M. Waddington le 4 novembre (télégr. n° 69, 12 h. 15, s.), je tiens à vous dire, pour le cas où l'entretien se rouvrirait sur le sujet, que nous ne demandons pas mieux, quant à nous, que d'étudier cordialement la question égyptienne avec l'Angleterre et d'aboutir à un accord préalable qui servirait de base à l'arrangement officiel que le Gouvernement britannique conclurait avec la Puissance suzeraine.»

343.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 25. *Berlin, 4 novembre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 novembre; Dir. pol., 7 novembre.)

J'ai pris connaissance, avec un très vif intérêt, des documents qui accompagnaient votre dépêche du 2 de ce mois, n° 122. Ils jettent, en effet, un jour instructif sur le soin persévérant avec lequel la chancellerie impériale attisait, il y a quelques semaines encore, les défiances malveillantes des Italiens, quant à notre attitude dans les questions méditerranéennes [1].

Je ne me berce pas de l'illusion que les trois ou quatre conversations que j'ai eues depuis quinze jours avec le comte de Bismarck aient eu pour résultat de modifier ses dispositions à nous représenter constamment comme des trouble-fête. Je constate un simple fait, c'est qu'il serait aujourd'hui impossible au Secrétaire d'État des Affaires étrangères d'affirmer qu'il ignore nos intentions réelles, et d'ajouter quelque créance aux commérages diplomatiques qui lui sont transmis de Constantinople ou d'ailleurs.

A ce point de vue, il peut avoir été utile que, dès mon arrivée à Berlin, j'aie très nettement expliqué au comte de Bismarck notre politique méditerranéenne qui, contrairement aux appréhensions sincères ou simulées des Italiens, se résume dans le maintien du *statu quo*, complété par l'évacuation de l'Égypte.

Dans les entretiens que j'aurai ultérieurement avec le Chancelier, j'entrerai dans le vif de la question. Malheureusement, on me fait craindre qu'il ne quitte Varzin, où il reçoit le moins de visites possible, que vers la fin de décembre. Dans cette hypothèse, je n'aurai d'autre moyen de faire cheminer la question égyptienne que par l'entremise du comte de Bismarck. Or, M. de Bleichroeder me conseillait hier de ne plus lui en parler, et cela pour «des motifs sérieux», qu'il ne m'a pas fait connaître. Peut-être craint-il que je trouve de ce côté quelque appui? Je suis très perplexe et j'agirai selon les circonstances. En tout cas, vous êtes assuré d'avance que mon langage ne nous donnera jamais l'aspect de faiseurs d'intrigues, car les directions dont vous m'avez muni sont d'une franchise et d'une loyauté telles que je pourrais les répéter en place publique.

Je me suis pourtant absolument abstenu, jusqu'à ce jour, de ces colloques si usités entre membres du Corps diplomatique, et qui n'ont guère d'autre utilité que de servir de thème à des dépêches numérotées. Je n'ai, par exemple, pas

[1] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 871; (*Die Grosse Politik.* tome V, n° 825).

encore dit un mot à mon collègue d'Italie de la question méditerranéenne; si vous jugez à propos que je sorte de cette réserve, et que j'essaye de ramener le comte de Launay qui nous est hostile à des idées plus justes et plus équitables à notre endroit, je le ferai aussi prudemment que possible. Je crois, néanmoins que c'est à Rome qu'il serait plus opportun de parler. De même, vis-à-vis des Turcs. Je m'abstiendrai sauf instructions contraires d'entretenir Tewfik Bey de l'Égypte ou de la Tripolitaine. C'est à M. de Montebello qu'il appartient de rectifier, s'il y a lieu, le caractère de ses démarches et de ses déclarations.

Quant aux Ambassadeurs de Russie et d'Autriche à Berlin, je n'ai pas encore fait leur connaissance, et je n'ai qu'entrevu leurs Chargés d'affaires, le comte Mourawieff et le chevalier de Tavera.

Dans mes conversations privées avec M. de Bleichroeder, dont j'affecte d'apprécier très haut l'intelligence et les informations diplomatiques, je tourne toujours dans le cercle des indications que vous lui avez données vous-même, lors de son dernier voyage à Paris.

En un mot, je n'ai d'entretiens sérieux qu'avec le comte de Bismarck. Je n'attends de lui aucune sympathie bien profonde pour la France, et je suis porté à croire qu'il répète ce que je lui dis aux divers Gouvernements sans de grands scrupules de discrétion ni de fidélité. Il faut bien néanmoins que je lui parle de nos affaires, de nos vues et de nos préoccupations. Tout ce que je puis faire, c'est de ne lui dire que des choses qui puissent être divulguées sans inconvénient, et dans des termes assez clairs pour qu'alors même qu'ils seraient altérés, ils se rectifient d'eux-mêmes. C'est à cela que tendront tous mes efforts.

344.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Sofia, 7 novembre 1886, 7 h., soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Répondant à la circulaire d'hier dans laquelle le Gouvernement bulgare demande aux Puissances de lui indiquer un candidat au trône de Bulgarie, le général Kaulbars déclare qu'il ne peut transmettre cette communication au Gouvernement russe qui, ainsi qu'il l'avait déjà annoncé, dans sa note du 24 octobre, considère l'assemblée de Tirnova comme illégale [1].

[1] Voir ci-dessus n° 332. Le 4 novembre, M. d'Ormesson, disait (télégr. 65) : «M. de Giers ne s'est pas expliqué sur la candidature éventuelle du prince Valdemar de Danemark».

D'un autre côté, la Porte regarderait l'élection d'un Prince comme prématurée, dans les circonstances actuelles.

Kaulbars accuse les représentants de l'Angleterre et de l'Autriche d'encourager le Gouvernement bulgare à une résistance regrettable.

345.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 28. Confidentiel. *Berlin, 8 novembre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, et Dir. pol., 11 novembre.)

Conformément au désir que vous avez bien voulu m'exprimer par dépêche du 2 de ce mois (n° 123)[1], je m'empresse de vous transmettre ci-après les renseignements que j'ai pu recueillir sur le changement des plénipotentiaires militaires respectifs de la Russie et de l'Allemagne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg.

Le rappel simultané du général Dolgorouki et du général de Werder ne révèle aucune modification dans les relations des Cours impériales de Russie et d'Allemagne.

Le général Dolgorouki, qui vient d'être nommé Ministre de Russie à Téhéran, désirait, depuis plusieurs années, quitter la carrière militaire pour la diplomatie. Il y avait, d'ailleurs, une sorte de rivalité entre l'Ambassadeur comte Schouvaloff et le plénipotentiaire militaire qui passait pour avoir provoqué le rappel du précédent Ambassadeur, le comte Sabouroff.

Le prince Dolgorouki est parti de Berlin vers la fin de l'année 1885, et a été remplacé peu après par le colonel comte Golenitcheff Koutousoff, aide de camp de l'Empereur de Russie.

Ce choix a été considéré à Berlin comme particulièrement agréable à l'Empereur Guillaume. Le père du comte Koutousoff a rempli les mêmes fonctions à la Cour de Prusse; il est mort d'apoplexie dans une revue, aux côtés de l'Empereur actuel.

Le comte Koutousoff a pris possession de son poste il y a cinq mois environ.

Quant au général de Werder, qui était fatigué d'un long séjour en Russie, et ne se sentait peut-être plus aussi avant dans la confiance de l'Empereur Alexandre III qu'il l'avait été dans celle d'Alexandre II, il a profité de cette occasion pour obtenir l'emploi de Gouverneur de Berlin. Son successeur,

(1) Voir ci-dessus, n° 341.

désigné depuis quelques jours est l'Attaché militaire en France, le lieutenant-colonel de Villaume, récemment nommé aide de camp de l'Empereur. Il doit quitter Paris, dès qu'il aura présenté son successeur le capitaine baron de Hoiningen, dit de Huene.

Le général Dolgorouki et le général de Werder ne faisaient pas partie de l'ambassade de leur pays, mais de la Cour du Souverain auprès duquel ils étaient envoyés. Bien qu'ils portassent le titre de plénipotentiaires militaires, ils n'avaient aucune attribution proprement dite, et l'Attaché militaire était tout à fait indépendant d'eux.

Rien n'a été changé ici sous ce rapport depuis l'arrivée du comte Koutousoff, et les fonctions d'attaché militaire de Russie sont exclusivement remplies par le lieutenant-colonel de Boutakoff, qui était à Berlin antérieurement au rappel du général Dolgorouki.

La situation du comte Koutousoff et celle du lieutenant-colonel de Villaume sont donc les mêmes que celles de leurs prédécesseurs. Il est, toutefois, difficile d'apprécier, dès à présent, si l'influence du comte Koutousoff à Berlin sera la même que celle du général Dolgorouki, mais on peut penser que celle du lieutenant-colonel de Villaume à Pétersbourg sera moins réelle que celle de son prédécesseur.

Le général de Werder, en effet, occupait dans l'armée allemande un rang d'ancienneté plus élevé que le général de Schweinitz, Ambassadeur à Pétersbourg, ayant été promu quelques mois avant lui, en 1884, au grade de général d'infanterie.

Simple lieutenant-colonel, M. de Villaume aura beaucoup moins de prestige, et, outre qu'il ne trouvera pas à Pétersbourg de motifs personnels de bon accueil comme le comte Koutousoff à Berlin, la réputation d'agent policier, pour ne pas dire d'espion, qu'il s'était acquise à Paris, le précédera certainement, et rendra probablement sa position assez délicate vis-à-vis des officiers russes.

346.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France.

T. n° 25. Confidentiel et personnel. *Paris, 10 novembre 1886, 7 h. 15, soir.*

M. de Laboulaye [1] a quitté Madrid le 6. Il est désirable que vous l'y remplaciez le plus tôt possible. C'est pourquoi je vous engage à y retourner directement de Marseille sans repasser par Paris. Votre personne sera très bien

[1] Nommé à Saint-Pétersbourg.

accueillie à Madrid, mais votre qualité d'« Africain » vous rendra un peu suspect au point de vue du Maroc qui est l'endroit sensible des Espagnols. Il conviendra donc qu'au moins les premiers temps vous ayez l'air très détaché sur cette question, et surtout que vous démentiez catégoriquement les visées d'agrandissement qu'on nous prête sur cette partie de l'Afrique. Vous vous appliquerez également à rassurer le Gouvernement espagnol sur la soi-disant propagande républicaine qu'il nous suppose enclins à favoriser chez lui. Quelle que soit notre préférence pour cette forme de gouvernement, nous nous gardons bien de nous mêler des affaires de nos voisins, et le Gouvernement de la Régente est sûr de trouver en nous le plus loyal concours. Ne manquez aucune occasion d'expliquer que nous remplissons non seulement avec ponctualité mais avec un véritable zèle nos devoirs de bon voisinage, et que jamais la frontière pyrénéenne n'a été mieux surveillée.

347.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 146. Confidentiel. *Paris, 10 novembre 1886.*

Je vous ai envoyé, pour votre information personnelle, la nouvelle note que j'ai soumise au Gouvernement anglais au sujet du canal de Suez. Je me suis appliqué dans cette note à pousser jusqu'aux dernières limites l'esprit de conciliation qui n'a pas cessé de nous animer à travers cette longue négociation. Tenant compte, dans la mesure du possible, des observations qui nous ont été présentées par le Cabinet de Londres, j'ai apporté quelques modifications nouvelles au texte que j'avais déjà proposé. Il me paraîtrait difficile d'aller plus loin sans nous écarter de l'esprit général que les Puissances, dans les conférences tenues à Paris, ont voulu imprimer à la convention qui doit régler le régime particulier du canal de Suez.

Il est, je crois, inutile d'entrer avec vous dans les détails. Sur un point seulement, les objections du Cabinet de Londres m'ont paru avoir une certaine importance, mais cette importance tenait à une situation transitoire, plutôt qu'à l'essence même de la question à résoudre. Le Gouvernement anglais a, en Égypte, des troupes qu'il n'a pas l'intention d'y maintenir indéfiniment; il nous a fait observer que la convention projetée l'empêcherait, s'il le jugeait à propos, d'embarquer ces troupes à Suez pour les transporter, par exemple, dans l'Inde, et que cette interdiction était pour lui inacceptable. Je me suis rendu compte de ce que l'objection avait de sérieux. Mais la convention qu'il

s'agit de faire n'a pas pour objet de pourvoir à un état de choses reconnu provisoire; elle est préparée en vue d'un avenir indéterminé. Dès lors, nous avons pensé qu'il ne convenait pas de toucher au texte lui-même, et qu'il suffirait d'y adjoindre un protocole en vertu duquel le Gouvernement britannique, aussi longtemps qu'il conserverait des troupes en Égypte, pourrait exceptionnellement les embarquer à Suez. Seulement, cette faculté ne pouvant pas avoir une durée sans limites, j'ai prié le Cabinet de Londres d'assigner lui-même le terme d'un délai raisonnable pendant lequel elle s'exercerait. Cette proposition transactionnelle est assurément de nature à concilier tous les intérêts en présence. Elle a un rapport évident avec la question plus générale de la date à fixer pour l'évacuation de l'Égypte par l'Angleterre, et elle se rattache par ce côté aux pourparlers que Lord Salisbury a ouverts avec vous.

Je l'ai laissé entendre à Lord Lyons, en lui remettant la note dont il s'agit, dans une conversation que j'ai eue hier avec lui, et qui s'est bientôt étendue à l'ensemble de la situation en Égypte. Après avoir rappelé à l'Ambassadeur de la Reine les concessions successives que nous avons faites sur tous les articles de la convention de Suez qui étaient restés en suspens à la suite de la conférence de Paris, je lui ai laissé entendre que le dernier texte auquel nous sommes arrivés était pour nous définitif, et j'ai été naturellement amené à lui exposer, sur la question égyptienne, les vues que je vous ai prié de transmettre à son Gouvernement.

Lord Lyons n'avait pas d'instructions à ce sujet, mais il s'est déclaré prêt à écouter, à titre personnel, les communications que j'étais disposé à lui faire. Le langage que je lui ai tenu a été de tous points conforme à la dépêche que je vous avais adressée la veille, et j'ai pu lui dire en terminant qu'il connaissait maintenant notre pensée aussi complètement que vous la connaissiez vous-même. Je n'ai pas eu de peine à en faire ressortir le caractère conciliant et amical et il en a paru frappé. Je n'ai assurément pas le droit de me prévaloir des marques d'approbation que mon interlocuteur a laissé échapper plus d'une fois, mais je les ai accueillies avec satisfaction, dans l'espoir que vous trouveriez aussi, chez Lord Salisbury et chez Lord Iddesleigh, des dispositions en rapport avec les nôtres, et un désir efficace d'aboutir à une solution satisfaisante pour les deux parties. L'Ambassadeur de la Reine m'a répété, avec la netteté que son Gouvernement a toujours mise dans cette affirmation, que le Cabinet de Londres n'avait pas l'intention de rester en Égypte, et que l'évacuation était absolument décidée dans son esprit. Je l'ai assuré que je ne l'avais jamais mis en doute. Toutefois, Lord Lyons ayant ajouté que certaines dispositions devraient être prises avant que l'évacuation fût accomplie, j'ai répondu que s'il s'agissait, par exemple, de l'organisation de l'armée khédiviale, j'étais absolument de son avis, mais que s'il s'agissait de réformes ayant un caractère administratif, ce ne sont

pas les réformes qui prépareraient l'évacuation, que c'était au contraire l'évacuation qui préparerait et favoriserait les réformes, en dégageant l'opinion publique de toutes les préventions qu'elle avait pu concevoir, et qui introduiraient un élément fâcheux dans les négociations que nous entamerions prématurément sur ce sujet. Nous avons été ramenés ainsi à la nécessité primordiale d'une date d'évacuation à fixer par l'Angleterre. Dès que cette date sera connue, tout deviendra facile, ai-je dit, et le Gouvernement français pourra donner cours à des sentiments qui rétabliront cette entente qu'on a qualifiée de cordiale, parce que ce n'est pas seulement la raison qui la recommande entre deux pays que leurs mœurs, leurs idées, leurs institutions également libérales doivent rapprocher non moins intimement que leurs intérêts.

Ces sentiments ont inspiré la politique que j'ai toujours suivie, et j'ai cru pouvoir rappeler à Lord Lyons les preuves que j'en ai données dans des circonstances importantes. Lorsque j'ai repris, au mois d'avril 1885, la direction du ministère des Affaires étrangères, les difficultés inhérentes à la question d'Égypte avaient amené une certaine tension dans les rapports de l'Angleterre avec le reste de l'Europe. Les discussions qui se sont produites dans la commission relative au canal de Suez s'en sont ressenties. Elles ont eu par moments un caractère d'acuité dont vous avez gardé le souvenir. Le but que l'Europe et que la France poursuivaient alors était assurément très légitime, et nous ne l'avons depuis jamais perdu de vue, mais j'ai cru qu'on pouvait l'atteindre en usant de moyens qui ménageraient davantage la dignité d'une grande Puissance, avec laquelle, malgré des nuages passagers, nous entendions conserver les meilleures relations. J'ai espéré que nous obtiendrions du bon vouloir de l'Angleterre, et de la juste appréciation qu'elle ferait de ses propres intérêts et de nos droits, autant et plus peut-être que ce que nous donnerait la pression collective de l'Europe, et j'ai amené alors une incontestable détente dans les rapports du Gouvernement britannique avec le continent. Cette initiative n'était pas sans inconvénient pour moi. Les partis me l'ont reprochée, en me pressant de montrer les résultats de la politique conciliante que j'avais inaugurée, et, à la vérité, il m'a été jusqu'ici difficile de leur répondre. Je ne manquerai à aucun devoir de discrétion, car c'est un fait de notoriété générale, en disant qu'en Europe même on m'a plus d'une fois blâmé d'avoir renoncé à un moyen d'action, au moment même, croyait-on, où il allait produire ses effets. Il m'a suffi d'évoquer devant Lord Lyons ces souvenirs encore si récents pour qu'il me manifestât de nouveau, et avec chaleur, les sentiments qu'il m'avait montrés à cette époque. Je n'ai pas cessé, m'a-t-il dit, de reconnaître et de proclamer le service que vous nous avez rendu. Il a bien voulu me parler de sa gratitude personnelle; j'en ai pris texte pour lui dire que, plus que personne peut-être, j'avais le droit d'attendre de son Gouvernement qu'après

de si longs délais il accueillît enfin nos propositions, soit sur le canal de Suez, soit sur l'ensemble de l'Égypte. Mes sympathies ne sont pas suspectes; je demande seulement pour pouvoir m'y abandonner, d'une manière utile aux deux pays, que le Cabinet de Londres fasse sans retard ce qu'il annonce lui-même pour une époque plus ou moins prochaine, à savoir qu'il déclare la date à laquelle il évacuera l'Égypte.

Lord Lyons n'a opposé aucune objection aux considérations que je lui ai développées, et m'a promis de les transmettre à son Gouvernement. C'est sans doute ce que vous aurez déjà fait vous-même. Pour démentir certains bruits qui ont couru, j'ai tenu, en terminant l'entretien, à déclarer à Lord Lyons que nous n'avions jusqu'ici ouvert de négociations avec aucun autre Gouvernement au sujet des affaires d'Égypte. Notre Ambassadeur à Berlin n'a pas encore vu le Chancelier de l'Empire, et les conversations qu'il a pu avoir avec le comte Herbert de Bismarck sont de celles qui ont pour objet plutôt de poser ou d'indiquer les questions que de les résoudre. A Constantinople, où on éprouve les mêmes préoccupations que nous au sujet de l'Égypte, nous avons été amenés plus d'une fois à donner des avis qu'on nous demandait, ce que nous avons fait d'autant plus volontiers qu'à notre sens c'est avec la Porte suzeraine que le Cabinet de Londres doit officiellement négocier et chercher à se mettre d'accord. En dehors de cela, nous n'avons, au moins pour le moment, parlé de l'Égypte à personne. Malgré les lenteurs qui se sont produites, nous n'avons pas renoncé à espérer un dénouement favorable de la politique que nous avons adoptée, et qui consiste à nous entendre directement avec l'Angleterre; seulement nous croyons le moment venu d'opérer cette entente, et elle ne peut se conclure que sur les bases que je vous ai indiquées dans ma dépêche du 8 novembre, et que j'ai également exposées à Lord Lyons.

Je vous serai obligé, si vous ne l'avez fait déjà, de vous en expliquer le plus tôt possible avec Lord Salisbury, et de me faire connaître ses résolutions, ou du moins ses dispositions, sur les points précis que je vous ai énumérés.

348.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 172. *Péra, 11 novembre 1886, 1 h. 20, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 45, matin.)

Je vous envoie par la valise de ce jour un long rapport de Mouktar Pacha au Grand Vizir, en date du 18 octobre dernier, sur la situation de l'Égypte.

J'ai pu me procurer ce document par une voie indirecte et à titre absolument confidentiel.

Après avoir rappelé qu'il avait tenté auprès du Khédive de faire remplacer Nubar Pacha par Chérif Pacha, mais que, grâce aux efforts des Anglais, sa tentative n'avait pu aboutir, Mouktar résume ainsi les instructions reçues par Nubar Pacha de Londres : empêcher que les conseils du commissaire impérial ne fassent dévier le Khédive de la ligne de conduite tracée par Sir H. D. Wolff.

Ne rien tenter contre le Soudan, éviter toute campagne, obliger les troupes égyptiennes des frontières à garder la défensive comme les troupes anglaises.

Agir en matière de finances selon les indications de l'Angleterre et ne prendre en considération les avis d'aucune autre Puissance.

Dans le cas où l'évacuation serait réclamée et où l'on s'informerait si la tranquillité est rétablie, ne pas répondre et en laisser le soin aux fonctionnaires politiques anglais.

Au besoin, le Khédive déclarera désirer que des officiers supérieurs et subalternes anglais fassent partie de l'armée égyptienne, à cause du peu de confiance qu'il aurait dans ses propres troupes.

Ne chercher aucun appui en dehors de l'Angleterre.

Enfin, si le Khédive applique loyalement ce programme, il n'aura rien à craindre ni pour lui-même ni pour son Gouvernement.

Sir H. D.Wolff a reçu des instructions identiques.

Ainsi, ajoute Mouktar, ma mission devient inutile, nulle et non avenue. Sir H. D. Wolff cesse d'être mon collègue et devient une sorte de gouverneur de l'Égypte. Il est évident que l'Angleterre ne veut pas évacuer cette province; son attitude à l'égard des Soudanais, qu'il était possible de réduire avec des forces médiocres, la façon dont elle ferme les yeux sur l'extension de la rébellion, suffisent à faire connaître ses intentions secrètes. Le Gouvernement anglais s'efforcera de prolonger l'occupation d'un pays qui met ses mains sur le canal de Suez jusqu'au moment où il pourra déclarer impunément le protectorat.

Voici maintenant les conclusions et les remèdes proposés par Mouktar Pacha :

Montrer une force imposante pour sauvegarder et garantir les droits sur l'Égypte que la Porte tient des traités. Du moment que l'Angleterre reconnaît la souveraineté du Sultan, elle ne peut empêcher le suzerain d'user de son droit.

Si la Turquie adopte une politique active qui mérite d'être encouragée, la France et la Russie, qui observent attentivement les Anglais, pourront inviter ces derniers à cesser leurs empiètements.

L'armée égyptienne doit se composer de 15 à 18.000 hommes; les officiers

supérieurs et subalternes doivent être tous musulmans, les dépenses seraient réglées par les sommes payées actuellement pour les frais d'occupation.

Le canal doit être neutre, le Soudan rattaché au Gouvernement égyptien.

Il n'est pas possible de briser ou de modifier les privilèges des étrangers; il faut les maintenir intacts, jusqu'au jour où cette discussion pourra être discutée par l'intermédiaire de la Porte.

Enfin, il faut exiger la fixation d'un terme à bref délai pour l'évacuation de l'Égypte.

349.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 49. Confidentiel. *Berlin, 12 novembre 1886, 5 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Je viens d'avoir avec le Chancelier un entretien de trois quarts d'heure [1], dont je vous rendrai compte dans un rapport qui partira demain par le courrier de Pétersbourg.

Je crois néanmoins devoir vous communiquer dès aujourd'hui la partie de cet entretien qui se rapporte à la question d'Égypte.

Le prince a de lui-même abordé cette question après m'avoir fait un exposé des difficultés où se trouve l'Angleterre, par l'effet de «la bêtise» de M. Gladstone, qui a compromis la bonne entente de la Turquie et de l'Angleterre.

«Si vous avez, m'a-t-il dit *ex abrupto,* des vues sur la cessation de l'occupation, jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour les faire prévaloir. Deux voies s'ouvrent devant vous; l'une consisterait à prendre une grande Puissance comme médiatrice entre vous et l'Angleterre. Je serais disposé pour ma part à jouer ce rôle, à vous servir *d'agent de change.* Mais je reconnais qu'en France l'opinion n'est pas préparée à cette combinaison.

(1) Le comte Herbert de Bismarck avait annoncé l'arrivée de son père à M. Herbette dès le 9 novembre et l'Ambassadeur avait demandé à M. de Freycinet des instructions en vue de cette audience (télégr. n° 41 de Berlin 9 novembre, 6 h. s.). Le Ministre lui avait tracé un canevas très sommaire (télégr. de Paris n° 59, 10 novembre, 6 h. 30 s.) : «1° Égypte : ne pas aborder vous-même le sujet de l'Égypte. Si le prince prend l'initiative, avoir l'air non pas indifférent, mais non pressé...; 2° Bulgarie : prendre en Bulgarie l'attitude que le prince prend en Égypte. Nous n'y avons pas de grands intérêts, nous laissons les trois Empires prendre l'initiative, nous n'avons d'autre souci que le maintien de la paix et de l'équilibre général, etc.... En dehors de ces deux points spéciaux, il convient d'affirmer nos sentiments pacifiques, notre désir de vivre en bons termes avec nos voisins, la droiture et la sincérité de notre politique.»

« La seconde voie serait d'employer l'intermédiaire de la Porte. Vous pourriez tout naturellement compter sur le concours actif de la Russie. Quant à l'Allemagne elle observerait une *abstention bienveillante,* et l'Autriche ne se mettrait certainement pas en travers de vos efforts. »

Je lui répondis immédiatement, sans relever la première suggestion, que vous aviez déjà pris, dans une certaine mesure, position à Constantinople, que le Sultan avait parfaitement compris l'avantage qu'il y aurait, pour son prestige dans le monde musulman, à l'évacuation de l'Égypte, mais que, très indécis comme les Orientaux, il ne semblait pas encore avoir pris une attitude assez accentuée pour agir sur les déterminations du Gouvernement anglais. « Il faudrait peut-être, ai-je ajouté, qu'il fût, sinon encouragé, du moins assuré de l'approbation des Puissances qui ont une influence particulière auprès de lui. »

« Je le crois, me dit le prince, seulement je ne voudrais pas me compromettre vis-à-vis des Anglais. Or, les Turcs ne sont pas discrets, et l'on serait avant peu informé à Londres du langage que j'aurais tenu à Constantinople. »

Je priai le prince de remarquer qu'il pourrait faire connaître son sentiment sur l'opportunité de fixer une date d'évacuation dans le délai raisonnable, sans risquer de froisser le Cabinet anglais dont le chef vient de se prononcer publiquement contre toute idée d'occupation indéfinie; que, par exemple, une circulaire de la Porte exposant l'état de ses négociations avec l'Angleterre au sujet de l'Égypte fournirait aux Puissances l'occasion d'exercer une pression morale sur les résolutions de l'Angleterre; qu'il ne s'agissait pas de la pousser l'épée dans les reins, mais seulement de « serrer la vis ».

« Il y a effectivement dans la procédure que vous esquissez, m'a-t-il répondu, un terrain assez large pour y manœuvrer utilement. »

Notre conversation, qui avait une tournure familière et même enjouée, s'est terminée sur ces mots.

Je ne crois pas me tromper en vous affirmant que, pour un motif ou pour un autre, le Chancelier est disposé à nous aider dans l'affaire d'Égypte. Comment et dans quelle mesure nous pouvons utiliser ce bon vouloir c'est à vous qu'il appartient de l'apprécier. Je n'ai manifesté, en ce qui nous concerne, aucune impatience ni aucune inquiétude relativement à la solution finale. Je me suis borné à dire au Chancelier que je vous adresserais le résumé fidèle de ses paroles, sans toutefois lui laisser pressentir que je lui demanderais à bref délai une nouvelle audience.

350.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. Confidentiel. *Berlin, 13 novembre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 17 novembre.)

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-après, une sorte de procès-verbal de l'entretien que j'ai eu hier avec le prince de Bismarck. Je ne reviendrai toutefois, sur la partie de cet entretien relative à la question d'Égypte, que pour compléter de quelques détails accessoires mon télégramme n° 49 (1).

Invité par une lettre du comte de Bismarck, Secrétaire d'État des Affaires étrangères, conçue en termes très obligeants, j'ai été introduit à deux heures auprès du Chancelier qui est venu au-devant de moi avec un empressement marqué.

Après m'avoir serré la main (je note tous ces petits incidents pour vous donner une idée exacte de l'accueil exceptionnel, paraît-il, qui m'a été fait par le prince), et s'être enquis avec un intérêt presque intime de ma carrière antérieure, il me dit sans autre transition : «Vous arrivez à Berlin dans un moment où la politique extérieure est assez compliquée. Les événements de Bulgarie me préoccupent. Sans doute la Russie est fondée à revendiquer un rôle prépondérant dans ce pays qui se trouve dans le *giron* de son action directe, comme la Serbie à l'égard de l'Autriche-Hongrie. C'est la situation qui découle du traité de Berlin. Malheureusement le Gouvernement russe n'a su ni prévoir ni prévenir le mouvement du mois de septembre 1885, et, de leur côté, l'Autriche et l'Angleterre ont commis la faute de chercher à profiter de ce mouvement pour modifier à leur avantage l'équilibre des influences dans la presqu'île des Balkans. De là est venu tout le mal. Le Tsar n'a pu se résigner à l'atteinte portée à son autorité dans une région arrosée du sang de ses soldats et je ne puis dire qu'il ait eu tort.

«Je n'hésiterai pas pour mon compte à soutenir cette opinion devant le Parlement, si je suis appelé à parler des affaires de Bulgarie. Mais ce que je ne pourrai faire, c'est de défendre les moyens employés par le Gouvernement russe pour restaurer son prestige dans la Principauté, et, notamment, les ridicules procédés du général Kaulbars. J'ai reçu ce matin deux dépêches

(1) Voir ci-dessus, n° 349.

d'après lesquelles ce diplomate improvisé aurait menacé les autorités bulgares :

« 1° de s'en aller, si un officier russe, détenu depuis quelques jours, n'était pas immédiatement remis en liberté; 2° de bombarder Varna, si le service télégraphique lui remettait encore des dépêches indéchiffrables.

« Vous jugez du déplorable effet que produisent en Autriche et surtout en Hongrie de semblables agissements. Je tiens trop à ma réputation *d'homme d'affaires* et *d'homme d'Etat* pour ne point les réprouver et les blâmer très haut, mais je ne trouve pas beaucoup d'écho à Saint-Pétersbourg où l'on semble, au contraire, s'identifier avec la politique de M. Kaulbars. Cela serait sans grand inconvénient si je pouvais calmer l'irritation de nos amis de Vienne; j'y réussirais certainement, s'ils n'avaient pas à compter avec la Hongrie, avec le régime parlementaire et avec la presse. Vous connaissez les passions et les ambitions qui agitent les Hongrois; je n'y insiste pas. Les difficultés qui proviennent du régime parlementaire et de la liberté de la presse sont non moins graves pour le Cabinet de Vienne. Il n'est pas le seul dans cette situation. J'ai conscience que l'influence extérieure d'un pays est en raison inverse de l'immixtion de ses députés et de ses journaux. Voyez l'Angleterre; tant que tories et whigs ont admis que la politique étrangère devait rester en dehors de l'action parlementaire, tant qu'ils ont compris l'imprudence qu'ils commettraient pour eux-mêmes à gâter les rapports de leur pays avec les autres États, puisqu'ils étaient appelés à se succéder au pouvoir tous les six ou sept ans, l'Angleterre a eu une politique étrangère. Depuis quelques années elle est frappée d'impuissance.

« Peut-on imaginer une plus lourde *bêtise* que celle de M. Gladstone qui, par sentimentalisme, a rompu l'entente traditionnelle de l'Angleterre avec la Porte? Quand on a la Russie pour adversaire, il faut avoir la Turquie pour alliée. Indépendamment de son excellente armée, le Sultan tient les clefs de la mer Noire par où la Russie est vulnérable. On l'a bien vu pendant la guerre de Crimée. Il n'y a rien à faire dans la Baltique.

« Unie à la Turquie et à l'Autriche, l'Angleterre pourrait lutter contre la Russie. Isolée comme elle l'est, il faut qu'elle se tienne tranquille.

« Quant à l'Autriche, elle a plus de points de contact et d'attaque contre la Russie, y compris l'élément polonais. Mais celui-ci n'est pas très sérieux. La Pologne s'est toujours agitée en temps de paix, quand ses gentilshommes, ayant fait de bonnes affaires et reconstitué leur fortune, veulent se distraire, jamais en pleine guerre, c'est-à-dire en temps opportun.

« Je craindrais beaucoup un choc entre les deux Empires, non seulement à cause des amitiés que nous avons de part et d'autre, mais aussi dans l'intérêt de l'Allemagne. De nos jours, les guerres ne se font plus entre cinquante ou soixante mille hommes prenant leur temps et leurs quartiers d'hiver. Les

belligérants jouent leur va-tout. La vie est complètement suspendue chez eux et presque autour d'eux. Une guerre soit entre la Russie et l'Autriche, soit entre l'Angleterre et la France, équivaudrait à une demi-guerre ou à un quart de guerre pour l'Empire allemand, dont l'industrie et le commerce verraient se fermer pour un temps plus ou moins long leurs meilleurs débouchés. Tous mes efforts tendront donc au maintien de la paix, je ne dirai pas par sentiment chrétien, c'est là quelque chose *d'élastique,* mais par intérêt. Mon vieux Roi et son vieux serviteur veulent finir tranquillement leur existence. C'est à la politique pacifique que je me consacrerai tant que je conserverai la confiance de l'Empereur. »

Après ce long monologue qu'il avait débité avec lenteur, il s'arrêta un instant; je lui dis en quelques mots que la politique du Gouvernement français était également toute pacifique, en Bulgarie, comme ailleurs, mais que vous aviez vous-même l'impression que la voie suivie par le Gouvernement russe n'était pas celle qui conduisait le plus directement à une solution amiable.

« Oh! reprit-il, nous avons toute confiance dans le jugement de M. de Freycinet dont nous apprécions la sagacité, la sagesse et l'extrême habileté. »

Ici un nouveau silence de quelques secondes que le Chancelier rompit en m'adressant, sans préambule, les paroles que j'ai littéralement reproduites dans mon télégramme d'hier : « Si vous avez des vues sur la cessation de l'occupation de l'Égypte, jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour les faire prévaloir. »

Et, comme développement de l'affirmation que nous trouverions de la part des Russes un concours actif, il ajouta : « Le Tsar doit être aujourd'hui plus irrité que jamais contre l'Angleterre. Rien ne pouvait lui être plus désagréable et plus mortifiant; rien, pas même la perte d'une province ne lui serait plus blessant que l'éloge du Prince de Battenberg qui vient d'être prononcé au banquet du Lord Maire par le marquis de Salisbury. Est-il concevable que l'on n'évite pas un pareil *impair* quand on est le Premier Ministre d'un grand État dont les moindres paroles peuvent entraîner de si graves conséquences pour des millions d'hommes? »

Votre Excellence m'approuvera, je l'espère, de n'avoir pas relevé l'offre des bons offices de l'Allemagne pour amener un accord entre l'Angleterre et la France sur la question d'Égypte. *Etre les obligés* de l'Allemagne, ce serait, comme le mot le dit, nous lier vis-à-vis d'elle. *L'agent de change* (le prince employa cette expression en souriant, au lieu de celle qui a fait tant de bruit de *courtier honnête*), a droit à des honoraires. Ceux qu'on nous réclamerait coûteraient peut-être bien cher à notre patriotisme et à notre indépendance.

J'ai en conséquence préféré ne parler que de la seconde combinaison, celle de l'emploi de la Porte comme intermédiaire. Elle est certainement moins expéditive et moins efficace, mais elle a l'avantage de nous laisser les mains

libres. Les télégrammes de MM. de Montebello et d'Aunay que Votre Excellence a bien voulu me communiquer hier soir par ses dépêches télégraphiques n° 60 et 61 indiquent qu'il y aura à Constantinople et en Égypte une forte résistance à vaincre de la part des Anglais; elle ne serait pas insurmontable, si nous pouvions insuffler aux Turcs un peu d'énergie. L'aide de la Russie peut nous être d'une grande utilité dans ce travail de réconfort, et j'ai constaté nettement que le prince de Bismarck s'attend à ce que nous y fassions appel. «La Russie se rapproche de vous, m'a-t-il dit, profitez-en.»

J'aurais désiré qu'il m'assurât formellement que son Ambassadeur à Constantinople nous donnerait aussi son concours. Il ne l'a pas fait, mais sans rien décliner pour le présent ni pour l'avenir. Je considérerais comme dénués de tout sens (ce qui n'est pas le cas ordinaire des paroles du Chancelier) les mots *abstention bienveillante* dont il s'est servi, s'ils ne signifiaient pas que la chancellerie impériale et que M. de Radowitz cesseront de nous contrecarrer dans notre politique égyptienne. Nous pouvions craindre le contraire d'après les documents qui accompagnaient votre dépêche du 2 novembre, n° 122. Peut-être jugerez-vous utile d'en entretenir le comte Münster.

Je me suis appliqué, au cours de la conversation, à faire ressortir l'absolu désintéressement de cette politique. «Notre programme, ai-je dit en substance, n'a pas d'autre objet que le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée et la liberté du canal de Suez. Cette liberté ne dépend pas exclusivement d'une formule de neutralisation. L'autorité qui détient l'Égypte est virtuellement maîtresse du canal; il importe donc que cette autorité n'ait pas, à un moment donné, intérêt à nous en barrer le passage. Nos nouvelles possessions du Tonkin et de Madagascar nous imposent à cet égard les précautions les plus strictes.»

Le prince reconnut qu'effectivement la neutralisation du canal ne présenterait, à elle seule, que des garanties insuffisantes.

J'ai ensuite développé à grands traits les vues générales exposées dans votre télégramme n° 57 du 4 de ce mois. Sur les mesures à prendre préalablement à l'évacuation je suis resté dans le vague, tout en établissant qu'il ne s'agissait pas à nos yeux de replacer l'Égypte sous la domination directe de la Porte mais seulement de lui procurer à titre d'éléments individuels des cadres d'officiers musulmans pour le commandement des troupes indigènes.

Le prince m'a paru apprécier ces éclaircissements.

Lorsque je lui parlai de la détente qui se manifesterait certainement entre les deux pays, si l'on voyait l'Allemagne nous montrer du bon vouloir dans une question qui nous tient au cœur, il m'a dit : «Combien de temps se maintiendrait cette détente? J'avais espéré un effet durable de mes procédés dans l'affaire du Congo.»

«Le Congo n'intéresse pas la France comme l'Égypte, ai-je répondu. Chez nous l'opinion publique n'est pas favorable aux entreprises coloniales, et,

bien injustement, sans doute, elle a craint que Votre Altesse ne nous les facilitât que pour nous créer des embarras dans l'avenir.»

«Certes, le soupçon est injuste, reprit-il. Jamais je ne vous ai poussés dans la voie des aventures lointaines. J'ai même dit à votre prédécesseur, M. de Courcel, que les expéditions du Tonkin et de Madagascar vous causeraient bien des déboires et qu'elles seraient excessivement coûteuses. Je ne nie pas que je voie avec plaisir les préoccupations des Français se détourner du Rhin pour se porter ailleurs. Mais il n'était pas nécessaire que vous allassiez si loin. Ma conviction a toujours été que l'Afrique était le champ naturel de votre activité. Quand on a comme vous la chance d'avoir à trente-six heures de son territoire un pays qui, à bien des égards, vaut les Indes anglaises, quand la construction du chemin de fer transsaharien vous ouvrirait des perspectives commerciales presque indéfinies, pourquoi aller éparpiller vos efforts au delà des mers? J'ai *aidé*, ou pour mieux dire (car vous n'avez pas besoin d'aide), j'ai facilité votre installation en Tunisie. Je vous verrais également sans regret vous étendre du côté du Maroc et défendre vos intérêts en Égypte. Je n'ai pas de parti pris contre le développement de votre prospérité.»

Revenant alors à l'Égypte, il me dit les mots que j'ai textuellement relatés dans mon télégramme. «Il y a effectivement dans la procédure que vous esquissez un terrain assez large pour y manœuvrer utilement.»

Je me suis alors levé, en m'excusant d'avoir peut-être abusé de son bienveillant accueil. Le Chancelier m'a très courtoisement rassuré à cet égard et m'a reconduit jusqu'au premier salon, de la façon la plus amicale, en m'interrogeant sur l'époque de l'arrivée de ma femme, sur l'âge de mes enfants, etc. L'audience avait duré près d'une heure.

Le bruit de ma longue entrevue avec le prince de Bismarck s'est très vite répandu dans le monde diplomatique. Le soir même l'Ambassadeur d'Italie est venu me voir sous un prétexte futile, mais en réalité pour prendre le vent. Je me suis, bien entendu, tenu sur une grande réserve et n'ai parlé (et encore très prudemment) que de la question bulgare, tout en me félicitant avec complaisance de la réception dont j'avais été l'objet de la part du prince. Ce sera mon thème à variations à l'égard de ceux de mes collègues qui viendront aux renseignements.

Je n'ai pas voulu couper le récit de ma conversation avec le Chancelier, en mentionnant à leur place quelques incidents relatifs à nos sentiments pacifiques, à notre politique intérieure, à votre autorité incontestée sur le Cabinet que vous présidez. J'ai traité, chemin faisant, ces questions avec le plus de légèreté de main possible et dans le sens de vos instructions; ce que j'ai dit m'a semblé produire une bonne impression. Il n'est sorti de la bouche du prince aucune sorte de récrimination, ni de regret quelconque à propos du langage de certains journaux français, ni du «déroulédisme».

351.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 67. Confidentiel. *Londres, 14 novembre 1886, 12 h. 28, matin.*

(*Reçu :* 6 h. 30, matin.)

Je viens d'avoir un long entretien avec Lord Iddesleigh, je lui ai d'abord rappelé sommairement la dernière conversation que j'avais eue avec Lord Salisbury [1] et j'ai cité ses paroles relatives à la façon de conduire les négociations : «Pour aboutir à un résultat, lui ai-je dit, vous ne pouvez vous passer de nous, ni en Égypte, ni à Constantinople. Tant que les représentants des deux Puissances donneront au Sultan des conseils différents et souvent opposés, la Porte ne prendra aucune décision. Il y a donc un grand intérêt à tâcher de nous mettre d'accord sur les conditions de l'évacuation de l'Égypte. Je ne vous dis pas que nous devons nous entendre sur toutes ces conditions, mais encore vaut-il la peine de le tenter et d'en faire l'objet d'une discussion prochaine et amicale. M. de Freycinet désire vivement écarter cette pierre d'achoppement, l'occupation de l'Égypte, qui est, en réalité, le seul obstacle au maintien des relations les plus cordiales entre les deux pays.» J'ai développé ce thème à peu près dans les termes dont vous vous êtes servi dans votre entretien avec Lord Lyons. Puis, j'ai demandé à Lord Iddesleigh si l'analyse du memorandum publiée par les journaux était exacte; il m'a répondu affirmativement et il a récapitulé les points du memorandum à peu près dans les termes d'analyse que vous avez reçus de Constantinople; il a ajouté que telles étaient effectivement les instructions envoyées à Sir W. White. Lord Iddesleigh a ensuite fait l'historique des négociations entre Sir H. D. Wolff et Mouktar Pacha et a admis qu'elles venaient d'aboutir à un désaccord formel sur plusieurs points importants; il m'a paru avoir connaissance du mémoire de Mouktar Pacha dont vous m'avez communiqué les conclusions; dans tous les cas, il en connaît la substance. Passant ensuite aux détails, nous avons commencé par la réorganisation de l'armée égyptienne. Je lui ai encore répété que cette question primait toutes les autres, parce qu'elle était le thermomètre de la sincérité du Gouvernement anglais quant à l'évacuation, et je ne lui ai pas caché combien l'opinion chez nous et ailleurs resterait incrédule à ce sujet, tant que le mode

[1] Voir ci-dessus, n° 342.

de réorganisation de l'armée égyptienne n'aurait pas été arrêté. Parlant du projet de donner aux troupes égyptiennes des cadres turcs, Lord Iddesleigh a reconnu d'un côté que Mouktar Pacha le recommandait, d'autre part que le Sultan y était moins opposé qu'autrefois. Je lui ai dit que vous appuieriez volontiers cette combinaison à Constantinople. Il a alors parlé de la question des officiers anglais. Je lui ai dit que, s'il s'agissait d'État-major anglais partout, ce ne serait plus l'évacuation, mais la présence des Anglais sous une autre forme; mais que, s'il n'était question que du maintien d'un certain nombre d'officiers anglais pendant la période de transition, ce serait un point à examiner. Lord Iddesleigh me fit observer qu'il y avait une grande différence entre le rôle de l'armée égyptienne dans l'Égypte proprement dite et à la frontière du Soudan. De ce côté, la présence d'officiers anglais lui paraissait nécessaire pour donner l'exemple aux officiers musulmans, en cas d'attaque par les derviches. Je lui fis remarquer que Lord Salisbury venait d'affirmer publiquement que le danger du côté du Soudan n'existait plus. Lord Iddesleigh m'a répondu que Lord Salisbury avait peut-être été trop absolu dans son affirmation, mais qu'en ce moment, on ne signalait à la frontière que des mouvements insignifiants, et que le Gouvernement anglais songeait à retirer une partie de ses troupes l'année prochaine. Il a ajouté que Mouktar Pacha insistait pour l'occupation de Dongola, mais que le Gouvernement anglais voulait maintenir la frontière à Ouadi Halfa. En résumé, il m'a dit que le Gouvernement anglais n'avait pas encore pris de parti sur cette grave question de l'armée égyptienne, qu'il reconnaissait être la plus importantes de toutes.

Nous avons ensuite passé en revue les autres points du memorandum, mais beaucoup plus sommairement, parce que mon interlocuteur a reconnu lui-même qu'il n'en connaissait pas les détails. Sur la question générale des capitulations il a reconnu que toute atteinte sérieuse qui leur serait portée rencontrerait une vive opposition chez tous les colons européens, mais il affirme non sans raison qu'il y a quelque chose à faire, et il a dit quelques mots sur la loi de la presse et l'abus des protections; mais tout ce sujet n'a été qu'effleuré.

Je lui ai ensuite demandé quelles étaient ses vues sur les réformes administratives touchant les domaines, les chemins de fer, la Daïra. Là aussi, il se récusa en déclarant qu'il n'avait pas encore pu étudier ces questions, fort nouvelles pour lui. Mais il m'annonça que Sir H. D. Wolff était mandé à Londres, qu'il devait partir d'Alexandrie mardi prochain se rendant directement en Angleterre. Je me bornai à lui déclarer que ces différents points étaient matières à légitime discussion, mais que l'opinion chez nous ne tolérerait pas que les réformes projetées puissent amoindrir la situation des fonctionnaires français en Égypte.

Revenant ensuite à l'aspect général de la question, je lui dis que vous étiez disposé à examiner avec le Gouvernement anglais toutes les réformes proposées,

et même, sur certains points, à conclure des accords positifs, mais que leur mise en vigueur ne pourrait avoir lieu qu'après l'évacuation; je me suis expliqué très nettement sur ce point. Passant alors à l'ouverture faite par Lord Salisbury, je lui dis à peu près textuellement : «Nous avons chacun de notre côté à ménager une opinion publique fort ombrageuse à l'endroit de l'Égypte; vous pouvez atteindre ce but, en obtenant de l'Europe la fixation d'une période transitoire, pendant laquelle vous auriez le droit de rentrer en Égypte dans certaines conditions déterminées d'avance. M. de Freycinet admet cette idée en principe; mais elle sera difficile à faire accepter à l'opinion en France. Pour calmer les esprits chez nous, pour permettre à notre Gouvernement de vous seconder dans la réalisation de quelques-unes des réformes que vous proposez, il n'y a qu'un moyen, c'est que vous puissiez fixer bientôt un terme à votre occupation. A partir de ce moment, vous verrez que tout deviendra plus facile, et que les questions qui nous divisent aujourd'hui en Égypte pourront être discutées et, j'espère, résolues dans un esprit de conciliation réciproque».

J'ai beaucoup insisté sur cette portion du sujet et j'ai bien expliqué que si, pour calmer l'opinion anglaise, nous étions disposés à accueillir la période transitoire, il fallait que, de son côté, le Gouvernement anglais fixât la date de l'évacuation, pour donner satisfaction à l'opinion française. Finalement, j'ai posé nettement à Lord Iddesleigh la question du mode de négociation : «Puis-je écrire à Paris que vous êtes prêts à discuter avec nous toutes les questions relatives à l'Égypte?» — «Oui». — «Puis-je écrire que, tout en négociant directement avec la Porte, vous désirez, ainsi que me l'a dit Lord Salisbury, vous mettre préalablement d'accord avec nous sur les propositions à faire au Sultan?»

«Je ne puis vous répondre catégoriquement sans avoir consulté le Conseil des Ministres. Lord Salisbury et moi, nous sommes disposés à suivre cette voie; mais quelques-uns de nos collègues sont d'un avis opposé, et voient de grands inconvénients à poursuivre une négociation à la fois au Caire, à Constantinople, à Paris et à Londres. C'est une des raisons pour lesquelles nous faisons venir Sir D. H. Wolff à Londres.»

J'ai insisté de nouveau, en lui faisant sentir combien une coopération amicale à Constantinople aurait d'importance, et combien il serait désirable tout au moins d'en faire l'essai.

J'ai quitté Lord Iddesleigh en lui rappelant encore une fois combien les rapports entre nos deux pays gagneraient, si nous parvenions à enlever à la question d'Égypte le caractère d'aigreur qu'elle avait pris dans ces derniers temps. Il m'en a paru fort convaincu.

En résumé, cet entretien a été surtout une entrée en matière sur toute la ligne. Nous devons nous revoir la semaine prochaine, et je saisirai la première occasion de voir Lord Salisbury.

352.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. n° 99. Confidentiel. *Paris, 16 novembre 1886, 9 heures, soir.*

Je crois devoir résumer ci-après la combinaison que nous cherchons à faire prévaloir à Londres relativement à l'Égypte.

1° *Avant toutes choses,* une date d'évacuation serait fixée par le Cabinet anglais. Lui-même prendrait l'initiative de cette date, ainsi que du moment (que nous désirons très prochain), où il pourrait la faire connaître.

2° Pendant la période qui s'écoulerait jusqu'à l'évacuation effective, l'armée égyptienne serait réorganisée. Les cadres seraient formés surtout à l'aide d'officiers ottomans. Quelques officiers européens pourraient y être maintenus provisoirement.

3° Pendant cette même période, les autres réformes relatives à l'administration, aux finances, à la compétence des tribunaux, aux capitulations, etc., seraient préparées; des accords positifs entre les Puissances pourraient même être conclus à cet égard; mais la mise à exécution n'aurait lieu qu'*après* l'évacuation. Toutefois la mise à exécution partielle, sur des objets urgents, pourrait être consentie avant l'évacuation, si la date de celle-ci était fixée et prochaine. (Nous ne consentirions pas, quant à nous, à aborder l'étude de ces réformes tant qu'une date d'évacuation n'aura pas été indiquée; car cette étude ne nous paraîtrait avoir d'autre but que de gagner du temps.)

4° Après l'évacuation, il y aurait, ainsi que le demande le Gouvernement anglais, une période de transition fixée par l'Europe, pendant laquelle les troupes britanniques pourraient, sous des conditions déterminées, rentrer en Égypte pour y rétablir l'ordre.

C'est pendant cette période de transition que s'effectueraient les réformes diverses indiquées au n° 3.

5° A l'expiration de la période de transition, l'Égypte serait entièrement rendue à elle-même et replacée exclusivement sous le régime des firmans reconnus de l'Europe.

Telle est la combinaison dont M. Waddington a exposé les traits dans sa dernière conversation avec Lord Iddesleigh[1] et sur laquelle il reviendra incessamment avec les Ministres de Sa Majesté.

Il est tout à fait essentiel que la Porte se maintienne exactement sur le même terrain dans ses pourparlers avec l'Angleterre. Tous vos efforts devront s'em-

[1] Voir ci-dessus, n° 351.

ployer dans ce sens auprès du Sultan et de ses Ministres. De notre côté nous nous occupons de rallier des concours décisifs et nous espérons y réussir à bref délai, si la Porte négocie d'accord avec nous. Répétez bien au Sultan qu'en continuant de nous montrer de la confiance il peut compter non seulement sur notre bonne volonté mais encore sur l'efficacité de notre action.

353.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 72. *Saint-Pétersbourg, 20 novembre 1886, 5 h. 12, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Arrivé hier soir, j'ai pris ce matin la direction de l'ambassade. M. de Giers que j'ai vu dans la journée pense que le baron de Mohrenheim est déjà à Paris. Il doit prendre les ordres de l'Empereur pour la remise de mes lettres de créance.

Dans le courant de la conversation, le Ministre des Affaires étrangères a fait allusion à la rupture des relations avec la Bulgarie. Suivant lui, l'Europe ne doit chercher dans cette mesure aucune modification à l'intention affirmée plusieurs fois par la Russie de ne pas aller jusqu'à une occupation de la Bulgarie; ce qu'a voulu le Cabinet de Pétersbourg, c'est, d'une part, mettre fin à une situation intolérable et de l'autre, donner à réfléchir au peuple bulgare resté dévoué à la Russie, mais mené contre ses propres intérêts par un parti qui n'est pas sans avoir des attaches avec les nihilistes. Telle est du moins la pensée qui semble avoir dicté la conduite de l'Empereur dans cette circonstance.

354.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. *Sofia, 20 novembre 1886, 5 heures, soir.*

(*Reçu :* 21 novembre, 6 heures, matin.)

Le général Kaulbars a quitté Sofia ce matin à dix heures [1] avec le personnel de l'agence russe; il se rend d'abord à Constantinople pour s'y embarquer à

[1] Le général Kaulbars quittait la Bulgarie parce que la Régence n'avait pas fait droit à l'ultimatum qu'il lui avait adressé à la suite de l'arrestation du cavas du consulat général de Russie à Philippopoli. Voir aussi ci-dessus, n° 353.

destination d'Odessa. Tous les représentants étrangers, à l'exception de M. Lascelles et de l'agent roumain, ont fait une visite d'adieu au général.

En montant en voiture, le général Kaulbars s'est adressé en ces termes à un groupe bulgare qui stationnait devant la porte de l'agence russe : « Je pars parce que les Gourdinie qui dirigent actuellement la Bulgarie ne veulent pas entendre la voix de la Russie ». Le départ du général n'a donné lieu à aucun incident. La ville est pavoisée à l'occasion de l'anniversaire de la victoire de Slivnitza. Un service religieux a eu lieu à onze heures à la Métropole. Bien que le Gouvernement bulgare n'eût adressé aucune invitation aux agents étrangers, les représentants de l'Angleterre, de l'Italie et de la Roumanie ont cru devoir assister à cette cérémonie. En l'absence de toute convocation de l'autorité locale et même de tout avis du doyen du Corps diplomatique, il ne m'a pas semblé possible de prendre part spontanément à une manifestation de ce genre, évidemment contraire à la neutralité.

355.

M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Rome, 20 novembre 1886.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 novembre.)

Ma dépêche officielle d'aujourd'hui complète, au sujet du traité de navigation, le résumé que j'ai donné à Votre Excellence par le télégraphe de mon dernier entretien avec le comte de Robilant. J'avoue que je n'ai écouté qu'avec beaucoup de mécontentement et de défiance la nouvelle théorie du Gouvernement italien sur la connexité de la question maritime et de la dénonciation éventuelle du traité de commerce. J'y ai vu beaucoup moins un argument sérieux qu'un prétexte pour tirer de long. Ne comprenant pas bien les motifs réels de ces lenteurs, qu'au fond rien ne justifie, pas plus les raisons parlementaires que les autres, je suis presque tenté de croire que le Cabinet italien n'agit ainsi que par une rancune bien malavisée et pour nous faire apprécier davantage les inconvénients du rejet de la loi par notre Parlement. C'est un peu puéril sans doute, mais il s'y joint aussi la satisfaction vaniteuse de nous faire attendre; au cours de la conversation, sans aigreur, mais non sans intention peut-être, M. de Robilant m'a rappelé que, dans les pourparlers suivis

par MM. Decrais et Rouvier, nous avions, nous aussi, provoqué certains retards. Ce n'était là qu'une observation rétrospective, mais elle prouve l'agressive susceptibilité des Italiens et à quel point, avec eux, rien ne se perd. Au surplus, s'ils se sont flattés de nous tenir, comme on dit, «la dragée haute», votre télégramme qui me prescrit de ne plus parler du traité à M. de Robilant déjouera ce triste calcul.

La dénonciation éventuelle du traité de 1881 fait toujours beaucoup de bruit et la presse s'en occupe fort. Je serais heureux de penser que vous avez approuvé le langage que j'ai tenu, en mon nom personnel, à M. de Robilant sur ce sujet. Il semblait si assuré de nous trouver disposés à reprendre, sur-le-champ, de nouvelles négociations, que j'ai cru bon de lui laisser à cet égard un certain doute dans l'esprit. J'ai ajouté ceci à peu près en ces mêmes termes : «Comme vous ne négocieriez que dans la pensée d'obtenir de nouveaux avantages, et comme, en supposant que nous consentions à entrer en pourparlers, nous serions précisément animés, en ce qui nous concerne, du même désir, vous voyez que nous serions loin de nous entendre. Le plus sage est donc de nous en tenir au texte que nous avons». Le Ministre m'a assuré qu'il était, quant à lui, peu favorable à la dénonciation; je n'en suis pas très certain, car c'est l'*Opinione* (qui a des attaches avec son Département) qui a soulevé la question dans ces derniers temps et elle continue la même polémique.

Je me permets d'appeler l'attention de Votre Excellence sur les dernières pages de mon rapport politique n° 17 (19 novembre). Je ne sais si je me trompe, mais je crois le Gouvernement italien extrêmement préoccupé du désir de jouer un rôle dans l'arrangement de la question bulgare; son amour-propre, qui est des plus violents, souffre de la situation un peu effacée qu'il a dans les affaires européennes; il a été un peu déçu par les résultats négatifs de son entente avec l'Autriche et l'Allemagne; beaucoup de gens, par dépit, feignent même d'hésiter à la renouveler au printemps prochain. Quoi qu'il en soit, l'Italie aspire à prendre un rang plus élevé dans le concert des Puissances, et l'état présent des choses lui semble favorable. Ce matin, le *Popolo Romano,* organe de M. Depretis, insinue que le règlement de la situation en Bulgarie pourrait être facilité par l'intervention «de Puissances moins directement intéressées à cette affaire, qui pourraient préparer la réunion d'une conférence». C'est une allusion directe à l'Italie, car, dans les dispositions actuelles du Cabinet de Rome envers la France, dispositions qui me semblent peu bienveillantes en général, je ne suppose pas qu'il nous réserve bénévolement le rôle de conciliateurs. Il se pourrait qu'à Londres et à Vienne les comtes Corti et Nigra agissent dans le but de préparer à l'Italie sur le terrain bulgare un succès qu'elle serait très désireuse d'obtenir et qui la comblerait de joie.

[Demande de décoration pour le premier Secrétaire d'ambassade.]

356.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 73. *Saint-Pétersbourg, 21 novembre 1886, 6 h. 29, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Dans une visite qu'il vient de me faire, M. de Giers m'a annoncé que l'Empereur devant passer, à cause de la fête de l'Impératrice, la journée de vendredi prochain à Pétersbourg, avait pensé m'être agréable en fixant ce jour-là pour la remise de mes lettres. J'ai répondu que j'étais d'autant plus sensible au procédé gracieux de l'Empereur qu'il me serait ainsi permis de présenter mes vœux à S. M. l'Impératrice.

[M. de Giers paraît peu au courant des mesures prises par le Conseil des Ministres égyptiens.]

357.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 70. *Paris, 22 novembre 1886, 11 h. 55, matin.*

Certains journaux paraissent attacher une importance à ce que nous nous sommes chargés, sur la demande du Gouvernement russe, de la protection de ses nationaux en Bulgarie et en Roumélie [1]. Vous savez mieux que personne que ces sortes de demandes ne se refusent jamais. Il y avait ici cette circonstance particulière que la Russie nous avait rendu le même service en Chine pendant la dernière guerre. Vous établirez, à l'occasion, le véritable caractère de ce fait si simple, auquel il ne faut chercher aucune autre signification.

[1] Le 22 novembre (télégr. n° 59, 5 h. s.), M. de Freycinet annonce à M. de Laboulaye qu'il a donné le consentement nécessaire sur une demande officielle de M. de Nélidoff à M. de Montebello.

358.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 21. Très confidentiel. *Londres, 23 novembre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 novembre; Dir. pol., 27 novembre.)

Hier soir, j'ai eu avec Lord Salisbury une conversation sur les affaires d'Égypte au cours de laquelle nous avons touché à peu près les mêmes points que dans l'entretien que j'avais eu précédemment avec Lord Iddesleigh [1].

Je me suis surtout efforcé de faire entendre très clairement à Lord Salisbury que la négociation dans toutes ses parties était essentiellement liée à la fixation d'une date raisonnable pour l'évacuation. Sans aller jusqu'à dire que nous refuserions toute discussion de détail jusqu'à ce que cette date fût fixée, je lui ai répété que la question qui s'imposait d'abord était la réorganisation de l'armée égyptienne, et que pour tout ce qui touchait à la modification des capitulations et autres questions de ce genre, il serait prématuré d'en aborder l'examen maintenant, car il n'y aurait aucune chance d'aboutir.

J'ai ensuite cherché à montrer à Lord Salisbury qu'il avait entre les mains une occasion unique, à la fois de donner satisfaction dans une mesure suffisante à la Porte, et d'éteindre l'irritation qui existait en France relativement à l'Égypte, en traitant avec nous largement et franchement. Je lui ai dit que, s'il entrait dans cette voie, il vous trouverait tout disposé à lui faciliter sa tâche; mais que, vous aussi, vous aviez une opinion publique à ménager, et qu'on ne pourrait pas lui faire accepter l'idée de la période transitoire, sans qu'un délai raisonnable ait été déclaré pour l'évacuation, et sans que les intérêts proprement français aient été sauvegardés.

Lord Salisbury a plusieurs fois exprimé son assentiment d'une manière générale, et n'a soulevé aucune objection, ne voulant pas aborder une discussion en règle avant les entretiens qu'il compte avoir avec Drummond Wolff qu'il attend incessamment. (J'ai appris depuis que Wolff est arrivé à Londres hier soir et qu'il entend passer en Angleterre les fêtes de Noël.)

J'ai ensuite rappelé à Lord Salisbury sa promesse au sujet du mode de négociation avec la Porte, comme Puissance suzeraine, et avec nous comme principaux intéressés, et je lui ai cité ses propres paroles, telles que je les avais consignées par écrit en sortant de notre dernier entretien. Il ne les a pas répudiées, mais il a cherché à en atténuer la portée. Il m'a dit que dans sa pensée, elles s'appliquaient, non pas à tout l'ensemble de la négociation avec la Porte, mais

[1] Voir ci-dessus, n° 351.

à certains points sur lesquels nous pourrions tomber d'accord. Au fond, il s'était avancé plus qu'il n'aurait ensuite voulu, et il a sans doute été embarrassé par les objections venues de quelques-uns de ses collègues et des bureaux du Foreign Office.

Néanmoins, j'ai beaucoup insisté sur le grand avantage qu'il y aurait à nous entendre d'avance sur le langage à tenir à la Porte avant que nos Ambassadeurs n'aient pris position d'une façon tranchée, et manifesté des opinions opposées sur lesquelles il serait ensuite difficile de revenir. Lord Salisbury s'est borné à répondre qu'il en comprenait toute l'importance et qu'il chercherait les moyens d'entrer dans mes vues.

Finalement je lui ai répété qu'il y avait pour lui une belle occasion à saisir, et j'ai ajouté, conformément aux instructions que vous m'avez envoyées, que j'avais tout lieu de croire que le Gouvernement de la République n'avait jusqu'à présent pris aucun engagement quant à son action en Orient. Lord Salisbury m'a paru impressionné par cette déclaration de ma part, qui venait d'autant plus à point que les journaux anglais signalaient tous hier soir le fait de la protection française accordée aux sujets russes en Bulgarie.

En résumé, l'entretien n'a abouti et ne pouvait aboutir à rien de précis. Le Cabinet anglais est évidemment tiraillé en deux sens opposés, et les deux Ministres responsables fort embarrassés. Ils l'ont montré en mandant Drummond Wolff, et ils ne prendront pas de décision immédiate.

359.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 50. *Berlin, 24 novembre 1886, 11 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Le comte de Berchem est venu hier, de façon tout insolite, me parler à dix heures du soir. « J'ai été très réservé, m'a-t-il dit, lorsque vous m'avez exposé aujourd'hui dans quelle condition la France avait accepté la mission de protéger les intérêts russes en Bulgarie. Je n'étais pas autorisé à vous mettre au courant de ce qui s'est passé de notre côté [1]. Mais, j'ai immédiatement télégraphié à Friedrichsruhe et, avec l'assentiment du Chancelier, pour répondre à votre franchise par une franchise égale, je vous apporte le texte même de la note par laquelle le comte Schouvaloff a communiqué, le 21 novembre à la chancellerie impériale, un télégramme de M. de Giers en date

[1] Voir ci-dessus, n° 357.

du 19 demandant à l'Allemagne de se charger de la protection des intérêts russes en Bulgarie. Cette demande ayant été agréée immédiatement et sans restrictions, (contrairement aux informations du *Times*), on ne s'expliquerait pas que la Russie se fût adressée à la France pour le même objet ou, qu'à l'inverse, elle se fût adressée à l'Allemagne après avoir eu l'adhésion de la France».

Puis il me demanda si je savais à quelle date, où et comment la démarche en question avait été faite auprès de vous, ajoutant que c'était peut-être un dernier exploit du général Kaulbars et, qu'en tout cas, nous devions être convaincus que le Chancelier n'avait jamais eu l'idée de marcher sur nos brisées.

J'ai répété à mon interlocuteur ce que je lui avais dit dans la journée : 1° que vous n'aviez pas recherché ladite mission; 2° que vous l'aviez acceptée en souvenir d'un service analogue qui nous a été rendu par la Russie en Chine; 3° que, si elle incombe à nos agents, ils s'en acquitteront avec toute la prudence désirable. «La France et l'Allemagne ont, sans le savoir, accepté toutes deux, le même rôle; tant mieux, à mon sens, pour celle qui n'aura pas à le remplir.»

L'importance que la chancellerie paraît attacher à cet incident me donne à penser qu'il y aurait pour nous avantage à lui fournir les renseignements qu'elle désire sur les circonstances qui ont précédé notre adhésion à la demande de la Russie. J'ai déjà expliqué au comte de Berchem, d'après vos télégrammes 70 et 71, que cette demande a dû vous parvenir avant le 21, c'est-à-dire avant qu'elle ait été présentée à Berlin.

360.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 52. *Berlin, 25 novembre 1886, 9 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 26 novembre, 3 heures, matin.)

J'ai vu ce soir le comte Herbert de Bismarck qui était revenu de Friedsrichsruhe dans la journée; je lui ai donné lecture, avec de légères variantes, de votre télégramme n° 73 [1]. Il s'est montré très satisfait que l'incident se trouvât

[1] Ce télégramme est du 24 novembre, 8 h. 45 du soir. M. de Freycinet disait notamment : «Nous nous empressons de télégraphier à Pétersbourg et à Constantinople. Nous avisons en même temps notre agent à Sofia pour qu'il se concerte avec son collègue d'Allemagne et se tienne prêt à lui remettre le soin des intérêts russes en Bulgarie aussitôt qu'il aura reçu des instructions de Berlin».

clos sans avoir amené le moindre nuage entre la France et l'Allemagne, grâce à la franchise de leurs explications réciproques. Les voilà, au contraire, associées dans la mission de protéger les intérêts russes dans les Balkans, ce qui ne peut manquer de produire un excellent effet sur l'opinion. Des instructions ont été adressées à l'agent allemand à Sofia pour qu'il se concerte avec l'agent français. Passant ensuite à la question égyptienne, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a dit que le Chancelier avait apprécié le caractère conciliant de vos instructions à M. Waddington. Le comte de Hatzfeldt l'a informé que Lord Iddesleigh paraissait favorable à une entente avec la France. Dans le cas contraire, le prince de Bismarck se serait cru obligé de se maintenir dans *l'abstention bienveillante*. Mais, en présence des dispositions actuelles du Gouvernement anglais, le Chancelier serait porté à opiner dans le sens de nos vues. Toutefois, il considère qu'il ne saurait exprimer un avis à cet égard que s'il y était convié par l'Angleterre comme par la France. Prendre l'initiative d'un conseil, ce serait, à ses yeux, une sorte de pression qu'il ne veut pas exercer. Le comte Herbert de Bismarck suivait, tout en parlant, des annotations mises par son père en marge d'un rapport de l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres. Il a ajouté : « C'est déjà un petit pas en avant! Pourquoi M. Waddington ne suggérerait-il pas à Lord Iddesleigh de nous parler de vos propositions? [1] »

Je l'ai remercié de ces éclaircissements et lui ai dit que je m'empresserais de vous en faire part.

361.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 71. *Londres, 26 novembre 1886, 8 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Je viens d'apprendre au Foreign Office que le Gouvernement anglais ne s'oppose pas aux revendications allemandes à Zanzibar, à condition que le Gouvernement français fasse de même. Lord Lyons a dû ou doit vous faire une communication dans ce sens.

[1] Tout en faisant remercier le comte Herbert de ses bonnes dispositions (télégr. n° 74, du 26 novembre, 8 h., s.) M. de Freycinet disait à M. Herbette : « Faites-lui comprendre qu'il m'est difficile de suggérer au Gouvernement anglais de consulter celui de Berlin sur nos propositions relatives à l'Égypte, à moins qu'il ne nous autorise à dire que nous avons officieusement communiqué ces propositions au prince de Bismarck et que nous avons tout lieu de croire qu'il les approuve ».

362.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 26 novembre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

J'ai eu aujourd'hui l'honneur de remettre à l'Empereur Alexandre III les lettres qui m'accréditent auprès de lui en qualité d'Ambassadeur de la République française[1]. C'est au palais Annitchkoff où Sa Majesté continue à habiter pendant ses séjours à Saint-Pétersbourg que j'ai été reçu avec l'étiquette des audiences solennelles.

Introduit par le grand maître des cérémonies dans le Cabinet de l'Empereur, j'ai, après quelques paroles de bienvenue de Sa Majesté, prononcé quelques mots pour dire que le souvenir reconnaissant de l'accueil qui m'avait été fait autrefois à Saint-Pétersbourg m'encourageait à nourrir la confiance que je pourrais contribuer à entretenir et à resserrer les bonnes relations entre les deux pays; j'ai ajouté que, si la bienveillance de Sa Majesté soutenait mes efforts, le succès me serait à la fois plus facile et plus précieux. Après m'avoir écouté avec attention, l'Empereur m'a répondu que son désir était également d'avoir les meilleurs rapports avec la France et, développant avec brusquerie sa pensée, il m'a donné à entendre que les temps étaient durs, que des épreuves se préparaient peut-être, et qu'il serait bien nécessaire que dans le cours de ces épreuves la Russie pût compter sur la France comme la France sur la Russie. «Malheureusement, a-t-il ajouté, vous traversez vous-mêmes des épreuves qui vous empêchent d'avoir de l'esprit de suite dans votre politique, et qui ne permettent guère de marcher d'accord avec vous. Cela est bien regrettable, car il nous faudrait une France forte. Nous avons besoin de vous et vous avez besoin de nous. J'espère que la France le comprendra».

Ce langage, auquel on ne peut refuser le mérite d'une franchise aujourd'hui bien rare, était, je m'en suis rendu compte, à la fois agréable et désagréable. Il témoignait chez l'Empereur d'une vue très claire des intérêts de la Russie et en même temps d'une certaine défiance à l'égard de la République. En manœuvrant entre les divers écueils que je tenais à éviter, celui d'inspirer, dès le début de ma mission, de la défiance à mon interlocuteur, ou celui de ne pas défendre nos institutions, j'ai dit à Sa Majesté que la France était une vieille nation, qu'elle avait à résoudre à l'intérieur des problèmes difficiles; qu'elle

(1) Voir ci-dessus, n° 356.

le faisait au milieu du plus grand ordre depuis bientôt seize ans; mais que ce travail de reconstitution, tout pénible qu'il ait paru à certains moments, ne changeait rien à l'âme française qui était toujours la même, celle dont le souffle généreux avait constamment animé depuis douze siècles le cours de l'histoire. «Il ne nous appartient pas, ai-je ajouté, de précipiter ses destins; c'est une tâche qu'il faut laisser à la Providence, il m'est permis toutefois d'assurer Votre Majesté que nulle nation étrangère ne rencontre à l'heure actuelle en France plus de sympathies que la nation russe». L'Empereur m'a laissé dire, et a fait cette réflexion qu'il savait que la France n'avait sombré dans aucune épreuve et qu'elle avait toujours fini par se relever.

Sa Majesté m'a ensuite parlé du général Le Flô dont elle a gardé le meilleur souvenir; le nom du général Appert a été également prononcé avec sympathie, mais sans qu'il fût fait aucune allusion aux incidents qui ont accompagné et suivi son départ.

Avant de me donner congé, l'Empereur m'a demandé obligeamment si j'avais déjà vu quelques-uns de mes nombreux amis de Saint-Pétersbourg; puis il m'a invité, suivant l'usage, à lui présenter le personnel de l'ambassade; Sa Majesté s'est montrée particulièrement aimable à l'égard de nos Attachés militaire et naval.

Avec le même cérémonial, j'ai eu ensuite l'honneur d'être reçu par S. M. l'Impératrice qui, quelques instants auparavant, avait donné audience à M^me^ de Laboulaye. Sa Majesté a admis également que les Secrétaires et les Attachés lui fussent présentés. Tel est, M. le Président du Conseil, le compte rendu aussi exact que possible de ma première audience; je le compléterai en disant que de la part de tous les hauts fonctionnaires, réunis au palais pour la fête de l'Impératrice, l'Ambassadeur de France a reçu le meilleur accueil.

[Leurs Majestés retournent ce soir même à Gatchina.]

363.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 95. Très confidentiel. *Paris, 27 novembre 1886, 9 h. 30, soir.*

Dans un rapport en date du 11 novembre, et dont M. de Montebello a eu connaissance par une voie secrète, Rustem Pacha a transmis au Grand Vizir des résolutions en neuf articles prises, le 9 du même mois, par le Conseil des

Ministres de la Reine, pour servir de base aux négociations entre l'Angleterre et la Porte sur la question égyptienne. Voici le résumé de ces résolutions :

Article 1er. — L'Angleterre assure la Porte qu'elle évacuera l'Égypte dès que la tâche qu'elle a assumée sera terminée.

Art. 2. — L'Angleterre expose à la Porte son désir «de faire une enquête sur la ligne de conduite adoptée pour les réformes et les améliorations tant par son plénipotentiaire que par celui de la Porte».

Art. 5. — Les limites de l'Égypte étant considérées comme se trouvant à Ouadi Halfa, l'Angleterre après avoir consulté Sir H. D. Wolff fera connaître à la Porte ses vues sur la manière dont la séparation de l'Égypte et du Soudan devra être opérée et sur l'administration de la contrée.

Art. 6. — L'Angleterre, en raison de la situation exceptionnelle que les circonstances lui ont faite en Égypte, se considère comme intéressée dans les affaires de ce pays plus que toute autre Puissance après la Puissance suzeraine.

Art. 8. — Pour faire cesser les doutes et l'inquiétude conçus par la Porte à l'égard de l'Angleterre, celle-ci donne à son Ambassadeur à Constantinople les instructions nécessaires pour offrir à la Turquie toutes les garanties possibles.

Art. 9. — Pour que la Porte ne prête pas l'oreille aux insinuations malveillantes de quelques autres Puissances, destinées à obliger l'Angleterre à retirer sa main de l'Égypte avant d'avoir mené à bonne fin la mission dont elle s'est chargée, l'Angleterre l'assure qu'elle sera pour la Turquie un aide et un auxiliaire dans toute conjoncture extraordinaire présente ou future.

En présence de ces indications précises il importe de savoir si le Cabinet de Londres a toujours l'intention de se mettre d'accord avec nous pour les négociations à poursuivre ensuite avec la Porte. Saisissez la première occasion pour vérifier si les dispositions des Ministres de la Reine répondent aux assurances que vous a données Lord Salisbury.

364.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 84. *Rome, 28 novembre 1886, 2 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

J'ai remis aujourd'hui mes lettres de créance à Sa Majesté.

Pendant l'audience qui a duré trois quarts d'heure, le Roi m'a témoigné les sympathies les plus vives pour notre pays; il m'a déclaré en termes très

chaleureux son désir de voir les relations de la France et de l'Italie devenir de plus en plus affectueuses. Il a été enfin aussi amical que je pouvais l'espérer. Je ferai même remarquer que, prenant le premier la parole, il a devancé l'expression des sentiments que je devais lui faire entendre et que j'ai développés ensuite. Il m'a longuement entretenu de sa haute estime pour M. le Président de la République et pour Votre Excellence, en exprimant d'une manière particulièrement cordiale tous ses vœux pour la durée de l'administration que vous présidez. J'ai aussi été touché des paroles personnellement flatteuses qu'il m'a adressées et surtout du ton ferme et loyal avec lequel il m'a assuré de la bienveillance que je trouverais toujours auprès de lui au courant de ma mission.

365.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 56. *Berlin, 2 décembre 1886, 2 h. 44, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

M. de Bleichroeder sort de chez moi; il m'a dit que, d'après ses informations de Londres, le Cabinet anglais s'aperçoit qu'il ne peut pas compter sur la neutralité absolue de l'Allemagne dans la question égyptienne (1), et qu'en conséquence, il est disposé à entrer en arrangement avec la France d'abord, sur la neutralisation du canal de Suez.

Je lui ai fait observer que, conformément à l'idée qu'il vous avait lui-même exprimée, la neutralisation du canal de Suez n'était qu'un des éléments de la solution à intervenir, et que le moment vous paraîtrait sans doute venu de régler en même temps la question dans son ensemble, sauf bien entendu, à montrer, de notre côté, l'esprit le plus conciliant.

Je ne doute pas que cette appréciation, malgré la forme personnelle que je lui ai donnée, ne soit bientôt portée à la connaissance du prince de Bismarck qui est attendu ces jours-ci à Berlin.

M. de Bleichroeder est très sensible à une lettre qu'il m'a dit avoir reçue de vous hier.

Il croit que les propositions militaires du Gouvernement seront adoptées par le Reichstag pour une durée de cinq ans, au lieu de sept.

(1) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n°s 897 et 902; (*Die Grosse Politik,* tome VI. n° 1233 et tome IV, n° 805).

366.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 77. *Saint-Pétersbourg, 4 décembre 1886, 4 heures, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

M. de Giers télégraphie aujourd'hui aux Ambassadeurs pour leur faire savoir que l'Empereur ne recevra pas la députation bulgare et pour leur recommander d'éviter eux-mêmes tout rapport avec celle-ci [1].

L'attitude actuelle de la Russie est exposée dans une circulaire dont Votre Excellence a certainement connaissance. Un mot la caractérise, c'est l'abstention, mais, si le Gouvernement russe peut accepter que le Prince de Mingrélie ne soit pas élu, il n'admettrait pas que le Prince de Battenberg rentrât en Bulgarie.

367.

M. DE MOHRENHEIM, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. Très confidentiel. *Paris, 5 décembre 1886.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 décembre.)

A peine m'aviez-vous quitté que j'ai reçu une communication de Saint-Pétersbourg m'informant de ce qui suit :

L'Ambassadeur d'Autriche a fait il y a deux jours une démarche auprès de la Porte pour lui faire observer que, la question bulgare étant basée sur le traité de Berlin, et par conséquent, européenne, aucun arrangement particulier avec une seule Puissance ne pourrait être accepté par le Gouvernement autrichien, à quoi il lui fut répondu que la Turquie n'avait enfreint en rien le traité invoqué et n'avait nulle intention de s'en écarter.

[Candidature éventuelle du Prince de Mingrélie.]

[1] Le comte Kalnoky avait dit à M. Decrais (télégr. de Vienne n° 17 du 3 décembre, 5 h. 45, s.) qu'il recevrait les délégués bulgares «mais à titre privé, non comme des envoyés chargés d'un mandat, mais comme des personnages honorables et sérieux, dont les informations ne peuvent manquer d'être intéressantes et utiles». Voir ci-dessous, n°s 368, 369 et 370.

368.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. *Berlin, 7 décembre 1886, 4 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Le premier mot du comte H. de Bismarck au moment où j'entrais dans son Cabinet a été : «Quelle mauvaise nouvelle nous avons reçue de Paris depuis notre dernier entretien [1]. C'est maintenant l'inconnu».

«Au point de vue intérieur peut-être, lui ai-je répondu. Mais il n'en est pas de même au point de vue extérieur. Vous vous rappelez qu'aux applaudissements unanimes d'une Chambre, pourtant si divisée, M. de Freycinet a tout récemment affirmé qu'il n'y avait pour la République qu'une seule politique étrangère dont il a donné cette formule : prudence et fermeté. Le programme qu'il a tracé sera certainement suivi par ses successeurs quels qu'ils soient; il n'y a sous ce rapport aucun doute à concevoir [2].»

Le comte H. de Bismarck a accueilli ces assurances avec une satisfaction marquée et m'a dit : «J'en conclus que, contrairement à la nouvelle donnée par divers journaux, vous n'avez pas envoyé votre démission et je m'en félicite».

Je le remerciai, et, changeant de conversation, je lui demandai comment il recevrait les délégués bulgares attendus ici à la fin de la semaine : «Je les recevrai à titre purement privé en présence de l'un des principaux fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, et un peu de haut. Je leur demanderai ce qu'ils veulent; ils me répondront sans doute : des conseils. Je leur dirai alors : «Entendez-vous avec la Russie; ce qu'elle réclame, c'est la part d'influence qu'elle possédait en Bulgarie avant le 19 septembre 1885. L'Allemagne ne saurait trouver cette prétention excessive et dans l'intérêt de la paix, elle tient à calmer l'irritation du Tsar, en l'aidant à sortir de l'impasse où les événements l'ont placé; là-dessus je congédierai la délégation».

[1] Chute du Ministère Freycinet. Le Ministère Goblet devait le remplacer le 11 décembre avec M. Flourens aux Affaires étrangères.

[2] M. Flourens télégraphiera le 14 décembre à M. Herbette (télégr. n° 92, 9 h. 30, s.) : «Rien n'est changé dans la politique extérieure du Gouvernement de la République. Je n'ai donc aucune instruction nouvelle à vous donner». Voir ci-dessous n° 372.

369.

M. DE MOHRENHEIM, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. Confidentiel. *Paris, 11 décembre 1886.*

Voici les dernières nouvelles qui me parviennent *confidentiellement* de Saint-Pétersbourg :

Le comte H. de Bismarck ne devait recevoir les délégués bulgares qu'*officieusement* (1), en présence d'un témoin, et leur déclarer qu'il ne comprenait pas, au fond, au nom de qui ils avaient à parler, et que le seul conseil que le Gouvernement allemand pouvait leur donner c'était la nécessité absolue pour la Bulgarie de s'arranger avec la Russie. Il n'avait aucune autre ligne de conduite à leur recommander.

En date du 8 courant, Bismarck avait parlé au représentant autrichien en engageant le Cabinet de Vienne à adhérer à l'action en tout point correcte de la Turquie (2). Le lendemain, il donna le même conseil à l'Ambassadeur d'Italie, et avertit en même temps le Gouvernement impérial de cette double démarche faite dans notre sens.

J'ai pensé que je ne devais pas remettre à une occasion incertaine et tardive cette communication qui pouvait vous offrir quelque intérêt.

370.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 18. *Vienne, 12 décembre 1886, 3 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Les députés bulgares sont venus à l'ambassade pour me voir (3). Ils ne m'ont pas trouvé et je ne les ai pas rencontrés non plus à leur hôtel. Le comte Kalnoky les a reçus à titre privé, mais avec un empressement cordial. Il leur

(1) Voir ci-dessus, n° 368. — (2) Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 922; (*Die Grosse Politik,* tome V, n° 1024). — (3) Voir ci-dessus, n° 369.

a déclaré au cours de l'entretien que le Cabinet de Vienne reconnaîtrait tout prince qui serait élu par le Sobranié et accepté par l'Europe. Si M. Grécoff et ses collègues se louent de l'accueil qui leur a été fait par le Ministre des Affaires étrangères, ils n'ont pas lieu de se féliciter de celui qu'ils ont rencontré à l'ambassade de Russie. Le prince Lobanoff les a traités avec sa courtoisie habituelle, mais en répétant qu'il ne reconnaîtrait ni leur Gouvernement, ni l'assemblée de qui ils tenaient leur mandat, et en ne leur laissant aucun espoir d'obtenir une audience à Pétersbourg à un titre quelconque.

371.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 91. Confidentiel. *Paris, 14 décembre 1886, 9 heures, soir.*

Vous ne recevrez certainement pas la visite des délégués bulgares avant d'avoir vu le comte Herbert de Bismarck[1]; je vous prie d'amener ce dernier à vous faire connaître l'attitude qu'il compte observer à l'égard des délégués. Vous m'en informerez immédiatement.

Le baron de Morhenheim, d'après des renseignements confidentiels reçus de Saint-Pétersbourg, avait fait savoir à M. de Freycinet que le comte de Bismarck ne recevrait les délégués bulgares qu'*officieusement,* en présence d'un témoin, et leur déclarerait qu'il ne comprenait pas, au fond, au nom de qui ils avaient à parler[2]. Le seul conseil que le Gouvernement allemand pouvait leur donner était la nécessité absolue pour la Bulgarie de s'arranger avec la Russie; il n'avait aucune autre ligne de conduite à leur recommander.

Vous serez sans doute à même de vérifier l'exactitude de cette information, avant l'arrivée des délégués bulgares. S'ils vous rendent visite sans que j'aie pu vous donner des indications nouvelles, vous les recevrez à titre officieux. Vous leur direz que vous n'avez en ce qui les concerne, aucune instruction précise, mais que vous êtes assuré qu'ils trouveront à Paris un accueil sympathique à leurs personnes.

(1) Voir ci-dessus, n° 370 et note. — (2) Voir ci-dessus, n° 368 et n° 369.

372.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Berlin, 15 décembre 1886, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15 soir.)

Je viens de voir le Secrétaire d'État des Affaires étrangères; je lui ai donné lecture, sauf quelques variantes, de la partie de votre télégramme commençant par «Rien n'est changé» et finissant par «qui vous ont déjà été manifestées» (1).

Le comte Herbert de Bismarck m'a paru très satisfait de votre intention de continuer sans modification la politique extérieure de M. de Freycinet, et pour le fortifier dans cette impression, j'ai mis sous ses yeux le texte de la déclaration ministérielle du 11 décembre dont il n'avait reçu qu'une analyse.

Je lui ai alors demandé si le Cabinet de Londres avait déjà entretenu la chancellerie impériale de nos propositions relatives à l'Égypte. Il m'a répondu négativement. Aucune communication ne lui a été faite par Sir E. Malet qu'il a vu deux fois depuis son retour de Londres et Lord Iddesleigh non plus que M. Waddington n'ont parlé de nos propositions au comte de Hatzfeldt qui est muni depuis plusieurs semaines des instructions nécessaires.

J'exprimai mes regrets de ce retard, en les expliquant par la conviction où j'étais, d'après les assurances que j'avais recueillies de sa bouche, que l'action de l'Allemagne s'exercerait auprès du Gouvernement anglais dans un sens favorable à nos vues.

Le comte Herbert de Bismarck me confirma sans hésiter que telles étaient effectivement les intentions du Chancelier, tout en se montrant aussi surpris du silence de Lord Iddesleigh que de la réserve de M. Waddington. Je lui fis observer que la réserve de notre Ambassadeur à Londres à l'égard du comte de Hatzfeldt venait sans doute de ce que j'avais été chargé de traiter l'affaire vis-à-vis de l'Allemagne.

Quant à la Bulgarie, le comte Herbert de Bismarck m'a dit qu'il y avait un peu d'exagération dans les inquiétudes qui se manifestent aujourd'hui à Constantinople. Le Sultan est très mécontent de Gabdan Effendi. C'est sur la foi des rapports de cet agent qui affirmait la possibilité d'obtenir le remplacement par des partisans de la Russie de deux des membres de la Régence bulgare que la Porte a adressé sa dernière circulaire aux Puissances. Or cette circulaire a été mal accueillie à Vienne, à Londres et à Rome et tous les régents se refusent à quitter la place.

(1) Voir ci-dessus, n° 368 et note.

Le comte Herbert de Bismarck ne m'a pourtant pas dissimulé que la situation s'aggrave chaque jour, et qu'il n'aperçoit pas d'issue à l'impasse où le Tsar est placé.

Il m'a paru se maintenir, quant à l'accueil qu'il réserve aux délégués bulgares, dans les intentions que j'ai indiquées au Département par mon télégramme en date du 7 décembre[1] et qui sont, d'ailleurs, d'accord avec l'information émanant du baron de Mohrenheim.

Sauf directions nouvelles, je me conformerai donc aux instructions contenues dans votre télégramme d'hier.

373.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 113. *Paris, 16 décembre 1886, 11 heures, soir.*

M. Herbette m'a télégraphié hier qu'il venait de voir le comte Herbert de Bismarck auquel il avait donné l'assurance que rien ne serait changé dans la politique extérieure du Gouvernement de la République. Le comte de Bismarck s'est montré très satisfait de cette affirmation.

«Je lui ai alors demandé, continue M. Herbette, si le Cabinet de Londres... [2] de traiter l'affaire vis-à-vis de l'Allemagne.»

Je réponds à M. Herbette qu'un autre motif encore vous a empêché de causer de l'affaire d'Égypte avec M. de Hatzfeldt. C'est que vous venez de passer une dizaine de jours en France. J'ajoute qu'au premier jour vous vous aboucherez avec le comte de Hatzfeldt et j'estime que vous devez en effet faire cette démarche sans aucun retard. Votre conversation avec l'Ambassadeur d'Allemagne aura d'autant plus de poids que vous avez assisté à la crise ministérielle à Paris, et que vous avez plus d'autorité pour affirmer notre résolution de poursuivre une politique qui a paru être appréciée à Berlin.

Je vous prie aussi, lorsque vous verrez Lord Iddesleigh, de lui demander s'il a entretenu la chancellerie allemande de nos propositions relatives à l'Égypte. C'est une manière de renouveler la suggestion que vous lui avez faite dans ce sens. Laissez-lui clairement entendre quoique sous une forme discrète que, bien que nous n'ayons parlé nulle part ailleurs de notre politique égyptienne, le prince de Bismarck a pris autrefois une part trop importante aux négociations qui ont eu lieu sur cette affaire, pour que nous ne lui ayons pas fait connaître nos vues.

(1) Voir ci-dessus, n° 368. — (2) Voir, pour ce passage, le n° ci-dessus, 372.

374.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 20. *Vienne, 16 décembre 1886, 11 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 17 décembre, 1 heure, matin.)

Les députés bulgares se sont mis en relation, pendant leur séjour à Vienne, avec le Prince Ferdinand de Saxe-Cobourg auquel ils ont offert la candidature au trône princier [1]. Ce jeune Prince s'est montré assez disposé à accueillir les ouvertures qui lui étaient faites. Il est allé demander toutefois des conseils au comte Kalnoky, qui lui a recommandé d'être très prudent et lui a fait observer que la Russie n'avait pas renoncé à soutenir le prince de Mingrélie. D'après ce que m'a dit le Ministre impérial et royal des Affaires étrangères, la démarche des délégués bulgares ne leur a été suggérée par aucune Puissance, et leur choix paraît avoir été spontanément concerté entre eux et leur Gouvernement. Il m'a répété à ce sujet que l'Autriche n'avait aucun candidat et qu'elle accepterait celui qui serait élu par le Sobranié et agréé par les Puissances, conformément aux dispositions du traité de Berlin.

375.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 95. *Paris, 17 décembre 1886, 10 h., soir.*

Les craintes d'une guerre prochaine dont vous me signalez la recrudescence dans votre télégramme n° 67 [2] sont, comme vous le dites, de nature à

(1) Le 19 décembre, M. de Montebello disait à M. Flourens (télégr. n° 225, 10 h. 5, m.) : «D'après ce que m'a dit Sir W. White, qui soutient chaudement ici la candidature du Prince de Cobourg, ce choix me paraît être le résultat d'une entente entre l'Angleterre et l'Autriche».

(2) M. Herbette parle de l'attitude malveillante des journaux allemands. «Ils affectent de considérer l'instabilité ministérielle en France comme pouvant amener prochainement au pouvoir un Cabinet à tendances belliqueuses, et reviennent sans cesse sur la prétendue intimité qui aurait été nouée entre la Russie et la France contre l'Empire allemand.» (16 décembre, 3 h. 15, ..) M. Waddington télégraphiait de Londres, le 17 décembre (télégr. n° 77, 8 h. 5, s.) : «J'ai donné aujourd'hui à Lord Iddesleigh quelques explications sur la crise ministérielle qui vient d'avoir lieu en France, et je lui ai déclaré de votre part qu'il n'y avait rien de changé dans la politique extérieure de la République.»

inquiéter le public en France et en Allemagne. Il y a certainement lieu d'attribuer en partie les bruits que l'on répand au dessein de peser sur le Reichstag pour l'amener à voter la loi militaire. Ces bruits n'en sont pas moins très fâcheux, et vous ne devez rien négliger pour les démentir.

La France veut la paix, elle en a besoin, elle ne fera rien pour la troubler. L'attitude qu'a prise le Gouvernement de la République dans la question bulgare est une preuve de ces dispositions. Tous nos efforts tendent à maintenir la paix en Orient, parce que, si la guerre éclatait, il est difficile de prévoir jusqu'où s'étendrait l'ébranlement. Nous sommes convaincus que tel est aussi le vœu du Gouvernement allemand, et voilà pourquoi nous nous sommes plus d'une fois trouvés tout naturellement d'accord sur la conduite à suivre et sur les conseils à donner. Il en sera sans doute de même dans l'avenir.

Quant à nos rapports avec la Russie, ils sont excellents sans doute, mais non pas meilleurs que ceux que nous entretenons avec d'autres Puissances. Vous en avez d'ailleurs indiqué le véritable caractère au comte de Bismarck, et le prince Chancelier vous a fait remercier de la franchise de votre communication, en déclarant qu'il comprenait notre attitude et n'en éprouvait aucun ombrage. Nous n'avons et nous ne recherchons d'alliance formelle avec personne, pas plus avec la Russie qu'avec une autre Puissance, parce que nous n'en avons pas besoin pour la politique que nous avons adoptée.

Les objectifs de cette politique sont connus à Berlin. Nous poursuivons le règlement pacifique des affaires bulgares, et surtout le règlement diplomatique de la question d'Égypte. Sur ce dernier point encore nous rencontrons l'adhésion du Cabinet de Berlin, et nous en sommes très satisfaits. La conformité de nos vues sur tant de points exclut toute appréhension d'un désaccord prochain.

J'ai constaté ce sentiment chez le comte Münster, lorsque je lui ai rendu visite, et je m'en suis réjoui, mais il serait utile que, lorsque vous verrez vous-même le comte Herbert de Bismarck, vous lui exprimiez, sans trop insister pourtant, le regret que les journaux allemands tiennent un langage si peu en rapport avec la réalité et qui est de nature à nuire, sinon aux bonnes relations des deux Gouvernements, au moins à la tranquillité des esprits dans les deux pays.

376.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 68. *Berlin, 17 décembre 1886, s. h.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Je viens d'interroger le comte Herbert de Bismarck sur l'objet de votre télégramme n° 94 [1].

Il a répondu, il y a une dizaine de jours, à l'Ambassadeur ottoman qui lui avait remis la circulaire de la Porte en date du 3 décembre, que la chancellerie impériale avait toujours [considéré] comme légitime la prétention des Russes de rétablir en Bulgarie l'influence qu'ils y ont exercée cet été à la suite du traité de Berlin jusqu'au mois de septembre 1885; qu'il lui semblait, dès lors tout naturel que l'on donnât au Prince Alexandre, qui n'avait dû qu'à la faveur du Gouvernement russe sa désignation au trône de Bulgarie, un successeur ayant le même patronage; si la Porte voulait faciliter ce résultat, l'Allemagne ne pourrait que s'en féliciter dans l'intérêt de la paix générale. Toutefois, elle ne pouvait pas s'engager à appuyer les dispositions que la Turquie *croyait* devoir recommander à Sofia pour l'élection du Prince de Bulgarie sans connaître d'avance ces forces et sans savoir quelles mesures seraient prises au cas où les Bulgares ne se conformeraient pas auxdites recommandations.

La conversation nous a ensuite amenés à parler des délégués du Conseil de régence et de la candidature au trône qu'il aurait offerte au Prince de Cobourg. Le comte Herbert de Bismarck est de plus en plus décidé à leur faire un accueil très froid. Il leur dira qu'ils n'ont pas qualité pour négocier au nom de la Bulgarie; que ce soin appartient à la Porte et à ses représentants; qu'il ne peut donc que leur donner un conseil officieux, celui de s'entendre avec la Russie.

Quant à la candidature du Prince de Cobourg, qui est autrichien et catholique, elle n'est pas prise au sérieux ici et il paraît qu'elle est considérée à Vienne comme compromettante pour l'Autriche-Hongrie.

[1] Par ce télégramme, du 16 décembre, M. Flourens annonçait la remise par Essad Pacha d'une circulaire où la Porte faisait connaître que les Bulgares avaient demandé au Gouvernement suzerain de leur désigner un candidat. La Porte accepterait volontiers le prince de Mingrélie, candidat de la Russie.

377.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 116. *Paris, 19 décembre 1886, 3 h. 35, soir.*

Je vous saurai gré de voir Lord Salisbury le plus tôt possible, et de renouveler auprès de lui vos suggestions afin que le Gouvernement anglais consulte le Gouvernement allemand au sujet de nos propositions égyptiennes. La forme donnée à cette suggestion doit faire entendre que nous nous croyons en droit de compter sur les dispositions favorables du prince de Bismarck dans cette affaire. Tenez le comte de Hatzfeldt au courant de vos démarches. Il importe que, si le Cabinet de Londres ne consulte pas celui de Berlin, on ne puisse pas nous attribuer la responsabilité de sa réserve, ni nous reprocher d'avoir manqué d'une confiance suffisante, et j'ai cru voir percer ce sentiment dans la conversation du comte Herbert de Bismarck que M. Herbette m'a transmise par son télégramme du 15 décembre; je vous en ai donné communication. [1]

Lord Lyons m'a annoncé que nous recevrions prochainement au sujet de l'Égypte une réponse à nos propositions, et il estime que nous la jugerons satisfaisante. Puisque les termes de cette réponse ne sont pas encore définitivement arrêtés, il y a lieu d'espérer que les dispositions de l'Allemagne et de la Porte pourront exercer une influence utile sur sa rédaction. Je vous enverrai par la valise, pour votre instruction personnelle, le texte des instructions données à Rustem Pacha par son Gouvernement.

378.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 36. Déchiffrement. *Berlin, 19 décembre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

Vous avez bien voulu me faire savoir, par l'entremise de M. Raindre, qui est arrivé hier, que des informations assez inquiétantes vous étaient parvenues de divers côtés relativement à des préparatifs militaires qui seraient

[1] Voir ci-dessus, n° 373.

effectués, notamment sur nos frontières de l'Est[1], et vous m'avez demandé toute ma vigilance pour vous tenir au courant des projets et des sentiments intimes de la chancellerie impériale.

Ainsi que je vous l'ai fait connaître par mes télégrammes d'avant-hier et d'hier, la masse du public est assez impressionnée ici par les articles de journaux qui, depuis quinze jours, pronostiquent une guerre prochaine entre l'Allemagne et la France et l'alliance avec la Russie. Mais ces inquiétudes n'ont pas eu d'écho dans le monde officiel, ce qui me ferait croire à une agitation factice qui n'aurait eu d'autre but, *sans grand succès d'ailleurs jusqu'à présent,* que d'exercer une pression sur la commission chargée par le Reichstag d'examiner les projets militaires.

Je sais que la «société» obéit avec la plus extrême docilité au mot d'ordre donné à la Wilhelmstrasse. Il se pourrait, dès lors, que le Chancelier eût recommandé de me combler d'égards et de prévenances tout en machinant, en ce qui le concerne, quelque mauvais dessein contre nous.

Cependant, je ne crois pas que ce soit le cas actuel. J'ai le sentiment que le prince de Bismarck veut résolument la paix pour une série de raisons que j'ai déjà développées dans ma correspondance; s'il poursuit l'augmentation des forces militaires de l'Empire, c'est sans doute qu'il reconnaît la presque impossibilité de maintenir indéfiniment l'alliance des trois Empereurs, et qu'il prévoit l'hypothèse où l'Allemagne aurait à défendre contre la Russie l'intégralité du territoire de l'Autriche, et, subsidiairement, celle du territoire allemand si la France se mettait de la partie. De là, les mesures de précaution sur la frontière française et sur la frontière russe; de là, les renforts de garnison qui vous ont peut-être été signalés en Alsace-Lorraine et qui seront consacrés, à titre définitif, par le vote du nouveau septennat militaire. Il faut, toutefois, noter que, malgré les instances du Ministre de la Guerre, la commission du Reichstag a profondément modifié en première lecture le projet du Gouvernement; le septennat serait transformé en triennat, et l'accroissement permanent réduit de quarante et un mille à quatorze mille hommes, en chiffres ronds, avec faculté d'ajouter, en cas de nécessité politique et pour l'année 1887-88, un supplément de neuf mille hommes. Enfin la commission s'est ajournée pour la seconde lecture au mois prochain et le Reichstag s'est séparé hier jusqu'au 4 janvier. Cet ensemble de faits semble démontrer que, dans la sphère parlementaire, l'urgence des préparatifs de guerre n'a pas trouvé beaucoup de crédit. Je suis loin d'en conclure que nous ne devions pas être constamment sur nos gardes. Il importe, en outre, qu'aucun incident ne fournisse à l'Allemagne un prétexte de nous chercher querelle avant l'échéance du choc qu'elle redoute du côté de la

[1] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 927; (*Die Grosse Politik,* tome V, n° 1025).

Russie. L'arrestation dans le grand-duché de Bade d'un officier français accusé d'espionnage ne saurait, selon moi, présenter de gravité. Mais, à tout événement, j'attacherais du prix à être muni par avance de renseignements précis dont je ne ferais usage, à moins d'instructions contraires, que si le comte Herbert de Bismarck me parlait le premier de cette affaire.

379.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. Très confidentiel. *Londres, 20 décembre 1886, 10 h., soir.*

(*Reçu :* 21 décembre, 1 heure, matin.)

J'ai eu hier soir un long entretien avec le comte de Hatzfeldt [1] au cours duquel je l'ai mis complètement au courant, non seulement des vues du Gouvernement de la République, qu'il connaissait d'ailleurs déjà, mais de la façon dont les pourparlers relatifs à l'Égypte ont été suivis depuis deux mois avec Lord Salisbury et Lord Iddesleigh.

Je lui ai bien expliqué que tout en faisant connaître aux Ministres anglais les vues de mon Gouvernement et en indiquant très clairement les points sur lesquels il était possible ou non d'arriver à une entente, je n'avais cependant formulé jusqu'à présent aucune prétention précise et irrévocable, et que la note générale sur laquelle j'étais revenu à plusieurs reprises avait toujours été la même : «C'est à vous à fixer le jour de l'évacuation; plus vous serez prompts à l'indiquer, plus le Gouvernement français sera disposé à entrer dans vos vues et à vous faciliter votre tâche.» Le comte de Hatzfeldt s'est montré très réservé sur le fond de la question et n'a exprimé aucune opinion, soit sur les vues du Gouvernement de la République, soit sur les conditions et les prétentions qu'on prête à l'Angleterre. Il m'a dit qu'il n'avait jusqu'à présent eu aucun entretien avec les Ministres anglais au sujet de l'Égypte; qu'il savait que le Foreign Office avait beaucoup travaillé la question depuis le retour de Sir H. D. Wolff, mais que leur projet définitif n'était pas encore complètement arrêté. Il ne pense pas que le Gouvernement anglais fasse d'ouvertures à personne avant d'avoir pris une décision, et quant à lui-même, il ne prendra pas l'initiative de parler aux Ministres anglais. Il a ajouté qu'en tout cas il n'y avait rien à faire avant le mois de janvier, tout le monde étant en vacances, et lui-même comptant en profiter pour faire quelque petite

[1] Voir ci-dessus, n° 377.

absence. Il m'a beaucoup remercié de ma communication et il a été convenu que nous nous tiendrions au courant réciproquement.

Nous avons ensuite causé de la Bulgarie et de l'état général de l'Europe. Il ne prend pas au sérieux la candidature du Prince de Cobourg, dont il ignore, m'a-t-il dit, la véritable origine. Il a parlé en passant du rapprochement récemment opéré entre la Russie et l'Allemagne, et a beaucoup insisté sur ce point que l'Allemagne était absolument indifférente au sort des Bulgares et ne s'en occupait qu'au point de vue du maintien de la paix générale. Il a parlé de l'avenir en termes très pessimistes, et a fait allusion aux armements qui se faisaient partout. Je me suis borné à lui répondre que, s'il y avait une nation en Europe qui désirait le maintien de la paix, c'était bien la France. En somme, l'entretien ne m'a pas laissé une impression encourageante. Le comte de Hatzfeldt est un homme fort avisé et qui connaît bien la pensée de son maître; il ne dit que ce qu'il veut. Dans toute la conversation, je n'ai pas pu surprendre de sa part un mot qui indiquât le désir de nous aider dans la question égyptienne, tandis qu'il a laissé percer sa méfiance au sujet des armements qu'on nous attribue. Tant que l'Allemagne ne sera pas complètement rassurée à cet égard, et, en supposant qu'elle désire être rassurée, je conserverai des doutes sur l'appui qu'elle voudra nous prêter en Égypte[1].

Avant d'avoir reçu votre télégramme d'hier soir, j'avais écrit à Lord Salisbury pour lui demander un rendez-vous; mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Il est actuellement à la campagne chez des amis. Si je le vois, je lui rappellerai que nous avons mis Berlin au courant de nos vues ainsi que je l'ai dit à Lord Iddesleigh deux fois depuis trois semaines, et que nous verrions avec plaisir un échange de vues entre Londres et Berlin; j'ajouterai que j'ai mis le comte de Hatzfeldt complètement au courant; ceci implique très suffisamment que nous croyons pouvoir compter sur le bon vouloir du prince de Bismarck. Au fond je suis de l'avis du comte de Hatzfeldt, qu'ils ne feront aucune ouverture à Berlin avant d'avoir arrêté leur projet définitif; car ils trouvent qu'il y a déjà trop de personnes qui se mêlent des affaires d'Égypte. Après mon entretien d'hier avec le comte de Hatzfeldt, vous n'avez

(1) Le 21 décembre, n° 98, 11 h. soir, M. Flourens dit à M. Herbette : «Il ne vous échappera pas que le langage de l'Ambassadeur allemand n'est pas de nature à produire la même impression que celui du comte de Bismarck dans ses conversations avec vous... Je vous serai obligé, à la première occasion, mais discrètement et sans y mettre d'affectation, d'amener le comte de Bismarck à vous renouveler les assurances qu'il vous avait données sur les dispositions de son Gouvernement».

«Le comte Herbert de Bismarck, télégraphie M. Herbette à M. Flourens, le 22 décembre (télégr. n° 71, s. h.), ne m'a jamais promis que la chancellerie allemande prendrait l'initiative de recommander nos propositions au Cabinet de Londres. Il m'a, au contraire, déclaré qu'à ses yeux cette initiative constituerait une sorte de pression qu'il n'entendait pas exercer.»

plus à craindre qu'à Berlin on trouve que nous avons manqué de confiance dans le Gouvernement allemand; la communication a été très franche et très complète de ma part et elle a été faite immédiatement après mon voyage à Paris qui avait duré quinze jours et qui explique pourquoi elle avait été retardée.

Pour compléter mes informations, j'ai cherché à voir Rustem Pacha aujourd'hui mais sans pouvoir le trouver.

J'ai lu avec grand intérêt le télégramme du comte d'Aunay au sujet de sa conversation avec M. Vincent. Elle doit être jusqu'à un certain point un ballon d'essai.

380.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Berlin, 21 décembre 1886, s. h.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Je viens d'avoir avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères une longue et amicale conversation qui a porté sur trois points :

1° L'incident Letellier. J'ai abordé la question en demandant au comte Herbert de Bismarck s'il avait des renseignements sur les motifs de l'arrestation de cet officier. Il sait seulement qu'on a saisi sur M. Letellier quelques dessins et notes et m'a paru considérer le fait comme de peu d'importance. Je lui ai alors fait remarquer l'analogie qui existe entre le cas présent et l'affaire Sandler et, après avoir rappelé avec quelle bonne grâce ce dernier a été mis en liberté à la demande du comte Münster, j'ai exprimé en votre nom le désir que M. Letellier fût relâché le plus tôt possible, avant que l'opinion s'émût des deux côtés des Vosges. Il m'a promis à deux reprises de s'entremettre activement dans ce sens, si l'incrimination n'est pas trop grave.

2° La nécessité de ne pas laisser l'opinion s'émouvoir sans raison m'a servi de transition pour manifester au comte Herbert de Bismarck le regret que nombre de journaux allemands, par excès de zèle pour le vote des crédits militaires, jetassent l'inquiétude par leurs appréciations sur les prétendus projets belliqueux de la France. Je lui ai de nouveau affirmé que le parti républicain tout entier est animé de sentiments pacifiques et j'en ai donné pour exemple un récent article de la *Justice*. J'ai ajouté qu'à moins de provocation ou d'offense qu'une nation ayant le sentiment de son honneur ne saurait supporter, nous ne poursuivrions que par les moyens diplomatiques

et sans intrigues d'aucune sorte la sauvegarde de nos droits et de nos intérêts, mais, que pour le succès de cette politique conciliante et loyale, il serait à désirer que nos intentions ne fussent pas dénaturées ou méconnues.

Le comte Herbert de Bismarck m'a répondu, avec toute l'apparence de la conviction, que personne ne songeait à porter atteinte à la dignité de la France; qu'il croyait à l'absolue sincérité de nos sentiments pacifiques; que l'Allemagne n'avait qu'à se louer de ses rapports avec les différents Cabinets qui se sont succédé en France depuis dix ans, et en particulier avec le Cabinet Freycinet; le comte Münster lui avait également transmis, presque dans les mêmes termes que moi, les assurances qu'il avait recueillies de votre bouche sur les dispositions du nouveau Ministère; que nous ne devions pas attacher plus d'importance aux polémiques des journaux allemands qu'il n'en attachait lui-même aux appréciations de la *France* ou d'autres feuilles plus ou moins répandues; que la presse est libre en Allemagne comme chez nous; mais que, néanmoins, il ferait part au Chancelier de notre entretien, avec le vif désir de prévenir tout ce qui pourrait nuire à nos bonnes relations réciproques.

3° J'ai alors demandé au Sous-Secrétaire d'État la permission de l'interroger sur l'accueil qu'il avait fait aux délégués bulgares. Voici le résumé de sa réponse; dès leur arrivée à Berlin, les délégués ont adressé au comte Herbert de Bismarck une demande d'audience. Il leur a assigné à chacun d'entre eux une heure différente pour bien marquer qu'il ne leur reconnaissait pas un mandat collectif quelconque. Il les a donc reçus séparément pendant vingt minutes environ en présence d'un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères afin d'éviter des comptes rendus inexacts.

Tous les trois ont répété textuellement le même discours. Ils ont exposé que leurs concitoyens n'accepteraient pas le prince de Mingrélie, qui lui-même ne resterait pas six mois d'accord avec la Russie; qu'il serait préférable de leur donner un prince ayant plus de prestige et plus d'autorité personnels, pour qu'il fût en mesure de sauvegarder l'indépendance du pays.

Le comte Herbert de Bismarck a fait observer à ses interlocuteurs que la Bulgarie n'est pas indépendante, qu'elle est placée par le traité de Berlin sous la suzeraineté de la Porte; que sa situation ne serait pas empirée parce qu'elle accepterait en outre la tutelle russe; qu'au surplus, il n'avait pas à apprécier les dangers que ce régime ferait courir aux Bulgares, que l'Allemagne n'avait aucun intérêt direct dans les Balkans et n'envisageait la question qu'au point de vue de la paix générale; qu'à ce point de vue, il n'avait qu'un conseil à leur donner (encore à titre privé, car il n'avait aucune qualité pour entrer avec eux en rapport officiel sans être autorisé par le Gouvernement ottoman), ce serait de se mettre d'accord avec la Russie, dussent-ils faire pour cela les deux tiers du chemin.

Les délégués se sont retirés en affirmant encore que la candidature du Prince de Mingrélie était inadmissible, et en protestant qu'ils n'avaient pas imaginé celle du Prince de Cobourg, qui s'est offert lui-même.

Après cette douche d'eau froide, ils partent pour Paris sans être venus à l'ambassade de France, bien que j'eusse évité de dire à qui que ce fût si je les recevrais ou non.

On m'assure qu'ils se sont présentés au contraire chez les Ambassadeurs de Turquie, d'Angleterre et de Russie. Le premier seulement les a reçus; quant au dernier, il ne leur a pas même renvoyé sa carte.

381.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 99. Confidentiel. *Paris, 22 décembre 1886, 9 h. 45, soir.*

Je n'espérais pas, d'après vos télégrammes antérieurs, que le comte de Hatzfeldt donnerait à Londres, au sujet des affaires d'Égypte, un avis qui ne lui aurait pas été demandé[1]. Mais je m'attendais de sa part, vis-à-vis de M. Waddington, à un langage différent de celui qu'il a tenu. C'est le comte de Bismarck, d'après votre télégramme en date du 15 décembre[2], qui avait manifesté le désir que M. Waddington se mît en rapport avec M. de Hatzfeldt, et voilà pourquoi j'avais donné, dans ce sens, des instructions à notre Ambassadeur[3]. M. de Hatzfeldt a indiqué à M. Waddington qu'un rapprochement venait d'avoir lieu entre l'Allemagne et la Russie. Peut-être est-ce à ce fait qu'il faut attribuer la modification qui semble s'être produite en ce qui nous concerne. J'appelle votre attention sur ce point, en vous priant de me donner tous les éclaircissements que vous pourrez vous procurer.

Puisque le comte de Bismarck part pour Friedrichsruhe, je crois que c'est à son retour que vous pourrez lui parler plus utilement, si la situation le comporte.

(1) Voir ci-dessus, n° 379 et note. — (2) Voir ci-dessus, n° 372. — (3) Voir ci-dessus, n° 373.

382.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 73. Confidentiel. *Berlin, 23 décembre 1886, sans heure.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Je n'ai jusqu'à présent que des indices d'un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie[1]; c'est d'abord la satisfaction avec laquelle la presse allemande a enregistré l'avertissement inséré dans le journal officiel de la Russie à l'adresse des journaux qui attaquaient violemment la politique...[2] du prince de Bismarck, et, en second lieu, l'agacement visible de l'Ambassadeur d'Autriche qui parle en termes amers de ses rapports avec la chancellerie impériale.

En fait, le comte Herbert de Bismarck n'a jamais varié dans ses explications sur la nécessité de la soumission des Bulgares aux volontés de la Russie et il n'a guère accentué la froideur de l'accueil qu'il m'avait dès le premier jour annoncé l'intention de faire aux délégués du Sobranié.

Je crois, néanmoins, qu'une détente s'est produite entre Berlin et Pétersbourg, mais qu'elle n'est pas très cordiale de part ni d'autre.

Cette détente est, sans doute, comme l'indique Votre Excellence, pour quelque chose dans le peu de zèle que le comte de Hatzfeldt montre à nous aider dans l'affaire d'Égypte; cet Ambassadeur est du reste personnellement peu favorable à la France, et, sous l'influence des bruits inquiétants qui circulent sur l'état actuel de nos rapports avec l'Allemagne, il s'en tient probablement au minimum de ses instructions. Son attitude aurait peut-être été différente il y a trois semaines. Quand le Chancelier aura vu quelque temps à l'œuvre le nouveau Ministère français, quand il sera convaincu de sa solidité, ainsi que de la fixité de notre politique extérieure, il sera sans doute disposé à reprendre les choses au point où elles étaient le mois dernier. La conversation que j'ai eue avant-hier avec le Secrétaire d'État, d'après vos instructions, le séjour qu'il va faire à Friedrichsruhe me permettront, je l'espère, d'obtenir ce résultat selon les intentions de Votre Excellence.

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 936; (*Die Grosse Politik,* tome V, n° 1060). — [2] Lacune de déchiffrement.

383.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 74. *Berlin, 24 décembre 1886, 12 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

M. de Bleichroeder, dont vous connaissez les relations particulières avec le Chancelier, m'a parlé hier des éventualités de la guerre. Il n'y a, selon lui, aucune chance sérieuse de guerre entre la Russie et l'Autriche en 1887.

Quant aux craintes d'une guerre prochaine entre la France et l'Allemagne, il n'y attache aucune importance; les inquiétudes propagées par la presse allemande n'auraient d'autre but que de pousser au vote du projet militaire; si elles visent plus particulièrement les rapports de l'Allemagne avec la France, ce serait par suite de l'impossibilité de mentionner le véritable objectif des mesures de précaution reconnues nécessaires, c'est-à-dire la Russie. Je n'ai pas manqué de lui exposer combien une semblable diversion, si politique qu'elle puisse être, était injustifiée et dangereuse. Il m'a répondu que le calme se rétablirait bientôt dans l'opinion en ce qui nous concerne.

384.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 76. *Berlin, 27 décembre 1886, 2 h. 31, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le comte de Berchem, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, est venu lui-même ce matin m'annoncer la mise en liberté du lieutenant Letellier[1]. Comme il remplace le comte Herbert de Bismarck, en ce moment à Friedrichsruhe, je l'ai prié d'être auprès du Chancelier l'interprète des sentiments exprimés dans votre télégramme 101.

J'ai profité de cette occasion pour m'enquérir des appréciations de la chancellerie allemande sur l'entrevue des délégués bulgares avec le Prince de Battenberg. Elle n'a pas, paraît-il, encore reçu de rapport sur cet incident. Mais le comte de Berchem est convaincu que le Prince est trop au courant des vues du Gouvernement impérial pour s'être prêté à une intrigue quelconque.

[1] Voir ci-dessus, n° 380.

Le bruit avait couru hier qu'un avertissement formel lui avait été adressé à ce sujet avec menace d'expulsion éventuelle. Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a déclaré qu'il n'avait pas été nécessaire d'en venir là.

385.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 82. *Saint-Pétersbourg, 30 décembre 1886, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

A sa réception d'hier, M. de Giers se montrait très désireux que les Puissances, profitant de l'accalmie actuelle, réussissent à obtenir la démission de la Régence bulgare et son remplacement par un Gouvernement de fusion; que ce Gouvernement étant choisi non par le grand Sobranié, mais par l'Assemblée *ordinaire,* et étant reconnu par la Porte, il serait dès lors possible à tous les Gouvernements de traiter avec lui.

A Pétersbourg, on ne voit d'issue que de cette manière.

386.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 152. *Londres, 30 décembre 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 janvier; Dir. pol., 3 janvier 1887.)

Pour faire suite à la lettre que j'ai adressée à Votre Excellence sous le timbre de la Direction politique n° 149, j'ai cherché à obtenir de nouveaux détails sur l'entretien que les délégués bulgares ont eu au Foreign Office.[1]

Je viens d'apprendre par une source détournée, mais que j'ai tout lieu de croire sûre, les renseignements suivants que je m'empresse de vous transmettre pour votre information.

Les délégués bulgares auraient exprimé à Lord Iddesleigh leur satisfaction au sujet de l'accueil qu'ils avaient reçu à Vienne, et lui ont laissé entendre

[1] Dans la dépêche n° 149 du 29 décembre, M. Waddington relatait quelques propos du Chargé d'affaires de Russie et du comte Karolyi. Il ajoutait : « Je sors du Foreign Office où j'ai causé longuement avec Lord Iddesleigh qui m'a annoncé qu'il venait effectivement de recevoir les trois délégués bulgares à *titre privé.* »

qu'en ce qui concernait actuellement les relations de leur pays avec leurs voisins, ils avaient lieu également d'être satisfaits des relations amicales qui existent entre la Bulgarie et la Serbie.

Ils n'auraient pas caché qu'en se rendant en Angleterre ils comptaient trouver ici beaucoup de sympathies et qu'en venant à Londres ils désiraient entendre, de la bouche même des Ministres responsables de la Reine, les conseils qu'ils pourraient leur donner pour sortir de l'impasse où la Bulgarie se trouve actuellement, et aussi pour se rendre un compte exact de l'appui que le Cabinet anglais serait disposé à leur accorder. Les délégués bulgares auraient en outre laissé entendre que les impressions qu'ils rapporteraient de leur séjour en Angleterre seraient d'un très grand poids dans la conduite qu'ils tiendraient, soit en cherchant à consolider le régime actuel, soit dans le choix ou l'élection d'un prince.

D'après ce qu'il me revient encore, les délégués bulgares auraient dit à Lord Iddesleigh que, libres, ils éliraient de nouveau le Prince Alexandre; mais qu'ils étaient tout prêts à choisir un autre prince, pourvu que les Puissances soient disposées à leur garantir que leur futur prince ne serait pas plus l'instrument de la Russie que celui de l'Autriche.

Les délégués bulgares, m'assure-t-on, seraient disposés à accepter même le prince de Mingrélie aussi bien que tout autre prince, si ce choix pouvait être fait avec la garantie pour leur pays de l'indépendance qu'ils désirent avant tout lui conserver, sans méconnaître pour cela les services rendus autrefois par la Russie.

M. Stoïloff pense que son séjour et celui des deux autres délégués bulgares se prolongera à Londres au moins jusqu'à mercredi prochain.

387.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80. *Berlin, 31 décembre 1886, 4 h. 32, soir.*

(*Reçu :* 1er janvier 1887, 12 h. 5, matin.)

Je viens d'avoir un entretien avec le comte de Berchem au sujet de la suggestion du Sultan en vue d'une médiation franco-allemande pour le règlement des affaires bulgares [1]. Je lui ai dit que la question avait un peu

[1] M. Herbette avait déjà parlé d'aviser le comte de Berchem d'une suggestion faite à M. de Montebello par le Sultan qui aurait désiré voir le Gouvernement français intervenir en Bulgarie et de la répugnance de M. Flourens à s'engager dans cette affaire. «Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a répondu qu'il était bien naturel que vous ne voulussiez pas mettre la main entre l'arbre et l'écorce.» (Berlin, T. 28 décembre, s. h., n° 77.)

changé d'aspect depuis notre dernier entretien par le fait qu'il s'agirait maintenant, non d'une action isolée de notre part, mais d'une action commune aux deux Puissances les moins directement intéressées dans les Balkans, que, dans ces conditions, et sans avoir d'idées préconçues, le Gouvernement de la République désirerait connaître les intentions de la chancellerie allemande, afin de se maintenir autant que possible dans l'entente qui s'est naturellement établie depuis le commencement de la crise bulgare entre les deux Cabinets.

Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a répondu : 1° que, l'Empereur n'a reçu aucune communication directe du Sultan à cet égard; 2° que, de son côté, l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople n'a reçu aucune ouverture aussi formelle que l'Ambassadeur de France relativement aux projets de médiation; 3° que M. de Radowitz a manœuvré de façon à soustraire la chancellerie impériale à l'embarras d'une réponse négative; 4° que l'Allemagne ne pourrait en effet, sans se mettre en contradiction [avec] elle-même, assumer la mission de régler l'affaire bulgare après avoir conseillé aux délégués de se soumettre aux indications de la Russie; il s'est ensuite montré très surpris de la résistance que rencontre de leur part la désignation du prince de Mingrélie, qui est, m'a-t-il dit, un homme très gai, très spirituel et ne ressemblant en rien à un Dondukoff.

Le langage catégorique du comte de Berchem, qui est en général très circonspect, m'a laissé l'impression que le prince de Bismarck est absolument décidé à ne pas accepter, *même à deux*, le rôle de médiateur entre la Russie et la Bulgarie.

388.

M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2. *Péra, 1er janvier 1887, 2 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

L'Ambassadeur ottoman à Londres télégraphie le 30 décembre à la Porte que, suivant les informations parvenues à Lord Iddesleigh, la Compagnie du canal de Suez et le Gouvernement égyptien auraient signé une convention concernant l'élargissement du canal et la cession à la Compagnie de terrains nécessaires contre une somme de 80.000 livres. Cette convention se serait conclue sans l'intervention du Gouvernement anglais.

389.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière [1]. *Berlin, 1er janvier 1887.*

La situation est stationnaire et nous ne pouvons espérer une détente plus complète avant le vote par le Reichstag des projets militaires. Il n'est que trop réel que l'Allemagne fait des préparatifs de guerre et que l'on habitue les esprits à toutes les éventualités. Mais je ne crois pas que ces préparatifs indiquent aucune pensée d'agression contre nous. On veut être prêt à entrer en lutte avec la Russie et avec nous, si nous nous avisions de faire cause commune avec elle. Ce n'est pas du Gouvernement ni même du général Boulanger dont on craint un coup de tête, mais de l'*opinion* que l'on croit incapable de résister à la tentation de tomber sur l'Allemagne pendant qu'elle serait aux prises avec les Russes. Un mot imprudent, une manifestation quelconque révélant chez nous une pareille arrière-pensée pourraient décider M. de Bismarck à essayer de nous écraser par mesure de précaution. Il faut donc que nous redoublions de prudence, que nous détournions les yeux de ce qui se passe en Bulgarie, que nous affections la plus grande indifférence à propos des tiraillements qui se produisent entre Berlin et Saint-Pétersbourg, tout en activant l'organisation de nos moyens de défense sans fracas ni coups de trompette. Je suis convaincu que nous passerons sans encombre le cap des tempêtes si nous sommes sages. Vous pouvez compter sur ma vigilance pour vous signaler les orages qui poindraient à l'horizon...

390.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 82. *Berlin, 4 janvier 1887, 5 h. 45, soir.*
(*Reçu :* 5 janvier, 1 heure, matin.)

De retour à Berlin depuis avant-hier, le comte de Bismarck a tenu aujourd'hui sa réception hebdomadaire. Mon entretien avec lui a été très amical.

[1] Cette pièce et les pièces nos 393, 406, 427, 428, 435, 437, 439, 454, 459, 466, 470, 483, 486, 494 et 497 sont extraites d'un dossier de 1894. M. Herbette en avait fait recopier le texte pour le faire connaître à M. Casimir Périer, alors Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères. Le prétexte de cet envoi était la publication d'un article du *Figaro* du 28 mars 1894 sur les relations diplomatiques de M. Flourens.

Je me félicite de la détente qui se manifeste dans le public, et à laquelle les allocutions du Prince impérial comme celles du Président de la République et de M. Goblet ont certainement contribué. J'ai ajouté que j'espérais qu'elle serait complète après le vote du nouveau septennat; que je désirais, à ce point de vue, l'approbation la plus prompte possible par le Reichstag du projet qui lui est soumis, et dont nous ne nous préoccupons pas plus que l'Allemagne n'aurait à se préoccuper, le cas échéant, des mesures du même genre qui seraient prises en France [1].

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a fait un très bon accueil à ce langage. Il m'a dit que la chancellerie impériale ne partageait pas les alarmes qui s'étaient, on ne sait pourquoi ni comment, répandues dans l'opinion, et il insinua, en souriant que ces alarmes s'expliquaient peut-être par les idées belliqueuses attribuées au général Boulanger «dont la popularité est croissante».

Je lui fis observer sur le même ton enjoué que le général Boulanger ne prononçait en toute occasion que des paroles pacifiques, dont on aurait tort de suspecter la sincérité, et que la popularité dont il jouit dans l'armée, à cause de l'affabilité de ses manières et du zèle qu'il déploie dans les devoirs de sa charge, ne pouvait porter ombrage à nos relations internationales. J'ai conclu sur ce sujet en exprimant le vœu que la presse allemande persévérât dans sa modération des derniers jours. J'ai le sentiment que si le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères avait rapporté de Friedrichsruhe des impressions contraires aux miennes, il n'aurait pas abondé dans mon sens avec autant de bonne humeur.

Le comte H. de Bismarck m'a confirmé qu'il ne ferait de réponse à la suggestion de la Porte pour une médiation allemande dans les affaires bulgares que [s'il était] préalablement saisi par l'Ambassadeur ottoman à Berlin, et que cette réponse serait négative [2].

Relativement à la question égyptienne, il m'a dit avoir reçu du comte de Hatzfeldt, avant son départ de Londres pour Wiesbaden, le compte rendu de sa conversation avec M. Waddington; mais il paraît que Lord Iddesleigh n'a pas entretenu l'Ambassadeur d'Allemagne de nos propositions avant les vacances de Noël.

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome V, n° 949; (*Die Grosse Politik*, tome VI, n° 1241). — (2) Voir ci-dessus, n° 387.

391.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84. *Berlin, 8 janvier 1887, 11 h., matin.*
(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Hier, au cours d'un entretien très cordial, le comte Schouvaloff m'a affirmé, avec l'accent de la plus absolue sincérité, qu'il n'était récemment intervenu entre la Russie et l'Allemagne ni alliance, ni même rapprochement sérieux. Cette «fable» aurait été selon lui imaginée en Allemagne par les adversaires de l'aggravation du septennat militaire et recueillie avec empressement par la presse anglaise qui ne cherche qu'à inquiéter la France. Mais il ne s'explique pas que le *Journal des Débats* s'y soit laissé prendre.

L'Ambassadeur de Russie m'a, d'ailleurs, exprimé le ferme espoir que les délégués bulgares recevraient de bons conseils à Paris [1] et il n'a fait aucune allusion aux complications d'ordre général dont l'éventualité fait l'objet de votre télégramme n° 5. Le Ministre de Grèce, que j'ai rencontré fortuitement hier soir, m'a, au contraire, donné l'assurance que son Gouvernement ne s'engagerait dans aucune aventure. J'ai, bien entendu, approuvé cette attitude prudente sans insister.

392.

M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 17. *Péra, 9 janvier 1887, 2 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

Depuis la fin de décembre dernier, la Porte s'efforçait d'obtenir que M. Zankoff, le chef du parti russo-bulgare vînt à Constantinople pour fournir des renseignements sur les affaires bulgares. M. Zankoff avait répondu qu'il

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 952; (*Die Grosse Politik,* tome V, n°s 1030, 1062).

ne pourrait se rendre à cette invitation, tant qu'il n'aurait pas l'assurance que la Porte aurait l'adhésion de la Russie pour l'appeler à Constantinople.

Un télégramme de Sofia en date du 7 janvier, dont je viens d'avoir connaissance à titre confidentiel, fait savoir au Gouvernement ottoman que M. Zankoff ayant reçu de l'ambassade de Russie, l'avis qu'elle était d'accord avec la Porte, partirait pour Constantinople lundi prochain.

393.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 10 janvier 1887.*

Votre télégramme d'hier soir contient un très intéressant compte rendu de votre entrevue avec les délégués bulgares. Celui des agences télégraphiques, que je vous adresse à titre d'information, me paraît suffisamment exact.

Je ne doute pas que votre langage ne soit universellement apprécié; il est très nuancé, très politique, et ne peut que contribuer à la pacification des esprits. Vous verrez, en lisant ma dépêche officielle en date de ce jour, que l'Ambassadeur de Russie a fait tous ses efforts pour me convaincre de l'innocence, en ce qui nous touche, du rapprochement entre Berlin et Saint-Pétersbourg. La présence ici du comte Pierre Schouvaloff, qui a été en 1878, l'auteur principal de la revision du traité de San Stefano, n'est pas sans importance; il est venu, sans doute, conférer avec le prince de Bismarck qui, dit-on, prendra demain la parole au Reichstag. Pourvu que nous ne soyons pas la tête de turc! Mais, comme toute médaille a une face et un revers, je ne regrette pas outre mesure l'accord qui semble en voie de préparation entre la Russie et l'Allemagne. Il en résultera, en effet, une accalmie dans l'opinion, et nous aurons le temps de poursuivre nos préparatifs, seulement il importe que nous procédions en sourdine. Qui sait si, en restant en bons termes avec la Russie, nous ne réussirons pas par son entremise à nous concilier les bons offices de l'Allemagne dans la question d'Égypte? Sur ce dernier point, il sera peut-être prudent ne de pas montrer trop d'impatience sans cesser d'agir à Londres. L'Angleterre a plus à craindre que nous d'une entente intime entre l'Allemagne et la Russie; elle n'en sera que plus conciliante vis-à-vis de nous.

394.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 85, 85 *bis*. *Berlin, 12 janvier 1887, 4 h. 45, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, 10 h. 50, soir.)

Les discours prononcés par le prince de Bismarck ne paraissent pas avoir produit sur le Reichstag assez d'impression pour assurer le vote intégral du projet militaire [1]. On dit aujourd'hui que le Chancelier s'est surtout adressé au pays en vue des élections générales, son désir étant de se débarrasser, sur une question patriotique, de l'assemblée actuelle qu'il sait peu favorable à sa politique générale.

On remarque que, tout en nous représentant avec complaisance comme la cause unique de la nécessité du renforcement de l'armée allemande, le prince de Bismarck ne nous a pas, comme précédemment, couverts d'invectives ou de sarcasmes; qu'il n'a formulé contre nous aucun grief déterminé; qu'il a même parlé de la France en termes élevés.

Je constate, en résumé, que ses déclarations sont généralement considérées comme ayant une portée pacifique, c'est-à-dire comme écartant le danger d'une guerre immédiate [2].

Mais il importe, selon moi, que nous nous prémunissions avec autant de prudence que de ténacité contre les conséquences du procès de tendance dirigé contre nous. Je crois inutile de vous adresser le texte des discours du Chancelier que vous connaissez sans doute déjà par les journaux.

Je me borne à vous envoyer ci-après la traduction très exacte, d'après l'*in extenso officiel*, des passages qui nous concernent spécialement.

« La pensée de faire une guerre, parce que peut-être elle est inévitable dans l'avenir et que dans l'avenir elle pourrait avoir lieu dans des circonstances moins favorables, cette pensée a toujours circulé loin de mon esprit et je l'ai toujours combattue. Nous n'attaquerons jamais la France, si les Français

(1) Voir ci-dessus, n° 390 et note.

(2) M. Decrais rapporte le 13 janvier (télégr. de Vienne n° 4, 3 h. 55, s.), un propos de M. de Szögyény, chef de la section politique au ministère des Affaires étrangères : « Ce discours magistral sera considéré généralement comme un exposé clair, sincère et rassurant de la situation. Au surplus, le Chancelier nous a toujours affirmé et répété que ses vues étaient pacifiques et qu'il n'avait aucune intention agressive contre la France »

veulent maintenir avec nous la paix aussi longtemps que nous ne les attaquerons pas; si nous étions sûrs de ce fait, alors la paix serait assurée à tout jamais. Nous n'attaquerons pas la France, et cependant Jacques Bonhomme, le Français pacifique, qui aime mieux cultiver son champ que de faire la guerre, s'entend prêcher que c'est l'implacable Allemand qui voudrait, s'il était possible, lui prendre quelque chose, je ne sais pas quoi. J'ai une ferme confiance dans les dispositions pacifiques du Gouvernement actuel de la France. MM. Goblet et Flourens ne sont pas de ceux qui désirent la guerre avec nous; ils ont l'intention de vivre en termes honorables avec nous. Il en était de même des Gouvernements précédents. Les décisions de la France dans des moments critiques ont, toutefois, été toujours dirigées non pas par des majorités et par l'ensemble du peuple, mais par des minorités énergiques.

« Entretenir « le feu sacré de la revanche », c'est la tâche de ceux qui veulent la guerre contre nous.

« Le soin persistant mis à entretenir et à attiser ce feu sacré m'est au plus haut degré suspect. Ma conviction est que nous devons craindre la guerre par suite d'une attaque de la France. Est-ce dans dix jours ou dans dix ans, c'est une question que je ne saurais résoudre, étant donné l'instabilité des Gouvernements qui se succèdent en France.

« Lorsque le dernier Gouvernement, celui de M. de Freycinet, a dû se retirer, est-ce que, vingt-quatre heures auparavant, quelques-uns pouvaient en avoir le pressentiment?

« Il est chaque jour possible qu'un Gouvernement arrive au pouvoir en France, dont toute la politique serait calculée pour vivre de ce « feu sacré », qui est aujourd'hui si soigneusement entretenu sous les cendres. La probabilité d'une attaque de la France contre nous, *qui ne paraît pas aujourd'hui,* se présentera lorsque, sous un autre Gouvernement animé d'autres dispositions que le Gouvernement actuel, la France aura une raison quelconque de croire qu'elle est plus forte que nous. Ce jour-là, je le crois, la guerre est absolument certaine. »

Revenant sur la même idée, dans son second discours, le prince de Bismarck a dit :

« J'ai signalé l'hypothèse où viendrait aux affaires en France un Gouvernement se croyant assez supérieur en préparatifs et en forces pour être sûr de la victoire. Il en est une autre qui n'implique plus la même confiance dans le succès et qui a pourtant une assez large place dans les possibilités de l'avenir : celle où, à l'exemple de Napoléon III, on envisagerait la guerre comme une soupape de sûreté contre des embarras intérieurs.

Ce serait le cas où un Gouvernement à tendances militaires arriverait au pouvoir. Le patriotisme français s'allume facilement; quand l'ennemi menace la frontière, tous les partis s'unissent. Si Napoléon III nous a déclaré la guerre,

n'était-ce pas pour des raisons de politique intérieure? Et non pour des raisons de politique extérieure? Pourquoi le général Boulanger ne serait-il pas tenté d'agir sur les... [1] s'il était à la tête du Gouvernement?

395.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86. *Berlin, 12 janvier 1887, 7 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir).

Le prince de Bismarck a déclaré, dans son discours d'hier, qu'il n'assumait pas la responsabilité de l'argument tiré, en faveur du projet militaire, de la nécessité de faire face à une coalition entre la France et la Russie. Il ne croit pas que, «du côté de la Russie, on recherche des alliances qui auraient pour objet une attaque contre l'Empire allemand, ou que l'on veuille profiter de difficultés qu'il pourrait avoir ailleurs pour l'attaquer plus facilement». Il a ensuite nié catégoriquement qu'une alliance eût été conclue récemment entre les deux Empires, tout en couvrant de fleurs l'Empereur Alexandre [2].

On pense généralement que toutes ces caresses ont pour but de faciliter quelque négociation en cours et... [3] que le Tsar ne considère les préparatifs militaires comme dirigés contre la Russie autant que contre la France.

A l'égard de l'Autriche-Hongrie, le Chancelier a été prodigue de démonstrations d'amitié. Toutefois, il s'est prononcé très nettement dans le sens d'un complet détachement de l'Allemagne dans les affaires d'Orient, détachement qui, dans les circonstances actuelles, profiterait surtout à la Russie. Il n'a parlé que par prétérition de l'Italie et de l'Angleterre, en quelques mots aimables dont Sir E. Malet se montre très satisfait. J'ai lieu de croire cependant que ce dernier regrette que son pays ait occupé si peu de place dans le discours du Chancelier. Par contre, la part faite à la France est peut-être excessive, ainsi que vous en avez pu juger par mon précédent télégramme.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome V, n°s 953, 954, 955; (*Die Grosse Politik*, tome V, n°s 1064, 1065, 1063).

(3) Lacune de déchiffrement.

396.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2. *Saint-Pétersbourg, 13 janvier 1887, 7 h. 15, soir*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

Au cercle de Cour qui a eu lieu aujourd'hui au palais d'hiver, à l'occasion du 1er janvier russe, l'Empereur m'a dit le plaisir que lui avait fait éprouver le langage tenu par Votre Excellence aux délégués bulgares [1]. Sans tenir compte du voisinage de mon collègue d'Angleterre, qui pouvait l'entendre, il a ajouté que tous les Gouvernements n'avaient pas été aussi corrects. Il a exprimé l'espoir que notre attitude aiderait à arranger les affaires. J'ai répondu à Sa Majesté que le Gouvernement français serait toujours heureux de toutes les occasions de marcher d'accord avec le Gouvernement impérial.

[M. de Giers indifférent aux nouvelles indirectes sur une agitation des Grecs et des Serbes.]

397.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89. *Berlin, 14 janvier 1887, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

A la suite du retrait ou du rejet de divers amendements, celui d'après lequel toutes les propositions du Gouvernement étaient acceptées sauf substitution du triennat au septennat vient d'être voté par 183 voix contre 134. Le Chancelier s'est alors levé et a donné lecture d'un message de l'Empereur prononçant la dissolution du Reichstag.

Cette mesure, bien que certaine d'avance, a causé une très vive sensation à Berlin. On la considère comme un coup droit dirigé contre l'établissement du parlementarisme en Allemagne.

A notre point de vue je regrette l'échec des projets du Gouvernement; ils n'en seront pas moins mis à exécution soit par un acte public de la volonté impériale sous réserve d'un bill d'indemnité ultérieur, soit par voie indirecte;

(1) Dès la veille (télégr. du 12 janvier, 7 h. 7 s.), M. de Laboulaye, parlant de M. de Giers, disait : «Il a applaudi au langage que vous avez tenu. Langage, a-t-il dit, qui a été le plus topique et le plus complet de tous. Le baron de Mohrenheim sera chargé de vous en remercier». Voir aussi Toutain, *Alexandre III et la République francaise,* chap. IX (ouvrage déjà cité).

le résultat sera donc le même sous le rapport de l'équilibre des forces respectives des deux pays. Mais la détente qui aurait probablement suivi l'adoption du nouveau septennat sera, je le crains, ajournée pour un temps plus ou moins long. La période électorale remettra en discussion les questions de paix ou de guerre et nous ferons les frais de cette polémique.

Permettez-moi d'insister encore une fois sur l'utilité qu'il y aurait à ce que l'opinion ne s'illusionnât pas en France relativement à la portée réelle de l'événement qui vient de s'accomplir en Allemagne. Ce n'est pas une victoire de libéralisme, ni même une preuve des sentiments pacifiques du peuple allemand; c'est simplement la première phase de la lutte du système autoritaire contre le parlementarisme, lutte qui s'ouvre dans des conditions où nous risquons d'être placés entre l'enclume et le marteau. Toute l'influence du Gouvernement devra donc, selon moi, s'exercer sur le Parlement et sur la presse, pour que l'on attache au moins en apparence aussi peu d'importance que possible à la dissolution du Reichstag et aux incidents qui l'ont amenée.

398.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *Paris, 14 janvier 1887.*

Je vous remercie beaucoup de votre aimable lettre pleine de renseignements précieux [1]. La France a accueilli avec un grand soulagement la déclaration si explicite de M. de Bismarck qu'il ne prendrait en aucun cas la responsabilité d'une déclaration de guerre à notre pays [2]. C'est tout ce que nous lui demandions. Je ne connais en effet d'unanimité dans nos sentiments que sur un seul point. Là-dessus, il n'y a aucune dissonance. Radicaux ou réactionnaires, intransigeants ou modérés, tous veulent la paix et tous ont raison. Un changement de ministère, quel que fût le parti qui arrivât au pouvoir, ne changerait pas sur ce point les vues du Gouvernement. La paix est donc assurée, en dépit des armements formidables qui s'accumulent sur notre frontière, si M. de Bismarck ne veut pas manquer à l'engagement public pris par lui en face de l'Europe qui en prit note et qui, au besoin, le lui rappellerait.

Je partage complètement votre manière de voir sur l'attitude que vous devez observer en ce moment. Vous devez vous renfermer dans une réserve absolue et garder un silence prudent; vous devez avoir la bouche close et l'œil ouvert.

[1] Voir ci-dessus, n° 393. — [2] Voir ci-dessus, n° 394.

399.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. Très confidentiel. *Berlin, 15 janvier 1887, 1 h. 43, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

En examinant avec sang-froid la situation qui résulte pour la France de la dissolution du Reichstag, je ne crois pas qu'elle soit réellement inquiétante.

J'ai néanmoins le devoir de porter à votre connaissance des indices contraires, recueillis à deux sources différentes. Hier, dans la soirée, l'un des membres du Reichstag pour les territoires cédés s'est présenté à l'ambassade et a demandé à me voir. Comme j'étais sorti, il a été reçu par le capitaine Sylvestre, mon second Attaché militaire, qui se trouvait là, et lui a dit qu'il n'avait pas hésité à venir à l'ambassade, malgré la réserve que s'imposent en temps ordinaire les députés d'Alsace-Lorraine, à cause de la gravité des circonstances. Il tient d'une personne en position d'être bien informée, et qui lui a donné en d'autres occasions des renseignements que l'événement a justifiés, que le prince de Bismarck aurait l'intention ou du moins le désir que la guerre avec la France éclatât avant la discussion du septennat par le nouveau Reichstag. Les élections auront lieu, dit-on, le 21 février, et les crédits militaires doivent être normalement votés avant le 31 mars.

Hier soir, également, une dame française qui occupe ici une haute charge de la Cour et n'en a pas moins conservé des sentiments très patriotiques, m'a fait savoir indirectement qu'il est indispensable que nous soyons sur nos gardes, qu'à la moindre imprudence, on est résolu à nous «écraser» et cela le plut tôt possible. Le parti du Chancelier est un peu embarrassé de son coup d'audace. Il se demande avec anxiété ce qui arrivera si les électeurs renvoient les mêmes représentants et il appréhende un changement de règne survenant en pleine crise constitutionnelle. Il paraît que le Prince impérial n'approuve pas la dissolution et aurait été favorable à une transaction. Au contraire, dans l'entourage de l'Empereur, on est très animé contre l'opposition parlementaire; on dit qu'il fallait en finir avec ces ambitieux, et l'on se flatte que l'attachement du peuple allemand pour son Empereur les fera rentrer dans l'ombre.

400.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. *Vienne, 19 janvier 1887, 10 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

La question bulgare serait, d'après ce que m'a dit aujourd'hui le comte Kalnoky, sur le point d'entrer dans une phase nouvelle. D'une part, la Russie semble enfin reconnaître qu'elle ne peut persister plus longtemps dans son attitude immobile et en quelque sorte négative et, d'autre part, la Régence est disposée de son côté à faire de sérieuses concessions [1]. C'est à l'Europe, a ajouté le Ministre des Affaires étrangères, qu'il appartient maintenant d'aider à la transaction cherchée. Nous nous y emploierons avec empressement. Nous serons disposés à y appuyer tout arrangement qui respectera le traité de Berlin et qui maintiendra les droits à l'autonomie consacrée par ce traité en faveur des Bulgares, droits dont ce petit pays ne s'est pas, après tout, montré indigne. Le comte Kalnoky n'est pas entré dans des explications plus précises. Il m'a dit seulement que, dans sa pensée, un échange de vues pourrait avoir lieu à Constantinople entre les représentants des grandes Puissances.

401.

M. d'Aunay, Chargé de l'agence et du consulat de France en Égypte.

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 16. *Le Caire, 20 janvier 1887, 10 h. 5, matin.*
(*Reçu :* 11 h. 45, matin.)

Je viens de recevoir de M. Soumagne le télégramme suivant :

«Ras Aloula avec son armée est à cinq heures de Massaouah. Panique générale. Les Italiens sont menacés. Le Roi Jean, dit-on, vient en personne renforcer l'armée de Ras Aloula. Ce dernier m'a envoyé deux de nos missionnaires pour traiter de l'occupation par la France de Zoula. Je lui ai répondu selon mes instructions à ce sujet».

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome V, n° 958; (*Die Grosse Politik*, V, n° 1032). D'autre part M. de Moüy mandait de Rome, le 21 janvier (télégr. n° 4, 1 h. 5, s.) : «L'Ambassadeur de Russie a fait part hier au comte de Robilant d'une communication de son Gouvernement d'après laquelle le Cabinet de Pétersbourg demande au Cabinet de Rome d'autoriser l'Ambassadeur italien à Constantinople à s'entendre avec l'Ambassadeur de Russie près le Sultan «en vue de faciliter une solution des affaires bulgares».

402.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 92. *Berlin, 22 janvier 1887, 11 h. 33, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

J'ai demandé au comte H. de Bismarck, que j'ai rencontré hier soir par hasard, ce qu'il pensait des pourparlers qui semblent devoir s'ouvrir prochainement à Constantinople pour le règlement de la question bulgare.

Il m'a répondu avec beaucoup d'entrain : «Nous en sommes enchantés. C'est une *planche de salut* qu'il faut saisir. Nous avons télégraphié dans ce sens dès hier à notre Ambassadeur à Constantinople. Notre plus vif désir est de donner à la Russie une satisfaction qui lui permette de se dégager de l'impasse où elle est[1] ».

Peu d'instants après, mon collègue d'Autriche m'a de nouveau parlé de l'importance qu'il convient d'attacher aux négociations projetées.

403.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Saint-Pétersbourg, 22 janvier 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 2 février.)

La crise ministérielle anglaise a servi la cause de la paix [2]. Du langage tenu le 9 novembre dernier par le marquis de Salisbury au discours que vient d'adresser le nouveau Chancelier de l'Échiquier aux électeurs de Liverpool il y a une notable différence. «Comme on doit regretter, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg,* que cette salutaire réaction ne soit pas survenue deux mois plus tôt»! En se réjouissant de la nouvelle attitude prise à Londres et aussi à Rome, M. de Giers, déjà rassuré du côté de Vienne, pense que le moment est enfin venu pour les Puissances d'inviter leurs représentants à se concerter à Constantinople afin de hâter une solution préparée dans les esprits et dont la Porte

(1) De son côté M. Decrais télégraphiait de Vienne le 22 janvier (tél. n° 7, 10 h. 30, s.) : «Il (le comte Kalnoky) est très disposé à accueillir les ouvertures du Cabinet de Pétersbourg et à entrer dans l'ordre d'idées où se place M. de Giers.»

(2) Remaniement du Cabinet Salisbury où M. Goschen avait succédé à Lord Randolph Churchill. Voir de Cyon, *Histoire de l'entente franco-russe* (déjà cité), chap. VIII et *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 956; (*Die Grosse Politik,* tome IV, n° 878).

est l'intermédiaire naturelle. J'ai eu l'honneur de le faire savoir à Votre Excellence par mon télégramme du 19.

Cette espérance, qui commence à luire de la terminaison heureuse d'un conflit qui a failli troubler la paix, est enregistrée par la presse russe. Mais, pour celle-ci, l'heure de la confiance n'est pas encore venue. Les organes slavophiles continuent d'exprimer l'opinion que l'équilibre est troublé, parce que, dans l'avenir comme par le passé, à chaque incident oriental, l'Allemagne sera toujours portée à pencher du côté de l'Autriche. « Si l'Allemagne, dit le *Novosti*, paraît se désintéresser de la question bulgare, c'est surtout parce qu'elle tient a éviter d'avoir, en cas de conflit austro-russe, à choisir entre l'Autriche et la Russie, Mais, à côté des intérêts allemands, il existe des intérêts russes et autrichiens, et la question posée est justement de savoir si c'est l'influence anglo-autrichienne ou l'influence russe qui doit prédominer en Bulgarie. Or le discours du prince de Bismarck ne fournit aucun éclaircissement sur ce point. Le Chancelier a beau remplacer sa politique d'*honnête courtier* par celle d'*avocat de la paix,* la situation n'y gagne absolument rien. Pour que la crise orientale tire à sa fin, il eût fallu qu'il déclarât nettement quelle est l'influence qui doit, selon lui, l'emporter en Bulgarie ».

Le même journal s'applique à rechercher sur quoi certains organes importants de la presse autrichienne se fondent pour persister dans leur langage hostile à la Russie. Il croit trouver l'explication de ce fait dans les colonnes mêmes desdits organes qui, tout en déclarant que, par le traité d'alliance de 1879, l'Autriche et l'Allemagne ne se sont engagées à se défendre l'une l'autre que si elles étaient attaquées par deux Puissances à la fois, font cependant observer que ces deux alliées se sont en même temps garanti mutuellement, en cas de guerre, l'intégrité de leur territoire. Il s'ensuit que, si la Russie victorieuse élevait des prétentions sur quelque point du territoire autrichien, l'Allemagne serait tenue de prendre parti pour son alliée et que les plus brillantes victoires des armées russes ne pourraient conséquemment compromettre l'existence ultérieure de la monarchie austro-hongroise.

« L'Allemagne, dit de son côté la *Gazette de Moscou,* est plus qu'étroitement liée avec l'Autriche, et celle-ci chasse la Russie de l'Orient en foulant aux pieds ses intérêts les plus chers et les plus vitaux. L'Autriche ne pourrait lutter avec la Russie; elle ne pourrait marcher contre elle avec tant de hardiesse si elle ne comptait pas sur le concours de l'Allemagne. Celle-ci joue donc un double jeu. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir; *des relations franchement établies contribueront plus au maintien de la paix que de fausses alliances et coalitions* ».

Confidentiel. Dans le journal de M. Katkoff cette dernière phrase ne saurait passer inaperçue; elle formule en effet la conclusion à laquelle est arrivé le parti dont il est le chef. Ressaisir sa liberté, tel est le programme que le directeur de la *Gazette de Moscou* propose au Gouvernement russe, qu'il aurait, si je dois

en croire des renseignements confidentiels venant de bonne source, exposé dans un rapport officiel lu avec intérêt par l'Empereur.

D'après tout ce qui me revient, Alexandre III, dont le caractère est foncièrement loyal, n'est pas sans être impressionné par cette clameur publique qui s'élève tout autour de lui pour appeler son attention sur le danger de compromis qui l'obligent et dont d'autres profitent. Il y prête, assure-t-on, grande attention. On se l'explique aisément, s'il est vrai, comme j'ai des raisons de le croire que le Gouvernement russe, lié, depuis Skierniewice, par des engagements qui entravent son indépendance vis-à-vis des deux Puissances germaniques, ne connaît pas exactement toutes les conditions de l'alliance que celles-ci ont conclue entre elles.

J'ai cherché à me renseigner sur la mission que le comte Pierre Schouvaloff aurait été, d'après certains dires, chargé de remplir à Berlin. L'ancien Ambassadeur à Londres est allé, en effet, passer deux jours auprès de son frère. Il a vu M. de Giers, avant son départ, et, pendant son court séjour en Allemagne, il a été reçu par l'Empereur Guillaume et par le prince de Bismarck. Sans avoir de mandat spécial, il a pu tout au moins être un intermédiaire, utile et fidèle. A ce titre je n'ai pu qu'être frappé par une phrase du Chancelier qu'il m'a rapportée et qui, n'ayant de sens que comme réponse à une préoccupation manifestée par l'Empereur Alexandre, dénote chez ce Souverain le souci d'assurer à l'avenir par un nécessaire contrepoids la liberté de sa politique. «Votre Empereur, aurait dit le prince de Bismarck, me croit donc fou qu'il suppose que je pense à me jeter sur la France». Et le comte Schouvaloff a souligné sa confidence en ajoutant qu'il faudrait que l'Allemagne fût «audacieusement provoquée par nous» pour nous faire la guerre. Quelle que puisse être l'entente actuelle des Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg, est-il trop hardi de conclure du langage d'un homme qui vient d'en être l'instrument, que, de la part de la Russie, elle ne se fonde plus comme en 1870, sur un sentiment de profonde indifférence à l'égard de notre pays?

404.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 93. *Berlin, 23 janvier 1887, 11 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Je remarque dans la presse et notamment dans le *National Zeitung* de Berlin un redoublement de commentaires sur les préparatifs qui seraient faits en France. Ce dernier journal reproduit aujourd'hui une correspondance adressée

de Berlin à l'officieuse correspondance politique de Vienne par un correspondant spécial... [1], et qui se termine ainsi : «Il reste à attendre si le Gouvernement français voudra et pourra donner des explications plausibles sur ces achats» (de planches) [2]. Il se manifeste aussi quelques velléités d'ouvrir une question *Boulanger*.

Jusqu'à présent, je me suis efforcé de rectifier dans mes conversations particulières les appréciations inexactes se rapportant aux prétendus projets belliqueux du Ministre de la Guerre. Ces appréciations se sont malheureusement propagées dans les journaux. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux présentent l'adhésion du Gouvernement au contre-projet financier de la commission du budget comme un succès du général Boulanger, et pourtant ils reconnaissent que le Ministre de la Guerre s'était déclaré indifférent à tous les systèmes pourvu qu'il obtienne les crédits dont il a besoin pour l'armée. Cette mauvaise foi est un indice des tendances de l'opinion et je me borne à vous la signaler à ce titre.

405.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 95. *Berlin, 23 janvier 1887, 11 heures, soir.*

(*Reçu :* 24 janvier, 1 heure, matin.)

Ayant eu l'occasion de causer aujourd'hui avec le comte H. de Bismarck à la fête des ordres, je lui ai parlé de votre intention de concourir avec tout l'empressement possible à l'élaboration à Constantinople des mesures propres à terminer l'incident bulgare, en ajoutant que vous aviez dû adresser déjà des instructions dans ce sens à M. Imbert.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a accueilli cette communication avec la plus vive satisfaction et m'a dit qu'il ne manquerait pas d'en informer M. de Radowitz.

Je me demande maintenant s'il convient que notre Chargé d'affaires attende les communications de l'Ambassadeur d'Allemagne, ou si, par courtoisie, il ne devrait pas prendre l'initiative d'une démarche auprès de lui. En agissant ainsi, il dissiperait toute idée d'une entente préalable qui serait établie entre nous et le Gouvernement russe. L'existence de ce soupçon, dont je vous ai fait part, résultait de mes conversations avec plusieurs de mes collègues. Je vous l'ai signalé pour ne rien omettre de ce qui peut vous éclairer; et j'ai

[1] Lacune de déchiffrement. — [2] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 963; (*Die Grosse Politik,* tome VI, n° 1242).

déjà parlé au comte H. de Bismarck en termes qui ont dû détruire une semblable impression dans son esprit.

J'attendrai donc de nouvelles directions avant d'exprimer à la chancellerie impériale le désir que M. de Radowitz soit invité à se mettre en relation avec M. Imbert.

406.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *Paris, 23 janvier 1887.*

Je pense souvent à vous et je vous plains, car je comprends tout ce que votre situation doit avoir de douloureux en ce moment. Ce n'est pas que nous n'ayons aussi notre part d'angoisses. Les députés alsaciens du Reichstag ont écrit ou ont vu nos députés des départements du Nord-Est. Les communications réciproques qui se sont établies ainsi ont eu pour conséquence de faire connaître à certains groupes de la Chambre toute la gravité de la situation. Elles ont amené chez certains esprits un véritable affolement qui a été immédiatement exploité par les habiles. La campagne contre le général Boulanger a redoublé immédiatement d'intensité. Elle a fait naître par une conséquence facile à prévoir une campagne non moins vive en faveur du Ministre de la Guerre et elle a inspiré à certains journaux, notamment à l'*Intransigeant,* des articles tout à fait regrettables. Cependant, à considérer les questions de sang-froid, il me semble que les chances de paix l'emportent encore et de beaucoup sur les chances contraires et qu'avec de la suite et de la fermeté nous pouvons encore épargner à notre pays cette catastrophe. Le général Boulanger a commandé les bois et ordonné la construction des baraquements sans en avoir prévenu le Conseil des Ministres, comme il avait malheureusement pris l'habitude d'agir sous le précédent Cabinet. Je lui ai fait promettre formellement de ne pas ordonner un mouvement quelconque de troupes, de ne pas diriger un régiment vers la frontière de l'Est, sans en avoir obtenu l'assentiment du Conseil des Ministres. Nous ne serons donc plus exposés à des surprises comme celle qu'il nous a causée par ses acquisitions de bois. Le Gouvernement allemand donne d'ailleurs trop de prise par les accumulations de troupes et les préparatifs de toute nature qu'il fait sur notre frontière pour qu'il amène un débat sur ce terrain brûlant. Ce débat ne pourrait que tourner à son désavantage, car il serait aisé d'établir que ce que ses journaux nous reprochent n'est rien, absolument rien, comparé à ce qu'il a déjà réalisé et à ce qu'il prépare encore sans aucune protestation de notre part.

De tous les côtés, j'acquiers la preuve que le discours de M. de Bismarck a produit en Europe sur toutes les Cours et sur tous les peuples un très fâcheux effet. Le premier mouvement a été donné à la surprise et à l'épouvante. Mais à cette première impression en succède une seconde qui ne peut que nous être favorable. Je désire que, dans la question de Bulgarie, le Gouvernement allemand reste bien convaincu que nous voulons marcher d'accord avec lui vers un but de prompt apaisement. Si l'on cherchait à établir que nous avons avec la Russie un accord secret, il faudrait combattre cette impression inexacte autant que dangereuse. Nous nous séparons, il est vrai, de l'Angleterre, de l'Italie, et de l'Autriche, mais c'est pour entrer dans la voie même où l'Allemagne s'est avancée la première, et où nous désirons la suivre et non la précéder.

407.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 3. *Paris, 24 janvier 1887, 11 heures, soir.*

Vous pouvez annoncer à M. de Giers qu'aussitôt après avoir eu connaissance du désir dont vous m'avez fait part dans votre télégramme n° 2 du 19 janvier [1], et qui m'a été confirmé par M. de Mohrenheim, j'ai autorisé, en l'absence de M. de Montebello, notre Chargé d'affaires à Constantinople à se mettre en rapport avec le comte Nélidoff et à lui témoigner notre bonne volonté de nous entendre avec la Russie au sujet des affaires bulgares [2].

408.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 97, 97 *bis*. Très confidentiel.

Berlin, 25 janvier 1887, 3 h. 10, 3 h. 27 soir.

(*Reçu :* 5 h. 15, 6 h. 30 soir.)

Je n'ai eu que par les journaux de ce matin connaissance de l'origine de la panique qui s'est manifestée hier à la Bourse de Berlin, comme à celle de Paris.

(1) M. de Laboulaye disait : «M. de Giers croit le moment venu pour les Puissances d'agir énergiquement sur les Bulgares de tous les partis qui vont se trouver réunis à Constantinople». (Pétersbourg, 9 h. 40, s.)

(2) M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople, télégraphie le 24 janvier à Paris (télégr. n° 48, 2 h. 5, m.) : «M. de Nélidoff m'a remercié de ma démarche».

La nouvelle donnée par le *Daily News* que le Gouvernement allemand serait décidé à demander des explications à la France [1] sur les mouvements de troupes à la frontière ne m'avait été mentionnée d'aucune part; M. de Bleichroeder, qui était venu hier dans la soirée chercher des renseignements chez moi, ne m'en avait soufflé mot. Je l'ai pourtant trouvé très inquiet de la «grave circonstance», il m'a parlé des acquisitions d'acide picrique, de planches [2] et de chevaux, ainsi que du général Boulanger. Je lui ai fait remarquer que toutes ces prétendues acquisitions dont je ne connaissais ni l'importance, ni la destination, ne pouvaient qu'être inoffensives, puisqu'elles auraient été faites au grand jour et sur le territoire allemand. Quant à la personnalité du général Boulanger, j'ai demandé en riant à mon interlocuteur si jamais nous nous étions préoccupés de celle du général Bronsart. Enfin, relativement à nos soi-disants préparatifs militaires, j'ai constaté, toujours en bonne humeur que les vainqueurs dans la dernière guerre ont cru nécessaire de donner à leur armée des fusils à répétition; il serait bien extraordinaire que l'on reprochât aux vaincus de suivre cet exemple.

M. de Bleichroeder m'a dit alors : «Mais pourquoi ne dites-vous pas tout cela au Chancelier?». — «Par une raison bien simple, lui ai-je répondu; c'est que je n'en ai pas l'occasion. Je me suis inscrit chez lui quand il est arrivé à Berlin; n'ayant rien de particulier à lui dire, je me suis abstenu, selon l'usage, de lui demander audience. Le jour où il voudra me recevoir, je serai tout à sa disposition. Mais il sait bien, à lui seul, à quoi s'en tenir sur le fond des choses. Nous avons confiance dans ses déclarations solennelles que l'Allemagne n'attaquera pas la France et nous sommes absolument décidés, de notre côté, à ne pas troubler la paix. La situation n'est donc pas inquiétante.

«Malheureusement, la polémique électorale porte les préoccupations de l'Allemagne sur la question de paix ou de guerre, et en France, nous en subissons bien injustement le contre-coup».

M. de Bleichroeder m'a dit alors qu'il prévoyait à son grand regret que le ton de cette polémique allait s'accentuer encore; que le prince de Bismarck jouait une grosse partie; que les élections ne s'annoncent pas très favorablement pour lui; que l'Empereur ne consentirait probablement pas à une nouvelle dissolution et que, dans ce cas, il ne s'agirait de rien moins que de la retraite du Chancelier; qu'il était, dès lors, naturel que ce dernier cherche à frapper l'opinion.

«Je comprends cette tactique, lui ai-je répondu; mais elle n'est pas sans danger; car la presse française pourrait finir par être agacée des provocations de vos journaux. Ceux-ci se sont, jusqu'à ce jour, contentés de pousser au noir

[1] M. Flourens avait signalé cette nouvelle à M. Herbette (tél. du 24 janvier 9 h. 45, s.) et l'Ambassadeur avait répondu (télégr. n° 96 de Berlin, 25 janvier, 12 s.) que le Ministre pouvait la faire démentir par l'agence Havas.

[2] Voir ci-dessus, n° 404.

et d'exploiter tous les faits si minimes qu'ils soient, qui peuvent inquiéter le peuple allemand du côté de la France. L'opinion ne s'en est pas émue chez nous; mais, aura-t-elle la même patience, si on va plus loin de ce côté de la frontière?».

«L'intérêt de votre Gouvernement est, répliqua M. de Bleichroeder, de ne rien négliger pour maintenir le calme dans les esprits. Il le ferait sans doute avec plus de force et de conviction, si le Chancelier vous déclarait catégoriquement : «Ne vous préoccupez pas de ce que va dire la presse allemande d'ici au 21 février. Je vous affirme que l'Allemagne ne vous fera pas la guerre[1]».

«Que penseriez-vous d'une semblable déclaration qui vous serait faite par le Chancelier?».

«Je l'accueillerais avec satisfaction, ai-je répondu, bien qu'elle ne me paraisse pas indispensable après les discours du prince de Bismarck, et qu'il me soit pénible de me résigner à un redoublement d'attaques contre nous».

M. de Bleichroeder me quitta sur ces mots en me disant qu'il ne serait pas impossible que le Chancelier me demandât de venir le voir un des jours de cette semaine. Avait-il qualité pour sonder mes impressions, ou sa démarche n'était-elle inspirée que par ses intérêts de spéculation? J'inclinerais pour cette dernière hypothèse à en juger par l'insistance avec laquelle il m'a signalé la baisse considérable qui s'est produite hier soir sur la Dette égyptienne et la Banque ottomane dont il est un gros porteur.

Je n'en serai pas moins reconnaissant à Votre Excellence de me donner ses directions en vue de l'entretien que je pourrais avoir avec le prince de Bismarck.

409.

M. Millet, Ministre de France à Belgrade,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. Confidentiel. *Belgrade, 25 janvier 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 février; Dir. pol., 4 février.)

Les déclarations du prince de Bismarck ont produit ici une émotion qui n'est point encore complètement calmée. On commente avec vivacité les termes dans lesquels le Chancelier définit sa politique orientale.

[1] Le 25 janvier la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait un communiqué officieux qui se terminait ainsi : «La nouvelle du *Daily News* repose sur une invention. Il n'est pas vrai que l'Allemagne a résolu de demander des explications à la France sur des rassemblements de troupes». (T. Berlin, 26 janvier, 12 h. 28, s.)

Le parfait dédain qu'il témoigne non seulement aux Bulgares mais à tous les peuples des Balkans, la décision avec laquelle il repousse toute ingérence dans les affaires d'Orient, la volonté formellement exprimée de sacrifier à l'amitié de la Russie toutes les questions secondaires, la possession même de Constantinople, c'est-à-dire en définitive, toute la question d'Orient, présentée comme un de ces accidents qui ne sauraient troubler la sérénité de l'Allemagne, toutes ces affirmations catégoriques ne sont pas de nature à réconforter les petits peuples qui essaient de greffer leur ambition sur la puissance allemande. J'ai tout lieu de croire que le Gouvernement serbe a été particulièrement désappointé. S'il s'est, en quelque sorte, donné à l'Autriche, c'est que, derrière l'Autriche, il entrevoit l'Allemagne. Du moment que celle-ci se désintéresse des affaires d'Orient et se borne à employer ses bons offices au maintien de la paix, la position d'un État placé en avant-garde en face de l'influence russe devient assez aventurée. «C'est, me disait un homme politique serbe, *la base de notre base* qui nous manque».

Telles sont aussi les impressions que j'ai recueillies dans mes derniers entretiens avec le Roi. Sa Majesté a été particulièrement explicite, lorsque je lui ai présenté le général Thomassin en cè moment de passage à Belgrade. Le Roi, après s'être enquis très minutieusement des ressources militaires de la France et des chances de conflit avec l'Allemagne, s'est exprimé à peu près dans ces termes : «On ne veut pas la guerre chez vous, et je le comprends. C'est une trop grosse partie. Mais pour nous autres petits peuples la situation actuelle est tellement intenable que nous sommes réduits à souhaiter, pour éclaircir l'atmosphère, une tempête européenne. Au moins il en sortirait un équilibre quelconque. Nous saurions de quel côté est la force et sur qui nous pouvons compter. Tout, même la perte momentanée de notre indépendance, serait préférable à l'incertitude présente. Tantôt l'Europe nous pousse en avant, tantôt elle se dérobe et nous abandonne au hasard des événements. En attendant nous supportons des charges militaires qui écrasent nos petits budgets. Forcés d'armer pour ne pas rester faibles et isolés au milieu des nations en armes, nous ne savons même pas si nous aurons jamais l'occasion de nous servir de cet instrument dont l'entretien nous coûte si cher... La Serbie est encore plus à plaindre que ses voisins; elle est placée sur la frontière de deux mondes, l'Orient et l'Occident, à la limite de deux influences, celle de la Russie et celle de l'Autriche. A tort ou à raison, elle penche vers l'Occident, toutes les voies de communication la rapprochant de l'Europe centrale; elle suit une politique, elle s'approprie des idées qui ne sont pas toujours d'accord avec les tendances de sa race et de sa religion. Avons-nous fait fausse route? La politique européenne va-t-elle nous livrer demain à l'influence presque asiatique de la Russie? Que pouvons-nous attendre du rapprochement des trois Empires, alliance monstrueuse dans laquelle un des contrac-

tants est toujours sacrifié, à moins que tous les trois ne se mettent d'accord aux dépens des petits?... Dans tous les cas nous voulons être fixés sur notre avenir. Voilà pourquoi nous désirons une guerre qui remette chaque chose à sa place, et dont le dénouement, quel qu'il soit, amène une détente nécessaire... ».

Les membres de l'opposition ne tiennent pas le même langage. Mais le sentiment général est que la Russie a maintenant les mains libres et que les déclarations du prince de Bismarck, si elles sont sincères, ressemblent à une espèce d'abdication de l'hégémonie qu'il a exercée jusqu'ici dans la conduite des affaires d'Orient.

Que cet effacement volontaire tienne à la nature des choses ou soit le résultat d'un calcul transitoire, il change singulièrement l'équilibre sur lequel reposait le traité de Berlin. On n'enlève pas un si gros poids du plateau sans déranger la balance. Voilà pourquoi les assurances pacifiques dont le Chancelier a tempéré la rudesse ordinaire de sa parole n'ont ni apaisé, ni satisfait les peuples de la Péninsule.

410.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 3. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 janvier 1887, 3 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

J'ai su très confidentiellement, par voie non officielle, que le traité de la Triple Alliance prenait fin le 1er juin de cette année et qu'il y avait des raisons sérieuses de craindre qu'il ne fût pas renouvelé de la part de la Russie (1). De là probablement les préoccupations du prince de Bismarck, ainsi que ses projets d'augmentation de l'armée allemande, en raison de l'infériorité militaire de l'armée autrichienne vis-à-vis de l'armée russe; de là aussi les bruits d'une guerre immédiate, pour affaiblir la France.

M. de Giers, qui reçoit des dépêches très sombres du baron de Mohrenheim, a interpellé le comte Schouvaloff pour savoir ce qui se passait à Berlin. Celui-ci a répondu qu'il pouvait y avoir quelque chose dans l'air, mais qu'il ne constatait jusqu'à présent aucun symptôme nouveau dans les dispositions de l'Empereur Guillaume et du Chancelier (2).

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n°s 936 et 943; (*Die Grosse Politik,* tome V, n°s 1060 et 1061). — (2) Voir Toutain, ouvrage cité, chap. IX.

Profitant de l'occasion, j'ai demandé au ministère des Affaires étrangères si je pouvais faire savoir à mon Gouvernement que dans le cas d'un envahissement dont la France serait l'objet, le Gouvernement russe avait sa liberté d'action. M. de Giers a préféré s'en tenir à l'expression plus vague que la Russie, consciente de ses intérêts, aurait son mot à dire. Surtout, m'a-t-il répété plusieurs fois, ne soyez pas les «agresseurs». Un mot qu'il m'a dit en terminant, sans s'y arrêter du reste, m'a donné à penser que nous ferions peut-être bien de nous défier de l'Italie qui, liée par des traités, d'une part avec l'Autriche et l'Allemagne, de l'autre avec l'Angleterre, pourrait bien être chargée de nous chercher une querelle conduisant à la guerre avec elle. Tant que le ministère Salisbury sera au pouvoir, le Cabinet de Pétersbourg croira que la paix est en danger.

411.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 8. *Rome, 28 janvier 1887, 10 h. 25, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 30, matin.)

D'après les informations qu'il a reçues du Ministre d'Italie à Constantinople, le comte de Robilant considère que, dans la pensée de la Russie, les pourparlers qui doivent se poursuivre sur l'affaire bulgare entre M. de Nélidoff et ses collègues auraient pour objet une sorte de médiation de la Turquie; c'est à la Porte que serait remis le soin de s'entendre avec les délégués bulgares, en plaçant d'ailleurs en première ligne le remaniement de la Régence dans le sens russe.

Confidentiel. Le comte de Robilant paraît envisager avec une certaine ironie une médiation aussi évidemment inspirée.

Le Ministre d'Italie s'étant mis à la disposition de l'Ambassadeur russe à Constantinople pour les échanges d'idées auxquels la Russie convie les Puissances ,M. de Nélidoff lui a répondu qu'il n'y avait rien à faire jusqu'à l'arrivée des délégués bulgares.

Le comte de Robilant a prescrit au Ministre italien de n'entendre aucune proposition qu'*ad referendum.* Il m'a dit qu'à ses yeux, dans cette affaire bulgare qui avait été si irrégulière dès son origine, il importe que la diplomatie européenne agisse avec la plus grande réserve et avec une procédure parfaitement correcte.

412.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 7. *Rome, 28 janvier 1887, 10 h. 25, matin.*

(*Reçu :* 1 heure, soir.)

Il m'est revenu que le comte de Robilant affecterait d'attribuer à notre influence en Abyssinie la marche de Ras Aloula sur Massaouah [1]. Cependant, je dois dire qu'en me parlant de l'expédition du chef abyssin, il n'a pas laissé échapper la moindre allusion malsonnante que j'eusse, d'ailleurs, énergiquement relevée, mais qu'il m'a amicalement entretenu de cette affaire avec toutes les apparences de la plus grande liberté d'esprit. Il a traité les bandes abyssines avec un complet dédain, et il attribue le bruit qui s'est fait à ce sujet à une manœuvre de l'opposition.

J'ai eu soin, en lui répondant, de paraître comme lui n'attacher que fort peu d'importance à cet incident.

413.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 9. *Rome, 28 janvier 1887, 8 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Le Gouvernement italien fait partir pour Massaouah, le 1er février, un bataillon de quatre compagnies d'infanterie, une section d'artillerie de montagne (deux pièces) et une compagnie du génie, environ six cents hommes.

Confidentiel. J'apprends que le général Cosenz, chef d'État-major de l'armée, et d'autres officiers généraux attribueraient en termes assez amers aux menées d'agents français en Abyssinie l'expédition de Ras Aloula; je dois ajouter que ce général passe pour être particulièrement hostile à la France.

[1] M. Flourens répond le 29 janvier à 9 h. 15 du soir par un télégramme n° 7. Il cite celui qu'il a adressé à M. Soumagne. «En présence des hostilités qui, d'après les nouvelles que je reçois du Caire, viennent d'éclater entre les troupes italiennes et celles de Ras Aloula, vous devez vous renfermer plus strictement que jamais dans l'attitude de réserve que mon Département n'a cessé de vous recommander, en ce qui concerne les relations de l'Abyssinie avec certaines Puissances.»

414.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 4. Très confidentiel. *Paris, 29 janvier 1887, 10 h. 15, soir.*

Votre dépêche n° 3, en date du 12 janvier, et votre télégramme du 27, qui porte également le n° 3 [1], appellent de ma part quelques réflexions.

Vous pouvez donner à tout le monde l'assurance la plus formelle que nous ne serons les agresseurs dans une lutte, ni contre l'Allemagne, ni contre une Puissance quelconque. La France veut la paix, et il ne dépendra pas de nous qu'elle ne soit pas troublée. Nous ne répondrions par la guerre qu'à une provocation qui porterait atteinte à nos intérêts ou à notre honneur; nous espérons que, dans ce cas, l'opinion de l'Europe nous serait favorable, et qu'elle pourrait se manifester avec quelque efficacité. Mais rien jusqu'ici ne nous fait prévoir des complications de ce genre. Nos relations avec toutes les Puissances sont correctes. M. Herbette a eu hier une longue conversation avec le prince de Bismarck. Le Chancelier allemand lui a donné, à plusieurs reprises, l'assurance qu'il n'attaquerait pas la France. Comme la France n'a pas davantage l'intention d'attaquer l'Allemagne, je ne vois pas d'où pourrait naître un conflit qui inspire à tous le même éloignement. Ce qui donne lieu aux bruits qui courent, c'est d'abord la nécessité où sont les grandes Puissances de transformer leur armement et de faire pour cela de grandes dépenses; c'est ensuite la campagne électorale allemande, pour le succès de laquelle il faut bien présenter des arguments où nous entrons nécessairement en ligne de compte.

Bien que la situation ne m'apparaisse pas aussi sombre qu'à d'autres personnes, j'apprécie grandement les sympathies qu'on nous manifeste, et je les regarde pour nous comme une garantie précieuse. C'est à elles peut-être qu'est dû principalement le maintien de la paix. Toutefois je dois vous mettre en garde contre l'inconvénient qu'il y aurait à faire appel à ces sympathies en vue d'arrangements immédiats. Je ne saurais trop vous recommander de ne pas prendre l'initiative de les suggérer, et de ne rien faire pour encourager cette initiative chez vos interlocuteurs. Si M. de Giers vous faisait des ouvertures directes, vous diriez que vous n'avez pas d'instructions et que vous allez m'en référer. Mais je remarque, dans votre télégramme du 27 janvier, que c'est vous qui avez fait des ouvertures de ce genre, et qu'on y a répondu d'une manière évasive. Je ne regrette qu'à demi cette réponse; si elle avait été plus catégorique, nous aurions pu en éprouver quelque embarras. Tout échange de vues sur un sujet aussi délicat est pour le moment prématuré.

[1] Voir ci-dessus, n° 410.

Ce que nous devons désirer, c'est que la Russie recouvre sa pleine liberté d'action; j'ai d'ailleurs lieu de croire qu'elle l'aurait, si nous étions attaqués ou si l'Allemagne avait un allié contre nous. Cela suffit pour que les sympathies des deux nations et la conformité de leurs intérêts rapprochent les Gouvernements dans certaines occurrences. Assurément nous ne devons pas, comme vous dites, «glacer par notre accueil la source du courant qui se dessine en notre faveur», mais il ne faut pas non plus précipiter ce courant dont la direction risquerait fort de nous échapper. Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire en parlant du ressentiment que risqueraient d'avoir contre nous «les patriotes russes de l'échec de leurs aspirations vers l'indépendance[1].» Je ne saurais trop vous recommander, surtout au moment où la vie politique et sociale va reprendre à Pétersbourg toute son activité, une prudence et une discrétion de tous les instants. Il importe que nous soyons très bien avec Pétersbourg, mais, si l'Allemagne avait le sentiment que nous désirons l'éloigner de la Russie et prendre sa place dans les alliances futures de ce pays, j'aurais lieu de craindre que cette attitude ne fût de nature à attirer précisément le danger qu'elle aurait pour objet de conjurer.

415.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5. Confidentiel. *Berlin, 29 janvier 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 3 février.)

J'ai donné à Votre Excellence, dans mon télégramme d'hier soir n° 100, le résumé de l'entretien que j'avais eu dans la journée avec le prince de Bismarck

[1] M. Flourens répond ici plus particulièrement à la dépêche n° 3 de M. de Laboulaye du 12 janvier, consacrée à une brochure anonyme parue à Paris et répandue à Pétersbourg en deux textes, l'un français, l'autre russe. Le titre en était : *Quelques mots sur le général Skobeleff par un officier russe*, et l'auteur y plaidait la cause de l'alliance franco-russe. M. de Laboulaye constatait la tendance anti-allemande d'une partie de l'opinion russe et signalait comme très important le refus de M. Katkoff d'imprimer dans son journal le communiqué sur les rapports de l'Empire russe avec l'Empire voisin. Il ajoutait : «Tout me porte à croire en outre que les engagements antérieurs qui lient l'Allemagne et la Russie expirent au mois de mars prochain». Il explique par la proximité de cette échéance l'activité déployée par le prince de Bismarck comme par ses adversaires, et, sans se dissimuler que la prudence et la nécessité nous imposent une très grande réserve vis-à-vis de l'Allemagne, il croit devoir insister aussi sur le danger qu'il y aurait à ne pas répondre aux avances de ceux des Russes qui paraissent disposés à combattre l'Allemagne et à soutenir la France, et qui sont surtout des slavophiles.

au sujet de l'état actuel des rapports entre l'Allemagne et la France[1] : il me reste à en compléter certains détails.

Voici d'abord comment j'ai été convoqué chez le Chancelier. A la grande fête de Cour d'avant-hier, le comte de Bismarck m'a dit qu'il avait fait auprès de son père la commission dont je l'avais chargé et que ce dernier acceptait d'autant plus volontiers mon offre d'aller le voir, qu'il lui serait impossible de venir, comme il le désirerait, à l'ambassade, sans provoquer de la part des journaux une série de commentaires plus ou moins inexacts.

Je me suis en conséquence rendu à l'heure indiquée chez le prince de Bismarck qui m'a reçu avec beaucoup de cordialité. A peine étais-je assis : «Eh bien, me dit-il, aurons-nous la paix ou la guerre?» — «Voilà une question que Votre Altesse est, bien mieux que moi, à même de résoudre. En ce qui me concerne, je crois fermement à la paix, parce qu'il n'existe aucun désaccord entre les deux pays, et que nous avons pleine confiance dans vos affirmations solennelles que l'Allemagne n'attaquera pas la France. Comme la France n'a, de son côté, aucune intention d'attaquer l'Allemagne, je ne vois pas comment la guerre pourrait naître.» — «Avec le Cabinet actuel, ou avec des Cabinets *ejusdem farinæ,* Ferry ou Freycinet, c'est-à-dire des hommes d'État prudents et raisonnables, soit; mais, si le général Boulanger devient Président du Conseil ou Président de la République, *ce sera la guerre.*»

Et il se lança dans une charge à fond contre le général, contre ses idées de revanche, contre son besoin de popularité, etc. Quand il eut terminé ce réquisitoire que je n'osais interrompre, je lui fis observer qu'il ne m'appartenait pas de porter un jugement sur l'un des membres du Gouvernement de mon pays, mais qu'il m'était sans doute permis de rectifier à titre officieux des appréciations matériellement inexactes.

J'ai relaté sommairement dans mon télégramme d'hier mes explications

(1) L'essentiel du télégramme n° 100 et du télégramme n° 100 *bis* du 28 janvier, 6 h. 30, s., en dehors des explications et des détails qui remplissent la présente dépêche n° 5, est ceci : «Il (le Chancelier) m'a déclaré à plusieurs reprises que l'Allemagne désire la paix et qu'elle ne nous attaquera pas : elle se bornera à prendre sur son territoire des mesures de précaution correspondantes à nos propres préparatifs militaires». Plus loin M. Herbette disait : «J'ai ensuite exprimé au Chancelier qu'aucune fraction du Parlement, même la plus favorable au général Boulanger, ne lui permettrait de sortir de ses attributions de Ministre de la Guerre et qu'aucun Cabinet, quel qu'il fût, ne serait en situation de lancer la France dans une guerre contre l'Allemagne». En s'exprimant ainsi M. Herbette s'inspirait des conseils que lui avait donnés M. Flourens dans son télégramme n° 18 du 25 janvier en réponse au télégramme n° 97 de Berlin. : «Quant à la personne même du général Boulanger, vous ne devez pas la laisser discuter directement, de même que nous ne nous permettrions pas de discuter un Ministre allemand, mais vous pouvez dire que ce n'est pas le Ministre de la Guerre qui décide chez nous de la paix ou de la guerre, et que la ferme volonté du Gouvernement tout entier, y compris les Chambres qui représentent l'opinion, est de maintenir la paix». (voir ci-dessus, n° 408).

sur le caractère et la personnalité du général Boulanger. Le prince les accueillit avec un sourire et ajouta : « C'est un homme qui médite un coup d'État! Vous êtes d'un avis contraire, cela vous regarde; mais quant à l'Allemagne, la constitution d'un Gouvernement militaire en France, ce serait la guerre à court terme, et j'ai le devoir de m'en préoccuper. Vous avez eu depuis dix ans bien des Ministres de la Guerre; ils ont tous été prudents. Le général Boulanger a pris dès le premier jour le rôle de préparateur de la revanche et il s'est bruyamment mis à l'œuvre. »

Et comme je manifestais un doute sur l'existence de tels préparatifs : « Et vos baraquements, me dit-il, n'en sont-ils pas une preuve évidente? » Après qu'il eut développé ce prétendu grief, je lui donnai les éclaircissements contenus dans votre télégramme n° 19 [1]. Toutefois, ce terrain ne me paraissant pas excellent, à cause de la précipitation qui semble avoir été apportée dans la commande de ces baraquements, ainsi que des divergences qui existent entre les motifs allégués à cet égard dans divers journaux français, je préférai insister sur l'absence de toute augmentation de l'effectif de nos garnisons frontières, augmentation qui serait pourtant bien naturelle, puisque l'Allemagne doit accroître les siennes de dix-huit ou vingt mille hommes. « De notre côté, c'est purement défensif, reprit le prince. Nous sommes bien obligés de prendre nos précautions contre une attaque soudaine, du moment où nous voyons reparaître l'idée de la revanche. Si vous mobilisez cette année, comme on l'annonce, un ou deux corps d'armée, nous ne pourrons nous dispenser d'en faire autant, et tout cela jettera le trouble dans l'opinion. »

« Je ne sais de ce dernier projet que ce qu'en ont dit les journaux allemands. Il faudrait une loi pour autoriser une mobilisation partielle; et je n'ai pas appris qu'il en fût sérieusement question. Mais qu'y aurait-il d'inquiétant pour l'Allemagne si une mobilisation partielle se produisait dans le centre ou dans le midi de la France? Ne serait-il pas naturel que l'administration de la Guerre eût le désir d'expérimenter un mécanisme qui n'a pas encore été mis en application chez nous? »

« Ce serait là, me répondit le Chancelier, un sujet d'alarme dans les circonstances actuelles et il nous serait impossible d'y demeurer indifférents. Nous n'avons aucun désir de faire la guerre. Je l'ai dit au Reichstag : nous avons pris plutôt *trop* que *pas assez* de territoire à la France. Nous avons aussi trop de Polonais et de Danois. Ce n'est donc pas par esprit de conquête que je jetterai mon pays dans les calamités et les risques d'une nouvelle guerre. Ce n'est pas non plus par ambition. L'Allemagne a tout le prestige et toute l'influence

[1] Dans ce télégramme n° 19 du 27 janvier, M. Flourens avait donné à M. Herbette des renseignements précis sur la situation militaire de la France, sur les achats d'acide picrique qu'elle faisait d'ailleurs en Allemagne, etc., pour lui permettre de répondre avec précision aux griefs invoqués contre la France.

qu'elle peut désirer, et je sais par expérience que tout n'est pas *rose* dans le rôle d'arbitre. Il procure plus d'inimitiés et de responsabilités que de satisfactions, et je l'abandonnerais volontiers à la République française si elle voulait s'en charger. Indépendamment de ces raisons générales qui me font redouter la guerre, il en est une autre, d'un ordre plus spécial : c'est l'âge et la santé de l'Empereur. Si une guerre surgissait, il ne voudrait pas en rester simple spectateur, il ne serait même pas en état de supporter la fatigue du voyage. Vous le voyez, tout milite de notre part en faveur de la paix. Son maintien dépend de vous.»

— «Les sentiments pacifiques de la France reposent sur d'autres motifs que ceux de l'Allemagne, mais ils n'en sont pas moins profonds et sincères. Notre régime républicain et démocratique assure à la masse de la nation une autorité absolue dans les questions de paix et de guerre. Le pays ne peut plus, comme en 1870, se laisser entraîner à la guerre par des intérêts purement personnels ou dynastiques; il n'est pas accessible aux idées de gloriole ou d'ambition, et l'hypothèse de l'établissement d'une dictature militaire ne se concevrait que si le désordre et l'anarchie régnaient à l'intérieur, ce qui n'est fort heureusement pas le cas actuel. Jamais la tranquillité n'a été plus complète en France, dans la rue comme dans les esprits. D'où cette conclusion évidente que le peuple français ne fera la guerre que pour une *juste cause*, c'est-à-dire pour la défense du sol de la patrie ou la sauvegarde de son honneur. Dans de semblables conditions, le sentiment de cette *juste cause* soulèverait un élan national qui égaliserait nos forces avec celles de nos adversaires les plus puissants. Votre Altesse l'a dit dans son discours, ce serait une guerre *pour l'existence*, et ces guerres-là, on ne les fait que sous l'égide de son bon droit.»

— «Nous n'avons nulle intention de vous donner la *juste cause* dont vous parlez; nous ne demandons qu'à ne pas être attaqués. Je désire que l'avenir vous donne raison, mais je crains que vous ne vous fassiez des illusions. Il me semble que la situation est la même qu'au moment du 2 décembre. On ne se défiait pas de Louis-Napoléon, que l'on considérait comme incapable et inoffensif. Ce qui ne l'a pas empêché de faire un coup d'État. Le général Boulanger a peut-être plus d'étoffe et non moins d'ambition. Pourquoi ne rêverait-il pas les mêmes destinées, s'il est sûr de l'armée?»

Je jugeai inutile de m'appesantir sur la différence des temps et des situations. Il me semblait d'ailleurs manifeste que le Chancelier avait pris «la question Boulanger» comme le pivot des inquiétudes qu'il lui convient de jeter en Allemagne, à la veille des élections du Reichstag et je ne prétendais pas qu'il m'en fît l'aveu selon les feintes prévisions de M. de Bleichroeder. Je me bornai donc à insister sur les dispositions calmes et laborieuses du peuple français. «Votre Altesse a parlé au Reichstag de la fatalité d'une nouvelle lutte entre l'Allemagne et la France. Qu'elle me permette de lui dire

que je suis moins convaincu de cette inéluctable fatalité. Après Waterloo, nul ne doutait qu'il y eût un conflit inévitable entre l'Angleterre et la France, et pourtant ce conflit ne s'est pas produit; au contraire, il y a eu entre ces deux nations une alliance militaire contre la Russie et un rapprochement économique.»

— «Vous avez été néanmoins à deux doigts d'une guerre en 1840!»

— «C'est vrai; mais de quel côté étaient les torts? Les Puissances avaient-elles été correctes à l'égard de la France?»

— «Je reconnais que vous aviez des griefs légitimes.»

— «Eh bien! mon raisonnement conserve toute sa valeur, et je puis dire que ce n'est pas l'idée systématique de la revanche qui avait provoqué le péril. Dans tous les incidents des dernières années, n'avons-nous pas fait abstraction de toute préoccupation hostile? Dans la question de Bulgarie, par exemple, n'avons-nous pas recherché et favorisé les éléments d'accord et en ce moment même, ne marchons-nous pas de concert avec l'Allemagne à Constantinople?»

— «J'en conviens et je ne désespère pas que l'affaire ne s'arrange à l'amiable. Notre politique tend à donner satisfaction à la Russie. Peu nous importent les préférences des Bulgares. Si l'Angleterre renonce au rêve de créer, par l'indépendance des populations balkaniques, une barrière à l'influence russe, une solution pacifique est certaine. Nous faisons de notre mieux pour calmer nos amis de Vienne; pourvu que l'Autriche-Hongrie conserve sa prépondérance en Serbie et en Bosnie, elle doit se désintéresser du reste. Et même nous ne pensons pas qu'elle ait à se préoccuper de la prise de possession de Constantinople sous une forme ou sous une autre par les Russes, si elle peut, du côté de Salonique, se réserver un débouché sur la mer Egée.»

— «Mais ce serait là le démembrement de l'Empire ottoman!»

— «Non, pas précisément. Ce qui est l'intérêt des Russes, c'est d'être les maîtres des Détroits. Or, ils pourraient atteindre ce résultat, en obtenant, moyennant une garantie de la liste civile *et du harem* du Sultan, le droit de tenir garnison dans les Dardanelles.»

— «Que dirait l'Angleterre d'un semblable arrangement? Et nous-mêmes, pourrions-nous accepter qu'elle cherchât une compensation dans l'occupation définitive de l'Égypte? Je ne le crois pas. Ce serait donc une nouvelle ère de troubles pour la paix de l'Europe. Je vous l'ai dit dans notre première entrevue, la France ne se résignerait pas à un tel abandon de ce qu'elle considère comme la sauvegarde de sa légitime influence dans la Méditerranée. Certes, les malentendus qui existent entre nos deux pays ne se seraient pas produits, s'il était entré dans les vues de Votre Altesse de coopérer à ce qu'une date fût fixée pour l'évacuation de l'Égypte. C'eût été un service dont la France vous aurait su gré.»

— «Elle n'en aurait pas eu connaissance.»

— «Nous n'en eussions pourtant pas fait mystère.»

— «J'aurais froissé l'Angleterre qui a, plus que la France, vous le savez comme moi, les sympathies allemandes; et cela, sans nous assurer les vôtres d'une manière durable. Rappelez-vous que je vous ai aidés dans l'affaire de Tunisie et dans vos entreprises coloniales, et que vous en avez bien vite perdu le souvenir.»

— «Ces questions ne nous tenaient point au cœur comme celle d'Égypte. Sur ce terrain, les services que vous nous rendriez ne seraient point suspects, et contribueraient puissamment à la détente désirée. Mais le sujet n'est point d'un intérêt immédiat, et je préfère le réserver pour une autre occasion. Pour l'instant, je ne veux qu'aller au plus pressé, c'est-à-dire enregistrer les déclarations rassurantes que Votre Altesse a bien voulu me renouveler et vous dire, qu'en ce qui nous concerne, les intentions offensives qu'on nous prête sont absolument imaginaires.»

Je me levai alors et le prince termina l'entretien par les mots que j'ai mentionnés à la fin de mon télégramme. Je résume mes impressions comme suit :

1° Le Chancelier ne m'a demandé aucune explication, il m'a même dit que telle n'était pas son intention.

2° Il n'a pas formulé la prétention inadmissible que le général Boulanger cessât d'être notre Ministre de la Guerre. Mais il considérerait comme un danger pour l'Allemagne que ce général, ou tout autre, devînt Président du Conseil ou de la République.

3° Il ne demande pas que nous interrompions l'œuvre de notre organisation militaire, mais il tient à ce que nous ne prenions pas de mesure ayant l'Allemagne comme objectif direct.

4° La polémique des journaux allemands est motivée par la lutte électorale. Celle-ci terminée, nous entrerons dans une nouvelle période de calme,

5° Notre attitude doit et devra continuer à être des plus prudentes. Mais nous devrons en même temps poursuivre l'aménagement de nos forces avec méthode, discrétion et patience, sans précipitation, comme sans pusillanimité. Je sens que la paix dépend de notre sang-froid et de l'idée qu'on se fait ici de notre relèvement et de notre patriotisme.

416.

M. d'Aunay, chargé de l'agence et du consulat de France en Égypte,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Le Caire, 29 janvier 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 février; Dir. pol., 10 février.)

M. Henry Stanley vient d'arriver au Caire où il restera jusqu'au 3 février date à laquelle il partira pour Suez, afin de s'embarquer le lendemain, à destination de Zanzibar.

La route que l'explorateur américain compte suivre pour aller au secours d'Emin Bey n'est point celle qu'a conseillée le docteur Junker et dont j'ai entretenu Votre Excellence dans ma dépêche du 17 janvier, n° 5. M. Stanley, à peine arrivé à Zanzibar, voudrait se rembarquer de nouveau, gagner l'embouchure du Congo, remonter le cours de ce fleuve jusqu'aux chutes qui portent son nom et de là se frayer un chemin à travers le désert, pour atteindre Ouadelaï. Cet itinéraire aurait l'avantage de réduire les frais de l'entreprise, puisque les trois quarts du trajet se feraient par eau, et que le Roi des Belges met gratuitement sa flottille à la disposition de M. Stanley; en outre l'adoption de cette voie épargnerait bien des fatigues au corps expéditionnaire, l'espace qui sépare Stanley falls de Ouadelaï étant environ la moitié plus court que la distance entre ce dernier point et Zanzibar. Enfin le voyageur américain fait observer qu'en se dirigeant du Haut-Congo vers le lac Albert, il traverserait le désert et laisserait assez loin sur sa droite l'Ouganda et l'Ounyaro qui sont les régions évangélisées par les missionnaires. De cette façon ces derniers ne courraient aucun danger. Selon lui la route du Congo présente donc des avantages très sérieux, mais d'un autre côté elle exige pour être parcourue un temps plus considérable que celle indiquée par le docteur Junker, et il est à craindre que, dans l'intervalle, Emin Bey n'ait fini par succomber.

Le Gouvernement égyptien, que cette considération touche avant tout, n'est pas favorable au tracé de M. Stanley; il accuse même celui-ci de ne préconiser la voie du Congo que dans un but dont ce pays n'a pas à se préoccuper. Selon les Ministres du Khédive, l'explorateur américain chercherait surtout à soumettre les tribus du bassin supérieur du Zaïre et à les rattacher à l'État dont il est le fondateur; s'il a allégué la délivrance d'Emin Bey, ç'a été seulement pour attirer sur son projet les sympathies générales et se procurer ainsi les fonds qui lui sont nécessaires. Or, si le Gouvernement égyptien donne 10.000 livres et fournit des soldats, c'est pour secourir le Gouverneur de la

province équatoriale et non pour aider à l'accomplissement des desseins particuliers de M. Stanley; si donc celui-ci insiste pour suivre la vallée du Congo, le Cabinet khédivial retirera ses offres de concours.

A ces menaces l'explorateur répond qu'il se passera de l'argent et des soldats de l'Égypte plutôt que de se soumettre à une ingérence étrangère. En attendant, les préparatifs de l'expédition se poursuivent avec activité et déjà des quantités considérables de vivres et de munitions sont concentrées à Zanzibar.

417.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. *Saint-Pétersbourg, 31 janvier 1887, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

[Allusion à une dépêche du 12 janvier.]

Le laconisme de mon dernier télégramme a pu faire supposer que ma conversation avec le Ministre des Affaires étrangères avait eu la portée d'une conversation en vue de connaître la politique que suivrait le Cabinet de Pétersbourg dans le cas d'un conflit entre l'Allemagne et la France [1]. Je ne me suis pas cru le droit d'aller jusque-là. La seule question que j'ai posée, et en indiquant qu'elle venait de moi, ne visait pas le point de savoir quel usage la Russie ferait de sa liberté d'action, mais si l'entente avec l'Allemagne n'avait pas déjà engagé cette liberté. Il me semblait qu'il était de mon strict devoir de chercher à éclairer le Gouvernement sur ce point de fait. Quoi qu'il en soit, puisque Votre Excellence trouve le terrain qui m'entoure trop glissant pour que je puisse m'y aventurer sans risquer d'être entraîné trop loin, il ne me reste plus qu'à me maintenir en équilibre dans les limites très étroites qui me sont assignées. J'y appliquerai tous mes efforts sans m'en dissimuler les difficultés.

[1] Voir Toutain, *Alexandre III et la République française*, fin du chap. VIII.

418.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 20. Confidentiel. *Paris, 2 février 1887, 10 h. 30, matin.*

Les journaux font tous les jours mention de nouveaux appels ou de nouvelles formations militaires en Allemagne. Je vous serai obligé, non seulement pour que je sois exactement informé, mais pour me mettre à même de démentir, à l'occasion, ce qu'il y aurait d'exagéré dans les bruits qui courent, de me tenir au courant de tous les développements, provisoires ou plus durables, que l'Allemagne donne à ses forces militaires. Un nombre considérable de réservistes vient d'être appelé sous prétexte d'essayer le nouveau fusil. Combien de temps ces réservistes doivent-ils rester sous les drapeaux? Lorsque ce temps sera expiré, seront-ils remplacés? Dans ce cas, le seront-ils en nombre égal à celui qu'ils présentent aujourd'hui, et pour une durée égale, ou plus longue? Enfin, dans quels corps d'armée, ou même dans quels régiments ces recrues seront-elles envoyées? Je désirerais avoir ces renseignements à mesure que les circonstances vous permettront de vous les procurer et de me les envoyer, mais le plus tôt possible. L'Attaché militaire à votre ambassade vous sera certainement d'un grand secours pour cela.

419.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 105. *Berlin, 2 février 1887, 9 h., soir.*

Hier le prince de Bismarck après avoir déposé sa carte chez moi, a rendu visite à l'Ambassadeur d'Angleterre à qui il a textuellement répété ce qu'il m'avait dit vendredi dernier [1]. « J'ai toute confiance dans le Gouvernement français actuel; nous n'attaquerons pas la France, mais, si le général Boulanger devenait Président du Conseil ou de la République, ce serait la guerre, il n'y aurait plus alors aucune sécurité. »

C'est Sir E. Malet lui-même qui m'a rapporté les paroles du Chancelier,

[1] Allusion à une conversation du 28 janvier. Voir ci-dessus, n° 415.

en ajoutant que, pour sa part, il avait rassuré son Gouvernement sur le maintien de la paix [1]. Puis il m'a dit : «Ne reconnaissez-vous pas que ce serait le moment de vous rapprocher de l'Angleterre?»

Sur ma réponse, qu'il n'y avait entre les deux Gouvernements qu'un seul point de désaccord, l'occupation de l'Égypte, et que cette affaire pourrait être bien vite réglée avec un peu de bonne volonté réciproque, il continua : «Mais alors pourquoi la France s'oppose-t-elle à toutes les propositions qui prépareraient l'évacuation?» — «Parce que nous voudrions avoir une garantie que nos concessions ne serviraient pas à faciliter une prolongation de l'occupation anglaise. Fixez vous-mêmes un délai dans lequel vous quitterez l'Égypte sous certaines conditions et vous nous trouverez très conciliants pour l'adoption de toutes les conditions acceptables. Il faut bien que nous ayons à offrir à nos nationaux qui résident en Égypte la fin de l'occupation anglaise comme compensation des immunités dont ils seraient privés.»

L'Ambassadeur d'Angleterre termina l'entretien en me disant que l'entente anglo-française ne serait pas impossible, mais que la Turquie veut traiter elle-même la question et que le Gouvernement britannique est obligé de la ménager à cause de la population mahométane des Indes.

420.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 10. *Vienne, 2 février 1887, 10 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Je sais de source certaine que le comte Kalnoky ne cache pas les alarmes que lui causent les nouvelles reçues de Berlin [2]. D'après lui, la pression exercée par le parti militaire serait si forte que la guerre pourrait être difficilement évitée. D'autre part, je sais de source également certaine et confidentielle que, l'Ambassadeur d'Allemagne ayant fait connaître au prince de Bismarck l'inquiétude qui règne à Vienne, a reçu aujourd'hui même par le télégraphe une réponse dont voici le sens, sinon le texte : «Je suis décidé à ne pas provoquer la France».

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 974; (*Die Grosse Politik,* VI, 1245).

[2] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 972 ; (*Die Grosse Politik,* VI, 1248).

421.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 21. Confidentiel. *Paris, 3 février 1887.*

Le langage que vous avez tenu au prince de Bismarck, dans la conversation que vous avec eue avec lui le 28 janvier, traduit exactement les sentiments du Gouvernement de la République [1], et je vous en exprime mon approbation. Nous ne voulons pas la guerre; vous en avez donné l'assurance, et vous en avez fourni des preuves assurément convaincantes pour tout esprit non prévenu.

Vous avez eu raison de ne pas insister sur les affaires d'Égypte; le moment serait mal choisi pour les traiter avec le Chancelier allemand, et vous n'en avez parlé qu'incidemment. Mais vous avez bien fait de laisser entendre que nous ne serions pas insensibles au concours efficace que le Cabinet de Berlin pourrait nous donner à ce sujet. Il n'est pas exact de dire que nous ayons méconnu l'attitude du Gouvernement allemand relativement à nos entreprises d'outre-mer. Nous avons payé l'Allemagne de retour, et nous l'avons aidée à notre tour dans sa politique coloniale, à la conférence de Berlin et depuis. Ces témoignages réciproques n'ont pas peu contribué à entretenir pendant plusieurs années, de bons rapports entre les deux Gouvernements, et la paix a été maintenue. J'aime à espérer que le prince de Bismarck reviendra à cette politique, dont les résultats sont loin d'avoir été aussi vains qu'il se plaît à le déclarer en ce moment.

Mais ce sont là des vues d'avenir. Dans la phase délicate où nous sommes, votre rôle principal doit être celui d'un observateur toujours attentif, et d'un informateur empressé de tous les faits qui peuvent nous intéresser. Je me plais à reconnaître le zèle avec lequel vous remplissez cette tâche. J'attends de vous les détails que je vous ai demandés hier et que je désire aussi complets et précis que possible sur toutes les opérations militaires qui se font ou se préparent en Allemagne.

Enfin je ne puis qu'approuver la démarche que vous avez faite auprès du

(1) «J'ai ensuite exprimé au Chancelier qu'aucune fraction du Parlement même la plus favorable au général Boulanger ne lui permettrait de sortir de ses attributions de Ministre de la Guerre et qu'aucun Cabinet, quel qu'il fût, ne serait en situation de lancer la France dans une guerre contre l'Allemagne, qu'elle ne se résignerait à une semblable extrémité qu'en cas d'offense à l'honneur, aux intérêts vitaux du pays, c'est-à-dire si elle puisait dans une juste cause la résolution de combattre jusqu'à son dernier souffle.» (Tél. Berlin, 28 janvier 6 h. 30 s., n° 100 *bis*.) Voir aussi ci-dessus, n° 415.

comte Herbert de Bismarck pour vous plaindre du discours du Ministre d'Alsace-Lorraine et d'un récent article de la *Post* de Berlin [1], et pour signaler le danger des manifestations de cette nature. Vous devez laisser passer beaucoup de choses sans les relever, et paraître ne pas les remarquer; mais, dans certaines circonstances, le sentiment de notre dignité et le souci de la paix qui est notre préoccupation dominante doivent nous amener à faire certaines observations, comme celles que vous avez présentées hier au comte de Bismarck. Je souhaite vivement que celui-ci tienne sa promesse et qu'il s'applique à modérer la polémique électorale. Je désirerais aussi beaucoup que le Gouvernement allemand sentît que tant d'attaques passionnées et injustes contre le général Boulanger ne peuvent qu'augmenter sa popularité et sa force, et je suis heureux d'avoir rencontré pour la première fois, cette remarque judicieuse dans la bouche même du comte de Bismarck.

422.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 5. Confidentiel *Paris, 3 février 1887, 7 h., soir.*

La démarche faite par le Gouvernement russe auprès de l'Empereur Guillaume et du prince de Bismarck, à l'effet de s'enquérir des intentions de l'Allemagne à l'égard de la France, est une marque de sympathie à laquelle nous sommes très sensibles et dont je vous prie de remercier M. de Giers [2]. Les assurances données aux représentants du Tsar concordent avec le langage tenu par le Chancelier d'Allemagne, non seulement à la tribune du Reichstag, mais aussi dans ses entretiens avec notre Ambassadeur [3] et avec

[1] La démarche du 1er février. M. Herbette, que sa conversation avec le Chancelier avait rassuré, s'était ému de la publication d'un article très violent de la *Post* du 31 janvier et d'un discours prononcé le 28 janvier par le Secrétaire d'État Hoffmann au Landesausschuss d'Alsace-Lorraine. «Comment se fait-il, dit M. Herbette au comte de Bismarck, qu'un journal qui passe pour officieux présente presque comme un *casus belli* la présence du général Boulanger dans le Cabinet actuel, et qu'un Ministre d'Alsace-Lorraine dise publiquement *que la paix est malade*?» Le comte Herbert répondit que la *Post* n'était pas un journal officieux, que son rédacteur en chef avait fait du zèle. «Il m'a promis de modérer autant qu'il dépendra de lui la polémique électorale.» (T. Berlin, 1er février, 7 h., s.)

[2] Voir ci-dessus, n° 417. Noter aussi cette communication de M. de Laboulaye du 2 février (T. n° 5, 7 h. 35, s.) : «De lui-même le Ministre des Affaires étrangères m'a parlé des démarches que l'Empereur Alexandre avait fait faire non seulement auprès du Chancelier, mais auprès de l'Empereur Guillaume pour connaître leurs dispositions relativement à la France. Les réponses ont été très explicites dans le sens du maintien de la paix».

[3] Voir ci-dessus, n° 415.

plusieurs autres agents diplomatiques accrédités à Berlin. Je sais, notamment, qu'il s'est exprimé dans ce sens avec les représentants de l'Angleterre, de la Suède et de l'Autriche-Hongrie.

423.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 106. *Berlin, 4 février 1887, 3 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

Il y a eu hier encore une forte panique à la Bourse de Berlin; elle a été provoquée par le bruit que le Gouvernement prussien allait proposer au Landtag l'émission d'un emprunt de 375 millions de francs destinés à couvrir des dépenses militaires.

M'étant trouvé dans la soirée à côté du comte Herbert de Bismarck au bal de la Cour, je lui ai parlé de cette nouvelle panique; il a affecté de ne pas en être très bien informé, et s'est répandu en récriminations contre les «agioteurs» sans toutefois contester catégoriquement qu'il fût question d'un emprunt. Je n'ai pas négligé de lui faire observer une fois de plus qu'il serait bien facile de calmer l'inquiétude et par là de couper court aux spéculateurs éhontés qui profitent de l'affolement général, en interdisant à la presse officieuse de raviver quotidiennement les bruits de guerre. Le comte Herbert m'a laissé comprendre qu'il y avait là une stratégie électorale qui ne pouvait pas être modifiée du jour au lendemain.

Dans le monde des affaires comme dans la société de la Cour, on commence à être excédé de cette campagne de fausses nouvelles et d'alarmes feintes. L'industrie et le commerce sont profondément atteints; les grands établissements de crédit ont dû s'entendre pour leur porter secours. Les capitalistes s'effraient de voir les fonds tomber plus bas qu'en 1870, et les grands propriétaires se plaignent de l'état de plus en plus précaire de l'agriculture. La plupart d'entre eux réprouvent la politique qui consiste à jeter le trouble dans l'opinion publique pour un simple intérêt de tactique électorale dont (*sic*) la masse du public croit à la réalité des griefs développés par la presse à propos des préparatifs de la France et de ses intentions agressives. Cet état des esprits est, selon moi, le véritable danger de la situation. Il est essentiel que nous conservions tout notre calme; que nous ne fournissions

aucun prétexte; que nous nous abstenions jusqu'à nouvel ordre de mobilisation partielle, de concentration ou de déplacements de troupes, en un mot, de toute mesure pouvant être interprétée, même de mauvaise foi, comme une préparation à une offensive plus ou moins prochaine. J'ai remarqué que le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a accueilli avec satisfaction l'assurance que je lui ai donnée hier, d'après votre lettre particulière du 23 janvier (1), qu'aucune augmentation de nos effectifs à la frontière de l'Est ne serait effectuée sans l'assentiment préalable du Conseil des Ministres. On affirmait hier ici que des régiments d'infanterie et de cavalerie de nos corps d'armée du centre de la France allaient être placés dans les nouveaux baraquements entre Verdun et Saint-Dié. Une semblable mesure me paraîtrait tout à fait périlleuse en ce moment. Il importe que nous ne faisions rien d'apparent avant que la crise ne soit terminée.

424.

M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. Confidentiel. *Péra, 4 février 1887, 8 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

M. de Radowitz m'a parlé incidemment hier des rapports actuels de la France et de l'Allemagne. « J'attends avec impatience, m'a-t-il dit, la fin de la période électorale et des inévitables écrits qu'elle provoque. Si nous pouvons atteindre sans difficultés le 1er mars, il y a tout lieu d'espérer que nous aurons devant nous une bonne série d'années paisibles. On doit d'ailleurs être très satisfait en France du discours du prince de Bismarck; c'est la première fois que l'on a vu un homme d'État s'engager aussi solennellement devant le monde entier à n'être en aucun cas l'agresseur (2).

(1) Voir ci-dessus n° 406. — (2) Voir ci-dessus, n° 394.

425.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 22. Confidentiel. *Paris, 5 février 1887, 10 h., soir.*

J'apprécie les côtés délicats de la situation où vous êtes et je vous sais le plus grand gré de la mesure et du tact que vous y apportez; mais vous devez vous rendre compte des difficultés de notre propre situation. Votre télégramme n° 109 [1] me signale le danger de faire étalage des assurances pacifiques qu'on vous donne, et l'intérêt que nous avons à ne pas gêner en ce moment la politique intérieure du prince de Bismarck. Je comprends comme vous cette double nécessité, mais vous sentez comme moi combien l'équilibre à garder est, de notre part, difficile. L'opinion est émue par les circonstances que vous connaissez, et que je n'ai pas besoin d'analyser. Notre principale préoccupation est de la calmer, de la rassurer, et cela en vue du maintien de la paix que la moindre imprudence, le moindre entraînement pourrait compromettre. Si le Gouvernement allemand désire, lui aussi, le maintien de la paix, il ne doit pas être étonné que nous répondions à ceux qui nous interrogent sur les périls du moment, en invoquant les assurances que nous recevons directement de Berlin, ou indirectement de Vienne et de Pétersbourg; aussitôt les noms du comte de Bismarck, du comte Kalnoky, du Tsar lui-même viennent à tous les esprits. Puis-je dire que ce n'est pas de ces sources devinées par tout le monde que ces affirmations nous arrivent, et, si je le disais, quelle serait l'autorité de ces affirmations condamnées à l'anonymat?

Si vous vous trouvez dans le cas de donner sur ce sujet quelques explications, il vous sera aisé de le faire. Nous ne sommes pas responsables de la situation actuelle; ce n'est pas nous qui surchauffons les esprits, qui faisons des préparatifs menaçants. Il faut bien que nous réduisions les faits aux proportions qu'on nous signale officiellement. Notre seule limite dans ce sens est celle que nous ne pourrions franchir sans être accusés de contrarier systématiquement la politique intérieure du prince de Bismarck. Vous pouvez faire remarquer à ce sujet le soin avec lequel nous avions évité, empêché, toute manifestation parlementaire qui aurait obligé le Gouvernement d'apporter solennellement à la Chambre les bruits rassurants que nous communiquons plus discrètement aux journaux. Hier encore, M. Goblet a

[1] Par ce télégramme, du 5 février, M. Herbette avait signalé une nouvelle empruntée au journal *Le Temps*, et d'après laquelle le comte Herbert de Bismarck lui aurait fourni des éclaircissements satisfaisants sur le prochain appel des réservistes allemands. «Je crains, ajoutait-il, que cette nouvelle d'apparence officieuse ne me facilite pas ma tâche.»

converti en une conversation de couloirs l'interpellation que M. Sigismond Lacroix voulait produire à la tribune. Nous nous appliquons de notre mieux, vous le voyez, à tout ménager, mais il serait juste que ceux qui nous ménagent si peu nous sussent quelque gré des efforts que nous faisons pour contenir les esprits en France, sans nous occuper en Allemagne des excitations qu'on croit à propos d'exercer sur eux.

Aucun mouvement de troupes n'aura lieu jusqu'après la date fixée pour les élections du Reichstag. Vous pouvez être pleinement rassuré sur ce point.

426.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 111. *Berlin, 6 février 1887, 1 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 15, soir.)

Aujourd'hui tout est à la détente. L'intervention du Pape assure, dit-on, le vote du septennat par les députés du centre. Ce ne sera sans doute qu'un succès relatif pour le Chancelier qui aurait voulu obtenir du même coup l'élection d'un Reichstag docile à tous ses projets; mais c'est quelque chose à ses yeux que d'éviter une défaite sur le terrain militaire, défaite que le vieil Empereur ne lui aurait peut-être pas pardonnée. Le prince de Bismarck se réserve de trouver dans son génie inventif les moyens de parer ultérieurement aux difficultés parlementaires. En attendant, il renonce jusqu'à nouvel ordre à demander au Landtag l'autorisation d'émettre un emprunt de 300 millions de marks. C'est M. de Bleichroeder qui vient de m'annoncer cette nouvelle. Il voit maintenant tout en beau et m'a rapporté que dans leur entretien d'hier le Chancelier lui a dit :

« L'Angleterre s'est figuré qu'en soufflant sur le feu entre la France et l'Allemagne, elle augmentait ses chances de garder l'Égypte. Elle verra bien! »

Je remarque l'insistance avec laquelle on me parle de l'Égypte depuis quelques jours. Le comte Henckel de Donnersmarck, l'un des confidents et des espions attitrés du prince de Bismarck, m'a dit également l'autre soir : « On n'est jamais plus près de s'entendre complètement avec le Chancelier qu'à la suite d'une forte querelle ». L'alternative des coups et des caresses est effectivement l'un des caractères de la méthode de dressage appliquée par le prince de Bismarck aux Gouvernements qu'il veut atteler à sa politique. L'exemple de l'Autriche, de l'Italie et de la Roumanie le prouve. Mais nous n'en sommes point encore là et l'essentiel est, pour le moment, de sortir

pacifiquement et la tête haute d'une crise où nous n'avons aucune responsabilité quelconque.

M. de Bleichroeder ne voyait qu'un point noir dans la situation, savoir la nouvelle qu'il a reçue de Paris hier d'un dissentiment qui se serait produit entre vous et le général Boulanger et qui pourrait amener votre démission. Je n'ai pu que lui dire que cette nouvelle me paraissait absolument invraisemblable et que je n'en avais moi-même aucune confirmation directe ou indirecte. Me permettrez-vous d'ajouter que dans de telles conditions votre retraite serait un danger.

427.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *(Sans date. Arrivée le 8 février 1887.)*

Je vous remercie beaucoup de votre lettre et j'approuve entièrement votre dernière démarche auprès du comte Herbert de Bismarck[1]. Quelque loin qu'il nous plaise de pousser la longanimité, il n'y a pas de mal à saisir les occasions où ils se placent manifestement dans leur tort pour rappeler à MM. les Ministres de l'Empire allemand que tout a des bornes dans ce monde.

[Allusion à des articles du *Temps* et des *Débats*.]

J'ai vu le comte Münster hier. Je lui ai demandé des explications très catégoriquement sur les 72.000 hommes, sur les ordres donnés aux officiers de compléter leur équipement de campagne, sur les acquisitions de munitions de bouche et autres préparatifs. Il m'en a fourni de *plausibles*. Il m'a dit que son Gouvernement lui avait donné l'ordre de rester à Paris pour prévenir tout malentendu. J'ai vu tous les Ambassadeurs des grandes Puissances et autres Ministres, tous blâment énergiquement l'attitude de l'Allemagne et approuvent notre sang-froid et la correction de nos actes. Il y a là une force morale qu'il ne faut pas s'exagérer, mais dont il y a lieu néanmoins de tenir compte.

Je me félicite beaucoup de votre concours et je vous serre très cordialement la main pour vous transmettre une sympathie dont les circonstances actuelles resserrent sans cesse les liens.

(1) Il s'agit sans doute de la démarche du 1er février. Voir ci-dessus, n° 421 et note.

428.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Berlin, 7 février 1887.*

Je vous suis bien reconnaissant de prendre, au milieu de vos graves occupations, le temps de m'écrire un mot particulier. Je me sens ainsi en communication plus intime avec vous et je vous demande la permission de continuer à vous entretenir familièrement de nos affaires, avec ou sans espoir de réponse régulière.

Vous avez dû être un peu surpris du télégramme peu rassurant que je vous ai adressé au lendemain de la dissolution du Reichstag. Je n'étais pas très convaincu du danger que l'on me signalait, mais la personnalité du visiteur et la responsabilité que j'aurais assumée en négligeant de tels avis m'ont décidé à vous les communiquer.

La situation s'est améliorée depuis deux jours. Le langage prudent de nos grands journaux y a beaucoup contribué. On commence du reste à se rendre compte, dans le public, d'un fait que je vous ai plus d'une fois signalé, c'est que la France n'est pas en réalité le seul objectif des armements de l'Allemagne. Le journal satirique, le *Kladderadatsch,* dont vous connaissez les attaches reptiliennes, contient dans son dernier numéro un dessin significatif que je mets sous vos yeux.

M. de Bismarck ne craint pas une agression de la Russie contre l'Allemagne, mais bien contre l'Autriche qu'il serait, en certains cas, obligé de secourir. Dans cette prévision il veut avoir les mains libres et c'est pour cela qu'il veut organiser une fortification humaine sur notre frontière, contre une attaque soudaine de notre côté. Les deux tiers des nouvelles formations (qui seront appliquées avec ou sans l'approbation du Reichstag,) seront envoyés en Alsace-Lorraine, le dernier tiers sur la frontière russe.

Si nous sommes prudents, le Chancelier s'en tiendra là. Mais si nous bougeons, il n'hésitera pas à se jeter sur nous. Pour éviter toute surprise, il importe que nous activions notre armement, sans précipitation, sans bruit, sans mesures retentissantes. Si la guerre éclate entre la Russie et l'Autriche (ce qui me paraît encore improbable), gardons notre sang-froid et attendons. Quel que soit le vainqueur, le prestige et l'autorité de l'Allemagne seront amoindris. On croit généralement que les Russes l'emporteraient et que, s'ils se contentaient de saigner à blanc les Hongrois, sans entrer dans les provinces allemandes de l'Autriche, et sans prétendre à une annexion

quelconque, M. de Bismarck les laisserait faire. Aussi les Autrichiens sont-ils de mauvaise humeur. Mais en quoi cela nous regarde-t-il? Les Russes ne sont pas nos ennemis, et je ne vois pas pourquoi leurs succès nous troubleraient. Le seul point essentiel, c'est que nous restions spectateurs impassibles des événements.

Excusez cette trop longue lettre et croyez-moi, etc...

429.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 24. Confidentiel *Paris, 8 février 1887, 9 h. 30, soir.*

Vos derniers télégrammes indiquent une détente que je suis heureux de constater. Nous continuerons, par notre attitude, à inspirer le sentiment que la France veut la paix. Je vous renouvelle l'assurance que nous ne ferons aucun mouvement de troupes, même le plus insignifiant, avant les élections allemandes. Votre télégramme n° 112 exprime le désir que toute mesure militaire soit ajournée pendant plus longtemps encore. Je ne puis pas prendre, pour la période qui suivra le 21 février, un engagement aussi absolu que pour le moment présent, mais je vous promets qu'il ne sera rien fait d'important sans que vous ayez été mis à même de nous donner un avis dont il sera toujours tenu le plus grand compte.

Je souhaite vivement que les assurances que vous a données M. de Bleichroeder se réalisent. Quant au «point noir» qu'il vous a signalé, vous pouvez le dissiper[1]. Il n'y a jamais eu de dissentiment entre le général Boulanger et moi, en ce sens que le Ministre de la Guerre a toujours fini par se ranger aux vues de prudence de tout le reste du Gouvernement. Aussi n'ai-je pas le moins du monde l'intention de donner ma démission. La Chambre a voté aujourd'hui sans discussion le budget extraordinaire comprenant le crédit de 86 millions demandé par le Ministre de la Guerre. S'il était devant vous question de ce vote, je vous prierais d'expliquer très nettement qu'il s'agit d'une opération à long terme qui se continuera encore pendant plusieurs années, opération commandée par la nécessité de mettre l'armement de nos troupes au courant des perfectionnements réalisés dans tous les États voisins et qu'il n'y a aucune pensée de préparer des opérations offensives ou défensives même éventuellement prévues en ce moment.

[1] Voir ci-dessus, n° 426.

430.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 8 février 1887.*

Lorsque j'ai sollicité de Votre Excellence des instructions sur la conduite que j'avais à tenir au moment où l'ouverture de la saison allait rendre ma réserve plus difficile, la situation n'était pas tendue comme elle est aujourd'hui entre l'Allemagne et la France. Dans l'état normal où nous étions, je voyais des inconvénients à paraître plus longtemps ignorer que le nom de la France revenait à chaque instant dans les journaux slavophiles et à fuir toute les occasions de me rencontrer avec les chefs de ce parti, alors surtout que mon collègue d'Allemagne me donnait l'exemple d'une fiévreuse activité employée à soutenir le parti allemand encore si puissant. Ne connaissant pas exactement le but que nous poursuivons, je craignais de pécher à la longue par excès de prudence, et de laisser ainsi échapper les chances qui pouvaient s'offrir à nous. Dans ces conditions il était naturel que je ne prisse pas sur moi seul la responsabilité d'un désintéressement qui risquait d'être trouvé exagéré. En me recommandant de redoubler de discrétion, Votre Excellence a sinon diminué mon embarras, du moins soulagé ma conscience et je l'en remercie.

Je comprends que l'attitude de l'Allemagne nous commande une extrême réserve. Votre Excellence peut être certaine que je m'appliquerai à ne pas compliquer les difficultés qu'elle peut rencontrer; je lui demande seulement de vouloir bien admettre qu'il ne m'est pas facile de me limiter dans mes conversations avec M. de Giers à la question bulgare, lorsque celle-ci n'est plus qu'un incident déjà dépassé par la perspective d'un conflit plus général. J'ai maintes fois insisté auprès du Ministre des Affaires étrangères sur les avantages que le Cabinet de Saint-Pétersbourg était appelé à retirer de la constance de notre accord dans cette complication; j'ai également fait valoir que nous avions peut-être attiré la foudre sur notre tête pour avoir voulu la détourner de celle de la Russie. La conclusion que des dangers communs pouvaient se présenter pour les deux pays en est ressortie d'elle-même. Ce résultat, s'il demeure acquis, n'est pas sans importance pour l'avenir; l'activité que le Gouvernement russe déploie en ce moment à Berlin pour prévenir une guerre que quelques personnes le soupçonnaient de désirer démontre en tout cas que, convaincu de notre désir de conserver la paix, il travaille

dans le sens que nous pouvions souhaiter et qu'il ne dépendra pas de lui que nos rapports avec l'Allemagne ne reprennent un cours plus régulier.

Le général de Schweinitz a eu ces jours derniers une audience de l'Empereur à qui il avait à remettre une lettre de son Souverain. M. de Giers m'a expliqué que, le comte Schouvaloff ayant été reçu par l'Empereur Guillaume dans des conditions semblables, le Tsar avait dû procéder de la même manière à l'égard de l'Ambassadeur d'Allemagne. Il m'a assuré d'ailleurs, que malgré les bruits contraires qui ont couru en ville, la lettre remise ne contenait aucune proposition d'ordre politique. D'après ces bruits, des offres auraient été faites à l'Empereur Alexandre à la condition de laisser à l'Allemagne carte blanche vis-à-vis de la France et, dans un sentiment de loyauté, le Tsar les aurait repoussées.

A cette occasion, j'ai recueilli avec plaisir de la bouche de M. de Giers, une appréciation aussi honorable que juste émise par l'Empereur à l'égard de M. le Président de la République. Dans une conversation avec son Ministre, Alexandre III a, dans les meilleurs termes, rendu hommage à l'heureuse influence exercée dans les circonstances actuelles par l'esprit judicieux et le patriotisme éclairé de M. Grévy.

Votre Excellence me permettra de signaler à son attention un rapport très intéressant du colonel de Sermet, adressé par ce courrier au Ministre de la Guerre. Je suis absolument d'accord avec lui sur la manière dont il envisage la marche des événements qui pourraient se produire.

P.-S. — M. de Staal m'a exprimé toute sa gratitude pour le gracieux accueil que vous avez bien voulu faire à sa sœur, Madame la comtesse d'Hauterive. Il m'a prié de vous transmettre ses plus vifs remerciements.

431.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 8. *Rome, 9 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 14 février.)

J'ai eu l'occasion, ces jours-ci, de m'entretenir avec mon collègue d'Allemagne des bruits inquiétants qui ont circulé en Europe sur nos rapports avec le Cabinet de Berlin. M. de Keudell, qui est un des plus anciens confidents de la politique du Chancelier, m'a tenu le langage le plus pacifique avec

l'accent le plus sincère [1]. Il a déploré les fausses rumeurs qui ont si tristement ému l'opinion et les nouvelles répandues à dessein par certains journaux étrangers. Je n'ai pas manqué de lui rappeler combien, de son côté, le Gouvernement de la République et la France entière, sans distinction de partis, désiraient ardemment la paix, et que nous avions toute confiance d'ailleurs dans les paroles du discours de M. de Bismarck qui affirmaient sa volonté de ne pas attaquer la France. M. de Keudell m'a répondu très fermement que nous pouvions compter sur ces assurances, et il a reconnu que rien, dans notre attitude, ne pouvait justifier l'émotion qui s'était manifestée. Il a fait cependant allusion à des baraquements considérables que nous aurions construits dans le voisinage de notre frontière, mais sans insister et seulement en recherchant quelles avaient pu être les causes de ces rumeurs. Je lui ai dit, sur le ton de la simple conversation, que j'ignorais ce qu'étaient ces constructions dont je n'avais jamais entendu parler, mais qu'assurément ce fait n'avait aucune importance en lui-même, et j'ai terminé cet entretien en ajoutant que les déclarations de nos deux Gouvernements étaient assez précises et catégoriques pour qu'ils n'aient, ni l'un ni l'autre, aucun souci à concevoir sur leurs intentions réciproques.

En ce qui concerne les affaires orientales, on est ici entièrement sans nouvelles des pourparlers bulgares. Mon collègue russe me disait hier encore qu'il n'avait reçu, à cet égard, depuis huit jours aucune information de son Gouvernement. Le baron d'Uxkull se maintient d'ailleurs dans l'ordre d'idées que j'ai indiqué dans mes précédentes dépêches; il ne comprend d'autre procédure que le remaniement de la Régence dans un sens russe, et, ultérieurement la nomination du Prince. Le programme Zankoff n'est à ses yeux qu'un *maximum* susceptible de nombreuses atténuations, et il se montre persuadé que, si le Gouvernement bulgare ne rencontre pas d'encouragements à Londres et à Rome, une solution pacifique doit aisément intervenir. Il paraît croire que l'Angleterre souhaitait mettre aux prises la Russie et l'Autriche dans les Balkans, d'un côté pour détourner le Cabinet de Pétersbourg de l'Asie, de l'autre pour être elle-même tout à fait libre de son action en Égypte. Mais, a-t-il ajouté, dans une semblable lutte, toutes les chances sont contre l'Autriche : «En supposant même qu'elle obtienne quelques succès, elle ne peut, en définitive, que nous effleurer pour ainsi dire l'épiderme, et ne saurait nous atteindre à l'intérieur, tandis qu'une victoire de la Russie menacerait directement Vienne.» Mon collègue m'a dit encore qu'il ne comprenait pas quel

[1] Le comte Herbert de Bismarck avait écrit au Prince Henri VII de Reuss, le 8 février 1887 : «Je fais observer que les Français sont informés de la façon la plus nette, non seulement par le discours de M. le Chancelier de l'Empire, mais encore par d'autres voies, que nous n'avons pas l'intention de commencer ou de provoquer la guerre avec la France». *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 986; (*Die Grosse Politik,* VI, 1247).

avantage avait l'Angleterre à susciter une semblable lutte, car elle ne pouvait méconnaître que «cette fois, si la Russie entrait en campagne sur les Balkans, elle irait *jusqu'au bout* pour n'avoir pas à renouveler de semblables sacrifices.»

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ces considérations n'avaient d'autre caractère que celui d'une causerie intime et amicale, et je ne les rapporte que comme un indice général des dispositions d'esprit de la diplomatie russe.

432.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 9. *Rome, 9 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 14 février.)

La lettre de Monseigneur Jacobini au Nonce du Saint-Siège à Munich [1] a produit l'impression la plus pénible sur l'opinion publique italienne. Cet acte singulier, qui constitue une ingérence directe du Pape dans les affaires politiques d'un État étranger et une pression de l'autorité spirituelle sur des décisions qui n'ont rien à voir avec la conscience religieuse, n'est pas seulement, en effet, favorable à la politique du Chancelier; il est, en même temps, l'indice le plus évident de l'accord qui existe entre le Cabinet de Berlin et le Saint-Siège et qui se traduit par un échange de bons procédés dont le Gouvernement italien ne saurait envisager sans inquiétude les conséquences éventuelles.

Le Cardinal Secrétaire d'État a laissé échapper d'ailleurs, dans la dernière phrase de ce document, l'expression persévérante de certaines espérances dont le Cabinet du Quirinal n'a cessé de prendre ombrage et qu'il redoute toujours de voir encouragées au dehors. Un tel incident, sans doute, ne fait entrevoir à aucun degré une intervention quelconque de l'Allemagne en faveur du pouvoir temporel, mais il entretient les illusions du *parti noir*, atteste une fois de plus la haute importance politique du Saint-Siège, et gêne, par conséquent, le développement de l'autorité laïque dans les anciens États pontificaux. Les sympathies *gibelines* de l'Italie sont, en outre, froissées par le succès qu'obtiennent auprès du prince de Bismarck les tendances non moins

[1] Cette lettre adressée à Monseigneur di Pietro le 21 janvier n'était pas destinée à la publicité. Le Cardinal Secrétaire d'État disait que le Pape conseillait au centre de voter pour le septennat militaire, tout en travaillant à l'abrogation des lois de mai.

gibelines du Saint-Siège. Le Cabinet du Quirinal se sent impuissant à rendre un pareil service à l'Empire allemand, et il envie au Saint-Père, par un raffinement de servilité, l'avantage de mériter la gratitude et les bons offices du Cabinet de Berlin. Il se voit avec peine devancé dans la faveur impériale par un adversaire toujours redouté, et cela au lendemain du jour où, dans un discours célèbre, le Chancelier a montré clairement combien il fait, en réalité, peu de cas des flatteries et des condescendances italiennes. Aussi un des principaux journaux de Rome exprimait assurément hier le sentiment général en disant que la lettre du Cardinal Jacobini était pour l'Italie une épreuve plus grande que le désastre de Massaouah.

Le prince de Bismarck n'avait pas au surplus à craindre, en sollicitant de Léon XIII un acte utile à la politique allemande, de décourager le Cabinet de Rome, sachant bien que, plus il se montrera fort, plus celui-ci sera souple. En inquiétant l'Italie par ses avances au Saint-Siège, il ne la détourne pas de lui, il l'engage, au contraire, à redoubler d'efforts pour mériter quelques marques d'estime, et, plus il les ménage, plus il lui témoigne, à cet égard, de parcimonieuse ironie, plus il la trouvera empressée à lui complaire. Il sait que l'adulation de la force est plus que jamais le tempérament même de l'Italie, et il rencontre, dans cet incident, outre l'intérêt immédiat de troubler la polémique du centre catholique, l'avantage secondaire de faire sentir au Cabinet du Quirinal la nécessité de ne pas laisser au Vatican le privilège de l'amitié de l'Allemagne. Le Gouvernement italien ne manquera pas de redoubler de prévenances envers elle, et dès hier, c'est-à-dire au lendemain de la lettre du Cardinal, le journal officieux du Cabinet déclarait que, quelle que soit l'issue de la crise ministérielle, la politique italienne aurait son centre à Berlin.

Quant à Léon XIII, il a tout à gagner en cette circonstance. D'une part, il a obtenu d'avance diverses concessions qui atténuent singulièrement la rigueur des lois de mai, et il se flatte d'avoir mis le prince de Bismarck au moins sur le chemin de Canossa; de l'autre, son amour-propre diplomatique, qui est un des traits saillants de son caractère, est flatté du prix qu'on attache à Berlin à son intervention; le Chancelier lui ayant, en outre, fait affirmer par M. de Schlötzer, à ce que l'on m'assure, que le septennat est une garantie de paix européenne, les sentiments pacifiques du Pontife se trouvent en harmonie avec les combinaisons de sa diplomatie; enfin, et c'est là ce qui me frappe surtout au point de vue où je dois me placer, il montre à l'Italie la force morale du Saint-Siège, sa haute autorité dans les questions politiques, il lui prouve la valeur de cette influence temporelle qu'on ne saurait lui enlever, il s'affermit de plus en plus contre elle par son entente avec la Puissance qu'elle s'applique, avec peu de succès, à courtiser; il aggrave les inquiétudes, peu justifiées, à mon sens, mais très vivaces à Rome, que

l'Italie ne cesse de conserver sur la possession de sa capitale et l'avenir même de son unité.

Un journal accusait hier, à cette occasion, le Pape de manquer de patriotisme; cette bizarre et naïve observation démontre que l'Italie a parfaitement compris, en ce qui la concerne, le redoutable sens de la démarche du Cardinal Jacobini.

433.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 112. *Berlin, 10 février 1887, 6 h. 46, soir*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Je me suis assez longuement entretenu hier soir avec le comte Herbert qui ne m'a fait aucune allusion au vote de nos crédits extraordinaires pour la Guerre et la Marine.

Je me suis, de mon côté, abstenu d'aborder ce sujet. Les journaux prussiens se sont jusqu'à présent bornés à enregistrer le vote dont il s'agit, mais ils attendent sans doute, selon leur habitude, le mot d'ordre de la Wilhelmstrasse. Seule, la *Gazette de Cologne* se livre à quelques commentaires qui tendent à donner à la décision de la Chambre française le caractère d'un succès personnel pour le général Boulanger.

434.

M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 18. *Rome, 10 février 1887, 9 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 février, 1 heure, matin.)

Le comte de Robilant ayant reçu aujourd'hui le Corps diplomatique pour la première fois depuis les événements d'Abyssinie (1), j'ai saisi l'occasion de

(1) M. d'Aunay avait transmis du Caire, par télégramme, le 2 février, 3 h. 30 s., les nouvelles de Massaouah : «Les hostilités, écrivait-il, ont commencé le 25 entre les Italiens et Ras Aloula, à quatre heures de Massaouah. L'engagement a duré quatre heures. Le lendemain, nouvelle attaque. Pertes sérieuses pour les Italiens. Une colonne de 450 hommes escortant des vivres a été détruite. Cette nuit, les Italiens ont dû évacuer les postes et les fortifications qu'ils avaient établis hors de leurs lignes, abandonnant leurs canons».

lui exprimer au nom du Gouvernement de la République le sentiment de tristesse avec lequel nous les avions appris et nos vœux pour le succès des armes italiennes. J'ai ajouté sous une forme plus personnelle que la France était toujours auprès de l'Italie dans les jours pénibles aussi bien que dans la prospérité. Le comte de Robilant a paru très satisfait de ce langage, il m'a dit qu'il y était particulièrement sensible, qu'il y attachait le plus grand prix, et il m'a prié de vous transmettre l'expression de sa plus haute gratitude. Nous avons ensuite parlé de la crise, mais il s'est montré sur ce point beaucoup plus réservé que je [ne] pensais. Les choses, selon lui sont dans la période des pourparlers indécis et la situation est extrêmement délicate. Il affirme ignorer entièrement quelle sera l'issue, et aucune combinaison ne lui paraît jusqu'à présent se produire.

Confidentiel. Il m'a dit cependant, en souriant, que M. Depretis «désirait rester». Avec mes collègues d'Allemagne, d'Autriche, et de Russie, il a observé la même attitude : il a seulement laissé entendre à M. de Keudell qu'il garderait volontiers les Affaires étrangères si les circonstances le permettaient.

En réalité, il y a beaucoup de conjectures en l'air, mais rien de précis jusqu'à présent. J'entends parler d'une combinaison qui exclurait M. Depretis, ce qui me paraît difficile, car un ministère qui rejetterait dans l'opposition le chef actuel de la majorité, n'aurait pas chance de durée. Je crois plutôt à un ministère Depretis, conservant M. de Robilant et M. Magliani, et s'adjoignant quelques membres de la droite dissidente pour fortifier sa majorité. Telle est du moins l'impression la plus vraisemblable à l'heure qu'il est.

435.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 10 février 1887.*

Je suis de plus en plus convaincu que nous sortirons pacifiquement de la crise actuelle. Vous m'avez sans doute cru trop optimiste et je n'en suis pas surpris d'après les nouvelles alarmantes que vous receviez de tous côtés. Ici même j'avais à me défendre contre des assauts du même genre. De bonne foi ou non, quelques-uns de mes collègues se faisaient les propagateurs des bruits les plus inquiétants. La manœuvre électorale de M. de Bismarck a été si bien machinée que toute l'Allemagne croit maintenant à la fatalité d'une

guerre avec la France et ne serait pas éloignée de vouloir en finir tout de suite. Cet état de l'opinion est le danger qui me préoccupe. Ne fournissons pas de prétexte, mais ne nous endormons pas.

Comme mesure de prudence, je vous ai recommandé de ne rien laisser faire *dans la zone frontière* non seulement avant le 21 février, mais avant le 1er avril, c'est-à-dire avant l'époque où l'Allemagne organisera des renforcements projetés en Alsace-Lorraine; sur le reste de notre territoire, rien ne nous empêche de serrer notre organisation militaire. Je crains cependant qu'il soit plus difficile au général Boulanger qu'à un autre Ministre de la Guerre de faire le nécessaire et rien que le nécessaire.

Ce n'est pas que je considère sa retraite comme opportune en ce moment. Mais si, à un moment donné, il pouvait rentrer dans le rang, sans paraître obéir aux injonctions de l'Allemagne, je ne le regretterais pas trop; il est décidément trop agité et commet inconsciemment de grosses imprudences. Cette idée de vouloir écrire au Ministre de la Guerre de Russie, sinon au Tsar lui-même, était baroque. A ce propos, il y a, comme je vous l'ai écrit officiellement ces jours derniers, quelque chose à faire pour préciser les rapports de subordination des Attachés militaires vis-à-vis du chef de la représentation diplomatique. Leurs voyages à Paris sont parfois très intempestifs au point de vue politique; ils ne devraient correspondre avec leur Ministre que par l'entremise de l'Ambassadeur au lieu de lui adresser des télégrammes directs dont le contenu nous échappe. Cette diplomatie latérale est pleine d'inconvénients. Enfin, leur correspondance devrait faire partie des archives de l'ambassade. Croiriez-vous qu'il n'y a pas trace ici des rapports de M. Stoffel, et de ses successeurs, que ceux de M. de Sancy, premier Attaché militaire, ne sont pas même à la disposition de M. Silvestre, second Attaché militaire, qui n'en a jamais eu connaissance. Aussi ce dernier a-t-il été très embarrassé pour me fournir, l'autre jour, les renseignements que vous me demandiez sur l'appel des réservistes, en l'absence de M. de Sancy, appelé à Paris par le Ministre de la Guerre, qui ne s'est pas même demandé si ce déplacement était opportun en pleine crise.

Le moment ne serait peut-être pas bien favorable pour traiter ces questions avec le général Boulanger. Je me borne donc à vous prier d'en prendre note.

Il me reste à vous remercier de la confiance affectueuse que vous me témoignez. Elle m'a puissamment aidé à garder mon sang-froid pendant les épreuves des derniers jours. Mes rapports personnels avec le comte de Bismarck sont excellents, et je lui dis en bonne humeur bien des choses que je ne risquerais pas officiellement. Vous me connaissez assez au surplus pour savoir que je n'ai jamais prononcé et ne prononcerai jamais un mot qui pût porter la plus légère atteinte à la dignité du Gouvernement de la République. C'est la tête haute et sans défaillance que nous aurons travaillé au maintien de la paix.

436.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 7. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 11 février 1887, 6 h. 43, soir.

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

L'Ambassadeur d'Allemagne a été reçu il y a quelques jours par l'Empereur à qui il avait à remettre une lettre de son Souverain [1]. L'audience ayant duré quarante minutes a été très commentée. D'après des confidences intimes, qui m'ont été faites hier, l'impression de l'entourage de l'Empereur aurait été la suivante : des efforts auraient été tentés par l'Allemagne pour s'assurer la neutralité de la Russie en cas d'une guerre avec la France, et l'Empereur se serait refusé à prendre les engagements qui lui étaient demandés [2]. Les mêmes renseignements ont été recueillis par le Ministre de Grèce que sa situation de représentant d'une Cour familière (*sic*) met souvent à même d'être bien informé.

Je prie Votre Excellence d'éviter qu'aucune publicité ne soit donnée à des confidences pour lesquelles j'ai promis le plus grand secret. En général, la publicité est de nature à gêner ici l'évolution dont je signale les symptômes. D'une part, le caractère de l'Empereur Alexandre et l'esprit timoré de M. de Giers, de l'autre, les susceptibilités du prince de Bismarck nous commandent la discrétion. J'ai même craint que l'exagération avec laquelle certains journaux ont forcé la note des démarches faites à Berlin pour s'enquérir des intentions de l'Allemagne à notre égard ne produise un mauvais effet. Aussi ai-je cru devoir lire au Ministre des Affaires étrangères le texte même du télégramme par lequel Votre Excellence m'a chargé de transmettre ses remerciements à M. de Giers [3]. Il en a parfaitement accueilli les termes comme correspondant à la pensée dont l'Empereur s'était inspiré. Il a ajouté que le Gouvernement russe était lui-même trop intéressé dans la question pour la perdre de vue et qu'il ne s'occupait pas moins de rassurer l'Allemagne que la France sur leurs intentions réciproques.

Je me suis assuré au consulat que la nouvelle donnée par la *Gazette de Cologne* au sujet d'un prochain appel des réservistes résidant à Pétersbourg est une invention qui ne repose sur aucun fondement.

(1) Voir ci-dessus, n° 430. — (2) Voir Toutain, ouvrage cité, chap. x, *passim*. — (3) Voir ci-dessus, n° 422.

437.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *Paris, 12 février 1887.*

J'avoue que plus nous avançons vers la date du 21 février, moins je partage votre optimisme [1]. J'ai longtemps essayé de me bercer de cet espoir qu'il n'y avait dans tout ce cliquetis d'armes qui assourdit les oreilles de l'Europe qu'une fantasmagorie électorale. Maintenant le vrai caractère des mesures militaires prises par l'Allemagne éclate à tous les yeux. Si nous voulions encore essayer de fermer les yeux à la triste vérité, tout ce qui se passe chez les peuples voisins nous obligerait à nous détromper. Ce n'est pas pour seconder les manœuvres électorales en Allemagne que l'Autriche a convoqué d'urgence les Délégations, qu'elle demande des crédits extraordinaires, que dans l'espace de deux mois elle achète pour 84 millions 120.000 chevaux; ce n'est pas pour seconder une manœuvre électorale que le Gouvernement italien a assuré partout et pour n'importe quel prix la remonte pour le cas de guerre, qu'il a payé chevaux et mulets le double de leur valeur marchande, le tout sans bruit, sans avis public, que la mobilisation de l'armée italienne a été préparée, que certaines classes ont été prévenues par lettres individuelles de se tenir prêtes, au premier appel télégraphique, à se présenter dans les vingt-quatre heures au chef-lieu de leur district militaire. Ce n'est pas pour une manœuvre financière que les Gouvernements belge et suisse ont demandé tous les deux des disponibilités financières exceptionnelles et font procéder à des armements absolument inusités chez les États neutres. Quant à la situation militaire de l'Allemagne sur notre frontière, elle est absolument formidable. Les préparatifs en hommes, en munitions, en approvisionnements ne peuvent à aucun degré s'expliquer par la poursuite d'un but purement fictif, quelque importance que présente ce but. Je vous envoie ci-inclus une lettre comme j'en reçois tous les jours de la frontière. Cette lettre émane d'un homme que je connais de longue date, qui ne dit que ce dont il est sûr et qui ne manque ni de perspicacité, ni de sang-froid... Dans un pareil moment, nous jouons tous et le Ministre de la Guerre en particulier joue sa tête. Car si les Allemands, mettant de côté la parole solennellement donnée par le prince de Bismarck et profitant de la confiance que nous avons mise dans ses déclarations, fondent à l'improviste sur nous, avant que nous ayons appelé nos réserves, complété nos effectifs et décrété notre mobilisation, nous serons tous accusés de haute trahison. On a saisi une dépêche de Bleichroeder dans laquelle il dit que la guerre est décidée et que pour la déclarer l'Allemagne

[1] Voir ci-dessus, n° 435.

n'attend qu'une chose, c'est que la Russie ait promis sa neutralité... Ce qu'il faudra observer avec le plus grand soin, c'est la situation des esprits au lendemain des élections. Jusque là nous ne pouvons qu'attendre et nous sommes décidés à ne pas nous départir de la ligne de conduite que nous avons suivie et que je vous ai déjà à plusieurs reprises fidèlement décrite. Tous les bruits contraires, tels que rappels de bataillons de l'Algérie, etc., sont faux et vous pouvez hardiment les démentir.

438.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

À M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 7. Très confidentiel. *Paris, 13 février 1887, 6 h. 15, soir.*

Je vous remercie de votre télégramme très confidentiel, n° 7 [1]. Vous pouvez compter sur notre discrétion au sujet des nouvelles que vous nous donnez. Je n'ai pas besoin de vous dire le prix qui s'attache pour nous à ce que les engagements qui ont lié jusqu'à ce jour la Russie et l'Allemagne ne soient pas renouvelés [2]. Nous désirons vivement que la Russie garde sa pleine liberté d'action. Vous n'avez pas à proposer un accord direct avec nous, et je ne pense pas qu'on vous le propose; mais l'analogie de leurs intérêts rapprochera sans doute les deux pays, en cas de crise grave, pourvu que les Gouvernements soient complètement libres. L'Allemagne fait de grands efforts pour entraîner la Russie dans une entente nouvelle; vous devez faire votre possible pour les déjouer. Tenez-moi au courant de tous les renseignements que vous recueillerez et des symptômes que vous remarquerez. Il y va des plus chers intérêts de la France. Des renseignements que je reçois de Vienne il résulte que c'est l'Allemagne qui a suggéré à l'Autriche-Hongrie de précipiter ses armements. Il y a là un double jeu vis-à-vis de la Russie dont le but ne vous échappera pas. Il est manifeste que, si l'Autriche ne se sentait pas soutenue par l'Allemagne, elle ne créerait pas autant de sources de conflit et les généraux italiens n'annonceraient pas publiquement la guerre contre la Russie si Berlin ne les y excitait pas. Il est donc évident que, si la Russie nous laissait écraser, la coalition se reformerait le lendemain contre elle.

[1] Voir ci-dessus, n° 436. — [2] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 998; (*Die Grosse Politik,* tome V, n° 1068).

439.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 14 février 1887.*

J'ai retenu depuis avant-hier le courrier venant de Saint-Pétersbourg dans l'idée que j'aurais peut-être quelque fait nouveau à vous mander. Aucun incident ne s'est produit et je ne prévois pas que la situation se modifie d'ici à quelques jours. Je me décide donc à ne pas retarder plus longtemps la correspondance de Laboulaye. C'est du reste du côté de la Russie que l'horizon est le plus obscur; de là peuvent naître de sérieuses complications si l'affaire de Bulgarie n'arrive pas à un prompt règlement. Je ne sais rien de ce qui se passe à Constantinople et j'évite d'interroger le comte de Bismarck comme un simple reporter. De même pour les propositions de Sir H. Drummond Wolff. Je vous serais bien obligé de me télégraphier si les informations des journaux sont exactes et de m'indiquer le langage que je dois tenir à ce sujet, soit à la chancellerie allemande, soit à l'ambassade d'Angleterre. Sir Ed. Malet m'a dit un mot très vague de ces propositions, je me suis contenté de lui répondre qu'à mon point de vue personnel il y avait là une base de négociations et qu'on aboutirait certainement à une entente si l'Angleterre était animée du même esprit de transaction et d'accord que nous. «Il y a des gens que cette entente gênerait bien», reprit-il. Et moi : «Ce n'est pas là ce qui devrait arrêter les Cabinets de Londres et de Paris dans la voie d'un rapprochement si profitable au maintien de la paix générale». Notre conversation en est restée là.

Le ton de la presse allemande est assez modéré. Je remarque encore un peu de houle, mais c'est la suite nécessaire de la dernière bourrasque Ma conviction réfléchie est que nous sortirons pacifiquement de cette crise; elle laissera néanmoins les deux pays en défiance plus profonde que jamais. Que le ministère de la Guerre presse la fabrication des nouveaux fusils et la préparation générale de l'armée, mais permettez-moi d'y insister encore : point de mesure retentissante et le moins de «panache» possible.

440.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 116. Confidentiel. *Berlin, 15 février 1887, 5 heures, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck m'a parlé aujourd'hui en termes très confiants de la tournure que prennent les affaires. Il constate que l'opinion revient peu à peu de ses alarmes, et il espère que, d'ici à quelques semaines, le calme sera établi. «Ce calme sera durable, si vous ne prenez sur votre frontière des mesures militaires d'un caractère offensif; sans doute le ministère actuel fait de son mieux pour retenir le général Boulanger, mais y parviendra-t-il indéfiniment? C'est la seule question qui préoccupe fort l'Allemagne [1]».

J'ai répondu, sur le même ton de bonhomie, que les renforts projetés en Alsace-Lorraine n'étaient pas non plus sans inquiéter l'opinion en France; qu'une augmentation de 19.000 hommes des effectifs allemands dans cette région justifierait à un moment donné un accroissement corrélatif de nos forces correspondantes; que nous n'avions, du reste, l'intention de rien précipiter et ne prenions aucune initiative.

«Êtes-vous sûrs, reprit le comte Herbert de Bismarck, que les contingents d'Alsace-Lorraine doivent être augmentés de 19.000 hommes? Il me semble que leur part supplémentaire ne sera que de 8 à 9.000 hommes».

«Tant mieux, s'il en est ainsi, ai-je dit alors. Car, l'inquiétude du public étant dissipée, la tâche de mon Gouvernement sera plus facile».

De Constantinople, la chancellerie impériale est sans nouvelles précises sur la marche des négociations bulgares, mais il lui semble que la Russie montre de la patience et de la modération.

Quant aux propositions de Sir H. D. Wolff sur la neutralité de l'Égypte, le comte Herbert de Bismarck ne paraît pas les prendre très au sérieux.

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 995; (*Die Grosse Politik,* VI, 1250).

441.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière. *Paris, 15 février 1887.*

C'est vous qui avez en ce moment le sort de la France dans vos mains. Il est évident, en effet, aujourd'hui que, si la Russie tombe dans le piège qui nous est simultanément tendu en ce moment à elle et à nous; si elle se laisse entraîner dans une grande guerre en Orient, nous sommes immédiatement attaqués sur notre frontière de l'Est. Accumulant en effet ruse sur ruse et prétexte sur prétexte, l'Allemagne a concentré une armée de 120.000 hommes à portée de fusil de la France. Tandis que nous, confiants dans les paroles publiquement et solennellement réitérées de M. de Bismarck, nous n'avons pas rappelé un réserviste, nous n'avons pas mobilisé un seul homme. De telle sorte que, l'éventualité d'un concours possible de la Russie venant à manquer, nous pouvons être écrasés avant même de nous être mis sur la défensive. L'âme si grande et si loyale de l'Empereur de Russie ne peut pas permettre une telle infamie que l'on a préparée contre nous. Il ne peut pas ainsi laisser anéantir la France. Dites-lui bien ou faites-lui dire, si vous ne pouvez l'aborder, que nous ne lui demandons pas une alliance, nous ne lui demandons pas de s'engager dans une guerre. Nous lui demandons seulement de rester les mains libres; tant qu'on n'aura pas réussi à paralyser son action, on n'osera pas exécuter sous ses yeux le complot machiavélique qui a été ourdi en prévision de complications simultanées en Orient et en Occident. Vous le voyez, la situation devient de plus en plus grave. Il ne faut cependant pas encore désespérer tant que la Russie demeurera libre. C'est le seul espoir qui nous reste d'éviter une lutte désormais inégale, parce que nous avons eu foi dans des engagements pris à la face de l'Europe et que nous avons voulu éviter de pouvoir être soupçonnés de prendre le rôle de provocateurs. Mais, si la lutte est inégale au début, nous saurions par notre patriotisme rétablir l'équilibre, si nous n'étions pas trop brusquement surpris par trahison.

442.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 117. *Berlin, 16 février 1887, 11 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 1 heure, soir.)

Je tiens de M. de Bleichroeder que le Tsar a réellement écrit dans ces derniers temps à l'Empereur Guillaume, comme les journaux l'ont annoncé. Cette lettre serait conçue dans les termes les plus affables et contiendrait les assurances les plus pacifiques; elle demanderait seulement que l'Allemagne s'opposât, le cas échéant, à toute velléité du Prince de Battenberg de retourner en Bulgarie.

443.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 118. *Berlin, 17 février 1887, 2 h. 48, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Plusieurs journaux allemands ont annoncé que l'Ambassadeur d'Allemagne à Rome a passé quelques jours à Berlin et qu'il est reparti pour ses terres, après avoir remis à l'Empereur une lettre autographe du Souverain italien. Je me demande s'il n'aurait pas momentanément quitté son poste pour ne pas avoir l'apparence d'exercer de pression dans le sens du maintien aux affaires du comte de Robilant qui passe pour absolument acquis à l'Autriche et à l'Allemagne.

444.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 9. *Saint-Pétersbourg, 17 février 1887, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

A sa réception d'hier, M. de Giers s'est montré très optimiste. Il croit que le vote du septennat, qui est de plus en plus probable, aura une influence heureuse sur l'esprit du prince de Bismarck; pour sa part, il ne conçoit aucune

inquiétude au sujet d'une agression dont la Russie serait l'objet de la part de l'Autriche.

«L'Autriche, m'a-t-il dit, n'oserait pas nous attaquer, et, comme nous sommes décidés à ne prendre aucune initiative contre elle, nous n'avons pas de préoccupation à avoir de ce côté. On peut voir d'ailleurs que nous n'armons pas».

[Conversation avec M. de Giers sur un article du *Nouveau Temps*. Différence entre le langage officiel et celui des slavophiles.]

445.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. D'AUNAY, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT DE FRANCE EN ÉGYPTE.

T. 24. Confidentiel. *Paris, 19 février 1887, 8 h. 30, soir.*

Faites savoir à M. Soumagne qu'il ne doit sous aucun prétexte quitter Massaouah pour se rendre auprès du Roi Jean[1]. Si le Roi l'invite à venir signer le traité, M. Soumagne doit répondre que sa santé lui interdit tout déplacement en ce moment. Recommandez-lui de s'abstenir d'une manière absolue de toute démarche qui pourrait être interprétée dans un sens défavorable aux Italiens, ou simplement équivoque.

446.

M. IMBERT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 106. Très confidentiel. *Péra, 20 février 1887, 2 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Voici la substance d'un long rapport confidentiel adressé à la Sublime Porte par l'Ambassadeur ottoman à Pétersbourg, le 6 de ce mois :

Les idées personnelles d'Alexandre III ne sont pas de conserver et de sauvegarder simplement l'œuvre de son père, mais bien de parvenir rapidement à la réalisation des vœux traditionnels de la politique russe.

Les trois Empires, dans les précédentes Triples Alliances, étaient « unanimes

(1) Voir ci-dessus, n° 401 et n° 434, note.

sur le partage de l'Empire ottoman »; mais, comme, dans leurs projets, l'Angleterre et la France étaient mises de côté, ils ne purent arriver à leur but et furent obligés de retarder l'exécution de leur plan.

La Russie chercha à créer des difficultés à l'Angleterre et souleva la question afghane, espérant occuper le Gouvernement britannique en Asie, mais celui-ci ne tomba pas dans le piège et riposta très habilement en transformant à son profit le caractère du mouvement unioniste dont les agents russes épiaient le développement en Bulgarie; les Bulgares devinrent par les soins de l'Angleterre, les adversaires déclarés de la Russie. Cette Puissance eut beau réussir à chasser le Prince Alexandre, elle ne put remettre les mains sur les Bulgares; la base même de sa politique dans les Balkans était détruite. D'autre part, les Anglais cajolaient l'Autriche et l'encourageaient contre la Russie. C'est alors que l'Empereur Alexandre, renonçant à ses premiers projets, songea à une alliance avec la Turquie. La lettre autographe du Tsar que je fus chargé de porter à Sa Majesté le Sultan, lors de mon dernier congé, en est la preuve. Faire échec à l'Autriche et prouver aux populations des Balkans que l'influence anglaise était éphémère, tel était le résultat visé par la Russie, lorsqu'elle chercha à faire sortir la Turquie de l'alliance anglaise et l'attirer de son côté. Sur ces entrefaites, la politique de l'Allemagne changea tout à coup de direction; en effet, il résulte d'informations que j'ai recueillies, que l'Allemagne a confidentiellement posé pour conditions à la Russie qu'elle aurait toute liberté... [1] à la France et ses autres avantages particuliers. Dans ce cas la Russie serait libre d'agir comme elle l'entendrait dans la question bulgare. En outre, le Tsar aurait la faculté d'aller jusqu'à Constantinople s'il voulait laisser l'Autriche s'annexer le Monténégro et occuper Salonique avec la Macédoine. Mais la Russie prit ombrage de l'alliance allemande et répliqua qu'elle n'avait point l'intention d'agrandir l'Autriche à ce point ». Ce refus du Tsar détermina l'Allemagne à pousser l'Autriche à s'opposer nettement à la Russie. Or la base de la politique actuelle du Gouvernement russe est : 1° faire l'éducation du Monténégro pour qu'il soit un *brigand redoutable* à son service; 2° se servir de cette principauté pour détruire la Serbie et se rattacher plus tard ce pays; 3° réduire à néant l'Autriche en face des Slaves. En conséquence la Russie repoussera les offres de l'Allemagne, s'entendra avec la Sublime Porte et « *placera la France en face* de l'Allemagne ».

Si par impossible l'Allemagne donnait son assentiment aux vues de la Russie, celle-ci, uniquement occupée de ses intérêts particuliers, ne porterait aucun secours à la France et en échange l'Allemagne sacrifierait l'Autriche.

C'est la question bulgare qui fournira les motifs d'une guerre, il est donc urgent de la régler pour le salut de tous. La Sublime Porte doit être absolument « un pacificateur sincère et neutre ».

(1) Lacune de déchiffrement.

447.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 10. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 20 février 1887, 5 h. 30, soir.

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Le courrier m'a apporté la lettre qui me fait part de vos patriotiques angoisses [1]. M. de Giers que je me suis empressé de voir et à qui j'ai exposé que, dans les circonstances critiques, les nations, comme les hommes, avaient besoin d'un témoignage sympathique et loyal de leur conduite, a très bien accueilli ma démarche; il m'a promis de faire connaître à l'Empereur quelle était notre situation en face d'une armée réunie à notre frontière et quelles seraient nos inquiétudes, quel serait pour nous le danger, si le Gouvernement russe, se laissant entraîner dans une guerre en Orient, perdait actuellement sa liberté d'action.

Le Ministre des Affaires étrangères de Russie, Votre Excellence l'aura déjà remarqué, est un homme très prudent, timoré même, qui évite toujours avec le plus grand soin toute parole pouvant engager pour l'avenir la politique de son Souverain. De ce qu'il m'a dit antérieurement, de ce qu'il m'a encore répété avec plus de force, des préoccupations qu'il ne cache pas, il doit résulter néanmoins pour nous la conviction que le Cabinet de Pétersbourg intéressé à suivre en ce moment ce qui se passe du côté de l'Ouest ne se prêtera à aucune aventure qui détournerait d'un autre côté son attention. En ce qui concerne les intentions de l'Allemagne à notre égard, M. de Giers a été très explicite. Après m'avoir dit que les réservistes avaient été, pour l'exercice du nouveau fusil, appelés sur la frontière russe comme sur la frontière française, il m'a lu une lettre particulière qu'il venait de recevoir de Berlin et dans laquelle le comte Schouvaloff, qui est constamment interrogé, continue de déclarer qu'il ne saisit encore aucun indice d'une agression préméditée contre la France. «Vous savez, a-t-il ajouté, que le comte Schouvaloff est un homme très fin et en mesure mieux que personne d'être bien informé. S'il y avait quelque chose, il serait bien difficile de le lui cacher, et nous en serions aussitôt avertis. Dans le cas où cela arriverait, je vous préviendrais sans retard de ce que nous aurions appris».

[1] Voir ci-dessus, n° 441.

448.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 122. *Berlin, 22 février 1887, 8 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 15, soir.)

On ne connaît encore qu'une partie des résultats des élections. Il est donc impossible de porter un jugement d'ensemble sur leur signification, mais on est à peu près sûr que les radicaux progressistes perdront une trentaine de sièges, qui se répartiront, selon toute vraisemblance, entre les nationaux libéraux, les conservateurs et les socialistes démocrates, dans la proportion respective de 12, 10 et 8. M. Richter est, paraît-il, très affecté du désastre de son parti qui se trouvera diminué de moitié. Par contre, les progrès du parti socialiste dans les grandes villes, notamment à Berlin et à Hambourg, préoccupent le Gouvernement qui se demande déjà s'il ne sera pas nécessaire de modifier la loi électorale. Le vote du septennat est assuré; toutefois, on ne croit pas qu'il y ait dans le nouveau Reichstag une majorité pour les impôts indirects et les monopoles; en tout cas il n'y aura pas de dissolution sur ce terrain.

M. de Bleichroeder, de qui je tiens ces indications, a vu le Chancelier hier; il l'a trouvé très satisfait de vos efforts pour maintenir la presse et l'opinion dans le calme et la modération à l'égard de l'Allemagne et plein de confiance dans la conservation de la paix. Le prince de Bismarck constate pourtant avec regret que les affaires de Bulgarie ne s'arrangent pas; il ne doute pas des dispositions pacifiques du Tsar, mais il appréhende les excitations du panslavisme.

En résumé, c'est du côté de la Russie que l'horizon est encore obscur. Il serait bien à désirer que nos journaux fussent très sobres de commentaires sur les élections en Allemagne et surtout en Alsace-Lorraine. Je me suis abstenu d'aller aujourd'hui chez le comte Herbert de Bismarck pour éviter toute apparence de curiosité impatiente.

L'Empereur, qui avait été très souffrant et très abattu la semaine dernière, va mieux depuis deux jours.

449.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. Confidentiel. *Vienne, 23 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Au bal de Cour qui a eu lieu hier au soir et auquel assistait toute la famille impériale et royale, l'Empereur paraissait de bonne humeur. On connaissait le succès électoral remporté par le prince de Bismarck, et on s'en réjouissait. Sa Majesté ne m'a pas caché sa satisfaction qui provient de l'espoir, m'a-t-elle dit, que ce résultat consolidera la paix [1]. Après avoir échangé avec moi quelques observations sur ce sujet et dans cet ordre d'idées, l'Empereur a témoigné également le contentement que lui causait le vote du Parlement hongrois où les crédits militaires avaient été votés à l'unanimité et, à cette occasion, il s'est plu à constater le patriotisme des Chambres de la Monarchie. La satisfaction du Souverain se conçoit aisément. La période aiguë que nous venons de traverser et qui a jeté de si vives alarmes, a eu tout au moins pour l'Autriche-Hongrie cet avantage, que, par un vigoureux effort, elle a pu reconstituer son armée et regagner, en quelques semaines, le temps perdu.

[Déplorable situation financière de l'Autriche dont l'attachement à la paix est sincère.]

450.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Berlin, 24 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 7 mars.)

La correspondance de l'ambassade a souvent relevé des indications empruntées à des sources diverses et relatives aux arrangements qui, d'une part unis-

[1] Le 20, François-Joseph avait demandé à M. Decrais s'il avait des nouvelles de Paris et si elles continuaient à être pacifiques. «Enfin, lui avait dit l'Empereur, le 21, attendons deux ou trois jours encore et nous saurons probablement à quoi nous en tenir. J'espère que le calme succédera à toutes ces agitations.» (D. Vienne, 21 février, n° 21.) M. de Moüy télégraphiait de Rome le 27 février (télégr. n° 29, 5 h., s.) : «Mon collègue d'Allemagne que je viens de voir m'a affirmé qu'il avait trouvé à Berlin les dispositions les plus paisibles en ce qui nous concerne et m'a rappelé qu'il m'avait parlé en ce sens dès l'origine des inquiétudes.»

sent les Puissances allemandes entre elles, et, d'autre part, rattachent la politique italienne notamment à l'action austro-allemande[1]. Les clauses précises de ce pacte restent toutefois inconnues et le champ des hypothèses demeure assez large quant aux termes de l'entente confirmée, entre les deux Empires, lors des entrevues de Skierniewice et de Kremsier, et à laquelle l'Italie a été admise à s'associer dans une certaine mesure. La *Gazette de Cologne* a reproduit hier quelques données que la feuille ministérielle romaine, le *Popolo Romano*, a publiées relativement aux conditions dans lesquelles l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie se seraient engagées à se prêter mutuellement l'appui de leurs forces militaires. Je joins à la présente dépêche le texte et la traduction de cet article de la gazette rhénane.

On ne saurait sans doute affirmer ni vérifier l'authenticité de ces divulgations, mais elles présentent tout au moins ce titre à l'attention qu'elles ont passé d'une feuille officieuse italienne dans une feuille officieuse allemande; elles me semblent mériter ainsi une place dans la collection des documents qui se rattachent au problème de l'alliance conclue entre les Puissances continentales sous l'égide de la chancellerie impériale allemande.

451.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 126. *Berlin, 1er mars 1887, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Je me proposais d'appeler aujourd'hui, en mon nom personnel, l'attention du Secrétaire d'État des Affaires étrangères sur les scandaleuses exhibitions du carnaval de Cologne[2]. Votre télégramme n° 31 et le document qui m'a été envoyé en double exemplaire par notre Consul à Dusseldorf me sont parvenus à temps pour me permettre de donner à mes observations plus de poids et de précision.

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, nos 983, 985; (*Die Grosse Politik,* tome IV, nos 887, 850).

(2) On avait mis en vente à Cologne une image qui représentait sur une longue bande un cortège de carnaval. Sous ce titre «Casino Boulanger» et «Boulangerie» on y voyait au devant d'un char «un troupier français suspendu par les épaules, par derrière une grande bouteille de champagne surmontée d'une affiche où figurait en gros traits un général à cheval, au milieu un four d'où un apprenti boulanger retirait des gâteaux soufflés.» (Télégr. à Berlin, n° 31, 28 février, 5 h. 50 s.).

J'ai amené la conversation sur les poursuites dirigées contre M. Peyramont[1]. Le comte Herbert m'ayant dit qu'il avait chargé le comte Münster de vous féliciter de cet acte d'énergie. « Ce ne sont pas des encouragements que vous devriez donner au Gouvernement français, lui ai-je répliqué d'un ton à la fois ferme et amical. Vous devriez prêcher d'exemple, puisque vous êtes à si juste titre fier de la discipline allemande. Comment se fait-il que vous ayez, au contraire, toléré des manifestations aussi grossières et aussi malséantes que celles dont un Ministre de la République et l'uniforme français viennent d'être l'objet à Cologne »? Je développai alors le tableau du cortège carnavalesque de cette ville et je fis remarquer au comte toute l'inconvenance de cette mise en scène en tant qu'elle visait l'un des membres du Gouvernement d'une nation amie.

Il en convint de bonne grâce et m'affirma que, s'il avait eu connaissance du programme de la société des fêtes de Cologne, il aurait empêché de semblables grossièretés, bien qu'en principe le Gouvernement reste étranger à ces questions de police municipale.

« Tout cela est bel et bon, lui ai-je répondu, mais il me semble que la municipalité mérite un blâme sévère. En tout cas, il est bien fâcheux que la *Gazette de Cologne,* dont on connaît les attaches officieuses, ne voie dans les faits que je vous signale qu'une gaîté de bon aloi. Je vous laisse juge de ces appréciations par trop fantaisistes et j'espère que vous y mettrez ordre. Dans ce but, je vous confie, à titre de memento, le programme que je viens de mettre sous vos yeux ».

Le comte Herbert ne put se dispenser de prendre ce document, et il m'exprima ses regrets de la lourdeur des plaisanteries allemandes.

Je changeai alors de sujet et je demandai au Secrétaire d'État s'il y avait du nouveau en Bulgarie.

« Il ne peut plus y avoir du nouveau, reprit-il, les Russes n'ont plus l'air de vouloir négocier; ils ne proposent plus rien. Ce que j'appréhende, c'est que à un moment donné, ils ne considèrent la situation actuelle comme contraire à leur prestige politique en Orient, et ne fassent un coup de tête. »

J'ai recueilli la même impression auprès de quelques-uns de mes collègues et notamment du Ministre de Roumanie. Il me paraît assez vraisemblable que, se sentant mal engagée, la Russie n'a laissé dire qu'elle voulait se conserver les mains libres en vue de complications européennes que pour préparer à loisir un changement de front dans la question bulgare.

[1] Journaliste, fondateur et directeur du journal *La Revanche,* poursuivi « en vertu de l'article 84 du Code pénal pour avoir par des actions hostiles non approuvées par le Gouvernement, exposé l'État à une déclaration de guerre ». Il avait exposé à l'entresol de son journal, au coin de l'avenue de l'Opéra et de la rue de la Paix, le mardi 22 février (mardi gras), un transparent encadré de drapeaux français et russes, où il annonçait en très gros caractères le succès des protestataires aux élections d'Alsace-Lorraine. Il fut acquitté le 12 mars par le jury de la Seine.

452.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin.

D. nos 31, 45. *Paris, 1er mars 1887.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de deux dépêches que m'a adressées, les 20 et 24 du mois dernier, notre Ministre à Bruxelles et qui sont relatives à l'attitude éventuelle de la Belgique en cas de guerre entre la France et l'Allemagne. La question de la neutralité de ce royaume a fait, comme vous le savez, l'objet de nombreuses polémiques dans la presse. On s'est demandé si cette neutralité serait respectée par les parties belligérantes, il a même couru certaines rumeurs tendant à représenter la Belgique comme inféodée à la politique allemande et comme disposée à se départir en faveur de l'Allemagne de la réserve qui lui est imposée par sa situation internationale. L'entretien que M. Rouvier a eu à ce sujet avec le prince de Chimay est de nature à nous rassurer entièrement sur les intentions du Gouvernement royal. Celui-ci, ainsi que vous le verrez, semble décidé à opposer résolument toutes ses forces militaires à celui des belligérants, quel qu'il soit, qui voudrait étendre les opérations militaires sur le territoire neutralisé.

453.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14. *Berlin, 1er mars 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Conformément aux indications contenues dans votre télégramme n° 30[1], M. Ferdinand de Lesseps m'a fait connaître que, d'accord avec vous, il donnerait suite, au commencement de la semaine prochaine, à son projet de voyage à Berlin. Cette nouvelle, qui avait été déjà apportée ici par les agences télégraphiques d'après une note du journal *Le Temps*, a été très bien accueillie.

[1] M. Flourens y répondait affirmativement à une demande formulée par M. Herbette dans une lettre particulière du 15 février. L'Ambassadeur, qui avait été promu grand officier de la Légion d'honneur, avait désiré avoir pour parrain M. de Lesseps.

A la Cour, l'Impératrice s'est immédiatement occupée de ménager une audience à M. de Lesseps, et j'ai été officieusement prévenu par le grand maître des cérémonies qu'il serait invité à la réception intime du mercredi 9 mars.

Dans le monde politique, M. de Lesseps sera également reçu avec beaucoup d'empressement, le comte de Bismarck m'en a donné hier l'assurance.

Enfin, dans le monde financier ou savant, il sera l'objet d'une curiosité pleine de déférence. On voudrait qu'il prolongeât son séjour de manière à pouvoir assister à une réunion de la Société de géographie et à des banquets.

Bien que ces démonstrations de sympathie et d'admiration pour le *grand Français* ne puissent que contribuer à l'amélioration des rapports entre les deux pays, il me paraît essentiel que nous évitions toute apparence de vouloir les exploiter dans un but politique. J'observerai donc une grande réserve pour mon propre compte, et je prémunirai de mon mieux M. de Lesseps, si cela est nécessaire, contre les inconvénients d'une trop bruyante mise en scène.

454.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. (*Sans date, arrivée le 2 mars 1887.*)

Les voilà donc terminées ces fameuses élections qui ont mis l'Europe entière dans les angoisses et ont fait subir à la fortune publique de toutes les nations environnantes des pertes presque aussi sensibles que la guerre elle-même. Le vote du septennat, c'est la paix assurée, a dit le prince de Bismarck dans sa fameuse trilogie. Le septennat va être voté. Allons-nous avoir la paix? Telle est la question qui est sur toutes les lèvres et à laquelle on ne répond qu'en hochant la tête. Tout le monde a le pressentiment bien ou mal fondé, je l'ignore, mais invincible, que tout n'est pas fini, que rien n'est fini. L'air reste toujours aussi chargé d'électricité et l'écho ne nous apporte de tous côtés que des paroles de menaces et des bruits d'armements. Ce qui prouve combien l'anxiété générale est intense, c'est que le Cabinet n'est pas encore renversé...

J'ai vu M. le comte de Lesseps qui est venu me consulter sur le voyage qu'il projette à Berlin[1]. Je lui ai dit que je n'y trouvais que des avantages et que je le félicitais de cette bonne pensée.

[1] Voir ci-dessus, n° 453.

455.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. *Berlin, 3 mars 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Votre Excellence aura peut-être remarqué la réserve avec laquelle je l'ai entretenue des élections pour le Reichstag en Alsace-Lorraine. L'ambassade de France à Berlin, est, en effet, séparée de nos provinces perdues par une barrière soigneusement surveillée. Le Gouvernement impérial met à éviter ces communications entre le représentant de la France et les nouveaux sujets de l'Empire une vigilance que tout le monde devine, qui impose à l'ambassade une prudence absolue, et qui pèse, d'ailleurs, sur les Alsaciens-Lorrains, protestataires ou non, de telle sorte qu'elle épargne à l'agent de la France à Berlin jusqu'à la tentation de nouer aucune relation avec ses anciens compatriotes d'entre Rhin et Vosges. Je présume que le ministère des Affaires étrangères, à Paris, a des moyens d'information indirects qui me sont interdits. Ils auront mis Votre Excellence au courant des détails des élections et je n'ai à les compléter qu'au point de vue des manifestations et appréciations de la presse prussienne.

Comme l'a fait remarquer mon télégramme du 24 janvier n° 123, les journaux qui participent ici à la faveur d'inspirations officieuses ont tout d'abord paru désireux de parler le moins possible des élections alsaciennes-lorraines, et de ne pas avoir à faire ressortir l'ombre que le triomphe des protestataires a jetée sur la victoire générale du Gouvernement. Il leur eût été difficile de persévérer longtemps dans cette attitude purement négative, et ils ont peu à peu donné cours aux sentiments que le scrutin du 21 février en Alsace-Lorraine a inspirés dans les régions politiques allemandes. J'ignore si l'on s'était jamais flatté à la chancellerie impériale de gagner en quelques années l'affection des habitants des provinces conquises. Le maréchal de Manteuffel l'avait tenté sans succès au milieu du scepticisme de ses collaborateurs, les fonctionnaires allemands détachés dans le pays d'Empire. Sous l'administration du prince de Hohenlohe, le résultat des élections municipales avait fait naître à cet égard un commencement d'illusion. Les dernières élections ont fait s'écrouler tout cet échafaudage d'espérances, et l'humeur a visiblement pris la place de la confiance.

La *Gazette de Cologne* fait ressortir que, puisque les sujets alsaciens-lorrains déclinent encore leur qualité d'Allemands et persistent à affirmer leurs regrets pour la domination française, il faut administrer cette génération «à la mode

française». Dans la pensée de la feuille rhénane, cela veut dire qu'indépendamment des droits politiques dont la raison d'État n'a pas permis à l'Empire de rendre intégralement l'exercice aux populations conquises, il faut les priver des franchises communales et locales que la tradition allemande accorde aux sujets de l'Empire dans une mesure incompatible avec la centralisation administrative française.

Les autres journaux officieux, la *Post* notamment, développent cette idée, en traçant tout un système de mesures sévères destinées à châtier et à réformer les tendances séparatistes de la province d'Empire. Il s'agirait de dissoudre les sociétés musicales et autres, suspectes d'être en relations avec la Ligue des patriotes, ou coupables de ne pas admettre comme membres des Allemands immigrés. En outre, on étendrait à tous les étrangers les interdictions de séjour qui ont été récemment édictées contre les personnes appartenant à l'armée française. On refuserait aux Français le droit de port d'armes pour la chasse. On réformerait l'éducation du clergé catholique et l'instruction des jeunes filles dans un esprit national allemand. Enfin, on dissoudrait les conseils élus et on instituerait des commissions municipales dans toutes les communes où une grande majorité s'est exprimée en faveur des candidats protestataires. C'est la *Post de Strasbourg* qui a formulé dans ce sens le programme le plus complet, et elle s'est attiré ainsi le blâme de l'organe du centre catholique, la *Germania*. Ce dernier journal, dans son numéro du 1^er^ mars, fait remarquer que ce sont là des procédés peu propres à gagner le cœur des habitants des provinces conquises, et il ne croit pas que ces rigueurs soient indispensables, comme l'estiment les feuilles officieuses, au point de vue de la sécurité des frontières.

Peut-être, en effet, cette colère serait-elle mauvaise conseillère.

Quant aux causes de la manifestation électorale qui soulève tous ces courroux, certaines correspondances envoyées d'Alsace-Lorraine à des journaux, même officieux, les établissent avec un simple bon sens qui semble avoir rencontré juste. C'était, disent ces correspondances, un excellent terrain pour les élections en Allemagne que le terrain militaire et national, mais, dans les provinces occupées, c'était au contraire le plus mauvais, Se présenter comme menacés, exprimer un doute sur la force défensive de l'Empire, et demander des soldats contre la France, c'était donner un encouragement à tous les Alsaciens-Lorrains non ralliés, et ébranler la foi des hésitants; les provinces conquises ne sont évidemment pas mûres pour un appel au patriotisme allemand.

Mais, dans les articles rédigés à Berlin et publiés dans les feuilles officieuses, cette explication n'a pas semblé satisfaisante; on a cherché mieux et on a trouvé un système réellement trop ingénieux. L'article ci-joint de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* le développe dans toute son étrangeté. Les Alsaciens-Lorrains,

y est-il dit, ont cru que la guerre était au moment d'éclater, et ils ont craint une invasion française. Ils se sont donc appliqués d'avance à capter la bienveillance de ces soldats français dont ils connaissent la dureté et les exigences en temps de guerre. C'était sans doute mettre en péril les relations avec l'élément allemand. Mais on connaît en Alsace-Lorraine la douceur du soldat allemand; on n'a pas d'appréhension en ce qui le concerne; et on a voté du côté d'où soufflait la peur.

Votre Excellence n'attend pas de moi que je discute ces énonciations. Il leur faut des lecteurs crédules qu'elles ne trouveront pas partout, même en Allemagne.

Il est difficile de préjuger dans quelle mesure le Gouvernement impérial suivra les conseils de ceux qui le poussent à discuter lui-même les théories officieuses fondées sur l'inaltérable mansuétude germanique. Mais, en tout cas, je serais d'avis que ceux qui, en France, s'intéressent au sort des protestations alsaciennes-lorraines leur rendraient un mauvais service s'ils avivaient les susceptibilités allemandes en triomphant trop bruyamment de la fidélité de nos anciens compatriotes.

456.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 128. Confidentiel. *Berlin, 4 mars 1887, 12 heures, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Hier soir, au concert de la Cour, le comte Herbert de Bismarck m'a abordé en me disant qu'il avait une commission à me faire de la part de son père au sujet des manifestations du carnaval de Cologne [1]. Il paraît que le cortège n'a pas été réalisé dans les conditions indiquées par le programme prévu à cause des élections qui ont eu lieu le lundi gras.

Néanmoins, le prince de Bismarck a chargé son fils de m'exprimer ses regrets de l'inconvenance de ce programme, et de me faire savoir qu'il a invité le Ministre de l'Intérieur à « donner un galop » au préfet de Cologne, afin que de semblables incidents ne se reproduisent pas à l'avenir.

J'ai remercié le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de cette obligeante communication et je lui ai annoncé que je vous en ferais part immédiatement.

Permettez-moi pourtant de vous demander de ne pas laisser s'ébruiter les

[1] Voir ci-dessus, n° 451.

observations que nous avions adressées à la chancellerie impériale, non plus que la satisfaction qui vient de nous être accordée.

On nous saurait gré ici de cette courtoise discrétion.

J'ai profité de l'occasion pour féliciter le comte Herbert de Bismarck du ton plein de sérénité pacifique du message au Reichstag.

Il s'est montré sensible à mes compliments, et m'a dit que la partie politique de ce document était de la main du Chancelier.

« J'espère, a-t-il ajouté, que notre message sera bien accueilli en France. »

457.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 129. *Berlin, 4 mars 1887, 12 heures, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Je vous serais obligé de faire dire à M. de Lesseps, à titre officieux et confidentiel, que l'Impératrice m'a exprimé hier le désir de le voir mercredi prochain et qu'il y aura réception en son honneur à l'ambassade le samedi suivant. Il faudrait donc qu'il partît de Paris lundi soir ou mardi matin au plus tard. Je me féliciterais de pouvoir annoncer le plus tôt possible à l'Impératrice qu'elle peut compter sur la réalisation de son désir.

458.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Berlin, 4 mars 1887, 7 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Le général d'Abzac, de passage à Berlin, a vu aujourd'hui l'Empereur dont il est personnellement connu depuis nombre d'années. Il a eu l'obligeance de venir me raconter cette entrevue et je m'empresse de vous en rendre compte.

Interrogé par l'Empereur sur les prétendus armements de la France, le général lui a démontré, m'a-t-il dit, que c'était là de véritables « bourdes »;

que nous n'avions fait aucun préparatif en vue d'une campagne offensive contre l'Allemagne et que nos effectifs sont bien moins élevés en temps de paix que ceux de l'armée allemande. L'Empereur lui a déclaré, du ton le plus péremptoire, que, bien qu'il n'eût pas de confiance dans la sagesse du général Boulanger et malgré la pression exercée par le parti militaire, il ne consentirait jamais à déclarer la guerre à la France; qu'il se sentait trop vieux pour jouer une nouvelle partie comme celle de 1870 et risquer les résultats obtenus par des victoires qui avaient dépassé son attente. Ce serait, selon lui, une imprudence d'autant plus manifeste que les dispositions de la Russie à l'égard de l'Allemagne sont plus douteuses. Le Tsar est, il est vrai, resté dans les mêmes sentiments que ses prédécesseurs vis-à-vis de la Cour de Berlin; mais il n'est plus comme eux le maître absolu de l'opinion du peuple russe qui se ruera un jour ou l'autre sur les Allemands. Cette lutte pourra être néfaste pour l'Empire allemand dont les armées, même victorieuses dans plusieurs grandes batailles, seraient hors d'état d'imposer la paix aux vaincus, et laisseraient le territoire allemand ouvert à une invasion française. Voilà plus de raisons qu'il n'en faut, a dit le vieil Empereur, pour que l'Allemagne ne s'engage pas dans une guerre avec la France sans y être contrainte et forcée [1].

459.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 4 mars 1887.*

Vous vous apercevrez des inconvénients de l'irrégularité des courriers en recevant coup sur coup deux lettres de moi. Je tiens pourtant à ne pas perdre une occasion de vous donner mes impressions intimes.

Au risque de passer pour un optimiste incorrigible, je dois vous répéter que la situation s'améliore tous les jours. Pendant toute la crise, mille détails impossibles à coucher par écrit m'avaient éclairé sur l'état réel des choses. Voilà ce qui me rassurait au milieu de l'affolement produit par le langage des journaux. L'attitude et les procédés à mon égard du comte de Bismarck, qui reflète toujours les idées de son père, m'inspiraient confiance. Si fourbe que soit un galant homme, il y a des mensonges qui lui répugnent, des démonstrations d'amitié dont il s'abstient envers celui qu'il veut tromper. Nous ne sommes

(1) Voir aussi *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1027; (*Die Grosse Politik,* VI, 1256).

plus au temps des empoisonnements à la table d'un festin, ni même des invasions sans déclaration de guerre. Et les déclarations de guerre elles-mêmes sont, de nos jours, précédées de certains prodromes, tels que dissentiments, réclamations à propos de faits pertinents. Rien de tout cela ne s'est produit entre la France et l'Allemagne depuis quatre mois; jamais les baraquements et autres griefs du même genre n'ont eu la moindre importance dans mes conversations avec la chancellerie. Sans doute les clameurs de la presse étaient assourdissantes. Mais pourquoi attachons-nous tant de valeur à tout ce bruit? Nous le doublons par la répercussion.

En résumé j'ai confiance et je n'hésite plus à le laisser voir autour de moi. A supposer que toutes les assurances que l'on me donne ne soient pas absolument sincères, en les prenant pour telles, nous gênerions plus les malins que par le jeu contraire.

460.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 12. *Saint-Pétersbourg, 5 mars 1887, 11 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 6 mars, 6 heures, matin.)

Les derniers événements de Bulgarie[1] causent une certaine émotion à Pétersbourg. Pour prévenir les effets d'une excitation des esprits, M. de Giers a obtenu de l'Empereur la publication par le *Messager officiel* d'une note qui se termine ainsi : « Profondément affligé d'une effusion de sang, le Gouvernement impérial considère l'insurrection de Silistrie comme une preuve des conditions anormales dans lesquelles se trouve la Bulgarie. Ne perdant cependant pas l'espoir que les circonstances amèneront le pays à un rétablissement de l'ordre garantissant les droits légaux du peuple bulgare, il a l'intention de continuer la manière d'agir qui l'a guidé jusqu'ici et qui a été exposée dans les communications précédentes du Gouvernement ». Les comités russes, qui ont dû être au courant du mouvement, auront-ils la même sagesse que le Gouvernement? La Régence bulgare n'abusera-t-elle pas de sa victoire? Ce sont des questions qu'on doit se poser.

M. de Giers, qui a vu aujourd'hui l'Ambassadeur de Turquie, lui a signalé l'importance particulière que revêt dans les conjonctures actuelles la mission

[1] Des conflits avaient éclaté à Silistrie entre les insurgés et les troupes restées fidèles au Gouvernement de la Régence (télégr. n° 51 de Bucarest du 3 mars, 7. h. s.); d'autres troubles avaient eu lieu à Roustchouk (télégr. n° 52 de Bucarest, 4 mars, 12 h. 20, s.)

conférée à Riza Bey. On me prie, d'autre part, de recommander à Votre Excellence la protection des sujets russes en Roumélie.

Le parti allemand se remue beaucoup. Il répète que la Russie ne saurait compter sur la France parce qu'il sera toujours facile au Cabinet de Berlin de s'entendre avec cette dernière. Il fait en même temps courir le bruit que l'Empereur Alexandre se rendra à Berlin pour la fête de l'Empereur Guillaume. A cet égard il n'y a jusqu'à présent de décidé que le voyage du Grand-Duc Michel; il est possible qu'un autre Grand-Duc l'accompagne.

461.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Berlin, 6 mars 1887, 12 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 4 heures, soir.)

N'ayant pu me voir avant son départ pour Paris, le général d'Abzac [1] vient de m'adresser un billet dans lequel il résume, comme suit, les impressions que lui ont laissées ses entretiens d'hier avec l'Impératrice, le Prince impérial et la Princesse Victoria : «Nous n'avons point pour le moment à nous préoccuper de tous ces bruits de guerre. C'est surtout de la Russie que l'on a peur ici, et c'est en vue de toute éventualité pouvant se produire de ce côté-là que l'on tient à s'armer davantage encore».

Je vous transmets ces indications, toutes sommaires qu'elles soient, le colonel de Sancy m'ayant rapporté de votre part que vous attacheriez du prix à connaître les renseignements qui seraient recueillis par le général d'Abzac sur les dispositions intimes de la cour d'Allemagne [2].

Ici l'opinion est très satisfaite du ton pacifique du dernier message, bien que, pour ne pas affaiblir la majorité du septennat, les journaux plus ou moins officieux se montrent assez réservés dans leurs appréciations. Au contraire, la presse de l'opposition insiste tout naturellement sur les déclarations rassurantes du Gouvernement.

(1) Voir ci-dessus, n° 458.

(2) A M. Herbette qui lui demandait s'il n'irait pas voir le Ministre des Affaires étrangères à son retour à Paris, le marquis d'Abzac avait répondu qu'il s'abstiendrait, ne connaissant ni M. Flourens ni le général Boulanger. «C'est comme patriote et sans s'arrêter à des divergences d'opinion politique qu'il a considéré comme un devoir de porter à la connaissance du représentant de son pays à Berlin des indications de cette importance.» (T. Berlin, 4 mars, 8 h. 50, s.)

462.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132. *Berlin, 7 mars 1887, 7 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 8 mars, 1 heure, matin.)

Retenu au Reichstag, le comte Herbert de Bismarck, à qui j'avais dès ce matin demandé un moment d'entretien, n'a pu me recevoir qu'à la fin de la journée. Je lui ai donné lecture du télégramme de M. Flesch que vous m'avez communiqué hier soir, moins le premier et le dernier paragraphes [1]. J'ai d'ailleurs mis, dans mes commentaires verbaux, une certaine réserve, un journal allemand, le *Deutsche Tageblatt* (*sic*), ayant publié ce matin un numéro supplémentaire dans lequel il annonçait que la France se faisait le porte-parole de la Russie pour proposer une action diplomatique contre la Régence bulgare. D'autre part la nouvelle qu'à raison de sa qualité de protégé russe le capitaine Bolman n'avait pas été compris dans les exécutions sommaires ne me permettait pas d'insister trop sur les devoirs que nous impose la tutelle des intérêts russes en Roumélie. Je me suis donc contenté d'appuyer sur les considérations d'humanité qui avaient dicté votre instruction à M. Imbert et sur le prix que nous attacherions à connaître les intentions de la chancellerie impériale qui a pour la Bulgarie un mandat analogue au nôtre.

Le comte Herbert de Bismarck m'a demandé si des citoyens français étaient au nombre des individus incarcérés. Sur ma réponse négative, il a ajouté : « Jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune information du genre de celle que vous venez de me communiquer. Dès avant-hier, nous avions télégraphié à nos agents à Roustchouk et à Sofia de ne pas manquer de protéger les sujets russes qui seraient inquiétés à l'occasion des derniers troubles. Je ne manquerai pas de rendre compte à mon père de la suggestion que le Gouvernement français a faite à la Porte en vue d'utiliser la présence de Riza Bey à Sofia pour agir auprès de la Régence bulgare dans le sens de la modération et de l'humanité. Je vous dirai demain si le Chancelier croit opportun de s'associer à vos suggestions ».

Ayant cru remarquer dans ce langage une certaine défiance a propos de notre intervention dans la question bulgare, j'ai dit de nouveau que nous

[1] M. Flesch avait rendu compte d'atrocités commises par les Bulgares qui s'étaient comportés en « véritables bêtes féroces ». (Sofia, 4 mars, 10 h. 40, s.)

n'avions d'autre préoccupation que celle de ne pas demeurer sourds à l'appel que nous ont adressé les victimes de ces traitements barbares. Le comte Herbert, sans s'émouvoir autrement, a reconnu que leur situation méritait de l'intérêt.

463.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 133. *Berlin, 8 mars 1887, 6 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 50, soir.)

[M. Herbette rend compte d'un entretien qu'il vient d'avoir avec le comte de Bismarck. Celui-ci l'informe qu'il a reçu la veille une dépêche de Constantinople annonçant que les Ambassadeurs se sont mis d'accord avec la Porte «pour adresser à Sofia des conseils de modération et d'humanité».[1]]

La conversation s'engagea ensuite sur le résultat définitif des élections.

Le comte Herbert de Bismarck évalue à 45 voix la majorité que le Gouvernement trouvera dans l'union des conservateurs et des nationaux libéraux[2]. La première lecture du projet militaire a eu lieu hier, la seconde est fixée à demain sans qu'il ait été procédé à la nomination d'une commission; la troisième délibération qui sera suivie du vote définitif se terminera sans doute cette semaine.

Au moment où j'allais le quitter, le comte Herbert de Bismarck m'a dit : «Vous m'avez remis l'autre jour un dessin que vous trouviez inconvenant pour un membre du Gouvernement français[3]. Je veux vous mettre sous les yeux trois caricatures françaises qui sont bien plus insultantes pour l'Empereur et pour le Chancelier»; et il tira de son portefeuille les nos 826 et 830 des 6 février et 6 mars 1887 du *Grelot* et le n° 45 du *Pilori* du 27 février dernier. Ces caricatures dépassent, je vous l'avoue, les bornes permises. Aussi n'ai-je point essayé de les défendre, et me suis-je contenté d'établir une différence entre le programme quasi officiel du cortège de Cologne et les publications satiriques très peu répandues en France et qui ont leurs similaires en Allemagne.

(1) Voir ci-dessus, n° 462.

(2) Du résultat complet des élections pour le Reichstag, communiqué par M. Herbette à M. Flourens, dans sa dépêche n° 11 du 10 mars, il résulte que le Gouvernement pouvait compter sur une majorité de 22 voix. Le même jour, l'Ambassadeur écrivait (dép. n° 12) : «Le projet de loi militaire a été adopté, en première lecture, sans scrutin, dans la séance du Parlement en date du 7 de ce mois».

(3) Voir ci-dessus n° 451.

« Je n'ai aucune idée de vous adresser des observations à ce propos, m'a répondu le comte Herbert de Bismarck; je voulais faire un simple rapprochement pour vous montrer que ce n'est pas seulement en Allemagne que l'on commet des fautes contre le bon goût. »

Je n'ai pas jugé à propos de prolonger cet incident, et me suis retiré sans manifester la moindre contrariété.

464.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 49. *Paris, 10 mars 1887.*

Notre Consul à Bâle me fait savoir que l'autorité allemande refuse d'accorder des permis de chasse en Alsace aux Alsaciens ayant opté pour les nationalités française ou suisse.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, à toutes fins utiles, copie de la lettre de M. Decrais.

465.

M. d'Aunay, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 50. *Le Caire, 10 mars 1887, 12 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

D'après ce que Mouktar Pacha m'a confié hier, Sir H. D. Wolff aurait donné à entendre à Constantinople que son action en Égypte était terminée.

Développant sa pensée, il aurait fait observer que la sécurité de la frontière était assurée du côté du Soudan, que l'armée égyptienne avait été reconstituée, que la police était organisée, que les différentes administrations fonctionnaient régulièrement, et que, partant, il n'y avait plus lieu que de s'occuper de la convention *ultérieure* prévue par l'accord anglo-turc du 24 octobre 1885. Je ne sais si le Haut-Commissaire britannique a l'intention de ne pas revenir ici; mais, ce qui est certain, c'est qu'il a rompu son établissement au Caire.

Mouktar Pacha pense que Sir H. D. Wolff avait pour but de le faire rappeler à Constantinople lorsqu'il a tenu le langage que je viens de vous rapporter;

mais le représentant de la Porte s'est empressé d'ajouter que son Gouvernement ne céderait pas à ce sujet aux suggestions du Cabinet anglais. Si le Haut-Commissaire ottoman n'est pas en état en ce moment de jouer ici un rôle bien important, il peut, néanmoins, par sa présence seule entraver singulièrement l'action de l'Angleterre, et pour ce motif, nous devons désirer qu'il soit maintenu en Égypte.

466.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 10 mars 1887.*

Vous avez pu vous rendre compte par mes derniers télégrammes de la prudence qu'il faut apporter dans les moindres démarches auprès de la chancellerie impériale. Quoi de plus légitime que nos observations à propos du projet de cortège de Cologne? On les accepte avec bonne grâce et deux jours après on nous jette dans les jambes le *Grelot* et le *Pilori*[1]. Rien de plus naturel que votre réprobation des excès commis à Sofia! Et lorsqu'on est saisi d'une suggestion tendant à arrêter ces excès, dans la forme la plus circonspecte, on suppose immédiatement des arrière-pensées d'entente avec la Russie!

La morale de tout cela est que, pour ce qui concerne les lourdes plaisanteries allemandes, il convient de ne pas paraître nous en apercevoir, du moment que nous ne pouvons être sûrs de notre propre presse. Quant aux Bulgares, qui ne valent pas cher, laissons-les se débrouiller entre eux et réservons notre attention pour nos affaires.

J'espère que vous m'avez approuvé d'avoir clos l'incident des prisons de Sofia, en constatant que vous aviez complète satisfaction. Nous sommes ainsi sortis de difficulté avec les honneurs de la guerre. La détente s'accentue d'ailleurs de plus en plus et le voyage de M. de Lesseps contribuera certainement à calmer les esprits. Je ne vous donne pas de détails sur ce voyage, pensant bien que vous les trouverez dans tous les journaux.

(1) Voir ci-dessus, n° 463.

467.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 134. Confidentiel. *Berlin, 12 mars 1887, s. h.*

(*Reçu :* 11 heures soir.)

Le prince de Bismarck vient de venir à l'ambassade rendre à M. de Lesseps la visite que ce dernier lui avait faite hier. Il a d'abord demandé à me voir, et nous sommes restés un quart d'heure en tête à tête; puis il m'a exprimé le désir d'être présenté à ma femme. M. de Lesseps a assisté à cette entrevue qui a duré une demi-heure. Nous avons éprouvé au même degré une vive impression des sentiments pacifiques que le Chancelier a exprimés à diverses reprises en termes empreints de la plus grande cordialité. En réponse à mes remerciements pour les appréciations bienveillantes qu'il avait formulées sur mon compte dans son entretien d'hier avec M. de Lesseps, il me dit : « J'ai toute confiance en votre caractère comme en votre jugement, et nous nous entendrons toujours. Je ne désire que le maintien des bons rapports entre les deux pays. La guerre n'éclate jamais comme un coup de foudre; elle est toujours précédée de dissentiments graves, dont je ne vois pas de trace dans le présent et qui, je l'espère, ne se produiront pas dans l'avenir. En tout cas, nous travaillerons ensemble à les prévenir comme à les éteindre ». Je lui ai répondu que, dans cette œuvre commune, il pouvait compter sur mon zèle et que, en agissant ainsi, je ne ferais que m'inspirer des vues du Gouvernement de la République.

En causant avec M. de Lesseps, le prince de Bismarck qui avait été amené à parler de la légère claudication du comte Herbert de Bismarck depuis la blessure qu'il a reçue à Mars-la-Tour, lui a dit avec une certaine émotion : « Je compte bien que nous n'aurons plus la guerre » [1].

En résumé, la langage du Chancelier a été aussi satisfaisant que possible. Le voyage de M. de Lesseps à Berlin a sensiblement contribué à accélérer et à accentuer la détente que je vous ai signalée dans mes précédentes communications.

Notre illustre compatriote sera de retour à Paris lundi ou mardi; il a l'intention d'aller vous voir, dès son arrivée, pour vous communiquer le résultat de ses observations.

[1] Rapprocher de cette déclaration, celle du comte Herbert de Bismarck au Prince Henri VII de Reuss. *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1027; (*Die Grosse Politik,* VI, 1256).

468.

M. de Coutouly, Ministre de France à Bucarest,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Bucarest, 12 mars 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 21 mars.)

Après de longues hésitations, le Roi et la Reine de Roumanie se sont tout à coup décidés à se rendre à Berlin pour y célébrer avec tous les membres des deux branches de la maison de Hohenzollern le 90ᵉ anniversaire de la naissance de l'Empereur Guillaume. Ils comptent se mettre en route vendredi prochain, 18 mars. La nouvelle de leur départ n'a produit aucune émotion quelconque en Roumanie, où, sauf dans un petit groupe de politiciens, l'Allemagne n'a pas encore su se faire aimer. Tout le monde ici comprend, j'allais dire excuse, le sentiment qui a décidé Leurs Majestés à faire cette année acte de présence à la fête du vieil Empereur. Mais il ne manque pas de gens, même dans le parti ministériel, qui sont un peu contrariés par l'idée que le Roi Charles profitera de cette occasion pour se faire donner des conseils, c'est-à-dire au fond, des ordres par la chancellerie impériale.

Au ministère des Affaires étrangères, on s'attache seulement à démontrer qu'il serait sage de considérer la nouvelle du prochain voyage de Leurs Majestés comme une excellente nouvelle parce qu'elle prouve que le Roi, très bien renseigné, a de sérieuses raisons de se fier au maintien de la paix; et je crois devoir, à ce propos, rappeler à Votre Excellence ma lettre politique datée du 20 février dernier sous le numéro 44. Il m'avait paru intéressant de signaler dans cette dépêche certaines contradictions entre ce que le Roi m'avait fait l'honneur de me dire et les paroles qu'il avait adressées à deux de mes collègues. D'après les explications qu'a bien voulu me donner M. Bratiano ces contradictions n'auraient été qu'apparentes. Sa Majesté n'aurait en effet entendu causer avec moi que des chances de paix ou de guerre pour la présente année, tandis qu'en parlant à M. Hooricks de la probabilité d'une guerre, dans laquelle la neutralité de la Belgique ne serait sans doute pas respectée, elle avait en vue des éventualités plus lointaines. M. Bratiano m'a dit à ce propos que le Roi n'a jamais cru à un danger de grande guerre pour la présente année, mais qu'il est fermement persuadé que cette grande guerre aura lieu fatalement avant 1890.

J'avais désiré faire connaître au Palais l'impression produite sur mes

collègues et sur moi par ce que Sa Majesté nous avait fait l'honneur de nous dire dans la soirée du 15 février. Les explications qui m'ont été fournies spontanément par M. Bratiano semblent prouver que j'y ai réussi. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le fait que Leurs Majestés croient pouvoir s'absenter en ce moment, démontre, comme le disent MM. Bratiano et Phérékyde, que le Roi ne croit pas à la probabilité d'une grave complication prochaine au moins dans la région du Bas-Danube.

469.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. *Saint-Pétersbourg, 13 mars 1887, 5 heures, soir.*
(*Reçu :* 7 heures, soir.)

Les journaux annoncent qu'un cercle de Moscou, représentant le slavophilisme le plus ardent, envoie au général Boulanger une épée avec les devises suivantes : «Qui vive? la France. — Dieu favorise les audacieux. — Au plus digne. — La Russie, février 1887».

J'entends exprimer autour de moi des regrets au sujet de cette manifestation que l'on juge intempestive et dangereuse[1].

470.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *Sans date. Arrivée le 16 mars 1887.*

Je viens de voir le comte Münster qui m'a dit que l'Empereur se portait bien et il a ajouté avec un soulagement non dissimulé : «M. de Bismarck est de beaucoup meilleure humeur». Il semble donc que les choses devraient se rasséréner un petit peu. Cependant le ton de la presse est toujours aussi

[1] Le 27 mars M. de Laboulaye télégraphiera (télégr. n° 19, 3 h., s.) : «On m'assure, sans que je puisse rien affirmer, que l'épée destinée au général Boulanger sera réexpédiée de Paris sans être remise».

hargneux et le comte Herbert me paraît, à en juger au ton des deux derniers entretiens, dont vous avez bien voulu me faire parvenir l'analyse sommaire par le télégraphe, se montrer au moins aussi rogue et méfiant qu'avant les élections. S'il devait en être ainsi, nous n'aurions qu'à ne plus avoir avec eux que des rapports officiels et de pure courtoisie. Je n'ai jamais cru, pour ma part, à la possibilité d'un concours effectif et sincère de l'Allemagne dans une négociation quelconque pouvant tourner au profit de la France. Vous devinez sans peine que les derniers événements ne sont pas de nature à me faire revenir sur mes sentiments antérieurs. Je ne comprends pas que le comte Herbert ait pu avoir la pensée d'établir un parallèle entre le fait d'un Gouvernement qui, dans un pays où la liberté de la presse est absolue, est contraint de rester impuissant devant les écarts de certaines feuilles satiriques, et l'autorisation par l'administration d'une exhibition annoncée à l'avance et outrageuse pour une nation voisine. On n'est pas de bonne foi quand on cherche à établir de semblables confusions. Il me semble aussi, d'après vos deux derniers télégrammes, que l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la Bulgarie et de la Russie s'est sensiblement modifiée. Après avoir livré les Bulgares au caprice de leur puissant voisin, le prince de Bismarck paraîtrait, autant du moins que l'on en peut juger d'après le langage de son fils, disposé à approuver tous leurs excès et à les inciter à blesser les sentiments de la nation russe et de son Souverain. Ce sont là des indices précieux à observer et sur lesquels j'appelle toute votre sagacité. Que la tournure des événements ne réponde pas au secret désir du Chancelier, c'est possible. Nous n'avons qu'à attendre, rester sous notre tente et observer.

471.

M. d'Aunay, chargé de l'agence et du consulat général de France en Égypte,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 57. Confidentiel. *Le Caire, 16 mars 1887, 4 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 45, soir.)

Un télégramme de l'agence Reuter annonçait récemment que Sir H. D. Wolff et le Gouvernement ottoman se seraient mis d'accord sur le principe de la fixation d'une date pour l'évacuation. Mouktar Pacha, en appelant ce matin mon attention sur cette nouvelle, m'a donné à entendre qu'il avait des

raisons sérieuses pour la croire fondée. Il m'a affirmé que le Haut-Commissaire anglais lui avait proposé, quelques jours avant de quitter le Caire, d'engager le Cabinet de Londres à limiter à trois ans le délai après lequel les troupes britanniques devraient quitter l'Égypte[1].

C'est sous toute réserve que je transmets ces renseignements à Votre Excellence, Mouktar Pacha n'étant pas en général très exactement informé de ce qui se passe à Constantinople.

472.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 13. Confidentiel. *Paris, 17 mars 1887, 2 heures, soir.*

Vous avez certainement rassuré M. de Giers sur la portée du voyage de M. de Lesseps[2]. Il n'y a eu, dans ce voyage, aucune idée politique. Le lendemain du jour où il a été promu à un grade supérieur dans la Légion d'honneur, M. Herbette a choisi M. de Lesseps pour parrain et m'a demandé spontanément si je verrais des inconvénients à ce que son illustre ami lui apportât ses insignes à Berlin, après les élections du 21 février. Je n'y ai pas fait d'opposition[3]. Mais je ne me méprends pas sur la valeur de ces manifestations dont il a été l'objet, et elles ne peuvent à aucun degré avoir pour conséquence de modifier notre attitude politique. Je vous prie d'en donner hautement l'assurance.

(1) Le 22 mars, M. Decrais écrit de Vienne (dép. n° 34) que l'Ambassadeur d'Angleterre lui a parlé de l'Égypte. «Il a de lui-même abordé ce sujet en se plaignant amicalement du ton de la presse française, et, à ce propos, il m'a affirmé que le Gouvernement de la Reine ne songeait nullement à prendre possession de l'Égypte sous une forme quelconque et n'avait pas de plus grand désir que de rappeler le plus tôt possible les troupes de Sa Majesté.» Le 16 mai M. d'Aunay télégraphie à M. Flourens (télégr. n° 98, 1 heure du soir : «M. Baring m'annonce que son Gouvernement vient de s'entendre avec la Porte au sujet de l'évacuation qui aurait lieu dans trois ans.»

(2) Sur ce voyage, voir de Cyon, ouvrage cité, chap. IX et ci-dessus, n°s 453, 467 et note et ci-dessous, n° 473.

(3) Le texte primitif portait : *Je n'y ai vu aucun inconvénient, et j'ai même pensé que la manière dont M. de Lesseps serait reçu pourrait nous servir à juger si le Gouvernement allemand entendait continuer contre nous, après les élections, son système d'intimidation, ou s'il montrerait l'intention de nous rassurer. C'est la seconde hypothèse qui s'est réalisée, et même avec une certaine affectation.*

473.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. Très confidentiel. *Berlin, 18 mars 1887, 2 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Je n'aurai pas de valise à ma disposition avant quelques jours. Je crois donc devoir répondre dès aujourd'hui à votre télégramme n° 45 (1). Vous vous rappelez dans quelles circonstances le voyage de M. de Lesseps à Berlin a été décidé (2). J'avais officieusement désigné en seconde ligne cet ancien ami de ma famille pour me recevoir dans mon dernier grade de la Légion d'honneur, formalité qui n'exige aucun déplacement.

Ayant été choisi à cause de son grade supérieur, il m'a écrit pour m'annoncer son intention de m'apporter lui-même mes insignes, si vous y donniez votre assentiment, je vous ai communiqué sa lettre en original le 15 février. Vous vous êtes mis directement d'accord avec lui et vous m'en avez informé par télégramme n° 30.

Par dépêche en date du 1er mars, je vous ai spontanément indiqué que je resterais sur la réserve pendant le séjour de M. de Lesseps à Berlin et je m'y suis effectivement maintenu. J'ai tout naturellement reçu à la gare M. de Lesseps et ai donné l'hospitalité à mon ami, mais je ne l'ai accompagné ni chez l'Empereur, ni chez l'Impératrice, ni chez le Prince impérial, ni chez le Chancelier, pas même au concert de la Cour. Je n'ai assisté qu'à la courte entrevue qu'il a eue avec le prince de Bismarck dans le salon de ma femme et qui a été d'ailleurs toute de courtoisie. Je n'ai donné en son honneur qu'un dîner suivi d'une réception, la veille de son départ.

En résumé M. de Lesseps a été, de la part des Allemands et de l'ambassade, entouré des égards dus à l'étranger et au Français illustre, et nullement traité comme un personnage officiel; il n'a pas eu d'audience du Secrétaire d'État des Affaires étrangères.

Enfin je n'ai participé à aucune de ses [entrevues] avec des financiers ou des journalistes, et je n'en ai connu les détails que par les comptes rendus, sans doute très exagérés, des journaux français.

Mon impression est que, malgré les commentaires de la presse, le voyage de M. de Lesseps a produit le meilleur effet en Allemagne. Mais l'esprit de parti s'empare de tout. Je vois [par votre dernier télégramme et par le bruit

(1) M. Flourens avait demandé à M. Herbette des détails sur le séjour de M. de Lesseps à Berlin, et «sur la part que l'Ambassadeur y avait prise» (télégr. n° 45 de Paris, 17 mars, 9 h. s.).

(2) Voir ci-dessus, n° 472 et note.

de mon rappel qui a couru hier à Paris que mon attitude dans cette affaire a été dénaturée et mal comprise en certains milieux. Permettez-moi d'indiquer respectueusement que je suis prêt, en ce qui me concerne, à en accepter les conséquences.

474.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 14. Confidentiel. *Paris, 18 mars 1887, 9 heures, soir.*

Je ne vous ai pas prié d'exprimer les sentiments du Président de la République et du Gouvernement à l'occasion de la tentative d'assassinat qui vient d'avoir lieu contre le Tsar (1) parce qu'il m'avait paru qu'on cherchait plutôt à Pétersbourg à diminuer l'importance du fait. Mais j'apprends que d'autres Puissances ont félicité l'Empereur d'avoir échappé au danger. Si ce renseignement est exact, je vous prie, dans la mesure qui vous paraîtra convenable, de faire part à M. de Giers de la satisfaction que nous avons éprouvée en apprenant que Sa Majesté le Tsar avait échappé à une tentative si bien faite pour exciter l'indignation.

475.

M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 49. *Rome, 18 mars 1887, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Le comte de Robilant a reçu hier soir de Berlin la nouvelle officielle de sa nomination dans l'ordre de l'Aigle noir (2). Cette insigne distinction atteste le renouvellement des accords avec l'Allemagne (3); néanmoins, le Ministre, malgré tous mes efforts pour éclaircir la situation... (4) entre l'Italie et l'Allemagne, n'a cessé de me déclarer qu'il n'y a rien de fondé dans les bruit-

(1) Le 1er/13 mars. Voir aussi n° 479 et note.

(2) Le Cabinet italien avait été réinvesti par le Roi (télégr. Rome, n° 38 du 5 mars, 5 h. 35 s.) et avait échappé de justesse le 11 mars (télégr. Rome, nos 45 et 46 de 9 h. 20 s. et 11 h. 25 s.) à un ordre du jour de défiance présenté par M. Crispi.

(3) Le renouvellement de la Triple Alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie est du 20 février; le traité séparé entre l'Allemagne et l'Italie, qui prévoit une assistance militaire à donner éventuellement à l'Italie, est aussi du 20 février.

(4) Lacune de déchiffrement.

répandus en Europe. Dans nos derniers entretiens, et bien qu'il ne puisse se faire illusion sur ma crédulité, il a persisté dans ses mêmes affirmations; il s'est attaché surtout à me mettre en garde contre les conjectures ou informations de la presse, même de celle qui reçoit incontestablement, ce qu'il nie d'ailleurs, les inspirations du Gouvernement.

Hier encore, comme je lui représentais de la manière la plus instante et avec le ferme désir de mettre tous les bons procédés de notre côté, l'opportunité d'une entente cordiale et surtout confiante entre la France et l'Italie, il m'a bien dit, il est vrai, que c'était la meilleure des politiques, mais sur ces négociations avec les Empires du centre, il est, comme toujours, resté muet. Il s'est borné à disserter sur les intentions résolument pacifiques du Cabinet de Rome. D'autre part, d'après diverses expressions qui lui sont échappées, je crois qu'il n'est pas sans inquiétude sur les rapports du Cabinet de Berlin avec le Vatican et sur le désir du Saint-Siège de s'immiscer, sous prétexte de pacification générale, dans la politique européenne. Il y a fait allusion avec une ironie apparente, mais qui cache certainement un grave souci; il paraît pressentir, de ce côté, des tentatives dont il se défie. Il m'a parlé notamment des congrès avec un dédain dans lequel j'ai eu soin de l'encourager. Je suppose qu'il avait connaissance du voyage de Monseigneur Galimberti à Rome.

En ce qui regarde la situation parlementaire, il n'y aura pas de dissolution en ce moment d'ici à Pâques, époque vraisemblable de l'ouverture d'une session, le ministère s'efforcerait d'accroître sa majorité. Le Roi prononcerait à [l'ouverture] du Parlement un discours programme, et ce serait seulement en cas... [1] que la Chambre serait dissoute.

476.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 141. *Berlin, 20 mars 1887, s. h.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

Bien que votre lettre de congratulation à l'occasion de l'anniversaire impérial soit datée du 19, je viens de la communiquer dès ce matin au comte Herbert de Bismarck. Mes collègues affectaient de ne pas s'expliquer que le Gouvernement de la République n'eût pas encore fait connaître comment il se proposait de féliciter l'Empereur. Tout retard eût fait remarquer davantage l'absence d'un représentant spécial de la France, à la solennité du 22 mars.

[1] Lacune de déchiffrement.

477.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Berlin, 20 mars 1887 s. h.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Je viens de recevoir par la poste la circulaire autographiée en date du 17 de ce mois, me prescrivant de convier le Gouvernement allemand à l'exposition universelle de 1889.

L'accueil que l'Allemagne réserve à cette invitation aura trop d'importance, tant au point de vue politique que sous le rapport de l'adhésion de quelques autres États, pour que je ne désire pas avoir des indications spéciales sur la démarche que j'ai à tenter auprès de la chancellerie impériale.

Devrai-je d'abord sonder verbalement les dispositions du Chancelier? Je serais surpris qu'au lendemain de la crise où il a jeté volontairement les relations des deux pays il se décide à nous témoigner assez de bon vouloir pour nous donner sa coopération officielle. Tout au plus, nous accordera-t-il son appui officieux.

Peut-être Votre Excellence a-t-elle à cet égard les informations qui me manquent. Comme l'annonçait à votre prédécesseur mon télégramme n° 38, je me suis soigneusement abstenu, faute d'instructions contraires, de parler de l'exposition.

Dans ces conditions, je serais heureux que vous voulussiez bien me préciser les termes des communications orales ou écrites que j'aurai à faire au comte Herbert de Bismarck. Je ne pourrai, du reste, le voir avant mercredi ou jeudi, à cause de l'anniversaire impérial.

478.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 143. *Berlin, 20 mars 1887, 12 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

L'Ambassadeur de Turquie m'a demandé hier soir si j'avais connaissance des conditions de l'alliance entre l'Italie et l'Allemagne[1]. Il croit savoir de

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 971; (*Die Grosse Politik,* IV, 848), Voir aussi Pribram, *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie,* 1re partie, pièce 10 et ci-dessus n° 475.

bonne source que c'est le prince de Bismarck qui a ouvert au comte de Robilant la perspective de l'acquisition de la Tunisie. Cette nouvelle a impressionné la Porte qui se préoccupe des précautions à prendre en Tripolitaine. L'Ambassadeur de Turquie m'affirme d'ailleurs que son Gouvernement n'est pas disposé à faire de concession à l'Angleterre quant au maintien de l'occupation de l'Égypte ni à s'engager davantage en Bulgarie pour complaire à la Russie.

J'avais eu l'occasion de causer avant-hier avec l'Ambassadeur d'Italie du projet d'alliance entre son pays et les deux Empires allemands; il m'a dit que l'on exagérait beaucoup la portée de cette entente, qu'il s'agissait d'une ligue pacifique, et que rien n'empêchait la France d'adhérer, que l'Italie avait éprouvé depuis le congrès de 1878 les inconvénients de l'isolement, que nous n'aurions pas pris possession de la Tunisie, ce territoire carthaginois que l'on aperçoit de la Sardaigne, si le Gouvernement italien avait eu alors l'appui de l'Allemagne, etc.

Je lui ai répondu que l'opinion en France verrait, non pas avec inquiétude, mais avec tristesse la nation sœur que personne ne menace, qui, dans l'éventualité d'une guerre, aurait tout droit et toute raison de rester neutre, prendre parti contre nous et stipuler, même par hypothèse, une part de nos dépouilles [1].

Je terminerai ce compte rendu de mes récents entretiens avec mes collègues en mentionnant que j'expliquai au Ministre d'Espagne incidemment que nous ne poursuivions au Maroc aucune politique de conquête ni d'absorption, et que nous n'avions pas d'autre préoccupation que celle de défendre la sécurité des confins de l'Algérie contre les intrigues et les mauvais desseins quelle qu'en fût l'origine. M. le comte de Benomar m'a paru très satisfait de mon langage.

479.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 17. *Saint-Pétersbourg, 20 mars 1887, 7 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 21 mars, 1 heure, matin.)

M. de Giers a accueilli avec satisfaction l'expression des sentiments dont je lui ai fait part au nom du Président et du Gouvernement de la République.

[1] L'article III du traité séparé entre l'Allemagne et l'Italie du 20 février 1887 vise l'action que pourrait entreprendre l'Italie dans l'Afrique du Nord, si la France voulait y étendre sa souveraineté ou son protectorat, et l'appui que l'Allemagne serait obligée de lui prêter.

Il donnera connaissance à l'Empereur de ma démarche[1]. Si d'autres Puissances ont adressé leurs félicitations à Sa Majesté, elles l'ont fait directement, sans passer par l'intermédiaire du Ministre des Affaires étrangères. De Berlin et de Vienne, notamment, M. de Giers n'a rien reçu. On s'y est sans doute inspiré du même sentiment de réserve qui avait tout d'abord arrêté Votre Excellence. Plusieurs jours avant les arrestations, avis avait été donné du dehors, de Londres, Rome et Berlin au Gouvernement russe de prochaines tentatives criminelles. « Ce qui prouverait, a ajouté avec une certaine satisfaction M. de Giers, que la Révolution n'a pas ses racines au dedans, mais qu'en ce moment, elle reçoit du dehors le mot d'ordre qui met en mouvement des instruments aveugles. » « C'est pourquoi, a-t-il encore dit, nous nous sommes dans le temps fâchés avec vous au sujet de Krapotkine. » Et incidemment il a relevé le fait de la rentrée en France de cet agitateur.

[Attitude de la presse.]

480.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 144. *Berlin, 23 mars 1887, 11 h. 24, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

On m'affirme de bonne source que l'accord entre l'Allemagne et l'Italie a été définitivement conclu le jour de l'arrivée du Duc d'Aoste, c'est-à-dire dimanche dernier[2]. Toutefois, il resterait verbal jusqu'à nouvel ordre.

Hier, au dîner annuel du Chancelier, le comte de Launay était rayonnant. Le prince de Bismarck avait au cou le collier de l'Annonciade, ce qui ne l'empêchait pas de se montrer très gracieux pour l'Ambassadeur de Russie que l'on dit très mécontent de l'alliance entre les deux Empires et l'Italie.

Le Chancelier s'est également mis en frais d'amabilité avec moi. Il s'est notamment arrangé de manière à me faire remarquer qu'il ne portait que six décorations dont la plaque de la Légion d'honneur.

Dans la soirée, a eu lieu une grande réception de Cour au palais. L'Empereur n'avait vu dans la journée que les princes non allemands et les envoyés extraordinaires.

[1] Au jour anniversaire de la mort d'Alexandre II « et également un dimanche, six individus ont été arrêtés sur le parcours que devait suivre l'Empereur pour se rendre à l'église de la forteresse » (télégr. de Pétersbourg, n° 15 du 14 mars 1887, 4 h. 56, s.).

[2] Voir ci-dessus, n° 478 et note. L'accord est du 20 février, donc antérieur à l'arrivée du Duc d'Aoste.

Lorsque je lui ai présenté les félicitations des membres du Gouvernement de la République, il m'a dit qu'il y était très sensible et qu'il avait pris connaissance avec satisfaction des termes très courtois des instructions que vous m'aviez adressées à ce sujet. J'ai été l'objet d'égards particuliers de la part des nombreux princes présents à cette solennité.

L'Impératrice m'a exprimé, en termes chaleureux, sa satisfaction de la visite de M. de Lesseps à Berlin.

481.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Saint-Pétersbourg, 23 mars 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mars; Dir. pol., 1er avril.)

M. de Giers a fait connaître à l'Empereur la démarche dont Votre Excellence m'avait chargé au nom du Président et du Gouvernement de la République à l'occasion de la tentative criminelle dirigée contre Sa Majesté; l'Empereur s'est montré très touché de nos sentiments et de la façon discrète dont ils s'étaient manifestés. D'ordre de Sa Majesté, M. de Giers m'a prié d'en remercier M. Grévy ainsi que Votre Excellence.

Il avait été question d'un voyage de l'Empereur dans la région du Don et du Caucase pour présenter le Grand-Duc héritier aux tribus cosaques dont il est l'ataman. Ce voyage paraît abandonné à la suite de la participation de plusieurs cosaques au dernier complot. La Stanitsa d'Oust-Biélokalitvensk à laquelle appartient un des coupables arrêtés vient cependant de signer une adresse pour affirmer son dévouement au Souverain et pour demander le changement du nom d'un de ses villages qui est le même que celui de l'individu par lequel elle se voit déshonorée. Cette faveur lui a été accordée.

Hier, suivant l'usage, l'Ambassadeur d'Allemagne a dîné à Gatchina à l'occasion de la fête de l'Empereur Guillaume; il était accompagné par des officiers du régiment de l'Empereur Alexandre envoyés en députation. Ce soir un dîner a réuni chez le général de Schweinitz tous les chefs de mission qui avaient été conviés à venir en uniforme. M. de Giers qui y assistait a porté un toast à l'Empereur Guillaume auquel l'Ambassadeur d'Allemagne a répondu par un premier toast à l'Empereur Alexandre et un second aux Souverains et Chefs d'États représentés à sa table.

L'intérêt qui s'attache à la question bulgare commence à se lasser. En dehors d'un effort de la nation bulgare elle-même on ne voit plus à Saint-Pétersbourg

d'issue depuis que la Porte, obéissant sans doute à des conseils qui lui sont donnés, a, en quelque sorte, abdiqué son rôle de Puissance suzeraine. Tout en déplorant cet état de choses, le Gouvernement russe paraît toujours écarter la pensée d'une intervention.

482.

M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 50. *Rome, 24 mars 1887, 1 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

M. de Keudell dont la démission était annoncée par les journaux depuis quelques jours m'a dit hier soir que cette nouvelle est exacte. Il a ajouté que les considérations politiques sont étrangères à sa retraite amenée uniquement par des motifs personnels. Il m'a paru fort tristement affecté de son prochain départ et certainement sa démission n'est pas volontaire. On a dit ici qu'il avait été blessé de voir que la négociation avec le Quirinal était conduite en dehors de lui (1). Je suis persuadé que le vrai motif de sa retraite est le désir du prince de Bismarck d'avoir à Rome un agent plus jeune. L'influence de M. de Keudell était sensiblement usée après plus de douze ans de séjour. Le bruit court ici qu'il serait remplacé par le comte de Solms, Ministre à Madrid.

M. Depretis cherche en ce moment à remanier le Cabinet. D'après les renseignements que je crois sûrs, il fait des tentatives du côté de la gauche. La droite dissidente continuant à se montrer hostile, il tâcherait de rallier M. Crispi et même M. Cairoli. Ces pourparlers sont encore très vagues, d'ailleurs; le comte de Robilant se tient sur la réserve.

483.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 26 mars 1887.*

Je vous remercie cordialement de l'ardeur avec laquelle vous avez pris ma défense au Conseil des Ministres. Vous me dites que je n'y ai pas que des

(1) L'accord austro-italien ratifié le 20 février. *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome V, n° 1022; (*Die Grosse Politik,* IV, 860).

amis [1]. Je n'en suis pas plus étonné qu'inquiet. J'irai droit mon chemin, sans arrière-pensées ni préoccupations personnelles. Quand j'en aurai assez d'être attaqué dans le dos par mes concitoyens pendant que je fais face aux Allemands, je vous prierai d'accepter ma démission. De même, quand il vous plaira d'avoir à Berlin un autre Ambassadeur, je ne me ferai pas tirer l'oreille. Ce poste est un casse-tête et un casse-cou. Je ne l'ai pris que sur les instances très pressantes de M. de Freycinet et suis tout prêt à le quitter.

Ce n'est pas que je sois découragé. Avec de la fermeté, de la patience et du doigté, il y a quelque chose à faire ici. Mais on a besoin de se sentir soutenu par la confiance du Gouvernement.

On me dit que M. Goblet s'est laissé un moment émouvoir par les clabaudeurs. Ce voyage de M. de Lesseps lui avait été représenté comme une conspiration contre le Cabinet.

Malgré quelques intempérances de langage, M. de Lesseps a dit et entendu ici des choses bonnes à retenir. Avez-vous remarqué que ses affirmations des intentions pacifiques de l'Allemagne n'ont été démenties ou atténuées ni par la chancellerie impériale, ni par un seul journal allemand? Voilà qui est significatif.

Certes j'aimerais mieux des actes que des paroles. Mais pouvions-nous espérer passer sans transition de la tension du mois dernier à une coopération amicale? Un revirement aussi brusque devrait nous être suspect. Qu'avons-nous à donner à l'Allemagne en échange de ses bons offices dans la question d'Égypte? Rien. A mon arrivée ici, j'avais fait luire la perspective d'une détente, en attendant l'entente. On a fait mine de m'écouter. Deux mois après, on nous prenait pour tête de Turc.

Ah! si nous voulions nous laisser domestiquer comme l'Autriche et l'Italie, et si nous voulions nous atteler au char de Bismarck, comme il l'avait cru en 1884-1885, jusqu'au retour de M. de Freycinet au ministère des Affaires étrangères, on ne nous ménagerait pas les encouragements, peut-être même mieux. Mais toujours sans aboutir. On nous ferait danser au-dessus du nez le morceau de sucre au bout d'une ficelle. Et l'on finirait tout au plus par nous offrir comme un témoignage d'amitié la neutralisation de l'Alsace-Lorraine, qui serait l'abandon de nos aspirations patriotiques, la rupture des liens invisibles qui nous attachent encore aux provinces perdues.

Voulez-vous toute ma pensée? J'ai peur des caresses de M. de Bismarck plus que de ses coups. Les unes pourraient nous duper, les autres nous révoltent. Il faut garder le feu sacré.

P.-S. — 28 mars. Je rouvre ma lettre pour y ajouter un mot. On dirait que M. de Bismarck veut recommencer une campagne d'intimidation pour

[1] Voir ci-dessus, n° 473 *in fine*.

nous imposer silence au sujet des mesures qu'il va prendre en Alsace-Lorraine. Je vous faisais remarquer plus haut que personne n'avait cherché à atténuer ici le bon effet produit par le voyage de M. de Lesseps. C'est ce qu'a commencé à faire, dans son numéro du 26 mars, *La Gazette de l'Allemagne du Nord*. Nos journaux ont repris trop vite confiance dans le maintien de la paix. *La Justice* prend directement à partie M. de Bismarck à propos de son dernier discours. C'est à la fois imprudent et inutile. Moins la presse française s'occupera des affaires allemandes, mieux cela vaudra!

484.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Berlin, 26 mars 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mars; Dir. pol., 1er avril.)

Vous avez bien voulu me communiquer le 1er de ce mois une dépêche dans laquelle le Ministre de la République à La Haye vous a fait part des appréhensions que lui inspirait la construction de certaines lignes de chemin de fer à travers le grand-duché de Luxembourg au point de vue du respect de la neutralité de cet État [1].

Avant de vous exprimer, selon votre désir, mon avis à ce sujet, j'ai tenu à m'entourer des renseignements les plus précis et les plus sûrs, et je me trouve aujourd'hui seulement en mesure de vous transmettre le résultat de cette enquête. Le raccordement de la ligne d'Aix-la-Chapelle Stolberg avec la station luxembourgeoise de Trois-Vierges, par Saint-Vith, n'aura qu'une importance secondaire sous le rapport stratégique, par suite de son tracé et de son mode de construction. D'une part, elle n'est pas plus courte que celle de Spa-Gouvy. De plus, elle présente des rampes de 1 à 70 millimètres et des courbes de 300 mètres.

Ce qui prouve d'ailleurs que la jonction de cette voie avec le réseau luxembourgeois n'a pas de réelle utilité militaire, c'est que le Gouvernement impérial a mis peu d'empressement à l'exécuter. Votée en 1884, elle ne sera pas terminée avant deux ans. Les terrains ne sont pas encore acquis sur le

(1) «Notre Ministre à La Haye, avait écrit M. Flourens (D. 44, 1er mars), m'entretient, dans la dépêche ci-jointe en copie, de certaines considérations qui le portent à craindre que la neutralité du Luxembourg ne soit pas respectée par l'Allemagne, en cas de guerre entre ce pays et la France.»

territoire prussien, et l'on commence seulement à travailler au tunnel de Goidange qui se trouve sur la frontière.

Les services que cette ligne d'intérêt local pourra rendre à l'armée allemande résulteront seulement de ce qu'elle est reliée à celle de l'Eifel (Euskirchen-Trèves).

Celle-ci, qui n'a qu'un trafic industriel peu considérable, a reçu une double voie dans un but stratégique. Elle sera probablement rattachée aussi par Gerolstein-Moyen-Andermont à la ligne du Rhin de sorte qu'il y aura là plusieurs routes parallèles reliées entre elles par des voies transversales.

On m'a également signalé un fait qui mérite d'être pris en considération par notre État-major : c'est la facilité avec laquelle les Allemands pourraient, en vingt-quatre heures, établir une jonction entre le terminus de la ligne alsacienne qui aboutit à la frontière près de Redange et notre ligne d'Hussigny à Thil. Les deux lignes sont, en effet, au même niveau, tandis qu'il en est autrement près de Villerupt à cause des hauts fourneaux situés sur ce point. La carte ci-annexée vous permettra de vous rendre compte de cette situation.

485.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 147. *Berlin, 29 mars 1887, 5 h. 30, soir*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck n'a pas tenu sa réception du mardi. Il ne m'aurait, du reste, rien dit et je me serais naturellement abstenu de lui parler de la question qui agite ici tout le Corps diplomatique, l'alliance de l'Italie avec les Puissances allemandes. Mes collègues de Russie et de Turquie m'ayant interrogé aujourd'hui à ce sujet, je me suis montré assez indifférent.

[Conversation avec Tewfik Bey sur la Tripolitaine.]

486.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 3 avril 1887.*

Il y a encore de l'électricité dans l'air. Si nous voulons éviter des provocations ou pis encore, il faut que nous redoublions de prudence. Le devoir

de la presse est de mettre une sourdine à ses appréciations sur ce qui se passe en Alsace-Lorraine, comme en Allemagne et même en Russie, et le Gouvernement de la République doit se résigner à l'isolement où on l'a mis. Et par là, je n'entends pas seulement l'isolement au point de vue des alliances, mais encore au point de vue des relations diplomatiques. Vous définissez très bien notre situation dans votre lettre particulière qui m'est arrivée le 16 mars : [1] «Nous n'avons qu'à attendre, rester sous notre tente et observer».

C'est la formule exacte de la politique à suivre. Ne comptons pas sur M. de Bismarck, sa suprême bienveillance pour nous est de ne pas chercher à nous tuer. Permettez-moi aussi de vous demander la plus extrême réserve quant aux explications que vous désireriez avoir sur une question quelconque. Nous sommes en quarantaine. La chancellerie impériale est peu communicative de sa nature, elle l'est moins pour nous que pour les autres. Tous les Ambassadeurs se plaignent de ne pouvoir obtenir un renseignement sur quoi que ce soit. Je fais de mon mieux pour suppléer à cette diète.

487.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20. *Berlin, 3 avril 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 6 avril.)

J'imagine que mon dernier télégramme relatif à la réception du général Willoughby à Berlin vous a édifié sur les susceptibilités ombrageuses de la chancellerie impériale à notre égard [2]. Malgré la réserve que nous observons vis-à-vis d'elle depuis seize ans, il ne nous est pas permis d'appeler son attention sur les moindres incidents qui nous intéressent, du moment qu'il pourrait en résulter une entrave, si faible qu'elle fût, pour la liberté d'action de la politique allemande. J'avais pourtant apporté une prudence presque excessive dans l'exécution de vos instructions télégraphiques du 31 mars. Ayant à entretenir d'urgence le comte de Bismarck, je ne pouvais attendre jusqu'au prochain mardi. D'autre part, lui demander une entrevue sans lui

[1] Voir ci-dessus, n° 470.

[2] M. Flourens avait fait savoir à M. Herbette le 31 mars (Tél. n° 55, 11 h. 30, s.) que, d'après le *Times*, le général Willoughby avait été admis à remettre en personne les présents de la Reine de Madagascar à l'Impératrice d'Allemagne, au Prince et à la Princesse de la Couronne. Il ajoutait : «J'espère que le fait est inexact. En tout cas je vous prie de faire savoir d'urgence au comte Herbert de Bismarck que nous ne reconnaissons au sieur Willoughby aucune qualité diplomatique, et que la mission qu'il s'attribue est en contradiction avec les articles 1 et 2 de notre traité.»

en indiquer l'objet, c'eût été risquer que, dans l'intervalle, les réceptions du général Willoughby poursuivissent leur cours, ou que pris à *brûle-pourpoint*, le Secrétaire d'État ne me dît qu'il avait besoin d'en référer au Chancelier. J'écrivis donc vendredi matin au comte de Bismarck, sur papier sans en-tête de l'ambassade, le petit billet dont copie est ci-jointe avec celle de la réponse par laquelle le comte de Pourtalès, au nom du Secrétaire d'État, m'assignait pour le lendemain une audience du prince de Bismarck.

Hier, avant que j'eusse ouvert la bouche pour lui exposer le but de ma visite, le Chancelier est entré de lui-même dans les développements que je vous ai résumés dans mon télégramme n° 152 et dont je crois utile de mettre certains détails en lumière.

En termes très ronds, mais très nets, il m'a dit : « Je suis à l'aise pour vous parler aujourd'hui de ce qui a été fait vis-à-vis du général Willoughby, parce que je n'ai pas plus l'intention de contrecarrer votre politique à Madagascar qu'ailleurs, excepté en Alsace-Lorraine. Mais il y a quelque inconvénient à ces sortes de questions. Si elles sont gênantes, on n'y répond pas ou bien on y répond par *des mensonges*. Or, il est toujours mauvais de placer quelqu'un dans la nécessité de commettre une impertinence ou de mentir. C'est ce qui arrive parfois à l'un de vos collègues (évidemment le comte Schouvaloff) qui nous interroge à tout propos en disant : *Excusez-moi, je suis un soldat et non un diplomate*. Nous en sommes réduits à lui faire des réponses quelconques ».

Après avoir fait remarquer au prince qu'il s'agissait, dans le cas présent, d'une question importante pour nous, mais non pour l'Allemagne, je n'ai pas été fâché de pouvoir lui donner lecture, séance tenante, de la lettre par laquelle M. Waddington a rendu compte à votre prédécesseur, le 17 juillet 1886, de la conversation qu'il avait eue sur le même sujet avec Lord Rosebery. Bien qu'assez engagé dans les affaires de Madagascar, le Cabinet de Londres n'avait pas hésité à s'abstenir de toute relation officielle avec le général Willoughby.

Cette lecture parut un peu surprendre le Chancelier, et j'en profitai pour lui rappeler les dispositions essentielles de notre dernier traité avec la Reine de Madagascar. C'est alors qu'il m'a laissé voir qu'il ne se considérait pas comme lié par cette convention *inter alias acta,* tout en affirmant qu'il n'avait aucune envie de nous gêner à Madagascar, *bien qu'il en eût le droit.*

Une controverse aurait été délicate sur ce terrain. Je préférai ne pas la prolonger au point de vue académique, et, pour ne pas quitter trop brusquement le prince, j'abordai de moi-même la question moins actuelle et irritante de l'exposition de 1889. Ce sujet épuisé, je me retirai. Le prince avait gardé sa bonne humeur. Il me parla des cadeaux qu'il avait reçus à l'occasion de sa fête, m'en montra quelques-uns dans une pièce voisine et me reconduisit avec beaucoup de courtoisie jusqu'au seuil du vestibule.

Voici l'impression que j'ai gardée de cette visite. L'affaire dont j'avais mani-

festé le désir de causer avec le Secrétaire d'État ne comportait pas d'être traitée par le Chancelier. En se référant de m'en entretenir lui-même, le prince avait sans doute un but spécial. Lequel? Peut-être de nous empêcher de lui demander des explications ou même des éclaircissements sur d'autres questions plus aiguës, telles que le traité avec l'Italie, les mesures projetées en Alsace-Lorraine, l'expulsion de M. Antoine [1], etc. Non content de nous maintenir en quarantaine en matière d'échange de vues générales, il veut nous dégoûter de toute curiosité intempestive. Le général Willoughby était à Berlin depuis quelques jours et sa présence n'y a été signalée par un journal qu'après sa réception chez le Prince impérial. Il en est reparti sans fracas pour se rendre à Rome où, d'après les agences, il a été reçu par le Roi d'Italie. Il y a là un manège qui mérite de fixer l'attention.

Un autre fait qui m'a frappé, c'est l'insistance avec laquelle le prince de Bismarck a dirigé les allusions peu bienveillantes contre le comte Schouvaloff et, en même temps, mais avec plus de ménagements, contre le Gouvernement russe. C'est sans doute un indice d'autres préoccupations.

Enfin, il convient de tenir note de ce qu'il m'a dit de la répugnance des *Empereurs* contre la célébration de l'anniversaire de la grande Révolution, ce qui donne à pressentir le refus de l'Autriche et de la Russie de participer à notre exposition universelle de 1889.

488.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 57. *Paris, 4 avril 1887, 5 h. 15, soir.*

Dans la conversation que vous aurez demain avec le comte Herbert de Bismarck, il sera sans doute question de celle que vous avez eue avec le Chancelier [2]. Vous aurez soin de conserver toujours le ton familier de ce dernier entretien, et de ne montrer ni amertume, ni inquiétude; mais il serait bon de relever la théorie inattendue d'après laquelle une Puissance est libre de ne pas observer un traité auquel elle n'a pas pris part. Tous les traités, pour être valables, n'ont pas besoin de la consécration européenne, et, quand ils sont notifiés sans soulever d'objection, quand ils ont été conclus d'ailleurs entre

[1] Député protestataire de Metz. — [2] Voir ci-dessus n° 487.

deux Gouvernements indépendants, il semble que les autres doivent s'y conformer. Le système contraire jetterait un grand trouble dans le droit public, et, dans la circonstance spéciale dont il s'agit, nous ne pourrions pas nous méprendre sur l'intention qu'il indiquerait. Nous y verrions la preuve que le prince de Bismarck modifie à notre égard la politique qu'il a si souvent exposée, et qui consiste à voir avec plaisir la France chercher des satisfactions sur un terrain où elle ne peut rencontrer avec l'Allemagne aucun conflit d'intérêt. Le Chancelier vous a assuré qu'il ne renonçait pas à cette politique, et qu'il n'avait pas l'intention de nous contrecarrer à Madagascar. Cette assurance n'était pas inutile après la réception insolite faite au sieur Willoughby, qui n'a pas vu le Président de la République et ne lui a remis aucun présent. Ce fait paraissait assurément de nature à nous désobliger, mais, puisqu'il ne provient pas de cette intention et qu'il n'est dû qu'à la simple curiosité, nous n'insistons pas davantage.

Vous direz cela si l'occasion s'en présente, sans appuyer, et sans paraître y attacher beaucoup d'importance, en ajoutant que Willoughby a perdu tout crédit à Madagascar.

489.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 31. *Vienne, 6 avril 1887, 3 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Les incidents récents, qui nous ont valu de la part des journaux allemands officieux, un redoublement de violentes attaques, ne m'ont pas paru préoccuper beaucoup le comte Kalnoky. « Il n'y a rien de nouveau, m'a-t-il dit hier, dans l'état de vos rapports avec l'Allemagne. La situation n'a pas « empiré ». Il y aura pendant quelque temps encore des hauts et des bas. Maintenant c'est l'affaire de l'Attaché militaire allemand qui excite de la mauvaise humeur à Berlin. Mais cela ne durera pas ». En me tenant ces propos, le comte Kalnoky parlait d'un ton qui excluait toute sérieuse inquiétude.

490.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 21. *Saint-Pétersbourg, 6 avril 1887, 7 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

M. Katkoff a été reçu, il y a quelques jours, par l'Empereur à Gatchina, qui l'a gardé dans son cabinet une heure et demie (1). Malgré cette entrevue qui a dû lui être désagréable, M. de Giers n'en conserve pas moins actuellement la confiance de son Souverain, qui lui conférera, dit-on, une distinction à l'occasion des fêtes de Pâques. La *Gazette de Moscou* a d'ailleurs cessé ses attaques contre le Ministre des Affaires étrangères et même contre l'Allemagne.

Le comte Schouvaloff est ici; avant de retourner à Vienne, le prince Lobanoff a attendu son arrivée.

[Le comte Tolstoï demande à la police française de surveiller deux étudiants russes qui ont quitté la Russie.]

491.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 17. *Paris, 7 avril 1887, 7 heures, soir.*

Ainsi que votre télégramme du 1er avril me le faisait pressentir, le baron de Mohrenheim m'a informé dans des termes amicaux, et en y joignant l'expression des regrets de son Gouvernement, de l'impossibilité dans laquelle serait la Russie de participer à l'exposition universelle. D'après cette communication qui m'a été faite hier, verbalement, je ne puis que vous prier de vous abstenir de toute nouvelle démarche à ce sujet.

(1) Voir Toutain, ouvrage cité, chap. 11 et aussi de Cyon, ouvrage cité, chap. IX.

492.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. *Rome, 7 avril 1887, 7 h. 7, soir*

Reçu : 11 h. 30, soir.)

Par une voie confidentielle, j'apprends que, non content d'avoir obtenu l'appui du Pape contre le centre, le Cabinet de Berlin sollicite aujourd'hui le concours de Sa Sainteté pour pouvoir imposer l'usage de l'allemand au clergé catholique en Alsace-Lorraine et supprimer l'usage du français dans les publications épiscopales comme dans l'enseignement des séminaires diocésains.

Il y a lieu de se demander si Léon XIII, quelque flatté qu'il soit du goût manifesté par le prince de Bismarck pour l'alliance entre le «Pape et l'Empereur», pourra accorder à l'Allemagne luthérienne en Alsace ce que le Saint-Siège a invariablement refusé à la Russie schismatique en Pologne.

Monseigneur Galimberti a été saisi encore d'une autre question pendant son séjour à Berlin. En prévision de la mort prochaine de l'Empereur Guillaume, on a exprimé à l'envoyé pontifical le désir qu'au moment où se produira cet événement, des services religieux solennels puissent être célébrés dans les églises catholiques en Alsace-Lorraine. Or ceci est tellement contraire au droit canonique qu'il y a deux ans, lors de la mort du maréchal de Manteuffel, le Saint-Office a adressé une remontrance au coadjuteur de Strasbourg qui, en raison des services réels rendus à l'Église par le prédécesseur du prince de Hohenlohe, avait cru devoir recommander aux curés du diocèse de ne pas oublier le défunt dans leurs prières. Il ne s'agissait pas cependant cette fois de prières publiques, ainsi que l'a établi le coadjuteur de Strasbourg pour se justifier.

493.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5. *Saint-Pétersbourg, 7 avril 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 avril; Dir. pol., 14 avril.)

Le communiqué qui était joint à ma dernière dépêche n° 15 et que M. de Giers avait cru opportun de faire publier la veille de la fête de l'Empereur

d'Allemagne a provoqué chez M. Katkoff une irritation qui s'est fait jour dans l'article de la *Gazette de Moscou* dont j'ai indiqué les termes dans mon télégramme n° 19. Directement visé par une attaque où l'on prétendait qu'il ne parlait pas au nom du Gouvernement et qu'il trahissait d'une manière criminelle ses devoirs de citoyen, le Ministre des Affaires étrangères a fait tous ses efforts pour obtenir qu'un avertissement fût adressé à la *Gazette* et par conséquent à son rédacteur en chef. L'avertissement a été rédigé, il n'a pas été publié. ce qui a été considéré comme une nouvelle preuve de l'influence que M. Katkoff exerce sur le Souverain [1]. D'après ce qui me revient, l'Empereur aurait dit à M. de Giers que certainement le langage de la *Gazette* avait dépassé les bornes, mais que M. Katkoff était malade depuis quelque temps, qu'il fallait tenir compte de cet état et qu'on lui ferait savoir du reste qu'il eût à se modérer. Par suite il fut décidé que le directeur de la presse se rendrait à Moscou pour y faire la communication convenue. En apprenant cela, M. Katkoff qui peut-être avait eu le temps de consulter le comte Tolstoï, Ministre de l'Intérieur, actuellement à Moscou, est accouru à Saint-Pétersbourg. Deux jours après son arrivée, il était reçu à Gatchina par l'Empereur qui le gardait dans son cabinet une heure et demie.

Il est difficile de savoir ce qui a pu être dit dans ce long entretien, mais le sentiment général est que, si la conversation a commencé par une admonestation, bien des sujets ont dû être traités entre le Souverain et le journaliste qui est le porte-voix de l'opinion publique [2]. Les amis de ce dernier assurent que l'Empereur s'est montré très ferme, dans sa résolution de ne plus rentrer dans la Triple Alliance et de conserver, en vue de l'équilibre, la liberté d'action de la Russie; si le fait est exact, c'est là le point important. Après cette entrevue on a parlé de la démission de M. de Giers; mais cet acte qui, avec nos habitudes parlementaires, eût semblé tout naturel n'aurait pas été admis par l'Empereur qui congédie ses Ministres lorsqu'il le juge bon, sans admettre qu'ils aient le droit de se retirer autrement que par son ordre. Le silence, évidemment imposé, que garde depuis quelques jours la *Gazette de Moscou* sur M. de Giers et sur l'Allemagne prouve d'ailleurs qu'Alexandre III a manifesté clairement à M. Katkoff son intention de ne pas se priver actuellement des services de son Ministre des Affaires étrangères. On annonce même que M. de Giers recevra une distinction à l'occasion des fêtes de Pâques.

Le comte Schouvaloff, dont le fils s'est blessé récemment en tombant de cheval, vient d'arriver à Saint-Pétersbourg; ce voyage a eu pour effet de retar-

[1] M. de Laboulaye avait télégraphié le 1er avril (Tél. n° 20, 4 h. 7, s.) : «M. Katkoff n'a pas reçu d'avertissement officiel, mais un avis officieux d'avoir à modérer son langage. Cette satisfaction paraît suffisante à M. de Giers qui garde son portefeuille.»

[2] M. de Laboulaye dira le 12 avril (Télégr. n° 22, 6 h. 20, s.) : «Je me suis assuré que M. Katkoff n'a jamais eu la pensée de venir en France, Ses amis disaient qu'il est trop Russe pour entreprendre un voyage à l'étranger.»

der de quelques jours le départ du prince Lobanoff pour Vienne, M. de Giers a voulu conférer en même temps avec ses deux Ambassadeurs.

[L'Afghanistan choisi pour dérivatif par la presse russe. Conversation avec Constantinople sur la question bulgare.]

494.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *Sans date. Arrivée le 16 avril 1887.*

Je vois par le texte de vos derniers télégrammes que Son Altesse le prince de Bismarck n'est pas, quoiqu'on ait pu l'espérer, depuis le vote de son septennat si impatiemment attendu du monde entier, devenu beaucoup plus aimable et facile au moins vis-à-vis de nous. Il semble inquiet et ce n'est pas sans anxiété que l'on se demande ce qui peut encore l'inquiéter. Il a prétendu que nous voulions la guerre et, mis à la torture, à la géhenne par les attaques de sa presse, renforcée de la presse anglaise, de la presse austro-hongroise, de la presse italienne, nous n'avons confessé que notre ferme volonté de maintenir la paix. Les mobilisations, les appels de 72.000 réservistes, en plein hiver, les armements formidables n'ont pu rien arracher de plus à notre angoisse patriotique. Il s'est plaint que la Russie menaçât la sécurité de sa fidèle Autriche. L'Autriche a armé sur ses ordres et la Russie n'a pas armé. La Russie se laisse insulter par les protégés de l'Autriche et ne remue pas un soldat. Que manque-t-il donc à l'heureux possesseur de ce septennat, qui déclarait-il, devait suffire à sa modeste ambition? Il a perdu, dit-on, un allié dans la Russie; mais il en a retrouvé un autre dans l'Italie, qui par son obséquiosité suppléera à ce qui peut encore manquer à ses forces. Il a le Pape. Il a aussi l'Angleterre, du moins il le fait dire. Les populations balkaniques sur un signe de sa main sont prêtes à se ruer sur leur libérateur. Les Turcs se joindront à elles pour cette œuvre pie, après quoi ils se retireront en Asie pour faire place à la confédération balkanique dans le seul but de le satisfaire, de même qu'ils achètent des fusils qui ne peuvent leur servir dans le désir de fournir des commandes à l'industrie qu'il protège. Ses ruses ont été déjouées cet hiver, mais il lui est aisé d'en préparer de nouvelles pour ce printemps ou pour cet été. Que lui manque-t-il donc? Et pourquoi tant de mauvaise humeur? Je vous serais bien reconnaissant de me l'apprendre et j'attendrai avec impatience la prochaine valise. Jusqu'à ce qu'il se déride, je suis tout à fait de votre avis, restons sous la tente et n'insistons sur rien, pas plus sur l'exposition que sur le reste. Nous saurons nous passer des Allemands, de leur

commerce et de leur industrie. Le vide qu'ils laisseront sera moins remarqué qu'ils ne le supposent. Quant à leur art, si je ne consultais que mon goût personnel, je ne les en priverais pas, même momentanément.

495.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Vienne, 15 avril 1887, 3 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 5 heures soir.)

On se félicite au Ballplatz des assurances que le prince Lobanoff a rapportées de Saint-Pétersbourg. D'après ce que le comte Kalnoky m'a dit hier soir, la politique de l'Empereur Alexandre serait plus que jamais pacifique. Sa Majesté impériale, tenant à conserver M. de Giers, lui donnerait, à l'occasion des fêtes de Pâques, un témoignage de sa satisfaction et de sa confiance, et, dans le cas, a ajouté le comte Kalnoky, où M. de Giers croirait néanmoins devoir se retirer, c'est sa politique pacifique et prudente qui continuerait à prévaloir dans les conseils du Tsar. En ce qui touche la Bulgarie, le Ministre impérial des Affaires étrangères m'a dit qu'il n'y avait pour le moment rien de nouveau. Il s'abstenait toujours, quant à lui, de proposer quoi que ce fût, et toutes les combinaisons suggérées par la Régence ou ses représentants n'avaient aucune chance d'être écoutées. Seulement la Porte parviendrait peut-être, d'après lui, à s'entendre avec la Russie, et le Cabinet de Pétersbourg, commençant enfin à comprendre qu'il s'est engagé en une sorte d'impasse, se montrerait aujourd'hui assez disposé à chercher le moyen d'en sortir.

496.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 155. *Berlin, 19 avril 1887, 11 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

Il n'est pas à ma connaissance qu'une circulaire récente ait interdit aux officiers français de voyager en Alsace-Lorraine, et je verrais quelque inconvénient à poser cette question à la chancellerie impériale. En tout cas, s'il s'agit de prendre au nom du Gouvernement français [livraison] d'engins de guerre, il me paraîtrait préférable de confier cette mission à un civil qui attirerait moins l'attention qu'un militaire.

497.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 19 avril 1887.*

Vous me posez, dans votre lettre particulière, qui m'est parvenue le 16 de ce mois [1], diverses questions auxquelles je suis, je vous l'avoue, assez embarrassé de répondre. Vous me demandez notamment pourquoi M. de Bismarck est encore inquiet et de mauvaise humeur malgré le vote de *son* septennat.

Cette inquiétude et cette mauvaise humeur existent réellement, j'en ai comme vous l'impression très nette, mais sur leurs causes je suis réduit aux conjectures.

Il y a d'abord l'attitude de la Russie. On se défie de sa politique des *mains libres*; on y sent une hostilité à peine déguisée. Il me revient de divers cercles militaires, de Berlin comme de la province, que les officiers s'attendent d'un moment à l'autre à partir en guerre contre les Russes. A Stettin, où j'ai été en excursion ces jours derniers, on parle couramment de ce choc inévitable, et on y est résigné. Ce qui préoccupe le plus, c'est de savoir ce que ferait la France dans une pareille éventualité. De leur côté les Russes — autant que l'on peut en juger par le langage des Attachés militaires de leur ambassade à Berlin — laissent voir qu'ils préféreraient se heurter directement aux Allemands plutôt que de commencer par les Autrichiens; ils ne se dissimulent pas qu'ils pourraient être battus dans les premières batailles, mais ils affirment qu'ils feraient durer la lutte dix-huit mois ou deux ans et que l'Allemagne serait hors d'état de soutenir une guerre aussi longue.

Peut-être font-ils entrer aussi dans leurs calculs une entrée en campagne de la France. La tentation serait évidemment bien forte, mais la prudence exigerait que nous eussions assez de sang-froid pour y résister au moins un certain temps. L'heure fatale une fois sonnée, l'Allemagne se trouvera entre deux feux terribles. Il n'est pas surprenant qu'une semblable perspective rende M. de Bismarck nerveux et irritable. L'obséquiosité de l'Italie, dont la politique extérieure manque de boussole, n'est pas une force. Le Pape, lui-même, tout à la joie, en ce moment, de sa réconciliation avec l'Allemagne, ne peut prêter au Chancelier un concours utile que pour sa politique intérieure. L'Angleterre ne sera jamais un allié militant. Quant à l'appui que M. de Bismarck chercherait dans une Confédération balkanique, il serait bien illusoire. Je doute que, si ingrats qu'ils puissent être, les Roumains, les Serbes

[1] Voir ci-dessus n° 494.

et les Bulgares osent jamais, ou du moins de longtemps, se déclarer contre le Tsar. Enfin le Sultan ne jouera pas volontiers, au profit de la Confédération balkanique, le rôle de « guillotiné par persuasion ». Il ne veut pas être chassé d'Europe, et, pour éviter cette extrémité, il oscillera toujours entre l'Angleterre et la Russie. Sans doute, pour complaire à la puissante Allemagne, il lui demandera des officiers et lui achètera des canons et des fusils. Mais de là à s'exposer aux coups de la flotte de Sébastopol il y a un abîme.

J'en conclus que le métier de chef d'orchestre du concert européen, d'arbitre de la paix du monde, n'est pas tout rose pour M. de Bismarck.

Ce qui complique sa situation, c'est l'âge de l'Empereur qui rend à peu près impossible une déclaration de guerre et le caractère de l'héritier du trône qui répugne aux idées belliqueuses. Du jour au lendemain, il peut y avoir un changement de règne. Sans doute le nouvel Empereur conservera le prince de Bismarck. Mais ce dernier n'osera pas lui offrir la guerre comme don de joyeux avènement. Une année s'écoulera, peut-être plus, avant que le Chancelier embrouille suffisamment les choses pour triompher des idées pacifiques de son maître. Si la couronne impériale devait échoir au Prince Guillaume, le péril serait beaucoup plus grand. Ce jeune Prince qui se croit l'étoffe d'un Frédéric le Grand est le type du sabreur ambitieux. Bien qu'il affecte de s'intéresser aux affaires (il travaille deux jours par semaine au ministère des Affaires étrangères, soit avec le comte de Bismarck, soit avec le Chancelier lui-même), il est passionné pour les exercices militaires et pour « la Gloire ». L'autre jour, il se félicitait devant moi d'avoir un quatrième fils au lieu d'une fille, « les Princes étant exposés à être tués à la guerre » et il vantait l'utilité des duels d'étudiants. Avec un Souverain de ce tempérament, le prince de Bismarck aurait ses coudées franches. Fort heureusement pour nous, et pour la paix du monde, il se sent tenu en bride, et, à défaut de la force, il est réduit à employer l'intimidation. Conserver à l'Empire allemand l'hégémonie de l'Europe par la supériorité de ses forces militaires, tel est actuellement le but de sa politique, jusqu'au jour où il pourra écraser par les armes les dernières velléités d'indépendance de la Russie et de la France. Sans trêve ni relâche, il aide le maréchal de Moltke à accroître encore le formidable instrument de la domination allemande, et, du même coup, il assied l'unité de l'Empire et il barre le chemin aux idées libérales.

Il ne dépend malheureusement pas de nous de contrarier de si vastes desseins, mais ce que nous pouvons faire c'est de nous préparer à une lutte suprême. Au cours de la dernière crise, j'ai eu, sans un moment d'hésitation, le sentiment que la guerre n'était pas imminente. Par contre, je n'ai pas cessé de vous demander d'être convaincu de la nécessité de nous mettre patiemment et sans fracas en mesure de nous défendre. J'ai, vous le dirai-je, quelque inquiétude des dispositions dans lesquelles la Chambre va aborder la discussion

des projets militaires. Le moment me paraît mal choisi pour bouleverser notre organisation. L'adoption immédiate du service de trois ans nous ferait perdre une partie de nos meilleurs sous-officiers. Pourquoi ne commencerait-on pas par constituer fortement nos cadres subalternes, avant d'abréger la durée du service? De même pour les économies, si désirables qu'elles soient, il serait déplorable qu'on les fît porter sur les effectifs...

Je me suis laissé entraîner malgré moi à cette digression, elle aura du moins l'avantage de mettre à nu l'état de mon esprit. Pour le présent je n'ai pas d'inquiétude si les Russes ne font pas de coup de tête. Pour l'avenir il importe que nous prenions nos précautions et le général Boulanger rendra un signalé service au pays par la préparation silencieuse de nos moyens défensifs.

498.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 60. Très confidentiel. *Paris, 21 avril 1887, 9 h. 25, soir.*

Le Ministre de l'Intérieur me fait savoir que M. Schnaebelé, commissaire spécial de la police à Pagny-sur-Moselle, vient d'être arrêté par la police allemande [1]. Les premiers renseignements reçus sur cette arrestation sont trop contradictoires pour qu'il y ait intérêt à ce que je vous les transmette tous. Quelques personnes disent que M. Schnaebelé a été arrêté sur territoire français, ce qui ne paraît pas vraisemblable. La version qui est appuyée sur le plus grand nombre de témoignages est que M. Schnaebelé a été attiré sur le territoire allemand par des agents de police avec lesquels il était en relation, sous prétexte de se mettre d'accord au sujet de certains détails de surveillance à exercer en commun. Les bonnes relations qui existaient entre les agents français et allemands sur ce point de la frontière ne rendent pas le fait improbable. A peine M. Schnaebelé aurait-il mis le pied sur le sol allemand que deux agents de police déguisés se seraient jetés sur lui et l'auraient enlevé.

Je fais sur l'incident une enquête qui n'est pas assez avancée pour que je puisse dès maintenant vous donner des renseignements précis, encore moins des instructions. Vous n'avez donc à faire, jusqu'à nouvel ordre, aucune démarche officielle, ni même officieuse. Mais je vous prie de me télégraphier d'urgence ce qu'on dit à Berlin de l'arrestation de M. Schnaebelé, quels

[1] Voir La *politique extérieure de l'Allemagne* tome V, n°s 1033 et 1034; (*Die Grosse Politik,* tome VI, n°s 1257 et 1258).

motifs on lui attribue publiquement, quelle impression l'opinion en éprouve. Vous comprenez l'intérêt que nous avons à être immédiatement renseignés sur la manière dont le Gouvernement allemand raconte l'affaire, et sur l'interprétation qu'il en donne.

499.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 157. *Berlin, 22 avril 1887, 11 h. 41, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Je réponds à vos télégrammes 59 et 60 [1]; le Prince impérial étant depuis quelques jours à Ems, il m'est difficile de me renseigner exactement sur l'état actuel de sa santé. Je l'ai vu la veille de son départ de Berlin; il était un peu enroué, mais très enjoué. Quant aux informations alarmantes que les journaux français ont peut-être eu tort d'enregistrer les premiers, personne ici ne paraît y croire. Hier, au concert de la Cour où l'Empereur et l'Impératrice se montraient pleins de bonne humeur et de gaieté, j'ai entendu le Prince Guillaume donner les meilleures nouvelles de son père qui a fait ces jours derniers une promenade sur le Rhin sans aggraver son mal de gorge. L'incident de Pagny-sur-Moselle a été signalé aujourd'hui seulement par le bureau Wolff d'après une dépêche de l'agence Havas, relatant qu'un piège aurait été tendu au fonctionnaire français. Cette circonstance provoquera sans doute dans la presse des commentaires que je vous communiquerai au fur et à mesure qu'ils se produiront.

500.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 61. *Paris, 22 avril 1887, 9 heures, soir.*

Le Conseiller de l'ambassade d'Allemagne vient de me donner lecture d'un télégramme de son Gouvernement relatif à l'arrestation de M. Schnaebelé. Le comte de Bismarck télégraphie que notre commissaire spécial a été arrêté en vertu d'un mandat décerné contre lui par la Cour de Leipzig [2]. Il est accusé

[1] Voir ci-dessus, n° 498. — [2] Voir La *politique extérieure de l'Allemagne* tome V, n° 1035 (*Die Grosse Politik,* VI, 1259).

de complicité dans des crimes de haute trahison, pour s'être livré à des faits d'espionnage et à des actes ayant pour objet de faciliter la désertion dans l'armée. La justice allemande aurait des preuves entre les mains.

Le Conseiller de l'ambassade d'Allemagne a ajouté que son Gouvernement manquait encore de renseignements complets sur les conditions dans lesquelles l'arrestation s'est opérée, mais il s'est montré prêt à nous donner tous les éclaircissements que nous désirerions aussitôt que les indications suffisantes auraient été réunies.

Nous n'avons rien à dire au sujet de l'accusation lancée contre M. Schnaebelé puisqu'elle relève des tribunaux; quant à l'arrestation elle-même, nous nous livrons de notre côté à une enquête sur la manière dont elle a été faite, et, dès que cette enquête sera terminée, je vous en enverrai le résultat, en y joignant les instructions convenables. Vous n'avez, en attendant, aucune démarche à accomplir. Le présent télégramme n'a d'autre objet que de vous tenir au courant. Je compte sur vous pour m'envoyer, comme je vous l'ai déjà demandé et comme vous me l'annoncez, tous les renseignements utiles sur l'impression produite en Allemagne par l'incident de Pagny et sur le caractère qu'on lui attribue.

501.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

À M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 158. *Berlin, 23 avril 1887, 5 heures, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 45, soir.)

La démarche que le Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris a faite auprès de vous à propos de l'incident de Pagny semble indiquer que la chancellerie n'a pas l'intention d'y chercher un prétexte à complications graves [1]. Jusqu'à présent, elle s'est bornée à faire insérer deux notes officieuses, assez incolores, l'une dans les *Nouvelles Politiques* de Berlin, et la deuxième dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. En voici la traduction succincte : 1° «Depuis hier on discute très vivement *l'incident Schnaebelé,* il ne s'agit là apparemment de rien de plus ni de moins que de l'arrestation d'une personnalité qu'on soupçonne fortement d'espionnage pour le compte de la France, c'est-à-dire d'un incident qui n'a pas été isolé dans ces derniers temps, sans que, toutefois l'opinion publique se fût échauffée dans la même mesure aux précédentes occasions.

[1] Voir ci-dessus n° 500.

L'instruction de l'affaire va maintenant suivre son cours normal et établir en tout cas que nos autorités ont une vigilance conforme à leur devoir».

2° «L'arrestation précédemment annoncée du commissaire de police français à la frontière a eu lieu sur ordonnance du juge d'instruction, et, comme le mentionne le bureau Wolff, elle se rattache à des menées de haute trahison en Alsace». Les journaux allemands reproduisent ces deux notes en y joignant les versions françaises d'après leurs correspondants de Paris, mais ils s'abstiennent, selon leur habitude, de formuler un avis avant de connaître celui du Gouvernement.

Dans le monde diplomatique, on croit généralement à un malentendu. Plusieurs de mes collègues sont venus hier me demander mes impressions. Je me suis appliqué à manifester la plus grande tranquillité d'esprit.

Mon sentiment personnel est que l'incident a surpris la Wilhelmstrasse. Peut-être le Chancelier en rejettera-t-il la responsabilité sur la haute administration de l'Alsace-Lorraine dont il est mécontent. En fait, il est probable qu'il y a eu excès de zèle de la part des agents de ce pays d'Empire. Mais, à prendre la chose de plus haut, qu'il y ait eu ou non piège tendu à M. Schnaebelé, que l'arrestation ait été, ou non, opérée sur le territoire allemand, il est fâcheux qu'au lieu de se plaindre de Gouvernement à Gouvernement des agissements d'un fonctionnaire qu'il aurait été possible de déplacer ou de punir disciplinairement, les autorités allemandes aient jugé à propos de se faire justice elles-mêmes. Cette manière de procéder met les relations des deux pays à la merci d'incidents sans réelle importance. C'est sur ce point qu'il serait, selon moi, nécessaire d'insister, le moment venu.

502.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 62. Confidentiel. *Paris, 23 avril 1887, 11 h. 15, soir.*

Le comte de Leyden est venu me revoir ce matin, et il m'a prié, en vertu d'un télégramme reçu du comte de Bismarck, de communiquer à son Gouvernement les résultats de l'enquête que nous avions faite sur les circonstances dans lesquelles s'est effectuée l'arrestation de M. Schnaebelé.

Le premier point en effet à éclaircir, c'est de savoir si M. Schnaebelé a été arrêté sur le territoire allemand ou sur le territoire français. Nous ne pouvons d'ailleurs pas discuter les charges qui pèsent sur M. Schnaebelé, puisque nous ne les connaissons que d'une manière tout à fait sommaire et incomplète.

Ce que nous avions à préciser et à constater en vue d'un débat ultérieur s'il y avait lieu, c'étaient les détails de l'arrestation. Tel a été le but de notre enquête.

Il en ressort clairement que M. Schnaebelé, qui a été l'objet d'une première agression sur le territoire allemand, s'en est dégagé et qu'il est repassé sur le territoire français. Là, sa sécurité est devenue si grande, qu'au lieu de prendre la fuite, il s'est arrêté et retourné, montrant à ses agresseurs le poteau-frontière qui le protégeait. Je vous recommande, en particulier , la déposition de François Gauthier qui est formelle. Or, les frères Gauthier ont été, à notre connaissance, les seuls témoins en situation d'observer l'incident. M. Schnaebelé étant donc séparé par le poteau-frontière des agents allemands, ceux-ci ont montré d'abord une hésitation bien naturelle. Puis, craignant sans doute la responsabilité qu'ils encourraient pour avoir si maladroitement assailli, et ensuite laissé échapper M. Schnaebelé, ils l'ont poursuivi sur notre territoire après s'être un moment consultés, et l'ont ramené par la force de l'autre côté du poteau. M. Schnaebelé continuait de se débattre, puisque c'est à ce moment que son chapeau est tombé.

Tels sont les résultats de notre enquête. En les communiquant au comte Herbert de Bismarck, vous le prierez de vous communiquer à son tour les résultats de la sienne et de vous faire connaître les conséquences qu'il en tire; il y a là une question de fait à élucider, et, au cas où le Gouvernement allemand ne serait pas convaincu par la communication de notre enquête, nous aurions besoin pour la discuter contradictoirement avec lui de connaître les témoignages que l'autorité allemande a pu recueillir.

Je vous envoie ce soir, par courrier, les pièces dont je vous résume le sens général. Je vous prie d'en donner lecture au comte de Bismarck, et s'il le demande, de lui en laisser copie. Il y aurait intérêt à obtenir une réponse le plus tôt possible.

503.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 23 avril 1887.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mai.)

Je viens d'apprendre, de source que je crois autorisée, que des arrestations importantes ont été faites; on est, paraît-il, sur les traces d'un nouveau complot.

M. de Giers s'est montré très reconnaissant des indications de police que je lui ai transmises de la part de Votre Excellence. Ainsi que je l'ai télégraphié,

on compte beaucoup sur notre concours. La confiance que l'on a dans nos sentiments fait même désirer que nous n'expulsions pas les nihilistes dont les menées pourront, semble-t-il, être en France mieux surveillées que partout ailleurs. C'est cette pensée que le baron de Mohrenheim a été chargé d'exprimer à Votre Excellence. En nous demandant de ne plus nous occuper des nihilistes, l'Ambassadeur de Russie a dû faire simplement allusion aux mesures d'expulsion; quant à toutes les précautions qui peuvent contribuer à déjouer les complots, on tient plus que jamais à ce qu'elles ne soient pas négligées. M. de Giers a beaucoup insisté là-dessus, il m'a même dit que le baron de Mohrenheim ayant trop d'imagination pour bien exécuter cette commission, il préférait que je m'en chargeasse. C'est ce que j'ai fait par mon dernier télégramme.

A l'étonnement de tous, des amis de M. Katkoff eux-mêmes, M. de Giers n'a été l'objet d'aucune distinction à l'occasion des fêtes de Pâques. On assure que le rescrit était préparé; dans un cercle, le frère du Ministre en avait même presque cité les termes. C'est, dit-on, à un dernier effort de M. Pobedonotzeff que l'Empereur se serait rendu en ne le signant pas. Dans ces conditions, la situation du Ministre des Affaires étrangères se trouve très diminuée. Il paraît toutefois en avoir pris son parti, et à sa dernière réception diplomatique, n'a laissé percer aucune trace de découragement. Bien que, dans la circonstance actuelle, l'abstention de l'Empereur puisse être interprétée comme un nouveau gage de la persistance d'une politique favorable à la France, je ne sais si, au moment où Votre Excellence témoignait une si grande satisfaction de l'attitude de M. de Giers, nous devons nous en féliciter. Nous n'aurions certainement aucun intérêt à voir le comte Paul Schouvaloff passer de Berlin à la chancellerie. Rien ne prouve qu'il ait des sympathies moins allemandes que M. de Giers, et la position personnelle qu'il aurait auprès de l'Empereur par ses attaches de famille pourrait constituer un élément d'influence capable de contrebalancer celle qu'exerce M. Katkoff. D'autre part l'arrivée du général Ignatieff serait un tel défi porté à l'Allemagne qu'elle diminuerait certainement les chances de conservation de la paix. Je crois que pour le moment le maintien du *statu quo*, s'il est possible, au moyen d'une sorte de *modus vivendi* entre M. Katkoff et M. de Giers, vaudrait encore mieux qu'une modification qui serait peut-être pleine de surprises; mais ce n'est là naturellement qu'une opinion personnelle.

Conformément à vos instructions particulières, M. le Ministre, j'ai remercié de votre part, M. de Giers de la communication de dépêches qui vous a été faite par le baron de Mohrenheim, et j'ai profité de l'occasion pour l'assurer de la communauté de vues complète qui existe entre les deux Cabinets, ainsi que de notre persévérance et de notre loyauté. Le Ministre des Affaires étrangères m'a dit de son côté que l'Empereur avait été satisfait des déclarations

que M. de Mohrenheim avait transmises de votre part. Que Votre Excellence me permette de m'applaudir et de la féliciter de ce résultat. Ainsi qu'elle l'aura vu je me suis constamment appliqué à amener le Gouvernement russe à traiter, le plus souvent possible, les affaires à Paris, parce qu'il me semblait que cela l'engageait davantage que des conversations avec l'Ambassadeur de la République, conversation dont la seule trace était dans mes rapports. Je suis heureux de voir que pour l'ensemble des questions européennes, comme pour l'Égypte, comme pour l'exposition, M. de Giers s'habitue à prendre cette voie. Nous avons ainsi un témoignage plus certain et plus palpable de ses dispositions.

[Observations sur l'attitude de quelques organes de la presse française.]

504.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 63. *Paris, 24 avril 1887, 2 h. 10, soir.*

Pour compléter les renseignements contenus dans le télégramme que je vous ai adressé hier soir et les documents à l'appui qui vont vous parvenir, je vous transcris deux lettres de la plus haute importance adressées par M. Gautsch, commissaire de police allemand à Ars-sur-Moselle à M. Schnaebelé [1]. «Ars-sur-Moselle, le 13 avril 1887. — Mon cher collègue, je désirerais vous causer pour vous transmettre des renseignements de la plus haute importance que je ne puis confier au papier. Je voudrais éviter d'être vu par nos employés et par les employés français. Je suis du reste très connu dans les environs. Pouvez-vous me donner un rendez-vous? Veuillez ne causer à personne. Dans l'attente de vous lire, je reste votre tout dévoué, Gautsch. — P. S. N'envoyez pas la réponse par le schaffner, cela serait trop imprudent; écrivez-moi par la poste et recommandez la lettre.» Voici la seconde lettre : «Ars, le 16/4/87 : Mon cher collègue, je suis empêché de me rendre demain à Pont-à-Mousson. Comme j'aurais à vous causer au sujet du poteau qui a été détruit, pourriez-vous venir un de ces jours à l'endroit où le poteau a été détruit? J'espère qu'avec les renseignements que j'ai vous pourrez me mettre sur la trace des individus. Dans l'attente de vous serrer la main, recevez mon cher collègue, mes bien cordiales salutations. Votre tout dévoué, Gautsch». Ces deux lettres établissent jusqu'à l'évidence que Schnaebelé a été appelé sur la frontière par ruse, que Gautsch l'a fait tomber dans un véritable guet-apens. Or, d'après les principes du droit des gens, il faut que l'arrestation ait été faite légalement et loyalement, sans que, comme dit Dalloz, la présence

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome V, n° 1037; (*Die Grosse Politik*, VI, 1261.)

de l'étranger sur notre territoire soit l'effet de la violence, de la ruse ou d'une force majeure. Le domicile de Schnaebelé est à Pont-à-Mousson, son bureau à Pagny, il est donc tout naturel que, Gautsch lui ayant demandé un rendez-vous pour affaire de service dans un lieu où il ne pourrait être vu par les employés du commissariat français, Schnaebelé lui ait fixé sa demeure à Pont-à-Mousson. Cette fixation ayant rendu à Gautsch impossible la réalisation de son plan, Gautsch a indiqué un second rendez-vous dont le but et l'endroit étaient cette fois déterminés. Je vais vous expédier par lettre chargée une correspondance entre Schnaebelé et la police ainsi que la magistrature allemandes qui prouvent que ces rendez-vous, commandés souvent par les intérêts du service, étaient fréquents et ne devaient éveiller de part et d'autre aucun soupçon, ni aucune susceptibilité. Vous pourrez donner copie de ces pièces à M. de Bismarck au cas où il le demanderait. Vous lui ferez remarquer que le Gouvernement s'est opposé à leur publication pour ne pas envenimer le débat dans cette si douloureuse affaire. Vous rappellerez qu'aux termes d'un troisième télégramme dont il m'a été donné lecture par M. le comte de Leyden, M. de Bismarck a bien voulu me déclarer qu'au cas où la violation de territoire serait établie, il n'hésiterait pas à demander la remise en liberté de Schnaebelé, fût-il même reconnu coupable. Vous ajouterez que j'ai trop de confiance dans sa haute équité pour douter qu'il puisse hésiter, au cas même où il aurait quelque doute sur la violation du territoire, pour permettre le maintien d'une arrestation obtenue à l'aide de tels procédés. Enfin vous vous plaindrez en mon nom que le Gouvernement allemand nous ait laissé ignorer les graves accusations pesant sur Schnaebelé. Il n'eût pas été maintenu à son poste, et nous n'aurions pas donné le spectacle regrettable d'un Gouvernement maintenant à un poste de confiance à la frontière un agent soupçonné de haute trahison contre un Gouvernement ami. L'adoption de tels procédés ne pourrait qu'engendrer un antagonisme qui ne doit pas exister sur nos frontières.

505.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

À M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 159. *Berlin, 24 avril 1887, 12 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Je me conformerai strictement aux instructions contenues dans votre télégramme n° 62 (1). Mais le courrier n'arrivant que tard dans la soirée, je ne pourrai voir le comte Herbert de Bismarck que demain.

(1) Voir ci-dessus n° 502.

Les journaux d'hier soir donnaient divers détails sur les circonstances de l'arrestation.

Quelques-uns, comme la *National Zeitung*, prétendaient tenir de *source sûre* que M. Schnaebelé avait été arrêté sur territoire allemand.

D'autres feuilles reproduisaient une version contraire, et parmi elles la *Gazette de Voss* (libérale) que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* morigène à ce propos aujourd'hui en ces termes :

«Les trahisons de ceux qui obtiennent les sympathies des journaux démocratiques (allemands) à cause de leur hostilité contre le Gouvernement impérial auront pour conséquences de rendre beaucoup plus considérables qu'elles ne l'auraient été sans cela les pertes de l'armée et les difficultés de son action dans le cas d'une nouvelle guerre avec la France».

Le même journal officieux ajoute : «Comme nous l'apprenons *de la source la plus sûre*, les témoignages recueillis établissent que l'arrestation de Schnaebelé a été opérée sur le territoire allemand. Ce point n'est pas contesté par l'intéressé lui-même».

Dans leur ensemble, la presse et le monde des affaires ont confiance dans l'issue pacifique de l'incident, les deux Gouvernements paraissant décidés à faire chacun de leur côté une enquête loyale et à s'en communiquer réciproquement les résultats dans un même esprit de conciliation. Je remarque d'ailleurs qu'aujourd'hui dans les grands journaux les articles relatifs à cette affaire ne sont plus comme hier mis en vedette.

506.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 160. *Berlin, 24 avril 1887, 10 heures, soir.*
(*Reçu :* 25 avril, 9 heures, matin.)

Je viens de rencontrer le comte Herbert de Bismarck aux courses où j'avais tenu à me montrer pour qu'on eût bien l'opinion que je n'étais pas préoccupé. Il est venu à moi avec empressement et je lui ai dit d'un ton naturel que j'aurais sans doute à causer demain avec lui du *déplorable* incident Schnaebelé.

«Oui, bien déplorable, me répondit-il. La justice fait ses coups sans avertir, et, une fois qu'elle est partie, il est bien difficile de l'arrêter [1]. Je ne demande pas mieux que de chercher avec vous le moyen de terminer l'affaire. Venez demain à trois heures et demie. D'ici là, je ferai transcrire les pièces qui sont

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome V, n° 1036; (*Die Grosse Politik*, VI, 1260).

entre mes mains et je vous remettrai ces copies. Je dois vous prévenir que notre enquête a établi que l'arrestation a eu lieu sur le territoire allemand. Schnaebelé le reconnaît lui-même ».

Je lui dis alors que, d'après mes informations encore sommaires, l'arrestation aurait au contraire été opérée sur le sol français; que j'attendais ce soir les pièces de notre enquête, que je lui en donnerais copie; que je me réservais de discuter à fond avec lui les circonstances de l'incident; qu'en tout état de cause, il avait à mon grand regret manqué de confiance envers moi en ne m'avisant pas des griefs de l'administration allemande contre Schnaebelé, ce qui nous aurait épargné les difficultés actuelles.

Le comte Herbert de Bismarck s'est vivement défendu d'avoir été au courant de l'affaire et j'en ai profité pour lui exprimer l'opinion que le mieux serait de rendre Schnaebelé à la liberté dans le plus bref délai. Il me répondit qu'il voudrait pouvoir le faire, mais qu'il ne savait pas si ce serait possible, vu la gravité des charges qui pèsent contre l'inculpé. Il m'a toutefois promis d'examiner avec moi demain ce qu'il y aurait à faire.

Je ne suis pas mécontent de cette entrée en matière.

De retour chez moi, j'y trouvai votre télégramme n° 63 [1] qui me fournira des arguments pour démontrer au Secrétaire d'État que les autorités allemandes ont eu des torts trop sérieux pour qu'il n'y ait pas nécessité de les réparer sans plus tarder, quelle que puisse être la culpabilité de M. Schnaebelé.

507.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 24. Très confidentiel. *Rome, 24 avril 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 avril; Dir. pol., 28 avril.)

J'ai eu hier soir avec le Ministre des Finances, chez un ami commun, un entretien dont je m'empresse de vous donner connaissance. M. Magliani, avec qui je suis d'ailleurs en relations familières, a entrepris, en réponse à quelques allusions que j'avais faites, à dessein, aux arrangements intervenus entre l'Italie et l'Allemagne, de me donner à ce sujet des explications précises. C'était la première fois qu'un personnage officiel n'éludait pas mes suggestions, et j'ai tâché de profiter autant que possible de la bonne volonté de mon interlocuteur.

[1] Voir ci-dessus n° 504.

«Nos engagements, m'a dit d'abord M. Magliani, sont uniquement conçus dans le but de sauvegarder la paix générale. Deux hypothèses sont prévues : le cas où l'Allemagne attaquerait la France, le cas où la France attaquerait l'Allemagne. Dans la première hypothèse l'Italie n'est pas liée, elle reste neutre; dans la seconde, au contraire, elle doit prendre part aux événements, mais en seconde ligne, et de concert avec l'Autriche-Hongrie».

«Je comprends, ai-je répondu, que vous restiez neutres si l'Allemagne nous attaque : mais qu'entendez-vous par prendre part aux événements en seconde ligne si la France attaquait l'Allemagne? A quel moment se produirait votre action? Ce ne serait pas au début, dites-vous : ce ne serait donc qu'au moment où les chances de la guerre se seraient déclarées contre l'un ou l'autre des belligérants».

«Évidemment», me dit le Ministre.

«Mais alors, repris-je, si l'Allemagne était victorieuse, interviendriez-vous donc contre nous?»

«Non pas, répondit M. Magliani, car l'Allemagne n'aurait pas besoin de notre concours».

«C'est donc seulement, dis-je, dans le cas où l'Allemagne serait en péril que vos engagements vous obligeraient à entrer en lice?»

«Notre action, reprit le Ministre, serait simplement une médiation en vue de rétablir la paix, et je puis même dire, en thèse générale, que nous l'exercerions pour empêcher qu'un des belligérants abusât de la victoire».

Sans m'arrêter à cette dernière observation évidemment peu sincère puisque, de l'aveu même de M. Magliani, l'intervention italienne ne doit se produire qu'en faveur de l'Allemagne, je lui demandai s'il considérait que cette médiation serait une médiation armée. Sa réponse embarrassée ne m'a laissé aucun doute sur l'affirmative.

Je ne puis être certain assurément que les indications du Ministre soient complètes, elles m'ont été données au cours d'une conversation qui n'avait rien d'officiel et après que j'eus fait observer à mon interlocuteur que nous raisonnions académiquement pour ainsi dire et sur la simple interprétation d'un texte, puisqu'il était sûr comme moi que la France n'attaquerait pas l'Allemagne. Quoi qu'il en soit, en serrant de près les réponses successives du Ministre, on pourrait, il me semble, récapituler ainsi les notions qui en résultent : 1° il est incontestable qu'il y a tout autre chose entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche qu'une entente générale dans une pensée pacifique, mais qu'il existe un traité très net, déterminé, fixant une série d'engagements pour une série d'hypothèses.

2° Cette alliance serait purement défensive (M. Magliani a fort insisté sur ce point qui reste pour moi assez douteux).

3° Elle serait conclue dans le but de sauvegarder la situation territoriale

de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche et aurait pour objet de prévenir toute attaque soit de la France, soit de la Russie, par la perspective menaçante des forces qui s'uniraient pour la repousser.

4° L'Italie ne serait liée que dans le cas où l'Allemagne serait attaquée (je suppose aussi dans le cas où l'Autriche se trouverait dans la même situation, mais M. Magliani ne m'a point parlé de l'Autriche).

5° Si la France était battue au premier choc, l'Italie dont le concours serait alors inutile s'abstiendrait d'intervenir; si la France était victorieuse, on serait en présence du véritable *casus foederis;* l'Italie et l'Autriche prendraient position pour obliger la France à ne pas pousser trop loin ses succès; leur médiation armée se transformerait éventuellement en intervention effective.

Tel est le sens général des confidences de M. Magliani. Je ne les présente à Votre Excellence que comme un commencement d'information et sans me dissimuler les obscurités qu'elles laissent subsister sur le texte véritable; je ne garantis d'ailleurs à aucun degré la sincérité absolue du Ministre et je me borne à vous rapporter, comme je le dois, ce qu'il m'a exposé sur une question qui nous touche de si près. Je ne répondrais pas, par exemple, qu'il n'y ait dans le traité d'autres clauses plus dangereuses, et dont M. Magliani se serait abstenu de me parler; cependant, comme son intention évidente était de me rassurer sur la portée des engagements pris par son pays, je me crois fondé à penser que ceux qu'il a indiqués sont le *minimum* de ce que nous pouvons croire et redouter. Le traité en un mot est au moins ce qu'il m'a avoué.

[Réflexions de M. de Moüy sur cette conversation et le traité italo-allemand.]

508.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 64. *Paris, 25 avril 1887, 1 h. 15, soir.*

Je me félicite de la manière dont vous avez engagé l'affaire avec M. le comte de Bismarck [1]. Vous recevrez ce soir les copies et les photographies que je vous ai annoncées. Plus je relis les deux lettres de Gautsch et plus je me persuade qu'il est impossible que M. de Bismarck puisse maintenir une arrestation obtenue à l'aide de tels procédés, quelles que soient les charges qui pèsent contre Schnaebelé. *L'impossibilité* me paraît d'autant plus manifeste que ce n'est pas Schnaebelé qui a été appelé à la frontière par un tiers quelconque, c'est le commissaire de police de Pagny qui a été convoqué par le

[1] Voir ci-dessus n° 506.

commissaire de police d'Ars pour une affaire de service, pour constater un délit commis contre l'Empire d'Allemagne, pour en rechercher et en poursuivre de concert les auteurs. C'est en qualité de fonctionnaire français, remplissant les devoirs de sa charge, que Schnaebelé est venu au rendez-vous. Il était, dès lors, couvert par cette qualité. Il a été souvent jugé qu'un agent de police ne pouvait être, alors même qu'il serait placé sous le coup d'une condamnation, arrêté alors qu'il procédait à des fonctions de police. Que deviendraient les rapports entre deux pays, si les fonctionnaires mandés pour exercer leurs fonctions sur la ligne frontière pouvaient être arrêtés à la requête des autorités judiciaires de l'un des deux pays limitrophes? Vous pouvez dire à M. de Bismarck que, s'il avait jugé opportun de nous faire connaître ses griefs contre Schnaebelé, il aurait obtenu satisfaction. Mais tant que Schnaebelé est fonctionnaire français, qu'il procède en cette qualité dans la limite de ses attributions, à la requête d'un fonctionnaire allemand, nous ne pouvons admettre son arrestation.

509.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 161. *Berlin, 25 avril 1887, 6 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Je viens de remettre au comte Herbert de Bismarck copie des documents qui m'avaient été apportés hier soir par M. Gervais au sujet de l'affaire Schnaebelé, et je les ai commentés dans le sens de vos instructions télégraphiques [1]. Sur la question de savoir si l'arrestation a eu lieu en territoire allemand, le Secrétaire d'État m'a semblé moins affirmatif qu'hier; il m'a dit avoir réclamé de l'autorité judiciaire la vérification des déclarations des agents de police et il a ajouté que, dans le cas où il y aurait doute, M. Schnaebelé serait remis en liberté, quelle que fût la gravité des faits dont il est inculpé.

Je lui ai fait alors observer qu'on chercherait peut-être à créer une équivoque. L'arrestation a pu être essayée en premier lieu sur le sol allemand; il est important de savoir si elle n'a pas été poursuivie et consommée sur le sol français, ce qui l'entacherait d'irrégularité. J'ai ajouté qu'il y avait, en outre, à tenir compte d'un élément : celui des circonstances spéciales dans lesquelles Schnaebelé s'était rendu sur le point de la frontière où il a été appréhendé au corps. J'ai à ce moment donné lecture à M. le comte Herbert de Bismarck des

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1038; (*Die Grosse Politik,* VI, 1262).

deux lettres de Gautsch dont votre télégramme 63 contenait le texte et je lui en ai remis copie.

Visiblement décontenancé par la production de ce document, le comte Herbert de Bismarck n'a pas dissimulé que c'était là un piège regrettable. Puis, se remettant peu à peu, il a exprimé l'opinion que ces sortes de pièges pouvaient être de mise entre policiers; que Schnaebelé aurait dû ne pas s'y laisser prendre et qu'au surplus il avait lui-même commis des actes plus répréhensibles en cherchant à suborner, à prix d'argent *au vu et au su du Gouvernement francais,* des Alsaciens-Lorrains sujets allemands, et à se ménager des intelligences jusque dans les forts de Strasbourg.

Sur mon observation très nette qu'il ne paraissait pas opportun de mêler le Gouvernement français aux actes plus ou moins fautifs de fonctionnaires subalternes : «Mais si ce n'est pas pour le Gouvernement que travaillait Schnaebelé, pour qui était-ce donc? Est-ce que le général Boulanger s'est fait scrupule il y a quelques mois d'avouer dans une note officieuse qu'il avait en ses mains une minute de l'Attaché militaire Schwarzhoff? »

J'ai insisté de nouveau pour laisser les Gouvernements en dehors d'un incident qui serait plus facile à régler à l'amiable, si l'on n'élargissait pas les responsabilités. Le comte Herbert de Bismarck reprit son calme et je lui dis que vous n'aviez pas le moins du monde l'intention de prendre fait et cause pour les faits délictueux qui seraient relevés à la charge de Schnaebelé; que vous demanderiez seulement que l'on observât à son égard les règles du droit international et qu'on ne maintînt pas une arrestation entachée d'irrégularités ou de ruses, que, quand Schnaebelé serait en liberté, vous n'hésiteriez pas à demander, selon le cas, son déplacement ou sa révocation si vous étiez mis au courant des griefs dont il est l'objet. Ces assurances m'ayant paru faire bonne impression, j'y ai insisté et le comte Herbert de Bismarck finit par me promettre de nouveau de faire tout son possible pour arranger l'affaire, tout en se défendant de pouvoir agir directement sur la justice. Je lui ai rappelé la mise en liberté de M. Letellier, au cours de poursuites déjà engagées, et j'ai invoqué les considérations supérieures qui exigeraient une prompte solution de l'incident. Nous nous sommes séparés très amicalement après un entretien de trois quarts d'heure assez animé par intervalles. Dès que le comte de Bismarck aura reçu les documents de l'enquête allemande c'est-à-dire demain ou après-demain, il me les communiquera et je m'empresserai de vous les expédier par l'entremise de M. Gervais.

Je pense que, le premier dépit passé, la chancellerie allemande se rendra à l'évidence et nous rendra Schnaebelé. Mais cette décision lui coûte d'autant plus que nous sommes plus manifestement dans notre droit. Cette dépêche était écrite lorsque j'ai eu votre télégramme 64. Je ferai usage avec la prudence voulue des indications qu'il renferme.

510.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 162. *Berlin, 25 avril 1887, 9 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Pour le Ministre seul.

Je voudrais vous donner, à titre tout à fait confidentiel, mes impressions sur la polémique de notre presse dans l'affaire Schnaebelé. Elle s'emballe trop sur le point de vue juridique; c'est exposer l'opinion à s'échauffer outre mesure et à ne pas comprendre la gravité de la situation.

Au fond, le Chancelier ne considère pas l'incident actuel comme un fait de violation de frontière. Il y voit, avant tout, un duel entre policiers, gens peu recommandables à ses yeux et entre lesquels les Gouvernements n'ont pas à prendre parti. Pour lui, Schnaebelé n'est pas un fonctionnaire; il est moins qu'un simple particulier, c'est un argousin politique, c'est un espion. On répète que ses agissements ont été démasqués dans le procès Janssen et qu'à ce moment le Gouvernement français aurait dû le casser aux gages. En maintenant cet agent à la frontière, en le laissant continuer ses intrigues en Alsace-Lorraine, il renonçait implicitement à le défendre, s'il se laissait pincer. La chancellerie allemande a été surprise par l'arrestation de Schnaebelé dans les conditions maladroites où elle a été effectuée. Elle le rendra si nous ne le prenons pas de trop haut; mais, si nous affirmons avec ostentation notre droit, elle publiera avec fracas les preuves des manœuvres de cet agent. Alors l'opinion de l'Europe se retournera contre nous. Il y a certainement quelque chose de fondé dans l'observation que m'a faite tantôt le comte Herbert de Bismarck, à savoir que le Gouvernement français sait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur les actes de Schnaebelé, puisqu'il recevait ses rapports. Il faudrait que l'on montrât chez nous moins d'impatience et d'assurance, si l'on veut que cette affaire se termine bien.

511.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 65. *Paris, 26 avril 1887, 2 h. 30, soir.*

Dès le premier télégramme dont il m'a fait donner lecture [1], M. le comte de Bismarck a adopté une distinction et un ordre de discussion parfaitement juridiques et dont il me paraît s'être, à tort, écarté dans votre entretien.

Il avait lui-même distingué deux choses parfaitement distinctes : 1° les modalités de l'arrestation; 2° la culpabilité de Schnaebelé. Et, suivant l'ordre logique qu'il ne doit pas abandonner aujourd'hui, il avait, d'abord, examiné les modalités de l'arrestation. Sur ce premier point, trois questions sont à résoudre : 1° Schnaebelé a-t-il été arrêté sur le territoire français? 2° A-t-il été arrêté dans un guet-apens? A-t-il été arrêté avec cette circonstance aggravante du guet-apens qu'il venait, dans l'exercice de ses fonctions de police judiciaire, constater un délit? Sur le premier point, l'examen contradictoire des deux enquêtes fera seul la lumière complète; jusqu'à présent on ne nous a rien produit qui fût de nature à ébranler les constatations de l'enquête française, parfaitement concluantes. Sur le second point, M. le comte de Bismarck, sans contester le guet-apens, s'est borné à observer que ces procédés pouvaient être d'usage entre policiers. Sans discuter avec lui cette observation, il y a lieu de répondre que la question n'est pas de savoir si ces procédés peuvent être d'usage entre policiers; la question est de savoir si des grandes Puissances peuvent se les approprier et en accepter la responsabilité en conservant le bénéfice du guet-apens. Or, tous les auteurs qui ont écrit sur le droit des gens sont d'accord pour se prononcer dans le sens de la négative. Sur le troisième point nous n'avons pas encore les appréciations du Gouvernement allemand. Reste la question de savoir si, au cas où ces trois points ou même l'un des trois se trouvait résolu à notre avantage, le Gouvernement allemand pourrait, pour refuser la mise en liberté de Schnaebelé, se retrancher derrière l'impossibilité d'interrompre le cours de la justice. Sur ce point, une confusion me paraît s'être glissée dans l'esprit de M. le comte de Bismarck. La question de la régularité de l'arrestation de Schnaebelé est une question de droit international que l'autorité judiciaire est incompétente pour trancher et qui est du ressort exclusif des chancelleries. Alors même que, l'arrestation étant reconnue irrégulière, Schnaebelé serait remis en liberté, les poursuites

[1] Voir ci-dessus n° 500.

judiciaires pourraient continuer, par défaut, contre lui, le cours de la justice ne serait pas interrompu. Si nous demandions la discontinuation de la procédure judiciaire contre un individu régulièrement arrêté, comme dans l'affaire Letellier, nous demanderions une faveur. En demandant la mise en liberté d'un individu irrégulièrement arrêté par guet-apens et sur notre territoire, nous réclamons un droit. C'est là ce qu'il faut bien établir, et je vous prie de ne pas accepter que la discussion dévie sur un autre terrain, tant que cette première partie de la question n'aura pas reçu la solution qu'elle comporte. Quant à la culpabilité de Schnaebelé, nous n'avons encore reçu aucune communication qui nous permette de la discuter et l'autorité judiciaire allemande n'a pas encore statué. Mais, alors même que Schnaebelé serait un assassin, nous devrions réclamer sa mise en liberté, et le Gouvernement allemand devrait nous l'accorder. Ce point de droit est certain. Je vous prie d'insister sur ce côté juridique de la question qui ne nous permet aucune concession et de faire ressortir que l'état de choses ne saurait se prolonger sans les plus graves inconvénients pour les rapports ultérieurs entre les deux nations.

Vous n'avez pas, bien entendu, à attendre que les rapports de l'enquête allemande m'aient été communiqués pour les discuter et pour faire les efforts les plus énergiques dans le sens d'une prompte solution. En résumé, la question qui existe entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement français se réduit à ces termes bien simples; en droit : 1° le Gouvernement allemand peut-il faire arrêter un Français sur le territoire français? 2° Peut-il, par guet-apens, l'attirer sur le territoire allemand pour l'y faire arrêter? En fait, d'après tous les documents : 1° M. Schnaebelé a-t-il été arrêté sur le territoire français? 2° Au cas même où il aurait franchi la frontière, n'est-ce pas par un guet-apens qu'il y a été amené?

En ce qui touche l'incident Schwarzhoff, le général Boulanger nie absolument avoir jamais eu entre les mains une minute de cet Attaché militaire. L'agence libre (Aubey) l'avait annoncé, mais ce fait a été démenti.

De son côté, le Ministre de l'Intérieur ignorait que Schnaebelé eût été compromis dans le procès Janssen, et jamais le Gouvernement allemand ne nous a laissé soupçonner ni par ses déclarations, ni par ses agissements qu'il eût à se plaindre de lui. A deux reprises il aurait proposé de le décorer.

512.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 163. *Berlin, 26 avril 1887, 4 h. 25, soir.*
(*Reçu :* 6 heures, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck, à qui je viens de rendre ma visite hebdomadaire, m'a dit qu'il n'était pas encore en mesure de me fournir les pièces de l'enquête allemande. Elles n'arriveront de Strasbourg que ce soir ou demain. Toutefois, le prince de Bismarck doit entretenir dès aujourd'hui l'Empereur de cette affaire, et le Secrétaire d'État m'a déclaré, très confidentiellement, et à titre personnel, qu'il la considérait comme étant en bonne voie d'arrangement. Je lui ai remis la photographie des lettres Gautsch et lui ai montré la correspondance administrative qui m'est parvenue ce matin par lettre recommandée.

Dans son interrogatoire d'hier, Schnaebelé aurait avoué être affilié au service des renseignements dirigé au ministère de la Guerre par le colonel Vincent [1]. J'ai immédiatement répliqué au comte Herbert de Bismarck que, ce fait fût-il exact, il n'en résulterait pas que les membres du Gouvernement en eussent connaissance, car les bureaux de renseignements n'ont pas l'habitude d'indiquer la source de leurs informations.

513.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 164. *Berlin, 26 avril 1887, 7 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 10 heures, soir.)

J'ai reçu votre télégramme n° 65 [2]. Il contient l'exposé complet des arguments que j'ai développés dans mon entretien d'hier avec le comte Herbert de Bismarck, mais sans y donner peut-être autant de déduction juridique.

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1069; (*Die Grosse Politik,* VI, 1268). — [2] Voir ci-dessus, n° 511.

J'y reviendrai à l'occasion. Le comte Herbert de Bismarck m'a très catégoriquement confirmé la promesse de rendre Schnaebelé à la liberté (1), si l'enquête établit qu'il a été arrêté sur le territoire français, quelle que puisse être sa culpabilité. Il ne m'a parlé de la difficulté qu'il y aurait à dessaisir la justice que dans le cas où l'arrestation aurait été opérée sur le sol allemand, même à l'aide d'un piège. C'est la preuve de ce piège que j'ai placée sous ses yeux qui l'a amené à comparer les torts de Gautsch avec ceux de Schnaebelé. Je n'en ai pas moins énergiquement soutenu que la circonstance du guet-apens vicierait la régularité de l'arrestation de Schnaebelé sur le territoire allemand. C'est là, selon moi, la considération qui déterminera la chancellerie impériale à relâcher Schnaebelé, dans le cas même où six témoins allemands auraient certifié, comme me l'a dit tantôt le Secrétaire d'État, que l'arrestation a été effectuée sur le territoire allemand. Quant à l'urgence d'une solution, je l'ai affirmée hier et aujourd'hui, en me fondant sur l'émotion légitime que l'incident a soulevée en France. Le comte Herbert de Bismarck m'avait répondu hier que ce dont on est ému en Allemagne, c'est de notre espionnage et de notre ingérence systématique en Alsace-Lorraine. Aujourd'hui, il m'a paru plus pressé de clore l'incident.

514.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 165. Confidentiel. *Berlin, 27 avril 1887, 1 heure, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Le comte Münster qui a dîné hier chez moi ne m'a pas dissimulé que ses impressions n'avaient pas été bonnes lundi sur l'issue de l'incident Schnaebelé, mais qu'il avait repris confiance (2). Il s'entremet avec zèle auprès de l'office de la Justice de l'Empire pour que l'on trouve le moyen de remettre immédiatement Schnaebelé en liberté. La difficulté est, paraît-il, que, d'après la législation allemande, il faudrait pour cela un jugement l'autorisant à revenir sur une arrestation, même entachée d'irrégularité internationale ou de fraude, du moment que la justice est saisie. C'est un point de doctrine sur lequel je vais prendre des informations précises.

L'Ambassadeur d'Allemagne à Paris espère toutefois que le Secrétaire d'État Schelling, qui est fort mécontent des circonstances de l'incident, trouvera

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1043 ; (*Die Grosse Politik,* VI, 1264). — (2) Voir ci-dessus n° 513 et note.

une combinaison pour éviter les lenteurs de la procédure judiciaire, il m'affirme que le prince de Bismarck et même le comte de Moltke trouvent l'affaire mal engagée et désirent la voir se terminer le plus tôt possible. Enfin l'Empereur serait animé des dispositions les plus conciliantes.

Dans ces conditions, M. le comte Münster pense que nous ne devons pas pousser le Gouvernement allemand l'épée dans les reins; que nous aurions avantage à lui laisser le temps de «se retourner»; que, plus nous avons le sentiment de notre droit, plus nous devons rester calmes. A ce propos, il était inquiet du bruit qui s'était répandu hier à la Bourse de Berlin, et qui a été démenti dans la soirée, d'une manifestation tumultueuse devant l'ambassade allemande à Paris. Je l'ai rassuré, en lui disant que je n'avais reçu de vous aucune information de ce genre.

Les feuilles prussiennes sont assez réservées; quelques-unes constatent avec surprise l'absence de renseignements sur l'enquête allemande. Il serait à désirer que peu à peu notre presse s'occupât moins de l'incident Schnaebelé. Nous n'en obtiendrions que plus facilement et plus rapidement satisfaction, sans compter que, n'étant pas surexcitée, l'opinion accepterait plus facilement en France l'idée d'un arbitrage pour le cas, heureusement improbable, où Schnaebelé ne serait pas rendu à la liberté. Le comte Herbert de Bismarck n'a pas manqué de me faire remarquer que, sauf le texte exact des lettres de Gautsch, les journaux français ont connu avant le Gouvernement impérial tous les incidents et résultats de notre enquête.

515.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 67. *Paris, 27 avril 1887, 8 h. 30 soir.*

Vous me dites qu'il serait à désirer que, peu à peu, notre presse s'occupât moins de l'incident Schnaebelé. Il n'y a qu'une manière de réaliser ce désir, c'est de mettre fin à l'incident, de Gouvernement à Gouvernement. On nous rendra la justice que nous n'avons pas perdu une minute pour faire notre enquête et pour la communiquer à Berlin. Je ne puis m'expliquer les lenteurs de l'enquête allemande; elles sont très fâcheuses; les esprits risquent de s'exalter tout d'un coup si l'attente se prolonge sans motifs explicables. Aucun Gouvernement ne pourrait avoir assez d'action sur la presse pour l'empêcher de s'occuper d'une telle affaire. Je vous prie donc d'insister auprès du comte de Bismarck pour que, dans l'intérêt même que vous invoquez, c'est-à-dire

pour maintenir l'opinion dans le calme qu'elle a eu jusqu'ici, on nous donne le plus tôt possible les résultats de l'enquête allemande.

En résumé, on nous avait promis de nous communiquer l'enquête allemande et on ne nous communique rien, ni à vous ni à moi. On nous avait promis de remettre Schnaebelé en liberté, si son arrestation était faite en violation des règles du droit international, et on nous parle de faire dépendre, dans cette hypothèse même, la solution d'une décision de justice et qu'arriverait-il donc si, le Gouvernement allemand ayant reconnu notre droit dans l'hypothèse de violation du territoire, la décision de justice le niait?[1] Cette thèse est inadmissible.

516.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 167. *Berlin, 27 avril 1887, 10 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 25, soir.)

Pour le Ministre seul.

Le comte Herbert de Bismarck, à propos du bureau des renseignements au ministère de la Guerre, m'a dit : « C'est la seconde ou troisième fois que nous trouvons la main du colonel Vincent dans des affaires d'espionnage, et nous remarquons que ces pratiques ont pris un redoublement d'activité depuis que le général Boulanger est Ministre de la Guerre[2]. »

J'ai répondu que le bureau des renseignements existe depuis de nombreuses années et qu'il a eu plusieurs chefs avant le colonel Vincent.

« C'est possible, m'a-t-il répondu, mais ils ne faisaient pas l'espionnage avec ce cynisme. Est-il admissible que l'on embauche des fonctionnaires pour cette besogne? ».

Je considère comme grave cette hostilité persistante du Gouvernement allemand contre le général Boulanger et c'est à ce titre que je vous la signale confidentiellement. Il est à craindre que l'incident ne tourne pas en réalité à notre avantage. Nous serons *moralement* tenus de déplacer Schnaebelé qui ne peut rester en contact avec les autorités d'Alsace-Lorraine. De plus, ces révélations au sujet des agissements du bureau des renseignements au ministère de la Guerre paraîtraient exiger des modifications sérieuses dans le fonctionnement et la dénomination même de ce service, si nous ne voulons pas être exposés à de nouvelles difficultés du même genre. Mon avis est qu'il y aurait urgence à prendre *spontanément* les mesures nécessaires.

[1] Voir ci-dessus, n° 513 et n° 514. — [2] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1069; (*Die Grosse Politik,* tome VI, n° 1268).

517.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 166. *Berlin, 27 avril 1887, 11 h. 32, soir.*

(*Reçu :* 28 avril, 3 heures, matin.)

Le comte Herbert de Bismarck vient de m'apporter à six heures la pièce principale de l'enquête allemande [1]. En voici la traduction littérale :

Metz, le 22 avril 1887.

L'inculpé Schnaebelé introduit déclare, après que les déclarations des témoins entendus aujourd'hui lui ont été présentées :

« J'aurais juré que je me trouvais de nouveau sur le sol français lorsque j'ai été arrêté. En présence des déclarations des témoins, je ne peux toutefois plus l'affirmer avec la même certitude; je peux aussi m'être trompé. »

Les trois lettres saisies sur Klein sont présentées encore une fois à l'inculpé. Il déclare :

« J'avoue que les lettres sont de ma main. Je veux seulement expliquer mes rapports avec Klein. Klein était un espion français et a envoyé par l'entremise du sieur Hirschhauer des lettres au colonel Vincent à Paris. Il y a environ deux ans, le sieur Hirschhauer s'est brouillé avec M. Vincent et m'a prié, en conséquence, très instamment, de lui servir à l'avenir d'intermédiaire. J'y ai alors consenti. J'ai envoyé à Klein les questions qui m'étaient adressées de Paris, ainsi qu'il l'avoue et je renvoyais ses réponses à Paris. Ces questions avaient toujours trait à des affaires militaires. Je ne me souviens pas du détail, car je ne suis pas spécialement compétent. J'ai, en outre, envoyé à Klein deux cents marks par mois et cela, d'habitude, de Novéant. Les lettres ont été envoyées en partie de Novéant, en partie de Metz. »

Le contenu de la lettre en date du 9 février est présenté à l'inculpé. Celui-ci déclare :

« Les indications contenues dans ces lettres, relativement aux travaux des forts, m'ont été données par les ouvriers et des conducteurs de voitures qui traversaient Pagny. Je dois absolument contester avoir été en relations avec une troisième personne ici à Metz, il en est de même des indications qui sont contenues dans les deux autres lettres.

« Je ne connais absolument pas M. Grebert. Il n'est pas non plus à ma connaissance qu'il ait été en relations avec le commissaire Gerber à Avricourt ».

Suivent les signatures certifiées. Leipzig, le 26 avril 1887.

[1] Sur cet interrogatoire revoir la note du n° 513.

Le Secrétaire d'État m'a fait remarquer que, de son propre aveu, Schnaebelé a pu être arrêté sur territoire allemand. Selon lui, la configuration du sol n'a pas probablement permis non plus aux témoins français de s'en rendre exactement compte. Il a ensuite reconnu que la convocation de Schnaebelé par Gautsch *pour affaires de service* constituait, au profit du premier, une sorte de «sauf-conduit». Si, comme cela est probable, l'authenticité des lettres photographiées n'est pas contestée (les autorités compétentes ont dû être interrogées à cet égard par mesure d'ordre), Schnaebelé sera immédiatement remis en liberté. Il est possible que j'en sois avisé demain à trois heures, lorsque le comte Herbert de Bismarck me remettra les documents complémentaires de l'enquête. Le comte Herbert a ajouté, à titre confidentiel, que les autorités allemandes ont des indices de la complicité de Gautsch avec Schnaebelé pour l'espionnage. C'était peut-être de ces *questions particulières* qu'ils projetaient de s'entretenir ensemble sans témoin gênant. Mais, comme ils avaient aussi des relations de service, le sieur Schnaebelé bénéficiera du doute sur l'objet du rendez-vous. Cette décision aurait pour but de ne pas rendre impossible à l'avenir les rapports entre les autorités de la frontière. En somme, il devient de plus en plus vraisemblable que nous aurons à bref délai satisfaction par la mise en liberté de Schnaebelé.

518.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 169. *Berlin, 28 avril 1887, 6 h. 8, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 35, soir.)

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères vient de m'annoncer que le Chancelier est décidé à demander l'approbation de l'Empereur pour la mise en liberté de Schnaebelé. Cette approbation ne pourra être obtenue que demain, ou, si Sa Majesté était empêchée, après-demain. Une note officielle me sera immédiatement adressée, elle relatera sommairement les circonstances de l'arrestation sur le territoire allemand, et le droit qu'il y aurait par suite pour la justice allemande de ne pas se dessaisir de l'inculpé. Mais elle exposera que, cet agent ayant été appelé pour affaire de service par son collègue allemand, cette convocation devait être considérée comme un sauf-conduit, sous peine de compromettre le fonctionnement régulier des rapports de voisinage, et qu'en conséquence ordre était donné de rendre Schnaebelé à la liberté. J'ai cru devoir insister auprès du comte Herbert de Bismarck pour que la note dont il s'agit n'entrât pas dans des développements inutiles, et ne con-

tînt pas d'assertions irritantes. Je lui ai dit que le Gouvernement de la République était disposé de son côté à prendre spontanément les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires français se renfermassent dans la limite de leurs attributions, mais que, pour qu'il pût agir efficacement, il ne fallait pas qu'il eût même l'apparence de céder à une pression extérieure.

Le comte Herbert de Bismarck m'a promis que son memorandum serait aussi succinct et modéré que possible. Ce sera un simple exposé des faits. Il m'a remis ensuite les documents complémentaires de l'enquête allemande. Je vous les enverrai ce soir par M. Gervais, sans prendre le temps de les faire traduire ou copier. Je vous serai reconnaissant de me les retourner le plus tôt possible pour les archives de l'ambassade, avec celui que je vous ai transmis hier. Ils se composent de copies certifiées des pièces suivantes :

1° Procès-verbal, en date du 21 avril 1887, de l'enquête faite à Novéant par M. Leoni, juge d'instruction du tribunal d'Empire, assisté de M. Kern, secrétaire assistant et accompagné de M. de Vorano, procureur général impérial, et de M. Haas, premier procureur impérial, au sujet des modalités de l'arrestation.

2° Déposition des agents de police de Berlin qui ont opéré l'arrestation, et de six témoins, ouvriers de chemin de fer ou terrassiers, et celles de Schnaebelé. Ce document contient en outre un rapport complémentaire de M. Leoni.

3° Rapport de M. de Tautsch, commissaire criminel de la police politique à Berlin, sur certains détails de l'incident.

Les pièces 1 et 2 ne contiennent aucun fait nouveau; elles constatent seulement les circonstances de l'arrestation sur territoire allemand.

La troisième au contraire mentionne des particularités que le comte Herbert de Bismarck m'a signalées. En voici la traduction complète.

Metz, le 25 avril 1887.

J'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit : en ce qui concerne l'arrestation de Schnaebelé, les versions les plus erronées ont pris naissance par suite des fausses nouvelles données par la presse; le commissaire de police Gautsch n'a participé en rien à l'arrestation de Schnaebelé; il n'y a pas procédé, il ne l'a ni ordonnée, ni dirigée; il n'y a nullement assisté, et n'y a pas pris la moindre part; de même, le bruit qu'on a fait courir d'un piège qui aurait été tendu à Schnaebelé pour l'attirer sur le territoire allemand est complètement imaginaire. Il a été dressé aujourd'hui procès-verbal de la déposition de Gautsch, et il résulte de sa déclaration qu'il n'a pas eu la moindre connaissance que j'avais seulement l'intention d'arrêter Schnaebelé. J'ai envoyé un rapport à Berlin sur la manière dont l'arrestation de Schnaebelé a eu lieu, et j'ai annexé à ce rapport la déposition de Gautsch.

Enfin je me permets encore de vous adresser une communication que je tiens de source parfaitement sûre, et qui me semble digne de fixer l'attention.

Peu de temps après l'arrestation de Schnaebelé, il arriva ici une dépêche signée Madame Schnaebelé. Celle-ci demandait à avoir un entretien avec son mari. Cet entretien fut accordé. Cette dépêche n'a pas été envoyée par Madame Schnaebelé, mais par le procureur de la République à Nancy, à l'insu de Madame Schnaebelé. La réponse à cette dépêche qui accordait l'autorisation de l'entrevue a été reçue par les employés du télégraphe de Pont-à-Mousson qui en avaient reçu l'autorisation du procureur de la République. Madame Schnaebelé a été alors appelée, et on l'a invitée à se rendre d'urgence à Metz; on lui donna au préalable des instructions particulières; après son retour de Metz, il a été dressé procès-verbal de sa déposition.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères fait remarquer d'abord que, Gautsch n'ayant participé en aucune manière à l'arrestation de Schnaebelé, cette circonstance exclurait toute idée de guet-apens.

Il s'est ensuite très vivement élevé contre l'abus que le procureur de la République à Nancy aurait fait de la signature de Madame Schnaebelé pour solliciter en sa faveur la faculté de visiter le détenu, et sur l'irrégularité qu'il aurait commise en faisant d'avance la leçon à cette dame sur ce qu'elle avait à dire à son mari.

Je lui ai fait observer que tout cela n'était pas [prouvé]; qu'il faudrait, avant d'avoir un avis définitif, connaître les explications du procureur de la République. Je lui ai promis d'appeler votre attention sur ces divers points, mais je me réserve de lui faire remarquer plus tard que les autorités allemandes entretiennent elles-mêmes des intelligences policières à Pont-à-Mousson.

519.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 68. *Paris, 28 avril 1887, 10 heures, matin.*

L'intention du Gouvernement est de déplacer Schnaebelé, vous pouvez la faire connaître. Vincent a été déjà, je crois, déplacé. Je trouve fondée l'observation du comte de Bismarck qu'il n'est pas admissible que des fonctionnaires soient embauchés pour cette besogne[1].

[1] Voir dans *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, la pièce n° 1043; (*Die Grosse Politik,* VI, 1264) déjà citée : « Schnaebelé dans ses agissements coupables a abusé du prestige que lui donnaient ses fonctions dans les relations officielles de frontières des deux pays, fonctions impliquant une mesure particulière de confiance mutuelle. »

520.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 171. *Berlin, 29 avril 1887, 2 heures, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Je reçois à l'instant une note du Secrétaire d'État des Affaires étrangères qui se termine par l'avis que les instructions nécessaires ont été données pour la mise en liberté de Schnaebelé conformément aux ordres de l'Empereur [1].

Je vais vous envoyer par le télégraphe la traduction de cette note [2] dont je vous expédierai le texte ce soir par la poste.

521.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 172. *Berlin, 29 avril 1887, 4 h. 29, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 5, soir.)

Permettez-moi de vous signaler l'utilité qu'il y aurait à ce que Schnaebelé soit mandé à Paris *aussitôt* qu'il sera rentré en France, et à ce qu'il ne se prête à aucune interview, ni à aucune manifestation.

Je compte partir demain matin pour Paris à moins d'ordre contraire.

522.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 173 [3]. *Berlin, 29 avril 1887, 5 h. 52, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Sur la base des communications que Son Excellence l'Ambassadeur de la République française a faites au sujet de l'arrestation opérée du commissaire de police français, Schnaebelé, et, en tenant compte de la communication

[1] Voir ci-dessus n° 518. — [2] Voir ci-dessous n° 522. — [3] Traduction annoncée ci-dessus, n° 520.

de M. le Ministre des Affaires étrangères français, rapportée par le Chargé d'affaires de l'Empereur à Paris, le soussigné a soumis l'affaire Schnaebelé à un examen approfondi. En vue de cet examen, les autorités judiciaires intéressées ont été invitées à envoyer les pièces justificatives qui se rapportent aux conditions dans lesquelles a été décidée l'arrestation de Schnaebelé et aux circonstances qui l'ont accompagnée; les plus importantes de ces pièces et principalement la déposition de Schnaebelé après son arrestation ainsi que l'ensemble des dépositions de témoins dont le protocole judiciaire...[1] ont été communiquées en copie à M. l'Ambassadeur de la République française. Celles-ci démontrent comme indubitable que l'arrestation, dans tout son cours, a eu lieu exclusivement sur le territoire allemand, et sans que la frontière française ait été franchie. La procédure judiciaire contre Schnaebelé a pour objet le crime de haute trahison commis sur le territoire de l'Empire allemand, et elle s'appuie sur des preuves parfaitement établies de sa culpabilité, preuves qui consistent dans des aveux du sujet allemand Klein, inculpé dans la même affaire. Sur la base de la culpabilité démontrée de Schnaebelé, et plus tard admise par lui-même, le tribunal de l'Empire a ordonné de l'arrêter aussitôt qu'il pénétrerait sur le territoire allemand.

C'est ce qui s'est produit le 20 de ce mois, à l'occasion d'un rendez-vous d'affaires convenu entre Schnaebelé et le commissaire de police allemand Gautsch.

La condamnation de Schnaebelé ne sera, dans ces conditions, en aucune façon douteuse et il est à prévoir qu'elle sera d'autant plus sévère que Schnaebelé, dans les faits coupables qu'il a commis, a abusé des facilités que lui conférait sa situation qui l'investissait de relations officielles sur la frontière entre les deux pays, relations qui préjugent une mesure particulière de confiance réciproque. Schnaebelé a compromis la confiance indispensable pour les rapports internationaux de voisinage en usant de sa situation officielle dans le service de la frontière pour induire à prix d'argent des sujets allemands à des actes criminels contre leur pays. Par cet abus de ses fonctions, la responsabilité pénale de Schnaebelé se trouvera accrue aux yeux du tribunal, indépendamment de la question de savoir si Schnaebelé a agi d'après des ordres supérieurs. Le soussigné se permet de faire ressortir ce point de vue pour le cas où Schnaebelé, après sa mise en liberté présente, devrait être rencontré de nouveau sur le territoire allemand sans être couvert contre une arrestation par une entente officielle préalable. Le soussigné espère que M. l'Ambassadeur puisera dans les pièces qui lui ont été communiquées la conviction que l'ordre judiciaire d'arrestation contre Schnaebelé était bien fondé et que son exécution a eu lieu dans les limites de la souveraineté allemande et sans violation de la souveraineté française.

[1] Lacune de déchiffrement.

Si, dans la circonstance présente, le soussigné a considéré comme de son devoir de solliciter de l'Empereur, son maître, l'ordre de mise en liberté de Schnaebelé, cela tient à ce qu'il a été guidé à cet égard par cette considération de droit international que les passages de frontière qui ont lieu en vue de conversations de service entre fonctionnaires appartenant à des États voisins doivent être considérés en tout temps comme placés sous la garantie tacite d'un sauf-conduit. Il n'est pas croyable que le fonctionnaire allemand Gautsch ait convoqué Schnaebelé à un entretien dans l'intention de rendre son arrestation possible; il existe toutefois des lettres qui démontrent que Schnaebelé, lorsqu'il fut arrêté, se trouvait à la place où l'arrestation a été opérée à la suite d'une entente intervenue avec le fonctionnaire allemand, à l'effet de régler en commun des affaires officielles.

Si les fonctionnaires de la frontière, *dans des circonstances de cette nature,* étaient exposés au danger d'être arrêtés en vertu de réclamations que les tribunaux de l'État voisin feraient valoir contre eux, les précautions qui leur seraient imposées par suite de ces considérations occasionneraient dans les affaires courantes de la frontière un accroissement de difficultés qui ne serait pas en harmonie avec l'esprit et les traditions des relations internationales actuelles.

Le soussigné est donc d'avis que des entrevues de cette nature pour affaires doivent être considérées en tout temps comme placées sous la protection réciproquement assurée du sauf-conduit; c'est dans ce sens que, tout en reconnaissant pleinement comme bien justifiés les actes des tribunaux et fonctionnaires allemands dans cette affaire, le soussigné a rendu compte à S. M. l'Empereur des circonstances dans lesquelles elle s'est produite. Sa Majesté a daigné décider qu'eu égard aux motifs de droit international qui plaident pour la sécurité absolue des relations internationales, le sieur Schnaebelé devrait être mis en liberté, bien qu'il eût été arrêté sur le territoire allemand et malgré les preuves de culpabilité qui existent contre lui.

En portant ce qui précède à la connaissance de M. l'Ambassadeur de la République française, le soussigné ajoute que les instructions utiles pour la mise en liberté de Schnaebelé ont été envoyées et il prie en même temps Son Excellence d'agréer l'assurance de sa considération la plus haute et la plus distinguée.

Signé : Comte HERBERT DE BISMARCK.

523.

M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. *Rome, 29 avril 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 3 mai.)

Le triste incident de Novéant a été accueilli ici par la presse et par l'opinion publique avec une vive inquiétude, mais en même temps, il faut le reconnaître, avec les sympathies les plus accentuées pour notre pays. Il n'y a eu, je puis le dire, qu'une voix pour blâmer énergiquement les procédés des autorités subalternes allemandes, et pour louer la dignité calme de notre attitude. Les journaux, notamment les organes libéraux, se sont empressés de faire ressortir à la fois notre bon droit et notre patience; d'autre part j'ai reçu de tous côtés des témoignages de la haute approbation qu'ont rencontrée partout la modération du Gouvernement de la République et aussi la prudence et le sang-froid de la presse française. Mes collègues ont été unanimes sur ce point, et plusieurs même ont sévèrement qualifié les actes des fonctionnaires d'Alsace-Lorraine. On a toujours été persuadé ici que le Cabinet de Berlin ne manquerait pas de reconnaître combien étaient injustifiables, au point de vue du droit et des convenances, les procédés de ses agents, et l'on se félicite ouvertement des nouvelles meilleures qui nous sont parvenues depuis deux jours.

Quant au Gouvernement italien, il s'est exprimé dans le meilleur langage, non seulement avec moi, mais, d'après ce qui me revient, avec toute autre personne. M. Depretis [1] m'a dit à sa réception d'hier «la conduite de la France a été admirable en cette circonstance». Je suis donc fondé à penser qu'en définitive cet incident, si pénible qu'il ait été, a produit en Italie une impression favorable à la France. Nos amis, dont j'ai eu soin d'encourager les bonnes dispositions, en ont pris texte pour démontrer la sagesse et la maturité de notre politique : nos adversaires mêmes ont reconnu la justesse de ces éloges [2]. Les partisans de l'Allemagne n'ont pu défendre un acte aussi manifestement inique, et ses ennemis ont insisté sur la gravité d'une semblable violence. En résumé si, comme je l'espèce, cette affaire se termine

[1] Il avait reconstitué son Cabinet le 4 avril et avait pris les Affaires étrangères avec la Présidence du Conseil.

[2] M. Lefebvre de Béhaine avait télégraphié le 27 avril (Télégr. 31, 3 h. 40, s.) : «Le langage de M. de Schlötzer au sujet de l'incident de Pagny est, me dit-on, sage et rassurant.» Et plus loin il ajoutait : «Mon collègue de Prusse s'est borné à dire que nous ne sommes pas assez prudents et que nous ne sentons pas à quel point l'Allemagne est résolue de maintenir la paix.»

suivant notre légitime désir, elle aura pous nous, du moins en Italie, cet avantage de mettre en pleine évidence notre esprit de mesure, et de fermer la bouche à ceux qui affectaient de nous représenter sans cesse comme un péril pour la paix de l'Europe.

524.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 68 (*sic*). *Paris, 30 avril 1887, 9 h., matin.*

Présentez au comte de Bismarck les félicitations du Gouvernement français pour une solution aussi conforme aux principes du droit des gens que favorable au maintien des rapports de bon voisinage qui doivent exister entre deux grandes nations; ajoutez que ces mêmes principes régleront toujours la conduite de la France dans ses rapports avec l'Allemagne.

Vous pouvez partir dès que vos convenances vous le permettront. Je serai heureux de vous voir et de vous féliciter cordialement.

525.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 24. *Saint-Pétersbourg, 4 mai 1887, 10 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Dans les sphères officielles russes on se félicite de l'issue heureuse de l'affaire Schnaebelé et l'on rend hommage à l'habile direction que lui a donnée le Gouvernement français ainsi qu'à la sage réserve de notre presse de toutes nuances. M. de Giers que je viens de voir s'est exprimé à cet égard dans les termes les plus flatteurs pour Votre Excellence.

Le procès contre les auteurs de l'attentat du 13 mars est terminé[1]. Sur seize personnes sept ont été condamnées à mort. On croit que l'Empereur usera du droit de grâce pour la plupart de ces dernières, peut-être même pour toutes. On continue cependant de redouter de nouveaux attentats.

La Commission pour la délimitation de la frontière afghane s'est déjà réunie plusieurs fois; bien qu'il ne s'agisse plus que d'un territoire très restreint, l'entente paraît difficile à établir.

(1) Voir ci-dessus n° 474.

526.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 41. *Vienne, 16 mai 1887, 3 h. 10. soir.*

(*Reçu :* 4 h. 15, soir.)

Le comte Kalnoky que je viens de voir m'a répété que la situation était parfaitement calme partout, plus calme qu'on ne pouvait l'espérer. «Sans doute, a-t-il ajouté, l'état de l'Europe n'est pas assez normal, assez «consistant» pour autoriser les longues espérances. Cependant la période que nous venons de traverser a fait voir de quel poids, malgré les complications les plus menaçantes, pesait la bonne volonté des Gouvernements et des peuples.»

527.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Berlin, 23 mai 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Quelques journaux allemands annoncent que le procès de Klein et consorts (1), accusés de haute trahison, aura lieu devant la Cour de Leipzig pendant la première quinzaine du mois prochain, et ils ajoutent que M. Schnaebelé n'y sera pas personnellement impliqué, les débats dans de telles affaires ne pouvant être que contradictoires.

Cette dernière information est d'accord avec les indications qui m'ont été fournies par M. le Dr Simson, avocat-conseil de l'ambassade. Aux termes des articles 319 à 332 de la loi de procédure criminelle en vigueur depuis le 1er octobre 1879, combinés avec l'article 136 de la loi d'organisation judiciaire de la même année, un absent peut bien, dans l'espèce, être l'objet d'une instruction tendant à réunir les témoignages en vue de sa comparution ultérieure, mais non d'une poursuite principale (Hauptverhandlung).

Lors de mon dernier séjour à Paris, le comte Münster m'avait déjà dit confidentiellement que la législation allemande ne permettait pas de juger M. Schnaebelé par contumace.

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1043; (*Die Grosse Politik,* VI, 1264).

528.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 26. *Saint-Pétersbourg, 24 mai 1887, 5 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Dans les termes où elle a été transmise par le télégraphe, la note de l'agence Havas relative à la publication du général Le Flô a causé ici quelque émotion [1]. Le général Bogdanovitch qui a aussitôt demandé à me voir m'a dit que M. Katkoff s'en montrait irrité et l'interprétait comme une satisfaction donnée à l'Allemagne aux dépens de la Russie. J'ai fait de mon mieux pour le rassurer, mais je verrais quelque utilité à ce que Votre Excellence m'adressât un télégramme que je pourrais montrer et dans lequel elle dirait que le principal mobile auquel elle a obéi doit être cherché dans un sentiment de délicatesse vis-à-vis du Gouvernement russe.

[Audience du général Kaulbars chez l'Empereur.]

529.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 23. Confidentiel. *Paris, 25 mai 1887, 1 h. 30, soir.*

Je ne comprendrais pas que l'on pût se méprendre sur le sens de la note Havas à l'occasion de la publication du général Le Flô [2]. Il était indispensable qu'un fait aussi incorrect que celui du général fût sévèrement blâmé; quelques personnes et non pas des moins amies de la Russie voulaient même des poursuites judiciaires. Lorsque le Ministre des Affaires étrangères fait un *Livre jaune*, il ne publie jamais une pièce intéressant un Gouvernement étranger sans en avoir demandé l'autorisation. Le général Le Flô n'avait certainement pas consulté le Gouvernement russe plus que nous-mêmes sur l'opportunité de ses révélations. Aussi le sentiment général a-t-il été, à

[1] Le 21 mai le général le Flô avait publié dans *Le Figaro* un récit des incidents de 1875 (voir *Documents diplomatiques français*, 1^{re} série, t. I, n°s 396, 404, etc.) avec des dépêches du général lui-même et du duc Decazes. «En agissant ainsi, disait la note Havas du 22 mai 1887, le général a disposé de pièces et de documents qui ne lui appartenaient pas. Il n'avait demandé au ministère des Affaires étrangères aucune autorisation de les publier, et, s'il l'avait demandée, il ne l'aurait pas reçue».

[2] Voir ci-dessus n° 528.

Paris, que cette indiscrétion qui met en scène l'Empereur défunt et le prince Gortchakoff risquait de produire le plus mauvais effet à Pétersbourg et d'y faire naître de légitimes susceptibilités. J'ai voulu, autant que possible, conjurer ces fâcheuses conséquences. Voilà pourquoi j'ai pensé qu'il convenait de désavouer l'indiscrétion du général, d'en rejeter sur lui toute la responsabilité et de condamner en termes formels des procédés qui ne pourraient se renouveler sans amoindrir la sécurité que nous entendons assurer aux Gouvernements étrangers pour tous leurs rapports avec nous. J'ajouterai que la Russie nous a toujours demandé la plus absolue discrétion et que nous étions en droit de supposer qu'en blâmant un acte si contraire à cette recommandation nous irions au devant de ses désirs.

530.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28. *Saint-Pétersbourg, 25 mai 1887, 7 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Un télégramme, qui sera expédié ce soir à Constantinople et vous sera communiqué demain par le baron de Mohrenheim, invitera M. de Nélidoff à faire connaître à la Porte que le Gouvernement russe ne saurait adhérer à l'arrangement relatif à l'Égypte signé entre la Turquie et l'Angleterre.

En réponse à la circulaire turque sur les affaires bulgares, M. de Giers déclarera que la Russie, persistant dans sa manière de voir à l'égard de la Régence, ne peut prendre part à un échange d'idées qui a pour base le maintien de celle-ci et la satisfaction à donner au désir qu'elle exprime.

En m'informant de cette double résolution, M. de Giers ne m'a pas paru avoir le moindre doute qu'il se trouverait sur ces deux points en accord avec le Gouvernement français.

531.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 32. *Paris, 26 mai 1887, 5 h. 30, soir.*

L'Angleterre ayant changé son Consul à Madagascar, j'ai demandé au Cabinet de Londres de donner des instructions à son nouveau Consul pour qu'il

s'adressât à M. Le Myre de Vilers en vue de l'exequatur à obtenir du Gouvernement hova conformément aux termes du traité. Lord Salisbury a remis à M. Waddington une note qui nous donnait pleine satisfaction; toutefois, quelques jours après, il nous a fait savoir que, plusieurs Gouvernements étrangers montrant des dispositions différentes, il ne retirait pas sa promesse, mais il en suspendait l'exécution jusqu'au moment où nous aurions reçu l'adhésion d'autres Puissances à notre interprétation du traité.

Le Cabinet de Rome est le dernier de ceux chez qui je m'attendais à trouver de l'opposition, non seulement parce que les intérêts italiens ne sont pas assez considérables à Madagascar pour expliquer un conflit quelconque avec nous, mais parce que le général Menabrea m'avait, dans la conversation, donné l'assurance formelle que son Gouvernement ne ferait pas de difficulté, s'il changeait son Consul, à demander l'exequatur par notre intermédiaire. Cette promesse était d'ailleurs implicitement comprise dans un *pro memoria* que l'Ambassadeur d'Italie m'a remis, en date du 17 mars 1887, et dans lequel il m'entretenait de la situation consulaire à Madagascar. J'ai cru, en conséquence, pouvoir assurer M. Waddington que le Gouvernement italien était favorable à nos vues. Lord Salisbury a répondu en produisant une lettre du comte de Robilant portant en substance que le Consul italien n'ayant pas été changé, la question ne se posait pas aujourd'hui pour le Cabinet de Rome, mais que si elle se posait il s'adresserait directement à la Reine de Madagascar et au Ministre *de facto* [1].

Je regrette infiniment d'avoir donné au Gouvernement anglais une information qui peut mettre en cause ma bonne foi, au moins dans l'apparence. J'avais cru bien comprendre le langage que m'avait tenu le général Menabrea. Si je me suis trompé, il m'importe de le savoir immédiatement. Je vous prie, en conséquence, de faire une démarche auprès de M. Depretis, et de lui demander une explication devenue nécessaire. J'aime à croire qu'il retirera la lettre du comte de Robilant. Notre attitude à Massaouah, tant en ce qui concerne le congé donné à notre Consul que la reconnaissance du blocus contrairement à l'avis de la Russie et aux observations que nous a présentées la Turquie, est assez amicale à l'égard du Gouvernement italien pour que nous soyons en droit de nous attendre à la réciprocité, et à la demander. Nous avons donné, et non pas seulement en paroles, la preuve que nous ne voulions pas gêner l'action coloniale du Gouvernement italien, même sur des points où nous pourrions avoir quelque raison de le faire. Le Gouvernement italien

[1] M. de Moüy qui télégraphie de son côté le 27 mai, (télégr. n° 71, 12 h. 50, s.) donne la même note : « J'ai demandé alors au Directeur des affaires politiques, M. Malvano, ce que ferait le Gouvernement royal s'il avait un nouvel agent. M. Malvano m'a répondu que cet agent devrait s'adresser *à l'autorité de fait*, soit au Résident de France, s'il fait fonction de Ministre des Affaires étrangères, soit au Ministre de la Reine. »

nous a promis, de son côté, de ne pas faire obstacle à notre propre politique coloniale à Madagascar. Nous lui demandons aujourd'hui une preuve de ces dispositions, sur lesquelles nous désirons savoir quel fond nous pouvons faire pour régler, en conséquence, notre conduite à l'avenir.

532.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. Confidentiel. *Berlin, 28 mai 1887.*

(*Reçu* : Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 3 juin.)

Je vous ai signalé incidemment, dans mon télégramme n° 181, du 25 de ce mois, le bruit que la santé du Prince impérial était en voie d'amélioration. Les nouvelles les plus contradictoires circulaient dans ces derniers temps sur la gravité de la maladie de gorge dont le Prince Frédéric-Guillaume est atteint depuis plusieurs mois. Il ne s'agissait, selon les uns, que des effets d'un simple refroidissement, et, selon les autres, d'une affection cancéreuse. Les médecins et chirurgiens de Berlin n'ayant pu se mettre d'accord, on appela en consultation un spécialiste anglais qui semble avoir été moins pessimiste que ses confrères allemands.

C'est du moins ce qui résulte de la note ci-jointe en traduction, qui a paru au journal officiel allemand dans son numéro du 26 mai. Elle est pourtant conçue en termes qui n'engagent guère l'avenir.

Il semble qu'on ait voulu profiter d'un ralentissement dans la marche de la maladie pour préparer le public à une catastrophe. Mais, à vrai dire, l'opinion n'est guère émue. Le Prince impérial n'est pas très aimé en Prusse. La société lui reproche son goût pour les habitudes et les mœurs anglaises en même temps que son esprit moqueur et sarcastique qui fait appréhender, de sa part, des plaisanteries acérées sous leur bonhomie apparente. Le peuple ne lui trouve pas les allures assez militaires. On lui en veut presque d'éprouver un véritable dégoût pour les «horreurs de la guerre» et de montrer pour les artistes et les savants plus de sympathie que pour les traîneurs de sabre. Il n'en faut pas plus pour que l'on ne s'inquiète guère ici de la disparition possible d'un Prince aussi pacifique, alors que l'on a sous la main un «soldat» comme le Prince Guillaume, qui brûle de se couvrir de lauriers et se laisse complaisamment pronostiquer les destinées d'un grand capitaine.

Cette sorte d'indifférence s'est clairement manifestée aux revues traditionnelles qui ont eu lieu avant-hier à Berlin et hier à Potsdam. Personne, ou

peu s'en faut, ne s'est occupé de l'absence du Prince impérial; toute l'attention du public était concentrée sur le vieil Empereur dont on admirait avec sensibilité la bonne mine, dont on vantait la sollicitude pour l'armée, ainsi que sur le Prince Guillaume, «l'espoir de la patrie allemande». Dans les cercles officiels et même dans la famille impériale (sauf, bien entendu dans la maison du Kronprinz), je remarque une quiétude parfaite. L'Impératrice est en villégiature à Bade, l'Empereur vaque tranquillement à son existence ordinaire. Le prince de Bismarck fait annoncer son départ pour Friedrichsruhe.

Les amis de la paix ne peuvent pas envisager avec la même sérénité l'éventualité de la perte du Prince héritier. Il serait certainement dangereux que la couronne impériale pût, d'un moment à l'autre, passer sur la tête d'un Prince de vingt-huit ans, aventureux, et rêvant de jouer les Grand Frédéric. La seule considération qui pourrait nous rassurer, c'est la mauvaise santé de ce jeune Prince qui est à moitié scrofuleux, infirme du bras gauche et atteint d'un écoulement d'oreille chronique. S'il mourait avant d'arriver au trône, ou avant d'avoir eu le loisir de troubler l'Europe, il y aurait en Allemagne une régence de longue durée, le fils aîné du Prince Guillaume n'a que cinq ans. Aucun Prince de la famille de Prusse n'est qualifié pour en assurer utilement la charge. Le prince de Bismarck a soixante douze ans; bien qu'encore d'aspect très robuste, il est miné par les rhumatismes. Combien de temps sera-t-il en mesure de diriger la politique de l'Empire et en quelles mains, après lui, tombera cette lourde responsabilité? C'est le secret d'un avenir qui peut-être n'est pas lointain.

Les événements peuvent enfin prendre un cours favorable à nos intérêts. C'est ce qui doit nous donner le courage d'être patients aussi longtemps que la patience sera compatible avec notre conscience et notre honneur.

533.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 32. *Berlin, 28 mai 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 2 juin.)

Pendant mon récent voyage à Paris, l'ambassade a reçu la circulaire en date du 27 avril, par laquelle le Département me demandait d'inviter le Gouvernement allemand à désigner la mission militaire qu'il jugerait à propos d'envoyer à nos grandes manœuvres de l'automne prochain.

M. Raindre sursit à cette démarche jusqu'à mon retour, et il me parut à moi-même convenable d'attendre, pour l'accomplir, la fin de la crise ministérielle qui survint quelques jours après.

Mais, dans l'intervalle, le premier Attaché militaire près mon ambassade, M. le colonel de Sancy, a cru devoir entretenir officieusement, dans les premiers jours du mois de mai, le Ministre de la Guerre allemand de l'invitation qui devait lui être adressée. Le 26 de ce mois, ce dernier, à la revue de Tempelhof, lui fit connaître que les cironstances ne paraissaient pas comporter l'acceptation de l'Allemagne. Il a manifesté la crainte qu'en présence des excitations de la presse et des dispositions d'une partie de l'opinion, les officiers allemands ne fussent exposés à un accueil désobligeant en France, ajoutant toutefois que, comme de semblables incidents n'étaient pas à redouter en Allemagne, rien ne nous empêcherait, le cas échéant, d'y envoyer une mission française.

Le colonel de Sancy m'a dit avoir catégoriquement répondu que les appréhensions dont il s'agit ne reposaient sur aucun fondement, et que l'uniforme allemand serait respecté en France comme l'uniforme français l'est en Allemagne. Elles n'en ont pas moins été exprimées, ce qui me paraît désagréable et fâcheux.

Quoi qu'il en soit, la question n'est plus entière, et je vous serais reconnaissant de m'indiquer la suite que j'ai maintenant à donner aux instructions du 27 avril.

534.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 269. *Péra, 29 mai 1887, 2 h., matin.*

(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

Le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères que j'ai vus aujourd'hui m'ont donné communication du texte de la convention égyptienne. Après avoir lu ce document, j'ai demandé à prendre des notes moyennant lesquelles nous pouvons maintenant comparer les textes de la Convention avec les indications confidentielles que je vous ai fournies par mon télégramme n° 257 (1).

Les articles 1 et 2 sont tels que je vous les ai fait connaître par ce télégramme.

(1) Au début du mois de mai M. de Montebello avait envoyé plusieurs télégrammes sur cette Convention et sur les démarches de Sir H. D. Wolff.

L'article 3 contient, relativement à la neutralisation du canal de Suez, les dispositions que je vous ai déjà indiquées mais avec certains développements, et en outre avec la clause qu'une zone de trois milles de rayon sera neutralisée autour de Suez et de Port-Saïd.

Les dispositions de l'article 4 diffèrent absolument de celles que je vous avais signalées. Dans la Convention, cet article 4 reconnaît un «droit de surveillance» à l'Angleterre qui maintiendra en Égypte le nombre de troupes nécessaires pour y assurer l'ordre et continuera à exercer l'inspection générale de l'armée égyptienne. «Les conditions de cessation de cette surveillance seront réglées par les stipulations de l'article 5.»

La rédaction de l'article 5 est textuellement la suivante : «A l'expiration de trois ans, à partir de la date de la Convention, le Gouvernement britannique retirera ses troupes. Si à cette époque l'apparition d'un danger à l'intérieur ou à l'extérieur nécessitait l'ajournement de l'évacuation, les troupes anglaises se retireront de l'Égypte immédiatement après la disparition de ce danger, et, deux ans après l'évacuation précitée, les stipulations de l'article 4 ci-dessus cesseront complètement d'avoir leur effet.

«Lors du retrait des troupes britanniques l'Égypte jouira des avantages du principe de la [neutralité] sur terre et, lors de la ratification de la présente Convention, les grandes Puissances seront invitées à signer un acte reconnaissant et garantissant l'inviolabilité du territoire égyptien.

«D'après cet acte aucune Puissance n'aura le droit dans aucune circonstance de débarquer des troupes sur le territoire égyptien, sauf les cas prévus dans le réglement annexé à la Convention.

«Toutefois le Gouvernement impérial ottoman usera de son droit d'occuper militairement l'Égypte, s'il y a des raisons pour craindre une invasion de l'extérieur ou si l'ordre et la sécurité à l'intérieur sont troublés, ou si le Khédivat d'Égypte refuse d'exécuter ses devoirs envers la Cour souveraine, ou ses obligations internationales.

«De son côté, le Gouvernement anglais est autorisé par cette Convention à envoyer, dans les cas précités, des troupes en Égypte, lesquelles prendront les mesures nécessaires pour écarter ces dangers. En prenant ces mesures, les commandants de ces troupes agiront avec tous les égards dus au pouvoir souverain.

«Les troupes ottomanes, ainsi que les troupes britanniques seront retirées de l'Égypte, dès que les causes qui auraient nécessité leur intervention auront cessé.

«Si, par suite d'empêchements, le Gouvernement impérial se trouvait dans l'impossibilité d'envoyer des troupes, un commissaire ottoman resterait auprès du commandant anglais pendant toute la durée du séjour des forces anglaises en Égypte.

« Chaque fois que les deux États sentiront la nécessité d'envoyer des troupes en Égypte, ils se notifieront le cas l'un à l'autre, et agiront conformément à la présente Convention. »

Aux termes de l'article 6, après l'échange des ratifications, la Convention sera communiquée aux grandes Puissances avec invitation d'y adhérer, et ensuite aux autres Puissances.

L'article 7 stipule que les ratifications devront être échangées dans le délai maximum d'un mois.

Le Grand Vizir ne m'a pas fait prendre connaissance des deux protocoles annexes qui seront communiqués aux Puissances en même temps que la Convention, mais, d'après ce que m'en a dit Kiamil Pacha, la teneur de ces actes doit être très sensiblement celle que je vous ai indiquée par mon télégramme n° 257.

Le règlement contenant les dispositions relatives au passage des troupes par terre, en cas d'obstruction du canal, que les deux parties avaient accepté *ad referendum,* dimanche dernier, a été définitivement signé aujourd'hui. Bien que le texte de ce document ne m'ait pas non plus été communiqué par la Porte, j'ai lieu de croire que mon télégramme précité en a fait connaître exactement le sens.

535.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 25. *Paris, 30 mai 1887, 1 h. 5, soir.*

Le comte de Montebello m'a envoyé, d'après une conversation qu'il a eue avec le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères, un texte qu'il a lieu de croire à peu près complet du projet d'arrangement anglo-turc relatif aux affaires d'Égypte [1].

Sans entrer dans la discussion de cet arrangement, dont les termes n'ont pas encore pour moi une précision suffisante, mais dont il est déjà permis d'apprécier le sens général et la portée, j'ai chargé M. de Montebello de notifier au Gouvernement ottoman que le Gouvernement de la République ne saurait en aucun cas adhérer à ce projet, tel qu'il lui est aujourd'hui connu.

Vous pouvez faire connaître ces instructions à M. de Giers pour répondre à la confidence qu'il vous a faite à propos de celles qu'a reçues M. de Nélidoff.

[1] Voir ci-dessous, n° 534.

536.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 183. *Berlin, 31 mai 1887, 4 h. 37, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 50, soir.)

Le comte H. de Bismarck, que je n'avais pas vu depuis un mois, à cause de nos absences successives, m'a fait aujourd'hui un accueil très empressé. Il m'a demandé si j'étais officiellement informé de la constitution du nouveau Cabinet [1] qui ne lui a pas encore été notifiée par le comte Münster, et m'a interrogé sur quelques Ministres dont il ne connaît pas les antécédents et notamment sur le général Ferron. Puis il s'est félicité en termes particulièrement aimables de vous voir conserver le portefeuille des Affaires étrangères.

J'ai alors amené la conversation sur son voyage à Londres, et je lui ai demandé s'il en rapportait des impressions sur la convention anglo-turque relative à l'évacuation de l'Égypte. Il m'a répondu que les Anglais en paraissaient extrêmement satisfaits.

«Je n'en suis pas surpris, ai-je repris, si les indications que nous avons reçues du comte de Montebello sur la teneur de cette convention sont exactes. Mais c'est précisément parce que les Anglais *ont trop tiré la couverture de leur côté* que les Puissances auront sans doute moins d'enthousiasme. Quant à nous, pour éviter tout malentendu, nous avons déjà fait savoir à la Porte qu'il nous serait impossible d'accepter tel quel un semblable arrangement et nous espérons bien n'être pas seuls de cet avis» [2].

Le Secrétaire d'État a paru prendre mentalement note de cette déclaration, puis il me dit qu'il n'avait pas encore lu le texte de la convention anglo-turque qui lui est parvenu hier par les soins de M. de Radowitz; qu'il supposait que la Porte et l'Angleterre en saisiraient prochainement les Puissances, qu'il y aurait évidemment échange de vues entre celles-ci; mais que l'Allemagne, fidèle à sa politique d'abstention dans les affaires qui ne la touchent pas directement, éviterait le plus longtemps possible de formuler une opinion sur les conditions de l'accord qui vient de s'établir entre la Turquie et l'Angleterre.

Je lui fis observer que ce système d'abstention, dans une question aussi importante, sinon pour l'Allemagne, du moins pour la plupart des grandes Puissances, laissait le champ libre à des exigences excessives de la part de l'une des parties contractantes, et que je comptais bien que, le moment venu, nous rechercherions ensemble les moyens de concilier tous les intérêts.

[1] Le Cabinet constitué le 30 mai par M. Rouvier et présidé par lui. — [2] Voir ci-dessus n° 535.

537.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 273. *Péra, 31 mai 1887, 10 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 1er juin, 5 heures, matin.)

L'Ambassadeur de Russie, qui depuis quinze jours est installé à la campagne, m'a fait dire aujourd'hui, par son premier drogman que, d'ordre de son Gouvernement, il avait déclaré samedi dernier au Grand Vizir que la Russie ne saurait accepter la clause de l'arrangement anglo-turc relatif au retour éventuel des troupes anglaises en Égypte. M. de Nélidoff m'a fait demander en même temps si je n'avais pas moi-même protesté contre cette clause. J'ai chargé, avec la discrétion voulue, le premier drogman russe de faire connaître à son Ambassadeur l'attitude que nous avions observée jusqu'à ce jour, vis-à-vis de la Porte dans la dernière phase de la question égyptienne.

538.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 26. Très confidentiel. *Paris, 2 juin 1887, 5 h. 15, soir.*

On annonce que le général Boulanger a l'intention de se rendre en Russie. Vous n'ignorez pas dans quelles conditions bruyantes ce général a quitté le ministère de la Guerre (1); l'attitude de ses amis, sinon la sienne propre, ont fait de lui un symbole d'opposition contre l'ordre et le Gouvernement même de la République. Vous devrez donc, lorsqu'il se présentera à l'ambassade, le recevoir avec convenance, mais avec la plus grande réserve. Vous ne donnerez pas de réception en son honneur. Enfin vous ferez part à M. de Giers, au cas où le général solliciterait une audience de l'Empereur, et aux autres autorités russes, avec la discrétion et le tact qui vous sont ordinaires, de notre désir que le général Boulanger ne reçoive pas dans le monde officiel un accueil à effet. Il est évident que des manifestations de ce genre seraient interprétées par nos adversaires politiques comme témoignant une bienveillance pour le général Boulanger qui produirait en France et à l'étranger une impression regrettable.

(1) Lors du remaniement ministériel Voir ci-dessus, n° 536.

539.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Saint-Pétersbourg, 4 juin 1887, 12 heures, matin.
(*Reçu :* 2 h. 15, matin.)

T. n° 31. Très confidentiel.

Dans les circonstances signalées par mon télégramme d'hier soir qui s'est croisé avec celui de Votre Excellence [1], le voyage que se propose de faire en Russie le général Boulanger est particulièrement inopportun. Si le général prend ses renseignements à de bonnes sources, il sera amené à comprendre qu'actuellement sa présence à Pétersbourg ne ferait que compliquer une situation déjà tendue et il renoncera de lui-même à un projet qu'il ne devrait d'ailleurs pouvoir réaliser qu'avec l'autorisation du Ministre de la Guerre. En tout état de cause, j'exécuterai fidèlement les instructions de Votre Excellence.

540.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 98. *Paris, 6 juin 1887.*

Vous avez bien voulu me faire savoir, par votre dépêche du 28 mai dernier, que le Ministre de la Guerre de l'Empire a été amené à exprimer des appréhensions au sujet de l'accueil que recevrait en France une mission militaire allemande [2], si le Cabinet de Berlin se décidait à désigner des officiers pour assister à nos grandes manœuvres d'automne.

Je ne sais si nous devons conclure du langage tenu par le général Bronsart de Schellendorf que le Gouvernement allemand est d'ores et déjà formellement résolu à décliner notre invitation. Je vous prie donc de saisir une des premières occasions qui vous seront offertes pour pressentir, auprès du comte Herbert de Bismarck, les véritables intentions de la chancellerie impériale. Si vous vous trouviez en présence d'objections analogues à celles qui ont été exprimées devant M. de Sancy, vous répondriez, comme l'a fait cet officier supérieur, en disant que de telles préoccupations reposent sur une méconnaissance de la véritable situation de notre pays, où l'autorité est parfaitement en mesure

[1] Voir ci-dessus n° 538. — [2] Voir ci-dessus n° 533.

d'assurer le respect dû à tous les hôtes de la France. En tout cas, il me paraîtrait prématuré de nous autoriser dès à présent de la communication tout officieuse du général Bronsart pour nous dispenser d'adresser au Gouvernement allemand l'invitation que nous adressons aux autres Puissances.

J'attends pour prendre une décision que vous me fassiez connaître l'impression personnelle que vous rapporterez de votre entretien avec le Ministre des Affaires étrangères.

541.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 185. (*sic*). *Berlin, 7 juin 1887, 5 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Au cours d'un long entretien avec le comte H. de Bismarck au sujet de la convention anglo-turque sur l'Égypte, je lui ai fait connaître les motifs de notre refus d'adhérer à cette convention tirés de votre télégramme n° 79 (1). «Mais, m'a-t-il dit, les Anglais prétendent que le Gouvernement de la République lui-même admettait, au début de la négociation, qu'ils pourraient conserver le droit exclusif de réoccuper l'Égypte en certaines circonstances».

Je lui fis remarquer qu'une semblable faculté soumise à des conditions déterminées quant aux... (2) et quant à la durée, pourrait se concevoir; que, stipulée au contraire en termes aussi élastiques que ceux du dernier arrangement, elle équivaudrait au *droit* d'occupation permanente; que, si animés que nous fussions d'idées conciliantes, il nous serait impossible de légaliser par notre adhésion le fait de la présence des troupes anglaises en Égypte; que nous n'y prétendions à aucune situation privilégiée, et que nous étions, par suite, fondés à demander à toutes les autres Puissances le même désintéressement; qu'à nos yeux, la question d'Égypte était et devait être une question européenne qui ne pouvait être réglée que par un accord entre les grandes Puissances.

Sans contredire ces raisonnements, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a laissé voir que l'Allemagne et l'Autriche ne se mettraient pas en opposition aux vues de l'Angleterre.

(1) «Notre Ambassadeur, sur mon ordre, disait M. Flourens dans un télégramme n° 79, 10 h. 30, s., du 3 juin, a fait parvenir à Sa Majesté impériale une note déclarant dans les termes les plus explicites que nous n'adhérerions pas à un projet qui ne fixe qu'une date d'évacuation illusoire, et laisse en fait à l'Angleterre le droit de rester en Égypte après trois ans, ou d'y rentrer quand elle le voudrait». Sur cette conversation de M. Herbette avec le comte de Bismarck voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1072; (*Die Grosse Politik,* VI, 1269).

(2) Lacune de déchiffrement.

« Pourquoi, continua-t-il sans sortir du ton habituel de la conversation, contrarierions-nous des amis sincères pour faire plaisir à des voisins dont nous ne sommes pas sûrs? Nous jouons ce jeu de dupes depuis 1871, notamment à propos de la Tunisie, du Tonkin et de Madagascar. Qu'y avons-nous gagné? un redoublement de haine de la part de la France contre l'Allemagne. Jamais les esprits n'ont été plus excités chez vous pour la revanche qu'à l'heure présente. On se croit maintenant en mesure de nous faire la guerre, et on ne ménage plus rien ».

« L'excitation dont vous me parlez, avec beaucoup d'exagération d'ailleurs, ai-je répondu, qui l'a provoquée? Quand je suis arrivé à Berlin au mois d'octobre dernier, l'Empereur conseillé par vous m'a encouragé à me placer sur le terrain des intérêts communs des deux pays; je pourrais vous mettre au défi de citer de notre côté un fait, un acte qui fussent en désaccord avec cette ligne de conduite. C'est, permettez-moi de vous le dire, les nécessités de votre politique intérieure qui ont modifié votre point de vue. Est-il juste de vous étonner que, surprise par cet orage que rien n'annonçait, l'opinion se soit émue en France, et mette un certain temps à retrouver son calme? Imaginez-vous que vous hâterez ce résultat si désiré, et que vous faciliterez la tâche des hommes qui cherchent à dominer le courant, en prenant le contre-pied des revendications les plus modérées de la France en Égypte? Croyez-moi, de l'apaisement que vous souhaitez, vous avez les éléments dans vos propres mains ».

Le comte H. de Bismarck, qui m'avait écouté avec attention, m'a dit alors que la question égyptienne serait certainement débattue entre les Puissances; qu'elle comportait des transactions, mais qu'il n'était pas en mesure de me donner l'assurance que les Anglais fussent disposés à faire des concessions. Je jugeai inutile d'insister davantage sur ce sujet; en me retirant je demandai au comte de me fournir des éclaircissements sur la situation actuelle des deux employés de la Compagnie de l'Est[1]. Il me les a promis de très bonne grâce.

542.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 32. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 8 juin 1887, 7 h. 45, soir*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

A sa réception d'aujourd'hui M. de Giers m'a parlé le premier de l'éventualité d'un voyage du général Boulanger en Russie [2]. Il m'a dit qu'aussitôt

[1] Voir ci-dessous, n° 556, note. — [2] Voir ci-dessus n° 538.

qu'il en avait été informé, il avait télégraphié au baron de Mohrenheim de faire ce qui serait en son pouvoir pour empêcher la réalisation de ce projet. Je me suis borné à demander si, le voyage ayant lieu, l'Empereur recevrait le général. «Seulement si vous en faites la demande, m'a répondu le Ministre, c'est du moins l'avis que je donnerai à Sa Majesté».

Si Votre Excellence n'y voit pas d'inconvénients je compte passer la semaine prochaine à Moscou.

543.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 9 juin 1887.*

Je n'ai rien de bien important à vous écrire. Ne croyez pas à des engagements précis et formels du prince de Bismarck envers l'Angleterre [1]. L'Ambassadeur de Turquie m'a rapporté que le comte de Bismarck lui a dit en propres termes : «Voyez si vous pouvez amender la Convention de manière à contenter tout le monde. Si vous y réussissez, tant mieux. Sinon, nous accepterons la Convention telle quelle».

Il faudrait donc agir à Constantinople et à Londres.

La santé de l'Empereur subit une crise; il garde le lit, ne mange pas et se trouve très faible. On est inquiet.

Quant au Prince impérial, on est encore sans nouvelles de la consultation du médecin anglais qui a eu lieu hier.

[Le Gouvernement allemand souhaite la consolidation du ministère Rouvier, à cause du départ du général Boulanger et du maintien de M. Flourens au ministère des Affaires étrangères.]

[1] Voir ci-dessus n° 541. Comparer à l'opinion de M. Herbette la note du comte Herbert de Bismarck, *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1072; (*Die Grosse Politik,* VI. 1269).

544.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Berlin, 9 juin 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 13 juin.)

La polémique soulevée par la publication au moins intempestive du général Le Flô dans le *Figaro* du 2 mai dernier [1], se poursuit sans jeter beaucoup de lumière sur l'incident de 1875.

Si les documents produits par notre ancien Ambassadeur à Saint-Pétersbourg établissent que le Tsar nous a témoigné à cette époque une réelle sympathie, ils ne démontrent pas que le maintien de la paix entre la France et l'Allemagne ait été dû à l'intervention de la Russie. Quant aux explications officieuses de la chancellerie impériale, et à la correspondance du Prince de Reuss qui a paru dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 1er juin, elles affirment les sentiments pacifiques de l'Empereur Guillaume, mais elles ne disculpent pas le prince de Bismarck d'avoir jeté l'inquiétude dans l'Europe entière en laissant propager les bruits de guerre par les journaux qu'il inspire.

Nous l'avons constaté à nouveau cette année, le Chancelier ne se fait aucun scrupule de troubler la tranquillité du monde, lorsque l'intérêt de sa domination dans les affaires intérieures de l'Empire l'exige. Il y a sous ce rapport d'instructives analogies entre les événements de 1875 et ceux de 1887.

En 1875, le prince de Bismarck était aux prises avec de sérieuses difficultés parlementaires. (Dépêche du Chargé d'affaires de France à Berlin 13 mars 1875, direction politique n°16). Il poursuivait avec acharnement le Kulturkampf et l'adoption des lois de mai. Il jugea nécessaire de recourir aux grands moyens : la menace de sa démission et la crainte d'une revanche de la France.

Quel a été alors le prétexte pour nous accuser d'intentions agressives contre l'Allemagne? Le projet qu'on nous attribuait d'acheter des armes et des chevaux à l'étranger. Aussitôt, l'Allemagne interdit l'exportation des chevaux, on fait

(1) M. Herbette avait cité dans son télégramme n° 185 du 4 juin, 10 h. 25 m., la conclusion d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur les «prétendues révélations du général Le Flô». «Quoi qu'il en soit, rien ne saurait changer ce fait que de la part des autorités dirigeantes (c'est-à-dire l'Empereur et ses conseillers officiels), ni en 1875, ni depuis lors jusqu'à ce jour, jamais, à aucun instant, il n'y a eu intention d'attaquer la France.» Voir ci-dessus, n° 528.

de bruyants préparatifs militaires, la *Post* publie son fameux article «la guerre est-elle en vue?». Sous le coup de la panique répercutée en Europe, le Landtag s'assouplit. Le vote des lois de mai assuré, le ciel se rassérène; on croirait qu'il a toujours été sans nuage.

Remplacez les lois de mai par le septennat, l'achat d'armes et de chevaux par les baraquements, l'article de la *Post* «Krieg in Sicht» par l'article du même journal «sur le tranchant du couteau», et vous aurez le tableau exact de l'incident de 1887.

Il y avait, d'ailleurs, dans les deux cas, une certaine dose de sincérité dans les inquiétudes du grand État-major allemand, fondées, la première fois, sur la création inopinée de nos quatrièmes bataillons, et la seconde, sur les progrès de la fabrication de notre nouveau fusil.

Le Gouvernement français ne négligea en 1875 aucun effort — au risque de dépasser la mesure — pour dissiper ces inquiétudes qui auraient pu déterminer l'Empereur à la guerre.

Le 15 avril, M. de Bülow déclarait au vicomte de Gontaut-Biron (dépêche de Berlin, 17 avril 1875, n° 27) que «tout était terminé», et que nos explications sur l'organisation des quatrièmes bataillons avaient complètement satisfait le Gouvernement impérial.

Si tout était terminé le 15 avril, on ne voit pas quelle a pu être, sur les dispositions du Cabinet de Berlin, l'influence, tant de la conversation qu'a eue le général Le Flô le même jour avec le Tsar que de la communication faite par lui au prince Gortchakoff, le 3 mai.

Ce que je veux retenir de ces rapprochements c'est la similitude des situations. J'ignore si la Russie a fait plus opportunément entendre sa voix lors de la dernière crise qu'en 1875; mais j'ai la conviction que la politique du prince de Bismarck à notre égard est restée celle dont M. de Gontaut-Biron a recueilli la formule de la bouche de son collègue le comte Karolyi (même dépêche) et dont je vous demande la permission de reproduire ici les termes, comme conclusion de ce rapport :

«L'Allemagne ne veut pas vous faire la guerre; elle n'a aucune raison pour la désirer; ses nouvelles frontières lui conviennent, lui suffisent, et aucun homme de bon sens ne peut soutenir qu'elle tirerait de la guerre quelque avantage. Mais elle ne veut pas non plus que la France l'attaque, et par l'incident qui vient de se terminer elle a entendu vous dire ceci : Sachez deux choses: la première c'est que si vous nous menacez de faire la guerre, vous nous trouverez prêts; la seconde, c'est que si nous acquérions la certitude que tel fût votre désir, nous prendrions non pas le moment qui vous arrangera le mieux, mais celui qui nous conviendra. Or l'Allemagne veut que vous ne perdiez pas de vue ces deux points et voilà pourquoi elle-même a provoqué plusieurs fois déjà des incidents pareils à celui-ci. Mais ses intentions ne vont pas au delà».

545.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 58. *Sofia, 11 juin 1887, 12 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 15, soir.)

A la suite d'une délibération du Conseil des Ministres, hier soir, le Gouvernement de la Régence a décidé que la grande Assemblée sera réunie à Tirnova le 2 juillet.

De cette manière les députés se trouveront selon toute apparence à la merci du Gouvernement.

546.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 295. *Thérapia, 11 juin 1887, 1 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

J'ai été reçu aujourd'hui par le Sultan. L'audience a duré au moins trois quarts d'heure; j'ai pu développer d'une façon très nette et très précise les vues et les intentions du Gouvernement français, touchant la convention égyptienne. Après avoir rappelé les raisons pour lesquelles nous ne nous étions pas mêlés aux négociations entre la Porte et Sir H. D. Wolff, j'ai fait remarquer à Sa Majesté combien la France avait lieu d'être surprise de ce qu'un arrangement, aussi contraire aux principes sur lesquels nos deux Gouvernements avaient toujours été d'accord, eût été conclu d'une façon aussi brusque et sans que nous fussions consultés. J'ai insisté avec force sur tous les arguments de nature à convaincre le Sultan du grave préjudice que cet arrangement porterait aux intérêts de l'Empire ottoman; je me suis attaché à lui faire comprendre que cet acte devant être, en tout cas, sans valeur, par suite de notre refus formel d'y adhérer, il n'y avait que danger pour lui à le ratifier. J'ai ajouté que l'insistance même des Anglais à réclamer cette ratification, la pression qu'ils exerçaient pour l'obtenir, devaient mettre Sa Majesté en garde et la déterminer à s'y refuser. Enfin, j'ai fait ressortir à quel point il serait dangereux pour la Turquie de sanctionner un arrangement qui, tout en étant sans valeur au point de vue international, n'en subsisterait pas moins pour attester que la Porte, avait, à un moment donné, renoncé à une partie de ses droits sur

l'Égypte en faveur de l'Angleterre, et pour donner à celle-ci une arme dont elle chercherait tôt ou tard à se servir. Je me suis résumé en adjurant le Sultan de se prémunir, pendant qu'il en était encore temps, contre de redoutables éventualités, en se refusant à sanctionner l'acte si imprudent signé par ses Ministres.

Le Sultan m'a écouté sans m'interrompre avec la plus grande attention. Dès le début, il m'avait encouragé à lui exposer très sincèrement ce que j'avais à lui dire. Quand j'eus terminé, Sa Majesté paraissait vivement impressionnée. Après m'avoir remercié des conseils que je venais de lui donner dans l'intérêt de son Empire, elle reconnut l'incorrection du procédé dont la Porte avait usé en dernier lieu à notre égard, mais ne chercha pas à l'expliquer et se borna à m'en exprimer son regret. Puis, sans se prononcer sur la décision qu'il comptait prendre à l'égard de la ratification de la Convention, il me pria d'aller, au sortir du Palais, répéter au Grand Vizir ce que je venais de lui dire à lui-même. En même temps Sa Majesté chargeait Munir Pacha de m'accompagner pour assister à ce nouvel entretien. Le Sultan ajouta qu'il verrait ensuite Kiamil Pacha et s'entretiendrait avec lui de la question. En quittant le Sultan, je l'ai engagé de nouveau et avec une grande insistance, à ne pas donner la ratification que l'on s'efforçait d'obtenir de lui [1].

L'audience terminée, Munir Pacha, qui nous avait servi d'interprète, me dit que le Sultan lui avait demandé un résumé par écrit de l'entretien qui venait d'avoir lieu, et me pria de lui faciliter sa tâche en lui donnant quelques indications. Je saisis cette occasion pour dicter, séance tenante, à Munir Pacha une note assez longue où se trouvaient développés tous les arguments que je venais de présenter au Sultan. Munir Pacha doit traduire lui-même cette note et la remettre à Sa Majesté qui aura ainsi entre les mains un document écrit reproduisant fidèlement le langage que je lui ai tenu.

J'ai eu ensuite avec le Grand Vizir une longue entrevue au courant de laquelle j'ai repris, avec plus de vigueur encore, le thème que je venais de développer au Sultan. Kiamil Pacha a opposé une résistance opiniâtre à mon argumentation. Loin d'admettre que la Convention fût préjudiciable aux intérêts de la Turquie, il a cherché à me persuader que cet acte avait l'avantage de lier l'Angleterre au point de vue de la date d'évacuation, sans entraîner pour la

[1] Le 12 juin, à 4 h. 25 du soir (télégr. n° 297) M. de Montebello mande à M. Flourens : «D'après ce qui me revient, le Sultan aurait été très ébranlé par le langage que je lui ai tenu vendredi; Sa Majesté inclinerait à refuser sa ratification à la Convention égyptienne.» Le 14 à 7 h. 30 du soir il rapporte (télégr. n° 300) d'après le Ministre de Grèce que le Sultan aurait dit à son médecin : «L'Ambassadeur de France, dans l'entrevue que j'ai eue avec lui vendredi, m'a ouvert les yeux sur tout le mal que m'ont fait mes Ministres. Mais je me trouve dans un cruel embarras, entre les observations pressantes de la France et les menaces de l'Angleterre. Celle-ci, lorsqu'elle s'est proposé un but, ne recule devant aucun moyen pour l'atteindre».

Porte aucun des inconvénients que je signalais. Bien que je lui aie laissé pressentir les modifications qui pourraient se produire dans notre politique méditerranéenne, si la Turquie commettait la faute de ratifier la Convention, après s'être laissé entraîner à la signer, le Grand Vizir n'en a pas moins persisté dans son raisonnement. Toutefois, il m'a parlé de changements qu'il cherchait en ce moment même à faire introduire dans la Convention et qui, d'après lui, seraient de nature à modifier nos impressions. Il a ajouté qu'il me donnerait lundi prochain la preuve des efforts qu'il avait faits dans ce but.

Il est difficile de penser que le Grand Vizir, après les dispositions qu'il m'a manifestées aujourd'hui, puisse se montrer très favorable à nos vues. Mais comme, en définitive, la ratification dépend uniquement du Sultan, nous pouvons encore espérer que Sa Majesté ne restera pas insensible au langage que je viens de lui tenir et dont, je le répète, elle m'a paru vivement frappée. Mais nous ne devons pas nous dissimuler que les Anglais n'épargnent rien ici pour combattre nos efforts; d'autre part, nous ne pouvons douter maintenant que l'Allemagne, l'Autriche et probablement aussi l'Italie ne travaillent plus ou moins ouvertement dans l'intérêt de nos adversaires.

547.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 103. *Paris, 15 juin 1887.*

Vous avez bien voulu me donner connaissance, par un télégramme du 14 de ce mois, des derniers renseignements que vous a fournis le comte Herbert de Bismarck au sujet des deux employés de la compagnie de l'Est, arrêtés à Montreux-Vieux par les autorités allemandes.

En raison de l'intérêt tout particulier que nous attachons à ce que cette affaire reçoive une prompte et satisfaisante solution, je crois devoir vous communiquer de mon côté des informations recueillies par la direction de la Sûreté générale; à l'aide des indications contenues dans la dépêche du ministère de l'Intérieur, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie, vous trouverez sans doute l'occasion d'insister de nouveau auprès de l'administration impériale pour qu'une ordonnance de non-lieu permette de rendre le plus promptement possible nos deux compatriotes à la liberté. Les intentions que vous a manifestées le comte de Bismarck au sujet du procès de Leipzig donnent lieu d'espérer que le Gouvernement impérial inclinera également à prendre des mesures bienveillantes dans une affaire où la culpabilité des prévenus paraît si difficile à établir.

548.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. *Berlin, 19 juin 1887, 12 h. 10 soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30 soir.)

Le tribunal d'Empire de Leipzig, dont la *National Zeitung* vante ce matin l'indulgence à l'égard des membres de la Ligue des patriotes [1], ne s'est guère inspiré des idées d'apaisement que le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères m'avait exprimées dans notre dernier entretien. Si, dans son réquisitoire, le ministère public a observé une certaine prudence, il n'en a pas moins conclu à des condamnations sévères qui n'ont pas été suffisamment atténuées par les juges [2]. Il ne nous est malheureusement pas possible d'intervenir en faveur des condamnés qui ne sont pas Français. Mais, quelque faibles que soient les chances de succès, je ne verrais pas d'inconvénients à demander au comte H. de Bismarck la remise ou du moins la réduction de la peine prononcée contre M. Koechlin-Claudon dont la nationalité française n'est pas contestée. Je vous serais obligé de me faire savoir si je devrai en parler mardi prochain au comte H. de Bismarck.

Je n'ai encore reçu de la chancellerie impériale aucun renseignement sur l'affaire des employés de la Compagnie de l'Est, et je me propose d'insister après-demain. D'ici là, j'attacherais du prix à connaître exactement la version française de l'incident auquel ils ont été mêlés.

[1] MM. Émile Koechlin-Claudon, né à Mulhouse, sujet français, Charles Blech, de Sainte-Marie-aux-Mines, sujet allemand, et sept autres annexés avaient été traduits devant le tribunal de Leipzig sous l'inculpation d'avoir fait partie de la Ligue des patriotes et d'avoir ainsi tenté de séparer une partie du territoire de l'Empire pour l'incorporer à un pays étranger. Le 18 juin M. Koechlin-Claudon fut condamné à un an de forteresse, M. Blech et M. Schiffmacher à deux ans, M. Trapp à un an et demi, les autres accusés furent acquittés.

[2] Voir ci-dessous n° 554.

549.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 80. *Rome, 19 juin 1887, 11 heures, soir.*

(*Reçu :* 20 juin, 8 h. 30, matin.)

Une interpellation ayant été annoncée, pour demain, à la Chambre des députés, au sujet de l'exposition, le Président du Conseil a cru devoir m'adresser aujourd'hui la réponse du Gouvernement italien à notre invitation. Je vous en envoie copie par le courrier de demain.

Après avoir fait allusion au «sentiment de lassitude que la trop grande fréquence des expositions universelles» inspirait au travail national, M. Depretis ajoute : «Quant à l'intervention plus directe de la part de l'État et aux charges qu'elle ferait peser sur le Trésor, nous ne devons pas dissimuler au Gouvernement français que notre situation financière nous déconseillait d'en soumettre la proposition aux Chambres au moment où nous sommes forcés, pour maintenir l'équilibre du budget, de ne pas reculer devant les sacrifices les plus cruels».

M. Depretis, en me priant de vous faire part de ces conclusions, paraît penser toutefois «que la production italienne ne manquera pas à l'appel», et il se déclare «prêt à lui donner toutes les facilités».

550.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 309. *Thérapia, 21 juin 1887, 2 heures, matin.*

(*Reçu :* 10 h. 15, matin.)

La note que je viens de faire parvenir au Sultan a, m'assure-t-on, produit un très grand effet. Sur l'ordre de Sa Majesté, le Conseil des Ministres s'est aujourd'hui même réuni d'urgence. Il a été saisi de ma communication et invité à donner son avis sur la décision qu'elle comportait.

Le Sultan, paraît-il, inclinait déjà à ne pas ratifier la Convention. L'assurance positive qu'il a maintenant d'être garanti par nous contre les conséquences que pourrait avoir son refus de ratifier pèsera certainement d'un

grand poids sur ses déterminations [1]. Le rejet définitif de l'[arrangement] anglo-turc pourrait bien en résulter. On considère ici la situation comme très grave pour l'Empire ottoman. Dans ces conjonctures, le Sultan va peut-être manifester le désir de me voir. Je vous serais reconnaissant de m'indiquer le plus tôt possible les termes précis dans lesquels je devrai, le cas échéant, m'exprimer, si Sa Majesté me pressait de lui fournir de vive voix des éclaircissements touchant la nature de l'appui que la Turquie peut attendre de la France.

Dans ces derniers jours, les Turcs, toujours en proie aux mêmes hésitations, avaient demandé à l'Angleterre de prolonger de trois semaines le délai fixé pour l'échange des ratifications. Il leur a été répondu que ce délai ne pouvait être reculé au delà de lundi prochain [2].

551.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 191. *Berlin, 21 juin 1887, 5 h. 47, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Je viens d'exposer le plus chaleureusement possible au comte de Bismarck les raisons qui militent en faveur de la remise totale ou partielle de la peine infligée à Koechlin-Claudon [3]. Il s'est montré beaucoup plus réservé que la semaine dernière.

Sur le fond de l'affaire, à ses yeux, la conservation de la qualité de membre de la Ligue des patriotes, c'est-à-dire d'une association tendant à reprendre par la force l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, est, de la part d'un Français qui réside sur le territoire allemand, à la fois une bravade et une provocation. Sur ma remarque que, dans ce cas, il eût été plus loyal de ne pas laisser M. Koechlin s'établir en Alsace, ou même de l'en expulser, le Secrétaire d'État m'a répondu que l'appréciation des mesures de ce genre appartenait au statthalter et qu'il ne croyait pas pouvoir se porter juge des décisions de ce haut fonctionnaire plus que de celles du tribunal de Leipzig.

(1) Sir H. D. Wolff avait fait une démarche le 19 juin auprès de M. de Montebello pour se plaindre de l'insistance que mettait la France à empêcher la ratification de la Convention (télégr. de Thérapia, n° 308 5 h. 10, soir).

(2) La discussion continua longtemps. «La lutte ne s'est pas un instant ralentie, écrivait M. de Montebello le 29 juin (Dép. n° 46), entre l'ardeur infatigable des négociateurs anglais qui ne reculent devant aucun moyen pour atteindre leur but, et les efforts que nous ne cessons de faire, de notre côté, pour combattre les influences qui agissent sur le Sultan.»

(3) Voir ci-dessus n° 548.

« Mais, sans blâmer personne, ai-je repris, le Chancelier a bien le droit d'envisager, au point de vue politique, l'opportunité d'un acte de la clémence impériale ».

Le comte de Bismarck me répondit qu'il ne voyait pas, en dehors de l'intervention du prince de Hohenlohe, le moyen d'obtenir la mise en liberté de M. Koechlin. De mon côté, je n'osais poser l'hypothèse d'un recours en grâce émanant de la France.

J'ai, en effet, appris ce matin du fils de l'un de ces co-détenus, M. Charles Bl., qui a passé par Berlin en retournant de Leipzig à Paris où il habite, 52, rue des Martyrs, que pour le moment, les condamnés ont formellement interdit à leurs parents, amis et avocats de solliciter leur grâce.

« Et d'ailleurs, ajouta-t-il, ne serait-ce pas de la faiblesse des.... [1] de la justice allemande en face des invectives de la presse française? Lisez le dernier article du *Figaro,* lisez la *France,* la *Lanterne* et l'*Intransigeant* et vous verrez en quels termes on nous invite à l'indulgence ». Je lui fis observer que cette excitation de quelques journaux ne reflète pas la véritable opinion publique; que la masse du pays est calme et pacifique, mais que ce n'est pas une raison pour en abuser; qu'à la longue, un système de vexations et de mauvais procédés augmenterait l'autorité des énergumènes et des violents; que je l'engageais, dans l'intérêt commun, à employer toute son influence pour atténuer l'effet du jugement de Leipzig, m'en rapportant d'ailleurs à lui quant aux moyens d'atteindre ce résultat.

Il me promit d'y penser, mais j'ai peur que ce ne soit là qu'un simple engagement de courtoisie.

A vrai dire, la polémique de quelques-uns de nos journaux avait mal préparé le terrain pour la démarche que vous m'aviez autorisé à faire auprès du Gouvernement impérial. Peut-être pourrai-je la renouveler dans quelque temps, quand les esprits seront moins échauffés. A propos des employés de la Compagnie de l'Est, le comte H. de Bismarck n'était pas encore en mesure de me renseigner. Il va insister auprès de prince de Hohenlohe pour savoir à quoi s'en tenir.

De même pour nos grandes manœuvres; l'aide de camp de l'Empereur, le général d'Albedyll, n'a pas pu prendre encore les ordres de Sa Majesté qui est toujours très faible et presque incapable de travailler, bien qu'il ait, m'a dit le Secrétaire d'État, toute sa tête.

[1] Lacune de déchiffrement.

552.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. *Saint-Pétersbourg, 21 juin 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 2 juillet.)

La disgrâce qui vient de frapper le général Bogdanovitch et M. Sabouroff [1], ce dernier accusé d'avoir fourni à M. Tatischeff les documents diplomatiques cités dans un article de la *Gazette de Moscou* sur la politique suivie en 1875; le contre-coup qui par suite a atteint M. Katkoff lui-même et qui l'a amené à se retirer dans sa maison de campagne près de Moscou en mettant une sourdine au ton de son journal; le succès qui en est résulté pour M. de Giers dont la position quelques jours auparavant paraissait minée; cet acte et surtout ses conséquences sont des indications trop sérieuses de la volonté de l'Empereur Alexandre pour que je n'essaie pas d'en rechercher, sans l'exagérer mais aussi sans la diminuer, la véritable portée. Après toutes les informations que j'ai prises, mon opinion est que la meilleure définition de ce qui vient de se passer est celle d'un vigoureux coup de bride destiné à maintenir la politique impériale sur l'étroit chemin qui lui est assigné à égale distance de la France et de l'Allemagne par un esprit aussi tenace qu'ennemi de l'action, désireux avant tout de prévenir la guerre.

Le rôle que veut jouer le Tsar est évidemment celui d'arbitre pacifique de l'Europe; il ne voit de meilleur moyen de le remplir que par une politique de bascule et de contrepoids qui, en le laissant dans une région supérieure et calme, tient tous les autres États en échec les uns par les autres.

Par le seul fait qu'elle est une garantie du maintien de la paix, cette politique a pour nous suffisamment d'avantages pour que nous n'éprouvions pas trop d'inquiétudes lorsque, dans ce jeu intermittent, c'est le tour de l'Allemagne de remonter; il est une circonstance toutefois qui, dans les derniers incidents, mérite d'attirer toute notre attention, c'est l'humilité avec laquelle, sur un simple froncement de sourcils de l'Empereur, des hommes comme le général Bogdanovitch et M. Katkoff se sont aussitôt effacés, cherchant dans la retraite et dans le silence à se faire momentanément oublier. Nous devons en tirer la conclusion qu'en Russie il n'y a qu'une volonté, celle du Souverain. Lorsqu'elle se prononce, il n'est personne qui ne s'incline.

Bien que tout le monde se taise et paraisse attendre comme un nouveau mot d'ordre, les considérations que je viens de développer rendent tout à fait

[1] Voir de Cyon, ouvrage cité chap. XI.

invraisemblable de la part de l'Empereur Alexandre la pensée d'une entrevue avec l'Empereur d'Allemagne. Ce serait de nouveau faire naître une équivoque à laquelle on a entendu mettre fin, en sortant de la Triple Alliance. Ce bruit répandu par les journaux a du reste été démenti. L'Empereur n'a pour le moment d'autre projet que de se rendre par mer en Danemark après les manœuvres du camp de Krasnoïé-Sélo auxquelles le Césarévitch assistera cette année pour la première fois. De son côté, l'Impératrice qui, dit-on tout bas, commence une grossesse, n'a pas l'intention de faire d'autre voyage.

[Déplacements de quelques grands personnages.]

553.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 23 juin 1887.*

J'essaye, dans ma correspondance politique, d'indiquer la véritable portée qu'il convient d'attribuer à la disgrâce qui a atteint le général Bogdanovitch et par suite M. Katkoff. Le style familier d'une lettre particulière me permet de faire peut-être mieux comprendre ma pensée en empruntant une comparaison à ces attelages russes où un cheval appelé vulgairement fou est associé à un trotteur et, se trouvant placé en dehors des brancards, galope un peu à sa fantaisie. C'est un attelage de cette sorte que l'Empereur Alexandre s'est plu à conduire en faisant de la politique à la fois avec son Ministre M. de Giers et avec le directeur de la *Gazette de Moscou*. Ce dernier, dont les allures lui plaisaient, et pour lequel il avait un faible, ayant toutefois fait quelques écarts qui menaçaient de jeter le char hors de la route pourvuivie, vient de recevoir un vigoureux coup de fouet qui le calme pour quelque temps.

Il n'y a pas je crois d'autre conclusion à tirer de ce qui vient de se passer. S'il n'apparaît pas que l'Empereur cherche à se rapprocher de l'Allemagne, il est visible qu'il n'entend pas se laisser éloigner d'elle davantage. C'est à nous de nous demander si la fragilité de nos ministères, si les attaques dont le Président de la République lui-même commence à être l'objet, si la discussion enfin d'une loi militaire qui n'est pas en général considérée comme propre à augmenter notre force sont de nature à disposer le Tsar à voir le terrain de notre côté sous un jour moins favorable et à lui faire craindre de s'y aventurer.

La soumission avec laquelle M. Katkoff a accepté le coup qui l'a frappé doit aussi être pour nous un sujet de méditation. Il ne faut plus penser que l'opinion publique pourrait, à un moment donné, forcer la main de l'Empereur. Plus que jamais la volonté impériale est tout en Russie. Cette soumission du

directeur de la *Gazette de Moscou* m'a fait faire aussi une autre réflexion, c'est qu'il était à craindre que, pour ne pas s'exposer à une nouvelle disgrâce, il changeât d'opinion comme cela lui est déjà arrivé plusieurs fois. Aussi, après avoir bien examiné la question, ai-je pensé qu'il était utile d'agir sur son esprit un peu aigri en ce moment par la délicatesse d'un bon procédé et j'ai profité de ce qu'un rédacteur de la *Gazette de Moscou* était venu au moment de mon arrivée me souhaiter la bienvenue au nom du journal pour mettre une carte chez son directeur. Je savais du reste M. Katkoff absent de la ville et je ne lui ai fait de visite que le jour de mon départ pour qu'il n'eût pas à me la rendre. Dès mon retour à Saint-Pétersbourg j'ai saisi la première occasion de dire à M. de Giers ce que j'avais fait; le Ministre, qui sait la grande considération dont jouit à Moscou M. Katkoff, a trouvé toute naturelle la démarche de pure courtoisie dont je lui faisais la confidence.

Pendant mon séjour dans la vieille capitale des Tsars, j'ai été constamment l'objet du meilleur accueil de la part des autorités; partout, de la population même, je n'ai recueilli que des témoignages de sympathie pour la France.

Votre Excellence doit être extrêmement satisfaite de l'attitude du Cabinet de Saint-Pétersbourg dans les affaires d'Égypte. Tous mes collègues répètent à l'envi que dans cette circonstance le Gouvernement russe n'a d'autre intérêt que de nous être agréable. Je ne vois aucune utilité à leur retirer cette opinion.

[Affaires diverses.]

554.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Berlin, 27 juin 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 2 juillet.)

Pour faire suite à ma dépêche du 20 juin n° 38, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte du jugement du tribunal d'Empire de Leipzig ainsi que le compte rendu détaillé du procès.

J'ajoute que la peine de la détention dans une forteresse (Festungshaft) prononcée contre M. Koechlin consiste, d'après l'article 17 du code pénal du 31 mai 1870, «dans la privation de la liberté, avec contrôle des occupations et de l'existence du prisonnier; elle est subie dans les forteresses ou autres lieux à ce destinés».

Il en résulte que le condamné n'est pas tenu en cellule ni même en prison proprement dite. D'après les commentaires du code pénal, la détention dans une forteresse doit conserver le caractère d'une *custodia honesta.* C'est la peine infligée pour duel, elle n'a pas un caractère infamant.

Le commandant de la forteresse a, d'ailleurs, la faculté d'accorder au détenu tous les allègements compatibles avec la surveillance à laquelle celui-ci doit rester soumis.

555.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 195. *Berlin, 28 juin 1887, 3 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Le comte H. de Bismarck n'a pas reçu aujourd'hui le Corps diplomatique.

Je vous adresse, par le courrier de Pétersbourg qui continuera sa route ce soir, la réponse négative, mais très courtoise en la forme, du Gouvernement allemand à notre invitation aux grandes manœuvres d'automne. Il en résulte que, par suite des ménagements qu'exige l'état de santé de l'Empereur, les Gouvernements étrangers ne seront pas conviés à l'envoi des missions spéciales aux manœuvres qui seront exécutées en Allemagne par les premier et deuxième corps.

Dans ces conditions, le Gouvernement impérial ne croit pas devoir se faire représenter cette année aux manœuvres françaises auxquelles assisteront seulement ses Attachés militaires à Paris.

556.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 114. *Paris, 28 juin 1887.*

Les communications par lesquelles les agents de nos différents ministères me signalent des violations de nos frontières de l'Est, commises par des militaires allemands, se renouvellent assez fréquemment pour que j'aie cru inutile de vous informer de ces incidents au fur et à mesure qu'ils se sont produits. La plupart du temps, la présence de soldats ou d'officiers étrangers sur notre territoire s'explique par l'ignorance où ils se trouvaient de la ligne exacte de frontière; ces contraventions ne m'ont pas paru, dès lors, avoir une importance suffisante pour justifier de votre part une série de démarches auprès de la chancellerie impériale.

Néanmoins, j'estime qu'il est opportun de vous informer de tous les faits de cette nature dont j'ai eu connaissance depuis le mois d'avril dernier.

Je joins ici, en conséquence, copie des communications y afférentes qui m'ont été adressées par plusieurs de mes collègues [1]. Vous jugerez s'il convient d'appeler encore une fois l'attention du Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur Guillaume sur les nombreuses irrégularités dont les troupes allemandes se rendent coupables et de le prier de faire répéter les instructions qui ont dû être déjà données en vue d'assurer d'une manière scrupuleuse le respect de notre territoire.

A titre d'information, je crois devoir vous faire savoir que, sur l'initiative de M. le Ministre de la Guerre, j'ai proposé à MM. les Ministres des Finances, de l'Intérieur et de l'Agriculture d'étendre aux fonctionnaires de leurs Départements respectifs les dispositions de la circulaire ci-jointe, adressée le 6 juin 1883 par le général Thibaudin aux commandants des corps d'armée voisins de la frontière.

557.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 84. *Rome, 1er juillet 1887, 9 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 2 juillet, 1 heure, matin.)

La discussion du crédit de vingt millions pour Massaouah, et la création d'un corps spécial de 5.000 hommes pour l'Afrique, a occupé deux séances des députés. Le crédit a été voté hier. Je relève dans le discours prononcé à

[1] Le 30 juin, dépêche n° 115, M. Flourens signale un incident qui s'est produit récemment à Montbéliard. Le même jour M. Herbette lui signale d'après les journaux allemands (télégr. n° 197 de Berlin, 4 h. 10, s.) le facteur Pierre de Wissembach qui ferait passer sur le territoire allemand des publications extraites d'un organe de la Ligue des patriotes et qui, après enquête faite, ne paraît pas avoir dépassé la limite de ses obligations professionnelles (dép. n° 126 de Paris, 9 juillet). Nous trouvons le 1er juillet (dép. n° 116 de Paris) une note relative à l'arrestation à Montreux-Vieux de deux employés de la compagnie de l'Est, le 23 juillet un télégramme de Berlin (télégr. n° 207 s. h.) relatif à l'arrestation de deux Français en Alsace-Lorraine, alors que l'un d'eux, l'abbé Hartmann, a régulièrement opté pour la France en 1872 (télégr. n° 105 de Paris, 23 juillet, 10 h. s.). Le 22 juillet c'est une patrouille de quatre hommes qui est entrée sur le territoire allemand et le maréchal des logis qui la conduisait a été puni (dép. n° 139 de Paris du 30 juillet). Au mois d'août (dép. n° 148 de Paris du 13 août), l'autorité allemande expulse d'Avricourt allemand tous les employés de chemins de fer français, en activité ou en retraite. Le ministère de l'Intérieur signale des incursions fréquentes d'officiers allemands venant du bois de Neufchef en Alsace-Lorraine dans celui d'Avril en Meurthe-et-Moselle. Le 22 octobre des douaniers allemands violent la frontière française (dép. n° 190 de Paris, 29 octobre); en revanche le Chargé d'affaires allemand (dép. n° 191 de Paris, du 29 octobre) se plaint de l'entrée sur le territoire allemand de quelques officiers et soldats français.

cette occasion par M. Mancini une phrase relative à une convention qui aurait été récemment conclue à Londres au sujet de la délimitation de Massaouah. Voici le texte du compte rendu analytique :

« M. Mancini approuve la convention conclue avec l'Angleterre, et par laquelle est placée, sous la protection de l'Italie, toute la côte au Nord de Massaouah, jusqu'à Ras Kasar. Peu au-dessous duquel est compris (*sic*) Thagla, position importante où convergent les caravanes de l'intérieur. »

[Les mesures financières prises par l'Italie pour Massaouah inquiètent M. de Moüy.]

558.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 200. *Berlin, 5 juillet 1887, 6 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères vient de me dire qu'il était aujourd'hui sans nouvelles de Constantinople et de Sofia. Mais je crois savoir que la chancellerie impériale garde [le secret à l'égard de] la convention anglo-turque (1). C'est aussi l'impression de l'Ambassadeur de Turquie; ce dernier m'assure à l'instant que malgré les sollicitations pressantes du Cabinet de Londres, l'Allemagne ni l'Autriche n'ont exercé une pression très forte en faveur de l'Angleterre; au contraire, l'Italie a montré un zèle qui paraît avoir indisposé le Sultan (2).

Le comte H. de Bismarck m'a lui-même déclaré que le Gouvernement allemand n'avait pu s'engager à fond pour une Convention dont il ne connaissait même pas exactement le texte; que c'était l'affaire de la Turquie d'apprécier ses propres intérêts, etc.

Quant à la Bulgarie, il pense que les régents se sentant usés voudront rajeunir leur autorité par l'élection d'un Prince sous le nom duquel ils conserveront le pouvoir.

La conversation s'est alors engagée sur les rapports de la France et de

(1) Le 4 juillet M. de Montebello avait télégraphié (télégr. n° 333) « Le colonel Dreyssé est venu ce soir me dire de la part du Sultan que, devant la pression qu'exerçaient sur elle les Puissances, Sa Majesté ne croyait pas qu'il lui fût possible de se refuser plus longtemps à ratifier la Convention. »

(2) M. Flourens télégraphie le 6 juillet (télégr. n° 94 confidentiel, 9 h. 45, m.) : qu'il ait ou non des instructions pour cela, M. de Radowitz s'engage à fond pour faire ratifier la convention anglo-turque. » Voir à ce sujet *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome V, n° 1097; (*Die Grosse Politik*, IV, 817).

l'Allemagne[1]. Le comte H. de Bismarck s'est félicité de l'interdiction du cri sur la voie publique de la *Défense nationale* et a exprimé l'espoir que des mesures de même genre seraient prises à l'occasion. Il m'a montré une série de poésies ou de chansons, signées *Villemer* et publiées sous couverture coloriée qui seraient répandues à profusion en France et même déclamées dans les salons parisiens par des acteurs de la Comédie française, ainsi qu'une série de numéros du *Drapeau* et d'avis de la Ligue des patriotes qui seraient introduits en Alsace-Lorraine par des facteurs de la poste française. Ce qui paraît le plus le toucher, c'est le fait que des vers où l'on représente les soldats allemands comme ayant crucifié de vieilles femmes et accompli toutes sortes d'horreurs en Alsace soient récités par des artistes d'un théâtre subventionné. Tous ces renseignements sont transmis par le comte Münster.

J'ai répondu de mon mieux à ces doléances en faisant ressortir que les faits qui l'émeuvent sont sans influence sur la masse du pays; que le Gouvernement mettait tous ses soins à réprimer les abus qu'il pouvait atteindre; qu'ainsi le facteur Pierre, qui était accusé de servir d'intermédiaire à la Ligue des patriotes, avait été mis spontanément à la retraite, à dater du 1er juillet. J'ai ajouté que je me prêterais volontiers à tout ce qui pourrait dissiper les malentendus et les défiances, mais que le Gouvernement impérial devait y mettre aussi du sien, en manifestant par des actes publics son désir d'apaisement. Ces considérations que j'ai développées avec entraînement m'ont paru bien accueillies et j'espère qu'elles porteront fruit. Le comte de Bismarck doit quitter Berlin dans une dizaine de jours pour aller aux eaux. Il sera remplacé par le comte de Berchem, Sous-Secrétaire d'État.

559.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 111. Confidentiel. *Paris, 7 juillet 1887, 11 h., soir.*

Le langage que le comte Herbert de Bismarck a tenu mardi dernier à M. Herbette et que je vous ai transmis hier soir par télégramme[2], est en contradiction formelle avec le zèle que l'ambassade allemande à Constantinople déploie pour la ratification de la Convention. Il est probable que

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome V, n° 1094; (*Die Grosse Politik*, VI, 1271).
(2) Voir ci-dessus n° 558.

M. de Radowitz, s'il était interrogé directement par le Sultan, ne confirmerait pas les paroles qu'on lui a prêtées. J'approuve aussi la suggestion que vous avez fait parvenir à Sa Majesté de faire appeler les Ambassadeurs d'Angleterre et d'Italie et de les amener à s'expliquer. Il est tout à fait invraisemblable que l'Angleterre, dans le cas où la ratification n'aurait pas lieu, introduise militairement l'Italie dans la question d'Égypte. N'étant menacée par personne, l'Angleterre n'a besoin d'aucun appui, et l'Italie a assez d'autres raisons de se conformer à sa politique pour qu'elle ne lui fasse pas inutilement des avances compromettantes. Il est en effet évident que, si l'Angleterre introduisait quelque autre Puissance en Égypte, elle en ouvrirait la porte à toutes et perdrait sa situation privilégiée. De graves conséquences en résulteraient. Le refus de la ratification n'aura en réalité d'autre conséquence que de maintenir le *statu quo* jusqu'au moment où l'opportunité se présentera de renouer les négociations que M. Wolff a compromises. Le départ de M. Wolff de Constantinople et le maintien de M. White seront la manifestation de cette politique expectante.

L'Italie, depuis deux mois, a demandé de 20 à 25 millions à son Parlement en vue de l'expédition de Massaouah. Ce chiffre paraît considérable et donne carrière aux imaginations. Mais nous qui savons ce que coûtent les entreprises coloniales, nous estimerons l'Italie bien heureuse si l'affaire de Massaouah ne lui coûte pas beaucoup plus. Ni ses finances, ni ses forces militaires ne lui permettent d'occuper de nouveaux points de la mer Rouge.

J'estime donc que les affirmations du drogman de l'ambassade d'Allemagne n'ont d'autre objet que d'effrayer le Sultan [1], et vous devez faire le possible pour dissiper dans l'esprit de Sa Majesté des craintes qui ne sont pas fondées. Je ne retire rien des instructions que je vous ai données, mais, en présence des indiscrétions qui se sont produites, je vous invite, dans le cas où vous seriez interrogé, à déclarer que vous n'avez non plus rien à y ajouter. Elles sont assez précises pour n'avoir pas besoin de commentaires. Si le Sultan reste fidèle à la politique traditionnelle de l'Empire ottoman, nous regardons ses intérêts comme se confondant avec les nôtres. Vous devez toutefois éviter de parler de concours armé et vous efforcer de démontrer qu'il n'y aura certainement pas lieu de recourir aux armes. Il convient de s'abstenir avec soin de tout ce qui pourrait passer pour une menace et une provocation à une autre Puissance. Cette précaution, qui est toujours convenable, est particulièrement nécessaire avec des auditeurs qui s'empressent de répéter et d'exagérer tout ce que nous pouvons dire et qui risquent de faire naître ainsi des périls dont ils deviennent les véritables auteurs.

[1] Voir ci-dessous n° 561.

560.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Sofia, 7 juillet 1887, 7 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

L'élection du Duc de Cobourg est officielle et, d'après le Ministre des Affaires étrangères, il serait presque certain que le Prince acceptera [1].

561.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 30. Confidentiel. *Paris, 8 juillet 1887, 10 h. 15, matin.*

La situation est toujours incertaine à Constantinople et il est impossible de savoir si le Sultan ratifiera ou ne ratifiera pas la convention anglo-turque. L'Allemagne, bien qu'elle s'en défende officiellement, exerce une pression de plus en plus énergique pour amener la ratification [2]. Le comte de Montebello a reçu hier la visite d'un des secrétaires du Sultan, qui est venu lui dire, accompagné du colonel Dreyssé, que le premier drogman de l'ambassade allemande s'était rendu la veille au Palais et avait demandé que l'on fît savoir au Sultan, de la part de M. de Radowitz, que, si la Convention n'était pas ratifiée, les Anglais resteraient en Égypte et que, d'accord avec eux, les Italiens occuperaient tout le littoral de la mer Rouge.

[1] Dans un extrait de lettre particulière, non daté, de M. de Giers à l'Ambassadeur de Russie à Berlin on lit : «C'est avec une vive satisfaction que j'ai reçu la communication que, dans le cours d'un entretien, le général de Schweinitz a été dans le cas de me faire à ce sujet (l'élection Cobourg). Nous n'avons d'ailleurs pas douté que le Cabinet de Berlin se montrerait disposé à régler son attitude d'après la nôtre.» Le 11 juillet M. de Giers télégraphie à M. de Mohrenheim : «Le cas du Prince de Cobourg est illégal. N'y saurions voir qu'une raison de plus pour ne modifier en rien notre attitude.» (Communiqué par l'ambassade de Russie.)

[2] «Il me revient de tous côtés, dit M. de Montebello le 7 juillet (télégr. n° 343), que M. de Radowitz aussi bien que son collègue d'Autriche pèsent de toutes leurs forces et par tous les moyens possibles sur les déterminations du Sultan».

Je ne sais si M. de Radowitz était autorisé à se faire l'interprète des Cabinets de Londres et de Rome. En tout cas, la menace qu'il a faite n'est sans doute qu'un de ces nombreux moyens d'intimidation qui ont été si souvent employés et non pas toujours en vain sur l'esprit du Sultan. Vous pouvez en faire part à M. de Giers et amener ainsi la conversation par une voie indirecte sur la question égyptienne et sur l'état des choses à Constantinople. Vous savez que nous ne nous sommes jamais expliqués à ce sujet avec le Gouvernement russe. Il n'y a pas eu entente entre nous. Chacun a suivi spontanément la ligne de conduite qui lui convenait, et si ces deux lignes se sont trouvées parallèles, cette similitude d'action n'a pas été l'objet d'un accord officiellement concerté. Je désire qu'il en soit de même dans l'avenir. Toutefois, j'attacherais du prix à connaître le sentiment de M. de Giers et à le rapprocher du langage que me tient ici le baron de Mohrenheim. Je vous prie de ne parler qu'officieusement, mais de saisir la première occasion pour cela et de me télégraphier votre entretien.

562.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 43. *Berlin, 8 juillet 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

Il y a, depuis quelques jours, dans la presse allemande une nouvelle levée de boucliers contre la France. On y commente avec irritation les projets de loi présentés par quelques-uns des membres de notre Parlement à l'effet de soumettre les étrangers à une taxe militaire ou, du moins, à une surveillance spéciale, les révélations du second procès de Leipzig, et même l'augmentation transitoire du droit d'entrée sur l'alcool. Enfin la *Gazette de l'Allemagne du Nord* parle de mesures de représailles à prendre contre les Français résidant en Allemagne et particulièrement en Alsace-Lorraine.

Jusqu'à présent cette agitation est restée à la surface [1]. Elle est, en effet, en contradiction avec le sentiment public que la guerre est impossible, cette année, par suite de l'état de santé de l'Empereur et du Prince impérial, et on considère généralement comme un symptôme rassurant la levée de l'interdiction de l'exportation des chevaux.

Le Chancelier cherche à dissimuler l'impuissance actuelle de l'Empire

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome V, n° 1095; (*Die Grosse Politik,* VI, 1272).

allemand à tirer l'épée, mais il n'y réussit pas à son gré. l'Ambassadeur de Russie, si prudent d'ordinaire, appréciait hier en termes très vifs l'élection du Prince de Cobourg en Bulgarie, et disait très nettement, en ma présence, à notre collègue turc, que la patience de son Gouvernement avait des limites. Je remarque, d'ailleurs, que le comte Schouvaloff redouble d'attentions à mon égard, malgré la réserve que je m'impose pour ne pas justifier les inquiétudes allemandes.

Les journaux officieux ne manifestent pas trop ouvertement leur mécontentement de l'entente qui existe entre la France et la Russie, mais ils annoncent que l'attitude bienveillante de l'Allemagne vis-à-vis de ces deux Puissances fera place dorénavant à une hostilité persévérante et que le prince de Bismarck est décidé à prendre systématiquement le contrepied de leurs désirs.

Dans son numéro d'avant-hier la *Gazette nationale* s'efforçait de jeter le discrédit sur nos institutions républicaines. Elle nous dénonçait comme animés d'une haine de sectaires contre les étrangers; elle cherchait, dans les manifestations radicales ou monarchiques, une preuve d'affaiblissement de la République à l'intérieur et, dans le refus des Puissances de participer à l'exposition de 1889 un témoignage de la défiance et même de la répulsion de l'Europe.

Toutes ces exagérations de langage ne produisent en réalité aucune impression profonde. Le prince de Bismarck lui-même a contribué à l'établissement de la République en traitant avec elle. Il espérait sans doute que cette forme de Gouvernement nous condamnerait à l'isolement. Au contraire, la République a obtenu droit de cité dans l'Europe monarchique, et les Souverains se sont habitués à coexister avec elle, à l'exemple de l'Empereur Guillaume. C'est en vain que des malentendus habilement exploités avaient momentanément refroidi, l'année dernière, nos relations avec la Russie. Le courant sympathique ne s'est pas interrompu entre les deux peuples et le Tsar, ce champion traditionnel de l'absolutisme et de la légitimité, marche d'accord avec nous.

En Allemagne même, les principes républicains exercent une attraction croissante. Le dogme de la souveraineté du peuple, le besoin d'égalité, les avantages du progrès pacifique y trouvent des adhérents de jour en jour plus nombreux. Evitons de surexciter le chauvinisme prussien par des démonstrations ou des polémiques inutiles; ne mettons pas en question l'unité allemande; laissons agir nos idées, sans propagande extérieure comme sans menées souterraines; contentons-nous de donner l'exemple d'un peuple libre en même temps que respectueux de l'ordre et du droit, et nous acquerrons une force morale qui nous permettra de déjouer les intrigues de M. de Bismarck.

563.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 203. *Berlin, 12 juillet 1887, 5 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 7 heures, soir.)

J'ai profité de la dernière audience du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères qui part demain en congé de six semaines pour Kœnigstein, près Francfort, pour lui parler des rapports généraux de la France et de l'Allemagne. Je lui ai demandé s'il y avait quelque importance à attacher à l'affirmation de certains journaux officieux que dorénavant la politique du prince de Bismarck prendrait le contrepied de la nôtre, et je lui ai fait remarquer que, dans les questions internationales, nous n'avions jamais obéi à l'esprit de système, et que nous avions toujours montré la plus extrême réserve, toutes les fois que notre intérêt direct n'était pas en jeu :

«N'est-ce pas, ai-je ajouté, la formule même de la politique du Chancelier, et faut-il s'étonner de notre attitude dans l'affaire de la convention anglo-turque? Et pourtant, les nouvelles que je reçois de Constantinople indiquent que M. de Radowitz exerce dans le sens de la ratification une pression très vive.»

Et précisant les faits, je mentionnai l'objet de la démarche du premier drogman de l'ambassade d'Allemagne en date du 6 juillet.

Le comte Herbert de Bismarck m'a répété que la chancellerie impériale n'agit pas pour la ratification avec l'ardeur que lui attribuent nos journaux; mais que, d'autre part, le Sultan lui avait demandé d'intervenir à Londres, pour que le Cabinet anglais se prêtât à des concessions, et qu'elle s'y est refusée, pour ne pas s'exposer à un refus.

Sur la question générale de nos relations avec l'Allemagne, il m'a dit que les articles annonçant que le prince de Bismarck était converti à la politique d'hostilité systématique contre la France n'avaient pas d'autorité, que le prince de Bismarck était toujours partisan de l'apaisement entre les deux pays. A mon observation que nous donnions tous les jours les preuves de nos idées d'apaisement, et qu'il serait utile que nous soyons payés de retour, le comte de Bismarck a répondu que le temps arrangeait bien des choses, et qu'il était pour sa part, tout prêt à y contribuer :

«Vous avez plusieurs moyens de le faire, ai-je repris, et je n'ai pas besoin de vous les énumérer. J'espère que vous profiterez de la première occasion

favorable, car votre devoir et votre intérêt vous commandent d'avoir pour les hommes modérés et sensés qui nous gouvernent plus d'égards que pour les agitateurs dont vous redoutez l'avènement au pouvoir.»

«C'est mon sentiment, continua-t-il; nous enregistrons avec plaisir les succès du Cabinet actuel, et nous désirons que la victoire du bon sens s'affirme de plus en plus en France. Seulement, nous avons encore quelques appréhensions pour la journée d'après-demain. Le Gouvernement aura-t-il la force et l'énergie nécessaires pour prévenir et réprimer les violences contre les Allemands et les excitations contre l'Allemagne?»

Je le rassurai de mon mieux et lui dis, en riant, que, convaincu maintenant que je pouvais sans inconvénient manifester un désir, je n'hésitais pas à lui demander des nouvelles des employés de la compagnie de l'Est et à exprimer le vœu qu'ils fussent mis prochainement en liberté du moment que les faits qui leur sont reprochés ne sont ni sérieux ni pertinents. Le comte de Bismarck m'a promis d'écrire de nouveau dans ce sens au prince de Hohenlohe. Il m'a également promis de me faire savoir d'urgence si le comte Münster est autorisé à signer le dernier protocole de la conférence des câbles sous-marins.

En résumé, tout en faisant la part de la courtoisie ordinaire du Secrétaire d'État, je n'ai pas été mal impressionné de son attitude et des dispositions qu'il m'a témoignées. Je n'affirmerai pas qu'il ait du bon vouloir pour nous, mais je ne le crois pas non plus animé de mauvaises intentions. C'est tout ce que nous devons souhaiter pour le moment.

564.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 53. *Vienne, 12 juillet 1887, 11 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

Le comte Kalnoky m'a dit aujourd'hui qu'il donnerait son assentiment à la nomination du Prince de Saxe-Cobourg[1] si on lui en faisait la demande. «Ce jeune Prince, a-t-il ajouté, n'a pas été notre candidat; nous ne l'avons pas encouragé à briguer la couronne qui lui a été offerte et qu'il a cru devoir accepter; mais, du moment que son élection est régulière et que sa personne

(1) Voir ci-dessus n° 560.

ne soulève aucune objection, nous ne pourrions pas, le cas échéant, refuser notre adhésion.»

Le Ministre des Affaires étrangères ne sait pas encore si le choix du Sobranié sera ratifié par la Porte (1) et il estime que la Russie n'abandonnera pas l'attitude qu'elle a observée jusqu'ici.

565.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 28. *Thérapia, 12 juillet 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juillet, Dir. pol., 18 juillet.)

A la suite de l'élection du Prince Ferdinand de Saxe-Cobourg (2), M. Voulkovitch, délégué du Gouvernement bulgare à Constantinople, a remis, le 9 de ce mois, au Grand Vizir une note par laquelle le Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie prie Kiamil Pacha de vouloir bien «user de son influence et employer ses efforts» pour obtenir de S. M. I. le Sultan et des grandes Puissances la reconnaissance de l'élection à laquelle vient de procéder la grande Assemblée nationale de Tirnova.

[Embarras de la Porte.]

566.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 35. *Saint-Pétersbourg, 13 juillet 1887, 8 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

L'Empereur a ajourné son retour jusqu'à vendredi. M. de Giers qui l'attendait plus tôt, est venu aujourd'hui à Pétersbourg; j'en ai profité pour le voir. La conversation s'est portée d'abord sur l'élection du Prince de Saxe-Cobourg (3). Dans la pensée du Ministre des Affaires étrangères, cette élection

(1) Le 16 juillet, l'Ambassadeur de Turquie à Londres télégraphiait à la Porte : «Lord Salisbury n'a pour le moment aucune observation à faire touchant l'élection du Prince de Cobourg; le Gouvernement anglais est prêt à accepter tout candidat remplissant les conditions fixées par le traité de Berlin.» (T. Thérapia, 18 juillet, 11 h. 50, s., n° 374.)

(2) Voir ci-dessus n° 560.

(3) Voir ci-dessus n° 560.

ne saurait rien changer aux résolutions de l'Empereur, d'autant plus que les apparences la présentent comme dirigée contre la Russie. M. de Giers a déjà télégraphié dans ce sens et un attaché qui doit partir demain pour Paris sera chargé de dire au baron de Mohrenheim tout le prix qu'on attache à Pétersbourg à ce que le Gouvernement français n'accorde pas son approbation à l'acte de l'Assemblée de Tirnova.

[Conversation sur l'Égypte. La Russie ne ratifiera pas la convention anglo-turque.]

En guise de conclusion j'ai fait la remarque que la France et la Russie m'apparaissaient comme deux carrés indépendants placés à deux extrémités d'un champ de bataille et dont l'un ne saurait se laisser entamer sans préjudice pour les deux. M. de Giers ne m'a pas paru contester la justesse de cette comparaison.

567.

M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 16 juillet 1887.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 juillet.)

M. de Giers me télégraphie ce matin qu'il a fait savoir à notre Ambassadeur à Constantinople que la Convention élaborée par la Porte nous semblait acceptable (1), et que, faisant dépendre notre adhésion de celle de la France, nous serions prêts à l'accorder si le Gouvernement de la République y donnait également son assentiment.

Je n'ai encore aucune indication quant à la déclaration écrite sollicitée éventuellement par la Porte.

(1) Il s'agit d'un nouveau projet de convention. L'article 5 prévoit le retrait des troupes britanniques trois ans à partir de la signature de la présente convention et l'article 6 stipule qu'après ce retrait des troupes britanniques l'Égypte jouira des avantages du principe de la souveraineté territoriale. — La Convention, dans sa forme primitive, n'ayant pas été ratifiée, Sir H. D. Wolff s'était embarqué dans la nuit du 15 au 16 juillet. Le 22, Lord Salisbury déclara à l'Ambassadeur de Turquie qu'il lui était impossible, dans l'état de l'opinion, de reprendre les négociations et que Sir W. White serait uniquement autorisé à recevoir et à transmettre à Londres les propositions du Gouvernement ottoman. (T. Thérapia, 24 juillet, 3 h., m., n° 380.)

568.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 204. *Berlin, 19 juillet 1887, 5 h. 12, soir.*

(*Reçu* : 9 h. 30, soir.)

Le comte de Berchem m'informe à l'instant que les employés de la compagnie de l'Est[1] ont été remis en liberté le 16 de ce mois, moyennant une caution de 100 marks par tête. On n'a pas trouvé d'autre moyen, en l'état de l'instruction, pour donner satisfaction à notre demande.

J'ai jugé le moment favorable pour parler de M. Koechlin, et j'ai exprimé le vœu qu'à défaut d'une libération immédiate, ce Français fût l'objet de tous les adoucissements de peine qui pourraient lui être accordés, notamment en ce qui concerne ses rapports directs avec sa femme et les membres de sa famille[2]. Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères n'a pas voulu entrer actuellement en conversation sur la grâce de M. Koechlin, qui, m'a-t-il dit, «a été refusée par l'Empereur». Quant aux adoucissements réclamés, il m'a promis de s'enquérir de ce qui pourrait être fait et de m'en informer d'urgence.

[Allusions à la question bulgare et à la convention anglo-turque.]

569.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 134. *Paris, 22 juillet 1887.*

Ainsi que je vous l'ai sommairement annoncé le 28 juin dernier[3], j'avais eu lieu de constater qu'il y avait de sérieux inconvénients à n'avoir pas jusqu'à présent donné d'instructions spéciales aux autorités non militaires de nos départements voisins de la frontière quant à la conduite à tenir en présence d'officiers ou de soldats étrangers pénétrant en uniforme sur le territoire français. C'est pourquoi j'avais jugé utile de faire connaître à MM. les Ministres de l'Intérieur et des Finances de qui relève la direction générale des Douanes

[1] Voir ci-dessus n° 556, note. — [2] Voir ci-dessus n° 554. — [3] Voir ci-dessus n° 556.

et de l'Agriculture, sous les ordres duquel sont placés des conservateurs des forêts, les dispositions contenues dans la circulaire de 1883 émanant du ministère de la Guerre et dont je vous ai adressé précédemment le texte.

En réponse à cette communication, MM. Fallières et Barbe m'ont informé des dispositions qu'ils ont aussitôt prises pour que des instructions conformes à celles qu'avaient reçues les autorités militaires fussent adressées aux agents de leurs Départements respectifs.

570.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 57. *Vienne, 24 juillet 1887, 3 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Il est certain que les Empereurs d'Allemagne et d'Autriche auront prochainement une entrevue et il est probable que cette entrevue aura lieu à Gastein. Toutefois, le point où les deux monarques se rencontreront n'est pas encore fixé. Comme l'année dernière, le prince de Bismarck et le comte Kalnoky auront également cet été leur entrevue particulière.

571.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 209. *Berlin, 26 juillet 1887, 4 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Le comte de Berchem vient de me dire que les règlements s'opposent à ce que les détenus en forteresse reçoivent des visites plus de deux fois par semaine, et il ne croit pas qu'une exception puisse être officiellement obtenue en faveur de M. Koechlin. Mais j'ai l'impression que des facilités spéciales seraient peut-être accordées sur place à notre compatriote pour voir les membres de sa famille; il m'a semblé aussi comprendre que, si les circonstances le permettent, M. Koechlin sera l'objet d'une réduction de peine et je n'ai pas manqué d'insister dans ce sens.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères par intérim a pris, sans obser-

vation, note de ma demande de renseignements sur les motifs des arrestations Caussin, Steeg et Hartmann.

Pour les deux derniers, je n'étais pas en mesure d'indiquer leurs dates et lieux de naissance, ce qui peut retarder la réponse des autorités allemandes.

La seule autre question abordée dans cet entretien est celle de Bulgarie. Le comte de Berchem m'a spontanément parlé des hésitations du Prince de Cobourg; ce dernier inclinerait à refuser la couronne qui lui a été décernée à Tirnova, mais il se demanderait s'il doit procéder par abdication ou autrement.

572.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 48. *Berlin, 28 juillet 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 1er août.)

[Depuis seize ans, il y a eu de nombreuses arrestations et incorporations dans l'armée allemande d'Alsaciens-Lorrains qui, se considérant à tort ou à raison comme ayant conservé la qualité de Français, étaient rentrés dans les provinces annexées sans s'assurer qu'ils n'y seraient pas inquiétés. Les divergences de doctrine entre les deux Gouvernements sur l'option des mineurs et sur la question de transfert du domicile ne nous ont pas empêché d'intervenir utilement même dans ces cas douteux. Cela tenait à ce que ces affaires étaient traitées par les chancelleries sans être commentées à perte de vue par les journaux.

Je ne suis pas surpris que les excitations des derniers mois aient rendu l'opinion plus nerveuse en France et qu'elle soit portée à voir des provocations dans les actes qui ne sont que les manifestations de la rigueur, pour ne pas dire de la brutalité allemande. Mais il me paraîtrait opportun de réagir contre cette tendance.

Il m'est absolument indifférent d'être accusé par *La France* ou d'autres journaux de ne pas savoir «imposer» à l'Allemagne le respect de la liberté des citoyens français. La confiance du Gouvernement de la République et ma conscience me suffisent. Mais je n'insiste pas sur les inconvénients d'une semblable polémique. On se figure trop aisément en France qu'il faut parler «fort» à Berlin pour être écouté : à ce jeu, on irait vite à une rupture. Il faut parler «juste et net», sans timidité comme sans raideur, et n'employer

que de bons arguments. C'est ainsi que j'ai procédé dans les affaires Letellier et Schnaebelé.

Prudemment instruites et sérieusement motivées, la plupart de nos réclamations sont couronnées de succès. Je joins à cette dépêche le bordereau d'un certain nombre d'affaires de nationalité qui ont été réglées d'une manière satisfaisante depuis mon arrivée à Berlin. Les unes avaient été introduites d'après les instructions du Département, les autres à la requête directe des intéressés. Elles tendaient, soit à la libération d'Alsaciens-Lorrains irrégulièrement incorporés dans l'armée allemande, soit à la remise d'amendes pour insoumission. J'ai encore quelques demandes du même genre en instance et je ne désespère pas de les voir aboutir à un résultat favorable.

Du reste, la mise en liberté du sieur Thomann dont j'ai informé Votre Excellence par dépêche du 26 de ce mois et l'acquittement du sieur Caussin par le tribunal de Colmar prouvent que les autorités allemandes ne cherchent pas systématiquement des occasions de conflit; seulement elles sont, depuis quelques mois, plus strictes et plus rigoureuses dans l'application des règlements et des instructions du statthalter, et les Alsaciens-Lorrains doivent redoubler de prudence dans leurs visites en territoire annexé pour peu qu'ils ne soient pas sûrs d'être en règle, aux yeux des Allemands, au point de vue de la nationalité, du service militaire et de la justice. Peut-être serait-il utile d'appeler sur ce point l'attention des préfets de nos départements de l'Est.

573.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vienne, 2 août 1887, 4 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

Le comte Kalnoky est revenu hier soir d'Ischl. Il n'a pas vu, m'a-t-il dit, le Prince Ferdinand depuis fort longtemps et il affirme ne rien savoir de ses résolutions définitives. Mes collègues, qui ont interrogé de leur côté le Ministre des Affaires étrangères, ont obtenu la même réponse et aucun d'eux n'est informé exactement de ce que le Prince a décidé de faire. Peut-être que celui-ci ne le sait pas lui-même et que, partagé entre son ambition et sa prudence, il n'a pas encore pris de parti [1].

[1] M. Decrais télégraphiait le 3 août, 4 h. 25, s. : «Au cours de notre entretien d'hier, le comte Kalnoky a exprimé l'opinion que les complications possibles de la question bulgare ne troubleraient pas la paix.»

574.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 403. Très confidentiel. *Thérapia, 8 août 1887, 3 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

La Porte a reçu de ses Ambassadeurs à Berlin et à Vienne les télégrammes suivants datés du 6 août :

« Berlin.

« Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a dit que le Gouvernement allemand ayant déjà décidé de ne pas reconnaître la nouvelle qualité du Prince de Cobourg, c'était à ses risques et périls que le Prince irait en Bulgarie sans l'assentiment des Puissances. »

« Vienne.

« Le comte Kalnoky m'a dit que le Prince de Cobourg n'était pas sujet autrichien, qu'il n'était pas officier supérieur, mais simplement lieutenant de la Landwehr; qu'il était un personnage international; que, par conséquent, le Gouvernement autrichien ne pourrait pas empêcher son départ et que l'autorité militaire n'avait pas d'action sur lui. »

D'après les informations du Consul d'Autriche à Sofia, on y fait des préparatifs pour la réception du Prince de Cobourg qui a promis d'arriver sans fixer de date.

Le comte Kalnoky m'a dit qu'il avait conseillé et qu'il conseillerait toujours au Prince de ne pas se rendre en Bulgarie avant qu'une entente ne soit établie entre les Puissances. Il a ajouté que si les efforts faits jusqu'ici pour régler la question bulgare n'avaient pas abouti et si, par suite du départ du Prince de Cobourg ou par tout autre motif, il y avait des complications en Bulgarie, ce ne pouvait être la faute ni de la Turquie ni de l'Autriche.

575.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 13. *Saint-Pétersbourg, 8 août 1887.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 août.)

La mort de M. Katkoff est le principal événement de la dernière quinzaine[1]. Sauf les organes allemands et israélites, la presse est unanime à considérer que la Russie vient de faire une grande perte. «La maladie de M. Katkoff, disait il y a quelques jours le *Nouveau Temps,* est le résultat d'un excès de travail et de la tension nerveuse à laquelle l'a condamné son rôle prédominant dans la presse russe». Depuis qu'il a exhalé le dernier soupir, on met en relief tous les services qu'il a rendus dans sa longue carrière de journaliste. «Au sentiment de douleur excité par sa mort, écrit le général Tchernaieff, doit se joindre celui de l'inquiétude quand on songe qu'aux jours d'épreuves, peut-être prochains, la puissante voix de Katkoff ne retentira plus pour soutenir la nation russe dans ses doutes et ses hésitations.» Le *Nouveau Temps* prend occasion des témoignages de sympathie que les Français donnent à la mémoire du défunt pour constater combien a grandi en France depuis le printemps l'attraction vers la Russie. «Les Français, dit-il, sentent évidemment un besoin instinctif d'exprimer leur sympathie à la nation russe et à son Gouvernement. Sur ce point les monarchistes sont d'accord avec les républicains. Les hommages rendus à Katkoff sont une manifestation de cette disposition d'esprit et nous ne saurions, nous autres Russes, ne pas être sincèrement reconnaissants envers une nation qui partage si unanimement notre douleur; ni la société, ni le journalisme russe n'oublieront l'initiative de ce rapprochement prise par le journalisme français».

Relativement à la situation générale, quelques journaux relèvent l'animosité qui règne dans la presse allemande contre la France. «En Allemagne, dit la *Gazette de Moscou,* on se flatte qu'une guerre avec la France serait un duel entre les principes radicaux de la République et les principes conservateurs du vieux monde européen. On espère avec cet hameçon s'assurer la sympathie, peut-être même le concours d'autres Puissances, mais il y a peu de chances que cet espoir se réalise. On connaît trop le procédé habituel des Allemands qui consiste à représenter toujours leurs adversaires comme les ennemis de la civilisation, de l'ordre, de la légalité, de l'humanité tout entière.»

(1) Voir Toutain, ouvrage cité, ch. XIII, et de Cyon, ouvrage cité, chap. XII.

D'autre part, le *Novosti* publie sur le général Boulanger un jugement sévère : «Il n'y a aucun doute, dit-il, que la plupart des Français cherchent à se rapprocher de la Russie, ce qui s'explique par la tournure de la politique allemande aussi bien dirigée contre leur pays que contre le nôtre. Cet état de choses crée donc un terrain tout naturel de rapprochement entre les deux peuples; mais en même temps l'importance du problème à résoudre doit les rendre très prudents sur le choix des personnes destinées à le faire aboutir. La Russie ne saurait fraterniser avec des hommes qui, bien que sympathisant avec elle, n'en présentent pas moins un danger pour la tranquillité et la politique intérieure de la France, de même que celle-ci doit s'abstenir de glorifier des hommes dont l'exaltation ne pourrait que faire du tort à la Russie. Cette réflexion, ajoute le journal, nous est inspirée par le culte dont est actuellement l'objet le général Boulanger... La populace des rues peut aimer de semblables hommes, mais non pas les vrais patriotes qui demandent à leurs hommes d'État des convictions et des actes sérieux. La popularité du général Boulanger n'est qu'une bulle de savon.»

Le même journal voit avec faveur l'essai de mobilisation en France. Suivant lui, la fermeté avec laquelle on s'est décidé à faire d'énormes sacrifices pécuniaires et à interrompre dans deux ou trois départements le cours régulier de la vie pacifique prouve tout le souci que le Gouvernement et le Parlement français prennent de l'organisation militaire du pays.

Plusieurs articles sur la guerre qui est faite en Allemagne au crédit de la Russie remarquent que le Cabinet de Berlin travaille lui-même à affranchir les finances russes de sa tutelle et à amener un rapprochement financier franco-russe.

A propos du récit de l'entretien d'un correspondant du *Times* avec le Roi de Serbie, le *Novosti* s'attache à démontrer que les États balkaniques n'ont de choix qu'entre deux politiques : ou associer leur sort à celui d'une des grandes Puissances voisines ou s'efforcer de conserver leur indépendance. Suivant le journal russe, le Monténégro aurait seul su comprendre cette situation, seul il se serait rendu compte que la Russie n'a pas d'autre désir que d'aider au triomphe du monde slave dans le conflit inévitable avec le monde allemand, et de voir les clefs de la mer Noire entre les mains d'amis fidèles.

L'élection du Prince Ferdinand de Cobourg au trône de Bulgarie, les projets qu'on lui prête, ont donné naturellement chaque jour un aliment à la presse. D'après la *Gazette russe de Saint-Pétersbourg*, les partisans du Prince pourraient bien avoir pour plan de l'entraîner en Bulgarie pour accepter la démission des régents, procéder à de nouvelles élections et se faire réélire de manière à tourner l'obstacle formel opposé par la Russie. Le *Nouveau Temps* dit que c'est en vain que le Prince jouerait cette comédie. «La question, dit-il, serait toujours de savoir en vertu de quel droit le Prince élu d'une assemblée

non reconnue prendrait toutes ces mesures et, s'il ne reculait pas devant une entreprise qui ferait de lui un simple agitateur, la Russie ne pourrait trouver dans ce nouveau fait qu'un motif de plus pour mettre fin à de pareilles aventures. »

576.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 43. *Saint-Pétersbourg, 8 août 1887.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 août.)

La nouvelle paraît se répandre que le Prince de Cobourg, pour répondre aux sollicitations dont il est l'objet, aurait pris la résolution de se rendre en Bulgarie [1]. On croit ici qu'il n'y est pas encouragé par l'Allemagne et qu'il en est dissuadé par le Gouvernement turc [2] qui, tout en hésitant toujours à prendre un parti décisif, lui a fait savoir que sa présence pourrait amener une effusion de sang dont il aurait à porter la responsabilité. Pressenti sur un voyage qu'il aurait eu l'idée d'entreprendre en Russie, le Gouvernement russe ne lui a pas caché de son côté qu'il n'y avait pas à y songer pour le moment. Si, dans ces conditions, le Prince Ferdinand passe la frontière, il peut créer des complications, mais il est difficile de croire qu'il ait des chances de succès.

[Candidatures possibles en Bulgarie.

Retour sur la mort de M. Katkoff et celle de M. Aksakoff. Détails sur les obsèques de M. Katkoff.]

577.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 44. *Saint-Pétersbourg, 9 août 1887, 11 heures, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 35, soir.)

M. de Giers croit avoir l'assurance de tous les Gouvernements à l'exception du Gouvernement italien que le Prince de Cobourg ne sera pas reconnu, s'il se laisse entraîner à franchir la frontière bulgare.

[1] «J'apprends d'une source digne de foi, dit M. de Montebello, le 8 août (tél. n° 405, 11 h. soir) que M. Voulkovitch a affirmé aujourd'hui que le Prince de Cobourg arriverait demain mardi, vers quatre heures de l'après-midi à Orsowa où il sera reçu par les Régents et le Président du Conseil.»

[2] Voir ci-dessus, n° 574.

Les journaux de Moscou ont été invités à ne pas publier les discours qui pourraient être échangés à l'occasion de la présence de M. Déroulède. A ce sujet M. de Giers a tenu à me dire que le Gouvernement français ne devait rien voir de désagréable dans une mesure dictée par la prudence.

Je pars ce soir, après avoir accrédité M. d'Ormesson et je rentre en France en passant par la Suède et le Danemark.

578.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 123. *Rome, 9 août 1887.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 août.)

Il y a quelques jours, avant de partir en congé, mon collègue de Prusse a remis au Pape, avec une mitre ornée de pierreries, une lettre de félicitations de l'Empereur Guillaume pour le cinquantième anniversaire de la consécration sacerdotale de Sa Sainteté.

Ainsi s'est affirmée une fois de plus, et non sans éclat, la cordialité des rapports existant aujourd'hui entre le Vatican et l'Allemagne. Assurément, ces bons rapports ne produiront pas tous les effets qu'on en attendait à l'époque du voyage de Monseigneur Galimberti à Berlin, alors que l'idée était répandue qu'au besoin le Cabinet du Quirinal serait encouragé de Berlin à restituer au Pape une partie tout au moins de sa souveraineté temporelle, ce qui, en fin de compte, sauverait la maison de Savoie des dangers de la révolution et relèverait singulièrement aux yeux de la diplomatie allemande le prix de l'alliance de l'Italie.

Aujourd'hui, on sait au Vatican que ces vastes conceptions ne sont pas tout à fait entrées dans les calculs du prince de Bismarck, et Léon XIII semble s'être décidé, sa lettre du 15 juin au cardinal Rampolla en fait foi, à recourir à ses seules forces pour amener le Roi Humbert à une «conciliazione» dont le Saint-Siège fera d'ailleurs tous les frais, si jamais elle se réalise, tandis qu'on en recueillera tous les bénéfices à Monte-Cavallo.

A ce point de vue l'envoi au Pape par Guillaume Ier d'une simple mitre, si ornée qu'elle soit, est un fait assez piquant puisqu'il semble une réponse à l'idée mise en avant par Monseigneur Galimberti que l'Empereur pourrait offrir à Sa Sainteté, à l'occasion du jubilé, un «trirègne», c'est-à-dire une tiare.

Dans mon rapport n° 51, du 3 avril dernier, je vous ai dit qu'après avoir

appris que la tiare ou trirègne est le symbole du triple pouvoir qui appartient au vicaire de Jésus-Christ dans les affaires *cœlestium, terrestrium, et infernorum* le prince de Bismarck avait fait des réserves quant aux *terrestrium.*

Finalement, la tiare ambitionnée par le nonce actuel de Vienne n'est pas venue de Berlin. Le Pape en recevra une, mais de France, et ce sont les catholiques du diocèse de Paris qui se proposent de la lui offrir.

Quoi qu'il en soit, le ton affectueux qui distingue la lettre impériale jointe à la mitre a rempli de joie le palais apostolique. Le Cardinal Secrétaire d'État m'en a parlé avec la plus vive satisfaction, sans entrer du reste dans aucun détail et j'ai appris que le Saint-Père a recommandé d'observer à cette occasion beaucoup de réserve, particulièrement vis-à-vis de nous à cause de nos «susceptibilités ombrageuses, dès qu'il s'agit de l'Allemagne». Cependant j'ai pu recueillir d'une source sûre quelques indications d'où il résulte que la lettre de l'Empereur Guillaume au Pape, de même que la réponse de Sa Sainteté, témoignent de la plus grande sollicitude pour le maintien de la paix générale.

579.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 97. *Vienne, 9 août 1887.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 août.)

L'Empereur François-Joseph est arrivé à Gastein le 6 [1]. Il a passé dans cette petite ville d'eaux la journée du 7, et le 8 au matin il était revenu à Ischl, où il séjournera jusqu'au 18, jour de sa fête. Le comte Kalnoky, ni aucun Ministre, n'accompagnait Sa Majesté, qui n'avait auprès d'elle que l'aide de camp général comte Paar. Pourquoi le Ministre des Affaires étrangères se serait-il dérangé en effet? L'entrevue des deux Souverains n'avait pas la politique pour objet. Elle devait conserver un caractère personnel, intime, cordial. L'accord est parfait entre les Monarques et leurs Gouvernements. Ils s'en sont félicités entre eux et se sont promis de le maintenir intact et inébranlable pour le bonheur de leurs peuples et la paix du monde.

[L'alliance austro-allemande devant la presse et l'opinion autrichienne.]

[1] Voir ci-dessus n° 570.

580.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n^os 134, 37. Confidentiel. *Paris, 10 août 1887, midi 45.*

Le Consul général de France à Sofia a reçu les instructions suivantes :

«Si le Prince Ferdinand de Saxe-Cobourg entre en Bulgarie avec l'adhésion de partisans assez nombreux pour créer immédiatement un gouvernement, vous devez traiter ce gouvernement comme un gouvernement de fait, éviter toute démarche qui pourrait être interprétée comme une reconnaissance de sa légalité, n'avoir avec le Ministre des Affaires étrangères que les rapports indispensables, me renseigner et attendre des instructions nouvelles.

«En conséquence vous vous abstiendrez et vous donnerez à nos agents l'ordre de s'abstenir d'arborer le pavillon français sur le passage du Prince et d'assister aux cérémonies officielles qui seraient célébrées pour sa réception [1].»

581.

M. D'ORMESSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 45. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 10 août 1887, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Le Gouvernement impérial a reçu la nouvelle du départ du Prince de Cobourg et attend d'un moment à l'autre celle de son entrée en Bulgarie. M. de Giers va soumettre aujourd'hui même à l'Empereur un projet de circulaire aux Ambassadeurs exposant les vues de la Russie et insistant principalement sur ce point que l'acte du Prince est la violation la plus éclatante du traité de Berlin. Si ce document a l'approbation impériale, il sera envoyé

[1] Le 19 août M. Flourens devait télégraphier à Sofia (télégr. n° 31, 11 h. m.) : «Écrivez au Ministre des Affaires étrangères que les agents diplomatiques et consulaires français dans la Bulgarie et la Roumélie orientale ont reçu pour instructions formelles de leur Gouvernement de ne pas reconnaître le Prince de Cobourg, de n'entretenir avec lui et avec ses Ministres aucune relation officielle ni officieuse, si ce n'est pour affaires urgentes exclusivement administratives. Abstenez-vous de toute visite, même officieuse, au Prince de Cobourg; refusez toute invitation, d'ordre de votre Gouvernement.»

demain à ses destinataires[1]. De Vienne, de Berlin, de Constantinople et de Londres la Russie a reçu l'assurance que le Prince ne serait pas reconnu. Les agents anglais ne verront en lui qu'un parent de la Reine. Le Gouvernement italien ne s'est pas encore prononcé. La Russie ne fait pas doute sur notre politique. Cette nouvelle complication de la question bulgare produit naturellement ici une impression irritante, mais ne semble pas, dans les conditions où elle se présente pour l'instant, devoir modifier dans ses grandes lignes la position prise par la Russie.

Les renseignements venus de Vienne permettent d'attribuer à la Princesse Clémentine de Saxe-Cobourg la grande part d'influence dans la détermination aventureuse prise par son fils.

582.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. *Vienne, 12 août 1887, 3 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Le Prince de Cobourg a adressé d'Ebenthal aux Ambassadeurs des Puissances à Vienne une note portant la date du 10 août, dans laquelle il leur fait savoir qu'il part pour la Bulgarie en vue de prendre possession de son trône, et expose les motifs de sa résolution[2]. La personne qui a remis ce document m'a déclaré qu'il ne comportait pas de réponse. Je vous l'envoie par la poste.

[1] Le commentaire naturel de ce télégramme est la circulaire en question que M. de Giers adressait à M. de Mohrenheim, le 29 juillet/10 août et qui fut communiquée le 11 août au Ministre des Affaires étrangères.

«Les motifs qui ont empêché le Gouvernement impérial de reconnaître la validité de l'élection du Prince de Cobourg vous sont connus. Quand le Prince a porté cette élection illégale à la connaissance de l'Empereur en demandant avant de se rendre en Bulgarie de venir prendre les indications de Sa Majesté, notre Auguste Maître lui a fait savoir que son élection ne pouvait être reconnue et que son voyage en Bulgarie ne saurait être justifié à aucun titre. Le Prince a reçu des conseils analogues de la part d'autres grandes Puissances et en premier lieu de la cour suzeraine. Nonobstant, son Altesse a pensé pouvoir obtempérer aux vœux des prétendus représentants bulgares et partir. La Russie ne saurait admettre la validité de l'élection du Prince de Cobourg ni la légalité de son apparition en Bulgarie pour prendre le gouvernement de ce pays. Nous nous voyons obligés à le déclarer et nous aimons à espérer que le Cabinet auprès duquel vous êtes accrédité partagera cette manière de voir et ne tolérera pas plus que nous cette infraction flagrante au traité de Berlin. Au cas contraire on ne saurait s'empêcher de prévoir le renversement définitif de l'état de choses basé sur ce traité. S'en constituer l'unique gardienne ne saurait convenir à la Russie.»

[2] Le 12 août le Département des Affaires étrangères bulgare fit savoir que le Prince Ferdinand était arrivé à Vidin le 30 juillet à 6 heures du soir et il communiqua le manifeste du Prince de Cobourg (télégr. n° 78 de Sofia, 12 août, 11 h. m.). Le Prince prêta serment le 14 août devant la grande Assemblée (télégr. n° 92 de Sofia, 14 août, 11 h. s.).

583.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 38. *Paris, 13 août 1887, 3 h. 45, soir.*

M. de Kotzebue a fait, en mon absence, la communication annoncée dans votre télégramme n° 45 [1]; je vous prie de faire connaître à M. de Giers ma réponse. La France est décidée à refuser de reconnaître tout Gouvernement qui tenterait de s'établir en Bulgarie en violation des dispositions du traité de Berlin et qui n'aurait pas été agréé par la Porte et n'aura pas obtenu l'assentiment préalable de la Russie. Nos agents en Bulgarie et dans la Roumélie orientale ont reçu des instructions en conséquence.

584.

M. Flesch, Agent diplomatique et Consul général de France à Sofia,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 92. *Sofia, 14 août 1887, 11 heures, soir.*

(*Reçu :* 15 août, 5 heures, matin.)

Arrivé à Tirnova hier soir, le Prince de Cobourg a prêté aujourd'hui son serment de Souverain de Bulgarie, devant la grande Assemblée à laquelle il a lu une proclamation se terminant par ces mots . «Vive la Bulgarie libre et indépendante».

Jusqu'à présent, ces événements paraissent laisser ici la population à peu près indifférente. On dit volontiers que le Prince de Cobourg n'est pas le Souverain des Bulgares, mais seulement celui de la Régence, et qu'en venant il a sauvé pour le moment les hommes compromis par les exécutions de Roustchouk et les atrocités dans les prisons de Sofia. Déjà M. Radoslavoff et le colonel Nicolaïeff rejettent sur les Régents l'entière responsabilité de ces méfaits.

[1] Voir ci-dessus, n° 581.

585.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 53. *Berlin, 16 août 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 août; Dir. pol., 22 août.)

Mon télégramme en date de ce jour a indiqué à Votre Excellence le sens de la réponse faite au Gouvernement russe par le Gouvernement allemand, à la suite de la démarche du Cabinet de Saint-Pétersbourg relative à l'élection du Prince de Cobourg et à son entrée en Bulgarie [1].

Au cours de l'entretien que j'ai eu à ce sujet avec le comte de Berchem, celui-ci m'a dit que l'ambassade d'Allemagne en Autriche-Hongrie s'était abstenue d'accuser réception de la communication que le jeune Prince lui avait fait parvenir, au moment de quitter Vienne [2].

Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères assure que le Gouvernement allemand n'a aucune donnée relativement à la conduite que le Prince se proposerait de tenir. On ignorerait notamment à Berlin ce qu'il peut y avoir de vrai dans les nouvelles d'après lesquelles le Prince aurait la pensée de se rendre en Bulgarie seulement pour se faire couronner, et de se retirer ensuite pour attendre les événements après avoir institué un gouvernement provisoire.

Le comte de Berchem mentionne seulement que ces bruits ont été principalement répandus par des journaux qui, dans certaines occasions, semblent avoir été bien informés des actes et intentions du Prince.

Il paraît supposer d'une manière générale que le Prince de Cobourg lui-même n'a pas encore de vues bien arrêtées, et qu'il les fixera d'après les observations personnelles qu'il fera en Bulgarie, notamment au sujet des dispositions de l'armée. «Le Prince de Cobourg, m'a dit le comte de Berchem, n'est pas sans valeur, mais il est douteux que la fermeté de sa volonté soit à la hauteur des difficultés en présence desquelles il se trouve placé.»

P. S. — Le texte de la proclamation adressée au Sobranié par le Prince Ferdinand a été connu hier à Berlin [3]. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* l'a

[1] «La chancellerie impériale a répondu qu'elle reconnaissait que l'élection du Prince de Cobourg et son entrée en Bulgarie n'étaient pas conformes au traité de Berlin.» (Télégr. 212 de Berlin, 16 août, 5 h. 5, s.) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1109; (*Die Grosse Politik,* V, 1046.)

[2] Voir ci-dessus n° 582.

[3] Voir ci-dessus, n° 584.

aussitôt appréciée dans des termes très peu favorables, comme Votre Excellence le verra par l'article dont je place sous ce pli la teneur et la traduction. Cette communication officieuse est un commentaire significatif des indications que m'a données hier le comte de Berchem et que j'ai rapportées plus haut. Si, tout d'abord, la désapprobation de la conduite du Prince de Cobourg a été assez réservée, il semble qu'elle se soit mieux dessinée à raison du peu d'égards marqués aux grandes Puissances par le Prince, qui se dit élevé au «trône des Rois bulgares par la grâce de Dieu et la volonté nationale» et qui se croit sans doute assez indifférent à l'opinion des États signataires du traité de Berlin, puisqu'il s'agit de gouverner une «Bulgarie libre et indépendante».

La chancellerie allemande a marqué, publiquement et sans retard, que sa pudeur européenne était alarmée. L'avenir montrera si sa mauvaise humeur est bien profonde, ce qui se décidera plutôt entre Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg qu'entre Berlin et Sofia.

Le 17 août 1887.

586.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 111. *Paris, 17 août 1887, 8 h. 15, matin.*

Télégraphiez-moi d'urgence les dispositions du Gouvernement allemand au sujet de l'anniversaire de Mars-la-Tour [1]. Il m'importe d'être fixé pour les mesures à prendre. J'espère que le Gouvernement allemand déconseillera d'une manière efficace la manifestation projetée par ses nationaux. Il y a quelques mois, ce même Gouvernement nous a fait savoir qu'il interdirait, au besoin par la force, l'accès de son territoire à quelques touristes français qui projetaient l'ascension du Mont Donon, à cause des conflits qui pouvaient en résulter. Nous n'avons pas l'intention d'employer un procédé aussi rigoureux; mais nous faisons appel à la vigilance prudente et ferme du Gouvernement allemand pour empêcher de se produire une manifestation qui ne serait pas sans péril. Les années précédentes il a pu venir à Mars-la-Tour quelques Allemands isolés, mais en nombre insignifiant, tandis qu'on en annonce aujourd'hui deux mille.

[1] M. Flourens avait déjà manifesté (télégr. 110 du 16 août, 4 h. 50, s.) les inquiétudes causées par les nouvelles reçues du Préfet de Meurthe-et-Moselle. Il craignait la présence de deux mille Allemands, membres d'un Kriegsverein, qui voulaient rendre hommage à leurs camarades tombés à Mars-la-Tour et les incidents qui pouvaient surgir de la rencontre entre ces manifestants et les habitants de cette région.

587.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Berlin, 17 août 1887, 1 heure, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Le comte de Berchem, après avoir rappelé que les affaires de la frontière Alsace-Lorraine se trouvent sous la direction immédiate et indépendante du prince de Hohenlohe, a exprimé l'opinion qu'en effet toute manifestation collective ou nombreuse de la part de sujets allemands sur le champ de bataille de Mars-la-Tour, le 18, aurait des inconvénients qu'il importerait d'éviter[1].

La chancellerie impériale fera donc savoir au prince de Hohenlohe qu'à son avis il conviendrait de déconseiller formellement la manifestation des anciens combattants de 1870, si elle était réellement projetée.

J'ai trouvé le second télégramme de Votre Excellence, n° 111, à l'ambassade en rentrant de la chancellerie impériale.

588.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 48. *Saint-Pétersbourg, 17 août 1887, 6 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 35, soir.)

Un courrier expédié demain au baron de Mohrenheim vous portera les remerciements du Gouvernement impérial pour la réponse *très correcte et très amicale* faite à sa communication. La réponse de Berlin a été également très nettement satisfaisante; celles de Londres et de Vienne sont naturellement plus réservées[2]. La chancellerie impériale cherche à obtenir de la Porte une action morale énergique; jusqu'ici elle ne paraît pas avoir eu raison de ses hésitations.

[1] Voir ci-dessus n° 586 et note.

[2] «Le Ministre des Affaires étrangères impérial, télégraphie M. Decrais le 16 août (télégr. de 2 h. 30 s.), a répondu qu'il ne considérait pas l'élection du Prince de Cobourg comme illégale et contraire au traité de Berlin, mais qu'il considérait l'entrée du Prince en Bulgarie et sa prise de possession du trône comme irrégulière et en désaccord avec les stipulations de ce même traité.»

L'Empereur partira probablement pour le Danemark la semaine prochaine après la levée du camp.

M. de Giers ne semble pas se préoccuper des articles publiés dans la presse allemande contre le Danemark.

589.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 422. Très confidentiel. *Thérapia, 18 août 1887, 6 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

L'Ambassadeur de Turquie à Berlin a télégraphié, le 16 de ce mois, à son Gouvernement :

« L'entrevue que le prince de Bismarck et le comte Kalnoky auront à Kissingen serait d'un grand intérêt pour la paix générale que l'Empereur Guillaume veut maintenir. L'entente de la Sublime Porte avec la Russie touchant la solution de la question bulgare est considérée à Berlin comme certaine ».

590.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

au Comte de Leyden, Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris.

L. *Paris, 18 août 1887.*

Notre Ambassadeur à Berlin m'a fait savoir que le Gouvernement impérial acceptait, en ce qui concerne les Attachés militaires à l'ambassade d'Allemagne à Paris, l'invitation que nous lui avions adressée pour les grandes manœuvres qui doivent avoir lieu en France dans le courant du mois prochain.

Le Ministre de la Guerre me prie, à cette occasion, de vous transmettre les informations suivantes :

Le général Ferron a décidé que toutes les missions militaires étrangères suivraient les manœuvres du 9e corps d'armée. Ces exercices commençant le 13 septembre, les officiers étrangers qui désirent y assister devront arriver le 12 sur le théâtre des opérations. Ces officiers sont, en conséquence, invités à se réunir à Paris le 10 septembre.

591.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. *Vienne, 20 août 1887, 4 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 50, soir.)

Tous les journaux de Vienne louent le discours de M. Rouvier [1]. Le *Fremdenblatt* de ce matin applaudit aux déclarations du Président du Conseil qui ne peuvent, dit cette feuille officieuse, que lui concilier l'estime et la faveur de l'Europe.

592.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 54. Confidentiel. *Berlin, 20 août 1887.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 août.)

L'Ambassadeur de Russie à Berlin vient de m'entretenir des affaires de Bulgarie dans des termes que je crois devoir rapporter à Votre Excellence. Cette conversation me permet, en effet, de préciser les indications de mon télégramme du 16 août, sur un point où le laconisme du comte de Berchem n'avait pas fait ressortir une nuance intéressante à discerner [2].

Le comte Schouvaloff a constaté que les Puissances avaient dû reconnaître combien l'entrée du Prince de Cobourg en Bulgarie était contraire au droit européen créé par le traité de 1878. «Il ne nous appartient, a-t-il ajouté, de suspecter la sincérité de personne; l'avenir, d'ailleurs, se chargera de cette vérification, mais, dès à présent, une nuance s'est marquée qui distingue les Gouvernements dont la politique diffère de la nôtre en Bulgarie. Nous considérons, d'une part, comme nulle et illégale une élection princière émanant d'une assemblée constituée au mépris des traités, et d'autre part, comme une

[1] Prononcé le 18 août à l'Hôtel Continental dans un banquet offert par l'Union des fabricants de jouets et les Comptoirs d'échantillons de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie.

[2] «L'agent d'Allemagne à Sofia a reçu l'ordre de ne faire aucune démarche pouvant impliquer la reconnaissance du Gouvernement du Prince de Cobourg, mais, a fait observer le comte de Berchem, cette réserve ne saurait aller jusqu'à interrompre l'expédition des affaires courantes non politiques.» (Tél. 212 de Berlin, 5 h. 5, s.)

infraction flagrante au même traité, la prise de possession du Gouvernement par le Prince Ferdinand. Les Puissances qui ont une tendance à apprécier autrement que nous les affaires bulgares ne peuvent se refuser à reconnaître certaines irrégularités matérielles dans la procédure de l'élection du Prince, mais elles semblent portées à les envisager avec indulgence et ne se prononcent point comme nous relativement aux conséquences qui nous paraissent devoir nécessairement en découler. En d'autres termes, sans nier que l'élection n'est pas conforme à la rigueur des traités, elles se bornent à affirmer l'illégalité de l'acte décisif de la prise de possession du trône par le candidat élu».

Les observations de l'Ambassadeur de Russie m'ont paru s'appliquer notamment à la candidature allemande, bien que le comte Schouvaloff ait évité de la nommer positivement. Comme je le disais en commençant, elles complètent, presque jusqu'à les modifier sur un point, les informations que j'ai fait tenir à Votre Excellence par mon télégramme du 16 de ce mois.

593.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 49. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 août 1887, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

M. de Giers m'a exprimé sa satisfaction au sujet de la réponse faite par le Gouvernement de la République à la note de la Porte (1). La réponse du Gouvernement allemand étant conçue en termes à peu près identiques, cette concordance aurait produit une vive impression sur la Porte.

On attend incessamment de Constantinople la nouvelle de l'envoi d'une communication du Grand Vizir au Prince de Cobourg, lui notifiant l'illégalité de son occupation du trône de Bulgarie et l'invitant, conformément à la demande de la Russie, à se retirer.

On croit ici que ce manifeste de la Porte produira un effet considérable en Bulgarie et donnera confiance aux adversaires de la Régence et du Prince Ferdinand.

(1) M. Flourens télégraphie le 24 août, 12 h. 30, s. : «[La France] a indiqué le moyen de dégager la responsabilité du Gouvernement ottoman des violations du traité de Berlin dont le Prince de Cobourg s'est rendu coupable, ce moyen ne peut être autre que d'adresser à ce Prince une mise en demeure publique de quitter la Bulgarie et de se concerter avec la Russie pour la constitution d'une régence provisoire dans cette province».

594.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. Déchiffrement. *Berlin, 24 août 1887.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 août.)

Lors de sa réception, qui avait été remise à aujourd'hui, le comte de Berchem m'a appris que la Porte avait répondu aux avances du Prince de Cobourg par une désapprobation positive de sa conduite contraire au traité de Berlin [1]. Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a, d'ailleurs, ajouté que les observations du Gouvernement turc eussent paru plus efficaces, si elles s'étaient produites au moment même où le Prince Ferdinand entrait dans l'État vassal. A l'heure actuelle, elles le trouvaient déjà plus installé qu'au premier jour.

A propos de la réponse de la Porte, j'ai interrogé le comte de Berchem relativement à la manière dont le Gouvernement allemand envisageait l'élection du Prince au point de vue spécial de sa légalité internationale. Je tenais, en effet, à m'assurer si j'avais bien saisi sa pensée sur ce point lors de l'entretien dont a rendu compte mon télégramme du 16 août; ma conversation avec le comte Schouvaloff, rapportée dans ma dépêche du 21 [2], m'avait donné à cet égard des doutes que j'ai signalés à Votre Excellence.

Le comte de Berchem m'a répondu que la chancellerie impériale n'avait pas eu à se prononcer tout d'abord et formellement au sujet de la légalité de l'élection; qu'aujourd'hui, le Gouvernement allemand était dispensé d'approfondir cette question par l'entrée du Prince Ferdinand en Bulgarie qui avait créé une situation nouvelle, dont cette fois l'irrégularité ne donnait lieu à aucun doute.

Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est félicité de ce que les affaires bulgares fussent en ce moment traitées avec un calme aussi rassurant. Cette tranquillité fait un heureux contraste avec les inquiétudes que, dans de précédentes circonstances, les mêmes affaires ont inspirées aux Gouvernements européens.

L'accueil qui m'a été fait aujourd'hui par le comte de Berchem était empreint d'une cordialité qu'il m'a été agréable de retrouver et qui m'a rappelé nos relations de l'année passée, avant les difficultés de l'hiver et du printemps.

Si cet abandon relatif se maintient, il sera permis d'y trouver un symptôme corroborant des indications sans doute indirectes, mais qui me parviennent de divers côtés, et, d'après lesquelles le prince de Bismarck aurait donné des

[1] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1116; (*Die Grosse Politik,* V. 1049). — [2] Sans doute du 20, n° 54. Voir ci-dessus n° 592.

instructions en vue de marquer à notre égard des dispositions moins défavorables. Dût cette amélioration affecter seulement la forme de nos rapports, ce serait un premier progrès qu'il me serait agréable d'avoir plus ou moins prochainement à constater avec quelque précision.

595.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 51. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 1er septembre 1887, 4 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Il résulte de mon entretien d'hier avec M. de Giers que le groupement des Puissances ne s'est pas modifié, que l'Angleterre et l'Autriche laissent percer leurs sentiments favorables au Prince Ferdinand et que la Porte a toujours peine à se décider à montrer quelque décision et à faire aux Puissances la communication que lui demande la Russie au sujet des mesures d'exécution à prendre contre le Prince de Cobourg et de l'envoi du général Ernroth comme lieutenant princier en Bulgarie.

La Porte, impressionnée par le ton de la presse viennoise, craint un soulèvement en Macédoine; le *Journal de Saint-Pétersbourg* répond à cette préoccupation en des termes qui ont fait impression ici.

M. Déroulède s'est présenté chez M. de Giers à sa campagne, en Finlande, et n'a pas été reçu malgré son insistance. En m'insinuant officieusement ce fait auquel il désire d'ailleurs qu'il ne soit donné aucune publicité, M. de Giers a insisté sur la situation spéciale de M. Déroulède, à l'intérieur comme au dehors, ne voulant pas que son refus de le recevoir pût être interprété, à aucun titre, comme un acte disgracieux à l'égard de la France.

596.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 46. *Berlin, 3 septembre 1887.*
(*Reçu :* Cabinet, 5 septembre; Dir. pol., 7 septembre.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence pour ordre la traduction de la note qui a paru ce soir dans le journal officiel de l'Empire pour

annoncer que l'état de santé de l'Empereur l'oblige à renoncer à se rendre aux grandes manœuvres d'automne à Kœnigsberg.

EXTRAIT.

S. M. l'Empereur et Roi souffre encore des suites de sa chute et son sommeil a été troublé par des douleurs locales au coude et à la hanche. Sa Majesté a donc eu le profond regret de devoir renoncer à son voyage à Kœnigsberg.

597.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 113. *Rome, 4 septembre 1887, 12 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Le Gouvernement royal a été avisé par son Ambassadeur à Berlin que l'Ambassadeur turc a fait mardi à la chancellerie allemande la communication aux termes de laquelle la Porte prie le prince de Bismarck d'exercer son influence sur les Cabinets de Londres, Vienne et Rome, au sujet des propositions de la Russie concernant la Bulgarie.

Mais ni le texte de cette communication, ni la réponse du Chancelier ne sont encore connus à la Consulta.

598.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 9 septembre 1887.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 septembre.)

Depuis ma rentrée à Saint-Pétersbourg certains faits sont intervenus, affectant les relations de la Russie tant avec l'Allemagne qu'avec la France qui, pour n'être pas essentiels, n'en sont pas moins intéressants à noter et qu'à ce titre Votre Excellence me permettra de résumer ici sous une forme moins officielle et plus confidentielle.

A la suite du changement de front du prince de Bismarck, un rapprochement incontestable s'est opéré entre Pétersbourg et Berlin sur le terrain des

affaires bulgares; le Chancelier a fait des avances à la Russie et celle-ci les a acceptées. De là sans doute les bruits d'entrevue entre l'Empereur de Russie et son oncle l'Empereur Guillaume, bruits qui nous sont venus du dehors et qui ont généralement trouvé peu de créance ici, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître déjà. Des renseignements de source sûre confirmant le langage tenu hier par M. Vlangali me permettent de considérer tout projet d'entrevue comme écarté pour le moment, si tant est, ce qui est possible, que des ouvertures aient été faites à cet effet [1]. Faut-il en conclure que cette entrevue n'aura pas lieu à un moment donné en affectant surtout un caractère familial? Je n'oserais aller jusque-là; mais, si cet événement se produisait, il n'aurait pas dans la pensée de la chancellerie impériale le caractère et la portée que l'opinion et la presse ne manqueraient pas de lui attribuer au dehors, comme à l'intérieur de l'Empire.

Ces points indiqués, l'attitude de la chancellerie impériale ne s'est pas modifiée et je puis dire au contraire que mes rapports avec elle prennent un caractère encore plus cordial et plus confiant.

Mais à côté de cette attitude du monde gouvernemental, il convient de noter aussi celle qui trouve ses manifestations dans l'expression de l'opinion et c'est là principalement que je relèverai des symptômes d'une situation nouvelle.

Tout d'abord dans la presse française plusieurs journaux et des plus autorisés, le *Temps*, la *République Française*, la *Justice*, ont consacré aux relations de la France et de la Russie des articles que je qualifierai de principe et dont la note générale, très juste et très conforme aux appréciations que j'ai été amené à tirer d'un séjour de quinze mois dans ce pays, est que le public français faisait tout à fait fausse route en donnant à notre accord avec la Russie un caractère sentimental, alors que cet accord résulte uniquement de l'identité des intérêts. Ces articles, en dépit de certains passages peu faits pour plaire ici, ont été pourtant bien accueillis dans les milieux qui subissent l'influence gouvernementale, et ont provoqué dans le *Nord*, l'organe officieux de la chancellerie, comme dans la presse indépendante de Saint-Pétersbourg, des répliques tout à fait conçues dans le même esprit. En effet, pris dans leur ensemble, ces articles répondent au sentiment public qui accepte, plutôt qu'il ne désire, l'entente avec la République française comme une nécessité de la situation présente. Je dois ajouter pourtant que dans les milieux slavophiles

[1] «Dans les milieux diplomatiques et financiers, disait M. d'Ormesson dans son télégramme n° 52 du 7 septembre 6 h. 45, s., on ajoute peu de créance à l'annonce d'une entrevue des deux Empereurs d'Allemagne et de Russie.»

Le 12 septembre M. d'Ormesson dira (tél. n° 53, 7 h., s.) : «M. de Giers vient de me tenir, au sujet de l'entrevue des deux Empereurs, un langage à peu près identique à celui de M. Vlangali. Il ne croit pas à l'entrevue dont il n'a pas connaissance, mais elle ne lui paraît cependant pas impossible.»

les attaques de la *République française* contre la mémoire de Katkoff ont produit une pénible impression et que de ce côté l'attitude nouvelle de nos journaux rencontrerait plutôt de la désapprobation.

Mais, en même temps, paraissaient dans une revue périodique d'abord, puis dans un journal hebdomadaire, des articles hostiles à l'alliance française, le second même conçu en des termes aussi passionnés qu'injurieux, et enfin ces derniers jours on commentait beaucoup dans les cercles de Saint-Pétersbourg une brochure du prince Galitzine qui fait l'objet d'un envoi spécial par le même courrier et qui, sous prétexte de répondre au *Figaro*, prend la France à partie avec une grossièreté et une aversion qui ne se dissimulent pas. Cette brochure, j'ai lieu de le craindre, n'aurait pas passé inaperçue dans les régions gouvernementales où, j'aime à le croire, elle n'aura pas été approuvée, mais où par certains côtés pourtant elle n'aura pas laissé que de trouver quelque écho. En effet, les manifestations tapageuses des journaux de l'école du *Figaro*, leurs prétendues révélations et leurs racontars sur les choses de la Russie, leurs avances exagérées, sont vues d'aussi mauvais œil que les voyages et les discours de certains délégués sans mandat et d'un patriotisme peu éclairé. Votre Excellence sait par un de mes derniers télégrammes l'accueil, très naturel d'ailleurs, fait par M. de Giers à M. Déroulède. En tant que répondant à ces sortes de manifestations bruyantes, la brochure du prince Galitzine, j'en ai la conviction, n'est pas faite pour déplaire ici.

Je résumerai donc ma pensée en disant qu'un peu plus de froideur et de raison, un peu moins de sentimentalité aveugle conviendraient beaucoup mieux aux relations des deux pays et seraient beaucoup plus conformes aux sentiments intimes que l'on professe à notre endroit en Russie. Or, à ce titre, les articles du *Temps* et d'autres feuilles républicaines ont été bons et il est à désirer que la presse chargée de renseigner et d'éclairer le public continue à suivre cette voie sérieuse et beaucoup plus digne de notre caractère républicain; mais en même temps il est certains ménagements à garder vis-à-vis du parti slavophile si nous ne voulons pas le décourager. Nous n'avons pas, je le crois, à compter beaucoup sur ses sympathies intimes, mais nous pouvons compter sur la sincérité des intérêts qui actuellement le lient à nous.

599.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 164. *Paris, 9 septembre 1887.*

Les circonstances, dans lesquelles des militaires ou des fonctionnaires allemands en uniforme ont été vus sur notre territoire, me sont signalées avec une

telle fréquence par les différentes administrations dont les agents surveillent nos frontières de l'Est, que j'ai dû renoncer à vous faire connaître les infractions chaque fois que j'en ai été informé. Dans plusieurs cas, il est vrai, ces incursions ne présentent aucune gravité et peuvent s'expliquer par l'ignorance où se trouvaient les délinquants de la ligne exacte de séparation des deux États; il est moins aisé d'admettre que des officiers allemands, munis de cartes géographiques, se soient engagés, comme nous en sommes souvent avisés, par simple inadvertance sur le territoire français. D'ailleurs aucune de ces violations ne passe inaperçue et la population voisine des provinces annexées se plaint d'avoir à constater que nos frontières soient aussi mal respectées. Ce n'est même que grâce à la prompte intervention de la gendarmerie que plusieurs des infractions dont il s'agit n'ont pas eu de graves conséquences pour ceux qui s'en étaient rendus coupables.

Je crois donc devoir résumer toutes les dépêches par lesquelles depuis quelques semaines MM. les Ministres de la Guerre, de l'Intérieur, de la Justice et des Finances m'ont transmis des communications de leurs agents respectifs concernant ces violations de notre territoire. Sans réclamer d'enquête spéciale sur chacun de ces incidents, vous pourrez saisir l'occasion d'appeler l'attention des autorités impériales sur les inconvénients que présentent ces trop nombreuses irrégularités.

I. *Dans le département des Vosges.* — Les brigades de gendarmerie de Wissembach et de Provenchères ont constaté à trois reprises par des procès-verbaux datés des 1er et 4 juillet qu'un douanier s'embusquait journellement au lieu dit «la Chaume de Susse» en territoire français, et qu'il exerçait de là sa surveillance et obligeait les habitants à se soumettre à son inspection.

Le 14 juillet, la brigade de Wissembach signalait encore la présence de deux douaniers allemands qui se sont avancés le fusil sur l'épaule jusqu'à trois cents mètres de la frontière au lieudit la Place Maudray (commune de Laveline).

Le 17 du même mois, un officier allemand, muni de son sabre, a franchi la frontière au Suschpach (commune de Plainfaing) en dépit d'un poteau que l'administration française des forêts a fait planter à côté de la borne pour indiquer la limite des deux pays. Il s'est ensuite dirigé sur le Lac Blanc où son régiment exécutait des manœuvres de montagne. L'auberge du Suschpach est d'ailleurs assez fréquemment visitée par des soldats allemands qui viennent y demander à boire.

Le 24, le lieutenant de douanes de Saint-Maurice constata que, dans la soirée, trois officiers allemands portant l'uniforme de la cavalerie, étaient à deux reprises différentes, entrés en France par le tunnel de Bussang, mais chaque fois ils s'étaient hâtés, à la vue des douaniers, de regagner en courant le territoire d'Alsace.

II. *D'autre part dans le département de Meurthe-et-Moselle*, les préposés de la douane de Sancy-le-Bas ont été témoins de trois violations de territoire :

Le 28 mai dernier, sur la route de Fontoy à Audun-le-Roman, trois officiers en uniforme se sont avancés en voiture jusqu'à sept cent cinquante mètres sur notre territoire, mais ils ont rebroussé chemin, dès qu'ils ont vu nos agents douaniers.

Le 4 juin suivant, un officier de dragons de la garnison de Thionville a pénétré à cheval par la même route jusqu'auprès du bureau des douanes; bien qu'il consultât une carte de France, il a allégué, en se retirant, qu'il ignorait avoir franchi la frontière.

Le 3 juillet deux voyageurs furent interpellés au même endroit et déclarèrent qu'ils étaient des officiers allemands venant de Thionville. Le service douanier a su depuis que ces étrangers se proposaient de visiter le tunnel de Mercy-le-Haut.

Le commandant de la gendarmerie de Meurthe-et-Moselle nous a encore fait connaître deux autres cas de violation de notre territoire : l'un commis le *15 juillet* au lieudit le «Gros Chêne» par des officiers accompagnés de quelques ordonnances formant en tout un groupe d'une vingtaine de cavaliers qui sont venus de Valmont (Alsace-Lorraine) ont franchi la frontière et se sont avancés jusqu'à deux cents mètres dans la direction de Phlin (canton de Nomeny); l'autre commis le 23 du même mois, par le nommé Maustein (Mathias), garde forestier à Niederstadtfeld, qui, revêtu de son uniforme de grande tenue et en armes, est descendu à la gare de Mont-Saint-Martin, venant de Luxembourg pour se rendre chez son beau-frère, employé aux aciéries de Longwy. La gendarmerie, pour empêcher cet individu d'être molesté par la population, a dû le reconduire jusqu'à la frontière luxembourgeoise.

Enfin, de nombreuses protestations ont été élevées contre l'habitude qu'ont prise les gendarmes allemands, les douaniers et le contrôleur des douanes d'Avricourt d'emprunter, pour se rendre à Foulcroy, un chemin qui parcourt le territoire français sur une longueur de sept cents mètres et sur une profondeur de cent mètres.

Je me plais à constater en terminant qu'il a été récemment tenu compte de deux réclamations que j'avais communiquées le 8 avril dernier à M. Herbette et sur lesquelles celui-ci avait attiré l'attention de la chancellerie impériale. Il s'agissait de faits qui s'étaient passés à Wissembach et à Réméréville (arrondissement de Nancy). Ainsi que vous le verrez par la copie ci-jointe d'une note émanant de M. le Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris, le Gouvernement impérial n'a pas hésité à donner à ces affaires, d'ailleurs sans gravité réelle, toute la suite qu'elles paraissaient devoir raisonnablement comporter.

600.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 216. *Berlin, 12 septembre 1887, 3 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 45, soir.)

Le Chargé d'affaires de Russie continue à démentir qu'il ait jamais été question d'une entrevue entre les Empereurs d'Allemagne et de Russie [1].

J'ai recueilli les mêmes impressions à l'ambassade d'Angleterre.

601.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Berlin, 14 septembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 septembre; Dir. pol., 21 septembre.)

Les indications, qui me sont données au sujet de la santé du Prince impérial par une personne appartenant au cercle intime de la Cour, sont rassurantes sur un seul point. Il semble que l'opinion tende à s'établir dans l'entourage de l'Empereur qu'aucun danger ne menace l'existence même de son fils par suite de sa maladie de gorge.

Malheureusement les prévisions sont moins favorables en ce qui touche la guérison complète et la conservation de la voix. Il paraît que le Prince serait actuellement aphone au point qu'il deviendrait très difficile de comprendre ses paroles et l'on craint que cet état ne devienne chronique.

Ce serait au point de vue de la tâche souveraine qui incombera un jour, sans doute prochain, au Prince impérial une difficulté dont la solution devra être trouvée à tout prix.

Dans les milieux où l'on s'effraie avec quelque raison de l'ardeur du jeune Prince Guillaume, on est inquiet à la pensée que ce dernier pourrait se trouver appelé à jouer un rôle important, même sous le règne de son père, si une infirmité incurable devait rendre presque impraticable à ce dernier l'exercice normal de ses fonctions de Souverain.

Le docteur Mackenzie a engagé le Prince impérial à quitter le Tyrol vers la

[1] Voir ci-dessus n° 598 et note.

fin de ce mois et à s'établir, pour tout l'hiver, dans la rivière de Gênes. Mais, paraît-il, le Prince objecte que des événements à prévoir pourraient le rappeler subitement à Berlin dans le cœur même de l'hiver, et, dans ce cas, il croit qu'il serait dangereux pour lui d'avoir passé une partie de la saison rigoureuse dans le midi de l'Europe au lieu de s'être réacclimaté progressivement au climat de Berlin.

Un financier, en général bien informé, m'a dit que la répugnance marquée par le Prince impérial pour une absence prolongée aurait encore un autre motif; il ne voudrait pas laisser le Prince Guillaume sans quelque surveillance. Dans les milieux militaires et parmi la haute aristocratie prussienne, le jeune Prince jouit d'une popularité considérable. On dit qu'il n'épargne rien en ce moment pour l'entretenir, sinon pour la développer. Il n'est pas inadmissible que, pour préserver dans l'avenir la tranquillité intérieure de sa maison, le futur Empereur désire ne pas laisser son héritier prendre à la Cour, grâce à son absence, une situation et une influence plus considérables encore que celles dont il jouit à présent.

602.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 77. *Vienne, 22 septembre 1887, 6 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Le comte Kalnoky est revenu avant-hier soir de sa visite au prince de Bismarck [1]. Dans la conversation que je viens d'avoir avec lui, il m'a dit qu'il n'avait trouvé, à son retour, aucune modification appréciable relativement à la crise bulgare, que la Turquie continuait à être lente et incertaine dans ses décisions, mais qu'il était loin de le regretter, la politique de temporisation étant celle qui lui semblait la meilleure dans les conjonctures présentes. Il a ajouté que le prince de Bismarck partageait cette manière de voir, qu'il ne s'intéressait guère aux affaires bulgares qu'à cause du contre-coup qu'elles pouvaient exercer sur celles de l'Europe et qu'il n'avait rien de plus à cœur que de travailler au maintien de la paix générale.

Autant qu'il m'a été permis d'en juger d'après son langage, le Ministre m'a paru rapporter de son voyage à Friedrichsruhe des impressions très calmes et l'assurance qu'aucune complication prochaine n'est à redouter dans la situation de l'Europe.

[1] Il avait dû partir pour Friedrichsruhe le 14 ou le 15 septembre. (Tél. n° 75 de Vienne, 13 septembre, 6 h. 35 soir).

603.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 94. Très confidentiel. *Vienne, 24 septembre 1887.*
(*Reçu :* Cabinet, 28 septembre; Dir. pol., 30 septembre.)

Au cours de la conversation que j'ai eue avant-hier avec le comte Kalnoky, j'ai eu l'occasion de lui demander dans quelles dispositions il avait trouvé M. de Bismarck à l'égard de la France. Sans aucune hésitation le Ministre a bien voulu me répondre dans les termes suivants dont je reproduis la substance : «Comme il l'a déclaré à plus d'une reprise et, on peut le dire, à la face de l'Europe, le prince de Bismarck ne désire pas vous faire la guerre. Il n'en a aucunement l'intention et il ne vous attaquera pas. Tous ceux, d'ailleurs, qui connaissent l'Allemagne et qui ont pu se rendre compte des véritables sentiments du pays savent qu'il est opposé à toute pensée d'agression. L'Allemagne ne demande rien en fait d'acquisitions territoriales; elle ne désire rien, mais elle veut conserver ce qu'elle possède, ce qui lui a été cédé par un traité régulier et librement consenti, ce qu'elle a le droit de garder. Seulement elle constate avec regret — et le Chancelier de l'Empire tout le premier — que, malgré les bonnes intentions du Gouvernement de la République dont personne ne doute, que, malgré ses efforts sincères auxquels on rend hommage, le désir de la revanche, le désir de reprendre ce qui a été perdu, ne se calme pas et même qu'il est soigneusement entretenu, dans la France entière, par certains agitateurs, par un grand nombre de journaux, enfin quelquefois par des personnalités touchant aux sphères officielles. N'était-il pas naturel qu'on s'inquiétât à Berlin, lorsqu'on voyait le Ministre de la Guerre prendre lui-même à tâche de propager ce mouvement, à mots plus ou moins couverts, et chercher à incorporer en sa personne l'idée de la revanche? Comment, aujourd'hui encore, n'éprouverait-on pas un sentiment analogue en voyant le même général, qui n'est plus ministre mais qui est encore commandant d'un corps d'armée, tenir à ses officiers un langage de nature à exciter, à *chauffer*, si je puis m'exprimer ainsi, le sentiment public? Tous ces symptômes tiennent en éveil la vigilance du prince de Bismarck et il considère comme indispensable pour son pays, dans l'état présent des choses, d'être toujours prêt pour une lutte qui peut éclater tout à coup, à propos d'un incident imprévu, et quelque soin que prennent les Gouvernements pour en atténuer les conséquences. Mais, encore une fois, il repousse de tous ses vœux l'éventualité d'une nouvelle guerre avec la France; il ne la fera que s'il y était forcé et, pour ainsi dire, malgré lui».

En poursuivant la conversation, j'ai fait observer au Ministre que la presse allemande était bien loin elle-même de ménager nos susceptibilités patriotiques, qu'ainsi, pendant toute la campagne du printemps dernier, plusieurs organes officieux de la chancellerie allemande avaient tenu à plus d'une reprise un langage agressif et provocant que nos journaux avaient supporté avec un sang-froid et une modération auxquels on avait dû rendre pleine justice. Le comte Kalnoky a bien voulu le reconnaître, mais il a ajouté que les torts existaient de chaque côté et qu'il ne serait peut-être pas très aisé d'en faire la balance. Il a conclu en remarquant que ce qu'il y avait de grave et de vraiment regrettable dans la situation, c'était le sentiment d'insécurité générale qui résultait de l'incessante excitation des esprits, que de là venait la nécessité des armements exagérés et que toutes les nations de l'Europe en souffraient à des degrés divers. Selon lui, en présence de toutes ces difficultés, le devoir s'impose aux Gouvernements de redoubler de prudence et de circonspection et de faire les plus grands efforts pour écarter toute cause de trouble et d'agitation et conserver aux peuples le bienfait de la paix.

Sans doute Votre Excellence ne trouvera rien de bien nouveau dans les considérations développées par le comte Kalnoky et qui sont tout imprégnées de l'esprit qui anime la politique allemande. Il m'a paru néanmoins que l'écho des conversations, qui ont eu lieu tout récemment à Friedrichsruhe et auxquelles le nom de la France a été mêlé, était fort intéressant à recueillir. J'ajouterai que le Ministre a traité ce sujet délicat avec un ton de franchise et de cordialité qui donne à ses paroles une valeur particulière.

604.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 128. *Paris, 26 septembre 1887, 12 h. 45, matin.*

Le procureur général de Nancy télégraphie au Garde des Sceaux qu'hier à onze heures des chasseurs, sur le territoire de Vexaincourt (Vosges), suivaient la ligne frontière lorsque des coups de fusil furent tirés sur eux du territoire allemand. Deux des chasseurs reçurent des balles; l'un, nommé Brignon, transporté à Raon-lès-Leau est mort en arrivant; l'autre, nommé de Wangen, est blessé grièvement à la jambe droite.

Le procureur a constaté que Brignon et Wangen étaient, ainsi que tous leurs compagnons, sur le territoire français, à six ou huit mètres de la frontière. Ils suivaient après la chasse un sentier très découvert quand trois coups de

feu furent tirés par un individu placé dans une sapinière épaisse située sur le territoire allemand à quatre-vingts mètres environ. Les traces de sang et le témoignage unanime le démontrent. Aucun avertissement préalable n'a été donné. Veuillez demander au Gouvernement allemand de contrôler ces faits et, lorsque leur exactitude aura été reconnue, de donner conformément aux principes du droit les réparations qui nous sont dues pour la violation du territoire français et les torts causés à nos nationaux. Tenez-moi d'urgence au courant de la réponse qui vous sera faite.

605.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 220-221. *Berlin, 26 septembre 1887, 7 heures, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, 8 h. 30, soir.)

J'ai communiqué au comte H. de Bismarck les renseignements que m'apporte le télégramme de Votre Excellence n° 128 [1]. Le Secrétaire d'État m'a répondu que, si l'exactitude de ces premières informations se vérifiait, comme il paraissait probable, le Gouvernement impérial ne saurait trop profondément regretter ce déplorable incident, et qu'il donnerait toutes les réparations qui pourraient lui être légalement demandées. Il m'a réitéré deux fois cette assurance avec l'accent d'une entière sincérité. Il a ajouté qu'il allait rendre compte à son père de notre entretien et qu'il était certain que le prince de Bismarck envisagerait la question comme lui-même.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères compte que l'enquête sera très prompte et que les résultats définitifs en seront connus à bref délai. Le moment viendrait alors de déterminer la suite à donner à l'affaire au point de vue de la procédure judiciaire et de la répression. Il a incidemment exprimé l'espoir que la question pourrait être en quelque sorte close dans trois ou quatre jours en ce qui concerne les deux Gouvernements. L'Ambassadeur d'Allemagne va recevoir l'ordre de vous en entretenir de son côté.

En ce qui touche les renseignements de source allemande que pouvait me donner le comte H. de Bismarck, ils ont été encore moins complets que ceux dont votre télégramme n° 128 m'a mis en possession. J'ai appris seulement que l'auteur de l'attentat serait non un garde forestier, mais un soldat, appartenant à un régiment de chasseurs et mis provisoirement à la disposition des

[1] Voir ci-dessus n° 604.

autorités compétentes pour renforcer le service des gardes forestiers ou champêtres.

Mais bien qu'il n'eût, dit-il, aucun détail authentique sur l'agression, le comte H. de Bismarck, dans sa conversation, s'est exprimé très vigoureusement sur un «acte de brutalité qui semble émaner d'un homme fou ou ivre et ne s'expliquerait guère davantage, même si nos compatriotes se trouvaient du côté allemand de la frontière».

Je verrai demain le comte H. de Bismarck à sa réception hebdomadaire. Si Votre Excellence avait des observations à m'adresser, je lui serais donc reconnaissant de me les tenir dès demain matin.

Mon impression personnelle est que l'incident se règlera dans des conditions d'autant plus favorables que notre presse en parlera moins.

606.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 130. *Paris, 27 septembre 1887, 1 heure, soir.*

Le rapport du procureur général n'arrivera à Paris que demain matin; mais tous les renseignements qui nous sont parvenus depuis hier soir ne font que confirmer les indications que je vous ai précédemment données. J'ai reçu votre télégramme d'hier soir. Je me félicite de voir l'affaire entrer dans une voie qui semble satisfaisante. Nous avons à poursuivre deux buts : la punition du coupable, la réparation pécuniaire pour les victimes vis-à-vis desquelles le Gouvernement allemand reste reponsable des actes de son agent.

607.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 132. *Paris, 28 septembre 1887, 1 h. 30, soir.*

Un courrier de Cabinet qui va partir ce soir vous remettra le dossier complet de l'enquête dirigée par le procureur général de Nancy. Tous les faits que je vous ai énoncés dans mes précédentes dépêches sont confirmés et confirmés dans des conditions qui ne laissent place à aucun doute. Je vous envoie aussi copie des textes législatifs allemands applicables à la matière. Vous y verrez

qu'aucune des conditions rigoureusement exigées par cette législation pour que l'emploi des armes à feu soit considéré comme justifié n'a été observée. La culpabilité de Kaufmann ne peut donc faire aucun doute et l'opinion publique ici commence à s'étonner que le coupable vaque encore en liberté et n'ait même pas été l'objet d'un mandat d'arrêt. Des rapports de médecins que je viens de recevoir, il résulte que l'état du sous-lieutenant de Wangen inspire encore de sérieuses inquiétudes. On estime qu'il devra garder encore le lit au moins six semaines et les médecins ne peuvent encore garantir ni qu'il pourra recouvrer le libre usage du membre lésé ni même que l'amputation ne sera pas nécessaire. La veuve Brignon et ses quatre enfants sont dans la plus affreuse misère. Le préfet a dû donner un secours de cent francs et demande pour elle au Ministre de l'Intérieur un secours de cinq cents francs. Dans ces conditions si lamentables, le Gouvernement allemand devrait comprendre que l'expression d'un regret platonique est insuffisante pour calmer l'opinion publique et qu'il améliorerait sa situation en prenant l'initiative de propositions largement équitables. J'ai reçu votre télégramme 222 et je vous en remercie.

608.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 223. *Berlin, 28 septembre 1887, 7 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié aujourd'hui un rapport *détaillé* du procureur général à Colmar concernant l'incident de Vexaincourt. Ce document tend à établir que les chasseurs étaient sur le territoire allemand quand ont été tirés sur eux les coups de fusil. Le journal fait suivre cette reproduction des appréciations suivantes :

«Nous ne pouvons que nous associer aux regrets universels provoqués par la suite déplorable qu'a prise l'incident. L'instruction judiciaire suit son cours et fera reconnaître, s'il y a lieu, de la part de l'employé allemand culpabilité ou précipitation. Le résultat est à attendre».

J'envoie à Votre Excellence, ce document par la poste.

J'avais trouvé hier le comte de Bismarck un peu plus tiède dans l'appréciation de la culpabilité du garde; ce n'était qu'une nuance.

La note du journal officieux l'accentue d'une manière caractéristique. Je tâcherai de m'éclairer à ce sujet à bref délai lors de ma prochaine entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères.

609.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 133. Confidentiel. *Paris, 29 septembre 1887, 4 h. 40, soir.*

Je reçois votre télégramme n° 223 (1).

Vous recevrez en même temps que le présent télégramme l'enquête faite en France et vous en ferez connaître le contenu au comte H. de Bismarck et, au besoin, vous lui en laisserez copie. L'enquête à laquelle a procédé le procureur général de Colmar est nécessairement incomplète. Ce magistrat n'a effectivement entendu que le prévenu et son camarade dont la partialité peut à bon droit être suspectée. Il n'a pas entendu les nombreux témoins français. S'il avait voulu faire une enquête complète, il se serait mis en rapport avec les magistrats français qui se tenaient à sa disposition; en ne les appelant pas, en ne les prévenant de sa présence sur les lieux que trop tard pour qu'ils puissent s'y rendre, il a retiré tout caractère contradictoire à ses constatations. Tous les points me paraissent trop nettement établis pour que le Gouvernement allemand puisse éprouver ou même affecter quelque hésitation sur l'étendue de la culpabilité de Kaufmann. Que le territoire français ait été violé, ceci est établi, non seulement par tous les témoignages précis et concordants de ceux qui étaient aux côtés mêmes des victimes, mais encore par la place où sont encore faciles à constater les taches de sang. Aucune tache de sang sur le territoire allemand, sur le territoire français des taches de sang à sept mètres de la ligne frontière. A qui espère-t-on faire croire que deux hommes, dont l'un avait le genou perforé par une balle laissant à sa sortie une ouverture béante de douze centimètres de diamètre, dont l'autre avait le ventre ouvert de part en part, le bassin brisé, la colonne vertébrale fracturée, aient pu franchir la distance qui sépare le point où commencent à apparaître les traces de sang et la frontière française sans que le sang ait coulé tout le long de l'espace où ils se sont traînés? Que la frontière française ait été violée, cela résulte encore jusqu'à la dernière évidence de l'attitude elle-même des deux soldats allemands et de la fuite par laquelle ils ont essayé de se dérober aux conséquences du crime. Quand un agent de la force publique a fait usage de ses armes, la loi allemande, comme les autres, lui fait un devoir de se porter en avant, de prêter secours aux blessés ou de vaincre la résistance, s'il s'en manifeste encore, et de procéder à l'arrestation des délinquants. Les deux soldats allemands, abandonnant les deux blessés qui n'avaient plus auprès d'eux qu'un

(1) Voir ci-dessus n° 608.

de leurs camarades, se sont dérobés sous bois comme des gens qui ont conscience de leur méfait. La violation de territoire est donc incontestable. La criminalité de l'acte qui doit être qualifié «meurtre avec préméditation» ne l'est pas moins. Il est manifeste que le soldat allemand s'est mis à l'affût, qu'il a fait usage de ses armes sans y être provoqué, sans être menacé, sans être en état de légitime défense, sans s'être fait connaître, sans avoir énoncé ses qualités, comme la loi allemande le lui impose, sans avoir hélé dans des conditions telles qu'il eût la certitude d'avoir été entendu, sans s'être assuré de la qualité et de la situation topographique de ceux qu'il visait à mort. La culpabilité ne peut être autrement envisagée sans déni de justice vis-à-vis du Gouvernement français. Vous exposerez ces considérations au comte Herbert de Bismarck, au cas où ces doutes persisteraient, avec énergie. Vous ajouterez que le Gouvernement français a fait les plus grands efforts pour calmer la légitime émotion de l'opinion publique, que, si la justice n'était pas rendue strictement, il déclare décliner la responsabilité des conséquences.

610.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 224. *Berlin, 29 septembre 1887, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

Le comte H. de Bismarck m'a rappelé incidemment les difficultés que peuvent créer pour le règlement d'une affaire entre les deux Gouvernements, des articles de journaux qui sembleraient placer l'un des deux Gouvernements sous le coup d'injonctions comminatoires ou qui seraient insultantes pour lui. Il n'a d'ailleurs élevé aucune récrimination contre ce que notre presse a déjà publié, signalant seulement comme imprévue la vivacité des attaques du journal *L'Autorité*. Le comte H. de Bismarck sait d'ailleurs par le comte Münster que Votre Excellence partage ses propres vues à cet égard et il a laissé voir qu'il y était sensible.

Je crois qu'il y a d'autant plus d'importance à ce que notre presse évite en ce moment toute polémique exagérée qu'elle ne manquerait pas, dans le cas contraire, de compromettre certainement le résultat que j'espère avoir obtenu dans mon entretien de ce jour avec le comte H. de Bismarck et qui, je le crois, pourrait être considérable pour la solution de l'incident. Je vais faire chiffrer un long télégramme qui rend compte de notre conversation à Votre Excellence.

611.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 226, 226 *bis*, 226 *ter*.

Berlin, 30 septembre 1887, 2 h. 15, 3 heures, 3 h. 30 soir.

(*Reçu :* 3 h. 15, 4 h. 30, 5 heures, soir.)

Le comte H. de Bismarck m'a fait appeler à midi et m'a abordé en me disant gaiement :

«Monsieur, il paraît que les beaux esprits se rencontrent. J'ai reçu ce matin de mon père une lettre qu'il m'a écrite avant d'avoir connaissance de notre entretien d'hier et dans laquelle il s'est placé précisément sur le terrain que vous avez personnellement suggéré. Il me charge de vous demander de télégraphier à votre Gouvernement que, quel que soit le résultat de la procédure judiciaire, le Gouvernement allemand se propose d'attribuer à la veuve de Brignon une indemnité pécuniaire. Nous serons larges plutôt qu'économes.»

Le comte H. de Bismarck a ajouté : «Voici la lettre de mon père; vous voyez que l'idée, pour vous être aussi venue, n'en est pas moins spontanée de notre part».

J'ai répondu au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères : «Je m'en félicite d'autant plus que l'enquête dont les pièces me sont parvenues hier soir, et dont je n'ai pas eu matériellement le temps de prendre connaissance, paraît si convaincante à mon Gouvernement, que je n'aurais pas osé faire aujourd'hui la démarche que j'ai faite hier».

Le comte Herbert de Bismarck a repris : «Si vous aviez à cet égard quelque scrupule de conscience et que votre rapport ne fût pas parti pour Paris, vous pourriez annoncer la résolution de mon père sans même parler de notre entretien. Vous voyez qu'il y a eu coïncidence de pensées, mais que la détermination du Chancelier a été prise avant qu'il eût la notion de cette rencontre».

J'ai parlé alors, sans entrer encore en aucun détail, de la procédure judiciaire et des enquêtes. Le comte H. de Bismarck m'a dit que, comme toutes les enquêtes, l'enquête allemande et l'enquête française se contredisaient sur certains points, ce qui causerait quelque difficulté au point de vue de l'appréciation des juges et pourrait les amener à prononcer *non liquet.* J'ai fait observer qu'une ordonnance de non-lieu, rendue dans ces conditions, surprendrait péniblement notre opinion publique. Le comte H. de Bismarck a repris qu'il ne doutait pas que la procédure n'allât jusqu'au bout, c'est-à-dire

jusqu'à la sentence définitive. Seulement, il ne pouvait savoir quelle serait cette sentence, arrêtée par des juges dans leur indépendance.

«Hier, a-t-il à peu près conclu, vous m'avez dit qu'il y avait des juges à Berlin, et que l'on y comptait en France. Je dois réserver les appréciations dont personne n'est maître. N'est-il pas évident que la solution judiciaire nous échappe à tous?»

En attendant, la promesse d'indemnité faite par le prince de Bismarck sera déjà, je l'espère, de nature à calmer l'opinion publique en France. Elle devra avoir pour résultat de faire attendre avec plus de patience la décision des tribunaux.

En ce qui touche la question la plus directement posée entre les Gouvernements eux-mêmes, celle de la violation de frontière, il est assez probable que la chancellerie impériale voudra attendre pour la trancher que la sentence soit rendue afin d'éviter la possibilité d'une contradiction entre la solution diplomatique et la solution judiciaire.

Je prie Votre Excellence de me dire quelle est, à raison des renseignements portés par le présent télégramme, l'attitude qu'elle jugera opportun de me prescrire jusqu'à la communication des pièces de l'enquête que, faute de personnel, je ne pourrai sans doute opérer avant dimanche.

612.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 135. *Paris, 30 septembre 1887, 8 heures, soir.*

J'ai reçu vos télégrammes n^{os} 226, 226 *bis* et 226 *ter*. Maintenez-vous sur le terrain où vous êtes placé et qui est excellent. Remerciez le comte de Bismarck de l'*initiative* prise par le Chancelier. En ce qui concerne la violation ou prétendue violation de frontière, elle n'empruntait sa gravité qu'aux circonstances concomitantes et, en présence des satisfactions que nous donne le Gouvernement allemand et par l'expression de ses regrets et par la promesse d'une équitable indemnité pour les victimes, j'estime qu'il ne convient pas d'insister. En ce qui touche les poursuites judiciaires contre l'inculpé, je partage complètement l'avis émis par le comte de Bismarck qu'il faut laisser à l'autorité judiciaire compétente sa pleine liberté d'appréciation. Mais je vous prie de lui transmettre de ma part le regret que les magistrats allemands se soient abstenus d'entendre la victime survivante et les témoins du fait

incriminé, ce qui eût été facile en convoquant les témoins ou en envoyant des commissions rogatoires. J'espère que, dans ces circonstances, l'autorité judiciaire allemande prendra en considération, comme si elles avaient été faites en vertu d'une commission rogatoire émanée d'elle, les constatations de l'enquête française.

Je viens de recevoir le comte Münster qui m'a transmis la bonne nouvelle que vos télégrammes venaient de m'annoncer. Je l'ai chargé de transmettre nos remerciements à son Gouvernement.

613.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 133. *Rome, 1er octobre 1887, 11 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 55, soir.)

Le mystère si étrangement entretenu par la Consulta et par la presse officieuse, y compris la *Riforma,* n'a été dissipé que ce soir par un télégramme de l'agence Wolff, annonçant l'arrivée imminente de M. Crispi à Friedrichsruhe[1].

L'obscurité a été telle que l'Ambassadeur d'Allemagne, revenu de Berlin il y a huit jours à peine n'en a pas été avisé. Les détails, au reste, manquent encore sur la manière dont la visite elle-même a été concertée.

M. Crispi, dans l'opposition, s'était toujours étonné et plaint, lors des conférences du prince de Bismarck avec le comte Kalnoky, que l'Italie ayant adhéré à l'alliance n'eût pas, elle aussi, accès auprès du Chancelier.

Devenu Président du Conseil, il lui a paru sans doute, au lendemain de la dernière et récente entrevue, qu'il se devait à lui-même d'aller également conférer avec le prince et d'obtenir pour la politique italienne cette consécration.

Le lustre personnel de M. Crispi, à l'intérieur surtout, y gagnera peut-être, mais les relations mêmes de l'Italie et de l'Allemagne ne sauraient être sensiblement modifiées.

(1) M. Gérard avait télégraphié le 1er octobre à 10 heures du matin (tél. 131) : «Le bruit s'était répandu hier soir que M. Crispi était parti de Monza pour l'Allemagne», et à 3 heures soir (tél. 132) : «M. Malvano vient de me déclarer qu'il n'a pas d'instructions à l'égard du bruit répandu sur le voyage du Président du Conseil.

«Je me suis rencontré à la Consulta avec l'Ambassadeur d'Allemagne qui venait lui-même aux renseignements et m'a dit ne rien savoir».

Sur la présence de M. Crispi à Berlin, voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1133; (*Die Grosse Politik,* t. VI, n° 1291).

614.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 117. *Vienne, 2 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 octobre; Dir. pol., 7 octobre.)

A propos de la visite de M. Crispi au prince de Bismarck[1], le *Fremdenblatt* de ce matin a publié une note d'origine officieuse qui ne manque pas d'intérêt en ce qu'elle caractérise avec netteté l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande dans le sens du maintien de la paix européenne et sur la base des traités existants. J'en reproduis ici le passage principal.

«Peu de temps après avoir eu la visite du comte Kalnoky, le Chancelier de l'Empire allemand reçoit chez lui un hôte nouveau. M. Crispi est arrivé à Friedrichsruhe et nous sommes ainsi en présence d'un fait qui ne peut manquer de produire partout une vive impression. L'Italie s'est unie étroitement à la politique des deux Empires. Ce résultat est l'œuvre du comte de Robilant, bien que les Italiens eussent déjà compris à l'avance la nécessité de ce rapprochement. A plus d'une reprise, nous avons eu l'occasion d'indiquer de quelle valeur était l'accession de l'Italie à la politique austro-allemande au point de vue de la conservation de la paix. On a pu le voir clairement dans les diverses phases qu'ont traversées plusieurs questions européennes. Les avantages que l'Italie a tirés elle-même de ces rapports ne sont pas moins évidents. L'Italie est au nombre des pays qui visent, avant tout, à faire valoir la situation créée en Europe par le droit international et les traités existants, et qui ont besoin du maintien de la paix pour développer leur puissance et sauvegarder leurs intérêts... »

La vieille *Presse,* qui passe pour l'un des organes attitrés du ministère de l'Intérieur, estime de son côté, qu'en se rendant à Friedrichsruhe, M. Crispi a voulu dissiper tous les doutes sur les sentiments du nouveau Cabinet italien à l'égard des deux Puissances de l'Europe centrale. En se mettant en rapports directs avec le prince de Bismarck, M. Crispi se proposerait de donner une preuve manifeste de la solidarité de la Triple Alliance et d'indiquer la résolution de l'Italie de faire front avec ses alliés contre tous ceux qui chercheraient à troubler la paix de l'Europe. Ce fait ne manquerait pas de calmer les esprits échauffés en France et en Russie.

D'accord sur ce point avec la feuille officieuse dont je viens d'analyser les

[1] Voir ci-dessus n° 613.

commentaires, la *Nouvelle Presse libre,* en terminant l'article qu'elle consacre aujourd'hui au même sujet, émet également l'idée que l'union intime de l'Italie avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ne peut manquer de faire contrepoids au fantôme d'une alliance entre la France et la Russie et de contribuer ainsi à la préservation de la paix.

615.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

T. n^os^ 136-136 *bis.* *Paris, 3 octobre 1887, 11 h. 30, matin.*

Je vous prie d'insister auprès du Ministre des Affaires étrangères pour lui bien faire comprendre le point de vue auquel je me place dans cette affaire [1]. Je ne veux nullement m'immiscer dans le fonctionnement de la justice allemande, ni encore moins peser sur ses résolutions, je n'obéis pas non plus à un désir de vengeance. Si la grâce de Kaufmann devait être compensée par celle de Koechlin-Claudon et des autres Français détenus en Alsace pour faits politiques, je crois qu'un pas considérable serait fait dans la voie de l'apaisement. Je crains l'effet politique d'une sentence qui interviendrait après une procédure qui n'aurait pas un caractère sérieusement contradictoire. Dans le cas où Kaufmann serait traduit devant un conseil de guerre, d'après la procédure militaire allemande, ce n'est pas à lui qu'incomberait la preuve qu'il était en cas de légitime défense. L'accusé bénéficie de la présomption qu'il a agi conformément à la loi. La preuve contraire doit être faite par le plaignant. Or le plaignant et les témoins à charge ne seront pas présents à l'audience. De là une présomption invincible de partialité dans la sentence, de là l'éventualité menaçante de représailles contre lesquelles la justice française se trouverait désarmée en présence du précédent émané de la justice allemande. Le Gouvernement allemand a donné dans cette affaire la preuve manifeste de son intention de ne pas laisser compromettre sa politique de paix et d'équité par les agents subalternes. Pour que ce résultat soit acquis, il lui faut veiller. De diverses sources que j'ai contrôlées avec soin il me revient que mardi dernier 27 septembre, le 15^e^ uhlans et une partie du 15^e^ artillerie ont logé à Saverne au retour des manœuvres. Les officiers du 8^e^ bataillon de chasseurs et les officiers de passage ont dîné à l'hôtel Armbruster à Saverne. Pendant le repas le lieutenant Giebeler de la 3^e^ compagnie à laquelle appartient Kaufmann a présenté ce dernier aux officiers de passage.

[1] L'affaire de Vexaincourt. Voir ci-dessus n^os^ 604 et suivants.

Un capitaine commandant (Rittmeister) que je ne veux pas nommer, a dit à Kaufmann : «Vous êtes le premier qui ayez tué un Français avec les nouveaux fusils à magasin, je vous en félicite; voici une prime de tir (Schussgeld);» et il lui a remis quatre marks, soit cinq francs, qu'on a bus le même jour à la cantine. Ces faits sont connus ici, quoique je m'oppose, dans la mesure où je le puis, à ce qu'on les divulgue par la presse. J'appelle l'attention du Gouvernement allemand sur l'effet que produirait une sentence non contradictoire.

616.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 137. *Paris, 3 octobre 1887, 9 h. 30, soir.*

Avez-vous quelques informations sur le but du voyage de M. Crispi (1)?

Au Vatican, on dément que ce voyage se rattache à l'affaire de la conciliation.

617.

M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 482. Très confidentiel. *Thérapia, 4 octobre 1887, 12 heures, soir.*

(*Reçu :* 1 h. 50, soir.)

L'Ambassadeur de Turquie à Rome a télégraphié, le 2 de ce mois, à son Gouvernement :

«Le bruit a couru ici que M. Crispi partait subitement pour l'Allemagne sur l'invitation du prince de Bismarck, en vue de se concerter avec le Chancelier sur les questions du jour et notamment sur celle de Bulgarie (2).

«Le Directeur politique, avec qui je m'en suis entretenu, n'a ni confirmé ni démenti cette version.»

(1) Voir ci-dessus n° 613.

M. Raindre répond le 4 octobre (télégr. 230, 7 h. 30, s.) : «A Berlin on ne saura rien d'ici à quelque temps».

(2) M. Imbert dira encore le 9 octobre (télégr. n° 486, 2 h. 45, s.) : «L'Ambassadeur de Turquie à Rome a télégraphié le 7 de ce mois à son Gouvernement : «M. Crispi m'a dit qu'il était allé voir le prince de Bismarck sur le désir que celui-ci lui avait exprimé, en vue d'affirmer d'une manière éclatante l'alliance entre l'Italie et les deux Empires et de la consolider en faveur de la paix. Il a ajouté qu'il y avait un accord parfait sur toutes les questions du jour».

618.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. *Berlin, 5 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 11 octobre)

L'entrevue de Friedrichsruhe[1] entre le prince de Bismarck et le comte Kalnoky a été le complément traditionnel de l'entrevue des Empereurs à Gastein.

La presse allemande n'avait reçu aucune confidence particulière au sujet de la première de ces rencontres. Il semble qu'il en ait été de même en ce qui concerne la seconde. Avec beaucoup de phrases et force dithyrambes, elle développe à nouveau le thème d'usage, d'après lequel ces conversations entre les Souverains et les hommes d'État des deux Empires, témoignant de l'alliance intime entre l'Allemagne et l'Autriche, sont la meilleure garantie pour la paix générale. Les feuilles qui nous sont plus spécialement hostiles ajoutent qu'il faut y voir aussi un avertissement à l'adresse des États dont la tendance est de troubler la tranquillité européenne et de détruire le système des traités sur lequel elle repose. Je puis me borner à réunir quelques-unes de ces redites en un dossier ci-joint (annexe n° 1) sans entrer dans un examen plus détaillé.

Le voyage de M. Crispi à Friedrichsruhe a suscité, à titre d'incident caractéristique et nouveau, une curiosité autrement vive. Les journaux n'ont fait cependant aucune révélation intéressante relativement à cet épilogue inattendu des précédentes rencontres. Votre Excellence pourra s'en assurer en parcourant la collection des principaux articles publiés à ce sujet par les feuilles prussiennes (annexe n° 2). *La Gazette de l'Allemagne du Nord* se trouve même trop officieuse pour présenter des considérations personnelles sur la visite du Ministre italien, elle se borne à réimprimer les observations des autres journaux.

Dans leur ensemble, ces commentaires sont en quelque sorte la reproduction de ceux que nous avions l'habitude de trouver sous la plume des publicistes allemands quand il s'agissait de l'alliance autrichienne. Mais cette remarque même a son intérêt; traitée d'abord comme une simple auxiliaire admise à collaborer à titre secondaire et presque subordonné avec les deux alliées impériales, l'Italie est aujourd'hui reconnue par la presse prussienne,

[1] Voir ci-dessus n° 602 et note.

comme adjointe au groupe des Puissances allemandes dans des conditions d'égalité pour mener à bien la tâche commune du maintien de la paix par le respect des traités existants. Mais l'alliance austro-allemande, plus étroite, plus particulière, ne resterait pas moins la base de tout le système.

Ce serait pour arrêter le détail des arrangements destinés à régulariser cette accession que le comte de Bismarck et l'Ambassadeur d'Italie à Berlin se seraient rendus de leur côté à Friedrichsruhe pendant le séjour de M. Crispi et la présence d'un certain nombre de secrétaires achèverait de faire supposer que ces accords ont bien pu être formulés par écrit.

D'ailleurs, il est démenti de tous côtés que la question des relations entre le Pape et l'Italie ait été traitée entre les deux Ministres dirigeants. M. Crispi a, paraît-il, fait à un des écrivains de la *Gazette de Francfort* les déclarations les plus formelles sur ce point et elles ont été reproduites par l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

Telles sont, en substance, les données recueillies par la presse allemande. Elles semblent incomplètes et rien ne permet de contrôler si elles sont exactes. Il est probable d'ailleurs que si le Gouvernement italien ne ressent pas le désir de rassurer l'opinion française et n'en obtient pas l'autorisation auprès du Chancelier allemand, rien de plus ne se répandra d'ici à quelque temps, même dans le monde diplomatique berlinois. On en resterait alors aux hypothèses relativement aux entretiens intimes de deux interlocuteurs très discrets. Comme l'a dit la *Gazette de Cologne,* les murs de Friedrichsruhe n'ont pas d'oreilles.

Pendant que l'union italo-allemande grandit ainsi et prend forme, l'amitié russo-allemande tend de plus en plus à passer à l'état de souvenir. Les journaux officieux affectent ici d'en porter le deuil assez aisément [1].

Votre Excellence se souvient peut-être que je lui ai fait dernièrement parvenir les actes d'une polémique ouverte entre la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Gazette de Cologne* au sujet de la nature des relations existantes entre la Russie et l'Allemagne. Le dossier ci-joint (annexe n° 3) comprend une serie d'articles qui font suite à cet échange d'observations. La *Gazette de Cologne* continue seule à parler et elle n'est plus contredite. Son numéro du 18 septembre (première feuille) expose sous le titre «Sans amitié et sans hostilité» un véritable résumé des considérations présentées au public à cet égard : «La raison sociale : *Entente des trois Empereurs* a liquidé, dit la feuille rhénane... la force de l'Allemagne consiste en ce qu'elle n'a rien à demander à la Russie... » Pourtant, reprend-elle, le Gouvernement de l'Empereur Guillaume ne sera pas entraîné, par l'ingratitude russe, à méconnaître les intérêts légitimes de l'Empire du Nord. Elle les soutient par raison politique là où ils

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1134; (*Die Grosse Politik,* t. V, n° 1119).

sont incontestables, et c'est ainsi, qu'en Bulgarie le prince de Bismarck, passant outre à certaines tendances sentimentales qui l'eussent mis en conflit avec les visées traditionnelles du Cabinet de Saint-Pétersbourg, a su rester fidèle à l'esprit du traité de Berlin, dans ce qu'il avait de favorable notamment aux intérêts du Tsar. La politique de l'Empereur Alexandre III d'ailleurs oscille sans cesse et presque nécessairement entre les vues réfléchies de ses hommes d'État et les tendances de la masse panslaviste. Il n'appartient pas à l'Allemagne de témoigner des sentiments qui décourageraient le Souverain autocrate dans ses retours à la voie tracée par ses précédents conseillers, mais il ne saurait convenir à la dignité allemande de s'épuiser en efforts destinés à capter une aussi capricieuse amitié.

Si cette impartialité sage et désintéressée devait, en définitive, rester impuissante à maintenir la Russie sur un terrain acceptable pour les Puissances qui veulent assurer la paix par le maintien des traités, alors, ajoute de son côté la *Gazette nationale,* « l'Allemagne se trouverait, grâce à sa fidélité au droit contractuel et grâce à sa patience, dans la situation diplomatique si enviable dont elle bénéficiait dans le cours de l'été de 1870 ».

C'est en effet avec une confiance tranquille que la presse allemande envisage l'éventualité d'un conflit quelconque, tout en déclarant que les efforts de l'Allemagne tendent à le conjurer. On se sent très fort à Berlin, on s'y croit assuré d'alliances continentales puissantes et les journaux laissent même entendre que l'amitié italienne entraînerait au besoin sur les mers la neutralité très bienveillante de l'Angleterre. On pourrait d'ailleurs, s'il y avait lieu, être agréable en Égypte ou ailleurs au Gouvernement anglais.

Aussi dans certains journaux la joie est grande lorsqu'une occasion quelconque vient montrer qu'il y a, même de l'autre côté de la Manche, des hommes dont l'ardeur ne connaît pas de bornes, quand il s'agit d'acheter l'amitié allemande. Une circonstance récente a montré que chez quelques-uns ce zèle pouvait devenir presque servile. Le public européen ignorait qu'il pût y avoir une question d'Heligoland. M. Tanner a rendu à l'Allemagne dans la Chambre des Communes le service de la soulever.

La plupart des feuilles prussiennes ont marqué cette fois quelque hésitation. Une si grande complaisance ne finissait-elle pas par devenir indiscrète? Mais la *Gazette de Cologne* a tout de suite songé à nous (annexe n° 4) : Heligoland, port neutre, pourrait être profitable à une escadre française opérant contre les côtes allemandes. Pourquoi l'Angleterre s'obstinerait-elle à conserver ce rocher improductif, inutile pour elle, coûteux à occuper? En bien cherchant on imaginerait quelque marché qui l'en débarrasserait à son double profit. Et le Cabinet de Londres sait maintenant qu'il y aurait un moyen de payement tout prêt le jour où il chercherait quelque commission avantageuse de nature à être offerte à un honnête courtier.

619.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 143. Confidentiel. *Rome, 8 octobre 1887, 12 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le premier mot de M. Crispi, quand il m'a reçu hier, a été : «J'apporte la paix».

Il s'est ensuite étonné de l'accueil fait par la presse française à un voyage (1) qu'expliquent suffisamment, dit-il, ses anciennes relations avec le prince de Bismarck et les rapports précédemment noués entre l'Italie et l'Allemagne.

«Ces rapports, a-t-il ajouté, je les ai trouvés établis; aucune modification n'y a été apportée à Friedrichsruhe, et ils ne contiennent rien qui soit dirigé contre la France (2).»

Le Président du Conseil s'est alors étendu sur les garanties qu'offre au repos de l'Europe l'alliance à laquelle a adhéré l'Italie, sur les intentions pacifiques et conservatrices du Gouvernement allemand, sur les sentiments amicaux de l'Italie à l'égard de la France. Et dans un langage qui dépassait à la fois sans doute sa propre pensée et le rôle que nous attendons de l'Italie : «Pourquoi, s'est-il écrié, ne ferais-je pas entre l'Allemagne et la France ce que M. de Saint-Vallier n'a pu faire?»

Quant aux sujets qui ont pu être abordés entre le Chancelier et M. Crispi, ce dernier m'a d'abord déclaré que la question romaine, autour de laquelle la presse a mené tant de bruit, est une question d'ordre tout intérieur et déjà résolue d'ailleurs, ainsi qu'il l'a répété naguère à la Chambre, par la loi des garanties. A l'endroit de la Bulgarie, l'Italie, dont les intérêts diffèrent ici des intérêts de l'Allemagne, et non de l'Autriche (3), garde sa liberté d'action. M. Crispi m'a, à cette occasion, renouvelé son regret de n'avoir pas vu se reformer en Orient la ligue de 1855.

Sur le reste, et en ce qui regarde le maintien de la paix, l'Italie est d'accord avec les Puissances centrales. Revenant alors à la France, aux sentiments qu'elle lui inspire, à son désir de vivre en amitié avec elle, M. Crispi a très visiblement cherché à reprendre la conversation au point où il l'avait laissée. Après avoir exprimé ses espérances à l'égard du traité de commerce, il m'a

(1) Voir ci-dessus n° 613.

(2) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n°s 1133 et 1142; (*Die Grosse Politik,* t. VI, n°s 1291, 1292, 1293).

(3) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1131; (*Die Grosse Politik,* t. IV, 916).

spontanément fait connaître le sens général de sa réponse sur les négociations relatives au canal. Très disposé, soit à accepter l'article 9 dans son nouveau texte, soit à examiner la dernière suggestion de Votre Excellence, il ne pourrait, dit-il, malgré l'opinion contraire des délégués italiens en 1885, maintenir dans l'article 6 les ports d'accès.

Dans cette dernière partie de l'entretien, je me suis contenté de recueillir les déclarations qui m'étaient faites.

L'attitude que Votre Excellence me prescrira d'observer sera pour M. Crispi l'indice certain des dispositions de la politique française à son égard.

620.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 72. Déchiffrement. *Berlin, 9 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 octobre; Dir. pol., 13 octobre.)

J'ai l'honneur de résumer ci-après les observations principales que m'a suggérées l'examen du dossier qui a été transmis à Votre Excellence hier par ma dépêche n° 59. La question de violation de frontière résolue affirmativement par l'instruction française, négativement par l'instruction allemande, ne peut guère être appréciée sûrement de Paris ou de Berlin. Elle sera examinée par le tribunal militaire comme l'un des points importants de la cause et nous n'avons aucun moyen d'influence sur ses décisions. En ce qui touche la faute de Kaufmann, elle me paraît ressortir du dossier allemand lui-même. Ce soldat dit avoir tiré à une distance de cent à cent cinquante mètres. Il a donc fait ses sommations à une distance encore un peu plus grande. Or, à un pareil éloignement on ne saurait affirmer que la voix ait pu porter. Le comte H. de Bismarck me l'a fait observer à diverses reprises quand il s'agissait d'établir l'existence des sommations et Kaufmann lui-même avoue que les chasseurs n'ont en rien marqué qu'ils l'aient entendue. Dans ces conditions, la sommation, si elle a eu lieu, peut être considérée comme non avenue, et le défaut d'accomplissement régulier de cette formalité indispensable avant le recours à la force doit être justement imputé au soldat.

De plus Kaufmann n'a pas pris soin de se montrer. Cependant, le simple bon sens veut que l'auteur d'une sommation se fasse voir et reconnaître. A ce titre encore, l'avertissement préalable n'a pas été opéré dans des conditions satisfaisantes. En dehors de toute discussion de détails, on est fondé à reconstituer les faits comme suit : le soldat, sans expérience forestière, a

l'imagination hantée des histoires qu'on lui a racontées sur les agressions violentes des braconniers français. Il voit un groupe de chasseurs, perd tout sang-froid et tire de très loin parce qu'il a peur. Il n'a pas su exactement lui-même où, comment et sur qui.

Réduite à ces termes la culpabilité serait certainement affirmée par tout tribunal civil qui admettrait au minimum l'homicide par imprudence, comme dans le cas où un coup de revolver est tiré sur un passant inoffensif par quelqu'un qui prend peur la nuit. Il reste à savoir si des juges militaires n'entendront pas au contraire affirmer l'impeccabilité de l'uniforme. La responsabilité du Gouvernement allemand reconnue avec une incontestable générosité pécuniaire est déterminée par l'imprudence qu'il y a eue :

1° A employer comme agents auxiliaires de jeunes soldats inexpérimentés là où il fallait exclusivement employer des gardes, calmes et rompus à des fonctions délicates.

2° A laisser ces soldats agir seuls, alors que les règlements essentiels du service eussent exigé qu'ils se bornassent à accompagner des gardes forestiers pour leur prêter main-forte en cas de besoin.

621.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 13 octobre 1887, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

M. de Giers, rentré définitivement hier soir à Pétersbourg, a tenu aujourd'hui sa réception habituelle. Il a commenté le résultat des élections bulgares entièrement conforme à ses prévisions [1] et constaté que les négociations engagées avec la Porte suivaient leur cours avec lenteur.

Dans les cercles diplomatiques, on se montrerait assez préoccupé de savoir l'exacte vérité sur les propos attribués au Grand-Duc Nicolas et l'on prétendait

(1) «Les premiers résultats des élections bulgares transmis par le télégraphe, bien que prévus de tout temps à Pétersbourg, ont eu leur contre-coup immédiat dans la presse qui, insistant sur les violences et les actes d'oppression imputables à M. Stambouloff, réclame une action russe plus énergique de nature à relever le courage de l'opposition.» (Télégr. de Pétersbourg, n° 58 du 11 octobre, 7 h. 35, s.) Les élections s'étaient faites à Sofia sans incidents, l'opposition n'y ayant pris aucune part. M. Stambouloff avait fait arrêter les meneurs du parti Radoslavoff et obtenu la presque unanimité des voix. (Télégr. de Sofia, n° 116 du 9 octobre, 11 h. 20, s.)

même que l'Allemagne réclamerait un désaveu officiel du Gouvernement impérial [1].

M. de Giers adoptant la version transmise à la chancellerie par le baron de Mohrenheim déclarait que le Grand-Duc Nicolas n'a fait que répondre à (*sic*) un toast sympathique à la France à celui porté à la Russie [2]. L'émotion a été très vive en Allemagne, m'a-t-il dit, un courrier spécial a même été envoyé à Baden à l'Empereur. Le *Journal de Pétersbourg* contiendra demain très probablement un démenti officieux de l'incident auquel la presse n'a pas fait jusqu'ici d'allusion directe.

L'Empereur quittera Copenhague mardi prochain pour rentrer à Pétersbourg.

622.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères, à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 180. *Paris, 13 octobre 1887.*

Ainsi que vous l'indiquait mon télégramme du 6 de ce mois, l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris m'a remis le 7 octobre, avec un chèque de 50.000 marks représentant l'indemnité accordée à la famille du sieur Brignon, une note confirmant les regrets exprimés par le Gouvernement impérial au sujet du déplorable incident de Vexaincourt. Vous trouverez ci-joint, pour votre information, copie du texte même de la lettre du comte Münster et de la traduction non officielle qui y était jointe.

J'ai pris immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer, d'accord avec mon collègue le Garde des Sceaux, la répartition la plus équitable entre les intéressés de la somme destinée à dédommager la famille de la victime.

Cette communication me fournit l'occasion de vous renouveler ma satisfaction pour la façon dont vous avez suivi cette affaire et dont vous m'avez tenu au courant des diverses phases par lesquelles elle a passé; vos rapports des 2 et 9 octobre [3] notamment renfermaient des appréciations dont j'ai pris connaissance avec un vif intérêt et je tiens à vous en remercier.

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1136; (*Die Grosse Politik*, t. V, 1120).

[2] A bord du paquebot *l'Uruguay*. L'agence Havas du 8 octobre avait déclaré inexactes les paroles prêtées au Grand-Duc qui s'était borné à porter un toast et à remercier les officiers français.

[3] Voir ci-dessus n° 620.

623.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Rome, Vienne.

D. n^os 182, 100, 63. Confidentiel. *Paris, 15 octobre 1887.*

D'après des renseignements transmis confidentiellement d'Athènes à mon Département, une convention militaire aurait été conclue par M. Crispi avec le prince de Bismarck en vue d'assurer au Gouvernement impérial le concours armé de l'Italie dans l'éventualité d'un conflit franco-allemand. Une entente analogue serait intervenue pour une période d'une année entre le Cabinet de Vienne et celui de Berlin (1).

Sans attribuer à ces indications plus d'importance qu'il ne convient, je tiens néanmoins à vous en donner connaissance pour votre information. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'accueillerais avec intérêt les réflexions que pourrait vous suggérer cette communication (2).

624.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 234. *Berlin, 16 octobre 1887, 12 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 2 heures, soir.)

Le journal officiel de l'Empire d'Allemagne a publié hier soir la note du comte Münster relative à l'incident de Vexaincourt (3). Je vous expédierai aujourd'hui sous bande ce numéro.

(1) D'après le télégramme n° 233 de Berlin, 8 octobre, 12 h. s., des mouvements d'officiers italiens et allemands coïncidant avec le voyage de M. Crispi sembleraient de nature à accréditer l'opinion d'après laquelle des arrangements militaires accompagnaient des accords politiques arrêtés à Friedrichsruhe. Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1142; (*Die Grosse Politik,* t. VI, n° 1293).

(2) L'ambassade de France à Constantinople répond (télégr. n° 488 du 16 octobre, 1 h., s.) : «L'Ambassadeur de Turquie à Vienne a télégraphié le 14 de ce mois, à son Gouvernement : «Dans un entretien que j'ai eu, sur la situation générale, avec le comte Kalnoky, le Ministre m'a dit que les entrevues de Friedrichsruhe n'avaient eu, comme la Sublime Porte le savait aujourd'hui, d'autre but que le maintien des traités et du *statu quo*».

(3) Voir ci-dessus n° 622.

625.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. *Rome, 16 octobre 1887, 2 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

Les impressions rapportées par les délégués officieux à l'égard du traité de commerce ne sont pas concordantes. MM. Luzzatti et Branca montrent sur la reprise et l'issue des négociations une confiance que ne partage pas, du moins au même degré, M. Ellena.

Ce dernier, qui est le principal auteur de la réforme douanière et qui a dû éprouver à Paris l'extrême difficulté de faire admettre le nouveau tarif italien comme base des discussions, entretient aujourd'hui, me dit-on, sur la possibilité du traité, des inquiétudes et des doutes dont le Cabinet même aurait peine à se défendre.

M. Crispi m'a parlé en effet du retour des délégués avec une réserve gênée. Il a paru surpris qu'une conversation de dix jours n'eût pas apporté de résultat plus positif. Peut-être croit-il que des influences d'un autre ordre ont traversé l'œuvre des négociateurs. Le fait est que la presse officieuse s'attache à combattre certaines interprétations données à l'entrevue de Friedrischsruhe. On m'assure même très confidentiellement que, dans le projet du discours que M. Crispi doit prononcer le 25 octobre à Turin, il y aurait une phrase exprimant le vœu que des conjectures politiques non fondées ne viennent pas compromettre les relations économiques de deux nations amies. J'estime au reste que, si le Président du Conseil fait quelque allusion en ce sens, elle sera très voilée; car M. Crispi désire, dans le discours de Turin, être très agréable à la France.

626.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. *Saint-Pétersbourg, 18 octobre 1887, 7 h. 7, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

On avouait aujourd'hui à l'ambassade d'Allemagne que l'état du Prince impérial était désespéré.

627.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 75. *Berlin, 19 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 25 octobre.)

J'étais allé hier mardi chez le Secrétaire d'État des Affaires étrangères avec l'intention de ne lui faire qu'une visite de simple courtoisie. Mais je l'ai trouvé si ouvert, si cordial même, que je n'ai pas hésité à le suivre sur le terrain des rapports de voisinage entre les deux pays. A tout événement, je m'étais muni d'une note relatant, d'après vos dépêches des 7 et 15 octobre :

1° Le déplacement du brigadier des douanes de Raon-sur-Plaine qui avait suspendu de son autorité propre les facilités précédemment accordées aux agents forestiers allemands pour la surveillance de certaines enclaves.

2° Notre offre de contribuer à l'établissement d'un poteau et d'une borne sur le chemin n° 2 des Errues à Rougemont. J'ai remis cette note au comte de Bismarck comme un indice accidentel de notre ferme propos de prévenir toute difficulté à la frontière. Il a protesté que le Gouvernement impérial était animé du même désir; que les incidents de frontière étaient malheureusement inévitables; qu'il s'en produisait de nombreux et parfois de sanglants sur les confins de l'Allemagne et de la Russie et qu'il était du devoir des Gouvernements de clore ces questions avant que l'opinion ne s'en émût. J'ai naturellement abondé dans ce sens et félicité le Secrétaire d'État de l'initiative prise par l'Allemagne dans le règlement de la déplorable affaire de Raon. «Vous vous êtes fait honneur, lui ai-je dit, en n'attendant pas les résultats de l'enquête judiciaire sur les circonstances exactes de l'incident, du moment que vos sentiments d'équité vous faisaient un devoir moral d'en réparer les conséquences matérielles et c'est là un exemple bon à retenir de part et d'autre. Et à ce propos, continuai-je, dites-moi donc où en est l'instruction ouverte contre le sieur Kaufmann?» Après que le comte m'eut fait la réponse que je vous ai communiquée par mon télégramme d'hier n° 235, j'ajoutai : «Mais il y a en tout cas d'autres coupables que le sieur Kaufmann, ceux que la note du comte Münster du 7 octobre désigne sous la dénomination de *Institutionen*. Mais je vous avoue que je ne sais pas bien ce que ce mot veut dire, mon dictionnaire ne lui donnant pas d'autre sens que celui d'*Institutes de Justinien;* or il est difficile de s'en prendre à celles-ci dans le cas présent».

Le comte de Bismarck se mit à rire et me dit que l'expression était effectivement peu usitée et qu'elle devait dans l'espèce être traduite par «règlements

militaires». «Cela étant, lui répondis-je, je serai un peu inquiet, si vous employez encore des soldats dans des fonctions civiles à la frontière et s'ils y appliquent les règlements militaires comme le sieur Kaufmann». Le comte n'en disconvint pas, mais il m'exposa gravement que les gardes-chasse, même dans l'intérieur de l'Allemagne et jusque dans les propriétés de son père, ont besoin d'une grande latitude pour l'emploi de leurs armes contre les braconniers qui s'attaquent parfois à eux en troupes. «Ceci se passe en famille, lui ai-je dit, mais, à la frontière, il faut certainement plus de circonspection».

La conversation se termina par de nouvelles assurances de conciliation et j'ajoute, pour vous édifier sur les termes dans lesquels j'ai quitté le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, qu'il m'a envoyé le soir même une invitation à dîner pour jeudi prochain. Comme le comte de Bismarck en est d'ordinaire assez avare, j'y vois un bon symptôme.

628.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. personnelle. *Saint-Pétersbourg, 22 octobre 1887.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 octobre.)

La triste affaire Caffarel et le nouvel incident Boulanger qui en a été la bruyante conséquence [1] ont eu trop d'écho ici pour qu'il me soit possible de les passer sous silence ou de m'en tenir à l'analyse sommaire des appréciations et des prévisions de la presse. Je demanderai seulement à Votre Excellence la permission de traiter cette question sous forme de communication personnelle plutôt que sous le timbre de la direction politique.

La presse, il faut lui rendre tout d'abord cette justice, a été très convenable dans ses jugements en ce qui touche notre dignité nationale. Elle a su d'elle-même et de suite faire les distinctions nécessaires, reconnaître que l'indignité individuelle d'un fonctionnaire ou d'un chef militaire même de l'ordre le plus élevé ne saurait rien prouver contre l'honneur d'une nation et de son armée. En revanche, elle a été sévère, et l'opinion publique avec elle, pour l'attitude des partis politiques [2]. Dans ce pays où les scandales financiers et privés

[1] Le général de brigade Caffarel, ancien sous-chef d'État-major de l'armée, qui avait été mêlé à l'affaire des décorations, avait été, après avis d'un conseil d'enquête et du Conseil d'État statuant au contentieux, admis d'office à la retraite, rayé des cadres de l'armée et des cadres de la Légion d'honneur. Le général Boulanger avait protesté contre cette mesure dans des interviews accordées à des journaux et le général Ferron, Ministre de la Guerre, lui avait infligé trente jours d'arrêt de rigueur.

[2] Voir Toutain, ouvrage cité, ch. XVI.

sont loin d'être rares, on eût compris que le Gouvernement étouffât l'affaire Caffarel et se fût borné à éloigner le coupable, mais on n'a pas compris, du moment où le Gouvernement a laissé la justice suivre son cours, que cette malheureuse affaire soit devenue un terrain de lutte pour les partis.

On s'est préoccupé surtout de savoir jusqu'à quel point telle personnalité parlementaire, dont le nom avait été tout d'abord mêlé à l'affaire, pouvait bien se trouver compromise et quelles conséquences politiques pourraient résulter de cette compromission éventuelle.

La démission du Président de la République survenant à un moment donné serait regardée ici comme un fait très grave; la permanence de la haute magistrature exercée par M. Jules Grévy est considérée comme le correctif de nos instabilités ministérielles, suite forcée du régime parlementaire ou du moins de la composition de la Chambre sortie du dernier scrutin général. De plus la retraite de M. Grévy, si elle venait à se produire — vous m'excuserez, M. le Ministre d'insister sur ce point, mais j'ai le devoir de vous retracer fidèlement ce qui se dit et s'écrit autour de moi — la retraite de M. Grévy mettrait en présence diverses candidatures et parmi celles-ci il en est une qui inspire au parti national de réelles appréhensions, celle du «germanophile Ferry» à laquelle on oppose volontiers ici le «patriote Boulanger». Cette perspective est l'objet d'une constante préoccupation latente qui se manifeste périodiquement au dehors quand l'occasion s'en présente. On ne sait vraiment si l'on doit s'indigner ou si l'on doit prendre en pitié l'ignorance des journalistes et du public russes, quand on voit accoler une telle épithète au nom d'un patriote comme M. Jules Ferry! Je n'ai pas à entrer ici dans des considérations de politique intérieure, mais je ne puis me dispenser de vous faire connaître, d'une part tout ce qui est de nature à vous fixer sur l'état de l'opinion en Russie, et d'un autre côté de remarquer que les Russes, si enclins à nous reprocher, et trop souvent à bon droit, notre ignorance de leur pays, ont aussi une singulière façon d'apprécier les hommes et les choses de chez nous!

Ainsi que je vous l'ai fait connaître par voie télégraphique, la presse «nationale» qui jusqu'ici avait été plutôt boulangiste — à l'encontre des organes officieux — n'a pu suivre le général sur le nouveau terrain où il s'est placé. Une question de discipline se posant, elle a dû se déclarer sans hésitation en faveur du principe d'autorité et approuver l'attitude du général Ferron. Mais il ne s'ensuit pas de là que certaines sympathies boulangistes se soient totalement évanouies. On en retrouverait tout au contraire la trace jusque dans les préoccupations montrées à l'adresse du ministère actuel et de certaines éventualités de l'avenir résultant d'une participation plus active du général à la politique.

Le courant boulangiste, qui a eu ses principales manifestations en Russie, voici un an, tient à plusieurs causes. D'une part, aux liens particuliers qui se

sont noués, assure-t-on, entre certains correspondants de journaux russes et le général pendant son passage aux affaires; d'un autre côté au caractère autoritaire et aux visées extra-parlementaires qu'on lui suppose toujours et qui correspondent aux sentiments intimes de nombre de gens ici; enfin à cet espoir mal dissimulé que le général, s'il arrive de nouveau au pouvoir, se lancera dans les aventures et nous entraînera dans un choc avec l'Allemagne. Or, si nos amis sincères ici craignent de nous voir courir ces aventures, sachant bien qu'il ne nous faut pas faire trop fond sur les sympathies et sur le concours de la Russie, d'autres plus bruyants, mais moins francs, ne seraient pas fâchés de nous voir tirer les marrons du feu pour eux. Ils envisagent bien la possibilité d'un échec de la France, mais celui-ci ne les atteignant pas directement, ils s'en consoleraient plus aisément.

De là en somme, pour la plus large part, les affinités du parti national avec le général Boulanger. De là l'hostilité assez mal déguisée du *Novoïé Vrémia* à l'égard du Cabinet actuel qu'il trouve trop prudent dans sa politique extérieure; de là à l'inverse, l'attitude bienveillante des organes officieux, du *Journal de Saint-Pétersbourg* notamment, rendant hommage aujourd'hui encore «à vos loyaux efforts pour prévenir et apaiser tous germes de conflits internationaux qui pourraient naître».

Ce dernier est bien le fidèle interprète de la pensée personnelle de M. de Giers, j'en ai eu la preuve à maintes reprises. Mercredi encore le Ministre des Affaires étrangères m'exprimait quelque inquiétude au sujet de la rentrée parlementaire et de l'assaut qui serait livré au Cabinet. J'en ai profité pour lui dire que si des hommes nouveaux devaient être, par le jeu de nos institutions parlementaires, appelés à la direction des affaires, la politique extérieure du Gouvernement de la République ne subirait de ce chef aucune variation de nature à préoccuper la Russie.

Mais il ne faut pas nous dissimuler, M. le Ministre, que les incidents de notre politique intérieure peuvent trouver ici un écho d'un caractère plus grave et plus inquiétant que celui que je relèverai dans la presse ou dans l'opinion. Je veux parler de l'impression qu'ils sont de nature à produire sur l'esprit de l'Empereur et que nécessairement doivent chercher à faire naître en lui les partisans de l'alliance germanique encore nombreux ici, comme vous ne l'ignorez pas, et surtout dans l'entourage impérial. Les tendances autoritaires d'Alexandre III sont de notoriété publique et ceux-ci ne doivent pas manquer de s'adresser à celles-là en faisant remarquer au Souverain que, si l'Allemagne représente le principe d'ordre et de stabilité monarchique, le régime actuel de la France recèle des ferments de désordre moral et d'instabilité gouvernementale qui doivent lui donner à réfléchir, avant de s'engager plus avant dans une politique d'éloignement vis-à-vis de Berlin et de rapprochement vis-à-vis de Paris.

Je sais bien ce qu'il y aurait à répondre à cette argumentation intéressée, mais nous ne sommes pas là malheureusement pour la combattre et il ne faut pas oublier que, par suite d'un accident de la vie de famille, la question du retour par l'Allemagne et d'une entrevue avec l'Empereur Guillaume se pose de nouveau en quelque sorte fatalement. J'ai donc le devoir de constater, quelque pénible que cela puisse m'être, le parti que nos adversaires peuvent tirer contre nous de certains faits de politique intérieure inséparables de la vie des peuples libres, où l'on ne les étouffe pas comme dans les pays d'absolutisme, faits qui ne sauraient rien prouver contre nos institutions aux yeux de témoins non prévenus puisqu'ils sont la conséquence des faiblesses de l'humanité et non d'un régime, mais qui dans une atmosphère de Cour prennent de suite un autre caractère.

629.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Madrid, La Haye [1].

T. nos 146, 46, 40, 41, 4. *Paris, 25 octobre 1887, 1 heure, soir.*

Pendant le récent séjour de Lord Salisbury en France les derniers points laissés en suspens dans le projet de neutralisation du canal de Suez ont été heureusement réglés entre Sa Seigneurie et moi. Les termes de cet accord qui répond, croyons-nous, aux intentions des Puissances représentées à la Commission de Paris en 1885 viennent d'être arrêtés. Il doivent être soumis à ces Puissances dont l'adhésion est nécessaire et qui sont appelées à en bénéficier dans les mêmes conditions que la France et l'Angleterre. Vous serez donc très prochainement chargé de remettre ce projet de convention préparé par le Cabinet de Londres et par nous au Gouvernement

Pour Berlin et Saint-Pétersbourg : impérial,

Pour Vienne : impérial et royal,

Pour Madrid et La Haye : royal.

[1] M. Flourens donne la même nouvelle à M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople, par le télégramme n° 160 du 25 octobre 1887, 1 h. 30, s.

630.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 76. Très confidentiel. *Berlin, 25 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 octobre; Dir. pol., 31 octobre.)

M. de Bleichroeder m'a spontanément rendu compte, sous le sceau du secret, d'un entretien qu'il a eu à la fin de la semaine dernière avec le prince de Bismarck. Bien qu'en principe je n'aie pas une entière confiance dans la sincérité de ce personnage, je n'en crois pas moins devoir vous faire part de ce qu'il m'a dit.

A propos des relations entre la France et l'Allemagne, le Chancelier s'est montré très rassuré. Il constate avec plaisir que le Cabinet Rouvier est animé de sentiments pacifiques et, comme de son côté l'Allemagne n'a pas l'intention de déclarer la guerre, il ne voit pas ce qui pourrait compromettre la paix entre les deux pays. L'éventualité même de nouvelles crises ministérielles en France ne l'inquiète pas outre mesure, car il ne croit plus au triomphe du parti de la revanche sous le régime républicain. Mais il appréhende toujours que dans un délai plus ou moins rapproché, deux ans par exemple, une révolution porte au pouvoir un Gouvernement qui chercherait à se consolider par une guerre avec l'Allemagne.

La question bulgare est entrée dans une période d'assoupissement. Le Tsar, mis itérativement en demeure d'indiquer ce qu'il veut, est resté muet et semble résigné à laisser «couler l'eau». C'est aux Bulgares à profiter de ce répit. Sous cette appréciation assez vague, M. de Bleichroeder m'a laissé entrevoir quelque sympathie pour le Prince de Cobourg. Je remarque la même évolution dans la presse allemande.

Le prince de Bismarck envisage d'ailleurs comme très désirable la fin de l'incident bulgare, afin d'éviter un conflit entre la Russie et l'Autriche, ce conflit pouvant amener une conflagration générale.

C'est aussi au point de vue de la conservation de la paix que (toujours d'après M. de Bleichroeder) le Chancelier se serait placé dans son entrevue avec M. Crispi. Il lui aurait recommandé la plus extrême prudence et se serait bien gardé de lui promettre le comté de Nice en quelque hypothèse que ce soit. L'affirmation contraire des journaux français l'amuse beaucoup. «Comment me croient-ils homme à prendre de pareils engagements?» aurait-il dit à son interlocuteur. D'un arrangement entre le Vatican et le Quirinal, il n'a pas été

question entre M. de Bismarck et M. Crispi. «Le mot Pape n'a pas même été prononcé».

Sur les rapports entre l'Allemagne et la Russie dont la *Gazette de Cologne* constatait finement avant-hier la «gravité amicale» M. de Bleichroeder ne m'a rien rapporté de l'opinion du prince. Toutefois ce dernier lui a déclaré n'avoir rien su du projet attribué au Tsar de se rencontrer avec l'Empereur d'Allemagne à Swinemünde en revenant de Copenhague : «Peut-être en a-t-il été question à la Cour, mais point à la chancellerie. Cela ne pouvait d'ailleurs être qu'une *visite de reconnaissance* en échange de celle que le Tsar a reçue de l'Empereur Guillaume à Skierniewice et qu'il n'a point encore rendue».

Voilà, en résumé, ce qu'il a plu à M. de Bleichroeder de me raconter de sa conversation avec «son cher prince». L'ensemble de son récit me paraît assez vraisemblable.

631.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 78. *Berlin, 31 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 novembre; Dir. pol., 8 novembre)

J'ai reçu hier la visite du comte Münster qui était venu passer vingt-quatre heures à Berlin. Il m'a confirmé que les dispositions de la chancellerie impériale à l'égard de la France sont absolument pacifiques et conciliantes, mais il n'est pas sans inquiétude du côté de la Russie [1]. «Ne croyez-vous pas que le Tsar médite quelque coup de tête à brève échéance, me dit-il à brûle-pourpoint, et pourra-t-on dans ce cas retenir l'opinion chez vous?» Je lui exposai qu'à mon avis, la patience dont le Gouvernement russe fait preuve depuis deux ans dans la question bulgare est un gage de son désir d'éviter un conflit; j'ai ajouté que nous suivions une politique tout à fait indépendante et que nous saurions résister à des entraînements irréfléchis.

L'attitude que nous prendrions dans l'hypothèse d'une guerre imminente entre la Russie et l'Allemagne est évidemment l'objet des préoccupations du Chancelier. Si nous commettions au moment critique la moindre imprudence, il jetterait sur nous l'armée allemande avec la conviction que nous serions battus avant que la Russie eût le temps d'entrer en ligne. Dans une semblable

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1145; (*Die Grosse Politik,* t. V, 1122).

extrémité, notre intérêt serait donc d'user de temporisation et de ne pas accepter dès le début une grande bataille de l'issue de laquelle pût dépendre le sort de la campagne.

Le parti le plus sage serait pour nous de laisser les Russes en venir les premiers aux mains avec les Allemands. Nous verrions ainsi se dessiner l'attitude de l'Italie et nous pourrions agir ensuite selon les événements.

Je n'insiste pas sur ces éventualités qui pour l'instant ne me paraissent pas prochaines, et je me borne à vous signaler la question inattendue que m'a posée l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris.

J'ai immédiatement ramené la conversation sur le bon vouloir réciproque des deux Gouvernements et j'ai exprimé le souhait que la chancellerie impériale nous en donnât une preuve :

1° En activant le procès du soldat Kaufmann.

2° En accordant spontanément à M. Koechlin remise du restant de sa peine.

M. le comte de Bismarck, à qui j'avais incidemment parlé ces jours derniers de ce dernier desideratum à titre de suggestion personnelle, ne s'était pas montré très encourageant. A mon observation que M. Koechlin avait été bien sévèrement condamné pour un fait sans importance, il m'avait répondu que notre compatriote avait commis un grave manque de « tact » en venant s'établir sur le territoire allemand sans cesser d'être membre de la Ligue des patriotes. « Un an de prison pour un manque de tact, voilà qui peut être considéré comme rigoureux dans le pays de Kaufmann, lui avais-je répliqué, surtout à l'égard d'un étranger que vous aviez le droit d'expulser ». Mais tous mes raisonnements s'étaient brisés contre un mur et c'est pourquoi je me suis, à titre privé, adressé à M. de Münster qui m'a promis de faire parler à l'Empereur.

Quant à l'instruction contre le meurtrier de Raon, elle est tenue secrète, m'a-t-il dit, comme toutes les procédures devant la juridiction militaire. Le quartier-maître général, comte de Waldersee, n'en sait rien lui-même.

632.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 68. *Saint-Pétersbourg, 2 novembre 1887, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

La date du retour de l'Empereur n'est toujours pas fixée, mais M. de Giers vient de me dire que le voyage se ferait par Berlin dans quinze à vingt jours

probablement, en ajoutant que l'entrevue avec l'Empereur Guillaume qui en résulterait n'aurait pas un caractère politique.

Le Ministre des Affaires étrangères a déjà examiné les termes de l'accord anglo-français relativement au canal de Suez tels qu'ils lui ont été transmis par son Ambassadeur à Paris, il attend pour se prononcer la communication officielle qui lui sera faite par le Gouvernement de la République. Mais il m'a déjà assuré de l'approbation du Gouvernement impérial sur la plupart des points. Il aura peut-être une observation à présenter au sujet de la zone neutre [1].

633.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 165. Très confidentiel. *Paris, 3 novembre 1887, 10 h. 30, soir.*

Ainsi que vous le savez, de grands efforts sont faits auprès du Sultan pour l'amener à adhérer à la Triple Alliance. Je vous prie, dans l'entrevue que Sa Majesté vous accordera demain, de lui faire sentir à quels inconvénients et même à quels dangers cette adhésion exposerait son Empire. Ce qui fait en ce moment la force de la Porte, c'est son indépendance. Elle est libre d'engagements, et il en résulte que tout le monde la ménage et la respecte. Le jour où elle serait inféodée à quelques Puissances, elle risquerait de s'en aliéner certaines autres. Elle pourrait indisposer des amis, et ne pas trouver d'autre part des dévouements aussi désintéressés qu'on veut bien le dire. On assure que la Triple Alliance est faite uniquement en vue de la paix. Cependant, elle comprend telle Puissance dont les vues dans la Méditerranée sont connues et sont loin d'être satisfaites. Il est difficile de croire que cette Puissance, dont les projets causent de si constantes préoccupations au Sultan, mette son intérêt dans le maintien du *statu quo* et se soit ralliée à la Triple Alliance dans une intention purement conservatrice et pacifique. Tel n'est pas le but de la Triple Alliance, et il y a plutôt lieu de craindre que ses conséquences naturelles n'amènent, tant dans la Méditerranée que dans les Balkans, des perturbations dont le Gouvernement ottoman sera la première victime.

Si le Sultan adhère à l'alliance des trois Puissances, vous ne devez pas lui

[1] Le 4 novembre (télégr. n° 48, 10 h. 15, soir) M. Flourens prie M. d'Ormesson «de profiter de la première occasion pour faire entendre à M. de Giers que nous attachons le plus grand prix à l'adhésion de son Gouvernement à la Convention relative au canal de Suez dans les termes où elle est rédigée».

dissimuler que non seulement il provoquera contre lui les mauvaises dispositions de la Russie, mais que nous ne saurions lui conserver entière la confiance que nous lui avons manifestée. Ses intérêts se sépareront des nôtres, sans se confondre, il peut nous en croire, avec ceux de ses nouveaux alliés. Pour donner plus de force à d'autres, il se réduira lui-même à l'impuissance. Il découragera les Gouvernements qui, comme nous, font un axiome politique du maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman. Présentez-lui ces éventualités avec force, et ne négligez aucun moyen de le détourner de la faute qu'on le pousse à commettre. Il ne risque rien en se réservant, il risque tout en se liant.

634.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Constantinople, 4 novembre 1887.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 novembre.)

Je viens de vous rendre compte par le télégraphe de l'entrevue que j'ai eue aujourd'hui avec le Sultan. Mais ce que je n'ai peut-être pas suffisamment indiqué, c'est l'accueil empreint d'une cordialité très frappante et très sincère que j'ai reçu de Sa Majesté. Ma première visite à la Porte m'avait laissé une impression fâcheuse ; je ne me fais aucune illusion sur les sentiments du Grand Vizir à notre égard, mais ce qui m'a particulièrement déplu, c'est le ton gouailleur qu'il a cherché à prendre avec moi et que s'est empressé d'imiter Saïd Pacha, en me racontant des anecdotes qui avaient la prétention de viser la situation. Je les ai ramenés en quelques mots à une attitude plus sérieuse, et j'ai répondu, comme il convenait, aux insinuations malveillantes qu'ils m'adressaient à propos de notre arrangement avec l'Angleterre. Ils se sont efforcés d'établir un parallèle entre le nouvel arrangement et la convention anglo-turque, et cherchent une occasion de prendre leur revanche en amenant le Sultan à refuser d'adhérer à la convention que nous venons de préparer. Mis en éveil par les indices d'une hostilité dangereuse, j'ai cru prudent de faire parvenir au Sultan une impression favorable qui pût d'avance le disposer à ne pas prêter l'oreille aux tentatives de ses Ministres. Profitant de la communication que vous m'aviez chargé de faire à Sa Majesté à propos de ses craintes en Tripolitaine, je lui ai fait dire en même temps par le colonel Dreyssé quelques mots de notre convention et de l'esprit qui nous avait guidés, ajoutant que je serais heureux de pouvoir l'en entretenir moi-même. Cette communication est arrivée à point pour mettre le Sultan en garde contre les interprétations

malveillantes du Grand Vizir. J'ai appris en effet qu'il l'avait fort mal reçu hier matin et il s'est empressé de m'accorder une audience, en dehors de la voie officielle, avant même que la demande que j'ai fait adresser par Saïd Pacha ait pu lui parvenir. Je vous ai rendu compte de cette audience. Non seulement le Sultan m'a laissé lui donner toutes les explications désirables, mais il n'a cessé de m'encourager. J'ai dit tout ce qu'il y avait à dire pour le convaincre de nos sentiments et j'espère avoir réussi. Je l'ai conjuré de n'écouter aucune impression étrangère et de se faire à lui-même sa propre opinion, en étudiant la convention avec la pensée que nous n'avions pas eu d'autre but que ses intérêts bien entendus et le respect de ses droits suzerains. Il m'a avoué alors qu'on avait déjà cherché à l'indisposer contre le projet de convention et que l'on avait été jusqu'à dire que nous avions, dans un des articles, admis la réoccupation éventuelle par l'Angleterre. Le personnage qui prétendait, paraît-il, me prouver à moi-même la vérité de cette insinuation ne peut être que le Grand Vizir et l'article en question doit être l'article 8 qui, perfidement présenté, sans le correctif des articles suivants, peut laisser croire que le Khédive est libre de prendre telle mesure qui lui plaira. La maladresse de cette insinuation la rend peu dangereuse. Cependant je n'ai pas manqué de la combattre. Le Sultan se méfie aujourd'hui de ses Ministres qui lui ont donné de nombreux exemples de leur duplicité et il m'a demandé de lui remettre, confidentiellement et pour lui seul, le texte du projet de convention, afin qu'il pût l'étudier à son aise. Il en aura dès demain le texte français et la traduction que je fais faire à l'ambassade. Je considère cette demande de sa part comme l'expression d'un désir bien arrêté de ne pas se laisser influencer. Je verrai demain le Grand Vizir et ne manquerai pas de lui faire des compliments sur la façon dont il s'entend à servir son maître [1].

Ne croyez pas, M. le Ministre, que mes rapports avec Kiamil Pacha se ressentent, dans la forme extérieure, de ces sentiments d'animosité. Nos entretiens sont au contraire des plus courtois; les compliments et les protestations que nous échangeons à l'orientale feraient croire à un accord des plus parfaits, mais nous savons l'un et l'autre à quoi nous en tenir. Il s'est trouvé gêné par mon retour et craint mon action auprès du Sultan; j'espère donc pouvoir le tenir.

Je n'ai pas encore vu l'Ambassadeur d'Angleterre et ne sais s'il joue un rôle dans cette question. Quant à celui d'Italie, il vient de me dire que M. Crispi se félicitait de la solution de la question du canal et qu'il était heureux d'avoir pu *coopérer* à ce résultat.

[1] Dans le télégramme n° 509 du 5 novembre 2 h. 10 m., M. de Montebello dit : «Dans l'entrevue que j'ai eue avec le Sultan, j'ai pu, me conformant aux directions contenues dans votre télégramme 165, attirer son attention sur les dangers qu'il courrait en se laissant entraîner à adhérer à la Triple Alliance».

Lorsque la forme dans laquelle devra être faite la communication officielle de la convention aura été arrêtée, je vous serai très reconnaissant de me mettre à même de le faire avant qu'elle n'ait été faite aux autres Puissances. Nous ne saurions, en ce moment surtout, trop ménager les susceptibilités des Turcs et ils seront très sensibles à une nuance que je m'efforcerai de faire valoir. Il ne faut pas oublier que les Messageries mettent aujourd'hui *plus d'une semaine* à nous apporter la valise et je viens seulement de recevoir celle qui est partie en même temps que moi de Paris.

635.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 510. Très confidentiel. *Péra, 5 novembre 1887, 2 h. 10, matin.*

(*Reçu :* 9 heures, matin.)

L'Ambassadeur ottoman à Saint-Pétersbourg télégraphie à la Porte le 3 novembre que le Tsar partira de Copenhague le 7 [1] pour rentrer à Pétersbourg en passant par Berlin où il s'arrêtera pendant quelques heures. Une entrevue aura lieu à Berlin, si la santé de l'Empereur Guillaume le permet. Chakri Pacha ajoute que M. de Giers ne sait pas encore s'il se trouvera à Berlin à cette occasion.

636.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Saint-Pétersbourg, 6 novembre 1887, 11 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Le bruit court ici que l'Empereur Guillaume serait dans un état alarmant.

[1] Voir ci-dessus n° 632.

637.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 243. *Berlin, 8 novembre 1887, 5 h. 48, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 35, soir.)

J'ai reçu votre télégramme n° 152 à temps pour remettre au comte H. de Bismarck, outre le texte de la convention, copie du texte anglais de la lettre de Lord Salisbury, à titre personnel et officieux. D'après ce qu'il m'a dit spontanément, il sait que la convention n'a pas été formellement [ratifiée], mais que les deux Gouvernements se tiennent pour liés vis-à-vis l'un de l'autre, tout en laissant à leur accord le caractère d'un *projet* par égard pour les Puissances dont ils espèrent l'adhésion. J'ai jugé inutile de rectifier ce dernier point.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a ajouté que le Cabinet de Londres ayant pressenti les dispositions de la chancellerie impériale, celle-ci a réservé en principe sa réponse définitive jusqu'à ce qu'elle soit officiellement saisie du projet de convention et qu'elle connût les intentions des deux Puissances «amies», l'Autriche et l'Italie, qui ont plus d'intérêts que l'Allemagne dans les questions méditerranéennes. Mais elle n'a pas attendu cette communication officielle pour «recommander» à l'attention de ces deux Puissances la convenance qu'il y aurait *a priori* à accéder à l'accord anglo-français. L'Italie a déjà répondu qu'elle n'a aucune objection à formuler contre les conditions de cet accord. Quant à l'adhésion de l'Autriche, elle est certaine. Le comte H. de Bismarck m'a ensuite parlé de la réserve inscrite dans la lettre de Lord Salisbury, et j'ai profité de l'occasion pour établir que, si le Gouvernement anglais conservait pour un temps sa liberté d'action, nous conserverions naturellement la nôtre pendant la même période, ce qu'il a pleinement approuvé.

Je n'ai pas cherché à prolonger l'entretien sur ces points délicats, et j'ai demandé au comte H. de Bismarck des nouvelles du Prince impérial. Il m'a répondu que l'état actuel n'est malheureusement pas un accident. Depuis le mois de mai, on a quatre fois constaté des retours d'excroissance. Le docteur Mackensie, qui ne s'en était pas ému jusqu'à ce jour, sent sa responsabilité s'aggraver et veut maintenant la partager avec des médecins allemands. Que sortira-t-il de cette consultation? On ne peut le dire, mais en tout cas, il n'y a pas de péril imminent. Le comte H. de Bismarck m'a pourtant paru assez impressionné.

638.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 72. *Saint-Pétersbourg, 9 novembre 1887, 6 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Le passage de l'Empereur à Berlin est remis encore une fois et paraît fixé au 8/20 novembre [1]. M. de Giers ne croit toujours pas être appelé en Allemagne. Le langage du comte Kalnoky provoque ici une vive irritation, mais la chancellerie impériale se contentera probablement d'enregistrer ce nouveau désagrément sans modifier son attitude dans un sens plus agissant, comme la presse le voudrait.

Je vous adresse par la valise de demain le compte rendu détaillé de mon entretien avec le Ministre des Affaires étrangères au sujet de la convention pour le canal de Suez.

La Russie n'étant pas saisie officiellement, M. de Giers, tout en m'assurant de son désir de marcher d'accord avec nous, regarderait comme prématuré, surtout en l'absence de l'Empereur, de faire connaître son sentiment.

Je me suis attaché à faire ressortir les points indiqués dans votre télégramme du 5 et à convaincre le Ministre que, si des concessions de détails ont dû être faites, le point essentiel est acquis du moment où le principe de la neutralité est admis par l'Angleterre et placé sous la sauvegarde des agents des Puissances signataires. M. de Giers m'a confirmé le dire de M. Zinovieff au sujet du caractère tout personnel des critiques émises par l'agent russe au Caire.

639.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 10 novembre 1887.*

Vous devez être satisfait de la tournure que prend ici l'affaire de Suez. Le prince de Bismarck est tout à la conciliation... jusqu'à nouvel ordre. Et cela se comprend, au fort de la crise gouvernementale que traverse l'Allemagne.

[1] Voir ci-dessus n° 632.

Un Empereur toujours moribond, un Prince héritier condamné à une fin prochaine, l'Impératrice presque à l'agonie, jugez du désarroi dans ce pays profondément monarchique! Et puis la *Société*, partout égoïste et légère, se lamente à la perspective d'un hiver sans bals ni représentations de gala! A quoi tuera-t-on le temps, après les autres victimes?

Pour moi, je porterai le deuil des fêtes moins réellement que celui des Princes. Savez-vous que je devrai me mettre en noir, moi, ma famille, et ma maison pendant six mois au moins? Ce seront de lourdes charges pour lesquelles j'aurai besoin de l'aide du Département, je vous en reparlerai le moment venu.

En attendant, je suis le plus attentivement possible les mouvements de l'opinion, et, en général, je ne la trouve pas trop agressive contre nous.

Et en France finirons-nous par être tranquilles? La bourrasque de ces derniers temps semble calmée. Comme nous aurions intérêt à nous montrer plus sérieux c'est-à-dire plus patriotes, dans le vrai sens du mot!

P.-S. — Je vous envoie cette lettre par M. Toutain, secrétaire à Pétersbourg, que je saisis au passage. Nos valises sont bien irrégulièrement espacées.

640.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 154. *Paris, 12 novembre 1887, 8 h. 15, soir.*

Je vous prie de demander au comte Herbert de Bismarck des nouvelles du Prince impérial et de lui dire la part que nous prenons aux inquiétudes qu'inspire en ce moment la santé de l'auguste malade.

Je lis dans les journaux que l'Impératrice est malade aussi et même qu'elle a été frappée d'apoplexie. Si le fait est exact, vous demanderez également des nouvelles de Sa Majesté.

641.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 244. (*sic*). *Berlin, 13 novembre 1887, 12 heures, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

D'après les renseignements que l'Ambassadeur d'Angleterre m'a confirmés hier soir, l'état du Prince impérial est si déplorable qu'il serait maintenant presque cruel d'en demander des nouvelles [1].

Je me bornerai donc mardi prochain à exprimer de nouveau au comte de Bismarck, comme je l'ai fait mardi dernier, la sympathie avec laquelle tout le monde en France s'intéresse à la vie de l'héritier du trône d'Allemagne dont on connaît les tendances pacifiques et les idées libérales. Comme indice de ces sentiments je lui ai cité le fait que j'avais reçu plusieurs lettres contenant l'indication de certains moyens curatifs des maladies de la gorge à transmettre au Prince (commission que je n'ai pas remplie, bien entendu).

Des personnes de la Cour m'ont également raconté avec sensibilité que deux Français avaient directement écrit au Prince pour l'engager à faire le pèlerinage de Lourdes.

L'Impératrice est réellement arrivée à la limite extrême de ses forces et une issue fatale est à redouter d'un jour à l'autre. Personne ici ne s'en préoccupe et les journaux eux-mêmes n'en soufflent pas mot. Je n'ai entendu qu'un seul personnage politique exprimer son appréhension de la fin prochaine de l'Impératrice, cela uniquement au point de vue de l'impression que cet événement, s'il était suivi coup sur coup de la mort du Prince impérial, pourrait exercer sur la vie de l'Empereur. En réalité, cette dernière préoccupation est bien celle du public, qui se consolerait assez facilement de la disparition du reste de la famille impériale, pourvu que l'Empereur survécût assez de temps pour permettre au Prince Guillaume de se préparer à régner sous la direction du prince de Bismarck.

Mais nous ne devons pas oublier que, si l'Impératrice est peu populaire en Allemagne, elle le doit en grande partie à son goût pour la littérature et les habitudes françaises, ainsi qu'à la bienveillance particulière qu'elle a témoignée à nos soldats prisonniers en 1870; aussi saisirai-je avec empressement

[1] Voir ci-dessus n° 640.

la première occasion de m'enquérir de sa santé auprès du comte H. de Bismarck.

Quant à l'Empereur, il ne paraît pas très ému des catastrophes imminentes. Quand on lui parle de son fils, il répond par des recommandations pour le séjour du Tsar à Berlin. Ces questions d'étiquette sont pour lui la grosse affaire du moment.

642.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 245. *Berlin, 13 novembre 1887, 2 h. 46, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Selon l'usage commun à tous les Ambassadeurs, je me propose d'aller m'inscrire chez le Tsar dès son arrivée à Berlin [1]. Peut-être conviendrait-il que je fisse plus et que j'exprimasse au comte Schouvaloff le désir d'être admis à présenter mes hommages personnels à Sa Majesté. Mais j'attendrai pour cela les directions de Votre Excellence.

643.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. Confidentiel. *Berlin, 16 novembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 novembre, Dir. pol., 21 novembre.)

Au cours de ma visite d'hier au Secrétaire d'État des Affaires étrangères, j'ai, comme vous m'y aviez autorisé par télégramme n° 155, amené la conversation sur l'amélioration des rapports de voisinage entre les deux pays [2].

Aux premiers mots, je vis les yeux du comte de Bismarck s'arrondir et se fixer obstinément sur ses papiers, ce qui est chez lui, je l'ai plusieurs fois remarqué, l'indice de la défiance et de la défensive.

Je me hâtai de le rassurer en ajoutant que je n'avais à lui signaler aucun

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1158; (*Die Grosse Politik,* t. V, n° 1127).

[2] M. Flourens proposait dans le télégramme n° 155, 10 h. 40, m. : 1° de redoubler de circonspection dans le choix des agents employés sur la frontière des deux pays; 2° d'atténuer la rigueur de certains règlements dans leur application sur la zone limitrophe.

incident nouveau et que c'était précisément pour ce motif que je considérais comme opportun de rechercher en parfaite tranquillité d'esprit les moyens de prévenir autant que possible des difficultés ultérieures. Ce n'est pas, ai-je dit, parce que nous n'étions pas fautifs dans les deux cas graves des mois d'avril et de septembre derniers, que nous sommes absolument sûrs de ne point nous trouver plus tard dans notre tort, du fait de fonctionnaires plus ou moins subalternes. Aucun Gouvernement n'est à l'abri de tout accident de frontière, quel que soit le soin qu'il apporte dans le choix de ses agents limitrophes. L'essentiel est de pouvoir compter sur le bon vouloir réciproque des deux États voisins pour régler amiablement les conflits et de rendre ceux-ci le plus rares possible par des recommandations de prudence et de modération aux autorités placées de part et d'autre en contact. Point n'est besoin pour cette œuvre de conciliation de reviser ou de remanier des règlements intérieurs; il suffit d'instructions interprétatives et de recommandations établissant que les excès de zèle ne seront pas «une bonne note» à l'actif des fonctionnaires, mais au contraire une occasion de blâme et une raison de défaveur.

Si à ces prescriptions d'ordre général s'adjoignait l'habitude pour les deux Gouvernements de se signaler confidentiellement, et sans l'ombre d'une ingérence dans l'administration intérieure de l'État voisin, les actes irréguliers ou les tendances arbitraires ou excessives de leurs agents respectifs, les chances de conflits aigus disparaîtraient presque complètement.

Le comte de Bismarck m'avait écouté très attentivement. Il me dit alors qu'il partageait absolument mon désir que les deux Gouvernements vécussent en bonne intelligence; qu'il n'avait de son côté non plus aucun grief actuel; que, pour l'avenir, il appréciait ma double suggestion; et qu'il ne voyait notamment aucune objection à l'échange de confidences réciproques sur l'attitude des agents à la frontière, pourvu que cet échange n'entraînât pas d'immixtion dans l'administration des deux pays et qu'il résultât d'une simple entente verbale et confidentielle. Il s'est du reste réservé de reprendre cet entretien et je me suis contenté, pour le moment, d'avoir posé un premier jalon.

644.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 179. *Rome, 17 novembre 1887, 7 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

Le Président du Conseil vient de me déclarer, dans les termes d'ailleurs les plus agréables, que le Gouvernement royal donne son adhésion au projet de

convention concernant le libre usage du canal de Suez. Il a ajouté qu'il s'employait en outre auprès des Gouvernements amis pour leur recommander la même détermination.

L'Ambassadeur d'Angleterre, qui avait dû attendre les instructions détaillées de Lord Salisbury, a fait aujourd'hui auprès de M. Crispi la démarche que j'avais annoncée à Votre Excellence dans mon télégramme de lundi.

645.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome.

D. n° 100. *Paris, 18 novembre 1887, 1 h. 45, soir.*

Remerciez M. Crispi de l'empressement qu'il a mis à adhérer à la convention relative au libre usage du canal de Suez et de la manière obligeante dont il vous l'a fait savoir. Je suis heureux de constater que le Gouvernement italien est le premier qui nous ait donné son adhésion. Remerciez aussi le Président du Conseil de s'employer auprès des Gouvernements amis pour leur recommander la même détermination.

646.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 252. *Berlin, 19 novembre 1887, 11 h. 27, matin.*
(*Reçu :* 3 heures, soir.)

La journée d'hier s'est passée sans incident.

Le Tsar est arrivé à l'ambassade de Russie vers onze heures du matin [1], en voiture découverte, accompagné du Prince Guillaume. Il y a trouvé l'Empereur Guillaume à qui il a rendu presque immédiatement sa visite. Après avoir déjeuné à l'ambassade et fait une promenade toujours en voiture découverte, il a reçu pendant une heure le prince de Bismarck qu'il avait fait mander auprès de lui [2]. Puis a eu lieu à cinq heures au Palais un dîner de gala de cent couverts présidé par l'Empereur Guillaume. Y assistaient les Princes de la

[1] Le Tsar venait de Fredensborg. Voir ci-dessus n° 642, et note.

[2] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n°s 1165 et 1168; (*Die Grosse Politik,* n°s 1128 et 1129).

famille royale, le prince de Bismarck et la princesse de Bismarck, les notabilités militaires de Berlin, la suite du Tsar et le personnel de l'ambassade russe. Aucun membre du Corps diplomatique n'était convié, sauf, je crois, le Ministre de Danemark. Je me suis inscrit de bonne heure à l'ambassade, mais je n'ai pas été appelé en audience.

Le Tsar a quitté Berlin vers 9 h. 30 du soir [1].

L'accueil qui lui a été fait par la population marquait plus de curiosité que de sympathie.

Toute la police était sur pied, sans parler des nombreux agents russes arrivés ici depuis plusieurs jours.

647.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 253. *Berlin, 21 novembre 1887, 10 h. 25, matin.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Divers journaux allemands et autres ont signalé comme des indices d'une entente résultant de la visite du Tsar à Berlin [2] : 1° la longueur de l'entrevue du prince de Bismarck (les *Débats* ont dit quelques heures) [3]; 2° le fait que Sa Majesté aurait bu à la santé du Chancelier au dîner de la Cour; 3° la Grand Croix de l'Aigle noir conférée séance tenante à l'Ambassadeur de Russie.

Voici sur ces trois points les explications que m'a spontanément données le comte Schouvaloff.

1° Le prince de Bismarck n'est pas resté plus de trois quarts d'heure.

2° Il n'est pas le seul que le Tsar ait *regardé* avant de vider son verre; le comte de Stolberg, le maréchal de Moltke, le général de Werder et d'autres notabilités encore ont été l'objet de la même attention courtoise.

3° La distinction accordée au comte Schouvaloff est de règle pour tout Ambassadeur dont le Souverain rend visite au Roi de Prusse. Il en a été de même dans une circonstance analogue pour M. d'Oubril.

Il eût été prématuré de chercher à obtenir de mon collègue de Russie des appréciations sur la portée réelle de l'entrevue, mais de la phraséologie dans laquelle il s'est maintenu, j'ai cru démêler qu'aucune question politique n'a été traitée *à fond* entre le Tsar et le prince de Bismarck.

(1) Un télégramme de M. d'Ormesson du 21 novembre, 1 h. 10, s. annonce que le Tsar était arrivé à Gatchina, la veille à trois heures.

(2) Voir ci-dessus n° 646.

(3) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n°s 1165 et 1168; (*Die Grosse Politik*, t. V, n°s 1128 et 1129).

648.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 78. *Rome, 21 novembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 29 novembre.)

[Rôle joué par M. Gérard pendant l'absence de l'Ambassadeur.]

J'ai vu ce matin le Président du Conseil et notre entretien est venu sur son voyage à Friedrichsruhe [1]. M. Crispi ne paraissait pas disposé d'abord à m'en parler, mais un détour de la conversation m'ayant amené à y faire allusion, il s'est étendu assez longuement sur ce sujet. Il m'a déclaré d'abord qu'on avait en général jugé inexactement en France de ses intentions, et il a cherché à me persuader, d'une part, qu'il n'avait été animé par aucune pensée malveillante à notre égard en se rendant auprès de M. de Bismarck, d'autre part, que pour lui l'unique but de cette démarche était de bien se rendre compte de la portée et du caractère des engagements pris au printemps dernier par ses prédécesseurs. Il s'est abstenu d'ailleurs de me faire connaître le résultat précis de cette étude rétrospective. En revanche, il m'a longuement vanté la loyauté du Chancelier et les sentiments pacifiques dont ce dernier avait bien voulu lui faire confidence, il m'a affirmé que l'Allemagne était très éloignée de toute pensée de nous attaquer, et que la conservation de la paix avait été la note dominante de l'entrevue. «Le Gouvernement allemand, a-t-il ajouté, désire la paix plus que personne, encore plus même que vous, et que nous, et voici pourquoi : c'est que la France, de longtemps, et l'Italie, de date récente, ont leur unité faite et parfaite, sont des nations compactes, tandis qu'en Allemagne il subsiste encore bien des germes de division, de sorte qu'elle aurait beaucoup plus à redouter les incidents d'une guerre». Je ne sais si l'hôte de M. Crispi eût goûté cet argument, et je doute encore plus que cette considération soit de nature à nous rassurer, une guerre devant, au contraire, selon toute vraisemblance, réunir contre l'ennemi commun les divers éléments de l'Empire. Quoi qu'il en soit, je me suis abstenu de toute observation sur ce point, et j'ai écouté en silence M. Crispi exposer ensuite, dans un langage très chaleureux, les sentiments affectueux qu'il prétend avoir pour nous. À l'entendre, il est le meilleur ami de notre pays, il souhaite ardemment vivre avec nous dans la

[1] Voir ci-dessus n° 619 et note.

plus grande intimité, et nul ne serait plus éloigné de rien faire et rien dire qui nous fût hostile[1].

Je lui ai répondu que j'appréciais sans doute ces bonnes dispositions, qu'en France nous étions animés du vif désir d'être toujours avec l'Italie en parfaite intelligence, que nous n'avions cessé d'en donner des preuves en toute circonstance, aussi bien en Abyssinie que dans l'affaire de Suez; qu'en ce qui concerne la paix nos intentions étaient hors de doute; que récemment encore, dans les derniers incidents de la frontière de l'Est, nous avions montré une mesure, une prudence, un esprit de conciliation auxquels l'Europe entière avait rendu hommage. Quant à l'entrevue de Friedrichsruhe, je ne pensais pas en effet qu'il fallût lui donner un caractère qui nous fût directement contraire et alarmant, mais cependant je ne pouvais pas dissimuler qu'elle avait causé en France une impression assez pénible, ce qu'il devait comprendre sans que j'eusse à m'en expliquer davantage. J'espérais que peut-être cette impression viendrait à s'effacer si un heureux concours de circonstances ultérieures justifiait une appréciation meilleure des sentiments de l'Italie à notre égard. Je lui ai dit encore que, dans la situation présente, certain comme il l'est du concours unanime du Parlement, nous pensions qu'il userait de son influence toute puissante dans son pays pour amener entre les deux nations par des faits une entente et une confiance que pour notre part nous appelions de tous nos vœux.

M. Crispi m'a renouvelé alors ses protestations précédentes, en me prenant les mains, m'assurant de sa sincérité absolue, de ses sympathies pour notre Gouvernement, «car, en France, m'a-t-il dit, je suis républicain, de même qu'en Italie je suis monarchiste». Il m'a promis que ses efforts étaient acquis à toutes mesures qui favoriseraient notre bon accord. Enfin, il était visible qu'il cherchait par des paroles à atténuer le fâcheux effet de sa visite à Friedrichsruhe. Il n'en est pas moins vrai qu'il est resté, si je puis dire, sous le charme de cette entrevue, et qu'il est surtout heureux de l'éclat que ces quarante-huit heures d'intimité avec le Chancelier de l'Empire ont répandu en Italie sur sa personne. Il est triste à dire en effet que ce voyage l'a sensiblement grandi dans l'esprit de ses compatriotes, qu'il faut attribuer en grande partie à cet incident la fusion de toutes les fractions parlementaires en un seul groupe ministériel et qu'il est un peu en ce moment comme Moïse descendant du mont Sinaï. L'extrême gauche elle-même a déposé les armes, et, dans

(1) Rendant compte d'un discours prononcé à Turin par M. Crispi le 25 octobre, M. Gérard avait télégraphié le 26 à 12 h. 15 du soir, n° 155 : «Pour la France, M. Crispi, après avoir reconnu que le Gouvernement de la République n'avait pas partagé sur le voyage d'Allemagne l'inquiétude de l'opinion, a proclamé la loyauté de ses bonnes intentions, son vif [amour] pour notre pays, son désir de «porter la paix dans les cœurs français», de ne rien faire contre la généreuse nation, une guerre entre les deux peuples devant être également funeste à la cause de la liberté, et à l'équilibre en Europe».

une réunion qui a eu lieu il y a deux ou trois jours, elle lui a promis son concours en se contentant des déclarations assez vagues qu'il lui a accordées. M. Crispi est absolument maître de la situation, et jusqu'à de nouveaux événements, il est en présence de la Chambre introuvable. Malgré toutes les belles phrases du Président du Conseil, j'ai le regret de constater que lorsque l'entretien (qui d'ailleurs dans cette première visite n'avait qu'un caractère général) est venu sur la grosse question du traité de commerce, j'ai trouvé M. Crispi fort peu favorable, au moins en apparence, à des idées conciliantes. Il a affecté beaucoup de scepticisme sur l'issue des pourparlers ou plutôt de l'échange d'idées actuel. Je ne lui ai pas caché, de mon côté, ainsi que j'en avais reçu l'ordre de Votre Excellence, qu'il ne devait pas se flatter de concessions nouvelles auxquelles les Chambres françaises assurément refuseraient leur assentiment. J'ai eu soin de m'exprimer sans aucune raideur pour ne provoquer aucune susceptibilité, mais j'ai présenté notre résolution comme résultant naturellement d'un état de choses qu'il ne nous appartient pas de modifier. En même temps, j'ai rappelé à M. Crispi, qui semblait fort soucieux de la situation où les deux pays se trouvent placés, qu'elle ne pouvait être imputée à la France, que notre Parlement avait même l'année dernière, bien qu'il ne regardât certes pas le traité de 1881 comme avantageux, repoussé la proposition de le dénoncer, que pour ma part je n'avais cessé de détourner le Cabinet italien de cette mesure dans les termes les plus énergiques, sans lui dissimuler un instant les embarras dans lesquels il allait se jeter. Je lui ai représenté de nouveau les difficultés commerciales et financières que rencontrerait son Gouvernement au 1^er^ janvier, si d'ici là aucun accord n'était intervenu ou si du moins une prorogation du traité de 1881 n'était pas décidée.

Le Président du Conseil n'est pas sans inquiétude, je le sais, sur la perspective du relèvement des taxes et d'une sorte de guerre de tarifs, mais il n'en a pas voulu convenir avec moi, et il m'a dit qu'avant le traité il y avait eu un intervalle non conventionnel et que le commerce italien n'en avait pas souffert. Je lui ai répondu que, sans discuter en ce moment cette assertion, puisque nous n'avions ni l'un ni l'autre en main les documents nécessaires, je me bornais à faire observer que le commerce italien n'avait pas alors les développements qu'il a pris depuis, grâce précisément au traité dénoncé. M. Crispi n'a pas insisté et, quant à la prorogation, il a paru considérer qu'elle ne pourrait avoir lieu que si l'on avait quelque espérance sérieuse de voir les négociations aboutir. Je l'ai engagé en terminant à bien réfléchir à la résolution qu'il était appelé à prendre, à ne pas nous en vouloir d'une situation que nous n'avions pas créée, et à faire tous les efforts possibles pour arriver à une entente que nous désirions pour notre part et qu'il dépendait de lui d'établir. Mon impression au sortir de cet entretien est qu'il regrette, au fond, que ses prédécesseurs l'aient engagé dans cette discussion, mais qu'il n'ose pas reculer et qu'il reste,

au demeurant, très incertain de la ligne de conduite à suivre. Il craint de déranger sa magnifique majorité en mécontentant les protectionnistes à outrance, et cependant il comprend les graves inconvénients d'un régime douanier qui entraverait si sensiblement les rapports commerciaux des deux nations [1].

Il est du reste satisfait des négociations avec l'Autriche qui, m'a-t-il dit, seront terminées avant la fin de la semaine.

649.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 79. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 novembre 1887, 10 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 24 novembre, 9 heures, matin.)

A sa réception d'aujourd'hui, la première depuis l'entrevue [2], M. de Giers a déclaré aux membres du Corps diplomatique que tout s'était bien passé à Berlin d'où l'Empereur était revenu très satisfait. Il se montre lui-même très content de l'accueil que lui a fait son Souverain après plus de trois mois de séparation. Le prince de Bismarck est toujours très pacifique, m'a dit personnellement le Ministre. A une question relative à la Bulgarie, il m'a seulement répondu que l'Empereur n'avait pas abordé avec le Chancelier les détails de la politique internationale.

Le Ministre m'a ensuite entretenu de notre situation intérieure en termes très mesurés et vraiment amicaux, se préoccupant naturellement de la crise en cours, mais sans émettre aucune critique comme il l'eût fait à d'autres époques dans la mesure que comportent les rapports internationaux. Je me suis appliqué à le tranquilliser quant à la marche des événements et à leurs conséquences possibles au point de vue de la politique étrangère, et je n'ai pas manqué de faire ressortir toute la part de responsabilité qui incombe aux prétendus conservateurs dont tous les efforts tendent à agiter et à discréditer la République.

[Conversation sur la convention de Suez.]

[1] On retrouve exactement les mêmes idées et les mêmes assertions dans le discours prononcé par M. Crispi, à Turin, le 25 octobre. — [2] Voir ci-dessus nos 646 et 647.

650.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 256. *Berlin, 24 novembre 1887, 4 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Le message, lu aujourd'hui à l'ouverture du Reichstag par le Ministre de l'Intérieur, se termine par les déclarations les plus pacifiques. Aucun point noir n'y est signalé, aucune Puissance visée. Le Gouvernement impérial proteste en ces termes de la pureté de ses intentions : «L'Allemagne n'a ni tendance agressive, ni besoin à satisfaire par des guerres victorieuses. Le caractère allemand est étranger à la tendance anti-chrétienne d'attaquer ses voisins, et la constitution, comme l'organisation militaire de l'Empire ne sont pas calculées en vue de troubler la paix des voisins par des agressions arbitraires. Mais, pour la défensive et la sauvegarde de notre indépendance nous sommes forts et nous voulons, avec l'aide de Dieu, devenir assez forts pour faire en complète sécurité face à tout danger».

651.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 83. Déchiffrement. *Berlin, 24 novembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 28 novembre).

Ayant su que M. de Bleichroeder avait été reçu par le prince de Bismarck avant-hier, j'ai été le voir dans l'espoir que, pour conserver à mes yeux sa réputation d'homme bien informé, il me donnerait quelques renseignements utiles sur la visite du Tsar [1].

Mon attente n'a pas été trompée, M. de Bleichroeder a très volontiers répondu à mes questions. Je lui laisse la parole sans toutefois me porter garant de sa sincérité. Le prince de Bismarck était nerveux quand il est arrivé à Berlin, il y a huit jours. Il se sentait en défiance auprès du Tsar et craignait presque de ne pas avoir d'audience particulière. Une fois mandé chez Sa Majesté, il prit immédiatement la résolution d'avoir avec elle une explication décisive. Dès les

[1] Voir ci-dessus n° 649.

premiers mots, il sollicita la permission de parler avec une entière franchise et demanda au Tsar ce qu'il avait à lui reprocher. «Votre attitude ambiguë *dans la question bulgare*», reprit l'Empereur, avec animation, et, comme le Chancelier récapitulait les preuves de bon vouloir que l'Allemagne avait prodiguées à la Russie, dans cette affaire : «Et si je vous disais que j'ai en mains un document établissant que vous favorisez le Prince Ferdinand de Cobourg».

Le Chancelier *bondit* à cette attaque directe et s'écria : «Si ce document existe, c'est un faux! Je supplie Votre Majesté de me le communiquer pour que j'en poursuive l'auteur [1]». Le Tsar promit de le faire dès son retour en Russie et, continuant avec la même vivacité : «Et l'Autriche? Je ne puis accepter qu'elle contrecarre mes légitimes revendications à l'égard de la Bulgarie». «Je suis sûr, répondit le prince de Bismarck, de la sagesse du Cabinet de Vienne. L'Autriche ne déclarera pas la guerre à la Russie, mais Sa Majesté sait que, dans le cas où elle serait attaquée nous sommes liés par traité à la soutenir».

Tel est le récit de M. de Bleichroeder, récit très incomplet sans doute, mais très vraisemblable et confirmé d'ailleurs par mes précédentes informations. Ce qui est certain, c'est que l'entretien a été très vif, les deux interlocuteurs élevant la voix et ne ménageant pas leurs expressions. Le Tsar était si animé qu'il alluma successivement six cigarettes qu'il brisa sur la table.

Le Chancelier se montre, paraît-il, très satisfait de son audience; il se vante d'avoir déchiré tous les voiles. La question maintenant est pour lui de savoir jusqu'à quel point le Tsar est à la discrétion des panslavistes. On en jugera d'ici à peu de jours. M. de Bleichroeder ne doute pas que le prince de Bismarck ne reçoive très prochainement le document «criminel» qui a causé la violente irritation du Tsar contre le prince de Bismarck. Il s'agit, selon lui de papiers émanant du Prince de Cobourg lui-même.

Cet incident prend du reste les proportions d'une affaire d'État. On disait qu'il y a sous roche un nouveau procès d'Arnim. La *Gazette de Cologne* a publié à ce propos dans son numéro de ce matin un article à sensation dont il serait difficile de nier le caractère officieux. Je m'abstiens d'en joindre ici la traduction, n'ayant pas le temps de le faire chiffrer, et craignant d'indiquer par l'annexion le sujet de la dépêche. On y parle de poursuites judiciaires contre le falsificateur, et l'on dénonce en outre une «*peu importante, mais influente* cabale dans le monde de la Cour contre le prince de Bismarck et contre sa politique étrangère qui ne se serait pas d'accord avec les vues de l'Empereur».

M. de Bleichroeder à qui j'ai demandé quel personnage était ainsi visé, m'a répondu : «C'est le parti catholique à la Cour». C'était désigner la famille

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n^{os} 1183, 1196, 1208, 1225; (*Die Grosse Politik,* t. V, n^{os} 1144, 1145, 1146, 1147).

Radziwill. Puis, se reprenant : «Je crois plutôt qu'il y a là une trace de la mauvaise humeur du prince de Bismarck à propos de la place trop effacée qu'il occupait au dîner de la Cour. Il aurait voulu être assis en face du Tsar».

M. le comte de Perponcher qui n'aime pas le Chancelier a persuadé à l'Empereur qu'il fallait suivre, non pas l'étiquette des dîners diplomatiques, mais celle des dîners de famille. De là l'obligation de donner la première place au comte de Stolberg, Ministre de la Maison du Roi. (On cite ce dernier parfois comme le successeur possible du prince de Bismarck qui le déteste pour ce motif).

Malgré l'orgueil bien connu du Chancelier, il doit y avoir, dans sa colère actuelle, plus qu'un froissement d'amour-propre. Il veut sans doute en finir une bonne fois avec les résistances, pourtant bien impuissantes, de l'ancien parti de la Cour. On retrouve dans les plus robustes génies de ces mesquines faiblesses et de ces inquiétudes puériles dans les situations les plus solidement assises.

652.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 258. Très confidentiel. *Berlin, 25 novembre 1887, 4 h. 38, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 15, soir.)

Le commandant Hue a été reçu aujourd'hui par l'Empereur en audience de présentation et sans témoin. Après les compliments d'usage, Sa Majesté lui a dit : «La France traverse en ce moment une crise difficile. Je regrette la retraite de M. Grévy [1] dont j'appréciais les sentiments pacifiques et les opinions modérées».

Puis, faisant allusion aux compétitions qui pourraient surgir pour la Présidence de la République, l'Empereur a prononcé au sujet de l'éventualité d'un candidat militaire, quelques mots rappelant assez clairement certaines considérations qui m'ont été exposées précédemment par le prince de Bismarck et que j'ai rapportées dans ma dépêche politique n° 5 du 29 janvier dernier [2].

[1] A la suite d'une crise ministérielle qui s'était ouverte le 19 novembre, M. Grévy, qui n'avait pas pu trouver dans la situation créée par l'affaire Wilson de successeurs à M. Rouvier et à ses collègues, fut obligé de donner sa démission; elle ne fut officielle que le 1er décembre.

[2] Voir ci-dessus, n° 415.

653.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 183. *Rome, 28 novembre 1887, 12 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

J'ai été reçu hier par le Roi en audience particulière à l'occasion de mon retour. Sa Majesté, au cours de cette audience qu'elle a prolongée pendant une heure et quart, était visiblement préoccupée par le désir de me témoigner les sentiments les plus affectueux pour notre pays. Il m'a affirmé que l'entrevue de Friedrichsruhe [1] n'avait rien modifié à l'état des choses, que la paix était l'unique objectif de l'Italie et que sa ferme volonté était d'entretenir avec nous des relations cordiales.

Passant ensuite aux rapports de l'Italie avec le Saint-Siège il a déclaré de la manière la plus énergique que jamais le Gouvernement ne quitterait Rome, à moins d'être chassé à force ouverte, et que, d'ailleurs la moindre faiblesse de sa part dans cet ordre d'idées amènerait pour le Saint-Siège les plus redoutables éventualités.

En ce qui concerne les négociations commerciales, le Roi m'a laissé voir son regret de la dénonciation du traité de 1881 et m'a dit qu'il apprécie les considérations que j'avais indiquées à ce sujet à son Gouvernement dès le premier moment où il avait été question de cette mesure. Il se rend compte des difficultés qui se produiront au premier janvier, si on n'en vient pas à une prorogation qu'il m'a paru désirer.

Le Roi m'a exprimé enfin la plus sympathique sollicitude pour notre crise politique actuelle [2] et a insisté sur ses vœux pour qu'elle soit promptement résolue. Il a terminé l'entretien en me renouvelant les assurances de son sentiment pour la France et de sa bienveillance particulière envers moi.

[1] Voir ci-dessus n° 648. — [2] La crise ouverte le 19 novembre. Voir ci-dessus n° 652.

654.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 82. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 30 novembre 1887, 7 h. 40, soir.

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

A sa réception diplomatique d'aujourd'hui, le langage de M. de Giers relatif à l'affaire du canal de Suez m'a laissé une meilleure impression[1]. Tout en renouvelant ses objections, en en ajoutant même une nouvelle au sujet du débarquement des troupes admis désormais en temps de guerre comme en temps de paix, il a accentué son désir de ne pas manifester de désaccord avec Votre Excellence. «Le Gouvernement russe, m'a-t-il dit, étudie la question, il attendra avant de se prononcer de connaître les objections qui pourront être faites, mais sans provocation d'aucun côté; il ne pourra se dispenser de présenter lui-même quelques observations». «Et il adhérera», ai-je ajouté. «Je ne dis pas cela», a répondu M. de Giers, mais d'un ton qui ne m'a pas retiré l'espoir.

655.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 215. *aris, 30 novembre 1887.*

A la suite d'arrêtés d'expulsion pris par le Ministre de l'Intérieur contre trois sujets allemands, le sieur Bettmann, dentiste à Meaux et les nommés Max et Henri Cahner, demeurant à Paris, l'Ambassadeur d'Allemagne m'avait exprimé le désir que l'exécution de ces mesures fût ajournée.

Je me suis empressé d'appuyer auprès du Ministre de l'Intérieur la demande

(1) «Le Gouvernement russe, disait M. de Laboulaye (télégr. n° 81 de Pétersbourg, du 26 novembre, 2. h. s.) maintient des objections contre la Convention sur le canal de Suez». Et M. Flourens répliquait (télégr. n° 55, 6 h. s.) : «Lorsque vous reverrez M. de Giers, vous lui ferez part de l'impression pénible que nous cause l'attitude du Gouvernement russe relativement à la Convention de Suez. J'espérais, je vous l'avoue, que la première adhésion que je recevrais viendrait de ce côté, et c'est au contraire celui où je rencontre le plus de difficultés».

du comte Münster et il a été convenu qu'un délai d'un mois serait accordé à chacun des trois individus.

J'ai l'honneur de vous adresser cette information à toutes fins utiles.

656.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Berlin, 1er décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 7 décembre.)

La *Gazette de Cologne* imprime un télégramme de Berlin qui fournit sur la nature de l'alliance conclue entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie (1) des données nouvelles dont il n'est pas possible de vérifier l'authenticité, mais qui méritent d'être remarquées, en raison de leur publication dans un journal officieux.

Si, comme il est probable, ces informations donnent lieu à des commentaires, j'aurai l'occasion d'y revenir ultérieurement.

ANNEXE.

Extrait de la *Gazette de Cologne*, 30 novembre 1887.

Au nombre des indices pacifiques signalés dans ces derniers jours, il faut surtout compter les assurances données au Chancelier de l'Empire par le Tsar qui a déclaré qu'il ne projetait d'attaque d'aucun côté, pas même contre l'Autriche, s'il ne s'y voyait pas forcé ou ne se trouvait pas provoqué, éventualité à laquelle il n'y a, d'ailleurs, pas lieu de s'arrêter. L'impression tranquillisante de ces paroles n'a pas été diminuée par le fait, dont on a reçu de Vienne et de Pest une confirmation d'apparence officieuse, que le prince de Bismarck, au cours de l'entretien, aurait fait allusion au *casus foederis,* c'est-à-dire au cas spécifié d'alliance effective entre l'Allemagne et l'Autriche, quels qu'aient été, pourtant, les sentiments avec lesquels cette mention ait pu être accueillie. En ce qui concerne le cas d'alliance, dont la presse, à cette occasion, s'est beaucoup occupée, plusieurs interprétations étaient autrefois possibles. En particulier, l'hypothèse où le secours d'un des alliés pourrait être réclamé en présence d'une double agression, avait fourni, dans le temps, matière à discussion, quoiqu'on n'y pût trouver, comme on l'a souvent fait remarquer,

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, nos 1190, 1191 et 1198; (*Die Grosse Politik,* t. VI, nos 1297, 1298 et 1300). Voir aussi Pribram. *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie,* pages 151, 169, 229 et s. q.

aucune signification qui eût une importance pratique. Ceci est même devenu encore plus évident depuis que le renouvellement au printemps dernier de la Triple Alliance a eu pour résultat une garantie réciproque des possessions territoriales, ainsi qu'on l'a dit d'une façon assez plausible, sans qu'un démenti ait été opposé. En conséquence de cette garantie il est devenu aujourd'hui manifeste qu'au cas où un seul des alliés serait attaqué, l'autre ne ferait qu'augmenter les risques en se bornant à attendre l'issue de la lutte et se trouve par là même ne pouvoir faire autrement que d'intervenir immédiatement. Ces conditions ne seront certainement pas indifférentes aux partis chauvins des deux extrémités de l'Europe. Et déjà la presse influente de Saint-Pétersbourg a quelque peu changé de ton. Même le journal *Le Nord,* de Bruxelles, admet la possibilité d'un rapprochement entre la Russie et l'Allemagne, en accompagnant cette prophétie de remarques assez caractéristiques.

Le point noir, pour le programme pacifique de la Triple alliance, est l'éventualité où l'Autriche et l'Italie chercheraient à en tirer parti pour leurs projets d'extension tant en Orient que dans d'autres directions.

657.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84. *Saint-Pétersbourg, 4 décembre 1887, 5 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Je remercie Votre Excellence de m'avoir annoncé la décision du Congrès (1) et je la prie de présenter à M. le Président de la République l'hommage de mon profond respect ainsi que celui du personnel de l'ambassade.

M. de Giers à qui j'ai fait part par lettre particulière de l'élection de M. Sadi Carnot m'a répondu par lettre également particulière : «Je suis sûr que nous n'aurons qu'à nous féliciter de l'excellent choix fait par le Congrès.»

Deux journaux russes apprécient dès ce matin le vote qui vient d'avoir lieu, le *Gradjanine* et le *Svet.* Le premier félicite la nation française de l'esprit politique et de la décision qu'elle a montrée dans des circonstances difficiles, le second approuve le choix qui a été fait.

(1) Qui avait élu M. Carnot Président de la République le 3 décembre. Le 5 décembre M. Flourens télégraphiait à M. Herbette (télégr. n° 169, 9 h. 50, s.) : «J'adresse ce soir par la poste une circulaire à nos agents pour les charger de notifier officiellement l'élection du Président de la République; vous la recevrez incessamment...»

658.

M. Lanel, gérant le consulat général de France à Sofia,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Sofia, 4 décembre 1887, 4 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Les représentants d'Autriche, d'Italie, d'Angleterre, de Grèce et de Serbie ont été reçus hier par la Princesse Clémentine. Les agents se sont rendus séparément au Palais et l'audience a eu un caractère privé, contrairement au désir de la Cour qui insistait pour que la présentation eût lieu en uniforme. Le représentant de la Roumanie n'a pas été autorisé à se joindre à ses collègues.

[Notes sur les hommes politiques bulgares.]

659.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86. *Saint-Pétersbourg, 7 décembre 1887, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

Dans les régions officielles, on dit ne rien savoir du projet de voyage du comte Herbert de Bismarck[1].

M. de Giers, qui n'a pas vu l'Empereur depuis huit jours, a gardé aujourd'hui une grande réserve dans sa conversation. Il s'est borné à constater que, depuis l'entrevue de Berlin, une détente s'est produite, dont l'effet se faisait sentir un peu partout. Relativement à l'affaire du canal de Suez, il m'a dit n'en avoir plus entendu parler depuis quelque temps, en ajoutant que le baron de Mohrenheim avait déjà été mis en mesure de vous faire connaître les observations du Cabinet de Pétersbourg.

[1] Il s'agissait d'une nouvelle donnée par le *Nouveau Temps* et qui avait été déjà démentie de Berlin (télégr. n° 85 de Pétersbourg, le 6 décembre, 5 h. s.).

660.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 86. *Saint-Pétersbourg, 9 décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 décembre; Dir. pol., 16 décembre.)

A l'occasion de la fête de Saint-Georges, l'Empereur a réuni hier tous les Chevaliers de l'ordre. Conformément à l'usage, il a porté plusieurs toasts, le premier «au plus ancien Chevalier, l'Empereur Guillaume». Il ne paraît pas que ce toast ait soulevé beaucoup d'enthousiasme; c'est que, comme celui qui chaque année pendant le camp de Krasnoïé-Sélo s'adresse le 18 août à l'Empereur d'Autriche, il ne représente pas autre chose qu'une vieille tradition qui n'est plus d'accord ni avec les sentiments ni avec la politique. Ce qui le prouve c'est que, presque au moment où le Tsar prenait la parole, les Bourses de Berlin et de Vienne[1] accusaient les plus grandes défiances vis-à-vis de la Russie.

D'après les renseignements que je me suis procurés, les bruits qui ont couru dans ces deux villes reposent sur l'exagération de certaines mesures prises récemment en Pologne, non pas, comme on l'a dit, en vue d'une guerre imminente, mais pour améliorer la défense des frontières. Ces mesures qui ne sont pas sans importance peuvent se résumer ainsi :

1° Le mois dernier, la 13e division de cavalerie a été transportée en quelques jours par chemin de fer des environs de Moscou dans le royaume de Pologne, et échelonnée sur la nouvelle ligne ferrée inaugurée cette année de Brest-Litowsk à Cholm dans les environs de Lublin, c'est-à-dire sur les confins de la Galicie.

2° On a passé dans tout l'Empire et notamment en Pologne des inspections de matériel du train de campagne.

3° Diverses nominations de généraux ont été faites pour occuper des emplois nouveaux en Pologne, en réalité pour constituer des commandants et des chefs d'État-major d'armée en cas de guerre.

4° Enfin il a été décidé que le corps des douaniers serait organisé militairement sur toutes les frontières de l'Empire.

[1] «J'ai trouvé hier le comte Kalnoky préoccupé du mouvement et de la concentration des troupes russes qui ont lieu à la frontière allemande, aussi bien qu'à la frontière autrichienne, disait M. Decrais le 7 décembre (télégr. n° 84), et il ne m'a pas caché que l'Autriche se verrait probablement dans la nécessité, pour ne pas être prise au dépourvu, de prendre quelques précautions».

661.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 90. *Berlin, 12 décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

Malgré les cris d'alarme de la presse officieuse l'opinion se montre assez sceptique quant à la prétendue gravité de la situation. Dans la masse du public et même dans les cercles politiques, on ne croit pas que la guerre puisse sortir de la tension actuelle des rapports de la Russie et de l'Autriche-Hongrie[1] et l'on sourit de l'article dans lequel la *Post* annonçait avant-hier pour le mois de février prochain l'ouverture des hostilités, en s'évertuant à démontrer qu'il ne fallait pas s'effrayer outre mesure de cette perspective.

Si ces pronostics sont de pures fantaisies, comment trouvent-ils place dans les journaux qui obéissent d'ordinaire au mot d'ordre du Chancelier? On y retrouve trait pour trait la campagne dirigée contre nous l'année dernière. Doit-on en conclure que cette fois encore il s'agit seulement d'obtenir du Reichstag de nouveaux subsides pour l'armée allemande, que le prince de Bismarck exploite aujourd'hui les concentrations des troupes russes aux confins de la Galicie, en vue de l'aggravation du service dans la Landwehr et le Landsturm, comme il exploitait nos baraquements à la frontière d'Alsace-Lorraine au profit du vote du septennat? Ce calcul est vraisemblable, mais il ne suffit pas à expliquer l'exagération des arguments mis en jeu. Il y a sans doute autre chose, mais quoi? La réponse est difficile parce qu'elle porte sur une question complexe.

Ce qui domine tout, c'est le mécontentement intime de voir la Russie se tenir en dehors de l'orbite allemande; on voudrait qu'elle se laissât atteler, bon gré, mal gré, comme l'Autriche et l'Italie, au char triomphal de l'Unité germanique. La visite du Tsar à Berlin, si peu marquée d'empressement qu'elle fût, pouvait fournir une occasion de rapprochement. Le prince de Bismarck s'était en apparence fait tirer l'oreille pour y assister, ce qui ne l'a pas empêché de solliciter une audience de l'Empereur de Russie, comme les journaux allemands l'ont finalement avoué après avoir insinué le contraire.

Dans cette audience, le Chancelier a fait jouer tous les ressorts de son habileté. Il a tour à tour employé les câlineries et les menaces à peine déguisées,

[1] Voir *La politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1209; (*Die Grosse Politik,* t. VI, n° 1166).

la douceur et la violence. Le Tsar lui opposant des documents dont il avait reçu communication et qui prouvaient la duplicité de la politique allemande dans la question bulgare, le prince lui arracha la promesse de le mettre à même de prouver la fausseté de ces documents. Et la semaine dernière, le Conseiller d'État russe Soldatenkoff, apportait à Berlin tout un dossier qui a été immédiatement envoyé à Friedrichsruhe.

Ce premier succès a enhardi le Chancelier. Il demande aujourd'hui au Gouvernement russe les noms des personnes qui lui ont communiqué ces documents, avec l'intention de les attacher au pilori. Il réclame aussi l'autorisation de publier les pièces falsifiées. Jusqu'à présent ses exigences n'ont pas eu d'effet. Il redouble d'efforts, comptant bien amener le Tsar à composition et par là, mater en Russie les ennemis de l'Allemagne.

Ce n'est là qu'une phase de la lutte engagée depuis un an contre les sympathies du peuple russe pour la France. Le Chancelier aura-t-il le dernier mot dans cette lutte? C'est ce qu'il est impossible de prévoir. On s'est trop avancé de part et d'autre pour s'arrêter net. Mais il est permis de s'attendre à certaines défaillances du Tsar. C'est pour agir sur ses déterminations que l'on mène ici cette furieuse campagne contre les valeurs russes et que l'on cherche à galvaniser l'Autriche. Celle-ci ne voudrait pas aller si vite, ni payer si cher la poursuite de ses aspirations orientales. D'autre part l'Italie, occupée à Massaouah, ne paraît pas trop impatiente de s'engager à fond dans l'affaire bulgare qui ne la touche pas directement. Telle est bien notre raison de sécurité relative, en face de la Triple Alliance, dont chacun des participants recherche les avantages sans se soucier de payer de sa personne en dehors de la sphère de ses propres intérêts. On voit la preuve de cet égoïsme dans l'irritation que soulève dans la presse allemande le récent discours où Sir Charles Dilke discute l'opportunité de l'accession de l'Angleterre à la Triple Alliance, accession qui ne lui assurerait pas la tranquille possession des Indes.

L'Allemagne ne veut que des amis qui lui rendent des services et ne lui en demandent pas.

Gagner le plus possible sans mettre beaucoup au jeu, considérer les anciennes victoires comme donnant droit à de nouveaux bénéfices sans coup férir, attirer à soi la clientèle du monde à la faveur de son prestige militaire sans s'exposer encore aux hasards des batailles, telle est évidemment la tactique du Chancelier. Le tout est de savoir si, à tendre ainsi la corde, elle ne finira point par se rompre. Mais il est difficile, dans ce pays militairement constitué, de concevoir une guerre à laquelle l'Empereur et le Prince impérial seraient hors d'état de prendre part. Un autre facteur pacifique, c'est la santé chancelante du prince de Bismarck. Le coup d'apoplexie qui l'a, dit-on, frappé avant-hier même, s'il n'est pas immédiatement fatal, peut avoir des effets imprévus sur la politique européenne.

662.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 267. *Berlin, 13 décembre 1887, 3 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 6 heures, soir.)

Je viens de remettre dans la forme accoutumée au comte H. de Bismarck qui la présentera aujourd'hui même à l'Empereur la lettre de M. Carnot qui m'est exactement parvenue ce matin. J'ai profité de l'échange de paroles courtoises qui a eu lieu à cette occasion pour parler au Secrétaire d'État de M. Gast. Sans prendre aucun engagement il m'a promis d'examiner avec un soin particulier la demande de sursis d'expulsion que j'ai formulée à titre exceptionnel et privé selon vos instructions. J'ai dit aussi un mot en passant de MM. Koechlin, France et Mougenot [1], mais je n'ai malheureusement pas [observé] de changement dans ses dispositions.

Interrogé par moi sur l'état de la question du canal de Suez, le comte H. de Bismarck m'a raconté *très confidentiellement* que le comte Schouvaloff à sa réception d'hier soir (où il m'a comblé d'attentions presque excessives) lui a fait des ouvertures pour que l'Allemagne se joignît à la Russie en vue d'une protestation contre le projet de convention. Il aurait été répondu au comte Schouvaloff que la chancellerie impériale ne pouvait que rester fidèle à son engagement plusieurs fois réitéré depuis deux ans, d'adhérer à tout accord sur la neutralité du canal de Suez qui interviendrait entre l'Angleterre et la France. L'avis du [comte H. de Bismarck] est toujours que nous devons agir à Vienne.

[1] D'après une note de la secrétairerie d'État de Berlin, annexée à la dépêche n° 73 du 1er décembre, M. France avait été, pour délits commis par la voie de la presse et assimilés, condamné à dix-huit mois de prison et 1.000 marks d'amende, et M. Mougenot à quinze mois de prison et 500 marks d'amende. Les démarches faites en leur faveur étaient restées sans résultat.

663.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 269. *Berlin, 20 décembre 1887, 2 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 4 heures, soir.)

En causant avant-hier avec Sir E. Malet de ses démarches relatives à la ratification par la Porte de la convention de Suez, je lui avais dit sans avoir l'air d'y attacher de l'importance : «Le Gouvernement allemand ne peut rien vous refuser, s'il est vrai comme on le dit que vous vous soyez mis d'accord avec la Triple Alliance (1) ».

«Je n'ai aucune idée de cela, me répondit mon collègue. Ce sont des racontars de journaux.»

«Je ne demande pas mieux que de le croire, ai-je répliqué; mais, à certains indices, j'étais porté à douter.»

En moi-même, je pensais à la quadruple démarche faite à Constantinople à propos de la rectification de frontière du Sud de la Tunisie, mais je ne citai que le discours de Sir Charles Dilke et certaines déclarations attribuées à M. Fergusson.

Sir E. Malet, un peu embarrassé, me fit observer que l'Angleterre, Puissance essentiellement pacifique, ne pouvait voir sans quelque sympathie se grouper les États qui veulent résolument la paix.

«Sous ce rapport, ai-je repris, et en tant que le but de tous les armements actuels et des bruits de guerre qui circulent soit purement pacifique, la France pourrait s'associer aux mêmes sentiments, car elle est aussi pacifique que personne au monde. Mais alors qui donc est suspect de vouloir la guerre?»

J'ai gardé de cet entretien l'impression qu'il y avait tout au moins entre

(1) Voir *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n°s 1154, 1159, 1160, 1161; (*Die Grosse Politik*, t. IV, n°s 923, 925, 926, 927).

Le 24 décembre M. Herbette télégraphie (télégr. n° 273 6 h. 10, s.) : «Sir E. Malet vient de m'affirmer catégoriquement qu'il n'y a rien de vrai dans les renseignements publiés par le *Times* du 22 de ce mois au sujet de la prétendue accession de l'Angleterre à la Triple Alliance.» Le 13 décembre, M. de Montebello rapportait de Constantinople (télégr. n° 545, 1 h. 37, m.) une conversation qu'il avait eue avec le Sous-Secrétaire d'État ottoman aux Affaires étrangères. «Le Premier Ministre [anglais] a dit à l'Ambassadeur ottoman que l'Angleterre n'avait conclu aucun arrangement écrit ni même pris d'engagement verbal à ce sujet [la Triple Alliance], mais qu'elle considérait avec faveur ce groupement des Puissances et qu'elle pourrait être amenée à y prendre part, si le *statu quo* était menacé et principalement dans le cas où l'intégrité de l'Empire ottoman serait en cause».

l'Angleterre et les trois Puissances alliées échange de déclarations amicales en vue de certaines éventualités.

Je ne vous en fais part qu'à titre de corrélation avec la réponse que vous avez faite à la dépêche de M. Waddington.

664.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 270. (*sic*). Confidentiel. *Berlin, 22 décembre 1887, 11 heures, matin.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Lord Churchill qui se rend à Pétersbourg s'est arrêté à Berlin, il a vu hier le comte H. de Bismarck. On le dit chargé par Lord Salisbury de la mission officieuse de connaître les véritables intentions de l'Allemagne et de la Russie.

La situation est toujours considérée comme très tendue.

Le prince de Bismarck a, paraît-il, vivement protesté ces jours derniers auprès du Cabinet de Vienne contre toute idée de le pousser à la guerre [1], mais il a insisté pour que l'Autriche se mît, sans provocation, en état de défense.

Il appréhende que le Tsar se laisse entraîner par les panslavistes en campagne au printemps. On signale en Russie une agitation que la fermeture des Universités ne peut qu'augmenter encore et l'on se demande si la crainte des attentats n'influencera pas [sur] les déterminations d'Alexandre III en 1888, comme [sur] celles d'Alexandre II en 1877.

En résumé, tout en espérant que la paix sera maintenue, parce que la Russie doit sentir son impuissance à lutter contre l'Allemagne et l'Autriche réunies, on ne compte pas ici sur un concours sérieux de la part de l'Italie; les cercles politiques et financiers sont très inquiets.

Ils redoutent que les Russes soient tentés de profiter de la crise gouvernementale dont l'Empire allemand est menacé à brève échéance. Les optimistes affirment que le Tsar ne veut pas la guerre; qu'il tient seulement à obliger l'Autriche à des armements ruineux pour la dégoûter par intimidation et lassitude de ses visées en Orient.

[1] Voir *La Politique extérieure de l'Allemagne* tome VI, n° 1223 (*Die Grosse Politik*, t. VI, n° 1184).

Le 20 décembre, M. Herbette avait dit (télégr. n° 270, 4 h. 15, s.) : «Avant de se décider à agir sur la Porte dans l'intérêt de la convention de Suez, la chancellerie impériale a cru devoir consulter le Cabinet de Vienne dont la réponse a été favorable. L'affaire est actuellement soumise au Chancelier et l'on attend ses ordres demain ou après-demain par retour du courrier».

La chancellerie impériale suit très anxieusement les manifestations de l'opinion et de la presse en France.

On se berce en haut lieu de l'espoir que nous resterions neutres au moins au début de la campagne de Russie, et que nous n'interviendrions qu'en cas de revers de l'Allemagne pour tirer notre épingle du jeu. C'est M. de Bleichroeder qui m'a exposé ce dernier point de vue; je l'ai écouté silencieusement.

Il serait à désirer que nos journaux et surtout ceux qui représentent les idées modérées observassent la plus grande réserve dans leurs appréciations sur la politique allemande dans le conflit austro-russe.

Le prince de Bismarck a été irrité de certains articles qui lui ont attribué des arrière-pensées machiavéliques à l'égard de l'Autriche.

C'est peut-être la vérité, mais elle n'est pas bonne à dire en toute circonstance. Il importe, selon moi, que si l'orage éclate, nous ayons tout notre sang-froid et les mains libres.

665.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 62. *Paris, 22 décembre 1887, 10 h. 30, soir.*

Je me félicite que l'Empereur vous reçoive en audience particulière [1]. Je vous prie de lui dire que la France ne perdra pas le souvenir des services que le père du Tsar lui a rendus non plus que de son intervention personnelle, au printemps dernier, lorsque l'Allemagne avait accumulé les troupes sur nos frontières, et lors de la convention anglo-turque, et nous regrettons que, dans l'affaire du canal de Suez, le retard apporté par la Russie à donner son adhésion laisse supposer que l'accord qui s'était de nouveau affirmé dans les affaires bulgares a subi quelque atteinte; que la France ne cesse de le considérer comme l'arbitre et le gardien de la paix de l'Europe et que dans cette œuvre il peut compter sur son concours énergique et dévoué.

[1] M. de Laboulaye avait annoncé le 15 décembre à M. Flourens qu'il serait peut-être reçu par l'Empereur en audience pour lui présenter la lettre où M. Carnot faisait part de son élection à la présidence de la République. (L. particulière, Pétersbourg, 15 décembre.)

666.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 177. *Paris, 22 décembre 1887, 10 h. 15, soir.*

Le journal *Le Figaro* a annoncé il y a quelques jours que le soldat Kaufmann ne serait pas poursuivi [1]. Cette nouvelle ayant été démentie par le *Temps* dans son numéro d'aujourd'hui, le *Figaro* revient sur la question et donne les conclusions d'un prétendu rapport du juge cantonal de Schirmeck, Martini, tendant à une ordonnance de non-lieu. Je crains que ces nouvelles ne soient répandues par l'ambassade d'Allemagne dans l'espoir erroné d'habituer l'opinion publique à Paris à la solution annoncée prématurément. Vous vous rappellerez que, dès le début de cette affaire, nous nous sommes précautionnés contre cette éventualité qui soulèverait ici une indignation générale. Nous avons pris le soin de spécifier que, si nous nous remettions pour la punition du délinquant à la justice allemande, nous ne pouvions pas admettre que les poursuites aboutissent à une ordonnance de non-lieu. En présence de la matérialité du fait et de la gravité de ses conséquences, une ordonnance de non-lieu prendrait vis-à-vis de la France le caractère d'un déni de justice et paraîtrait avoir pour but et pour effet d'assurer l'impunité aux soldats allemands à qui viendrait la fantaisie de tirer en pleine paix sur nos nationaux. La chancellerie allemande avait compris le bien-fondé de nos observations et elle nous avait promis formellement que Kaufmann serait traduit devant le tribunal compétent pour la répression du délit à lui imputé et qu'il serait l'objet ou d'une condamnation ou d'un acquittement dont nous laisserions alors toute la responsabilité à la justice allemande. Je vous prie dans ces circonstances de rechercher avec le plus grand soin ce qu'il y a de fondé dans les assertions du *Figaro,* de vous faire mettre au courant de l'état de la procédure et au besoin de rappeler à la chancellerie de Berlin les engagements pris vis-à-vis de la France et dont elle n'entend pas la délier.

[1] Voir ci-dessus n° 631.

667.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 76. Déchiffrement. *Berlin, 22 décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 28 décembre.)

Le retour de l'Impératrice à Berlin a visiblement ralenti le zèle que l'on montrait à mettre en évidence le Prince Guillaume. S'il a assisté la semaine dernière à une conférence militaire où la question des concentrations des troupes russes a été discutée en présence de l'Empereur par le maréchal de Moltke, le général de Waldersee, le Ministre de la Guerre Bronsart de Schellendorf et le chef du Cabinet militaire de Sa Majesté, M. le comte d'Albedyll, le jeune Prince se tient aujourd'hui sur la réserve. L'opinion avait, du reste, blâmé la part qu'il avait prise à une réunion politique religieuse dans laquelle le pasteur Stockwiener, connu par sa propagande antisémitique, avait exposé ses plans de prosélytisme religieux et réactionnaire. On avait vu dans cette manifestation un acte contraire à l'impartialité sereine qui convient à un futur Souverain, mais encore (*sic*) un manque de respect filial, étant donné les idées de tolérance et de libéralisme du Prince impérial.

L'Impératrice n'a pas dissimulé sa désapprobation de la hâte avec laquelle on avait annoncé que le Prince Guillaume remplacerait son père dans les cérémonies de la Cour. « Le Kronprinz n'est pas encore mort ! » a-t-elle dit. Ce mot a suffi pour modifier le train. De fait, les bruits les plus contradictoires circulent sur l'état réel de l'auguste malade. Nombre de journaux enregistrent la nouvelle qu'il ne s'agit pas d'une maladie cancéreuse et qu'un complet rétablissement n'est pas impossible. Dans l'entourage de l'Empereur on ne partage pas cet optimisme. Les nouvelles rassurantes qui viennent de San Remo sont même considérées comme des manœuvres de la Princesse impériale, qui voudrait empêcher qu'en cas de mort prochaine de l'Empereur Guillaume, on présentât au Parlement une proposition de régence indéfinie. Ne fût-ce que pour un temps, très court, elle voudrait être Impératrice effective ! Il n'y a probablement dans ces malveillantes insinuations qu'une preuve de l'impopularité croissante de cette malheureuse Princesse. On lui fait un crime de n'avoir pas consenti à laisser ouvrir la gorge de son mari pour se conformer au diagnostic des médecins allemands, alors que ces sortes d'opérations ont neuf fois sur dix une issue fatale et que le médecin anglais Sir S.

Mackenzie affirmait qu'il n'était pas nécessaire d'y recourir. Le *Berliner Tageblatt* résumait ce matin ainsi la querelle des spécialistes :

« Il y a dans la maladie du Prince impérial une question très secondaire : le prestige scientifique des médecins allemands sera-t-il compromis si quelques-uns d'entre eux se sont trompés dans leur jugement sur un cas difficile? Eh bien, il faut que la renommée de la science médicale allemande reste au second plan, lorsqu'il s'agit de la guérison de l'héritier du trône allemand. »

668.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89. *Saint-Pétersbourg, 24 décembre 1887, 7 h. 56, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 15, soir.)

Je sors de l'audience de l'Empereur. Sa Majesté m'a gardé vingt minutes [1]. Elle s'est montrée très satisfaite des termes dans lesquels vous m'avez autorisé à lui faire connaître le sentiment de la France à son égard. Son vœu est que les excellents rapports qui existent entre les deux pays continuent dans l'avenir, comme par le passé, parce qu'elle juge que là est la meilleure garantie du maintien de la paix; elle a confiance dans le succès de sa politique.

L'accueil de Sa Majesté me mettant tout à fait à l'aise, j'ai abordé la question du canal de Suez en insistant sur l'intérêt qu'avait la Russie à ce que cette route restât ouverte à ses navires. Sa Majesté m'a laissé voir qu'elle avait aussi une autre préoccupation. Si j'ai bien compris, elle penserait que le projet de convention avant sa signature aurait été communiqué par nous à l'Allemagne et à l'Italie, ce que nous n'aurions pas fait pour la Russie. J'ai cru pouvoir dire qu'il n'en était rien et que, si nous avions fait une exception, nous l'aurions plutôt faite pour le Cabinet de Pétersbourg. « Nous éclaircirons le fait, m'a dit l'Empereur, et je pense que cette affaire pourra aussi s'arranger à la satisfaction commune. » Je compléterai ce compte rendu dans une lettre confiée au courrier qui partira après-demain.

[1] Voir ci-dessus n° 665.

669.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 65. *Paris, 26 décembre 1887, 11 heures, matin.*

Je reçois votre télégramme relatif à l'audience que vous a accordée l'Empereur (1). Il serait bien regrettable que l'adhésion de la Russie à la convention de Suez fût empêchée ou même retardée par suite d'un malentendu. J'ignore si le Cabinet de Londres a communiqué le projet de convention à l'Allemagne, avant sa signature, mais je ne le crois pas. Quant à moi, je n'en ai pas eu même l'idée, et, si j'avais cru devoir prendre le conseil d'une Puissance quelconque, c'est à la Russie que je me serais adressé, considérant que l'état de nos relations devait m'inspirer une confiance particulière.

Il est vrai que l'Italie a été mise au courant, mais non pas par un acte spontané, ni par une préférence de ma part. Le Chargé d'affaires d'Italie m'a demandé un jour où en étaient nos négociations avec l'Angleterre, relativement à l'affaire du canal. Plus d'une fois déjà l'Italie, et même l'Autriche, nous avaient posé des questions analogues, et nous n'avions jamais fait de difficulté à y répondre. Mais cette fois, M. Ressmann a été plus loin, et il m'a fait entendre que, si nous lui indiquions les points sur lesquels portaient les dernières objections anglaises, son Gouvernement était en situation de parler à Londres d'une manière efficace et de faciliter l'accord. Cet accord pouvait être considéré comme existant déjà, tant nous étions près de nous entendre avec l'Angleterre. Je n'ai pas cru devoir refuser au Gouvernement italien les explications qu'il demandait, ni décliner sa proposition, et je lui ai fait volontiers connaître l'état de la négociation. A ce moment même M. Crispi est parti pour Friedrischruhe, et à son retour à Rome le projet de Convention qu'il avait peut-être fait connaître au prince de Bismarck était définitivement arrêté entre la France et l'Angleterre, sans que l'Italie eût eu le temps de nous faire profiter de ses bonnes dispositions, dont je l'ai néanmoins remerciée.

Tel est l'incident, mal connu sans doute, qui paraît avoir éveillé quelques susceptibilités à Pétersbourg. Réduit à ses proportions véritables, il n'a pas d'importance diplomatique. Vous en trouverez la trace dans le *Livre jaune* que je distribuerai aux Chambres à la rentrée du Parlement. Je vous prie de donner ces explications à M. de Giers en lui demandant de les transmettre à

(1) Voir ci-dessus n° 668.

l'Empereur, et de lui exprimer de nouveau le regret que nous aurions si la Russie attendait l'adhésion des autres Puissances à la Convention de Suez, pour nous donner la sienne sur laquelle nous comptions en premier rang.

670.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vienne, 26 décembre 1887, 6 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 9 heures, soir.)

D'après mes informations, le prince Lobanoff a été chargé de donner au comte Kalnoky l'assurance que le Gouvernement de l'Empereur Alexandre était animé des intentions les plus pacifiques et que le cantonnement des troupes impériales en Pologne n'était inspiré par aucune pensée agressive. Je sais que mon collègue a fait cette démarche ces jours-ci. Le comte Kalnoky lui a donné, en ce qui touche l'Autriche-Hongrie, des assurances analogues. Cet échange, sinon d'explications précises, tout au moins de protestations pacifiques entre les deux Gouvernements, a amené une certaine détente. Elle aurait été plus prononcée si le prince Lobanoff avait ajouté qu'on n'enverrait pas de nouvelles troupes à la frontière, mais c'est ce qu'il n'a pas dit, si mes informations sont exactes, et son silence sur ce point laisse subsister l'inquiétude.

671.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 560. Confidentiel. *Péra, 27 décembre 1887, 2 h. 40, matin.*

(*Reçu :* midi.)

Le Conseil des Ministres qui s'est réuni dimanche ne s'est pas encore occupé de la convention du canal de Suez. La décision du Sultan se fait attendre. L'Ambassadeur de Russie, dont l'attitude est toujours expectante [1], paraît se renfermer dans une neutralité absolue; tous les autres Ambassadeurs ont très nettement recommandé à la Sublime Porte l'adoption pure et simple

[1] Voir ci-dessus n° 669.

de la convention franco-anglaise. L'abstention de M. de Nélidoff est très remarquée. Toutefois, dans un entretien que je viens d'avoir avec lui, mon collègue de Russie m'a déclaré qu'à aucun moment il n'avait *combattu* le projet de convention auprès du Gouvernement ottoman et s'est défendu des insinuations dont il avait été l'objet à ce propos : « Je n'ai eu, m'a-t-il dit, aucun avis à formuler, ni dans un sens, ni dans l'autre, et mon rôle s'est borné à renseigner mon Gouvernement qui tient, dans cette question, à laisser toute l'initiative à la Porte. »

Quant à l'Ambassadeur d'Angleterre, que j'ai eu également l'occasion d'entretenir de ce sujet, il m'a dit que l'hostilité de la Russie n'était pas douteuse et que, si les Turcs cherchaient à faire échouer la Convention, ils trouveraient facilement un point d'appui à Pétersbourg.

« Je sais de très bonne source, a-t-il ajouté, que, dans l'entourage du Tsar on a été surpris et mécontent d'un accord si rapide intervenu entre la France et l'Angleterre, et auquel on était loin de s'attendre. On ne fera certainement rien pour le faciliter », et sur le ton de plaisanterie qui lui est familier, il a terminé par la boutade suivante : « Si les négociations échouaient par le fait de la Russie, ce qu'à Dieu ne plaise, l'opinion publique reviendrait peut-être sur son engouement pour les bénéfices au moins problématiques que l'on se promet en France d'une entente avec la Russie. »

672.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 274. *Berlin, 27 décembre 1887, 4 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 45, soir.)

En l'absence du comte H. de Bismarck qui est allé à Friedrichsruhe, pour la fête de Noël, je viens de voir le comte de Berchem.

. . . [1] confirmation de la nouvelle du renvoi de Kaufmann devant un conseil de guerre [2]; sans paraître toutefois douter de l'exactitude de cette nouvelle, je lui ai demandé à quelle date et sous quelle prévention l'inculpé serait jugé. J'ai ajouté que le Gouvernement de la République avait été informé par nos autorités frontières du soin consciencieux avec lequel le juge cantonal de Schirmeck a mené l'enquête préparatoire et qu'il attendait avec confiance la sentence définitive qui doit clore l'incident de Vexaincourt.

[1] Lacune de déchiffrement. — [2] Voir ci-dessus n° 666.

Bien que vous m'y eussiez autorisé par votre télégramme n° 178 en date d'hier, je n'ai pas cru nécessaire de faire plus directement allusion aux renseignements que vous m'aviez communiqués à toutes fins utiles et pour mon information par vos lettres des 24 et 29 novembre et 12 décembre.

Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a dit qu'il n'était pas en mesure de répondre à ma question, mais qu'il savait que la nouvelle du renvoi de Kaufmann devant un conseil de guerre est exacte. Elle a été communiquée à la *Landeszeitung* par ordre du statthalter.

Si j'apporte autant de prudence dans ces sortes de démarches, ce n'est certes pas par crainte de déplaire aux Allemands. Je sens nos griefs aussi vivement que personne; mais n'ai-je pas le devoir d'éviter des coups de boutoir ou des rebuffades qui atteindraient la dignité du Gouvernement autant que la mienne et qui me laisseraient sans autorité le jour où j'aurais à élever la voix dans une circonstance réellement grave? J'ai d'ailleurs remarqué qu'une intervention intempestive pourrait parfois arrêter l'ombrageuse chancellerie impériale dans un bon mouvement.

673.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 276. *Berlin, 30 décembre 1887, 9 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

J'apprends de bonne source qu'il est inexact : 1° que le comte Pierre Schouvaloff, qui se trouve ici en visite chez son frère l'Ambassadeur de Russie, soit chargé d'une mission spéciale, comme l'annonçaient hier soir les journaux de Berlin, d'après une communication de la Cour; 2° que le général de Schweinitz qui vient de rejoindre son poste d'Ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg soit porteur d'une lettre autographe de l'Empereur Guillaume et qu'il ait été reçu en audience particulière par le Tsar.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

Abdul-Hamid, Sultan de Turquie, nos 6, 10, 24, 52, 58, 67 (note), 72, 74, 75, 80, 85, 97, 100, 101 (note), 102, 116, 126, 127, 134, 139, 141, 155, 177, 181, 199 (note), 210, 215, 248, 279, 282, 286, 298, 311 (note), 342, 349, 350, 351, 352, 372, 387, 446, 497, 546, 550, 558, 559, 561, 563, 633, 634, 671.

Aboubekr, Émir de Zeïla, n° 137.

Abzac (d'), général français, nos 458, 461.

Adam (Mme), n° 241.

Aksakoff, publiciste russe, n° 576.

Albareda, Ambassadeur d'Espagne à Paris, n° 325 (note).

Albedyll (général d'), chef du Cabinet militaire prussien, nos 551, 667.

Albert, Prince consort de Grande-Bretagne, n° 29.

Albert, Prince de Prusse, n° 44.

Albert-Édouard, Prince de Galles, nos 2 (note), 24, 33, 210, 236 (note).

Alderberg (comte), général russe, ancien Ministre de la Maison impériale, n° 2.

Aleko Pacha, ancien gouverneur de la Roumélie orientale, n° 291.

Alexandre Ier, Prince de Bulgarie, nos 63, 65, 66, 67, 69, 72, 75, 77, 78, 80, 81, 86, 87, 90, 94, 97, 99, 100, 103, 104, 105, 108, 114, 116, 117, 119 (note), 127, 135, 136, 140, 149, 151, 155, 156, 164 (note), 172, 177, 181, 185, 189, 195, 215, 220, 253, 260, 261, 282, 287, 288, 290, 291, 293, 298, 300, 301, 302, 304, 305, 306, 308, 316, 350, 366, 376, 384, 386, 442, 446.

Alexandre II, Empereur de Russie (1855-1881), nos 345, 529, 544, 664, 665.

Alexandre III, Empereur de Russie, nos 2, 5, 7, 10, 15, 16, 19, 21, 53, 57, 61, 63, 66, 69, 70, 72, 80, 86, 87, 93, 107, 119, 135, 149, 151, 166 (note), 176, 177, 183, 185, 194, 201, 202, 206, 209, 212, 224, 237, 239, 241, 256, 265, 266, 271 (note), 273, 276, 282, 287, 289, 291 (note), 292, 298, 305, 307, 314, 322, 325, 327, 330, 337, 341, 345, 350, 353, 356, 362, 366, 368, 372, 395, 396, 403, 422 (note), 425, 430, 435, 436, 441, 442, 446, 447, 448, 458, 460, 474, 479, 481, 490, 493, 495, 497, 503, 525, 538, 542, 552, 553, 562, 566, 581, 588, 598, 600, 618, 621, 628, 630, 631, 632, 635, 638, 641, 642, 646, 647, 649, 651, 656 (annexe), 659, 660, 661, 664, 665, 668, 669, 673.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Alikanoff, lieutenant-colonel russe, n^os^ 2, 5.

Allain-Targé, Ministre de l'Intérieur, n^os^ 60, 79, 213.

Aloula (Ras), chef abyssin, n^os^ 401, 412, 413, 434 (note).

Alphonse XII, Roi d'Espagne, n^os^ 103, 178.

Angelesco (général), Ministre de la Guerre de Roumanie, n° 304.

Annenkoff, général russe, n^os^ 55, 241.

Antoine, membre du Reichstag, n° 487.

Aoste (Duc d'), n° 480.

Appert (général), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n^os^ 2, 7, 13 (note), 17 (note), 21, 26 (note), 65, 78 (note), 90, 99 (note), 104 (note), 108, 112, 114, 130, 135, 149, 151, 166, 175, 183, 192, 193, 196 (note), 198, 200, 202, 206, 209, 212, 215.

Cité : n^os^ 43, 152, 194, 224, 239, 265, 269, 289, 327, 362.

Apponyi (comte Albert), député hongrois, n° 110.

Arago, Ambassadeur à Berne, n° 79.

Arnim-Kröchlendorf (M^lle^ d'), n° 39.

Aubigny (d'), Conseiller d'ambassade à Londres, n^os^ 15, 16, 17, 62, 236 (note), 313, 315, 317, 324, 331 (note).

Augusta, Impératrice allemande, n^os^ 159, 453, 457, 461, 473, 480, 499, 532, 639, 640, 641, 667.

Aunay (d'), Ministre plénipotentiaire, chargé de l'agence et du consulat général en Égypte, n^os^ 160, 226, 250, 257, 401, 416, 434 (note), 445, 465, 471.

Cité : n° 342, 350, 379.

Averardi (Mgr), auditeur du Saint-Siège à Paris, n° 310.

B

Back, président du district de la Basse-Alsace, n° 267.

Bacquehem (de), Ministre du Commerce d'Autriche, n° 281.

Bade (Grande-Duchesse de), n° 29.

Bailly, Attaché au Caire, n° 20.

Barbe, Ministre de l'Agriculture, n^os^ 556, 569.

Baring (Sir Evelyn), Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne en Égypte, n° 471 (note).

Barrère, Ministre plénipotentiaire, chargé de l'agence et du consulat général en Égypte.

Cité : n° 23.

Battenberg (Voir *Alexandre I^er^*, Prince de Bulgarie).

Battenberg (Prince Henri de), n° 94.

Beaconsfield (Benjamin Disraeli, Lord), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 26, 27.

Beldimano, Agent diplomatique et Consul général de Roumanie à Sofia, nos 354, 658.

Belle, Conseiller d'ambassade à Madrid, n° 325 (note).

Benomar (comte de), Ministre d'Espagne à Berlin, nos 51 (note), 478.

Berchem (comte de), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 290, 291, 303, 359, 384, 387, 423, 558, 568, 571, 574, 585, 587, 594, 672.

Bert (Paul), député français, n° 217.

Bettmann, sujet allemand, n° 655.

Biegeleben (baron de), Agent diplomatique et Consul général d'Autriche-Hongrie à Sofia, nos 86, 344, 574, 658.

Billot (général), ancien Ministre de la Guerre, nos 237, 241.

Bismarck (Guillaume, comte de), n° 39.

Bismarck (Herbert, comte de), Sous-Secrétaire d'État, puis Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 221 (annexe), 522.
Cité : nos 27, 39, 66 (note), 72, 75, 77, 80, 87, 89, 99, 117, 120, 126, 128, 134, 140, 144 (note), 150, 153, 157 (note), 161, 172, 173, 177, 178, 217, 219, 221, 280, 281, 284, 306 (note), 311, 316, 320, 325, 326, 329, 331, 334, 335, 343, 347, 349 (note), 350, 360, 368, 369, 371, 372, 373, 375, 376, 379 (note), 380, 381, 382, 384, 390, 402, 405, 415, 421, 423, 425, 427, 431, 433, 435, 439, 440, 448, 449, 451, 453, 456, 459, 462, 463, 467, 470, 473, 476, 477, 485, 487, 488, 497, 500, 502, 504, 505, 506, 508, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 524, 536, 540, 541, 543, 547, 548, 551, 555, 556, 558, 559, 563, 605, 608, 609, 610, 611, 612, 615, 618, 620, 627, 631, 637, 640, 641, 643, 659, 662, 664, 672.

Bismarck (Otto, prince de), Chancelier de l'Empire allemand, n° 168 (annexe).
Cité : nos 3, 6, 9, 10, 12, 22, 23, 27, 28, 29, 32, 36, 39, 44, 57, 59 (note), 72, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 87, 93, 96, 103, 117, 140, 144, 145, 153, 161, 168, 178, 191, 197 (note), 217, 244 (note), 245, 246, 256, 259, 273, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 290, 298, 301, 303, 305 (note), 314, 316, 325, 326, 329, 331, 334, 335, 336, 343, 347, 349, 350, 359, 360, 365, 369, 373, 378, 379, 380, 382, 383, 384, 389, 393, 394, 395, 397, 398, 399, 403, 406, 408, 409, 410, 414, 415, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 428, 431, 432, 435, 436, 437, 441, 444, 448, 454, 456, 459, 462, 463, 467, 470, 473, 477, 478, 480, 482, 483, 486, 487, 488, 492, 494, 497, 501, 512, 514, 518, 532, 543, 544, 551, 562, 563, 570, 578, 589, 594, 597, 598, 602, 603, 605, 611, 612, 613, 614, 617, 618, 619, 623, 630, 631, 639, 641, 646, 647, 648, 649, 651, 652, 656 (annexe), 661, 664.

Bismarck (princesse de), nos 6, 646.

Blech (Charles), sujet allemand, n° 548 (note).

Bleichroeder (baron de), banquier allemand, n°s 217, 326, 339, 343, 365, 383, 408, 415, 426, 429, 437, 442, 448, 630, 651, 664.

Blondel (lieutenant de vaisseau), Attaché naval à Saint-Pétersbourg, n° 362.

Boetticher (de), Secrétaire d'État à l'Intérieur d'Allemagne, n°s 456, 650.

Bogdanovitch, général russe, n°s 528, 552, 553.

Bolman (capitaine), officier bulgare, n° 462.

Boulanger (général), commandant la division d'occupation de Tunisie, puis Ministre de la Guerre, n°s 35 (note), 217, 263, 389, 390, 394, 404, 406, 408, 415, 419, 421, 426, 429, 433, 435, 437, 440, 451, 458, 461 (note), 469, 497, 509, 511, 516, 538, 539, 542, 575, 603, 628.

Bourée, Ministre à Bruxelles, n° 452.

Bourinoff, Ministre des Finances de Bulgarie, n° 288.

Boutakoff (lieutenant-colonel), Attaché militaire de Russie à Berlin, n° 345.

Boysset, Consul à Philippopoli, n° 67.
Cité : n° 189.

Branca, expert commercial italien, n° 625.

Bratiano (J. C.), Président du Conseil des Ministres de Roumanie, n°s 261, 304, 468.

Bray-Steinburg (comte de), Ministre d'Allemagne à Belgrade, n°s 99, 106.

Brignon, sujet français, n°s 604, 622.

Brignon (Mme), n°s 607, 611.

Brisson, Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Justice, du 6 avril 1885 au 7 janvier 1886, n° 4.

Bronsart de Schellendorf (général), Ministre de la Guerre de Prusse, n°s 184, 187, 378, 408, 533, 540, 667.

Buller, général anglais, n° 25.

Bülow (de), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n° 544.

Busch, Ministre d'Allemagne à Bucarest, n° 304.

C

Caffarel (colonel, puis général), Attaché militaire à Constantinople, n°s 69, 628.

Cahner (Henri), sujet allemand, n° 655.

Cahner (Max), sujet allemand, n° 655.

Cairoli, ancien Président du Conseil d'Italie, n° 482.

Calice (baron), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, n°s 11, 99 (note), 203 (note), 367, 561 (note).

Cambon (Paul), Ambassadeur à Madrid, n° 346.

Campenon (général), Ministre de la Guerre, n° 122.
Cité : n°s 69, 79, 187, 217.

Canovas del Castillo, Président du Conseil des Ministres d'Espagne jusqu'au 9 octobre 1886, n°s 64, 103.

Cantacuzène (prince), Ministre de la Guerre de Bulgarie, n°s 69, 135.

Cappelli (marquis), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, n° 296.

Carnot (Sadi), Président de la République depuis le 3 décembre 1887, n°s 657, 662.

Caussin, sujet français, n°s 571, 572.

Cerutti (colonel), Attaché militaire d'Italie à Vienne, n° 133.

Chakir Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, n°s 282, 330, 446, 460, 474, 635.

Chamberlain (Joseph), Président du Board of Trade, n° 25.

Chanzy, général français, n° 271.

Charles Ier, Roi de Roumanie, n°s 254, 261, 304, 468.

Charles-Albert, Roi de Sardaigne (1831-1849), n° 95 (note).

Charles-Louis (Archiduc), n°s 273, 276.

Charmes (Francis), Directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, n°s 286 (note), 292 (note), 316, 325 (note).

Chérif Pacha, ancien Président du Conseil d'Égypte, n°s 56, 348.

Childers, Secrétaire d'État à l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 210.

Chimay (prince de), Ministre des Affaires étrangères de Belgique, n° 452.

Christian IX, Roi de Danemark, n° 19.

Churchill (Lord Randolph), membre de la Chambre des Communes, puis Chancelier de l'Échiquier, n°s 26, 28, 280, 326, 403 (note), 664.

Clément (Mgr), délégué à Sofia de l'exarche des Bulgares à Constantinople, Président du Conseil des Ministres de Bulgarie du 21 août au 8 septembre 1886, n° 288.

Clémentine, Princesse de Saxe-Cobourg, n°s 581, 658.

Colin, fondateur d'une entreprise teuto-africaine à Hambourg, n° 34.

Condourioti, Ministre de Grèce à Constantinople, n° 546 (note).

Corti (Comte), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, puis à Londres, n°s 77, 85 (note), 230, 355.

Cosenz (général), chef d'État-major général de l'armée italienne, n° 413.

Courcel (baron de), Ambassadeur à Berlin, nos 3, 6, 9, 10, 12, 18, 21 (note), 22, 23, 27, 28, 29, 30, 32, 34, 36, 39, 40, 43, 44, 46, 72, 75, 77, 79, 80, 81, 83, 87, 89, 96, 99, 103, 109, 117, 120, 123, 124, 126, 128, 134, 140, 144, 150, 153, 159, 161, 172, 173, 177, 178, 179, 184, 187, 197 (note), 199 (note), 213, 214, 217, 228, 231 (note), 235, 238 (note), 244, 246, 247, 279, 281, 290, 291, 294, 297, 303.

Cité : nos 54 (note), 157 (note), 350.

Coutouly (de), Ministre à Bucarest, nos 180, 199, 261, 304, 468.

Cité : n° 189.

Cretziano (général), aide de camp du Roi de Roumanie, n° 304.

Criésis, Chargé d'affaires de Grèce à Paris, nos 80, 99, 157, 171, 177.

Crispi, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères d'Italie depuis le 7 août 1887, nos 475 (note), 482, 613, 614, 616, 617, 618, 619, 623, 625, 630, 644, 645, 648, 669.

Cross (vicomte), Secrétaire d'État pour les Indes, n° 284.

Cumberland (Duchesse de), n° 319.

Currie (Sir Philip), Sous-Secrétaire d'État assistant au Foreign Office, n° 324 (note).

Cyon (de), directeur de la *Nouvelle Revue*, n° 327.

D

Decazes (duc), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 528 (note).

Decrais (Albert), Ambassadeur à Rome, puis à Vienne, nos 4, 35, 41, 95, 186 (note), 236 (note), 243, 245, 291 (note), 295, 300, 366 (note), 370, 374, 394 (note), 400, 420, 449, 471 (note), 489, 495, 526, 564, 570, 573, 579, 582, 588 (note), 591, 660 (note), 670.

Cité : nos 119 (note), 131 (note), 174 (note), 278 (note), 355.

Decrais (Julien), Consul à Bâle, n° 464.

Delyannis (N. P.), Ministre de Grèce à Paris, nos 186, 252, 253 (note).

Delyannis (Th.), Président du Conseil des Ministres, Ministre des Finances et des Affaires étrangères de Grèce du 1er mai 1885 au 21 mai 1886, nos 80, 92, 171 (note), 186 (note), 227 (note), 231 (note), 232, 234, 236, 238, 240.

Depretis, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie jusqu'au 4 avril 1887, puis Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères jusqu'au 7 août 1887, n° 41 (annexe).

Cité : nos 41, 93, 109 (note), 338, 340, 355, 434, 482, 523, 531, 549.

Derenthall (de), Consul général d'Allemagne à Alexandrie, nos 3, 6, 22, 32.

Déroulède (Paul), président de la Ligue des patriotes, nos 27, 79, 217, 271, 272, 299, 577, 595, 598.

Deschamps, Secrétaire d'ambassade à Athènes, puis à Saint-Pétersbourg, nos 249, 251.
Cité : n° 252.

Dilke (Sir Charles), écrivain et homme politique anglais, nos 661, 663.

Dolgorouki (prince), aide de camp de l'Empereur de Russie, plénipotentiaire militaire à Berlin, nos 301, 305, 308, 341, 345.

Dragoumis, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 249, 296.

Dreyssé (lieutenant-colonel), officier français hors cadre, en mission à Constantinople, nos 558 (note), 561, 634.

E

Edimbourg (Duc d'), nos 298, 311 (note), 314.

Egerton (Sir Edwin), Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne en Égypte, n° 47.

Elduayen (de), marquis del Pazo de la Merced, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), nos 51 (note), 103.

Elisabeth, Impératrice d'Autriche, nos 53, 57.

Elisabeth, Reine de Roumanie, n° 468.

Ellena, directeur des douanes au ministère des Finances d'Italie, n° 625.

Emin Bey, gouverneur de la province équatoriale d'Égypte, n° 416.

Ernroth, général russe, ancien Ministre de la Guerre de Bulgarie, n° 595.

Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, nos 105, 132, 133, 134, 156, 161, 171, 181, 203, 376 (note).

F

Fallières, Ministre de l'Intérieur, nos 556, 569, 599, 607, 655.

Ferdinand Ier, Prince de Bulgarie, nos 374, 376, 379, 380, 560, 562, 564, 565, 566, 571, 573, 574, 575, 576, 577, 580, 581, 582, 584, 585, 588 (note), 592, 593, 594, 595, 630, 651.

Fergusson (Sir James), Sous-Secrétaire parlementaire au Foreign Office, nos 313, 315, 317, 663.

Ferron (général), Ministre de la Guerre, nos 536, 556, 590, 599, 628.

Ferry (Jules), ancien Ministre des Affaires étrangères, nos 3, 4, 13, 23, 27, 415, 628.

Flesch, Agent diplomatique et Consul général à Sofia, nos 63, 66, 67, 69, 74, 86, 100, 116, 118, 121, 125, 127, 155, 169, 181 (note), 185, 201, 220, 254, 260, 288, 302, 305 (note), 306, 344, 354, 545, 560, 584.
Cité : nos 165 (note), 189, 360, 462, 580.

Florian (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, n° 316.
Cité : n° 317.

Flourens, Ministre des Affaires étrangères, n°s 368 (note), 389 (note), 394, 461 (note), 543, 556 (note), 586 (note).

Foucher de Careil, Ambassadeur à Vienne, n°s 48, 66 (note), 81 (note), 107, 110, 133, 142 (note), 176, 189.
Cité : n° 174 (note).

France, sujet français, n° 662.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, n°s 10, 53, 57, 63, 93, 95 (note), 107, 176, 277, 279, 281, 295, 325, 449, 570, 579, 618, 660.

Frédéric-Guillaume, Prince royal de Prusse, n°s 29, 44, 217, 275, 390, 399, 461, 473, 487, 497, 499, 532, 543, 562, 601, 626, 637, 639, 640, 641, 661, 667.

Frédéric-Guillaume, Prince de Prusse, n° 532.

Fredericks (général), Attaché militaire de Russie à Paris, n° 271.

Freihinsholz, sujet allemand, n° 79.

Freycinet (de), Ministre des Affaires étrangères, puis Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères, du 7 janvier au 11 décembre 1886, n°s 23, 27, 29, 33, 35, 54 (note), 71 (note), 72, 81 (note), 95, 98 (note), 103, 109 (note), 152, 165 (note), 177 (note), 186 (note), 195 (note), 199 (note), 208 (note), 217, 221 (annexe), 272 (note), 284, 285, 339, 349 (note), 350, 351, 368, 371, 372, 394, 415, 483.

Fürstenberg (Cardinal de, Prince archevêque d'Olmütz), n° 57.

G

Gabdan Effendi, Commissaire du Gouvernement ottoman à Sofia, n° 372.

Gaillard (général), ancien Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, n° 327.

Galiber (contre-amiral), Ministre de la Marine et des Colonies, n° 42.
Cité : n° 34 (note).

Galimberti (Mgr), Secrétaire du Saint-Siège pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires, puis Nonce apostolique à Vienne, n°s 475, 492, 578.

Galitzine (prince), n° 598.

Galvagna (baron), Envoyé extraordinaire d'Italie à Constantinople, n°s 400 (note), 411, 559, 634.

Garachanine, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Serbie, n°s 115 (note), 138, 142, 293.

Gast, sujet français, n° 662.

Gauthier (François), sujet français, n° 502.

GAUTSCH, commissaire de police allemand à Ars-sur-Moselle, nos 504, 508, 511, 512, 513, 514, 517, 518, 522.

GENNADIUS, Ministre de Grèce à Londres, nos 253 (note), 298.

GEORGES Ier, Roi de Grèce, nos 171 (note), 176, 177, 249 (note), 319.

GÉRARD, Conseiller d'ambassade à Rome, nos 274, 296, 321, 597, 613, 619, 625, 644, 645, 648 (note).

Cité : n° 648.

GERBAIX DE SONNAZ (de), Agent diplomatique et Consul général d'Italie à Sofia, nos 354, 658.

GERVAIS, Attaché à la Direction politique au ministère des Affaires étrangères, nos 509, 518.

GIEBELER (lieutenant), officier allemand, n° 615.

GIERS (Nicolas de), Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 162 (annexe), 194.

Cité : nos 2, 5, 7, 15, 17 (note), 21 (note), 26 (note), 43, 55, 57, 61, 63, 65, 80, 86, 87, 90, 99 (note), 104 (note), 114, 130, 135, 149, 151, 152, 162, 164, 166, 170 (note), 175, 177, 183, 196 (note), 206, 212 (note), 215, 224, 237, 239, 241, 253, 265, 266, 268, 269, 272, 274 (note), 276, 279, 281, 282, 290, 298, 301, 303, 307, 308, 309, 312 (note), 314, 322, 327, 330, 333, 337, 344 (note), 353, 356, 359, 366, 385, 396, 403, 407, 410, 414, 417, 422, 430, 436, 444, 447, 460, 472, 474, 479, 481, 490, 493, 495, 503, 525, 530, 535, 538, 542, 552, 553, 560 (note), 561, 566, 567, 577, 581, 583, 588, 593, 595, 598, 621, 628, 632, 635, 638, 649, 654, 659, 669.

GLADSTONE, Premier Lord de la Trésorerie et Premier Ministre de Grande-Bretagne jusqu'au 9 juin 1885, Premier Ministre du 4 février au 3 août 1886, nos 5, 16, 17, 19, 24, 25, 26, 33, 37, 186, 191, 204, 208, 210, 284, 349, 350.

GLADSTONE (Mrs), n° 33.

GOBLET, Président du Conseil des Ministres, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, du 11 décembre 1886 au 30 mai 1887, n° 368 (note), 390, 394, 425, 483.

GOLÉNITCHEFF KOUTOUSOFF (colonel), aide de camp de l'Empereur de Russie, plénipotentiaire militaire à Berlin, n° 345.

GOLUCHOWSKI (comte), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 325 (note).

GONTAUT-BIRON (vicomte de), ancien Ambassadeur à Berlin, n° 544.

GORDON PACHA, général anglais, ancien gouverneur général du Soudan, n° 24.

GORTCHAKOFF (prince), ancien Chancelier de l'Empire russe, nos 529, 544.

GOSCHEN (G. J.), Chancelier de l'Échiquier, n° 403.

GRAHAM, général anglais, n° 25.

GRANVILLE (Lord), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 1, 3, 5, 13, 14, 16, 17 (note), 19, 20, 26, 31 (note), 33, 49, 210.

Grécoff, membre de la délégation bulgare auprès des Puissances européennes, n° 370.

Gregorovius, écrivain allemand, n° 245.

Grenfell, général anglais, n° 47.

Greppi (comte), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, n°s 55, 330.

Grimm, écrivain allemand, n° 245.

Grosvenor, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n° 2 (note).

Guéchoff, Ministre des Finances de Bulgarie, n°s 111, 308.

Guillaume Ier, Empereur allemand, n°s 10, 19, 29, 44, 53, 57, 93, 96, 145, 159, 161, 168 (annexe), 217, 221 (annexe), 245, 270, 277, 279, 281, 291, 325, 326, 329, 341, 345, 350, 387, 397, 399, 408, 410, 415, 422, 426, 430, 442, 443, 448, 458, 460, 463, 468, 470, 473, 476, 480, 481, 492, 497, 499, 512, 514, 518, 520, 522, 532, 541, 543, 544, 551, 552, 555, 562, 568, 570, 578, 579, 589, 596, 598, 600, 618, 621, 628, 630, 631, 632, 635, 636, 639, 641, 646, 651, 652, 660, 661, 662, 667, 673.

Guillaume, Prince de Prusse, n°s 44, 497, 499, 532, 601, 641, 646, 667.

H

Haas, premier procureur impérial allemand, n° 518.

Halil Khalid Bey, Ministre de Turquie à Belgrade, n° 90 (note).

Halm, ancien bourgmestre de Metz, n° 267.

Hamilton (Lord G.), membre de la Chambre des Communes, n° 25.

Hanotaux, chargé des fonctions de Secrétaire d'ambassade à Constantinople, n°s 163, 171 (note), 181, 188, 191, 203, 223.

Cité : n°s 52, 177, 197.

Hartington (Lord), Secrétaire d'État à la Guerre de Grande-Bretagne, n° 25.

Hartmann (abbé), sujet français, n°s 556 (note), 571.

Hassan Fehmi Pacha, Ministre de la Justice de Turquie, n° 24.

Hatzfeldt (comte de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, puis Ambassadeur à Londres, n°s 3, 6, 9, 10, 12, 22, 23, 27, 28, 29, 34, 44, 77, 284, 360, 372, 373, 377, 379, 381, 382, 386, 390.

Hauterive (comtesse d'), n° 430.

Hébrard (Adrien), directeur du *Temps,* n° 79.

Heidler-Egeregg (chevalier de), Conseiller de la légation d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 304.

Henckel de Donnersmarck (comte), n° 426.

Henry, Agent consulaire à Harrar et Zeïla, n° 137.

Herbette, chef du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, puis Ambassadeur à Berlin, n°s 166 (note), 325, 326, 329, 331, 334, 335, 336, 339, 343, 345, 349, 350, 357, 359, 360, 365, 368, 371, 372, 375, 376, 378, 379 (note), 380, 381, 382, 383, 384, 387, 389, 390, 391, 393, 394, 395, 397, 398, 399, 402, 404, 405, 406, 408, 415, 418, 419, 421, 423, 425, 426, 427, 428, 429, 433, 435, 437, 439, 440, 442, 443, 448, 450, 451, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 461, 462, 463, 464, 466, 467, 470, 473, 476, 477, 478, 480, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 504, 505, 506, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 524, 527, 532, 533, 536, 540, 541, 543, 544, 547, 548, 551, 554, 555, 556, 558, 562, 563, 568, 569, 571, 572, 624, 627, 630, 631, 637, 639, 640, 641, 642, 643, 646, 647, 650, 651, 652, 655, 656, 661, 662, 663, 664, 666, 667, 672, 673.

Cité : n°s 291 (note), 314, 316, 347, 373, 414, 422, 522, 590, 599.

Herbette (Mme), n° 467.

Heuduck, général allemand, n° 44.

Hirschhauer, sujet allemand, n° 517.

Hoffmann (de), Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, n°s 44, 421.

Hohenlohe (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, puis statthalter d'Alsace-Lorraine, n°s 18, 22, 23, 44, 54, 64, 79, 82, 96, 103, 123, 270, 455, 551, 563, 587, 672.

Hooricks, Ministre de Belgique à Bucarest, n° 468.

Horvatovitch (colonel), Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, n° 65.

Hoyos (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 164.

Hsu-Ching-Cheng, Ministre de Chine à Berlin, n° 46.

Hue (commandant), Attaché militaire à Berlin, n° 652.

Humbert Ier, Roi d'Italie, n°s 41 (annexe), 93, 95 (note), 243, 364, 443, 487, 578, 653.

I

Iddesleigh (H. Stafford Northcote, Lord), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n°s 284, 296, 315, 317, 331 (note), 342, 347, 351, 352, 358, 360, 372, 373, 379, 386, 388, 390.

Ignatieff (général), homme d'État russe, n° 130.

Imbert, Secrétaire d'ambassade à Constantinople, n°s 8, 11, 388, 392, 407 (note), 424, 445, 617, 623 (note).

Cité : n°s 9, 405, 407, 462.

J

Jacobini (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, n°s 73, 76, 145, 168, 214, 218, 283, 285, 310, 432.

JACQUOT, Consul à Dusseldorf, n°s 187, 451.

Jagerschmidt, premier délégué à la commission des pêcheries de Terre-Neuve, n° 42.

JAURÉGUIBERRY (amiral), ancien Ministre de la Marine et des Colonies, n° 327.

JEAN, Roi d'Abyssinie, n°s 188, 401, 445.

JOMINI (baron), Conseiller privé au Ministère des Affaires étrangères de Russie, n°s 17 (note), 70 (note), 241, 314 (note), 327, 330.

JONES (capitaine), Consul de Grande-Bretagne à Philippopoli, n° 108.

JULES GRÉVY, Président de la République jusqu'au 2 décembre 1887, n°s 46, 96, 159, 166, 329, 364, 390, 430, 474, 479, 481, 488, 553, 628, 652.

JUNKER (Dr), explorateur russe, n° 416.

K

KALNOKY (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n°s 13 (note), 48, 57, 61, 81 (note), 82, 87, 110, 121 (note), 130, 133, 142 (note), 174 (note), 189, 273, 274 (note), 276, 277, 279, 281, 287, 295, 320 (note), 366 (note), 370, 374, 400, 420, 425, 489, 495, 526, 564, 570, 573, 574, 579, 589, 602, 603, 613, 614, 618, 623 (note), 638, 660 (note), 670.

KARAGEORGEVITCH (Prince Pierre), n°s 70, 103.

KARAVELOFF, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances de Bulgarie, jusqu'au 21 août 1886, puis régent de la principauté, n°s 63, 66, 177, 189, 254, 291, 302, 306, 308, 576 (note), 584.

KAROLYI (Comte), ancien Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, n° 544.

KATKOFF, directeur de la *Gazette de Moscou*, n°s 279, 403, 414 (note), 490, 493, 503, 528, 552, 553, 575, 576, 598.

KAUFMANN, soldat allemand, n°s 607, 609, 615, 620, 627, 631, 666, 672.

KAULBARS (général), Agent diplomatique de Russie à Sofia, n°s 312, 314, 320, 326, 332, 344, 350, 354, 359, 528.

KENNEDY (J. G.), Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n° 2 (note).

KENNEDY (R. J.), Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, gérant la légation de Bucarest, n°s 304, 305.

KERN, Secrétaire assistant du tribunal d'Empire allemand, n° 518.

KEUDELL (de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n°s 431, 434, 443, 449 (note), 482, 613.

KHEVENHÜLLER (comte de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n°s 106, 121 (note).

KIAER (général de), Ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg, n° 330.

KIAMIL PACHA, Grand Vizir de Turquie depuis le 25 septembre 1885, nᵒˢ 127, 188, 220, 252, 348, 363, 534, 535, 537, 546, 565, 593, 634.

KLEIN, sujet allemand, nᵒˢ 517, 522, 527.

KOECHLIN-CLAUDON, sujet français, nᵒˢ 548, 551, 554, 568, 571, 615, 631, 662.

KOÏANDER, Agent diplomatique et Consul général de Russie à Sofia, puis en Égypte, nᵒˢ 63, 86, 296, 306, 638.

KOMAROFF, général russe, nᵒˢ 2, 5 (note), 7, 16, 17, 21.

Kotzebue (de), Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, nᵒ 88.
Cité : nᵒˢ 308, 325 (note), 333, 583.

KRAPOTKINE (prince), nihiliste russe, nᵒˢ 166, 479.

KUSSEROW (de), Conseiller rapporteur aux Affaires étrangères d'Allemagne, nᵒ 34.

L

Laboulaye (de), Ambassadeur à Madrid, puis à Saint-Pétersbourg, nᵒˢ 222, 229, 353, 356, 362, 366, 385, 396, 403, 407, 410, 414, 417, 422, 430, 436, 438, 441, 444, 447, 460, 469, 472, 479, 481, 490, 491, 493, 503, 525, 528, 529, 530, 535, 538, 539, 542, 552, 553, 561, 566, 575, 576, 577, 654, 657, 659, 660, 665, 668, 669.
Cité : nᵒˢ 333, 337, 346, 357 (note), 439.

LABOULAYE (Mᵐᵉ de), nᵒ 362.

LACROIX (Sigismond), député français, nᵒ 425.

LA HAYRIE (général de), chef de la mission militaire française aux grandes manœuvres russes, nᵒ 289.

Lanel, Consul suppléant, gérant le consulat général de Sofia, nᵒˢ 332, 658.

LASCELLES (Sir F.), Agent diplomatique de Grande-Bretagne à Sofia, nᵒˢ 86, 185 (note), 254, 260, 344, 354, 658.

LAUNAY (comte de), Ambassadeur d'Italie à Berlin, nᵒˢ 343, 350, 478, 480, 597, 618.

Lavaur de Saint-Fortunade (de), Secrétaire d'ambassade à Athènes, puis à Rome, nᵒ 80 (note).
Cité : nᵒ 355.

LEDOULX, Consul à Zanzibar, nᵒ 40.

Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur près le Saint-Siège, nᵒˢ 73, 76, 82, 145, 168, 218, 283, 285, 310, 492, 523 (note), 578.
Cité : nᵒˢ 214, 245.

LE FLÔ (général), ancien Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nᵒˢ 362, 528, 529, 544.

LEGRAND (Louis), Ministre à La Haye, nᵒ 484.

Lemaire, délégué à la commission de délimitation des États du Sultan de Zanzibar, nos 247, 259.

Le Myre de Vilers, Résident général à Madagascar, nos 315, 531.

Léon XIII, Pape, n° 168 (annexe).

Cité : nos 73, 76, 82, 83, 103, 145, 168, 214, 245, 275, 283, 285, 310, 426, 432, 492, 494, 497, 578, 618.

Leoni, juge d'instruction allemand, n° 518.

Léopold Ier, Roi des Belges (1831-1865), n° 29.

Léopold II, Roi des Belges, n° 29.

Lequeux, Consul au Caire, n° 20.

Lesseps (Ferdinand de), président de la Compagnie de Suez, nos 23, 453, 454, 457, 466, 467, 472, 473, 480, 483.

Letellier (lieutenant), officier français, nos 380, 384, 509, 511, 572.

Leyden (comte de), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, n° 590.

Cité : nos 500, 501, 502, 504, 522, 556 (note), 599.

Linciani, professeur italien, n° 245.

Lobanoff (Prince), Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 87, 176, 177, 370, 490, 493, 495, 670.

Louis II, Roi de Bavière (1864-1886), n° 263 (note).

Louise, Reine de Danemark, n° 319.

Ludolf (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, nos 95 (note), 434.

Luitpold, Prince régent de Bavière, n° 263 (note).

Lumley (Sir J. S.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n° 644.

Lumsden (général Sir P.), commissaire britannique pour la délimitation de la frontière nord-ouest de l'Afghanistan, nos 5 (note), 15, 16, 17 (note).

Luzzatti, vice-président de la commission des douanes italiennes, nos 338, 625.

Lyons (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

Cité : nos 13, 38, 39 (note), 45, 109 (note), 174, 177, 199 (note), 204 (note), 208 (note), 225, 231, 347, 351, 361, 377.

M

Mackenzie (Dr), médecin anglais, nos 601, 637, 667.

Magliani, Ministre des Finances d'Italie, nos 434, 507.

Malet (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 72, 99, 326, 334, 372, 380, 395, 419, 422, 439, 641, 663.

Malvano, Directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 531 (note), 613, 617.

MANCINI, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 4, 35, 95 (note), 557.

MANTEUFFEL (maréchal de), ancien statthalter d'Alsace-Lorraine, n°s 44, 123, 455, 492.

Marchand, Secrétaire d'ambassade à Vienne, n° 146.

MARCORAN, Chargé d'affaires de Grèce à Saint-Pétersbourg, n° 253.

Mariani, Ministre à Munich, n° 322.

MARIE (Archiduchesse), n° 276.

MARIE-CHRISTINE, Reine régente d'Espagne, n° 325.

MARIE-FÉODOROVNA, Impératrice de Russie, n°s 2 (note), 53, 57, 107, 276, 289, 356, 362, 552.

MARINOVITCH, Ministre de Serbie à Paris, n°s 72, 99, 115, 196.

MARTINI, juge cantonal de Schirmeck, n°s 666, 672.

MATTHEWS, Secrétaire d'État à l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 284.

MAUSTEIN (Mathias), sujet allemand, n° 599.

MAVROCORDATO, Ministre de Grèce à Saint-Pétersbourg, n° 436.

MAZEAU, Ministre de la Justice, n°s 599, 604, 622.

MENABREA (général), Ambassadeur d'Italie à Paris, n°s 23, 35 (note), 197, 531.

MENSAH, Roi de Porto Seguro, n° 120.

MICHEL NICOLAÏEVITCH (Grand-Duc), n° 460.

MICHELS (baron des), Ambassadeur à Madrid, n°s 51, 64.

MILAN IV, Roi de Serbie, n°s 65, 68, 81, 103, 108, 115, 117, 133, 189, 293, 302, 305 (note), 409, 575.

Millet (René), Ministre à Belgrade, n°s 115 (note), 118 (note), 138, 142, 182, 293, 304 (note), 305 (note), 409.
Cité : n°s 119 (note), 121 (note), 125 (note), 165 (note), 189.

MINGRÉLIE (prince Nicolas de), aide de camp de l'Empereur de Russie, n°s 366, 367, 374, 376 (note,) 380, 386.

MIOT (contre-amiral), commandant la division navale de la mer des Indes, commandant en chef le corps expéditionnaire à Madagascar, n° 147.

MOHAMED AHMED, dit le Madhi, chef de la révolte du Soudan, n°s 33, 47.

Mohrenheim (baron de), Ambassadeur de Russie à Paris, n°s 97, 98, 119, 136, 152, 162 et annexe, 190, 194, 366, 369, 567.
Cité : n°s 87, 104, 139, 164, 165 (note), 166 (note), 170 (note), 177, 195 (note), 241, 269, 307, 314, 322, 323, 327, 328, 330, 337, 353, 371, 372, 396 (note), 407, 410, 491, 503, 530, 542, 560 (note), 561, 566, 581, 588, 621, 632, 659.

MOLINS (marquis de), Ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, n°s 76, 145, 168.

MÖLLER (de), ancien Président supérieur d'Alsace-Lorraine, n° 44.

Moltke (maréchal de), chef de l'État-major de l'armée allemande, n^os^ 497, 514, 647, 667.

Montebello (comte de), Ambassadeur à Constantinople, n^os^ 282, 286, 305, 348, 352, 374 (note), 534, 537, 546, 550, 558 (note), 559, 574, 576 (note), 589, 633, 634, 663 (note), 671.

Cité : n^os^ 336, 350, 357 (note), 363, 387, 407, 535, 536, 541 (note), 561, 635.

Montholon (de), Ministre plénipotentiaire, chargé de la direction de l'ambassade à Constantinople, n^os^ 248, 252, 253 (note), 257 (note), 258, 272 (note).

Montmarin (de), Conseiller d'ambassade à Vienne, n^os^ 13 (note), 57, 61, 273, 274 (note), 277, 287, 320 (note), 602, 603, 614.

Cité : n° 53 (note).

Mordtmann, premier drogman de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, n^os^ 559, 561, 563.

Moret, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), n^os^ 222, 229, 325 (note).

Morier (Sir R. D.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n^os^ 55, 330, 396.

Mougenot, sujet français, n° 662.

Mouktar Pacha, Commissaire du Gouvernement turc en Égypte, n^os^ 160, 161, 210, 226, 248, 250, 257, 348, 351, 465, 471.

Mouravieff (comte), Conseiller de l'ambassade de Russie à Berlin, n° 600.

Moutkouroff (général), commandant en chef l'armée bulgare, puis régent de la principauté, n^os^ 302, 306, 308, 576 (note), 584.

Moüy (de), Ministre à Athènes, puis Ambassadeur à Rome, n^os^ 92, 122, 157, 165, 216, 227, 232, 233, 234, 236, 238, 240, 242, 255, 272 (note), 278, 338, 340, 355, 364, 400 (note), 411, 412, 413, 431, 432, 434, 449 (note), 475, 482, 507, 523, 531, 549, 557, 648, 653.

Cité : n^os^ 231, 246, 251, 252, 253 (note).

Munir Pacha, grand-maître des cérémonies et drogman du Divan impérial, n° 546.

Münster (comte), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, puis à Paris, n° 205.

Cité : n^os^ 5, 17 (note), 19, 84, 213, 244, 246, 247, 259, 325 (note), 350, 375, 379 (note), 380, 427, 451, 470, 514, 527, 536, 558, 563, 605, 610, 612, 622, 624, 627, 631, 655.

Musurus Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, n^os^ 6, 10, 49.

Myn-Goon, prince chinois, n° 284.

N

Nacou, Ministre des Finances de Roumanie, n° 304.

Napoléon III, Empereur des Français (1852-1870), n^os^ 394, 415.

NATCHÉVITCH, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 304, 332, 560.

NÉLIDOFF (de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 11, 88, 163, 177, 191, 195 (note), 203 (note), 305, 357 (note), 400 (note), 407, 411, 530, 535, 537, 567, 671.

NEUVILLE, Consul à Moscou, nos 271, 272.

NICOLAÏEFF (colonel), Ministre de la Guerre de Bulgarie, n° 584.

NICOLAS Ier, Prince de Monténégro, n° 103.

NICOLAS Ier, Empereur de Russie (1825-1855), n° 241.

NICOLAS, Grand-Duc héritier de Russie, nos 53, 481, 552.

NICOLAS NICOLAÏEVITCH (Grand-Duc), nos 330, 621.

NIGRA (comte), Ambassadeur d'Italie à Londres, puis à Vienne, nos 5, 133, 355, 369.

NIKIFOROFF, Ministre de la Guerre de Bulgarie, n° 288.

Noailles (marquis de), Ambassadeur à Constantinople, nos 52, 58, 67 (note), 85, 93, 101, 102, 113, 115, 139.
Cité : nos 6, 10, 49 (note).

NOCE (contre-amiral), commandant la division navale de la mer Rouge, n° 131 (note).

NUBAR PACHA, Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de la Justice d'Égypte, nos 20, 23, 52, 56, 348.

O

OBROUTCHEFF (général), chef d'État-major de l'armée russe, n° 15.

OLDENBOURG (Princesse d'), nos 327, 330.

OLGA, Reine de Grèce, nos 266, 319.

ORLOFF (prince), ancien Ambassadeur de Russie à Paris, n° 241.

Ormesson (comte d'), Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, nos 266, 268, 269, 271, 272, 276, 289, 292, 299, 301, 305 (note), 307, 308, 309, 311 (note), 312, 314, 323, 327, 328, 330, 333, 337, 344 (note), 581, 583, 588, 593, 595, 598, 621, 626, 628, 632, 636, 638, 649.
Cité : nos 264, 577, 646 (note).

OSMAN DIGNA, chef de rebelles au Soudan, n° 47.

OTHON, Roi de Bavière, n° 263 (note).

OUBRIL (d'), ancien Ambassadeur de Russie à Berlin, n° 647.

OUROUSSOFF (prince), Ministre de Russie à Bucarest, nos 175, 304.

P

Paar (comte E.), Aide de camp général de l'Empereur d'Autriche, n° 579.

Paar (comte L.), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, n° 145.

Paget (Sir A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, n°s 300, 471 (note).

Papagiropoulo, Ministre de Grèce à Rome, n° 236 (note).

Patenôtre, Ministre à Pékin, n° 46.

Patrimonio, Ministre plénipotentiaire, chargé de la négociation du traité de paix avec les Hovas, n°s 54, 147.

Pauncefote (Sir Julian), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, n° 324.

Périer (Casimir), homme politique français, n° 389 (note).

Perponcher (comte de), grand sénéchal à la Cour du Roi de Prusse, n° 651.

Persiani, Ministre de Russie à Belgrade, n°s 106, 142.

Petiteville (vicomte de), Secrétaire d'Ambassade à Londres, n° 111.

Peyramont, fondateur du journal *La Revanche,* n° 451.

Phérékyde, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 468.

Photiades Pacha, Ambassadeur de Turquie à Rome, n°s 296, 617.

Pickersgill, Vice-consul de Grande-Bretagne à Tananarive, n° 315.

Pierre, sujet français, n°s 556 (note), 558.

Pietro (Mgr di), Nonce apostolique à Munich, n° 432.

Plessen (baron de), Conseiller de l'Ambassade d'Allemagne à Londres, n°s 80, 316.

Pobedonotzeff, procureur général du Saint-Synode russe, n° 503.

Pourtalès (comte de), Secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, n° 487.

R

Radoslavoff, Ministre de la Justice de Bulgarie, puis Président du Conseil des Ministre et Ministre de l'Intérieur depuis le 8 septembre 1886, n°s 288, 576 (note), 584, 621 (note).

Radou-Mihaï (général), Ministre des Travaux publics de Roumanie, n° 304.

Radowitz (de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, n°s 11, 80, 99 (note), 126, 134, 191, 350, 387, 402, 405, 424, 558 (note), 559, 561, 563.

Raffray, Consul à Zanzibar, n° 148.

Raindre, Conseiller d'Ambassade à Berlin, n^{os} 51, 59, 60, 64, 66 (note), 219, 221 et annexe, 259, 263, 267, 270, 306 (note), 311, 318, 320, 324 (note), 585, 586, 587, 592, 594, 596, 599, 600, 601, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 615, 616, 618, 620, 622.
Cité : n^{os} 48 (note), 123, 217, 279, 303, 378, 533.

Rampolla (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, n° 578.

Ranavalo, Reine de Madagascar, n^{os} 147, 315, 487, 531.

Rangabé, Ministre de Grèce à Berlin, n° 391.

Rantzau (comte de), Conseiller rapporteur aux Affaires étrangères d'Allemagne, n° 244 (note).

Ressmann, Conseiller de l'Ambassade d'Italie à Paris, n^{os} 81, 669.

Reuss (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, n^{os} 79, 140, 420, 544.

Reverseaux (marquis de), Ministre à Belgrade, n^{os} 68, 90 (note), 106.

Rhangabé, Agent diplomatique et Consul général de Grèce à Sofia, n° 658.

Richter, membre du Reichstag, n° 448.

Rikaki, Président de la Chambre grecque, n° 240.

Ring (baron de), Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, n° 54.
Cité : n° 40.

Riu, général français, n° 318.

Riza Bey, Commissaire du Gouvernement ottoman à Sofia, n^{os} 460, 462.

Robilant (comte de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n^{os} 93, 95, 161, 186 (note), 236 (note), 243, 274, 278, 296, 321, 338, 340, 355, 400 (note), 411, 412, 434, 443, 475, 478, 482, 531, 614.

Rodolphe (Archiduc), Prince impérial d'Autriche, n^{os} 29, 53, 57.

Rosebery (Lord), Gardien du sceau privé, puis Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n^{os} 27, 28, 29, 33, 185 (note), 186 (note), 195 (note), 199 (note), 204, 208, 210, 211, 230, 231 (note), 234, 280, 284, 487.

Rotenhan (baron de), Secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, n^{os} 40, 120.

Rouvier (Maurice), chargé de négociations commerciales avec l'Italie, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances du 30 mai au 12 décembre 1887, n^{os} 243, 355, 452, 536 (note), 543, 556, 591, 599, 652 (note).

Rustem Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, n^{os} 230, 282, 286, 298, 363, 377, 379, 388, 390, 564 (note), 567 (note), 663 (note).

S

Sabouroff (comte), ancien Ambassadeur de Russie à Berlin, n^{os} 345, 552.

Sadullah Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, n^{os} 574, 623 (note).

SAÏD BARGASCH, Sultan de Zanzibar, n°s 36, 40, 148, 247.

SAÏD PACHA, Grand Vizir de Turquie jusqu'au 25 septembre 1885, n°s 6, 8, 52.

SAÏD PACHA, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, n°s 171, 177, 191, 252, 258, 282, 534, 535, 634.

Saint-René Taillandier, Secrétaire d'ambassade en Égypte, n°s 20, 47, 54 (note), 56, 129, 131, 137.

SAINT-VALLIER (de), ancien Ambassadeur à Berlin, n° 619.

SALISBURY (Lord), Premier Ministre et Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne du 18 juin 1885 au 4 février 1886, Premier Ministre depuis le 3 août 1886, n°s 28, 33, 37, 38, 39 (note), 40, 43, 45, 49, 50, 54, 61, 72, 78, 80, 81, 84, 94, 101 (note), 128, 143, 144, 148, 158, 175 (note), 186, 208, 280, 284, 298, 311 (note), 342, 347, 349, 350, 351, 358, 363, 377, 379, 403, 410, 531, 564 (note), 567 (note), 629, 637, 644, 663 (note), 664.

SALLES (colonel de), Attaché militaire à Vienne, n° 133, 146.

SALLIER DE LA TOUR (comte), Ministre d'Italie à Belgrade, n° 106.

Sancy (commandant, puis lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Berlin, n°s 5 (note), 10.

Cité : n°s 12, 187, 217, 418, 435, 461, 533, 540.

SAYVE (de), ancien Secrétaire d'Ambassade à Berlin, n° 544.

SAXE-COBOURG (Voir *Ferdinand Ier*, Prince de Bulgarie).

SCHELLING (de), Secrétaire d'État à la Justice d'Allemagne, n° 514.

SCHIFFMACHER, sujet allemand, n° 548 (note).

SCHLÖTZER (de), Ministre de Prusse près le Saint-Siège, n°s 76, 82, 145, 168, 218, 432, 523 (note), 578.

SCHLUMBERGER, bourgmestre de Colmar, n° 123.

SCHNAEBELÉ, commissaire de police français à Pagny-sur-Moselle, n°s 497, 499, 500, 501, 502, 505, 506, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 525, 527, 572.

SCHNAEBELÉ (Mme), n° 518.

SCHOUVALOFF (comte Paul), Ambassadeur de Russie à Berlin, n°s 7, 87, 329, 345, 359, 380, 391, 393, 410, 430, 447, 480, 485, 487, 490, 493, 503, 560 (note), 562, 592, 594, 642, 647, 662, 673.

SCHOUVALOFF (comte Pierre), représentant de la Russie au Congrès de Berlin, n°s 393, 403, 673.

SCHWARZHOFF (capitaine de), deuxième Attaché militaire d'Allemagne à Paris, n° 509, 511.

SCHWEINITZ (général de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, n°s 330, 345, 430, 436, 481, 560 (note), 673.

SERMET (lieutenant-colonel de Cabanel de), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, n°s 268, 362, 430.

SIMSON (Dr), avocat-conseil de l'Ambassade à Berlin, n° 527.

SOLDATENKOFF, Conseiller d'État russe, n° 661.

SOLMS (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, nos 51 (note), 76, 482.

SOUMAGNE, Vice-consul à Massaouah, n° 412 (note).
Cité : nos 401, 445.

STAAL (de), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 5, 14, 15, 16, 17, 19, 26, 62, 143, 175 (note), 195 (note), 230, 430.

STAMBOULOFF, Président de la Chambre de Bulgarie, puis régent de la Principauté, nos 304, 306, 308, 576 (note), 584, 621 (note).

STANHOPE, Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, ns 284.

STANLEY (John Rowlan, dit), explorateur anglais, n° 416.

STEEG, sujet français, n° 571.

STÉPHANIE (Archiduchesse), Princesse impériale d'Autriche, n° 29.

STEPHENSON, général anglais, commandant l'armée d'occupation en Égypte, n° 47.

STOCKWIENER, pasteur allemand, n° 667.

STOFFEL (colonel), ancien Attaché militaire à Berlin, n° 435.

STOÏLOFF, membre de la délégation bulgare près des Puissances européennes, n° 386.

STOLBERG (comte de), Ministre de la maison du Roi de Prusse, nos 44, 647, 651.

STOLOJAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Domaines de Roumanie, nos 304.

STRANSKY, homme politique bulgare, n° 185.

STUMPF (Mgr), coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, n° 492.

SWAINE (lieutenant-colonel), Attaché militaire de Grande-Bretagne à Berlin, nos 5 (note), 12.

SYLVESTRE (capitaine), second Attaché militaire à Berlin, nos 319, 435.

SZÉCHÉNYI (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 48 (note), 80, 81, 382, 402, 422.

SZÖGYÉNY (de), chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 394 (note).

T

TAILLER, Chancelier du consulat au Caire, n° 20.

TANNER, membre de la Chambre des Communes, n° 618.

TATISCHEFF, ancien diplomate russe, n° 552.

TAUTSCH, commissaire criminel de la police politique à Berlin, n° 518.

TAVERA (de), Conseiller de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie à Berlin, n° 369.

Tchernaïeff, général russe, n° 575.

Ternaux-Compans, Conseiller d'Ambassade à Saint-Pétersbourg, n^{os} 50 (note), 53, 55, 61 (note), 66 (note), 70, 224, 237, 239, 241, 253, 256, 264, 265. *Cité :* n^{os} 71 (note), 200 (note), 209, 212, 266, 269.

Testa, Ministre d'Allemagne à Tanger, n° 89.

Tewfik Bey, Ambassadeur de Turquie à Berlin, n^{os} 161, 177, 334, 336, 380, 390, 478, 485, 543, 558, 562, 574, 589, 597.

Tewfik Pacha, Khédive d'Égypte, n^{os} 10, 20, 23, 33, 54 (note), 56, 101, 131, 139, 298, 342, 348.

Thibaudin (général), ancien Ministre de la Guerre, n° 556.

Thielmann (baron de), Consul général d'Allemagne à Sofia, n° 360.

Thomann, sujet français, n° 572.

Thomassin, général français, n° 409.

Thomson, Ministre à Copenhague, n° 319.

Thornton (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, puis à Constantinople, n^{os} 7, 17 (note), 55, 78, 316.

Tisza (comte), Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n° 277.

Tolstoï (comte), Ministre de l'Intérieur de Russie, n^{os} 490, 493.

Tornielli (comte), Ministre d'Italie à Bucarest, n° 304.

Toutain, Secrétaire d'Ambassade à Saint-Pétersbourg, n° 639.

Trapp, sujet allemand, n° 548 (note).

Tricoupis, Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Guerre et Ministre des Finances de Grèce depuis le 21 mai 1886, n^{os} 236, 253 (notes).

Tsanoff, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, n^{os} 74, 127, 155, 288.

Tseng (marquis), ancien Ministre de Chine à Paris, accrédité aussi à Londres et à Saint-Pétersbourg, n^{os} 275, 279.

U

Uxkull-Gyllenbandt (baron), Ambassadeur de Russie à Rome, n^{os} 400 (note), 431, 434.

V

Valdemar, Prince de Danemark, n^{os} 291, 344 (note).

Vannovski (général), Ministre de la Guerre de Russie, n^{os} 15, 135, 435.

Varnaw-Liteano, Ministre de Roumanie à Berlin, n° 451.

Vasseur (général), chef de la mission militaire française en Grèce, n° 122.

Victoria, Reine d'Angleterre, n^{os} 24, 28, 29, 37 (note), 94, 581.

VICTORIA, Princesse royale de Prusse, nos 29, 461, 667.

VILLA ANTONIA (marquis de), sénateur espagnol, n° 222.

VILLAUMME (lieutenant-colonel de), Aide de camp de l'Empereur allemand, plénipotentiaire militaire à Saint-Pétersbourg, n° 345.

VINCENT, Conseiller financier britannique en Égypte, n° 379.

VINCENT (colonel), chef du bureau des renseignements au Ministère de la Guerre, nos 512, 516, 517, 519.

VIND (de), Ministre de Danemark à Berlin, n° 646.

VLANGALI, adjoint du Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 61 (note), 66 (note), 70, 78 (note), 241, 292, 311 (note), 312 (note), 598.

VOIZE (de), Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n° 264 (note).

VORANO (de), procureur général impérial allemand, n° 518.

VOULKOVITCH, délégué du Gouvernement bulgare à Constantinople, nos 565, 576 (note).

W

WADDINGTON, Ambassadeur à Londres, nos 1, 5, 13, 14, 17 (note), 19, 20, 24, 25, 26, 31, 33, 37, 38, 42, 49, 50, 78, 84, 94, 101 (note), 143, 148, 158, 186 (note), 204, 208, 210, 211, 230, 231, 253 (note), 280, 284, 298, 342, 347, 351, 358, 361, 363, 373, 377, 379, 386.

Cité : nos 39 (note), 40, 43, 54 (note), 128, 331, 352, 360, 372, 381, 390, 487, 531, 663.

WALDERSEE (comte de), Quartier-maître général de l'armée allemande, nos 631, 667.

WALLWITZ (comte de), Secrétaire de la légation d'Allemagne à Bucarest, n° 304.

WALSHAM (Sir John), Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 154. *Cité :* nos 39 (note), 42, 43, 54.

WANGEN (de), sous-lieutenant français, n° 604.

WEBER, ancien Ministre d'Allemagne à Tanger, n° 89.

WEDEL (lieutenant-colonel de), Attaché militaire d'Allemagne à Vienne, nos 140, 489.

WERDER (général de), Aide de camp de l'Empereur allemand, plénipotentiaire militaire à Saint-Pétersbourg, nos 289, 341, 345, 647.

WHITE (Sir William), Envoyé extraordinaire, puis Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 191, 304, 316, 334, 336, 351, 363, 374 (note), 559, 567 (note), 634, 671.

WILLOUGHBY, général anglais, nos 487, 488.

WINDTHORST, homme politique allemand, n° 217.

WLADIMIR (Grand-Duc), nos 241, 256, 269, 289.

WLADIMIR (Grande-Duchesse), nos 53, 241.

Wolff (Sir Henry Drummond), diplomate anglais en mission à Constantinople, puis Commissaire du Gouvernement britannique en Égypte, n^os 49, 52, 54, 55, 58, 101, 129, 160, 161, 204, 210, 313, 324, 342, 348, 351, 358, 363, 379, 439, 440, 465, 471, 534 (note), 546, 550 (note), 559, 567 (note).

Wolkenstein (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n^os 66 (note), 330.

Wolseley (Lord), général anglais, commandant le corps expéditionnaire en Égypte, n^os 25, 161.

Wyndham, Ministre de Grande-Bretagne à Belgrade, n° 106.

Z

Zankoff, Ministre de l'Intérieur de Bulgarie, n^os 288, 392, 431.

Zinovieff, chef du département asiatique au ministère des Affaires étrangères de Russie, n° 638.

Zorilla, sujet espagnol, n° 325.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914.

(1871-1914.)

Volumes actuellement parus :

Première série : 1871-1900.

Tome I (10 mai 1871-30 juin 1875).
Tome II (1er juillet 1875-31 décembre 1879).
Tome III (2 janvier 1880-13 mai 1881).
Tome IV (13 mai 1881-20 février 1883).
Tome V (23 février 1883-9 avril 1885).
Tome VI (8 avril 1885-30 décembre 1887)

Deuxième série : 1901-1911.

Tome I (2 janvier-31 décembre 1901).
Tome II (1er janvier-31 décembre 1902).
Tome III (3 janvier-4 octobre 1903).
Tome IV (5 octobre 1903-8 avril 1904).
Tome V (9 avril-31 décembre 1904).

Troisième série : 1911-1914.

Tome I (4 novembre 1911-7 février 1912).
Tome II (8 février-10 mai 1912).
Tome III (11 mai-30 septembre 1912).
Tome IV (1er octobre-4 décembre 1912).
Tome V (5 décembre 1912-14 mars 1913).
Tome VI (15 mars-30 mai 1913).
Tome VII (31 mai-10 août 1913).